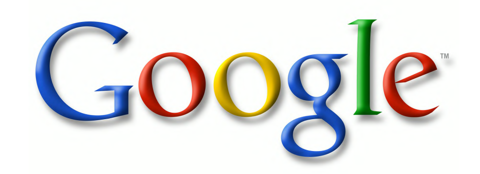
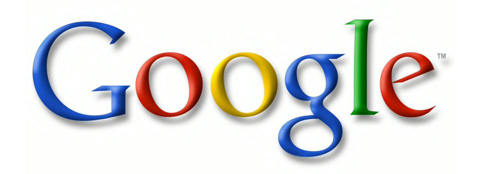
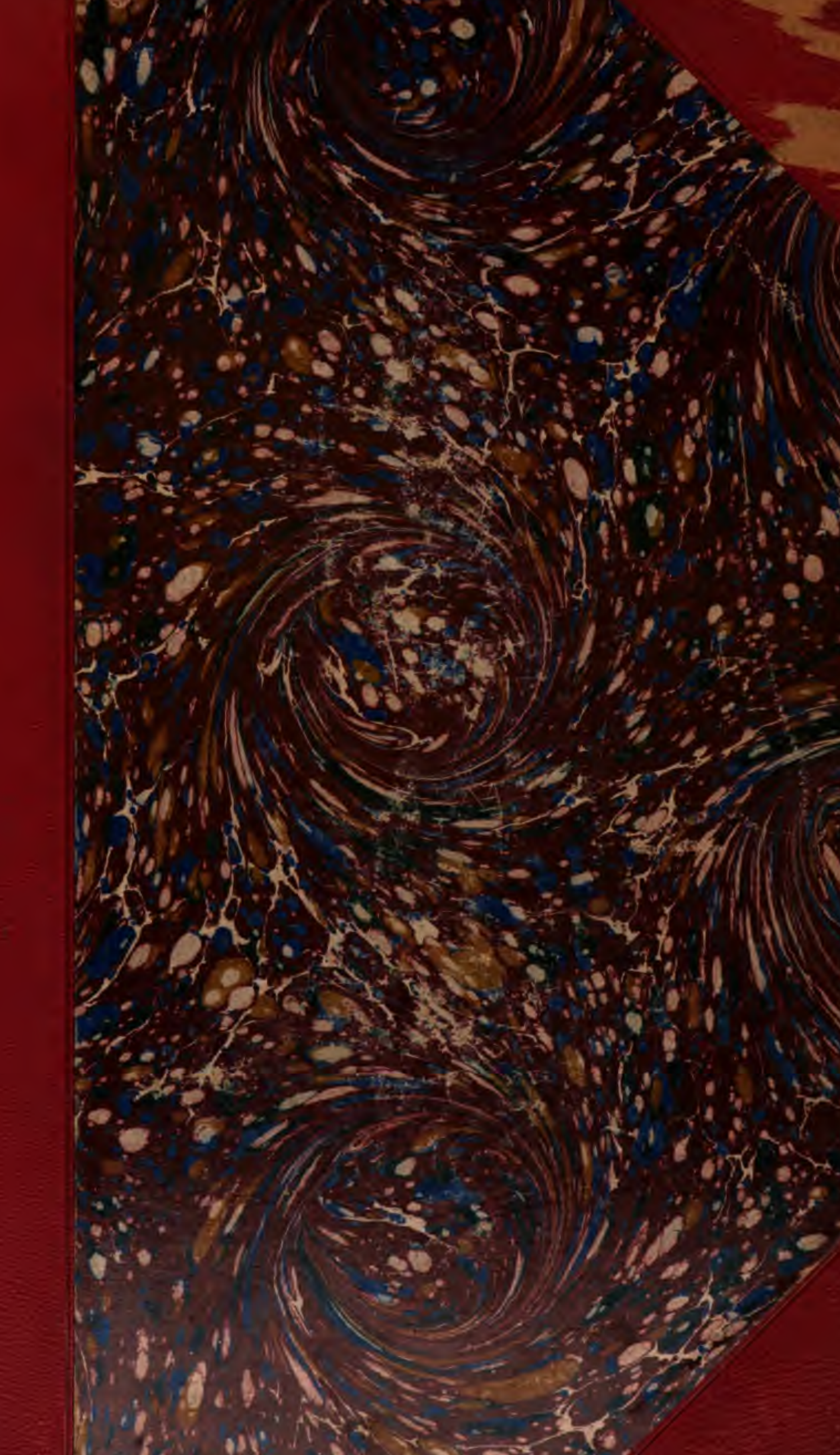
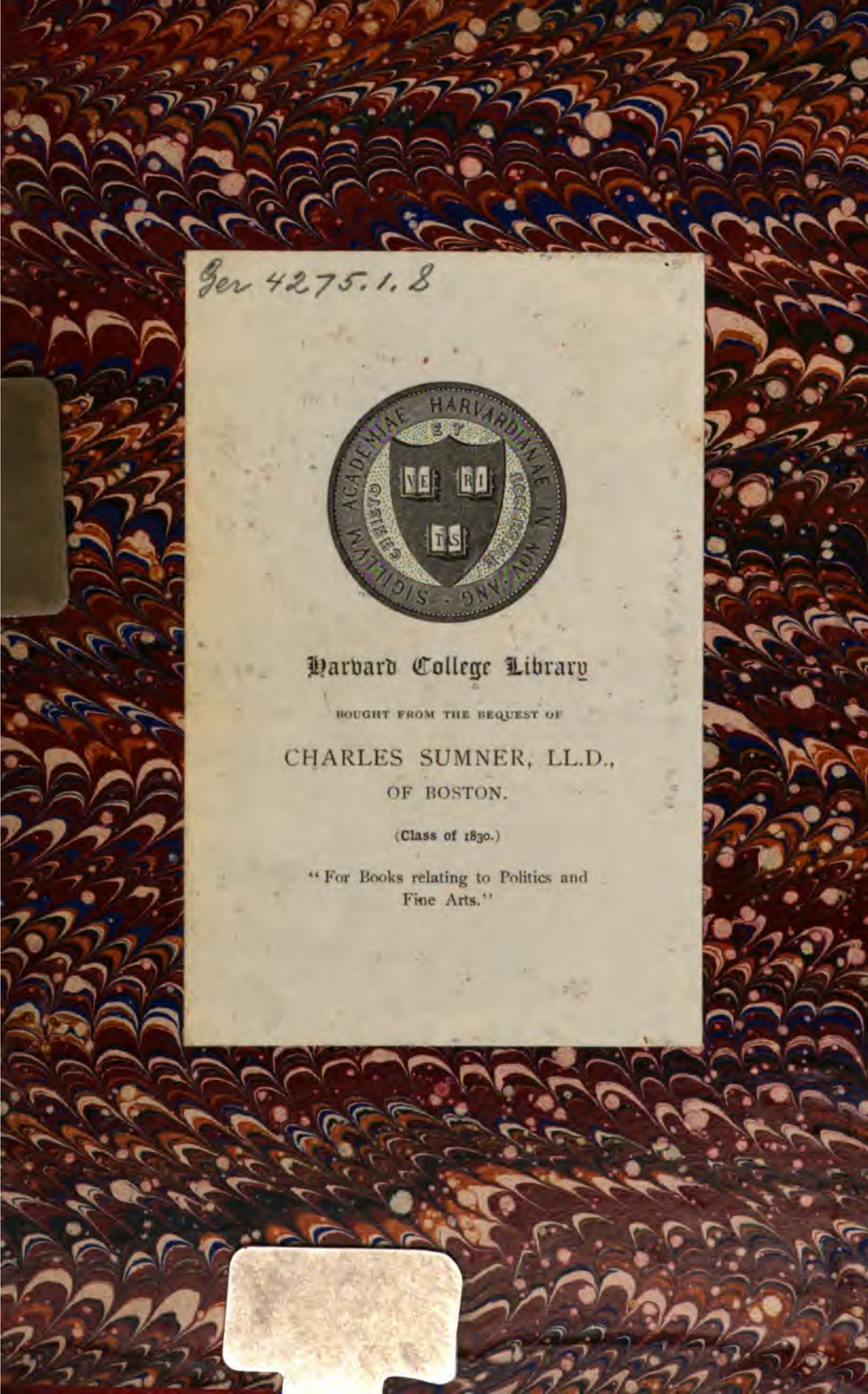














POLITISCHE

CORRESPONDENZ

FRIEDRICH'S DES GROSSEN.

EINUNDDREISSIGSTER BAND.

POLITISCHE

CORRESPONDENZ

FRIEDRICH'S DES GROSSEN.

EINUNDDREISSIGSTER BAND.



BERLIN,

VERLAG VON ALEXANDER DUNCKER,
KÖNIGLICHEM HOFBUCHHÄNDLER.

1906.


HARVARD COLLEGE
LIBRARY

1771—1772.

[März 1771 — März 1772.]

Redigirt von Dr. Gustav Berthold Volz.



19718. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION BLANCHOT A DRESDE.

Potsdam, 2 mars 1771.

Je vois bien qu'on ne s'amuse à la cour où vous êtes, qu'avec des bagatelles et pauvretés. Les nouvelles que, selon votre dépêche du 25 de février dernier, on y débite, en font foi. Elles n'ont absolument rien de réel et sont toutes forgées à plaisir, principalement celles qui concernent la Pologne. Vous leur donnerez, par cette raison, hautement un démenti et traiterez hardiment de la plus grande fausseté tout ce qui pourra insinuer, le moins du monde, une position plus avancée de mes troupes en Pologne à celle que la nécessité du cordon contre la peste leur a fait prendre dès le commencement.[1]

Nach dem Concept.[2]

Federic.

19719. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 15. Februar: „Je ne laisserai pas ignorer au comte Panin l'avis que Votre Majesté a reçu de l'assemblée d'un corps autrichien en Hongrie.[3] Il y a ici des personnes qui ont prévu que cela arriverait, et que la cour de Vienne serait bien aise de faire une pareille démonstration, afin de se donner un relief vis-à-vis des deux parties belligérantes. Ce qui est fort sensible pour moi en cette occasion, c'est que plusieurs d'entre ces raisonneurs politiques cherchent à insinuer que la cour de Vienne concerte toutes ses démarches avec Votre Majesté. Ils voudraient par là exciter une défiance contre les intentions de Votre Majesté pour la Russie. Je sais bien que Sa Majesté l'Impératrice et le comte Panin ne l'ont pas prise jusqu'ici, mais je sais aussi qu'on est actif à leur donner des soupçons."

Potsdam, 3 mars[4] 1771.

J'ai reçu votre dépêche avec bien de surprise. Je ne m'étonne point que les Autrichiens, les Français et consorts ne profitent de toutes les occasions pour semer la jalousie entre nos deux cours; c'est leur jeu, parcequ'ils auraient un avantage infini, s'ils nous pouvaient brouiller.

[1] Man wollte die Zusammenkünfte des Königs und Josephs II. (vergl. Bd. XXIX, 570; XXX, 515) und die Pestcordons mit Abmachungen über Polen in Zusammenhang bringen. — [2] Alle Schriftstücke, deren Aufbewahrungsort nicht besonders genannt ist, sind dem Königl. Geh. Staatsarchiv zu Berlin entnommen. — [3] Vergl. Bd. XXX, 417. — [4] Vom 3. März ein Schreiben an den Prinzen Ferdinand von Preussen in den Œuvres, Bd. 26, S. 564.

Mais j'ai de la peine à croire que l'Impératrice, éclairée comme elle l'est, et le comte Panin, homme d'expérience et muni de connaissances, donnent dans un tel piège. Je suis bien éloigné du premier feu de la jeunesse; à l'âge de soixante ans on ne commet pas des étourderies ou des actions auxquelles on se détermine par légèreté; et, ensuite, quand on veut juger des actions d'un prince, la première question qu'il faut faire, est: Lui est-elle avantageuse? lui est-elle honorable? Et si elle ne l'est point, tout soupçon tombe de soi-même. Les Autrichiens, ne sont-ils pas mes ennemis fonciers? Toute ma vie s'est passée à leur faire la guerre, et je serais assez étourdi pour me fier et me livrer, pieds et poings liés, entre les mains d'un ennemi réconcilié auquel je ne saurais me fier en aucune manière. Supposez que j'aie été assez étourdi pour cela, quel avantage m'en reviendra-t-il? Pourquoi quitterais-je l'alliance de la Russie, qui me rend le dos libre, pour manigancer avec une puissance contre laquelle mon alliance est calculée? Voilà des raisons solides qui doivent mettre en repos les esprits alarmés, s'il y en a.

Mais voici ce qui donne lieu à tout cela. Les Turcs ont demandé la médiation de la Prusse et de l'Autriche précisément comme j'étais en Moravie; cela m'a donné lieu à sonder le prince Kaunitz sur les idées qu'il avait de cette pacification.[1] Je vous ai envoyé toutes les dépêches turques, à Pétersbourg.[2] On m'envoya une déclaration à la cour de Vienne que le prince Kaunitz prit de travers.[3] Depuis van Swieten vint à Berlin, qui me dit qu'on se doutait que les propositions des Russes seraient énormes, et que, les Russes ne leur ayant pas demandé leur médiation, ils s'en désistaient.[4] Cela a donné lieu au ministre autrichien d'envoyer des courriers à Vienne, et cette cour, soit par des émissaires secrets, soit par d'autres voies, tâche de répandre sourdement des bruits propres à nous refroidir ou même à nous désunir. J'ai donc pris sur cela mon parti, qui est que, pour peu qu'on doute de ma bonne foi, de me retirer tout-à-fait de cette négociation et de laisser à un chacun faire ce qu'il jugera à propos.

Au reste, je dois vous marquer que mon frère m'a communiqué[5] la lettre que l'impératrice de Russie a écrite, au sujet de la disgrâce du comte Bernstorff,[6] au roi de Danemark, qui est telle que la mère ou la tutrice de ce Prince lui aurait pu écrire.

Je ne vous parlerai plus des Autrichiens dans mes dépêches, ni de leurs armements, ni de leurs établissements en Pologne,[7] ni d'une quantité d'officiers français qui attendent en Moravie le moment de se joindre aux Confédérés de la Pologne.

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept: „Au comte Solms". Das Datum von der Cabinetskanzlei hinzugefügt.

---

[1] Vergl. Bd. XXX, 108—112. — [2] Vergl. Bd. XXX, Nr. 19271. 19272. — [3] Vergl. Bd. XXX, 215—218. 536. — [4] Vergl. Bd. XXX, Nr. 19553. — [5] 2. März. — [6] Vergl. Bd. XXX, 506. — [7] Vergl. Bd. XXX, 517. 518.

19720. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 3 mars 1771.

J'ai lieu d'être surpris de l'indifférence que, selon votre dépêche du 23 de février, le prince de Kaunitz manifeste pour l'expédition d'un courrier à Constantinople.[1] L'objet en est cependant assez important, et pourquoi ne donne-t-il pas plus prompte adresse à mon paquet au major de Zegelin? Ce délai inattendu me donne des soupçons, et je commence à appréhender qu'il n'y ait quelque motif caché qu'il m'importe d'approfondir. Comme vous êtes sur les lieux et à portée de le pénétrer, tâchez de m'en procurer des éclaircissements. J'ai appris au moins certaines insinuations qui se sont faites en Russie,[2] et je soupçonne presque qu'elles partent du cabinet de la cour où vous êtes. Moyennant des efforts redoublés, vous parviendrez peut-être à découvrir ce qui en est. Je sens très bien qu'il sera très difficile de vous mettre au fait de tout, mais, pourvu que vous en appreniez seulement quelque chose, cela nous mettra peut-être sur les voies d'en pénétrer le reste et d'en conclure au moins sur ce que nous avons à attendre de la part de la cour où vous êtes.

Federic.

Nach dem Concept.

19721. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 3 mars 1771.

Votre dépêche du 23 de février dernier m'est bien parvenue, mais je suis encore toujours à attendre l'entrée de celle[3] que vous m'avez annoncée avoir fait partir par occasion d'un courrier.

Je ne comprends rien aux plaintes des Polonais dont vous faites mention, sur les livraisons qu'ils font à mes troupes qui forment le cordon.[4] Ils fournissent sans aucunes difficultés les vivres et fourrages aux troupes autrichiennes postées le long de leurs frontières aux mêmes fins; pour quelle raison voudraient-ils donc refuser d'en faire tout autant aux miennes, puisqu'il n'est également pas possible qu'on puisse les approvisionner de mes États aux endroits de leur position. Ce n'est que la cessation de la peste qui pourra apporter du changement à ceci, et dès que la contagion se sera entièrement dissipée, tout sujet pour pareilles plaintes cessera pour lors de soi-même.

Au reste, si je me rappelle bien, il me semble que le prince Wolkonski vous a laissé entrevoir autrefois certaines idées de partage dont les puissances voisines de la Pologne pourraient profiter à l'occasion

[1] Der Courier sollte die Antworten von Finckenstein und Kaunitz an den Caïmacam überbringen (vergl. Bd. XXX, 443. Anm. 7). Kaunitz hatte erklärt, „que sa réponse n'était pas prête, et qu'il n'y avait pas bien songé encore". — [2] Vergl. Nr. 19719. — [3] D. d. Warschau 15. Februar. — [4] Vergl. Bd. XXX, 520.

des troubles présents de ce royaume à leur future pacification.[1] Je vous enjoins donc, pour des raisons à moi connues, de tâcher à l'entretenir de votre mieux et d'une manière flatteuse dans pareilles idées, afin qu'à son retour à Pétersbourg il soit porté à favoriser, au cas qu'il en soit question, des propositions de cette nature.

Nach dem Concept.

Federic.

19722. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 3 mars 1771.

Je vous sais gré des avis préliminaires que vous m'avez donnés dans votre rapport d'hier sur la patrie, l'origine et le caractère du successeur du chevalier Mitchell, le sieur Gunning,[2] et je compte, comme vous, que le comte de Maltzan ne tardera pas de suppléer ce qui manque encore à cette première esquisse, pour connaître en quelque manière la façon de penser de ce nouveau ministre.

Auf ein Gesuch des Kaisers bewilligt der König Pässe für 4000 in Holstein gekaufte Remontepferde.

Nach der Ausfertigung.

Federic.

19723. AU LANDGRAVE RÉGNANT DE HESSE-CASSEL A CASSEL.

Landgraf Friedrich II. schreibt, Cassel 28. Februar: „Le maréchal-général de la confédération, Mostowski, m'a fait offrir la couronne de Pologne, destinée, sans cela, à un prince d'Espagne. Je sais bien, Sire, que ce trône n'est point vacant et, s'il l'était, que ce n'est point aux Confédérés à en disposer, un roi de Pologne ne pouvant être que l'ouvrage même de Votre Majesté ou, tout au plus, l'effet de Sa connivence; aussi la réponse que j'ai faite à cette proposition, a-t-elle été conforme au vrai état de l'affaire. C'est de vos bontés, Sire, que j'attends des conseils sur ce qu'il me reste à faire relativement à cet objet; je dirai plus: si, par une suite d'évènements que l'on ne saurait prévoir, le trône de Pologne venait effectivement à vaquer, je me flatterais que Votre Majesté daignerait peut-être favoriser celui qui joint l'attachement le plus inviolable aux sentiments respectueux avec lesquels“ etc.

Potsdam, 4 mars 1771.

Je ne saurais qu'être extrêmement sensible à la nouvelle marque de confiance qu'il a plu à Votre Altesse Sérénissime de me donner par Sa lettre du 28 de février dernier. Quelque singulière que paraisse l'offre d'un trône qui n'est pas encore vacant, je Lui sais cependant beaucoup de gré de m'avoir informé de la proposition qui Lui en a

[1] Vergl. Bd. XXIX, 383; XXX, 403. — [2] Finckenstein berichtete, dass Gunning aus einer wenig bekannten irischen Familie stamme und als Anhänger der gegenwärtigen Regierung gelte. „On le dit d'ailleurs d'un commerce assez aimable dans la société.“ Vergl. Bd. XXX, 486.

été faite par le maréchal-général de confédération Mostowski. Les réflexions que Votre Altesse Sérénissime ajoute Elle-même sur cette proposition, sont des plus justes et des plus sensées, et elles font un honneur infini à Sa façon de penser. Je ne saurais, en effet, qu'y applaudir. Mais comme Elle me demande conseil sur le parti qui Lui reste à prendre, je veux aussi Lui en dire mon sentiment avec cette franchise de cœur à laquelle Elle a droit de S'attendre de la part d'un prince dont les sentiments d'une vraie et sincère amitié Lui sont connus depuis longtemps. Il me semble donc que, sans accepter cette offre dans le moment présent, Elle ne fera pas mal d'entretenir les Polonais dans leurs dispositions favorables qu'ils viennent de Lui manifester. Les vicissitudes humaines peuvent amener des évènements inattendus, et le Roi d'à présent peut venir à mourir, et alors je ne vois pas pourquoi il ne serait pas permis à Votre Altesse Sérénissime de profiter de cette occasion pour tenter Sa fortune et monter sur un trône auquel ceux mêmes qui ont le droit de se donner un roi, L'auraient appelée. Tels sont mes sentiments. C'est à Votre Altesse Sérénissime à les peser, et quel que soit le résultat de cet examen, je me flatte qu'Elle y reconnaîtra cette estime et amitié parfaite et sincère avec lesquelles je ne cesserai jamais d'être etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Staatsarchiv zu Marburg.

19724. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 4 mars 1771.

Sa Majesté Très-Chrétienne continuant, selon votre dépêche du 21 de février, à différer d'un jour à l'autre de donner un successeur au duc de Choiseul,[1] les affaires politiques de sa cour ne sauraient qu'en souffrir et être au moins fort retardées dans leur marche. Mais quoique l'histoire ne fournisse guère d'exemple qu'un ministre disgracié de France ait été remis au timon des affaires, je serais cependant curieux de savoir si ce sort ne pourrait peut-être pas [être] réservé au duc de Choiseul et être amené par quelque évènement extraordinaire et inattendu, tel, par exemple, lorsque le chancelier[2] ne serait pas à même de fixer les affaires parlementaires, et qu'elles continuassent à agiter la cour et le royaume.[3]

Quant au ministre de guerre,[4] au contraire, il s'agit de savoir encore si aux changements qu'il a déjà faits,[5] selon votre dépêche susmentionnée, il ne fera pas succéder celui dans la tactique ou dans

[1] Vergl. Bd. XXX, 512. — [2] Maupeou. — [3] Vergl. Bd. XXX, 512. — [4] Monteynard. — [5] In der Verwaltung und Organisation.

les exercices ordinaires des troupes, deux objets, par conséquent, sur lesquels vous me ferez plaisir de me procurer tous les éclaircissements possibles.

Federic.

Nach dem Concept.

19725. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION BEHNISCH A STOCKHOLM.[1]

Potsdam, 5 mars 1771.

Vos deux dépêches du 15 et 19 de février viennent de m'entrer à la fois. Vous ferez bien de continuer, et je vous le recommande, à me donner des nouvelles de l'état de santé de la Reine ma sœur. Au cas que vous trouviez des obstacles à vous en procurer qui soient assez sûres pour m'être mandées, vous n'aurez qu'à vous adresser aux personnes qui approchent cette Princesse, et leur en demander. Je suis persuadé qu'en leur disant que vous aviez commission expresse de ma part de vous en informer, on ne refusera pas de vous donner des éclaircissements justes à cet égard.

Au reste, j'ai appris avec plaisir les sentiments favorables que, selon le contenu de la dernière dépêche susmentionnée, tant le parti russien que le français en Suède témoignent en faveur de la Reine ma sœur, et que l'un et l'autre paraissent assez bien intentionnés pour concourir à lui faire fixer, à la prochaine Diète, un douaire proportionné à sa dignité.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

19726. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 6 mars 1771.

Plus la cour où vous êtes recule, selon votre dépêche du 27 de février, de répondre sur les dernières insinuations de la Russie,[3] et plus ces délais ont lieu de me surprendre, et je ne conçois effectivement rien à la lenteur avec laquelle elle agit en cette occasion. Quoi qu'il en soit, j'espère pourtant que le prince de Golizyn ne manquera pas de lui renouveler ses instances, de temps à autre, et qu'il n'attendra pas que vous l'encouragiez à presser cette réponse. Je ne vois pas non

[1] Auf den Bericht der Minister Finckenstein und Hertzberg, Berlin 5. März, die eine Gehaltszulage für Behnisch bis zur Ankunft eines Gesandten befürworten, ergeht die eigenhändige Resolution: „Un ministre va s'y rendre incessamment. Federic." Zum Gesandten war Graf Dönhoff bestimmt, vergl. Bd. XXX, 485. — [2] Vergl. Bd. XXX, 479. 484. 485. — [3] Betreffend die Uebernahme der „guten Dienste" bei den Friedensverhandlungen mit der Pforte durch Oesterreich (vergl. Bd. XXX, 536). Golizyn hatte Rohd gesagt, „qu'il l'attendait d'un jour à l'autre, et que cela l'ennuyait beaucoup".

plus aucun motif pour assembler les troupes impériales, et s'il est vrai, ainsi que vous me le marquez, que le Conseil de l'Impératrice-Reine s'occupe actuellement de cet objet,[1] je serai presque tenté de soupçonner qu'on n'ait envie de donner à la Russie une réponse hautaine et peu favorable. Je vous avoue naturellement que je suis fort curieux de voir cette réponse, et, dès ce que vous en serez informé, n'oubliez pas de m'en faire part.

Der Schluss betrifft eine Sendung Tabak.

Federic.

Nach dem Concept.

19727. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 6 mars 1771.

L'intention de la cour de Vienne de former, cette année, un camp en Hongrie dont le prince Golizyn, selon votre dépêche du 18 de février, a également informé sa cour, ne paraît plus sujette au moindre doute. Différentes lettres que j'ai reçues depuis,[2] ne parlent que des armements, des camps et des marches des troupes de cette cour. Déjà l'année passée elle avait assemblé un corps de 30000 hommes en Transylvanie,[3] et si elle y ajoute encore, dans celle-ci, 20000 autres, cela ne la dérangera en rien, et l'Italie, ainsi que ses autres États éloignés lui en fourniront de reste.

Mais je ne devrais plus faire mention de toutes ces démonstrations guerrières à la Russie, depuis qu'elle me paraît soupçonner de m'entendre avec l'Autriche.[4] Rien de plus faux cependant que ce soupçon, et, pour vous en convaincre, je ne veux pas vous cacher que, si je ne consultais que mes propres intérêts, je ne pourrais imaginer rien qui y fût plus convenable que le changement que la Russie souhaite de faire avec la Valachie et Moldavie, soit qu'elle voulût réunir ces provinces à ses domaines, soit qu'elle voulût y établir un despote.[5] En effet, ce changement serait une source perpétuelle de tracasseries entre elle et l'Autriche, qui, d'une ou d'autre manière, ne pourraient tourner qu'à mon avantage et me fournir occasion d'en profiter. Mais telle n'est pas ma façon de penser; je voudrais plutôt que la paix entre la Russie et la Porte fût établie sur des fondements plus solides et inébranlables, et si vous voulez vous donner la peine de bien examiner la chose et d'y faire des réflexions sérieuses, vous serez obligé de convenir que la Russie n'a absolument aucun sujet de prendre des difficultés que je trouve à ce changement, un motif de me soupçonner d'intelligence

[1] Rohd berichtete über geplante Truppenverschiebungen und die Errichtung eines Lagers in Ungarn (vergl. Bd. XXX, 514. 515). — [2] Vergl. Nr. 19726. — [3] Vergl. Bd. XXIX, 569. 570. — [4] Vergl. Nr. 19719. — [5] Vergl. Bd. XXX, 534.

avec la cour de Vienne. Pour se permettre de pareils soupçons contre un allié tel que je le suis de la Russie, il faut considérer s'il trouve son compte à une telle intelligence, ou si elle est contraire à ses intérêts. Dans le cas présent, la décision n'est rien moins qu'équivoque, et, après tout ce que j'ai fait jusques ici en faveur de la Russie, je vous laisse juger si l'on peut raisonnablement supposer que je voulusse échanger l'alliance avec la Russie contre celle avec l'Autriche. Le sens commun suffit pour se convaincre du contraire; mais, après tout, et lorsque vous aurez fait toutes ces réflexions, il m'est fort indifférent de quel sentiment vous serez. Si ce soupçon existe effectivement, il faut de toute nécessité que des insinuations malignes, soit de la part de la France, soit de la part de l'Angleterre, y aient donné lieu, et comme je puis m'y attendre tout aussi bien de la dernière, vu la jalousie que mon intimité avec la Russie lui a inspirée, vous ne négligerez rien pour pénétrer ce mystère d'iniquité.

En attendant, selon mes dernières lettres de Vienne,[1] le prince Golizyn est toujours à attendre encore la réponse à ses insinuations, et je vous avoue que je ne comprends rien au délai qu'on y apporte.

Nach dem Concept. Federic.

19728. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

Finckenstein und Hertzberg berichten, Berlin 5. März: „Nous avons l'honneur de présenter à Votre Majesté la déduction ou le »Mémoire« sur les prétentions à former à la charge de la république de Pologne, que nous avons dressé en conséquence de Ses ordres.[2] A force de recherches, nous sommes parvenus à déterrer encore quelques vieilles prétentions des ducs de Silésie, tant sur le palatinat de Posen que sur les duchés d'Oswiecim, de Zator et de Severie, situés du côté d'Oppeln.

Nous nous sommes contentés d'indiquer les titres de ces différentes prétentions, sans entrer dans un grand détail, parcequ'il ne s'agit, pour le présent, que de les communiquer en confidence à la cour de Russie, et que, plus on approfondit la matière, et plus on découvre leur faiblesse, les Polonais pouvant répliquer à toutes, hormis à celle d'Elbing, qu'elles avaient perdu leur force par des traités postérieurs ou par une prescription immémoriale. Il est vrai que les clameurs et les oppositions des Polonais ne sont pas beaucoup à craindre; mais comme la cour de Russie affecte d'observer une sorte de justice et de modération à l'égard de la Pologne, elle exigera la même conduite des autres puissances et ne voudra entrer dans les vues de Votre Majesté que d'une manière qui ne paraisse pas autoriser trop ouvertement un démembrement de la Pologne. Il nous paraît donc qu'il conviendrait de demander la Pomérellie principalement à titre de convenance réciproque, en présentant à la République toutes sortes d'objets de compensation et d'échange, et ne faire valoir nos anciennes prétentions que d'une façon subsidiaire, pour appuyer la susdite demande de la Pomérellie.

Nous estimons aussi que les raisons politiques que le comte de Solms doit employer à la cour de Russie pour faire goûter cette proposition et surtout celles qui font préférer à Votre Majesté une acquisition en deçà de la Vistule, et enfin les

[1] Vergl. Nr. 19726. — [2] Vergl. Bd. XXX, Nr. 19716.

gradations qu'il aura à observer, doivent plutôt entrer dans les instructions secrètes à envoyer à ce ministre, que dans la déduction ci-jointe, qu'il doit présenter à la cour de Pétersbourg, et dont celle-ci fera indubitablement usage envers les Polonais."

[Potsdam, mars 1771.]

Cette pièce est bonne; mais quand on l'enverra à Solms, il faut qu'elle soit accompagnée d'une dépêche détaillée où on lui mâche toute la conduite qu'il faut tenir, et des arguments pour appuyer nos prétentions. Faites, s'il vous plaît, préparer cette dépêche; mais j'attends une réponse à ce que je lui ai écrit d'ici à l'arrivée de mon frère,[1] pour voir s'il est temps de lui lâcher notre déduction.

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung auf dem Berichte der Minister.

19729. AN DEN KAMMERPRÄSIDENTEN DOMHARDT IN KÖNIGSBERG i. Pr.

Potsdam, 6. März 1771.

Wenn Ich Euch zuvörderst vor die Mir unter dem 28. abgewichenen Monats gegebene Auskunft von dem Ertrage des Bischofthums Ermland[2] hierdurch danke, so wird Mir hiernächst in gleichem Vertrauen zu Eure Verschwiegenheit lieb sein, von Euch dergleichen ebenfalls von dem Marienburgschen, auch Culmschen Gebiete zu erhalten, wenn solche, wie Ich dann auch von Euch nicht fordern kann, ebenso detaillirt just nicht ausfallen, sondern nur, Eurer Kenntniss nach, den Ertrag en gros enthalten möchte.[3]

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Königl. Staatsarchiv zu Danzig.

19730. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 6 mars 1771.

Votre dépêche du 15 de février m'est enfin parvenue, avec son post-scriptum et les pièces y jointes. Vous répondrez aux plaintes qu'on continue de faire là où vous êtes, au sujet des comportements de mes troupes qui forment le cordon, que les coups que quelques Polonais s'étaient attirés de leur part,[4] étaient des suites naturelles des procédés impertinents dont ceux-ci avaient usé à leur égard, et renverrez ainsi, sans entrer dans le moindre détail, tous ceux qui vous parleront sur cette matière.

[1] Cabinetserlass, Potsdam 20. Februar, vergl. Bd. XXX, Nr. 19687. — [2] Vergl. Bd. XXX, Nr. 19686. — [3] Am 10. März beauftragt der König Domhardt, „Mir auch einige Auskunft von dem Ertrage von Pomerellen, ohne Inbegriff der Stadt Danzig, zu verschaffen". — [4] Bei Neustadt, Starostei Georgenburg, war es zwischen einem preussischen Commando und den Einwohnern, die sich dem Holzfällen widersetzten, zu Thätlichkeiten gekommen. Mehrere Polen wurden verwundet und getötet.

Pour ce qui regarde le parti que la cour de Russie pourra prendre, soit à l'égard des princes Czartoryski, soit à l'égard de tout autre seigneur polonais, pour les mettre à la tête du parti qu'elle a en Pologne,[1] elle rencontrera vraisemblablement des difficultés avec les uns et les autres dans l'ouvrage de la pacification de ce royaume. La paix avec la Porte est, selon moi, l'unique époque qui décidera efficacement cette affaire, de sorte qu'il faudra attendre la tournure que les négociations à cette fin entre la Russie et la Porte prendront, pour juger s'il y aura lieu de terminer ou non les troubles de la Pologne.

Au reste, vous informerez le prince Wolkonski que c'est avec plaisir que j'ai déféré à la réquisition qu'il m'a fait faire pour le dispenser de la quarantaine, lorsque, à son départ de Varsovie, il passera par la Prusse pour s'en retourner à Pétersbourg, et que je viens de donner en conséquence les ordres nécessaires à ce sujet au lieutenant-général de Stutterheim.

Federic.

Nach dem Concept.

19731. AN DEN GENERALMAJOR VON DALWIG.

Potsdam, 6. März 1771.

Ich habe Euren Grenzrapport vom 27. abgewichenen Monats erhalten, und da Ich den Postirungscordon nicht eher aufzuheben vermag, als bis solches wegen der Pest mit Sicherheit geschehen kann, so müsset Ihr, sowie solches auch österreichscher Seits geschiehet, die Subsistance vor die Truppen in Polen so gut als möglich zusammenzuschaffen und selbige noch bis Ende bevorstehenden Aprilmonats aus Polen zu erhalten suchen.[2]

Friderich.

Nach dem Concept.

19732. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 7 mars 1771.

Vous avez bien raison de soutenir dans votre dépêche du 24 février dernier que, dans la position actuelle de la cour où vous êtes, on ne saurait suivre le système politique qu'elle adoptera. Aussi longtemps qu'on laissera le département des affaires étrangères sans chef, les affaires

[1] Benoît schloss aus Aeusserungen Wolkonskis, „que sa cour pourrait bien incliner à la fin à se raccommoder avec les Czartoryski, au cas que le sieur Mniszech ne veuille pas venir, pour se mettre à la tête de notre parti" (vergl. Bd. XXX, 481. 482). — [2] Auf den Bericht vom 6. antwortet der König am 18. März, er ersehe gern, „dass Ihr Euch bei denen Conföderirten in den gehörigen Respect gesetzet und die Ausschreibungen der Fourage, die Ihr bis Ende April zu erhalten suchen müsset, nunmehro ungehinderten Fortgang nehmen".

ne sauraient qu'en souffrir, et on agira sans système fixe et, pour ainsi dire, du jour au lendemain. D'ailleurs, dès ce que le chancelier réussit d'une manière ou d'autre avec les Parlements, et qu'il atteint son but,[1] je ne doute nullement qu'il ne se soutienne, et que, malgré la haine publique, son crédit ne s'affermisse. Mais, si, au contraire, il échoue dans son plan, alors je ne voudrais pas jurer que le duc de Choiseul ne reparaisse sur la scène, et qu'il ne fournisse peut-être le premier exemple d'un ministre disgracié de France qui soit rappelé à son poste.

Au reste, on prétend que la France a dessein de rendre l'Avignon au Pape,[2] et vous n'oublierez pas de me dire si cet avis est fondé ou destitué de fondement.

Nach dem Concept. Federic.

19733. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 7 mars 1771.

Si par mes ordres immédiats du 31 de janvier[3] je vous ai chargé d'informer le ministère britannique de la conduite indécente de son ambassadeur à Constantinople,[4] j'y ai ajouté, en termes exprès, que cette information ne devait se faire que par manière de conversation. Cette précaution m'a paru très convenable, d'autant plus qu'en conséquence de mes ordres suivants du 7 de février[5] ce même ambassadeur s'est déjà donné lui-même un démenti formel vis-à-vis du reis-effendi, et mon idée n'a jamais été que vous en deviez parler ministériellement au lord Halifax, ainsi qu'il paraît presque que vous l'avez fait, par votre dépêche du 22, qui, ainsi que celle du 19 de février, m'est très bien parvenue. Quoi qu'il en soit, ce secrétaire d'État, selon ce qu'il vous a dit,[6] désespère trop du rétablissement de la paix entre la Russie et la Porte. Toute espérance d'y amener enfin les deux parties, n'est rien moins qu'évanouie; il y a plutôt encore toute apparence d'y parvenir et de donner à cette paix toute la solidité nécessaire.

Celle, au contraire, qui vient de se conclure entre la cour où vous êtes, et l'Espagne,[7] malgré la ratification de cette dernière, ne me paraît pas trop consolidée. A en juger au moins sur mes lettres de France, elle est encore sujette à différentes difficultés. Telles sont, par exemple, la proposition de l'Espagne qu'il ne sera pas permis à l'Angleterre de faire aucun changement ni établir aucun fort sur l'île de Falkland, et la réservation de tous les droits de cette couronne sur cette même île

[1] „De changer la forme judiciaire des lois et d'établir un tribunal plus subordonné à l'autorité du Roi." — [2] Vergl. Bd. XXVII, 227; XXVIII, 396; XXIX, 433. — [3] Vergl. Bd. XXX, Nr. 19636. — [4] Für Murrays Umtriebe an der Pforte gegen Preussen vergl. Bd. XXX, 537. — [5] Vergl. Bd. XXX, Nr. 19655. — [6] „Que toutes espérances de pacification étaient évanouies." — [7] Wegen des Streites über die Falklandinsel, vergl. Bd. XXX, 510. 511.

en général. Des points de cette nature embarrassent, ce me semble, encore longtemps le ministère britannique et resteront toujours un germe de dissension qui rendra cet accommodement extrêmement précaire. Le temps nous éclairera sur tout cela.[1]

Nach dem Concept. Federic.

19734. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A BERLIN.

[Potsdam] 8 [mars 1771].

Mon très cher Frère. Je suis bien fâché, mon cher frère, de ce que mon croc n'est pas aussi bien garni que vous le supposez;[2] par une convention de notre grand-père avec le margrave Philippe de l'année 1692 tout l'apanage du frère aîné retombe au cadet, il ne me revient de tout ceci qu'une bagatelle de l'apanage du margrave Henri; mais, pour vous donner toutefois une marque de bonne volonté plutôt que d'un secours bien efficace, je vous augmenterai l'apanage de 4000 écus, qu'avait le margrave Henri. J'espère, mon cher frère, que vous suppléerez par votre indulgence à la faiblesse du subside, en faveur de l'intention que j'ai de vous rendre service: sentiment invariable en moi, aussi bien que ceux de tendresse et d'estime avec lesquels je suis, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

19735. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION BLANCHOT A DRESDE.

Potsdam, 9 mars 1771.

Je vous avoue que je n'ai pas laissé d'être surpris de voir par votre dépêche du 4 de ce mois que, malgré l'indigence de la cour où vous êtes, l'Électeur se soit néanmoins rendu aux sollicitations de la comtesse de Brezestowska en faveur des Confédérés de Pologne pour fournir à ceux-ci de nouveaux secours. C'est une conduite qui révolte entièrement, et que le manque du numéraire où l'on se trouve, rend d'autant moins excusable, puisque c'est un argent purement jeté, qui ne contribuera absolument en rien à la réussite des vues que l'on peut conserver là où vous êtes, sur le trône de Pologne.[3]

Nach dem Concept. Federic.

[1] Am 11. März dankt der König Maltzan für die Uebersendung von Abschriften der dem Parlament vorgelegten Papiere und Correspondenzen, betreffend die Vergleichsverhandlungen zwischen England und Spanien. — [2] Das Schreiben des Prinzen liegt nicht vor. Es bezieht sich, wie aus dem folgenden hervorgeht, auf die Hinterlassenschaft des am 5. März gestorbenen Markgrafen Friedrich Wilhelm von Schwedt. — [3] Vergl. Bd. XXVII, 593; XXVIII, 500. 501; XXIX, 577; XXX, 522.

19736. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION BEHNISCH A STOCKHOLM.

Potsdam, 9 mars 1771.

J'approuve parfaitement la réponse que, selon votre dépêche du 22 de février, vous avez donnée à la personne de confiance de la Reine ma sœur, qui a été chargée de vous parler de sa part.[1] J'espère qu'à la réception des présents ordres vous aurez reçu vraisemblablement la lettre[2] que je vous ai adressée pour cette Princesse, et qu'ainsi vous aurez déjà été à même de la lui faire parvenir. N'oubliez, en attendant, pas de me donner régulièrement, aussi souvent que vous m'écrirez, des nouvelles de sa santé, afin que je sois exactement informé comment elle se porte dans les conjonctures où elle se trouve.

Au reste, je suis bien aise d'apprendre que le roi de Suède compte de prendre la route de Berlin pour retourner dans son royaume.[3] Je vous sais d'autant plus de gré de m'avoir mandé cet avis que l'intention de ce Prince à cet égard ne m'était encore nullement connue.[4]

Nach dem Concept. Federic.

19737. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 9. März, über eine Unterredung mit van Swieten: „Ce ministre a reçu ordre de sa cour de demander une audience à Votre Majesté pour Lui faire part de la réponse que le prince Kaunitz vient de donner à la déclaration que le ministre de Russie lui a faite par ordre de sa cour. Mais comme le sieur de Swieten a apparemment senti lui-même que Votre Majesté pourrait trouver de l'inconvénient à ces fréquentes audiences, il m'a fait, tout de suite, la lecture de cette réponse, qui, quoique verbale,[5] a été donnée par écrit, et m'a même permis d'en tirer une copie, que j'ai l'honneur de présenter très-humblement à Votre Majesté.

Le baron de Swieten m'a dit ensuite qu'il était chargé, en même temps, de s'expliquer confidemment envers Votre Majesté sur la manière dont sa cour envisageait la déclaration de la Russie; sur les vues qu'elle lui attribuait, en la lui faisant; sur les motifs qui avaient dicté sa réponse, et, enfin, sur les mesures qu'elle se proposait de prendre en conséquence.

I. Au premier égard, il m'a témoigné que sa cour avait trouvé cette déclaration[6] en gros fort honnête et polie; que les raisons alléguées pour décliner une médiation ouverte, quoique peut-être peu fondées, étaient cependant assez plausibles

[1] Behnisch hatte dem nicht näher bezeichneten Vertrauensmann der Königin Ulrike Versicherungen über die Theilnahme König Friedrichs und über die Entsendung eines Gesandten, dessen Beistand sie für den bevorstehenden Reichstag wünschte, gegeben. — [2] D. d. 26. Februar, vergl. Bd. XXX, Nr. 19705. — [3] Gustav III. weilte in Paris, vergl. Bd. XXX, 529. — [4] Am 15. März schreibt der König an Finckenstein, dass er Dönhoff (vergl. S. 6) vor seiner Abreise nach Schweden sprechen wolle. — [5] „Réponse verbale du prince de Kaunitz-Rittberg sur les ouvertures qui lui ont été faites par M. le prince Golizyn le 16 février 1771." — [6] Vergl. Bd. XXX, 463. Die russische Erklärung betraf die „bons offices" des wiener Hofes, die Freilassung Obreskows vor Beginn der Friedensverhandlungen und die Friedensbedingungen Katharinas II.

pour qu'on ne pût guère s'y refuser; que la demande préalable de l'élargissement du sieur d'Obreskow lui paraissait juste et dans l'ordre des choses; et que, si les conditions de la paix sur lesquelles il fallait encore suspendre son jugement, étaient aussi modérées que les termes de cette déclaration semblaient les annoncer, et qu'elles se bornassent à un dédommagement raisonnable des frais de la guerre et à une sûreté pour l'avenir, telle qu'une puissance la pouvait demander en pareil cas, on ne saurait y trouver à redire.

II. Mais que sa cour connaissait trop la modération russe pour s'y tromper, et qu'en combinant ce qu'on savait par expérience de la façon de penser de cette cour, avec plusieurs avis qu'on avait reçus par de bons canaux, et avec ce que Votre Majesté Elle-même lui avait dit en gros des conditions de cette paix,[1] quoique sans vouloir les articuler, on ne pouvait qu'attribuer les plus vastes projets à cette puissance; que sa cour ne croyait pas se tromper, en supposant que le langage amical de cette déclaration n'avait été employé que pour l'endormir par des paroles flatteuses, pendant qu'on tâcherait de profiter de cette campagne pour porter les derniers coups à la Porte; qu'on ne pouvait pas ignorer à Pétersbourg les mesures que Leurs Majestés Impériales étaient sur le point de prendre en Hongrie,[2] et qu'on s'en servirait probablement pour intimider les Turcs en les leur faisant envisager comme un concert pris entre les deux cours impériales à leur préjudice, tandis qu'on se mettrait en bon état de défense le long du Danube, où la facilité de construire des magasins donnerait de grands avantages à l'armée russe; qu'en suivant ce système de politique, on chercherait à leurrer sa cour par des offres propres en apparence à la faire passer par dessus les conditions dures qu'on avait dessein d'imposer à la Porte; qu'on ne voulait pas cacher à Votre Majesté que cette voie avait déjà été tentée, et qu'on leur avait offert des avantages qui seraient très fort de sa convenance; qu'on reviendrait vraisemblablement à la charge; mais que, comme il était aisé de prévoir de quelle manière des propositions pareilles seraient reçues, on essaierait, sans doute, aussi d'en faire de semblables à Votre Majesté, et qu'on n'oublierait pas de semer la jalousie et la défiance entre les deux cours, pour faciliter d'autant mieux les vues d'agrandissement dont on s'occupait.

III. Que, quoique ces conjectures ne fussent pas formées à la légère, on n'en avait cependant pas moins pris le parti de faire à la cour de Russie une réponse amicale et telle qu'elle pouvait la désirer; que Leurs Majestés Impériales se flattaient que cette réponse aurait l'approbation de Votre Majesté, et qu'on croyait devoir Lui exposer les motifs qui les y avaient principalement déterminées. Que, la cour de Russie ayant requis celle de Vienne d'interposer ses bons offices, et ayant déclaré, en même temps, qu'ils devaient tenir lieu de médiation, on avait cru devoir les accepter, d'autant plus qu'en les refusant, ç'aurait été, en quelque manière, rejeter le seul moyen qui restait pour travailler à l'ouvrage salutaire de la pacification, et l'accrocher à une simple formalité; que la demande préalable de la liberté d'un ministre public était une des choses qui tenaient à l'intérêt commun de toutes les cours et qui intéressaient trop la gloire de celle qui l'exigeait, pour qu'on eût pu faire difficulté de s'y employer, et que, quant aux conditions de la paix, on avait cru devoir prendre à la lettre ce que la cour de Russie en disait en termes généraux, puisqu'on n'aurait pu entrer en explication sur ce sujet, sans donner des soupçons propres à compromettre Votre Majesté, et qu'on ne risquait d'ailleurs rien par là, sa cour étant fermement résolue de n'employer ses bons offices qu'après qu'elle serait informée de tout le détail de ces conditions, et qu'autant que ces conditions seraient de nature à pouvoir être proposées à la Porte.

IV. Que cela n'empêcherait, d'ailleurs, pas Leurs Majestés Impériales de suivre le plan qu'elles s'étaient une fois formé, et dont elles avaient donné connaissance à Votre Majesté;[3] que leur conduite serait compassée sur celle de la Russie; qu'on

[1] Vergl. Bd. XXX, 340—344. 398. 448. — [2] Vergl. S. 7. — [3] Vergl. Bd. XXX, 424. 449—451.

assemblerait une armée sur les frontières de Hongrie, que les troupes seraient rendues au printemps au lieu de leur rendez-vous, et qu'on n'en avait pas fait mystère au prince Golizyn; qu'au moyen de cette conduite ferme et d'une union étroite avec Votre Majesté on espérait de parvenir au but qu'on se proposait; que c'était surtout de cette union que tout dépendait; que l'intérêt commun semblait y conduire; que les points dont les deux cours étaient convenues, paraissaient l'exiger, et qu'on avait tout lieu de se flatter alors d'une paix raisonnable et telle qu'on la désirait.

Le baron de Swieten a fini par me dire que Votre Majesté était le premier à qui on eut fait part de cette réponse donnée à la cour de Russie; que le prince Golizyn n'avait dû la recevoir qu'après le départ des lettres qui lui avaient été adressées, et que ce ne serait qu'après l'avoir remise à ce ministre, qu'on la communiquerait à la cour de France; que le prince Lobkowitz[1] avait reçu, en même temps, l'ordre de se rendre sans délai à Pétersbourg, et qu'il serait peut-être déjà parti, à l'heure qu'il est; qu'on avait été très sensible à la communication confidente de la réponse que Votre Majesté m'avait chargé de faire au caïmacam;[2] que celle du prince Kaunitz, dont il avait ordre de me remettre également une copie, était plus longue, parcequ'on avait cru devoir y entrer dans tout le détail de ce qui s'était passé entre la cour de Russie et celle de Vienne au sujet de la médiation; qu'on avait compris que Votre Majesté S'attendait à ce que le ministère ottoman insisterait sur cette médiation, mais que cela serait assez difficile, après que les Turcs sauraient que la cour de Russie l'a déclinée; que cependant on avait donné ordre au sieur Thugut de se concerter sur tout ce qui concerne cette matière, avec le ministre de Votre Majesté.

Il m'a paru nécessaire de joindre à ce très-humble rapport une traduction de cette lettre du prince Kaunitz,[3] puisqu'elle contient l'acceptation des bons offices, au défaut de la médiation, et la demande assez claire de l'élargissement du sieur Obreskow, et que je suppose que Votre Majesté voudra donner, en conséquence, des ordres au sieur de Zegelin, afin qu'il tienne sur cette matière un langage uniforme avec celui du ministre autrichien.

J'ai pris, au reste, *ad referendum* tout ce que le baron de Swieten m'a dit dans cette conversation."

Potsdam, 10 mars 1771.

Après les compliments usités de la communication et de la confiance que la cour de Vienne me marque, il faut dire à M. van Swieten que, quoique j'aurais été fort aise de lui parler lui-même pour le bien des affaires, je m'en tenais, à cette fois, de vous charger de ma réponse. Que je voyais avec bien du plaisir l'acceptation des bons offices dont la cour de Vienne voulait se charger, et que je pouvais assurer sa cour que la paix se ferait d'une façon honnête et dont elle pourrait être satisfaite. Et comme elle voulait bien avoir confiance en moi, je la priais de ne point s'effaroucher trop des premières propositions; que je pouvais les assurer que les vastes projets qu'ils attribuaient aux Russes, ne l'étaient pas autant qu'ils le croyaient, qu'on rabattrait même, sans marquer trop d'aigreur, beaucoup de leurs prétentions, mais que je les conjurais de ne point aigrir les esprits par trop de raideur; que les Russiens ne voulaient en aucune manière ajouter foi à leurs démonstrations militaires; que, pleins d'anciens préjugés qui régnaient encore

[1] Lobkowitz war beurlaubt. — [2] Vergl. Bd. XXX, 443. 444. — [3] Die französische Uebersetzung des lateinisch abgefassten Schreibens ist undatirt.

dans les esprits, on ne pouvait les persuader de l'intérêt que l'Impératrice-Reine prenait au maintien de la puissance ottomane; mais qu'indépendamment de ces vieux préjugés, j'avais tout lieu de croire que la paix se ferait d'une manière satisfaisante à tout le monde, et que je croyais que les Turcs ne le prendraient pas de si près, s'il leur en coûtait quelque somme d'argent pour se tirer du mauvais pas où ils se sont mis.

Voici encore une chose sur laquelle je demande votre avis. Ne pourrait-on pas leur insinuer que, comme ils s'étaient emparés de quelques starosties de la Pologne,[1] on croyait qu'il ne dépendrait que d'eux de rendre la portion plus considérable? ce qui nous mettrait en droit d'augmenter notre portion de même. Mais je crois qu'il faut attendre la réponse de Solms,[2] avant de toucher cette matière avec les Autrichiens.

Federic.

Nach der Abschrift der Cabinetskanzlei; die (nicht vorliegende) Ausfertigung war eigenhändig.

19738. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 10 mars 1771.

Je n'ai qu'un mot à ajouter à la réponse[3] que j'ai faite de ma propre main à votre rapport d'hier, et que vous recevez ci-joint en original. C'est qu'ayant observé par ce que le baron de Swieten vous a insinué des sentiments de sa cour relativement à la paix, que le prince de Kaunitz appréhende beaucoup que la Russie n'ait envie de profiter d'une nouvelle campagne pour porter les derniers coups à la Porte, j'ai chargé mon ministre d'État de Rohd de lui insinuer, par manière de conversation, que le meilleur moyen de la prévenir serait de proposer d'abord un armistice entre les deux puissances belligérantes.[4] En effet, cet expédient me paraît le plus propre pour calmer les inquiétudes que le prince de Kaunitz a manifestées à cet égard, et je suis bien aise de vous en prévenir également pour votre direction.

Nach der Ausfertigung. Federic.

19739. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 10 mars 1771.

C'est avec bien du plaisir que j'ai appris, tant par votre dépêche du 2 de ce mois que par ce que le baron de Swieten en a communiqué à mon ministre d'État et de cabinet comte de Finckenstein,[5]

[1] Vergl. Bd. XXX, 517. — [2] Auf die Cabinetserlasse vom 20. Februar, vergl. Bd. XXX, Nr. 19687. 19688. — [3] Nr. 19737. — [4] Vergl. Nr. 19739. — [5] Vergl. Nr. 19737.

les termes où se trouve enfin l'affaire de la médiation entre la Russie et la Porte. J'en augure très bien, et, si le prince de Kaunitz use de ménagement dans cette rencontre, je suis persuadé que la Russie rabattra de ses prétentions, et que tout s'arrangera à la satisfaction des parties belligérantes et des puissances médiatrices. Dans cette vue, il me semble même que vous ne feriez pas mal de dire, par manière de conversation, au prince Kaunitz que, s'il appréhendait que les Russes ne tentassent encore une campagne, il ne dépendrait que de lui que de faire proposer d'abord une suspension d'armes entre les deux puissances belligérantes comme le moyen le plus propre pour la prévenir.

Nach dem Concept. Federic.

19740. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 10 mars 1771.

Votre dépêche du 22 de février m'a été fidèlement rendue, et on aura apparemment déjà reçu, avant la réception de la présente, la réponse de la cour de Vienne aux propositions que celle où vous êtes, lui a fait faire relativement à sa paix avec la Porte. Selon la communication qui m'en a été faite,[1] cette cour accepte la médiation que la Russie lui a offerte, sous le nom de bons offices, et, sans trop présumer, je puis me flatter que les instances pressantes et réitérées que j'ai faites, n'y ont pas peu contribué.

Mais, malgré cela, il s'en faut bien que par là toute difficulté de conduire cette négociation à une heureuse fin, soit levée. La principale besogne reste plutôt encore à faire, et je suis persuadé que, lorsque la Russie fera connaître plus particulièrement ses conditions, ces difficultés ne feront qu'augmenter et demanderont du temps pour les aplanir entièrement. Quoi qu'il en soit, je suis bien aise que cette affaire se trouve enfin dans les termes où elle est, et comme ma réponse sur les dernières propositions de la cour où vous êtes,[2] doit y être déjà arrivée à l'heure qu'il est, je me flatte que Sa Majesté Impériale aura aussi eu sujet d'en être satisfaite, tout comme je suis persuadé que, dès ce que l'on aura fait quelque progrès dans la négociation avec l'Autriche, le comte Panin ne tardera pas de s'apercevoir que tout ce que je lui ai fait insinuer relativement aux dispositions de cette dernière, n'est rien moins qu'exagéré, mais entièrement conforme à la vérité.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. Nr. 19 737 und 19 739. — [2] Vergl. Bd. XXX, Nr. 19 683.

19741. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 10 mars 1771.

J'ai reçu votre dépêche du 27 de février dernier, et si le roi de Pologne continue à vous parler, ainsi que, selon son contenu, il a fait, à l'égard des livraisons que mes troupes qui forment le cordon, exigent en Pologne, vous répondrez également à ce Prince ce que je vous ai déjà enjoint par une de mes précédentes[1] de dire à ce sujet à d'autres qui toucheront cette matière: que l'on croyait chez nous être en droit de pouvoir s'arroger les mêmes prérogatives dont jouissaient les troupes autrichiennes postées aux mêmes fins dans ce royaume; que, comme les Polonais fournissaient sans répugnance à celles-ci les subsistances dont elles avaient besoin, ils ne sauraient nullement trouver étrange que les nôtres prétendissent qu'on leur accordât les mêmes avantages. Que, si le malheur, au reste, voulait que la peste se manifestât de ces côtés-ci et y produisît les mêmes effets qu'en Podolie, que ce ne serait certainement pas à nous à qui il en faudrait attribuer la faute, mais plutôt aux ravages des Confédérés qui, de leur propre aveu, se faisaient un mérite de détruire tout ce qu'ils ne pouvaient enlever. C'est dans le sens que dessus que vous répondrez à ce Prince, ainsi qu'à tous ceux qui dorénavant vous parleront sur ce sujet.

Nach dem Concept. Federic.

19742. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 11. März 1771.

Euer Bericht vom 4. Februarii erfordert keine neue Verhaltungsbefehle, und Ihr werdet nunmehro wohl bereits Meine bei der Antwort Meines Cabinetsministri Grafens von Finckenstein an den Caïmacam[2] an Euch erlassene Ordre[3] erhalten haben. Ebenso wird Euch auch nicht unbekannt geblieben sein, dass der österreichische Hof die von dem russischem ihm angetragene bona officia angenommen hat[4] und es folglich, um zur Friedensunterhandlung selbst zu schreiten, nur noch darauf ankommen wird, dass Russland Oesterreich seine Friedensvorschläge und Bedingungen näher und umständlicher anzeige.[5]

Nach dem Concept. Friderich.

---

[1] Vergl Nr. 19721. — [2] D. d. Berlin 15. Februar, vergl. Bd. XXX, 443. Anm. 7. — [3] D. d. Potsdam 13. Februar, vergl. Bd. XXX, Nr. 19668. — [4] Vergl. Nr. 19737. — [5] Mit einem Postscript wird die Antwort von Kaunitz an den Caïmacam (vergl. S. 15) abschriftlich übersandt.

19743. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 11 mars 1771.

Les dernières lettres que j'ai reçues de Constantinople, sont du 4 de février.[1] Elles ne contiennent rien de nouveau, mais confirment seulement les dispositions pacifiques de la Porte, ainsi que la vigueur qu'elle met, en même temps, dans ses préparatifs pour une nouvelle campagne, au cas qu'elle fût inévitable. Afin cependant de ne point interrompre le fil des communications de ces dépêches, je vous adresse également ci-joint une copie de celles-ci, dont vous ferez l'usage que vous jugerez le plus convenable à mes intérêts.

Nach dem Concept.

Federic.

19744. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 11 mars 1771.

Ce n'est qu'avec quelque surprise que j'ai remarqué le parfait silence que vous observez dans votre dernière dépêche du 28 de février sur le nouveau roi de Suède. Quoique peut-être à son départ la nouvelle de la mort du Roi son père ne vous ait pas encore été connue, il me semble pourtant que le séjour même de ce Prince en qualité du prince royal aurait dû exciter votre attention pour pénétrer si la cour où vous êtes, ne lui a pas fait quelque offre ou promesse d'argent. Vous n'oublierez pas d'y suppléer encore, et je suis persuadé qu'en vous donnant quelque peine, vous ne manquerez pas de vous mettre à même de satisfaire ma curiosité à cet égard.

D'ailleurs, et pour ce qui est des opérations du ministre de la guerre,[2] vous n'oublierez pas de les suivre pour apprendre si et quels nouveaux arrangements ultérieurs, soit en réforme ou autrement, il pourrait encore avoir dessein de faire.

Nach dem Concept.

Federic.

19745. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 11 mars 1771.

Ma chère Nièce. Je vous félicite, ma chère enfant, de voir à présent augmenter votre société par [le prince] de Nassau et par le

[1] Vergl. Nr. 19742. — [2] Vergl. S. 5. 6.

prince de Hesse;[1] quoique leur conversation ne soit pas fort animée, cela fait toujours nombre.

On dit que le roi de Suède passera ici pour retourner chez lui;[2] en ce cas-là, son séjour ici me fournira de quoi vous en faire une relation.

Notre cousin Vivian de La Chaponardiere[3] est allé en paradis, ma chère enfant, ce qui nous occasionne un deuil qui n'afflige personne; il a laissé un bel héritage que ses trois filles[4] se partageront. Le margrave Henri va s'installer à Schwedt, mon frère Ferdinand hérite une jolie seigneurie, ainsi que tout le monde sera content. Je vous embrasse mille fois, en vous assurant de la tendresse infinie avec laquelle je suis, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Faites, je vous [prie], mille amitiés de ma part au prince d'Orange.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

19746. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.[5]

Potsdam, 11 mars 1771.

Les particularités que vous me marquez, dans votre dernière dépêche du 5 de ce mois, sur l'administration des finances de la plupart des provinces de la Généralité,[6] prouvent que la Hollande a en cela le sort qui est presque ordinaire à toutes les républiques. La discorde des régents fait le plus grand tort aux affaires et empêche que les vues les plus salutaires au bien commun ne sont jamais mises en pratique. Si donc la situation des finances des Provinces Unies est effectivement telle que vous la dépeignez, on a certainement grande raison de désirer là où vous êtes, que la France reste plongée aussi longtemps que possible dans la confusion où elle est actuellement, puisque c'est le plus sûr moyen pour l'arrêter d'entrer en guerre et d'y entraîner ses voisins.

Au reste, j'attends avec impatience que vous me mandiez s'il y a quelque apparence de réussite à pouvoir entrer en négoce avec les

[1] Die Prinzessin schrieb, Haag 5. März (in der Vorlage verschrieben: „février"), dass Prinz Friedrich von Hessen (vergl. Bd. XXX, 493) sich seit einigen Tagen daselbst befinde. „Le prince de Weilburg vient aussi d'arriver." [Charlottenburg. Hausarchiv.] — [2] Vergl. S. 13. — [3] Gemeint ist Markgraf Friedrich Wilhelm von Schwedt, vergl. S. 12. — [4] Dorothea, Gemahlin des Prinzen Friedrich Eugen von Württemberg; Anna Elisabeth Luise, Gemahlin des Prinzen Ferdinand, Bruders des Königs, und Prinzessin Philippine. — [5] Am 7. März bewilligt der König Thulemeier einen zweimonatlichen Urlaub zur Ordnung häuslicher Angelegenheiten. — [6] Nach Thulemeiers Bericht waren die meisten Provinzen noch mit den Zahlungen, die während des österreichischen Erbfolgekrieges ihnen auferlegt worden waren, rückständig, und blieb der Versuch, sie einzutreiben, erfolglos.

amirautés de la République à l'égard du bois que j'ai fait déposer à Hamburg.[1] Ce commerce, je le répète, ne saurait être que profitable aux Hollandais, puisqu'il leur procurerait la marchandise de la première main et, par conséquent, à meilleur prix que de toute autre part.

Das Schreiben für die Prinzessin von Oranien (Nr. 19 745) wird übersandt.

Nach dem Concept. Federic.

19747. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 12 mars 1771.

Vos deux rapports du 11 de ce mois me sont bien parvenus, et ce n'est qu'avec plaisir que j'ai appris la promptitude que vous avez apportée à l'exécution de mes ordres par rapport aux dernières insinuations du baron de Swieten.[2]

Mais je ne suis pas moins charmé de la conformité de nos idées sur l'occupation des starosties par les Autrichiens et sur le dessein que j'ai formé d'imiter leur exemple. En effet, plus j'y réfléchis, et plus je suis convaincu qu'avant de leur faire la moindre confidence de mes vues, il faut attendre la réponse de la Russie sur cet article;[3] et comme elle ne tardera apparemment pas de nous parvenir, nous ne perdrons sûrement rien à ce petit délai, et nous assurerons plutôt notre marche dans une affaire aussi délicate.

Quant au chambellan baron de Nolcken, quelque triste que soit pour moi sa commission,[4] vous n'avez qu'à l'appointer ici à demain, 13 de ce mois, et l'adresser à mon général-major comte de Hordt, qui aura soin de me le présenter. Mais comme j'ignore si une commission de cette nature exige un présent de ma part, vous n'aurez rien de plus pressé que de m'en dire votre sentiment, que j'attends même d'apprendre demain matin, avant l'arrivée du baron de Nolcken.[5]

Nach der Ausfertigung. Federic.

19748. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

[Potsdam] 13 mars[6] 1771.

Ma très chère Sœur. Votre chambellan de Nolcken[7] vient, ma chère sœur, de me remettre votre lettre[8] dont il était chargé. Vous savez que je n'ai point attendu à penser à tout ce qui pouvait vous

[1] Vergl. Bd. XXX, 514. — [2] Vergl. Nr. 19 737. — [3] Vergl. S. 16. — [4] Nolcken sollte im Auftrag der Königin Ulrike das Ableben König Adolf Friedrichs notificiren. — [5] Am 17. April billigt der König, dass Finckenstein Nolcken die ihm zugedachte Dose zugestellt hat. — [6] Vom 13. März ein Schreiben an d'Alembert in den Œuvres, Bd. 24, S. 531. — [7] Vergl. Nr. 19 747. — [8] Liegt nicht vor.

toucher, le moment que j'appris la perte que vous veniez de faire. Oui, ma chère sœur, vous pouvez compter sur moi entièrement; je ferai pour vous tout ce qui dépendra de moi, j'ai même pris les devants, et j'ai tout préparé en Russie de sorte que vous ne rencontrerez aucun obstacle de la part de cette cour.[1]

Mais, après vous avoir parlé de moi, souffrez que je vous parle de vous-même, et que je vous représente que tout le monde s'attend que votre grandeur d'âme saura prescrire des bornes à votre douleur; le temps, ma chère sœur, guérit jusqu'aux plaies les plus sensibles, pourquoi la raison ne ferait-elle pas ce dont le temps vient à bout? Il faut d'ailleurs bien s'imprimer que nos plaintes et nos regrets sont inutiles, que, sans faire du bien à ceux qui ne sont plus, ce chagrin rongeur nous consume et nous rend misérables. Les morts, s'ils pouvaient penser, n'exigeraient de nous qu'un tendre souvenir; mais plus ils nous ont aimés, plus ils condamneraient une affliction capable de nous perdre la santé et d'abréger nos jours. Et, après tout, ne faut-il pas se souvenir qu'en quelque élévation que la Fortune nous place, nous ne cessons pas d'être hommes, par conséquent assujettis à tous les malheurs qui menacent l'humanité? L'empereur Marc-Aurèle dit qu'il faut prendre tout ce que la nature universelle nous envoie, avec soumission et ne nous point révolter contre des évènements qui nous touchent, mais qui sont une suite de la nécessité. J'avoue que ces sentences sont plus faciles à dire qu'à pratiquer; cependant, il faut faire de nécessité vertu, et, à force de réprimer en nous ces mouvements qui nous révoltent contre notre malheur, on parvient à les diminuer.

Je vous demande pardon de vous dire bien des choses que vous savez mieux que moi; il arrive cependant qu'en rappelant les idées, elles nous donnent une espèce de consolation, et je n'aurai de repos, ma chère sœur, que lorsque je saurai votre âme calmée et tranquille. Ce n'est donc qu'une suite du tendre intérêt que je prends à votre chère personne, qui m'oblige d'entrer dans ce détail; car il est sûr que toute personne qui se trouve en votre situation, a besoin de secours étrangers pour s'aider à se subjuguer soi-même et pour s'arracher à des idées noires et funestes qui plongeraient l'esprit — si on les laissait s'enraciner — dans une mélancolie entière. Je fais mille vœux, ma chère sœur, pour que votre fermeté d'âme se signale en cette occasion, et que tout le monde avoue que votre raison vous place au-dessus de tout évènement, étant avec les sentiments les plus tendres et un attachement inviolable, ma très chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

---

[1] Wegen der Erhöhung des Witthums, vergl. Bd. XXX, 484.

19749. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 13 mars 1771.

Je suis bien aise d'apprendre par votre dépêche du 26 de février dernier qu'on commence actuellement, à la cour où vous êtes, à voir plus clair dans les affaires de la Porte.[1] Ce changement me fait espérer que la Russie sentira que j'ai eu grande raison de l'exhorter à y prêter une attention plus sérieuse que par le passé, et de lui inspirer de la défiance contre certaines insinuations fausses et destituées de tout fondement qu'on a tâché d'accréditer. Mais si, après cela, elle ne veut pas renoncer aux soupçons sur la prétendue grande correspondance où je suis entré avec la cour de Vienne,[2] il faut qu'elle en prenne également contre tout le monde. En effet, après que la Porte a déclaré vouloir négocier de sa paix sous notre médiation, il me paraît tout simple et même nécessaire que j'entre sur ce sujet en pourparlers avec cette cour et ses ministres, et je n'y vois absolument rien qui puisse autoriser les soupçons que la cour où vous êtes, a paru en prendre. Bien plus, et sans me vanter, cette correspondance m'a fourni plus d'une occasion de modérer un peu la véhémence et l'impétuosité naturelles de l'Autriche et de la persuader d'écouter au moins avec un esprit tranquille les propositions de la Russie et d'entamer la négociation. Aussi, selon mes dernières lettres de Vienne,[3] le prince de Lobkowitz a-t-il dû partir avant la fin de la semaine dernière et prendre le chemin le plus court pour retourner le plus promptement possible à Pétersbourg, de sorte que j'ai tout lieu de bien augurer de cette négociation et que la paix se rétablira à l'entière satisfaction de la Russie. Vous pouvez faire confidemment part de tout ce que je viens de vous dire sur ce sujet, au comte de Panin.

Federic.

Nach dem Concept.

19750. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 13 mars 1771.

Votre dépêche du 6 de ce mois vient de m'être rendue, et il paraît actuellement que les Russes deviennent effectivement plus traitables.[4] Ils commencent au moins à ouvrir les yeux sur leurs vrais intérêts, et j'ai lieu de croire qu'ils n'insisteront pas avec trop d'opiniâtreté sur leurs premières conditions de paix, qui allaient fort loin, mais qu'ils donneront plutôt les mains à une paix juste et raisonnable.

[1] Solms berichtete, dass Panin durch Nachrichten aus Konstantinopel über die dortigen französischen Umtriebe unterrichtet worden sei. Il „ne disconvient pas qu'il serait à désirer de pouvoir couper court à toute intrigue ultérieure par la conclusion de la paix même." — [2] Vergl. S. 1. 7. — [3] Bericht Rohds, Wien 6. März. — [4] Vergl. Nr. 19 749.

En attendant, les ostentations des Autrichiens,[1] aussi bien que les préparatifs des Turcs, ne sont rien moins que hors de saison, et, persuadé comme je suis que la cour où vous êtes, se bornera aux premières, sans aller plus loin, je me flatte aussi que la négociation de la paix entre la Russie et la Porte prendra une tournure plus favorable que peut-être on ne s'est pas imaginé d'abord.

Au reste, vous ne paraissez pas être bien au fait du gouvernement de Suède. La Reine ma sœur n'aura aucune part à la régence,[2] et le Sénat ne sera sûrement pas d'humeur de partager cette prérogative avec elle.

Federic.

Nach dem Concept.

19751. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 13 mars 1771.

Votre dépêche du 6 de ce mois m'est bien parvenue. Le roi de Pologne paraît trop entiché de ses oncles pour qu'il y ait lieu de présumer que le prince Repnin pourra être assez heureux que de le faire revenir de sa façon de penser, malgré les discours qu'il compte de lui tenir entièrement conformes aux propositions que l'ambassadeur de Russie a avancées relativement au plan projeté pour rétablir la pacification de ce royaume,[3] et j'ai de la peine à me persuader que ni lui ni tout autre pourront jamais faire désister ce Prince de suivre aveuglément les conseils de ses parents auxquels il est trop dévoué.

D'ailleurs il n'y a pas apparence qu'on verra revivre plus tôt une entière tranquillité en Pologne, avant que moi et l'Autriche nous ne soyons en état de nous mêler de ces affaires, et que nous ayons contraint, pour ainsi dire, les Confédérés à mettre bas les armes et à souscrire aux conditions qu'on jugera à propos de leur offrir; jusques là toutes les démarches qu'on pourra faire à cette fin, seront vraisemblablement inutiles et sans succès.

Federic.

Nach dem Concept.

19752. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 14 mars 1771.

Si les Anglais sont contents de leur accommodement avec l'Espagne,[4] ainsi que vous venez de me le mander dans votre rapport du 26 de février dernier, les autres puissances peuvent l'être également. Leurs intérêts n'y entrent pour rien, et que nous importe-t-il que l'Espagne ou l'Angleterre soit en possession de Falkland?

[1] Vergl. S. 7. — [2] Bis zur Rückkehr Gustavs III. — [3] Repnin, der auf der Durchreise zur Armee in Warschau eingetroffen war, sollte versichern, dass die Ankunft von Saldern, des Nachfolgers von Wolkonski (vergl. Bd. XXX, 521), nichts an dem russischen Pacificationsplan ändern werde. — [4] Vergl. Bd. XXX, 511.

Tout ce que vous m'apprenez d'ailleurs, concourt à me confirmer, de plus en plus, dans l'idée que je vous ai communiquée, il y a longtemps, sur le gouvernement britannique actuel. Tous les mouvements de l'opposition ne dérangeront en rien la marche du ministère,[1] et les petits démêlés qui pourraient s'élever dans celui-ci, auront tout aussi peu la moindre influence sur les affaires publiques.

Au reste, le bruit qu'on y a répandu d'un prétendu changement de langage de la cour de Vienne vis-à-vis de celle de Pétersbourg, ne me paraît être qu'un soupçon mal fondé. Quelques préparatifs qu'elle fait, y ont apparemment donné lieu, mais je suis persuadé qu'il ne résultera rien de ces derniers, et c'est ce que vous pourrez assurer à tous ceux qui veulent l'entendre.

Federic.

Nach dem Concept.

19753. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 14 mars 1771.

Je n'ai rien de fort essentiel à répondre à votre dépêche du 4 de ce mois. La paix paraissant assez bien raffermie entre l'Espagne et l'Angleterre,[2] les petits démêlés en France ne seront pas de grande conséquence et donneront tout au plus quelques secousses à l'un ou à l'autre parti. Les affaires publiques, au contraire, ne s'en ressentiront point du tout; mais, malgré tout cela, je ne saurais qu'être surpris des délais continuels qu'on apporte à remettre un ministre au timon de ces dernières, qui nécessairement ne sauraient que souffrir de se trouver sans directeur.

D'ailleurs, je vous ai déjà ordonné par mes ordres du dernier ordinaire[3] de me dire si la France a accordé déjà ou promis au moins quelques secours pécuniaires au nouveau roi de Suède; de sorte que je n'ai rien à ajouter aujourd'hui, si ce n'est de vous demander également si l'on continue à la cour où vous êtes, à s'intéresser pour les Confédérés en Pologne, ou si l'ardeur qu'on a fait d'abord paraître en leur faveur, s'est ralentie depuis et fait place à l'indifférence.

Federic.

Nach dem Concept.

19754. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 14 mars 1771.

J'ai reçu votre dépêche du 8 de ce mois, et, quoique je ne doute, à la vérité, pas du dérangement dont vous faites mention, des finances

[1] Maltzan berichtete: „L'opposition fait encore aujourd'hui une motion dans les deux chambres au sujet de cette convention" (mit Spanien). — [2] Vergl. Nr. 19752. — [3] Nr. 19744.

du roi de France,[1] je ne saurais cependant acquiescer qu'il faille inférer de là un manque de numéraire dans ce royaume. Il se peut très bien que, nonobstant le désordre où se trouvent les revenus du Roi, il y ait néanmoins encore beaucoup d'argent comptant dans le public, et que le peu de crédit que le gouvernement français rencontre, ne soit qu'une suite de ses mauvais arrangements, et nullement l'effet d'un défaut des espèces.

Au reste, je n'ai aucunes nouvelles intéressantes à vous mander, et tout ce que je puis vous dire de plus important, c'est qu'il y a grande apparence que les choses en viendront bientôt à une pacification entre la Russie et la Porte.

Federic.

Nach dem Concept.

19755. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION BLANCHOT A DRESDE.

Potsdam, 15 mars 1771.

J'ai reçu votre dépêche du 11 de ce mois. Rien n'étant plus faux que les bruits qu'on a répandus d'une prochaine levée de bouclier,[2] vous avez bien fait de les combattre, et je vous autorise par ces ordres à donner un démenti formel à tout ce qui pourra se débiter ultérieurement au sujet d'une guerre prête à éclater entre moi ou les Russes avec l'Autriche. Que cela ne vous retienne cependant pas d'être attentif touchant ce qui se passe aux frontières de la Bohême; prêtez-y, au contraire, toute votre attention, et n'oubliez pas de me rendre constamment un compte fidèle des nouvelles qui entreront là où vous êtes, à cet égard.

Federic.

Nach dem Concept.

19756. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

Finckenstein und Hertzberg überreichen, Berlin 15. März, die Kostenanweisung für die Reise Schulenburgs von Stuttgart nach Ansbach in Angelegenheit der Baireuther Schulden.[3]

[Potsdam, mars 1771.][4]

Bene; mais quand donc cette éternelle commission sera-t-elle finie?[5]

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung auf dem Berichte der Minister.

---

[1] Thulemeier berichtete, dass Versuche, neue Anleihen in Amsterdam aufzunehmen, fehlgeschlagen seien. — [2] Zwischen Preussen und Oesterreich. — [3] Vergl. Bd. XXIX, 348. — [4] Vom 16. März ein Schreiben an Voltaire in den Œuvres, Bd. 23, S. 187. — [5] Am 18. März melden die Minister Schulenburgs bevorstehende Rückkehr aus Stuttgart; nur auf Ansuchen der Stände und Garantmächte sei er dort geblieben, um zu sehen, wie Herzog Karl Eugen die neuen Abmachungen (vergl. Bd. XXIX, 592) ausführen werde, und ebenso solle eine formelle Abberufung nicht

19757. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 17 mars 1771.

J'ai reçu votre dépêche du 1er de ce mois, et mes ordres du 23 de janvier dernier[1] vous auront déjà appris le jugement de la cour de Vienne sur le plan de pacification de la Pologne.[2] Je vous y ai marqué qu'elle le trouve, à la vérité, modéré, mais qu'elle est curieuse de voir auparavant le projet de la paix avec les Turcs. Elle paraît aussi persister dans les mêmes sentiments, et autant que j'en puis juger, elle veut attendre le succès de sa médiation pour cette dernière, avant d'entrer dans la pacification de la Pologne.

Quant à moi, je ne suis pas moins satisfait de ce plan et je ne serai nullement éloigné de seconder les vues de la Russie en conformité du projet qu'elle m'a communiqué.

En attendant il s'agit à présent surtout de la réponse que vous me ferez sur les différentes dépêches importantes que je vous ai adressées depuis quelque temps, et, en particulier, sur celle qui regarde la pacification avec la Porte;[3] mais, au reste, il me semble que la cour où vous êtes, ferait toujours bien qu'en travaillant à pacifier la Pologne, elle tâchât, en même temps, d'arranger les petits avantages que je désire d'obtenir en Pologne. Je vous ai déjà indiqué ces avantages dans une des dépêches susmentionnées,[4] et comme l'Autriche a déjà si bien réussi relativement aux siens, je serais bien charmé d'avoir les mêmes succès, de sorte que vous ne négligerez rien pour me les faire obtenir.

D'ailleurs on a grande raison de regarder comme un grand bavard le prince de Sulkowski dont vous m'annoncez l'arrivée dans votre dernière dépêche.[5] Il ressemble, à cet égard, à presque tous les Polonais que j'ai appris à connaître. Il a fait un fort long séjour à Dresde où il a contracté des dettes et engagé sa femme, qui s'y trouve encore. Rien n'empêche aussi que vous ne fassiez part de ces anecdotes là où vous êtes.

Nach dem Concept. Federic.

---

erfolgen, „afin que le Duc soit tenu en échec par la crainte du retour des ministres des trois cours". Auf den Bericht ergeht die eigenhändige Weisung: „Il ne peut cependant pas rester éternellement là-bas. Federic."

[1] Vergl. Bd. XXX, Nr. 19615. — [2] Solms berichtete: „Je ne crois pas qu'on prétend prendre une résolution décidée, avant de ne connaître plus particulièrement les sentiments de Votre Majesté sur le plan général qu'on Lui a communiqué ci-devant (vergl. Bd. XXX, 262—264), et de savoir de quelle manière Elle voudra concourir Elle-même à son exécution, et de quelle façon Elle aura trouvé à propos d'arranger la participation de la cour de Vienne." — [3] Cabinetserlass, Potsdam 27. Februar, vergl. Bd. XXX, Nr. 19710. — [4] Vergl. Bd. XXX, Nr. 19687. 19688. — [5] Fürst Anton Sulkowski. Solms berichtete: „Il se fait connaître assez comme anti-royaliste, et par mille histoires qu'il débite en mille occasions sur le chapitre du roi de Pologne, tendantes à le rendre ou haïssable ou ridicule, il cherche à faire croire qu'il n'y a pas de salut pour la Pologne que dans la détrônisation de ce Prince."

19758. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 17 mars 1771.

Quoique, en accusant, dans votre dépêche du 9 de ce mois, mes ordres du 27 de février dernier,[1] vous ne fassiez pas la moindre mention de la copie qui s'y trouvait jointe d'un passe-port que l'administrateur autrichien en Pologne[2] a expédié au staroste Pelilcancyk, en date du 8 de novembre 1770, j'espère cependant qu'elle ne vous sera pas moins parvenue, et que vous ne tarderez pas de me faire ce rapport détaillé et relevé par des couleurs un peu fortes que je vous ai demandé, en même temps, sur ce sujet.[3]

En attendant, et pour ce qui regarde la négociation de la paix entre la Porte et la Russie, tout dépend de la réponse que cette dernière fera aux dernières insinuations que le prince Kaunitz a faites au prince Golizyn.[4] Mais je suis persuadé d'avance que, pourvu que la cour où vous êtes, reçoive avec douceur les premières ouvertures de la Russie, et que, loin de la rebuter, elle s'étudie plutôt à lui faire sentir, par un raisonnement juste et solide, qu'il y a en effet un meilleur parti à prendre, tout ira bien, et la paix ne tardera point à être rétablie. Le mauvais état de la flotte russienne, sa négociation d'argent manquée à Amsterdam et tant d'autres considérations ne sauraient manquer d'y contribuer, et je ne vous dissimulerai point que je commence à espérer un heureux succès de cette négociation. Je le souhaite au moins bien sincèrement.

Nach dem Concept. Federic.

19759. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 17 mars 1771.

Votre dépêche du 9 de ce mois m'est bien parvenue. Les maux dont la Pologne se trouve accablée, ne proviennent uniquement que de la part des Confédérés. Ce sont eux qui, par leurs dévastations, sont également cause que la famine menace une grande partie de ce royaume. Sans la chétive récolte qu'il y a eu dans plusieurs de mes provinces, je ne ferais, soit dit à vous, nullement exiger en Pologne des subsistances pour mes troupes qui forment le cordon; mais celles-ci manqueraient ou des vivres, ou ce ne serait qu'avec beaucoup de peine qu'on pourrait les leur fournir de l'intérieur de mes États, si je n'avais recours à pareil expédient. Cependant et malgré toutes ces difficultés, j'aurai soin, autant qu'il sera possible, d'ôter pour l'avenir tout sujet de plainte au brigadier Rönne qu'on lui enlève les moyens de faire subsister les troupes de sa garnison.[5]

[1] Vergl. Bd. XXX, Nr. 19711. — [2] Török. — [3] Ueber die Besitzergreifung der polnischen Grenzstarosteien. — [4] Vergl. S. 13. — [5] Posen. Daraufhin erhält

En attendant je vous recommande d'agir avec le sieur de Saldern,[1] lorsqu'il sera arrivé là où vous êtes, de concert en tout ce qui sera relatif au plan que la cour de Russie a projeté pour la pacification de la Pologne, et qui vous a été adressé en date du 23 de décembre de l'année passée.[2] Vous chercherez, en même temps, de persuader de votre mieux à ce nouvel ambassadeur et de lui faire adopter les sentiments que le meilleur parti qu'il y aurait à prendre, après que les Autrichiens viennent de se mettre en possession et de s'emparer d'un bon district de la Pologne, serait que moi et la Russie nous songions d'en avoir également quelque chose pour notre part.

Nach dem Concept.

Federic.

---

19 760. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam] 17 mars 1771.

Mon cher Frère. Je souhaite que le temps barbare qu'il fait, ne porte aucun préjudice à votre santé; j'en suis très las, mon cher frère, car il n'y a pas moyen de sortir ni d'habiter encore la campagne. Le comte Hoditz[3] n'a point son sérail avec lui, et il semble qu'il lui manque quelque chose; on l'amuse ici avec la comédie allemande et choses pareilles.

L'idée que vous avez, mon cher frère, d'un dialogue des morts entre Alberoni et Choiseul,[4] est admirable; c'étaient des esprits à peu près de la même trempe, inquiets, vastes et superficiels. Choiseul commence à porter impatiemment la peine de son exil, et il intrigue, autant qu'il peut, à Versailles pour se faire rappeler, jusqu'ici sans apparence de succès.

Les Autrichiens, comme je vous l'ai marqué,[5] se prêtent aux propositions de bons offices que les Russes leur ont faites,[6] et j'ai quelque faible espérance que l'affaire de la négociation réussira. Jusqu'ici je n'ai point encore de réponse de Pétersbourg sur la grande dépêche[7] que j'y ai fait passer, après que vous l'aviez, mon cher frère, approuvée.[8] Ce sera sur cette réponse que nous réglerons nos petits projets d'acquisition, qui, s'ils réussissent, mon cher frère, vous seront entièrement dus.

Seydlitz am 17. März Befehl, die Verpflegung für die Truppen des Cordons aus den „Sulkowski'schen Magazinen in Polen" zu nehmen, die „mit allerhand Arten von Getreide reichlich versehen sein sollen".

1 Vergl. S. 24. — 2 Vergl. Bd. XXX, Nr. 19 541. — 3 Hoditz weilte als Gast des Königs in Potsdam. — 4 Prinz Heinrich schrieb, Rheinsberg 15. März, über Choiseul: „S'il vient à mourir, il pourra dans l'autre monde s'amuser avec le cardinal Alberoni, ces deux ministres pourront se confier mutuellement leurs projets." — 5 Das Schreiben des Königs liegt nicht vor. — 6 Vergl. Nr. 19 737. — 7 Cabinetserlass an Solms vom 20. Februar, vergl. Bd. XXX, Nr. 19 687. — 8 Vergl. Bd. XXX, 466. Anm. 3.

On dit que le nouveau roi de Suède passera par ici pour retourner chez lui;[1] mais cela n'est pas sûr. J'ai reçu une lettre de ma sœur[2] qui paraît anéantie dans sa douleur. Je lui ai écrit tout ce que j'ai pu imaginer pour la tranquilliser;[3] mais ce ne sera qu'à pure perte; il n'y a que le temps qui console. Je vous embrasse, mon cher frère, en vous assurant de la tendresse infinie et de la haute estime avec laquelle je suis, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

19761. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 18 mars 1771.

Le dernier ordinaire m'a apporté vos deux dépêches sous numéro 17 et 18,[4] et pour ce qui est du projet de la Compagnie des Indes, de lever 4 bataillons d'étrangers pour son service, on m'a voulu assurer que le lieutenant-colonel de Scheiter a déclaré lui-même qu'il n'en serait plus question. Son exécution me paraît aussi sujette à bien des difficultés, et en Allemagne au moins elle est entièrement impossible, étant diamétralement opposée aux lois et constitutions germaniques, de sorte qu'il me semble qu'on y renoncera de soi-même, et qu'on n'y pensera plus de tout.

D'ailleurs, je pense de même au sujet de la prétendue évacuation de Falkland. Une telle démarche exposerait le ministère britannique trop à la haine et à l'animosité de la nation, et je doute fort qu'il veuille en courir les risques. En attendant, on prétend en France[5] qu'après son accommodement fait l'Angleterre n'enverra que 3 vaisseaux aux Indes, au lieu des 5 qu'elle y avait d'abord destinés.

Au reste, les apparences du rétablissement de la paix entre la Russie et la Porte augmentent de jour en jour; mais il paraît, en même temps, que la cour où vous êtes, n'aura aucune part à cette négociation. C'est tout ce que j'ai à vous mander.

Nach dem Concept. Federic.

19762. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 18 mars[6] 1771.

A ne considérer que la façon de penser des cours de Vienne et de Madrid, il ne me paraît pas aussi ridicule que vous paraissez le présumer dans votre dernière dépêche du 7 de ce mois, que ces deux

[1] Vergl. S. 13. — [2] Ulrike. — [3] Vergl. Nr. 19748. — [4] D. d. London 1. und 5. März. — [5] Bericht von Sandoz, Paris 7. März. — [6] Vom 19. März ein Schreiben an Voltaire in den Œuvres, Bd. 23, S. 190.

puissances aient effectivement intercédé pour le duc de Choiseul. J'ai plutôt lieu de supposer qu'elles l'ont effectivement fait; mais je ne suis pas moins persuadé pour cela que Sa Majesté Très-Chrétienne n'y aura pas fait grande attention, la disgrâce de ce ministre appartenant à l'intérieur du gouvernement et n'étant nullement de la compétence d'une cour étrangère. Quels qu'en soient en attendant les motifs du délai de Sa Majesté Très-Chrétienne de donner un successeur au duc de Choiseul, elle ne saurait cependant guère différer davantage à y procéder pour le bien de ses affaires, quoique, après avoir adopté un sytème parfaitement pacifique, il n'y ait guère d'apparence qu'elles deviennent fort intéressantes.

Celle qui dans le moment présent excite le plus ma curiosité, c'est le sujet de la dernière conférence avec le nouveau roi de Suède.[1] Vous n'oublierez donc pas d'y prêter toute votre attention et de me mander, dans le plus grand détail, tout ce qui pourrait vous en revenir dans la suite.

Federic.

Nach dem Concept.

19763. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 20 mars 1771.

Les ostentations autrichiennes dont vous faites mention dans votre dépêche du 13 de ce mois,[2] contribueront, selon toutes les apparences, au rétablissement de la paix; mais si cette maison pense de se pourvoir si bien du côté de la Pologne que d'en conquérir une partie aussi considérable que votre post-scriptum de la même date l'annonce,[3] il y en aura d'autres puissances qui voudront suivre son exemple et avoir également part au gâteau. Quoi qu'il en soit, la répartition de 27 millions par campagne, au cas d'une guerre,[4] me paraît un peu forte, et je suis tenté à en conclure que, ce cas existant, l'Empereur aurait envie de se mettre avec le maréchal Lacy à la tête de l'armée. Cette époque toutefois me semble encore très incertaine, et peut-être n'arrivera-t-elle jamais.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Sandoz hatte aus der Umgebung Gustavs III. erfahren, dass der Gegenstand der geheimen Audienz, die dieser am 7. März bei Ludwig XV. hatte, die Regelung der Frage französischer Subsidien bildete. — [2] Rohd berichtete, dass die zur Bildung des Lagers bei Kaschau in Ungarn bestimmten und von ihm aufgezählten Regimenter Marschbereitschaftsordre erhalten hätten. — [3] Vergl. dafür S. 33. — [4] Rohd berichtete: „On a fait un arrangement dans la distribution des finances à raison de 27 millions par campagne, mais durant deux ans seulement, dont on se flatte de venir à bout."

19764. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 20 mars 1771.

C'est avec un plaisir infini que j'ai appris par votre dépêche du 5 de ce mois l'accueil favorable que l'impératrice de Russie a fait à mes lettres.[1] Elle aura appris depuis, par les dépêches du prince Golizyn, que la cour de Vienne a non seulement accepté la médiation sur le pied qu'elle l'a désiré,[2] mais qu'en conséquence le prince de Lobkowitz a reçu ordre de retourner incessamment sur son poste à Pétersbourg. Ce ministre est aussi effectivement parti de Vienne, le 12 de ce mois, et afin de mettre toute la diligence possible dans son voyage, il a pris sa route par Prague, Francfort-sur-l'Oder, Danzig et Königsberg.[3] Il y a donc toute apparence que la négociation de la paix prendra faveur et ne tardera pas d'avoir le plus heureux succès.

En attendant, la cour de Vienne assemblera toujours un corps de 50 000 hommes aux environs de Kaschau en Hongrie,[4] et quoiqu'il soit très vraisemblable qu'elle n'en aura nul besoin, cette démarche servira cependant de nouvelle preuve à la cour où vous êtes, de la vérité de ce que je lui ai avancé au sujet des dispositions autrichiennes.

Il en est de même des conquêtes que l'Autriche médite de faire du côté de la Pologne, et la copie ci-jointe d'une dépêche de mon ministre à Vienne, en date du 13 de ce mois, renferme des détails très intéressants sur ce sujet. S'il est donc permis à cette cour d'échancrer, de cette façon, ce royaume, personne ne pourra trouver à redire que j'imite son exemple, et que je tâche également d'en réunir un morceau à mes domaines. Je me réfère, à cet égard, aux ordres séparés que je vous ai donnés,[5] et vous ferez tous vos efforts pour les bien exécuter et faire goûter cette idée à la cour où vous êtes. Pour cet effet, ne vous laissez pas rebuter ni décourager par les difficultés que le comte Panin pourrait mettre en avant pour la combattre. Servez-vous plutôt de tous les arguments que je vous ai suppédités pour l'appuyer, et pensez toujours que ce sera le service le plus important que vous pourrez me rendre, que d'être l'instrument de contribuer à l'agrandissement de mes provinces.

Federic.

* * *

[1] Solms berichtete, dass Katharina II. die beiden Schreiben des Königs vom 19. Februar, betreffend den Aufenthalt des Prinzen Heinrich in Petersburg und die russischen Friedensbedingungen (vergl. Bd. XXX, Nr. 19 683 und 19 684), sehr befriedigt aufgenommen habe. „Panin m'a confirmé ce que l'Impératrice m'avait dit auparavant en peu de mots du contentement qu'elle avait, de voir à la fin reconnus et approuvés par Votre Majesté ses sentiments pacifiques et modérés, et de l'espérance qu'elle avait du bon succès de la négociation, aussitôt que Votre Majesté voulait bien Se charger de la faire avancer." — [2] Vergl. Nr. 19 737. — [3] Bericht Rohds, Wien 13. März. Vergl. S. 23. — [4] Vergl. Nr. 19 763. — [5] Vergl. Bd. XXX, Nr. 19 687.

Bericht Rohds, Wien 13. März:[1] „Pour ce qui regarde le district que la cour d'ici a fait occuper par ses troupes du côté des montagnes Carpathes en Pologne,[2] dont j'ai eu l'honneur de faire mention, il y a quelque temps, on confirme du depuis encore que ce district est une contrée parsemée d'un grand nombre de villages et de quelques villes aussi, dont l'étendue en longueur doit être considérable, s'il est vrai qu'elle va jusqu'à Biala, aux confins de la Silésie autrichienne, sa largeur n'étant pas au delà de quatre à cinq milles. On prétend ici que, passé quelques centaines d'années, ce district était sous la domination des rois de Hongrie, mais si stérile et d'un si mince rapport qu'on l'abandonna, et qu'on n'y a plus songé en Hongrie, d'où il est arrivé que les comitats du voisinage en Pologne, ayant vu que ce paysage était susceptible de culture, mais délaissé et sans maître par-dessus le marché, l'avaient défriché petit à petit, et, en ayant fait ce qu'il est aujourd'hui, c'est-à-dire un terrain cultivé et peuplé, dont une partie doit appartenir aux premières maisons du grand-duché de Lithuanie, ils ont cru la posséder de bon droit comme une province que personne ne voulait, et qu'à force d'industrie et de travail ils avaient rendu habitable et lucrative, par conséquent acquise, à juste titre, [comme] un bien délaissé, gagné à la sueur de leur front et possédé quelques siècles durant. C'est dans cette situation que les troupes autrichiennes s'en sont emparées dernièrement et, à ce qu'on assure ici, du bon gré des habitants mêmes qui ont craint d'être saccagés par les uns et par les autres, vu les horreurs [présentes] d'une guerre civile qui rend la Pologne, leur patrie, si malheureuse. Il est fort probable aussi que les habitants mêmes ont instruit les Hongrois de leur ancienne frontière de ce côté-là, afin de les engager d'autant plutôt à leur accorder une protection au moyen de laquelle ils sont sûrs d'éviter la même calamité que leurs compatriotes, les Polonais, essuient de beaucoup de manières que cela fait saigner le cœur. Le premier pas étant fait ainsi par la cour de Vienne, qui fait administrer ce district actuellement comme une de ses propres provinces, qui autorise son intendant de se qualifier d'administrateur d'un district nouvellement récupéré et réincorporé à la Hongrie, qui a fait répondre aux instances que le grand-chancelier de Pologne a faites sur ce sujet, qu'on ne se refuserait pas d'entrer en discussion avec la Pologne sur la question du droit, dès que la République serait pacifiée, mais qu'on ne manquerait pas non plus de se maintenir en possession, s'il se trouvait qu'il était bien fondé, comme on se flattait, et qui, à ce qu'on m'a assuré, fait déjà travailler une déduction [formelle] sur cette matière, il n'y a donc guère lieu de douter qu'on tâchera de soutenir ce premier pas, tout comme on l'a déclaré.

Il y a toute apparence aussi qu'alors, [c'est-à-dire,] quand la Pologne sera pacifiée, on proposera de traiter avec elle [sur] la starostie de Zips que la cour d'ici a fait enclaver également dans son cordon,[3] quelque temps avant la prise de possession du district susmentionné, et qu'elle prétend être en droit de retirer des mains de la République comme un gage hypothéqué par un des rois de Hongrie à la Pologne pour une certaine somme d'argent, par conséquent réversible en liquidant ladite somme.

C'est là tout ce qui m'est revenu encore sur cette matière et par le canal de gens qui prétendent en être bien instruits."

Nach dem Concept; die Anlage nach der für Solms angefertigten Abschrift.

---

[1] Für den obigen ostensiblen Bericht Rohds vergl. S. 28 und Bd. XXX, 484. — [2] Vergl. Bd. XXX, 517. — [3] Vergl. Bd. XXVIII, 292. 329.

19765. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION BEHNISCH A STOCKHOLM.

Potsdam, 20 mars 1771.

J'ai reçu, avec votre dépêche du 1er de ce mois, les lettres incluses de la part de la Reine ma sœur pour moi et mon frère le prince Henri, [1] et je vous adresse ci-joint la réponse à la mienne [2] que vous aurez soin de faire tenir par contre à cette Princesse.

J'espère d'apprendre, dans peu, de vous que la Reine ma sœur, au moyen de réflexions, tâche de revenir de sa trop grande tristesse, et qu'elle commencera à mettre des bornes à l'affliction où la mort subite et inopinée du Roi son époux l'a plongée.

Quant aux affaires actuelles en Suède, il n'y a que le règlement du douaire de la Reine auquel je m'intéresse, [3] et qui me tient à cœur; les autres ne m'importent guère pour le présent, et les chipoteries des différents partis entre eux me sont tout-à-fait indifférentes.

Nach dem Concept. Federic.

19766. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

[Potsdam] 20 mars 1771.

Ma très chère Sœur. Je ne suis ni étonné de votre affliction ni je ne la condamne. Je porte un cœur sensible, ma chère sœur, et j'ai été frappé souvent par des coups qui ont pensé m'anéantir. J'ai perdu des amis de ma jeunesse que j'aimais tendrement, Keyserlingk, Jordan, Goltz; [4] j'ai perdu une sœur [5] dont le souvenir après 13 ans m'arrache encore des larmes, une mère que j'adorais, et j'ose dire que jamais fils n'a été plus sincèrement dévoué à sa mère que je l'étais à celle-là; et encore, toutes les fois que j'ai perdu des personnes aussi chéries, ce malheur a été accompagné d'un autre, et cependant, ma chère sœur, force a été à moi de me faire une raison de la nécessité. Vos circonstances sont à peu près les mêmes; souffrez que, par la tendre amitié que j'ai pour vous, je vous conjure de faire diversion à votre douleur par tout ce qui sera capable de vous en distraire. J'avoue qu'il faut se faire des illusions fortes, mais je ne juge pas votre grande âme incapable d'un pareil effort, et d'ailleurs, ma chère sœur, vous pouvez compter sur toute l'assistance que je suis capable de vous donner. [6]

[1] Das Schreiben Ulrikes an den Prinzen Heinrich liegt nicht vor. — [2] Vergl. Nr. 19766. — [3] Vergl. S. 22. — [4] Keyserlingk und Jordan 1745; Georg Konrad von der Goltz 1747. Vergl. Bd. IV, 263; V, 169. 456. — [5] Die Markgräfin Wilhelmine von Baireuth. — [6] Ulrike schrieb, 28. Februar (in der Vorlage verschrieben: „29"): „Je vous supplie d'envoyer un ministre ici qui ait quelque rang, et qui soit muni de vos ordres pour [qu'en] cas de besoin il puisse, en votre nom, faire des remontrances qui ne pourront qu'avoir des suites avantageuses pour moi. Cependant il ne faut pas qu'il agisse avant que je lui fasse savoir qu'il en est temps,

Le comte Dönhoff arrivera bien avant l'assemblée de votre Diète,[1] et j'espère, par les mesures que j'ai prises à Pétersbourg, d'avoir prévenu tous les obstacles qui pourraient s'opposer à vos désirs.

J'avais chargé votre chambellan[2] d'une grande lettre,[3] mais comme, selon les apparences, celle-ci vous sera plus tôt rendue, je répète en partie ce que je vous ai dit dans l'autre. Je voudrais, si cela se pouvait, me transporter moi-même à Stockholm, pour vous consoler dans cette situation violente où vous vous trouvez; mais, ma chère sœur, il faut espérer que, si vous perdez d'un côté, vous gagnerez, de l'autre, plus de liberté, moins d'affaires et, par conséquent, plus de tranquillité. Je souhaite surtout que le Roi votre fils modère un peu sa vivacité au commencement de son règne, et qu'il n'aille pas trop vite en besogne. Je vous demande pardon de vous parler si naturellement; quoique, dans le fond, ce langage ne soit pas tout-à-fait déplacé entre frère et sœur, vous l'attribuerez, ma chère sœur, à l'intérêt que je prends à votre personne et à toute votre famille, à laquelle je souhaite tout le bonheur imaginable, vous assurant de la plus tendre estime et de la considération avec laquelle je suis à jamais, ma très chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

19767. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam] 20 mars 1771.

Mon cher Frère. Je vous suis très obligé de la lettre[4] que vous me faites le plaisir de m'écrire. J'ai reçu aujourd'hui, mon cher frère, réponse de Pétersbourg sur la dépêche que vous avez vue ici.[5] On en est fort content, et l'on commence à croire qu'il faut un peu ménager les Autrichiens. Je compte que, l'ordinaire prochain, j'aurai des relations plus détaillées de là-bas.

Voici une lettre qui m'a été adressée pour vous, mon cher frère, de notre sœur de Suède;[6] elle paraît encore très triste dans sa lettre. J'ai déjà pourvu, de mon côté, à tout ce qu'elle désire de moi.[7] J'ai aujourd'hui un terrible fatras de dépêches, qui m'oblige de terminer ma lettre, en vous assurant de la tendresse infinie avec laquelle je suis, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

puisque, en se précipitant, on pourrait tout gâter.“ Demgemäss ergeht auf den Bericht Finckensteins und Hertzbergs vom 24., mit dem sie die Instruction für Dönhoff, Berlin 23. März, zur Unterschrift vorlegen, die eigenhändige Weisung: „Il faut y ajouter qu'il ne doit parler du douaire en temps de Diète, que lorsque ma sœur lui en aura parlé. Federic.“

[1] Vergl. S. 13. — [2] Nolcken. — [3] Nr. 19748. — [4] D. d. Rheinsberg 18. März. — [5] Vergl. Nr. 19764. — [6] Vergl. S. 34. — [7] Vergl. Nr. 19766.

19768. A LA COMTESSE SKORZEWSKA A BERLIN.

Potsdam, 21 mars 1771.

Malgré tous les motifs que vous alléguez dans votre lettre du 20 de ce mois,[1] et malgré même le désir que j'ai de vous obliger, je ne saurais déférer à votre demande et m'intéresser à la cour de Pologne en faveur de votre époux pour lui faire obtenir la starostie de Schluchau.[2] Trop d'obstacles s'y opposent, et un peu de réflexion vous convaincra qu'ils sont trop graves pour oser me flatter de les écarter. Toute votre famille, le régiment même de votre époux, a embrassé le parti des Confédérés, dont vous connaissez mieux que je ne saurais vous l'apprendre, la conduite indécente envers le roi de Pologne, et je soumets à votre propre jugement quel succès j'aurais à me promettre de mon intercession pour votre époux. Un refus formel serait tout ce que j'en pourrais attendre, et vous serez obligée de convenir que de pareilles faveurs n'appartiennent qu'à ceux de vos compatriotes qui se distinguent par un attachement inviolable à leur Roi. Je remets donc à d'autres occasions plus favorables de vous faire éprouver les effets de ma bienveillance royale.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Charlottenburg.

19769. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 21 mars 1771.

Votre dépêche du 8 de ce mois contient des anecdotes qui me font presque présumer que le ministère britannique se sent assez fort pour faire tout ce que bon lui semble, sans en appréhender la moindre conséquence.[3] Tenant les cordons de la bourse, il se fie à la vertu de ses corruptions et, glorieux de ses succès passés, il pense qu'il n'a qu'à suivre son penchant, sans se rendre responsable. Aussi suis-je tenté à présumer que, quand même tout ce manège occasionnerait de nouveaux troubles, sa faiblesse naturelle lui ferait gober tous les hameçons que l'Espagne pourrait lui tendre, et endurer même les conditions les plus déshonorables pour la couronne britannique.

Nach dem Concept.

Federic.

---

[1] Liegt nicht vor. — [2] Vorlage: „Czluchow". — [3] Maltzan berichtete: „Il est certain qu'il y a une convention sur le tapis à l'égard de la possession de l'île [de Falkland], qu'on tient fort secrète, et qui ne deviendra publique qu'après la prorogation du Parlement, dans laquelle on stipulera la neutralité de l'île." Vergl. S. 24. 30.

19770. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 21 mars 1771.

Votre dépêche du 10 de ce mois a trouvé toute mon approbation par les particularités qu'elle renferme du dernier entretien de Sa Majesté Très-Chrétienne avec mon neveu le roi de Suède,[1] et vous m'auriez fait encore plus de plaisir, si vous m'aviez marqué, en même temps, la route que ce dernier veut prendre pour retourner en Suède.

Mais vous n'avez pas moins bien fait de détromper le chargé d'affaires de Russie[2] sur les sots bruits qu'on fait courir au sujet de mes prétendus préparatifs pour entrer en Pologne. Rien de plus faux que les vues qu'on me prête,[3] et vous n'oublierez pas de continuer à leur donner un démenti formel dans toutes les occasions qui se présenteront.

D'ailleurs, je suis toujours curieux d'apprendre la décision du Roi Très-Chrétien pour donner un successeur au duc de Choiseul. Si effectivement son choix se fixe sur le comte de Broglie,[4] je le connais pour un homme insolent, brutal et fougueux au possible, et je ne sais si la France aura grand sujet de se féliciter de son élévation.

Nach dem Concept. Federic.

19771. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION BLANCHOT A DRESDE.

Potsdam, 22 mars 1771.

Je suis surpris de voir, par le contenu de votre dernière dépêche du 18 de ce mois, qu'il y ait si peu de personnes sensées en Saxe qui soient convaincues de l'illusion qu'il y a de la part de l'Électeur d'ambitionner le trône de Pologne,[5] et que le plus grand nombre refuse toujours de se persuader que les espérances de ce Prince à cet égard sont vaines et chimériques. Mais, la cour où vous êtes, ne cessant d'aspirer à ce trône, il n'y a aucun doute qu'elle continuera à lui sacrifier toutes les sommes que l'impuissance de ses caisses voudra permettre d'y employer, et à fournir encore de l'argent aux Polonais dont les flatteries entretiennent sa vanité.

Au reste, n'ayant de longtemps reçu aucune notice de votre part

[1] Sandoz berichtete, dass thatsächlich die Subsidienfrage den Gegenstand der Audienz gebildet, dass Ludwig XV. zunächst Gustav III. abschlägig beschieden, zuletzt aber ihm zwei Millionen, in zwei Raten zahlbar, bewilligt habe. Vergl. S. 31. — [2] Chotinski. — [3] „Que Votre Majesté veut Se déclarer contre [la Russie], pour l'obliger à faire la paix, et que l'Empereur secondera dans la même vue toutes les démarches de Votre Majesté." — [4] Graf Karl Franz Broglie, der Leiter des Geheimen Cabinets Ludwigs XV. — [5] Blanchot berichtete: „La couronne de Pologne éblouit toujours l'Électeur, malgré le lointain dans lequel elle se présente, et malgré l'impuissance où l'on est d'en payer le prix qu'on y met."

à l'égard du prix dont se vendent les grains en Saxe, vous aurez soin de me mander par votre prochain rapport ce que coûte présentement à Dresde, ainsi que dans les montagnes, le boisseau des diverses sortes de grains, réduit à la mesure de Berlin.

Nach dem Concept. Federic.

19772. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 8. März, auf den Erlass vom 20. Februar,[1] er könne sich nicht verpflichten, „de tirer de la cour de Russie en très peu de temps une résolution décisive". Er verweist dafür auf die Langsamkeit des russischen Ministeriums, auf die Schwierigkeit, „de faire parler ces gens-ci clairement", und auf die zu Beginn der polnischen Unruhen wiederholt von Russland abgegebene Erklärung, „de vouloir conserver en entier le pays de la République". „J'aurai également besoin d'agir dans cette affaire avec quelque ménagement, pour ne pas effaroucher trop au commencement la délicatesse du comte Panin, qui a déjà souffert plusieurs assauts par les propos qui ont été tenus ici sur les acquisitions déjà faites par les Autrichiens et sur celles qui resteraient encore à faire par Votre Majesté, dont on a parlé ici comme d'une chose assurée. Il y a eu même des personnes qui ont soutenu dans le Conseil que la Russie devait se hâter d'imiter ces exemples, de sorte que ce n'est qu'en conduisant le comte Panin pas à pas pour le convaincre lui-même que le démembrement de la Pologne devient une chose qui ne pourra plus être empêchée, que je crois devoir agir avec lui pour le porter à y faire acquiescer sa cour."

Potsdam, 24 mars[2] 1771.

Je sens très bien, ainsi que vous l'observez dans votre dépêche du 8 de ce mois, que la cour où vous êtes, ne se pressera pas trop de vous donner une réponse décisive sur les propositions que vous êtes chargé de lui faire pour me procurer une partie de la Pologne. Sa lenteur m'est assez connue, et l'expérience m'a prouvé à différentes reprises qu'on y trouve plus de difficultés qu'ailleurs à surmonter. Mais si vous rassemblez tous les arguments que je vous ai fournis dans mes ordres consécutifs, pour appuyer cette négociation, et si surtout vous vous appliquez à faire comprendre que je ne saurais acquiescer aux acquisitions des Autrichiens du côté de la Pologne, sans en faire également quelques-unes pour mon compte, afin de contre-balancer son agrandissement, j'ose me flatter que les peines que vous vous donnerez pour la faire réussir, ne seront sûrement pas tout-à-fait inutiles.

Dans cette vue et pour vous en faciliter encore davantage les moyens, je vous ai fait préparer un précis des prétentions que j'ai à former sur la Pologne,[3] et je vous l'adresse ci-joint pour en faire l'usage convenable. Je m'y réfère en gros, mais il faut que je vous dise pour

[1] Vergl. Bd. XXX, Nr. 19687. — [2] Vom 24. März ein Schreiben an die Churfürstin-Wittwe Maria Antonia von Sachsen in den Œuvres, Bd. 24, S. 215. — [3] Vergl. Nr. 19728 und 19773.

votre information particulière que, parmi toutes les acquisitions que je pourrais obtenir, celles qui confinent à mes États de Prusse, de la Nouvelle-Marche, de Silésie ou de Poméranie, me seraient les plus convenables. Elles contribueraient à arrondir davantage mes États et seraient, par conséquent, le plus de ma convenance. Supposé cependant que la Russie trouvât trop de difficultés d'y coopérer de ce côté-là, je me contenterais alors du palatinat de Culm ou, à son défaut, de celui de Marienburg et de l'évêché de Warmie. Quelle que soit toutefois l'acquisition que vous pourriez me procurer, et de quelque manière que vous puissiez y réussir, vous pouvez toujours être très assuré que je vous tiendrai sûrement compte d'un service aussi signalé, et que je ne manquerai pas de vous récompenser d'une manière convenable et proportionnée à votre réussite.

En attendant je ne vois pas que la répugnance de la Russie pour tout démembrement de la Pologne puisse effectivement lui fournir un motif de se refuser à cette négociation. Je sais très bien qu'elle a donné l'assurance de vouloir conserver en entier les provinces de ce royaume; mais après que les Confédérés ont pris ouvertement les armes contre elle, il me semble que la Pologne ne saurait plus réclamer cette espèce de garantie. Supposé cependant qu'elle le fît, ou que la cour où vous êtes, en prît occasion de former des arguments contre vos propositions, vous pourriez bien y répliquer que vous saviez un moyen fort aisé de concilier toutes choses: c'est de dédommager la Pologne par la Valachie de toutes les cessions qu'elle nous ferait. En effet, ce moyen ne me paraît sujet à aucune difficulté. Il nous accommoderait tous, et vous n'oublierez pas d'en faire usage, lorsque l'occasion s'en présentera.

Au reste, dès que vous verrez jour à me faire obtenir mon but, ne tardez point de m'en avertir incessamment, afin que je puisse me mettre toujours en possession des provinces que l'on voudra me céder, et si elles valent la peine, je pourrai dire alors que c'est à la Russie que j'en ai l'obligation.

Peut-être que la dernière réponse de la cour de Vienne à celle où vous êtes, par laquelle elle lui a demandé de l'informer plus particulièrement de ses conditions de paix,[1] vous fournira-t-elle une occasion favorable d'entamer cette négociation et de parler des cessions à faire. Je le désire au moins bien ardemment pour juger de ce que j'aurai à m'en promettre, et vous ne négligerez pas de m'en informer, dès ce qu'il vous sera possible.

En attendant et pour vous convaincre encore davantage du peu de fondement des bruits qu'on se plaît à répandre sur mes prétendues intelligences et négociations secrètes avec la cour de Vienne,[2] je vous adresse ci-joint copie d'une dépêche que je viens de recevoir de mon

[1] Vergl. S. 13. 14. — [2] Vergl. Nr. 19719.

chargé d'affaires le comte de Cataneo à Venise, et qui prouve bien le contraire.[1]

Au reste, je vous adresse ci-joint un précis qui renferme quelques prétentions que j'ai à former sur la Pologne, ainsi que la copie d'une dépêche qui vient de m'entrer de Venise. Vous ferez de l'un et de l'autre l'usage que vous savez.

Nach dem Concept. Federic.

19773. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 24 mars 1771.

La dernière dépêche du comte de Solms, en date du 8 de ce mois,[2] me fait juger que je ferai bien de lui faire toujours tenir le précis de mes prétentions sur la Pologne, avec l'instruction pour en faire usage, que je vous ai chargé de lui préparer.[3] Je compte de les lui expédier par un courrier exprès, et comme mes ordres immédiats pour les lui adresser, sont déjà tout expédiés, vous n'aurez rien de plus pressé que de me les envoyer incessamment, afin que je puisse signer l'instruction et la faire joindre, avec le précis, à mes ordres immédiats.

Nach der Ausfertigung. Federic.

19774. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam] 24 mars 1771.

Mon cher Frère. Je vous suis très obligé de la lettre de l'Impératrice[4] que vous venez de me communiquer. Je suis charmé, mon cher frère, de la manière dont elle vous écrit, et je crois que vous devez cultiver ses bonnes dispositions avec soin, parcequ'il n'en peut résulter que des avantages.

Les lettres que j'ai reçues de là-bas,[5] sont fort bonnes, et je commence à espérer qu'il sera peut-être possible de tirer quelque dédommagement pour nos subsides. Il faut voir comment la cour de Vienne s'expliquera sur les propositions de la paix. En attendant, elle rassemble

[1] Cataneo berichtete, Venedig 22. Februar, über einen Brief aus Mantua, dessen Schreiber aus guter Quelle geschöpft habe, und über eine Unterhaltung, die er unerkannt mit einem österreichischen Officier hatte. Der Unterschied der Mittheilungen habe darin bestanden, dass, nach der einen, der Kaiser gerüstet und entschlossen sei, im Frühjahr Preussen und Russland anzugreifen, „et que, selon la relation du dernier, on ne sait comment s'y prendre". — [2] Vergl. Nr. 19772. — [3] Vergl. Nr. 19728. — [4] Liegt nicht vor. Prinz Heinrich schrieb, Rheinsberg 22. März: „C'est une réponse sur les remercîments que je lui ai faits en lui écrivant par le général Bibikow de Riga" (auf der Heimreise von Petersburg nach Berlin). — [5] Vergl. Nr. 19772.

une armée en Hongrie que le prince de Teschen et Laudon doivent commander,[1] et l'Empereur se réserve, avec Lacy, pour nous mettre à la raison, si nous voulions faire les méchants; mais nous sommes doux comme des agneaux.

J'ai fait écrire pour avoir tous les détails de nos couvents de filles, que je vous ferai parvenir,[2] mon cher frère, aussitôt que je les aurai reçus. Je vous renvoie la lettre de l'Impératrice, en vous en remerciant encore et en vous priant de me croire avec une sincère tendresse et une estime infinie, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

19775. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 24 mars 1771.

Le corps de 4000 chevaux à la solde de la France que, selon votre dépêche du 16 de ce mois, le chevalier Boufiers va commander en Pologne, n'y fera pas tourner la chance, et ses exploits se réduiront, selon toute apparence, à peu de chose. Peut-être même cette nouvelle mesure ne contribuera-t-elle qu'à saccager davantage la Pologne et à y porter la désolation à son comble.

D'ailleurs, je suis assez de votre avis par rapport au délai que le prince de Kaunitz a apporté à l'expédition de mes derniers ordres à mon major de Zegelin et de la lettre de mon ministre de cabinet comte de Finckenstein au caïmacam.[3] En effet, je ne l'attribue qu'à sa lenteur ordinaire, et peut-être un peu de mauvaise humeur y a eu également part.

Quoi qu'il en soit, tout dépend, à l'heure qu'il est, de la réponse de la Russie sur ses conditions de paix, pour mettre la négociation en train, et, dans deux ou trois semaines d'ici, nous saurons apparemment à quoi nous en tenir à cet égard.

En attendant, le sieur de Favrat peut se rendre à Constantinople, quand il voudra, mais je ne crois pas qu'il entre jamais au service de la cour où vous êtes.[4]

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Bericht Rohds, Wien 13. März. — [2] Zur Mittheilung an die Kaiserin Katharina. Das Schreiben vom 2. Mai, mit dem Heinrich diese Schriftstücke an die Kaiserin übersandte, ist abgedruckt bei Krauel, Briefwechsel zwischen Heinrich Prinz von Preussen und Katharina II. von Russland (Quellen und Untersuchungen zur Geschichte des Hauses Hohenzollern, Heft VIII, Berlin 1903), S. 51. 52. — [3] Vergl. S. 3. — [4] Rohd berichtete: „Favrat est talonné ici pour accepter du service." Da Favrat, der Commandeur eines nach Friedensschluss aufgelösten Freibataillons (vergl. Bd. XXII, 591), auf Wiedereintritt in preussischen Dienst hoffte, beschloss er, nach Konstantinopel zu gehen, „afin d'éviter tout engagement ici".

19776. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 24 mars 1771.

J'ai reçu à la fois vos deux dépêches du 13 et 16 de ce mois, et comme le prince Wolkonski peut sans aucune difficulté s'adresser au comte Mniszech à Vienne pour l'engager à se mettre à la tête de la nouvelle Confédération que sa cour prétend former en Pologne, il me semble qu'il est plus naturel qu'il lui écrive à ce sujet que non pas moi, à qui il ne convient nullement de me mêler de cette affaire de la façon dont vous le proposez.[1]

Pour ce qui regarde les plaintes des Polonais au sujet du comportement de mes troupes qui forment le cordon, je ne m'en mets guère en peine. Vous savez par expérience que l'on est accoutumé en Pologne de jeter de grands cris sur la moindre bagatelle. Je ne saurais donc guère faire réflexion à toutes les exagérations qui se font à ce sujet, et encore moins à ce qui concerne la coupe du bois.[2] Ceux qui y trouvent à redire, ne connaissent certainement pas les précautions qu'un détachement posté dans une forêt est obligé de prendre. Il lui faut de toute nécessité des abatis pour sa sûreté; et quelque dégât que ceci puisse occasionner, on devrait considérer, d'un autre côté, que par là on se trouve non seulement garanti de la violence des Confédérés, mais aussi mis à l'abri du fléau de la contagion. Vous répondrez, par conséquent, rondement et sans détours, si on vous parle de nouveau sur ce sujet, qu'il était surprenant qu'avec l'esprit de vertige actuel des Polonais, qui ne se plaisaient que dans la confusion où ils avaient plongé leur patrie, et qui souhaiteraient de voir régner les mêmes désordres chez leurs voisins, on relevât des objets pareils à ceux dont il était question; qu'outre cela vous ignoriez, après l'audace qu'ils avaient eue d'attaquer à différentes reprises la chaîne de notre cordon, de quel front ils voulaient prétendre à la moindre considération de notre part. Voilà de quelle façon vous tâcherez d'imposer silence aux plaintes de ces gens et de vous débarrasser de leurs poursuites sur cet article.

Nach dem Concept. Federic.

19777. A LA COMTESSE DE SKORZEWSKA A BERLIN.

Potsdam, 24 mars 1771.

Je suis charmé d'apprendre par votre lettre d'hier[3] l'innocence de votre famille et son éloignement parfait des Confédérés.[4] Vous l'avez

[1] Da die Polen in dem wiener Hofe einen Gegner des russischen Pacificationsplans erblickten, wünschte, nach Benoîts Bericht, Warschau 13. März, Wolkonski, dass die Oesterreicher selbst, durch Vermittlung des Königs von Preussen, Mniszech bestimmten, an die Spitze der Conföderation zu treten (vergl. S. 10 und Bd. XXX, 481. 482). — [2] Benoît trat, Warschau 16. März, für eine grössere Schonung der Wälder ein, da die Abholzungen die Hauptbeschwerde der Polen bildeten. — [3] Liegt nicht vor. — [4] Vergl. Nr. 19 768.

pleinement justifiée du reproche qu'on voulait lui faire à cet égard, et votre apologie m'a fait d'autant plus de plaisir qu'elle rend un nouvel éclat à votre mérite personnel. Vous le savez, Madame, on aime à trouver à l'abri des reproches ceux qu'on estime. Mais ce qui me fait le plus de peine, c'est que, nonobstant votre innocence, je ne saurais m'intéresser pour faire obtenir à votre époux la starostie de Schluchau.[1] Dans les troubles actuels dont votre patrie est déchirée, mon intercession serait hors de saison; elle resterait au moins sans effet, et j'aime mieux réserver à d'autres occasions plus favorables de vous faire éprouver les effets de ma bienveillance.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Charlottenburg.

19778. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 25. März 1771.

Das Friedensgeschäfte zwischen Russland und der Pforte ist seit Meiner Ordre vom 3. Januarii,[2] auf welche Euer Bericht vom 18. Februarii bei Mir eingegangen, in eine ganz andere Lage gekommen. Meine nachhero an Euch erlassene Ordres werden Euch dessen des mehreren belehret und Ihr daraus ersehen haben, dass sich nunmehro wirklich alles zum Frieden anlässet. Es ist zwar leicht vorauszusehen, dass Russland gleich anfangs die Saiten etwas hoch spannen und sich durch seine Vortheile ermächtiget halten werde, seine Forderungen etwas stark zu machen. Demohnerachtet scheinet es Mir doch, dass es sich hiernächst ganz billig finden lassen und zu einem raisonnablem Vergleich die Hände bieten werde. Es hat dasselbe schon Oesterreich um seine Mediation unter dem Namen von *bons offices* requiriret, dieses hat auch solche angenommen,[3] weil die Benennung von Mediation oder *bons offices* an sich selbst gleichgültig ist und zur Hauptsache nichts beitragen kann. Nunmehro stehet es auf dem Punkt, demselben gleichfalls seine Friedensproposition bekannt zu machen und solchergestalt das Friedensgeschäfte zur förmlichen Negociation einzuleiten.

Inzwischen kommt Mir die neue Impertinenz des dortigen englischen Ministers,[4] deren Ihr in Eurem obangezogenem Bericht Erwähnung thut, recht lächerlich vor; es ist aber in einer Absicht recht gut, dass Engelland an der Pforte einen so unbesonnenen und närrischen Menschen gehalten hat, welcher seine Sachen daselbst sehr schlecht behandelt und solche weit mehr verdorben hat. Dies wird Gelegenheit geben, diese Kron von dem Friedensgeschäfte ganz auszuschliessen, welches auch von sehr gutem Erfolg sein wird.

[1] Vergl. S. 36. — [2] Vergl. Bd. XXX, Nr. 19 569. — [3] Vergl. Nr. 19 737. — [4] Vergl. Nr. 19 784.

Meinen russischen Briefen[1] nach haben sich die Tartarn vermittelst einer förmlichen Deputation unter russisch-kaiserlichen Schutz begeben und verlangen, ein freies und ganz unabhängiges Volk zu bleiben. Man spricht auch hier sehr viel von dem Ali Bey, welcher sich revoltiret und zum Bacha in Egypten aufgeworfen hat;[2] die Nachrichten darüber sind aber sehr verschieden und dahero die wahren Umstände davon unbekannt. Wenn Euch davon etwas zuverlässiges bekannt sein sollte, so zeiget Mir solches nächstens an.

Nach dem Concept. Friderich.

19779. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 25 mars 1771.

Mes ordres d'hier[3] étaient déjà signés, lorsque le poste de Constantinople entra et m'apporta un nouveau rapport de mon major de Zegelin en date du 18 février dernier.[4] Son contenu me paraît assez intéressant pour la cour où vous êtes, et c'est ce qui m'engage à vous en adresser l'extrait ci-joint, pour en faire l'usage que vous savez.

Le précis de mes prétentions sur la Pologne dont je vous ai parlé dans mes ordres susmentionnés, est, au reste, le même dont il est fait mention dans l'instruction ci-jointe que je vous ai fait dresser par mon département des affaires étrangères[5] pour votre direction dans cette négociation délicate; et pour ce qui est des acquisitions que je désire de faire en conséquence, j'ai d'autant plus lieu d'en bien augurer, que les comtes d'Orlow et de Tschernyschew, tous deux à Pétersbourg, en ont parlé de leur propre mouvement à mon frère, le prince Henri, lors de son dernier séjour à la cour où vous êtes.[6]

Enfin, je ne saurais finir, sans porter à votre connaissance une anecdote qui vient de m'entrer de La Haye.[7] C'est qu'un courrier, arrivé de Vienne à Bruxelles, a apporté l'ordre aux troupes autrichiennes qui sont en garnison dans les Pays-Bas, de se mettre en marche pour se rendre en Moravie et en Bohême. On ajoute cependant, en même temps, qu'elles ne quitteront leurs quartiers qu'après le retour d'un courrier expédié à Versailles.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Bericht von Solms, Petersburg 5. März. — [2] Vergl. Bd. XXX, 209. 279. 280. — [3] Nr. 19 772. — [4] Vergl. Nr. 19 778. — [5] Nr. 19 781. — [6] Wegen Tschernyschew vergl. Bd. XXX, 407. — [7] Bericht Thulemeiers, Haag 19. März.

19780. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 25 mars 1771.

Je vous sais beaucoup de gré de votre promptitude à m'adresser le précis de mes prétentions sur la Pologne,[1] avec l'instruction pour le comte de Solms.[2] Je viens de recevoir l'un et l'autre à la suite de votre rapport d'hier, et je ne tarderai point de les expédier à ce ministre par le courrier que je suis sur le point de lui dépêcher avec mes ordres immédiats.[3] Il n'y a point de mal que vous ne lui avez rien touché encore des palatinats de Culm et de Marienburg;[4] je lui en ai lâché quelque chose dans mes ordres immédiats, et comme d'un dernier expédient,[5] au cas que je ne puisse pas obtenir quelque portion des provinces qui confinent à mes États de Prusse, de Silésie, de la Nouvelle-Marche et de la Poméranie. Tout dépend à présent de ma bonne fortune, et je serai bien charmé, si je puis réunir à mes domaines l'un ou l'autre de ces cantons.

. Nous verrons comment le comte de Solms s'y prendra et s'il sera assez intelligent et heureux pour choisir un bon canal à la réussite de cette négociation importante et délicate. Il en augure assez bien dans sa dernière dépêche,[6] et il faut voir maintenant s'il aura le succès qu'il paraît se promettre.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

19781. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.[7]

Berlin, 25 mars 1771.

Je viens de recevoir votre dépêche du 8 de ce mois,[8] et je suis bien aise de voir que vous ne désespérez pas de réussir dans la négociation secrète dont je vous ai chargé par mes ordres du 20 de février dernier. Les difficultés que cette affaire pourrait rencontrer, dans les commencements, de la part du ministère russe, ne me paraissent effectivement pas insurmontables, et je les crois plutôt de nature à pouvoir être facilement levées. Elles ne sauraient rouler que sur deux articles, savoir primo, comme vous l'observez vous-même, sur la déclaration que

1 Vergl. S. 40. — 2 Nr. 19781. — 3 Vergl. Nr. 19772. 19779. — 4 Finckenstein berichtete: „Nous avons cru devoir nous y borner . . . à faire sentir les raisons qui sont contre l'évêché de Warmie et en faveur de la Pomérellie, sans faire mention encore de Culm et de Marienburg, puisqu'il sera toujours temps d'en venir là comme à un dernier expédient, au cas que la cour de Russie ne veuille absolument pas entendre parler de la Pomérellie." — 5 Vergl. S. 39. — 6 Vergl. S. 38. — 7 Das obige in Form eines Ministerialerlasses ausgefertigte Schriftstück ist ausnahmsweise aufgenommen worden, da es auf unmittelbaren Befehl des Königs zurückgeht (vergl. Nr. 19773). — 8 Vergl. S. 38.

la cour de Russie a faite, et les assurances souvent répétées qu'elle conserverait les États de la République en entier, et sur la répugnance qu'elle aurait à se donner un démenti et à essuyer les reproches que les Polonais pourraient lui faire à cette occasion; en second lieu, sur les embarras et les inconvénients qui pourraient résulter du partage à faire entre les cours intéressées et retarder l'ouvrage de la pacification.

Au premier égard, il ne serait pas difficile de justifier la cour de Russie d'un changement de principes relativement aux Polonais, puisque les procédés de ceux-ci et surtout la guerre des Turcs qu'ils lui ont suscitée, l'autorisent suffisamment à révoquer des assurances qui ont été données au commencement des troubles présents et dans un temps où l'on ne pouvait prévoir ni la Confédération qui s'est faite contre la Russie, ni la levée de bouclier des Turcs, ni, enfin, la conduite que le roi de Pologne lui-même a tenue et tient encore vis-à-vis des cours qui l'ont protégé, et de la Russie en particulier, à qui il doit son élévation.

Mais, indépendamment de cela, il faut considérer que le parti que la cour de Vienne a pris de se mettre en possession des starosties sur lesquelles elle prétend avoir des droits, doit changer tout ce premier système de la cour de Russie et l'obliger ou de s'opposer aux prétentions de la cour de Vienne et à l'en faire désister, ce qui ne me paraît pas aisé, ou à y acquiescer pour le bien de la paix; et, dans ce dernier cas, j'ai une opinion trop avantageuse des lumières de l'Impératrice et de celles de son ministère pour ne pas croire qu'ils sentiront d'eux-mêmes que je suis tout aussi fondé que la cour de Vienne peut l'être, à faire valoir mes prétentions sur la Pologne. Je crois, d'ailleurs, pouvoir me promettre de l'amitié de la cour de Russie qu'elle aimera tout autant procurer cette acquisition à un allié qui a rempli ses engagements, et qui ne lui a pas été inutile pendant le cours de cette guerre, qu'à une puissance qui n'a pas les mêmes titres à faire valoir.

Pour ce qui est du second argument qu'on pourrait opposer aux vues que je me propose, je ne vois pas, à vous dire vrai, comment l'ouvrage de la paix pourrait devenir plus difficile par là; car, quoiqu'il n'y ait eu jusqu'ici aucune explication sur ce sujet entre moi et la cour de Vienne, j'ai cependant lieu de croire qu'il serait aisé de nous accorder sur ce point, du moment qu'on serait sûr du consentement de la cour de Russie. Et bien loin qu'il en pût résulter des obstacles pour la pacification, ce serait peut-être le moyen le plus court de lever les difficultés du côté des Autrichiens.

J'ai cru devoir entrer dans tout ce détail et prévenir d'avance les objections qu'on pourrait vous faire. Et comme il sera peut-être question, par la suite, de mes droits sur la Pologne, et que le ministère russe pourrait vous demander des éclaircissements sur ce sujet, je n'ai pas voulu différer non plus à vous en donner une idée générale par la pièce que vous trouverez alléguée en clair à la suite de cette dépêche,

et qui contient les différentes prétentions que j'ai encore à la charge de la République.[1] Vous verrez par ce mémoire que c'est sur la Pomérellie et sur le district de la Grande-Pologne, qui est situé, le long de la Netze, entre mes États et la Vistule, que j'ai les droits les plus fondés.

Je me rappelle, à la vérité, que quelques personnes de la cour où vous êtes, vous ont parlé antécédemment de l'évêché de Warmie, comme d'une acquisition qui pourrait me convenir,[2] et il est sûr que, si je n'avais égard qu'à la fertilité du terroir, à la plus grande population et au revenu actuel, il n'y aurait pas à hésiter; mais comme je n'ai aucune prétention sur ce pays, que, sans toucher au spirituel, l'évêque serait cependant obligé de perdre une partie de son temporel, et que la nation polonaise, gouvernée par son clergé, consentira plutôt à toute autre chose qu'à céder la Warmie à un prince protestant,[3] je préférerai toujours, par cette seule considération, le pays aride et inculte en deçà de la Vistule à la possession de cet évêché.

Vous aurez donc soin, s'il en était question de nouveau, de vous expliquer en conséquence, quoique avec tous les ménagements nécessaires, et, en général, de ne faire usage du contenu de cette pièce que lorsque cela sera nécessaire, que la négociation sera parvenue au degré de maturité où ces éclaircissements deviendront indispensables, et que vous verrez le ministère russe ébranlé et assez favorablement disposé pour oser risquer d'entrer dans ces détails.

C'est cette prudence et cette circonspection dont vous sentirez vous-même la nécessité dans le maniement d'une affaire si délicate, que je ne saurais assez vous recommander, et qui doit vous guider aussi dans le choix des personnes que vous emploierez pour la faire réussir, et parmi lesquelles les confidents du comte Panin ne seront pas à négliger, non plus que ceux qui vous paraîtront le plus portés pour l'affaire en question et les plus propres à en faciliter le succès.

Je ne puis que vous réitérer, à cette occasion, les promesses que je vous ai déjà faites, au cas que vous parveniez à terminer cette négociation au gré de mes désirs, et vous pouvez compter pour lors sur les marques les plus essentielles de ma reconnaissance.

Je vous envoie, au reste, le mémoire ci-joint, qui contient une ébauche de mes droits et de mes prétentions sur quelques districts de la Pologne, pour vous mettre en état de les faire valoir, lorsque vous le jugerez nécessaire pour le succès de la négociation dont je vous ai chargé.

Nach dem von Finckenstein und Hertzberg gezeichneten Concept.

---

[1] Vergl. S. 8. — [2] Vergl. Bd. XXX, 405. — [3] Vergl. Bd. XXX, 487. 488.

19782. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 25 mars 1771.

Vos deux dépêches du 16 et 19 de ce mois, ainsi que l'apostille ajoutée à la dernière, viennent de m'entrer. Le contenu de celle-ci me fait souhaiter de voir votre départ[1] différé jusqu'à ce que la nouvelle relativement à la marche des troupes autrichiennes des Pays-Bas,[2] dont vous faites mention, soit mieux éclaircie. Vous n'userez donc, pour cet effet, de la permission que je vous ai accordée de vous absenter pour quelques mois de votre poste, qu'après que l'on sera informé plus positivement si lesdites troupes se mettront effectivement en marche ou non; et vous retarderez votre voyage jusqu'à ce que des éclaircissements ultérieurs qu'on ne saurait manquer de recevoir dans peu là où vous êtes, sur ce sujet, vous auront suffisamment mis au fait de la réalité ou non de cette nouvelle.

Au reste, tout ce que je puis vous dire touchant les difficultés que l'ambassadeur de France a fait naître vis-à-vis de ma nièce la princesse d'Orange à l'égard d'une contre-visite à faire de sa part à l'ambassadrice,[3] c'est que je crois qu'il doit être très indifférent à ma nièce de faire la connaissance ou non de la marquise de Noailles.

Nach dem Concept. Federic.

19783. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 25 mars 1771.

Votre dernière dépêche du 14 de ce mois fournit une nouvelle preuve du dérangement total des finances françaises. En effet, si le million qu'on a accordé au roi de Suède,[4] est capable d'embarrasser le contrôleur-général,[5] il faut que les eaux soient extrêmement basses et les fonds presque réduits à sec. Quoi qu'il en soit, le ministère de Versailles ne juge pas mal de ces nouvelles largesses qu'on a faites à la Suède. Rien de plus certain que de les regarder pour de l'argent perdu et jeté dans la rivière, et jamais la France n'en retirera un grand profit. Mais si telle est effectivement la façon de penser de ce ministère, il ne s'empressera pas d'accorder à cette couronne le restant de ses subsides.

En attendant n'oubliez pas, s'il en est temps encore, de me faire savoir incessamment la route que Sa Majesté Suédoise tiendra pour retourner dans son royaume.

[1] Vergl. S. 20. Anm. 5. — [2] Vergl. S. 44. — [3] Der neue französische Gesandte Marquis Noailles machte den Besuch der Marquise bei der Prinzessin von Oranien von der Bedingung eines Gegenbesuches abhängig. — [4] Als erste Rate, vergl. S. 37. — [5] Terray.

Au reste, j'ai appris qu'immédiatement après l'arrivée d'un courrier de Vienne à Bruxelles, on en a expédié un autre à Versailles,[1] dont on attend avec impatience le retour; de sorte que vous vous donnerez tous les mouvements possibles pour pénétrer l'objet de cette mission.

Nach dem Concept. Federic.

19784. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 25 mars 1771.

Votre dépêche du 12 de ce mois m'est bien parvenue, et, selon mes dernières lettres de France,[2] le sort de l'île de Falkland ne tardera guère à se décider. »Les nouvelles démarches,« me mande-t-on, »qui occupent actuellement les cours de France et d'Angleterre, pour mettre l'île de Falkland sur un pied de neutralité, décèlent, à ce qu'il me semble, l'engagement secret que le ministère anglais avait pris avec Sa Majesté Très-Chrétienne, d'abandonner ladite île, au bout d'un certain temps, moyennant qu'elle lui fût d'abord restituée, cette précaution ayant paru indispensable pour éviter les plaintes et les murmures d'une nation déjà mécontente. Si le roi d'Espagne n'a pas témoigné beaucoup de confiance à cet arrangement, c'est qu'il soupçonnait l'Angleterre de vouloir l'éluder, et ce n'est que sur les promesses les plus formelles de cette cour qu'il a pu se résoudre à y accéder. Cette île rendue neutre, comme il n'y a guère lieu d'en douter, la bonne intelligence sera rétablie entre les deux puissances jusqu'à un autre temps et jusqu'à un autre évènement; ainsi l'accommodement qu'on avait d'abord cru à l'avantage de l'Angleterre, tourne aujourd'hui à celui de l'Espagne et remplit le grand but qu'elle s'est toujours proposé, d'éloigner la première de la mer du Sud.«

Ces différentes anecdotes servent assez de commentaire sur la véritable situation actuelle de ce différend, et comme il paraît par là que cette île sortira effectivement de la domination britannique, n'oubliez pas d'y prêter attention et de m'informer quelle sensation cette perte fera sur la nation et comment le ministère s'y prendra pour l'excuser ou la justifier.

Au reste, selon mes dernières lettres de Constantinople,[3] le ministre anglais ne pouvant plus en imposer au ministère ottoman par ses sottes insinuations,[4] a changé de batterie et se borne à vouloir persuader au public que la Russie avait refusé tout plat ma médiation et celle de la cour de Vienne. Quelqu'un ayant relevé, dans une compagnie fort nombreuse, le crédit de mon ministre à Pétersbourg, il a eu l'insolence de répliquer avec un ton railleur et moqueur que ni moi ni mon

[1] Vergl. S. 44. — [2] Bericht von Sandoz, Paris 14. März. — [3] Vergl. Nr. 19 778. — [4] Vergl. Bd. XXX, 537.

ministre nous n'y étions dans aucune considération, et que, bien loin de là, il était informé que le comte de Solms était obligé d'avaler journellement mille affronts, sans oser en témoigner la moindre sensibilité. C'est bien pousser le mensonge et l'insolence à son comble, et ne lui fait guère honneur. Le meilleur est qu'on connaît la source d'où partent tous ces propos indécents, et que, par cela même, on n'en est point la dupe.

Federic.

Nach dem Concept.

19785. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION BEHNISCH A STOCKHOLM.

Potsdam, 26 mars 1771.

Vos deux dépêches du 8 et du 12 de ce mois que je viens de recevoir, m'ont fait bien du plaisir par la nouvelle qu'elles renferment, l'une et l'autre, du rétablissement de la Reine ma sœur, auquel je prends toute la part possible. Je me flatte que sa santé se fortifiera journellement davantage, à mesure qu'elle reviendra du saisissement dont elle a été frappée par la mort subite du Roi son époux, et que le calme renaîtra chez elle.

Au reste, je n'ai autre chose à ajouter pour le présent, si ce n'est qu'il faudra voir maintenant ce qui se passera ultérieurement d'intéressant là où vous êtes, après que la Diète extraordinaire, qui a été convoquée, sera assemblée, et qu'elle aura commencé ses séances.

Nach dem Concept. Federic.

19786. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 26 mars 1771.

Ma chère Nièce. Je vois bien, ma chère enfant, que les ambassadeurs français sont de grands insolents,[1] et je vois avec plaisir que le Prince et vous savent les rembarrer; ces ridicules chicanes cesseront assurément, il n'y a qu'à continuer à tenir bon, il se trouvera des circonstances où la France calera les voiles et rabattra de ses prétentions.

Il fait ici, ma chère enfant, le temps le plus épouvantable dont on se souvienne de mémoire d'homme; je ne sais ce que nous deviendrons; si nous avons encore une mauvaise récolte cette année, je crois que nous serons réduits à nous nourrir de glands. Je ne sais si le temps est aussi barbare chez vous autres, mais, en vérité, ici ce jeu passe la raillerie. Je ne puis rien vous écrire de nouveaux, tout va

[1] Vergl. S. 48. Das Schreiben der Prinzessin liegt nicht vor.

son train ordinaire, tout est tranquille. Faites, s'il vous plaît, bien mes amitiés au prince d'Orange, et soyez persuadée, ma chère enfant, de la tendresse infinie avec laquelle je suis, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

19787. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 12. März: „J'ai entamé avec le comte Panin l'affaire de l'acquisition d'une province en Pologne pour le profit de Votre Majesté.[1] Ce ministre, bien-intentionné et attaché à votre auguste maison, m'a fait connaître par sa réponse que sa cour n'avait aucune raison de vous porter envie pour une telle acquisition, et qu'elle avait, au contraire, tout sujet de vous la souhaiter. Ainsi, n'ayant point d'opposition à faire contre la chose en elle-même, ce n'est que sur la manière de l'exécution qu'il a formé des objections et des doutes, qui lui ont fait conclure que, Votre Majesté ayant eu l'attention amiable pour la Russie de vouloir Se concerter avec elle sur cette matière, il désirerait, Sire, que vous voulussiez bien avoir, par considération pour elle, la complaisance de différer pour quelque temps l'exécution de votre projet.

Les raisons principales de cette demande sont, premièrement, l'embarras où la Russie se trouvera de concilier et de justifier ses garanties, fondées sur plusieurs traités avec la Pologne pour la conservation entière de ses provinces, avec la condescendance pour leur démembrement. J'ai objecté à cela que la conduite actuelle des Polonais envers la Russie ne méritait plus de la part de cette dernière l'intérêt qu'elle avait eu raison de prendre autrefois à leur conservation.

Ce point n'a pas été discuté davantage, et le comte Panin a attaché ses réflexions sur les obstacles qu'une telle démarche apporterait à l'avancement de la pacification en Pologne, par la défiance qu'elle inspirerait aux Polonais contre la Russie et Votre Majesté, qui les engagerait à se jeter entre les mains de quelque autre puissance, d'accuser le Roi d'à présent de collusion avec nos cours, de se porter contre lui à des violences, de relever le parti saxon et de produire de nouveaux troubles dans le temps qu'on s'occupait si sérieusement à calmer les anciens; qu'il croyait de prévoir aussi qu'elle pourrait nuire à la négociation de la paix avec la Porte, et que la cour de Vienne, quoique y ayant donné lieu par son exemple, emploierait cependant l'imitation des autres à décrier leur conduite et à exciter davantage les Turcs et les Polonais contre la Russie pour la plonger dans des embarras dont elle désirait tant de sortir.

J'ai répliqué que je n'estimais pas que le démembrement de la Pologne, entrepris par trois puissances à la fois, puisque je supposais toujours que la Russie ferait la même chose, dût engager les Polonais à devenir plus hardis. Je croyais, au contraire, que, voyant le concert pris entre leurs voisins de ne les plus ménager, ils accourraient d'autant plus vite pour s'accommoder à leurs désirs, afin de sauver ce qu'ils pourraient, de la République, et de ne pas s'exposer à devenir eux-mêmes sujets de quelqu'un, au lieu de pouvoir rester libres; qu'il ne paraissait pas probable que la Porte, ayant besoin de la paix, voulût la retarder par affection pour les Polonais, et que la cour de Vienne n'aurait point d'arguments à alléguer pour blâmer la conduite de Votre Majesté et de la Russie, qui ne condamnassent, en même temps, la sienne propre.

[1] Vergl. Bd. XXX, Nr. 19687.

Mais, tous ces raisonnements n'étant fondés de part et d'autre que sur des suppositions, on a été obligé de convenir que ce serait à l'évènement à en décider, et j'ai insisté sur une assurance positive que l'Impératrice ne ferait point d'opposition manifeste à l'entreprise de Votre Majesté. Le comte Panin m'a fait observer alors que cette affaire était d'une nature à devoir être portée devant le Conseil, et, quoiqu'il a été obligé d'avouer qu'elle y serait fort approuvée, et qu'elle produirait même la résolution de l'imitation, il appréhendait cependant que ceux qui, dans ce moment-ci, sembleraient le plus favoriser en cela Votre Majesté, emploieraient, si les affaires devaient s'embrouiller davantage à cause de ceci, cette même envie d'acquisition à faire naître du refroidissement entre Votre Majesté et sa souveraine. Cette appréhension me paraissant un peu trop raffinée, j'ai évité d'entrer là-dessus en discussion, et j'ai dit que, connaissant les sentiments particuliers d'amitié de l'Impératrice pour Votre Majesté; j'étais sûr qu'elle ne voudrait point s'opposer à ce dessein, ni qu'elle prendrait, pour le présent, aucun soupçon contre Elle; je me reposais aussi sur elle de fermer la bouche à ceux qui, dans la suite, voudraient en tirer de mauvaises conséquences, et que ce serait alors à elle à justifier Votre Majesté.

Voilà, Sire, l'essentiel de ce présent entretien... Il a été résolu de garder encore le secret dans cette affaire, et même de ne pas proposer d'abord formellement l'idée de Votre Majesté à Sa Majesté Impériale, pour ne point donner occasion qu'elle se divulgue avant le temps, que par là elle ne s'embrouille et n'occasionne quelque résolution précipitée, mais en attendant de prier très-humblement Votre Majesté de vouloir tâcher de Se procurer de la cour de Vienne quelques éclaircissements sur les raisons qu'elle a eues de s'emparer en Pologne des districts qu'elle a occupés, et, au cas qu'elle veuille justifier le fait par des raisons de droit, de lui faire sentir que, sur ce pied-là, toute autre puissance en trouverait de pareilles à faire valoir à son avantage...

Préliminairement nous sommes convenus de l'usage qui en serait fait. Si la réponse porte que la cour de Vienne agit en vertu d'anciens droits, il n'y aura plus qu'à songer à faire valoir ceux des autres; mais si elle biaise à s'expliquer clairement, alors, comme dans le premier cas, le comte Panin parlera formellement à Sa Majesté Impériale et de l'intention de Votre Majesté et de ce qui sera connu des sentiments de la cour de Vienne. Cela servira à rassurer cette Princesse, ainsi que les membres de son Conseil, contre toute appréhension de surprise, et on conviendra alors sur la manière d'agir dans cette affaire par des opérations concertées. La cour de Russie pourra faire revivre d'anciens titres sur la Livonie polonaise et s'en mettre également en possession, et quoique ce mot de conquête pour la Russie est entièrement contraire aux principes du comte Panin, il ne pourra guère se dispenser d'y souscrire à la fin, parcequ'il aura une trop grande pluralité contre lui."

Potsdam, 27 mars 1771.

Ce n'est qu'avec un plaisir infini que j'ai appris, par vos dépêches du 12 de ce mois, l'accueil favorable que le comte Panin a fait à la première proposition de mon agrandissement du côté de la Pologne. Il m'est d'un très bon augure pour l'heureux succès de cette négociation, pour la conduite de laquelle les ordres[1] que je vous ai expédiés hier par le chasseur Ehnich, ne vous laisseront plus rien à désirer. Le mémoire y joint vous apprendra les différents objets de mes prétentions, et les ordres qui l'accompagnent, vous fourniront assez de motifs pour répondre aux objections qu'on pourrait vous faire.

[1] Nr. 19772 und 19781.

Je sens très bien que je ne saurais faire valoir toutes ces prétentions, aussi n'est-ce pas là mon idée ni mon dessein. Les provinces qui me conviendraient le plus, y sont clairement énoncées; ce sont celles qui confinent à mes États, et qui pourraient contribuer à leur arrondissement; mais je ne ferai rien sans un concert parfait avec la cour où vous êtes.

En attendant, je n'ai pas tardé à faire demander à celle de Vienne les éclaircissements que le comte Panin désire d'avoir sur les raisons qu'elle a eues de s'emparer des différents districts dont elle s'est mise en possession en Pologne,[1] et je ne manquerai pas de vous faire parvenir sa réponse. Je la prévois cependant en partie. Elle allèguera des raisons de droit pour le comté de Zips, et, pour les autres, elle les demandera en guise de dédommagement. Sa réponse justifiera peut-être en plein mes conjectures, et dès que je l'aurai reçue, vous en serez incessamment informé.

Pour la négociation de la paix avec la Porte, au contraire, il faut attendre que la Russie ait fait connaître à l'Autriche plus particulièrement ses conditions préliminaires. Je suis curieux de voir comment celle-ci les envisagera, et peut-être pourrai-je rendre, à cette occasion, de très bons services à la première et apaiser l'humeur que l'Autriche pourrait en prendre au premier abord.

La nouvelle du campement en Hongrie se confirme,[2] et vous n'avez qu'à informer le comte Panin qu'il sera composé de 50 000 hommes, et que le quartier général sera à Kaschau. Il sera tout assemblé au mois de mai prochain. Les régiments autrichiens en Italie et Brabant ont également ordre de se mettre en marche pour la Bohême et Moravie,[3] et on prétend qu'on les tiendra en laisse sur mes frontières pour m'attaquer également, au cas que les deux cours impériales dussent se brouiller ensemble. Tous ces différents avis prouvent, ce me semble, assez que la Russie fera très bien de ne rien précipiter, mais de mesurer bien ses pas et de ne marcher que le compas en main. Quoi qu'il en soit, je suis persuadé que, pourvu que la Russie soit modérée et ne pousse pas les choses trop loin, l'Autriche sera également modeste et évitera avec soin l'éclat d'une guerre ouverte, tandis que l'échancrure de la Pologne ne rencontrera à Vienne aucune difficulté, et qu'on ne fera rien moins que le difficile sur un projet dont on compte de profiter également.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. Nr. 19 788. — [2] Vergl. Nr. 19 789 und S. 32. — [3] Vergl. S. 44.

19 788. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.[1]

[Potsdam, mars 1771.]

Vous aurez, sans doute, vu par la relation que je viens de recevoir de Solms,[2] que nous avons les meilleures espérances de réussir dans nos affaires. Les Russes souhaitent que je m'informe des Autrichiens sur quoi se fonde la prétention qu'ils ont sur les palatinats qu'ils ont pris en possession.

Vous aurez donc la bonté de parler à M. van Swieten et de lui dire qu'on m'avait chargé sous main de cette commission; que, bien loin que l'on en ait jalousie, je leur conseillais de s'étendre selon leur convenance; que j'étais charmé de pouvoir faire ce cadeau à l'Empereur, et qu'il le pourrait faire avec d'autant plus de sûreté que leur exemple pourrait être imité par les autres voisins de la Pologne, et qu'ils n'avaient qu'à me répondre que c'était en vertu d'anciens droits qu'ils avaient pris ces possessions.

Vous aurez la bonté de lui insinuer le tout; peut-être attendra-t-il les ordres de sa cour, pour répondre; en ce cas, vous voudrez bien dresser cette réponse en style qu'on pourra la communiquer en Russie, et s'il nous faut attendre la réponse de la cour de Vienne, elle ne peut guère être différente de celle que je leur suppédite.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

19 789. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 27 mars 1771.

Votre dépêche du 20 de ce mois vient de m'entrer, et le prince de Kaunitz a bien raison de dire qu'avant de voir plus clair dans la négociation de paix entre la Russie et la Porte, il faudra attendre la réponse de la première sur ses conditions préliminaires, et l'accueil de la dernière aux bons offices qu'on vient de lui offrir à la place d'une médiation formelle. Tout cela demandera encore du temps, ainsi que vous l'observez très bien, et nous approcherons, dans cet intervalle, imperceptiblement du terme[3] où le grand campement que la cour où vous êtes, médite d'assembler en Hongrie, se formera; pourvu cependant que ce campement ne soit qu'une simple démonstration. J'ai, à la vérité, de la peine à lui supposer un objet plus étendu, mais comme il exigera des dépenses très considérables auxquelles on ne saura guère suffire, sans contracter des dettes, peut-être ne voudra-t-on ensuite ne pas les avoir faites pour rien et pensera-t-on à faire valoir d'autres prétentions en sa faveur. Quoi qu'il en soit, la Russie m'a

[1] Der obige Erlass trägt den Eingangsvermerk von Finckensteins Hand: „praesentatum 27 mars". — [2] Vergl. Nr. 19 787. — [3] Mai 1771, vergl. S. 53.

chargé de demander à la cour où vous êtes, des éclaircissements sur la nature de ces prétentions sur la Pologne, et j'ai préféré de me servir, pour cette commission, du canal de son ministre à ma cour, le baron de Swieten.[1] Je prévois qu'elle ne sera pas trop du goût du prince de Kaunitz, peut-être même le rendra-t-elle de mauvaise humeur, et c'est-là le motif pourquoi j'ai voulu vous épargner la peine de lui en parler vous-même, et de vous donner cette besogne.

Au reste, il est arrivé à Pétersbourg une députation des Tartares pour demander la protection de l'impératrice de Russie sur leur indépendance qu'ils ont dessein de soutenir contre tous ceux qui voudraient les subjuguer de nouveau,[2] et le temps nous apprendra ce qui en arrivera.

Nach dem Concept. Federic.

19790. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 28 mars 1771.

L'intérêt que, selon votre dépêche du 15 de ce mois, la cour britannique paraît prendre aux affaires de Suède,[3] me surprend beaucoup. En effet, il peut lui être fort indifférent si la France accorde à la Suède des subsides ou non, et je ne vois pas que cela puisse avoir la moindre influence sur la paix ou sur la guerre.

Mais ce que je suis curieux de voir, c'est comment les différends avec l'Espagne se débrouilleront enfin. Selon votre dépêche susmentionnée, ils ne sont rien moins que décidés, il y a plutôt de l'apparence qu'ils pourraient très bien encore éclater dans une guerre ouverte, de sorte que vous n'oublierez pas d'y prêter toute l'attention imaginable pour m'en rendre compte.

Au reste, vous aurez, sans doute, déjà appris que la cour de Vienne fait assembler ses régiments d'Italie et de Brabant pour les faire passer en Bohême et en Moravie, et qu'elle a dessein de former un camp de 50 000 hommes à Kaschau en Hongrie.[4] C'est tout ce que je puis vous mander de nouveau aujourd'hui.

Nach dem Concept. Federic.

19791. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 28 mars 1771.

Le roi de Suède n'ayant pas encore quitté la cour de Versailles, selon votre dépêche du 17 de ce mois, vous n'oublierez pas de m'in-

[1] Vergl. Nr. 19 788. — [2] Vergl. S. 44. — [3] Maltzan berichtete, dass die Engländer die Höhe der Subsidien, die Frankreich den Schweden bewilligen würde, als Maassstab für seine friedlichen oder kriegerischen Absichten betrachteten. „Si, au reste, la France intentait quelque chose contre la constitution, on est résolu d'opposer les moyens les plus efficaces.“ — [4] Vergl. S. 53. 54.

former à temps du jour de son départ, ainsi que de la route qu'il compte de prendre pour retourner dans son royaume, en conséquence des ordres[1] que je vous ai fait parvenir par les deux ordinaires derniers. Le délai que le contrôleur-général apporte au payement du million de subsides qui a été déjà accordé à ce Prince,[2] est une nouvelle preuve du délabrement des finances, et comme vous me marquez que Sa Majesté Suédoise tâche d'y faire ajouter encore 500 000 livres, vous ne manquerez pas de me faire part du succès ultérieur de cette négociation et de la somme entière qu'elle aura effectivement touchée.

En attendant, on prétend toujours que[3] l'abbé Terray perdra sa place, et que le baron de Breteuil, malgré le délai de son départ,[4] n'ira pas moins à Vienne.

D'ailleurs, il y a surtout deux articles auxquels vous prêterez toute l'attention imaginable dans le moment présent. Le premier, que votre propre dépêche susmentionnée fournit, c'est l'espèce de refroidissement qu'on prétend avoir observé entre la France et l'Autriche,[5] et dont vous ne manquerez pas de suivre l'avis de plus près, afin d'apprendre tous les propos qu'on tiendra sur moi et l'Autriche, surtout après que la marche des troupes de cette dernière s'ébruitera, et qu'on aura appris que les régiments tant de l'Italie que du Brabant ont ordre de se rendre en Bohême et en Moravie.

Le second objet de votre attention me fournissent mes dernières lettres d'Angleterre, selon lesquelles on présume, par des raisons assez palpables,[6] que le feu entre l'Angleterre et les deux maisons de Bourbon n'est pas encore tout-à-fait éteint, et qu'il pourrait bien, sans miracle, éclater de nouveau dans une guerre ouverte. Ne négligez donc rien pour vous mettre bien au fait de tous ces différents articles, ainsi que de tous les autres qui pourraient m'intéresser.

Nach dem Concept. Federic.

19792. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 29 mars 1771.

Je me suis bien douté que le baron de Swieten ne ferait que prendre *ad referendum* les insinuations que je vous ai ordonné de lui faire, à la

[1] Nr. 19770 und 19783. — [2] Vergl. S. 48. — [3] Bericht Thulemeiers, Haag 22. März. Am 28. dankt ihm der König für die Nachrichten aus Frankreich und befiehlt ihm, weitere zu senden. — [4] Breteuil war seit Frühjahr 1770 zum Gesandten in Wien designirt, vergl. Bd. XXIX, 428. 429. — [5] Sandoz berichtete, dass verschiedentlich als Ursache für die Verzögerung der Entsendung von Breteuil eine Abkühlung der Beziehungen beider Höfe angegeben werde. — [6] Nach Maltzans Bericht, London 15. März, hatten angeblich spanische Schiffe, die nach Amerika bestimmt waren, Gegenbefehl bekommen, „ce qui serait regardé comme un dessein de faire la guerre. L'on prétend même savoir que l'Espagne arme de nouveau."

réquisition du comte de Panin, pour apprendre les prétentions de sa cour sur les districts qu'elle a fait occuper en Pologne.[1] La réponse préliminaire que, selon votre rapport d'hier, il vous a donnée, est très naturelle, et tout dépendra de celle que sa cour l'autorisera à nous faire. Tout me persuade que, quant à l'essentiel, elle ne différera en rien de celle que je vous ai déjà indiquée dans mes derniers ordres,[2] et cette persuasion est un motif de plus de l'attendre patiemment.

En attendant j'ai parfaitement approuvé la dépêche préalable[3] que vous avez expédiée sur ce sujet au comte de Solms, et je vous la fais tenir ci-joint, signée de ma main, pour lui faire donner bonne et prompte adresse.

Nach der Ausfertigung. Federic.

19793. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 31 mars 1771.

La nouvelle d'une expédition des Ottomans en deçà du Danube,[4] dont vous faites mention dans votre dépêche du 23 de ce mois, a également passé ici. Mais bien loin d'y avoir eu quelques succès, on prétend qu'ils ont été repoussés, et qu'ils y ont même perdu beaucoup de monde.

Quant à l'armée que la cour où vous êtes, fait assembler en Hongrie, je me flatte toujours que, nonobstant le grand nombre de troupes qu'on y fait défiler, on ne se portera jamais à rien de sérieux. Cependant, comme tout ce que vous venez de m'en rapporter,[5] me donne à penser, vous pourriez bien profiter de la première occasion favorable qui se présentera, pour insinuer de ma part que je conjurais la cour où vous êtes, par tout ce qu'elle a de plus cher au monde, de ne rien précipiter et de ne pas franchir les bornes qu'un juste désir pour le rétablissement et pour la conservation de la paix rendait indispensablement nécessaires.

Nach dem Concept. Federic.

19794. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 31 mars 1771.

Je continue d'être satisfait de vos dépêches au sujet de la négociation secrète dont je vous ai chargé pour me faire obtenir quelque

[1] Vergl. Nr. 19788. Finckenstein berichtete: „Il n'a pas cru devoir s'expliquer de son chef sur une affaire de cette importance, mais il a pris le tout *ad referendum*, en me disant simplement qu'il était persuadé que sa cour serait très sensible à cette nouvelle marque d'amitié de Votre Majesté." — [2] Vergl. Nr. 19788. — [3] Ministerialerlass, Berlin 29. März, mit der vorläufigen Antwort van Swietens. — [4] Ein türkisches Corps unter dem Grossvezier sollte die Donau überschritten, einen russischen Posten niedergemetzelt haben und darauf wieder zurückgegangen sein. — [5] Vergl. S. 58.

portion de la Pologne. Quoique celle du 15[1] de ce mois ne contienne rien de nouveau à ce sujet, elle ne laisse cependant pas de confirmer les bonnes espérances que votre dépêche antécédente[2] m'en a fait concevoir. Pour la faire réussir, je vous ai déjà suppédité moi-même, dans mes ordres du 24 de ce mois,[3] l'idée dont vous faites mention dans votre dépêche susmentionnée,[4] mais comme je sais très bien qu'il faut du temps pour faire prendre un parti décisif à la cour où vous êtes, dans une affaire de cette importance, et que, d'ailleurs, il n'y a non plus rien qui presse, j'attendrai tranquillement le succès ultérieur de vos efforts.

En attendant, mes ordres du 27[5] vous auront déjà appris que je n'ai eu rien de plus pressé que de demander à la cour de Vienne l'explication que la Russie souhaite d'avoir au sujet des districts dont elle s'est mise en possession. Pour me la procurer avec d'autant plus de facilité, c'est par le canal de son propre ministre à ma cour que je lui en ai fait faire la proposition, et dès que sa réponse me sera entrée, je vous la communiquerai tout de suite, telle que je l'ai reçue, pour la faire connaître à la cour où vous êtes.

Mais, nonobstant tout cela, je ne saurais cacher à Sa Majesté l'impératrice de Russie les nouvelles ultérieures que je reçois de l'armée que l'Autriche a dessein d'assembler en Hongrie. La copie ci-jointe vous fera connaître les régiments d'infanterie qui la composeront, ainsi que les généraux qui la commanderont. Il n'y a,[6] à la vérité, encore que 10 régiments d'infanterie de nommés et qui seront remplacés par ceux qui viennent des Pays-Bas et de l'Italie, mais on en tirera encore d'autres de l'Autriche même, et on prétend que le total ira à 20 régiments d'infanterie. Les équipages de campagne pour l'Empereur sont aussi tout prêts, mais le temps du départ de Sa Majesté Impériale n'est pas encore fixé. Quoi qu'il en soit, je crois pouvoir avancer hardiment que toutes ces démonstrations ne s'originent que de l'appréhension où l'on est à Vienne que la Russie n'ait envie de conserver la Valachie et la Moldavie, et dès que les négociations commenceront, et qu'on verra le contraire, je suis persuadé que tout s'aplanira à la satisfaction des parties intéressées.

Au reste, voici la liste des régiments d'infanterie que la cour de Vienne assemblera, au printemps prochain, en Hongrie, ainsi que des généraux qui commanderont cette armée.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] In der Vorlage verschrieben: „16". — [2] Vergl. Nr. 19 787. — [3] Nr. 19 772. — [4] Der Vorschlag, Polen für die Abtretungen an Preussen, Russland und Oesterreich durch die Moldau und Walachei zu entschädigen. — [5] Nr. 19 787. — [6] Das folgende nach dem Bericht von Rohd, Wien 23. März.

19795. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam] 31 mars [1771].

Mon cher Frère. J'ai reçu votre lettre avec bien du plaisir. Je bénis le Ciel que mon frère Ferdinand est hors de danger.[1] On voit à combien de dangers les hommes sont exposés. Qui aurait pu prévoir celui-là? C'est un bonheur que tout se soit ainsi passé.

J'ai reçu, mon cher frère, des nouvelles très favorables de la Russie.[2] Il y a toute apparence que nous retirerons quelque morceau des dépouilles polonaises. Cette acquisition, mon cher frère, vous sera uniquement due, et j'attends que nous l'ayons entièrement ajustée, pour vous en témoigner ma reconnaissance et celle de la postérité.

Les armées autrichiennes s'assembleront au mois de mai,[3] l'Empereur et Lacy se rendront pour y séjourner; mais j'espère que ce ne sera qu'un épouvantail de Sainte-Geneviève[4] et que la paix se fera au contentement général des parties.

On m'écrit de Paris que le roi de Suède passera ici. Je ne sais, mon cher frère, si alors vous voudrez bien venir pour le revoir; car je crois que nous ne serons pas trop, l'un et l'autre, pour lui inspirer des sentiments modérés ou du moins tempérer ce premier feu qu'inspire la place qu'il occupe.

Je crois que nous n'aurons ni printemps ni été cette année, tant l'hiver est tenace et obstiné. Après tout, il faut se résigner à ce que l'on ne saurait changer, et prendre son mal en patience.

Nous avons ici un comte de Hohenzollern, brigadier en France, qui veut devenir chanoine à Breslau. Ce ne serait pas mon ambition. Il est pauvre et malsain, et il croit que l'Église l'enrichira et le guérira en même temps.

Je suis avec la plus parfaite tendresse et la plus sincère estime, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

19796. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 1er avril 1771.

Les inquiétudes que, selon votre dépêche du 26 de mars dernier, les Hollandais témoignent à l'égard de la marche des troupes autrichiennes

[1] Prinz Heinrich schrieb, Rheinsberg 29. März, dass auf dem Wege von Ruppin nach Rheinsberg, wo Prinz Ferdinand ihn besuchen wollte, dessen Pferde durchgegangen seien. Der Wagen wurde gegen einen Baum geschleudert, wobei Prinz Ferdinand zwei Wunden am Kopf erhielt. — [2] Vergl. Nr. 19787. — [3] Vergl. S. 53. — [4] So, statt: „épouvantail de chènevière".

des Pays-Bas,[1] me paraissent être prématurées et hors de saison; je ne regarde pas encore cette prétendue marche comme aussi prochaine qu'on la dit,[2] et j'ai de la peine à me persuader jusqu'à présent que la cour de Vienne exécutera réellement les démonstrations qu'elle fait sur ce sujet. C'est au temps à dévoiler ce qui en sera effectivement.

En attendant, comme les nouvelles de France[3] dont vous venez de me faire part, me semblent être assez justes, vous aurez soin de continuer à me communiquer exactement toutes celles qui parviendront ultérieurement à votre connaissance de ce pays.[4]

Nach dem Concept. Federic.

19797. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 1er avril 1771.

Si, ainsi que vous venez de me le dire dans votre dépêche du 21 de mars dernier, on éloigne les créatures du duc de Choiseul, l'une après l'autre, il y a toute apparence qu'on a dessein de ruiner entièrement son parti, et que les autres n'auront que le bénéfice de l'ordre, pour être mis à côté à leur tour. Peut-être a-t-on conçu l'idée de diriger les affaires sans ministre, et je ne sais si elles n'iraient pas tout aussi bien qu'elles ont fait jusqu'ici.

Mais pour ce qui est de l'argent que le roi de Suède sollicite avec tant d'empressement,[5] je suis tenté à croire que les délais que ce Prince éprouve, sont un pur effet de l'éloignement du contrôleur-général des finances de lâcher les cordons de la bourse. Quoi qu'il en soit, si Sa Majesté Très-Chrétienne persiste à en accorder, et que Sa Majesté Suédoise continue à solliciter, sans partir avant de l'avoir touché, il faudra bien que ce ministre avise enfin aux moyens d'en procurer.

Nach dem Concept. Federic.

19798. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 1er avril 1771.

Votre dépêche du 19 de mars dernier vient de m'entrer, et j'attendrai le succès de vos efforts pour un bon débit de mes bois.[6]

Quant aux affaires politiques, toutes les apparences sont pour le rétablissement de la paix entre la Russie et la Porte; mais je ne

[1] Die Besorgnisse der Holländer wurden dadurch erhöht, dass für den Sommer ein beträchtliches französisches Truppenlager in Flandern und Artois in Aussicht genommen sein sollte. — [2] Vergl. S. 53. — [3] Personalangaben über Hof, Ministerium und Diplomatie. — [4] Am 4. April wiederholt der König den Befehl, Nachrichten aus Frankreich zu senden und auf die Bewegungen der österreichischen Truppen in Flandern zu achten. — [5] Vergl. S. 56. — [6] Vergl. Bd. XXX, 472.

comprends pas comment la cour où vous êtes, peut être si fort intriguée de l'argent que la France pourrait répandre à la Suède,[1] et il me semble plutôt qu'elle pourrait regarder avec assez [d']indifférence si le roi de Suède en obtient quelque somme ou non. Les mouvements des troupes françaises en Flandre et les différents camps qu'elles y formeront cet été,[2] ne tarderont, au reste, pas de parvenir à sa connaissance et de fournir à son inquiétude un nouvel objet, et vous n'oublierez pas d'observer l'impression que cette ostentation fera en Angleterre.

Nach dem Concept. Federic.

19799. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 2 avril 1771.

Je suis bien aise d'apprendre par votre dépêche du 28 de mars dernier que, malgré les obstacles que vous avez rencontrés en route par la violente chasse des neiges, vous soyez, sans aucun accident, retourné heureusement à Dresde.[3]

Je me persuade facilement que la cour où vous vous trouvez, ne saurait guère vous fournir des nouvelles intéressantes à me mander, et n'attends point d'en recevoir de fort importantes de sa part; c'est pourquoi, faute de matière qui puisse occuper présentement là-bas votre attention, je vous recommande de la diriger en attendant sur les bruits qu'on a répandus de l'assemblée prochaine d'un corps de troupes autrichiennes en Bohême, pour éclaircir s'il y a de la réalité à ce qui se débite sur ce sujet. Vous tâcherez surtout de pénétrer sous main, là où vous êtes, si l'on forme à cet effet des magasins à Prague ou aux environs, et ne manquerez pas de me rendre compte de tout ce qui parviendra là-dessus à votre connaissance, pour que je sois mis au fait, en quelque sorte, de ce qui se passe dans ces quartiers.

Nach dem Concept. Federic.

19800. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 3 avril 1771.

Ce n'est qu'avec plaisir que j'apprends par votre dépêche du 19 de mars dernier, qui vient de m'entrer avec deux apostilles de la même date, que les insinuations malicieuses à mon sujet n'ont pas fait fortune à la cour où vous êtes, et qu'on a plutôt fermé les oreilles aux propos

[1] Maltzan berichtete von der Ansicht der Engländer, „que, si la France employait beaucoup d'argent en Suède, la France voulait la guerre". — [2] Vergl. Nr. 19796. — [3] Borcke war beurlaubt gewesen, vergl. Bd. XXX, 381.

portion de la Pologne. Quoique celle du 15[1] de ce mois ne contienne rien de nouveau à ce sujet, elle ne laisse cependant pas de confirmer les bonnes espérances que votre dépêche antécédente[2] m'en a fait concevoir. Pour la faire réussir, je vous ai déjà suppédité moi-même, dans mes ordres du 24 de ce mois,[3] l'idée dont vous faites mention dans votre dépêche susmentionnée,[4] mais comme je sais très bien qu'il faut du temps pour faire prendre un parti décisif à la cour où vous êtes, dans une affaire de cette importance, et que, d'ailleurs, il n'y a non plus rien qui presse, j'attendrai tranquillement le succès ultérieur de vos efforts.

En attendant, mes ordres du 27[5] vous auront déjà appris que je n'ai eu rien de plus pressé que de demander à la cour de Vienne l'explication que la Russie souhaite d'avoir au sujet des districts dont elle s'est mise en possession. Pour me la procurer avec d'autant plus de facilité, c'est par le canal de son propre ministre à ma cour que je lui en ai fait faire la proposition, et dès que sa réponse me sera entrée, je vous la communiquerai tout de suite, telle que je l'ai reçue, pour la faire connaître à la cour où vous êtes.

Mais, nonobstant tout cela, je ne saurais cacher à Sa Majesté l'impératrice de Russie les nouvelles ultérieures que je reçois de l'armée que l'Autriche a dessein d'assembler en Hongrie. La copie ci-jointe vous fera connaître les régiments d'infanterie qui la composeront, ainsi que les généraux qui la commanderont. Il n'y a,[6] à la vérité, encore que 10 régiments d'infanterie de nommés et qui seront remplacés par ceux qui viennent des Pays-Bas et de l'Italie, mais on en tirera encore d'autres de l'Autriche même, et on prétend que le total ira à 20 régiments d'infanterie. Les équipages de campagne pour l'Empereur sont aussi tout prêts, mais le temps du départ de Sa Majesté Impériale n'est pas encore fixé. Quoi qu'il en soit, je crois pouvoir avancer hardiment que toutes ces démonstrations ne s'originent que de l'appréhension où l'on est à Vienne que la Russie n'ait envie de conserver la Valachie et la Moldavie, et dès que les négociations commenceront, et qu'on verra le contraire, je suis persuadé que tout s'aplanira à la satisfaction des parties intéressées.

Au reste, voici la liste des régiments d'infanterie que la cour de Vienne assemblera, au printemps prochain, en Hongrie, ainsi que des généraux qui commanderont cette armée.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] In der Vorlage verschrieben: „16". — [2] Vergl. Nr. 19 787. — [3] Nr. 19 772. — [4] Der Vorschlag, Polen für die Abtretungen an Preussen, Russland und Oesterreich durch die Moldau und Walachei zu entschädigen. — [5] Nr. 19 787. — [6] Das folgende nach dem Bericht von Rohd, Wien 23. März.

19795. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam] 31 mars [1771].

Mon cher Frère. J'ai reçu votre lettre avec bien du plaisir. Je bénis le Ciel que mon frère Ferdinand est hors de danger.[1] On voit à combien de dangers les hommes sont exposés. Qui aurait pu prévoir celui-là? C'est un bonheur que tout se soit ainsi passé.

J'ai reçu, mon cher frère, des nouvelles très favorables de la Russie.[2] Il y a toute apparence que nous retirerons quelque morceau des dépouilles polonaises. Cette acquisition, mon cher frère, vous sera uniquement due, et j'attends que nous l'ayons entièrement ajustée, pour vous en témoigner ma reconnaissance et celle de la postérité.

Les armées autrichiennes s'assembleront au mois de mai,[3] l'Empereur et Lacy se rendront pour y séjourner; mais j'espère que ce ne sera qu'un épouvantail de Sainte-Geneviève[4] et que la paix se fera au contentement général des parties.

On m'écrit de Paris que le roi de Suède passera ici. Je ne sais, mon cher frère, si alors vous voudrez bien venir pour le revoir; car je crois que nous ne serons pas trop, l'un et l'autre, pour lui inspirer des sentiments modérés ou du moins tempérer ce premier feu qu'inspire la place qu'il occupe.

Je crois que nous n'aurons ni printemps ni été cette année, tant l'hiver est tenace et obstiné. Après tout, il faut se résigner à ce que l'on ne saurait changer, et prendre son mal en patience.

Nous avons ici un comte de Hohenzollern, brigadier en France, qui veut devenir chanoine à Breslau. Ce ne serait pas mon ambition. Il est pauvre et malsain, et il croit que l'Église l'enrichira et le guérira en même temps.

Je suis avec la plus parfaite tendresse et la plus sincère estime, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

19796. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 1er avril 1771.

Les inquiétudes que, selon votre dépêche du 26 de mars dernier, les Hollandais témoignent à l'égard de la marche des troupes autrichiennes

[1] Prinz Heinrich schrieb, Rheinsberg 29. März, dass auf dem Wege von Ruppin nach Rheinsberg, wo Prinz Ferdinand ihn besuchen wollte, dessen Pferde durchgegangen seien. Der Wagen wurde gegen einen Baum geschleudert, wobei Prinz Ferdinand zwei Wunden am Kopf erhielt. — [2] Vergl. Nr. 19787. — [3] Vergl. S. 53. — [4] So, statt: „épouvantail de chènevière".

des Pays-Bas,[1] me paraissent être prématurées et hors de saison; je ne regarde pas encore cette prétendue marche comme aussi prochaine qu'on la dit,[2] et j'ai de la peine à me persuader jusqu'à présent que la cour de Vienne exécutera réellement les démonstrations qu'elle fait sur ce sujet. C'est au temps à dévoiler ce qui en sera effectivement.

En attendant, comme les nouvelles de France[3] dont vous venez de me faire part, me semblent être assez justes, vous aurez soin de continuer à me communiquer exactement toutes celles qui parviendront ultérieurement à votre connaissance de ce pays.[4]

Nach dem Concept. Federic.

19797. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 1er avril 1771.

Si, ainsi que vous venez de me le dire dans votre dépêche du 21 de mars dernier, on éloigne les créatures du duc de Choiseul, l'une après l'autre, il y a toute apparence qu'on a dessein de ruiner entièrement son parti, et que les autres n'auront que le bénéfice de l'ordre, pour être mis à côté à leur tour. Peut-être a-t-on conçu l'idée de diriger les affaires sans ministre, et je ne sais si elles n'iraient pas tout aussi bien qu'elles ont fait jusqu'ici.

Mais pour ce qui est de l'argent que le roi de Suède sollicite avec tant d'empressement,[5] je suis tenté à croire que les délais que ce Prince éprouve, sont un pur effet de l'éloignement du contrôleur-général des finances de lâcher les cordons de la bourse. Quoi qu'il en soit, si Sa Majesté Très-Chrétienne persiste à en accorder, et que Sa Majesté Suédoise continue à solliciter, sans partir avant de l'avoir touché, il faudra bien que ce ministre avise enfin aux moyens d'en procurer.

Nach dem Concept. Federic.

19798. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 1er avril 1771.

Votre dépêche du 19 de mars dernier vient de m'entrer, et j'attendrai le succès de vos efforts pour un bon débit de mes bois.[6]

Quant aux affaires politiques, toutes les apparences sont pour le rétablissement de la paix entre la Russie et la Porte; mais je ne

[1] Die Besorgnisse der Holländer wurden dadurch erhöht, dass für den Sommer ein beträchtliches französisches Truppenlager in Flandern und Artois in Aussicht genommen sein sollte. — [2] Vergl. S. 53. — [3] Personalangaben über Hof, Ministerium und Diplomatie. — [4] Am 4. April wiederholt der König den Befehl, Nachrichten aus Frankreich zu senden und auf die Bewegungen der österreichischen Truppen in Flandern zu achten. — [5] Vergl. S. 56. — [6] Vergl. Bd. XXX, 472.

comprends pas comment la cour où vous êtes, peut être si fort intriguée de l'argent que la France pourrait répandre à la Suède,[1] et il me semble plutôt qu'elle pourrait regarder avec assez [d']indifférence si le roi de Suède en obtient quelque somme ou non. Les mouvements des troupes françaises en Flandre et les différents camps qu'elles y formeront cet été,[2] ne tarderont, au reste, pas de parvenir à sa connaissance et de fournir à son inquiétude un nouvel objet, et vous n'oublierez pas d'observer l'impression que cette ostentation fera en Angleterre.

Nach dem Concept. Federic.

19799. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 2 avril 1771.

Je suis bien aise d'apprendre par votre dépêche du 28 de mars dernier que, malgré les obstacles que vous avez rencontrés en route par la violente chasse des neiges, vous soyez, sans aucun accident, retourné heureusement à Dresde.[3]

Je me persuade facilement que la cour où vous vous trouvez, ne saurait guère vous fournir des nouvelles intéressantes à me mander, et n'attends point d'en recevoir de fort importantes de sa part; c'est pourquoi, faute de matière qui puisse occuper présentement là-bas votre attention, je vous recommande de la diriger en attendant sur les bruits qu'on a répandus de l'assemblée prochaine d'un corps de troupes autrichiennes en Bohême, pour éclaircir s'il y a de la réalité à ce qui se débite sur ce sujet. Vous tâcherez surtout de pénétrer sous main, là où vous êtes, si l'on forme à cet effet des magasins à Prague ou aux environs, et ne manquerez pas de me rendre compte de tout ce qui parviendra là-dessus à votre connaissance, pour que je sois mis au fait, en quelque sorte, de ce qui se passe dans ces quartiers.

Nach dem Concept. Federic.

19800. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 3 avril 1771.

Ce n'est qu'avec plaisir que j'apprends par votre dépêche du 19 de mars dernier, qui vient de m'entrer avec deux apostilles de la même date, que les insinuations malicieuses à mon sujet n'ont pas fait fortune à la cour où vous êtes, et qu'on a plutôt fermé les oreilles aux propos

[1] Maltzan berichtete von der Ansicht der Engländer, „que, si la France employait beaucoup d'argent en Suède, la France voulait la guerre". — [2] Vergl. Nr. 19796. — [3] Borcke war beurlaubt gewesen, vergl. Bd. XXX, 381.

des sots et des imbéciles.[1] Je me flatte aussi que ma façon de penser et mon âge me mettront, pour l'avenir, à l'abri de pareils soupçons, et qu'on me rendra la justice d'être persuadé que, n'ayant jamais agi à la légère, je ne commencerai certainement pas, dans ma soixantième année, de faire des étourderies pareilles.

Au reste, je suis, à la vérité, content que la réponse de la cour de Vienne sur la médiation[2] soit enfin parvenue à la Russie, mais cela ne suffit pas pour me rendre entièrement tranquille sur ce sujet. Il s'en faut plutôt de beaucoup, et vous pouvez être très persuadé que ce ne sera que lorsque la Russie aura communiqué à l'Autriche ses conditions, que le vacarme commencera, et que la Russie s'apercevra des terribles obstacles que ses prétentions outrées rencontreront.

Déjà l'Autriche fait des armements considérables, et la marche de ses troupes du Brabant et de l'Italie[3] se confirme de tous côtés et avec toutes les particularités que mes derniers ordres du 31 de mars dernier[4] renferment. L'Empereur a même déjà adressé de lettres réquisitoriales pour le passage de celles du Brabant au cercle de Franconie, et on prétend qu'elles sont destinées à remplacer les régiments qu'on a tirés de la Bohême pour le camp en Hongrie. Je vous en ai fait part par un pur principe d'amitié pour la cour où vous êtes, et je ne saurais qu'être surpris que le ministre de Russie à Vienne n'ait pas encore prévenu sa cour sur tous ces armements qui cependant ne peuvent lui rester cachés.

Quant à moi, je vous avoue franchement que je les regarde comme une chose très sérieuse qui mérite toute attention, et si le comte de Panin se laisse endormir dans ces circonstances critiques, j'appréhende fort que sa cour ne se trouve, à la fin, aux mains avec celle de Vienne, sans savoir comment, et à l'imprévu. N'oubliez donc pas d'en toucher quelque chose à ce ministre, comme de vous-même et sans faire apercevoir que c'est par mes ordres, afin de voir comment il envisage ces armements, s'il les traite en bagatelle et s'il n'appréhende pas que les suites en pourraient devenir très sérieuses.

Ce qui augmente mes appréhensions, ce sont les conditions mêmes que la Russie a proposées pour la paix.[5] Le démembrement de la Valachie et de la Moldavie en faveur d'un despote est justement l'article sur lequel l'Autriche chicanera le plus. Je vous l'ai fait observer dès

[1] Solms berichtete, dass die Verdächtigungen gegen Preussen von französischer, österreichischer und sächsischer Seite erhoben und von einigen Personen am Hofe wiederholt worden seien. „Tous ces discours équivoques sont tombés entièrement, depuis que Votre Majesté S'est expliquée si favorablement sur le plan de pacification avec la Porte, qu'Elle a assuré avoir ordonné à Son ministre à Constantinople de préparer là-dessus les matières avec les ministres de la Porte, et qu'Elle m'a permis de faire valoir les peines qu'Elle S'est données Elle-même d'entretenir le baron de Swieten sur l'acceptation de la médiation de Sa cour.“ — [2] Vergl. Nr. 19 737. — [3] Vergl. S. 53. 58. — [4] Nr. 19 794. — [5] Vergl. Bd. XXX, 534.

le commencement, et si la Russie ne fait pas usage de toute la modération imaginable, et qu'elle continue à différer la négociation, je suis persuadé que les esprits s'aigriront de plus en plus, et que nous verrons éclater une nouvelle guerre entre ces deux puissances, dans le moment même qu'on ne s'y attend pas, et sans que personne au monde soit en état de la prévenir. Vous vous souviendrez sans doute que j'ai prêché le même évangile avant la rupture avec la Porte, et que, quoique la Russie n'y ait pas fait attention, l'expérience a cependant confirmé de reste tout ce que j'avais prédit dans ce temps-là. Il en arrivera sûrement de même cette fois-ci, si la Russie n'y met pas ordre à temps.

On me mande même que la France tâche, autant qu'il dépend d'elle, d'attiser le feu qui couve sous la cendre, et il n'y a que la modération de la Russie qui puisse l'étouffer, et que, par amitié pour elle, je ne saurais assez lui recommander. Il se peut que dans la suite de la négociation on pourra obtenir de la Porte la cession d'une partie de la Valachie; mais l'idée d'y établir deux princes sur le pied que vous indiquez dans votre première apostille,[1] rencontrera également une infinité d'obstacles, au lieu que je ne vois aucun mal pour la Pologne, quand même cette république serait obligée, à cette occasion, de céder, sans cela, quelques starosties. Vous n'oublierez donc pas de faire observer tout ce que je viens de vous dire au sujet de l'idée sur la Valachie et [sur] la Moldavie; au cas qu'on n'y fasse pas attention de soi-même, et si l'on ne m'écoute pas, ce ne sera pas ma faute, si ensuite on éprouve les suites désagréables qui en pourront résulter.

Nach dem Concept. Federic.[2]

19801. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 3 avril 1771.

Selon votre dépêche du 27 de mars dernier, on éprouve à Vienne la même saison qu'ici. Nous avons eu tout autant de neiges, et les mêmes appréhensions pour les grains d'hiver subsistent également chez nous. Toutes ces circonstances pourraient bien augmenter la disette des grains qui se fait déjà sentir partout, et me fournissent un motif de plus de présumer que la cour où vous êtes, rencontrera plus de difficultés qu'elle ne s'est peut-être imaginées, pour former ses magasins. Ces difficultés augmenteront bien plus, si elle fait passer ses troupes de

[1] Solms berichtete: „L'intention de ce projet, au cas qu'il pût être rendu praticable, n'est pas d'incorporer ces deux provinces à la Pologne, comme un bien propre appartenant à la couronne, mais d'y établir deux princes nationaux ou étrangers, selon que les trois puissances conviendraient, et de les rendre feudataires de la Pologne sur le pied que l'est encore aujourd'hui le duc de Courlande.“ — [2] Der König schreibt am 3. April dem General von Lossow, er wolle keine Volontäre zur russischen Armee senden, „da zu Wiederherstellung des Friedens zwischen Russland und der Pforte aller Anschein vorhanden ist“.

Flandre et d'Italie en Bohême, et si leur marche a encore lieu, elle aura une peine infinie à y pourvoir à leur subsistance.

En attendant, cette marche se confirme de tous côtés,[1] et si la cour où vous êtes, augmente effectivement ses forces dans ses États héréditaires jusques à un certain point, il faudra y prêter une attention d'autant plus sérieuse que cette ostentation pourrait bien passer, à la fin, ses bornes et donner lieu à de nouveaux troubles. Sans témoigner donc à ce sujet la moindre inquiétude, tâchez sous main de vous mettre bien au fait de toute cette manœuvre, et marquez-moi tout ce que vous en apprendrez. Informez-vous également du prix des grains, et calculez à combien le boisseau de Vienne en revient en comparaison de notre mesure. C'est un article sur lequel je suis d'autant plus curieux d'avoir des notions sûres qu'elles pourront me servir de direction à différents égards.

La nouvelle d'un traité de subsides à conclure entre l'Espagne et la Saxe ne me paraît pas moins apocryphe qu'à vous. D'un côté, je ne conçois point quel profit en reviendrait à l'Espagne, et, de l'autre, la Saxe, en fournissant un corps de 25 000 hommes, se mettrait dans une position bien plus scabreuse et embarrassante que celle où elle se trouve déjà à l'heure qu'il est. L'anecdote, au contraire, que le sieur de Favrat[2] vous a confiée du dessein où l'on est de me débaucher un de mes fondeurs de canon, mérite plus d'attention, et j'ai déjà pris mes précautions pour en prévenir le succès.

Au reste, on me mande de Pétersbourg[3] qu'on y attend l'arrivée du prince de Lobkowitz pour s'expliquer plus clairement sur les conditions de la paix. Ce nouveau délai me fait présumer que la Russie cherche à s'arranger, encore avant l'ouverture de la campagne, avec les Tartares et de ne passer à la négociation de la paix qu'après que cet arrangement sera fait et amené à sa perfection. Je ne suis donc pas sans appréhension que, d'un pas à l'autre, la désunion ne se mêle entre les deux cours impériales, et qu'à la fin il n'en résulte une guerre ouverte; appréhension cependant sur laquelle vous n'oublierez pas de me dire ce que vous en pensez, et qui, dans le fond, ne repose que sur les difficultés que je prévois, de s'entendre sur les conditions équitables qu'on doit faire à la Porte.

Nach dem Concept. Federic.

19802. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 3 avril 1771.

Je suis bien aise d'apprendre par votre dépêche du 27 de mars dernier les sentiments dans lesquels vous avez trouvé le prince Wol-

[1] Vergl. S. 62. — [2] Vergl. S. 41. — [3] Bericht von Solms, Petersburg 19. März.

konski à l'égard du projet de partage dont vous lui avez parlé, et les assurances qu'il vous a données de faire son possible pour le faire agréer à sa cour.[1] Je me flatte qu'il n'aura pas de peine à y réussir, et qu'à son retour à Pétersbourg il rencontrera l'Impératrice sa souveraine, ainsi que son Conseil, tout disposés à entrer dans cette idée.

Pour ce qui regarde les Confédérés, j'ignore les nouvelles dont leurs compatriotes réfugiés dans les États d'Autriche les bercent, pour les éloigner à donner les mains au plan de pacification qui leur a été proposé; mais quelles qu'elles soient, il est certain que ce ne sont que des chimères qui ne répondront jamais à leur attente. Pour donc les désabuser et leur faire ouvrir les yeux là-dessus, vous ne ferez pas mal de leur faire remarquer, quoique sous main cependant, que, bien loin d'avoir quelque secours à attendre de ce côté-là, la cour de Vienne était de toutes les puissances voisines de la Pologne la première qui en avait démembré des districts, pour les incorporer à ses États, et leur alléguerez tout ce qui vous est connu à cet égard.

Au reste, les derniers avis qui vous sont entrés au sujet de la peste, ne me paraissent pas des plus favorables. Ils donnent lieu d'appréhender que, comme il reste encore toujours par-ci par-là quelques vestiges de la contagion, qu'au retour de la belle saison elle se manifestera derechef et fera de nouveaux ravages.

Federic.

Nach dem Concept.

19803. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A SPANDAU.[2]

[Potsdam] 3 avril 1771.

Mon cher Frère. Je suis bien aise de vous savoir, mon cher frère, ici dans le voisinage. Pour le roi de Suède, il a encore été le 22 mars à Paris solliciter le payement de 250000 écus que le roi de France lui a promis, et que le contrôleur-général fait difficulté de lui payer;[3] de sorte que je ne crois pas que nous le verrons ici avant la fin du mois présent, mal payé et plus riche en espérances qu'en espèces.

En Russie on m'a promis de ne faire aucune difficulté pour le douaire de notre sœur de Suède.[4] D'ailleurs, le comte Panin entre dans toutes nos[5] idées, mon cher frère, mais la seule chose qui me fait

[1] Benoît berichtete: „Il vient de me donner les assurances les plus fortes qu'à son retour à Pétersbourg il tâchera de le faire accepter à l'impératrice de Russie, aussi bien qu'au Conseil, où il aurait soin de le proposer en son temps. Il me dit que, l'ayant déjà proposé dans ses relations au comte Panin, il lui avait répondu qu'il s'agirait de savoir si Votre Majesté agréerait cette idée." — [2] Prinz Heinrich hatte sich am 1. April zu den Exercierübungen seines Regiments nach Spandau begeben. — [3] Vergl. S. 56. 60. — [4] Wie Solms, Petersburg 19. März, berichtete, hatte Panin versprochen, dass Ostermann angewiesen werden solle, mit dem preussischen Vertreter wegen des Witthums Rücksprache zu nehmen und in jeder Weise die Interessen der Königin Ulrike zu fördern. — [5] Vorlage: „vos".

de la peine, est que l'Autriche, ayant accepté les bons offices qu'on lui a demandés, a exigé qu'on lui communiquât les propositions de la paix. Le comte Panin lambine pour les communiquer;[1] la campagne pourra s'ouvrir, une armée autrichienne se trouvera camper en front de bandière dès le mois de mai en Hongrie,[2] et je crains qu'à la moindre difficulté qui viendra à naître, le feu ne prenne aux étoupes. C'est principalement la chose que je voudrais éviter. Les troupes de Flandre et celles d'Italie ont ordre de remplir en Autriche et Bohême les quartiers vacants de celles qu'on a fait marcher en Hongrie;[3] et, avec la mauvaise année que nous avons eue, et celle qui peut survenir encore, jugez quel serait mon embarras et l'horrible situation où je me trouverais, s'il fallait en venir à une rupture. Je vous avoue, mon cher frère, que ces réflexions m'inquiètent beaucoup. J'espère plus du hasard que de la prudence des Russes et de la sagesse des Autrichiens. Si actuellement Choiseul était encore à la tête des affaires en France, la guerre serait inévitable. Enfin, j'écris en Russie et leur fais remarquer toutes les démarches des Autrichiens, mais sans pouvoir jusqu'ici tirer le comte Panin de la sécurité où il s'endort, et peut-être ne se réveillera-t-il qu'au premier coup de canon que les Autrichiens tireront en Valachie. Tout cela, mon cher frère, me donne matière à d'amples réflexions.

Je suis charmé de savoir mon frère Ferdinand hors de toute appréhension.[4] Ma sœur Amélie m'a donné de nouvelles alarmes, j'espère cependant que, cette fois-ci, le danger ne sera pas considérable. Je vous embrasse bien tendrement, mon cher frère, en vous assurant de la parfaite estime et de tous les sentiments avec lesquels je suis, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

19804. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 4 avril[5] 1771.

Le courrier de Vienne qui, selon votre dépêche du 24 de mars, a donné lieu à plusieurs conférences entre Sa Majesté Très-Chrétienne et l'ambassadeur d'Autriche,[6] aura apparemment apporté des dépêches relatives au camp que la cour de Vienne fait assembler en Hongrie, et à la marche des régiments qu'elle retire des Pays-Bas et de l'Italie pour les faire passer dans ses États héréditaires d'Allemagne,[7] et vous n'oublierez pas de faire vos efforts pour vous mettre au fait de ce dont on sera convenu dans ces conférences.

[1] Vergl. dafür S. 64. — [2] Vergl. S. 58. 59. — [3] Vergl. S. 58 und 62. — [4] Vergl. S. 59. — [5] Vom 4. April ein Schreiben an die Marquise d'Argens in den Œuvres, Bd. 19, S. 429; an d'Alembert, ebenda, Bd. 24, S. 532. — [6] Mercy. — [7] Vergl. S. 49.

D'ailleurs, le roi de Suède ayant obtenu des subsides pour sept ans,[1] sans compter les 1 500 000 livres qu'il a touchés actuellement,[2] je présume presque que ce Prince a conclu un nouveau traité avec la France. Au moins me paraît-il très vraisemblable, et la grande facilité avec laquelle cette dernière s'est prêtée à cette largesse, semble même l'indiquer assez clairement. Une attention suivie de votre part vous mettra peut-être à même de me dire ce qui en est, et vous ne négligerez rien pour satisfaire ma curiosité à cet égard.

On dit aussi ici que le ministre de la guerre a reçu ordre de conserver dans les régiments les hommes qu'on avait dessein de licencier, et comme je serais bien aise de savoir si cet avis est fondé et quel en est le motif, vous y dirigerez également votre attention.

Enfin, il paraît de plus en plus, ainsi que je vous l'ai déjà insinué dans mes ordres précédents, que le duc de Choiseul ne sera jamais rappelé, et l'éloignement de toutes ses créatures[3] est une preuve assez convaincante qu'il ne lui reste plus la moindre espérance de reparaître sur la scène.

Federic.

Nach dem Concept.

19805. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 4 avril 1771.

La réponse que, selon votre dépêche du 22 de mars dernier, vous avez faite au lord Halifax relativement aux affaires de la Porte,[4] est très sensée. Je ne saurais qu'y applaudir, et les propos qu'il vous a tenus, à cette occasion, indiquent toujours un grand désir de participer à la négociation de la paix entre elle et la Russie. Je suis aussi persuadé que la Porte est plus portée pour le rétablissement de la paix que la Russie, et je trouve un nouveau motif de me confirmer dans cette idée, dans les conditions même auxquelles cette dernière attache sa paix et qui me paraissent si fortes que je ne crois pas que la première y donnera jamais les mains.

D'ailleurs, je vous ai déjà chargé par mes derniers ordres de prêter l'attention nécessaire à l'impression que la marche des troupes autrichiennes en Brabant et Italie vers les États héréditaires d'Allemagne fera à la cour où vous êtes. J'y ajoute aujourd'hui le camp que la cour de Vienne fait assembler en Hongrie, et vous n'oublierez pas de diriger également votre attention sur la sensation que cet évènement y produira.

[1] Jährlich sollten 1½ Millionen Livres gezahlt werden. — [2] Vergl. S. 56. — [3] Vergl. S. 60. — [4] Maltzan berichtete, Halifax habe ihm gesagt, „que les propositions de paix de la Russie étaient très justes, mais qu'il semblait que la Porte était déterminée de risquer une autre campagne. Je lui répondis que, si cela était vrai, c'était le jeu de la France."

Le roi de France, d'un autre côté, continuant de diriger lui-même les affaires étrangères, depuis les nouvelles difficultés qui se sont élevées entre l'Angleterre et l'Espagne, [1] a eu plusieurs conférences avec l'ambassadeur de cette dernière couronne, [2] à la suite desquelles on a expédié un courrier à Londres. On prétend savoir que Sa Majesté Très-Chrétienne exige de l'Angleterre une déclaration formelle de désarmer entièrement, avant de prendre aucuns arrangements ultérieurs sur l'île de Falkland, et qu'elle a fait la même réquisition à l'Espagne; de sorte qu'il faut attendre comment cette proposition sera accueillie, tant à la cour où vous êtes, qu'à celle de Madrid, et que vous n'oublierez pas de faire vos efforts pour pénétrer les dispositions de la première sur ce sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

19806. AN DEN GENERALLIEUTENANT FÜRST VON SULKOWSKI.

Extract für die Cabinetsvorträge: Fürst Sulkowski beschwert sich, dass der Major von Keoszegy vom Husarenregiment Czettritz seinem Vetter Grafen Sulkowski in Gross-Polen „das zur Saat übrig gebliebene Getreide . . . mit Gewalt hinweggenommen" habe, mit der Bitte, „den dadurch verursachten Schaden ihm zu vergüten".

Potsdam, 5. April 1771.

Das ist, um sie zu schützen, und kann nun nicht anders seind. [3]

Nach der eigenhändigen Weisung des Königs auf dem „Extract".

19807. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

[Potsdam] 5 avril 1771.

Ma très chère Sœur. J'entre, ma chère sœur, dans la situation douloureuse où vous vous trouvez. Je ne suis pas étonné, ayant le bonheur de vous connaître, combien vous êtes affectée de la perte inattendue d'un prince que vous aimiez, et je comprends l'impression cruelle qu'ajoute à cette perte la scène tragique dont vous avez été témoin. Mais, ma chère sœur, on se trompe, à coup sûr, si l'on croit trouver dans ce monde plus de bien que de maux; c'est le moins bon

[1] Das folgende nach dem Bericht von Sandoz, Paris 24. März. — [2] Fuentes. — [3] Aehnlich findet sich auf dem für die „Cabinetsvorträge" angefertigten „Extract" aus der Beschwerde des Fürsten August Sulkowski, dass der Major Keoszegy auf seinen Besitzungen die „Getreideschüttbodens" habe „versiegeln und mit Wachten besetzen lassen", die eigenhändige Weisung des Königs, Potsdam 18. April: „Die Leute müssen leben; wenn man nichts liefern will, so muss man es nehmen."

des mondes possibles; il n'y a espèce de chagrin auquel on ne soit exposé, et les moments d'une tranquillité passagère dont nous jouissons, sont les seuls heureux qu'on puisse compter. Cela étant, ni vous ni moi ni personne ne peut exiger un destin plus favorable que notre nature le permet, et il faut se faire une raison sur la nécessité du mal et l'inutilité du remède. Ma vie n'a été qu'un tissu d'adversités, de chagrins, de misères. L'expérience du malheur m'a fait comprendre qu'il fallait regarder tous les objets comme des êtres passagers dont la jouissance est momentanée, qui passent devant nos yeux comme une scène mouvante, et auxquels il faut bien se garder d'attacher un prix imaginaire. Je vous avoue que mon stoïcisme ne va pas jusqu'au département du cœur. Je ne crains que de perdre mes amis et mes proches; c'est une sensibilité dont on ne peut vaincre la force ni l'ascendant. C'est malheureusement votre cas, et il n'y a, ma chère sœur, que le temps et les réflexions qui adouciront votre situation. Je vous conjure donc de songer que vous êtes mère, et que votre époux vous a laissé quatre images de son amour auxquelles vous vous devez. Cet époux revit dans vos enfants, et ils ont — ou doivent avoir — la même tendresse pour leur mère que leur a transmise celui dont ils tiennent le jour. Vous devez vivre pour eux et, si j'osais y ajouter, pour un frère et une famille que vous avez laissés ici, où il y a des cœurs dignes que vous vous ménagiez pour[1] eux. Et c'est le moment où je ne doute point que vous rassemblerez toute votre fermeté, et que vous ferez usage de votre grandeur d'âme, pour savoir supporter le malheur que je ne sais quelle fatalité vous envoie.

Le Roi votre fils a été le 24 encore à Paris; s'il passe ici, et que j'ai la satisfaction de le voir, je lui parlerai sûrement, ma chère sœur, selon ma conscience[2] et le prierai instamment de ménager de certains voisins avec lesquels il ne faut pas tirer à la courte paille. Il a reçu de l'argent de la France;[3] mais si j'ose dire mon sentiment, il ne faut pas qu'il précipite ses démarches dans ce commencement de règne; il me semble qu'il devrait commencer de regagner la partie de l'autorité royale perdue à la Diète de 55, et ne pas aller plus loin pour son coup d'essai.

Pour la Russie, je l'ai fait consentir à s'employer, conjointement à mes indications, à tout ce qui regarde, ma chère sœur, votre douaire;[4] cette affaire ne rencontrera aucune difficulté. Je souhaiterais de pouvoir vous rendre de plus importants services; du moins pouvez-vous compter dans toutes les occasions sur la volonté et le désir que j'ai de vous

[1] Vorlage: „par". — [2] Ulrike schrieb am 15. März (ohne Ort): „Je crois que le Roi mon fils passera par Berlin à son retour; je vous le recommande, mon cher frère. Il a besoin de vos avis, de votre amitié; tout est bien noir pour lui ici, et les apparences ne lui pronostique[nt] que bien des traverses et des chagrins." — [3] Vergl. S. 67. — [4] Vergl. S. 65.

obliger et de vous être utile, étant avec une parfaite tendresse, ma très chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung im Klinckowström'schen Familienarchiv zu Stafsund. Eigenhändig.

19808. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

[Potsdam] 6 avril 1771.

Ma très chère Sœur. Vos lettres, ma chère sœur, qui d'ordinaire me font tant de plaisir, m'affligent à présent, quand je les reçois. Je vois que votre douleur ne diminue pas à proportion du temps qui s'est écoulé depuis la catastrophe qui vous est arrivée.[1] C'est ce qui m'oblige de vous présenter sur votre situation présente quelques réflexions que je voudrais croire capables de vous tranquilliser. Je crois, ma chère sœur, que les morts ne sont pas malheureux; ils retournent dans l'état où ils ont été avant de naître, ils se trouvent à l'abri de tous les chagrins et de tous les accidents fâcheux dont les vivants sont perpétuellement menacés. Ce n'est donc pas eux qui sont à plaindre, mais c'est nous, qui les avons aimés. Or, si ces morts pouvaient reprendre le sentiment et la voix, si votre époux vous voyait dans cette affliction, ma chère sœur, ne vous dirait-il pas: »Je sais que vous m'avez aimé tendrement, je suis bien aise que ma mémoire se conserve dans votre souvenir; mais avez-vous cru, en m'épousant, que j'étais immortel? n'avez-vous pas su que, quelque heureux que fussent nos liens, ils devaient finir? Pourquoi vous affligez-vous que ma mort a été prompte et subite? La mort la plus inattendue est la plus heureuse. Que la source de vos larmes se tarisse! Songez que vous êtes la seule qui devez veiller et qui pouvez travailler pour le bien de notre famille. C'est ce qui me console, de l'avoir laissée en si bonnes mains; songez que vous vous devez à ces enfants; vous devez vivre pour eux; reprenez donc les forces de votre esprit, et, par un généreux effort, séparez-vous d'un époux qui ne peut plus revivre pour vous.«

Je suis certain, ma chère sœur, que, si ce Prince pouvait parler, il vous dirait à peu près l'équivalent de ce que je viens de vous écrire, et, si j'ose y ajouter une petite réflexion, vous devez penser, ma chère sœur, que désormais vous vivrez plus tranquillement, et que vous ne serez plus ballottée, comme par le passé, par les agitations tumultueuses de vos Diètes, et que vous pourrez jouir d'un doux repos. Si vous me permettez d'achever, j'ajouterai qu'ayant donné à la nature et aux premiers mouvements de votre douleur ce qui leur était dû, il est temps de marquer à présent la force que vous avez sur vous-même. Je vous supplie donc d'écarter avec soin tout ce qui peut renouveler votre plaie,

[1] Schreiben Ulrikes vom 22. März (ohne Ort).

de tâcher de vous occuper fortement, pour vous distraire avec violence d'une idée qui prend trop d'empire sur vous. Je sais bien qu'il vous en coûtera du commencement, mais je suis sûr que vous en éprouverez de salutaires effets. Ne trouvez pas mauvais, ma chère sœur, que j'entre dans tous ces détails, c'est la tendresse et l'attachement que j'ai pour votre personne, qui dirigent ma plume pour vous fournir tous les remèdes que je puis me trouver capable d'ajouter à vos maux; c'est l'unique intention qui me détermine d'entrer avec vous dans ces détails. Je suis persuadé que vous le prendrez ainsi, connaissant mon cœur et mes sentiments et combien vous en êtes chérie. Je suis avec autant d'estime, de considération que de tendresse, ma très chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.[1]

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

19809. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 6 avril 1771.

Je vous sais gré du compte que vous venez de me rendre de la conversation que vous avez eue avec le baron de Swieten.[2] Sa réponse préalable sur les starosties que sa cour a fait occuper en Pologne par son cordon,[3] est telle que j'avais lieu d'attendre de sa part. Comme sa cour a des droits sur ces différents districts, il est tout naturel que son intention est de les faire valoir à la prochaine négociation de la paix, et, selon toutes les apparences, sa réponse formelle sur la demande que je lui ai faite, à la réquisition de la Russie,[4] ne sera qu'un commentaire de celle de son ministre.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

19810. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Rohd berichtet, Wien 30. März, dass Aerzte und ein Theil der Bäckerei nach Ungarn bereits abgegangen seien, und dass die Regimenter nach dem Osterfest dorthin aufbrechen sollten. Im ganzen würden 25 Infanterie- und 19 Kavallerieregimenter,

[1] Am 6. April schreibt der König an Behnisch, er erfahre gern, „que la santé de la Reine ma sœur, à laquelle vous avez raison de dire que je m'intéresse vivement, commence à se raffermir. Je souhaite ardemment que sa convalescence fasse journellement de nouveaux progrès.“ — [2] Anlässlich der Ueberreichung der Antwort des Kaisers auf die Anzeige von dem Tod des Markgrafen Friedrich Wilhelm von Schwedt. — [3] Finckenstein berichtete, Berlin 5. April, Swieten habe gesprächsweise geäussert, dass der wiener Hof in den besetzten Starosteien bisher noch keine Rechtsprechung geübt habe, „mais qu'il avait lieu de supposer que son intention avait simplement été de faire valoir à la prochaine pacification de la Pologne les droits qu'elle [la cour de Vienne] pouvait avoir sur ces districts“. Vergl. Nr. 19 788. — [4] Vergl. Nr. 19 788. 19 792.

rund 55 000 Mann, versammelt werden. „Quoiqu'on ne tire actuellement que trois régiments d'infanterie des Pays-Bas et quatre d'Italie, tous ceux qui y restent encore, ont reçu ordre de se tenir prêts à marcher, c'est-à-dire en état de pouvoir s'ébranler, aussitôt qu'on les demandera. Au reste, on se propose d'envoyer quelques régiments du superflu de la cavalerie qui est en Hongrie, encore de ce côté-ci en Bohême et en Moravie, soit pour boucher le trou que feront ceux de l'infanterie qui en sortent, soit pour soulager aussi la Hongrie par rapport aux subsistances qu'elle doit fournir à un corps d'armée si nombreux et si considérable. Il en est palpable qu'on a soin de dégarnir le moins qu'il est possible, les provinces de la maison d'Autriche qui sont de ce côté-ci, et qu'on croit pouvoir abandonner en toute sûreté celles qu'on possède aux Pays-Bas et en Italie." Die Gesammtkosten für das Lager, „jusqu'au moment qu'il sera tout formé," seien auf zwei Millionen Florin veranschlagt.

„Ceci fait voir que les démonstrations coûteront cher à la cour de Vienne, et, allant jusqu'à ce degré-là, il est clair que son intention est de les réaliser, si le cas existe que la puissance russienne continue à déborder, sans vouloir prêter l'oreille à des conditions de paix raisonnables."

Potsdam, 7 avril 1771.

Selon votre dépêche du 30 de mars dernier, les affaires commencent à prendre, à la cour où vous êtes, une tournure bien plus sérieuse que je ne me suis imaginé d'abord. Jusques ici, il m'a toujours semblé que ses armements se borneraient à de simples démonstrations, et sous ce point de vue [ils] étaient assez indifférents et ne donnaient aucun ombrage. Mais à présent ils prennent une face bien différente et font naître le soupçon que sa résolution est prise de se porter à des extrémités, dès ce que la Russie ne veut pas renoncer à ses vastes projets. Ce qui me permet d'autant moins de douter que tel est effectivement son plan, c'est qu'elle prend même des mesures pour me tenir tête, au cas que je voulusse prendre le parti des Russes et me mêler de sa défense. Cette conjoncture mérite donc un redoublement d'attention de votre part, et vous aurez grand soin de mettre tous vos ressorts en mouvement et de placer même des espions en campagne pour pénétrer les vues de la cour où vous êtes, sans toutefois faire remarquer la moindre jalousie sur sa conduite. Elle me donne cependant bien à penser et, à vous dire naturellement le pronostic que j'en forme, c'est que j'appréhende fort que, tôt ou tard et peut-être au mois d'août prochain, la guerre n'éclate entre les deux cours impériales. Je n'ai pas besoin de vous donner l'éveil sur un évènement de cette importance. Vous êtes sur les lieux et vous en saurez, par conséquent, porter un jugement plus solide. N'oubliez donc pas de bien examiner toutes les circonstances et de m'informer exactement et dans le plus grand détail du résultat de vos recherches.

Au reste, j'espère que le ministre de Russie à la cour où vous êtes, sans toutefois y mettre la moindre aigreur, ne manquera pas de rendre compte à la sienne de tout ce qui en parviendra à sa connaissance.

Federic.

Nach dem Concept.

19811. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 7 avril 1771.

Selon le dernier rapport de mon ministre d'État de Rohd à Vienne,[1] l'aspect actuel des affaires entre les deux cours impériales paraît s'obscurcir, et elles prennent une tournure qui mérite bien d'être éclairée de près. Je serais donc bien aise de m'entretenir avec vous à leur sujet, et je vous invite, pour cet effet, à vous rendre ici demain matin à l'heure ordinaire.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

19812. AN DEN ETATSMINISTER VON HOYM IN BRESLAU.

Potsdam, 7. April 1771.

Ungeachtet die in Eurem Bericht vom 3. dieses[2] Mir gegebenen Nachrichten von der Stärke des in Ungarn sich zusammenziehenden Corps ziemlich übertrieben ausfallen und Ich Euch schon melden kann, dass sothanes Corps nur aus 55 000 Mann bestehet[3] und übrigens dasjenige, was Ihr zugleich von denen Subsidien, so an Sachsen und Bayern bezahlet würden, erwähnet, noch zur Zeit ganz ungegründet ist, so habt Ihr gleichwohl sehr wohl gethan, Mir alle diese Nachrichten, so wie solche Euch zugekommen sind, zu melden; wie Ihr dann ferner auf alle Umstände sorgfältigst aufmerksam zu sein und was Ihr hierunter in Erfahrung bringet, Mir sogleich einzuberichten nicht unterlassen werdet.

Friderich.

Nach dem Concept.

19813. AN DEN GENERALMAJOR VON DALWIG.

Extract für die Cabinetsvorträge: Dalwig meldet, „dass von der österreichschen Grenze ihm die Nachricht zugekommen, dass die Regimenter, so in den Niederlanden, Oesterreich, Böhmen und Mähren stehen, eine Translocationsliste nebst der Ordre, auf den ersten Wink marschiren zu können, erhalten haben sollen, und dass aus diesen Regimentern, welche in 80 000 Mann bestehen, drei besondere Corps formiret und sie nach Siebenbürgen, Ober- und Niederungarn unter dem Commando derer Generals von Nadasdy, Hadik und Prinz Albert von Sachsen destiniret sein sollten; und wollte dabei behauptet werden, dass des wiener Hofes Intention dahin ginge, die ehemals dem Hause Oesterreich von den Türken weggenommene Provinzien wieder occupiren zu lassen."

Potsdam, 7. April 1771.

Ich danke ihm vor die Nachricht; die Armee wird nur von 55 000 Mann seind.[4]

Nach der eigenhändigen Weisung des Königs auf dem „Extract".

---

[1] Vergl. Nr. 19 810. — [2] Liegt nicht vor. — [3] Vergl. S. 72. — [4] Vergl. S. 72. Am 10. April dankt der König Dalwig für die Uebersendung der „Liste derer österreichischen zur Observationsarmee in Ungarn wirklich in Bewegung begriffener Regimenter".

19814. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 7 avril 1771.

La dernière poste ne m'a apporté aucune dépêche de votre part, mais en voici une de Vienne, en date du 30 de mars dernier,[1] qui mérite toute l'attention imaginable. Je vous la communique mot à mot, telle que je viens de la recevoir, et elle vous apprendra que les affaires commencent à devenir de jour en jour plus critiques. Je l'ai toujours appréhendé, et c'est ce qui m'a fait désirer que la Russie s'expliquât sans le moindre délai avec l'Autriche, afin de prendre en conséquence un parti convenable et compassé aux circonstances. Tout ce que je crains à présent, c'est qu'au cas que la Russie continue à différer de faire connaître à la cour de Vienne ses conditions de paix, celle-ci ne gagne le temps d'assembler au mois de mai son armée à Kaschau,[2] et que, si alors les propositions de paix se font à la fin, elle ne prenne un ton fort haut et ne se trouve à même, d'un moment à l'autre, à exécuter ses desseins et à faire la loi aux Russes.

Pour vous en convaincre, vous n'avez qu'à regarder la carte géographique du théâtre de guerre actuel. Si l'Autriche fait marcher son armée de Kaschau sur Chozim, elle prendra celle des Russes à dos, ce qui obligera celle-ci à évacuer la Moldavie et la Valachie pour repasser le Niester. En effet, c'est une considération qui me paraît très importante pour la cour où vous êtes, dans la crise présente, et le moindre défaut d'attention la pourrait jeter dans un furieux embarras. Aussi n'ai-je pas voulu manquer, en fidèle allié, de l'en avertir. Je souhaite qu'elle en profite pour son avantage, mais si elle la néglige, ce ne sera pas ma faute, si ensuite elle a sujet de s'en repentir.

Federic.

P. S.

Au reste, mes dernières lettres de Paris du 28 de mars[3] font mention d'un courrier qui y est arrivé à l'ambassadeur de Vienne, avec ordre, à ce qu'on prétend, de pressentir la France sur le secours de 24000 hommes, convenu par le dernier traité. Si tel est effectivement le motif de l'envoi de ce courrier, je serais presque tenté de croire que la cour de Vienne a dessein de remplacer par ce corps les régiments qu'elle retire des Pays-Bas, et nous ne tarderons point de voir bientôt ce qui en est. En attendant, j'ai cru devoir faire ajouter cet avis à mes ordres de ci-dessus.

Étant sur le point de fermer mes ordres d'aujourd'hui, je viens de recevoir une lettre de Vienne qui contient des détails très intéressants sur les vues de cette cour dans ses armements,[4] et je n'ai pas voulu

[1] Vergl. Nr. 19810. — [2] Vergl. S. 66. — [3] Vergl. Nr. 19815. — [4] Gemeint ist der Bericht Borckes, Dresden 5. April, vergl. Nr. 19818.

différer de vous apprendre sur quel ton on s'y énonce à ce sujet, par la copie que vous trouverez à la suite de la présente, afin d'en faire l'usage convenable à la cour où vous êtes.

Nach dem Concept.

19815. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 8 avril[1] 1771.

Le motif de l'envoi du courrier autrichien dont vous faites mention dans votre dépêche du 28 de mars dernier, n'est sûrement point d'autre que celui que vous indiquez. Tout me confirme que c'est pour demander des troupes à la France, dont on veut peut-être remplacer les régiments qu'on retire des places des Pays-Bas, et qu'on fait marcher dans les pays héréditaires d'Allemagne.[2] Une attention suivie de votre part et en particulier sur la route que les troupes françaises prendront en tout cas, tirera tout cela bientôt au clair, et vous n'aurez rien de plus pressé que de m'informer incessamment de ce qui en parviendra à votre connaissance, afin de pénétrer plus avant dans les vues des mouvements de la cour de Vienne.

Quant à l'intérieur de celle de Versailles, tous les différents changements de scènes qu'on y aperçoit, sont des suites naturelles de la confusion qui y règne. Je la regarde même parvenue au point qu'on ne saurait plus s'assurer de rien. L'on y vit du jour au lendemain, et la sagacité la plus consommée s'y trouverait en défaut pour juger quelques jours d'avance de ce à quoi on doit s'attendre. Cela ne vous empêchera cependant point de me faire régulièrement part de tout ce que vous en apprendrez.

Federic.

Nach dem Concept.

19816. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 8 avril 1771.

Les mouvements que la cour de Vienne fait faire actuellement à ses troupes aux Pays-Bas pour les rapprocher de ses États héréditaires, ne pouvant qu'exciter l'attention du public, je serais curieux de savoir l'impression que cela fait là où vous êtes, et le jugement que l'on en porte. Vous tâcherez d'apprendre, pour cet effet, ce que l'on pense là-dessus en Hollande, et aurez soin de me rendre compte de tout ce que vous entendrez dire à cet égard.

[1] Vom 8. April ein Schreiben an Hoditz in den Œuvres, Bd. 20, S. 230. — [2] Vergl. Nr. 19 814.

Au reste, les nouvelles de France[1] que vous m'avez communiquées par votre dernière dépêche du 2 de ce mois, qui vient de m'entrer, me font connaître que les affaires de ce royaume sont constamment encore dans une grande bredouille, et que la confusion continue toujours d'y régner. N'ayant, au surplus, rien d'intéressant à vous marquer aujourd'hui, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach dem Concept.

19817. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 8 avril 1771.

Les mouvements des troupes autrichiennes[2] dont vous faites mention dans votre dépêche du 26 de mars dernier, ne se font, autant que j'en puis juger, que dans le dessein de faire une médiation armée entre la Russie et la Porte et afin d'obliger la première à accorder à la dernière des conditions raisonnables et mesurées. D'ailleurs, il me semble que ce qui engage surtout la cour de Vienne à faire venir ses troupes du Brabant et d'Italie pour renforcer celles de ses États héréditaires en Allemagne, c'est parcequ'elle ne saurait encore prévoir jusques où ces mouvements pourraient la commettre avec moi dans la suite des évènements, et que, par conséquent, elle veut se garantir partout de n'être pas prise au dépourvu.

Quoi qu'il en soit, je ne saurais jamais m'imaginer qu'elle ait quelque envie de m'entamer, à l'heure qu'il est, et vous ferez très bien de recevoir les propos qu'on pourrait vous lâcher à ce sujet, avec la plus grande indifférence et de faire semblant de n'y faire aucune attention.

Je regarde, en attendant, avec le même sang-froid les brouilleries entre la cour où vous êtes, et l'Espagne, ce qui cependant ne doit point vous empêcher d'y prêter toujours la même attention et de me rendre compte de tout ce qui en parviendra à votre connaissance.

Mais ce que j'attends surtout de votre part avec impatience, c'est le projet pour faciliter mon négoce de bois,[3] de sorte que vous ferez tout votre possible pour me le procurer promptement et me mettre par là à même d'arranger tout en conséquence.

Federic.

Nach dem Concept.

19818. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Borcke berichtet, Dresden 5. April: „On prétend que les mesures que [la cour de Vienne] prend présentement pour devenir arbitre de la paix entre la cour de Russie et la Porte, sont des suites de son ancienne jalousie contre toute conquête ou établissement en deçà du Borysthène. La cour de Versailles doit en avoir profité

[1] Ueber die Verfolgung Choiseuls und seiner Anhänger und die Verurtheilung seiner Politik. — [2] In den Niederlanden, vergl. S. 72. 74. — [3] Vergl. S. 60.

depuis longtemps pour exciter l'Impératrice-Reine à mettre des bornes aux grands progrès des armes russes, et cette Princesse doit avoir, dès l'hiver passé, prêté l'oreille avec complaisance à ces insinuations. On m'a voulu assurer que l'Empereur qui n'approuve pas trop tout ce qui vient du cabinet de Versailles, a empêché alors qu'on ne prît des mesures décisives, et a fait en sorte qu'on se bornât à renforcer les cordons et faire respecter sa neutralité, en attendant les évènements de la campagne. Les progrès rapides des Russes et leurs quartiers d'hiver établis sur le Danube doivent avoir réveillé l'attention de l'Impératrice-Reine, et la cour de France a redoublé d'activité pour lui démontrer, d'un côté, le danger qu'il y a pour elle de permettre aux armes russes de pousser si loin, et, de l'autre, l'honneur qui lui en reviendrait, si elle rassemblait une grande armée en Hongrie et, en obligeant l'impératrice de Russie à accepter sa médiation, se rendait l'arbitre d'une paix qui rendrait le calme à l'Europe.

Ceci doit avoir occasionné bien des conférences, où l'Empereur a été constamment opposé au sentiment de la cour de France. On prétend qu'il a allégué le danger de s'attirer la guerre soi-même, en voulant procurer la paix aux autres; le mauvais état des finances, qui obligerait de recourir à des expédients forcés dès les premières dépenses extraordinaires, enfin, sa répugnance à hasarder aucune mesure qui pût produire des brouilleries avec Votre Majesté. Le feld-maréchal Lacy doit avoir appuyé ces raisons par des considérations relatives à son département, comme, par exemple, que, plusieurs des nouveaux arrangements dans l'armée étaient naissants, qu'il fallait plusieurs années de tranquillité pour leur donner une forme solide, et qu'on dérangerait toute l'économie militaire en assemblant une grande armée en Hongrie, où les maladies feraient perdre le tiers des hommes qu'on y transplanterait. Pour preuve apparente de la vérité de ces faits, on m'a dit que dans un grand conseil, tenu à ce sujet, le prince Kaunitz n'avait point ouvert d'avis, mais que l'Impératrice-Reine elle-même, après que le ministre avait exposé le sujet de la délibération, avait pris la parole pour décider; ce qu'on regarde comme l'effet d'un concert, pris entre l'Impératrice-Reine et le prince Kaunitz, pour mettre celui-ci à l'abri d'être responsable un jour d'une résolution contre laquelle l'Empereur s'était fortement déclaré. Le résultat de toutes les informations que j'ai reçues, me paraît être que les principes de l'Empereur et ses sentiments personnels envers Votre Majesté ne sont pas changés, mais que le prince Kaunitz s'est engagé trop avant avec la cour de Versailles pour pouvoir renoncer à son système. On regarde comme décidé qu'il ne vise qu'à se mettre à couvert de toute responsabilité pour pouvoir se retirer, si l'Impératrice-Reine vient à manquer."

Potsdam, 9 avril 1771.

J'ai lieu d'être très content des nouvelles que renferme votre dépêche et post-scriptum du 5 de ce mois. Comme, selon toute apparence, on s'entretiendra très fréquemment là où vous êtes, sur ce qui se passe actuellement à la cour de Vienne, vous prêterez toute l'attention possible aux discours qui en feront l'objet, et continuerez à m'informer de tous les arrangements ultérieurs que cette cour pourra prendre, qui parviendront à votre connaissance.

Vous me ferez surtout un grand plaisir de tâcher de vous mettre au fait, à cette occasion, du contenu du nouveau règlement que les généraux au service de la cour impériale doivent avoir reçu depuis peu. On prétend que ce règlement doit contenir quelques dessins ou plans, mais je ne saurais vous dire sur quoi ils roulent. Voyez donc s'il y aura moyen de me le procurer, et soyez assuré que vous me rendrez un service essentiel dont je vous saurai beaucoup de gré.

Enfin, ne discontinuez pas de me rendre également compte de toutes les notions que vous recueillirez, par la suite, encore sur l'impression que [font] à la cour où vous êtes, les armements de ses voisins, et ce qu'on y pense à ce sujet.

Nach dem Concept.

Federic.

19819. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 10. April 1771.

Euer Bericht und Postscriptum vom 4. Martii ist Mir allererst heute eingereicht worden, und Ich habe Eure mit dem Osman Effendi nach gedachtem Eurem Postscripto gehabte Unterredung ungemein wichtig befunden.[1] Um diesen Minister in seinen gegen Mich geäusserten guten Gesinnungen noch mehr zu befestigen, so könnet Ihr ihm, nachdem Ihr zuvor von ihm eine Versicherung bei allem, was denen Türken heilig ist, Euch nimmermehr zu verrathen, erfordert und wirklich erhalten habet, im grössestem Vertrauen eröffnen, dass, nachdem die Russen von ihren schleunigen und grossen Successen dergestalt eingenommen gewesen, dass sie solche Friedensbedingungen in Vorschlag gebracht, welche die Pforte schwerlich eingehen möchte, Oesterreich anjetzo eine grosse Armee in Ungarn zusammengezogen hätte, um denenselben annehmlichere Dispositionen zum Frieden beizubringen.[2] Inzwischen würde er, Osman Effendi, nunmehro schon erfahren haben, dass Russland Meine und des wienerschen Hofs gute Officia förmlich angenommen und nur die Benennung der ordentlichen Mediation abgelehnt habe; jedoch möchte sich die Pforte nur nicht zu sehr über den Verzug beunruhigen, dass ihr die russischen Friedensbedingungen noch zur Zeit nicht förmlich bekannt gemacht worden. Ich und Oesterreich arbeiten unablässig, um dieses Friedensgeschäfte zum Stand zu bringen; bishero wären uns die Bedingungen Russlands etwas zu stark vorgekommen, und wir hätten Bedenken getragen, der Pforte solche zu eröffnen. Inzwischen würden sich die Umstände wohl ändern und dieses Geschäfte noch zur Zufriedenheit der Pforte zu Stand gebracht werden; wenigstens wäre Ich versichert, dass in Zeit von einem Monat man hierin weit klärer sehen und die noch vorhandene trüben Wolken sich mehr erheitern und aufklären würden; nur so geschwinde, als zu wünschen, könnte alles dieses nicht bewerkstelliget werden, jedoch an unserm Fleiss und Eifer würden wir es nicht ermangeln lassen. Die Sachen würden sich indessen noch wohl zu ihrer Befriedigung drehen lassen, und sobald Ich etwas näheres und angenehmes hierüber zu eröffnen hätte, würde

[1] Die Unterredung betraf den Frieden und die Vermittlung. Osman liess den König um Mittheilung der russischen Friedensbedingungen bitten. — [2] Vergl. Nr. 19810.

Ich es der Pforte sogleich bekannt machen lassen. Nur vergesst nicht, dem Osman Effendi alle diese vertrauliche Eröffnungen nicht eher zu thun, als nachdem Ihr Euch obgedachter Maassen durch die heiligste Versicherung von seiner unveränderlichen Discretion und Verschwiegenheit hinlänglich versichert haben werdet.

Friderich.

Nach dem Concept.

19820. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Rohd berichtet, Wien 3. April: „La Russie fera bien de se prêter à des conditions raisonnables, pour éviter une rude guerre, ou de prendre, au défaut de cela, ses mesures, comme si elle était certaine que l'armée qu'on va assembler en Hongrie,[1] marchera tôt ou tard contre elle. Le corps de troupes qu'on y forme, est trop considérable pour n'être qu'une démonstration toute pure, et il s'y trouvera en même temps si bien pourvu de tout ce qu'il faut pour entrer en campagne, tant du côté des magasins que du côté des munitions de guerre, que ce serait une erreur, ce me semble, de se flatter que les Autrichiens ne seront là que pour en imposer, sans nulle envie de découdre."

Potsdam, 10 avril 1771.

Je crois que vous n'aurez nulle peine de vous représenter l'embarras qui s'empare du fond de mon âme à l'aspect de tous les nuages dont le ciel politique commence à se couvrir, et dont votre dernier rapport du 3 de ce mois ouvre une nouvelle perspective. Si l'intention de la cour où vous êtes, dans ses formidables armements, n'est effectivement d'autre que de faire respecter sa médiation entre la Russie et la Porte et d'arrêter la première dans ses prétentions, afin qu'elle ne les pousse pas trop loin, il n'y a rien à craindre, et l'on peut regarder sans effroi toutes ses démonstrations; mais si, au contraire, ses vues s'étendent plus loin, et que l'humeur du prince de Kaunitz le pousse à passer ces bornes et à agir ouvertement contre la Russie, je ferai, à la vérité, tout mon possible pour apaiser ces troubles naissants; mais, supposé que je ne pusse pas y réussir, je ne répondrai aussi en rien des suites qui en pourront résulter.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

19821. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÊTERSBOURG.

Potsdam, 10 avril 1771.

Votre dépêche du 26 de mars vient de m'être fidèlement rendue, et s'il y a quelque chose qui me surprenne infiniment, c'est la grande sécurité à laquelle l'on paraît se livrer, à la cour où vous êtes, dans

[1] Vergl. Nr. 19810. — [2] Mit einem Postscript wird der Erlass vom 10. April an Zegelin (Nr. 19819) übersandt.

des conjonctures aussi critiques que les présentes. En effet, je ne saurais comprendre comment son ministre à Vienne peut lui laisser ignorer les formidables armements que cette cour fait pour assembler une armée respectable en Hongrie, et dont mes ordres de l'ordinaire d'hier[1] vous auront encore appris différents détails très intéressants. Sans anticiper sur un avenir qu'un voile épais couvre encore à nos yeux, il me semble pourtant que la conséquence qu'on peut en tirer tout naturellement, c'est que toutes ces circonstances ne sont guère propres à autoriser à des conditions trop fortes et encore moins à les rendre plus onéreuses, mais que la saine politique exigerait plutôt de céder à ces conjonctures et de les rendre aussi modérées qu'il est possible, et d'en rabattre celles qui ne sont pas absolument nécessaires pour se procurer une paix juste et raisonnable.

Au reste, voici la liste des régiments autrichiens qui formeront le camp en Hongrie, et qui sont en pleine marche pour s'y rendre, et j'y ajoute encore un extrait de mes dernières lettres de Constantinople qui viennent de m'entrer en date du 4 de mars dernier.[2] Vous ferez de l'une et de l'autre l'usage convenable.

Nach dem Concept. Federic.

19822. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 10 avril 1771.

Les succès que les troupes russiennes viennent d'obtenir sous le commandement du général Olitz près de Giurgewo,[3] et dont vous me rendez compte par votre dépêche et post-scriptum du 3 de ce mois, méritent certainement tous les éloges possibles; mais il est à craindre que l'armée que la cour de Vienne va assembler près de Kaschau,[4] ne mette des entraves aux progrès ultérieurs des armes russes et ne barre ces troupes accoutumées à vaincre dans les nouvelles conquêtes qu'ils peuvent se flatter avec vraisemblance de remporter, sans cela, sur leurs ennemis. Le corps de troupes qu'on fait avancer en Hongrie, sera considérable, et il est sûr qu'il montera à peu près à 60 000 hommes; mais c'est au temps à dévoiler les effets qui en pourront résulter.

Au reste, comme le sieur de Saldern est sur le point d'arriver là où vous êtes, et qu'il sera probablement chargé de régler l'affaire des petites acquisitions pour moi et sa cour dont vous êtes déjà au fait, vous tâcherez de vous captiver de toutes les manières sa confiance, pour le porter à mettre cette négociation en activité. Et lorsqu'elle

[1] Gemeint ist der Erlass vom 7. April (Nr. 19814), der, wie sich aus der Uebersendung des Borcke'schen Berichtes ergiebt, erst am 9. April abgefertigt worden ist. — [2] Vergl. Nr. 19819. — [3] Nach einem heftigen Kampfe in der Nacht zum 4. und nach mehrtägiger Beschiessung hatten die Türken, die in die Citadelle von Giurgewo geflüchtet waren, am 7. März capitulirt. — [4] Vergl. Nr. 19810.

sera une fois entamée et mise en train, il faudra voir si, en lui jetant une somme de 20 jusqu'à 30000 écus, que je suis intentionné de sacrifier à cet effet, suivant que l'acquisition sera plus ou moins considérable, on pourra l'encourager à agir avec vigueur dans cette affaire et à s'intéresser efficacement pour mes intérêts. Je remets ceci à votre dextérité et savoir-faire.

Nach dem Concept. Federic.

19823. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A SPANDAU.

[Potsdam] 10 avril 1771.

Mon cher Frère. Je vous suis très obligé des expédients que vous proposez touchant l'assemblée des troupes, s'il était nécessaire;[1] mais, mon cher frère, cette Pologne dont vous parlez, est tellement épuisée par notre cordon, les Russes et les Confédérés qu'elle ne peut rien fournir. Il ne reste d'expédient que d'acheter des blés de la Lithuanie et de les faire venir par Königsberg et Stettin. Cela seul, avec le soin de moudre ces blés, emportera neuf mois de l'année.

Toutes mes nouvelles de Vienne annoncent la guerre,[2] et voilà ce malheureux Orlow de la Morée qui provoque l'Impératrice et son Conseil de continuer la guerre ou de hausser encore ses conditions pour la paix.[3] Vous allez voir qu'il se passera quelques hostilités et peut-être des affaires importantes entre les Russes et les Autrichiens vers le mois d'août.

Pour moi, si je ne puis absolument pas demeurer spectateur de cette scène, je traînerai les affaires pour gagner encore cette année, qui nous met absolument hors d'activité, pour avoir le moyen d'arranger et vivres et tout ce qui nous est indispensablement nécessaire pour agir. Je vous avoue, mon cher frère, que ces fatales conjonctures[4] me déplaisent souverainement.

Les Autrichiens ont demandé aux Français les 24000 auxiliaires qu'ils leur doivent en cas de guerre;[5] j'ignore encore ce que la France aura répondu. Tout ceci dérange bien des projets salutaires à l'État, car nous avions à guérir les plaies de la dernière guerre; s'il faut à présent mettre flamberge au vent, il est impossible de penser à des arrangements économiques.

Il est venu une estafette de Bruxelles qui a commandé par la route de Wesel et de Magdeburg les chevaux pour le roi de Suède. Aussitôt que je recueillirai des informations plus récentes, je me hâterai, mon

[1] Prinz Heinrich schrieb, Spandau 9. April: „Je ne sais si, au cas que cela fût absolument nécessaire, vous n'en pourriez pas placer une bonne partie en Pologne et les faire vivre sur des billets donnés aux Polonais.“ Vergl. S. 66. — [2] Vergl. Nr. 19810 und 19820. — [3] Bericht von Solms, Petersburg 26. März. — [4] Vorlage: „conjectures“. — [5] Vergl. S. 74. 75.

cher frère, de vous les communiquer avec d'autant plus de plaisir que cela me procurera le plaisir de vous embrasser et de vous assurer de vive voix de la tendresse infinie et de la considération avec laquelle je suis, mon très cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

19824. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 11 avril 1771.

Il faut bien que le duc de Choiseul ait le diable au corps pour se permettre, dans son exil, les mêmes tracasseries dans lesquelles il a cherché son bonheur, lorsqu'il était encore au timon des affaires. Cependant votre dernière dépêche du 30 de mars fournit de nouvelles preuves combien il désirerait d'exciter de nouveaux embarras au dehors, dans la vue de se rendre par là nécessaire.[1] Malgré tout cela, je doute fort qu'il obtienne son but, et que le roi de France le rappelle jamais. Je n'y vois pas non plus la moindre apparence, quand même les affaires de l'Europe se devraient effectivement brouiller, ainsi que, selon mes dernières lettres de Londres,[2] on paraît être persuadé que la guerre entre l'Espagne et l'Angleterre ne tardera plus d'éclater.

Au reste, la marche de 10 à 12000 hommes pour occuper les barrières, dont vous faites mention à la fin de votre dépêche susmentionnée, n'est nullement à négliger. Vous ne paraissez pas connaître assez la combinaison de cette marche avec d'autres circonstances qui me sont connues, et qui la rendent digne de l'attention la plus scrupuleuse et la plus suivie. Aussi ne saurais-je m'empêcher de réveiller la vôtre sur cet objet, ainsi que sur tout ce qui pourrait se passer à la cour où vous êtes, avec les Autrichiens, afin de vous mettre à même de me faire sur l'un et sur l'autre de ces deux articles des rapports aussi exacts que détaillés.

Federic.

Nach dem Concept.

19825. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 11 avril 1771.

Gardez-vous bien de vous en laisser imposer par les propos que les ministres des maisons de Bourbon, selon votre rapport du 29 de mars dernier, lâchent sur la marche des troupes autrichiennes des Pays-

[1] Sandoz berichtete: „Il cherche maintenant ou à brouiller l'Espagne avec l'Angleterre ou à profiter des troubles de la Pologne, pour jeter de la mésintelligence entre Votre Majesté et l'Empereur, dernières ressources pour se rendre nécessaire." — [2] Vergl. Nr. 19825.

Bas et de l'Italie.[1] Autant que j'en puis juger jusques ici, cette marche ne se rapporte qu'à la médiation armée que la cour de Vienne veut faire entre la Russie et la Porte, afin d'engager la première à ne proposer que des conditions justes et raisonnables; et si elle a effectivement lieu, et que ces troupes se rendent dans ses autres pays héréditaires d'Allemagne, il me paraît que ce n'est qu'une précaution par laquelle elle veut empêcher que ses États limitrophes des miens ne soient pas, à tout évènement, entièrement dégarnis de troupes. Il est bien vrai qu'avec une armée assemblée le feu d'une guerre peut éclater plus promptement, mais jusques ici au moins je ne vois pas aucun indice qui puisse autoriser le soupçon qu'il couve déjà sous la cendre, et qu'il soit prêt à éclater.

Il en est à peu près de même des apparences que vous croyez apercevoir pour la rupture entre l'Espagne et l'Angleterre.[2] Aussi longtemps que la première n'est pas assurée de l'assistance ou du concours de la France, j'ai de la peine à me persuader qu'elle veuille effectivement dégaîner contre l'Angleterre, et tout ce qui arrivera peut-être de la situation où ces deux cours se trouvent maintenant l'une vis-à-vis de l'autre, c'est qu'elles resteront toutes les deux armées jusques à ce qu'elles soient plus à portée de prendre un parti plus décisif. Il me semble même que le ministère ne risque absolument rien de sa conduite dans cette affaire. Ses corruptions ont été trop fortes et feront apparemment démonter toutes les batteries qu'on pourrait dresser pour avancer leur chute.

Enfin, n'oubliez pas de me faire tenir bientôt votre projet pour l'établissement de mon négoce de bois.[3] C'est un article qui m'intéresse infiniment et où il faut battre le fer, tandis qu'il est chaud.

Nach dem Concept. Federic.

19826. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 11 avril 1771.

Le retard que, selon votre dernière dépêche du 5 de ce mois, vous comptez d'apporter à votre départ, est conforme à mes intentions,[4] et vous ferez bien de ne vous absenter de votre poste qu'après que la

[1] Hatten die bourbonischen Gesandten nach Maltzans Bericht, London 26. März, den Krieg zwischen Preussen und Oesterreich für bevorstehend erklärt, so bezeichneten sie, nach seinem Bericht vom 29., die Nachrichten von der Rückkehr von Lobkowitz nach Petersburg und von dem Marsch der niederländischen Regimenter als ganz widerspruchsvoll. — [2] Maltzan berichtete: „Le ton que le roi d'Espagne semble prendre avec cette cour-ci, dénote assez qu'il veut la guerre, et qu'il est très mécontent du dernier accommodement auquel la France l'avait engagé de souscrire (vergl. Bd. XXX, 511), et qu'il n'a jamais osé faire publier en Espagne." — [3] Vergl. S. 76. — [4] Vergl. S. 48.

nouvelle relativement à la marche des troupes autrichiennes des Pays-Bas sera entièrement éclaircie et vous en état de m'informer avec certitude de ce qui se passe dans ces contrées. Si ladite marche a lieu, il est à présumer que la France fera remplacer par ses troupes[1] les garnisons des places barrières qui se trouveront dégarnies par là, et qu'elle les prendra si longtemps sous sa garde.

En attendant, je continue toujours à être dans l'attente du projet que vous m'avez fait espérer sur les moyens propres d'établir un commerce de bois en Hollande,[2] et désire avec impatience de le recevoir bientôt.

Au reste, il est sûr que le prince Kaunitz doit avoir écrit depuis peu en France; il se peut donc très bien que les insinuations qu'on lui attribue d'y avoir faites, sont fondées, et qu'elles ont, par conséquent, donné lieu au baron de Breteuil de s'en prévaloir pour faire les démarches dont vous faites mention.[3]

Nach dem Concept. Federic.

19827. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A SPANDAU.

[Potsdam] 11 [avril 1771].

Mon cher Frère. Dans ce moment, je reçois des lettres de Wesel dont le roi de Suède est parti le 7. Il voyage par Münster, Osnabrück, Hanovre et Brunswick. Selon cet itinéraire et les jours de repos qu'il fait, je compte qu'il pourra être ici le 14 ou le 15. Sans doute qu'entre ce temps je recevrai quelque chose de plus positif sur son arrivée, que je ne manquerai pas de vous communiquer.

On m'écrit de France qu'il était question de faire marcher 10000 hommes pour garder la Barrière.[4] On m'écrit de Londres que la guerre est presque sûre entre les Anglais et les Espagnols.[5] De tout côté le feu s'allume, et il sera presque impossible de n'être pas englobé dans cet incendie général. Après cela, qu'on dise que les politiques sont maîtres des évènements, et qu'ils peuvent les diriger à leur gré! Ce maudit Choiseul du fond de son exil souffle au feu en Espagne comme en Autriche,[6] et, pour se venger de sa disgrâce, il tâche de mettre tout en combustion.

Je vous demande pardon de vous ennuyer d'une matière qui me tient si fort à cœur; mais nous sommes dans un temps critique, où il faut avoir l'oreille au vent et se préparer à tout. Je suis avec le plus sincère attachement et la plus vive amitié, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

[1] Vergl. S. 75. — [2] Vergl. S. 20. 21. — [3] Kaunitz hatte angeblich auf die Entsendung eines Gesandten für die Einleitung wichtiger Verhandlungen gedrungen. Daraufhin sollte Breteuil (vergl. S. 56) von neuem seine Abordnung angeregt haben. — [4] Vergl. Nr. 19824. — [5] Vergl. Nr. 19825. — [6] Vergl. Nr. 19824.

19828. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 11 avril 1771.

Ma chère Nièce. Vous me faites rire, ma chère enfant, avec votre ambassadeur de France qui, étant très impertinemment aimable, trouve le moyen de se concilier le public.[1]

Le roi de Suède me semble pressé dans son voyage, il abrège son chemin, tant qu'il peut. Cependant il passera par ici pour se rendre à Stralsund. Il a bien pris en France; on a trouvé qu'il a de l'esprit et des talents, ce qui fait son éloge, car les Français n'applaudissent qu'à contre-cœur les étrangers, contre lesquels ils ont des préventions ridicules.

Mon frère Ferdinand a fait une chute qui a pensé devenir dangereuse; il est heureusement rétabli,[2] et ma pauvre sœur Amélie a fait une maladie qui m'a beaucoup inquiété pour elle. Mais le tout a tourné à bien, ainsi qu'à présent me voilà tranquille.

Il ne fait encore point printemps ici, ma chère enfant; si vous avez en Hollande un soleil bien chaud et plus puissant que le nôtre, faites-moi le plaisir de me l'envoyer par la poste, car nous en avons grand besoin. Faites, s'il vous plaît, mes tendres amitiés à notre cher prince d'Orange, et soyez persuadée de la tendresse infinie avec laquelle je suis, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

19829. AU ROI DE SUÈDE.

König Gustav III. schreibt aus Wesel:[3] „En passant aujourd'hui par les États de Votre Majesté, je me crois en droit de profiter d'une si bonne occasion pour Lui donner de mes nouvelles et Lui parler de la perte irréparable que j'ai faite, à laquelle je sais que vous avez pris une part si sincère. Vous n'ignorez pas, mon cher oncle, qu'un des principaux objets de mes voyages était d'avoir le plaisir de vous voir et d'être personnellement connu de vous. Mon cœur nourrit toujours ce désir, et je puis dire même avec vérité qu'il est plus vif que jamais. Mais le grand changement arrivé dans ma situation me met aujourd'hui dans le cas d'ignorer si mes vœux pourront être remplis ou non. Tout dépend du moment pour lequel mon retour en Suède sera jugé absolument indispensable, et je ne pourrai en être instruit qu'à mon arrivée à Brunswick. Ce ne sera donc que de là que je pourrai avoir le plaisir d'informer Votre Majesté de mon sort."

[Potsdam] 11 avril 1771.

Monsieur mon Frère. Je suis infiniment sensible aux marques d'amitié que Votre Majesté me donne en traversant un bout de mes

[1] Wilhelmine schrieb, Haag 5. April: „L'ambassadeur de France et son épouse se font aimer par leur grande politesse et les attentions qu'ils ont pour ceux qui viennent chez eux, mais vis-à-vis de nous les choses en sont encore dans le même état" (vergl. S. 48. 50). [Charlottenburg. Hausarchiv.] — [2] Vergl. S. 59 und 66. — [3] Die Vorlage ist undatirt.

États. J'ai partagé Sa douleur et la perte qu'Elle vient de faire d'un père tendrement aimé, et je souhaite que ce soit le dernier chagrin qu'Elle éprouve de Sa vie.

Si Ses nouvelles de Suède sont conformes à mes vœux, elles me procureront la satisfaction d'embrasser un neveu dont la renommée m'a dès longtemps prévenu, qui se fait estimer de tous ceux qui l'approchent, et dont le moment présent me procurera la connaissance, ou bien à laquelle il faudra renoncer pour jamais. Je conçois combien ma sœur désire de revoir des dignes fils qui désormais seront son unique consolation. Je sens que tous les mouvements qui précèdent une Diète extraordinaire, peuvent exiger la présence d'un Prince qui s'y trouve si étroitement intéressé; cependant je me flatte encore qu'un jour qui prolongera le retour de Votre Majesté, ne sera pas assez important pour me priver du bonheur de L'embrasser. J'attends les nouvelles que Votre Majesté voudra me donner, entre l'incertitude et l'espérance, La priant de me conserver les sentiments d'amitié qu'Elle vient de me témoigner, et de me croire avec une tendresse mêlée d'estime et de considération, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère et oncle

Federic.

Das Schreiben Gustavs III. nach dem Concept und die Antwort König Friedrichs nach der eigenhändigen Ausfertigung in der Königl. Universitätsbibliothek zu Upsala.

19830. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A SPANDAU.

[Potsdam] 12 avril[1] 1771.

Mon cher Frère. J'ai eu le plaisir de recevoir vos deux lettres, avec celle de l'impératrice de Russie.[2] Je commence par répondre à la première, et je me réjouis, mon cher frère, de voir votre correspondance si bien établie avec cette Impératrice. Je vous prie de la cultiver avec soin, et s'il ne s'agit [que] de vous fournir quelques morceaux qui puissent l'amuser,[3] je vous enverrai, mon cher frère, dans quelques jours une lettre du Pape au Mufti, qu'on suppose être écrite, il y a deux ans, assez raisonnablement ridicule pour amuser là-bas.

Quant à tout ce salmigondis politique, vous en jugez très bien, mon cher frère.[4] J'ai une relation de tout ce qui s'est passé dans le

[1] Vom 12. April ein Schreiben an Hoditz in den Œuvres, Bd. 20, S. 231. — [2] Das Schreiben Katharinas, Petersburg 12./23. März, ist abgedruckt bei Krauel, a. a. O., S. 48—50. — [3] Prinz Heinrich hatte, Berlin 1. März, der Kaiserin die von König Friedrich verfassten „Vers de l'empereur de Chine" (Œuvres, Bd. 13, S. 36—39) übersandt (vergl. Krauel, a. a. O., S. 47. 48). — [4] Prinz Heinrich schrieb, Spandau 11. April: „Kaunitz est un terrible homme; car je crois qu'on ne lui fait aucun tort en lui attribuant la crise dans laquelle l'Europe se trouve. L'Impératrice se fait conduire par lui. Je crois que l'Empereur, s'il en était le maître, agirait différemment."

Conseil de Vienne. L'Empereur et Lacy ont été contre cette levée de bouclier, mais le prince Kaunitz a fait parler l'Impératrice, lui se tenant derrière le rideau, et la volonté toute-puissante de la mère l'a emporté contre les oppositions du fils.[1]

Croiriez-vous bien que du fond de son exil Choiseul souffle encore le feu dans toutes les cours?[2] C'est lui qui encourage Kaunitz à cette démarche, et qui en Espagne a traversé toutes les mesures que prenait le Très-Chrétien pour moyenner la paix entre l'Espagne et l'Angleterre. Choiseul espère qu'en embrouillant tout, il se rendra si nécessaire que son maître sera obligé de le rappeler; je crois cependant qu'il pourrait se tromper lourdement.

J'ai reçu aujourd'hui une lettre du roi de Suède, datée de Wesel. Il m'écrit qu'il va par Brunswick, où il attendait des lettres de Suède, pour savoir si l'on pressait son retour ou s'il avait encore le temps de passer ici.[3] J'attends donc avec résignation ce que chanteront ces lettres de Stockholm, et ne manquerai pas, mon cher frère, de vous informer de ce qui sera décidé. Je suis avec la plus parfaite tendresse et toute l'estime possible, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

19831. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION BEHNISCH A STOCKHOLM.

Potsdam, 12 avril[4] 1771.

Le contenu de votre dépêche du 29 de mars m'a fait plaisir, en particulier les nouvelles que vous m'y confirmez de la continuation du rétablissement de santé de la Reine ma sœur, et que les lettres qu'elle reçoit de la part du Roi son fils, paraissent contribuer à son soulagement. Il est surprenant que l'on ne soit pas mieux au fait là où vous êtes, de la route que ce Prince compte de tenir pour retourner dans son royaume. Si cependant les côtes de la Baltique se trouvent encore prises de glaces, il y a apparence qu'il sera obligé de s'arrêter plus longtemps de ce côté-ci qu'il ne le projette.

Pour ce qui regarde, au reste, les affaires de Suède, je ne doute nullement que les différents partis s'y donneront tous les mouvements imaginables et intrigueront autant que possible pour gagner du monde, afin de se fortifier avant l'ouverture de la prochaine Diète.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. Nr. 19818. — [2] Vergl. S. 82 und 84. — [3] Vergl. Nr. 19829. — [4] Vom 13. April ein Schreiben an Hoditz in den Œuvres, Bd. 20, S. 231.

19832. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 14 avril 1771.

Ce n'est qu'avec une peine infinie que je vois s'embrouiller les affaires au point que je commence à en appréhender des suites très sérieuses. En effet, si les soupçons que vous manifestez dans votre dernière dépêche du 6 de ce mois,[1] sont fondés, je crains bien que, pour peu que la France continue à animer le prince de Kaunitz, sa haine contre la Russie ne prenne l'essor, et que les choses ne soient peut-être poussées plus loin qu'on ne le pense. Supposé même qu'on en vienne à des explications entre les deux cours impériales, il est bien à appréhender qu'il ne s'y glisse tant d'aigreur et de hauteur qu'elles se brouillent enfin tout de bon, et que, bien loin de pacifier les troubles, il n'en résulte de nouveaux bien plus difficiles à apaiser.

En attendant, je suis surpris de ne rien trouver de nouveau dans votre dépêche susmentionnée, tant sur la marche des troupes autrichiennes en Hongrie que sur le départ de l'Empereur et sur la répartition de celles qu'on fait venir de l'Italie et du Brabant. Ce sont cependant des objets qui méritent toute votre attention, et que vous ferez très bien de ne pas regarder comme des bagatelles, mais de suivre plutôt de près, afin de vous mettre à même de m'informer incessamment si ces troupes sont déjà effectivement en marche pour se rendre en Hongrie, vers quel temps l'Empereur a fixé son départ et comment on répartira les régiments de l'Italie et des Pays-Bas.

Nach dem Concept. Federic.

19833. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 29. März, über eine Unterredung mit Panin: „Je l'ai remis sur le chapitre de la Moldavie et de la Valachie et lui ai fait remarquer les désagréments et la source des discordes avec la cour de Vienne qu'il préparait à la sienne, dans le cas que ces deux provinces tombassent entre des mains étrangères. . . . Il m'a allégué quelques raisons qui lui font présumer que la chose pourrait avoir lieu, sans qu'on en eût des suites désagréables à craindre. En partant toujours du principe que la Russie ne désire pas d'avoir ces pays pour elle,[2] il lui paraît que la cour de Vienne doit y trouver son grand intérêt de les voir dans des mains tierces, par où ils deviennent une barrière considérable entre une partie de ses États et ceux des Turcs, dont on recule les bornes jusqu'au delà du Danube. La cour de Russie, disait-il, évitera toujours soigneusement les occasions de se trouver

[1] Anlässlich neuer Unterstützung der Conföderirten durch die Franzosen argwöhnte Rohd ein vorgängiges Einverständniss Frankreichs mit dem wiener Hofe, „pour occuper les Russes ou au moins une partie de leurs troupes en Pologne, afin d'en soulager la Porte, et, au cas que la cour de Vienne fût obligée d'entrer en jeu également aussi, si pareil soupçon est fondé, comme il y a beaucoup d'apparence, on pourrait bien supposer alors que la France ne fait qu'arranger les flûtes pour cette danse.“ — [2] Vergl. Bd. XXX, 534.

dans le chemin de celle de Vienne, et celle-ci aura aussi, de son côté, des égards pour la première et ne voudra point exciter de gaieté de cœur son ressentiment contre elle; une épée tiendra l'autre dans le fourreau, et l'Autriche devra des ménagements pour une puissance qui, par le moyen des sujets et des voisins de la première, qui sont de la religion grecque, peut lui causer de grands embarras dans le milieu de ses États. Enfin, ce ministre m'a déclaré que l'Impératrice sa souveraine, ayant pesé elle-même l'état de sa situation présente, croyait qu'elle pouvait avec justice exiger un sacrifice de la Porte pour la guerre injuste qu'elle lui avait faite; que la demande de lui enlever ces deux provinces pour les faire gouverner par des propres despotes, ou, si l'on aimait mieux, pour les ériger en petites républiques, lui paraissait, pour cet effet, le moyen le moins sujet à des inconvénients, et qu'elle espérait de l'obtenir par la négociation."

Potsdam, 14 avril 1771.

Je crains très fort que le comte Panin se trompe du tout au tout touchant la façon de penser qu'il suppose à la cour de Vienne. Dès l'automne passé, que les Turcs nous demandèrent notre médiation, j'aurais souhaité que l'impératrice de Russie fût d'abord entrée en quelque explication avec l'Impératrice douairière; c'était, selon moi, le moment le plus favorable pour s'expliquer, et le plus avantageux à l'acheminement de la paix. A présent, qu'arrive-t-il? Voilà les Autrichiens qui assemblent 60000 hommes en Hongrie. Cela ne les radoucira certainement pas, et ensuite, puisqu'il en faudra pourtant venir à une explication entre ces deux cours, le moindre mésentendu, la moindre parole haute, quelque raideur même peut engager tout de suite une nouvelle guerre, sans que les Russes, le plus intéressés à cet évènement, y soient préparés le moins du monde. Car comment voulez-vous que l'armée de Rumänzow et celle de Golizyn[1] résistent en même temps aux Turcs et aux Autrichiens, qui, sans doute, leur voudront venir à dos par la Pologne?

On ne saurait croire avec quel acharnement les Français soufflent au feu et quels mouvements ils se donnent pour encourager la cour de Vienne à toutes ces entreprises.[2] Un extrait de mes nouvelles de Vienne vous en convaincra. Enfin, j'en reviens à ce que je vous ai dit: si, l'automne dernière, la cour de Pétersbourg avait voulu entrer en pourparler avec celle de Vienne, elle aurait pu découvrir ses vues et se préparer à tout évènement; à présent il est bien tard d'y penser.

Je ne dois pas négliger de vous dire que j'ai fait sonder le prince Kaunitz par quelle raison sa cour assemblait tant de troupes en Hongrie; à quoi ce ministre a répondu que l'on devait savoir que chaque puissance était la maîtresse de faire chez elle tels arrangements qu'elle trouverait à propos,[3] et dont personne n'était obligé de rendre compte.

Après toutes les nouvelles que je vous ai données sur cette cour

[1] Der Führer der zweiten Armee war vielmehr Fürst Wassilij Dolgoruki. — [2] Vergl. Nr. 19832. — [3] Nach dem Berichte von Rohd, Wien 20. März, fiel diese Aeusserung von Kaunitz im Laufe eines Gespräches, ohne dass eine Anfrage von Seiten des Gesandten erfolgt war.

de Vienne, j'espère au moins que l'on commencera à présent [de] réfléchir sérieusement sur un objet très grave et qui, d'un moment à l'autre, devient plus important. J'en ai averti, j'en avertis présentement, et je continuerai de même, en me lavant les mains de ce qui en arrivera, si l'on veut se tromper absolument en se fiant à une supposition qui m'a la mine de ne point être solide. Qu'on apprenne donc à distinguer l'état de la cour de Vienne liguée aux Russes et en guerre avec les Turcs d'avec la situation de la même cour étroitement alliée à toute la maison de Bourbon et méprisant assez le gouvernement faible et lâche des Turcs pour croire les pouvoir protéger impunément.

Voilà ce prince Lobkowitz qui va arriver à Pétersbourg; j'espère au moins qu'on ne perdra plus de temps pour entendre par ses oreilles et pour voir par ses yeux de quoi il est question, et alors on me rendra justice.

On ne sait pas encore avec certitude si le roi de Suède passera par ici.[1] S'il vient, je lui parlerai sans doute, en tâchant de lui inspirer le plus de modération que je pourrai; mais je dois vous informer, si vous ne l'êtes pas, que ce Prince a reçu 1 500 000 livres du roi de France, et qu'on lui a promis de lui en payer autant par année durant sept années consécutives.[2] Je crains donc de perdre avec lui ma peine et mon temps.

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept: „Chiffre au comte de Solms"; das Datum von der Cabinetskanzlei hinzugefügt.

19834. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 15 avril 1771.

Vous m'avez fait plaisir de me rendre compte des nouvelles que votre dernière dépêche du 9 de ce mois renferme,[3] et je vous en sais beaucoup de gré. Comme votre situation ne saurait manquer de vous faire trouver l'occasion de vous instruire aisément de ce qui se passe en Flandre et au Brabant, vous tâcherez de vous mettre soigneusement au fait des détails ultérieurs relatifs aux mouvements des troupes de ces provinces, afin de pouvoir, ainsi que vous l'avez déjà fait, continuer à me les communiquer et me mettre à même de juger si ces mouvements sont de nature à être envisagés ou non comme sérieux.

Nach dem Concept.

Federic.

---

[1] Vergl. Nr. 19829. — [2] S. 67. — [3] Wie Thulemeier berichtete, war nur ein Theil der niederländischen Regimenter zum Marsch nach Böhmen bestimmt, der Aufbruch auf den 20. April festgesetzt; die übrigen Regimenter sollten sich marschbereit für den Fall der Noth halten. „On se persuade que la cour de Vienne se bornera uniquement à ces démonstrations, et que la tranquillité rétablie vers le Danube fera rentrer l'armée autrichienne dans ses anciens quartiers."

19835. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 15 avril 1771.

Votre dépêche du 2 de ce mois vient de m'entrer, et, malgré tous les mouvements de l'opposition, elle ne fera jamais rien contre le parti de la cour. Les largesses que cette dernière a distribuées au Parlement, lui assurent une supériorité décidée, et elles seront toujours un rempart assez fort pour le mettre à l'abri des assauts qu'on pourrait vouloir faire à son crédit et à son influence dans les affaires.

En attendant, il faudra voir à quoi aboutiront enfin les nouveaux différends survenus entre l'Espagne et l'Angleterre sur l'exécution du dernier accommodement.[1]

Nach dem Concept. Federic.

19836. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 15 avril 1771.

L'on ne tardera pas, je crois, d'apprendre, dans peu, à quoi aboutiront enfin les nouvelles anicroches de l'exécution du dernier accommodement entre l'Espagne et l'Angleterre[2] et qui ont donné lieu[3] aux bruits de guerre dont parle votre dernière dépêche du 4 de ce mois. La réponse de l'Espagne en décidera, et elle nous apprendra, en même temps, si votre soupçon est fondé et si les intrigues du duc de Choiseul[4] ont été effectivement capables de réveiller l'animosité du roi d'Espagne contre la cour britannique. Vous ne discontinuerez pas d'y prêter attention pour m'en informer.

Nach dem Concept. Federic.

19837. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION BEHNISCH A STOCKHOLM.

Potsdam, 16 avril 1771.

Je vous sais gré des particularités que votre dernière dépêche du 2 de ce mois renferme; elles m'ont fait bien du plaisir, et si tout ce que vous me mandez à l'égard de l'intention du roi de Suède pour prendre sa route par Berlin,[5] en retournant dans son royaume, se trouve fondé, comme il n'y a aucun lieu d'en douter, je puis me flatter de jouir au premier jour de la satisfaction de voir ce Prince chez moi.

Les nouvelles que vous continuez à me donner de la santé de la

[1] Vergl. S. 68. — [2] Vergl. S. 68. — [3] In England. — [4] Vergl. S. 82. — [5] „Que ce Prince avait prévenu le Sénat de son intention de se rendre à Berlin" (vergl. S. 85). Der Senat habe die Absicht Gustavs III. gebilligt.

Reine ma sœur, me causent également beaucoup de joie, et il y a tout lieu de croire, comme vous dites, que la prochaine arrivée du Roi son fils produira le plus prompt et meilleur effet pour son entière reconvalescence.

Federic.

Nach dem Concept.

19838. AU ROI DE SUÈDE A BRUNSWICK.

[Potsdam] 16 avril 1771.

Monsieur mon Frère. Rien ne pouvait me faire plus de plaisir que l'agréable nouvelle que Votre Majesté m'annonce dans Sa lettre.[1] J'aurai donc la satisfaction de L'embrasser et, La connaissant personnellement, [de] joindre mes applaudissements à ceux que l'Europe Lui a prodigués à si justes titres. Le chemin naturel conduira Votre Majesté ici, à Potsdam; Elle sera toujours la maîtresse d'aller à Berlin; car il faut passer ce lieu pour y aller, venant de Brunswick. Personne ne serait plus disposé que moi à rendre à Votre Majesté tout ce qui Lui est dû, si Elle le permettait; mais Ses volontés seront des règles pour moi, et Elle sera comte de Gothland autant qu'Elle jugera à propos de l'être;[2] et bien loin de La gêner en quoi que ce soit, [je] me ferai une règle de prévenir Ses désirs, autant qu'il sera en moi.

Les nouvelles de Stockholm[3] m'apprennent que ma pauvre sœur commence à se remettre tant soit peu de la cruelle affliction dans laquelle elle a été plongée. L'espérance de rassembler dans peu sa famille y contribue, et je devrai encore à Votre Majesté la conservation d'une si tendre sœur, par la consolation qu'elle trouvera dans le sein d'un fils bien-aimé.

Je fais des vœux pour que le temps favorise le voyage de Votre Majesté, en L'assurant qu'en aucun endroit Elle n'a été attendue avec autant de désirs et d'impatience qu'ici, étant avec tous les sentiments de considération et de tendresse, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère et fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung in der Königl. Universitätsbibliothek zu Upsala. Eigenhändig.

---

[1] Gustav III. schrieb, Braunschweig 12. April: „La lettre de Votre Majesté (Nr. 19829) ... augmente mon empressement de me rendre auprès d'Elle, et les nouvelles que je viens de recevoir de Stockholm, sont heureusement très conformes à mes désirs. Je prie donc Votre Majesté de me faire savoir par rapport au lieu où Elle voudra bien que j'aie le bonheur de La voir, soit à Potsdam ou à Berlin." — [2] Gustav III. schrieb: „Mon deuil et la résolution que j'ai prise, avant que de sortir de mes États, m'obligent à garder partout un incognito dont je me flatte que Votre Majesté me permettra de ne me point écarter." — [3] Vergl. Nr. 19837.

19839. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A SPANDAU.

[Potsdam] 16 avril 1771.

Mon cher Frère. J'ai pris la liberté de vous envoyer hier la lettre du Pape au Mufti, dont vous ferez, mon cher frère, l'usage qu'il vous plaira. [1]

A juger des lettres que j'ai reçues de France et de Hollande, il faut que le Très-Chrétien n'ait pas accordé à l'Impératrice-Reine les troupes qu'elle lui avait demandées pour en garnir la Flandre; [2] il n'y aura donc que les régiments allemands qui viendront en Bohême, et les Wallons resteront en leurs quartiers. Cela étant certain et, de plus, tous les régiments d'Italie ne se mettant pas en mouvement, il y a toute apparence que jusqu'à présent il n'y a rien à craindre. Reste à voir comme le prince Kaunitz et le comte Panin s'accorderont sur leurs projets, et s'il ne se mettra pas beaucoup d'aigreur dans les discussions qu'ils auront ensemble; mais, enfin, il faudra les apaiser alternativement, à mesure qu'ils s'échauffent; sans comparaison, comme on en use avec les roquets qui poursuivent les chiennes chaudes; en leur jetant de l'eau sur le corps, on les sépare.

Le roi de Suède, mon cher frère, est arrivé le 13 à Brunswick, et l'on m'écrit de Suède qu'après avoir demandé au Sénat la permission de passer ici, elle lui avait été accordée. [3] Ce sera donc à peu près, comme j'en juge, le 18 ou le 19 qu'il pourra être ici. J'en serai, sans doute, averti d'avance, et je ne manquerai pas, mon cher frère, de vous le faire savoir incessamment.

Les lettres d'Angleterre [4] contiennent des traits bien singuliers. Lorsque [le] roi d'Angleterre est allé à son Parlement, le peuple lui a jeté des pommes au visage, ses ministres ont été insultés encore plus grièvement. Si la guerre avec l'Espagne survient en ce moment, ce que l'on croit immanquable, il y aura des troubles intestins et une guerre étrangère à soutenir en même temps. La plupart des vaisseaux sont pourris, et, au lieu de 200 qui remplissaient les différents ports du royaume, à peine s'en trouve-t-il 50 en état de tenir la mer. Tant le ministère avait négligé la marine, employant les sommes destinées pour son entretien à des corruptions parlementaires. Tout cela fait crier la nation, et l'on vend à Londres publiquement une estampe représentant la Princesse de Galles en grand panier; Bute, qui est dessous, montre sa tête, tenant d'une main l'emblème de la toute-puissance et de l'autre un sac d'argent. J'aimerais, mon cher frère, plutôt

[1] Vergl. S. 86. Der von König Friedrich verfasste „Lettre du Pape Clément XIV au mufti Osman Molla traduite du latin. Cologne 1771" (Œuvres, Bd. 15, S. 184—187) wurde mit einem (nicht vorliegenden) Schreiben des Prinzen an Katharina übersandt, wie sich aus deren Antwort vom 6. Juni ergiebt (vergl. Krauel, a. a. O., S. 56). — [2] Vergl. S. 74. 75. — [3] Vergl. Nr. 19837. — [4] Berichte Maltzans, London 29. März und 2. April.

me trouver petit gentillâtre de campagne, vivre comme le baron de Tonertintronch[1] dans mon vieux château que d'être roi d'un peuple qui insulte aussi impertinemment ses souverains que les Anglais.

Nous avons eu encore des gelées cette nuit, l'air ne veut pas encore se réchauffer; il paraît que le printemps fera banqueroute cette année. Il faut prendre patience et se résigner à son sort. Je vous embrasse, mon cher frère, en vous priant d'être persuadé de la tendresse infinie avec laquelle je suis, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

19840. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 17 avril[2] 1771.

Votre dépêche du 14 de ce mois m'a été rendue, avec une lettre particulière de votre part en date du 11 du courant. Je vous sais gré du contenu de la première; les détails qu'elle renferme,[3] me font plus de plaisir que tout ce que vous pourriez me mander de plus intéressant de la cour où vous êtes. Aussi ne perdrez-vous pas ces objets de vue, mais tâcherez de vérifier, entre autres, les mesures que l'on vous a communiquées à l'égard de la livraison de 25000 recrues et 5000 valets de bagage et d'artillerie, demandés par l'Impératrice-Reine à ses États héréditaires d'Allemagne, pour pouvoir m'informer avec certitude si elles sont effectivement fondées ou non.

De mon côté, je ne saurais vous marquer aujourd'hui autre nouvelle, sinon qu'il est décidé que le roi de Suède prendra la route par mes États pour se rendre dans son royaume,[4] et que je compte de le voir arriver ici au premier jour.

Federic.

Nach dem Concept.

19841. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 17 avril 1771.

La suspension de la marche des régiments que la cour où vous êtes, fait venir du Brabant et dont vous m'informez dans votre dépêche du 10 de ce mois, m'a été également confirmée par d'autres lettres;[5] et si effectivement on en reste là, j'espère que, pour le présent au

[1] So. — [2] Vom 17. April ein Schreiben an Hoditz in den Œuvres, Bd. 20, S. 231. — [3] Borcke berichtete: „Jusqu'à présent il n'y a point d'apparence qu'il soit question d'assembler un corps de troupes autrichien en Bohême"; sechs Regimenter Infanterie und Kavallerie seien nach Ungarn gezogen, sie sollten durch niederländische ersetzt werden. Ferner sei kein Magazin errichtet noch in Vorbereitung. — [4] Vergl. Nr. 19838. — [5] Vergl. Nr. 19834.

moins, il n'y aura plus rien à craindre pour la conservation de la tranquillité, et que les démonstrations autrichiennes n'auront aucune suite sérieuse. En attendant, il paraît cependant très problématique à quoi la cour où vous êtes, destine les 25 000 recrues et les 5000 valets de bagage et d'artillerie que, selon de très bonnes lettres,[1] elle a demandés à ses États héréditaires d'Allemagne. Il n'est pas possible qu'il manque tant de monde à ses régiments, et c'est pourquoi vous ferez tous vos efforts pour apprendre ce qui en est et quel peut être le vrai motif d'une levée de recrues aussi considérable.

D'ailleurs, je n'ai encore jusques ici aucune réponse aux éclaircissements que la Russie m'a chargé de demander à la cour où vous êtes, sur ses prétentions en Pologne,[2] et je suis persuadé qu'après quelques préambules généraux on en viendra à l'idée que vous imaginez et qui me paraît très sensée.[3]

Au reste, j'attends, dans peu, le roi de Suède ici, Sa Majesté m'ayant informé qu'elle comptait de me faire une petite visite à son retour pour Stockholm.[4]

Rohd wird beauftragt, Tabak zu besorgen.

Nach dem Concept. Federic.

19842. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 17 avril 1771.

J'ai reçu votre rapport du 2 de ce mois, et je ne saurais qu'applaudir aux instructions du sieur de Saldern.[5] Je les trouve très réfléchies et compassées à tous les cas possibles. Mais, avec tout cela, je gagerais bien que ce ministre n'avancera guère plus loin que son prédécesseur. Ce n'est pas par méfiance dans son habileté que je fais ce pronostic, elle m'est d'ailleurs assez connue; mais le mal est que ce n'est nullement aux Polonais seuls qu'il aura à faire. La France, l'Autriche et la Saxe même y interviennent, et chacune de ces puissances y fait jouer ses ressorts. L'extrait de mes avant-dernières lettres de Vienne que j'ai joint à mes ordres de l'ordinaire dernier,[6] vous aura déjà appris que la France souffle au feu de discorde en fournissant de l'argent pour lever et entretenir des troupes pour le service des

[1] Vergl. Nr. 19840. — [2] Vergl. Nr. 19789. — [3] Rohd empfahl die Herstellung gegenseitigen Einverständnisses zwischen den Mächten vor der Besitzergreifung in Polen. — [4] Vergl. Nr. 19838. — [5] Die Instruction erstreckte sich auf den Gegenstand der Verhandlungen und die Art des Vorgehens. Saldern sollte auf den Verträgen von 1686 und 1768, auf Erhaltung der Grundgesetze und des liberum veto und auf Wiederherstellung der Rechte der Dissidenten bestehen, jedoch nach Maassgabe der Einschränkungen und Veränderungen, wie sie der 1770 dem König mitgetheilte Pacificationsplan (vergl. Bd. XXX, 262—264) enthielt. — [6] Nr. 19833.

Confédérés, et elle a envoyé même un officier pour les commander. L'Autriche ne manque pas non plus de les protéger et de les défendre, et la Saxe, toute pauvre qu'elle est, ne cesse de leur fournir également sous main des sommes. Aussi longtemps donc que les Confédérés trouveront tant de soutien et tant d'appui, la Russie leur fera des propositions comme elle voudra, ils ne l'écouteront point, et, sans être prophète, je ne voudrais pas jurer que le sieur Saldern ne se laisse endormir par les Czartoryski, et que toutes les peines de sa cour resteront sans effet, aussi longtemps qu'elle ne pourra s'associer l'Autriche, pour pacifier la Pologne.

En attendant, je n'ai encore reçu aucune réponse aux éclaircissements qu'à la réquisition de la cour où vous êtes, j'ai demandés à celle de Vienne relativement à ses prétentions sur la Pologne,[1] et dès qu'elle me sera rentrée, je ne tarderai pas de vous la communiquer. J'attends, en revanche, de votre part avec impatience des rapports détaillés sur tous les différents ordres importants que je vous ai adressés depuis quelque temps.[2]

L'arrivée du roi de Suède ici, au contraire, ne paraît plus être sujette à aucun doute. Sa Majesté m'a informé elle-même qu'elle passerait par ici, à son retour pour Stockholm,[3] et je me réfère, à cet égard, à mes ordres de l'ordinaire dernier.[4]

Au reste, j'ai déjà donné les ordres nécessaires à mon cordon pour laisser passer le prince de Wolkonski, à son retour de Varsovie, sans l'assujettir à la quarantaine. Il m'en avait fait requérir lui-même par mon ministre à Varsovie, et je n'ai pas fait la moindre difficulté de déférer à sa demande.[5] Le colonel de Rönne ayant demandé également le libre passage pour une quantité de colonistes qu'il a dessein de faire transporter à Danzig, je le lui ai accordé également, et j'ai même consenti que le terme ordinaire de la quarantaine soit abrégé en leur faveur. Vous n'oublierez pas d'en informer le comte Panin.

Nach dem Concept. Federic.

19843. AN DEN LIEUTENANT VON WINNIG.

Extract für die Cabinetsvorträge: Winnig bittet, eine Schuld von 1000 Thlrn. durch den Generalmajor von Alvensleben „von der Meseritz'schen Judenschaft beitreiben zu lassen".

Potsdam, 18. April 1771.

Ich habe kein Recht, in Polen auf dergleichen Art zu verfahren.

Nach der eigenhändigen Weisung des Königs auf dem „Extract".

---

[1] Vergl. Nr. 19788. — [2] Betreffend die Theilung Polens, vergl. Nr. 19772. 19781. — [3] Vergl. Nr. 19838. — [4] Vergl. S. 90. — [5] Vergl. S. 10.

19844. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 18 avril 1771.

J'ai reçu votre rapport du 7 de ce mois, et je suis bien aise d'apprendre que la cour où vous êtes, n'a nul dessein d'envoyer des troupes dans le Brabant.[1]

Tout le reste qui me revient de la situation actuelle de ses affaires, me confirme la grande confusion qui y règne, et qui, selon toutes les apparences, ne finira pas sitôt. Elle mérite en attendant qu'on y prête attention, de sorte que vous ne discontinuerez pas la vôtre pour m'informer de tout ce qui parviendra à votre connaissance.

Nach dem Concept. Federic.

19845. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 18 avril 1771.

Je suis parfaitement de votre avis que les soupçons que l'on a en Hollande, que les troupes françaises remplaceront les garnisons que la cour de Vienne tire de ses places fortes en Flandre et au Brabant, sont peu solides. A en juger au moins par tout ce qui me revient, il ne paraît pas jusqu'ici que la France ait un pareil dessein, et mes nouvelles directes de France[2] révoquent absolument tous les bruits qui s'étaient répandus à l'égard des mouvements des troupes françaises pour s'approcher des frontières du Brabant. Les inductions donc que, selon votre dépêche du 12 de ce mois, les régents de la République tirent de l'intimité qui existe entre les cours de Vienne et de Versailles, pour appréhender un tel engagement de leur part, me semblent prématurées, et je crois qu'on peut être très tranquille là où vous êtes, à ce sujet.

Je n'ai, au reste, aucune nouvelle intéressante à vous mander, si ce n'est que le roi de Suède compte de retourner à Stockholm par mes États, et que j'aurai, par conséquent, au premier jour le plaisir de le voir arriver ici.

Federic.

Nach dem Concept.

19846. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 18 avril 1771.

Quoique, selon votre dépêche du 5 de ce mois, les ministres britanniques ne parlent que de guerre, je doute qu'elle ait lieu dans le moment présent. Ces ministres mêmes ne paraissent avoir aucune

[1] Vergl. S. 93. — [2] Vergl. Nr. 19844.

envie de se commettre avec l'Espagne, ni assez de fermeté pour lui tenir tête.

Mais, d'ailleurs, je ne vois pas pourquoi on s'embarrasse tant dans votre île des affaires de Pologne.[1] Elles lui sont pourtant entièrement étrangères, et si le ministère n'a point d'autre besogne que celle-là, il peut être très tranquille. Toutes ces affaires se termineront sans sa concurrence.

Au reste, je vous ai déjà fait observer que, les fortes corruptions de la cour lui ayant gagné une supériorité décidée et assurée au Parlement, elle n'aura guère à appréhender des criailleries et des huées de la nation.

Federic.

Nach dem Concept.

19847. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A SPANDAU.

[Potsdam] 19 avril 1771.

Mon cher Frère. Je me trouve encore dans la même incertitude pour vous annoncer, mon cher frère, le jour de l'arrivée du roi de Suède. Il est vrai que M. de Zöge est passé par ici pour aller au-devant de lui jusqu'à Brandebourg; mais il n'y a point de chevaux de commandés, et l'on ne me mande rien de Magdeburg ni de Brunswick relativement à ce sujet.

Je commence à présent à voir clair dans les desseins des Autrichiens. Ils ont voulu que les Français leur garnissent leurs places de Flandre pour employer ces troupes en Bohême. Cela leur a manqué;[2] deux bataillons qui viennent en Bohême, ne doivent pas nous causer beaucoup d'appréhensions, et le principal bien qui résulte de ceci, est que les Autrichiens, ne se trouvant pas assez en force, ne pousseront pas les choses à l'extrémité vis-à-vis des Russes.

Quoi qu'il arrive, nous passerons cette mauvaise année en paix, et nous pourrons réformer nos magasins épuisés[3] pour nous trouver préparés à tout évènement. J'avoue que, s'il avait fallu remuer toute la masse cette année, j'aurais été excessivement embarrassé comment m'y prendre: une disette générale chez nous comme chez nos voisins, des magasins à peu de chose près vidés, l'impossibilité de les remplir avant le mois de décembre, et 25000 chevaux d'artillerie et de vivres à nourrir du moins quelques mois avant de se mettre en marche, les provinces abandonnées à leur bonne fortune, la famine sûrement et peut-être la peste dans le pays. Le Ciel soit béni de ce que mes appréhensions ont été vaines! En tout autre temps la guerre n'est qu'un

[1] Maltzan berichtete: „Toutes les nouvelles confirment la prochaine pacification entre la Russie et la Porte Ottomane, cependant la difficulté que l'on croit entrevoir dans les arrangements des affaires de Pologne, fait qu'il y a encore beaucoup d'incrédules.“ — [2] Vergl. Nr. 19844 und 19845. — [3] Vergl. S. 81.

grand jeu de hasard; dans ce moment-ci, ç'aurait été la ruine de tout le pays.

On m'écrit de Pétersbourg, mon cher frère, que Saldern en est parti pour la Pologne.[1] Comme il sera chargé dans ce royaume de toutes les négociations, je crois qu'il ne serait pas mauvais de nous le rendre favorable, pour que, dans l'affaire du partage qui se négocie présentement, il soutienne nos intérêts avec d'autant plus de chaleur. J'ai écrit pour cet effet,[2] et, pourvu que Benoît ne s'y prenne pas grossièrement, je crois que cela produira un bon effet.

Les Anglais ne savent pas encore s'ils auront la paix ou la guerre. Le Très-Chrétien négocie toujours avec l'ambassadeur d'Espagne; d'un autre côté, Choiseul encourage le roi d'Espagne à se prévaloir d'une occasion telle qu'il ne la rencontrera jamais de cette marine d'Angleterre, ruinée au point qu'à peine le gouvernement peut-il mettre 50 voiles en mer.[3] Si les intrigues de Choiseul se découvrent, il pourrait passer le reste de ses jours aux îles d'Hyères, à Pont d'Arcis[4] ou même à la Bastille.

M. de Guines a son rappel d'Angleterre; on écarte toutes les créatures du précédent ministre; il n'y a que notre polisson de Saudray, qui se sauvera par son obscurité de la disgrâce commune de son parti.

Les épigrammes vont leur train en France; présentement le chancelier est l'objet de l'aversion publique. C'est sur son sujet que les pointes s'aiguisent. Quelqu'un trouvant étrange qu'on parlât tant à Paris d'un éléphant qu'on y fait voir, un facétieux répondit: »C'est la seule grande bête dont il soit permis de parler librement.« Ce mot n'est pas tombé à terre, il est devenu proverbe. Je laisse les grands animaux où ils sont; je voudrais pour nous autres que le temps ne fût pas aussi barbare qu'il l'est, que l'air se réchauffât, et que le printemps voulût enfin venir. Je crois que le voisinage d'un roi du Nord nous amène tout cela. Sa cour est composée de l'impétueux Borée, des automnes, des frimas, de neiges, de glaces et de gros nuages. Espérons qu'il amènera tout cet attirail avec lui et le conduira au delà du Sund.

Dans l'espérance de vous revoir, mon cher frère, d'un jour à l'autre, je vous prie de recevoir les assurances de la tendresse infinie avec laquelle je suis, mon très cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Dans ce moment, je reçois la lettre ci-jointe du général Saldern.[5] Le roi de Suède arrivera ici, selon qu'il l'écrit, le 22; de sorte, mon cher frère, qu'il dépendra de vous de vous arranger en conséquence.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

[1] Vergl. S. 95. — [2] An Benoît, vergl. Nr. 19822. — [3] Vergl. S. 93. — [4] Pont d'Arcis oder Port de l'Arche, Stadt in der Champagne mit Schloss auf einer Insel der Seine. — [5] Liegt nicht bei. Am 19. dankt der König Saldern für die in dem Bericht vom 18. April „gegebene nähere Nachricht von der Reise des Königs von Schweden".

19848. A LA REINE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

[Potsdam] 19 avril 1771.

Ma très chère Sœur. Je croirais manquer à ce que je vous dois, si je ne vous faisais part de la joie que j'ai, ma chère sœur, de recueillir ici votre famille. Le Roi et son frère seront ici le 22.[1] Le Roi veut demeurer incognito,[2] et quoique je sois très disposé de lui rendre tout ce qui lui est dû, nous suivrons en tout sa volonté. Dès que je les aurai vu, je ne manquerai pas de vous le faire savoir. Heureusement que le Belt n'est pas encore navigable, de sorte, ma chère sœur, que je ne vous prive point de vos enfants, mais qu'ils attendent ici, au lieu d'attendre à Stralsund un vent favorable. Je ne vous priverai point de la consolation de les revoir et de les embrasser; veuille le Ciel que la vertu de ces embrassements soit capable d'effacer entièrement les traces douloureuses que le chagrin a imprimées dans votre âme. Ne trouvez pas étrange, ma chère sœur, que je touche encore cette corde; c'est par une suite de l'attachement inviolable que j'ai et que je conserverai, toute ma vie, pour votre personne, et qui fait que mes premières idées et mes vœux se portent tous à votre conservation. C'est une façon de penser conforme à la tendresse infinie et la considération avec laquelle je suis, ma très chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

19849. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

Finckenstein und Hertzberg schlagen vor, Berlin 19. April, an Stelle des nur ad interim entsandten Gregory,[3] Jeanneret le Blanc aus Neuchâtel zum Legationssecretär in Kopenhagen zu ernennen.

[Potsdam, avril 1771.]

S'il a le sens commun, s'il n'est pas un benêt et un animal, comme le sont vos autres secrétaires, à la bonne heure.

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung auf dem Berichte der Minister.

19850. AU MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE SCHULENBURG A STUTTGART.

Potsdam, 20 avril[4] 1771.

Vos démarches pour faire obtenir à ma nièce la duchesse régnante de Württemberg le payement de ses arrérages et des sûretés, quant à

[1] Vergl. S. 99. — [2] Vergl. S. 92. — [3] Vergl. Bd. XXX, 242. — [4] Vom 20. April ein Schreiben an Hoditz in den Œuvres, Bd. 20, S. 232.

l'avenir, pour celui de sa pension,[1] étant conformes à mes intentions, j'approuve parfaitement la manière dont, suivant le contenu de votre dépêche du 10 de ce mois, vous vous êtes expliqué à ce sujet dans le mémoire remis au ministère du Duc.[2]

Nach dem Concept. Federic.

19851. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 20 avril 1771.

Vous sentirez de reste que la visite du comte d'Orlow ne saurait jamais me faire beaucoup de plaisir;[3] cependant, comme il n'y a pas moyen de l'éviter, je veux bien l'admettre en ma présence, avec le général-major prince Dolgoruki qui l'accompagne. Je les attends donc tous les deux demain vers les 11 heures à Sanssouci, et j'ai nommé mon colonel baron de Cocceji pour me les présenter.[4]

Nach der Ausfertigung. Federic.

19852. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Zegelin berichtet, Konstantinopel 18. März, dass die Pforte in einer am 12. März ihm überreichten Denkschrift auf Beschleunigung des Friedensschlusses dringe und die Versicherung wiederhole, „qu'elle ne ferait jamais la paix avec la cour de Russie ni immédiatement et sans médiation ni par la médiation d'aucune autre cour quelconque que par ces deux puissances auxquelles ladite médiation a été remise". In seiner am 14. März der Pforte zugestellten Antwort hat Zegelin die vorläufige Erklärung abgegeben, „que le Roi son maître continuera ses bons offices et fera tout son possible auprès de la cour de Russie pour la porter à la formelle acceptation de la médiation et d'employer en même temps tous ses soins, afin que la cour de Russie se prête à un prompt rétablissement de la paix et à des conditions justes et équitables".

[1] Schulenburg berichtete über Schritte, die er bei dem württembergischen Ministerium auf den (nicht vorliegenden) Befehl vom 30. März im Namen des Königs zu Gunsten der Herzogin, gemäss der Convention von 1767 (vergl. Bd. XXVI, 405), gethan habe. — [2] Finckenstein und Hertzberg berichten, Berlin 20. April, über die Bitte des Prinzen Friedrich Eugen von Württemberg, d. d. Montbéliard 7. April, die zwischen ihm und den Ständen über die protestantische Erziehung seiner Kinder (vergl. Bd. XXVI, 405; XXVIII, 370. 415), sowie die zwischen Karl Eugen und den Ständen geschlossene Convention (vergl. Bd. XXIX, 592) zu garantiren und Schulenburg nach Stuttgart zurückkehren zu lassen, so oft die Umstände es erforderten. Auf dem Bericht findet sich die eigenhändige Verfügung: „Bene. Federic." Die demgemäss im Ministerium in Form eines Handschreibens aufgesetzte Antwort an Friedrich Eugen ist Berlin 25. April datirt. — [3] Bezieht sich auf den Antheil der Brüder Orlow an dem Sturz Peters III. Graf Alexej Orlow befand sich auf der Rückkehr von Petersburg zu der Fotte im Mittelmeer. — [4] Ein Bericht Orlows über die Audienz ist im Hauptarchiv des Kaiserl. Ministeriums der Auswärtigen Angelegenheiten zu Moskau nicht ermittelt worden.

Potsdam, 21. April 1771.

Vor der Hand weiss Ich auf Euren Bericht vom 18. Martii Meinen vorhergehenden Ordres nichts hinzuzufügen. Seit dessen Abgang werdet Ihr bereits durch letztere erfahren haben, dass die Russen sowohl Meine als des wienerschen Hofs bona officia angenommen haben,[1] und dahero bedarf es von Meiner Seite keiner weiteren förmlichen Beantwortung des Euch von der Pforte zugestellten Promemoria. Ich hoffe auch noch immer, dass, wenn die Pforte nur noch Geduld hat, das Friedensgeschäfte durch unsere beiderseitige Vermittlung noch wohl zu Stande kommen soll; mit dem russischen Hof gehet es aber nicht immer so geschwind, wie man wohl wünschen möchte. Dieser Hof ist in seinen Negociationen beständig etwas langsam, und es bleibt dabei nichts übrig als die Geduld.

Friderich.

Nach dem Concept.

19853. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 21 avril 1771.

J'avoue que je ne comprends rien aux nouveaux délais que la cour où vous êtes, apporte, selon votre rapport du 5 de ce mois, à s'expliquer à la cour de Vienne sur les conditions de sa paix avec la Porte.[2] Le mémoire ci-joint que je viens de recevoir de mon ministre à Constantinople, et que la Porte lui a fait délivrer, ne laisse au moins aucun doute sur la sincérité de ses dispositions pour la paix, et la seconde copie vous fera voir comment mon susdit ministre y a répondu.[3] A quoi bon donc toutes ces lenteurs? Elles ne font sûrement point une bonne impression à Vienne, et je ne saurais vous dissimuler qu'elles y donnent plutôt de furieux soupçons que son dessein ne soit de continuer la guerre et de faire des conquêtes. De pareils soupçons ne tourneront sûrement point à l'avantage de la Russie; bien au contraire, il est à appréhender qu'ils ne contribuent à brouiller les affaires à un point qui ne saurait que l'embarrasser dans la suite. Mais je lui ai dit tout ce qu'un bon et fidèle allié doit dire à ce sujet. Si elle ne veut point m'écouter, je me lave les mains de toutes les suites qui en pourront résulter. Je ne m'en mêlerai plus, et je la laisserai faire comme elle le jugera à propos.

Quant à mes acquisitions à faire sur la Pologne, la défaite du comte Panin de s'expliquer ultérieurement sur cet article, est des plus singulières.[4] Il est assez notoire au moins que l'Autriche s'est fait

[1] Vergl. Bd. XXX, 533. — [2] Panin beabsichtigte, Lobkowitz in die Einzelheiten der russischen Friedensbedingungen erst einzuweihen, sobald er sich in Unterredungen noch mehr über die Gesinnung des wiener Hofes vergewissert haben werde. — [3] Vergl. Nr. 19852. — [4] Solms berichtete: „Il m'a dit qu'il se flattait que, par

prêter hommage par les habitants des districts qu'elle a occupés, et qu'elle y a exercé des actes de souveraineté qui indiquent bien ouvertement qu'elle a dessein de les incorporer à ses domaines.[1] Quoi qu'il en soit, je verrai ce que vous pourrez effectuer en ma faveur, mais je crains bien que, si vous ne vous y prenez d'une autre façon avec le comte Panin, vous n'aurez guère sujet de vous promettre des heureux succès de vos peines et de le faire avancer dans une négociation qui me tient si fort à cœur.

D'ailleurs j'attends aujourd'hui ici le comte Orlow et le général-major prince de Dolgoruki,[2] et demain je me flatte d'avoir le plaisir d'y voir mon cher neveu le roi de Suède.[3]

Nach dem Concept. Federic.

19854. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 21 avril 1771.

Vous avez bien sujet de relever dans votre dernier rapport du 13 de ce mois la lenteur extrême de la cour de Russie à avancer la négociation de sa paix avec la Porte. C'est un défaut général de cette cour et surtout du comte de Panin, et il le pousse si loin qu'on a une peine infinie de lui délier la langue sur des objets de la plus grande importance pour sa cour. Dans la négociation d'à présent, le mal est que la Russie est dans la prévention que l'intérêt de l'Autriche exigeait qu'elle fît cause commune avec elle pour abaisser la Porte. Qu'on lui prouve le contraire, tant qu'on voudra, on perd ses peines, et on ne la fait jamais changer de sentiments à cet égard. Une des principales raisons de leur lenteur actuelle me semble d'ailleurs être le désir de soutenir les Tartares et de les soustraire à la domination de la Porte. Mais je ne sais si cette raison ne fournira pas un motif de plus à l'Autriche de regarder les choses d'un œil plus sérieux que par le passé.

En attendant, un subside donné par la Porte et accepté par la cour où vous êtes,[4] ferait un évènement dont on n'a encore point

la réponse qu'il avait faite là-dessus à mes premières ouvertures (vergl. S. 51), Votre Majesté aurait déjà daigné S'apercevoir qu'en son particulier il contribuerait avec plaisir à Sa satisfaction, mais qu'il espérait aussi qu'Elle voudrait lui en faciliter les moyens en engageant la cour de Vienne à expliquer ses intentions à l'égard de l'occupation qu'elle avait faite en Pologne (vergl. S 52. 53), puisqu'on ne savait pas sur quel pied on était avec cette cour."

[1] Solms berichtete: „Panin prétend avoir des avis que la cour de Vienne a fait désavouer en quelque façon les entreprises de cette réincorporation, du moins qu'elle avait fait déclarer à la cour de Varsovie qu'on avait outre-passé ses intentions, et que l'administrateur du district s'était approprié un titre qui ne lui avait pas été donné." — [2] Vergl. Nr. 19851. — [3] Vergl. S. 99. — [4] Rohd berichtete: „J'ai lieu de présumer, et cela sur des avis qui me sont venus par un bon canal, que la

d'exemple dans l'histoire. Il se peut cependant que les avis qui vous en sont parvenus, ne sont pas destitués de fondement, et vous ferez bien de les suivre pour les vérifier.

Au reste, selon mes dernières lettres de Pétersbourg, le comte Panin attend le prince de Lobkowitz pour s'expliquer avec ce ministre sur les conditions de la paix, et on dirait presque qu'il a envie d'entamer cette négociation à Pétersbourg.[1] Quoi qu'il en soit, je me confirme de plus en plus que la cour où vous êtes, fait très bien d'assembler une armée en Hongrie. Cette démonstration vient d'autant plus à propos que, sans elle, la Russie, enflée de ses succès continuels, pourrait peut-être bien pousser les choses au point de donner de la jalousie à toute l'Europe.

Enfin, je n'ai rien à dire aux dispositions que le comte de Lichnowsky veut faire, selon son mémoire,[2] en faveur de son second fils; mais, à vous dire vrai, j'aurais préféré qu'il eût établi en Silésie un fils qui ne fût point chevalier de Malte. Ces chevaliers sont, comme vous savez, obligés, par état, au célibat, et leur établissement finit avec leur vie, au lieu qu'avec un autre son établissement passe à ses enfants et procure, avec le temps, une famille de plus à la patrie.

Nach dem Concept. Federic.

19855. AN DEN GENERAL DER KAVALLERIE VON SEYDLITZ IN OHLAU.

Potsdam, 21. April 1771.

Ich gebe Euch auf Eure Anfrage vom 17. dieses hierdurch in Antwort, dass, sobald es dem Postirungscordon in seiner jetzigen Position länger aus Polen zu subsistiren schlechterdings nicht möglich sein will, solcher sodann aus Schlesien schon erhalten werden muss, maassen Ich, dass derselbe weiter, als er jetzo stehet, in Polen vorgehe, nicht bewilligen kann.[3]

Nach dem Concept. Friderich.

---

cour d'ici est assurée d'être remboursée par les mains de la France des frais que le grand campement en Hongrie lui causera; que c'est la Porte elle-même qui les fournira, et que la France n'y prêtera que son ministère."

[1] Vergl. Nr. 19853. — [2] D. d. Wien 6. April. Lichnowsky beabsichtigte, seinen zweiten Sohn Wilhelm in den Malteserorden aufnehmen zu lassen und ihm einen Theil seines in Preussisch-Schlesien gelegenen Besitzes zuzuwenden. — [3] Aehnlich ergeht auf den „für die Cabinetsvorträge" aufgesetzten „Extract" aus einem Berichte Dalwigs, betreffend „die Verpflegung für die Commandirten seines Cordons", die eigenhändige Weisung des Königs, Potsdam 24. April: „Weiter kann die Postirung nicht vorgehen und wird ins künftige aus Schlesien im Juni verpfleget werden."

19856. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Benoît berichtet, Warschau 13. April: „On a écrit ici de Danzig, où il y a un nombre de Polonais, que le prince de Lobkowitz, en passant par cette ville pour se rendre à Pétersbourg, leur avait dit que la première proposition qu'il ferait au comte Panin, serait que la cour de Pétersbourg fît évacuer la Pologne par ses troupes. Cet avis, quelque faux qu'il puisse être, ne manquera pas d'augmenter l'obstination des Confédérés.

Au reste, cette évacuation serait assez du goût du prince Wolkonski. Il soutient qu'en retirant les troupes russes d'ici pour les envoyer à l'armée contre les Turcs, l'impératrice de Russie devrait, en même temps, faire déclarer que, si les Polonais faisaient la moindre démarche qui fût contraire à un seul point de ce qui avait été stipulé dans le dernier traité, conclu par le prince Repnin à la dernière Diète extraordinaire de Confédération, elle saurait les en faire repentir; qu'il faudrait, avec cela, que Votre Majesté convînt, en même temps, avec les cours de Pétersbourg et de Vienne de prendre sur-le-champ chacun quelques provinces de la Pologne en dépôt, comme un gage de sûreté, et de les garder ensuite en propre, puisque les Polonais ne manqueraient pas d'enfreindre, en bien des points, le traité susmentionné."[1]

Potsdam, 21 avril 1771.

Der König bestätigt den Empfang des Berichts vom 13. und fordert Zustellung einer Abschrift des wahrscheinlich abgefangenen vorhergehenden Berichts vom 10. April.

En attendant, j'ai été bien aise d'apprendre par celle que je viens de recevoir, les sentiments favorables dans lesquels le prince Wolkonski retourne à Pétersbourg, et la bonne volonté dont il est rempli pour les inspirer à sa cour.

Au reste, vous avez grandement raison de taxer de faux les avis que l'on a donnés là où vous êtes, des propos que le prince Lobkowitz aurait tenus à son passage par Danzig. Vous pouvez être assuré que tout ce qu'on attribue à ce Prince, ne sont que des inventions de quelques Polonais malintentionnés, et qu'il est trop prudent pour laisser échapper des discours aussi inconsidérés que ceux dont vous m'avez rendu compte.

Federic.

Nach dem Concept.

19857. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 22 avril 1771.

Je suis tout aussi persuadé que vous paraissez l'être, selon votre rapport du 11 de ce mois, que les différends entre l'Espagne et l'Angleterre n'éclateront point dans une guerre ouverte entre ces deux puissances. D'un côté, l'Espagne ne voudra jamais dégaîner seule et sans l'appui de la France, et, de l'autre, le ministère britannique aimera mieux de céder partout pour conserver la tranquillité.

Elle se maintiendra de même en Allemagne, et l'assemblée des

[1] Vergl. Bd. XXIX, 382. 383.

troupes autrichiennes sur les frontières ne fournit au moins point une raison suffisante à supposer le contraire.[1]

Au reste, je n'ai encore jamais entendu parler du sieur de Boynes, qui a été nommé ministre de la marine, et, si le tableau que vous faites de son caractère,[2] est juste, on a sujet d'être surpris de sa nomination. Quoi qu'il en soit, continuez à être attentif aux suites, et ne me laissez rien ignorer de tout ce qui peut mériter mon attention.

Nach dem Concept. Federic.

19858. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 22 avril[3] 1771.

Vos dépêches du 9[4] et du 12 de ce mois me sont bien entrées, et la cour britannique n'a nul sujet de s'embarrasser des affaires d'Allemagne.[5] Elles iront leur train et elles s'arrangeront de même sans sa concurrence, et pour ce qui regarde ses différends avec l'Espagne, ainsi que ses disputes intérieures, je suis tout aussi persuadé qu'il n'en résultera aucune suite sérieuse. Elle cédera, quant aux premiers, en tout point à l'Espagne, et on n'en fait pas même la petite bouche en France,[6] et la fureur du peuple s'apaisera, après avoir fait beaucoup de vacarme et peu de besogne.

Nach dem Concept. Federic.

19859. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 23 avril 1771.

Par tout ce qui me revient à l'égard des démonstrations présentes de la cour de Vienne, il est à présumer qu'elles n'aboutiront à rien d'essentiel, et le contenu de votre dernière dépêche et post-scriptum du 20 de ce mois me confirme également que, jusqu'à présent au moins, il n'y a rien à appréhender encore de sa part.

En attendant, je continue toujours à être curieux de savoir de quoi il est question dans le règlement que cette cour a donné, depuis peu,

[1] Ebenso schreibt der König am 22. April an Thulemeier, „que l'on n'a encore jusqu'à présent nul sujet de s'alarmer là où vous êtes, par rapport aux affaires d'Allemagne, et qu'on peut y être sans inquiétude à leur égard, puisque vraisemblablement elles n'aboutiront à rien d'essentiel.“ — [2] „Homme résolu, laborieux, actif et vénal, mais qui n'a pas la moindre connaissance du département dans lequel il entre.“ — [3] In der Vorlage verschrieben: „mars“. — [4] In der Vorlage verschrieben: „8“. — [5] Maltzan berichtete, London 9. April: „L'armée qu'assemble l'Empereur, celle que vous avez sur pied, Sire, les fréquentes audiences que Votre Majesté a données depuis peu au ministre de la cour de Vienne, et le départ du prince Lobkowitz pour Pétersbourg font supposer généralement qu'il y a un partage de la Pologne sur le tapis.“ — [6] Vergl. Nr. 19857.

à ses généraux.[1] Ce règlement doit contenir, à ce qu'on prétend, différents plans et n'avoir été remis proprement qu'aux généraux de l'infanterie. De cette façon, je conçois très bien qu'il sera difficile et même impossible d'en avoir une copie; mais comme il se pourrait que quelqu'un eût occasion, là où vous êtes, de le parcourir ou même de le lire d'un bout à l'autre, peut-être que, par ce moyen, vous pourrez parvenir à en pénétrer le contenu. Je m'en remets là-dessus entièrement à vous et à votre savoir-faire.

Nach dem Concept. Federic.

19860. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

[Potsdam] 23 avril 1771.

Ma très chère Sœur. Le roi de Suède et le prince Frédéric sont arrivés hier ici en fort bonne santé. Vous ne sauriez croire, ma chère sœur, quelle satisfaction j'ai[2] ressentie en rassemblant ici votre aimable famille. Le Roi est un prince que, s'il n'était que particulier, on se disputerait pour l'avoir, le plus poli des monarques et un des plus instruits de l'Europe. Son frère cadet a des grâces ingénues et une franchise qui lui attire les cœurs. Notre connaissance a été facile à faire, parceque, ma chère sœur, vous nous réunissez tous par les sentiments que nous avons également pour votre personne, et comme nous étions tous des fidèles d'Ulrique, nos cœurs et nos sentiments ont été d'accord.

Le Roi veut voir, ma chère sœur, tous les endroits que vous avez habités; je l'ai mené dans ma chambre qui était jadis la vôtre. Il loge dans les chambres que notre mère occupait, et son frère, où était autrefois l'église française. Aujourd'hui ils veulent voir Sanssouci, demain ils veulent voir les troupes, le 25 ils vont à Berlin, d'où ils passeront à Rheinsberg, pour gagner Stralsund.

Je dois rendre la justice au Roi qu'il me paraît, ma chère sœur, vous être tendrement attaché; il a été beaucoup question de la chère mère, et je crois, ma chère sœur, que le Roi fera toute la diligence possible pour essuyer vos larmes et vous témoigner par ses soins qu'il a hérité de tous les sentiments de son père.

Le Roi m'a parlé de la Diète présente,[3] et je l'ai trouvé dans des sentiments si modérés et si sagement compassés que j'ai dû sans doute lui applaudir très sincèrement. J'ai écrit à son sujet en Russie,[4] et j'espère que cela fera un bon effet à cette cour, qu'il faut ménager à tout égard.

Mon frère Ferdinand est tout-à-fait remis.[5] Le Roi le verra à Rheinsberg, où mes deux nièces[6] viendront. Ma sœur Amélie se remet

[1] Vergl. S. 77. — [2] Vorlage: „que j'ai“. — [3] So. — [4] Vergl. S. 109. — [5] Vergl. S. 85. — [6] Anna Elisabeth Luise, die Gemahlin des Prinzen Ferdinand, und deren Schwester, die Prinzessin Philippine von Schwedt.

aussi d'une forte indisposition qu'elle avait eue. J'entre dans tout ce détail, ma chère sœur, pour vous mettre au fait de tout ce qui regarde la famille, et surtout pour que vous n'ayez aucune inquiétude pour vos aimables enfants, tandis qu'ils seront ici; je vous assure que, s'ils étaient les miens propres, je ne veillerais pas à leur conservation plus que je le fais. Je me prépare à prendre d'eux un triste congé, parcequ'il sera pour toujours; mais ce qui me console, c'est qu'ils feront votre consolation. Vous savez, ma chère sœur, combien sincèrement je m'intéresse à votre chère personne, ainsi j'espère que vous ne douterez pas de la tendresse infinie et de la considération avec laquelle je suis, ma très chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung im Klinckowström'schen Familienarchiv zu Stafsund. Eigenhändig.

19861. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION BEHNISCH A STOCKHOLM.

Potsdam, 23 avril 1771.

L'accident arrivé à mon frère, le prince Ferdinand,[1] qui, selon votre dépêche du 9 de ce mois, paraît alarmer la Reine ma sœur, a été heureusement sans suites fâcheuses, de sorte qu'il se trouve, à l'heure qu'il est, tout-à-fait remis.

Je puis vous mander d'ailleurs que j'ai actuellement le plaisir de posséder le roi de Suède et le prince son frère; ils sont arrivés hier tous les deux en parfaite santé, et, selon les apparences, ce ne sera que vers le 28 du courant que Sa Majesté poursuivra d'ici son voyage pour se rendre dans ses États.

Du reste, il est très certain que l'on est déterminé en France à fournir, dans les circonstances présentes, quelque argent à la Suède,[2] mais si on l'a remis comptant au Roi ou qu'on le fera toucher par lettres de change, c'est ce que je ne saurais vous dire.

Federic.

Nach dem Concept.

19862. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 9. April, dass er die Erlasse vom 24. und 25. März[3] Panin mitgetheilt habe: „Je lui ai fait remarquer le sérieux de Votre Majesté de vouloir profiter des circonstances pour réveiller certains anciens droits de Sa maison royale sur la Pologne, le priant de vouloir, en ministre bien-intentionné, contribuer à la réussite de l'affaire. Sa réponse a été conforme à celle qu'il m'a faite toutes les fois qu'il a été question de ceci, savoir que sa souveraine, en qualité d'amie de

[1] Vergl. S. 85. — [2] Behnisch berichtete, dass die herrschende Partei in Schweden auf französische Geldunterstützung für den Reichstag rechne. — [3] Nr. 19772. 19781.

Votre Majesté, ne s'opposerait certainement pas à cet agrandissement qui pourrait conserver l'égalité de la balance entre la Prusse et la maison d'Autriche; que, de leur côté ici, ils voudraient eux-mêmes ne pas sortir les mains vides de ce partage, mais, comme cette affaire, par rapport aux suites qu'elle pourrait avoir relativement à la cour de Vienne, ne pouvait être réglée entre les deux cours seules, il regardait comme absolument nécessaire de connaître les sentiments de celle-là, avant que de pouvoir prendre un concert stable. C'est pourquoi il osait prier Votre Majesté de vouloir chercher à la faire expliquer tant sur ses intentions par rapport à l'occupation qu'elle avait faite,[1] que sur ses sentiments à l'égard de Votre Majesté et de la Russie, qui avaient aussi des revendications à faire à son exemple."

Potsdam, 24 avril 1771.

Sa Majesté le roi de Suède, mon cher neveu, que, selon mes ordres de l'ordinaire dernier,[2] j'attendais ici, y est arrivé le 22 de ce mois, avec le prince Frédéric-Adolphe son frère, le baron Scheffer et toute sa suite, et ce Prince m'a témoigné, d'abord dans les premières conversations, combien il regrettait de ne pouvoir poursuivre la route qu'il avait eu dessein de prendre pour retourner dans son royaume, et qui l'aurait mené par la Russie, sur le même chemin que mon frère le prince Henri a pris en se rendant de Stockholm à Pétersbourg, anecdote dont vous aurez soin d'informer le comte de Panin, afin qu'il puisse en rendre compte à Sa Majesté Impériale sa souveraine. Mais, à cette occasion, vous ne manquerez pas de lui insinuer, en même temps, que ce Prince m'avait assuré que jusques ici il n'avait encore conclu aucune convention avec la France, quoique celle-ci avait promis d'acquitter une partie des arrérages de ses subsides.[3] Au reste, on ne saurait, à la vérité, disconvenir qu'il est dans le parti de cette couronne, mais il me semble cependant qu'on va trop loin dans les idées que l'on se fait de son attachement à cette couronne, et j'avoue moi-même que je ne l'ai pas trouvé aussi prévenu en sa faveur que je me le suis imaginé autrefois. D'ailleurs, il n'y a point d'apparence que cette couronne s'empressera beaucoup à remplir sa promesse pour l'acquit des arrérages de ses subsides, et la disette d'argent est si grande dans ce royaume qu'il a fallu, en dernier lieu encore, cinq jours au contrôleur-général pour ramasser seulement 5000 livres.

Pour les Confédérés, au contraire, ils ne cessent d'éprouver ses libéralités. Selon une très bonne lettre qui vient de m'entrer,[4] ceux-ci se vantent, de plus en plus, de sa protection ouverte et avouée. Ils répandent partout que le Roi Très-Chrétien a pourvu le sieur de Pulawski[5] d'une patente de maréchal de camp de ses armées, et ils disent hautement que la France paie non seulement un subside réglé à la généralité de la Confédération, mais qu'elle vient encore de leur faire une avance de trois mois de subsides. Ce qu'il y a de plus singulier et qui donne un air de vérité de plus à ces avis, c'est que

[1] Vergl. S. 52. — [2] Nr. 19853. — [3] Vergl. S. 67. — [4] Bericht Borckes, Dresden 20. April. — [5] Kasimir Pulawski.

ses ministres et chargés d'affaires, tant à Vienne[1] qu'à Dresde, ne contredisent point ces propos des Confédérés, mais se conduisent plutôt de manière à les accréditer le plus que possible.

La cour de Saxe se conduit à peu près de même à leur égard. Soit[2] qu'elle imagine que la protection que la cour de Versailles affiche présentement d'accorder aux Confédérés, est d'un poids assez grand pour empêcher qu'ils soient écrasés, soit qu'elle compte sur d'autres évènements, et qu'elle regarde la pacification de la Pologne comme une impossibilité morale sous le règne du Roi d'à présent, elle se laisse séduire par là à leur donner toujours des secours plus ou moins considérables en argent. Le sieur de Dzierbicki au moins, qui se trouve de leur part à Dresde, doit avoir reçu, encore en dernier lieu et successivement, jusques à 12 000[3] ducats, et la cour de France ne néglige rien pour l'entraîner davantage et la précipiter dans toutes sortes de mesures hasardées et périlleuses.

Mais tous ces secours n'aboutiront à rien, si l'on parvient à pacifier les troubles.

En attendant, j'ai été très édifié des bons sentiments que, selon votre dépêche du 9 de ce mois, le comte de Panin vous a manifestés relativement au concert à prendre pour notre agrandissement réciproque du côté de la Pologne.

Il y a longtemps déjà que j'ai désiré que la Russie entrât en explication avec la cour de Vienne sur sa paix avec la Porte, et il n'est pas à douter que, moyennant un tel concert, on ne parvienne d'autant plus promptement à un accommodement général. Selon mes dernières lettres, ce n'est qu'à Pest en Hongrie que cette cour compte d'assembler son armée,[4] et j'ai même lieu de présumer à présent qu'elle y pensera plus d'une fois, avant de passer à des extrémités.

Mais quant à ma prise de possession du côté de mon royaume de Prusse, le comte Panin peut être très assuré que je ne m'y porterai jamais qu'après un parfait accord avec sa cour. Jusques ici, je suis encore à attendre la réponse de la cour de Vienne sur les districts qu'elle a fait occuper en Pologne.[5] Mais il n'est pas moins certain pour cela qu'elle y a pris l'hommage et a fait arborer ses armes, ce qui dénote assez visiblement qu'elle veut enclaver ces districts dans ses autres domaines et en conserver la possession.[6] Or il me semble que ce qu'elle se croit permis à elle-même, elle ne saurait désapprouver ni refuser à d'autres puissances, de sorte que je suis bien persuadé que, pourvu qu'on la laisse faire, pour un temps, à cet égard ce qu'elle juge à propos, elle ne s'opposera ensuite pas non plus aux acquisitions que la Russie et moi, à son exemple, nous voudrions faire, à notre tour.

[1] Durand. — [2] Das folgende bis zum Schluss des Absatzes nach dem Bericht von Borcke, Dresden 20. April. — [3] Bericht Borckes: „10 000". — [4] Bericht Rohds, Wien 17. April. — [5] Vergl. Nr. 19 809. — [6] Vergl. Nr. 19 853.

Il n'y a que la Valachie et la Moldavie dont le démembrement rencontrera de grandes difficultés. Elle n'en fera point, je crois, sur Azow. Ce qui la révoltera surtout par rapport aux premières, c'est leur voisinage de ses États héréditaires; mais, pourvu qu'on en vienne premièrement à des explications, et que la négociation soit entamée une fois, on trouvera bien moyen d'éloigner tous les obstacles qui pourraient se rencontrer dans l'exécution de ce plan.

Au reste, il faut rectifier les avis que je vous ai donnés, dans mes ordres précédents, sur la marche des troupes autrichiennes. Il est vrai que cette cour désirait d'abord de retirer toutes celles qui sont aux Pays-Bas, pour les faire entrer en Bohême, mais elle s'est vu obligée ensuite de se borner seulement à 4 bataillons, vu que, d'un côté, le défaut de fourrages n'a pas permis de faire entreprendre cette marche aux autres régiments,[1] et que, de l'autre, la France n'a pas voulu se charger de la garde de la Barrière où ils sont en garnison.

Nach dem Concept. Federic.

19863. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 24 avril 1771.

C'est avec bien du plaisir que je remarque, par votre dépêche du 17 de ce mois, que la cour où vous êtes, adopte présentement des sentiments plus modérés dans ses démonstrations vis-à-vis de la Russie.[2] Selon mes dernières lettres de Pétersbourg,[3] celle-ci n'en manifeste pas moins, de sorte que je commence à me persuader, d'une manière très positive, qu'il y aura moyen de parvenir à un accommodement entre les deux parties belligérantes et de le conclure sur un pied que la cour où vous êtes, aura tout sujet d'en être content et d'y acquiescer. Pour cet effet, il ne s'agit que de s'expliquer ensemble, et je suis persuadé que, dès que l'on procédera à ces explications, le prince de Kaunitz lui-même sera convaincu que tout ira à souhait, et qu'on ne lui laissera rien à désirer. La Russie ne fera même aucune difficulté sur les acquisitions de sa cour en Pologne, et elle s'y opposera tout aussi peu que moi. N'oubliez donc pas de lui faire de ma part une ouverture confidente de tout ce que je viens de vous marquer à ce sujet, et ajoutez-y tout ce qu'il faut pour ne lui en laisser plus le moindre doute.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Bericht Rohds, Wien 17. April. — [2] Rohd berichtete: „Tout ce qu'on fait jusqu'ici pour rendre les démonstrations fortes et palpables, . . . tout cela n'empêche point qu'on ne fût charmé ici d'éviter une guerre avec cette puissance et d'en être [quitte] pour les frais de tous ces grands préparatifs, sans avoir besoin de les réaliser; mais il faudra de deux choses l'une: ou que la Russie se prête à la paix, et qu'elle se montre traitable sur les conditions, ou qu'elle ne passe pas le Danube, pour étendre ses progrès de ce côté-là.“ — [3] Vergl. Nr. 19862.

19864. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 25 avril 1771.

Je crois que l'on peut rabattre considérablement encore du nombre des troupes autrichiennes qui se mettront en marche des Pays-Bas, que, selon votre dernière dépêche du 19 de ce mois, vous taxez faire un corps de 6000 hommes. Plusieurs avis qui viennent de m'entrer tout récemment à cet égard, ne les font monter au moins que tout au plus à 2 ou 3000 hommes, et comme les régiments de ces provinces sont, pour la plupart, des troupes wallones, il est à présumer qu'on ne voudra pas les en faire sortir, et qu'ainsi ces avis accusent assez juste.

Quoi qu'il en puisse être, voyez en attendant de vous procurer là où vous êtes, s'il est possible, des nouvelles certaines par rapport à ce qui se passe présentement en Espagne, afin de pouvoir me les communiquer et me mettre à même de les combiner avec celles que je reçois de France. Tout ce que je puis vous mander d'ailleurs de plus intéressant aujourd'hui, c'est que je jouis actuellement du plaisir de posséder le roi de Suède et le prince son frère, qui sont heureusement arrivés ici depuis quelques jours.

Nach dem Concept.

Federic.

19865. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 25 avril 1771.

La déclaration que, selon votre rapport du 14 de ce mois, le Roi Très-Chrétien a fait faire par son ambassadeur en Angleterre,[1] n'y fera pas beaucoup d'impression, à ce que je crois. La cour britannique connaît trop la faiblesse actuelle de la France, et il y a toute apparence qu'elle ne s'inquiétera pas beaucoup, quand même celle-ci ne désarmerait point.

Pour ce qui est, au contraire, des affaires du Parlement,[2] je suppose toujours qu'avec un peu de fermeté Sa Majesté Très-Chrétienne fera passer ses volontés, et que le parti des Parlements sera obligé de s'y soumettre, sans que ces disputes puissent avoir d'autres suites.

Au reste, j'ai eu le plaisir de voir ici le roi de Suède, mon neveu. Il y est arrivé lundi dernier,[3] et je compte de profiter encore un couple de jours de sa compagnie à Berlin.

Nach dem Concept.

Federic.

---

[1] „Qu'il était résolu de ne point désarmer qu'on n'eût préalablement réglé définitivement le droit de possession de l'île de Falkland." — [2] Sandoz berichtete über die Eröffnung des neuen Parlaments. Vergl. Bd. XXX, 512. — [3] 22. April.

19866. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

Ulrike schreibt:[1] „Je suis seule et livrée à mes tristes réflexions, qui ne me représentent qu'un avenir des plus fâcheux, n'ayant personne dans le sein de laquelle je puisse ouvrir mon cœur. Mon frère Henri, qui connaît à présent ce pays, et à qui je n'ai rien caché, pourra juger de mon état. Le Roi mon fils me témoigne, comme il a toujours fait, la plus tendre amitié. Ce qui ferait un sujet de consolation pour un autre, sera pour moi un écueil. Vous pouvez croire, mon cher frère, qu'on se déchirera ici pour avoir sa confiance, et si je la conserve, comme j'ai tout lieu de le croire, je n'en aurai qu'autant plus d'ennemis. Une autre circonstance augmente encore la situation critique dans laquelle je me trouve, c'est ce mariage mal assorti[2] et qui est épaulé par les factions. Comme il est impossible de faire aimer ce que l'on ne saurait aimer, je me trouve placée entre-deux pour servir de but à tous les mauvais discours, sans pouvoir y apporter remède. C'est encore un article que mon frère pourra vous expliquer, et dont il a été témoin et pourra justifier ma conduite."

[Potsdam] 26 avril 1771.

Ma très chère Sœur. Quelque plaisir que me fassent vos lettres, ma chère sœur, je ne saurais vous taire qu'à présent je les reçois avec quelque peine. Il me semble d'y remarquer un fond de mélancolie et de tristesse qui m'afflige. Si vous me permettez de vous le dire, votre affliction vous peint les objets trop en noir; non, ma chère sœur, vous vous représentez un avenir trop funeste, vous ne verrez point tous les malheurs que vous vous représentez. Vous êtes aimée et adorée de vos enfants, j'en suis un témoin non récusable; vous n'éprouverez aucun chagrin de leur part; et puisque vous voulez bien que je vous parle sans déguisement, je crois que de cette époque vous pourrez dater les jours heureux et tranquilles de votre vie. Dès que cette Diète sera terminée, vous pouvez vous retirer des affaires et, par conséquent, vous mettre à l'abri de toutes les intrigues et les cabales qui pourront se former à l'avenir. Vos fils sont dans de bonnes dispositions à cultiver l'union fraternelle. J'ai pris la liberté de les y exhorter, en leur faisant sentir que tout ce qui leur pourrait arriver de plus funeste, serait, si par des intrigues on parvenait à les faire déchirer entre eux. Quant au mariage du Roi, on ne peut en aucune sorte vous en attribuer les suites, et si les frères du Roi se marient et font postérité, personne ne pensera plus à ce lien mal assorti. Enfin, je vous supplie de faire des efforts sur vous-même pour vous tirer le plus que possible de toutes ces idées noires et funestes qui empoisonnent le cours de vos beaux jours. Je ne condamne point le principe de votre douleur, mais, en frère tendre, je voudrais voir renaître la sérénité de votre âme, je voudrais vous savoir heureuse et contente. Ce sont mes désirs et mes vœux; vous ne devez pas les condamner, ma chère sœur, et vous ne devez pas trouver étrange que j'emploie chaque trait de plume pour calmer les émotions de votre esprit, pour en bannir les idées noires et pour y rétablir le calme, autant qu'il dépend de moi. J'espère que je

[1] Das Schreiben ist undatirt. — [2] Gustavs III. mit Sophia Magdalena.

serai bon prophète, et que j'aurai pronostiqué ce qui arrivera sûrement. Votre famille et moi, nous parlons tous les jours de vous avec effusion de cœur; je bois avec le prince Frédéric votre santé incognito, parceque l'on m'a dit que c'est contre le bel air de boire publiquement des santés; enfin, je vous conjure de vous dissiper pour bannir de votre esprit tout ce qui pourrait altérer votre santé. C'est une chose si précieuse, ma chère sœur, qu'on ne saurait assez la conserver, et dont la perte rend plus malheureux presque que bien d'autres infortunes. Je vous supplie de faire quelque réflexion à tout ceci, et de ne point abréger des jours auxquels les miens sont attachés. Je vous embrasse bien tendrement, en vous assurant de l'estime, de la considération et de tous les sentiments avec lesquels je suis, ma très chère Sœur, votre très fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung im Klinckowström'schen Familienarchiv zu Stafsund. Eigenhändig.

19867. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

[Berlin][1] 27 avril 1771.

Ma très chère Sœur. Il me serait impossible de voir partir d'ici votre chère famille, sans profiter de cette occasion pour vous assurer, ma très chère sœur, de la plus tendre amitié. Votre éducation vous fait certainement honneur. J'ai reconnu dans les yeux du Roi ces beaux yeux que tout le monde admirait en vous; j'ai trouvé au prince Frédéric un faux air de mon pauvre Henri,[2] qui m'a presque attendri. Le deuil et les circonstances sont si contraires qu'il ne me reste aucune ressource pour amuser mes chers hôtes; je suis borné à des repas, à des cercles et à de la musique et, pour brocher sur tout, à des troupes qu'ils veulent voir manœuvrer. Ils se portent tous très bien, c'est ce que je puis vous assurer, et j'en ai autant de soin que possible pour que vous ayez la satisfaction de les revoir tous en parfaite santé. Ces Princes eux-mêmes, ma chère sœur, vous rendront un compte plus détaillé de ce qui s'est passé ici. Je ne pourrais aussi bien écrire qu'ils ne vous parleront, ma chère sœur; ainsi, m'en remettant à eux sur ce chapitre, je me borne à vous prier de ne point oublier le vieux frère et d'être bien persuadée de la tendresse infinie avec laquelle je suis, ma très chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

---

[1] Der König war am 26. April Gustav III. und dem Prinzen Friedrich von Schweden nach Berlin gefolgt. Sie traten am 29. die Heimreise an. — [2] Des am 26. Mai 1767 gestorbenen zweiten Sohnes des Prinzen August Wilhelm, vergl. Bd. XXVI, 367.

19868. UNTERREDUNG DES KÖNIGS MIT DEM ÖSTERREICHISCHEN GESANDTEN VAN SWIETEN.

[Berlin, 27. April 1771.]

Van Swieten berichtet an Kaunitz, Berlin 27. April, über die Audienz beim Könige: „Noch ehe der König hier angekommen, hat er mir durch den Herrn Grafen von Finckenstein vorläufig melden lassen, dass er mich zu sprechen wünschete, um mir einige Nachrichten, die er mittelst der Post von Petersburg erhalten habe, mitzutheilen, und heute Morgens bin ich zu der Audienz berufen worden.[1]

Ich wurde von Ihro Majestät mit folgenden gnädigen Ausdrücken empfangen: dass es ihn freue, die Gelegenheit zu haben, mich wieder zu sehen, um so mehr, als er mir gute Zeitung, und sehr gute Zeitung von dem Friedensgeschäfte zu melden hätte.

›Vous pouvez mander à votre cour que tout ira bien, et qu'on trouvera des facilités auxquelles on ne s'attendait pas, je puis vous en assurer, et j'en réponds. La paix se fera de quelques mois plus tôt encore que je ne pouvais l'espérer. Tout ira bien, ces gens-là seront fort raisonnables; j'en réponds, je suis fondé à vous parler aussi positivement, et je ne voudrais pas l'assurer comme je le fais, si je ne l'étais. Ils sont un peu lents, mais c'est l'usage dans ce pays-là, et c'est particulièrement le caractère de M. de Panin. Il ne faut pas vous impatienter, car tout ira bien; ils se désisteront des conditions qui ne seraient pas acceptables; ils les mettront peut-être d'abord sur le tapis, mais ils ne s'y opiniâtreront pas, et ils céderont à vos remontrances que, sans doute, vous ferez dans le même ton de modération et de politesse qui règne dans votre dernière réponse.[2] J'ai de bonnes raisons pour vous garantir ce que j'avance.‹

Der König vermeinet, dass man zu Petersburg vorzüglich die Ankunft des Fürsten Lobkowitz, um sich mit ihm umständlicher einzulassen, werde haben erwarten wollen.

Was die Friedensbedingnisse selbsten anbetrifft, das ist jene, nach welchen der Friede eigentlich könnte geschlossen werden, glaubte er, dass Russland sich endlich wohl werde bewegen lassen, die der Pforten entrissene Provinzen, nämlich die Moldau und die Walachei, wieder zurückzugeben, doch erachtete er, dass es wegen der Unabhängigkeit deren Tartaren, die der russische Hof würde behaupten wollen, und wegen Azow einige mehrere Schwierigkeit absetzen würde. Seiner Meinung nach sollte man in Ansehung letzteren Punkts um so eher nachgeben können, als Azow kein guter Seehafen ist und mithin die Ueberlassung dieses Orts von keiner so grossen Bedenklichkeit sein

[1] Ein eigenhändiges Schreiben des Königs an Finckenstein („praesentatum 27 avril") lautet: „Le temps étant trop mauvais pour sortir, nous restons à la maison, de sorte que vous aurez la bonté de faire dire à van Swieten de venir chez moi après les dix heures." — [2] Vergl. Nr. 19 737.

dörfte; hingegen äusserte er sich, dass Russland seine Entschädigung und einige Genugthuung für die gemachte Auslagen auf Unkosten Polens am besten finden würde. Der Petersburger Hof hätte zwar den Vorschlag ausgedacht, die Moldau und Walachei von der türkischen Botmässigkeit loszureissen und dem Königreiche Polen, obschon unter Regierung eigener Fürsten, gleichwie Curland, einzuverleiben[1] und auf solche Art die zum Behuf Russlands zu machende Zergliederung wieder zu ersetzen; er glaube aber nicht, dass dieser Vorschlag überhaupt thunlich noch auch uns anständig, und dass es mithin besser sein würde, wenn Russland einen nach Convenienz gelegenen Antheil von Polen bekäme, wornach wir auch jenen, den wir bereits in Besitz genommen hätten, beibehalten könnten und er für sich auch seine Convenienz suchen möge.

Ich nahm hiervon Gelegenheit, dem König nach Anleitung Ew. Fürstl. Gnaden gnädigen Zuschrift vom 10. dieses umständlich die Ursachen vor Augen zu legen, welche unsererseits die Occupirung einiger an unseren Grenzen gelegenen Districten veranlasset hätten, und dass die Absicht meines Hofes keineswegs auf Conqueten abziele.[2] Da er auch die Zipserstädte mit denen Grenzdistricten in seinem Vortrag vermenget hatte, so erachtete ich nothwendig zu sein, ihm zu bemerken, dass es mit denen Zipserstädten jene besondere Bewandniss habe, dass deren Auslösung bei der wirklichen Verpfändung der Kron Hungarn allsogleich vorbehalten worden sei und von denen allenfalls in Ansehung der strittigen Grenzen vorzunehmenden Handlungen gänzlich abgesonderet bleiben müsse.

Die Antwort des Königs darauf war folgende:

»Voyez, faites chercher dans vos archives si vous n'y trouverez pas encore des titres sur quelque chose de plus que ce que vous avez déjà occupé, sur quelque palatinat qui puisse vous convenir; croyez-moi, il faut profiter de l'occasion, je prendrai aussi ma part et la Russie la sienne. Cela ne fera pas un agrandissement bien considérable pour

[1] Vergl. S. 63. — [2] Nach dem Erlass von Kaunitz vom 10. April hatte der wiener Hof sogleich nach Ausbruch des russisch-türkischen Krieges zur eigenen Sicherung einen Grenzcordon gegen Polen und die Türkei gebildet und die Grenzen, „welche nicht schon durch Flüsse oder auf eine andere ohnehin bekannte Art bestimmet sind, durch öffentliche Aufsteckung kaiserlicher Adler“ bezeichnet. Da „ein Theil der zwischen Hungarn und Polen befindlichen Grenzen strittig“ sei, habe man sich hier nur auf den Cordon beschränkt, hingegen aber sofort befohlen, „mit Aufstellung der kaiserlichen Adler auf jene Districte vorzurücken, deren nach und nach geschehene unbefugte Abziehung von Hungarn und Siebenbürgen durch vorhandene Urkunden und andere rechtsbeständige Beweise dargethan werden kann“. Der Kaiser sei „zu gütlicher Auseinandersetzung dieser Grenzstreitigkeiten“ bereit. Nach Friedensschluss, der Pacificirung Polens und deren Garantie durch Russland, Oesterreich und Preussen, sowie nach Zurückziehung der preussischen und russischen Truppen aus Polen sollte auch der österreichische Cordon aufgehoben und der frühere Zustand in den Grenzdistricten wiederhergestellt werden. [Wien. Haus-, Hof- und Staatsarchiv.]

aucun de nous, mais cela nous arrangera, et puis, comme votre cour et moi nous voulons pacifier la Pologne et y maintenir la tranquillité, nous serons par ces nouvelles possessions plus à même d'y veiller et d'y contribuer efficacement.«

Ich beschränkte mich, dieses lediglich *ad referendum* zu nehmen, und bemerkte nur, dass die künftige Ruhe Polens durch unsere beiderseitige Garantie der zu stiftenden Pacification und unsere gute Einverständniss genugsam gesichert seie und durch die vorschlagende Zulegung neuer Possessionen kein mehreres Gewicht erhalten würde; und in Ansehung Russlands überliesse ich dem König zu erwägen, ob die Vergrösserung dieser Macht auf einer ihm so nahe gelegenen Seite denn gleichgültig sein könnte und ob der seinerseits dermalen betrachtende augenblickliche Vortheil die künftige Gefahr gänzlich überwägen sollte.

Der König versetzte hierauf, dass Russland für sich nichts so beträchtliches verlange, das bei ihm eine sehr grosse Unruhe erwecken könnte. »Elle ne veut que cette petite portion de la Livonie qui reste encore à la Pologne, et sur laquelle elle a des prétentions. D'ailleurs, je vous prie de mander tout ceci à votre cour; je n'ai en cela d'autre but que d'observer bien exactement mon „catéchisme politique" que le prince Kaunitz m'a donné«, wovon er den 7. und 8. Articul anführte.[1] »Et puis,« fuhr er fort, »je voudrais que votre cour eût quelques avantages de notre bonne intelligence.«

»Sire,« war meine Antwort, »le meilleur avantage pour nous c'est votre amitié, Leurs Majestés Impériales ont été très sensibles aux preuves que vous leur en avez données jusqu'ici, et ne le seront pas moins à celle que Votre Majesté en donne, dans ce moment, par l'ouverture pleine de confiance qu'Elle me fait sur ce qui peut contribuer à l'avancement de l'ouvrage salutaire de la paix.«

»Oh, je vous assure que j'ai une vraie amitié pour l'Empereur, et que je désire avec empressement les occasions pour la lui témoigner; je chercherai à les faire naître, et je n'attendrai pas qu'il me les indique.«

Da der König von dem „Catéchisme" Meldung gemacht, so versuchte ich demzufolge zu erfahren, auf was für einen Antheil von Polen er eigentlich seine Absicht gerichtet habe, und erhielt zur Antwort, dass es bei ihm auf einen Theil von Pomerelien oder Polnisch-Preussen ankomme.[2] »C'est un mauvais pays«, sagte er, »que le district que je demande; c'est seulement pour me donner une communication avec mon royaume de Prusse et pour arriver à la Vistule, sans qu'il soit question de Danzig cependant.«

Uebrigens bezeugte der König ein ganz besonderes Vergnügen über die dermalige Lage der Sachen und die wahrscheinliche Heran-

[1] Die Artikel 7 und 8 betrafen die Erreichung von Vortheilen und die Frage von Erwerbungen, vergl. Bd. XXX, 106. — [2] Vergl. S. 8. 47.

nahung des Friedens, und als ich ihm in anständigen Ausdrücken zu erkennen gab, dass die anhoffende gute Wirkung lediglich unserem beiderseitigen guten und aufrichtigen Einverständnisse und seinem eifrigen Verwenden zuzuschreiben wäre, sagte er ganz freundlich und lebhaft:

»Les Français sont bien venus à bout d'accommoder les Anglais avec les Espagnols,[1] pourquoi ne viendrions-nous pas à bout aussi de pacifier les Turs et les Russes? Du reste, je suis très content de vos arrangements pour l'armée de Hongrie; il est très sage et très bien combiné de lui avoir assigné Pest pour le lieu de l'assemblée:[2] l'armée est assez éloignée pour n'avoir pas l'air d'être directement destinée contre les Russes, et la démonstration n'en est pas moins efficace; je reconnais en cela la sagesse et la prudence du prince de Kaunitz.«

Als ich endlich den König befragte, ob er einige Kenntniss von dem vorhabenden Operationsplan deren Russen für dieses Jahr mir mitzutheilen hätte, so erwiderte er mir, dass die Campagne russischerseits nicht vor Junius würde können eröffnet werden, dass die Armee die Donau nicht passiren und die Hauptabsicht auf Oczakow und die noch an dem linken Ufer der Donau übrige feste Plätze gerichtet werden würde; er hätte auch von dem Orlow, den er »le grand vainqueur des Grecs« nennet, vernommen,[3] dass es nicht möglich sei, durch die Dardanellen, so wie sie dermalen befestiget seien, durchzudringen, und die Flotte, welche nicht so stark sei, als man wohl glaubet, und nur aus eilf Kriegsschiffen bestehe, sich bloss damit beschäftigen würde, die Zufuhr nach Konstantinopel zu verhinderen und Contributionen in dem Archipelago einzuforderen.

Der König geruhete, wie gewöhnlich, noch eine Weile mit mir von Nebendingen sich zu unterhalten, und verabschiedete mich mit dem Vermelden, dass er mit der morgigen Post vielleicht noch einige Nachrichten aus Petersburg erhalten dörfte, die er mir durch den Grafen von Finckenstein ohnverweilt würde nachtragen lassen."[4]

Nach der Ausfertigung im K. und K. Haus-, Hof- und Staatsarchiv zu Wien.

---

[1] Vergl. Bd. XXX, 510. 511. — [2] Vergl. S. 110. — [3] Gelegentlich der Audienz am 21. April, vergl. Nr. 19851. — [4] Am 30. berichtet Swieten an Kaunitz, dass sich der König am Abend des 27. und 28. April während der Cour bei der Königin „sehr lang" mit ihm unterhalten und sich „sehr aufgeräumt und ungemein gnädig" bezeigt habe. „Obwohlen die Unterredung beidemale fast gänzlich in gleichgültigem bestunde, so verfiele doch der König das erste Mal auf den Gegenstand der Audienz und befragte mich genau und mit sichtbarem Anliegen um die Zeit, wann ich eine Antwort von Wien würde erhalten können. Ein gleiches Anliegen bezeigte mir auch Graf Finckenstein mit dem Vermelden, dass dieses ein günstiger Augenblick sei, den man nicht versäumen müsse, aus Furcht, dass nicht sich die Umstände ändern, welches bei nächst bevorstehender Eröffnung der Campagne sehr zu besorgen sei, zumalen man von den Türken nicht viel gutes hoffen könne. Die eigentliche Ursach dieses Betreibens aber scheinet mir darinnen zu bestehen, dass

19869. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 12. April, über eine Unterredung mit Panin betreffend Polen: „Il commença d'abord par débiter qu'il ne déconseillerait jamais à sa souveraine d'entrer, Sire, avec vous dans toutes sortes de plans et de vues d'intérêts quelconques qui pourraient être à l'avantage de la monarchie prussienne, aussitôt qu'il entreverrait les choses clairement, et que Votre Majesté voudrait Se confier dans sa bonne foi pour les lui découvrir à lui en particulier... Que, dans cette affaire des acquisitions en Pologne, où il était à prévoir qu'il y aurait des incidents qui les pourraient rendre fort difficiles à débrouiller, vu la complication des différents intérêts qui s'y rencontreraient, il n'osait conseiller à l'Impératrice d'y entrer à la première proposition, dans le temps où elle avait une guerre pénible sur les bras, dans laquelle elle avait des intérêts importants à ménager, sans être en état de lui faire voir, en même temps, la possibilité de s'en tirer à son avantage et à son honneur, et que, pour lui faire voir cela d'une manière convaincante, il avait besoin d'être éclairci auparavant lui-même des véritables sentiments de la cour de Vienne, dont la conduite et les intentions à l'égard de la Russie, tant par rapport aux affaires de la Porte qu'à celles de la Pologne, lui étaient jusqu'ici encore un énigme impénétrable. Il a donc réitéré ses instances pour qu'il plaise à Votre Majesté de vouloir chercher à pénétrer cette cour sur ses véritables dispositions, et il a renouvelé, en même temps, les assurances par lesquelles il s'est engagé de découvrir par ses entretiens avec le prince Lobkowitz tout ce qui pourrait sur cela lui donner des lumières."

Berlin, 28 avril 1771.

Votre dépêche du 12 de ce mois, avec une apostille de la même date, m'a été fidèlement rendue.

Si le comte Panin [1] voulait se donner la peine de relire ce que je vous ai écrit à différentes reprises, il y verrait tout le système de la cour de Vienne. Je vous ai écrit de Moravie que je l'avais trouvée alors en d'assez bonnes dispositions, [2] qui se sont altérées ensuite tant par les insinuations de la France, parceque encore ils ont été piqués que la cour de Pétersbourg n'a pas d'abord assez catégoriquement accepté leur médiation, [3] de sorte que, pour cette dernière fois, j'ai eu assez de peine à les persuader de les accepter.

A présent, ce qui me paraît clairement de leur système, c'est [4] qu'en qualité d'alliés de la France ils croient n'avoir rien à craindre des Turcs, à cela joint le mépris que les pitoyables campagnes des Ottomans inspirent pour cette nation, [fait] que les Autrichiens les regardent comme des voisins assez faibles, dont ils n'ont rien à craindre.

der König den Augenblick nicht erwarten kann, sich des Besitzes jener Vortheilen gesichert zu sehen, die er sich von Russland allem Ansehen nach im Voraus bedungen hat und nunmehro auch mit unserer Einwilligung zu erhalten hoffet. Diese Begierde leuchtete aus allen seinen bei der Audienz geführten Reden sehr lebhaft hervor, wie Ew. Fürstl. Gnaden aus meinem letztern gehorsamsten Bericht ohnehin werden entnommen haben." [Wien. Haus-, Hof- und Staatsarchiv.]

[1] Dem folgenden bis auf die letzten drei Absätze („C'est que, selon mes dernières lettres" etc.), die in der Cabinetskanzlei aufgesetzt sind, liegt eine eigenhändige Niederschrift: „Réponse au comte Solms" zu Grunde. — [2] Vergl. Bd. XXX, 127. — [3] Vergl. Bd. XXX, 536. — [4] Vorlage: „est ceci, c'est".

D'ailleurs, je crois bien qu'il entre quelque jalousie contre la Russie dans la façon de penser actuelle de cette cour, de sorte que, si le comte Panin veut savoir ce que je pense du résultat de la négociation actuelle, je le lui dirai comme je le pense.

Je crois donc que les Autrichiens se sont armés pour donner plus de poids à leur médiation. Je crois qu'ils ne consentiront jamais à ce que la Valachie et la Moldavie soient détachées de la domination turque; je crois que l'acquisition d'Azow et ce que les Russes stipuleront pour leur commerce, ne rencontrera aucune difficulté; je crois que l'affaire des Tartares pourra encore s'arranger selon le désir de la cour de Russie.

Voilà ce qui me paraît presque clair par toutes les explications dans lesquelles je suis entré avec les Autrichiens. C'est pourquoi je propose que, pour indemniser l'Impératrice des frais de la guerre, elle obtienne un morceau en Pologne, selon son choix. Peut-être les Turcs y ajouteront-ils encore une somme d'argent.

Ainsi l'on voit par la conduite de la cour de Vienne qu'elle craint tout voisinage avec la Russie, et moi, je propose d'augmenter son domaine en la rapprochant de mes frontières.

Et comme ceci me mène à vous parler des affaires de la Pologne, je vous dirai qu'hier van Swieten s'est fait annoncer chez moi pour me dire la réponse de la cour de Vienne au sujet des possessions qu'elle s'est appropriées en Pologne, et voici en quoi cela consiste. Que le Zips leur appartenait de longtemps, et que les autres starosties avaient été des démembrements de la Hongrie; qu'ils avaient repris leur bien, et qu'à la pacification de la Pologne ils montreraient leurs documents et justifieraient leurs droits et prétentions.[1] Ceci est clair, ces gens donnent l'exemple: ainsi la Russie, ainsi que moi, nous sommes autorisés à en faire autant.

Quant à la pacification de la Pologne, la cour de Vienne ne fera point de démarche contre le Roi que la Russie et moi, nous avons garanti, et je crois que, pourvu qu'on se relâche un peu au sujet des Dissidents, que le reste pourra s'accommoder facilement, et même que la cour de Vienne s'arrangera avec la Russie pour mettre les Confédérés à la raison. Voilà au moins ce qui m'a paru par le discours des ministres auxquels j'ai parlé.

Quant aux armements des Autrichiens, ils ont changé le lieu de l'assemblée de leurs troupes. Leur camp se formera à Pest[2] et les troupes, comme vous le verrez, ne pourront s'y trouver toutes qu'à la fin de juin.

Voilà donc mon idée. Ce serait premièrement qu'on entre d'abord en délibération avec la cour de Vienne touchant les conditions de la paix avec les Turcs. Peut-être le comte Panin trouvera-t-il ces gens

[1] Vergl. Nr. 19 868. — [2] Vergl. S. 110.

plus traitables, mais je ne le crois pas. Ensuite, je voudrais que nous convinssions, la Russie et moi, de nos acquisitions en Pologne. La cour de Vienne ne saurait s'y opposer, ce n'est pas dans son voisinage; et, de plus, elle nous donne l'exemple, ayant été la première à prendre. Il ne s'agit donc que de s'entendre au sujet de la Moldavie et de la Valachie, et je suis persuadé que, si l'on veut ajouter quelque foi à mes paroles, que le reste réussira à la satisfaction de l'Impératrice et de ses alliés.

J'ajoute ici une nouvelle, touchant des subsides turcs offerts à la cour de Vienne;[1] mais ce sont de ces nouvelles que je ne saurais garantir pour sûres.

En un mot, il est très certain que la cour de Vienne est plus jalouse de la Russie que méfiante des Turcs; mais cela n'y fait rien. Il faut que l'Impératrice ait un dédommagement pour les frais de la guerre, et, si on le veut, je le lui garantirai en Pologne, sans qu'effusion de sang s'ensuive.

Faites un bon usage de cette importante dépêche, et quand vous me répondrez, le comte Panin aura déjà parlé au prince Lobkowitz, de sorte que j'espère que vous pourrez me répondre quelque chose de positif.

Voici encore des choses dont on m'avertit de la Pologne, dont vous pourrez faire usage également.

C'est que, selon mes dernières lettres de ce royaume, on fait courir toutes sortes de bruits, les uns plus singuliers et faux que les autres, pour me brouiller avec la Russie ou lui inspirer au moins quelque méfiance.[2] Mais, comme ils n'ont pas le moindre air de vraisemblance, et que l'expérience en démontre assez la fausseté, j'espère que toutes ces intrigues ne sortiront pas le moindre effet, mais couvriront plutôt leurs auteurs de confusion et de honte.

Au reste, si, dans mes ordres de l'ordinaire dernier, je vous ai fait observer que je n'ai pas remarqué à mon neveu, le roi de Suède, cet enthousiasme français qu'on lui a voulu attribuer toujours,[3] je puis y ajouter aujourd'hui une autre anecdote, qui marque le cas infini qu'il fait de Sa Majesté Impériale de Russie. Dans une de nos dernières conversations, ce Prince m'a avoué fort ingénument combien il avait été fâché d'apprendre que son envoyé en Russie[4] s'était borné à notifier à Sa Majesté Impériale la mort de feu son père au nom des états seuls, sans y ajouter aucun compliment poli et obligeant de sa part; mais que cet oubli ne provenait que de son éloignement, qui ne lui avait pas permis de donner à temps les instructions nécessaires à sondit envoyé, et qu'il se réservait, à son retour à Stockholm, de faire connaître à Sa Majesté Impériale toute la vivacité de son attachement et de son

[1] Bericht Rohds, Wien 13. April. Vergl. Nr. 19854. — [2] Vergl. Nr. 19870. — [3] Vergl. S. 109. — [4] Baron Ribbing.

amitié pour une princesse de son mérite. Vous ne ferez donc pas mal d'informer, dans l'occasion, le comte Panin de ces dispositions de Sa Majesté Suédoise, mais vous observerez, en même temps, de ne le faire que par manière de conversation et sans y faire paraître la moindre affectation.

Voici aussi le détail de la marche des régiments autrichiens qui viennent de l'Italie pour se rendre en Hongrie.

Nach dem Concept. Federic.

19870. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Berlin, 28 avril 1771.

Tous les bruits qu'on se plaît, selon votre rapport du 10 de ce mois, de répandre à mon sujet en Pologne,[1] étant faux et controuvés, vous ne négligerez pas de leur donner un démenti formel et de dire naturellement aux Russes que, pour s'en convaincre eux-mêmes, ils n'avaient qu'à prendre les informations nécessaires, et que j'étais persuadé qu'ils ne tarderaient pas de pénétrer l'esprit qui les avait forgés.

Au reste, la France a dépêché un officier dans votre royaume, pour y former un corps de troupes destiné à embarrasser les Russes, et comme elle lui a accordé pour cet effet 6000 ducats par mois,[2] les Confédérés en prendront occasion de se fortifier de plus en plus dans leur obstination.

Federic.

Nach dem Concept.

19871. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Berlin, 28 avril 1771.

Ce n'est qu'avec un plaisir infini que je remarque, par votre rapport du 20 de ce mois, que la cour où vous êtes, commence à manifester plus de modération dans ses démonstrations guerrières.[3] Si

[1] Benoît berichtete: Les Confédérés „se glorifient qu'il leur a été permis de la part de Votre Majesté de faire lever au delà de notre cordon en Grande-Pologne les tailles qui ne devraient pourtant entrer que dans les caisses du trésor de la République.“ Ferner sollte zwischen Führern des Cordons und der Conföderirten eine Convention für Fouragelieferung geschlossen sein. — [2] Bericht Rohds, Wien 6. April. — [3] Rohd schloss aus den Maassnahmen der Oesterreicher, dass das Corps in Ungarn erst im August versammelt sein würde, und zwar bei Pest; „c'est-à-dire à une si grande distance de la frontière qu'il n'y arriverait que vers le temps où les Turcs ont coutume de finir leurs campagnes. Tout cela me confirme de plus en plus qu'il ne dépendra que de la Russie d'éviter une nouvelle guerre en se prêtant à une paix glorieuse et honorable, c'est-à-dire, en renonçant aux conquêtes limitrophes des États de l'Impératrice-Reine . . . et en prenant ses avantages du côté d'Azow, de Bender et aux environs.“

elle continue de même, je me flatte que les affaires pourront encore s'arranger, sans avoir rien à craindre pour une nouvelle guerre. Du moins mes lettres de Pétersbourg[1] sont très propres à me fortifier dans cette espérance, et je serai bien aise de la voir tourner bientôt en réalité. En attendant, le prince de Lobkowitz est arrivé à Pétersbourg et ne tardera point d'avoir ses audiences.

Au reste, je n'ai rien à ajouter aujourd'hui qu'à vous informer que le roi de Suède est sur son départ, et qu'il compte de se remettre demain matin en chemin pour retourner à Stockholm.

Nach dem Concept. Federic.

19872. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Berlin] 28 avril 1771.

Ma chère Nièce. Si ma lettre est courte, prenez-vous-en, ma chère enfant, au roi de Suède et à son frère qui sont ici,[2] et qui me donnent honnêtement d'occupation; ils partent demain, il y a encore tout plein d'honneurs à faire dont je ne saurais me dispenser. Le Roi est un prince très aimable et qui mériterait assurément votre approbation. Il part d'ici pour prendre possession d'un trône vacant; c'est une raison si légitime de se hâter que je n'ose l'arrêter davantage.

Hélas! ma chère enfant, quelque envie que j'aie de vous revoir,[3] les moyens m'en sont interdits pour cette année. Vous concevez que tout ce qui se passe dans mon voisinage, exige ici ma présence, et que je ne puis m'écarter, sans manquer à mes devoirs. Mais, si Dieu me donne vie, j'espère bien de réparer ma perte avec usure et d'avoir encore le bonheur de vous embrasser une fois, avant de mourir. C'est une idée consolante, à laquelle je ne renonce point, et que je pourrai peut-être réaliser l'année prochaine.

Je souhaite que la raison vienne à votre ambassadeur.[4] Les Français la prennent tard, mais il faut pourtant qu'elle arrive une fois; nous n'avons point ici d'impertinents à brevet, et les choses n'en vont que mieux.

Je vous dirais encore tout plein de choses, si je n'étais obligé à recevoir incessamment le Roi et à tout plein d'attentions que la bienséance exige. Je vous embrasse, ma chère enfant, en vous assurant de la tendresse infinie avec laquelle je suis, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Faites, je vous prie, mille assurances de tendresse à notre cher prince d'Orange.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

---

[1] Vergl. Nr. 19869. — [2] Vergl. Nr. 19867. — [3] Das Schreiben der Prinzessin liegt nicht vor. — [4] Vergl. S. 85.

19873. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 29 avril 1771.

J'ajoute encore à ce que je vous ai écrit hier,[1] que, dès que la Russie se sera arrangée avec l'Autriche pour les conditions de sa paix qu'elle veut faire avec la Porte, je lui garantis que ses acquisitions en Pologne ne feront pas la moindre sensation, et dès que nous serons convenus de nos portions, je lui garantis la sienne. *Totum verbum.*

Federic.

Nach dem eigenhändigen Zusatz zu einem Erlass betreffend die Zustellung neuer Chiffern.

19874. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 29 avril 1771.

J'ai été bien aise de trouver dans votre dépêche du 23 de ce mois les différentes particularités qu'elle renferme. Elles m'ont fourni des lumières sur bien des objets dont je souhaitais d'avoir des éclaircissements, et vous me ferez toujours plaisir en continuant à me communiquer soigneusement toutes celles qui parviendront ultérieurement à votre connaissance. En attendant, quoique l'on paraisse regarder là où vous êtes, la marche des troupes autrichiennes en garnison aux Pays-Bas pour l'Allemagne comme très assurée, j'ai lieu cependant de douter encore jusqu'ici, par ce que mes lettres directes de Vienne me mandent à ce sujet, que la cour impériale voudra tirer généralement toutes ses troupes du Brabant, et il y a grande apparence que cela n'obtiendra qu'à l'égard de quelques régiments seulement.[2]

Au reste, le roi de Suède, après avoir pris sa route par ici pour me faire visite, vient de partir aujourd'hui pour continuer son voyage et retourner dans son royaume.

Nach dem Concept.

Federic.

19875. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 29 avril 1771.

J'ai reçu votre rapport du 18 de ce mois, et il ne fait que me confirmer dans mon idee qu'en tenant ferme, Sa Majesté Très-Chrétienne viendra à bout avec son Parlement.[3]

Quant aux différends entre l'Espagne et l'Angleterre, tout dépendra de la reponse finale de la première.[4] On parle toujours beaucoup de

[1] Vergl. Nr. 19869. — [2] Vergl. S. 111. 112. — [3] Vergl. S. 112. — [4] Vergl. S. 98.

la correspondance immédiate entre Leurs Majestés Catholique et Très-Chrétienne; mais on en débite tant de particularités qu'on ne sait plus discerner le vrai du faux. Tout ce qu'il y a, c'est qu'on s'aperçoit bien que l'Espagne désire la guerre, et que la France n'a nulle envie d'y concourir et d'y participer. Quoi qu'il en soit, il me semble cependant que, si la première y insiste, la dernière pourrait bien y être entraînée, bon gré mal gré elle.

Quant aux affaires de Pologne, ainsi que de la guerre entre la la Russie et la Porte, je vois par votre susdit rapport qu'on se plaît de répandre toutes sortes de bruits en France,[1] qui ont tout aussi peu de fondement que ceux qu'on fait courir ailleurs, et comme j'ai lieu d'en soupçonner qu'on ne les débite que dans le dessein d'exciter de la défiance contre moi, vous n'oublierez pas d'en garantir le ministre de Russie qui réside à la cour où vous êtes,[2] au cas qu'ils parviennent jusques à lui, et de les traiter, pour cet effet, de ridicules et de destitués de tout fondement.

En attendant, il m'est revenu par des personnes qui viennent tout récemment de France, qu'il y a toute apparence que le duc d'Aiguillon y sera enfin mis à la tête des affaires; de sorte que vous ne négligerez pas de me dire ce qui en est, ainsi que s'il est vrai que le luxe augmente parmi les grands et la misère parmi le peuple, ou si la dernière ne se fait sentir que dans les provinces.

Enfin, je serais bien aise de savoir également si et quand la cour où vous êtes, compte d'acquitter ses subsides à la Suède.[3]

Nach dem Concept. Federic.

19876. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 29 avril 1771.

Vos dépêches du 16 et du 19 de ce mois me sont bien parvenues, et l'inquiétude qu'on prend sur les subsides que la France pourrait avoir accordés à la Suède,[4] me paraît bien imaginaire. Il est assez constaté au moins que cette couronne n'en a point accordé de nouveaux, et que tout ce qu'elle a fait, c'est de payer une certaine somme à compte des arrérages des 6 à 8 millions de livres que la Suède a encore à demander de la dernière guerre.[5] Pour une nouvelle convention entre ces deux cours, au contraire, il n'en a pas été question du tout, ce que vous pourrez assurer hardiment, au cas que le ministère britannique vous en fournisse l'occasion.

[1] Wie Sandoz berichtete, glaubte man, „que [Votre Majesté] est d'intelligence avec l'Empereur, qui agira seul, soit contre les Turcs, soit contre la Pologne, et que, de cette manière, Votre Majesté ne paraîtra prendre aucune part dans cette affaire, quoiqu'Elle en dirige secrètement tous les ressorts et en partagera tous les avantages." — [2] Chotinski. — [3] Vergl. S. 67. — [4] Vergl. S. 55. — [5] Vergl. S. 67.

Il en est à peu près de même de ses alarmes sur l'occupation de la Barrière par des troupes françaises. Quoique le bruit en ait couru, je sais pourtant à présent que les cours de Vienne et de Versailles n'ont pas pu convenir sur ce sujet,[1] et, d'ailleurs, j'appréhende si peu, dans le moment présent, que la guerre entre la Russie et la Porte donne lieu à une nouvelle guerre, que j'ai plutôt tout lieu d'espérer que la première ne tardera pas à être terminée par une bonne paix.

Mais les différends entre l'Espagne et la cour où vous êtes, deviennent tous les jours plus compliqués. Le courrier que l'on attend de Madrid, n'y arrivera pas si tôt qu'on se l'imagine peut-être à Londres, et il y a bien de l'apparence que, quand même on trouve moyen d'étouffer le feu d'une guerre dans le moment présent, il ne se passera peut-être pas un an, sans qu'il n'éclate tout de bon entre ces deux puissances.

C'est aussi de la tournure que ces affaires prendront, que dépendra votre voyage à Spa,[2] et vous jugerez bien vous-même que ce n'est qu'à mesure que nous serons assurés si elles s'accommoderont effectivement ou non, que vous pourrez vous y rendre.

Au reste, je vous ai déjà fait observer par mes ordres précédents[3] que l'Angleterre n'a aucun sujet de s'embarrasser des affaires de Pologne.[4] Elles lui sont effectivement tout-à-fait étrangères, et elles ne sauraient avoir la moindre influence sur sa situation et sur ses intérêts. Quelle que soit l'issue des troubles actuels en Pologne, il n'en résultera aucun préjudice à la cour britannique, de sorte qu'elle peut se mettre l'esprit entièrement en repos à leur égard.

Federic.

Nach dem Concept.

19877. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 30 avril 1771.

Quelque envie que vous supposiez, dans votre dépêche du 26 de ce mois, à la France de renouer, dans l'occasion et au cas qu'elle puisse parvenir à éloigner le comte de Sacken, les propositions qu'elle doit avoir faites à la cour où vous êtes, pour donner un corps de troupes à la solde d'Espagne,[5] je suis persuadé que cette puissance ne se

[1] Vergl. S. 98. 111. — [2] Maltzan erbat, London 16. April, vom Juni ab einen mehrmonatlichen Badeurlaub nach Spaa. — [3] Vergl. Nr. 19858. — [4] Maltzan berichtete, London 19. April: „Le public qui n'a les yeux que sur Votre Majesté, s'attend à un grand évènement et croit le démembrement de la Pologne comme assuré." — [5] Borcke hatte, Dresden 20. April, berichtet, er habe erfahren, dass Frankreich, unter dem Ministerium Choiseuls, dem sächsischen Hofe einen Subsidienvertrag angeboten, dass dieser aber ihn abgelehnt habe. Am 26. führte Borcke den Umstand, dass Frankreich den Antrag sofort fallen liess, auf die Besorgniss vor der russenfreundlichen Gesinnung Sackens zurück. Vergl. S. 64.

prêtera jamais à fournir des subsides à la Saxe, et convaincu que les finances de la France lui permettent encore moins d'en donner de son côté.

L'avis qu'on vous a donné à l'égard de la levée effective des recrues dans les États héréditaires autrichiens en Allemagne,[1] me paraît bien mieux fondé, et j'ai tout lieu de le croire véridique. Je souhaiterais de savoir, pour cet effet, le but que la cour impériale peut avoir dans cette levée: si c'est pour compléter simplement ses régiments, ou si elle prétend faire par là une nouvelle augmentation de son militaire. En tâchant de tirer ceci au clair, n'oubliez pas d'être attentif également à tous les arrangements ultérieurs que cette cour prendra, et de me rendre soigneusement compte de tout ce qui en parviendra à votre connaissance.

Au reste, c'est avec la plus grande raison du monde que la Russie ne se soucie aucunement de ce que la cour de Saxe fait ou ne fait pas.[2] Toutes les démarches de celle-ci influent si peu dans les affaires générales, et elle est, d'ailleurs, une si petite lumière dans le monde politique qu'on n'a pas le moindre sujet de s'embarrasser beaucoup d'elle.

Nach dem Concept. Federic.

19878. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION BEHNISCH A STOCKHOLM.

Potsdam, 30 avril 1771.

Quelles que soient les raisons qui peuvent avoir prolongé le séjour du roi de Suède en France, toujours est-il certain que ce Prince n'a point conclu de traité de subsides,[3] ni ne s'est lié absolument en rien avec cette couronne, et qu'il a les mains tout aussi libres encore qu'il les a toujours eues, pour pouvoir se tourner de quel côté il lui plaira.

En attendant, les élections des députés des villes pour la prochaine Diète s'étant déjà faites pour la plupart, suivant votre dépêche du 16 de ce mois, en faveur du parti russien,[4] mandez-moi qui a fourni l'argent nécessaire pour les corruptions usitées dans ces occasions. Les illusions faites au peuple pendant la dernière assemblée des états,[5] auquel vous attribuez du dégoût pour le parti dominant, ne me paraissent pas suffisantes pour produire cet évènement, et j'attends des éclaircissements ultérieurs à cet égard, qu'il m'importe de connaître.

[1] Vergl. S. 94. — [2] Fürst Beloselski hatte einen viermonatlichen Urlaub nach Italien erhalten. — [3] Behnisch berichtete: „Il est hors de doute que la négociation d'un traité de subsides a été une des principales raisons." — [4] Von 72 Deputirten, die bisher ernannt waren, gehörten 52 der russischen Partei an. — [5] Vergl. Bd. XXIX, 585.

Au reste, le roi de Suède vient de partir d'ici pour retourner dans ses États, et je compte que Sa Majesté pourra y être rendue vers la mi ou le 20 du mois de mai prochain.

Nach dem Concept. Federic.

19879. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 30 avril 1771.

A présent, je crois qu'il sera temps de faire partir le comte de Dönhoff[1] pour son poste à Stockholm, et s'il est, comme je le présume, encore à Berlin, dites-lui que je désire de lui parler, et qu'il doit, pour cet effet, se rendre incessamment ici. Il ne s'y arrêtera cependant qu'un jour et s'arrangera de façon de pouvoir se mettre, immédiatement après son retour à Berlin, en chemin, pour aller résider en qualité de mon envoyé extraordinaire à la cour de Suède.

D'ailleurs j'espère que, par les instructions que vous lui avez fait expédier, il se sera déjà mis suffisamment au fait des différents objets de sa mission, et qu'il fera tous ses efforts pour répondre à l'idée avantageuse que vous m'avez donnée de ses talents et de son savoir-faire.[2]

Il y a cependant encore un article sur lequel je juge à propos de lui faire connaître plus particulièrement mes intentions, et c'est celui qui regarde la constitution du royaume de Suède, ainsi que les autres matières où le Roi mon neveu pourrait être personnellement intéressé. A tous ces égards ce Prince m'a témoigné combien il se flattait que mon ministre ne dirait jamais rien qui pût lui être contraire, et que, dès qu'à la nouvelle Diète prochaine la constitution et ces autres matières seraient mises en délibération, et qu'on voulût établir quelque chose en sa faveur, lui, comte de Dönhoff, n'en ferait aucun bruit ni ne proférerait rien qui pût y être opposé ou indiquer un sentiment contraire. Je suis aussi tout disposé à me prêter, à cet égard, aux désirs de Sa Majesté Suédoise, qui ne renferment rien qui ne soit conforme à mes intentions. Pour cet effet, et quoique le susdit comte sentira bien de soi-même que telle doit être la règle constante et invariable de sa conduite, vous ne négligerez cependant pas de le lui recommander et inculquer encore très particulièrement, avant son départ, et de lui donner toutes les directions dont vous jugerez qu'il pourrait avoir besoin dans cette occasion; et vous y ajouterez encore qu'au cas que le parti français en Suède lui parlât et appuyât sur la constitution du comte de Horn,[3] il n'avait qu'à déclarer qu'on pourrait bien l'adopter et s'y conformer sans difficulté.

Nach der Ausfertigung. Federic.

---

[1] Vergl. S. 13. 35. — [2] Vergl. Bd. XXX, 485. Anm. 2. — [3] Von 1719, vergl. Bd. XXVIII, 38.

19880. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 1er mai 1771.

Tout ce que vous me marquez dans votre rapport du 24 d'avril dernier,[1] se combine parfaitement avec ce qui m'est revenu d'autre part, et me fait espérer, plus que jamais, que les affaires prendront enfin une tournure très paisible; mais je me confirme de plus en plus, et vous pouvez regarder comme une chose très avérée que, sans les démonstrations de la cour où vous êtes, la Russie aurait poussé sa pointe plus loin et n'aurait peut-être pas pensé sitôt à revêtir des sentiments pacifiques.

Au reste, le roi de Suède, mon neveu, est reparti lundi dernier[2] de Berlin pour retourner dans son royaume.

Nach dem Concept. Federic.

19881. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 1er mai 1771.

Ce que, selon votre rapport du 16 d'avril dernier, le comte de Panin vous a dit au sujet de la négociation avec la cour de Vienne pour accélérer la paix avec la Porte,[3] m'a tout l'air comme s'il voulait éviter encore de s'en expliquer avec le prince de Lobkowitz et d'entrer dans les éclaircissements nécessaires avec sa cour. Au moins veut-il, de nouveau, attendre auparavant que le sieur Obreskow soit effectivement relâché et remis en liberté ou que la Porte ait répondu aux insinuations qui lui ont été faites à cet égard. C'est bien faire succéder une anicroche après l'autre, et comme, à la fin, il faudra pourtant en venir à des ouvertures et s'entendre avec la cour de Vienne, il me semble qu'il ferait infiniment mieux de le faire dès à présent, et sans plus de délai.

Toutefois et dans quelque temps qu'il s'explique avec les Autrichiens, il verra, par sa propre expérience, que je ne me suis nullement trompé dans mes idées sur leurs dispositions. Je vous les ai détaillées plus au long dans mes ordres du 28 d'avril[4] que je vous ai expédiés par le chasseur Richter, et mes dernières lettres de Vienne ne font que me les confirmer.

Jusques ici, me dit mon ministre d'État de Rohd dans son rapport du 24, les vues de la cour d'ici ne sauraient aller plus loin dans les préparatifs militaires qu'elle fait pour le grand campement en Hongrie, qu'à faire respecter sa médiation ou ses bons offices pour le rétablisse-

[1] Vergl. Nr. 19881. — [2] 29. April. — [3] Solms berichtete: „Il m'a fait espérer qu'il songerait à un moyen pour avoir une explication avec le prince Lobkowitz, et qu'il comptait la trouver au plus tard, lorsque la réponse arriverait que la Porte aura faite au sujet du relâchement du sieur Obreskow." — [4] Nr. 19869.

ment de la paix, et si les intentions de la Russie à cet égard sont sincères, il n'y a rien du tout à craindre d'une rupture entre la cour d'ici et celle de Pétersbourg. Il n'y a pas de probabilité non plus que la Russie veuille s'obstiner à la guerre, lorsqu'elle a entre ses mains une paix glorieuse et profitable; car je ne crois pas que la Porte refusera ce qu'on lui a pris du côté d'Azow et au delà de la Mer Noire, quoique ce soit un point de très grande importance pour elle, pourvu que, d'un autre côté, la Russie ne s'opiniâtre point à vouloir garder la Moldavie et les autres provinces voisines du Danube et limitrophes des États de l'Impératrice-Reine, à quoi la cour d'ici ne consentira certainement pas, quand même la Porte voudrait y donner les mains, ce qui cependant n'est pas à présumer non plus.

Mon susdit ministre ajoute, en même temps, que, les difficultés de la subsistance pour les régiments que cette cour tire des Pays-Bas pour remplacer ceux qui de la Bohême marchent en Hongrie, étant levées et cette cour leur ayant, pour cet effet, accordé double paye pour les étappes, ils se sont effectivement remis en marche et poursuivent leur route vers la Bohême.

Pour ce qui est, au reste, de l'explication de cette même cour sur la prise de possession de quelques districts en Pologne, je l'ai déjà reçue et vous en ai communiqué également le contenu dans mes ordres susmentionnés du 28 d'avril. Je me réfère donc à tout ce que je vous ai dit à ce sujet,[1] et je ne doute pas que le comte Panin ne soit obligé de convenir qu'il ne s'agit maintenant que de nous concerter, à notre tour, sur les acquisitions que nous voulons faire dans ce même royaume, sans attendre pour cela que la négociation de la paix soit mise en train et ait pris une certaine consistance. Nous pouvons plutôt toujours nous entendre là-dessus d'avance, et si, après cela, les choses en viennent à la pacification, l'article de nos acquisitions réciproques pourra être traité et arrangé d'un commun accord avec la cour de Vienne, et je voudrais garantir même que tout cela ira à souhait et ne rencontrera pas la moindre difficulté.

D'ailleurs, et pour suppléer à ce que je vous ai mandé précédemment d'un corps de troupes que la France veut former en Pologne au service des Confédérés,[2] je vous dirai que c'est un nommé Boufflers, avec une vingtaine d'autres officiers français, que la cour de Versailles y a envoyés pour cet effet, et qu'elle leur a accordé 6000 ducats par mois pour subvenir aux frais que ce corps pourrait exiger.

Enfin, le roi de Suède, mon neveu, est parti, lundi dernier,[3] de Berlin pour retourner à Stockholm, et je puis vous réitérer mes assurances, et cela d'une manière très positive, que ce Prince n'a signé aucun traité avec la cour de Versailles.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. S. 120. 121. — [2] Vergl. S. 95. 96. 109. — [3] 29. April.

19882. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 1er mai 1771.

Vos deux dépêches du 17 et 20 d'avril dernier viennent de m'entrer à la fois. Malgré les espérances que le sieur de Saldern paraît avoir, selon le contenu de la première, que les Polonais répondront à ses opérations pour une pacification générale en Pologne, je ne laisse pas que d'être persuadé du contraire. Ces gens sont trop enthousiasmés des secours qu'ils se flattent d'éprouver de la part de l'Autriche, de la France et de la cour de Saxe, pour prêter l'oreille à tout ce que ce ministre voudra leur proposer de salutaire, et ce ne sera qu'après la paix rétablie entre la Russie et la Porte qu'on parviendra, selon moi, à les faire concourir sincèrement aux arrangements propres à cet ouvrage.

En attendant tâchez de vous acquérir la confiance du nouvel ambassadeur de Russie, pour lui faire adopter les idées à l'égard des acquisitions à faire du côté de la Pologne,[1] et n'oubliez pas de lui faire envisager celles-ci sous la perspective la plus favorable et de les accompagner de toutes les assurances capables à le mettre dans mes intérêts.

Les bonnes nouvelles que vous me mandez par rapport à la discontinuation de la peste, me font beaucoup de plaisir. Il est à souhaiter qu'elles se confirment de plus en plus, et qu'on soit bientôt entièrement délivré de toute appréhension à cet égard.

Au reste, je puis vous marquer que j'ai eu la satisfaction de voir le roi de Suède à son passage par ici. Vous en informerez le sieur de Saldern et l'assurerez, à cette occasion, que ce Prince n'avait contracté aucun engagement avec la France pendant le séjour qu'il y a fait, et que l'argent que cette couronne lui a remis, n'était autre qu'en décompte des arrérages de subsides dus à celle de Suède.

Nach dem Concept. Federic.

19883. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 2 mai 1771.

Je me suis toujours attendu que le ministère britannique ferait tout son possible pour conserver la paix, à quelque prix que ce soit, et, après y avoir enfin réussi, selon votre rapport du 23 d'avril dernier,[2] il ne manquera pas de se glorifier du succès.

Selon moi, la paix entre la Russie et la Porte ne tardera pas non plus d'être rétablie, et j'ai même lieu de présumer qu'elle se fera sans

[1] Vergl. S. 80. 81. — [2] Vergl. Nr. 19884.

aucune effusion de sang ultérieure, et qu'elle reposera sur des fondements plus solides que celle entre l'Espagne et l'Angleterre.

Pour mon négoce de bois, je me réfère à ma dépêche particulière.[1]

Nach dem Concept. Federic.

19884. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 2 mai 1771.

Votre rapport du 21 d'avril dernier vient de m'entrer, et je me confirme de plus en plus que, Sa Majesté Très-Chrétienne voulant sérieusement l'exécution des projets de son chancelier[2] et y apportant toute la fermeté requise, les Parlements et leurs adhérents seront obligés de s'y soumettre, sans que les différentes difficultés qu'ils pourraient vouloir lui susciter encore, soient jamais capables de les traverser.

Les démêlés entre l'Espagne et l'Angleterre sont également accommodés, et, selon mes lettres de Londres du 23 d'avril,[3] l'ambassadeur d'Espagne a reçu, par la malle de la veille, des ordres en conséquence desquels le désarmement a été signé par les lords North et Rochford et doit avoir eu lieu le 30 du même mois. C'est tout ce que j'ai à vous dire aujourd'hui.

Federic.

Nach dem Concept.

19885. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 2 mai 1771.

Les nouvelles de France que votre dépêche du 26 avril dernier renferme,[4] sont très curieuses; c'est pourquoi vous me ferez plaisir de continuer à me communiquer ultérieurement toutes celles qui pourront vous revenir encore de ce pays.

La marche des troupes autrichiennes des Pays-Bas pour les États héréditaires de l'Impératrice-Reine en Allemagne, que vous mandez comme certaine, vient de m'être également confirmée par mes lettres de Vienne,[5] de sorte qu'on ne peut guère plus douter qu'elle n'ait lieu effectivement.

Der Schluss betrifft privatrechtliche Angelegenheiten, in die sich der König nicht mischen will.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] D. d. Potsdam 8. Mai. — [2] „A créer un nouveau Parlement à Paris et à introduire dans le royaume une autre forme de judicature." Bericht von Sandoz. — [3] Vergl. Nr. 19883. — [4] Ueber das Parlament, den angeblich bevorstehenden Staatsbankrott, die Besetzung des wiener Gesandtschaftspostens und militärische Maassnahmen an den Grenzen. — [5] Vergl. S. 130.

19886. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 5 mai 1771.

Les nouvelles de Constantinople dont vous me faites part à la fin de votre rapport du 27 d'avril dernier,[1] m'ont été bien agréables. Mes lettres immédiates[2] qu'on est après à déchiffrer, m'en apprendront apparemment le détail, et si la Porte relâche effectivement le sieur Obreskow, il ne restera plus aucun prétexte à la Russie de différer à s'expliquer vis-à-vis de la cour où vous êtes, sur les conditions de sa paix.

En attendant, je vous ai déjà informé de l'arrivée du prince de Lobkowitz à Pétersbourg, et quoique, jusques ici, le comte de Panin ne lui ait fait encore aucune ouverture à ce sujet, je me flatte cependant qu'à force d'instances que je lui fais faire par mon ministre, il cédera enfin, et que je serai peut-être, l'ordinaire prochain, à même de vous en dire davantage.

Au reste, toutes les intrigues que la France fait jouer en Pologne,[3] n'aboutiront qu'à avancer et à augmenter les calamités de ce royaume, et comme l'intention des Confédérés doit être, selon votre rapport susmentionné, de faire élire le prince Charles de Saxe,[4] cela prouve assez que la cour où vous êtes, n'y entre pour rien, puisque, en ce cas, elle s'emploierait naturellement à procurer cette couronne au duc de Teschen.

Nach dem Concept. Federic.

19887. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 5 mai 1771.

J'ai reçu votre dépêche du 19 d'avril dernier, et comme mon ministre d'État de Rohd m'a donné de nouveaux avis curieux et intéressants au sujet des intrigues françaises en Pologne,[5] je vous les communique ci-joint en copie tels qu'il me les a donnés.

Mais pour la délicatesse du comte de Panin à s'expliquer le premier au prince de Lobkowitz sur les conditions de la paix avec la Porte,[6]

[1] Die bevorstehende Freilassung Obreskows und die Annahme der „guten Dienste" Preussens und Oesterreichs seitens der Pforte, vergl. Nr. 19887. — [2] Der Bericht Zegelins, Konstantinopel 3. April, vergl. Nr. 19891. — [3] Rohd berichtete über den Aufenthalt des Obersten Dumouriez in Polen. — [4] Angeblich beabsichtigten die Conföderirten, einen Reichstag für die Wahl eines neuen Königs nach Landskron zu berufen. „On prétend de savoir aussi que leur intention est d'élire le prince Charles de Saxe, et que celui-ci se prêtera à leurs vues." — [5] Vergl. Nr. 19886. — [6] Solms hatte Panin von einer Unterredung mit Lobkowitz betreffend den Friedensschluss, über die er, Petersburg 16. April, berichtete, und im besonderen von der Aeusserung des letzteren unterrichtet, „qu'il n'avait point d'ordre d'offrir la moindre

je ne saurais vous dissimuler que je n'y comprends absolument rien. Sa cour ayant demandé à celle de Vienne ses bons offices pour moyenner cette même paix, il me paraît bien naturel que c'est aussi à elle à s'expliquer la première sur les conditions qu'elle demande, et que cette dernière ne saurait deviner. Quoi qu'il en soit, je suis très persuadé que, dès qu'il entrera une fois en explications avec ce ministre, il conviendra peut-être lui-même que le meilleur parti pour retirer quelque avantage de cette guerre, c'est celui que j'ai proposé dans mes ordres du 28 d'avril[1] et qui vous parviendront par le chasseur Richter, de sorte qu'il ne lui coûtera que de parler le premier pour savoir à quoi s'en tenir.

En attendant, mes lettres immédiates de l'ordinaire dernier de Constantinople ne me sont pas encore entrées jusques ici. Mon ministre d'État de Rohd à Vienne me prévient cependant que le sieur Obreskow sera relâché incessamment, et que la Porte acquiescera à ce que le nom de bons offices soit substitué à celui de médiation,[2] de sorte que cette pierre d'achoppement sera levée également, et qu'il ne restera plus de difficultés à surmonter pour entamer la négociation de la paix.

Nach dem Concept. Federic.

19888. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A SPANDAU.

[Potsdam] 5 mai 1771.

Mon cher Frère. Je vous suis très obligé de la lettre du roi de Suède que vous avez la bonté de m'envoyer.[3] J'aurais souhaité de lui rendre ce séjour plus agréable, les circonstances de son arrivée s'y sont opposées.

J'espère que vous aurez trouvé à Spandau le tabac que vous avez désiré d'avoir.

Les affaires de la paix commencent à s'arranger. Les Turcs vont relâcher Obreskow,[4] mais M. de Panin ne veut point, jusqu'à présent, entrer en explications avec le prince de Lobkowitz;[5] il faudra pourtant bien qu'il en vienne là. Je ne crois pas que la lenteur personnifiée puisse égaler celle du comte Panin; enfin, il faut avoir patience par force pour attendre le moment du dénoûment de cette pièce.

On m'écrit de Vienne[6] que les Confédérés veulent s'assembler en un endroit en Pologne nommé Landskron, pour y élire le prince Charles de Saxe roi de Pologne. Ce ne sera qu'une farce de plus qui appesantira la désolation de ce royaume.

chose à cet égard". Nach Solms' Bericht vom 19. hatte Panin erwidert, „que l'avis . . . l'embarrassait beaucoup; que cependant il s'était proposé de l'inviter un de ces jours chez lui et d'avoir avec lui une conversation sur les conjonctures présentes".

[1] Nr. 19869. — [2] Vergl. Nr. 19886. — [3] Vergl. Nr. 19889. — [4] Vergl. Nr. 19886. — [5] Vergl. Nr. 19887. — [6] Vergl. S. 133.

La paix entre l'Espagne et l'Angleterre vient d'être signée à Londres.[1] Les Anglais ont été obligés de fixer le nombre de matelots à eux permis d'entretenir à 20 000, au lieu de 40 000, qu'ils avaient. Quelle humiliation!

Enfin, voilà le printemps qui commence. On assure que les semailles n'ont pas souffert; il faut donc espérer que cette année ici nous ne mourrons pas de faim,[2] et qu'au mois de juillet on pourra se passer de feu de cheminée.

Ce que vous me marquez de mon frère Ferdinand,[3] me fait une véritable peine; je le prierai de se bien ménager, car certainement son tempérament délicat exige beaucoup d'attention. Je vous embrasse, mon cher frère, en vous assurant de la tendresse infinie avec laquelle je suis, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

19889. AU ROI DE SUÈDE A STOCKHOLM.

[Potsdam] 5 mai 1771.

Mon cher Frère. J'ai bien regretté que Votre Majesté n'[ait] pas passé ici dans des circonstances plus favorables pour Lui faire passer Son temps plus agréablement. Pour moi, qui perds mes forces et mes facultés journellement, il ne me reste qu'un cœur sensible et une âme reconnaissante. J'ai été charmé de l'apparition que Votre Majesté vient de faire ici, et j'en conserverai un souvenir pour la vie. Mais qu'il est dur de penser à un congé éternel! Il semble que Votre Majesté ne S'est montrée que pour Se faire regretter davantage; il faut L'aimer, quand on a la satisfaction de La connaître, et en même temps il faut renoncer à La revoir jamais. Je ne doute point que Votre Majesté ne soutienne la haute idée qu'Elle a donnée ici et partout où Elle S'est arrêtée, de Sa personne. Elle trouvera sans doute beaucoup d'obstacles à combattre dans le pays où Elle va régner,[4] mais qu'Elle Se souvienne que le monde attache le mérite aux difficultés vaincues. C'est une consolation quand on en trouve, et la seule peut-être dans la carrière dure et épineuse des gouvernements que nous avons à remplir. Si j'ai parlé avec franchise à Votre Majesté de Ses affaires de Suède, ce n'est, en vérité, que le tendre intérêt que je prends à Sa personne qui m'a engagé à le faire; mes vœux ne sont que pour Sa prospérité, et j'ai cru devoir

[1] Vergl. Nr. 19 884. — [2] Vergl. Bd. XXX, 303. — [3] Das Schreiben des Prinzen Heinrich liegt nicht vor. Prinz Ferdinand litt an Flussfieber. — [4] Gustav III. schrieb, Rheinsberg 3. Mai: „Je vais trouver un pays orageux, mon goût pour le repos sera peut-être bien traversé. Cependant quelques affaires qu'on me suscite, je prie Votre Majesté de croire que je n'abandonnerai jamais les principes que je Lui ai développés, qu'Elle a paru approuver, et qui dès lors me sont devenus encore plus chers."

Lui indiquer les écueils qu'il y avait à redouter pour Elle dans la situation délicate et critique où Elle va monter sur le trône. Je ne doute point que Sa sagesse saura Lui faire éviter tout ce qu'il y a de dangereux, et que Sa modération n'ajoute un nouveau lustre à Sa gloire. J'aurai le plaisir d'applaudir à Ses succès. En Lui souhaitant toutes les bénédictions dont l'humanité est susceptible, je La prie de me croire avec l'estime la plus distinguée et la plus tendre, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère, fidèle oncle et ami

Federic.

Nach der Ausfertigung in der Königl. Universitätsbibliothek zu Upsala. Eigenhändig.

19890. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION BEHNISCH A STOCKHOLM.

Potsdam, 5 mai 1771.

Ce que les lettres de France et de Hollande adressées au ministre de Russie à Stockholm viennent de mander, suivant le contenu de votre dépêche du 23 d'avril dernier, à l'égard du renouvellement de la convention de 1764, qui doit s'être fait entre la France et la Suède, est tout-à-fait opposé à ce qu'on m'a assuré sur ce sujet. Selon mes avis, il ne s'est absolument rien conclu pendant le séjour du roi de Suède en France. Les sommes que la cour de Versailles lui a fait remettre, n'ont été données, à ce qu'on prétend, qu'en déduction des subsides dont cette cour avait suspendu le payement depuis l'année 1763 ou 1764, et nullement en vertu d'aucun nouvel engagement arrêté entre les deux couronnes.

Federic.

Nach dem Concept.

19891. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 6. Mai 1771.

Mir ist es überaus angenehm, aus Eurem Bericht vom 3. April zu ersehen, dass Ihr nunmehro grosse Hoffnung habet, die Loslassung und gänzliche Freiheit des russischen Residenten von Obreskow nächstens von der Pforte zu erhalten.[1] Dies war der einzige Präliminärpunkt, dessen Verwilligung Russland erwartete, um sodann sogleich in Friedensunterhandlung zu treten.[2] Ich erwarte demnach Euren näheren Bericht

[1] Zegelin berichtete, er habe die Antwort Finckensteins an den Caïmacam (vergl. Bd. XXX, S. 443. Anm. 7) dem Reis-Effendi zugestellt: „Ich vermuthe, dass ich mit dem österreichischen Minister nächstens zu einer Conférence eingeladen werden dürfte, und ich habe alle Hoffnung, bei solcher Gelegenheit nicht allein die Freiheit des russischen Ministers, sondern auch eine solche Declaration von der Pforte zu erhalten, dass Ew. Königl. Majestät damit vollenkommen zufrieden sein werden." — [2] Vergl. S. 129.

von demjenigen, was sowohl darüber als über das Friedensgeschäfte überhaupt bei der bevorgestandenen Conferenz weiter vorgefallen sein wird, und könnet Ihr inzwischen denen zu diesem Geschäfte ernannten türkschen Ministern zu ihrer vorläufigen Beruhigung nur zu erkennen geben, dass gute Hoffnung vorhanden sei, es werde der Friede vorkommenden Umständen nach noch gut genug und auf billige Bedingungen für die Pforte geschlossen werden können.

Der Schluss betrifft den bisherigen Consul von der Zee in Smyrna.

Nach dem Concept. Friderich.

19892. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 6 mai 1771.

Mes dernières lettres de Constantinople viennent de m'entrer. Elles sont du 3 d'avril, et les apparences pour le prompt relâchement du sieur Obreskow qu'elles renferment,[1] me paraissent de très bon augure que mes soins pour le retour de la paix entre la Russie et la Porte auront enfin le succès désiré. Vous en jugerez vous-même par la copie que je vous en adresse à la suite de la présente, et vous en ferez l'usage qui vous paraîtra le plus convenable.

Nach dem Concept. Federic.

19893. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 6 mai 1771.

Je n'ai aucune idée des Bedfords dont la jalousie contre le lord North, selon votre rapport du 26 d'avril, vous fait présumer un changement dans le ministère britannique. Le duc de Bedford n'existant plus pour sa personne,[2] je ne connais pas ses partisans, et vous aurez soin de me les faire connaître par leurs noms et de me dire le plus ou moins d'influence qu'ils ont à la cour où vous êtes.

Nach dem Concept. Federic.

19894. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 6 mai 1771.

Il en est des inquiétudes de la France sur les préparatifs des Autrichiens, dont vous me rendez compte en date du 25 d'avril, comme de tant d'autres qu'elle manifeste sur des affaires qui ne la regardent

[1] Vergl. Nr. 19891. — [2] Bedford war am 14. Januar gestorben.

pas. En effet, je ne vois pas le préjudice qui peut en résulter pour ses intérêts, et j'ai même beaucoup de peine à la supposer dans une aussi parfaite ignorance à cet égard qu'elle affecte de faire paraître.[1]

Quoi qu'il en soit, je vous réitère, à cette occasion, les avis que je vous ai déjà donnés dans mes ordres du 29 d'avril,[2] et afin d'empêcher que les différents bruits qu'on fait répandre à la cour où vous êtes,[3] n'effarouchent point le résident de Russie et ne lui fassent quelque ombrage, vous prendrez toutes les précautions imaginables pour l'en garantir, en donnant un parfait ridicule à ces bruits et en lui rappelant qu'il connaîtrait trop la légèreté des Français pour ajouter la moindre foi aux bourdes dont ils aimaient assez de régaler le public.

Nach dem Concept. Federic.

---

19 895. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION MONOD A LA HAYE.

Potsdam, 6 mai 1771.

La dépêche que le sieur de Thulemeier m'a faite en date du 30 avril dernier, m'est bien parvenue; mais, comme selon son contenu, ce ministre sera parti peu après, en conformité de la permission que je lui ai accordée,[4] et que vraisemblablement la présente ne le rencontrera plus à La Haye, je vous autorise de dire, à sa place, au prince Louis de Brunswick que je pouvais l'assurer que les régiments autrichiens que la cour impériale tire du Brabant, ne seront point remplacés, comme on l'avait dit d'abord, par des troupes étrangères,[5] et que les bruits qui avaient couru à cet égard, étaient destitués de tout fondement.

Der Schluss betrifft eine Sendung von spanischem Tabak. Am 23. Mai wird Monod angewiesen, alle interessanten Nachrichten über Frankreich, Spanien und England zu senden und einen Posttag nur zu überschlagen, wenn Nachrichten nicht vorlägen.

Nach dem Concept. Federic.

---

19 896. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 7 mai[6] 1771.

J'ai reçu votre dépêche du 3 de ce mois. Quoique vous n'ayez pu réussir encore jusqu'à présent à vous procurer des notions à l'égard du nouveau règlement donné aux généraux autrichiens d'infanterie, vous pouvez cependant être assuré qu'il en existe certainement un, et que

[1] Der Staatssecretär Herzog de La Vrillière hatte zu Sandoz geäussert: „On n'a que des conjectures ici, comme ailleurs, et la cour de Vienne agit dans cette occasion avec un mystère inconcevable." — [2] Nr. 19 875. — [3] Sandoz berichtete, man bleibe überzeugt, „que l'Empereur est d'intelligence avec Votre Majesté". — [4] Vergl. S. 83. 84. — [5] Vergl. S. 97. 98. — [6] Vom 7. Mai ein Schreiben an d'Alembert in den Œuvres, Bd. 24, S. 537.

tout ce que je vous ai marqué à ce sujet par mes précédentes,[1] est très véritable. Ce règlement doit, ainsi que je vous l'ai déjà dit, contenir, entre autres, les plans et les délinéations des manœuvres suivant lesquels les troupes doivent être exercées. Je tiens ceci de la bouche même de quelques généraux autrichiens et ne doute pas, par conséquent, qu'en vous y prenant comme il faut, vous ne parveniez, avec le temps, de vous mettre au fait de son contenu.

Nach dem Concept. Federic.

19897. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 8. Mai[2] 1771.

Mir ist Euer Bericht vom 10. April sehr angenehm gewesen, weil die darin gemelte bevorstehende Loslassung des russischen Ministers Obreskow uns der anzustellenden Friedensunterhandlung näher führet. Ich bin auch mit Eurem Betragen bei der letzteren nächtlichen Conferenz mit dem Reis-Effendi und Osman Effendi sehr zufrieden.[3] Ihr habt Euch dabei sehr klug und vernünftig aufgeführet, und Ich werde von der Declaration dieser Minister sowie von Eurem Bericht den besten Gebrauch bei dem russisch-kaiserlichen Hof machen, so dass Ich nicht zweifle, mittelst Unterstützung von Oesterreich die Sachen noch in ein gutes Geleis zu bringen und zu einem gutem Ausgang zu befördern.

Nach dem Concept. Friderich.

19898. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 8 mai 1771.

J'ai reçu votre dépêche du 23 d'avril dernier, avec la quittance des subsides du quartier de mars de cette année, et comme il passe un courrier autrichien par Berlin pour se rendre à Pétersbourg,[4] j'en profite pour vous faire parvenir mes présents ordres, puisque ses dépêches seront apparemment relatives au même objet.

La copie ci-jointe de mes lettres de Constantinople du 10 d'avril dernier,[5] qui me sont entrées par un courrier extraordinaire, vous ap-

[1] Vergl. S. 106. 107. — [2] Vom 8. Mai ein Schreiben an Hoditz in den Œuvres, Bd. 20, S. 232. — [3] Das Ergebniss der in der Nacht vom 8. zum 9. April stattgefundenen Conferenz, an der auch der österreichische Internuntius Thugut theilgenommen hatte, bildete das Zugeständniss der Pforte, dass Obreskow freigelassen werde, und dass man „anstatt des Worts Mediation sich des Ausdrucks bona officia" bediene (vergl. Nr. 19891). Die Pforte wünschte ferner die Entsendung eines bevollmächtigten russischen „Emissärs" nach Konstantinopel oder an einen anderen Congressort und die Gewährung eines Waffenstillstandes „bei Anfang der Négociations". — [4] Vergl. S. 141. — [5] Vergl. Nr. 19897.

prendr[a] que la Porte a enfin consenti à la liberté du sieur Obreskow, et les raisons[1] pourquoi on a préféré de le faire conduire à Semlin.

Le prince de Lobkowitz en informera, selon toute apparence, également la cour où vous êtes, et comme par ce relâchement, ainsi que l'acceptation des bons offices, à la place d'une médiation formelle, la Russie a obtenu tout ce qu'elle a demandé, comme un préliminaire, à la Porte, j'espère que, de son côté, elle ne différera plus de s'expliquer catégoriquement tant sur l'endroit du congrès que sur les autres conditions de la paix.

Mais, après cela, il ne me semble pas moins important que vous profitassiez de cette occasion pour faire observer au comte de Panin qu'il me semblait qu'il serait également temps à présent que sa cour se mît en possession de cette partie de la Pologne qu'elle désire d'obtenir, pour s'indemniser des frais de la guerre présente, et qu'elle convînt avec moi sur les districts qui pourraient être de ma convenance. Les différents ordres que je vous ai adressés depuis quelque temps par des courriers,[2] vous ont déjà mis à même d'entrer avec ce ministre en conférence à ce sujet. Ils vous ont appris, en même temps, comment l'Autriche pense là-dessus et de quelle manière la paix pourra être rétablie, tant avec la Porte qu'en Pologne; de sorte que vous aurez grand soin de me répondre, point à point, sans en oublier un seul, sur toutes ces dépêches et de vous y expliquer surtout, dans le plus grand détail, sur ce qui regarde les acquisitions que je désirerais de faire pour mon indemnisation.

Voici aussi la copie de mes dernières lettres de Constantinople qu'un courrier extraordinaire m'a apportées, et qui sont du 10 d'avril dernier.

Federic.

Nach dem Concept.

19899. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 8 mai 1771.

Je sais un gré infini à la cour de Vienne de la communication confidente qu'elle vient de me faire de ses dernières lettres de Constantinople,[3] ainsi que des ouvertures dont le baron de Swieten a eu ordre de les accompagner.[4] Vous n'aurez rien de plus pressé que d'en

[1] Sorge für die Sicherheit der Person Obreskows. — [2] Vergl. Nr. 19781. 19869. — [3] Für die Conferenz zwischen Thugut, Zegelin und den türkischen Vertretern vergl. Nr. 19897. — [4] Nach Finckensteins Bericht, Berlin 7. Mai, bat der wiener Hof, Solms anzuweisen, „d'appuyer les représentations que le prince de Lobkowitz serait chargé de faire, pour engager la cour de Russie à profiter d'un moment qui paraissait très favorable pour jeter les fondements de la paix, à s'expliquer de manière qu'on puisse convenir des préliminaires, à donner, pour cet effet,

remercier ce ministre dans les termes les plus polis et les plus obligeants; et comme il a sursis le départ de son courrier pour Pétersbourg pour le charger des ordres que je pourrais avoir à donner au comte de Solms, vous lui remettrez les ci-joints,[1] avec un compliment convenable, que j'hésite d'autant moins de lui confier qu'ils renferment les mêmes nouvelles et ne sont relatifs qu'à ceux que je lui ai adressés précédemment par mes propres courriers.

Pour vous en faire juge et vous mettre au fait de ce que je lui écris à cette nouvelle occasion, je vous fais tenir, à la suite de la présente, copie de ces ordres, que vous garderez cependant pour votre seule information et direction, en vous bornant simplement à dire au baron de Swieten que les nouvelles qu'il venait de me communiquer, étaient entièrement analogues à celles que mon major de Zegelin m'avait fait parvenir directement;[2] que je n'avais pas différé de les porter à la connaissance de la cour de Russie; que le comte Panin, après avoir obtenu maintenant tout ce que sa cour avait exigé de la Porte, en guise de préliminaires, ne tarderait apparemment plus de s'expliquer en conséquence tant sur la proposition d'un armistice que sur les autres conditions, et que, comme, selon mes dernières lettres de Pétersbourg, on paraissait avoir adopté des sentiments très modérés,[3] je me flattais plus que jamais que nous réussirions à mettre la négociation de la paix dans un bon train et de la porter bientôt à une heureuse conclusion.

Au reste, je ne veux pas vous dissimuler, à vous, que si, nonobstant cela, le comte de Panin traîne encore à s'expliquer, je soupçonne fort que ce n'est que dans la vue de gagner du temps, afin de subjuguer auparavant toute la Crimée.

Nach der Ausfertigung. Federic.

19900. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 8 mai 1771.

Vos dépêches du 1er et 2 de ce mois m'ont été fidèlement rendues, et ce que vous me marquez dans la première au sujet des 25 000 recrues pour l'armée autrichienne,[4] me fait juger qu'on n'a peut-être répandu

les mains à une suspension d'armes et à écarter surtout des conditions qui ne pourraient être regardées que comme une pierre d'achoppement qui ferait immanquablement échouer toute la négociation".

[1] Nr. 19 898. — [2] Vergl. Nr. 19 897. — [3] In einer Unterredung über die Friedensbedingungen hatte Panin dem Grafen Solms, nach dessen Bericht, Petersburg 23. April, erklärt, que „la Russie ne demandait rien pour elle"; das Schicksal der Donaufürstenthümer, die man zu unabhängigen Staaten zu machen wünsche, solle der Entscheidung der vermittelnden Mächte anheimgestellt werden. — [4] Nach Rohds Bericht waren nur 6000 Rekruten gefordert worden, „pour compléter les corps qui en pourraient avoir besoin". Vergl. S. 95.

ce bruit que dans le dessein de faire supposer plus formidables leurs arrangements militaires.

En attendant, ce n'est qu'avec plaisir que je remarque plus de modération à la cour où vous êtes. Cette disposition est très analogue à celle que, selon mes dernières lettres de Pétersbourg,[1] on y commence à adopter également. En effet, je suis, à cet égard, très satisfait de ces lettres, et elles me font espérer qu'on n'y poussera point les choses aussi loin qu'il a paru dès le commencement. Je crois plutôt que tout s'arrangera, à la fin, sans difficulté, et que, s'il y a tout au plus un article qui puisse en faire naître, ce sera celui des Tartares de la Crimée. Peut-être cependant que la Russie, remarquant que l'Autriche est résolue de tenir ferme à cet égard, se montrera-t-elle aussi plus facile, et c'est ce dont on pourra mieux juger dans la suite de la négociation.

Der Schluss betrifft die Erstattung von Auslagen, die Uebersendung des Erlasses vom 8. Mai an Zegelin (Nr. 19 897) und eines (nicht vorliegenden) Schreibens an die Wittwe des Woywoden von Smolensk, Fürstin Sapieha über privatrechtliche Streitigkeiten, mit der Erklärung, „que, selon mes principes, je ne me mêlais jamais d'aucune affaire de justice, et encore moins dans un royaume étranger tel que la Pologne, où je n'avais aucune juridiction à exercer“.

Nach dem Concept. Federic.

19901. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 8 mai 1771.

Der Empfang des Berichtes vom 24. April wird bestätigt.

Quant aux affaires en Pologne, on peut, sans s'en inquiéter, laisser agir présentement les Confédérés, comme bon leur semble. La paix qui probablement aura bientôt lieu entre la Russie et la Porte, leur fera certainement mettre de l'eau dans leur vin et les rendra plus traitables. Les Turcs viennent déjà de relâcher le sieur Obreskow[2] et, selon toutes apparences, les négociations de paix ne tarderont pas à être entamées. Il est même à croire que les Russes n'auront guère le temps d'exécuter le plan d'opérations[3] dont vous m'avez rendu compte, puisque vraisemblablement il se développera dans peu quelle tournure les affaires prendront entre ces puissances.

Au reste, le roi de Pologne peut affecter tel patriotisme qu'il voudra,[4] ce ne sera toujours ni moi ni la Russie ni l'Autriche qui le consulteront à l'égard de ce que nous jugerons à propos de faire, et son accession ou non nous sera, par conséquent, très indifférente.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. S. 141. — [2] Vergl. S. 139. — [3] Eroberung der Krim und der Walachei bis zur Aluta. Vergl. indess S. 144 Anm. 5. — [4] Benoît berichtete: „Le roi de Pologne, qui affecte le patriotisme, regarde comme le plus grand malheur qui pourrait lui arriver, si durant son règne la Pologne venait à perdre effectivement le moindre district.“

19902. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 9 mai 1771.

Je suis bien aise d'observer, par votre rapport du 28 d'avril dernier, que la France est, à l'heure qu'il est, uniquement occupée de ses affaires intérieures. L'Europe ne saurait qu'y gagner, si cette cour ne se mêle pas de ses intérêts, et jusques ici au moins cette dernière n'y a fait que des brouilleries, toutes les fois qu'elle est intervenue dans la direction de sa politique.

Mais pour la tranquillité qu'elle manifeste maintenant sur les différends entre l'Espagne et l'Angleterre, je doute fort que l'accommodement qui les a terminés,[1] soit assez solide pour se soutenir longtemps.

Nach dem Concept. Federic.

19903. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A COPENHAGUE.[2]

Potsdam, 10 mai 1771.

Je suis bien aise d'apprendre par votre dépêche du 4 de ce mois que je viens de recevoir, votre heureuse arrivée à Copenhague, nonobstant les obstacles fatigants que vous avez essuyés en route, et je me flatte qu'après que vous serez installé dans votre poste par les audiences que vous comptez d'obtenir au premier jour du Roi et de la Reine, vous ne manquerez pas, suivant votre promesse, de m'instruire fidèlement de tout ce que la cour où vous êtes accrédité, vous fournira d'intéressant, ou de ce qui d'ailleurs pourra mériter ma curiosité.[3]

Nach dem Concept. Federic.

19904. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 10 mai 1771.

Je suis très satisfait de la manière dont, selon votre rapport d'hier, vous vous êtes acquitté de mes ordres du 8 auprès du baron Swieten au sujet de la négociation de la paix entre la Russie et la Porte.[4] Il faut attendre maintenant comment la première s'expliquera, à cet égard, à la cour de Vienne et quel ton elle y prendra. Je voudrais bien qu'elle n'y montre ni trop de réserve ni trop de cordialité, et qu'elle évite avec un soin égal toute hauteur et toute faiblesse. Un juste milieu nous mènerait le plus sûrement à notre but, et je souhaite qu'elle le tienne

[1] Vergl. S. 132. — [2] Ein Erlass vom 20. März an Arnim, mit dem Befehl zur Abreise nach Kopenhagen, ist abgedruckt bei Preuss, Friedrich der Grosse, Urkundenbuch, III, S. 181. — [3] Am 13. Mai empfiehlt der König Arnim grössere Kürze in der Berichterstattung. — [4] Vergl. Nr. 19899.

pour le bien de la négociation et pour l'avancement du partage que je lui ai proposé.[1]

D'ailleurs, je saisis avec plaisir l'occasion que votre apostille de la même date me fournit pour obliger le baron de Swieten, et je viens d'ordonner à mon administration générale des accises et des péages de lui faire délivrer, sans la moindre difficulté, la veste à demi-deuil dont il vous a parlé.

Nach der Ausfertigung. Federic.

19905. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 12 mai 1771.

Je comprends tout aussi peu que vous, selon votre rapport du 26 d'avril dernier, à quoi s'accroche l'entretien du comte Panin avec le prince de Lobkowitz.[2] Serait-ce peut-être à l'arrangement avec les Tartares?[3] J'ai presque lieu de le soupçonner, et dès ce que ces arrangements seront faits et les Tartares rentrés, en conséquence, sous la domination russienne, cette cour ne tardera non seulement plus de s'expliquer, mais elle sera encore la première à presser la négociation de la paix.

A présent que, selon les avis que je vous ai fait parvenir, à l'occasion d'un courrier autrichien qui a passé par Berlin,[4] la Porte a fait relâcher effectivement le sieur Obreskow, et qu'elle a accepté que notre médiation ne porte que le nom de bons offices, le comte Panin sera bien obligé de se déboutonner et d'entrer en quelque explication détaillée avec le prince de Lobkowitz, et je souhaite seulement qu'il ne presse pas trop ses idées sur la Valachie et la Moldavie. Cet article n'est sûrement pas indifférent à la cour de Vienne, et s'il y apporte tous les ménagements convenables, tout ira bien, et il n'y aura aucune brouillerie à appréhender.

D'ailleurs, c'est une résolution très sage et prudente que, selon votre rapport susmentionné, la cour où vous êtes, a prise, de se tenir sur la défensive de ce côté-là,[5] afin de ne pas donner encore plus d'ombrage à celle de Vienne.

Mais, en attendant, cette dernière cour reste tranquille dans la possession des starosties qu'elle médite de joindre à ses domaines, et

[1] Vergl. Nr. 19781. — [2] Solms berichtete: „Je ne sais à quoi il tient que cet entretien n'a pas eu lieu encore; tous les deux le désirent et témoignent d'être disposés à apporter toutes les facilités pour s'arranger amiablement, et cependant cela se diffère d'un jour à l'autre.“ — [3] Nach Solms wollten sich die Russen der Hülfe der Tartaren für die Eroberung der Krim bedienen. — [4] Vergl. S. 139. — [5] Solms berichtete: „La première armée ne doit pas agir offensivement cette année, pour ne pas donner lieu à la cour de Vienne d'augmenter sa jalousie et sa défiance.“

la Russie et moi, nous ne faisons pas un seul pas pour imiter son exemple et nous emparer des districts que, par un juste équivalent, nous voulons nous approprier, à notre tour. C'est une observation que vous ne tarderez pas de faire au comte Panin et de lui dire tout naturellement que je ne voyais pas le moindre risque à cette prise de possession de notre part; que, supposé que l'Autriche voulût s'en formaliser, nous n'aurions qu'à répondre que, si elle se croyait permis de garder ces starosties, nous avions le même droit d'en faire autant avec nos districts; que, d'ailleurs, je ne demanderais la garantie des miens qu'à la conclusion de la paix avec la Porte, et qu'enfin j'étais persuadé que, quand même nous serions obligés d'en venir à des explications à ce sujet, personne ne saurait blâmer notre conduite et en prendre occasion de crier contre nous.

Je connais, à la vérité, la lenteur naturelle du comte de Panin dans toutes les affaires, mais j'ai lieu de me persuader aussi que la réussite de la négociation de mon agrandissement dépend beaucoup de votre activité et de votre savoir-faire, et qu'elle ne saurait presque manquer, si vous vous y prenez comme il faut. Jugez donc vous-même ce qu'on doit présumer d'un ministre qu'on a chargé d'une commission importante, et qu'on voit traîner si fort en longueur. Ne faut-il pas le soupçonner de trop de relâchement et envoyer un autre pour l'exécuter plus promptement? Or, si vous ne voulez pas que je pense de même à votre sujet, montrez plus de chaleur et d'activité pour me faire obtenir ce que je demande, sans quoi je cours risque de ne l'obtenir jamais.

Au reste, la dernière poste de Vienne ne m'ayant point apporté des lettres de mon ministre d'État de Rohd, le bureau de postes d'Olmütz ayant fait prendre par mégarde une toute autre route au paquet pour la Silésie, je ne saurais rien ajouter de nouveau aujourd'hui de ces cantons-là.

Federic.

Nach dem Concept.

19906. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION BEHNISCH A STOCKHOLM.

Potsdam, 12 mai 1771.

Je veux bien croire, tout comme les avis dont vous faites mention dans votre dépêche du 30 avril dernier, le portent, que le roi de Suède n'a reçu que très peu de chose des sommes que la France a promis de lui remettre; mais je ne saurais m'imaginer que, par ce défaut d'accomplissement de promesse de la part de la France, ce Prince pourrait être si dépourvu de tout argent qu'il ne soit en état d'assister efficacement par lui-même son parti, et qu'il dût, à cause de cela, comme on l'insinue, apporter du retard à son retour en Suède. On prétend ici

que les vaisseaux qui doivent prendre ce Prince à bord, ne sont pas encore rendus pour cet effet à Stralsund, et je présume, par conséquent, que c'est-là la principale raison à laquelle on doit, plutôt qu'à tout autre, attribuer le peu d'empressement qu'on lui suppose d'arriver dans ses États.

Federic.

Nach dem Concept.

19907. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 13 mai 1771.

Ma chère Nièce. Je suis assez heureux, ma chère enfant, pour n'avoir aucune nouvelle à vous donner d'ici; mon frère Ferdinand s'est entièrement remis de sa maladie,[1] et d'ailleurs tout va ici son train ordinaire. Les fortes raisons, ma chère enfant, qui m'empêchent de vous voir cette année,[2] ne subsisteront pas toujours, et je ne renonce certainement pas encore à la satisfaction de vous embrasser avant de mourir.

Il me paraît que l'impertinence de votre ambassadeur vient moins de son caractère que des instructions qu'il a reçues de sa cour;[3] ainsi, ma chère enfant, cette situation où vous vous trouvez avec ces ambassadeurs, ne changera pas jusqu'au temps où la République pourra, par quelque traité, régler ce cérémonial avec la France. Mais vous pouvez vous consoler jusqu'alors, car ce n'est pas un bien grand malheur de ne pas voir un ministre de France.

J'ai vu le jeune milord[4] dont vous me parlez que sa mère[5] est allée trouver à La Haye; c'est un joli garçon, plus poli et beaucoup mieux élevé que l'ordinaire des Anglais qui leurs fantaisies promènent chez nous.[6]

Le roi de Suède est passé d'ici à Rheinsberg, où mon frère Henri l'a régalé trois jours, et je crois qu'il doit être à présent sur mer, pour aller occuper son trône. Il vous aurait plu, il est fort aimable, fort instruit, très doux dans la société et tâchant de tenir des propos agréables à tout le monde; son frère cadet est un peu étourdi encore, je lui préfèrerais toujours l'aîné.

Je vous prie, ma chère enfant, d'embrasser notre cher prince d'Orange de ma part et d'être bien persuadée que l'éloignement ni

[1] Vergl. S. 85. — [2] Vergl. S. 123. — [3] Die Prinzessin schrieb, Haag 6. Mai: „Je crois que ceux qui avaient assuré que l'ambassadeur de France ferait quelques démarches pour réparer sa faute (vergl. S. 48), étaient très mal informés; car depuis ce temps il n'en [a] fait aucune, et je crois que nous resterons toujours ensemble sur le même pied.“ [Charlottenburg. Hausarchiv.] — [4] Lord Algernon Percy. — [5] Die Herzogin von Northumberland. — [6] Vergl. Bd. X, 216. 382.

l'absence n'altéreront jamais les sentiments de tendresse et d'attachement avec lesquels je suis, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

19908. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Maltzan berichtet, London 30. April: „Cette grande complaisance de la part de l'Espagne à ne rien prescrire à l'Angleterre sur le désarmement, — l'article d'avoir fixé le désarmement à 20 000 hommes,[1] était prématuré, — me paraît suspect et calculé ou bien pour se venger par là sur la France, dont le projet était d'empêcher, à la vérité, la guerre, mais cependant de faire naître assez de difficultés pour obliger l'Angleterre à désarmer à un certain point et empêcher par là qu'elle n'envoie des flottes aux Indes. Tous ses projets lui ont manqué par la grande facilité que l'Espagne a témoignée dans cet accommodement,[2] qui n'y peut avoir été engagée que par humeur contre la France et par des promesses du ministère anglais d'évacuer l'île, que je considère comme une affaire faite, qui prendra lieu dès après la nouvelle d'avoir été remis en possession de l'île."

Potsdam, 13 mai 1771.

Votre dépêche du 30 d'avril dernier achève le tableau des manigances du ministère britannique dans l'accommodement avec l'Espagne; reste à savoir comment la nation les prendra, et si elle consentira qu'on se joue d'elle jusques à ce point. C'est ce dont vous n'oublierez pas de me rendre un compte exact et détaillé.

Federic.

Nach dem Concept.

19909. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 13 mai 1771.

L'objet des fréquentes conférences du ministre de Hesse-Cassel avec le ministère de Versailles, qui, selon votre rapport du 2 de ce mois, ont excité votre attention, était bien aisé à deviner. Le Landgrave n'a sûrement eu d'autre vue en demandant des éclaircissements sur les mouvements des Autrichiens[3] qu'à sonder le terrain s'il ne pouvait, à cette occasion, obtenir quelque subside de la France, et vous pouvez bien vous imaginer que le ministère français ne poussera jamais sa confidence aussi loin que de lui dire sur quel pied la cour de Versailles est avec celle de Vienne et quelle part la première prend aux mouvements actuels des troupes autrichiennes.

[1] Vergl. S. 135. — [2] Vergl. S. 132. — [3] Der Gesandte Baron Wreech war beauftragt anzufragen, ob die österreichischen Maassnahmen bekannt und im Einvernehmen mit dem französischen Hofe getroffen seien. Der Herzog de La Vrillière hatte ihm geantwortet, „que la cour de Vienne ne s'était point expliquée clairement jusqu'ici sur ses démarches".

D'ailleurs, mes avis de Londres me font présumer que la paix précipitée entre l'Espagne et l'Angleterre n'est pas trop du goût de Sa Majesté Très-Chrétienne. On prétend au moins que la première n'a apporté tant de facilité à cet accommodement que par humeur contre la France,[1] et que le Roi Très-Chrétien ne saurait qu'en être indisposé contre son allié; et comme je serais bien aise de savoir ce qui en est, vous n'oublierez pas de vous en informer pour m'en rendre compte.

Nach dem Concept. **Federic.**

19910. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 14 mai 1771.

La singularité de la cour où vous êtes, à conserver sur pied des troupes qui ne sauraient lui être d'aucune utilité, et pour lesquelles aucune puissance ne voudra lui fournir des subsides, ne m'étonne aucunement. Je suis déjà trop familiarisé avec sa façon de penser pour être surpris d'apprendre, par votre dépêche du 10 que j'ai reçue avec un post-scriptum du 11 du courant, qu'elle paraît éloigner toute idée de réforme ultérieure dans son armée, malgré la disette d'argent qui rend cette mesure de jour en jour plus nécessaire.

Pour ce qui regarde la mauvaise issue de la dernière foire de Leipzig, il est à croire que les troubles de la Pologne en sont la principale cause, et qu'avec la pacification de ceux-ci le commerce s'y rétablira peut-être sur un pied plus florissant.

En attendant, ne discontinuez pas d'être attentif aux nouvelles ultérieures de Vienne qui entreront là où vous êtes, et mandez-moi soigneusement tout ce que vous apprendrez de ces contrées.

Nach dem Concept. **Federic.**

19911. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 13. Mai, dass Swieten ihm die Antwort des wiener Hofes, betreffend die Besetzung der polnischen Grenzgebiete, mitgetheilt habe. „Le prince Kaunitz lui mande que Leurs Majestés Impériales avaient été très sensibles à la manière franche et amicale avec laquelle Votre Majesté leur avait fait communiquer Ses idées sur un partage à faire de quelques districts de la Pologne entre les trois puissances voisines de ce royaume;[2] que, quant à ceux qu'elles avaient fait occuper le long de la frontière de la Hongrie, en vertu d'anciens droits qu'elles avaient sur ces parcelles, elles ne l'avaient cependant pas fait dans le dessein de se les approprier, mais simplement pour voir si elles pourraient faire valoir ces droits par la voie de la négociation et par un accommodement amiable avec la république

[1] Vergl. Nr. 19908. — [2] Vergl. Nr. 19788 und 19792.

de Pologne;[1] que Leurs Majestés ne croyaient, par conséquent, pas que cet objet peu important par lui-même pût faire naître l'idée d'un plan de partage tel que Votre Majesté paraissait l'avoir en vue; qu'elles ne jugeaient pas non plus devoir Lui cacher que la situation actuelle des affaires politiques leur paraissait déjà si compliquée qu'il serait à craindre qu'un partage de cette nature l'embrouillerait encore davantage, d'autant plus que l'égalité et la proportion qu'il faudrait observer entre ces acquisitions pour le maintien de l'équilibre, pourrait donner lieu à beaucoup de discussions et à des difficultés presque insurmontables; que, par ces raisons, Leurs Majestés Impériales croyaient devoir déconseiller cette mesure à Votre Majesté et La prier d'y renoncer; et que, pour donner une preuve de la sincérité avec laquelle elles en agissaient, elles ne faisaient pas difficulté de déclarer qu'elles étaient prêtes de remettre le possessoire des districts qu'elles avaient occupés, dans l'état où il avait été avant cette occupation, du moment que Votre Majesté et la cour de Russie en voudraient faire autant de leur côté; qu'elles espéraient que Votre Majesté n'envisagerait cette réponse que comme un effet de la franchise et de la cordialité avec laquelle on avait été bien aise de s'expliquer avec Elle sur un objet de cette importance, et sur lequel on attendait les ouvertures ultérieures qu'Elle jugerait à propos de leur faire parvenir.

J'ai pris *ad referendum* cette réponse de la cour de Vienne, qui n'est pas telle que je l'aurais désiré. S'il m'est permis de hasarder mes idées, je crois que le motif des difficultés qu'elle oppose à ce plan de partage, n'est autre que l'appréhension qu'elle a que Votre Majesté et la Russie seraient plus à portée qu'elle de trouver une convenance dans ces acquisitions. C'est ce qu'indique, à ce qu'il me semble, la réflexion du prince Kaunitz sur l'égalité et la proportion de ces acquisitions et sur les inconvénients auxquels elles seraient sujettes."

Potsdam, 14 mai 1771.

J'avoue, mon cher Comte, qu'il n'y a guère moyen d'être satisfait de la réponse de M. van Swieten; j'en juge comme vous que ces gens craignent que leur portion du partage soit trop mince, et que, plutôt de voir notre avantage, ils renonceront au leur. Voilà cependant des signes non équivoques qu'ils nous donnent de leur jalousie et une conduite anticatéchismatique; car il est dit dans ce catéchisme Kaunitzien[2] que les puissances ne s'envieront pas réciproquement des petits avantages. Mais qu'importe que la cour de Vienne consente ou ne consente pas à cette acquisition? Si nous nous entendons avec les Russes, ils seront bien obligés de consentir, en rechignant à des choses qu'ils ne peuvent changer, et pour lesquelles ils ne feront pas de guerre; sans doute qu'alors ils augmenteront leur portion et prendront le parti de se taire. C'est un bonheur que cette France soit dans l'état d'épuisement où elle est actuellement; les Autrichiens, privés de son assistance, en seront plus traitables et plus doux. Marquez-moi, je vous prie, si vous en jugez autrement. Nous allons exercer. Adieu, je[3] vous abandonne à vos réflexions.

Federic.

Ne serait-il pas bon de faire un compliment à van Swieten et de dire qu'il n'avait rien à appréhender que la Russie et moi nous ne précipiterions rien?

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Das Datum nach einer Abschrift der Cabinetskanzlei.

[1] Vergl. S. 116. Anm. 2. — [2] Vergl. Bd. XXX, 106. — [3] Vorlage: „que".

19912. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 15 mai 1771.

Votre dépêche du 1er de ce mois vient de m'entrer, et quoique la précédente[1] sur laquelle vous vous référez touchant les intérêts du général Weymarn, que le sieur de Saldern vous a requis de me recommander, ne me soit pas parvenue, pour quel effet vous aurez soin de m'en adresser une copie, je puis cependant, voyant qu'il s'agit de l'article des fourrages, vous dire là-dessus d'avance, pour en avertir ledit général, que mes troupes ne tirent plus aucunes livraisons de fourrages de la Pologne, et que, selon les mesures que j'ai ordonnées à cet égard, les subsistances nécessaires étaient dorénavant fournies à mes détachements du cordon de la Silésie même.[2]

Je vous recommande de nouveau, à cette occasion, de ne rien négliger pour mettre, en conformité de ce que mes ordres précédents vous enjoignent, le sieur de Saldern dans mes intérêts[3] et de tâcher de vous acquérir pour cet effet, autant que possible, sa confiance.

Vous pourrez faire remarquer, en même temps, à cet ambassadeur que ce qui fortifiait si fort les Confédérés polonais dans leur opiniâtreté, étaient les secours qu'ils recevaient sous main, tant de la part de la France que de l'Autriche et de la Saxe.

Au reste, les avis qui vous entrent par rapport aux maladies contagieuses qui se manifestent encore dans certains endroits, méritent de l'attention. Je soupçonne presque que la peste règne encore effectivement par-ci par-là, mais qu'on n'a garde d'en convenir, et qu'on la cache. Il ne serait pas étonnant d'ailleurs, si, après tous les désordres qui accablent la Pologne, ce fléau s'y faisait sentir comme une suite naturelle de la misère qu'ils doivent y produire. Pour pouvoir donc juger de ce que l'on aura à craindre ou non à cet égard pour l'avenir, marquez-moi en deux mots seulement, mais de chaque province séparément, savoir de la Volhynie, Podolie, de la Grande-Pologne, des environs de Cracovie et du long de mes frontières, si toutes les terres labourables ont été ensemencées, ou combien il en est resté en friche. Je désire d'en être informé et m'attends que vous satisferez ma curiosité à cet égard.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] D. d. Warschau 27. April. — [2] Vergl. Nr. 19855. Auf dem „für die Cabinetsvorträge" angefertigten „Extract" aus dem Gesuch des Fürsten August Sulkowski, seine „in Beschlag genommenen Magazine" freigeben zu lassen (vergl. S. 68), findet sich die eigenhändige Resolution des Königs, Potsdam 19. Mai: „Es wird sich bald das Cordon zurücke ziehen." — [3] Vergl. S. 80. 81. 131.

19913. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 15 mai 1771.

Votre dépêche égarée du 4[1] m'est parvenue en même temps que celle du 8 de ce mois. C'est avec un plaisir infini que je remarque par la dernière qu'effectivement la cour où vous êtes, commence à témoigner plus de modération dans ses armements.[2] J'en augure très bien pour la négociation de la paix entre la Russie et la Porte, et je suis persuadé que, de cette façon, on s'entendra sur tout sans trop de difficultés. D'ailleurs, j'ai également reçu avis que le comte Panin a déjà eu une conférence avec le prince de Lobkowitz à ce sujet, et quoique ces deux ministres ne soient pas encore entrés dans le détail, ils paraissent cependant s'accorder assez bien sur le gros,[3] de sorte que, sans trop présumer, on peut s'en promettre de bons succès pour la suite.

Federic.

Nach dem Concept.

19914. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 15 mai 1771.

Je suis très satisfait de la confiance réciproque qui, selon votre rapport du 30 d'avril dernier, a présidé à la première conférence entre le comte de Panin et le prince de Lobkowitz.[4] Je m'en promets d'autant plus de succès, dans la suite de la négociation, que, selon mes lettres de Vienne,[5] cette cour, sur un courrier du prince mentionné, a déjà pris la résolution de n'assembler à Pest en Hongrie que 23 bataillons, au lieu de 50 qu'elle y avait destinés d'abord, et que, dans cette vue, elle a donné ordre aux régiments d'Autriche et de Styrie de faire halte jusques à nouvel ordre et de ne plus exiger quelques milliers de bœufs et les 6000 chevaux de paysans qu'on avait déjà ordonné de livrer à l'armée. Sur ces derniers elle avait même déjà donné un ducat par pièce, en guise d'arrhes, qu'elle a laissé à présent aux paysans, en leur faisant déclarer en outre qu'ils pouvaient disposer de leurs chevaux comme bon leur semblerait.

Tout cela est donc de fort bon augure; mais vous ne dissimulerez cependant point au comte Panin, et vous n'avez qu'à l'avertir de ma part que, nonobstant cela, différentes difficultés se rencontreraient, dès qu'on entrerait dans un certain détail sur la négociation; qu'il devait s'attendre au moins que la cour de Vienne n'acquiescerait pas d'abord

[1] Vergl. S. 145. — [2] Vergl. dafür Nr. 19914. — [3] Vergl. Nr. 19914. — [4] In dieser Unterredung kam die Annahme der „guten Dienste" Oesterreichs durch Russland, die allgemeinen Gesichtspunkte der russischen Friedensbedingungen und das Vorgehen Oesterreichs in Polen zur Sprache. — [5] Bericht Rohds, Wien 8. Mai.

à l'indépendance des Tartares; qu'elle ferait plutôt la difficile sur cet article, mais que, cependant, pourvu que la Russie ne persistât pas trop dans ses idées relativement à la Moldavie et à la Valachie, on trouverait peut-être des expédients pour arranger cet article, ainsi que tout le reste, d'une façon qu'elle aurait sujet d'en être contente.

En général, je me confirme de plus en plus dans l'idée que, pour obtenir une bonne paix et telle qu'il la faut à la Russie et à ses alliés, il faut s'y prendre de la façon que je vous l'ai déjà détaillé dans mes dépêches précédentes. En attendant, dès que j'apprendrai quelque chose de plus positif sur le renforcement ou l'affaiblissement ultérieur des armements autrichiens, je ne tarderai pas de vous en faire part. Ce que je vous en ai mandé ci-dessus, suffit au moins à convaincre que, comme la cour de Vienne ne veut pas pousser les choses trop loin, mais qu'elle modère plutôt ses armements, on trouvera bien moyen de s'arranger plus promptement avec la Porte.

Federic.

Nach dem Concept.

19915. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A SPANDAU.

[Potsdam] 15 [mai 1771].

Mon cher Frère. Je suis bien aise que le tabac[1] soit de votre goût, je vous en conserve encore toute une provision qui sera à vos ordres, mon cher frère, lorsque vous en désirerez.

A la fin, le comte Panin a commencé d'entrer en matière avec le prince Lobkowitz,[2] mais ils ne s'en sont tenus qu'à des généralités; ce sera dans les détails où ils se heurteront, et il faudra, sans doute, alors qu'on tâche de les accommoder. Je crois que les Turcs conviendront d'un autre lieu[3] pour le congrès, si les Russes insistent sur cet article; mais, mon cher frère, les grands points seront de régler le sort de la Moldavie et de la Valachie, l'indépendance des Tartares et peut-être encore les petits démembrements de la Pologne. Enfin, il faudra voir ce que le hasard décidera des projets que tant de puissances forment, peu accordants les uns avec les autres, et ce qui résultera des négociations: s'il y aura moyen de mettre quatre têtes sous un bonnet, ce qui jusqu'à présent a passé pour fort difficile.

Nous avons manœuvré tous ces jours ici, et entre autres nous avons essayé d'attaquer avec des carrés, comme les Russes. Cela peut être bon contre des Turcs, mais je ne conseillerais à personne d'employer cette méthode contre les armées européennes et les grandes artilleries dont le nombre dégénère presque en abus.

Je serai charmé, mon cher frère, de passer chez vous à Spandau;[4]

[1] Vergl. S. 134. — [2] Vergl. Nr. 19914. — [3] An Stelle von Konstantinopel. Vergl. S. 139. — [4] Prinz Heinrich lud, Spandau 13. Mai, anlässlich der Besichtigung seines Regiments den König zum Mittagessen ein.

je pourrai voir le régiment dimanche prochain,[1] je ne pourrai y être qu'à 11 heures du matin. Je saisis cette occasion avec d'autant plus d'empressement que je pourrai, mon cher frère, avoir le plaisir de vous embrasser et de vous assurer de vive voix de la tendresse infinie avec laquelle je suis, mon très cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

19916. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 15 mai 1771.

Je suis entièrement de votre sentiment sur la négociation de nos acquisitions en Pologne. Le meilleur parti pour nous en assurer un bon succès, c'est toujours de s'entendre avec la Russie,[2] et dès que la cour de Vienne me verra d'accord avec la dernière sur cet article, peut-être changera-t-elle alors aussi de langage, ainsi que vous l'observez tres bien dans votre rapport d'hier.

D'ailleurs je suis très satisfait de mes lettres de Pétersbourg du 30 d'avril dernier,[3] et en les combinant avec les sentiments modérés que celles de Vienne du 8 de ce mois[4] annoncent, il ne me reste presque plus de doute que les affaires entre la Russie et la Porte ne puissent s'arranger de la façon que je me le suis imaginé.

Nach der Ausfertigung. Federic.

19917. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

[Potsdam, 15 mai 1771.][5]

J'ai oublié, mon cher Comte, en vous écrivant ce matin, une circonstance qui mérite quelque attention, c'est d'insinuer à M. van Swieten que le projet de partager quelques districts de la Pologne vient directement de la cour de Russie et non de ma boutique; quand ces gens sauront cette circonstance, ils y penseront plus d'une fois, avant que de heurter deux puissances qui s'accordent dans leur plan, et il me semble qu'ils finiront par faire ce que les Russes et nous projetons. Si quelque chose les arrête, c'est peut-être leurs chers alliés les Français, qui peut-être ne verraient pas démembrer la Pologne de bon œil. Je vous souhaite le bon soir. Sept heures et demie.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

---

[1] 19. Mai. — [2] Vergl. Nr. 19911. — [3] Vergl. Nr. 19914. — [4] Vergl. S. 151. — [5] Auf dem Erlass findet sich der Eingangsvermerk von Finckensteins Hand: „praesentatum 15. Mai". Vergl. S. 154. Anm. 1.

19918. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 16 mai 1771.

Je suis très satisfait de la manière dont, selon votre rapport d'hier,[1] vous vous êtes acquitté de mes derniers ordres auprès du baron de Swieten,[2] et je ne saurais qu'applaudir à votre avis qu'il est de mon intérêt de garder, dans le moment présent, un parfait silence vis-à-vis de la cour de Vienne sur l'article de nos acquisitions en Pologne et d'attendre auparavant le tour que cette négociation prendra à celle de Pétersbourg. En effet, si celle-ci entre dans mes vues à cet égard, il y aura bien moyen de porter les Autrichiens à accéder à nos arrangements.

Nach der Ausfertigung. Federic.

19919. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 16 mai 1771.

Le dernier ordinaire m'a apporté vos dépêches du 3, 6 et 7 de ce mois, et leur contenu prouve assez que ce n'est que par les corruptions que le ministère britannique se maintient, de sorte que le parti de l'opposition ne parviendra jamais à le traverser dans ses vues et dans ses desseins. Sa supériorité me paraît même si décidée que je ne crois pas qu'il ait la moindre chose à appréhender de la nouvelle apparition du lord Bute.[3] Elle réveillera tout au plus la mauvaise humeur de la nation, qui disparaîtra ensuite, comme en tant d'autres occasions, et, à tout hasard, ce ministre sortira peut-être de nouveau de votre île, s'il ne voit pas jour de s'y soutenir.

Au reste, le délabrement de vos finances, dont votre lettre du 6[4] contient le tableau, me fait bien de la peine, mais je n'y comprends rien. Vous avez les mêmes appointements dont tant d'autres ministres ont joui dans votre poste, et, comme mon dessein, en vous envoyant à la cour où vous êtes, n'a jamais été que vous y fassiez grande figure, et que je ne vous oblige pas non plus à des dépenses extraordinaires, il faut que vous compassiez scrupuleusement vos dépenses à vos revenus, et que ces derniers fassent les justes bornes des premières.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Der Bericht Finckensteins, der in der Vorlage das Datum „15. Mai" trägt, gehört vielmehr dem 16. Mai an, da der am Abend des 15. ergangene und noch an demselben Tage präsentirte Erlass (Nr. 19917), in dessen Ausführung am folgenden Morgen die Unterredung mit Swieten (vergl. Anm. 2) stattfand, wie Finckenstein ausdrücklich berichtet, erst in der Nacht eintraf. — [2] Finckenstein hatte die Aufträge an Swieten (vergl. Nr. 19911 und 19917) ausgerichtet und diese Eröffnungen als Beweis der freundschaftlichen Gesinnung des Königs gegen die Kaiserin-Königin und den Kaiser bezeichnet. — [3] Maltzan berichtete, London 7. Mai: „Le lord Bute, comptant apparemment sur la grande supériorité de la cour, vient de prendre la résolution de retourner dans cette île." Vergl. Bd. XXIX, 187. — [4] In der Vorlage verschrieben: „7".

19920. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 16 mai 1771.

Vos deux dépêches du 7 de ce mois viennent de m'être fidèlement rendues, et leur contenu politique n'exige aucune instruction de ma part. Je me borne donc à vous faire observer que, dans la situation actuelle de la France, il peut m'être fort indifférent quel ministre cette couronne mettra à la tête des affaires étrangères.

Selon mes lettres d'Angleterre,[1] l'évasion du secrétaire français[2] a donné lieu aux mêmes soupçons dont vous faites mention dans votre dépêche susmentionnée.[3] Selon elles, ce secrétaire, ayant joué dans les fonds sous le nom de son maître et se conduisant selon les ordres qu'avait reçus l'ambassadeur, a perdu, à l'occasion du prompt accommodement, une grosse somme et s'est échappé. Cette affaire fait beaucoup de bruit, et l'on croit qu'elle pourra attirer des désagréments à l'ambassadeur, qui refuse de payer.

Anlässlich der Vermählung des Grafen von Provence erhält Sandoz eine ausserordentliche Zulage.

Nach dem Concept. Federic.

19921. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A COPENHAGUE.

Potsdam, 17 mai 1771.

Der König bestätigt den Empfang des Berichts vom 11. Mai und wiederholt den Befehl, „de n'employer pas tant de verbiage à des choses qu'on peut dire en trois ou quatre mots" (vergl. S. 143).

Au reste, les risques à user d'indulgence à l'égard de la quarantaine ordonnée aux bâtiments qui descendent la Vistule pour Danzig, sont de trop grande conséquence. La contagion qui a régné en Pologne, a rendu les mesures qui ont été prises à ce sujet, absolument nécessaires, et comme elle n'y est pas encore entièrement éteinte, il m'est impossible jusqu'ici de me départir en rien là-dessus et de condescendre, par conséquent, comme je le souhaiterais, aux sollicitations du comte d'Osten.[4] Vous le lui insinuerez d'une manière convenable.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Bericht Maltzans, London 26. April. — [2] Ritter d'Éon, vergl. Bd. XXIX, 95. — [3] „Comme si le comte de Guines, le prince Masserano et le duc de Choiseul agissaient secrètement de concert pour brouiller les cartes, ce qui avait causé les fausses spéculations du secrétaire." — [4] Osten bat um Abkürzung der Quarantäne, deren lange Dauer die Versorgung von Kopenhagen mit Getreide erschwerte.

19922. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 19 mai 1771.

Votre dépêche du 11 de ce mois m'a été fidèlement rendue, et la satisfaction que, selon mes dernières lettres de Pétersbourg,[1] on manifeste des propositions de la cour où vous êtes, relativement à la négociation de la paix, me ferait presque soupçonner que celle-ci ne cherche à me brouiller avec mon alliée l'impératrice de Russie.[2] Il est bien vrai que jusques ici il n'a été question que des propositions générales pour le retour de la paix, et que peut-être, dès qu'on entrera dans quelque détail, ces deux cours pourraient bien ne pas être d'un accord aussi parfait. Mais comme, au cas que cette unanimité de sentiments dût se conserver, mes soupçons recevraient un degré de probabilité de plus, vous n'oublierez pas de me dire ce que vous en pensez. En attendant, je me garderai bien de donner le moindre sujet de défiance à la Russie, et je n'épargnerai ni soins ni peines pour éloigner toute mésintelligence et pour vivre plutôt avec elle dans cette parfaite harmonie qui convient si bien à de si bons alliés.

Nach dem Concept. Federic.

19923. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 3. Mai, anlässlich der österreichisch-russischen Verhandlungen über den Friedensschluss: „Ne pourrait-on pas croire que la cour de Vienne a eu dessein de dégoûter Votre Majesté de S'ingérer dans l'explication qui a dû avoir lieu entre elle et la Russie sur l'affaire de la médiation, afin de porter cette dernière à s'entendre avec elle et de traiter ensemble sans la participation d'un tiers? En comparant les réponses vagues et peu claires qu'elle a faites à Votre Majesté sur la distinction de la médiation ouverte et cachée, sur le projet de la pacification de la Pologne et, en dernier lieu, sur son armement en Hongrie, avec les réponses emmiellées et moins équivoques que le prince Kaunitz a d'abord données à Vienne, et que le prince Lobkowitz a été autorisé de donner ici, il semble qu'il serait permis de faire une pareille supposition et de soupçonner même encore que ladite cour pourra s'être imaginé d'avoir trouvé par là un moyen de faire naître un refroidissement entre Votre Majesté et l'impératrice de Russie. Je suis bien sûr que sous le gouvernement présent il n'y a pas à craindre que cela réussisse; mais si tel est son dessein, il faudra attendre qu'elle ne se bornera pas à ce présent essai, et qu'elle augmentera de complaisance pour la Russie, afin de la désaccoutumer de prendre, en toute occasion, un recours à Votre Majesté.

Pour ce qui est du roi de Suède, on n'est pas ici sans appréhension que son long séjour en France n'apporte des influences sur la tranquillité du Nord. On prétend savoir qu'il a travaillé avec le zèle d'un particulier pour les intérêts du parti français en Suède; on a mandé aussi au comte Panin, non seulement qu'il avait reçu 1 500 000 livres du roi de France, avec la promesse de les continuer pendant sept années,[3] mais aussi que Sa Majesté Très-Chrétienne s'était offerte d'envoyer une flotte

[1] Bericht von Solms, Petersburg 3. Mai. — [2] Vergl. Nr. 19923. — [3] Vergl. S. 67.

dans la Baltique, qui serait à la disposition de Sa Majesté Suédoise pendant la durée de la Diète prochaine."

Potsdam, 19 mai 1771.

Vous devinez peut-être juste que l'intention des Autrichiens est de me brouiller avec la Russie. Les raisons que j'ai eues de ne pas vouloir me charger de porter la parole des Autrichiens aux Russes et des Russes aux Autrichiens, [sont] que c'était un moyen sûr de me brouiller avec les uns et avec les autres, parcequ'on m'aurait toujours accusé d'en dire trop ou trop peu.

A présent, reste à voir si les Autrichiens seront aussi coulants qu'on le croit, quand il s'agira d'entrer dans le fond des conditions de la paix. Car on peut convenir facilement de principes généraux, mais quand ensuite il s'agit du détail, chaque explique ses principes comme il le trouve à propos, et, loin de s'entendre, on est d'un sentiment tout-à-fait opposé.

Voici une relation que je reçois aujourd'hui de Vienne;[1] vous montrerez au comte Panin ce qu'on m'écrit, et, par conséquent, si je ne dois pas juger des Autrichiens de la manière dont je le fais. Il est sûr que, pour juger si le dessein des Autrichiens a été de me brouiller avec les Russes, ou si réellement ils ont les sentiments que je leur suppose, cela se manifestera évidemment, lorsqu'on entrera en matière avec eux. Alors nous verrons le fond de la chose, et nous pourrons en juger définitivement. Car pourquoi assembler ces troupes en Hongrie, pourquoi tout cet appareil, s'ils sont d'accord avec les Russes? Rohd fait monter cette dépense à huit millions de florins. Croyez-vous que les Autrichiens en aient beaucoup pour en jeter par les fenêtres? Ajoutez à cela les dettes prodigieuses dont ils sont surchargés. Mais, en même temps, je crois aussi qu'ils y penseront plus d'une fois, avant de faire la guerre, et je suis sûr qu'en gros la Russie sortira fort bien d'affaire et à son contentement.

N'oubliez pas ce qui me regarde; l'occasion est bonne, il ne faut pas la négliger, et la chose réussira sûrement, pourvu que vous vous y preniez bien.

Vous pouvez compter que ce qu'on a débité d'une flotte française qui devait venir dans la Baltique, est controuvé. Les Français n'ont ni l'argent ni le moyen de l'équiper. Le roi de Suède m'a assuré lui-même que de ses subsides arriérés de la France la Suède n'en pourrait

[1] Rohd berichtete, Wien 11. Mai, über französische Umtriebe am wiener Hof, um diesen zu bewegen, „à traverser les progrès de la Russie contre la Porte et à la contrecarrer en Pologne". Rohd führte den Entschluss zur Bildung des Lagers in Ungarn, zum Theil wenigstens, auf französischen Einfluss zurück; die Kosten, in Höhe von 8 Millionen, sollten durch Frankreichs Vermittlung zum Theil von der Pforte bestritten werden (vergl. S. 103. 104). Der Schluss des Berichtes handelt von den Conföderirten und der Aussichtslosigkeit ihrer Bestrebungen.

toucher le premier payement qu'au mois de janvier prochain. Il a les mains vides. Il n'a point fait de traité avec la France, et il s'attend à une Diète peu favorable à son avènement au trône.

Federic.

Das Hauptschreiben nach dem eigenhändigen Concept: „Au comte Solms. Chiffre"; das eigenhändige Postscript nach der Ausfertigung. Das Datum von der Cabinetskanzlei hinzugefügt.

19924. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION BEHNISCH A STOCKHOLM.

Potsdam, 19 mai 1771.

Je vous adresse avec la présente ma réponse[1] à la lettre de la Reine douairière ma sœur, que j'ai trouvée à la suite de votre dépêche du 7 de ce mois, pour avoir soin de la lui faire tenir de ma part.

La résolution où, selon votre rapport mentionné, cette Princesse doit être de se rendre à Drottningholm, après l'arrivée du Roi son fils, pour y fixer son séjour durant l'assemblée des états du royaume, est certainement le parti le plus prudent qu'elle puisse prendre, et qui, comme vous dites très bien, ne pourra vraisemblablement qu'avancer ses intérêts auprès des deux partis. Voilà tout ce que j'ai à vous dire aujourd'hui.

Federic.

Nach dem Concept.

19925. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

Königin Ulrike schreibt, 7. Mai:[2] „Si Dieu nous avait conservé notre bon Roi encore seulement deux ans, tout aurait pris une consistance, et le règne de mon fils aurait été heureux et tranquille; mais telle est la fatalité qui règne sur ce royaume, que les mesures les plus sages et le mieux concertées ont toujours été dérangées par des évènements imprévus, ce qui prouve bien la faiblesse de l'esprit humain dont l'être des êtres se rit et nous ramène au néant de notre incapacité. Je ne sais, mon cher frère, quelle est la cause qui tourne pour la moitié du genre humain tout à son avantage, pendant qu'avec les mêmes soins, et même quelquefois plus, l'autre ne rencontre que désastre et malheur. [Qu'est-]ce que c'est que ce guignon qui persécute les uns, et cette Fortune qui favorise les autres, sans qu'aucun d'eux ne paraît y avoir contribué? Vous, dont les lumières surpassent les miennes, faites-moi le plaisir de me dire votre sentiment. Je vois que vos idées sur l'existence après cette vie sont précisément celles que j'ai toujours eues, et que tout est dit après ce monde; mais il est bien étonnant d'avoir eu le malheur de naître, quand cette existence ne devait être qu'une souffrance perpétuelle de quarante ou cinquante années. Heureux ceux qui en voient la fin! Tout ce qui peut encore m'attacher à ce triste univers, c'est vous, mon très cher frère; je donnerais tout ce que j'ai au monde, pour vous revoir encore une fois, et puis tirer le rideau, et ma fin serait heureuse, si ma vie ne l'a point été."

[1] Nr. 19925. — [2] Das Schreiben trägt kein Ortsdatum.

[Berlin] 20 mai 1771.

Ma très chère Sœur. Je suis charmé, ma chère sœur, que les nouvelles que je vous ai données de votre chère famille,[1] vous aient été agréables; nous n'avons point de nouvelles d'eux, depuis qu'ils sont partis de Rheinsberg; mais je crois que vous jouirez bientôt de leurs embrassements.

Vous me faites une question bien métaphysique, ma chère sœur, vous voulez que je vous explique l'enchaînement fatal des causes qui dérangent nos projets et nous précipitent en toute sorte de malheurs. Je suis très persuadé que l'être suprême, auteur de tout bien, ne saurait l'être du mal; ce serait avancer une contradiction en philosophie et un blasphème affreux envers l'auteur de tout bien. Mais, sans remonter si haut, nous trouvons cette fatalité dans le jeu des causes secondes, dans l'agitation d'une multitude d'esprits qui se contrecarrent dans leurs vues, dans la conformation de nos viscères qui nous rendent si différents, dans nos passions, qui nous agitent et nous tracassent continuellement. Ce sont ces causes, ma chère sœur, qui rendent les hommes malheureux, et moins qu'il y a de mœurs dans une nation, plus les passions se débordent et font de ravage. Dans les États républicains les secousses sont plus vives que dans les monarchiques, par la multitude de personnes qui influent dans le gouvernement, et dès que l'esprit de corruption s'introduit dans une république, alors cela en est fait, et la mauvaise foi, la perfidie et les trahisons deviennent fréquentes. Dans les pays monarchiques ce serait la même chose, si les hommes n'étaient pas contenus, et si la crainte ne les empêchait de mal faire; car, généralement parlant, l'homme est un méchant animal, qui veut être contenu, s'il ne doit point être nuisible à la société. Ce sont, ma chère sœur, des vérités fâcheuses que je vous marque, mais quiconque a longtemps vécu avec les hommes, quiconque les connaît par l'expérience d'un gouvernement de trente années, n'en fera pas le panégyrique. Lorsque j'étais à la guerre malheureuse et sur le bord du précipice, rempli d'idées noires et mécontent de mon sort, je jetai sur le papier des pensées sur le sujet de la fatalité et je les adressais en vers à ma sœur Amélie;[2] je prends la liberté de vous en offrir une copie,[3] mais je vous supplie de ne les donner à personne, parceque j'y pense librement, et que bien des personnes se pourraient trouver offensées d'y trouver leur nom. C'est à peu près tout ce que la philosophie nous enseigne sur cette matière; mais, ma chère sœur, cela n'est guère consolant, car, en résumant la vie de l'homme le plus heureux, on trouve que la somme des maux l'emporte sur celle des biens. Personne ne nous a demandé si nous voulions venir au monde; on nous y plante, Dieu sait comment, pour souffrir du corps et de l'esprit et pour mourir, sans que nous

[1] Vergl. S. 100. — [2] „Épître sur le hasard" (Œuvres, Bd. 12, S. 57–69). — [3] Liegt nicht bei.

sachions pourquoi il fallait que nous essuyassions ces métamorphoses et tant de situations cruelles, pour finir et descendre au tombeau, très fâchés du sot rôle qu'on nous a fait jouer. Le parti le plus sûr est de regarder les choses d'ici bas avec une indifférence philosophique, et le monde comme un lieu de passage, un auberge où nous ne séjournons pas longtemps, de sentir le plaisir le plus vivement que l'on peut, et de se faire une espèce de calus contre le chagrin. Je vous avoue qu'indépendamment de ces belles réflexions, je n'y tiens pas. Quand le cœur est atteint d'une blessure et la perte des personnes qui nous sont chères, et qui fait la plus profonde blessure, ne se guérit que par le temps et par les dissipations, il faut autant que l'on peut, s'appliquer à des occupations qui n'aient aucun rapport avec notre douleûr. J'espère que vos enfants vous en fourniront le sujet; ils pourront vous raconter ce qu'ils ont vu dans leurs voyages, et ces sortes d'idées étrangères, quand on y revient souvent, endorment les douleurs passées.

Que je serais heureux, ma chère sœur, si vos souhaits se pourraient réaliser au point que j'eusse le bonheur de vous revoir et de vous embrasser! Mais il faut vivre; car si vous sentez vivement la perte de ceux qui vous sont chers, il faut que vous vous mettiez bien dans l'esprit que ceux qui vous aiment, la sentent également, et je ne crois pas que vous voudriez leur causer le chagrin mortel de vous perdre, après vous avoir embrassée. Vivez, ma chère sœur, vivez! et quoique le Roi votre fils ne trouvera pas sa carrière aplanie en y entrant, cela viendra avec le temps. L'occasion décide de tout, il faut l'attendre; mais je vous réponds que tôt ou tard elle arrivera. En attendant, vous pouvez couler des jours tranquilles hors de ce tourbillon impétueux des Diètes qui vous a pensé renverser plus d'une fois. Maîtresse de vous-même, à l'abri des orages politiques, vous trouverez des consolations infinies dans les lettres, les sciences et les arts que vous aimez; c'est dans leur compagnie et dans leur asile que j'ai réfugié ma vieillesse, et que je trouve le seul bonheur que comporte en le monde notre misérable espèce. Je vous recommande ce que vous aimez et que j'aime également; comptez, ma chère sœur, que l'ambition n'a jamais rendu personne heureux, mais que le désir de s'instruire et de s'éclairer a fait couler des jours paisibles à tous ceux qui ont eu cette heureuse inclination et s'y sont livrés. Je vous demande mille pardon de l'énorme fatras que je vous envoie, mais c'est à vous de vous en accuser vous-même; vous m'avez interrogé sur une matière difficile, qui vous a attiré ce débordement de philosophie et de poésie. Il y a de certaines gens qu'on ne questionne jamais sans s'en repentir; je crains bien que vous ne soyez dans ce cas, et que vous ne disiez en vous-même: »Quel maudit bavard de frère la nature m'a donné!« Pour bavard, oui, je n'en saurais disconvenir; mais cela ne déroge en rien à la tendresse infinie et tous les senti-

ments de la haute estime avec lesquels je suis à jamais, ma très chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung im Klinckowström'schen Familienarchiv zu Stafsund. Eigenhändig.

19926. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Berlin, 20 mai 1771.

Selon votre dépêche du 10 de ce mois, les affaires à la cour où vous êtes, sont toujours dans la même position, de sorte que je n'ai absolument rien à ajouter à mes ordres précédents. Je vous y ai déjà sommé de veiller à l'impression que le retour du lord Bute fera,[1] et je ne doute point que vous ne prêtiez toute l'attention imaginable à cet article, qui, dans le moment présent, intéresse beaucoup ma curiosité.

Nach dem Concept.

Federic.

19927. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Berlin, 20 mai 1771.

A ce que j'observe par votre dépêche du 9 de ce mois, les affaires de la cour où vous êtes, se trouvent toujours dans la même assiette, et, malgré tous les mouvements des princes du sang,[2] je crois qu'ils n'y apporteront pas la moindre altération ou changement.

Der Schluss betrifft Geldforderungen eines Franzosen an einen angeblich in preussischen Diensten stehenden Officier.

Nach dem Concept.

Federic.

19928. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Berlin, 21 mai 1771.

Votre dépêche du 17 de ce mois vient de m'entrer avec un post-scriptum du 18, et je me flatte que l'état de madame l'Électrice douairière ne sera pas tout-à-fait aussi dangereux que ses médecins le soupçonnent, mais que sa santé se rétablira encore parfaitement.

Pour ce qui regarde les affaires de la cour où vous êtes, quoique je ne doute nullement que les Polonais ne cessent de l'importuner pour en tirer des secours pécuniaires autant que possible,[3] je suis persuadé

[1] Vergl. S. 154. — [2] Gegen die Einsetzung des neuen Parlaments, vergl. S. 132. — [3] Borcke berichtete über einen neuen, jedoch ergebnisslosen Versuch der Conföderirten, „pour mettre l'électeur de Saxe à contribution“.

cependant que l'Électeur sera assez bien avisé pour ne pas se prêter à leur en fournir encore de nouveaux.

Les nouvelles de Bohême et de Vienne dont vous faites mention, sont conformes à celles que j'ai eues de ces contrées. On prétend que les dispositions guerrières de la cour impériale ne sont plus les mêmes que du commencement, qu'elles se ralentissent, et que les préparatifs s'y font avec beaucoup moins de vivacité.[1]

Der Schluss betrifft den Uebertritt eines sächsischen Officiers in preussische Dienste.

Nach dem Concept.

Federic.

19 929. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Berlin, 22. Mai[2] 1771.

Ohnerachtet Euer Bericht vom 17. April grössesten Theils eine blosse Bestätigung Eures vorhergehenden[3] ist, so habe doch wegen der darin näher bestimmten Befreiung des russisch-kaiserlichen Ministers von Obreskow keinen Anstand genommen, solchen sogleich nach Russland zu communiciren.[4] Ich habe auch nunmehro weiter keinen Zweifel, man werde keinen Anstand nehmen, mit dem daselbst residirenden österreichischen Gesandten sich näher einzulassen, und die Friedensunterhandlungen vermuthlich in kurzem in einem solchem Stand zu bringen suchen, dass man sich davon einen gedeihlichen Ausgang versprechen könne.

Friderich.

Nach dem Concept.

19 930. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 22 mai 1771.

Le sieur Obreskow, selon le rapport ci-joint de mon ministre à Constantinople, en date du 17 d'avril dernier,[5] est non seulement relâché, à l'heure qu'il est, mais il ne tardera même pas d'arriver, dans peu de jours, à Semlin, pour se rendre à l'endroit que la cour où vous êtes, lui aura fait assigner; de sorte que j'attends maintenant d'apprendre comment la dernière s'expliquera, tant sur ses conditions de paix que sur la proposition du lieu de la négociation et du congrès. C'est tout ce que j'ai aujourd'hui à vous dire sur le contenu de votre dépêche du 7 de ce mois, et comme vous me devez encore réponse à un bon nombre de dépêches sur ce sujet, je n'ai absolument rien à y ajouter.

Nach dem Concept.

Federic.

[1] Vergl. S. 151. — [2] Vom 22. Mai ein Schreiben an den Prinzen Ferdinand von Preussen in den Œuvres, Bd. 26, S. 564. — [3] Vergl. Nr. 19 897. — [4] Vergl. Nr. 19 930. — [5] Vergl. Nr. 19 929.

19931. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Berlin, 22 mai 1771.

J'ai lieu de douter beaucoup de l'authenticité de l'avis que, selon votre dépêche du 15 de ce mois, l'on vous a donné d'un échec que la flotte russe doit avoir essuyé entre Coron et Modon, et au moins mes lettres d'Italie n'en sonnent encore mot.

Mais, pour le silence que le comte Panin observe encore vis-à-vis du prince Lobkowitz relativement aux conditions de la paix avec la Porte, je vous ai déjà fait observer, dans un de mes ordres précédents, qu'il y a apparence que la Russie voudrait volontiers différer à s'expliquer sur ce sujet, jusques à ce qu'elle ait effectivement fait la conquête des Tartares.[1] Je ne crois pas non plus que je me trompe dans mes soupçons à cet égard, j'en suis plutôt tout aussi convaincu que de l'empressement que cette même cour apportera, après cette époque, à s'ouvrir plus en détail sur sa paix; et, en effet, je compte qu'alors elle sera la première à en parler et à presser la négociation, autant qu'il lui sera possible.

Quant au désir du comte d'Oeynhausen[2] d'entrer dans mon service, il n'a qu'à s'ouvrir, à son arrivée ici, à quelqu'un de sa connaissance et lui expliquer plus particulièrement ses idées, et dès que j'en serai informé, je ne tarderai pas de lui rendre réponse par le même canal.

Nach dem Concept. Federic.

19932. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Berlin, 23 mai 1771.

Que, selon votre dépêche du 12 de ce mois, le landgrave de Hesse-Cassel embrasse le parti de la France et de l'Autriche ou celui de l'Angleterre,[3] je m'en soucierai fort peu, et ses liaisons avec ces puissances me seront, dans le moment présent, fort indifférentes.

Les changements que la cour où vous êtes, pourrait faire dans son armée, intéressent bien plus ma curiosité, et vous n'oublierez pas de me dire jusques où ceux qu'on méditait, sont avancés à l'heure qu'il est. Sur quel pied le Dauphin et son épouse vivent actuellement ensemble, ainsi que, si la manière dont la France a abandonné l'Espagne dans ses derniers démêlés avec l'Angleterre,[4] n'a pas donné lieu à quelque refroidissement entre les maisons de Bourbon, ce sont encore

[1] Vergl. S. 64. — [2] Oeynhausen, Gesandter des Landgrafen von Hessen-Cassel am Berliner Hofe, befand sich seit April 1770 in Angelegenheiten seines Herrn in Wien (vergl. Bd. XXIX, 416). — [3] Der Landgraf hatte seine Anfrage (vergl. S. 147) bei dem französischen Ministerium wiederholen lassen. — [4] Vergl. Bd. XXX, 511.

deux articles sur lesquels je désirerais bien d'avoir des éclaircissements bien détaillés et positifs et que vous ne négligerez pas de me fournir également.

Federic.

Nach dem Concept.

19933. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE SUÈDE A DROTTNINGHOLM.

[Berlin] 23 mai[1] 1771.

Ma très chère Sœur. J'ai pris la liberté de vous parler très naturellement sur le sujet de votre famille;[2] si je n'avais eu rien de bon à dire, je me serais contenté, ma chère sœur, de garder un profond silence, mais si j'avais cent voix, je ne saurais dire assez de bien de votre jeune Roi, qui promet beaucoup, et qui, avec cela, se trouve avoir une douceur charmante dans l'esprit.

Je crois, ma chère sœur, que vous avez pris un parti très sage de vous tirer de ce tourbillon qui vous a pensé renverser plus d'une fois;[3] vous vous acquerrez l'estime et la considération des deux partis et vous vous rendrez, avec le temps, leur arbitre. Ce rôle, si convenable à votre dignité, vous donnera plus de poids dans les affaires que ces misérables intrigues des Diètes, que les tempêtes populaires et les corruptions détruisent à tout moment. Il est vrai que le Roi votre fils sera obligé de se vouer à la Sainte-patience, pour attendre des occasions favorables; tôt ou tard ces occasions se présenteront, et il est homme à ne les pas laisser échapper, mais à savoir en tirer un bon parti. C'est, je crois, ma chère sœur, des idées qui doivent vous tranquilliser et vous offrir un genre de vie plus doux et plus calme que ces agitations perpétuelles où jusqu'ici vous avez vu couler vos jours

Quant aux espérances que vous me donnez d'avoir le bonheur de vous revoir,[4] je vous assure qu'aucune idée ne saurait être plus flatteuse pour moi. Il y a eu des moments où j'ai désespéré de la voir jamais réalisée; il est vrai qu'à présent cela paraît plutôt possible, et cette possibilité que j'entrevois, me comble de joie. Vingt-sept ans d'absence est la moitié de la vie humaine, et le trône sur lequel une nation jalouse vous tenait comme enchaînée, m'obligeait, en quelque façon, de renoncer aux plus ardents désirs de mon cœur; à présent, ma chère sœur, les choses ne sont plus les mêmes, et quoique j'entrevoie encore quelques difficultés, je crois qu'il se trouvera des moyens pour les vaincre, et

[1] Vom 24. Mai ein Schreiben an die Churfürstin-Wittwe Maria Antonia von Sachsen in den Œuvres, Bd. 24, S. 218. — [2] Vergl. S. 107. — [3] Ulrike schrieb, 10. Mai: „Je vais être spectatrice des évènements à venir, et vous pouvez être sûr, mon cher frère, que je ne m'en mêlerai point; je compte de rester à la campagne pendant toute la tenue de la Diète." Vergl. S. 158. — [4] Ulrike schrieb: „Si mes facultés me le permettent, je vous verrai encore, pour mourir de joie dans vos bras, à moins que vous-même ne m'en empêchiez."

cela me console. Conservez seulement votre santé; ayez la bonté de prendre sur vous-même; consultez la philosophie, qui est la seule entre les bras [de laquelle] les malheureux mortels trouvent quelque ressource. J'espère, ma chère sœur, que vous reprendrez la résolution de vivre pour le bien de vos enfants et pour l'avantage d'une famille absente, mais dont vous avez toujours été bien tendrement aimée. Si jamais j'ai le bonheur de vous voir et de vous embrasser, j'emploierai tous les talents de la persuasion que je pourrai avoir, pour vous attacher à la vie et pour vous conserver.

Il y a ici un morceau d'étoffe qui appartient à un meuble de Drottningholm, que je prends la liberté de vous offrir; je ferai envoyer tous les désignements de l'adresse et de la route à Stockholm, pour qu'on sache à quelle poste il est adressé, et que le paquet ne s'égare pas.

Je m'en vais partir pour la Poméranie et me rapprocher de vous; mais, ma chère sœur, une grande mer nous séparera encore, et ce petit rapprochement sur une si grande distance ne me procurera pas même l'avantage de recevoir plus vite de vos nouvelles. Je vous embrasse mille fois, en vous assurant de la considération et de la plus tendre estime avec laquelle je suis, ma très chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

19934. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Stargard, 28 mai 1771.

Il sera fort indifférent, je crois, que la cour où vous êtes, selon votre dépêche du 14 de ce mois, renvoie un de ses ministres et le remplace par un autre.[1] Un pareil changement n'influera sûrement point sur les affaires générales. Elle n'y joue plus un rôle aussi brillant pour en être un des principaux ressorts, et ce qui me divertit le plus, c'est que, malgré les bravades de son ministre à Constantinople,[2] elle n'aura aucune part à la négociation de la paix entre la Russie et la Porte. Cette paix, selon toutes les apparences, ne se conclura cependant point avant le mois d'août prochain et peut-être même plus tard, de sorte que, si le rétablissement de la confiance publique dépend de cette époque, les fonds publics dans votre île pourraient bien baisser encore davantage.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Maltzan berichtete: „Chaque parti tâche de s'affermir de son mieux, et l'on m'assure qu'il est question de renvoyer tout de bon le lord Halifax, sous prétexte de sa santé dérangée." — [2] Vergl. S. 49. 50 und Bd. XXX, 537.

19935. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Stargard, 28 mai 1771.

Je me suis bien douté que le comte Panin se serait fait une idée trop flatteuse de son entretien avec le prince de Lobkowitz, et votre dépêche du 10 de ce mois fait voir assez que, bien loin d'être d'accord, ces deux ministres ne se sont pas encore expliqués bien clairement sur les conditions de la paix entre la Russie et la Porte.[1] Aussi pouvez-vous être très persuadé que la cour de Vienne fera naître maintenant mille difficultés, surtout relativement au plan des acquisitions dont la Russie m'a fait faire la première proposition. Mais, après tout, il faudra pourtant en venir une fois à s'expliquer, sans la moindre réserve, sur ces conditions de paix; et, après que j'ai informé exactement le comte Panin des ouvertures que la cour de Vienne m'a faites au sujet des districts dont elle s'est mise en possession en Pologne,[2] que je lui ai également déjà annoncé le relâchement effectif du sieur Obreskow,[3] et qu'ainsi je l'ai mis entièrement au fait de tout ce qu'il a exigé de savoir, je me flatte qu'il n'existera plus d'empêchement de faire connaître plus particulièrement, pas tant à moi que principalement à l'Autriche, le précis des conditions sous lesquelles sa souveraine veut faire sa paix.

D'ailleurs, on a sûrement fait sonner plus haut les armements autrichiens qu'ils ne le sont en effet, et vous n'avez qu'à en donner des assurances bien positives au comte Panin, en y ajoutant qu'il pouvait compter qu'aucun des régiments que cette cour avait voulu tirer de la Bohême, n'était encore arrivé, à l'heure qu'il est, en Hongrie.

Mais, au reste, malgré tout ce que le prince de Lobkowitz a voulu insinuer du contraire,[4] il est très constant et avéré que la France a une influence décidée sur l'esprit de sa cour, et, pour vous en convaincre foncièrement, vous n'avez qu'à consulter différents de mes ordres précédents où vous trouverez cette vérité dans tout son jour et, en même temps, si bien détaillée et prouvée qu'il ne saurait vous en rester le moindre doute.

Nach dem Concept.

Federic.

---

[1] Wie Solms berichtete, hatte sich Lobkowitz über seine Unterredung mit Panin (vergl. S. 151) dahin geäussert, „qu'on ne lui avait communiqué aucune condition, ainsi qu'il n'était pas en état de donner à sa cour des assurances positives ni qu'on voulait la paix, ni qu'on renonçait absolument aux conquêtes". — [2] Vergl. Nr. 19869. — [3] Vergl. Nr. 19930. — [4] „Qu'on jugeait mal de sa cour, si on la croyait dans la dépendance totale de la France et d'accord avec elle pour prendre part à toutes ses menées sourdes, qui n'aboutissaient qu'à des chicanes et ne décidaient rien pour le fond de l'affaire."

19936. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Stargard, 28 mai 1771.

Je voudrais bien que mes nouvelles sur la peste en Pologne fussent aussi favorables que celles de la cour où vous êtes, dont vous me rendez compte dans votre dépêche du 18 de ce mois.[1] Mais, malheureusement, selon mes dernières lettres de Varsovie,[2] les maladies contagieuses ont fait, encore tout récemment, un ravage très considérable à Czenstochow. On me mande positivement qu'elles y ont emporté non seulement quantité de monde de la garnison des Confédérés, qui, pour se mettre à l'abri de ce fléau, a été obligée de sortir de la forteresse et de prendre ses quartiers dans les débris de la ville, mais que même dix moines du couvent, malgré tous les soins qu'on a employés pour les sauver, en ont été également la victime et n'ont pu réchapper aux fureurs de cette cruelle maladie. Or, comme cette ville est bien plus près de mes frontières que tous les autres cantons où la peste a régné jusques ici, je ne saurais me dispenser non plus de continuer les mêmes précautions que j'ai prises, jusques à présent, pour en garantir mes États, et de les faire observer sans la moindre interruption, afin de n'avoir rien à me reprocher à cet égard.

Au reste, et quoique la Russie paraisse avoir adopté des sentiments plus modérés pour le rétablissement de sa paix avec la Porte, ce salutaire ouvrage n'est cependant pas, pour cela, plus avancé.[3] Vous savez que d'abord le comte de Panin a différé de s'expliquer sur les conditions de cette paix, jusques à ce que le sieur d'Obreskow fût remis en liberté, et vous n'ignorez pas non plus que, la Porte ayant enfin satisfait à cette demande et relâché effectivement ce ministre, cette anicroche ne saurait plus lui servir de prétexte. Nonobstant tout cela, je ne crois pas que le comte de Panin s'empressera beaucoup à s'expliquer plus clairement sur ces conditions, et j'ai plutôt lieu de soupçonner toujours, ainsi que je vous l'ai déjà fait observer précédemment, que ce ministre ne s'en ouvrira plus particulièrement que lorsque sa cour aura frappé son coup du côté de la Crimée et subjugué les Tartares.[4] Quoi qu'il en soit, ce n'est que pour votre seule information et direction que je vous répète cette réflexion. Je puis me tromper, il est vrai; mais tout conspire à me confirmer que c'est-là le vrai et peut-être l'unique motif de la réserve du comte de Panin.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Die Quarantäne an den österreichischen Grenzen war nicht nur verkürzt worden, sondern sollte sogar ganz aufhören, wenn die günstigen Nachrichten andauerten. — [2] Bericht Benoîts, Warschau 11. Mai. — [3] Vergl. Nr. 19935. — [4] Vergl. S. 163.

19937. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Stargard, 28 mai[1] 1771.

Après avoir été quelques jours de poste sans recevoir de vos dépêches, celles du 11 et du 15 de ce mois que vous avez fait passer par la voie de Willenberg, viennent de m'entrer enfin à la fois, et vous pouvez informer le sieur de Saldern que, sur la réquisition que vous m'avez faite de sa part, pour lever sur mes frontières la quarantaine en faveur des courriers qu'il envoie à sa cour, j'avais acquiescé à sa demande, et que je venais d'ordonner en conséquence au lieutenant-général de Stutterheim en Prusse de laisser continuer librement la route aux courriers russes qui viendraient de Varsovie à Willenberg de la part de cet ambassadeur, sans plus les assujettir à la moindre quarantaine.

Au reste, je réfléchirai aux mesures qui seront propres à régler avec ledit ambassadeur de Russie les affaires de Pologne.[2] Il me semble cependant que l'arrangement de ces affaires dépendra toujours en grande partie du concert qu'il convient à la cour de Pétersbourg de prendre également là-dessus avec celle de Vienne, et tant qu'il n'y aura rien d'arrangé à cet égard entre les deux cours, il sera difficile de savoir à quoi s'en tenir à l'égard de ces affaires.

La raison qui a fait hésiter le roi de Pologne à prendre le parti pour lequel, selon le contenu de vos susdites dépêches, il vient enfin de se déclarer,[3] est incompréhensible, et je ne conçois aucunement le motif qui a pu l'entretenir jusqu'ici dans son obstination. Ce parti est cependant le seul qu'il a à suivre; car si ce Prince s'aliène la Russie, tout est perdu pour lui sans ressources.

Au surplus, vous continuerez à être attentif aux avis ultérieurs qui

[1] Auf dem „für die Cabinetsvorträge" angefertigten „Extract" aus dem Gesuch des Lieutenants von Misbach, ihm zu einer Schuld an den verstorbenen Woywoden Sapieha „durch das in Polen stehende Commando preussischer Truppen" zu verhelfen, findet sich die eigenhändige Weisung des Königs, Stargard 28. Mai: „Vorschreiben, aber nicht Gewalt." Desgleichen ergeht auf den „Extract" aus dem Gesuche des nach Schlesien übergesiedelten Polen von Szaniecki, Forderungen an Polen „executivisch beitreiben zu lassen", der eigenhändige Bescheid, Potsdam 13. Juni: „Ich kann keine Gewalt in Polen brauchen." — [2] Benoît berichtete, Warschau 11. Mai: Auf seine Eröffnungen, betreffend Erwerbungen in Polen (vergl. S. 131), habe Saldern die Nothwendigkeit betont, „que Votre Majesté prît les arrangements nécessaires avec les cours de Pétersbourg et de Vienne, pour les mettre entièrement de concert avec Elle sur cet article, afin de déterminer formellement la part que chacune des trois puissances s'approprierait, et qu'alors il ne s'agirait plus que de s'en mettre tout simplement chacun en possession et de laisser crier les Polonais." — [3] Auf die Aufforderung der Russen, sich über die Partei, die er ergreifen wolle, zu erklären, hatte König Stanislaus, nach Bericht Benoîts, Warschau 15. Mai, Saldern die Zusicherung für sich, seine Oheime, die Czartoryski, und für den Conseil gegeben, „de se jeter avec confiance entre ses bras, de se déclarer ouvertement pour l'impératrice de Russie, de ne plus déguiser ses sentiments là-dessus et de n'agir que de concert avec l'ambassadeur".

entreront là où vous êtes, relativement à la contagion, et vous aurez soin de me communiquer soigneusement tout ce qui vous reviendra sur ce sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

19938. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 30 mai 1771.

Quoique je n'aie jamais douté des bonnes dispositions du comte Panin à mon égard, j'ai été cependant très charmé d'apprendre par votre dépêche du 14 de ce mois que non seulement il continue à regarder l'intimité des deux cours comme un principe fondamental de son système, mais qu'en conséquence il vous a donné encore, de nouveau, les plus fortes assurances de veiller à mes intérêts par rapport à l'acquisition à faire en Pologne. N'oubliez pas de le remercier de ma part, dans les termes les plus affectueux, de ces bons sentiments et de l'assurer, en revanche, de toute mon estime. Dites-lui que je me reposais entièrement sur ses soins, tant pour l'acquisition susmentionnée que pour mes autres intérêts en général, et que j'y avais une si grande confiance que je ne sentais pas la moindre inquiétude à ce sujet.

Mais pour ce qui est de l'Autriche, je ne vous dissimulerai point que tout ce qui me revient de sa part, me donne de furieux soupçons ou que son dessein n'ait été de me duper,[1] ou qu'elle n'ait envie actuellement d'en imposer à la Russie. En effet, tout ce que j'ai fait communiquer au comte de Panin de sa façon de penser, je l'ai appris ou de la propre bouche de son ministre à ma cour ou par mon ministre d'État le sieur de Rohd à Vienne; et si l'un et l'autre m'ont accusé juste, il n'y a rien de plus certain que de voir la cour de Vienne se cabrer et faire mille difficultés, dès ce que celle où vous êtes, lui aura fait connaître plus particulièrement les conditions de sa paix avec la Porte. Si, au contraire, cela n'arrive pas, et que plutôt l'Autriche se montre facile sur ces conditions, il faut poser en fait qu'elle a tâché de me duper et de me brouiller insensiblement avec la Russie. Peu de jours suffiront pour tirer ce mystère au clair et pour nous faire voir à découvert sa vraie façon de penser.

En attendant, je suis toujours d'avis que le comte Panin se flatte trop à son égard,[2] et je regarde constamment comme une chose im-

[1] Vergl. Nr. 19923. — [2] Solms berichtete: „Je puis, je crois, donner pour une chose assurée qu'on est résolu maintenant ici de se remettre à la coopération de la cour de Vienne pour l'affaire de la paix. La défiance qu'on avait contre elle jusques là, s'est changée en circonspection raisonnée, qui fait qu'on fera tout au monde pour lui ôter les ombrages qu'elle pourra prendre contre les desseins de la Russie, et qu'on tâchera de l'attirer entièrement dans ses intérêts."

possible de la détacher jamais de la France. Je vous ai déjà fait observer plus d'une fois, dans mes ordres précédents, la force des engagements qui subsistent entre ces deux cours, et que les liens du sang[1] ont cimentés encore davantage. Si donc l'Autriche voulait se détacher de la France, il faudrait que toutes ces liaisons fussent anéanties et dissolues, et c'est ce que je ne saurais jamais m'imaginer. Quoi qu'il en soit, il se peut ou que le prince de Lobkowitz se soit avancé, à l'un ou à l'autre égard, trop loin, sans y être autorisé, ou qu'il ait effectivement des ordres qui me sont restés entièrement inconnus, et c'est ce qui vous doit engager d'autant plus à avoir l'œil au guet sur tout ce qui se passera ultérieurement à la cour où vous êtes, entre lui et le comte de Panin, après que celui-ci se sera expliqué plus clairement sur les conditions de la paix, afin de m'en rendre un compte aussi exact que détaillé.

D'ailleurs, et quoique mon dernier courrier ait été retardé en chemin par une maladie, le délai de son arrivée à Pétersbourg ne sera pas de conséquence pour l'exécution des ordres[2] dont il a été le porteur, et je me flatte que je ne serai guère longtemps sans apprendre de quelle manière vous vous en êtes acquitté.

Nach dem Concept. Federic.

19939. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 30 mai 1771.

Votre dernière dépêche est du 22 de ce mois, et je n'ai absolument rien à y répondre. D'ailleurs, je ne fais que retourner de mon voyage de Poméranie, et je n'ai pas assez de nouvelles pour donner à mes ordres d'aujourd'hui une certaine étendue. Je me borne simplement à une seule observation que j'ai faite, et qu'il m'importe infiniment de tirer bien au clair. J'ai remarqué une différence très notable entre la façon de s'expliquer du prince Kaunitz vis-à-vis des Russes, et celle du comte de Panin et du prince de Lobkowitz à Pétersbourg. Le premier soutient toujours son ton haut, tandis que les derniers mettent beaucoup de douceur et un certain air de confiance réciproque dans leurs entretiens.[3] Cette différence me donne à penser, et je ne vous dissimulerai point que je ne saurais me défendre du soupçon que la cour où vous êtes, ne charrie pas droit à mon égard, et qu'il n'y ait en tout ceci quelque duplicité de sa part. Faites donc tous vos efforts pour approfondir ce mystère, et ne négligez absolument rien pour pénétrer ce qui en est, afin de vous mettre à même de me donner sur ce sujet tous les éclaircissements nécessaires.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Die Vermählung des Dauphins mit der Erzherzogin Maria Antoinette. — [2] Nr. 19869. — [3] Vergl. Nr. 19938.

19940. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 30 mai 1771.

Les nouvelles de la cour de Vienne que vous me mandez par votre dépêche du 24 de ce mois, sont bonnes,[1] et vous ferez bien pour cet effet de continuer à vous procurer, au moyen de tous les canaux possibles, des notions ultérieures de cette cour, afin de pénétrer toujours davantage ses actions et ses véritables desseins.

Pour ce qui regarde la santé de madame l'électrice douairière de Saxe,[2] il ne me reste, comme les médecins lui conseillent généralement de prendre les eaux d'Aix-la-Chapelle, que de faire des vœux pour qu'elles contribuent efficacement à l'entière guérison et au parfait rétablissement de cette Princesse.

Nach dem Concept. Federic.

19941. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 30 mai 1771.

Votre dépêche du 17 de ce mois ne fournit pas la moindre matière à de nouvelles instructions; son contenu me confirme plutôt que tout restera, dans votre île, sur le même pied, et que le théâtre britannique ne fournira guère des scènes fort intéressantes pour les puissances étrangères, ou qui puissent avoir une influence marquée dans les affaires politiques. Ne discontinuez cependant point à me marquer tout ce qui parviendra à votre connaissance.

Nach dem Concept. Federic.

19942. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION BEHNISCH A STOCKHOLM.

Potsdam, 30 mai 1771.

J'ai reçu votre dépêche du 17 de ce mois. Autant qu'il m'est revenu, le roi de Suède n'a absolument touché aucun argent de la part de la France pendant son séjour dans ce royaume, et on prétend que ce ne sera que vers la fin de janvier de l'année prochaine que cette couronne est intentionnée de payer le premier terme des subsides qu'elle reste devoir à la Suède.[3] Au reste, je ne crois pas que le roi de Suède pourra guère être rendu avant la fin du mois présent à Stockholm.

Nach dem Concept. Federic

---

[1] Borcke berichtete, dass nach wiener Privatbriefen seit der Nachricht von der Freilassung Obreskows die Thätigkeit in den Arsenalen und den Rüstungsmaassnahmen nachliesse. — [2] Vergl. S. 161. — [3] Vergl. S. 157. 158.

19943. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A COPENHAGUE.

Potsdam, 30 mai 1771.

J'ai reçu votre dépêche du 21 de ce mois, et je veux bien vous dire en réponse au sujet des dispositions que, selon son contenu, on fait paraître à la cour où vous êtes, à vouloir s'unir étroitement avec moi,[1] que j'ai actuellement des alliances très convenables à mes intérêts dont je ne saurais me départir pour telles autres nouvelles liaisons que ce puissent être.

Arnim wird auf seinen Vorschlag beauftragt, für Holzlieferungen an die dänische Flotte einen Plan zu entwerfen.

Nach dem Concept.

Federic.

19944. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A BERLIN.

[Potsdam] 30 mai 1771.

Mon cher Frère. Mon premier soin en arrivant a été, mon cher frère, de m'acquitter de ma parole; aussi l'argent est-il assigné et prêt à votre disposition.[2]

Demain, pour me délasser du voyage, j'aurai ici tout le sabbat du grand-directoire;[3] j'aurai matière à m'expectorer avec eux et à donner de l'exercice à mes pulmons.

J'ai honte de dire que je suis fatigué de ma course, cependant, au fond, il en est quelque chose, et des vieux os de 60 ans se détraquent plus facilement, quand on les tracasse, que des fibres de 18 ans. Mais, mon cher frère, ce sujet est trop ennuyeux pour vous et pour moi, pour ne pas rompre la matière et vous souhaiter plutôt un heureux voyage et beaucoup de plaisir à Rheinsberg.[4] C'est avec autant d'estime que de tendresse que je suis, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

19945. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION BEHNISCH A STOCKHOLM.

Potsdam, 2 juin 1771.

J'ai appris avec plaisir, par votre dépêche du 21 de mai dernier, l'heureux débarquement du roi de Suède à Carlscrone, et vous aurez

[1] Arnim berichtete, nach Aeusserungen von Struensee (vergl. Bd. XXX, 501) müsse er glauben, „qu'on ne souhaite rien plus que de s'unir aussi étroitement avec Votre Majesté qu'Elle voudra, pour abandonner toute autre liaison particulière avec la cour de France et même la cour de Russie. On vient de m'insinuer ces dispositions." — [2] Vergl. S. 12. — [3] Die alljährliche Conferenz mit den Ministern des Generaldirectoriums, die sogenannte Ministerrevue. — [4] Prinz Heinrich siedelte am 1. Juni nach Rheinsberg über.

soin de me mander également, en son temps, son arrivée à Stockholm. Entre autres, vous n'oublierez pas de m'informer si la présence de ce Prince apportera quelque changement dans les élections des députés pour la prochaine Diète qui ont été faites,[1] ou si les choses resteront, à cet égard, sur le pied où elles se trouvent présentement.

Nach dem Concept. Federic.

19946. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 2 juin 1771.

Votre dépêche du 17 de mai dernier vient de m'entrer. Je vois avec bien de la satisfaction qu'à présent nous commençons à nous entendre; je crois que plus le comte Panin entrera en matière, et plus il trouvera les Autrichiens tels que je les lui ai toujours dépeints.[2] Mes idées pour la paix sont celles où l'on sera obligé de venir tôt ou tard, car, à moins que les Autrichiens n'aient double poids et double mesure, je crois et regarde comme les plus sûres et le moins exposées aux inconvénients quelconques les idées sur la paix que je vous ai marquées.[3]

Je suis bien aise de voir la cour de Russie en de si bonnes dispositions pour moi;[4] je n'en abuserai pas, et lorsque cette négociation commencera à prendre consistance, je compte d'écrire à l'Impératrice en gros sur ses intérêts et les miens. Ce qu'il y a de certain, c'est que les Autrichiens nous ont donné l'exemple de réchauffer leurs anciennes prétentions sur la Pologne, et ce qu'il y a de très certain encore, c'est qu'ils nous autorisent à en faire autant.

Je dois vous marquer encore que les démonstrations guerrières vont toujours en diminuant chez les Autrichiens. On dit à présent que le camp de Pest ne sera que de 23000 hommes, et qu'il ne s'assemblera que dans le courant d'août.[5] Dès qu'il n'est plus question de la Moldavie et de la Valachie, la cour de Vienne n'a pas seulement de prétexte pour faire la guerre. Que la Russie ne s'embarrasse de rien! je suis son allié; tout le reste ira selon les vœux de l'Impératrice.

Pour le roi de Suède,[6] je vous dirai que des personnes qui l'avaient vu avant son voyage de France, disent qu'il se trouve beaucoup plus

[1] Vergl. S. 127. — [2] Panin hatte, nach Solms' Bericht, Petersburg 17. Mai, mit Dank die Ansichten des Königs über die Denkungsart des wiener Hofes (vergl. Nr. 19869), die sich völlig mit den Aeusserungen von Lobkowitz deckten, entgegengenommen, „de sorte qu'il m'a paru qu'ils (sc. die Ansichten) opèreront présentement une conviction parfaite". — [3] Vergl. Nr. 19869. — [4] Solms berichtete: „Je regarde l'affaire d'une acquisition pour Votre Majesté en Pologne comme une chose qui ne rencontrera plus ici d'obstacles." — [5] Vergl. S. 120. 151. — [6] Auf die Mittheilungen von Solms über die günstige Gesinnung Gustavs III. (vergl. S. 121. 122) hatte Panin geantwortet, „que Sa Majesté Impériale aurait été bien aise que ce Prince lui eût donné à elle-même des marques de ses bonnes dispositions".

modéré qu'il ne l'a été; cependant, il a encore des préjugés pour la France qui datent et de M. Scheffer[1] et de toutes les cajoleries que le Roi Très-Chrétien lui a faites. Ma sœur la Reine douairière a pris le parti de se retirer tout-à-fait des affaires,[2] auquel j'ai tâché de la porter, ainsi que dans les intrigues de ce royaume son nom ne se trouvera plus mêlé. Les Autrichiens envoient un certain Widmann en Suède comme ministre; je sais que son instruction porte d'aller de concert en tout avec M. de Vergennes.[3]

Vous pouvez juger par ce seul trait qu'il n'y a point d'apparence du tout que la cour de Vienne renonce à son système français. Que M. Panin s'en tienne donc à notre alliance! il la trouvera utile pour la Russie dans la paix présente, et je me flatte qu'il reconnaîtra qu'il suffit que la Prusse et la Russie soient alliées, pour n'avoir rien à craindre de personne.

Notabenè, si l'on veut savoir, d'ailleurs, ce que je pense de cette négociation,[4] je crois que la Russie peut parler de la Moldavie et de la Valachie et ensuite laisser tomber ses desseins sur ces provinces, pour mieux soutenir les autres; et je crois que, pour ce qui regarde les acquisitions sur la Pologne, il faut les faire envisager comme d'anciens droits que l'on règle à présent, pour éviter, à l'avenir, des discussions fâcheuses; et les Autrichiens n'auront rien à répondre, car ils sont dans le même cas, et s'ils s'avisent de faire les méchants, il faut leur répondre de grosses dents, car certainement, selon ce que j'apprends, ils ne me paraissent pas aussi vifs que je l'ai cru dans le commencement.

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept: „Chiffre au comte Solms"; das Datum, sowie die Empfangsbestätigung im Eingang sind von der Cabinetskanzlei hinzugefügt.

19947. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 2 juin 1771.

L'échec des Russes en Morée[5] qui, selon votre dépêche du 25 de mai dernier, vous a été confirmé, me l'a été également par d'autres lettres.

Mais j'ai reçu une nouvelle bien plus importante de Pétersbourg et qui m'a fait un plaisir infini; c'est que la Russie, après la nouvelle du relâchement effectif du sieur Obreskow, veut entamer tout de suite la négociation de sa paix.[6] Vous sentirez, de reste, la conséquence de

[1] Vergl. S. 109. — [2] Vergl. S. 164. — [3] Vergl. Nr. 19947. Vergennes war zum französischen Gesandten in Stockholm ernannt worden. — [4] Solms berichtete: Panin „m'a prié de lui laisser par écrit l'essentiel des avis et des conseils donnés par Votre Majesté (vergl. S. 120), pour réfléchir là-dessus à tête reposée, m'assurant que c'était pour conduire d'après eux le plan de la prochaine négociation pour le rétablissement de la paix." — [5] Vergl. S. 163. — [6] Bericht von Solms, Petersburg 17. Mai.

cette nouvelle, et il est à souhaiter que cette négociation ait tout le succès désiré.

Quant au baron de Widmann et sa mission en Suède, je crois qu'on peut être assez tranquille à son sujet.[1] Vous savez mieux que je ne saurais vous le dire,[2] qu'un ministre qui arrive à cette cour, sans avoir une bourse bien garnie pour faire des corruptions, ne saurait se promettre aucun succès de ses négociations, et, dans l'état actuel des finances françaises, je doute que celle du sieur de Vergennes soit fort riche pour faire de grandes largesses.

Au reste, je serais bien curieux de savoir si dans les États autrichiens les grains ont beaucoup souffert par l'hiver rude et long que nous avons essuyé, ou s'ils ont repris des forces et qu'on a lieu de s'en promettre une bonne récolte. Tâchez donc de me satisfaire également sur cet article, mon départ pour les revues de Magdeburg ne me permettant point de m'étendre davantage aujourd'hui.

Nach dem Concept. Federic.

19948. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 2 juin 1771.

Quoique, selon le contenu de votre dernière dépêche du 21 de mai, qui m'est bien parvenue, l'on se flatte là où vous êtes, de réussir à faire entendre bientôt raison aux Confédérés, je doute cependant fort que le sieur de Saldern, avec toute l'habileté que je lui connais, parvienne jamais à réunir les Polonais, pour les faire entrer dans ses idées de pacification. Le temps justifiera, comme vous le verrez probablement, que j'ai raison de dire que ce ne sera que l'intervention effective des puissances voisines dans les affaires de la Pologne qui mettra fin radicalement aux troubles qui la déchirent, et qui y rétablira les choses dans un certain ordre.

Pour ce qui regarde mes acquisitions à faire en Pologne, je suis entièrement d'accord là-dessus avec la Russie,[3] de sorte que cette affaire n'est sujette à aucun inconvénient de ce côté-là. Les prétentions que cette puissance a sur certains districts de ce royaume, ne sont en litige avec aucune autre; je crois donc, comme vous pouvez l'insinuer au sieur de Saldern, que, par cette raison, nous n'avons besoin, ni moi ni sa cour, de rendre celle de Vienne arbitre de nos droits à cet égard,[4]

[1] Rohd vermuthete, „que ses instructions portent de seconder les intérêts de la France en Suède". — [2] Rohd war von 1746 bis 1753 Gesandter in Stockholm gewesen. Vergl. Bd. V—X. — [3] Vergl. S. 173. — [4] Benoît berichtete: „Ce ministre est impatient d'apprendre si Votre Majesté aura arrangé quelque chose avec les cours de Russie et de Vienne par rapport aux acquisitions à faire en Pologne." Auch Benoît hielt eine Verständigung mit dem wiener Hofe für unerlässlich.

d'autant moins que celle-ci s'est déjà mise tout de grand en possession des terres sur lesquelles elle en forme également. Et, d'ailleurs, comme la Russie veut bien outre cela, uniquement par complaisance pour la cour de Vienne, sacrifier ses conquêtes de la Moldavie et de la Valachie, il me semble que cette dernière aurait mauvaise grâce de vouloir chicaner l'autre, après une démarche pareille de sa part. En tout cas, peu m'importe; car ma façon de penser n'est pas pour souscrire aveuglément aux volontés de la cour de Vienne et pour régler ma conduite de point en point sur ce qu'elle jugera à propos d'arranger dans cette affaire.

Nach dem Concept. Federic.

19949. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Cörbelitz, 4 juin[1] 1771.

J'ai reçu votre rapport du 24 de ce mai dernier, par lequel vous me marquez que, vu les raisons que vous en alléguez, vous ne sauriez supposer que la France touche au moment de faire une banqueroute totale.[2]

Le bal paré donné à Versailles et l'ordre dans lequel y ont dansé les princes, saurait m'être très indifférent; mais ce que j'aurais été plus curieux d'apprendre de vous, c'est s'il ne règne actuellement quelque froideur entre l'Espagne et la France, depuis que cette dernière ne l'a pas secondée, à son gré, dans sa querelle avec l'Angleterre,[3] et vous ne tarderez pas de me marquer ce qui pourra vous être entré, et les découvertes que vous aurez pu faire à cet égard.

Quant à la mission du duc de Rohan à Vienne,[4] j'ai tout lieu de croire qu'elle n'a point pour but de prendre connaissance des desseins de la cour de Vienne, que la France ne saurait ignorer, mais que peut-être on est bien aise en France de l'y envoyer jusqu'à ce qu'on s'y soit déterminé sur le choix d'un ambassadeur à la susdite cour, peut-être aussi pour avoir, par son moyen, la main au jeu relativement aux affaires de Russie et de Pologne.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Auf dem „für die Cabinetsvorträge" angefertigten „Extract" aus dem Gesuche des Kaufmanns Kaponski in Berlin, ihm zu Forderungen an den Conföderationsmarschall Malczewski zu „verhelfen", findet sich der eigenhändige Bescheid des Königs, Cörbelitz 3. Juni: „Ich kann ja den Conföderirten-Marschalk nicht bei die Ohren kriegen. Da kann ich ihm nicht helfen." — [2] Sandoz verwies vornehmlich auf die Bedenken Ludwigs XV. und der für die Leitung der Geschäfte maassgebenden Personen und auf deren Besorgniss, die Gährung im Volke durch einen Staatsbankrott noch zu steigern. — [3] Vergl. S. 163. — [4] Vergl. dafür S. 180.

19950. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Cörbelitz, 4 juin 1771.

Vos deux rapports du 21 et du 24 de mai dernier me sont entrés à la fois, et je pense toujours, comme je vous l'ai déjà écrit,[1] que l'Europe entière regardera avec une parfaite indifférence tel changement qui pourra survenir dans le ministère britannique, vu que le pitoyable rôle que l'Angleterre joue présentement, ne saurait sûrement lui attirer aucune considération, et, quoiqu'il soit vrai que le sieur Obreskow ait été relâché, et que l'on touche au moment où la paix pourra être rétablie, il n'en est pas moins vrai que ce ne sera pas du fait du ministère anglais, qui, après tout, n'aura rien contribué à une œuvre aussi salutaire.

Nach dem Concept. Federic.

19951. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LOO.

Magdeburg, 5 juin 1771.

Ma chère Nièce. Je ne m'embarrasse assurément pas, ma chère enfant, de votre ambassadeur[2] qu'autant que sa conduite vous touche; peut-être que l'ennui le gagnera, et que, fatigué de soutenir des prétentions insoutenables, il se rendra dans peu à ce que la raison demande de lui.

Je vais demain faire un petit tour à Saltzthal[3] auprès de ma bonne sœur;[4] je me verrai de dix milles plus près de votre voisinage, ma chère enfant, sans qu'il m'en revienne aucun avantage, mais j'espère que l'année prochaine me sera plus favorable, et que les combinaisons de la politique, moins embrouillées, me permettront de faire un tour chez vous.

Je vous suis fort obligé de ce que vous voulez me mettre en grâce chez la duchesse de Norfolk;[5] en effet, son fils est beaucoup mieux élevé et plus aimable que ne le sont les jeunes Anglais que l'envie de tuer le temps fait voyager sans dessein en Europe. La plupart ne savent de français que aquevi[6] et non, et font des révérences comme des chiens qui ont pissé au coin d'une rue; il y en a un ici dans le camp qui amuse toute l'armée par sa singularité.

Faites, je vous prie, mille amitiés de ma part à notre cher prince d'Orange. Je vous embrasse mille fois, ma chère enfant, en vous assurant de la tendresse infinie et de tous les sentiments avec lesquels je suis, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

---

[1] Vergl. Nr. 19934. — [2] Noailles, vergl. S. 146. Das Schreiben der Prinzessin liegt nicht vor. — [3] Salzdahlum. — [4] Herzogin Charlotte von Braunschweig. — [5] Verschrieben für: Northumberland (vergl. S. 146). — [6] So; vielleicht Aquavit.

19952. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Cörbelitz, 5 juin 1771.

J'ai reçu votre rapport du 28 de mai dernier. Selon toutes les apparences, la nation anglaise sera la dupe de son ministère dans l'affaire de Falkland,[1] mais l'Europe n'en regardera pas moins avec indifférence que cette île appartienne à l'Espagne ou à l'Angleterre, ou bien même qu'elle soit abandonnée de l'une et de l'autre de ces puissances.

Au reste, comme le sieur Bute est actuellement de retour en Angleterre,[2] je pense ne pouvoir l'en féliciter, puisque, s'il lui arrive selon qu'il le mérite, il ne saurait guère éviter d'être pendu. Voilà tout ce que j'ai à vous écrire pour cette fois.

Nach dem Concept. Federic.

19953. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Cörbelitz, 5 juin 1771.

J'ai reçu votre rapport du 26 de mai dernier, et je n'ai à vous dire autre chose sur son contenu, si ce n'est que les changements qui auront lieu dans le ministère de France, pourront m'être parfaitement indifférents, et que je prendrai tout aussi peu de part à l'élévation du chancelier qu'à celle du duc d'Aiguillon[3] au poste de ministre des affaires étrangères de la cour de Versailles.

Nach dem Concept. Federic.

19954. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Cörbelitz, 6 juin 1771.

J'ai reçu votre dépêche du 31 de mai dernier, et vous me ferez plaisir de me procurer les nouveaux plans d'exercices autrichiens attribués au feld-maréchal Lacy, dont on vous fait entrevoir la possibilité d'avoir une copie.

Pour ce qui est de la santé de madame l'électrice douairière de Saxe, il est fâcheux que l'état où elle se trouve, rende même l'effet des eaux minérales dont cette Princesse veut faire usage cet été,[4] problématique.

[1] Mit Bezug auf die den Spaniern gegebene Zusage des englischen Ministeriums, die Falklandinsel zu räumen, berichtete Maltzan: „Dans ces occasions-là, la nation reste toujours la dupe; quelque bruit qu'elle fasse, et quelque changement de ministère qui arrive, les partis les plus opposés sont toujours intéressés à se ménager l'un l'autre, et la nation aura beau crier, elle n'y changera rien.“ — [2] Vergl. S. 161. — [3] Vergl. S. 125. — [4] Vergl. S. 171.

Au reste, il n'est pas surprenant que sous l'administration d'un ministère aussi faible que celui de la cour où vous êtes, tout soit en confusion, et qu'on y reste les bras croisés, sans prendre aucuns arrangements pour le soulagement des provinces. La prudence voulait que, pour mettre, dans les conjonctures présentes,[1] le pays à l'abri de la disette, on défendît l'exportation des grains; on a négligé de le faire, et mes États seuls en ont tiré une quantité considérable. Que peut-on espérer de bon et de salutaire après un tel manque de prévoyance?

Nach dem Concept. Federic.

19955. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Cörbelitz, 6 juin 1771.

Je ne suis point surpris de la douceur que, selon votre dépêche du 21 de mai dernier, le prince de Lobkowitz continue de mettre dans tous ses entretiens au sujet de la paix entre la Russie et la Porte.[2] La raison en est que je sais positivement qu'il n'a ordre que d'écouter simplement les propositions qu'on lui fait, et d'en rendre compte à sa cour.[3] La Porte ayant maintenant remis en liberté le sieur Obreskow, la cour de Vienne est dans l'attente que la Russie s'ouvrira plus particulièrement sur les conditions de cette paix, et aussi longtemps que le comte de Panin ne s'en explique pas formellement, le prince de Lobkowitz ne manifestera point la moindre tergiversation. Il prendra plutôt tout *ad referendum* et en rendra compte à sa cour. Mais dès ce que l'on entrera dans une explication plus détaillée sur ces conditions, j'appréhende fort que la réponse de la cour de Vienne ne sera jamais telle que le comte Panin la désire; et ce sera alors que la Russie s'apercevra de la vérité de mon horoscope et des difficultés sans nombre qu'elle rencontrera dans la suite de cette négociation. Je vous l'ai déjà fait observer à différentes reprises dans mes ordres précédents, et je n'ai rien à y ajouter. Mais, malgré tous ces obstacles, je n'appréhende rien pour le succès réel de la négociation; en gros la Russie ne manquera pas de la mener à une heureuse fin. Sans difficultés, qu'il faut tâcher d'écarter dans la suite de la négociation, il ne s'est fait encore aucun traité ni convention, et encore moins un traité de paix de cette importance. La Porte insistera sûrement sur un armistice,[4] sans lequel elle pensera

[1] Vergl. S. 135. — [2] Solms hatte über die Ergebnisse der Conferenz vom 8./9. April zwischen Thugut, Zegelin und den türkischen Vertretern (vergl. S. 139) eine Unterredung mit Lobkowitz gehabt. „Je l'ai trouvé fort doux dans ses répliques, et il m'a paru qu'il n'avait point ordre de s'obstiner sur rien, mais de chercher plutôt, par des représentations amiables, d'accorder les points de différence.“ — [3] Vergl. Nr. 19956. — [4] Vergl. S. 139.

qu'il n'est guère possible de travailler avec succès à la paix. Le lieu du congrès ne donnera pas moins lieu à quelques anicroches. Mais il y a toute apparence que tout cela s'arrangera enfin à la satisfaction des deux parties.

En attendant, le ministre d'Angleterre à Constantinople continue à y tenir une conduite très singulière et indécente. Jusques ici mes lettres immédiates du major de Zegelin ne me sont pas encore entrées, mais, selon de très bonnes nouvelles que j'ai reçues par mon ministre à Vienne,[1] le sieur Murray a tâché de mettre au départ des enfants du sieur Obreskow des obstacles et des empêchements tout aussi frivoles et indécents que ceux qu'il a fait naître pour contrecarrer le propre élargissement de ce ministre infortuné. Je vous avoue que je ne comprends rien à des procédés aussi violents et passionnés et que ce ministre ose violer jusques à ce point-là les lois de l'humanité même. Peut-être est-ce le premier exemple qu'un ministre d'une puissance qui se dit amie d'une autre, ait poussé son animosité si loin; et quoique je sois persuadé que le ministère britannique ne négligera pas de désavouer hautement une conduite aussi imprudente, il me semble cependant que la cour de Russie ferait bien d'en porter des plaintes formelles à celle de Londres.

Au reste, et pour ce qui regarde l'article important de mes acquisitions à faire en Pologne, je ne saurais trop le recommander à vos soins, et je me flatte que vous ne négligerez absolument rien pour me les faire obtenir. Je me repose, à leur égard, sur les promesses et les bonnes dispositions du comte de Panin, tout aussi bien que sur les sentiments favorables de sa souveraine, et, à la faveur de tels auspices, je crois pouvoir attendre le succès de vos peines avec assez de tranquillité.

D'ailleurs, on me mande de Paris que la France envoie le prince Louis de Rohan à Vienne, sous prétexte de voir l'armée de l'Empereur, et quoique l'on ajoute que le principal objet de cette mission est de prendre une connaissance exacte des desseins de ladite cour, et qu'il est chargé de quelques instructions particulières sur ce sujet,[2] j'ai cependant de la peine à me le persuader. En effet, ces desseins ne sauraient être ignorés de la France, de sorte que j'ai plutôt lieu de supposer que cette mission n'est qu'intérimistique, jusques à ce que Sa Majesté Très-Chrétienne se soit décidée sur le choix d'un nouvel ambassadeur, ou peut-être qu'elle ne s'est faite que dans la vue de s'immiscer, par le moyen de ce ministre, dans les affaires de Russie et de Pologne.

Enfin, il y a à Vienne des lettres de Constantinople[3] qui font mention d'un nouvel incendie qui y a pris, le 1er de mai dernier, à la maison attenante à la Porte, dont une partie a souffert, jusques à la Marine. Le feu a consumé tout jusques à la distance d'un quart de lieue, quelques

[1] Bericht Rohds, Wien 29. Mai. — [2] Vergl. Nr. 19949. — [3] Bericht Rohds, Wien 29. Mai.

maisons de plaisance du Grand-Seigneur sur la mer, ainsi qu'un grand nombre de palais, entre autres ceux du reis- et d'Osman-Effendi, ayant été réduits en cendres.

Nach dem Concept. Federic.

19956. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Cörbelitz, 6 juin 1771.

Ce n'est qu'avec bien du plaisir que j'ai appris, par votre dépêche du 29 de mai dernier, la façon de penser actuelle de la cour où vous êtes, à mon égard.[1] Elle me fournit la clef de la conduite énigmatique du prince de Lobkowitz à celle de Pétersbourg, sur laquelle je vous ai confié mes soupçons par mes ordres du 30 de mai.[2] En effet, ce Prince ayant, pour ainsi dire, consenti à tout ce que le comte Panin lui avait insinué sur le rétablissement de la paix avec la Porte, je n'ai pu que soupçonner à la cour où vous êtes, quelque duplicité à mon égard, et qu'elle n'ait résolu de céder à la Russie plus qu'elle ne paraissait d'abord vouloir le faire. Mais après que le prince de Kaunitz vous a assuré lui-même que ce ministre n'était chargé d'aucune ouverture, mais de voir venir plutôt simplement le ministre russe et de prendre ainsi tout *ad referendum*, c'est aussi de la réponse seule que sa cour fera à toutes ces propositions, que dépendra la décision de ce à quoi on doit s'attendre de sa part.

En attendant, selon mes dernières lettres de Pétersbourg,[3] le relâchement du sieur Obreskow que le prince de Lobkowitz a notifié lui-même à la cour de Russie, a donné lieu à quelques nouvelles explications avec le comte Panin, dans lesquelles le prince de Lobkowitz a paru de nouveau fort riant et accommodant, et dont le premier a voulu rendre compte à sa souveraine; de sorte que, selon tout ce que le comte de Solms ajoute, il ne me reste plus de doute que l'on procédera incessamment à s'ouvrir plus particulièrement sur les conditions de la paix.

J'attends, d'un moment à l'autre, mes lettres immédiates de Constantinople pour juger de la disposition actuelle de la Porte relativement à cette paix.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Rohd berichtete: „Jusqu'ici je n'ai aucun lieu de soupçonner que la cour d'ici cherche à brouiller Votre Majesté avec celle de Russie (vergl. Nr. 19922) . . . Aux termes d'union et d'amitié où Votre Majesté en est présentement avec l'Empereur et l'Impératrice-Reine, ce procédé serait trop double, pour ne pas dire noir, et il serait désavoué à coup sûr de Leurs Majestés Impériales, et le prince Kaunitz même m'a toujours paru penser autrement en fait de politique.“ — [2] Nr. 19939. — [3] Vergl. Nr. 19955.

19957. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

Salzdahlum, 7 juin[1] 1771.

Mon cher Frère. J'ai eu le plaisir de recevoir ici votre lettre,[2] mon cher frère. Je n'ai fait que remplir ma promesse et m'acquitter, mon cher frère, envers vous d'une vieille dette.[3]

Je souhaite que vous passiez agréablement votre temps à Rheinsberg; ici, sur mon voyage, j'ai trouvé les grains partout dans le plus bel état. De Potsdam jusqu'à Saltzthal on peut se promettte une abondante moisson, et si le seigle peut ne pas être en aussi grande abondance dans quelques parties de la Nouvelle-Marche, il sera abondamment remplacé par les blés de l'été, ainsi que pour cette année nous sommes à l'abri de la famine; pour l'année passée elle s'annonçait visiblement sur les champs. Enfin, c'est un malheur de moins; il serait plus heureux encore qu'il n'y en eût aucun à craindre.

J'attends avec la poste de dimanche[4] des nouvelles des premières ouvertures que le comte Panin aura faites au prince Lobkowitz au sujet de la paix; mais comme le prince Lobkowitz est restreint par ses ordres à tout écouter, sans rien répondre,[5] il faudra que par une longue correspondance ces propositions aillent à Vienne, et que ce que Panin y ripostera, trotte encore à Vienne. Tout cela est bien long, mais il faut avoir patience et ne se point décourager.

J'ai trouvé ici ma sœur très bien portante, d'ailleurs la cour dans la même réforme dont elle a adopté les principes depuis quelques années.[6]

Je serai le 9 de retour chez moi. C'est en vous embrassant, mon cher frère, que je vous prie de me croire avec toute la tendresse possible, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

19958. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 9 juin 1771.

L'objet de la conférence que vous m'annoncez dans votre rapport du 1er de ce mois, m'a bien surpris, je l'avoue; mais je me suis attendu d'abord à son résultat.[7] Quelque éblouissante que soit, pour un moment, la proposition du maréchal Lacy de profiter des circonstances pour faire

[1] Vom 7. Juni ein Schreiben an die Churfürstin-Wittwe Maria Antonia von Sachsen in den Œuvres, Bd. 24, S. 221. — [2] D. d. Rheinsberg 2. Juni. — [3] Vergl. Nr. 19944. — [4] 9. Juni. — [5] Vergl. Nr. 19956. — [6] Vergl. Bd. XXVIII, 278. — [7] In einer Conferenz zwischen Maria Theresia, Joseph, Kaunitz und Lacy hatte der letzte vorgeschlagen, die günstige Zeitlage zu benutzen, „pour reprendre Belgrade et la Servie sur les Turcs, même une bonne partie de la province de Bulgarie". Joseph sollte sich dem Vorschlag zugeneigt haben, Maria Theresia unentschieden gewesen, Kaunitz jedoch mit seiner Ansicht durchgedrungen sein, dass man die Verträge mit der Pforte nicht brechen dürfe.

les conquêtes en question, j'ai bien cru que la réflexion importante de l'alliance avec la France ferait évanouir tout ce qu'il y a de brillant dans cet avis, et serait un frein assez fort pour la cour où vous êtes, pour renoncer à toute démarche tendante à son exécution. Aussi la suite vous convaincra que l'Autriche, ainsi que je me l'imagine, ne s'écartera en rien de son premier projet relativement à la paix entre la Russie et la Porte.

On vient de m'informer de Pétersbourg que la Russie est à présent sur le point de communiquer à la cour où vous êtes, les conditions qu'elle a dessein de mettre pour base de cette paix.[1] Mais comme, soit cependant dit à vous dans la plus grande confidence, le prince de Lobkowitz fait extrêmement le pliant, Leurs Majestés Impériales et Royales les trouveront sûrement trop exorbitantes, et le rôle le plus difficile que j'aurai à jouer en tout ceci, ce sera de calmer les premières vivacités, tant de la part de la cour où vous êtes, que de celle de Pétersbourg. Le temps nous apprendra ce qu'il en sera. En attendant, je vous sais beaucoup de gré de la liste de l'armée autrichienne.

Nach dem Concept. Federic.

19959. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 9. Juni 1771.

Ich werde von dem ganzen Inhalt Eures nach Meiner Zurückkunft von der Magdeburgischen Revue wohl eingehändigten Berichts vom 3. Mai[2] allen guten Gebrauch machen. Inzwischen hat die Loslassung des russisch-kaiserlichen Residenten Obreskow bereits den guten Erfolg gehabt, dass nunmehro Russland die ersten Friedenspropositiones der Pforte thun lassen wird. Beide Mächte müssen aber nothwendig sich darüber zuvor näher verstehen und vergleichen, und wird demnach dieses Friedensgeschäft nicht sogleich zum Schluss kommen können, sondern dazu natürlicher Weise noch etwas Zeit und Geduld erfordert werden.

Friderich.

Nach dem Concept.

19960. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 10 juin 1771.

J'ai reçu votre dépêche du 24 de mai dernier, et je vous envoie ci-joint une dépêche de Constantinople,[3] par laquelle vous pourrez juger

[1] Vergl. Nr. 19960. — [2] Zegelin berichtete über eine Feuersbrunst in Konstantinopel (vergl. S. 180. 181) und den Versuch Murrays, die Abreise der Kinder und des Gesindes von Obreskow zu verhindern (vergl. S. 199). — [3] Vergl. Nr. 19959.

de la conduite bizarre du ministre anglais à la cour; c'est le détail de ce que je vous ai annoncé en peu de mots dans ma dépêche précédente.[1]

J'en viens à présent aux négociations pour la paix. Souvenez-vous de ce que je vous ai marqué dans ma dépêche précédente, que le prince de Lobkowitz n'a d'ordre que d'écouter et de ne point négocier.[2] Je vois par ce que vous m'écrivez, qu'il remplit ce rôle au pied de la lettre; mais attendez les réponses de Vienne,[3] et j'ai tout lieu d'appréhender qu'elles ne seront pas aussi satisfaisantes que le comte Panin paraît s'y attendre. Les Autrichiens sont trop intimement liés avec la France pour qu'ils ne s'opposent pas, en temps qu'il est en eux, à l'abaissement des Turcs dont les Français ont garanti les possessions. Après tout, il fallait enfin parler, et il était bien temps de tirer les affaires au clair. Je suis curieux de voir la réponse que fera la cour de Vienne, pour juger par là si je me suis trompé ou non sur sa façon de penser.

J'aurais voulu que le comte Panin se fût borné au commencement à la simple négociation de la paix avec la Turquie, et qu'il eût réservé ce qui regarde les acquisitions en Pologne, jusqu'au temps qu'il eût été question des pacifications de la Pologne.[4] Je prévois des oppositions prodigieuses, dans toutes ces propositions, de la part des Autrichiens, et je crois qu'il faudra encore deux mois pour tirer toute cette affaire au clair. Enfin, j'attends avec impatience les nouvelles que vous me donnerez de Pétersbourg, pour voir ce qu'il faudra augurer des Autrichiens, des Turcs et des Polonais; mais je m'étonne que le comte Panin veuille le concours des Autrichiens pour régler les possessions des Russes, qui me semblent n'avoir pas besoin du consentement des Autrichiens. Je reviens aujourd'hui de voyage, je suis fatigué; ma première dépêche sera plus étendue.

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept: „Chiffre au comte Solms"; das Datum, sowie die Empfangsbestätigung im Eingange sind von der Cabinetskanzlei hinzugefügt.

---

19 961. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 10 juin 1771.

J'ai reçu votre dépêche du 25 de mai dernier avec les pièces y jointes, et je ne saurais que vous répéter sur les représentations réitérées du grand-chancelier de la couronne[5] à l'égard de la répartition faite

[1] Nr. 19955. — [2] Vergl. S. 179. — [3] Panin beabsichtigte, die russischen Friedensbedingungen dem wiener Hof in einem „Mémoire raisonné" mitzutheilen. — [4] Panin hatte Solms seine Absicht mitgetheilt, „qu'après avoir remis au prince Lobkowitz ce qui regardait l'arrangement des conditions de la paix, il lui parlerait en même temps sur ce projet de convenance pour les trois cours et le chargerait de demander sur cela l'avis du prince Kaunitz". — [5] In zwei Noten, d. d. Warschau 21. Mai, bestand das polnische Ministerium auf Entschädigung für Lieferungen im

des fourrages à fournir à mes troupes, qu'il n'y a pas moyen d'y apporter aucun changement. La nécessité de garantir mes États contre la contagion et les incursions des Confédérés, a exigé les mesures que j'ai prises à cet égard, et l'éloignement des troupes du cordon ne permet pas qu'on puisse leur fournir les fourrages nécessaires de mes provinces mêmes Mais pour ce qui regarde les effets appartenants à Sa Majesté Polonaise, comme la raison de les arrêter sur les frontières cesse en quelque sorte, depuis que, selon les nouvelles, la peste doit avoir diminué partout, et que, pour cette effet, le terme de quarantaine a même déjà été restreint à 21 jours, tous les effets royaux munis des passe-ports requis pourront désormais passer librement sans la moindre difficulté.

Federic.

Nach dem Concept.

19962. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.[1]

Potsdam, 10 juin 1771.

Je suis satisfait du contenu de votre dépêche du 27 de mai dernier, et je n'y trouve autre chose à désirer sinon de n'y rencontrer mot de la Reine douairière ma sœur; vous apporterez donc, à l'avenir, plus d'attention à cet égard, vu l'intérêt que je prends à tout ce qui concerne cette Princesse.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

19963. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 12 juin 1771.

Vous m'avez fait plaisir de me rendre compte des nouvelles autrichiennes que votre dépêche du 7 de ce mois, qui m'a été bien rendue, renferme. Il est sûr que l'ardeur des armements de la cour impériale paraît diminuer, et je suis persuadé que cette vivacité avec laquelle on s'y est porté du commencement, se ralentira encore insensiblement davantage. Ceci ne sera-t-il donc pas capable encore de dessiller les

Danziger Gebiet und auf Aufhebung des Pestcordons. Auf dem „für die Cabinetsvorträge" angefertigten „Extract" mit der Bitte des Danziger Magistrats, nach bereits geleisteter Zahlung von „ohngefähr 8000 Ducaten" die Einwohner „zu ihrer Rettung mit weiteren Fouragelieferungen" für die preussischen Truppen zu verschonen, findet sich die eigenhändige Weisung des Königs, Potsdam 30. Juni: „Es ist zu weit von meinem Lande, um sie zu verpflegen; es ist die Ohnmöglichkeit, solches zu ändern."

[1] Dönhoff war am 26. Mai in Stockholm eingetroffen. — [2] Am 11. Juni wiederholt der König obigen Befehl und weist Dönhoff an, sich die Berichte seines Vorgängers Cocceji zum Muster zu nehmen.

yeux à la cour où vous êtes, pour la faire renoncer, une bonne fois, entièrement à ses vues sur la Pologne, et de servir de motif pour lors à la faire songer sérieusement à une réduction dans son militaire?

Nach dem Concept. Federic.

19964. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 12 juin 1771.

Votre dépêche du 5 de ce mois vient de m'être rendue, mais elle n'exige aucune réponse. Je me borne donc à vous avertir que la Russie a enfin remis au prince de Lobkowitz les propositions pour sa paix avec la Porte.[1] Ce ministre les a fait partir tout de suite par un courrier exprès, qui sera arrivé à Vienne, avant que la présente vous parviendra. Je suis curieux d'apprendre comment elles seront accueillies de la cour où vous êtes. Je m'attends, à la vérité, qu'elles rencontreront quelque contradiction de sa part, mais j'espère pourtant que tout se passera à l'amiable, et qu'au moins elle n'aura aucune envie de commencer une guerre pour l'amour de ces propositions. Ce qui me confirme surtout dans cette idée, c'est la faiblesse actuelle de la France et que, dans l'état de langueur et d'infirmité où cette puissance se trouve, l'Autriche ne saurait se promettre le moindre appui ou secours de sa part. Redoublez donc votre attention pour pénétrer la sensation que ces propositions produiront, et n'oubliez pas de m'en rendre un compte aussi exact que détaillé.

Federic.

Nach dem Concept.

19965. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 13 juin 1771.

Votre dépêche du 30 de mai dernier m'est bien parvenue, avec le duplicata de celle du 27 avril et les pièces jointes à l'une et à l'autre.

Le train des affaires en Pologne ne m'affecte guère. Je regarde tranquillement le pli qu'elles prennent, ainsi que les coups que les Russes et les Confédérés se livrent mutuellement.

Pour ce qui est des plaintes du colonel de Rönne,[2] je vous en dirai, en peu de mots, la nature. Jugez vous-même si le district de Posen ne serait pas suffisant pour entretenir 2000 hommes pendant une année et même pendant 6 ans, s'il le fallait. Mais la cupidité de cet officier voudrait lui faire engloutir tout. Sous prétexte d'amasser les vivres nécessaires à sa garnison de Posen, il fait enlever, à ce qu'on

[1] Vergl. Nr. 19969. — [2] Rönne beschwerte sich, nach Benoîts Bericht, Warschau 27. April, über die preussischen Fouragierungen im Posen'schen Gebiet.

prétend, de force tous les grains de ce district, pour les vendre ensuite, comme il fait, vu leur cherté actuelle, au conseiller de Brenckenhoff dans la Nouvelle-Marche. C'est-là le véritable motif qui le fait agir de la sorte, et, après vous en avoir mis au fait pour votre direction, je vous laisse le maître de donner là-dessus, dans l'occasion, telle réponse que vous jugerez convenable.

Nach dem Concept. Federic.

19966. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 13 juin 1771.

Selon votre rapport du 2 de juin, la crise à votre cour[1] me paraît parvenue à un point que nous ne saurions être longtemps sans en apprendre la décision, et vous n'oublierez pas de m'en informer incessamment. En attendant, il faut voir maintenant qui obtiendra l'ambassade de Vienne,[2] à laquelle il y a eu tant de concurrents différents.

Nach dem Concept. Federic.

19967. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 13 juin 1771.

Il se peut très bien que le public ne se trompe pas dans le jugement que, selon votre dépêche du 31 de mai dernier, il porte sur l'influence du lord Bute[3] dans les affaires de votre île, et qu'effectivement, malgré sa retraite à sa campagne, il y fasse éclore nombre de nouveaux projets. Le temps nous apprendra à quoi ils aboutiront, et je suis persuadé que vous ne discontinuerez point d'y prêter attention pour m'en rendre compte.

En attendant, je ne veux pas vous laisser ignorer que le sieur Murray à Constantinople a fait tout son possible pour contrecarrer l'élargissement du sieur Obreskow,[4] mais que toutes ses peines ont été inutiles, et que ce ministre a été effectivement remis en liberté et transporté à Semlin pour y attendre les ordres ultérieurs de sa souveraine sur sa destination.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Es handelte sich um die Neubesetzung des Auswärtigen Amtes. — [2] Nach Sandoz' Bericht, Paris 30. Mai, drängte der wiener Hof auf die Entsendung eines Gesandten. — [3] Vergl. S. 178. — [4] Vergl. S. 183.

19968. AN DEN GENERAL DER KAVALLERIE VON SEYDLITZ IN OHLAU.[1]

Potsdam, 14. Juni 1771.

Da der Postirungscordon besonders von der Seite von Glogau wohl schwerlich aus Polen länger wird subsistiren können, so halte Ich davor, dass, selbigen in seiner vorigen Position zurückzuziehen, auch sonst die Commandos in denen Gegenden, wo eben nichts sonderliches zu besorgen stehet, so viel es die Umstände gestatten, zu schwächen, den Cordon in Oberschlesien gegen Krakau zu aber ganz ohnverändert und ohnvermindert vor der Hand noch stehen zu lassen, rathsam sein dürfte. Ihr werdet das dieserhalb nöthige an die respectiven Commandos hiernach zu verfügen nicht unterlassen.[2]

Nach dem Concept. Friderich.

19969. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms übersendet, Petersburg 31. Mai, abschriftlich drei von Panin an Lobkowitz für den wiener Hof übergebene Denkschriften, das „Exposé confidentiel des intentions de l'impératrice de Toutes les Russies sur la pacification avec les Turcs", das die russischen Friedensbedingungen enthält, die „Explication sur l'état local des Tartares", welche die österreichischen Besorgnisse über die Befreiung der Tartaren entkräften sollte, und die „Communication verbale du comte Panin au prince Lobkowitz, en réponse à celle que ce ministre lui a faite des dépêches de sa cour", mit Vorschlägen für die Antwort des wiener und Berliner Hofes auf die anlässlich der Freilassung Obreskows gegebenen Erklärungen der Pforte.[3]

Solms berichtet über den Pacificationsplan: „Il est exprimé dans les mêmes termes à peu près dont il a été fait usage dans celui que Son Altesse Royale Monseigneur le prince Henri a eu l'honneur d'envoyer à Votre Majesté au mois de décembre de l'année passée.[4] Il n'en diffère essentiellement qu'en quelques endroits où il est plus adouci:

1° à l'égard de la demande de la possession des deux Kabarda. Sa Majesté l'Impératrice offre d'y renoncer et de laisser subsister ces pays en qualité de barrière, suivant que cela a été stipulé à la paix de Belgrade en 1739.

2° Elle borne la demande pour l'indépendance des Tartares à ces quatre hordes seulement qui se sont soustraites jusqu'ici d'elles-mêmes à la domination de la Porte. Cependant elle propose de l'étendre aussi sur ceux qui pourront se soustraire encore pendant cette campagne-ci, en y comprenant ceux de la Crimée même, et qui seront trouvés tels au temps de la conclusion de la paix.

3° Sa Majesté l'impératrice de Russie se désiste de la demande de la possession d'une île dans l'Archipel, afin, comme il est dit, d'ôter tout prétexte de jalousie et de soupçon contre ses sentiments désintéressés.

Au second point de ce plan, qui regarde ses intentions sur la Moldavie et la Valachie, il a été ajouté une remarque pour engager la cour de Vienne par des considérations de christianisme et d'humanité de ne point exiger le retour de ces deux

[1] Ein Erlass gleichen Inhalts ergeht am 14. Juni an Tauentzien. — [2] Am 26. Juni billigt der König, „dass Ihr den Röder'schen Cordon, weil solcher noch hinreichende Subsistance hat, zurückzuziehen Anstand genommen". — [3] Vergl. S. 139. — [4] Vergl. Bd. XXX, 366—370.

provinces à la domination ottomane, mais de se concerter plutôt avec celle de Russie pour en disposer en faveur de la chrétienté...

Il me reste encore d'informer Votre Majesté que le comte de Panin a eu aussi une nouvelle explication avec ce Prince au sujet des armements de sa cour en Hongrie. Il lui a dit que, comme il ne pouvait se persuader que la cour de Vienne avait jamais pu avoir le dessein de les employer en faveur des Turcs contre la Russie, il devait supposer qu'elle en avait d'autres qu'elle se proposait d'exécuter. Or, comme elle avait fait connaître qu'elle était intentionnée de revendiquer quelques anciennes possessions, occupées présentement par les Polonais; que Votre Majesté se trouvait dans le cas d'avoir des prétentions aussi très fondées sur le royaume de Pologne, et qu'enfin la Russie même n'était pas sans titres à cet égard, et que Votre Majesté et la cour de Vienne s'étaient armées, sans se trouver dans le cas d'une guerre effective, comme la Russie, il paraissait que leurs intentions étaient de faire valoir leurs droits à main armée. Qu'il priait donc le prince de Kaunitz de vouloir s'ouvrir à lui, comte de Panin, confidentiellement sur le motif de l'armement de sa cour; qu'il se flattait d'obtenir la même confidence de la part de Votre Majesté, et qu'il espérait de trouver des expédients par des ouvertures réciproques à former un concert entre les trois puissances, qui pourrait convenir à l'intérêt et à la convenance d'une chacune en particulier.

C'est dans des termes aussi généraux que le comte de Panin a cru devoir proposer la chose à la cour de Vienne, afin de la préparer ainsi peu à peu à entrer dans les vues de Votre Majesté et de la Russie. Il n'attendra cependant pas sa réponse pour former un concert plus spécial avec Votre Majesté, et Elle daignera en juger par le post-scriptum que j'ai l'honneur de joindre à ce rapport."

Solms berichtet in einem Postscript, Petersburg 1. Juni: „L'affaire d'un démembrement de la Pologne étant parvenue à une certaine maturité par les ouvertures que le comte Panin a faites à cet égard à la cour de Vienne, de sorte qu'il me semble qu'il ne devait plus y avoir rien qui dût empêcher cette cour-ci de s'entendre d'avance avec Votre Majesté sur les provinces qui doivent composer le partage projeté, j'ai fait connaître, Sire, au comte Panin, conformément aux ordres qui me sont parvenus là-dessus antérieurement,[1] et la carte géographique sur la table, vos droits et vos intentions.

Je lui ai exposé en gros vos titres à la Pomérellie et à d'autres districts, appartenants autrefois à la Poméranie, la Nouvelle-Marche, la Silésie et la Prusse, usurpés dans des temps reculés par les rois de Pologne sur les seigneurs de ces pays-là ou sur l'Ordre Teutonique, ainsi que les prétentions pécuniaires très liquides de la maison de Brandebourg et des sujets prussiens à la charge de la Pologne en général et de la ville d'Elbing en particulier, et, ce ministre ayant fait rapport de tout cela à sa souveraine, il m'a fait inviter chez lui hier pour m'apprendre que Sa Majesté Impériale lui avait ordonné d'entrer avec moi en conférence sur les moyens d'arranger cette affaire au gré de Votre Majesté, et de concerter même une convention pour la régler, conformément aux intérêts de Votre Majesté et de la Russie relativement à la cour de Vienne.

Nous sommes convenus d'abord de ne pas entrer dans les preuves des droits, puisque la Russie se contentait de l'assurance que Votre Majesté était en état de les donner, lorsqu'il en serait besoin, et nous avons passé plutôt à fixer le dédommagement pour les usurpations. J'ai demandé alors pour Votre Majesté la Pomérellie, avec les districts de la Petite-Pologne depuis Driesen, et tout le pays situé depuis les frontières de la Pomérellie et de la Nouvelle-Marche, entre les rivières de Netze et la Vistule, jusqu'à son embouchure, la ville de Danzig, avec la langue de terre appelée la Nehrung, y compris.

La raison de cette prétention, après que je l'eus fait connaître au comte Panin, suivant le contenu du mémoire qui m'a été fourni,[2] lui parut bien fondée et ce pays

[1] Vergl. Nr. 19772 und 19781. — [2] Vergl. S. 38.

comme une portion convenable pour le partage de Votre Majesté, ses exceptions ne roulant que sur la ville de Danzig et sur son territoire; il croit que les plaintes des Polonais se feraient trop entendre, si on leur enlevait la seule ville commerçante qu'ils ont, qui leur sert de débouché de leurs denrées, et dont le changement de domination entraînerait le renversement de fortune de plusieurs familles du pays. Il appréhende, de plus, que toutes les puissances maritimes seraient trop jalouses de cette nouvelle possession de Votre Majesté sur la Baltique, et qu'outre l'alarme qu'elles sonneraient là-dessus, elles pourraient peut-être encore songer à des moyens pour la contrecarrer ouvertement.

Je lui ai fait observer par contre que cette jalousie ne serait qu'une affaire de spéculation, puisque, si on en voulait prendre, Votre Majesté aurait déjà été, par les possessions qu'Elle a effectivement sur la Baltique, auparavant en état d'en causer; que le commerce ni des nations étrangères ni des Polonais ne souffrirait point de ce changement, parceque sous la nouvelle domination le propre intérêt engagerait à le maintenir et à le favoriser. Enfin, que, sans la possession de cette ville, l'acquisition de la Pomérellie et du district appartenant à la Nouvelle-Marche ne serait d'aucune importance.

Ne considérant, dans ce moment, que les intérêts de Votre Majesté, mes représentations n'ont pu que faire impression sur l'esprit de ce ministre; mais, appréhendant toujours de grands embarras à cause de cette ville, il a proposé l'idée si Votre Majesté ne trouverait pas Son compte, de renoncer à Ses droits sur la Pomérellie et le district de la Petite-Pologne, qui s'étend jusqu'à la Netze, et de prendre pour équivalent l'évêché de Warmie, le district de Marienburg et le palatinat de Culm, la ville de Thorn y comprise. Son opinion sur cela est qu'après qu'on serait d'accord finalement sur le lot de chacun des prétendants, Votre Majesté commencerait par revendiquer la Pomérellie et ce qui y tient, et, puis après, dans la discussion avec les Polonais sur la ville de Danzig, Elle déclarerait que, par ménagement pour la République ou sur les instances de l'impératrice de Russie, Elle renonçait à la poursuite de Ses droits, et qu'Elle prenait en équivalent les autres parties enclavées déjà dans Son royaume de Prusse.

C'est une proposition, Sire, dont je dois remettre à votre gracieux bon plaisir la décision. En attendant, pour ne pas rester en arrière, j'en ai fait sur celle-ci une autre, et j'ai dit au comte Panin que, comme les droits de Votre Majesté sur la Pomérellie et le district de la Petite-Pologne jusqu'à la Netze étaient aisés à prouver, j'estimais qu'il faudrait commencer à faire valoir ceux-là les premiers et faire suivre la ville de Danzig le sort de la province à laquelle elle appartient; mais comme. outre ceux-ci, je lui avais fait connaître encore d'autres, qui dérivaient de la Silésie et de la Prusse, et qui regardaient les villes et districts de Posen, de Fraustadt, de Severin, les duchés de Zator et d'Oswiecim, la principauté de Severin et la starostie de Polangen, je croirais qu'on pourrait proposer à Votre Majesté de renoncer à ces dernières prétentions et de recevoir en équivalent la Warmie, Marienburg et Culm pour l'ajouter à l'acquisition de la Pomérellie et du district de la Petite-Pologne, ce qui serait parfaitement de Sa convenance et réunirait Son royaume sans interruption à Ses autres États.

Il a insisté sur son idée que l'acquisition de la Pomérellie, avec la ville de Danzig, serait exposée à trop de contradiction, et qu'il estimait qu'il vaudrait mieux se borner à l'acquisition de Warmie, Marienburg et Culm, comme à des morceaux qui arrondiraient le royaume de Prusse, mais qu'il serait bon que Votre Majesté fît préparer Ses déductions sur tous les titres des prétentions, afin d'avoir à offrir une compensation pour Sa renonciation sur la Pomérellie et sur Danzig et de pouvoir encore Se relâcher sur ceux qui, devant retourner à la Silésie, donneraient plutôt des sujets d'ombrage à la cour de Vienne ou l'engageraient peut-être à pousser trop loin ses désirs et à demander Cracovie et au delà, et qu'on pourrait faire désister alors d'une telle demande moyennant une pareille renonciation volontaire.

Enfin, le comte Panin désire que, Votre Majesté étant assurée présentement que

l'impératrice de Russie était parfaitement d'intelligence avec Elle sur la chose, il Lui plût de faire dresser un projet de convention sur la manière de la réaliser, et qu'en l'envoyant, Elle voulût bien m'instruire, en même temps, de Ses intentions sur les propositions touchant les équivalents d'une province contre l'autre. Il a approuvé aussi que je vous priasse, Sire, de vouloir bien prévoir, dans cette convention, le cas que, contre toute attente, la cour de Vienne dût vouloir s'opposer à ces acquisitions, et de déterminer les moyens pour les faire réussir malgré cela. J'attendrai sur tout cela les intentions de Votre Majesté, et j'ajouterai seulement encore que, les prétentions de la Russie s'étendant sur une longue étendue de terrain dans l'Ukraine polonaise, le long du Nieper, le sentiment du comte Panin est d'y renoncer moyennant la Livonie polonaise, en y ajoutant le palatinat de Witebsk et le coupant par une ligne droite depuis la ville de Polotzk sur la Dwina jusqu'à un endroit marqué sur la carte, du nom Orsa, sur le Nieper. Plus de réflexion pourrait leur faire découvrir ici encore plus de titres pour des prétentions; ce serait pour rendre les demandes d'autant plus fortes, afin de pouvoir d'autant plus se relâcher."

Potsdam, 14 juin 1771.

Je suis si satisfait de votre dépêche que, quand même je n'acquerrais pas un village de la Prusse Polonaise, la façon de penser de la cour de Pétersbourg sincère et amiable me tiendrait lieu de toute possession ultérieure.

Cependant comme cette cour se trouve en des dispositions si avantageuses, je crois que, pour commencer par ce qui me regarde, on pourrait lui proposer la possession de la Pomérellie, excepté Danzig, et, pour équivalent de cette ville, la starostie de Culm et de Marienburg, ou, si cette proposition rencontre trop de difficultés, au lieu de la Pomérellie, la Warmie, Elbing, Marienburg et Culm; mais la première proposition sera toujours la plus avantageuse, si vous pouvez l'arranger ainsi, parcequ'elle me donne une communication avec la Prusse, dont autrement je demeure toujours coupé par la Pologne. Je me confie à votre zèle et à votre habileté de faire réussir la première, bien sûr que vous ne me trouverez pas ingrat pour les soins que vous aurez employés.

Quant aux affaires qu'il s'agit de traiter à l'occasion de cette acquisition, je crois qu'il est absolument nécessaire qu'il se fasse entre les deux cours une convention de leurs acquisitions mutuelles, et, pour cet effet, vous en trouverez le projet ci-joint.[1] Je n'entre point dans la portion que la Russie se destine, et j'y ai laissé exprès table rase, pour qu'elle la règle selon ses intérêts et son bon plaisir.

A présent j'entre en discussion de ce que demande l'exécution de ce plan, et je commence par applaudir infiniment au comte Panin, qui, en communiquant aux Autrichiens ses propositions de la paix, n'a fait aucune mention de la Pologne et de son démembrement, parcequ'il est prudent d'attendre les sentiments de la cour de Vienne sur la pacification des Turcs, avant que de lui faire de nouvelles propositions. J'espère bien qu'on aura à votre cour assez de confiance en moi pour

[1] Vergl. Nr. 19970.

croire que, si je peux rendre le prince Kaunitz coulant par mes représentations, que je le ferai; mais, après tout, je suis bien loin de gouverner ces gens qui, dans le fond de leur cœur, demeurent les ennemis irréconciliables de ma maison.

Après tout, quand il s'agit de faire une paix de l'importance de celle-ci, la cour de Pétersbourg doit se préparer à trouver des obstacles, quoique avec vérité il faut avouer qu'en considérant ses succès, ses propositions sont modérées; mais il faut se préparer à cela, et, avec un peu de fermeté et de liant dans la négociation, l'Impératrice réussira dans le gros de l'affaire.

Je crois donc qu'il ne faudra parler de nos droits respectifs — dont, de notre côté, les déductions sont prêtes,[1] — que lorsque la négociation avec les Turcs aura commencé de prendre consistance. Les raisons en sont qu'il ne faut pas effaroucher tout à la fois la cour de Vienne par des objets trop multipliés, et que, lorsque la négociation de la paix sera avancée à un certain point de consistance, il ne déprendra plus des Autrichiens de la rompre, si alors nous déclarons unanimement nos vues sur la Pologne, en nous fondant sur l'exemple que la cour de Vienne nous en a donné par ses prises de possession de certaines starosties dont on l'a laissé jouir tranquillement. Elle n'aura, premièrement, rien de bon à répondre, parcequ'elle a été la première à nous en montrer le chemin. En second lieu, j'ai tâché de me mettre, en ce temps, aussi bien au fait que possible de ses ressources, et voici ce qui m'en revient. Elle ne peut compter en rien sur l'assistance de la France, qui se trouve dans un état d'épuisement si affreux qu'elle n'a pu donner aucun secours à l'Espagne, qui se trouvait sur le point de déclarer la guerre à l'Angleterre; et si cette guerre ne s'est pas faite, il faut l'attribuer uniquement au bouleversement des finances de la France. Or, voilà donc comme je raisonne: Si la cour de Vienne a même envie de faire la guerre, voudra-t-elle la déclarer, sans espoir d'aucun allié, à la Russie et à la Prusse en même temps? Cela ne me paraît ni vraisemblable ni probable; ainsi nous n'avons rien à craindre avec le projet d'acquisitions sur la Pologne.

Je garantirai aux Russes tout ce qui se trouve de leur convenance, ils en feront autant envers moi, et, supposé que les Autrichiens trouvassent leur portion en Pologne trop faible en comparaison de la nôtre, et qu'on voulût les satisfaire, il n'y aurait qu'à leur offrir cette lisière de l'État de Venise qui les coupe de Trieste, pour les mettre en repos; et quand même ils feraient les mauvais, je vous réponds sur ma tête que notre union bien constatée avec la Russie les fera passer par tout ce que nous voudrons. C'est pourquoi je prends sur moi toutes les garanties que la Russie exigera des terrains qu'elle trouve convenables à son arrondissement; et j'ajoute même envers vous que je ne risque

[1] Vergl. Nr. 19 728.

certainement pas la guerre à donner ces garanties. Cette affaire ne demande que de la contenance et de la fermeté, et je réponds d'autant plus de la réussite que ceux qui pourraient s'y opposer — savoir les Autrichiens — ont à faire à deux puissances et n'ont aucun allié pour les épauler. J'espère que vous ferez un bon usage de cette dépêche, et qu'au retour du courrier vous me renverrez la convention signée.

Federic.

Je suis très content de vos soins, et j'espère que vous vous évertuerez pour mener cette importante affaire à une heureuse fin, assuré que je vous en témoignerai ma reconnaissance comme je vous l'ai promis.

Nach dem eigenhändigen Concept: „Réponse au comte de Solms"; der eigenhändige Zusatz nach der im übrigen chiffrirten Ausfertigung. Das Datum von der Cabinetskanzlei hinzugefügt.

19970. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A POTSDAM.[1]

Finckenstein überreicht, Potsdam 14. Juni, den von ihm auf Befehl des Königs aufgesetzten Entwurf für die Convention mit Russland. „Je ne sais si Votre Majesté approuvera la clause que j'ai ajoutée à la fin de l'article 3ième; on pourrait, en tout cas, la retrancher, mais j'avoue que je me défie beaucoup du prince Kaunitz; je suis persuadé qu'il n'accédera qu'en rechignant, et qu'il commencera par faire mille difficultés qui pourraient alarmer la politique timide du comte Panin. J'ai cru qu'il fallait lier ce ministre, afin que cet incident ne puisse jamais déroger à la validité de la convention et des engagements contractés par les deux cours."

[Potsdam, juin 1771.]

Je crois qu'il n'y a pas le mot à changer à cette convention.

Federic.

* * *

Projet d'une convention secrète entre Sa Majesté le roi de Prusse et Sa Majesté l'impératrice de Toutes les Russies.

Sa Majesté le roi de Prusse et Sa Majesté l'impératrice de Toutes les Russies, prenant également à cœur tout ce qui peut tendre à l'avancement de leurs intérêts respectifs, et considérant les prétentions fondées qu'elles ont sur plusieurs districts du royaume de Pologne, sont convenues, par une suite des sentiments d'amitié et des liaisons étroites qui les unissent, de se concerter dès à présent sur les mesures à prendre pour faire valoir ces anciens droits et pour réunir à leurs États ces provinces qui en ont été démembrées.

Im folgenden werden die beiderseitigen Bevollmächtigten genannt, welche nach Austausch ihrer Vollmacht über folgende Artikel einer geheimen Convention übereingekommen seien.

I.

Sa Majesté le roi de Prusse et Sa Majesté l'impératrice de Toutes les Russies s'engagent de la manière la plus expresse à se seconder mutuellement dans le dessein qu'elles ont formé de se prévaloir des circonstances présentes pour revendiquer les districts de la Pologne sur lesquels elles ont d'anciens droits.

[1] Finckenstein weilte vom 14. Juni bis Mitte August (vergl. „Berlinische privilegirte Zeitung" Nr. 72 und 98) als Gast des Königs in Potsdam.

Dans cette vue et en conséquence du concert pris pour cet effet entre Leurs Majestés, Sa Majesté l'impératrice de Russie se mettra en possession de la Livonie polonaise p.p., et Sa Majesté le roi de Prusse se mettra également en possession de la Pomérellie, du district de la Grande-Pologne en deçà de la Netze, en longeant cette rivière, depuis Driesen jusques vers Bedgosz[1] et Fordon sur la Vistule, de sorte que la Netze serve de limite entre les deux États, et, enfin, des palatinats de Marienburg et de Culm, comme d'un équivalent pour la ville d'Elbing et plusieurs autres districts limitrophes de la Silésie qu'elle pourrait réclamer avec justice, Sa Majesté se désistant, en même temps, de toute prétention sur la ville de Danzig et sur son territoire.[2]

II.

Les deux hautes parties contractantes promettent aussi solennellement de se garantir réciproquement toutes les possessions ci-dessus spécifiées, de manière qu'elles soient comprises dans la garantie générale de tous leurs États, telle qu'elle a été stipulée par le traité d'alliance qui subsiste entre les deux cours.

III.

Quoique Leurs Majestés soient convenues de garder encore un profond secret sur les arrangements qu'elles viennent de prendre, cela n'empêche cependant pas qu'elles n'en fassent part conjointement et lorsqu'il en sera temps, à la cour de Vienne, et qu'elles ne lui offrent même de faire sa convenance, en la faisant entrer dans ce plan de partage, bien entendu cependant qu'il n'en aura pas moins son effet, dans le cas même où cette cour, contre toute attente, ne voudrait pas y donner les mains.

IV.

Et comme il sera nécessaire d'en venir, pour cet effet, à un arrangement définitif avec la république de Pologne, Sa Majesté le roi de Prusse et Sa Majesté l'impératrice de Toutes les Russies s'engagent aussi à donner à leurs ministres résidents à Varsovie les instructions les plus précises pour agir en tout d'un commun accord et parfait concert et pour appuyer les intérêts communs des deux cours par les représentations les plus convenables et les démarches les plus propres à faire réussir cette négociation à la satisfaction des deux hautes parties contractantes.

Ein fünfter Artikel betrifft die Ratificationen und deren Austausch.

Die Resolution nach der eigenhändigen Aufzeichnung auf der Rückseite des Berichts von Finckenstein; der Vertragsentwurf nach dem Concept.[3]

---

[1] Bromberg. — [2] Vergl. Nr. 19969. — [3] Eine Erläuterung enthält ein Schreiben Finckensteins an Hertzberg, Sanssouci 15. Juni: „Je m'empresse à dégager ma promesse, en rendant compte à Votre Excellence de tout ce qui s'est passé ici relativement à la négociation secrète, et je Lui dirai d'abord que c'est sans ordre du Roi et de son propre chef que le comte de Solms, peut-être par un zèle malentendu, peut-être aussi par une connaissance imparfaite de la géographie et en donnant à la Pomérellie une étendue qu'elle n'a pas, a compris la ville de Danzig et son territoire dans les demandes qu'il a faites (vergl. S. 189). Cependant le Roi ne lui en a voulu aucun mal; Sa Majesté lui a simplement ordonné de se désister de cette demande et d'insister de nouveau sur la Pomérellie et sur le district de la Grande-Pologne qui longe la Netze (vergl. S. 191). Mais elle a saisi, en même temps, une autre idée que ce ministre a aussi fournie dans sa dépêche, qui est de demander, en même temps, les palatinats de Marienburg et de Culm comme un équivalent de ses autres prétentions sur la ville d'Elbing et sur les districts limitrophes de la Silésie (vergl. S. 190). J'ai pris la liberté de faire sentir que cela rencontrerait des difficultés insurmontables et donnerait occasion au comte Panin d'insister de nouveau sur les possessions au delà de la Vistule; mais le Roi m'a répondu qu'on pouvait

19971. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam] 16 juin 1771.

Mon cher Frère. Je vous renvoie, comme vous le désirez, la lettre de l'impératrice de Russie,[1] qui, me semble, est aussi aimable, aussi obligeante qu'on peut la désirer.

J'ai reçu un courrier de Solms touchant les affaires de Pologne, et j'espère qu'au retour du courrier que je renvoie à Pétersbourg, nos intérêts réciproques seront combinés ensemble et assurés par une convention.[2] Si cela est une fois conclu, je me moque des Autrichiens,[3] qui, n'ayant point de secours à tirer de leurs alliés, seront bien obligés de passer par ce que nous voudrons.

Enfin les ouvertures de la paix se sont faites;[4] les Russes ont usé d'assez de modération pour que les Autrichiens n'aient pas lieu de se fâcher, et quoiqu'il faudra encore bien barbouiller du papier, je commence à voir jour à la conclusion de la paix.

J'ai appris, mon cher frère, que vous avez cherché un tableau de van der Werff, dans l'intention de le donner à l'Impératrice. Si vous avez encore le même dessein, je pourrai vous en fournir un beau; c'est une descente de croix. J'attends sur cela votre réponse.

On m'écrit de Prusse que les grains y manqueront cette année;[5] cela ne me met pas de la meilleure humeur du monde. Cette année-ci est bien dure, nous éprouvons une suite de calamités; il serait à souhaiter pour tout le monde que des années heureuses rétablissent les campagnards et rendissent, après tant d'infortune, ce pauvre pays aussi

toujours demander, et c'est dans ce sens et d'après la dépêche que Sa Majesté a écrite elle-même au comte de Solms (Nr. 19969), que j'ai été obligé de faire le projet de convention, en y joignant un second article sur la garantie réciproque, un troisième sur les ouvertures à faire, en son temps, à la cour de Vienne, et un quatrième, enfin, sur les instructions à donner aux ministres résidents à Varsovie pour travailler de concert à l'exécution de ce plan de partage. Le Roi m'a dit ensuite qu'il fallait aussi faire une déduction. J'ai répondu qu'il n'y aurait pas moyen d'ajouter grand'chose à ce qui se trouvait déjà dans le mémoire qu'on avait envoyé au comte de Solms (vergl. Nr. 19781); qu'on risquerait d'affaiblir par de trop grands détails des droits qui, par eux-mêmes, étaient déjà assez faibles, et que tout ce qu'on pourrait faire, serait d'étendre un peu la partie historique et de donner aux arguments toute la force dont ils seraient susceptibles. Sa Majesté en est convenue, mais elle a ajouté qu'il était toujours nécessaire de faire dès à présent une déduction pareille, afin d'en pouvoir faire usage, dès qu'il en serait besoin. Je supplie donc Votre Excellence de vouloir bien Se charger de ce travail." In einem weiteren Schreiben an Hertzberg, Sanssouci 17. Juni, bemerkt Finckenstein: „Je conçois qu'il sera bien difficile de faire une bonne déduction, je suis persuadé cependant que [Votre Excellence] remplira les intentions du Roi en tant que cela est possible. Je crois qu'il faudra aussi faire valoir nos droits sur la ville d'Elbing."

[1] Das Schreiben Katharinas, Tsarskoe-Selo 18./29. Mai, ist abgedruckt bei Krauel a. a. O., S. 54. 55. — [2] Vergl. Nr. 19969. — [3] Prinz Heinrich schrieb, Rheinsberg 13. Juni: „Je crains toutes les difficultés de leur part." — [4] Vergl. S. 188. — [5] Vergl. S. 182.

florissant qu'il le fut autrefois. Je suis avec toute la tendresse imaginable, mon très cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

19972. AU MINISTRE D'ÉTAT DE HERTZBERG A BERLIN.

Hertzberg berichtet, Berlin 15. Juni: „En conformité des intentions de Votre Majesté que le ministre d'État comte de Finckenstein m'a fait connaître, j'ai prié le baron de Swieten de passer chez moi, et lui ai fait lire les trois mémoires sur la pacification entre la Porte Ottomane et la cour de Russie, que le comte Panin a remis au prince de Lobkowitz, et qu'il a fait communiquer ensuite à Votre Majesté par le comte de Solms.[1]

Le baron de Swieten m'a paru souhaiter de savoir les sentiments de Votre Majesté sur ces explications de la cour de Russie, mais, m'étant borné à lui dire que Votre Majesté attendait à être informée des sentiments de sa cour, pour Se concerter avec elle sur le contenu de ces mémoires, il m'a dit qu'il attendait ses ordres au plus tôt pour s'expliquer en conséquence envers Votre Majesté, et qu'en attendant il La remerciait très respectueusement de la communication gracieuse qu'Elle avait voulu lui faire faire."

Potsdam, 16 juin 1771.

Je suis très satisfait de la manière dont, selon votre rapport d'hier, vous avez exécuté les ordres que je vous ai fait parvenir par mon ministre d'État et de cabinet comte de Finckenstein au sujet des trois mémoires que la Russie a fait remettre sur la négociation de sa paix avec la Porte, tant au comte de Solms qu'au prince de Lobkowitz. Vous avez rempli mes intentions à tous égards, et j'approuve surtout que vous vous soyez borné à communiquer simplement ces pièces au baron de Swieten, sans entrer dans aucun détail avec ce ministre sur leur contenu. Il suffit que vous lui ayez insinué que j'attendais d'être instruit des sentiments de sa cour pour me concerter avec elle sur les démarches ultérieures à faire, et nous verrons comment elle s'en expliquera et quelles seront les insinuations qu'elle me fera faire à ce sujet.

Der Schluss betrifft die Erstattung von Auslagen an Dönhoff in Stockholm.

Nach der Ausfertigung. Federic.

19973. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 16 juin 1771.

Il est bien hors de doute, ainsi que, selon votre rapport du 8 de ce mois, il vous est revenu, que l'électrice douairière de Saxe dépense de fortes sommes pour fortifier le parti de la Saxe en Pologne, dans la vue de faire retourner cette couronne dans sa maison; mais j'ai de la peine à m'imaginer que son dessein soit de la procurer au prince Charles, son beau-frère, et il me paraît bien plus naturel et plus vraisemblable que ce soit en faveur de l'Électeur son fils qu'elle fait jouer tous ces

[1] Vergl. S. 188.

différents ressorts. Au moins n'est-il pas moins avéré que celui-ci prodigue également assez d'argent dans la même vue,[1] quoiqu'il y ait toute apparence que les libéralités de l'un et de l'autre ne se fassent qu'à pure perte, et que la mère et le fils soient la dupe des Polonais auxquels ils s'adressent.

Si, au reste, la cour où vous êtes, permet, dans le moment présent, au maréchal Lacy d'aller prendre les bains de Spa, c'est une marque évidente qu'elle ne veut point de guerre, à l'heure qu'il est, et elle n'y consentirait sûrement point, si elle en méditait effectivement. Aussi les conditions de la Russie pour sa paix avec la Porte[2] qu'elle aura reçues présentement par le dernier courrier du prince de Lobkowitz, ne lui en fourniront-elles aucun prétexte. Elles me paraissent plutôt, à vous soit dit en confidence, assez modérées, et comme il m'importe infiniment de savoir comment elles auront été accueillies de Leurs Majestés Impériales et Royales, vous n'oublierez pas d'avoir l'œil au guet pour vous en mettre au fait et m'en rendre un compte aussi exact que détaillé.

Der König befiehlt Rohd, zu Gunsten des Generals Grafen Hordt in einer Prozesssache gegen den Herzog von Mecklenburg bei dem Reichshofrath seine Fürsprache einzulegen, „quoique j'aie mes raisons de ne pas en importuner l'Empereur lui-même".

Nach dem Concept. Federic.

19974. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 16 juin 1771.

Der Empfang des Berichtes vom 5. Juni und der Abschrift des Berichtes vom 8. Mai wird bestätigt.

La conduite du roi de Pologne dont vous faites mention, me paraît aussi indéchiffrable que les vues des Czartoryski à la lui faire tenir,[3] me sont incompréhensibles. Cependant ce n'est que le comportement de ce Prince dans les conjonctures présentes qui seul est capable de lui conserver sa couronne ou de le faire descendre du trône où il se trouve placé.

Pour ce qui regarde les entreprises des Confédérés, il faut en remettre le dénoûment au sort des armes et voir si la fortune se déclarera pour eux ou en faveur des Russes.[4]

[1] Vergl. S. 161. 162. — [2] Vergl. S. 188. — [3] Benoît hatte, Warschau 8. Mai, über die gespannten Beziehungen zwischen Stanislaus und Saldern und über den Entschluss des letzteren berichtet, auf die Anknüpfung mit den Czartoryski zu verzichten. „Il voit suffisamment que c'est le vieux prince chancelier qui inspire au roi de Pologne l'idée romanesque de se rendre indépendant, en lui recommandant sans cesse de ne point faire de démarche envers aucun voisin qui puisse avoir le moindre signe de sujétion". — [4] Auf Benoîts Bericht vom 10. über die Conföderirten antwortet der König am 23. Juni: „Le sort de ces gens ne saurait guère être autre que celui d'avoir constamment le dessous partout où ils se feront voir et où les Russes pourront les atteindre."

En attendant, je suis persuadé que vous avez raison de dire qu'on envisage à Pétersbourg la situation des affaires en Pologne tout différemment qu'elle ne l'est en effet, que la pacification de ce royaume sera sujette à bien plus de difficultés qu'on ne se le représente là-bas, et qu'elle rencontrera des obstacles qui empêcheront le sieur de Saldern à réussir, aussi peu que ses prédécesseurs, dans cet ouvrage salutaire. Vous n'aurez garde cependant de faire apercevoir ma façon de penser là-dessus à l'ambassadeur de Russie; mais vous vous appliquerez à pénétrer le jugement qu'il en porte, dont vous aurez soin de me rendre compte en son temps.

Nach dem Concept. Federic.

19975. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 17 juin 1771.

Le duc d'Aiguillon l'ayant enfin emporté, selon votre dépêche du 6 de ce mois, sur tous ses concurrents au poste de ministre des affaires étrangères, il s'agit de connaître plus particulièrement son caractère et sa façon de penser. Je me flatte que vous serez à même de me donner sur l'un et sur l'autre de justes idées, et pour mettre d'autant plus d'ordre dans le tableau que j'en attends de votre part, vous observerez de commencer par le beau côté, et finirez par ce qu'il pourrait y avoir de défectueux et de repréhensible.

Mais il y a encore un autre objet qui mérite toute votre attention et vigilance, et c'est le parti que la France prendra relativement à la négociation de paix qui est sur le tapis entre la Russie et la Porte, et dont les premières nouvelles vous seront apparemment déjà parvenues. Il s'agit de savoir comment la cour de Vienne aura accueilli les conditions que la Russie lui a fait connaître pour parvenir à cette paix, si elle est contente ou non de ses propositions, si, au dernier cas, il est à présumer que la France lui prêtera quelque assistance pour s'y opposer, et si, en général, on doit s'attendre de la part de cette couronne à quelque démarche vigoureuse pour contrecarrer une négociation qui ne se fait point sous ses auspices. Peut-être qu'à l'occasion du nouveau ministre que la France enverra à Vienne,[1] pourrez-vous pénétrer si ses instructions ont quelque rapport à ces différents objets, ou apprendre par vos autres mouches la véritable façon de penser de la cour où vous êtes. Ne négligez donc rien pour me satisfaire à cet égard.

Nach dem Concept. Federic.

[1] Vergl. S. 180.

19976. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 17 juin 1771.

Vous ferez, selon votre dépêche du 4 de ce mois, très bien de redoubler d'attention pour vous mettre bien au fait de l'influence du lord Bute dans les affaires britanniques.[1] Comme il est assez avéré que c'est lui qui tient le gouvernail de la barque, il revient bien au même que ses directions émanent du fonds de l'Italie ou de celui de l'Écosse.

Federic.

P. S.

Au reste, selon mes dernières lettres de Constantinople,[2] le sieur Murray, non content d'avoir voulu contrecarrer l'élargissement du sieur Obreskow, n'a pas discontinué de susciter mille entraves au départ de ses effets, enfants et domestiques. D'abord il a refusé au commissionnaire de ce ministre de délivrer quelques caisses que celui-ci avait fait déposer dans ses magasins, et il ne les a lâchées que quelques jours après et sur un billet de la propre main du ministre de Russie. Le jour désigné par la Porte au départ de ses enfants, il s'est avisé même de défendre à l'homme d'affaires préposé aux domestiques du ministre de partir avec son monde, avant qu'il n'ait reçu, pour cet effet, un ordre immédiat de la part de la cour de Pétersbourg. Il a fait la même défense au négociant anglais Abot, à la garde duquel les enfants du sieur Obreskow avaient été confiés, et il a poussé l'imprudence au point de déclarer qu'au cas que la Porte voulût le forcer, lui, Abot, à les faire partir, il y protesterait et regarderait cette démarche comme une violence faite de la part de la Porte contre un sujet britannique, et que, d'ailleurs, le sieur Obreskow était à considérer comme un prisonnier auquel il n'appartenait aucun droit de disposer de ses enfants ni d'aucun sujet russien. La Porte ayant été cependant informée de toutes ces indécences du sieur Murray, le reis-effendi lui a fait annoncer, à la fin, formellement par son drogman que la Porte jugeait à propos d'envoyer les enfants et tous les domestiques du sieur Obreskow à Demotica,[3] et, le sieur Murray ayant encore insisté pour savoir leur transport ultérieur, on lui a répliqué que personne n'avait besoin de s'en enquérir que ceux à qui cela appartenait, et que, d'ailleurs, la Porte et le grand-vizir ne manqueraient pas d'en disposer ultérieurement, lorsqu'il en serait temps; de sorte qu'à la fin le sieur Murray, voyant que toutes ses chicanes lui donnaient un parfait ridicule, a cédé pourtant et a consenti, en partie par force, au départ de toute la maison du sieur Obreskow.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 187. — [2] Vergl. Nr. 19959. — [3] Dem derzeitigen Aufenthaltsort Obreskows.

19977. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A COPENHAGUE.

Potsdam, 18 juin 1771.

J'ai reçu votre dépêche du 11 de ce mois, et si on vous parle encore là où vous êtes, de la part que je pourrais avoir à la pacification entre la Russie et la Porte, vous n'aurez qu'à répondre que je n'étais autrement mêlé de cet ouvrage qu'en tant que les bons offices que ces deux puissances m'avaient demandés mutuellement pour les raccommoder, pourront l'exiger.

Au reste, quoique je ne doute aucunement que la cour de Russie soit mécontente du procédé de celle de Danemark à l'égard de son ministre le sieur Philosophow,[1] cependant il n'y a jusqu'à présent aucune apparence que les choses puissent en venir jamais, pour cette raison, comme on l'appréhende, à une rupture entre ces couronnes.

En attendant, vous faites bien de flatter la cour où vous êtes, de mes dispositions favorables à son égard,[2] et si on continue à vous faire des propositions pour une alliance plus étroite avec moi, vous n'aurez, sans les rejeter entièrement, qu'à les renvoyer toujours à un temps plus reculé et plus favorable.

Vous profiterez cependant de ces circonstances pour porter, s'il est possible, ces gens à entrer avec nous dans un négoce direct, non seulement de bois,[3] mais aussi de feuilles crues de tabac que nous pouvons fournir aux fabriques qu'ils ont intention d'établir; et si vous voyez jour de pouvoir réussir pour l'un ou l'autre de ces articles, vous n'aurez qu'à correspondre là-dessus, quant au premier, avec le ministre d'État baron de Schulenburg et, quant au second, avec le ministre d'État baron de Horst, pour recevoir d'eux les enseignements nécessaires et dont vous pourrez avoir besoin pour porter ces négociations à leur perfection.[4]

Nach dem Concept. Federic.

19978. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 18 juin 1771.

Je suis bien aise en quelque façon de voir, par votre dépêche du 15 de ce mois, que la cour où vous êtes, commence à se ressentir de la juste punition que sa conduite double dans les affaires de Pologne vis-à-vis de la Russie mérite.[5]

[1] Christian VII. hatte ein Gesuch Philosophows um eine besondere Audienz abgelehnt; darauf war dieser, Mitte December 1770, nach Petersburg abgereist. — [2] Vergl. Nr. 19943. — [3] Vergl. S. 172. — [4] Am 25. Juni beauftragt der König Arnim, nur zu berichten, wenn wesentliche Nachrichten vorlägen. „Tout ce que je demande de vous, c'est d'être instruit des nouvelles du dehors que vous apprendrez qui méritent quelque attention, et des changements intéressants qui arriveront à la cour où vous êtes." — [5] Borcke berichtete: La cour de Russie „a marqué son

Cependant il est étonnant qu'après tout ceci elle continue toujours à conserver en entier le nombre de troupes qu'elle a sur pied, qui ne sauraient, vu les circonstances, qu'augmenter ses dettes et ne lui être absolument d'aucune utilité.

La prohibition que cette cour vient de faire de l'exportation des grains de ses États, ne sera vraisemblablement guère respectée, vu qu'il n'y a personne qui ait l'œil à la faire observer; aussi continue-t-on à transporter des grains de la Saxe tant ici que dans le Magdeburg.

Au reste, vous me ferez plaisir de me mander les détails que vous comptez d'apprendre sur ce qui s'est passé au camp de Laxenburg.[1] Vous serez mieux à portée, à ce que je présume, de vous procurer des nouvelles sûres là-dessus, que ne le seront ceux qui se trouvent de ma part à Vienne. On se défie et se tient trop caché vis-à-vis d'eux, et tout autre, qui ne fait simplement que passer par là, est moins observé et rencontre par là même beaucoup plus de facilité à se procurer les notices qu'il désire.

Nach dem Concept. Federic.

19979. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Potsdam, 19 juin[2] 1771.

J'ai reçu votre dépêche du 7 de ce mois, mais trouvant beaucoup à désirer à sa tournure, le meilleur conseil que je crois pouvoir vous donner, pour vous mettre à même de mieux me satisfaire à l'avenir, c'est de consulter et de prendre là-dessus les avis de votre secrétaire d'ambassade des relations duquel j'ai eu sujet d'être content, lorsqu'il a été seul là où vous êtes. Je vous recommande fort, en même temps, de ne pas oublier de me donner, dans tous vos rapports, des nouvelles de la Reine douairière ma sœur, vu que je m'intéresse infiniment, comme vous savez, à tout ce qui concerne cette Princesse.

Nach dem Concept. Federic.

---

mécontentement à celle-ci, qui en est fort embarrassée et voudrait bien pouvoir pallier la conduite un peu double qu'elle n'a cessé de tenir, en désavouant toute connexion avec tous les Confédérés et cependant les soutenant sous main."

[1] In Laxenburg waren Abtheilungen der Kavallerieregimenter zu einem Uebungslager zusammengezogen. Rohd berichtete, Wien 20. April: „Ces petits détachements doivent apprendre les nouveaux exercices de cavalerie et les communiquer par après, lorsqu'ils y seront bien formés, à leurs corps respectifs, en y retournant." — [2] Vom 19. Juni ein Schreiben an Hoditz in den Œuvres, Bd. 20, S. 233.

19980. A L'AGENT METTRA A PARIS.[1]

Potsdam, 19 juin 1771.

J'ai reçu votre lettre du 7 de ce mois[2] et n'ai pour votre *governo* sur l'objet dont il y est question, autre chose à vous dire en réponse que d'entendre simplement ce qu'on vous en dira, et m'en faire ensuite votre rapport.

Federic.

Nach dem Concept.

19981. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 19 juin 1771.

Je vois, par votre dépêche du 4 de ce mois, que[3] vous êtes embarrassé de trouver la connexion qu'il y a entre la façon de penser de la cour de Vienne et les insinuations que j'ai faites pour qu'on accepte leur médiation. Voici l'éclaircissement que je vous en donne, et que vous pouvez communiquer au comte Panin.

Vous savez que, l'année passée, comme j'étais en Moravie, vint le courrier de Constantinople qui nous apporta la nouvelle que la Porte nous avait choisis pour médiateurs de la paix avec les Russes. Ceci donna lieu à beaucoup de conférences où ma plus grande application fut de pénétrer la façon de penser du prince Kaunitz sur cette matière.[4] Je compris clairement que, si les Autrichiens n'avaient pas été médiateurs, ils seraient devenus parties belligérantes dans cette guerre, et je m'aperçus que deux choses leur paraissaient entièrement insupportables: la première, si les Russes, à la suite de leurs progrès, passaient le Danube, la seconde, leur voisinage de la Hongrie, s'ils restaient en possession de la Moldavie et de la Valachie. Dans ce même temps, Choiseul gouvernait la France, et ce ministre était capable d'assister les Autrichiens de toutes les forces de la France, s'ils rompaient aves les Russes. C'était donc le moment où l'on devait s'attendre à une guerre générale, où la Russie aurait eu une partie de l'armée autrichienne sur elle, moi le gros de ses troupes et, pour surcroît, tout ce que les Français auraient pu mettre en campagne. Pour éviter une guerre

[1] Vergl. Bd. IX, 36; XXV, 282; XXVII, 561; XXVIII, 477. — [2] Liegt nicht vor. Nach einer späteren Mittheilung des Herzogs von Aiguillon an den kaiserlichen Botschafter Grafen Mercy d'Argenteau, über die dieser am 2. September 1771 an Kaunitz berichtete, handelte es sich um Eröffnungen des Grafen du Barry, des Schwagers der Favoritin. Vergl. Flammermont, Les correspondances des agents diplomatiques français en France avant la révolution (Paris 1896), S. 57. — [3] Das folgende bis auf den letzten Absatz ist nach einer eigenhändigen Niederschrift des Königs: „Au comte Solms" obigem Erlasse eingefügt worden. — [4] Vergl. Bd. XXX, 108—112.

aussi incertaine, il m'a semblé alors qu'il valait mieux que l'Autriche fût médiatrice que partie belligérante, parcequ'on a le temps de s'expliquer avec un médiateur, mais qu'il faut combattre celui qui se déclare ennemi.

Or, depuis ce temps, les choses ont bien changé: Choiseul est disgracié,[1] la France vient de déclarer à l'Espagne qu'elle se trouve hors d'état de l'assister contre l'Angleterre, et, selon mes lettres de Paris, la confusion dans ce royaume est parvenue à son comble. L'État est obéré et hors de puissance de fournir à la dépense courante, à plus forte raison d'assister les Autrichiens. Le projet de paix de la cour de Russie est conçu avec beaucoup de modération, eu égard à ses grands succès;[2] la cour de Vienne y est ménagée sur ce qui la touche le plus, savoir la Valachie et la Moldavie; pour le reste, le comte Panin n'a pas à s'embarrasser d'eux, car il est hors de toute vraisemblance que les Autrichiens, dépourvus de tout secours étranger, veuillent se commettre, de gaieté de cœur, avec moi et les Russes en même temps. Ainsi allons tranquillement notre chemin, et si ces gens nous témoignent de l'envie, consolons-nous-en, parcequ'il vaut mieux faire des jaloux que de s'attirer la compassion. Que le comte Panin sache que, de quelque façon que la paix eût tourné, les Autrichiens s'en seraient mêlés ni [plus] ni moins, parceque leur voisinage les intéresse trop directement au sort de la Hongrie et à l'agrandissement de la Russie pour qu'ils restassent les bras croisés et spectateurs stupides des révolutions qui se faisaient sur leurs frontières. Ainsi leur médiation directe ou indirecte était inévitable, à moins que la paix ne s'y fût faite immédiatement après la première campagne.

Voici encore une idée qui me vient, mais qu'il faut premièrement examiner, avant de l'employer. Les Russes ne veulent pas que les Turcs rentrent en possession de la Valachie et de la Moldavie; les Autrichiens ne veulent pas que les Russes possèdent directement ou indirectement ces provinces; or voici un tempérament qui me paraît propre à concilier tout le monde: qu'on donne ces deux provinces à la Pologne, pour la dédommager des petites rognures que ses voisins font à ses frontières.[3] L'Autriche, qui a rogné comme une autre quelques starosties, n'aura pas de bonnes raisons à pouvoir y opposer, et les Polonais gagneront à ce troc le triple de ce qu'ils y perdent. Vous ferez usage de tout ceci selon votre prudence et votre activité, car cette matière vaut la peine d'être bien discutée.

Au reste, ce n'est qu'avec une peine infinie que j'ai appris les différents incendies qui ont consumé une partie considérable de Pétersbourg. Les différentes particularités que vous m'en mandez, autorisent, à la vérité, beaucoup les soupçons qu'on a conçus sur leur origine;[4]

[1] Vergl. Bd. XXX, 512. — [2] Vergl. S. 188. — [3] Vergl. S. 33 und Nr. 19969. — [4] Man argwöhnte Brandstiftung.

mais il faudra toujours du temps pour en découvrir les auteurs, et j'attends d'apprendre si l'on parviendra à les déterrer.[1]

Nach dem Concept. Federic.

19982. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 19 juin 1771.

Je ne suis point surpris de l'échec que, selon votre dépêche du 12 de ce mois, les Confédérés ont essuyé de nouveau.[2] On doit le supposer, et des troupes de ce calibre ne feront jamais de merveilles. Tous ces différents évènements sont cependant trop petits pour y attacher beaucoup mon attention.

Un plus grand objet m'occupe dans le moment présent, c'est le parti que la cour où vous êtes, prendra sur les propositions de paix de la Russie. Redoublez donc vos soins pour vous en mettre bien au fait et par là à même de m'en rendre un compte aussi exact que détaillé.

Ajoutez-y quelques nouvelles sur les évolutions qu'on fera faire à la cavalerie dans le camp de Laxenburg.[3] Ils ne laissent pas d'exciter également ma curiosité.

Federic.

Nach dem Concept.

19983. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 20. Juni 1771.

Alle in Eurem Bericht vom 17. Mai bemerkte Dépêches vom 10. und 17. Aprilis, wie auch vom 3. Mai sind Mir insgesammt wohl zugekommen,[4] und ebenso hoffe Ich, dass Meine Euch darauf ertheilte Ordres[5] bei Euch zu rechter Zeit gleichfalls werden eingegangen sein.

Es wird zwar alles mögliche angewandt werden, um den Frieden zwischen Russland und der Pforte je eher je lieber zu Stand zu bringen;[6] allein letztere befindet sich durch die verschiedentlich erlittenen Verluste in keinen günstigen Umständen, und es ist ganz natürlich, dass sie bei den grossen von den Russen über sie erhaltenen Vortheilen auf keine sonderlich angenehme Friedensbedingungen Staat machen darf. Es wird auch gut sein, dass Ihr derselben solches gelegenheitlich zu erkennen

[1] Auf Solms' Bericht vom 7. über die Feuersbrünste in Petersburg antwortet der König am 23. Juni: „Il me fait une peine infinie, et tout concourt à me faire soupçonner que la malice des hommes y ait le plus de part, et que de malheureux incendiaires en aient été les auteurs." — [2] Dumouriez (vergl. S. 133) sollte bei Landskron eine beträchtliche Niederlage erlitten haben. — [3] Vergl. S. 201. — [4] Ein Auszug mit näheren Umständen über die Freilassung Obreskows wird am 20. Juni an Solms nach Petersburg mitgetheilt. — [5] Nr. 19897. 19929. 19959. — [6] Zegelin berichtete, dass der Reis-Effendi und Osman Effendi auf Eröffnung der Friedensverhandlungen drängten.

gebet und sie solchergestalt zu diesen Friedensbedingungen nach und nach zubereitet.

Inzwischen will Ich Euch, jedoch einzig und allein zu Eurer Nachricht, nicht verhalten, dass diese Friedensangelegenheit nunmehro in voller Negociation sich befindet und es in Ansehung des zu bestimmenden Friedenscongresses nur darauf beruhet, dass Oesterreich mit Russland sich über die Hauptpropositiones zu diesem Frieden näher vereinige und vergleiche. Ehe dieses Einverständniss aber erfolgt, ist es eine wahre Unmöglichkeit, an dem Congress zu gedenken, und man muss nothwendig abwarten, wie sich Oesterreich über die von Russland vorgeschlagene Friedensconditiones herauslassen wird. Diese sind nunmehro wirklich dem wienerschem Hof zugefertiget,[1] und nach Meiner Rechnung hoffe Ich noch immer, dass gegen den Monat August man damit so weit gekommen sein werde, dass alsdann der Friedenscongress wirklich eröffnet und die Hand an das Friedensgeschäft selbst gelegt werden könne. Jedoch ist dieses alles vor der Hand nur zu Eurer alleinigen Direction.

P. S.

In Ansehung des Majors von Favrat findet Euer in dem Postscript II Mir angezeigtes Betragen[2] Meinen völligen Beifall, und habt Ihr recht wohl gethan, ihn aus der verdriesslichen und gefährlichen Lage, worin ihn seine Uebereilung versetzt, herauszureissen.

Friderich.

Nach dem Concept.

19984. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 20 juin 1771.

J'ai reçu votre dépêche du 9 de ce mois, et vous n'avez qu'à continuer à prêter attention à tout ce qui se passera ultérieurement à la cour où vous êtes, pour m'en rendre compte. Il s'agira principalement, quant à son intérieur, de savoir si, après tant d'impôts déjà établis, le contrôleur-général sera pourtant à même, ainsi que l'on paraît s'y attendre, de trouver toutes les nouvelles ressources qu'il lui faut pour faire face à tout; et c'est aussi ce que vous aurez soin de suivre de plus près pour me dire ce qui en sera.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 188. — [2] Da Favrat (vergl. S. 41) von den Türken als russischer Spion betrachtet wurde, hatte Zegelin dafür gesorgt, dass er Konstantinopel verliess.

19985. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Potsdam, 21 juin 1771.

Je suis satisfait du contenu de votre dépêche du 11 de ce mois, et tout ce que j'ai à vous dire en réponse, c'est de vous recommander de ne vous mêler aucunement des affaires de la cour où vous êtes, hors celles qui concerneront l'arrangement du douaire de la Reine ma sœur, à l'égard desquelles vous vous dirigerez selon les intentions que cette Princesse vous fera connaître.[1]

Nach dem Concept.

Federic.

19986. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 23 juin 1771.

Il me paraît également singulier que le cordon autrichien, ainsi que vous le marquez dans votre dépêche du 15 de ce mois, observe tant de ménagement vis-à-vis des Confédérés;[2] mais je suis bien plus surpris de ne trouver encore rien dans cette même dépêche du courrier du prince de Lobkowitz qui a porté à Vienne les propositions de la Russie pour sa paix avec la Porte.[3] Il faut pourtant qu'il s'y soit rendu depuis quelques jours, et comme je suis très curieux de savoir comment elles auront été accueillies de la cour où vous êtes, et sur quel ton elle s'expliquera à leur sujet, je m'attends à trouver sur l'un et l'autre dans votre première dépêche des notions aussi exactes que détaillées.

Der König bestätigt den Empfang eines (nicht vorliegenden) Schreibens des Grafen Guemes Orcasitas (vergl. Bd. XXX, 144) über die Besorgung von spanischem Tabak.

Nach dem Concept.

Federic.

19987. AU ROI DE SUÈDE A STOCKHOLM.

König Gustav III. schreibt, 4. Juni:[4] „L'amitié que Votre Majesté m'a témoignée pendant le peu de temps que j'ai eu le bonheur de La voir, et le tendre intérêt qu'Elle m'a marqué prendre à tout ce qui me regarde, m'enhardit à Lui ouvrir mon cœur... Votre Majesté saura donc que j'ai trouvé la Reine[5] en parfaite santé, que son corps semble même plus robuste et sa constitution raffermie par la subite révolution que la douleur et la frayeur ont faite en elle; mais il serait à souhaiter pour nous tous que son esprit fût aussi tranquille. La douleur et les regrets de la perte qu'elle a faite, et le changement de sa situation l'ont aigrie considérablement et lui ont donné des humeurs et une mélancolie qui, loin de les diminuer, augmentent encore ses chagrins. Pour moi en particulier, j'ai remarqué avec une

[1] Vergl. S. 34. 35. — [2] Die bei Landskron geschlagenen Conföderirten (vergl. S. 204) hatten sich auf den österreichischen Cordon zurückgezogen. — [3] Vergl. S. 188. — [4] Das Ortsdatum fehlt. — [5] Ulrike.

sensibilité extrême qu'elle n'a plus pour moi cette même tendresse qui faisait tout mon bonheur; je me suis même aperçu que la place [que] j'occupe, et que je remplis après celui qui mérite de nous tous de si justes regrets, était, en partie, ce qui m'ôtait cette tendresse cordiale qui m'est si précieuse. Des discussions économiques sur la séparation de la cour du feu Roi — qui est devenue la mienne —, et celle de ma mère, discussions que j'ai voulu éviter avec soin, mais que son départ pour la campagne et l'approche de la Diète ont accélérées, ont encore achevé de jeter de la froideur dans nos entrevues. Cette froideur me tue, elle me désespère, surtout dans un temps où je voudrais contribuer, en toutes choses, à adoucir son esprit, et où, environné moi-même d'écueils et d'orages, j'aurais souhaité de trouver dans le sein d'une mère tendre des consolations aux chagrins plus publiques, mais bien moins pénibles pour mon cœur que ceux qui viennent de ma famille. J'ai cru plus conforme à la confiance que mon cher oncle m'a inspirée, de lui dire sincèrement l'état des choses que de les lui peindre en beau, tandis que je suis sûr qu'on ne les lui laissera pas ignorer."

Potsdam, 23 juin 1771.

Monsieur mon Frère. Quelque plaisir que me fassent les lettres de Votre Majesté, je ne peux point disconvenir que j'ai lu la dernière qu'Elle m'écrit, avec peine. Je suis moralement convaincu que le plus grand malheur qui peut arriver dans Sa famille, c'est la désunion. Les partis qui déchirent la Suède, et les puissances qui mêlent leurs intrigues aux factions existantes, ne demanderai[en]t pas mieux que de voir désunis ceux qui, pour leur intérêt et leur conservation, devraient être inséparables. Je n'ai reçu depuis longtemps aucune lettre de ma sœur, je suis bien éloigné du théâtre où les factions de la Suède mettront tout en jeu pour parvenir à leur fin; de sorte que mon ignorance me met hors d'état de parler à Votre Majesté avec connaissance de cause. Tout ce que je La prie instamment d'observer, est de ne Se point livrer aux mauvaises insinuations qu'on pourrait Lui faire. Je crois qu'un fils peut parler avec confiance à sa mère; souvent de légères explications dissipent des soupçons trop légèrement pris. Il faudrait que mutuellement on se promît de se révéler toutes les mauvaises insinuations que des malheureux pourraient faire de part et d'autre. Enfin, les intérêts d'une mère et d'un fils ne sont pas d'être brouillés ensemble, et Votre Majesté peut être persuadée qu'avec Elle et la Reine, qu'avec Elle et Ses frères j'insisterai toujours sur la plus étroite union. On sait ce que sont les Suédois d'aujourd'hui, gens inconstants, légers, capables de changer de parti par l'appât du plus vil intérêt, ardents pour leurs avantages personnels et sacrifiant les devoirs les plus respectables. Que serait-ce, si, dans une situation aussi délicate vis-à-vis d'une nation sur laquelle on ne peut faire aucun compte, il fallait encore se défier de sa propre famille? Cette idée me paraît si affreuse que je ne doute pas que Votre Majesté saura, par Sa sagesse et Sa prudence, éviter tout ce qui pourrait la réaliser. Des chagrins aussi violents [que] ceux dont ma pauvre sœur vient d'être accablée, doivent, sans doute, répandre quelque chose de sombre et de mélancolique dans l'esprit. Le temps est un grand maître; c'est le seul spécifique contre des malheurs aussi

accablants que ceux qu'elle vient d'essuyer. J'espère en lui et dans la consolation qu'elle trouvera dans sa famille. L'intérêt que je prends à la personne de Votre Majesté, me fait redoubler de vœux pour qu'Elle soit aussi heureuse pour l'intérieur de Sa famille que pour ce qui regarde la prosperité de Son règne, étant avec le plus tendre attachement, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère et oncle

Federic.

Nach der eigenhändigen Ausfertigung in der Königl. Universitätsbibliothek zu Upsala; das Datum nach einer Abschrift der Cabinetskanzlei.

19988. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 24 juin 1771.

J'ai reçu votre rapport du 13 de ce mois, et c'est assez le parti ordinaire des ministres français de décrier et de critiquer, autant que possible, les principes et les arrangements de leurs prédécesseurs. Je ne suis donc point surpris de la conduite du duc d'Aiguillon vis-à-vis du duc de Choiseul,[1] et j'ai d'autant moins sujet de l'être que ce dernier, dans le temps de sa faveur, a fait éprouver mille chagrins au premier,[2] qui naturellement doivent exciter, à l'heure qu'il est, sa vengeance.

Quoi qu'il en soit, votre principal soin doit être actuellement de pénétrer le système de ce nouveau ministre, et les affaires de Pologne pourront peut-être vous fournir une occasion favorable et vous servir, pour ainsi dire, de planche pour parvenir à cette connaissance. Les Polonais qui se trouvent à la cour où vous êtes, n'auront sûrement point manqué de faire tout leur possible pour intéresser le nouveau ministre en leur faveur. Il s'agirait donc de pénétrer par leur canal jusques à quel point il s'est prêté à leurs sollicitations, et cet article, une fois tiré bien au clair, me mettrait à même de juger du plus ou moins de part que la France voudra prendre à la pacification de la Russie. Tâchez donc de vous procurer adroitement des notions sûres sur ce sujet, et ne perdez pas non plus de vue le système général que le nouveau ministre a adopté, et la tournure qu'il médite de donner aux affaires générales de sa cour.

Federic.

Nach dem Concept.

19989. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 24 juin 1771.

Vos deux dépêches du 11 et 14 de ce mois me sont bien parvenues, et il faut que je vous avoue naturellement que je ne comprends

[1] Vergl. S. 209. — [2] Vergl. Bd. XXIX, 437. 445; XXX, 24. 28.

rien aux changements successifs qui se font dans le ministère britannique.[1] Tout ce qu'il me paraît, c'est qu'ils seront très propres à augmenter la désunion entre les membres de ce ministère, mais qu'en gros ils resteront pourtant sans effet et n'auront au moins aucune influence sensible sur les affaires étrangères.

Nach dem Concept. Federic.

19990. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam] 24 juin 1771.

Mon cher Frère. Je suis bien aise d'apprendre que vous passez agréablement votre temps à Rheinsberg; je m'occupe ici à suivre le fil des négociations et des affaires importantes qui se traitent. Je crois comme vous, mon cher frère, qu'après quelques altercations tout le monde finira enfin par convenir du même plan.[2] Nous n'avons point de nouvelles de ce que le prince Kaunitz a répondu sur les propositions de paix qui lui ont été communiquées;[3] je suppose qu'il voudra se mettre sur ses grands chevaux. C'est cependant ce qu'il ne soutiendra pas, ne s'y trouvant aucunement favorisé par les conjonctures présentes.

Le duc d'Aiguillon vient d'être déclaré ministre;[4] plein de ressentiment contre Choiseul, il veut accuser ce favori disgracié de déprédations pour le faire juger à la rigueur, principalement dans le dessein de le dépouiller du commandement des Suisses.[5] On va publier 47 édits bursaux, un entre autres pour dépouiller les princes du sang de toutes les terres qu'ils possèdent, qui se trouveront des domaines royaux.[6] Si cela s'exécute, le duc d'Orléans y fera des pertes considérables. C'est principalement dans le dessein de l'humilier, que ce projet a été conçu.

Le roi de Suède m'écrit d'une manière à me faire juger qu'il est sur le point de se brouiller avec ma sœur, je ne sais sur quel sujet. J'ai employé les exhortations les plus pressantes pour lui imprimer la nécessité indispensable de conserver l'union de la famille dans un pays où l'on ne peut se fier à personne et où des divisions et des animosités réciproques les perdraient infailliblement tous ensemble.[7] Je souhaite que ma lettre fasse l'impression qu'il faut pour concilier les esprits.

Je fais empaqueter et emballer le tableau de van der Werff, mon

[1] Veranlasst durch den Tod von Lord Halifax am 8. Juni. — [2] Prinz Heinrich schrieb, Rheinsberg 21. Juni: „La fin de cette guerre sera avantageuse à vos intérêts, je crois cependant que l'entière conclusion de la paix traînera encore cinq ou six mois... Si le prince Kaunitz ne veut pas être dupe de ses propres finesses, il sera obligé de prendre part au gâteau." — [3] Vergl. S. 188. — [4] Vergl. Nr. 19975. — [5] Vergl. Nr. 19988. — [6] Bericht von Sandoz, Paris 9. Juni. — [7] Vergl. Nr. 19987.

cher frère, pour qu'on puisse l'envoyer, sans risquer de le gâter, à Pétersbourg.[1] Vous en ferez l'usage que vous trouverez le plus convenable là-bas.[2] Dès que la caisse sera faite, je le ferai remettre à votre maison à Berlin, pour que vous puissiez en disposer.

Il y a eu un prodigieux incendie à Pétersbourg; selon ce que Solms en mande, Wasili-Ostrow[3] et en tout un millier de maisons doivent être consumés par les flammes. Jusques ici l'on n'a pas pu découvrir les incendiaires, auteurs de cette atrocité, cependant il est indubitable que ce malheur est causé par la malice des hommes, et non pas par un de ces accidents communs qui arrivent partout.[4] Je suis avec toute l'estime et la tendresse imaginable, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

19991. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LOO.

[Potsdam] 25 juin 1771.

Ma chère Nièce. J'aurais été surpris bien agréablement, ma chère enfant, si je vous av[ais] vu arriver ici d'une manière inattendue;[5] mais les vieillards ne sont pas heureux, j'irais vous chercher chez vous pour vous voir, et fussiez-vous au bout du monde, j'y volerais. Il faut espérer qu'à une pareille absence du Stathouder nous pourrons peut-être un jour vous embrasser au sein de votre famille.

Nous n'avons ici ni dame française[6] ni dame anglaise,[7] et nous n'en sommes pas plus mal. Un marquis de Rossignan Piémontais a fait quelque séjour à Berlin, il se propose d'aller à La Haye; je vous le recommande, ma chère enfant, c'est un galant, un aimable homme, et ce qui de longtemps a paru de mieux ici dans ce nombre d'étrangers qui passent continuellement.

Ma sœur Amélie viendra le mois prochain passer quelque temps chez moi; je lui prépare des fêtes champêtres avec une opérette, des comédies etc.; il faut que j'amuse ceux qui viennent ici; c'est bien assez d'être vieux, et il ne faut pas être ennuyant. Je vous embrasse mille fois, ma chère enfant, je fais mille vœux pour tout ce qui peut

[1] Vergl. S. 195. — [2] Prinz Heinrich wollte das Gemälde dem Grafen Gregor Orlow senden, „étant certain que l'Impératrice est infiniment plus sensible aux politesses qu'on fait à son favori, qu'à toutes les autres attentions qu'on pourrait lui témoigner; cet homme d'ailleurs a . . . un très grand poids dans les affaires.“ — [3] Stadttheil von Petersburg. — [4] Vergl. S. 203. 204. — [5] Die Prinzessin schrieb, Loo 17. Juni: „Le Prince est encore absent, et je doute qu'il reviendra avant huit ou dix jours; si j'avais pu prévoir que cette absence serait si longue, je [n']aurais [pas] négligé un temps très favorable pour pouvoir rendre mes devoirs à Votre Majesté dans ma patrie.“ [Charlottenburg. Hausarchiv.] — [6] Die Prinzessin erwähnte den Besuch französischer Damen im Haag. — [7] Vergl. S. 146 und 177.

contribuer à votre bonheur, en vous assurant de la tendresse infinie avec laquelle je suis, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

19992. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 25 juin 1771.

La conduite incertaine de l'électeur de Saxe à laquelle il ne paraît pas, selon votre dépêche du 21 de ce mois, vouloir renoncer encore pour se fixer à réformer une partie de ses troupes et abandonner ses projets chimériques sur la Pologne, ne peut qu'empirer les dettes de ce Prince, dont cependant il aurait pu se débarrasser déjà en grande partie par une bonne et saine politique. Je suis surpris que le comte de Sacken que j'ai pris toujours pour un homme assez prudent, donne dans les mêmes travers, et qu'il entre, comme il fait, dans les idées creuses dont quelques sacs à vent de Polonais repaissent la cour où vous êtes.[1] Je vous avoue que cela me donne une triste opinion de tout le ministère saxon.

Au reste, je verrai arriver volontiers chez moi le baron de Fritsch,[2] et s'il veut se rendre ici, pour cet effet, le 9 ou 10 du mois prochain de juillet, il me fera beaucoup de plaisir et sera bienvenu.

Nach dem Concept.

Federic.

19993. AN DEN ETATSMINISTER VON HOYM IN BRESLAU.

Potsdam, 26. Juni 1771.

Die schlechte Verfassung, worin Sachsen, inhalts des Mir in Eurem Bericht vom 22. dieses davon gemachten Détail, sich anjetzo befindet, wundert Mich im geringsten nicht; denn wenn der Landesherr, anstatt selbst nach das seinige zu sehen, sich auf seine Ministres reposiret und solche, wie sie nur wollen, schalten und walten lässt, so kann wohl ohnmöglich eine andere als dem Lande höchst nachtheilige Haushaltung daraus erwachsen; wozu dann leider in Sachsen noch kömmt, dass unter allen dortigen sogenannten Ministres nicht ein einziger ist, der bei einer guten p. Kammer meritirte, Kriegs- und Domänenrath zu sein.

Nach dem Concept.

Friderich.

---

[1] Ueber die angeblich bevorstehende Abreise von Lobkowitz aus Petersburg, die Candidatur eines Erzherzogs in Polen, die bevorstehende Anerkennung der Conföderation von Bar („comme représentant le corps de la république de Pologne") durch Frankreich und Oesterreich. — [2] Borcke berichtete, dass Fritsch Urlaub auf seine Güter und die Erlaubniss erhalten habe, „d'aller se mettre aux pieds de Votre Majesté à Potsdam, en cas qu'Elle désire encore de l'y voir cet été".

19994. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 26 juin 1771.

Vu la position actuelle de la Russie, ses conditions pour la paix avec la Porte ne sont rien moins qu'exorbitantes. Elles m'ont paru plutôt assez modérées,[1] et je vous avoue que je ne comprends rien à la mauvaise humeur que, selon votre dépêche du 19 de ce mois, le prince Kaunitz a manifestée à leur sujet. Quand il y aura réfléchi de sang-froid, il s'adoucira apparemment et mettra plus d'eau dans son vin; mais, supposé toutefois qu'il ne les trouve pas de son goût, cette négociation se tournera cependant au gré de la Russie, et, malgré tout le mécontentement de ce ministre, sa cour ne voudra jamais commencer une guerre pour s'y opposer ouvertement.

Nach dem Concept. Federic.

19995. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 26 juin 1771.

J'ai reçu votre dépêche du 19 de ce mois, et j'aurai soin d'informer amplement le sieur de Saldern de tout ce qui concerne nos acquisitions mutuelles à faire en Pologne, et de lui donner les éclaircissements qu'il désire d'avoir là-dessus,[2] dès que la convention qu'il s'agit d'arranger à ce sujet avec la cour de Pétersbourg,[3] se trouvera arrêtée; car, celle-ci étant un article préalable et absolument nécessaire, il n'est pas possible de rien dire de positif, avant qu'elle ne soit mise en règle.

En attendant il est très certain que les Polonais sont seuls la cause et les auteurs de tous les malheurs qui affligent leur patrie, et qu'ils auraient pu les éviter par une conduite plus prudente et des procédés plus modérés.

Au reste, la cour de Russie vient de communiquer à celle de Vienne les conditions auxquelles elle est intentionnée de conclure la paix avec la Porte.[4] Il s'agit donc présentement de voir comment celle-ci les envisagera et de quelle manière elle s'expliquera là-dessus.

Nach dem Concept. Federic.

19996. AN DEN GENERALMAJOR VON DALWIG.

Potsdam, 26. Juni 1771.

Ich habe aus Eurem Grenzrapport vom 20. dieses, dass der General Branicki[5] sich mit dem Obristen von Drewitz conjungiret hat,

[1] Vergl. S. 192. — [2] Benoît berichtete, Saldern habe Instructionen von seinem Hofe erhalten, des Inhalts, „de ne pas presser les affaires avec les Polonais et de ne pas trop s'aventurer avec eux, l'article de nos acquisitions mutuelles à faire dans ce royaume étant présentement devenu le plus essentiel et sur lequel lui, ambassadeur, allait recevoir incessamment des éclaircissements détaillés“. — [3] Vergl. Nr. 19969. — [4] Vergl. S. 188. — [5] Graf Franz Xaver Branicki, Feldzeugmeister von Litauen.

ersehen und will Euch in Antwort zum Voraus wohl garantiren, dass der Marschall Pulawski, so stark er auch immer sein mag, mit seinem polnischen Gesindel wird geprügelt werden.

Friderich.

Nach dem Concept.

19997. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 27 juin 1771.

Il se peut, ainsi que vous l'observez dans votre dépêche du 16 de ce mois, que la France, du temps du différend entre l'Espagne et l'Angleterre au sujet de l'île de Falkland, se soit trouvée effectivement dans une impossibilité réelle d'entrer dans les vues de la première,[1] et que le dérangement de ses finances en ait été la principale cause. Mais, après tout, j'ai de la peine à me persuader que l'épuisement de cette couronne soit réellement parvenu au point qu'on prétend le faire envisager, et qu'il ne reste point de ressource pour y remédier. Ce qu'il y a au moins de très certain et dont l'histoire nous fournit plus d'un exemple, c'est que la France s'est vue déjà plus d'une fois fort à l'étroit du côté de ses finances, et que les moyens de se soutenir et d'exécuter ses desseins ne lui ont cependant pas manqué. Je ne comprends donc pas pourquoi, à force de soins et d'une bonne économie, ainsi qu'en retranchant ce grand nombre de pensions, dont les caisses de Sa Majesté Très-Chrétienne sont surchargées, elle ne dût pas trouver moyen de rétablir ses finances au point de pouvoir fournir aux dépenses d'une guerre en cas de besoin. Vous sentirez bien le motif qui m'engage à vous demander des éclaircissements ultérieurs et plus détaillés sur ce sujet. Ils me serviraient beaucoup à déterminer au juste jusques à quel point cette couronne pourrait se trouver en état de s'immiscer dans les affaires entre la Russie et l'Autriche relativement à la paix avec la Porte, et vous n'aurez, par conséquent, rien de plus pressé que de me satisfaire sur cet article avec toute la précision dont vous serez capable.

Federic.

Nach dem Concept.

19998. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 27 juin 1771.

Ne connaissant pas à fond les constitutions et coutumes britanniques, je ne comprends pas trop pourquoi la rentrée du duc de Grafton dans le ministère,[2] ainsi que vous l'observez dans votre dépêche du 18 de ce mois, lui ait pu attirer le mépris du public. Je n'y vois au moins

[1] Vergl. S. 163. — [2] Als Geheimer Siegelbewahrer.

rien de bas et de déshonorant pour lui, et s'il est effectivement le seul homme capable de gouverner l'État,[1] cette démarche, bien loin de lui attirer des reproches, mériterait plutôt des applaudissements, en considération du bien qui en peut résulter pour la nation. Vous me ferez donc plaisir de m'expliquer plus en détail les motifs de ce prétendu mépris, et, d'ailleurs, je n'ai absolument rien de nouveau à ajouter aujourd'hui.

Federic.

Nach dem Concept.

19999. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Potsdam, 28 juin 1771.

Les particularités de votre dernière dépêche du 18 de ce mois qui m'est bien parvenue, ainsi que la lettre de Sa Majesté le roi de Suède, à laquelle vous trouverez ci-joint ma réponse[2] pour la faire tenir aux mains de ce Prince, donnent tout lieu de présumer qu'on ne doit guère s'attendre à des changements fort intéressants à la prochaine Diète extraordinaire en Suède, et je crois que l'on en peut pronostiquer d'avance assez positivement peu de réussite au parti français pour obtenir ses vues à cette assemblée des états du royaume.

Nach dem Concept. Federic.

20000. AU ROI DE SUÈDE.

König Gustav III. schreibt, Ekolsund 15. Juni: „J'ai trouvé, d'un côté, les esprits plus portés à la modération que je ne m'y attendais, et j'ai tâché de profiter de cette disposition pour effectuer un raccommodement, du moins un oubli réciproque du passé, trop souhaitable pour le repos de ce pauvre pays, pour que je n'y sacrifiasse du moins, de mon côté, tous les dégoûts et les intérêts personnels qui peuvent m'être particuliers. J'ai chargé le comte de Dönhoff de rendre compte à Votre Majesté jusqu'à quel point j'ai sacrifié mes ressentiments pour parvenir à un bien aussi désirable; mais c'est avec bien du déplaisir que, depuis la conférence d'hier, j'y vois moins de jour que jamais. Le premier succès de l'opposition leur enfle plus le courage et rend leurs propositions plus exorbitantes. Votre Majesté verra du moins par là que j'ai suivi exactement le plan de conduite que je Lui avais communiqué, et, malgré mon peu de succès de ce côté, je ne me rebuterai pas, puisque je vois d'ailleurs que les esprits sont déjà plus calmes à mon égard qu'ils ne l'étaient avant mon arrivée.

J'ai déjà même reconnu les effets des bonnes impressions que Votre Majesté a données de moi à ma voisine.[3] Le comte Panin a témoigné à mon ministre à Pétersbourg,[4] dans les termes les plus obligeants, combien l'Impératrice comptait sur

[1] Einer der Freunde von Grafton hatte zu Maltzan gesagt: „qu'il plaignait la nation d'avoir perdu dans le Duc le seul homme qui eût assez de capacité pour gouverner ce pays, depuis qu'il montrait tant de bassesse et si peu de courage, qui ne pouvait que le faire mépriser“. — [2] Nr. 20000. — [3] Vergl. S. 109. 120. 121. — [4] Ribbing.

mes sentiments pour elle. Cette déclaration a été faite à l'occasion d'un cordon que nous avons été obligés de tirer sur la frontière de Finlande pour empêcher les progrès de la peste qu'on disait être à Moscou. Il a même ajouté que, loin de prendre de l'ombrage, l'Impératrice approuvait fort une précaution aussi sage. Je ne puis attribuer un langage pour nous aussi nouveau qu'aux soins de Votre Majesté, d'autant plus que le comte d'Ostermann en a tenu ici un bien différent sur le même sujet."

König Gustav schreibt über die Königin Ulrike: „J'ai eu l'honneur de la voir avant-hier au soir, et j'ai tâché par ma tendresse et mes respects de l'adoucir un peu. Je vous avoue, mon cher oncle, que son état me fait une peine infinie, et tant que nous serons sur le pied où nous sommes,[1] je serai mal à mon aise. Il faut tout espérer du temps; il effacera peu à peu ses chagrins et le souvenir de son état passé."

[Potsdam] 28 juin 1771.

Monsieur mon Frère. Je vois par les lettres que Votre Majesté a bien voulu me faire communiquer, qu'Elle Se trouve bien embarrassée de concilier les différents partis, et je crois qu'Elle S'y était bien attendue. S'il y avait des Suédois en Suède, ils seraient tous du même avis pour le bien du royaume; mais les corruptions étrangères ont trop perverti l'esprit national, et une des plus difficiles attentions de Son règne sera de tempérer les deux partis, pour qu'ils ne s'entre-déchirent pas. Cette balance à tenir d'une main toujours sûre n'est pas aisée en politique, et c'est pourquoi elle est digne d'entrer dans les projets de Votre Majesté.

Je serais très content de moi-même, si j'avais pu parvenir à tranquilliser des esprits effarouchés de ce qu'ils imaginaient des desseins de Votre Majesté, sans les connaître. J'ai assuré, sur ce qu'Elle m'a dit Elle-même qu'il n'y avait point de nouveau traité de conclu avec la France, que Votre Majesté n'avait aucunement le dessein de renverser les constitutions de Son royaume, et qu'Elle m'avait paru dans la ferme intention de cultiver, autant qu'Elle pouvait, la bonne amitié de Ses voisins. J'ai écrit en Russie que Son intention avait été de finir Son voyage par Pétersbourg pour retourner à Stockholm, ce que la mort du défunt Roi avait dérangé.[2] Enfin, j'ai tâché d'affaiblir toutes les impressions contraires à Ses sentiments et à la vérité, qui commençaient à se répandre, et je n'ai fait en cela [que] ce qui est d'un honnête homme, dont la conduite doit tendre à concilier les esprits, et non à les aigrir.

J'espère que les petits nuages domestiques se dissiperont aussi insensiblement, et que Votre Majesté jouira d'une fortune aussi douce que la position actuelle où Elle Se trouve, le comporte. Mes vœux seront toujours pour toutes les choses qui pourront contribuer à Sa prospérité, L'assurant des sentiments d'estime et de tendresse avec lesquels je suis, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère et oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung in der Königl. Universitätsbibliothek zu Upsala. Eigenhändig.

---

[1] Vergl. Nr. 19987. — [2] Vergl. S. 109.

20001. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE SUÈDE A DROTTNINGHOLM.

[Potsdam] 29 juin[1] 1771.

Ma très chère Sœur. Je serais trop heureux, si j'avais pu deviner votre goût en fait des meubles que j'ai pris la liberté de vous envoyer.[2] On dirait, ma chère sœur, que j'ai jeté un morceau de lard après un jambon, si cette étoffe me valait un ouvrage tel qu'Arachne ou Minerve en firent, selon Ovide; et je priserai encore davantage ce précieux ouvrage de vos mains,[3] s'il dissipe les nuages que des calamités passées ont élevés dans votre esprit. Il faut à présent, ma chère sœur, écarter tout ce qui vous reste encore de pensées sombres et funestes; elles ne peuvent faire du bien à personne et à vous beaucoup de mal.

Je partage le plaisir que vous aurez eu d'avoir rassemblé autour de vous toute votre chère famille, et je suis persuadé que ces objets, en réveillant en vous quelque sensation triste, vous auront pourtant consolée. Vous n'avez pas besoin, ma chère sœur, de me faire des compliments sur la façon dont j'ai reçu ces princes; ils sont faits pour être bien reçus dans tous les pays du monde où ils paraîtront, et, d'ailleurs, l'avantage qu'ils ont de vous appartenir de si près, ajoute sans doute à mes yeux un nouveau lustre à leurs belles qualités.

Je n'aime point le mot de Diète, dont vous me parlez, ma chère sœur;[4] c'est dans votre pays le tocsin des factions, des querelles et des excès. J'espère cependant que cette Diète se passera assez doucement.

J'ai tâché de détromper la Russie du préjugé où elle était, que le Roi avait signé un traité avec la France; on en croit encore quelque chose,[5] on lui suppose des desseins hardis qu'il n'a pas. Voilà la raison de la conduite que tient M. Ostermann à votre cour;[6] on ne m'en croit qu'à demi, parceque je suis oncle. Ainsi ce sont des fantômes auxquels Ostermann s'oppose; mais dès qu'il ne sera pas question d'alliance avec la France, de changement dans la forme de gouvernement, je crois qu'on se radoucira beaucoup, et, pour ce qui vous regarde, ma chère sœur, j'en ai des promesses positives de la cour de Russie,[7] de sorte que ses partisans opineront en votre faveur, comme ils le doivent.

Rien ne pouvait me faire plus de plaisir que les espérances que

[1] Vom 29. Juni ein Schreiben an Voltaire in den Œuvres, Bd. 23, S. 197. — [2] Vergl. S. 165. — [3] Ulrike schrieb, 17. Juni (die Vorlage trägt kein Ortsdatum): „Je travaille pour mes moments de loisir, et cet ouvrage vous sera consacré, dès qu'il sera achevé." — [4] Ulrike schrieb: „Tout le tapage va recommencer; les apparences ne sont guère avantageuses au Roi, quoiqu'il fasse son possible pour pacifier les partis." — [5] Vergl. S. 173. — [6] Ulrike schrieb: „Ostermann est un honnête homme et agit en galant homme, quoique ce ne soit pas toujours à notre avantage; mais on ne peut le blâmer, puisqu'il est de son devoir de faire ce que l'on lui ordonne; mais il n'y met point du sien et n'aigrit pas les affaires." — [7] Vergl. S. 65.

vous me donnez de vous embrasser avant de mourir;[1] je sais, ma chère sœur, sur quoi vos finances peuvent rouler, et je ne souffrirais point que vous portiez seule le fardeau d'un plaisir dont j'aurais la meilleure part. Quand les états auront dit oui, j'espère que nous nous arrangerons facilement sur le reste. Plein de cette flatteuse idée et de l'espérance de vous revoir, de vous entendre, de vous embrasser, je vous prie d'être persuadée de la tendresse infinie et de la haute considération avec laquelle je suis, ma très chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung im Klinckowström'schen Familienarchiv zu Stafsund. Eigenhändig.

20002. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 30 juin 1771.

Le silence absolu que, selon votre dépêche du 22 de ce mois, le prince de Kaunitz observe sur les propositions de paix de la Russie, tant vis-à-vis de vous que vis-à-vis du prince de Golizyn, est très singulier. Depuis que ces propositions lui sont parvenues, je me suis attendu, d'un our à l'autre, à des ouvertures confidentes à leur sujet par le canal du baron de Swieten;[2] mais, jusques ici, ce dernier reste tout aussi muet que lui, et je suis tenté à attribuer cette réserve à l'embarras où le prince de Kaunitz se trouve de prendre des mesures assez justes, afin de ne pas s'avancer plus loin qu'il n'a envie d'aller. Quoi qu'il en soit, il me semble pourtant que, d'ici à huit jours, il faudra bien que sa langue se délie, et qu'il déclare ses sentiments sur les propositions en question; et comme ce terme n'est guère éloigné, je l'attendrai fort tranquillement pour apprendre enfin ce qu'il en pense.

En attendant, mes ordres précédents[3] vous ont déjà appris que je suis tout-à-fait de votre avis qu'il n'y a rien d'exorbitant dans ces conditions, et que plutôt, vu les circonstances favorables dans lesquelles la Russie se trouve, elles me paraissent assez modérées et propres à faciliter le rétablissement de la paix avec la Porte.

Au reste, ce sont mes lettres de France qui ont donné lieu à vous demander des éclaircissements sur la prétention du prince de Kaunitz d'avoir un nouvel ambassadeur de France à sa cour et de nommer à cette ambassade le baron de Breteuil.[4] Dans le fond, il m'est fort

[1] Ulrike schrieb: „Je verrai, si l'humeur des états n'est pas trop mauvaise, de demander à faire un voyage à Berlin, selon ce qui m'a été promis par mon contrat de mariage. Je ne veux point vous incommoder, mon cher frère, ni vous être à charge." — [2] Vergl. Nr. 19972. — [3] Nr. 19994. — [4] Ministerialerlass an Rohd, Berlin 11. Juni, auf Grund des Berichts von Sandoz, Paris 30. Mai. Rohd bezeichnete in seiner Antwort die Nachricht der obigen Forderung von Kaunitz als unwahrscheinlich. „On est fort content de M. Durand qui paraît doux et modéré, et on ne se pressera point de le changer contre le baron de Breteuil (vergl. S. 56), qui passe pour être haut et emporté."

indifférent à qui la France confiera ce poste, et je ne vous en ai parlé que pour satisfaire ma curiosité et pour savoir si mes susdites lettres m'avaient accusé juste.

Nach dem Concept. Federic.

---

20 003. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 30 juin 1771.

J'ai reçu votre dépêche du 14 de ce mois, et je n'ai encore rien de nouveau à vous mander sur les propositions de paix que la Russie a fait communiquer à la cour de Vienne. Jusques ici le prince de Kaunitz reste muet comme une carpe à leur sujet, et, selon mes dernières lettres,[1] il n'en a sonné encore le moindre petit mot ni à mon ministre d'État de Rohd ni au prince de Golizyn. Le baron de Swieten observe le même profond silence à ma cour, et j'attendrai, à la vérité, encore quelques jours pour voir si le prince de Kaunitz ne se déboutonnera pas, à la fin, et me fera parvenir quelques ouvertures à ce sujet; mais s'il continue à lambiner, il faudra bien que je lui donne l'éveil pour apprendre ce qu'il en pense, et l'usage qu'il se propose d'en faire.

Quant aux troubles de Pologne, au contraire, vous vous souviendrez que, dès que j'ai appris que le sieur de Saldern était nommé pour succéder au prince de Wolkonski, j'ai d'abord douté qu'il fût plus heureux dans sa négociation.[2] Le caractère des Confédérés m'est trop bien connu pour me flatter d'un bon succès de ses représentations, et vous verrez qu'ils continueront toujours dans leur obstination, jusques à ce que le congrès pour la paix avec la Porte sera effectivement établi, et que la négociation aura commencé. Ce n'est donc aussi qu'alors qu'il faudra penser à assembler dans ce royaume une diète de pacification; mais, avant d'y procéder, il est essentiel que la Russie et moi nous nous soyons concertés déjà sur nos acquisitions, et que nous soyons entièrement d'accord à leur égard, afin de leur en faire, en même temps, la proposition et les faire réussir conjointement avec la pacification de leur patrie. En effet, pour les faire revenir à la raison, il n'y a que la force qui les y obligera, et si la Russie, après avoir retiré ses troupes des États de la Porte, les laisse seulement pour quelque

[1] Vergl. Nr. 20 002. — [2] Solms berichtete: „Je sais que dans ses derniers rapports il porte de grandes plaintes contre la légèreté et l'inconstance des Polonais qui vont si loin qu'actuellement qu'il s'attache à les gagner par la douceur et les promesses de remédier, autant qu'il sera possible, aux griefs des particuliers, il s'aperçoit que ces gens s'imaginent de là que la Russie est réduite à l'extrémité, et qu'elle sera obligée de mendier ou d'acheter la pacification de la Pologne, ce qui les rend aussi raides contre la douceur qu'ils l'ont été jusqu'ici contre la violence.“

temps en Pologne, les Confédérés consentiront à tout et ne regimberont sûrement point contre les propositions qu'elle voudra leur faire. A vous dire aussi vrai, ils n'auraient pas même tant fait les fiers jusques ici, si la Russie avait eu seulement 10 000 hommes de plus à leur opposer; mais la faiblesse des détachements qu'elle y a laissés, n'a pas permis de réprimer leur audace. Elle a plutôt contribué à renforcer leurs bandes, et les Russes ont souvent été obligés de courir 30 jusques à 40 lieues pour les atteindre et les disperser; de sorte que, si ces derniers avaient été plus forts, il y a longtemps que ces troubles auraient été apaisés. Quoi qu'il en soit, comme il n'y a rien dans toutes ces réflexions qu'il ne convienne de porter à la connaissance du comte de Panin, vous n'oublierez pas non plus de lui en faire confidemment part.

Federic.

Nach dem Concept.

20004. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 1er juillet 1771.

Je ne sais si vous rencontrez juste, dans votre dépêche du 21 de juin dernier, relativement au motif des ménagements que l'on continue à observer envers le lord Bute. A n'en juger que par le passé, l'on ne saurait supposer tant de sagacité à l'opposition; mais en cas que ce ne soit effectivement qu'un essai de sa politique,[1] il faudra voir si elle ne se trouvera pas en défaut vis-à-vis de ce favori. En effet, autant que j'en puis juger dans l'éloignement, le roi d'Angleterre ne manque pas de moyens d'exercer un certain despotisme dans son royaume; ses corruptions lui assurent presque toujours une supériorité décidée dans la Chambre Basse, de sorte que je suis persuadé que, s'il voulait remettre entièrement le timon des affaires entre les mains de son favori, il ne manquerait pas d'y réussir et d'y faire consentir des personnes, des suffrages desquelles il peut disposer à son bon plaisir.

Federic.

Nach dem Concept.

20005. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 1er juillet 1771.

Si le portrait que vous faites dans votre dépêche du 20 de juin du duc d'Aiguillon,[2] est d'après nature, il l'emportera à plusieurs égards

[1] Maltzan berichtete, dass die Opposition Bute nicht verfolge, in der Erwartung, „qu'en lui donnant du temps et le laissant tranquille, pour qu'il commence à se croire sûr, il ne tarderait pas de se brouiller avec le ministère". — [2] Sandoz rühmte Aiguillons Höflichkeit im Verkehr mit dem diplomatischen Corps. „Il s'applique surtout à montrer beaucoup de célérité dans l'expédition des affaires, et il réunit en effet toute la facilité et tous les talents propres à y réussir."

sur son prédécesseur. Ses manières obligeantes vis-à-vis des ministres étrangers ne sauraient manquer surtout de lui concilier l'estime de ces derniers, et la façon dont il vous a accueilli en particulier,[1] n'a pu que me faire plaisir et trouver toute mon approbation. Aussi, au cas qu'il dût vous parler un jour de la négociation de la paix entre la Russie et la Porte, vous pouvez lui dire tout naturellement que, la dernière ayant recherché mes bons offices conjointement avec ceux de la cour de Vienne, nous nous y étions prêtés de bon cœur, et qu'il était même à espérer qu'ils ne resteraient point sans succès, et que nous parviendrions à terminer cette guerre par une paix solide et durable. Mais si, au contraire, il ne touche pas cette corde dans ses conversations avec vous, vous aurez grand soin de rester également clos et boutonné sur ce sujet.

Au reste, malgré tous les talents et toute l'application de ce nouveau ministre, je doute beaucoup qu'il soit à même, dans les conjonctures actuelles, de rétablir les affaires de la France et de les mettre sur un bon pied; je regarde plutôt leur délabrement parvenu à un point qu'il n'y a pas moyen d'y remédier, et, pour opérer un rétablissement parfait, il faudrait sûrement tailler trop dans le vif et traiter les maux de l'État en maladie désespérée.

Federic.

Nach dem Concept.

20006. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam] 1er juillet 1771.

Mon cher Frère. Je n'aurais pu faire un meilleur usage du van der Werff que de vous l'envoyer, s'il vous fait plaisir, et si, en l'envoyant, vous croyez en faire à l'Impératrice.[2] Nous sommes, mon cher frère, dans une situation où il ne faut pas négliger les petites choses pour parvenir aux grandes.

Il faut que le prince Kaunitz soit de bien mauvaise humeur, car jusqu'ici il n'a pas répondu sur les conditions de paix qui lui ont été communiquées;[3] il faudra pourtant qu'il rompe ce silence d'une façon ou d'une autre, et c'est où je l'attends. M. de Saldern est très mécontent des Polonais, des Confédérés, des Czartoryski et du Roi même. Il s'était fait une idée avantageuse de sa négociation, que la réalité fait

[1] Aiguillon hatte Sandoz gefragt: „s'il y avait quelque négociation entamée entre les deux cours; que, novice encore dans la carrière où il se trouvait, il n'en avait aucune connaissance". Auf Sandoz' verneinende Antwort hatte er erwidert, „qu'il montrerait toujours beaucoup de facilité dans les affaires que j'aurais à traiter par la suite". — [2] Prinz Heinrich schrieb, Rheinsberg 28. Juni: „Je suis certain que l'Impératrice sera très satisfaite que son favori n'est pas oublié, surtout quand elle saura que je tiens ce tableau de vos bontés." Vergl. S. 209. 210. Das Schreiben an den Grafen Orlow, Rheinsberg 5. Juli, mit dem der Prinz das Bild demgemäss übersandte, ist abgedruckt bei Krauel, a. a. O., S. 60. 61. — [3] Vergl. S. 218.

disparaître;[1] il n'y a point à négocier avec cette nation, 10 000 Russes de plus en Pologne termineraient ces différends plus vite que toutes les propositions que M. de Saldern pourrait y faire.

J'ai des lettres de ma sœur de Suède;[2] il n'y a pas la moindre trace de mécontentement contre le Roi,[3] ce qui me fait espérer qu'il n'a été question [que] de bagatelles, et qu'ils se sont raccommodés.[4] Ma sœur se plaint beaucoup d'Ostermann. Je lui ai mandé qu'en Russie on soupçonne le Roi de vouloir faire alliance avec les Français et d'avoir des projets de souveraineté, et que, dès que la Russie se verra désabusée par l'évènement, que personne ne sera plus opposé au Roi.[5] On dit que M. de Vergennes dépense beaucoup à Stockholm en corruptions; cela doit augmenter naturellement les soupçons des Russes, parceque les Français ne jetteraient pas l'argent par les fenêtres sans un but, et ce but ne peut être qu'opposé aux intérêts des Russes.

On dit que M. d'Aiguillon se concilie tous les esprits par sa politesse, qu'il marque beaucoup d'activité dans les affaires, et que c'est un grand ministre.[6] J'entrevois, mon cher frère, que, pourvu qu'un homme parvienne à avoir du pouvoir, on lui trouve toujours du mérite;[7] ce n'est pas la personne, mais la place en donne; un tigre, s'il était empereur des Turcs, serait adoré comme un grand homme, et s'il courrait dans les bois, on l'extirperait comme un monstre.

Je m'indigne contre les pluies continuelles que nous avons, on ne peut presque pas sortir, la terre est trempée comme une éponge; je crains pour les moissons et pour le plus grand fléau de l'humanité, la famine; enfin, il ne faut pas désespérer trop tôt, se préparer à tout et obvier au malheur, s'il arrive. Je suis avec autant d'estime que de tendresse, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

20007. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Potsdam, 2 juillet 1771.

Le parti que, selon le contenu de votre dépêche du 21 de juin dernier, le roi de Suède a pris pour tâcher de concilier les deux factions

[1] Vergl. Nr. 20003. — [2] Vergl. Nr. 20001. — [3] Vergl. Nr. 19987. — [4] Prinz Heinrich schrieb: „Elle ne s'est mêlée de rien depuis la mort du feu Roi; asteur que la Diète s'assemble, elle s'est retirée à la campagne (vergl. S. 164). Je ne vois donc pas que le Roi puisse avoir la moindre raison légitime de se plaindre." — [5] Vergl. S. 216. — [6] Vergl. Nr. 20005 und das oben S. 216. Anm. 1 angeführte Schreiben an Voltaire. — [7] Prinz Heinrich schrieb: „C'est un choix qui [ne] sera guère applaudi en France... C'est un homme qui ne s'est pas lavé des imputations qui ont été à sa charge (vergl. Bd. XXIX, 445; XXX, 24. 28); les procédés qu'il a contre les princes, en voulant leur ôter leur patrimoine (vergl. S. 209), est bien violent."

de son royaume,[1] me paraît très propre à réunir les esprits et à les rapprocher ensemble. D'ailleurs, il me semble que ce Prince vient de franchir déjà une première difficulté par la nomination du baron de Leyonhufwud pour maréchal de la Diète, et que c'est un avantage considérable pour lui que le choix à ce poste soit tombé sur une personne attachée à son parti.

Federic.

Nach dem Concept.

20008. A LA LANDGRAVE DE HESSE-DARMSTADT.

[Potsdam] 2 juillet 1771.

Madame ma Cousine. J'ai reçu la lettre et l'incluse que vous avez eu la bonté, Madame, de m'envoyer, et je vous avoue qu'il me semble qu'on ne devrait pas mal interpréter l'envie du duc de Courlande de revoir sa femme.[2] L'empressement qu'il témoigne, ne peut être qu'une suite du désir d'avoir postérité. J'avoue que ce Prince n'aurait pas été celui qui aurait fixé mon choix; mais, Madame, quand on a fait tant que de le prendre pour mari, je crois qu'il faut s'y tenir, et que la jeune Duchesse fera bien de l'aller rejoindre.

Pour le cavalier,[3] dont madame votre sœur fait mention, je ne le connais ni d'Adam ni d'Ève, et je ne sais quelle sorte de sujet ce peut être; d'ailleurs je ne donne point des patentes de lieutenant-colonel à des hommes qui ont été majors en France, et si cet homme avait cette patente, et qu'il lui arrivât de faire des sottises en Courlande, je me trouverais embarqué dans une mauvaise affaire, obligé de soutenir des étourderies ou des insolences que je désapprouve; de sorte, je vous avoue franchement, que je sens quelque répugnance à cette proposition. Il me semble qu'il serait plus convenable que la princesse de Waldeck fît choix de quelque femme de mérite, pour l'attacher à sa fille, qui pourrait lui donner des bons conseils et faire en même temps des représentations au Duc, si celui-là se conduit avec trop peu de considération envers la Duchesse. Je vous demande pardon, Madame, de ma franchise; je crois cependant vous la devoir pour répondre à la

[1] Gustav III. hatte erklärt, die als seine persönlichen Feinde ansehen zu wollen, die seinem Bestreben, die Parteien zu versöhnen, entgegenträten und die Zwietracht nährten. — [2] Herzog Peter wünschte die Rückkehr seiner Gemahlin Caroline Luise (vergl. Bd. XXIV, 302), die zur Wiederherstellung ihrer Gesundheit in Lausanne gewesen und von dort zu ihrer Mutter, der Fürstin-Wittwe Christiane von Waldeck, einer Schwester der Landgräfin Caroline, nach Arolsen gegangen war. Die Landgräfin rief in ihrem Schreiben vom 29. Juni (abgedruckt bei Walther, a. a. O., I, S. 22) den Schutz des Königs für ihre Nichte gegen den Herzog an. — [3] Es scheint der Wunsch der Fürstin Christiane gewesen zu sein, dass der Curländer von Rosenberg, mit dem Charakter eines preussischen Oberstlieutenants, die Herzogin nach Mitau begleitete.

confiance que vous avez bien voulu mettre en moi, étant avec autant d'estime que de considération, Madame ma Cousine, votre bon cousin

Federic.

Nach dem Abdruck der eigenhändigen Ausfertigung bei Walther, Briefwechsel der Grossen Landgräfin Caroline von Hessen, Bd. I, S. 23 (Wien, 1877).

20009. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 3 juillet 1771.

Il se peut très bien, et votre dépêche du 26 de juin dernier en fournit un nouvel indice que la cour où vous êtes, est encore indéterminée sur la manière dont elle doit s'expliquer sur les conditions que la Russie lui a fait proposer pour la négociation de sa paix avec la Porte,[1] et le baron de Swieten persiste également dans un morne silence à ce sujet. Mais, après tout, il faudra pourtant y venir à la fin, et peut-être ne s'agit-il à présent plus que de quelques jours pour savoir ce qu'elle en pense et quel usage elle compte d'en faire. Quelle que soit cependant sa première réponse, je crois toujours que, voyant qu'il n'y a pas moyen de regimber, elle pliera au temps et cédera aux circonstances.

Federic.

Nach dem Concept.

20010. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 3 juillet 1771.

J'ai reçu votre dépêche du 18 de juin dernier, et toutes mes lettres de Vienne me confirment l'embarras où cette cour se trouve de s'expliquer sur les conditions que la Russie lui a fait proposer pour sa paix avec la Porte. Le silence parfait qu'elle garde à ce sujet vis-à-vis de moi, en est une nouvelle preuve, et jusques ici ni le prince de Kaunitz ni le baron Swieten n'en ont encore sonné le moindre petit mot ni en bien ni en mal.[2] Dès que cependant elle parlera, je ne tarderai pas d'en informer la cour où vous êtes, et nous verrons alors si le langage qu'elle me tiendra, sera entièrement analogue à celui qu'elle observera vis-à-vis du prince Golizyn, ou qu'elle fera tenir au prince de Lobkowitz à Pétersbourg. En attendant, j'ai toujours lieu de présumer

[1] Maria Theresia hatte zu Rohd geäussert, „qu'il y avait des articles qui ne laissaient pas de l'inquiéter et de la rendre incertaine sur ce qu'elle devait augurer de la bonne ou mauvaise réussite de cette affaire, comme par exemple celui de la Moldavie et Valachie et puis cet autre qui regarde la Crimée" (vergl. S. 188. 189). — [2] Vergl. Nr. 20009.

que cette chaîne de difficultés qu'elle formera peut-être dans le commencement, disparaîtra dans la suite, et que cette négociation tournera pourtant, à la fin, à la satisfaction de la Russie.

La principale pierre d'achoppement sera, comme je vous l'ai déjà fait observer plusieurs fois, l'article de la Moldavie et de la Valachie, et il faudra s'attendre que l'Autriche fera naître mille difficultés, avant d'y consentir. Mais si ces deux provinces sont incorporées à la Pologne,[1] elle n'aura plus aucun sujet de s'y opposer. Cette réunion à une puissance assez faible par elle-même ne saurait lui donner la moindre jalousie, et comme elle doit servir, en même temps, de dédommagement pour les provinces que la Russie, moi et l'Autriche nous pensons d'échancrer de la Pologne, la dernière aura d'autant moins de raison de s'y opposer que la Pologne n'acquerra pas par là plus de forces et n'obtiendra, pour ainsi dire, que ce que nous comptons de conquérir sur elle.

Les provinces que je désire pour ma part, vous sont déjà connues; je vous ai fait adresser, il y a longtemps, un mémoire qui les renferme et qui contient, en même temps, des instructions pour conduire cette négociation à une heureuse fin.[2] D'ailleurs, je vous ai laissé, en même temps, les mains libres pour arranger en conséquence une convention avec la Russie, et j'attendrai tranquillement qu'elle soit faite, sans rien précipiter pour la prise de possession effective ou pour faire d'autres mouvements qui pourraient donner de l'ombrage. Il me semble même qu'il ne conviendra pas de séparer nos acquisitions de la cession de la Moldavie et de la Valachie, et qu'il vaudra infiniment mieux de mettre la dernière, à la vérité, en perspective aux Polonais, mais de faire marcher la négociation de l'une et de l'autre d'un pas égal et dans le même temps.[3]

Enfin, pour ce qui est de ma lettre à l'impératrice de Russie sur ses intérêts et les miens dont je vous ai parlé dans mes ordres du 2 de juin,[4] je ne la lui adresserai que lorsque l'Autriche se sera expliquée sur ses conditions de paix, afin d'être d'autant mieux en état de lui communiquer mes idées sur un objet de cette importance.

En attendant, le comte Panin peut compter que, dès que la convention pour mes acquisitions sera faite et signée, je serai fidèle à ma promesse et ne manquerai jamais de remplir ce que j'ai avancé à la fin de mes susdits ordres du 2, quoique, à vous dire vrai, il me semble toujours que l'Autriche ne le laissera point venir à des extrémités, et que plutôt, après quelques contradictions de sa part, toute la négociation prendra une tournure entièrement favorable aux vues de la Russie. Aussi paraît-il de plus en plus que le nombre des troupes qu'elle

[1] Vergl. S. 203. — [2] Vergl. Nr. 19 969. — [3] Panin hatte den Wunsch geäussert, dass die Besitzergreifung der Erwerbungen in Polen erst nach der Pacification erfolgen solle. — [4] Nr. 19 946.

rassemble au camp de Pest, n'est pas aussi considérable qu'on l'a d'abord débité, et que tout ce campement n'aboutira qu'à une simple ostentation.

Federic.

Nach dem Concept.

20011. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 3 juillet 1771.

Je vous sais gré de la communication des particularités renfermées dans votre dépêche du 28 de juin dernier,[1] et comme vous ne manquerez pas d'avoir occasion de pouvoir vous mettre encore au fait de plusieurs autres nouvelles qui regardent les Autrichiens, vous me ferez plaisir de me rendre également compte de tout ce que vous apprendrez ultérieurement à leur sujet.

Pour ce qui regarde les Confédérés et leurs partisans, leur conduite est entièrement celle de gens insensés,[2] et ils mériteraient, pour toutes leurs sottises et autres idées ineptes, de subir un sort semblable à ceux-ci et d'être enfermés comme eux aux petites-maisons. D'un autre côté, l'ambition que l'Électeur continue à témoigner pour la couronne de Pologne, est surprenante. Jamais la Saxe n'a essuyé de plus grands malheurs que lorsque deux de ses princes ont été décorés de ce diadème. Ce n'est donc que la vanité seule, et nullement l'intérêt, qui peut la porter à y aspirer, et, sous un gouvernement aussi faible et sans principes que celui d'aujourd'hui de ce pays, on doit s'attendre à toutes sortes de démarches fausses et frivoles de sa part.

Au reste, je m'imagine que la précédente mauvaise année que l'on a essuyée généralement partout, doit avoir également occasionné un grand déchet dans les revenus de la cour où vous êtes.

Federic.

Nach dem Concept.

20012. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 3 juillet 1771.

Je remarque, par votre rapport du 23 de juin dernier, que l'affaire des Parlements est autant que terminée;[3] il paraît même, au moins

[1] Ueber die Truppenübungen im Lager bei Laxenburg (vergl. S. 201). — [2] Borcke berichtete, die Nachricht von der bevorstehenden Uebersiedlung des Primas von Polen, der sich mit Saldern entzweit hatte, habe die Hoffnungen der polnischen Partei neu belebt. „La cour même serait si émerveillée de voir le primat de Pologne chercher un asile à Dresde et se déclarer pour le parti des Confédérés, qu'il y a apparence que, si cet évènement avait lieu, on la porterait à donner son dernier sou pour le soutien de ce parti." — [3] Sandoz berichtete: „La cause des Parlements perd de jour en jour dans l'esprit du public. On commence à comprendre et à croire

jusques ici, qu'elle l'est à l'avantage de la cour, et comme, à l'heure qu'il est, le Parlement ne saurait faire des représentations contre les édits bursaux,[1] il est bien à présumer que le ministre des finances abusera de cette circonstance et ne manquera pas de créer bien plus de nouveaux impôts que par le passé, pour subvenir aux besoins de l'État.

L'article cependant qui m'intéresse le plus à présent de tirer bien au clair, c'est l'intelligence actuelle entre les cours de Vienne et de Versailles. Je vous l'ai déjà fait observer dans mes ordres précédents.[2] Je désire surtout de savoir: s'il y a encore la même intimité entre ces deux cours que du temps du duc de Choiseul? s'il est à présumer qu'elle se soutiendra de même sous le nouveau ministère? si la cour de Vienne a quelque soutien à espérer de la part de la France, au cas qu'elle voulût s'opposer à la Russie, à l'occasion des conditions que celle-ci lui a fait communiquer pour sa paix avec la Porte? et jusques à quel point ce secours pourrait bien s'étendre? Tâchez donc de me procurer sur tous ces différents points des notions bien justes et détaillées, et rendez-m'en un compte fidèle et exact sur lequel je puisse tabler.

Nach dem Concept. Federic.

20013. AN DEN OBERSTLIEUTENANT VON KATT.

Potsdam, 5. Juli[3] 1771.

Ich gebe Euch auf Euren Bericht vom 1. dieses hierdurch in Antwort, dass, da Ich die Pest-Postirungscommandos vor der Hand noch nicht zurückziehen kann, solche, wenn sie ja in der jetzigen Position den Fouragebedarf bis zur Ernte aus Polen sich nicht verschaffen können, lieber so weit, als es in dieser Absicht erforderlich sein will, noch weiter vorrücken müssen.

Nach dem Concept. Friderich.

---

que ceux-ci ne sont que des corps de judicature créés par le Roi . . ., et non point des corps composés des députés de la nation entière et chargés de la représenter, ainsi que le Parlement de Paris aurait voulu l'insinuer." Vergl. S. 112. 132 und Bd. XXX, 512.

[1] Vergl. S. 209. — [2] Vergl. S. 198. — [3] Am 5. Juli beruft der König Thulemeier, der im Begriff steht, auf seinen Posten im Haag zurückzukehren (vergl. S. 138), zu sich nach Potsdam.

20014. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

Finckenstein und Hertzberg berichten, Berlin 5. Juli, dass der neue Legationssecretär in Kopenhagen Jeanneret le Blanc[1] um Erstattung der Reisekosten bitte, und überreichen die Weisung an die Legationskasse zur Unterschrift.

[Potsdam, juillet 1771.]

Eh! qui vous a dit de relever Gregory, qui est bon? Vous ferez, s'il vous plaît, revenir l'autre, et il me semble qu'on n'aurait pas dû faire pareille chose, sans demander mes ordres. Vous devriez vous appliquer à former de ces sortes de gens et à choisir parmi les bêtes les moins bêtes pour en avoir toujours à la main, quand il est besoin de les employer.

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung auf dem Berichte der Minister.

20015. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A COPENHAGUE.

Potsdam, 6 juillet 1771.

Les particularités qu'entre autres vous me mandez, par votre dépêche du 29 de juin dernier qui m'est bien parvenue, touchant l'arrivée du corps de troupes légères à Copenhague, que le Roi a formé à la place des gardes à cheval, me font désirer d'être informé de l'état actuel du militaire de cette couronne, et vous aurez soin, pour cet effet, de m'instruire exactement combien la cour où vous êtes, conservera effectivement sur pied de troupes, après les changements qu'elle se propose d'y apporter.

Federic.

Nach dem Concept.

20016. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL BARON DE LENTULUS A SCHÖNEBECK.

Potsdam, 6 juillet 1771.

Le projet de traité de commerce avec l'Espagne que mon consul à Cadix, le sieur Silvestre de Livron, vous a adressé avec sa lettre,[2] que voici de retour, est le même que plusieurs autres ont formé avant lui, et qui, malgré les peines qu'on s'en est données, ont tous échoué, l'Espagne ne voulant entendre à aucune diminution de droits.[3] Je doute donc que ledit sieur Livron, tel habile qu'il puisse être, fasse mieux réussir le sien; et, comptant, au reste, qu'en conformité de ma lettre du 30 juin dernier,[4] j'aurai bientôt le plaisir de vous voir ici, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. Nr. 19849. — [2] D. d. Cadix 23. Mai [Charlottenburg, Hausarchiv]. Der Entwurf zum Handelsvertrage liegt nicht bei. — [3] Vergl. Bd. III, 83. 131; VIII, 1. 2. 57; X, 435; XI, 46. 47; XXV, 402. 403; XXVI, 403; XXVII, 603. — [4] Mit einer Einladung nach Potsdam.

20017. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 7. Juli 1771.

Der endliche Entschluss des russisch-kaiserlichen Hofs über den Frieden mit der Pforte, welchem man nach Eurem Bericht vom 3. Junii mit Verlangen entgegensiehet, ist nach Meiner Ordre vom 20. ejusdem[1] bereits erfolgt. Russland hat seine Friedenspropositiones dem wienerschem Hof einhändigen lassen, dieser aber hat seine Erklärung darauf noch zur Zeit nicht von sich gegeben, und dieses hält natürlicher Weise dieses ganze Geschäfte auf. Indessen werdet Ihr sehr wohl gethan haben, wenn Ihr die Pforte nach Meiner obgedachten Ordre vom 20. Junii nur vorläufig vorbereitet, dass sie keinen so vortheilhaften Frieden, als sie sich etwa vorstellen möchte, erhalten werde. Bei denen von Russland über sie erhaltenen vielen und ansehnlichen Vortheilen und da die Pforte so zu sagen nichts gethan, um sich aus ihrer grossen Verlegenheit herauszureissen, kann sie wohl einen so guten Frieden nicht erwarten, und wird sie vielmehr zufrieden sein müssen, wenn sie nur erträgliche Friedensbedingungen erhält. Es wird sich solches bald näher ausweisen.

Inzwischen finde Ich nöthig, Euch ein Duplicat von Meiner Ordre vom 9. Junii[2] hierneben zukommen zu lassen, weil verlauten will, dass solche unterweges verloren gegangen sein soll.

Nach dem Concept.

Friderich.

20018. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 7 juillet 1771.

Plus je réfléchis sur les soins que la cour où vous êtes, continue à prendre, selon votre dernière dépêche du 29 de juin,[3] pour mettre ses troupes sur un meilleur pied, et plus je me persuade que c'est principalement dans la vue de se préparer sous main à pouvoir s'en servir, un jour, contre moi avec plus d'avantage que par le passé. En effet, tout annonce un pareil but, et les différentes observations que j'ai eu occasion de faire, ne me permettent pas d'en douter. Cependant le plus sûr est de dissimuler et de tenir toujours bonne contenance, sans faire semblant de lui supposer seulement de pareilles vues.

Quant à l'humeur morne du prince de Kaunitz, elle est une marque certaine que ce ministre ne peut pas digérer les propositions de paix de la Russie, et qu'ainsi que je vous l'ai déjà fait observer dans mes ordres du 30 de juin,[4] il se trouve extrêmement embarrassé dans le parti qui lui reste à prendre. Sa réserve vis-à-vis de moi est même allée si loin que, jusques ici, il ne m'a pas seulement fait savoir que

[1] Nr. 19983. — [2] Nr. 19959. — [3] Rohd berichtete über die Truppenübungen bei Laxenburg (vergl. S. 201). — [4] Nr. 20002.

ces propositions lui étaient parvenues, bien moins encore ce qu'il en pensait.[1] J'attendrai donc encore une huitaine de jours, et si, dans cet intervalle, sa langue ne se délie point sur ce sujet, je parlerai alors, pour l'engager à s'en expliquer.[2]

En attendant, je ne suis point surpris que l'Empereur s'est borné simplement, en dernier lieu, à vous demander des nouvelles de votre santé; dans les différents entretiens que j'ai eus avec ce Prince, j'ai bien remarqué qu'il n'aime pas de parler des affaires politiques, et qu'il évite, autant qu'il peut, d'entrer dans de pareilles conversations.[3]

Ein Erlass an Zegelin (Nr. 20017) wird zur Weiterbeförderung übersandt.

Nach dem Concept. Federic.

20019. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 7 juillet 1771.

Vous avez bien fait de joindre à votre dépêche du 25 de juin dernier, qui vient de m'entrer, le duplicata de celle du 15 du même mois qui effectivement ne m'est pas parvenue en son temps. Pour répondre au contenu de l'une et de l'autre, je vous dirai que le terme de la quarantaine a été mis présentement à trois semaines le long de notre cordon, et que je ne saurais y apporter aucun changement, à moins que la cour de Vienne ne veuille le raccourcir de son côté, vu que je suis en quelque façon obligé d'aller de concert avec elle en ceci. Cependant lorsque le sieur de Saldern voudra faire passer quelque chose avec plus de célérité, il n'aura qu'à la munir d'un passe-port de sa part, qui sera respecté sans faute, en vertu des ordres que je fais expédier à cet effet au lieutenant-général de Stutterheim,[4] et dont vous pourrez, par conséquent, l'informer.

J'approuve, en attendant, fort l'idée de cet ambassadeur à l'égard des acquisitions que l'on se propose de faire en Pologne. Il a parfaitement raison de dire que, dans ce cas, il convient de prendre des morceaux qui en vaillent la peine, puisque effectivement peu ou beaucoup occasionnerait toujours les mêmes criailleries de la part des Polonais. Mais, avant que de rien entreprendre à cet égard, il faut, de toute nécessité, que nous soyons d'accord sur les acquisitions d'un chacun. Dès que cela sera réglé entre la Russie et moi, il faudra bien que l'Autriche y acquiesce de son côté. Son opposition ne lui servirait de rien, et il y a apparence qu'elle se contentera de prendre sa convenance et de se taire.

[1] Vergl. Nr. 19972. — [2] Die gleiche Mittheilung ergeht am 7. Juli an Solms, unter Uebersendung eines Auszugs aus dem Berichte Zegelins, Konstantinopel 3. Juni (vergl. Nr. 20017). — [3] Vergl. Bd. XXX, 127. — [4] Cabinetserlass, Potsdam 7. Juli.

Au reste, il est sûr que cette cour soutient les Confédérés sous main, et par là même il est à croire que les grands de la Pologne ne se désisteront guère de leur opiniâtreté, avant que la paix ne soit réellement conclue entre la Russie et la Porte, et que les puissances voisines ne se mêlent à leur faire entendre raison pour la pacification de leur patrie.[1]

Federic.

Nach dem Concept.

20020. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 8 juillet 1771.

Votre dépêche du 25 de juin dernier confirme assez le pronostic que j'ai formé du temps de l'accommodement des derniers différends entre l'Espagne et l'Angleterre. Un nouveau sujet de mécontentement n'a pas tardé de s'élever entre ces deux couronnes,[2] et, autant que j'en puis juger, il ne manquera pas de faire naître de nouvelles aigreurs entre elles. C'est une nouvelle suite de la faiblesse extrême du ministère britannique, et la conduite qu'il continue à tenir, ne saurait manquer de lui faire du tort dans l'esprit de la nation, qui ne peut qu'être indignée de voir ainsi sacrifier ses intérêts par l'inconséquence de ses conducteurs.

Federic.

Nach dem Concept.

20021. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 8 juillet 1771.

Les particularités que votre dépêche du 27 de juin dernier contient, peuvent, à la vérité, intéresser un Parisien ou autre régnicole français, mais il m'importe très peu de les savoir ou de les ignorer. En effet, il m'est fort indifférent que ce soit le comte de Broglie ou quelque autre qui ait le plus de part à la faveur et à la protection du nouveau ministre. C'est une de ces bagatelles intérieures qui sont au-dessous de mon attention, et qui à peine excitent ma curiosité. Il y a d'autres objets bien plus importants sur lesquels je désire d'être instruit. Quelle sera la façon de penser et d'agir du duc d'Aiguillon vis-à-vis des

[1] Mit einem Postscript wird die Abschrift des Erlasses vom 13. Juni (Nr. 19965) übersandt. Auf Dalwigs Bericht „von der polnischen Grenze" vom 1. antwortet der König am 7. Juli, „dass die Katzbalgereien mit denen Conföderirten noch so bald nicht zur Endschaft gelangen werden". Dalwig soll gelegentlich „von dem Zustande des Landes in Polen und inwiefern solches mehr oder weniger leidet", ausführlich berichten. — [2] Ueber Contrebande, die durch englische Kriegsschiffe in spanischen Häfen angeblich betrieben und begünstigt wurde. Auf Verlangen der spanischen Regierung war deshalb ein englischer Schiffscommandant cassirt worden.

puissances étrangères? Suivra-t-il le système de son prédécesseur le duc de Choiseul, ou s'en formera-t-il un autre? Quel parti prendra-t-il relativement aux affaires de Pologne et à la guerre actuelle entre la Russie et la Porte? Voilà des matières qui méritent d'être approfondies, et sur lesquelles je souhaiterais bien que vous puissiez me procurer des notions justes et exactes. Redoublez-y donc votre attention, et ne négligez rien pour pénétrer les véritables dispositions de la cour où vous êtes, à leur égard.

Federic.

Nach dem Concept.

20022. AUX MINISTRES DU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES A BERLIN.

Potsdam, 8 juillet 1771.

Vu votre rapport d'hier, ci-joint de retour, je consens que le secrétaire d'ambassade Jeanneret le Blanc reste à Copenhague, et que le sieur Gregory revienne dans la patrie;[1] mais comme j'ai été content des services que ce dernier m'a rendus dans les différentes ambassades où il a été employé en qualité de secrétaire,[2] je veux aussi l'en récompenser et lui faire un sort dont il ait lieu d'être content. Vous n'oublierez donc pas d'y coopérer par des propositions convenables et d'ouvrir ainsi une nouvelle perspective agréable à de jeunes gens à talents qui se vouent à cette carrière.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

20023. AU MINISTRE D'ÉTAT DE HERTZBERG A BERLIN.

Hertzberg berichtet, Berlin 7. Juli: „Après avoir fait partir le rapport que j'ai fait aujourd'hui à Votre Majesté touchant l'audience que le baron de Swieten Lui demande, ce ministre est venu me voir lui-même et m'a lu *in extenso* la réponse que sa cour va faire à celle de Russie au sujet de la pacification avec les Turcs.[3] Cette réponse porte en substance, autant que j'ai pu en retenir à une seule lecture que le sieur de Swieten m'en a faite: que Leurs Majestés Impériales étaient persuadées que la Porte Ottomane ne pourrait jamais être engagée à souscrire à des conditions qui, en effet, ne tendaient pas à moins qu'à la priver de tout ce qu'elle avait possédé jusqu'ici en deçà du Danube et de la Mer Noire, et qui mettrait la Russie en état de s'emparer de tout le commerce de cette mer et de pouvoir insulter la ville de Constantinople, quand elle voudrait; que ces mêmes conditions ne pouvaient pas subsister avec la sûreté de la monarchie autrichienne; que les Tartares, devenus indépendants, ne pourraient plus être empêchés par aucune barrière d'envahir la Hongrie; qu'aucun autre possesseur de la Moldavie et de la Valachie ne lui con-

[1] Vergl. Nr. 20014. Finckenstein und Hertzberg beriefen sich darauf, dass die Ablösung des nur ad interim entsandten und brustleidenden Gregory durch Jeanneret le Blanc mit Genehmigung des Königs erfolgt sei (vergl. Nr. 19849). — [2] Vergl. Bd. XXIX, 565; XXX, 19. 20. — [3] Vergl. S. 188. 196.

venait pas; que, s'il était puissant, il serait dangereux; que, s'il était faible, il dépendrait de la Russie; qu'en général l'équilibre de la puissance serait ébranlé par là; qu'en conséquence Leurs Majestés Impériales ne pouvaient pas proposer de pareilles conditions à la Porte ni les seconder par leurs bons offices, mais qu'elles priaient Sa Majesté l'impératrice de Russie d'en proposer d'autres plus convenables.

Le baron de Swieten a ajouté de bouche que sa cour avait cru devoir donner sa réponse à la cour de Russie, sans se concerter auparavant avec Votre Majesté, afin qu'Elle puisse arranger la Sienne à Son bon plaisir, et qu'elle se proposait de faire dire à la Porte, pour la tranquilliser, qu'ayant trouvé les premières propositions de la Russie trop fortes, elle les avait renvoyées à cette cour, en la priant d'en faire d'autres plus admissibles."

Potsdam, 8 juillet 1771.

La réponse de la cour de Vienne à l'exposé confidentiel de la Russie sur la paix avec la Porte et dont le baron de Swieten, selon vos rapports d'hier, vous a fait l'ouverture, ne m'a point surpris. L'humeur morne et taciturne que le prince de Kaunitz a fait paraître, immédiatement après que cet exposé lui est parvenu,[1] m'y a préparé. Il s'agit maintenant d'apprendre les motifs de cette réponse, et comme le baron de Swieten a ordre de me les communiquer dans une audience particulière, je suis tout disposé à la lui accorder demain, 9 de ce mois, après le dîner, et vous n'avez qu'à l'appointer ici pour ce temps-là.

Nach der Ausfertigung. Federic.

20024. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam] 8 [juillet 1771].

Mon cher Frère. Enfin je reçois la réponse de Vienne sur les propositions des Russes, et quoique monsieur van Swieten ne me la rendra que demain,[2] je peux, mon cher frère, vous rendre compte aujourd'hui de son contenu. C'est un refus de se mêler de proposer de telles conditions aux Turcs, et une déclaration assez fière aux Russes de faire des propositions plus acceptables;[3] de sorte que cela va embrouiller les affaires de nouveau. Je ne sais pas comment cette réponse sera prise en Russie; j'exhorterai la cour de Vienne à s'entendre mieux avec la Russie, je ferai remarquer qu'il est dur de vouloir contraindre une puissance victorieuse de se désister absolument de tous les avantages qu'elle a acquis par le bout de l'épée, et que, quand même la guerre se prolongerait encore plusieurs campagnes, il faudrait pourtant en venir là ou à quelque chose d'approchant, et qu'ainsi il valait mieux faire de bonne grâce, dans le moment présent, ce qu'il faudrait pourtant faire par la suite. Mais je crains fort que tout ce que je pourrai dire, ne fera pas changer d'avis au prince Kaunitz, trop haut pour se donner un démenti. Voilà, mon cher frère, où nous en sommes après dix mois de négociation.

[1] Vergl. S. 212. 217. — [2] Vergl. Nr. 20025. — [3] Vergl. Nr. 20023.

Quant aux affaires de Suède, je ne saurais vous dire ce qui en est; je n'en sais autre chose que ce que je vous en ai communiqué,[1] et je crois et espère que c'est un feu de paille qui s'est éteint aussi vite qu'il a pris. Le maréchal de la Diète a été élu selon les vœux de la cour,[2] et, pour cette Diète, qui va s'assembler, je n'en augure pas grand' chose, et je crois que tout restera dans ce pays à peu près comme cela est à présent.

Voilà, mon cher frère, en gros les nouvelles politiques. J'attends tous les jours le retour de mon courrier de Pétersbourg,[3] et je suis persuadé d'avance que les nouvelles qu'il apportera, seront bonnes.

Nous n'avons ici que des pluies perpétuelles, à peine dérobe-t-on quelques moments pour se promener. Je vous embrasse, mon cher frère, de tout mon cœur, en vous assurant de la tendresse infinie avec laquelle je suis; mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

20025. UNTERREDUNG DES KÖNIGS MIT DEM ÖSTERREICHISCHEN GESANDTEN VAN SWIETEN.

[Potsdam, 9. Juli 1771.][4]

Van Swieten berichtet an Kaunitz, Berlin 12. Juli, über die Audienz beim Könige: „Gleich bei dem Eintritt in das Audienzzimmer konnte ich bemerken, dass der König, welcher von dem Inhalte der Réplique verbale[5] durch den Freiherrn von Hertzberg, dem ich solchen bekannt gemacht hatte, allschon unterrichtet war,[6] damit nicht zufrieden sei. Als ich ihm selbe mit einem anständigen Compliment übergab, nahm er sie gleich zum Durchlesen, und das Lesen unterbrach er zuweilen mit einigen mürrischen Betrachtungen, welche seine Unzufriedenheit noch mehr entdecketen und ich bloss von darum hier anführe. Gleich bei der ersten Seite sagte er: »Voici du préambule.« Als er nachhero auf die drei Hauptsätze kam, nach welchen die Friedensvorschläge erörtert werden sollen,[7] rufte er mit einer gewissen französischen verschmäherischen Miene aus: »Une division en trois points!« Ich muss bekennen, dass es mir schwer fiele, die in mir aufsteigende Ungeduld zu bezaumen, ich hielte mich aber zurück in der gewissen Zuversicht, dass mir die Ge-

[1] Vergl. S. 221. — [2] Vergl. S. 222. — [3] Mit der Antwort auf den Entwurf für die Convention (vergl. Nr. 19969). — [4] Vergl. Nr. 20023. — [5] „Réponse verbale à l'exposé confidentiel des intentions de l'impératrice de Russie sur sa pacification avec les Turcs, ainsi qu'aux communications ultérieures qui ont été faites à cette occasion au prince de Lobkowitz" (vergl. S. 188). — [6] Vergl. Nr. 20023. — [7] Der russische Pacificationsplan (vergl. S. 188) wurde unter den drei Gesichtspuncten betrachtet: ob er für die Pforte annehmbar, ob er geeignet sei, den Friedensschluss zu beschleunigen, und ob er sich mit den österreichischen Interessen vereinigen lasse.

legenheit nicht entgehen würde, diese seuchte Stichelrede zu zernichten, und liess ihn demnach ruhig fortlesen. Bei dem Absatze, allwo angeführet wird, dass die Türken wohl noch mehrere Campagnen auszuhalten im Stande sein dörften, ohne dass sie der Gefahr ausgesetzet würden, ein mehreres zu verlieren, als was man dermalen von ihnen forderet, hielte er sich gleichfalls auf und sagte:

»Les Turcs en état de faire plusieurs campagnes, mais cela n'est pas!«

»Les Turcs sont en état de faire plusieurs campagnes, Sire, sans risquer de devoir faire de plus grands sacrifices que ceux que l'on exige déjà à l'heure qu'il est.«

»Eh non, cela peut aller encore beaucoup plus loin, beaucoup plus loin,« versetzte der König und fuhre mit dem Lesen ohne fernere Unterbrechung fort. Am Ende drückte er sich folgendermaassen aus:

»Je suis fâché que votre cour ait pris le parti de tout refuser, car enfin votre réponse est un refus formel, et j'ai peur que cela fasse un mauvais effet en Russie. Ces gens-là sont fiers de leurs succès, ils ont droit de l'être, et il n'y a pas d'apparence qu'ils aient des revers à craindre. Je crains que votre réponse ne leur donne de l'humeur, et que tout ce que nous avons fait jusqu'ici pour avoir la paix, ne soit perdu. J'aurais cru qu'il eût mieux valu d'entrer tout de suite en négociation; car, voyez-vous, ces gens-là rabattront de leurs conditions, qui sont dures, je l'avoue; ils en rabattront, je le sais; mais il faut les ménager, et il sera impossible de les faire consentir à renoncer à tout dédommagement, cela serait impossible, et l'on ne pourrait pas même l'exiger.«

»Vous connaissez, Sire,« war hierauf meine Antwort, »les principes qui déterminent nos démarches;[1] Votre Majesté a approuvé ces principes, comme seuls capables de conduire au but que les deux cours se proposent, qui est le rétablissement d'une paix solide. La solidité de cette paix dépendra uniquement de la conservation de l'équilibre dans l'Orient, et de la conservation de cet équilibre dépendra pour l'avenir la sûreté de notre monarchie et des États de Votre Majesté, dont les intérêts se confondent dans cette importante affaire. Ce sont-là les poids qu'il a fallu mettre dans la balance pour peser les conditions proposées par la Russie. Votre Majesté a déjà reconnu qu'elles sont dures, elles le sont effectivement, elles sont inadmissibles et, de plus, directement contraires à ce que l'impératrice de Russie a fait déclarer par son ministre à Vienne de ne point demander de conquêtes pour elle et de vouloir ménager les intérêts de la maison d'Autriche comme ceux de la Russie. Ce sont-là les points essentiels de la déclaration du prince Golizyn,[2] ils sont conformes à nos principes, et notre réponse

[1] Durch die Darlegungen von Kaunitz in Neustadt, vergl. Bd. XXX, 515. — [2] Vergl. Bd. XXX, 463. 483.

n'en est que le développement et l'application; il était donc impossible qu'elle fût autre qu'elle n'est quant au fond, et, quant à la forme, je me flatte que Votre Majesté y aura trouvé de l'ordre, de la clarté, de la franchise, de la décence et, de plus, un ton amical et tous les ménagements que l'on pouvait désirer. Ces ménagements, nous avons cru devoir les étendre jusques sur vous, Sire, en donnant notre réponse sans un concert préalable avec Votre Majesté, pour Lui laisser le choix des moyens qu'Elle voudra employer auprès de la Russie pour concourir efficacement à nos mesures,[1] ce que Leurs Majestés Impériales attendent d'Elle avec la plus parfaite confiance.«

Auf diesen mit einigem Nachdrucke gemachten Vortrag änderte zwar der König seine Sprache, doch nicht seine Gesinnung; denn obwohlen er bekennen musste, dass er an unserer Réplique verbale nichts auszusetzen hätte, und dass alles, was darinnen enthalten ist, gründlich angeführet und wohl angebracht sei, so bezeugte er doch immer den Wunsch, dass man die Friedenshandlungen gleich hätte in Gang bringen können. Sonach fragte er mich:

»Mais si la Russie refuse de proposer d'autres conditions, si elle se refuse de s'ouvrir davantage, que ferez-vous alors?«

Ich suchte dieser Frage anfangs mit dieser generalen Antwort auszuweichen, dass ich die fernere Entschliessung meines Hofes im Voraus nicht wissen könnte, und dass selbe nach Zeit und Umständen würde eingerichtet werden; als er aber immerfort in mich dringete, um zu wissen, was der allerhöchste Hof in diesem Falle thun würde, so glaubte ich, ihm nachfolgende ohnverfängliche fernere Antwort ertheilen zu können:

»J'ignore, Sire, quel parti ma cour prendra en ce cas, mais je crois pouvoir assurer d'avance Votre Majesté que ce parti sera conséquent aux principes que nous avons adoptés après mûre délibération et connaissance de cause, et que nous y resterons constamment attachés. Et pour que Votre Majesté soit Elle-même en état d'en juger, je puis Lui montrer en confidence les instructions que le courrier est chargé de porter au prince Lobkowitz.[2] Elle y trouvera de nouvelles preuves de la franchise avec laquelle nous agissons, et je crois remplir les vues de ma cour en la faisant connaître de plus en plus à Votre Majesté.«

Dieses dem König bezeugende Vertrauen nahm er erkenntlich und begierig auf, ich musste aber, da er selbst Deutsch, wie er sagte, nicht

[1] Vergl. S. 232. — [2] Kaunitz bezeichnete in dem Erlasse an Lobkowitz, Wien 1. Juli, die russischen Friedensbedingungen für Oesterreich und die Pforte als unannehmbar. Ebenso verwarf er den Vorschlag Panins, Polen für Abtretungen an Oesterreich und Preussen mit der Moldau und Walachei zu entschädigen, und beauftragte Lobkowitz, er solle, jedoch ohne zu drohen, bei verlangter „Privatauskunft" nicht verhehlen, dass der wiener Hof die Truppen in Ungarn zur eignen Sicherheit zusammengezogen habe und, obschon widerwillig, am Kriege werde theilnehmen müssen, „wenn die russisch-kaiserliche Armee über die Donau setzen und ihre Conqueten gegen Konstantinopel auszubreiten unternehmen sollte". [Wien. Haus-, Hof- und Staatsarchiv.]

lesen kann, ihm die Depesche vorlesen, wovon ich ihm hie und da einige Ausdrücke auf sein Begehren in das Französische übersetzte. Nach geendigter Ueberlesung sagte der König:

»C'est fort bien, cela est très sage et modéré, mais voyons donc un peu ces conditions, examinons-les à nous deux. Les Tartares sont le premier objet, c'en serait sans doute un fort considérable, si les Russes obtenaient l'indépendance de toutes les hordes qui avoisinent la Mer Noire, mais s'il n'était question que de deux ou trois, il me paraît qu'on pourrait s'y prêter en leur laissant aussi Azow, qui n'est pas aussi important que vous le croyez; d'après les informations que j'en ai, c'est un mauvais port d'où il ne pourrait jamais sortir de flotte.«

Um Ew. Fürstl. Gnaden nicht mit Wiederholungen zu belästigen, soll ich hier nur kürzlich anführen, dass ich nicht ermangelt, dem König die wahre Absicht Russlands bei der anverlangenden Ohnabhängigkeit deren Tartaren bei dieser Gelegenheit nochmalen deutlich vor Augen zu legen und was für gefährliche Folgen für die Ottomanische Pforten von dem Verlust deren Küsten des Schwarzen Meers ohnausbleiblich entstehen würden; welches er auch ganz wohl zu erkennen schien und dass man, in Ansehung dieses Punkts von Russland eine Mässigung zu forderen, allerdings berechtiget sei und wahrscheinlich erhalten würde. Was aber den Punkt wegen der Moldau und Walachei betrifft,[1] glaubte er, dass der Petersburger Hof nicht so leicht nachgeben dörfte, »parceque, voyez-vous,« waren seine Worte, »leur but, en arrachant la Moldavie et la Valachie aux Turcs, est de leur ôter les moyens d'inquiéter l'empire russe par la Pologne; il importe peu à la cour de Pétersbourg en quelles mains tombent ces deux provinces, pourvu qu'elles sortent de celles des Turcs; ne pourriez-vous pas vous en accommoder? qu'en pensez-vous?«

Ich entschuldigte mich anfangs hierauf zu antworten; da aber der König nach seiner Gewohnheit immerfort die Frage wiederholte und durchaus wollte, ich sollte ihm nur meine Particular-Meinung sagen, gleichwie er mir seine Ideen eröffnete, und ich ihm nicht mehr ausweichen konnte, so bezog ich mich auf Ew. Fürstl. Gnaden Schreiben an Herrn Fürsten von Lobkowitz, woraus er würde ersehen haben, dass mein allerhöchster Hof nicht gesinnt sei, die Verwendung derer bons offices zu Begnügung des Eigennutzes zu missbrauchen, wornach sich leicht ermessen liess, wie ein solcher Vorschlag müsste angesehen werden.

»Il est vrai,« fuhre der König hierauf fort, »que vous avez de grandes obligations aux Turcs, et que vous avez raison de les ménager; mais que serait-ce, si l'on vous donnait la Moldavie et la Valachie, et que vous la rendissiez aux Turcs, qui pour cela vous restitueraient Belgrade? C'est une idée qui me vient tout à l'heure, qu'en croyez-vous?«

[1] Die Forderung ihrer Trennung von der Türkei.

»Je la manderai à ma cour, Sire.« Er wollte auch hierüber meine Meinung wissen, ich bestunde aber fest bei der nämlichen Antwort, dass ich diesen des Königs Gedanken nach Wien einberichten würde; womit er sich endlich begnügte. . .

Endlichen eröffnete ich dem König, auf was Art die Anweisung an Herrn Thugut nach Konstantinopel würde erlassen werden,[1] damit, wenn er es für gut befinde, ein gleiches mit Herrn von Zegelin beobachtet werden könnte. Ihro Majestät erklärten hierauf, wie Sie es glaubten nothwendig zu sein, dass die Minister deren beiden Höfen zu Konstantinopel immer eine Sprache führen, und dass demnach an den von Zegelin von hier aus eine mit der unsrigen gleichförmige Anweisung ergehen würde,[2] um so mehr, als von denen Friedensbedingnissen keine articulirte Meldung gegen die Pforten zu beschehen hätte.

Auch versprach der König, eine Depesche an den Herrn Grafen von Solms durch meinen Courier ablaufen zu lassen und seinem Minister zu Petersburg den Befehl zu ertheilen, den Herrn Fürsten von Lobkowitz in seinen Bearbeitungen zu Erhaltung mehr gemässigter Friedensbedingnissen zu unterstützen." [3]

Nach der Ausfertigung im K. und K. Haus-, Hof- und Staatsarchiv zu Wien.

20026. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 9 juillet 1771.

M. van Swieten, m'ayant demandé une audience, est venu aujourd'hui ici.[4] Il m'a remis la réponse de la cour de Vienne. Après l'avoir lue à tête reposée, je lui ai répliqué qu'elle me paraissait un refus général de toutes les propositions de la Russie, dont il n'y en a aucune d'acceptée. M. van Swieten m'a répondu que la cour de Vienne ne pouvait pas agir contre ses intérêts, et que, les conditions de la Russie s'y trouvant diamétralement opposées, elle ne saurait se charger de les communiquer aux Turcs. Je lui ai parlé de la nécessité de terminer les troubles dans leur voisinage, et que, loin que cette réponse y fût un acheminement, elle me paraissait replonger les affaires dans un plus grand chaos qu'où elles se trouvaient à présent. Il m'a fait les éloges de la sincérité de sa cour, qui s'expliquait avec autant de franchise à celle de Russie. Je lui ai enfin dit que, si la cour de Vienne elle-même ne voudrait pas faire[5] l'acquisition de la Moldavie et de la Valachie,

[1] Thugut sollte, nach dem Erlasse von Kaunitz an Swieten, Wien 1. Juli, den Türken „in generalen Ausdrücken" mittheilen, der wiener Hof befinde „keineswegs für thunlich", die russischen Bedingungen durch seine „bona officia unterstützen und zu seiner Zeit der Pforten proponiren zu können"; er habe sich daher genöthigt gesehen, dieses den Russen „formell zu erklären" und ihre „weiteren Eröffnungen" abzuwarten. — [2] Vergl. Nr. 20027. — [3] Vergl. Nr. 20026. — [4] Vergl. Nr. 20025. — [5] So. Gemeint ist vielmehr: „voudrait faire"; vergl. S. 240.

que j'étais persuadé que la Russie y donnerait les mains. A quoi il m'a répondu que c'était contre les engagements où sa cour se trouvait avec la Porte.

Vous pouvez rendre ce précis de notre conversation au comte Panin telle qu'elle s'est passée aujourd'hui. M. van Swieten m'a encore dit que, si le comte Panin demandait au prince Lobkowitz pourquoi la cour de Vienne assemblait tant de troupes en Hongrie, il devait lui dire que c'était pour maintenir la balance dans l'Orient. Voilà donc le pot aux roses découvert, et l'on verra, je crois, à Pétersbourg que je ne me suis pas tout-à-fait trompé sur le système des Autrichiens. J'attends à présent d'être instruit de votre part quelle résolution la cour de Pétersbourg prendra sur tout ceci. Je ne crois pas qu'elle fasse de nouvelles propositions de paix; reste donc à voir comme ce chaos se débrouillera. Cependant je parierais toujours qu'à quelques modifications près, l'impératrice de Russie remplira en gros son but.

Je suis obligé d'écrire à Constantinople et d'y marquer que, la cour de Vienne n'ayant pas voulu se charger des propositions de paix que la Russie lui avait communiquées, les négociations se trouvaient arrêtées de nouveau.[1]

J'attends vos réponses sur tout ceci avec bien d'impatience.

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept: „Au comte Solms". Das Datum von der Cabinetskanzlei hinzugefügt. Zugestellt durch einen Courier van Swietens (vergl. S. 237).

20027. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.[2]

Potsdam, 9. Juli 1771.

Kaum war Meine Ordre von vorgestern[3] zur Post gegeben, als der österreichische Gesandte an Meinem Hofe, der Freiherr van Swieten, sich bei Mir zur Audienz meldete und Mir in solcher zu erkennen gab, wie sein Hof nicht vermeinte, sich von denen Friedensvorschlägen der Russen chargiren zu können. Bei diesen Umständen muss nothwendig das ganze Friedensgeschäfte noch so lange weiter ausgesetzt werden, bis man sehen wird, wozu sich Russland auf diese Erklärung ferner entschliessen wird, und Ich habe dahero nicht verabsäumen wollen, Euch von dieser neuen Anicroche zu Eurer Nachricht und Achtung sofort zu avertiren.

Friderich.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. Nr. 20027. — [2] Obigem Erlasse liegt die eigenhändige Weisung zu Grunde: „Einen Brief nach Konstantinopel an Zegelin, dass, da die Oestreicher meinten, sich nicht von denen Friedenspropositions der Russen chargiren zu können (vergl. Nr. 20025), so würden die Sachen noch so lange weiter ausgesetzet bleiben. Friderich." Für die Beförderung findet sich die eigenhändige Weisung: „Der Brief muss an Rohd geschicket werden und kann mit dem östreichschen Courier nach Konstantinopel geschicket werden. Friderich." Daraufhin Cabinetserlass an Rohd, Potsdam 9. Juli. — [3] Nr. 20017.

20028. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 9 juillet 1771.

Le contenu de votre dernière dépêche du 5 de ce mois développe, à ce qu'il me semble, en quelque façon les idées qui engagent la cour où vous êtes, à persister dans son système de conduite.[1] Mais, en analysant et examinant ces idées de près, elles me paraissent peu convenables à ses véritables intérêts et ne pourront que l'entraîner dans une banqueroute totale.

Je suis fâché que la maladie survenue au baron de Fritsch me prive du plaisir de le voir.[2] Je présume cependant que ce n'est qu'une simple excuse de sa part, et que le véritable motif qui le retient de se rendre ici, est la présente situation critique des affaires, de sorte que, si l'automne prochaine lui paraît plus propre à réaliser son dessein, il pourra venir et sera toujours bien reçu.

Au reste, je désirerais bien de savoir la connexion de tout ce qui regarde les canons que les Autrichiens se proposent d'introduire auprès de leur cavalerie; tâchez donc, pour cet effet, de vous mettre bien au fait de ce qui peut y avoir quelque rapport, pour pouvoir m'en donner une entière connaissance.

Federic.

Nach dem Concept.

20029. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Potsdam, 9 juillet 1771.

Autant que j'en puis juger par ce que vous me mandez par vos deux dépêches du 25 et 28 de juin dernier, qui me sont entrées à la fois, il me semble qu'on doit s'attendre, à la vérité, à une diète assez orageuse en Suède,[3] mais qui cependant, malgré tout cela, n'apportera guère de changements à la situation des affaires de ce royaume et laissera vraisemblablement la plupart des choses sur le pied où elles sont actuellement. En attendant, comme l'argent est le principal ressort qui fasse agir les Suédois, il est à croire que celui qui en distribuera le plus, aura le parti le plus nombreux de son côté et l'emportera en supériorité sur l'autre.

Au reste, j'ai lieu de soupçonner quelque petit refroidissement entre

[1] Borcke berichtete, dass die Zwistigkeiten zwischen Saldern und den Führern der Patriotenpartei, sowie die neuen Unruhen in Litauen den sächsischen Hof in seiner Hoffnung bestärkten, „que les esprits s'aigriront tellement et si généralement contre le Roi et la Russie qu'il deviendra impossible à l'impératrice de Russie de soutenir le roi de Pologne sur le trône". — [2] Vergl. S. 211. — [3] Dönhoff berichtete über die ersten Sitzungen des Reichstags, der am 25. Juni eröffnet wurde.

la Reine douairière ma sœur et le Roi son fils.[1] Si cela est et que vous en ayez quelque connaissance, vous ferez bien de m'en rendre compte.

Nach dem Concept. Federic.

20 030. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 10 juillet 1771.

J'ai reçu votre dépêche du 25 de juin dernier. Vous aurez vu par la réponse des Autrichiens[2] combien ils sont raides et peu d'accord avec les projets des Russes. Ce que le prince de Lobkowitz débite à Pétersbourg,[3] est pour faire croire, s'il peut, que je suis mieux avec les Autrichiens que je ne le suis en effet; c'est ce qu'on appelle des finesses cousues de fil blanc et auxquelles personne ne se méprend.

J'ai encore oublié de vous dire que, par ce que j'ai pu comprendre, en tournant van Swieten de toutes les manières,[4] c'est que, si M. de Panin entre en matière avec le prince de Lobkowitz sur le sujet des armements des Autrichiens et du camp en Hongrie, on lui répondra que c'est pour conserver la balance dans l'Orient et d'empêcher que les Russes ne passent le Danube et achèvent d'écraser les Turcs. Il dépend du comte Panin d'entrer en cette discussion ou non. J'ai fait d'ailleurs toute sorte de représentations aux Autrichiens pour leur faire sentir qu'ils allaient prolonger la guerre, au lieu de la terminer, et que, dans la position actuelle des choses, il était à présumer que les Russes sauraient se passer d'eux et obligeraient la Porte à faire la paix, sans qu'ils s'en mêlassent. J'ai encore essayé de les tenter par la possession de la Valachie et de la Moldavie, mais j'ai perdu mes peines. Vous pouvez dire tout ceci au comte Panin, pour qu'il soit entièrement au fait de ce qui s'est passé ici.

Je prévois en gros que cette campagne s'écoulera encore, sans que les véritables négociations commencent, et il me paraît très vraisemblable qu'on trouvera le moyen de réduire les Autrichiens à relâcher de leur raideur et de consentir à la paix. Il n'y a que la Valachie et la Moldavie qui m'embarrasse dans tout ceci, car je ne crois pas que, pour ce qui regarde ces provinces frontières, ils changent de dessein.

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept: „Réponse au comte Solms". Das Datum und die Empfangsbestätigung sind von der Cabinetskanzlei hinzugefügt.

[1] Vergl. Nr. 19 987. — [2] Vergl. Nr. 20 026. — [3] Solms berichtete: Wenn Lobkowitz von Russland spräche, „c'est toujours dans un ton de jalousie et d'envie; mais, à l'égard de Votre Majesté, il est entièrement différent, c'est avec un respect infini et une très grande admiration, quant à Sa personne, et avec une considération extrême pour la solidité de Son alliance avec l'impératrice de Russie." — [4] Vergl. Nr. 20 025.

20031. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 10 juillet 1771.

Vous devinez juste dans votre dépêche du 3 de ce mois. Le baron Swieten est venu me déclarer au nom de sa cour, dans une audience particulière que je lui ai accordée ici,[1] qu'elle ne pouvait en aucune manière prêter ses bons offices aux propositions de paix de la Russie. Je lui ai fait toutes les représentations imaginables contre une telle résolution, et je ne lui ai point caché qu'elle n'aboutirait qu'à prolonger la guerre, sans qu'il y ait la moindre apparence que la Russie fasse, pour cela, quelque changement à son projet. Mais le baron de Swieten n'y a pas répondu le moindre mot, et il s'est borné plutôt à n'être qu'un simple organe des ordres de sa cour.

Quoi qu'il en soit, je suis fort de votre avis que la fermeté de la Russie fera bien changer d'idées au prince de Kaunitz, et que les superbes vagues qu'il a su élever contre son plan de pacification, se calmeront, dès ce qu'il verra qu'elle y insiste et n'en veut point démordre. Autant que j'en puis juger cependant, il me semble toujours, comme à vous, que l'article qui déplaît le plus à l'Autriche, et qui fait la plus grande difficulté, c'est celui de la Valachie et de la Moldavie, et que, pourvu qu'on pût trouver un expédient à y mettre quelque modification, elle passerait peut-être sur tout le reste. En attendant, ce n'est que la réplique de la Russie sur cette réponse de la cour de Vienne qui décidera de la tournure que prendra la négociation de cette paix, et tout ce qu'il y a, c'est qu'elle ne se fera point sitôt, et que la guerre continuera au moins encore cette année.

Au reste, le prince Louis de Rohan viendra sûrement à Vienne, à la place du baron de Breteuil; mes lettres de France[2] l'annoncent positivement, et tout ce que j'ai entendu de son caractère, c'est qu'il est jeune, novice dans les affaires, et qu'il a fort peu d'expérience.

Nach dem Concept. Federic.

20032. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 10 juillet 1771.

J'ai reçu votre dépêche du 29 de juin dernier. Il y a grande apparence que les choses ne resteraient pas toujours comme elles font là où vous êtes, dans une même situation, mais que les Russes viendraient bientôt à bout des Confédérés, si leurs troupes étaient plus nombreuses; mais les corps qui agissent, étant trop faibles partout, ils ne sauraient que disperser ces gens à un endroit, sans pouvoir les empêcher de reparaître à un autre. Vous ferez bien, pour cet effet, d'in-

[1] Vergl. Nr. 20025. — [2] Bericht von Sandoz, Paris 16. Juni.

sinuer au sieur de Saldern qu'il conviendrait de renforcer les troupes russes en Pologne, au moins de quelques pulks de cosaques, pour pouvoir agir avec plus de vigueur, et de l'engager à en faire envisager la nécessité à sa cour.

Vous pouvez aussi informer cet ambassadeur que la cour de Vienne a refusé tout net de vouloir se charger de communiquer à la Porte les conditions de paix demandées par la Russie, qu'elle trouve trop exorbitantes;[1] mais qu'il y avait lieu de croire cependant que cette cour se raviserait, et que tout se terminerait en bien avec le temps.

Je suis surpris, au reste, de voir par votre dépêche susalléguée que le grand-général de la couronne ait voulu découvrir si ouvertement, comme il a fait, dans les conjonctures présentes, ses véritables sentiments et sa façon de penser.[2] Je présume cependant que le parti qu'il a pris, ainsi que la déclaration de l'ambassadeur de Russie contre les gens sans aveu, viendra après coup, et que de pareilles démarches ne feront guère plus d'impression à présent que tout le royaume se trouve dans une entière anarchie.

Federic.

Nach dem Concept.

20033. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LOO.

[Potsdam] 10 juillet 1771.[3]

Ma chère Nièce. Je vois que nous sommes à deux de jeu, je n'ai pas grandes choses à vous mander, et la matière vous manque également. Ce M. de Rossignan est encore ici[4] et, je crois, ne partira que dans huit ou dix jours, ainsi que vous le verr[ez] incontestablement. Ma sœur Amélie viendra chez moi le 15, et je prépare ce que je peux pour l'amuser pendant son séjour. Nous avons ici des pluies qui nous désolent, il faut dérober aux temps des moments pour se promener, et encore tout est-il inondé; je crois que c'en sera à peu près de même à Loo. Je vous embrasse, ma chère enfant, je souhaite que votre santé soit bonne, que vous vous divertissiez bien, et que vous m'aimiez toujours, étant avec le plus tendre attachement, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

---

[1] Vergl. Nr. 20025. — [2] Der Krongrossfeldherr hatte alle polnischen Edelleute, die der Conföderation von Bar noch nicht angehörten, öffentlich zum Beitritt aufgefordert, widrigenfalls sie künftig von der Theilnahme an der Ordnung der Verhältnisse ausgeschlossen werden würden. Darauf machte Saldern in einer gedruckten „Declaration", d. d. Warschau 26. Juni, bekannt, dass die russischen Truppenführer angewiesen seien, alle Ruhestörer als „Briganten" zu behandeln und zu bestrafen. — [3] Von der Hand der Prinzessin ist irrthümlich die Jahreszahl 1769 hinzugefügt. — [4] Vergl. S. 210.

20034. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 11 juillet 1771.

Votre rapport du 28 de juin dernier n'exige aucune réponse, et Wilkes me paraît avoir trop perdu de son crédit pour que les débats qu'il y a sur son élection à la place de shérif de Londres, puissent être de conséquence.[1] Il me semble plutôt qu'il sera très indifférent qu'ils se décident en sa faveur ou que ses concurrents l'emportent sur lui, et, en attendant des rapports plus intéressants de votre part, je prie Dieu etc.

Nach dem Concept. Federic.

20035. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 11 juillet 1771.

Votre rapport du 30 de juin contient, à la vérité, quelques préliminaires sur la part que la cour où vous êtes, prend aux affaires de Pologne,[2] et il se peut très bien que, le duc de La Vrillière ayant montré tant de facilité à céder aux instances du comte de Wielhorski,[3] le duc d'Aiguillon ait adopté des sentiments également favorables pour les Confédérés. Mais tout cela ne répand pas encore assez de jour sur les dispositions de la France relativement aux affaires de Pologne et à la Russie, dont je vous ai parlé dans mes ordres du dernier ordinaire.[4] Les instructions dont sera muni le duc de Rohan pour son ambassade a Vienne,[5] pourraient me les faire peut-être connaître plus clairement, de sorte que vous ne sauriez mieux faire que de redoubler vos efforts pour vous en procurer au moins quelques notions sur lesquelles je puisse tabler.

Federic.

Nach dem Concept.

20036. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 28. Juni, dass er Panin den Entwurf der Convention[6] übergeben und dass dieser sich sehr befriedigt über die preussisch-russische Allianz ausgesprochen habe. „Quant à l'affaire même, le comte Panin fera à Sa Majesté Impériale le rapport de tout ce qu'il a reçu de moi, et songera à déterminer, dans un contre-projet, les convenances de la Russie. . . Pour ce qui est du lot à assigner à la cour de Vienne, comme le prince Lobkowitz nous a fait connaître discursivement que l'Impératrice-Reine lui avait déclaré elle-même qu'elle ne demandait

[1] Maltzan berichtete: „Si la cour l'emporte, c'est la plus grande victoire pour elle, et Wilkes (vergl. Bd. XXVII, 576; XXVIII, 489; XXIX, 554; XXX, 276. 277) sera oublié pour toujours.“ — [2] Vergl. S. 244. — [3] In der Vorlage verschrieben: „Wieloselski“, vergl. Bd. XXX, 282. — [4] Nr. 20021. — [5] Vergl. S. 241. — [6] Vergl. Nr. 19969.

de la Pologne que précisément le petit territoire sur lequel elle pouvait prouver ses droits, et que, d'un autre côté, ce ministre m'a dit, à moi, que, si sa cour aurait quelque chose à désirer, ce serait de pouvoir rétablir les anciennes limites de la Transylvanie jusqu'à la rivière Aluta en Valachie, le comte Panin a résolu que, si cette cour montre quelque complaisance pour nos desseins, de lui offrir cette portion de la Valachie sans aucune difficulté.“

Potsdam, 14 juillet 1771.

La façon dont le comte de Panin, selon votre rapport du 28 de juin dernier, a accueilli mon projet pour la convention secrète, m'a fait beaucoup de plaisir. Elle m'est de bon augure pour le succès du rapport que ce ministre en fera à sa souveraine, et dont je serai bien charmé d'être bientôt informé.

Mais quant à l'exécution de cette convention, il faudra bien changer de plan. La réponse de la cour de Vienne aux propositions de paix de la Russie[1] indique au moins assez clairement à quoi l'on doit s'attendre de sa part à cet égard, et il n'y aura point d'autre moyen que de nous charger seuls du soin de la mettre en exécution.

En général, les affaires me paraissent prendre une face qui mérite toute notre attention et vigilance, et qui m'engage à expliquer en raccourci mes idées immédiatement à Sa Majesté Impériale et à lui faire confidence de ma façon de penser dans les conjonctures où nous nous trouvons actuellement. Dans cette vue, j'ai dessein de lui écrire une lettre de ma propre main,[2] et je compte de vous la faire tenir à la suite de mes ordres de l'ordinaire prochain.

En attendant, ce qui entretient les Confédérés en Pologne dans leur obstination et donne toujours de nouvelle nourriture aux troubles dont ce royaume est déchiré, ce sont les secours qui leur viennent de quelques cours étrangères. La France ne discontinue point de leur fournir de l'argent, et l'électeur de Saxe, embéguiné toujours du diadème de Pologne, n'en fait pas moins. Je sais au moins de très bonne part que[3] le comte Wielhorski a su si bien profiter de l'administration du duc de La Vrillière en France qu'il a fait réaliser une partie des promesses vagues qui lui avaient été faites par le duc de Choiseul, et qu'il a effectivement touché 120 000 livres pour le compte des Confédérés. Cette somme a été envoyée directement à Vienne, où l'on ne laisse pas de favoriser également les Confédérés sous main.

Tout ce chaos ne se débrouillera donc que lorsque la négociation de paix avec la Porte aura pris quelque couleur; et comme son succès dépend, en grande partie, de la résolution que prendra la Russie en conséquence de la réponse de la cour de Vienne à ses propositions, j'attends avec la dernière impatience que vous puissiez m'en rendre un compte exact et détaillé.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. Nr. 20023. — [2] Vergl. S. 224. — [3] Das folgende nach dem Bericht von Sandoz, Paris 30. Juni.

20037. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

Prinz Heinrich schreibt, Rheinsberg 12. Juli: „Une chose qui me surprend, c'est que j'ai lu dans les papiers publics que l'Impératrice-Reine a fait présent de son portrait garni en diamants au sieur Alexis Orlow,[1] à son passage de Vienne à son retour. Vous saurez, mon très cher frère, si cette nouvelle est véritable; si elle l'était, je crois qu'on en pourrait conclure que la cour de Vienne a de grand ménagement pour celle de Russie; qu'elle la flatte sous main, et qu'elle ne vous parle sur ce sujet peut-être pas aussi sincèrement qu'elle paraît le faire. Cette conjecture n'est fondée que sur ce que j'ai lu dans les gazettes; vos lumières et les nouvelles qu'on vous mande, peuvent seules en déterminer la vérité. Au reste, je pense que la réponse que la cour de Vienne fait à celle de Russie,[2] doit porter cette dernière encore plus vivement à s'unir avec vous, et que par là le projet d'un avantage pour vous, mon très cher frère, doit s'effectuer entièrement; car l'intérêt actuel de la Russie demande qu'elle fasse tout au monde pour que vous la souteniez; c'est l'unique garant qu'elle a pour sortir de cette guerre avec honneur, et l'unique moyen pour que cette puissance obtienne un dédommagement. Elle doit, si elle agit sensément, se hâter d'arranger avec vous les affaires sur le pied que vous conviendrez ensemble, pour que de concert on prescrive les conditions; et quelle sera la puissance qui pourra contredire, lorsque vous, mon très cher frère, et l'impératrice de Russie, vous prendrez le parti de faire une déclaration ensemble? Je crois que, si cela arrive, que le prince Kaunitz sera fort embarrassé, et qu'il se mordra peut-être les doigts d'avoir voulu être fier et imposant si mal à propos."

[Potsdam] 14 juillet 1771.

Mon cher Frère. Il est sûr, comme vous le dites, qu'en envisageant la conduite de la cour de Vienne relativement à nos intérêts, nous n'avons qu'à y gagner. Mon projet de la Pologne est arrivé à Pétersbourg, et Solms m'écrit qu'on en était très content,[3] mais que je ne devais pas m'impatienter sur la réponse, parceque les affaires se traitaient lentement à cette cour. Je lui ai répondu que j'aurais toute la patience nécessaire; car, après la réponse que la cour de Vienne leur a donnée, je suis persuadé qu'ils n'ont en Russie d'autre parti que celui de signer cette convention. Cela n'occasionnera aucune guerre selon toutes les apparences, parcequ'il ne paraît pas probable, quelque humeur qu'ait le prince Kaunitz, qu'il veuille engager sa cour en une guerre aussi désavantageuse, surtout manquant totalement de tous les secours qu'il pourrait espérer de la France. Il fallait une crise de politique aussi singulière que celle-ci pour réussir dans un tel projet, lequel, mon cher frère, vous est dû ni plus ni moins, parceque vous en avez donné les premières idées et fait la première ouverture.

M. de Saldern a trouvé tant d'obstacles à sa négociation qu'il y renonce de bon cœur.[4] Il ne faudra penser à la pacification de la Pologne que lorsque la paix avec la Porte pourra se faire, et voilà les Autrichiens qui en reculent la conclusion. Ni plus ni moins la nécessité urgente y contraindra la Porte, qui ne gagnera rien en continuant la guerre et exposera ses possessions aux plus grands hasards.

[1] Vergl. oben S. 101. — [2] Vergl. Nr. 20023. — [3] Vergl. Nr. 20036. — [4] Vergl S. 218.

J'ai écrit à Vienne pour m'informer, mon cher frère, du présent de ce portrait qu'on dit que l'Impératrice-Reine a fait au comte Orlow.[1] Cela se peut, mais je n'en ai pas entendu parler.

Je vous renvoie la lettre de l'Impératrice[2] que vous avez eu la bonté de me communiquer. Je suis charmé de l'amitié qu'elle vous témoigne; il sera bon de la cultiver, parceque tôt ou tard elle pourra être utile pour ce pays-ci. La réponse du Mufti[3] dit bien des choses; on y voit la façon de penser de l'Impératrice et la grande sensation que le succès de ses troupes a fait sur son esprit, en même temps la préférence qu'elle tâche d'attribuer à la religion grecque sur la catholique, quoique en effet je crois qu'elle en a très peu.

Je souhaite, mon cher frère, que le temps soit plus beau à Rheinsberg qu'il l'est ici, pour que vous en profitiez pour l'avantage de votre santé; vous priant de me croire avec toute la tendresse possible, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

20038. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 14 juillet 1771.

J'ai reçu votre dépêche du 3 de ce mois, et je prendrai des informations sur les plaintes renfermées dans la »Note«[4] qui vous a été remise par les chanceliers de la couronne, pour donner ensuite des ordres nécessaires à cet égard.

Au reste, je ne saurais vous rien dire encore aujourd'hui à l'égard des acquisitions projetées à faire en Pologne. J'attends le retour du courrier qui a été dépêché à Pétersbourg, avec les instructions requises pour l'arrangement de cette affaire. Dès qu'il sera venu, j'aurai soin de vous faire instruire du précis de ce dont on sera convenu là-dessus, pour que vous soyez en état de le communiquer au sieur de Saldern.

Nach dem Concept. Federic.

20039. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 14 juillet 1771.

Il s'en faut bien que l'échec des Russes soit aussi considérable que, selon votre rapport du 6 de ce mois, la trompette bavarde des Confédérés l'a annoncé.[5] Il est bien vrai que les Turcs se sont rendus

[1] Vergl. S. 247. — [2] Das Schreiben der Kaiserin, Tsarskoe-Selo 6. Juni (a. St.), ist abgedruckt bei Krauel a. a. O., S. 56. 57. — [3] Die von Katharina II. verfasste Antwort des Mufti Osman Molla an Papst Clemens XIV. (vergl. S. 93) liegt nicht vor. — [4] D. d. 27. Juni, betreffend die Einführung falschen Geldes. — [5] Angeblich sollte Giurgewo capitulirt haben und Repnin, der zum Entsatz herbeieilte, mit Verlust zurückgeschlagen worden sein.

maîtres du château de Giurgewo, et c'est la faute du major Henseler qui y commandait, et qui a eu la lâcheté de rendre ce château par capitulation, après avoir obtenu une libre sortie avec tout son monde. Mais les Confédérés se taisent sur les avantages que les Russes ont remportés près de ce même Giurgewo et presque en même temps.

Der König unterrichtet Rohd, nach einem dem Berichte Benoîts, Warschau 3. Juli, angeschlossenen „Extrait du journal des opérations des troupes russes sur le Danube", ausführlich über einen Angriff auf eine Redoute vor Giurgewo, der mit der völligen Niederlage der Türken endete.

On ajoute que c'est pendant cette action que les Turcs ont trouvé moyen d'intimider le susdit major Henseler et de l'engager à cette lâche reddition. Aussi a-t-il été mis immédiatement dans les fers et envoyé à Chozim. C'est tout ce que j'ai de nouveau à vous mander aujourd'hui.

Toute mon attention est dirigée actuellement sur la réplique que la Russie fera à la réponse de la cour où vous êtes, sur ses propositions de paix. Il y a toute apparence que cette dernière ne sera pas trop bien accueillie en Russie, et je crains bien qu'elle ne soit la source d'une nouvelle mésintelligence entre les deux cours. Le temps nous apprendra ce qu'il en sera.

En attendant, les gazettes m'ont appris que Leurs Majestés Impériales et Royales ont régalé le comte d'Orlow, à son dernier passage par Vienne, de leurs portraits enrichis de brillants,[1] et comme il m'importe de savoir si cette nouvelle est fondée, vous n'oublierez pas de m'en rendre compte.

Nach dem Concept. Federic.

20040. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Potsdam, 14 juillet 1771.

Votre dépêche du 2 de ce mois m'a été fidèlement rendue. Comme je ne présume pas jusqu'à présent que les états de Suède prendront en considération des affaires de grande importance à la présente Diète, je suis toujours porté à croire qu'il ne s'y fera aucun changement essentiel, et que, selon les apparences, tout s'y passera assez tranquillement.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. Nr. 20037.

20041. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 15 juillet 1771.

Vos deux dépêches du 2 et du 5 de ce mois m'ont été fidèlement rendues, et, dans le fond, je suis bien aise que Wilkes ait emporté le poste de shérif de Londres;[1] mais je n'y vois pas un aussi grand sujet de triomphe pour l'opposition. En effet, aussi longtemps que ses succès se borneront à ce seul objet, et qu'elle ne parvient pas à faire passer ses autres prétentions, elle n'a pas tant raison de s'en glorifier.

Quoi qu'il en soit, on m'a parlé encore d'une satire extrêmement mordante qu'on a insérée dans les gazettes contre le nouveau secrétaire d'État,[2] et je serais bien aise de savoir au juste le vrai motif de la terrible haine qu'on y fait éclater contre lui.

Tâchez donc de satisfaire ma curiosité à cet égard, et, pour ce qui regarde la conduite du ministre d'Angleterre à Constantinople,[3] je ne saurais que vous répéter ce que je vous ai mandé déjà précédemment, et vous assurer de nouveau qu'il a précisément fait tout ce qu'il a dépendu de lui, pour contrecarrer l'élargissement du sieur Obreskow.[4]

Nach dem Concept. Federic.

20042. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Sandoz berichtet, Paris 4. Juli: „Quand le duc d'Aiguillon a remercié le Roi du poste qu'il occupe aujourd'hui, il lui a dit: »Sire, j'ai l'ambition de mériter les suffrages de Votre Majesté par les efforts que je ferai pour maintenir Son royaume en paix, et par l'économie avec laquelle je dirigerai le département qui m'est confié.« Ce compliment plut au Roi; il touchait deux objets qui lui ont été agréables dans tous les temps, et dont l'un a toujours été fort mal observé... Si tel était le plan, qu'il se propose de suivre, on pourrait croire qu'il se contentera alors de laisser le système politique sur le pied où il l'aura trouvé, et qu'il attendra d'autre temps et d'autres évènements pour le changer. Ce nouveau ministre s'occupe moins, à ce qu'il me paraît, à se faire un parti qu'à se concilier tous les partis... Les intrigues de la cour de France, devenues plus rares dans l'étranger et supprimées déjà en partie, lui donneront beaucoup moins d'influence sur les affaires générales. Elle laissera donc terminer, suivant toutes les apparences, la négociation entamée entre la Russie et la Porte, sans y intervenir en aucune manière. Elle se gardera bien de vouloir y paraître, par la crainte d'être entraînée dans quelques brouilleries sérieuses et d'être appelée à donner des secours d'argent ou de troupes à l'Autriche."

Potsdam, 15 juillet 1771.

Votre rapport du 4 de ce mois contient un tableau très intéressant de la façon de penser actuelle de la cour où vous êtes. J'y trouve des

[1] Vergl. S. 243. — [2] Graf Suffolk, der Nachfolger von Halifax (vergl. S. 209). — [3] Maltzan hatte, London 2. Juli, auf den Widerspruch hingewiesen, in dem Murrays Verhalten (vergl. S. 199) zu den Versicherungen stehe, die die englischen Minister dem russischen Gesandten Mussin Puschkin gäben, „d'avoir donné les ordres à leurs ambassadeurs d'employer leurs bons offices partout où il pourrait être nécessaire". — [4] Vergl. S. 187.

détails qui m'ont assez satisfait, et qui me mettent à même de voir un peu plus clair dans son système politique. Ce que je crois pouvoir en inférer avec le plus de certitude, c'est que Sa Majesté Très-Chrétienne reste inébranlable dans son désir de soutenir la paix pendant son règne, afin de prévenir une banqueroute, et que le duc d'Aiguillon, pour se conserver ses bonnes grâces, a dessein de se conformer entièrement, à cet égard, aux volontés de son maître. Je ne doute aussi point que la France ne serait très charmée de voir sortir heureusement la Porte de la guerre actuelle avec la Russie, et il ne s'agit que de savoir jusques à quel point elle prend le rétablissement de cette paix à cœur, et ce qu'elle compte de faire pour procurer à la Porte de bonnes conditions. Je sens très bien que l'Autriche est la seule puissance qui puisse s'y employer avec espérance de quelque succès. Mais comme, selon les apparences, elle ne saurait le faire sans une guerre, il s'agit de pénétrer si la France sera en état et d'humeur de l'assister dans une pareille levée de bouclier, ou si, par un sentiment de son impuissance, elle la laissera agir seule, sans y prendre la moindre part. C'est, je l'avoue, une question bien difficile à résoudre; mais il m'est d'une très grande importance de pénétrer ce secret. Donnez-vous donc tout le temps nécessaire pour épier les voies les plus sûres pour vous y conduire. Conférez avec le ministre de Russie sur ce sujet; sa cour y est bien plus intéressée que moi. Tâchez de gagner la confiance de quelques subalternes des bureaux; tournez et retournez-les de toutes les façons possibles pour les faire parler; mais n'oubliez pas surtout de mettre dans toutes vos recherches cet esprit fin et dissimulé qui sait approfondir souvent les secrets les mieux soignés et les plus impénétrables dans les cours étrangères.

Federic.

Nach dem Concept.

20043. A L'AGENT METTRA A PARIS.

Potsdam, 16 juillet 1771.

J'ai reçu votre lettre du 5 de ce mois,[1] et quoique, dans les conjonctures où se trouve actuellement l'Europe, je ne connaisse d'affaire dont le ministère de France pourrait avoir à traiter avec moi, ce ministère pourra cependant, en cas qu'il eût effectivement quelque proposition à me faire,[2] s'en adresser à mon secrétaire d'ambassade à Paris, qui ne manquera point de m'en rendre compte, sans que vous ayez besoin d'entreprendre, à ce sujet, un voyage, qui ne laisserait que de déranger votre commerce et vous causer des frais que je veux que vous évitiez.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Liegt nicht vor. — [2] Vergl. Nr. 19980.

20044. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A COPENHAGUE.

Potsdam, 16 juillet 1771.

L'arrivée du comte de Redern à la cour où vous êtes, dont vous faites mention dans votre dépêche du 9 de ce mois, qui m'est bien parvenue, a eu lieu de me surprendre. Bien loin d'avoir la moindre connaissance du départ de ce comte, son voyage s'est fait entièrement à mon insu. Aussi aurez-vous garde, par cette raison, de le présenter nulle part, mais lui demanderez, au contraire, en mon nom, qui lui a donné permission de sortir du pays, n'ayant dû ignorer qu'aucun gentilhomme ne saurait quitter mes États sans un ordre exprès de ma part et sans en être responsable, aussi bien que ceux qui y ont connivé.

Nach dem Concept. Federic.

20045. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Potsdam, 16 juillet 1771.

Ce sera avec bien du plaisir que j'apprendrai que les articles que, selon votre dernière dépêche du 5 de ce mois, on projette là où vous êtes, pour l'union des partis,[1] soient suffisants à remplir le but qu'on se propose. Mais je ne veux pas vous dissimuler, en même temps, que je n'ai pas grande opinion de la sincérité de l'accommodement qui pourra avoir lieu entre ces gens-là, et que j'ai de la peine à me persuader qu'il soit de longue durée.[2]

Nach dem Concept. Federic.

20046. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 17 juillet 1771.

Le contenu de votre dernière dépêche du 12 de ce mois me fait voir que les malheurs et souffrances de la Saxe sont bien plus grands que ceux que mes États essuient par la cherté et les inondations; mais, malgré tous les désastres que le pays où vous êtes, éprouve, qui nécessairement doivent influer sur les revenus de son prince, je suis persuadé et voudrais bien parier que l'Électeur fera tous ses efforts de conserver aussi longtemps son corps de troupes sur le pied où il est actuellement, jusqu'à ce que la pacification de la Pologne fasse entièrement évanouir toutes les espérances dont on le berce à l'égard de cette couronne.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Der Inhalt der Artikel ist von Dönhoff nicht näher angegeben. — [2] Am 23. Juli fordert der König Bericht, „de quelle manière ce qui concerne la Reine douairière ma sœur et son douaire (vergl. S. 206), aura été réglé par la Diète, qui vraisemblablement doit être en train à l'heure qu'il est“.

20047. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 17 juillet 1771.

Mes derniers ordres[1] vous auront déjà appris les détails du dernier échec des Russes du côté de Giurgewo dont vous me parlez dans votre rapport du 10 de ce mois; mais jusques ici je n'ai encore rien entendu d'une bataille formelle entre eux et les Ottomans.[2] Si ces derniers se sont effectivement avisés de les attaquer, il est très vraisemblable qu'ils ont eu le dessous, et il s'agit seulement de savoir au juste si cette attaque a eu lieu ou non, et c'est ce dont nous ne saurions avoir ici la première nouvelle. Le temps nous apprendra ce qui en est.

En attendant, quelles que soient les dispositions qu'on fait au camp de Pest,[3] il me paraît cependant très certain que, quand même la cour où vous êtes, méditerait effectivement une rupture avec la Russie, elle ne saurait toutefois la faire éclater dans le cours de l'année présente. Supposé même que ses troupes se missent en marche au mois d'août prochain, le trajet de Pest jusques dans la Valachie est trop long pour qu'elles puissent y arriver avant le mois de novembre. Quoi qu'il en soit, pour en porter un jugement plus assuré, il faudrait savoir si, dans une telle levée de bouclier, elle peut se promettre quelque secours de la France. C'est un point essentiel que vous tâcherez de bien approfondir, vu que, si elle n'a rien à attendre de la part de cette couronne, je voudrais parier qu'elle n'entreprendra rien contre la Russie. Autant que j'ai appris à connaître le prince de Kaunitz, ce ministre est trop sage et trop prudent pour s'engager légèrement dans une nouvelle guerre.

Un autre article, tout aussi essentiel dans les conjonctures présentes, c'est de savoir si les revenus de la cour où vous êtes, n'ont pas souffert une diminution considérable par la disette des vivres et surtout par les terribles inondations qui, dans cette saison, ont fait tant de ravages dans d'autres provinces. Des notions justes et exactes sur les revenus d'une puissance ont été de tout temps la meilleure boussole pour juger si elle est en état d'agir avec vigueur et de soutenir la gageure; et c'est pourquoi vous ne négligerez pas d'y prêter une attention toute particulière pour vous en mettre bien au fait et m'en rendre un compte exact et fidèle.

En attendant, je crains toujours que la Russie ne prenne beaucoup d'humeur sur le refus formel de la cour où vous êtes, d'entrer dans ses idées par rapport à sa paix avec la Porte,[4] et que la négociation n'en souffre de nouveau un grand délai.

Nach dem Concept.

Federic.

---

[1] Nr. 20039. — [2] Vergl. Nr. 20049. — [3] Rohd berichtete: „On continue ici à faire toutes les dispositions pour donner à ce camp-là les apparences les plus propres à en imposer." — [4] Vergl. Nr. 20023.

20 048. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 17 juillet 1771.

Je n'ai rien reçu de votre part par le dernier ordinaire, mais il m'est entré un avis de Varsovie que je ne veux pas vous laisser ignorer. On me marque que[1] le sieur de Saldern n'est point du tout du sentiment du comte Panin relativement au terme de mettre l'affaire de nos acquisitions en mouvement. Tandis que celui-ci veut la remettre jusques après la pacification de la Pologne,[2] le sieur de Saldern pense plutôt que les trois puissances ne doivent point s'embarrasser, à cet égard, ni du roi de Pologne ni de la République, mais convenir d'abord entre elles de la répartition et, après un concert préalable, s'en mettre tout de suite en possession, sous le titre de dédommagement des frais et dépenses que les troubles de Pologne leur ont occasionnés. Le titre de revendication ne plaît point du tout au sieur de Saldern. Il craint trop les contradictions et les répliques qu'il enfanterait; et comme il faudra pourtant toujours employer la force pour y faire consentir les Polonais, il pense qu'il vaudra infiniment mieux que cela se fasse dans le même temps qu'on signera la pacification des troubles présents, que d'achever premièrement celle-ci et de recommencer ensuite de nouveaux troubles pour tirer cette cession des Polonais.

Je vous avoue naturellement que je trouve ce raisonnement du sieur de Saldern très sensé, et que j'entre parfaitement dans ses idées. En effet, je pense tout comme lui qu'avant de rétablir le calme et la tranquillité en Pologne, le droit du jeu veut que nous nous mettions en possession des provinces que nous voulons démembrer de ce royaume. Si, au contraire, nous séparons ces deux négociations, rien de plus certain que d'entendre des cris redoublés de la part des Polonais, au lieu qu'en les faisant marcher d'un pas égal, ils crieront, à la vérité, aussi, mais se soumettront bien plus tôt à un sort auquel ils paraissent s'attendre déjà en quelque façon à l'heure qu'il est.

Comme le sieur Saldern s'est proposé d'en écrire, dans ce sens, à sa cour, n'oubliez pas de veiller de près à l'impression que ses observations y feront, ainsi qu'à la résolution qu'on prendra en conséquence.

Nach dem Concept. Federic.

---

20 049. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 17 juillet 1771.

Quoique j'applaudisse beaucoup à l'idée du sieur de Saldern au sujet de la prise de possession des acquisitions que l'on projette de

[1] Das folgende bis zum Schluss des Absatzes nach dem Bericht von Benoît, Warschau 6. Juli. — [2] Vergl. S. 224.

faire en Pologne,[1] dont vous me rendez compte par votre dépêche et post-scriptum du 6 de ce mois, je ne saurais cependant me déterminer sur-le-champ à faire occuper tout de suite la ville de Posen, ainsi que cet ambassadeur le propose.[2] Il est à appréhender que cette démarche de ma part ferait non seulement crier grandement la nation polonaise, mais occasionnerait également beaucoup d'émotion tant à Vienne qu'à d'autres cours de l'Europe. Il m'est impossible, par conséquent, de consentir d'abord à faire pareille démarche, mais il faut, de toute nécessité, que j'y aille à pas mesurés, et que je prenne au préalable des mesures convenables à cet égard.

En attendant je ne veux pas vous laisser ignorer qu'on me mande de Vienne, mais non comme une nouvelle sûre et authentique, qu'un corps de 50 000 Turcs, ayant passé le Danube pour attaquer l'armée du comte de Rumänzow, avait été battu à plate couture et entièrement dispersé par les Russes.[3] Il faudra voir si cela se confirmera.

Federic.

P. S.

Potsdam, 18 juillet 1771.

Pour ce qui regarde le service de porcelaine dont vous voudriez que je fisse un cadeau au sieur de Saldern, je ne saurais le lui envoyer présentement comme vous le proposez. Ceux de la fabrique sont trop ordinaires pour être offerts, et il faut premièrement en commander tout exprès, de sorte que je pourrai peut-être lui en faire tenir un, en son temps, avec le présent que vous lui avez fait agréer de ma part.[4]

Nach dem Concept.

20050. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 18 juillet 1771.

Votre dépêche du 7 de ce mois m'est très bien parvenue, et j'attends avec impatience que vous acheviez le tableau que vous avez commencé d'ébaucher de la cour où vous êtes.[5]

En attendant vous avez bien raison de regarder comme imaginaires les instructions qu'une personne instruite prétend avoir été données au prince Louis de Rohan pour son ambassade à Vienne.[6] Il y a longtemps que cette dernière cour a déclaré à la France ses intentions à l'égard de cet objet prétendu, et, d'ailleurs, je ne crois pas que celle-ci s'intéresse jusques à ce point dans toute cette affaire.

[1] Vergl. Nr. 20048. — [2] Saldern ersuchte den König im Namen seines Hofes, Posen besetzen zu lassen, sobald er der dortigen russischen Garnison anderweit bedürfe. — [3] Vergl. Nr. 20047. — [4] Vergl. S. 80. 81. — [5] Vergl. S. 248. — [6] „De pénétrer si l'Empereur était porté à adhérer aux propositions de paix qui lui ont été communiquées par la Russie."

Mais pour ce qui regarde le reste du système français, il s'agit principalement de bien approfondir l'état de ses finances. La suspension de l'emprunt en Hollande dont vous faites mention à la fin de votre dépêche susmentionnée, ne me surprend nullement; le crédit de la France dans l'étranger a trop baissé pour y faire quelque fond. Mais comme la marche de 24 à 30 000 hommes auxiliaires en faveur de l'Autriche ne saurait toutefois faire une si grande brèche à ses finances, le principal nœud de la question est de savoir si le Roi et son ministère seraient bien disposés à entrer dans une telle mesure, au cas qu'elle leur fût proposée par la cour de Vienne, et c'est ce que vous tâcherez d'approfondir.

Federic.

Nach dem Concept.

20051. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 18 juillet 1771.

Il m'est certainement très indifférent que le lord Rochford et tout le ministère britannique reconnaisse ou désavoue la part que j'ai à la négociation de paix entre la Russie et la Porte.[1] La jalousie ou plutôt le mécontentement qu'il en a fait paraître, selon votre dépêche du 9 de ce mois, ne mérite que mon souverain mépris. Le manque de son suffrage ne diminuera en rien la gloire qui m'en appartient; mais comme il oublie les égards qu'il vous doit, en qualité de mon ministre, jusques au point de vous tenir de pareils propos, vous avez très bien fait de rabattre son caquet et de réprimer l'affectation ridicule qu'il a manifestée dans sa dernière conversation sur ce sujet. Le mal est seulement qu'une chaîne immense de difficultés forme une nouvelle bárrière à la réussite de cette négociation, et qu'elle n'est rien moins qu'aussi près de sa conclusion. Selon toutes les apparences, il faudra plutôt encore du temps, avant de se réunir en tout ce qui peut l'avancer et en assurer le progrès, et je crains bien que toute cette campagne ne se passe, avant que l'on y ait fait quelques pas bien assurés et décisifs.

D'ailleurs, et pour ce qui regarde les affaires intérieures de votre île, je me persuade, de plus en plus, que rien n'est à l'épreuve des libéralités de la cour. C'est le meilleur boulevard contre les desseins et les vues de l'opposition, et le meilleur moyen de faire réussir ses propres projets. En effet, pourvu qu'elle fasse toujours des corruptions assez riches dans le Parlement, toutes les oppositions du parti contraire ne feront que de petites mutations, trop faibles pour porter le moindre préjudice à la cour ou à son ministère.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Rochford wollte alle bisherigen Erfolge und die Freilassung Obreskows lediglich dem wiener Hofe und dessen Einfluss an der Pforte zuschreiben.

20052. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 5. Juli: „J'ai eu occasion de m'entretenir avec le comte Panin sur la forme de la convention, et de régler préalablement le partage des provinces à prendre sur la Pologne.[1]

Quant à la première, il est du sentiment de l'étendre davantage et d'y marquer plus clairement les motifs qui font agir les deux cours, motifs qui seront pris des troubles de la Pologne, de l'indocilité de ses habitants, de l'exemple de la maison d'Autriche et des suites des sentiments d'amitié entre Votre Majesté et la cour de Russie. J'ai trouvé ceci superflu, parceque le document ne doit pas devenir public, et qu'il ne s'agit que de nous entendre seulement, et le comte Panin en est convenu, quant à Votre Majesté, qui ordonne seule de Son cabinet, sans avoir besoin de rendre compte à quelqu'un; mais comme il est dans un autre cas, qu'il est obligé d'exposer le projet devant un Conseil, et que les résolutions doivent être déposées aux archives de l'empire, il prétend qu'il doit agir avec plus de circonspection, afin que, dans la suite, il ne puisse être exposé à des reproches de légèreté et de précipitation. Au fond, Sire, ce n'est qu'une formalité, qui ne changera rien à l'essentiel de l'affaire, de sorte qu'il faudra bien ne le pas contrecarrer là dedans.

Pour ce qui est du partage, il a rendu les plus justes éloges à la modération de Votre Majesté, qui La faisait désister si facilement de la possession de la ville de Danzig; mais, pour avoir une occasion de faire briller davantage ces grands sentiments aux yeux des Polonais et de toute l'Europe, il prie encore qu'il plaise à Votre Majesté d'excepter la ville de Thorn de la liste de Ses nouvelles acquisitions, afin qu'il ne paraisse pas que ce soit l'intérêt particulier du souverain qu'on ait eu en vue, puisque ce serait lui proprement qui gagnerait par l'acquisition de ces grandes villes, mais que cela ait plutôt l'air d'un arrangement de convenance, qui fasse seulement changer de maître aux particuliers possesseurs des terres dans les provinces qu'on se propose de prendre. Si j'ai eu le bonheur de bien saisir les intentions de Votre Majesté, il me semble qu'elles s'accordent parfaitement avec la façon de penser du comte Panin, ainsi que, sans Sa gracieuse approbation, je l'ai assuré qu'Elle n'aurait aucune peine de renoncer à cette seconde ville, tout comme à la première; conséquemmment Votre Majesté prendrait le district de la Grande-Pologne entre la Netze et la Vistule, et toute la Pomérellie, excepté la ville de Danzig et son territoire, et, en équivalent des autres prétentions et de Sa renonciation sur Danzig, Elle y ajouterait le palatinat de Marienburg, avec l'évêché de Warmie, et le palatinat de Culm, la ville de Thorn et son territoire excepté. La détermination des limites de ces deux villes serait à régler par des commissaires envoyés sur les lieux de la part de Votre Majesté et de celle de la république de Pologne.

C'est en ces [termes] que le comte Panin s'est engagé à projeter le premier article de la convention et de le porter au Conseil, après l'avoir présenté auparavant à Sa Majesté Impériale, et quoiqu'il dise toujours que ces propos-là ne sont que ses idées particulières qui ne concluent pas, je me flatte cependant qu'elles ne trouveront aucune contradiction, et qu'on ne rabattra plus rien.

Après être convenu de ce que dessus, le comte Panin, en jetant encore les yeux sur la carte de la Pologne, fit la remarque que Votre Majesté devenait par ces possessions maître d'une grande partie de la Vistule, le commerce de Danzig deviendrait presque dépendant d'Elle, et la Pologne non seulement, mais la Russie même pourraient en souffrir. J'ai cherché à lui ôter ce scrupule, en lui faisant observer que par la possession de Marienwerder Votre Majesté, si Elle le jugeait d'ailleurs à propos, pourrait suffisamment disposer du commerce de cette ville, sans avoir besoin d'employer pour cela Ses nouvelles acquisitions. Il l'a bien reconnu, cependant il dit

[1] Vergl. Nr. 19969 und 19970.

qu'il espérait que Votre Majesté ne refuserait pas de donner des assurances qu'Elle ne voudrait pas gêner ce commerce par de nouvelles douanes sur la Vistule ou par des impôts d'autre espèce, mais de laisser à l'égard de cela les choses sur le pied où Elle les trouverait. Je n'ai voulu promettre rien de positif là-dessus, et, au cas qu'il voulût faire entrer dans son contre-projet un article sur les douanes, je n'engagerai Votre Majesté en rien, sans avoir auparavant demandé Ses ordres. Si Elle daigne me les donner d'avance, je crois qu'ils pourront arriver, avant qu'on [sera à] la signature."

Potsdam, 21 juillet 1771.

Votre dépêche du 5 de ce mois m'a été fidèlement rendue. Je ne trouve pas étrange du tout que le comte Panin se serve de tours de phrase et d'expressions convenables aux personnes du Conseil avec lesquelles il a à faire; un homme aussi habile que lui ne doit pas négliger de pareilles choses pour consommer un ouvrage aussi important que celui qui est sur le tapis.

Pour ce qui regarde la portion qu'on me fait, et pour ne point embarrasser la cour de Russie, je renoncerai volontiers à la ville de Thorn, pourvu que j'obtienne, en revanche, celle d'Elbing dont depuis longtemps ma maison possède le territoire. C'est une bagatelle, et il n'en coûtera qu'un coup de plume à la Russie. Je dois seulement ajouter à ceci un petit éclaircissement pour votre instruction. Le roi de Pologne tire des revenus de Marienburg et de la Prusse polonaise. Je crois qu'il faudrait penser à lui donner quelques starosties, à la pacification générale, pour l'indemniser de cette perte. Cette circonstance mérite d'être prévue et arrangée d'avance. Vous en parlerez au comte Panin.

Toutes les lettres que je reçois de Vienne, font mention de la mauvaise humeur du prince Kaunitz. Il est souvent en conférence avec le sieur Durand, chargé d'affaires de la France, et il ne parle des propositions de paix ni avec Rohd ni avec le prince Golizyn.[1] Je ne sais qu'augurer de ses desseins, toutefois ai-je bien de la peine à m'imaginer qu'il commence une guerre lui seul contre la Russie et moi; ainsi j'en reviens à ce que je vous ai souvent écrit, que, notre convention faite, les choses iront bien. Il n'y a que la Moldavie et la Valachie qui m'inquiètent, car la cour de Vienne n'entend pas raillerie sur ces deux provinces-là.

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept: „Au comte Solms". Das Datum und die Empfangsbestätigung sind von der Cabinetskanzlei hinzugefügt.

20053. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 21 juillet 1771.

Je suspends encore mon jugement sur le silence que le prince de Kaunitz, selon votre dépêche du 13 de ce mois, continue à affecter

[1] Vergl. Nr. 20053.

vis-à-vis de vous et du prince Golizyn sur les propositions de paix de la Russie. Ses desseins me sont inconnus, et c'est au temps à nous les dévoiler.

Mais l'alliance étroite qui subsiste entre moi et la Russie, et le soupçon que vous avez conçu, que peut-être il n'en voulût tout de bon à cette dernière,[1] m'engagent à y prêter une attention très sérieuse, et il est de la dernière importance pour moi de savoir au juste jusques où la cour où vous êtes, est effectivement en état de pousser une pareille levée de bouclier. Je conviens que c'est une question très épineuse à résoudre, et qu'il vous sera extrêmement difficile de me procurer, à ce sujet, des notions assez exactes pour y asseoir un jugement solide. Mais n'importe, il ne faut épargner ni soins ni peines pour pénétrer ce qu'elle est effectivement en état d'entreprendre à cet égard. Pour cet effet, un des principaux objets de vos recherches doit être d'approfondir si, au cas qu'elle dût effectivement rompre avec la Russie, elle peut se promettre des secours en argent ou en troupes de la part de la France. Cette question se décidera sans peine, dès ce que vous pourrez apprendre si et jusques à quel point cette dernière couronne a animé la cour où vous êtes, contre la Russie, et qu'elle tâche, à l'heure qu'il est, de contrecarrer le rétablissement de la paix entre celle-ci et la Porte. Ces trois derniers articles tirés une fois au clair, il sera bien aisé d'augurer de ce qu'il y a à appréhender ou non, dans les conjonctures présentes, de la part de la cour de Vienne. Redoublez donc vos efforts et employez tout ce qu'il est humainement possible, pour percer le voile qui cache ce mystère à nos yeux. Engagez le ministre de Russie, dont la cour y est bien plus intéressée encore que moi, à vous aider dans vos recherches. Allez-y d'un parfait concert avec lui; l'importance de l'objet l'exige. Peut-être lui, par le canal du ministre d'Angleterre,[2] et vous, par vos autres canaux, pourrez-vous parvenir à dévoiler ce secret et à fixer mon jugement sur les desseins de la cour où vous êtes.

D'ailleurs, il m'importe également de savoir au juste la véritable force de l'armée qu'elle fait assembler à Pest, sur laquelle les avis ont tant varié jusques ici; si elle y a fait marcher aussi de ses régiments allemands, et les arrangements qu'elle prend pour former des magasins, dans un temps où les fourrages continuent toujours d'être à un prix extrêmement haut et d'une rareté extraordinaire. Ce sont tout autant de points qui m'intéressent dans les conjonctures actuelles et sur lesquels vous n'oublierez pas de me donner les éclaircissements les plus exacts et les plus détaillés.

[1] Rohd berichtete: „S'il [Kaunitz] continue dans cette humeur, aussi bien que dans son silence, encore après que Votre Majesté S'en sera expliquée avec la cour d'ici (vergl. Nr. 20025), il en résulte presque qu'il en veut tout de bon à la Russie.“ — [2] Stormont.

En attendant, le prétendu échec des Russes près de Giurgewo est effectivement tel que je vous l'ai déjà annoncé,[1] malgré tout ce qu'en dise la lettre de Cernavoda[2] dont vous m'avez envoyé l'extrait à la suite de votre dépêche susmentionnée. Mes dernières de Pétersbourg[3] s'en énoncent de la manière suivante: On a reçu ici la désagréable nouvelle que les Turcs, ayant investi le château de Giurgewo, le commandant, le major de Henseler, par une lâcheté abominable, l'a rendu, sans faire aucune résistance. Il a obtenu une capitulation honorable et en est sorti tambour battant et drapeau déployé; mais lorsqu'il est arrivé au quartier-général, le maréchal comte de Rumänzow l'a fait mettre dans les fers et a écrit ici pour demander avec instance à Sa Majesté l'Impératrice la permission d'oser faire un exemple. Dans le même temps que ce commandant s'est conduit si mal, deux autres détachements russes ont battu des corps turcs qui avaient passé le Danube, et le prince Repnin, avec un corps séparé, n'était qu'à trois heures de Giurgewo pour marcher au secours de la place.

Mais pour la nouvelle d'une bataille,[4] je n'en ai encore rien appris; et quoique la dernière poste ne m'ait rien apporté de Varsovie, je doute cependant qu'elle ait eu effectivement lieu.

Nach dem Concept. Federic.

20054. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam] 21 [juillet 1771].

Mon cher Frère. Je suis charmé de voir par votre lettre[5] que vous jouissiez toujours d'une parfaite santé. Ma sœur Amélie, qui a bien voulu venir chez moi,[6] se porte aussi très bien à présent. Je l'amuse comme je peux. Je lui [ai] donné hier la tragédie de Rhadamiste,[7] que Fierville a joué d'une façon à pouffer de rire.

Quant aux choses plus sérieuses, j'ai reçu aujourd'hui des lettres de la Russie touchant notre convention.[8] Ma portion consistera, à ce que je vois, dans la Pomérellie jusqu'à la Netze, Culm, Marienburg et Elbing. Cela est fort honnête et vaut la peine des subsides payés et d'autres dépenses inévitables que cette guerre des Turcs m'a causées.

On m'écrit de Vienne que le prince Kaunitz continue d'être de très mauvaise humeur.[9] Comme je ne crois pas qu'il puisse compter sur les Français, cela pourrait bien y contribuer. J'attends à présent, en peu, des nouvelles comment on aura pris en Russie la réponse de la cour de Vienne. Selon toutes les apparences, elle doit brouiller ces deux cours plus que jamais. En suite de cela, il faudra voir quelle

[1] Vergl. Nr. 20039. — [2] Nach dem Schreiben, d. d. Cernavoda 11. Juni (a. St.), war Repnin auf Bukarest zurückgeworfen worden. — [3] Bericht von Solms, Petersburg 5. Juli. — [4] Vergl. S. 251. — [5] D. d. Rheinsberg 19. Juli. — [6] Vergl. S. 242. — [7] Von Crébillon. — [8] Vergl. Nr. 20052. — [9] Vergl. Nr. 20053.

résolution on prendra à Pétersbourg pour la pacification avec les Turcs. Tout cela, mon cher frère, nous mènera jusqu'à la fin de cette année, où il n'y aura probablement que des négociations entamées et de nouvelles propositions à faire. J'attends toutes ces choses patiemment pour voir comment cette fusée se débrouillera. Je vous embrasse, mon cher frère, de tout mon cœur, en vous assurant de la tendresse infinie avec laquelle je suis, mon cher Frère, votre très fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

20055. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 22. Juli 1771.

Nunmehro, da der österreichische Hof sich förmlich geweigert, auf die von Russland ihm communicirten Friedensvorschläge sich in Unterhandlung einzulassen und solche der Pforte vorzutragen,[1] so siehet es mit dem ganzen Friedensgeschäfte viel weitläufiger aus, als Ihr es in Eurem Bericht vom 17. Junii[2] vermuthet; Mir scheinet wenigstens nach diesem Vorgang die uns aufgetragene Mediation ganz über den Haufen zu liegen, und Ich bekenne Euch ganz freimüthig, dass Ich Euch nicht zu sagen vermag, was aus allen bei diesem Geschäft sich hervorthuenden Verwickelungen endlich herauskommen wird. Inzwischen glaube Ich doch, dass es gegen bevorstehendem Winter noch zu einer näheren Aufklärung der gegenwärtigen Umstände kommen möchte.

Nach dem Concept. Friderich.

20056. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 22 juillet 1771.

Votre rapport du 12 de ce mois m'a pleinement satisfait sur les motifs du mépris que le duc de Grafton éprouve de la part du public britannique.[3]

Mais comme le reste de son contenu n'exige d'ailleurs aucune nouvelle instruction, je vous dirai que je regarde la médiation de la paix entre la Russie et la Porte comme manquée, après que la cour de Vienne n'a pas voulu agréer les propositions que la première lui a communiquées pour faire la base de cette négociation. Cet avertissement n'est cependant que pour votre seule et unique information, et vous vous garderez bien d'en parler à qui que ce soit.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. Nr. 20025. 20027. — [2] Ein Auszug aus obigem Bericht wird am 22. Juli an Solms gesandt. — [3] Maltzan berichtete: „On soupçonne qu'il y ait des motifs d'intérêt qui l'aient engagé à rechercher une place dans le gouvernement, se réservant de prendre aucune part dans les affaires ni de prendre séance dans les Conseils du cabinet, et par là [il] devient un membre inutile dans l'administration." Vergl. Nr. 19998.

20057. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A COPENHAGUE.

Potsdam, 23 juillet 1771.

Je ne doute pas que les propos que le sieur de Struensee vous a réitérés, selon le contenu de votre dépêche du 16 de ce mois, à l'égard du désir que le roi de Danemark aurait à se lier étroitement avec moi,[1] ne soient sincères, et que les ministres danois n'aient grande envie de trouver présentement des alliés au Roi leur maître; mais comme de nouvelles liaisons ne conviennent nullement à la position où je me trouve à l'heure qu'il est, je vous ai, par cette raison, déjà donné à connaître par mes ordres précédents[2] que vous vous bornerez chaque fois à recevoir simplement de pareilles propositions avec gratitude, en vous contentant de dire que telle alliance dépendrait constamment des conjonctures du temps et de la situation où les affaires se trouveraient, sans jamais entrer, en quoi que ce soit, davantage là-dessus.

N'oubliez d'ailleurs pas de me marquer, par un de vos rapports suivants, ce que les hommes que l'on réduit de l'armée danoise, deviennent, si on les congédie ou ce que l'on en fait.

Nach dem Concept. Federic.

20058. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 23 juillet 1771.

Comme j'ai vu, par votre dernière dépêche,[3] que le comte Panin a paru appréhender que la possession d'une partie de la Vistule qui me reviendrait par le plan de partage que j'ai proposé, pourrait occasionner la ruine du commerce de la ville de Danzig et préjudicier à celui de la Russie, et que, par cette raison, ce ministre vous a parlé d'un article à insérer dans la convention pour obvier à cet inconvénient, je suis bien aise de vous dire pour votre direction que la cour de Russie aurait tort de prendre le moindre ombrage à cet égard, puisque je n'ai aucun intérêt à traverser le commerce de la Pologne et de la ville de Danzig, et que, bien loin de vouloir gêner celui de la Russie, je me ferai, au contraire, un vrai plaisir de le favoriser en toute occasion, de sorte qu'il serait également inutile et superflu de vouloir prendre des précautions contre un objet qui n'existe pas, et de stipuler, pour cet effet, un article exprès qui aurait un air de défiance peu compatible avec les liaisons intimes et permanentes qui unissent aujourd'hui les

[1] Arnim berichtete: „Struensee m'a de nouveau témoigné le désir sincère du Roi son maître de se lier plus étroitement avec Votre Majesté, en y ajoutant que le Roi était prêt à quitter toute autre liaison, s'il pouvait avoir des assurances convaincantes de l'amitié de Votre Majesté.“ — [2] Vergl. Nr. 19943. 19977. — [3] Vergl. Nr. 20052.

deux cours, et auxquelles cette convention va donner un nouveau degré de force et de consistance, qui en assure la durée.

C'est dans ce sens que vous aurez soin de vous expliquer, si le comte Panin venait à vous parler encore sur ce sujet, et je me promets de votre dextérité que vous saurez faire valoir ces considérations de manière à faire revenir ce ministre de l'appréhension qu'il vous a témoignée, et à le faire renoncer à l'idée d'ajouter cet article qui ne saurait avoir le moindre objet d'utilité, et qui pourrait cependant devenir une source de chicanes par la suite du temps.

Nach dem von Finckenstein aufgesetzten Concept. Federic.

20059. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 24 juillet 1771.

Les nouvelles que vous me donnez dans votre dépêche du 9 de ce mois de la maladie du Grand-Duc,[1] m'ont fait une peine infinie. Je me représente bien vivement les tendres inquiétudes de Sa Majesté Impériale, et j'y prends toute la part qu'elle peut attendre de mon amitié parfaite et invariable. Mais je ne me borne point à ce premier devoir d'une amitié sincère, je forme plutôt les vœux les plus ardents pour le prompt et parfait rétablissement de Son Altesse Impériale, et je serai charmé d'apprendre, dans peu, que mes vœux sont exaucés à la consolation de Sa Majesté Impériale et à la satisfaction de tous ceux qui s'intéressent aussi sincèrement que moi à la conservation et à la prospérité de ce Prince.

En attendant, il faut avouer que cette maladie n'aurait pu arriver plus mal à propos. Je sens qu'elle ralentira beaucoup la négociation de la paix, ainsi que notre convention secrète pour les acquisitions. Tout dépend cependant de la façon dont la cour où vous êtes, accueillira la réponse de celle de Vienne à ses propositions, et je suis très assuré qu'elle accélérera la conclusion de notre convention.

D'ailleurs, je n'ai aujourd'hui rien de nouveau à ajouter, si ce n'est que les conférences entre le prince Kaunitz et le sieur Durand à Vienne deviennent de jour en jour plus fréquentes.[2] J'en ignore le véritable objet, mais peut-être s'y agit-il d'une négociation de subsides avec l'Espagne, et je ne saurais même vous dissimuler que je suis fort tenté de le soupçonner.

Enfin, je reviens encore à la maladie du Grand-Duc dont, selon le rapport que vous m'en faites, les suites sont effectivement à craindre. Je suis persuadé que, si ce Prince venait d'y succomber, l'Impératrice sa mère pourrait bien se trouver dans de grands embarras. Il s'agit

[1] Gallenfieber. — [2] Vergl. S. 256. 262.

donc de savoir quelles mesures elle pourrait prendre pour les prévenir ou pour en sortir, et c'est sur quoi vous n'oublierez pas de me dire naturellement vos idées, selon la connaissance que vous avez de l'intérieur de la cour où vous êtes.

Federic.

Nach dem Concept.

20060. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 24 juillet 1771.

Votre dépêche du 17 de ce mois m'est bien parvenue, et vous n'oublierez pas de remercier de ma part le grand-écuyer comte de Dietrichstein de ce qu'il a bien voulu prêter ses soins pour me procurer le tabac de Trente, dont j'attends le compte de vos avances pour vous les faire rembourser.

Quant aux différents règlements militaires qu'on a faits pour les différents corps des armées de la cour où vous êtes, vous me ferez grand plaisir de me les procurer le plus tôt possible, et je vous permets d'en payer les 90 ducats qu'on vous en demande. Dès que le supplément à celui de l'infanterie sera à avoir, vous n'oublierez pas d'en faire également l'emplette, mais ce que je désire le plus de posséder, c'est celui pour les généraux. Je sens bien qu'il sera extrêmement difficile d'en obtenir une copie ou un exemplaire, mais vous n'épargnerez rien pour l'ajouter aux autres, et vous me rendrez sûrement un service bien agréable de me livrer ainsi cet ouvrage militaire tout complet.

Au reste, mes dernières lettres de Pétersbourg[1] portent que les Russes sont sur le point de se rendre maîtres de Pérécop en Crimée. Le général en chef de leur seconde armée, prince de Dolgoruki, en a déjà forcé les lignes, le 25 de juin, et il était occupé, au départ de son courrier, à régler la capitulation avec les chefs du château. Cette nouvelle fera, je crois, de très vives impressions sur la cour où vous êtes, dès qu'elle parviendra à sa connaissance, et vous ferez bien d'y prêter attention pour m'en rendre compte.

En attendant, je ne saurais vous dissimuler que les fréquentes conférences entre le prince Kaunitz et le sieur Durand dont vous m'avez fait mention dans un de vos rapports précédents,[2] me donnent à penser. Je vous avouerai même naturellement que je soupçonne presque qu'il ne s'y agisse de quelques subsides à obtenir de la part de l'Espagne, et comme vous serez mieux en état d'en approfondir l'objet, j'abandonne aussi cette idée entièrement à votre examen ultérieur.

Jusques ici j'ignore encore comment la réponse de la cour où vous êtes, aux propositions de paix a été accueillie à Pétersbourg; j'en attends la nouvelle avec impatience. Selon toutes les apparences elle n'y fera

[1] Bericht von Solms, Petersburg 9. Juli. — [2] D. d. Wien 13. Juli, vergl. S. 256.

pas un bon effet; elle est trop contraire à l'attente de la Russie; mais, malgré tout cela, je ne laisse pas d'espérer encore qu'on trouvera toujours moyen d'en prévenir les suites et d'éviter une guerre générale.

Nach dem Concept. Federic.

20061. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 24 juillet 1771.

Votre dépêche du 12 de ce mois vient de m'entrer. Je crois vous avoir déjà marqué que la négociation de paix entre la Russie et la Porte est actuellement en bredouille et se trouve accrochée par le refus que la cour de Vienne a fait de toutes les propositions en général auxquelles celle de Pétersbourg offre de faire la paix.[1] Il faudra voir présentement de quelle manière ce refus sera accueilli en Russie et comment on y répliquera, pour juger de la tournure que cette affaire pourra prendre.

En attendant, je présume que la Russie se bornera uniquement, cette année, à faire tous ses efforts pour soumettre les Tartares, dans l'idée que la réussite de cet évènement engagera infailliblement les Turcs à donner les mains à la pacification.

Pour ce qui regarde les plaintes renfermées dans l'exposé du grand-chancelier de la couronne,[2] que vous m'avez adressé à la suite de votre dépêche susalléguée, il n'y aura qu'à produire les quittances originales des gens dont il est question, pour les faire tomber, avec les prétentions qu'ils forment à sa charge.

Nach dem Concept. Federic.

20062. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 24 juillet 1771.

J'ai reçu votre dépêche du 20 de ce mois, et ce que vous m'y dites touchant le baron de Fritsch, me donne à connaître que je ne me suis pas tout-à-fait trompé à son égard, mais que j'ai deviné à peu près et assez juste la raison qui l'a retenu de se rendre ici à mon invitation.[3]

Par ce qu'elle renferme d'ailleurs relativement à la situation du militaire saxon,[4] il y a grande apparence que ces troupes se réduiront d'elles-mêmes, sans que l'Électeur ait besoin d'y faire la moindre réforme. C'est un évènement que ce Prince, à ce qu'il me semble, aurait dû prévoir aussi facilement que celui que la Russie ne regarderait pas avec

[1] Vergl. S. 242. — [2] Es handelt sich um angebliche Geldansprüche früherer polnischer Unterthanen, die nach Preussen ausgewandert waren. — [3] Vergl. Nr. 20028. — [4] Borcke berichtete, dass in Folge des Brot- und Fouragemangels die Mannschaften desertirten und die Pferde eingingen.

indifférence ses chipoteries et intrigues avec les Confédérés polonais,[1] mais que tôt ou tard elle lui en témoignerait du mécontentement.

Au reste, j'attendrai patiemment les détails que vous me faites espérer sur l'artillerie volante que la cour de Vienne se propose de former, ainsi que sur la destination qu'on en prétend faire.[2]

Nach dem Concept. Federic.

20063. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 25 juillet[3] 1771.

Quoique, selon votre rapport du 15 de ce mois, l'état de votre santé n'ait pas encore changé en bien,[4] j'espère pourtant que votre maladie n'aura point de suites, et je me flatte plutôt que vous vous trouverez bientôt en convalescence pour reprendre vos fonctions ordinaires.

En attendant, ce que vous observez sur les insinuations que le ministère britannique a fait faire à celui de Versailles pour continuer le comte Guines dans son poste,[5] me paraît très fondé. Il est au moins parfaitement analogue à ce qu'on m'a mandé déjà à ce sujet immédiatement de Londres,[6] et il faudra voir si l'on y fera assez d'attention pour exclure le baron de Breteuil de cette ambassade.

Nach dem Concept. Federic.

20064. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Potsdam, 26 juillet 1771.

Je suis surpris de ne rien trouver encore dans votre dépêche du 16 de ce mois, qui m'a été fidèlement rendue, des matières qui, à l'ouverture de la présente Diète, feront l'objet des délibérations des états de Suède. Désidérant donc d'être au fait sur quoi celles-ci rouleront principalement, vous ne manquerez pas, dès que les séances auront pris leur commencement, de m'informer exactement et dans le plus grand détail de tout ce qui doit y être traité, aussi bien que de ce qui s'y passera d'ailleurs d'intéressant.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Der Petersburger Hof hatte der sächsischen Regierung seine Unzufriedenheit über die Geldspenden an die Conföderirten ausdrücken lassen. — [2] Vergl. S. 239. — [3] Vom 25. Juli ein Schreiben an d'Alembert in den Œuvres, Bd. 24, S. 541. — [4] Sandoz litt an Fieberanfällen. Am 22. Juli schrieb ihm der König: „Je vous conseille de prendre du quinquina; c'est un souverain fébrifuge, et je souhaite que vous en éprouviez les salutaires effets.“ — [5] Sandoz berichtete: „La crainte que l'on a en Angleterre de l'esprit haut et tracassier du baron de Breteuil, a fait faire cette démarche.“ — [6] Bericht Maltzans, London 9. Juli.

20065. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 28 juillet 1771.

Votre dépêche du 12 de ce mois vient de m'être fidèlement rendue, avec la quittance du second quartier de mes subsides de cette année.

Vous avez bien raison de dire que le rétablissement de Son Altesse Impériale le Grand-Duc[1] avance trop lentement aux vœux de tout le monde. Si les miens étaient exaucés, la santé de ce cher Prince serait déjà entièrement rétablie. Je sens en attendant bien vivement toutes les inquiétudes dont le cœur de Sa Majesté Impériale, cette tendre mère, doit être déchiré; je les partage très sincèrement avec cette digne Princesse; mais, autant que dans l'éloignement je puis juger de cette maladie, je ne laisse pas d'en espérer une heureuse issue. En effet, comme ce Prince dort bien, et qu'il a la tête entièrement libre, il y a infiniment plus à espérer qu'à craindre. Ce sont les meilleurs symptômes dans ces sortes de maladies, et sa jeunesse achèvera le reste. Je le souhaite du fond de mon cœur, et je serai au comble de ma joie d'apprendre bientôt l'heureux accomplissement de mon pronostic favorable.

Au reste, je sens très bien que, dans ces circonstances, les affaires ne sauraient manquer d'être arrêtées dans leur marche, et quoiqu'elles ne laissent pas de m'embarrasser, j'attends cependant tranquillement que le comte Panin soit en état de reprendre celle qui m'intéresse le plus dans le moment présent, et de réduire le projet de notre convention secrète.[2] Ce ne sera aussi qu'après que le rétablissement du Grand-Duc aura fait des progrès plus solides, que j'écrirai la lettre à l'Impératrice dont je vous ai parlé dans un de mes ordres précédents.[3] Je me propose d'y entrer dans quelque détail sur la situation actuelle des affaires, et, pour cet effet, il faut que cette Princesse ait l'esprit plus libre.

Mais, en attendant, je ne saurais m'empêcher de vous avertir au préalable que j'ai des soupçons qu'il ne se brasse quelque chose de nouveau à Vienne que je n'ai pas pu pénétrer encore. Cette cour a dessein d'envoyer à la cour de Madrid le prince Auguste de Lobkowitz en qualité de son ambassadeur extraordinaire,[4] et je suis presque tenté à croire qu'il s'agit d'obtenir de cette cour quelques subsides. Jusques ici ce ne sont encore que des soupçons de ma part, et je suspends encore mon jugement sur le plus ou moins de fondement de mes conjectures; le prince de Kaunitz est trop fin politique pour laisser pénétrer facilement ses vues et ses desseins. Mais, dès ce que je parviendrai à les dévoiler un peu plus, je ne tarderai pas de vous en faire part pour en informer la cour où vous êtes.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 261. — [2] Vergl. S. 255. — [3] Vergl. S. 244. — [4] Vergl. Nr. 20066.

20066. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 28 juillet 1771.

Je ne sais si je me trompe, mais la mission du prince de Lobkowitz en Espagne, en qualité d'ambassadeur extraordinaire,[1] dont vous m'informez par votre dépêche du 20 de ce mois, me paraît cacher quelque mystère. Au moins me confirme-t-elle dans le soupçon que, voyant qu'il n'y a ni troupes ni argent à obtenir en France, la cour où vous êtes, ne cherche à se procurer de l'Espagne quelques subsides. Supposé aussi, ainsi que je me le persuade, que le dessein du prince de Kaunitz soit effectivement de rompre avec la Russie, l'on pourrait bien attribuer une bonne partie de sa mauvaise humeur à l'incertitude où il est de réussir dans cette négociation à la cour de Madrid. Il est bien vrai que mes soupçons à cet égard peuvent être destitués de fondement, mais il me semble cependant qu'ils ont un grand air de vraisemblance. Je n'en veux pour preuve que la dernière déclaration[2] que ce ministre a fait faire à la Russie. Elle ne porte sûrement point l'empreinte d'une amitié sincère. C'est plutôt tout le contraire, et, connaissant comme je fais, le caractère du prince de Kaunitz, j'ai lieu de croire qu'il n'en démordra point, et qu'il est tout disposé à soutenir ce qu'il a avancé. Je n'ai pas besoin de vous faire observer combien je suis intéressé à tirer cet article bien au clair. Son importance ne vous échappera pas, et j'y trouve un nouveau motif pour me persuader que vous ne négligerez absolument rien pour percer le voile qui cache les vues secrètes de ce ministre, afin de m'en rendre un compte aussi exact que détaillé.

Nach dem Concept. Federic.

20067. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 28 juillet 1771.

Comme on ne discontinue, selon votre dépêche et post-scriptum du 16 de ce mois, de vous remettre des plaintes réitératives au sujet du prétendu asile que les Confédérés trouvent auprès de mes troupes, qui forment le cordon, et des fourrages que celles-ci tirent de la Pologne,[3] je veux bien vous dire, quant au premier objet, qu'il est entièrement faux que les Confédérés éprouvent la moindre protection chez nous. L'on a permis, il est vrai, à quelques Polonais de se réfugier dans mes États, pour s'y soustraire aux troubles de leur patrie, mais avec la commination de s'y tenir tranquilles et de ne se mêler absolument d'aucunes affaires, vu que, sans cela, on les obligerait d'en sortir et de quitter la Silésie. Il y a cependant beaucoup de ces Polonais qui, de temps à

[1] Vergl. Nr. 20065. — [2] Die Antwort auf die Mittheilung der russischen Friedensbedingungen, vergl. Nr. 20023. — [3] Zum Nachtheil der Russen, wie Saldern sich bei Benoît mündlich und schriftlich beklagte.

autre, passent par cette province pour se rendre à Dresde et ailleurs, où j'avoue qu'ils intriguent de tout leur pouvoir et de toute sorte de manière. Mais cela ne saurait nullement être mis à charge à mes officiers. Il faudrait, avant que d'inculper ceux-ci de quelque chose à cet égard, produire des faits particuliers qui pussent faire juger de la réalité de ce qu'on leur impute. En tout cas, s'il y avait eu la moindre connivence de la part de quelqu'un d'eux, l'on doit être assuré, là où vous êtes, que cela s'est fait sans ma volonté et sans aucun ordre.

Pour ce qui concerne le second objet, savoir l'article des subsistances dont mes troupes doivent priver celles de Russie, je veux bien vous avertir qu'ayant appris que les Autrichiens sont intentionnés de lever, dans peu, tout-à-fait leur cordon, que je me propose, dans ce cas, d'en faire autant le long de mes frontières en Silésie jusqu'à la Nouvelle-Marche,[1] et alors toutes ces plaintes cesseront d'elles-mêmes.

Vous pouvez communiquer ceci au sieur de Saldern et lui insinuer, à cette occasion, convenablement qu'il fallait être un peu sur ses gardes, puisque c'était le jeu des malintentionnés de tâcher de brouiller, s'il est possible, les Russes avec nous; qu'il ne fallait donc pas ajouter légèrement foi à toutes leurs insinuations, mais les approfondir préalablement, comme il faut. Le silence des Confédérés à l'égard des Autrichiens est une preuve que ces gens sont favorisés de ces derniers, et il n'est pas à douter qu'ils l'observeraient également à mon égard, s'ils éprouvaient la moindre faveur de ma part. En général, le comportement des Polonais à l'égard des Russes mêmes et la conduite du Primat dont vous faites mention,[2] devrait faire juger ceux-ci combien peu il y a de fond à faire sur eux. Et ils ne sauraient pas ignorer non plus que j'ai fourni, dans l'occasion, au sieur de Drewitz pour ses expéditions des canons et des munitions contre ces mêmes Confédérés[3] qu'ils prétendent être protégés de ma part.

Federic.

Nach dem Concept.

20068. AN DEN GENERAL DER KAVALLERIE VON SEYDLITZ IN OHLAU.[4]

Potsdam, 28. Juli 1771.

Da die Oesterreicher, wie Ich erfahre, den Grenzpostirungscordon aufzuheben gewillet sind, so will Ich in diesem Fall, dass die Postirung Meinerseits in Schlesien, jedoch nicht weiter als bis an die neumärkische Grenze, von da solche annoch stehen bleibet, gleichfalls aufgehoben werde und Ihr die Postirungscommandos hiernach von Meinetwegen gehörig beordren sollet.

Friderich.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. Nr. 20068. — [2] Saldern beklagte sich über die zweideutige Haltung des Primas. — [3] Vergl. Bd. XXX, 247. — [4] Ein Erlass gleichen Inhalts ergeht am 28. Juli an Tauentzien.

20069. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam] 28 [juillet 1771].

Mon cher Frère. En voilà bien d'une autre. On m'écrit de Pétersbourg que le Grand-Duc était très mal, et que l'on craignait pour lui.[1] L'Impératrice a quitté la campagne pour se rendre auprès de lui. Toutes les affaires du comte Panin sont arrêtées, et l'on ne pense qu'à l'objet le plus intéressant, qui absorbe toute l'attention de la cour. Quant à nos négociations, elles ne me donnent aucune inquiétude, parceque en gros nous sommes d'accord; mais si ce jeune Prince venait à manquer, cela pourrait changer tout le système de la Russie et peut-être intimider l'Impératrice, qui ne se trouverait pas autant assurée sur le trône qu'elle l'est, ayant son fils pour successeur.

On me mande de Vienne que la mauvaise humeur du prince Kaunitz continue toujours. Il est en conférences avec M. Durand, résident de France; il envoie un prince Lobkowitz en Espagne.[2] Tout cela me fait croire qu'il négocie des secours en France et de l'argent en Espagne, et que l'inquiétude où il est de réussir, le rend morne et chagrin.

Il se pourrait bien, si tout cela continue, et que les choses aillent en s'aigrissant, que, l'année prochaine, nous ayons une guerre générale, ce qui ne m'accommoderait pas fort dans les circonstances où nous nous trouvons. J'ai perdu, mon cher frère, cette année seulement, 600 000 écus de revenus. Nos magasins d'abondance pour l'armée sont épuisés, et je ne sais si chez nos voisins nous en retrouverons assez pour en former de nouveaux. Cela me met en de grands embarras; il faut espérer que le Ciel y pourvoira. Cependant, je fais bonne mine à mauvais jeu, et je vois venir les évènements, quitte à me préparer, quand on verra clair, dans les mouvements de l'Europe, à quoi l'on doit s'attendre, et je crois que cet hiver sera l'époque qui nous éclaircira de tout ce que nous avons à craindre ou bien à espérer.

Ces grandes eaux, mon cher frère, dont vous me plaignez,[3] me poursuivent ici jusque dans mon jardin. Dans la Vieille-Marche ils font un dommage bien plus considérable. C'est une année calamiteuse et qui égale les malheurs d'une autre espèce que le pays a soufferts pendant la dernière guerre. Je vous ennuierais par mes doléances sur ce sujet, qui d'ailleurs sont inutiles; il faut réparer les malheurs et les oublier, c'est le seul parti sensé. Je souhaite, mon cher frère, que vous continuiez de jouir d'une parfaite santé, en vous priant de me croire avec toute la tendresse imaginable, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

[1] Vergl. S. 261. 265. — [2] Vergl. S. 262. 266. — [3] Prinz Heinrich schrieb, Rheinsberg 26. Juli: „Il semble ... qu'on lise l'histoire du déluge en lisant les gazettes; on ne voit que des inondations partout."

20070. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 29 juillet 1771.

Tout ce que vous me dites, dans votre rapport du 18 de ce mois, de l'épuisement total des finances de la cour où vous êtes,[1] peut être vrai, mais ne fait rien à la question que je vous ai proposée. Ce qu'il m'importe de savoir, c'est si, au cas qu'elle fût effectivement obligée d'agir et de se mettre en mouvement, elle ne trouverait pas moyen, soit par des tours de bâton, soit par d'autres ressources extraordinaires, de se procurer une quarantaine de millions de livres ou une somme approchante.[2] C'est le nœud de ma question, et je me flatte que votre santé se raffermira dans peu si bien que vous serez en état de me satisfaire pleinement sur cet article.

Nach dem Concept. Federic.

20071. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 29 juillet 1771.

Vos deux dépêches du 16 et du 19 de ce mois me sont bien parvenues. Le sort du comte de Guines,[3] ainsi que l'affaire de ses domestiques[4] sera décidé, selon toutes les apparences, à l'amiable et sans bruit. Ni l'une ni l'autre des deux cours a envie de se brouiller pour des objets de cette nature, et toutes les difficultés s'aplaniront imperceptiblement.

Mais, à cette occasion, je me rappelle que, sur un compliment fort poli et obligeant de cet ambassadeur, je vous ai chargé, il y a déjà longtemps, de l'assurer de toute mon estime;[5] j'ai même quelque idée confuse que vous vous êtes déjà acquitté de cette commission, mais je ne me souviens pas comment elle a été accueillie de la part de cet ambassadeur; de sorte que vous n'oublierez pas d'y suppléer et de me mander quelle impression cette politesse de ma part a faite sur son esprit.

Quant aux autres affaires, je serais bien aise de savoir si et jusques à quel point une guerre dans laquelle l'Angleterre serait obligée de s'engager, pourrait porter quelque altération ou atteinte au crédit de Sa Majesté Britannique. La décision de cette question m'intéresse d'autant plus qu'il me semble, à la vérité, que, moyennant une épargne de deux

[1] Sandoz berichtete über den Staatscredit, der so gesunken sei, dass man allgemein suche, sein Geld im Ausland unterzubringen. — [2] Vergl. S. 213. — [3] Vergl. S. 264. — [4] Nach einem thätlichen Streit mit Polizisten hatten sich Bediente von Guines in ein ihm gehöriges Haus geflüchtet, dessen Thür die erregte Bevölkerung sprengte, „contre la loi du pays, la justice même n'étant point autorisée de forcer la porte de qui que ce soit". Bericht Maltzans, London 19. Juli. — [5] Vergl. Bd. XXX, 6.

à trois ans sur les grandes sommes qu'elle emploie aux corruptions du Parlement, elle pourrait bien être en état de soutenir les frais d'une pareille gageure; mais, si alors les largesses de la cour venaient à cesser, le crédit de Sa Majesté Britannique ne baisserait-il point en même temps, ou conserverait-elle le même ascendant dont elle jouit à l'heure qu'il est? C'est le nœud de la question que vous tâcherez de résoudre, et sur lequel vous ferez tout votre possible pour me procurer des notions justes et exactes. Comme vous êtes sur les lieux et, par conséquent, à même de vous en mettre au fait, vous ne négligerez rien pour me satisfaire sur ce sujet, en observant, en même temps, de remarquer, dans le plus grand détail, les différents degrés de changement qu'une pareille épargne pourrait produire sur le crédit de la cour.

Au reste, le prince Auguste de Lobkowitz se prépare de partir, comme ambassadeur de la cour de Vienne, à celle de Madrid.[1] Cette mission, jointe à d'autres indices qui m'en sont revenus, me fait présumer qu'il pourrait bien être question de quelque nouvelle négociation entre ces deux cours. Il m'importe de pénétrer ce qui en est, et vous me rendriez un service très essentiel, si vous pouviez vous ouvrir quelques voies pour l'approfondir.

Nach dem Concept. Federic.

20072. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LOO.

[Potsdam] 29 [juillet 1771].

Ma chère Nièce. Je commence à vous remercier, ma chère enfant, de vos harengs que vous m'avez envoyés, et qui ont été mangés à votre santé.

Ma sœur Amélie est à présent ici. Je lui ai donné l'opéra de Pyrame,[2] où a chanté une jeune chanteuse[3] qui égale l'Astrua;[4] je lui ai donné comédie, tragédie et intermezzo, ce qui me paraît lui avoir fait plaisir. D'ailleurs nous prenons des plaisirs de notre âge qui consistent en ceux de la société, car le bal et le jeu ne nous convient ni à l'un ni à l'autre.

Je me flatte bien, ma chère enfant, que le vieil oncle a une petite part au désir que vouz avez de revoir votre patrie,[5] et j'espère bien que le projet de ce voyage pourra être réalisé un jour. Je me prépare à présent pour mon voyage de Silésie, qui me mènera jusqu'au 5 de septembre, ce qui fera la clôture de mes voyages. Je vous prie, ma

[1] Vergl. S. 265. 266. — [2] Die Oper „Piramo e Tisbe" von Hasse. — [3] Elisabeth Schmeling. — [4] Vergl. Bd. X, 429. — [5] Die Prinzessin schrieb, Loo 19. Juli: „Que j'envie à la princesse Amélie le bonheur qu'elle a de faire sa cour à Votre Majesté à Potsdam! .. La seule idée d'être encore une fois assez heureuse pour y être, me transporte de joie." [Charlottenburg. Hausarchiv.]

chère enfant, de faire mille amitiés de ma part à notre cher prince d'Orange et d'être persuadée de la tendresse infinie avec laquelle je suis, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

20073. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 30 juillet 1771.

La conduite de la cour où vous êtes, aussi bien que la façon d'agir des Polonais qui s'y trouvent,[1] et dont vous me rendez compte par votre dépêche du 27 de ce mois, ne se fonde certainement que sur une illusion volontaire, et c'est à juste titre que vous qualifiez de contes les particularités qui font enfler le cœur aux uns, et qui nourrissent d'espérances frivoles les autres. Ni la France ni aucune puissance de l'Europe ne s'est engagée, à ce que je sache, de procurer le trône de Pologne à l'électeur de Saxe, et il est inconcevable, par conséquent, sur quoi les prétentions de ce Prince à cet égard se fondent.

En attendant, les nouvelles les plus intéressantes et qu'il m'importe de savoir préférablement, sont celles que vous pourrez me fournir touchant ce qui se passe chez les Autrichiens. Vous ne vous relâcherez donc point d'y prêter toute votre attention, et tâcherez, tant au moyen des Saxons qui ont des connexions aux pays d'Autriche, que par les observations des étrangers qui arriveront de là-bas, d'apprendre ce qui se fait dans ces États.

Federic.

Nach dem Concept.

20074. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 31 juillet 1771.

C'est avec un plaisir infini que j'apprends, par votre rapport du 16 de ce mois, l'heureuse crise de la maladie du Grand-Duc.[2] Elle l'a mis hors de danger, et elle m'est même de très bon augure pour le prompt et parfait rétablissement de Son Altesse Impériale. La faiblesse qui lui reste, est une suite naturelle de la violence de la maladie que ce Prince vient d'essuyer, et je me flatte de lui voir bientôt reprendre ses premières forces. A l'âge où il est, la nature est dans sa première vigueur, et souvent elle raffermit les constitutions les plus délicates. Je souhaite qu'il en soit de même de Son Altesse Impériale,

[1] Der Churfürst hatte in Folge des Missgeschicks der Russen bei Giurgewo (vergl. S. 258), ihrer geringen militärischen Erfolge in Polen und der Streitigkeiten zwischen Saldern und den Polen eine schon beschlossene Truppenentlassung wieder hinausgeschoben. — [2] Vergl. S. 265.

et je serai très charmé, si vous êtes bientôt à même de m'en donner l'agréable nouvelle. En attendant, n'oubliez pas de renouveler à Sa Majesté Impériale l'intérêt vif et sincère que je prends à la conservation des précieux jours de ce Prince, et dites-lui qu'après avoir partagé, en bon et fidèle ami et allié, ses tendres inquiétudes sur l'état critique de ce cher fils, je me réjouissais bien sincèrement avec elle de le savoir à présent en convalescence et rendu à nos vœux.

Quant aux affaires, mes ordres[1] dont j'ai chargé le courrier du baron Swieten, vous auront déjà appris la réponse de la cour de Vienne aux premières propositions de paix de la Russie; mais on se trompe fort, lorsqu'on présume qu'un concert préalable avec moi a été la cause de son retardement.[2] Il n'en a été absolument point question, et on s'est borné simplement à m'en faire part,[3] de sorte que j'attends avec impatience quelle sensation elle a faite à la cour où vous êtes, et quelle résolution celle-ci prendra en conséquence.

En attendant, les préparatifs des Autrichiens n'ont changé en rien, selon mes dernières lettres de Vienne.[4] Le camp sera toujours assemblé aux environs de Pest en Hongrie, et on prétend que l'Empereur s'y rendra le 18 d'août prochain.[5] Je suis occupé à présent à faire éclairer de plus près la conduite de cette cour, et comme cela demande une correspondance fort étendue, il y a toute apparence qu'il faudra encore quelque temps, avant de pénétrer ses vues et ses desseins.

Je sais aussi que la France a dessein de m'adresser un émissaire pour me faire des propositions.[6] Jusques ici j'ignore parfaitement leur nature et leur objet, mais j'apprends que cet émissaire pourrait bien être rendu ici dans les premiers jours du mois prochain. Peut-être son apparition me mettra à même de voir plus clair dans la politique autrichienne.

Je ne manquerai pas de vous informer de tout; mais je commence à me persuader que les affaires se brouilleront plus qu'on ne pense, et je ne voudrais pas jurer qu'elles n'allument le feu de la guerre l'année prochaine.

Federic.

Nach dem Concept.

20075. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 31 juillet 1771.

J'ai reçu votre rapport du 24 de ce mois et son apostille, et j'entre parfaitement dans les raisons qui vous font désirer votre rappel;[7]

[1] Nr. 20026. — [2] Solms berichtete: „Il semble que la cour de Vienne veut se donner le temps de réfléchir sur le parti qu'il lui convient de prendre dans l'affaire de la médiation, ou, comme on est assez porté ici à le croire, qu'elle veut auparavant se consulter là-dessus avec Votre Majesté." — [3] Vergl. Nr. 20025. — [4] Vergl. Nr. 20075. — [5] Bericht Rohds, Wien 24. Juli. — [6] Vergl. Nr. 19980 und 20043. — [7] Rohd berief sich auf sein Alter und seine häuslichen Verhältnisse.

mais je me flatte de votre zèle pour mon service que vous n'insisterez pas que je vous l'accorde tout de suite. Vous convenez vous-même que les affaires commencent à devenir critiques.

La réponse de la cour de Russie à la dernière réplique de la cour de Vienne sur ses propositions de paix n'est pas encore arrivée. Elle sera sûrement la pierre de touche de la tournure que les affaires prendront.

Je vous ai, d'ailleurs, fait différentes demandes relativement au même objet[1] et qu'il m'importe infiniment d'éclaircir par un ministre aussi rompu que vous dans les affaires. Vous sentirez donc vous-même la nécessité où je me trouve de différer encore votre rappel jusques à ce que la réponse susmentionnée aussi bien que les éclaircissements que je vous ai demandés, me soient entrés. En attendant vous pouvez compter que je m'arrangerai toujours à vous donner un successeur vers ce temps-là, et si alors vos années et vos intérêts domestiques ne vous permettent plus de continuer vos services dans l'étranger, je vous ferai relever; mais, en ce cas, je serai bien aise que vous dirigiez votre route par ici, afin de me mettre au fait de tout ce que je désire d'apprendre encore, par votre propre bouche. Le détour que vous ferez par là, n'est d'ailleurs pas fort considérable, et je serai bien aise de voir encore une fois un ministre qui m'a rendu de si bons et de si utiles services.

Nach dem Concept. Federic.

20076. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Potsdam, 1er août 1771.

Le peu d'animosité qui, selon le contenu de votre dépêche du 19 de juillet dernier, me paraît régner entre les différents partis en Suède, me fait bien plaisir. J'en prends un bon augure en faveur des délibérations de la Diète et de la tranquillité avec laquelle je souhaite que tout s'y passe.

Federic.

Nach dem Concept.

20077. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 1er août 1771.

Que les Jésuites, selon votre rapport du 21 de juillet dernier, rentrent en France ou non, c'est ce qui sera fort indifférent aux autres puissances étrangères. Mais quelles que puissent être leurs richesses, vous avez cependant grande raison de regarder comme inconcevables les secours qu'on prétend qu'ils ont offerts au gouvernement français. Toute cette anecdote me paraît fort apocryphe, et, en effet, après

[1] Vergl. Nr. 20047. 20053. 20066.

leur catastrophe, il me paraît impossible que les trésors de leur ordre soient si bien garnis qu'ils puissent faire une offre de 5 à 600 millions.

Mais il y a un autre article qu'il m'intéresse bien plus d'éclaircir. Selon certains avis qui viennent de m'entrer, il y a grande apparence qu'il y a quelque négociation secrète sur le tapis entre les cours de Vienne et de Madrid.[1] J'en ignore jusques ici le vrai objet, mais différentes considérations me font présumer qu'il s'agit d'un traité de subsides. Il sera bien difficile de percer le voile qui couvre cette négociation, mais d'autant plus grand sera votre mérite, si, à force d'efforts, vous pouvez en approfondir le mystère.

Nach dem Concept. Federic.

20078. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 1er août 1771.

Les ministres de la maison de Bourbon à la cour où vous êtes, ne sont pas bien instruits, selon votre dépêche du 23 de juillet, des anicroches de la négociation de paix entre la Russie et la Porte.[2] La principale difficulté fournit le sort de la Valachie et de la Moldavie. L'Autriche ne voit pas de bon œil que la Russie veut élaguer ces deux principautés des provinces ottomanes et en disposer en faveur d'un autre, et cet article pourrait bien aigrir les esprits au point qu'il en résulte une nouvelle guerre. Quoi qu'il en soit, j'ai cependant lieu de douter que la cour de Vienne laisse venir les choses jusques à cette extrémité, à moins qu'elle ne puisse se flatter d'obtenir de l'argent de l'Espagne[3] ou des troupes de la France. Mais si, éblouïe par l'assistance de ces deux cours, elle se laisse aller à prendre ce parti, il y a apparence que l'embrasement deviendra général, et que l'Angleterre y sera enveloppée bon gré mal gré elle Il est donc de la dernière importance de pénétrer les vues de la cour de Vienne à cet égard et si elle a effectivement entamé une négociation avec les deux cours susmentionnées, tant pour des subsides que pour des troupes; et vous y prêterez, par conséquent, toute l'attention imaginable, afin de m'informer de tout ce qui pourrait y avoir quelque rapport.

Nach dem Concept. Federic.

20079. AU MINISTRE D'ÉTAT DE HERTZBERG A BERLIN.

Potsdam, 2 août 1771.

Le baron de Swieten ne vous ayant fait part que par manière de conversation de la levée du cordon de sa cour,[4] vous aurez grand soin

[1] Vergl. S. 265. 266. — [2] Nach Ansicht der bourbonischen Diplomaten lag die Schwierigkeit in der Weigerung der Pforte, „d'entrer en négociation sur les affaires de Pologne". — [3] Vergl. S. 266. — [4] „Que, comme la peste avait cessé, Sa Majesté l'Impératrice-Reine avait aussi fait lever le cordon, hormis dans le comté de Marosch en Hongrie." Bericht Hertzbergs, Berlin 1. August.

de saisir également le premier moment qui se présentera, pour lui faire connaître, de la même manière, que j'avais donné mes ordres à mon cordon en Silésie de se conformer, à cet égard, entièrement à celui de sa cour,[1] et que les troupes qui l'avaient formé, reprendraient le chemin de leurs garnisons, dès qu'elles verraient que les Autrichiens en faisaient autant; mais que, du côté de Marienwerder, je ferais tout comme sa cour dans le comté de Marosch, et que j'y laisserais subsister le cordon pour la sûreté de la route de Prusse.

Tout ce que je vous recommande, c'est d'éviter soigneusement, dans cette insinuation, toute affectation, et d'épier, pour cet effet, l'occasion de la faire comme par hasard et sans que ce ministre puisse soupçonner que je vous y aie autorisé.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

20 080. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A POTSDAM.

Potsdam, 3 août 1771.

Mon agent à Paris, le sieur Mettra, étant venu ici à Potsdam pour me rendre compte de certaines choses dont il prétend d'être chargé,[2] et l'ayant, pour cet effet, renvoyé à vous,[3] mon intention est que vous l'entendiez sur le sujet de sa mission et m'en fassiez ensuite votre rapport.[4]

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Vergl. Nr. 20 068. — [2] Vergl. Nr. 19 980 und 20 043. Der Bericht Mettras liegt nicht vor. — [3] Cabinetserlass an Mettra, Potsdam 3. August. — [4] Finckenstein berichtet, [Potsdam] 4. August: „Je m'empresse de faire mon très-humble rapport à Votre Majesté de la conversation que j'ai eue, hier au soir, avec le sieur Mettra. Cet émissaire a d'abord cherché à me persuader qu'il n'était chargé d'aucune sorte de commission, mais qu'ayant été obligé de faire un voyage en Allemagne pour ses propres affaires, il avait cru ne pas déplaire à Votre Majesté en poussant jusqu'à Berlin pour Lui rendre compte des dispositions où le nouveau ministère de France se trouvait à Son égard. Qu'il savait de science certaine que le duc d'Aiguillon était résolu de prendre en tout le contre-pied de son prédécesseur; qu'il se défiait beaucoup de la sincérité de la cour de Vienne, et qu'il serait charmé de renouveler les anciennes liaisons qui avaient subsisté entre Votre Majesté et la France.

Ce début qu'il a fini en me répétant que ce n'était que de son chef, et non par autorité, qu'il me tenait ce langage, n'a pas empêché qu'il n'ait ajouté, tout de suite, que des personnes qui possédaient toute la confiance du ministre et de la favorite, et qui avaient été informées du voyage qu'il allait faire, et de la commission dont il avait été chargé, il y a quelques années (anlässlich der Verhandlungen über den Abschluss eines Handelsvertrages zwischen Preussen und Frankreich im Jahre 1768, vergl. Bd. XXVII, 579), lui avaient confié, dans le dessein apparemment qu'il en fît usage, plusieurs particularités dont voici le précis: Que la grande intimité des cours de Vienne et de Versailles que le duc de Choiseul avait entretenue avec beaucoup de soin, avait considérablement diminué depuis la disgrâce de ce ministre; que la sincérité de la cour impériale était surtout suspecte au duc d'Aiguillon; qu'il se

20081. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 4. August 1771.

Ihr urtheilet in Eurem Postscripto vom 3. Julii, welches Mir mit Eurem Bericht und noch einem Postscripto von gleichem dato wohl zugekommen ist, ganz recht, dass es anjetzo die Zeit nicht ist, mit der Pforte in Allianz zu treten.[1] Hätte letztere zu der Zeit, welche Ihr anführet,[2] dergleichen geschlossen, so hätte dieselbe versichert sein

défiait, en particulier, de celle de l'Empereur; qu'il savait que ce jeune Prince affichait une grande amitié pour Votre Majesté, mais qu'il la croyait simulée; qu'il lui supposait de vastes projets, et qu'il craignait que, sous le prétexte de la médiation et de concert avec d'autres puissances, on ne songeât peut-être à Vienne à un démembrement de la Pologne, dessein qui se trouverait en opposition avec l'intérêt que la France avait toujours pris à la conservation de cette république; que toutes ces considérations faisaient désirer un changement de système au duc d'Aiguillon, et que la comtesse du Barry, soit que son animosité personnelle pour la Dauphine y entrât pour quelque chose, soit qu'elle fût bien aise d'étayer le pouvoir dont elle jouissait, d'un système opposé à celui du duc de Choiseul, entrait parfaitement dans les vues du nouveau ministre; que tous les deux ne demandaient pas mieux que de se rapprocher de Votre Majesté, et que, le sieur de Sandoz ne disant rien, on serait charmé de savoir les démarches qu'il faudrait faire pour rétablir les choses sur l'ancien pied, non par un traité de commerce, mais par le renouvellement de l'alliance qui avait autrefois subsisté entre les deux cours.

Votre Majesté jugera bien que je ne suis pas entré en matière, et que je n'ai pas répondu directement à cette question. Je me suis borné à quelques réflexions générales sur le soin que Votre Majesté aurait toujours d'entretenir l'amitié de la cour de France, et sur l'idée avantageuse qu'Elle avait du caractère et des talents du duc d'Aiguillon. Mais pour faire parler mon homme, j'ai cru devoir lui témoigner, en même temps, quelque surprise de ce qu'il m'avait dit relativement à la cour de Vienne, et, dans cette vue, j'ai ajouté que je n'avais rien appris des desseins qu'on lui attribuait; que je la croyais animée du désir de rétablir la paix entre la Russie et la Porte, et qu'on avait été assez généralement dans l'idée que ses liaisons étroites avec la cour de Versailles étaient toujours les mêmes, et que, dans un cas de guerre, qu'on ne pouvait, à la vérité, pas prévoir aujourd'hui, elle pourrait également compter sur les troupes de la France et sur l'argent de l'Espagne. Le sieur de Mettra m'a répondu à cela qu'il tenait tout ce qu'il m'a dit, de gens sûrs et au fait des affaires; qu'on ne croyait pas en France que la cour de Vienne travaillât sincèrement au rétablissement de la paix; que la cour d'Espagne paraissait se défier également de ses projets, et qu'il doutait fort qu'elle eût du pécuniaire à espérer de ce côté-là; qu'il savait du moins qu'on en avait refusé tout nouvellement à la France, et que ce refus avait fait manquer une opération de finances qui avait été projetée. Il n'a pas voulu s'expliquer davantage et a mis fin à cette première conversation. Il ne sera pas difficile à Votre Majesté d'en deviner le motif et de l'apprécier à sa juste valeur. Il désire beaucoup de Lui faire sa cour et de Lui parler à Elle-même, et je ne doute pas que cet honneur, si Elle le lui accorde, ne l'engage à s'expliquer encore plus clairement."

[1] Osman Effendi hatte Zegelin durch Frangopulo ersucht, dem König „eine geheime Alliance zu proponiren, welche nur einzig und allein dahin gehen sollte, im Fall Oesterreich etwas feindliches gegen die Pforte unternehmen wollte"; die Allianz sollte „mit allen möglichen Vortheilen" für Preussen geschlossen werden und der König die „Conditiones nur selbst entwerfen". Zegelin hatte den Vorschlag „ad referendum" genommen. — [2] Zegelin erwähnte, dass er „etwa für 7 Jahr" den

können, dass Ich Meine Verbindungen treulich würde erfüllt haben; nunmehro aber ist solches zu spät, und der Osman Effendi muss selbst wissen, dass Allianzen von der Art, wie er sie angetragen, nothwendig müssen alsdann eingegangen werden, wenn die Umstände noch nicht so weit als dermalen die türkschen gekommen sind.

Indessen kann Ich demselben versichern, dass die Pforte Meiner darüber angestellten Untersuchung und Einsicht nach vorjetzo von denen Oesterreichern nichts zu besorgen hat; so viel aber deren bona officia bei dem Friedensgeschäfte anbetrifft, muss Ich solche als abgebrochen ansehen, nachdem der wienersche Hof einmal sich geweigert, die ihm von Russland zugekommene Propositiones zum Frieden der Pforte zuzufertigen und bekannt zu machen.

Nach dem Concept. Friderich.

20082. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 4 août 1771.

J'ai toujours regardé l'Empereur pour un prince fort actif et qui méprise les fatigues;[1] nos deux entrevues me l'ont fait connaître sur ce pied, et votre dernier rapport du 27 de juillet en fournit de nouvelles preuves. Il n'est donc point surprenant que cette vie austère n'accommode pas ses courtisans, qui aiment trop leurs aises et leurs commodités; et nous verrons si l'exemple de leur maître ne leur fera peut-être pas changer de sentiments et de conduite.

Mais venons aux affaires. J'ai de la peine à me persuader que la Porte soit d'humeur de donner des subsides à la cour où vous êtes.[2] Mes dernières lettres de Constantinople portent plutôt des indices de méfiance contre l'Autriche,[3] et je présume même que son refus de lui communiquer les conditions de paix de la Russie, après avoir une fois remis le sieur Obreskow en liberté, y fera une très mauvaise impression et y causera un mécontentement parfait.

En attendant, je suis encore jusques ici à attendre la réponse de la Russie à la réplique de la cour de Vienne, et quoique, dans ces

Türken prophezeit habe, „dass noch eine Zeit kommen würde, wo die Türken diese Alliance, weshalb sie damals so viel Schwierigkeit machten (vergl. Bd. XXIII, 557; XXIV, 432), bei Ew. Königl. Majestät noch selbst nachsuchen" würden.

[1] Rohd berichtete über die vielseitigen Beschäftigungen Kaiser Josephs; „il est toujours en mouvement, ou d'un côté ou de l'autre, voulant tout voir ou connaître." — [2] Rohd berichtete, dass Oesterreich, im Falle des Bruches mit Russland, sich keine Hülfe von Frankreich zu versprechen habe; „mais j'ai beaucoup plus lieu de croire que, dans le cas susmentionné, ce sera la Porte qui fera les frais d'un subside réel, et que la France, si épuisée par elle-même, s'en fera honneur." Thatsächlich ist am 6. Juli ein Defensivbündniss abgeschlossen worden, in welchem sich die Pforte zur Zahlung von Subsidien und zur Abtretung eines Theiles der Walachei an Oesterreich verpflichtete. — [3] Vergl. Nr. 20081.

conjonctures, il y ait toute apparence qu'il ne s'y passera rien de fort important, je ne saurais cependant encore vous accorder votre rappel.[1] Mais, en attendant, j'ai toujours nommé mon chambellan le baron Edelsheim pour vous relever.

Federic.

Nach dem Concept.

20083. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 4 août 1771.

Le courrier de Vienne dont vous faites mention dans votre rapport du 19 de juillet, et qui a porté la réponse de cette cour au projet de pacification de la Russie, doit être déjà rendu à Pétersbourg depuis plusieurs jours. Je l'ai chargé de mes ordres immédiats relativement à cet objet,[2] et j'attends, d'un jour à l'autre, votre réponse.

Elle me fournira l'occasion d'adresser à Sa Majesté Impériale la lettre de ma propre main que je vous ai déjà annoncée à différentes reprises,[3] et où je lui communiquerai non seulement mes idées sur la situation actuelle des affaires, mais la féliciterai, en même temps, sur le rétablissement de Son Altesse Impériale le Grand-Duc.[4]

En attendant je ne veux pas différer de vous faire part de la commission de l'émissaire de France dont je vous ai parlé dans mes ordres du 31 de juillet,[5] et qui est arrivé ici vendredi dernier.[6] C'est un certain Mettra, qui, je crois, ne sera pas tout-à-fait inconnu à la cour où vous êtes, ayant fait autrefois, si je ne me trompe, également quelques commissions pour Sa Majesté Impériale. Il a été chargé de me sonder si je n'étais pas disposé à renouveler l'alliance qui a subsisté autrefois entre moi et sa cour.[7] Je lui ai répondu tout uniment qu'en ayant contracté depuis avec la Russie, qui n'expirait que dans huit ans, il dépendrait de la France si elle voulait attendre jusques à ce terme-là, pour me faire de nouveau de pareilles propositions, et qu'alors je verrais ce qu'il y aurait à faire; mais qu'en attendant il sentirait bien lui-même qu'il serait tout-à-fait contraire à mon honneur et à mes engagements, si, dans le moment présent, je voulais me prêter à la moindre liaison avec sa cour, de quelque nature aussi qu'elle puisse être. Il a prétendu en outre, apparemment pour donner d'autant plus de poids à ses propositions, qu'on attribuait en France de très vastes projets à l'Empereur des Romains.[8] Mais cette insinuation n'a pas fait plus de fortune que la première, et je lui ai répliqué que je n'avais aucune connaissance de ces projets, et que, comme sa cour était intimement liée avec celle de Vienne, elle pourrait bien les arranger à

[1] Vergl. S. 272. — [2] Nr. 20026. — [3] Vergl. S. 244. 265. — [4] Vergl. S. 271. — [5] Nr. 20074. — [6] 2. August. — [7] Vergl. Nr. 20080. — [8] Vergl. S. 276.

sa fantaisie et les rendre conformes à ses vues et à ses desseins. Voilà tout ce qui s'est passé jusques ici entre moi et cet émissaire, et dont vous ferez l'usage que vous jugerez convenir le mieux à mes intérêts.

Quant aux autres affaires, mes dernières lettres de Vienne portent qu'on y prétendait que l'Autriche avait conclu, en dernier lieu, un traité de subsides avec la Porte.[1] Je vous avoue cependant que j'ai d'autant plus de peine à ajouter foi à cet avis que mes dernières lettres de Constantinople,[2] dont vous trouverez un extrait ci-joint, n'en sonnent pas le moindre petit mot et ne fournissent même absolument rien qui puisse lui donner le moindre air de vraisemblance.

En général, les affaires entre la Russie et la cour de Vienne relativement à la paix avec la Porte me paraissent encore un chaos très difficile à débrouiller, et tout ce que j'en puis juger en gros, c'est que, malgré toute la mauvaise humeur des Autrichiens, la paix pourra cependant se faire encore, fût-ce même sans leur concurrence, pourvu que l'on puisse convenir de l'article de la Valachie et de la Moldavie, qui me paraît le plus difficile à arranger.

En attendant, voici l'extrait de mes dernières lettres de Constantinople du 3 de ce mois [passé].

Federic.

Nach dem Concept.

20084. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam] 4 août 1771.

Mon cher Frère. J'ai heureusement à vous annoncer la reconvalescence du Grand-Duc, ce qui me fournira l'occasion d'en féliciter l'Impératrice et en même temps d'entrer dans quelque détail d'affaires.[3] Ce ne sera qu'aujourd'hui en 8 que je pourrai avoir des nouvelles de l'arrivée du courrier autrichien et de l'impression qu'il peut avoir faite à Pétersbourg, ce qui sera décisif pour la paix ou la guerre.

L'Empereur se rendra, dans ce mois, au camp de Pest en Hongrie.[4] Ce n'est jusqu'ici qu'un camp de paix, mais tout cela pourra devenir sérieux l'année prochaine, soit que la Porte même donne des subsides à la cour impériale,[5] soit qu'elle se procure des secours des Espagnols ou des Français. Je crois voir des nuages qui s'assemblent, et dont une tempête formera un orage le printemps prochain.

Les Français, mécontents des Autrichiens, m'ont fait proposer leur alliance. Vous jugez bien d'avance comme j'ai décliné de telles propositions, en y mettant cependant toutes les phrases de politesses capables d'adoucir un refus.[6] On ne se fie point en France à l'Em-

[1] Vergl. Nr. 20082. — [2] Vergl. Nr. 20081. — [3] Vergl. S. 278. — [4] Vergl. S. 272. — [5] Vergl. Nr. 20082. — [6] Vergl. Nr. 20083.

pereur, on le croit très ambitieux, on m'avertit qu'il se joue de moi.[1] Vous voyez par là que la correspondance de ces deux cours est considérablement refroidie. Tant mieux pour nous; mais ce ne sera pas moi certainement qui remplacerai les Autrichiens auprès des Français; dans l'état de faiblesse et de dépérissement où se trouve cette monarchie, ce serait l'effet de la plus complète démence que de s'allier avec elle, et je suis trop bien avec la Russie pour rompre avec elle sans rime ni raison.

Je me prépare à présent pour mon voyage en Silésie; je souhaite en attendant, mon cher frère, que vous vous divertissiez bien, et que vous ne doutiez jamais de la tendresse infinie avec laquelle je suis, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

20085. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 4 août 1771.

Votre dépêche du 23 de juillet dernier m'est bien parvenue, avec les pièces y jointes, et j'espère que les plaintes qu'on continue à faire des procédés de mes troupes en Pologne, cesseront d'elles-mêmes, dès que le cordon que je suis intentionné de lever à l'exemple des Autrichiens,[2] ne subsistera plus. Je le conserverai néanmoins, ainsi que je vous en ai déjà prévenu par mes ordres précédents, pour la sûreté des courriers et des postes contre les Confédérés, depuis la Nouvelle-Marche jusques vers Culm, tout comme les Autrichiens se proposent de laisser pour la même raison le leur au comté de Zips.

Il me semble en attendant que le sieur de Saldern dispose un peu trop à sa convenance de la marche de mes troupes.[3] Il n'est pas possible que je les fasse avancer aussi loin en Pologne qu'il le désire. Cela attirerait trop l'attention des autres puissances et donnerait lieu peut-être à une guerre avec la cour de Vienne.

Cet ambassadeur se rappellera, à l'occasion de la réponse que cette cour vient de donner aux propositions de paix de la sienne,[4] les insinuations que j'ai constamment fait faire à Pétersbourg sur la façon de penser de l'Autriche, et que j'ai toujours été du sentiment que la plus grande difficulté à la paix serait l'article de la Moldavie et de la Valachie.

Quant à la pacification de la Pologne, le meilleur sera, pour y parvenir, de faire marcher lors de la conclusion de la paix entre la

[1] Vergl. S. 275. 276. 278. — [2] Vergl. Nr. 20079. — [3] Saldern beabsichtigte, den König zu bitten, „de prendre possession de la ville de Posen (vergl. S. 253) et d'étendre son cordon jusques sur les bords de la Warta tout le long de cette rivière". — [4] Vergl. Nr. 20023.

Russie et la Porte, sous prétexte du retour de l'armée, des corps suffisants de troupes vers Léopol et Siradie, pour mettre les Confédérés à la raison et les forcer à donner les mains aux conditions qu'on leur imposera. En attendant le sieur de Saldern fera très bien, à mon avis, de presser sa cour pour un renfort de 8 à 10 000 hommes, puisque certainement le nombre de troupes qu'elle a actuellement en Pologne, n'est pas suffisant pour pouvoir faire face de tous côtés. Il faut espérer aussi que, comme l'argent de la France deviendra vraisemblablement toujours plus rare en Pologne, que cela fera revenir insensiblement les Confédérés de leur enthousiasme et mettra des entraves à leurs entreprises. D'un autre côté, les secours que la Saxe leur prodigue, ne sauraient être d'importance et nullement suffisants pour l'entretien de toutes ces Confédérations; et encore moins est-il à supposer que l'Autriche voudra fournir la moindre assistance en argent à ces gens.

Au reste, et quoi qu'il en soit, je ferai examiner ce dont il s'agit dans le mémoire allemand que vous m'avez adressé de la part du comte Flemming,[1] dont je n'ai aucune connaissance, et je veux bien vous avertir aussi que je viens de donner à l'égard du sieur Zboinski[2] des ordres au général-major de Belling en conformité de vos représentations.[3]

Federic.

Nach dem Concept.

20086. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Potsdam, 5 août 1771.

Je vous sais gré du compte que vous venez de me rendre par votre dépêche du 26 de juillet dernier, qui m'est entrée à la fois avec celle du 23 du même mois, des intentions que la Reine douairière ma sœur vous a fait exposer par son grand-chambellan le comte de Gyllenstolpe par rapport à l'arrangement de son douaire;[4] et comme je souhaite que cette affaire réussisse entièrement à son gré et à sa satisfaction, je vous réitère de vous employer, autant qu'il dépendra de vous, pour la faire arranger conformément aux désirs de cette Princesse.

[1] Der Woiwode von Pomerellen, Flemming, führte, Warschau 16. Juli, Beschwerde, dass ein früherer, nach Preussen übergesiedelter Unterthan mit Hülfe preussischer Soldaten widerrechtlich habe Vieh wegtreiben lassen und unberechtigte Forderungen gegen ihn erhebe. Flemming machte seinerseits Forderungen gegen ihn geltend. — [2] Es handelt sich um die von Stanislaus und Saldern geforderte Entfernung von Zboinski aus der durch Todesfall erledigten Starostei Neuburg, die ihm die Conföderirten „eigenmächtig" übertragen hatten, und um die Wiedereinsetzung des von der Krone ernannten Nachfolgers. — [3] Demgemäss Cabinetserlass, Potsdam 4. August. — [4] Gyllenstolpe hatte Dönhoff im einzelnen die Wünsche der Königin Ulrike für die Regelung ihres Witthums mitgetheilt.

Au reste, une trop longue durée de la Diète n'est certainement pas à souhaiter, et je crois qu'il n'en sera que mieux qu'elle se termine le plus promptement que possible.

Nach dem Concept.

Federic.

20087. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A COPENHAGUE.

Potsdam, 6 août 1771.

Je ne suis nullement surpris d'apprendre que le comte de Redern ait été renvoyé de la cour où vous êtes, avec ses vains projets dont vous me rendez compte par votre dépêche du 30 de juillet dernier.[1] Tout ce qui me déplaît dans cette rencontre, c'est qu'il y ait été présenté par vous, et vous vous garderez, par cette raison, à l'avenir de ne plus vous prêter à pareille démarche en faveur de qui que ce soit, à moins de n'y être préalablement autorisé de ma part.

Der König lehnt ein Angebot ab, Gemälde für seine Galerie zu erwerben, „comme j'ai renoncé à augmenter la collection de ceux que je possède". Er verweigert Arnim mit Rücksicht auf die Kosten die Erlaubniss, zur Krönung Gustavs III. nach Schweden zu reisen.

Nach dem Concept.

Federic.

20088. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 6 août 1771.

J'ai reçu votre dépêche du 2 de ce mois et suis curieux de voir à quoi aboutiront toutes les longues délibérations de la cour où vous êtes, à l'égard d'une réforme dans son militaire, aussi bien que ce qui résultera des spéculations chimériques que les gens du cabinet contiuent d'y forger.[2]

Pour ce qui regarde le ministre de conférence baron de Fritsch,[3] mon voyage de Silésie que je suis sur le point d'entreprendre, ne me permet pas d'avoir la satisfaction de le voir présentement, mais s'il veut venir me trouver après mon retour, vers la fin du mois prochain de septembre, il me fera plaisir.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Redern (vergl. S. 250) wünschte, den Oberbefehl über einen Theil der dänischen Flotte, die sich eventuell mit der russischen vereinigen sollte, zu erhalten, „pour fondre sur Constantinople, réduire cette ville et terminer, [s'il était possible, tout l'empire et la puissance ottomane". — [2] Borcke berichtete: „Selon toute apparence le cri réuni de tous les départements contre le maintien d'une armée qu'on ne peut ni nourrir ni payer, l'emportera à la fin dans l'esprit de l'Électeur sur les spéculations chimériques des gens du cabinet, et l'on publiera bientôt une nouvelle réforme." Diese sollte angeblich je 20 Mann für die Compagnie und Escadron betragen. — [3] Vergl. S. 239.

20089. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 7 août 1771.

C'est avec la plus vive joie que j'ai appris, par votre dernier rapport du 23 de juillet, qu'il n'y a plus rien à craindre pour les précieux jours de Son Altesse Impériale le Grand-Duc,[1] et qu'après une seconde crise, plus heureuse que les précédentes, on a tout lieu de se flatter que ce Prince sera conservé, à la consolation de Sa Majesté Impériale, sa digne mère, et à la satisfaction commune de tous les bons amis et alliés de l'empire de Russie. En effet, tout ce que vous me marquez de l'état actuel de ce Prince, me fait espérer qu'il n'y a plus rien à appréhender, et que, dans son âge, il ne tardera guère de reprendre les forces et de consommer par là entièrement son rétablissement. Je le souhaite du fond de mon cœur, et je languis que vous puissiez m'en donner bientôt l'agréable nouvelle.

Quant à la réponse de la cour de Vienne aux propositions de paix, j'ai fait tout au monde pour amener le baron Swieten, qui est à ma cour, à des réflexions sérieuses sur son contenu.[2] Mais j'ai prêché à un sourd, et il s'est borné à me dire qu'il avait simplement ordre de l'expédier au prince de Lobkowitz telle qu'il l'avait reçue.

En attendant, mes derniers ordres immédiats[3] vous ont déjà appris l'apparition d'un émissaire français à ma cour, ainsi que la réponse que j'ai faite à ses premières ouvertures. Aujourd'hui je vous dirai encore qu'autant que j'ai pu pénétrer, dans mes conversations avec lui, il faut qu'il y ait quelque germe de refroidissement et de mésintelligence entre les cours de Vienne et de Versailles, sans que j'aie pu approfondir encore de quoi il est proprement question. Ce qui me le confirme encore davantage, c'est qu'après lui avoir déclaré tout net que je n'entrerais dans aucune liaison quelconque avec sa cour, il lui est échappé de me dire en autant de termes: »Si ma cour n'obtient donc rien ici, elle sera obligée de s'adresser à celle de Pétersbourg.« L'on ne sera donc point surpris à la cour où vous êtes, si la France lui fait passer également quelques propositions de la même nature.

En attendant, tout cela me fait conclure que l'Autriche n'a aucun secours à se promettre de la France, et que, par conséquent, elle ne précipitera rien dans la guerre entre la Russie et la Porte. Je me confirme plutôt toujours davantage dans le sentiment que je vous ai communiqué précédemment, et je me flatte que, pourvu qu'on trouve moyen d'arranger l'article de la Valachie et de la Moldavie, qui intéresse le plus l'Autriche, d'une manière qui ne puisse pas la révolter, tout le reste des conditions et même les dédommagements à prendre sur la Pologne ne lui donneront aucun lieu à une levée de bouclier.

[1] Vergl. S. 271. — [2] Vergl. Nr. 20025. — [3] Nr. 20083.

J'attends donc avec la dernière impatience la réplique de la Russie à la réponse autrichienne, et dès que je saurai comment celle-ci y aura été accueillie, et quelle résolution on aura prise en conséquence, je ne tarderai pas de mettre la plume à la main pour m'expliquer plus confidemment sur tout cela avec Sa Majesté Impériale dans une lettre particulière que je lui écrirai de ma propre main. Je pense que peut-être l'ordinaire prochain m'apprendra tout ce que je désire de savoir à cet égard, et comme, en attendant, c'est à présent le moment favorable de conclure notre convention secrète,[1] je me promets de votre zèle pour mes intérêts que vous ne le négligerez point, et que vous me fournirez plutôt, par une prompte conclusion, une occasion de reconnaître d'une manière convenable vos longs et fidèles services.

Au reste, on me mande de Vienne que[2] les grands succès des Russes contre les Tartares[3] ont fait une très vive impression sur le ministère autrichien, et qu'on en est si embarrassé qu'on n'en parle pas fort haut.

Federic.

Nach dem Concept.

20090. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 7 août 1771.

Votre rapport du 31 de juillet dernier, ainsi que la lettre du sieur de Favrat[4] qui s'y trouvait jointe, me sont bien entrés.

Je vous ai déjà averti par mes derniers ordres[5] de la nomination de mon chambellan actuel baron d'Edelsheim pour vous relever à la cour où vous êtes, et je vous ordonne aujourd'hui d'en prévenir le prince de Kaunitz; mais je vous répète encore que je ne saurais expédier ce nouveau ministre sitôt, et que ce ne sera tout au plus tôt qu'après mon retour des revues de Silésie qu'il pourra se rendre à sa nouvelle destination.

En attendant, le hasard m'a amené des nouvelles très intéressantes et sûres des dispositions actuelles de la cour de Versailles. Elles annoncent un certain refroidissement avec celle de Vienne et que, depuis le renvoi du duc de Choiseul, la bonne harmonie entre ces deux cours a diminué beaucoup.[6] J'ignore, à la vérité, jusques ici le motif et le degré de cette altération de bonne intelligence, mais je ne désespère pas de l'apprendre encore, et, en attendant, je suis fort tenté de croire que c'est-là la véritable raison de la mauvaise humeur que le prince de Kaunitz a manifestée de temps en temps. Quoi qu'il en soit, je crois pouvoir en tirer l'augure favorable que, supposé que

[1] Vergl. Nr. 20052. — [2] Bericht Rohds, Wien 31. Juli. — [3] Vergl. S. 262. — [4] Liegt nicht bei. In seiner Antwort, Potsdam 7. August, lehnt der König ab, die frühere Levante-Compagnie wieder zu errichten. Vergl. S. 41. 205. — [5] Nr. 20082. — [6] Vergl. Nr. 20080 und 20083.

ce refroidissement existe effectivement au point qu'on me l'a assuré, la cour de Vienne ne pourra pas trop compter sur la France son alliée et sera obligée par là de descendre de ses hauts chevaux et d'aller bride en main, afin de ne rien hasarder dont elle aurait sujet de se repentir ensuite.

Selon mes dernières lettres de Pétersbourg,[1] la réponse de la cour de Vienne aux propositions de paix y est entrée à la vérité, mais la maladie du Grand-Duc est cause qu'elle n'a pas pu être mise d'abord en délibération, de sorte qu'on ne sait pas encore de quel œil elle y sera accueillie. Peut-être en serai-je informé par la poste prochaine, et dès que je l'apprendrai, je n'oublierai point de vous en dire davantage.

Nach dem Concept. Federic.

20091. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam] 7 août 1771.

Mon cher Frère. C'est en vous remerciant que je vous renvoie la lettre de l'Impératrice,[2] laquelle peint bien sa façon de penser et combien elle est pleine des succès étonnants de ses troupes.

Je n'ai encore aucune réponse de là-bas sur l'effet que le déni de médiation de la cour de Vienne y peut avoir opéré, et j'attends ce moment pour en écrire à l'Impératrice.[3] Le comte Panin, tout occupé du Grand-Duc, laisse, en attendant son entière convalescence, dormir les affaires.[4]

L'émissaire français qui passa par ici, m'a dit que sa cour était sur le point de se brouiller tout-à-fait avec celle de Vienne, et qu'il se pourrait bien qu'elle s'adressât à la Russie pour se liguer avec elle. Je l'ai écrit là-bas,[5] et cela me fait donc croire que le comte Kaunitz, peu sûr de ses alliés, ne voudra pas se hasarder à troubler la paix de l'Europe. Ainsi, mon cher frère, voilà une espérance que tout se pourra arranger tranquillement pour la paix des Turcs.

En attendant je crois que la réponse de la cour de Vienne accélérera notre convention avec la Russie, et que votre plan, mon cher frère, sera heureusement réalisé. Je vous en aurai d'autant plus d'obligation que, sans vos ouvertures, je n'aurais pas cru la chose faisable, et le morceau que nous pourrons acquérir, m'en sera d'autant plus précieux me venant de votre part. Je suis avec toute la tendresse imaginable, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

---

[1] Bericht von Solms, Petersburg 23. Juli. — [2] Das Schreiben der Kaiserin, „de l'Ermitage de St. Pétersbourg" 3./14. Juli, ist abgedruckt bei Krauel, a. a. O., S. 58—60. — [3] Prinz Heinrich schrieb, Rheinsberg 5. August: „Je suis convaincu que, si vous écrivez à l'Impératrice, mon très cher frère, que c'est un moyen sûr pour réussir dans tout ce que vous désirez." Vergl. S. 279. — [4] Vergl. Nr. 20090. — [5] Vergl. S. 283.

20092. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

Finckenstein und Hertzberg überreichen, Berlin 7. August, ein „Promemoria" des von dem Churfürsten von Bayern entsandten Hofkammerraths Dittmer, d. d. Berlin 15. Juli, mit dem Vorschlage, einen Handelsvertrag mit dem Churfürsten abzuschliessen und den seit Einführung der Durchgangszölle nach dem Kriege fast ganz unterbrochenen Handel über Magdeburg und Stettin durch Herabsetzung der beiderseitigen Zölle wiederherzustellen.

[Potsdam, août 1771.]

Répondez-lui tout ce que vous voudrez, je n'en changerai pas, pour cela, mes mesures.

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung auf dem Berichte der Minister.

20093. AU MINISTRE D'ÉTAT DE HERTZBERG A BERLIN.

Potsdam, 8 août 1771.

Votre rapport d'hier m'a été fidèlement rendu, et je ne saurais qu'applaudir à la manière dont vous vous êtes acquitté des deux commissions dont je vous avais chargé auprès du baron Swieten.[1]

A en juger sur les réflexions que ce ministre a ajoutées sur la conduite de la Russie,[2] il paraît que les succès et les dernières propositions de paix de cette cour l'ont mis de tout aussi mauvaise humeur que son protecteur, le prince de Kaunitz; et il y a toute apparence qu'elle ira, chez l'un et chez l'autre, toujours en augmentant. Au moins m'est-il entré un avis qui me le fait présumer; et s'il est vrai, ainsi qu'on le prétend, que la Russie ne veut point se relâcher sur ces conditions, mais déclarer plutôt, à la fin, à l'Autriche qu'au cas qu'elle ne jugeât pas à propos de se charger de la médiation, elle tâcherait de s'arranger avec la Porte sans sa concurrence,[3] cette mauvaise humeur pourrait bien en prendre de nouveaux accroissements.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

20094. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 8 août 1771.

Les nouvelles que vous venez de me mander, après votre retour à La Haye, par votre dépêche du 2 de ce mois, m'ont fourni des

[1] Hertzberg hatte auf einen ihm durch Finckenstein übermittelten Befehl des Königs die Ernennung Edelsheims zum Nachfolger Rohds (vergl. S. 278) und die bevorstehende Aufhebung des Pestcordons (vergl. Nr. 20079) an Swieten mitgetheilt. — [2] „Que la cour de Russie ferait bien de mettre des bornes à des conquêtes qu'elle ne pouvait jamais garder, et épargner beaucoup de sang et des frais." Bericht Hertzbergs, Berlin 7. August. — [3] Vergl. Nr. 20099.

éclaircissements qui me font plaisir. Je vous sais gré, par conséquent, de me les avoir communiquées, et me flatte que vous continuerez à me rendre compte, comme vous le faites espérer, de tout ce qui parviendra ultérieurement d'intéressant à votre connaissance.

Le refroidissement qu'on soupçonne là où vous êtes, exister entre les maisons d'Autriche et de Bourbon, est assez probable; mais il y a toute apparence qu'il ne sera que momentané, et que la confiance entre ces deux couronnes ne tardera guère à redevenir la même qu'elle a été ci-devant.

Federic.

Nach dem Concept.

20095. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 8 août 1771.

J'ai reçu votre rapport du 28 de juillet dernier, et comme vous êtes maintenant entièrement rétabli de votre maladie, je me flatte que vous ne tarderez point à me satisfaire sur tous les différents articles que j'ai recommandés à vos recherches ultérieures.

Il est arrivé depuis un autre évènement que, vu sa singularité, je ne veux pas vous laisser ignorer. La France a envoyé un émissaire ici pour me proposer une alliance formelle; mais je lui ai répondu fort poliment qu'ayant déjà des liaisons avec la Russie, il sentirait bien de lui-même que je ne saurais pas les rompre sans rime ni raison, ni prêter non plus l'oreille aux propositions qu'il venait de me faire. Il a prétendu ensuite me persuader que la grande intimité qui avait régné jusques ici entre sa cour et celle de Vienne, n'était plus la même, qu'elle avait plutôt souffert déjà quelque altération, et qu'un certain refroidissement y avait succédé.[1] Comme il m'importe beaucoup d'approfondir ce mystère, vous ne négligerez rien pour le pénétrer également et me rendre un compte aussi exact que détaillé de tout ce que vous pourrez apprendre à ce sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

20096. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 8 août 1771.

L'insulte faite à la maison de l'ambassadeur de France à la cour où vous êtes, et dont vous me marquez la première décision dans votre rapport du 30 de juillet dernier,[2] n'aura, selon toute apparence, aucune

[1] Vergl. Nr. 20083. — [2] Der Staatssecretär Rochford hatte schriftlich Verfolgung und Bestrafung der Schuldigen (vergl. S. 269) zugesagt. Guines erklärte sich mit dieser Genugthuung zufrieden, wollte indessen noch auf der Veröffentlichung des Schreibens Rochfords bestehen.

autre suite. Il sera d'ailleurs bientôt relevé par le baron de Breteuil que la France, malgré toutes les représentations de la cour britannique,[1] persiste de lui donner pour successeur; et comme celui-ci est extrêmement ardent et présomptueux, je prévois d'avance qu'il ne tardera pas de brouiller les affaires.

Quoi qu'il en arrive, il s'agit actuellement de se mettre bien au fait du système du nouveau ministère français. On prétend que le duc d'Aiguillon veut prendre le contre-pied de son prédécesseur, et que la grande intimité qui a régné du temps de ce dernier entre les cours de Vienne et de Versailles, en a déjà souffert quelque altération et pourrait bien dégénérer dans un refroidissement parfait.[2] Comme vous êtes à même de vous procurer de bonnes nouvelles de France, vous n'oublierez pas de faire tous vos efforts pour tirer cet article bien au clair, ainsi que jusques à quel point cette cour pourrait avoir dessein de s'immiscer dans les troubles de Pologne, afin de pouvoir me rendre sur l'un et sur l'autre de ces objets, tout comme sur toutes les autres vues de la cour de Versailles, un compte aussi exact que détaillé.

Nach dem Concept. Federic.

20097. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 9. August 1771.

Der österreichsche Hof hat nunmehro auf die ihm von Russland geschehene Eröffnung seiner Friedensvorschläge die ihm nebst Mir angetragene bona officia gänzlich abgelehnet und will sich damit weiter nicht befangen; Russland hat Mich dahero ersuchet, solche der Pforte durch Euch näher bekannt zu machen,[3] und Ich habe geglaubt, dass Ich demselben in diesem Ansinnen nicht wohl entstehen könne. Es bestehen solche in folgenden drei Punkten:

1° dass der Pforte alle fernere Gelegenheiten, das russische Reich anzufallen und zu beunruhigen, benommen,

2° Russland hingegen eine hinlängliche Entschädigung der Unkosten von diesem von der Pforte ihm wider den Inhalt der Tractaten und ohne alle rechtmässige Ursach zugezogenem Krieg verschafft und endlich

3° der Handel und die Verbindungen zwischen beiderseitigen Reichen und Unterthanen gegen alle bisherige Belästigungen in Sicherheit gestellet und dadurch sowohl als sonst überhaupt der Friede zwischen beiden Reichen durch unauflösliche Bande auf beständig befestigt werden möge.

Dies sind die Hauptbedingungen, auf welche sich Russland mit der Pforte in Friedensunterhandlung, an welchem Ort es auch ausser Konstantinopel sein mag, einlassen, die Anzahl und den Rang der zu diesem

[1] Vergl. S. 264. — [2] Vergl. S. 275. 276. 278. — [3] Vergl. Nr. 20099.

Friedensgeschäfte zu ernennenden Bevollmächtigten, sowie die Zeit ihrer Abreise aber der Entschliessung der Pforte überlassen will.

Ihr könnet demnach alles dieses dem Reis-Effendi bekannt machen und ihm sogar diese Friedensbedingungen schriftlich übergeben. Wenn Ich Euch aber Meine aufrichtige Meinung, jedoch nur allein zu Eurer Direction, darüber eröffnen soll, so zweifle Ich sehr, dass die Pforte diese Bedingungen annehmen wird, weil dieselbe vermuthlich schon durch den österreichischen Hof von denen übrigen unter solchen verstandenen Forderungen des russischen Hofs benachrichtiget sein wird. Sollte demnach dieselbe sich bei Euch erkundigen, was Ich dazu meinte und was Ich ihr dabei für Rath gäbe, so müsset Ihr Eure Antwort sehr behutsam einrichten und bloss zu erkennen geben, dass Ich Euch diese Bedingungen nur zu dem Ende überschicket, um solche der Pforte bekannt zu machen und ihre Entschliessung darauf zu vernehmen, damit Ich solchergestalt Mich des von dem russisch-kaiserlichen Hof erhaltenen Auftrags entledigen und demselben hiernächst ihre Antwort zufertigen könnte. Ich erwarte mit dem grösstem Verlangen Euren Bericht auf diese Ordre.

Friderich.

Nach dem Concept.

20098. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.[1]

Potsdam, 9 août 1771.

Je dois encore ajouter aujourd'hui à mes ordres d'avant-hier que, quoique la Russie n'ait point encore répliqué à la réponse déclinatoire de la cour où vous êtes, relativement à ses bons offices pour la paix avec la Porte, elle vient cependant de me requérir formellement de faire passer à la Porte ses premières propositions vagues pour le rétablissement de cette même paix.[2] Comme cette démarche m'a paru très innocente, je n'ai eu aucune peine de m'y prêter, mais sans y rien ajouter, et en soumettant plutôt entièrement au jugement de la Porte quelle réponse elle jugerait à propos d'y faire.

Tel est le contenu de mes ordres ci-joints à mon major de Zegelin à Constantinople.[3] Vous aurez soin de les lui adresser par la première poste, et vous n'oublierez pas d'en informer également de ma part le prince de Kaunitz.

Federic.

Nach dem Concept.

20099. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 28. Juli, über eine Unterredung mit Panin, betreffend die Antwort an den wiener Hof: „Il est ... intentionné de répliquer à

[1] Postscript zu Nr. 20090. — [2] Vergl. Nr. 20099. — [3] Nr. 20097.

l'écrit que le prince de Kaunitz a envoyé ici sous le titre de »Réponse verbale«;[1] mais, au lieu d'avoir conduit jusqu'ici cette négociation pour la paix en son nom, par ordre de sa souveraine, il pense que, pour cette fois-ci, il vaudra mieux employer le nom de Sa Majesté l'impératrice de Russie plus positivement, en la faisant parler elle-même dans cet écrit, ce qui lui donnera la facilité de parler plus succinctement et de s'exprimer avec plus d'énergie. Ce ne sera que pour réfuter en termes généraux les objections de la cour de Vienne et pour justifier les principes qui ont fait agir la cour de Russie, sans entrer dans aucune explication ultérieure sur l'affaire de la paix même ou sur le choix des moyens à employer pour la faire accélérer, cette négociation devant rester suspendue relativement à la cour de Vienne.

Mais comme l'intention sincère et véritable de Sa Majesté l'impératrice de Russie est toujours constante pour désirer le retour de la paix, il m'a dit que Sa Majesté Impériale souhaiterait, Sire, que vous voulussiez bien, à l'avenir, continuer seul à vous charger d'employer vos bons offices, pour cette fin, auprès de la Porte, sur le même pied qu'ils ont été transférés à Votre Majesté et à la cour de Vienne ensemble... Votre Majesté rendrait un service signalé à Sa Majesté l'impératrice de Russie, si Elle voulait prendre sur Elle de faire connaître à la Porte que, Sa Majesté l'Impératrice ayant, par le relâchement de son ministre, reçu une pleine satisfaction pour l'offense qui avait été faite à sa couronne par son emprisonnement, elle était prête à entrer en négociation avec la Porte pour le rétablissement de la paix et d'envoyer ses plénipotentiaires à l'endroit dont on conviendrait; et que la base des conditions sur laquelle Votre Majesté avait trouvé du penchant à la cour de Russie, et où Elle espérait de l'amener par Ses bons offices, se fondait:

1° sur la demande de diminuer les facilités de la Porte à attaquer les frontières de la Russie;

2° sur celle d'un dédommagement raisonnable à la Russie pour les frais de la guerre qui lui a été faite contre la foi des traités et sans aucune raison légitime.

3° Elle désirait d'affranchir de leurs entraves le commerce et les liaisons immédiates entre les sujets des deux empires pour le plus grand avantage et prospérité réciproque, afin de rendre par là la conservation de la paix d'autant plus utile et plus importante pour les deux nations et, conséquemment, plus précieuse pour ceux qui sont à la tête de leur gouvernement.

Qu'après cette communication, si les Turcs persistaient également dans ce désir pour la paix, le ministre de Votre Majesté à Constantinople pût entrer en conférence avec ceux de la Porte pour régler tout ce qui appartient aux formalités de la négociation, savoir de convenir du lieu du congrès hors de Constantinople, du nombre et de la qualité des ambassadeurs à y envoyer, du temps de leur départ...

La suite de cet entretien ayant mené à parler de l'essentiel de la paix, j'ai cherché à savoir si on serait disposé, à cette cour-ci, à admettre encore des modifications aux conditions telles qu'elles ont été communiquées à Votre Majesté;[2] mais le comte de Panin m'a répondu que, pour ce qui était des deux articles essentiels, savoir 1° l'affranchissement des Tartares et 2° l'enlèvement de la Moldavie et de la Valachie, il n'y avait pas moyen d'en admettre." Wegen der Donaufürstenthümer bezeichnete Panin als Ansicht der Kaiserin Katharina: „qu'elle se prêterait à tout accommodement quelconque qu'on pût imaginer pour disposer de ces pays; qu'elle y renonçait entièrement pour elle-même, mais qu'il n'y aurait que la force qui pût l'obliger à les rendre aux Turcs.

A l'égard des autres conditions relativement aux Kabarda, aux Géorgiens et aux avantages demandés pour le commerce, Sa Majesté Impériale admettrait, dans les négociations au congrès, toutes les modifications possibles qui s'accorderaient avec la dignité de sa couronne, et qui pourraient contribuer à avancer la conclusion de la paix...

Je dois ajouter encore que ce ministre emploie le relâche que le rétablissement

[1] Vergl. S. 233. — [2] Vergl. Bd. XXX, 534. 535.

du Grand-Duc[1] lui procure, à s'occuper sérieusement du contre-projet pour l'acquisition en Pologne, et j'espère qu'il ne tardera guère à être achevé. On sent trop le besoin qu'on a de ménager un ami aussi précieux que Votre Majesté, pour ne pas mettre tout en œuvre pour le contenter; mais comme les sentiments de la cour de Vienne commencent à être plus connus à présent, et qu'il pourrait arriver qu'elle prît dans les affaires de Pologne et dans la guerre turque même une influence contraire aux intentions de Votre Majesté et de la Russie, le comte Panin regarde comme nécessaire d'apprécier les évènements qui pourraient en résulter, et d'insérer un article sur cela dans cette convention, conformément cependant aux stipulations précédentes des traités et conventions antérieurs qui subsistent entre les deux cours. Cela étant, Sire, je ne m'émanciperai plus du pouvoir que Votre Majesté a daigné me confier de signer cette convention, mais je l'accepterai pour l'envoyer auparavant à Son approbation.

La reconvalescence de Son Altesse Impériale le Grand-Duc se soutient et avance de jour en jour."

Potsdam, 10 août 1771.

J'ai vu par votre dépêche quel effet a produit sur la cour de Pétersbourg le déni de la cour de Vienne de se charger de la médiation avec la Porte. La réponse qu'y fera le comte Panin, ne changera rien dans la façon de penser de celle de Vienne, et je crains bien qu'en s'opiniâtrant d'arracher aux Turcs la Moldavie et la Valachie, on ne [les] contraigne de se liguer plus étroitement avec la cour de Vienne. Si les Turcs lui rendent Belgrade, voilà une alliance offensive formée contre la Russie, et cela pour la Moldavie et la Valachie! Il me semble que ce n'est pas le cas où la Russie doive prolonger et multiplier les dangers et les difficultés d'une guerre pour deux provinces dont elle ne veut pas elle-même conserver la possession, et que, pour éviter une guerre générale que je prévois sûrement, il faudrait sacrifier quelque chose de ses conquêtes et se dédommager sur la Pologne des frais de cette guerre.

Vous pouvez dire cependant au comte Panin qu'en conséquence du désir de l'impératrice de Russie j'avais fait passer les propositions de la paix qu'elle offre aux Turcs, à mon ministre à Constantinople pour en faire usage;[2] mais je n'attends aucun fruit de cette démarche, à laquelle la cour de Vienne et de France mettront de bonne heure des entraves. Ainsi je ne crois pas qu'il faut se flatter qu'elle ait aucun succès.

Pour ce qui regarde la convention à faire, vous avez pris le parti sage de me la communiquer, avant de la signer; à quoi j'applaudis fort, parce[qu']on pourrait y mettre tel article qui me serait plus onéreux que toutes les acquisitions que je pourrais faire en Prusse.

Il ne s'agit pas à présent de badiner, et je prévois presque une rupture entre la cour de Vienne et la Russie, si cette dernière s'opiniâtre à démembrer de l'empire turc des provinces limitrophes aux possessions de l'Impératrice-Reine. Examinez la suite de notre alliance avec la Russie. Vous verrez qu'au commencement il n'était question que de

[1] Vergl. S. 283. — [2] Vergl. Nr. 20097.

faire un roi de Pologne, ensuite de l'affaire des Dissidents. Je les avertis alors que, s'ils ne se ménageaient un peu, ils s'attireraient sur les bras une guerre avec les Turcs. On ne m'en crut pas. Cette guerre s'est faite, elle a été heureuse. J'avertis à présent qu'en voilà une nouvelle qui s'apprête, et si l'on s'y précipite, encore il en surviendra peut-être une nouvelle encore, et cela ne finira jamais. On croit en politique que c'est une maxime sûre et applicable à tous les cas de ne jamais abuser de sa fortune; je voudrais bien qu'on fît cette réflexion à présent en Russie pour l'avantage de l'Impératrice et le bien de son empire. C'est à vous de leur représenter cette idée sous un point de vue favorable et qui puisse faire impression.

Au reste, je suis charmé des bonnes nouvelles que vous me donnez du Grand-Duc, et je joins à cette dépêche quelques détails relativement à la France.[1]

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept: „Au comte Solms"; das Datum ist von der Cabinetskanzlei hinzugefügt.[2]

20100. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 11 août 1771.

Vous avez bien raison de supposer dans votre dépêche du 3 de ce mois que la Russie ne changera rien à ses propositions de paix.[3] Elle fera plutôt réponse au dernier mémoire de la cour où vous êtes, par une espèce de déduction, et elle y établira la justice et l'équité de ses prétentions.[4] Quoi qu'il en arrive, je suis assez persuadé que cette année-ci s'écoulera bien, sans voir s'élever un nouvel embrasement en Europe; mais je ne répondrais pas qu'il en soit de même l'année suivante. Une pareille époque exige toute mon attention, et je vous ai déjà enjoint, dans mes ordres précédents, de la partager avec moi pour m'en dire votre sentiment. Je me flatte donc que vous ferez tous vos efforts pour me satisfaire à cet égard et pour me procurer ainsi toutes les notions sûres et exactes dont j'ai besoin pour asseoir un jugement fixe et solide sur ce sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Ein Auszug aus dem Berichte von Sandoz, Paris 28. Juli, über die Sendung französischer Officiere nach Polen, nebst der angeblichen Aeusserung von Aiguillon gegen Wielhorski: „Vous avez plus besoin d'officiers entendus que d'argent." — [2] Eine Abschrift des Concepts trägt das Datum „9 août"; die Ausfertigung datirt übereinstimmend mit dem Originalconcept vom „10 août". — [3] Rohd berichtete: „Je crois qu'on se trompe ici en supposant que la Russie se presse fort de changer ses conditions de paix." — [4] Vergl. S. 290.

20101. A L'AMBASSADEUR DE RUSSIE DE SALDERN A VARSOVIE.

Potsdam, 11 août 1771.

Je viens de recevoir la lettre que vous m'avez adressée par le prince Gagarin, et par laquelle vous me faites part des troubles de la Lithuanie et du désir que vous avez que je fasse occuper la ville de Posnanie.[1] Quelque disposé que je sois à donner des preuves de mon amitié à la cour de Russie, je ne saurais cependant déférer à cette demande, et il ne vous sera pas difficile de vous convaincre de la solidité des raisons qui m'en empêchent. Il n'y a que peu de jours que je viens de lever, à l'exemple des Autrichiens, le cordon que j'avais établi le long des frontières de la Silésie,[2] et il ne me reste, par conséquent, aucun prétexte de faire entrer des troupes en Pologne de ce côté-là.

Je ne saurais, par la même raison, en faire la proposition aux Autrichiens,[3] à qui une démarche pareille ne manquerait pas de donner de l'ombrage. Il s'en faut d'ailleurs de beaucoup que l'intelligence entre la cour de Vienne et celle de Russie soit telle que je la désirerais, et qu'elle réponde aux soins que je me suis donnés pour cet effet. Les Autrichiens, mécontents des conditions de paix que l'impératrice de Russie a mises pour base de la négociation, les ont rejetées et ont déclaré qu'ils ne pouvaient pas prendre sur eux de les faire passer à Constantinople.[4] Une réponse si peu satisfaisante n'a pu que déplaire à Pétersbourg. J'ai été requis, en conséquence, de me charger seul des bons offices pour le rétablissement de la paix, et j'ai déjà donné mes ordres à mon ministre, le sieur de Zegelin, pour en faire l'ouverture à la Porte.[5] Dans ces circonstances, je ne saurais proposer l'occupation de Cracovie à la cour de Vienne, sans préjudicier aux intérêts de l'impératrice de Russie, et je croirais lui rendre un très mauvais service, si je faisais une démarche qui pourrait avoir les suites les plus fâcheuses.

Les affaires de Lithuanie ne sauraient avoir la même conséquence. La conservation de Varsovie et la sûreté du roi de Pologne sont, selon moi, ce qu'il y a de plus essentiel dans le moment présent. La supériorité que les Confédérés pourront acquérir dans quelques provinces, cessera bientôt, dès que les troupes russes pourront regagner la Pologne, et la tranquillité de ce royaume sera la suite nécessaire de la paix avec

[1] Saldern bat, Warschau 31. Juli, mit Hinweis auf die Unruhen in Litauen und auf die Nothwendigkeit, die dortigen russischen Truppen zu verstärken, den König, „de prendre dans son cordon la ville de Posnanie avec tout son palatinat". Vergl. S. 280. — [2] Vergl. Nr. 20079. — [3] Saldern schrieb: „Si la cour de Vienne s'avisait de prendre le moindre ombrage de la démarche que je sollicite aujourd'hui auprès de Votre Majesté (vergl. Anm. 1), je crois pouvoir espérer que ni Elle ni ma souveraine ne trouveraient rien à redire, si ladite cour voulait sur la réquisition commune prendre dans son cordon la ville de Cracovie." — [4] Vergl. Nr. 20023. — [5] Vergl. Nr. 20097 und 20099.

la Porte. Vous voyez que je vous parle avec confiance; je ne doute pas que vous n'en sentiez le motif, et que vous n'y reconnaissiez mes sentiments d'amitié pour l'Impératrice.

Je suis très sensible, au reste, au zèle que vous témoignez pour mes intérêts; ils ne sauraient être en de meilleures mains, et je serai charmé de pouvoir vous donner des preuves de mon estime dans toutes les occasions qui se présenteront.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Federic.

20102. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 11 août 1771.

Votre dépêche du 31 de juillet dernier, dont le prince Gagarin a été le porteur, vient de m'être rendue par lui-même. Je vous avoue que je ne comprends pas à quoi vous avez pensé de vous engager dans des matières telles que son contenu renferme.[1] Il faut que je vous dise qu'à l'exemple des Autrichiens, qui ont levé le cordon, j'ai également retiré déjà depuis quelques jours le mien des frontières de la Silésie,[2] de sorte qu'il n'y a plus aucun moyen de faire rebrousser et rentrer de nouveau les troupes en Pologne, et que, par cette même raison, il m'est également impossible de faire aux Autrichiens les propositions que l'on souhaite. Il faut que vous sachiez, outre cela, qu'il s'en faut de beaucoup que l'harmonie soit telle entre les cours de Vienne et de Russie qu'on semble le supposer là où vous êtes, et que ce ne serait certainement qu'au préjudice des intérêts de la dernière que je pourrais faire à l'autre, dans les conjonctures présentes, la proposition d'occuper la ville de Cracovie. Il est même à croire que les mouvements des Confédérés en Lithuanie, dont vous faites mention, sont les effets des machinations des cours de France et de Vienne, qui les occasionnent pour causer de nouveaux embarras à la Russie, celle de Vienne n'étant rien moins que contente des propositions de paix faites par celle-ci. Le meilleur donc, à mon avis, dans ces conjonctures critiques pour les Russes sera de diriger leur plus grande attention sur la conservation de Varsovie, leur principal but devant être le maintien du Roi d'aujourd'hui sur le trône. En sacrifiant pour quelque temps le reste de la Pologne, la perte ne sera d'aucune conséquence, et il leur sera facile, au retour de leurs troupes de la Valachie, de mettre à la raison les Confédérés.

Au reste, je viens de donner les ordres nécessaires pour l'inter-

[1] Benoît befürwortete die Annahme der Vorschläge Salderns, betreffend die Einbeziehung von Posen und Krakau in den preussischen und den österreichischen Cordon (vergl. Nr. 20101). — [2] Vergl. Nr. 20079.

ruption de la correspondance des comtes Oginski et Wielhorski,[1] suivant la réquisition qui m'en a été faite.

Nach dem Concept. Federic.

20103. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 11 août 1771.

L'ordinaire d'hier m'a apporté votre dépêche du 26 de juillet dernier, mais comme elle est antérieure à celle que vous m'avez adressée par le chasseur Ehnich, et à laquelle je vous ai répondu en date du 10,[2] je n'ai rien de fort essentiel à ajouter aujord'hui sur la pacification entre la Russie et la Porte. Je me borne simplement à observer, en réponse à celle-ci, que mes ordres précédents vous auront déjà appris que, dès le moment que la réponse de la cour de Vienne m'a été connue, je me suis d'abord douté qu'elle n'accommoderait jamais celle où vous êtes. La suite n'a aussi que trop vérifié mon pronostic, et l'extrait ci-joint de mes dernières lettres de Vienne[3] vous fera voir que la façon de penser de ces deux cours est encore très différente sur ce sujet, et qu'il n'y a nulle apparence qu'elles s'entendront sitôt là-dessus. Quoi qu'il en soit, je persiste toujours à me persuader que, pourvu qu'on puisse trouver un tempérament pour arranger l'article de la Valachie et de la Moldavie, l'impératrice de Russie obtiendra tout le reste de ses propositions, sans qu'il en résulte quelque nouvelle guerre. Ce tempérament ne me paraît aussi pas impossible, et comme Sa Majesté Impériale a déclaré plus d'une fois ne former aucune prétention personnelle sur ces deux provinces, mais de vouloir plutôt se dédommager sur la Pologne, il me semble qu'elle pourrait aussi regarder avec une très grande indifférence qu'elles retournent sous la domination ottomane, et ôter par là la principale pierre d'achoppement qu'elle rencontrera dans la négociation de la paix.

En attendant, il faut qu'on ait ourdi quelques nouvelles Confédérations en Lithuanie dont on craint les suites, puisque le sieur de Saldern vient de m'expédier un courrier pour me conjurer d'étendre mon cordon et de me mettre en possession de Posnanie.[4] Quelque désir que j'aie cependant d'obliger la Russie, il m'a été impossible de me prêter à cette sommation. D'un côté, mon cordon le long de mes frontières de

[1] Hofpostmeister Kurow zu Königsberg i. Pr. wurde, Potsdam 11. August, auf Wunsch Salderns angewiesen, die Briefe anzuhalten und nach Potsdam einzusenden. — [2] Nr. 20099. In der Vorlage verschrieben: „9". — [3] Rohd berichtete, Wien 3. August: „On se flatte ici que dans la réponse que la Russie donnera sur le dernier courrier, elle consentira à donner une autre tournure à ses conditions de paix par rapport à la Moldavie et la Valachie, aussi bien qu'au sujet des Tartares de la Crimée, estimant qu'à l'égard de l'un et de l'autre toutes choses doivent être mises sur l'ancien pied indispensablement." — [4] Vergl. Nr. 20101.

Silésie est levé, il y a déjà quelque temps, à l'instar de celui de la cour de Vienne,[1] avec laquelle j'ai dessein d'aller toujours d'un parfait concert relativement à cet objet; et, de l'autre, une telle démarche aurait été aussi très mal à propos dans les conjonctures présentes, où les troupes de cette dernière se trouvent rassemblées et où une pareille étincelle aurait pu allumer plus promptement un nouvel incendie que j'aimerais tant d'étouffer dans sa naissance.

Nach dem Concept. Federic.

20104. AU MINISTRE D'ÉTAT DE HERTZBERG A BERLIN.

Potsdam, 11 août 1771.

Quoique je sois sur mon départ pour la Silésie, je veux cependant bien permettre au baron de Swieten, en conséquence de votre rapport d'hier, de venir me rendre compte des dépêches de sa cour relativement aux idées que je lui ai fait connaître dans la dernière audience.[2]

Pour cet effet, vous n'avez qu'à l'appointer ici à mardi prochain, 13 de ce mois, où je compte de l'admettre en ma présence, l'après-midi, pour entendre ses propositions ultérieures.

Nach der Ausfertigung. Federic.

20105. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 12 août 1771.

Il est assez vraisemblable que l'Espagne et la France sont les premiers auteurs de l'incendie de Portsmouth, et je me persuade presque que le ministère britannique ne l'ignore point, mais que sa faiblesse et son appréhension pour une guerre lui fait dissimuler, pour prévenir la rage et les alarmes de la nation contre ces deux puissances. Le public ne juge donc pas mal de cette affaire, selon votre dépêche du 2 de ce mois.[3]

Mais pour ce qui est de la défaite complète du corps du prince Repnin, il n'y en a pas un mot de vrai,[4] et ce n'est qu'un bruit entièrement faux et controuvé, que la cour de Vienne a fait répandre peut-être à dessein.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. Nr. 20079. — [2] Vergl. Nr. 20025. — [3] In einem Zeitungsaufruf, der einem Anonymus für Nennung seiner Mitschuldigen an der Brandstiftung (vergl. Bd. XXX, 509) die geforderte Straflosigkeit verhiess, hatten die Minister die Worte hinzugefügt: „sur laquelle information les parties puissent être arrêtées et jugées". Das Publikum war über diesen Zusatz ungehalten, „cette condition empêchant la personne de faire la découverte, en cas que les complices fussent hors du pays. Le public . . . suppose qu'on a glissé cet article, pour qu'en cas qu'on accusât la France, ils ne fussent pas obligés de le ressentir." — [4] Vergl. S. 246. 258.

20106. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 12 août 1771.

Le mécontentement que, selon votre dépêche du 1er de ce mois, l'ambassadeur d'Espagne manifeste vis-à-vis du nouveau ministre de France, me paraît passager, et il n'aura aucune suite. Peut-être même s'origine-t-il de son attachement pour le duc de Choiseul et est-il plutôt personnel que ministériel. Dans le fond, la chose m'est fort indifférente, et, en attendant vos rapports ultérieurs sur le système de la cour où vous êtes, vous ferez bien de prêter toute votre attention à ce qui pourrait se tramer peut-être, à l'heure qu'il est, entre le nouveau ministère français et les Confédérés.

Federic.

Nach dem Concept.

20107. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 12 août 1771.

J'ai vu, par votre dépêche du 6 de ce mois, les notions que vous avez été à même de vous procurer à l'égard des dispositions que l'on attribue au présent ministère de Versailles,[1] et vous ferez bien de suivre attentivement tout ce qui pourra regarder la cour de France, pour pouvoir m'informer suffisamment et avec quelque détail de ce qui la concerne. C'est à ce que dessus que je borne ma réponse d'aujourd'hui, n'ayant d'ailleurs rien d'intéressant, cette fois, à vous communiquer.

Nach dem Concept. Federic.

20108. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LOO.

[Potsdam] 12 août 1771.

Ma chère Nièce. Sur le point de mon départ pour la Silésie, je prends, ma chère enfant, un double congé de vous; mon absence sera à peu près de trois semaines, après quoi j'aurai le bonheur de vous écrire.

Nous n'avons pas ici moins d'étrangers ridicules que vous en avez à La Haye,[2] un chambellan du Pape m'a été présenté aujourd'hui, dont la figure et les propos semblent calqués sur le docteur Balorda de la comédie italienne; nous avons encore quelques Anglais, dont je ne dis rien, parcequ'ils vous reviendront en Hollande.

[1] Thulemeier berichtete, dass man dem französischen Ministerium für den Fall eines russisch-österreichischen Krieges die friedlichsten Absichten zuschreibe. — [2] Die Prinzessin schrieb, Loo 5. August, von einem jungen Prinzen Löwenstein, „qui amuse toute La Haye par sa naïveté et son ignorance". [Charlottenburg. Hausarchiv.]

On vous dit enceinte, ma chère enfant, je ne sonde pas ce mystère, mais que Dieu vous bénisse et vous donne de si heureuses couches que les dernières: ce sont les vœux de votre vieux oncle.

Je souhaiterais bien que vous vissiez l'électrice de Saxe;[1] elle est fort de mes amies; c'est une princesse de mérite, qui a l'esprit autant orné que princesse de l'Europe dans ce temps. Faites, je vous prie, mes plus tendres amitiés à notre cher Prince, et soyez persuadée, ma chère enfant, que la mort m'empêchera seule de vous aimer et d'être, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Mes compliments à la bonne Danckelman.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

---

20 109. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Potsdam, 13 août 1771.

J'espère que vous ne manquerez pas d'informer tant le Roi que la Reine douairière de la conduite que tient le ministre de Russie auprès de son parti dans l'affaire du douaire de ma sœur,[2] pour faire connaître à tous deux que la Russie en agit effectivement de manière à vouloir leur complaire. Les affaires étant, d'ailleurs, à la présente Diète dans le train que vous venez de m'en rendre compte par votre dépêche du 2 de ce mois,[3] je me flatte qu'elles réussiront à souhait, sans rencontrer de trop fortes oppositions.

Federic.

Nach dem Concept.

---

20 110. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 13 août 1771.

J'ai vu les particularités que votre dépêche du 10 de ce mois renferme à l'égard de la réforme qu'on va faire dans les troupes saxonnes.[4] L'augmentation que le prince Xavier y a faite durant son administration, doit naturellement avoir coûté plusieurs millions, et, bien loin d'avoir

[1] Anlässlich ihrer Reise nach Aachen, vergl. S. 171. Die Prinzessin schrieb: „Elle ne veut s'arrêter, à ce qu'on dit, que très peu de temps et ne voir uniquement que le pays, ne se faisant connaître nulle part." — [2] Ostermann bemühte sich, die Regelung des Witthums nach den Wünschen der Königin durchzusetzen (vergl. S. 216). — [3] Dönhoff berichtete über die Stellung der Parteien in der Witthumsfrage. Die russische Partei zeigte sich entgegenkommender als die französische. — [4] Am 26. August sollte eine weitere Heeresverminderung um rund 5400 Officiere und Mannschaften und 1440 Pferde erfolgen, sodass das Heer nur noch 21 860 Köpfe zählte.

été de quelque avantage, il est certain qu'elle n'a fait qu'arriérer la cour où vous êtes, en toutes choses.

En attendant, je vous réitère que les notions touchant la cour de Vienne et ce qui s'y passe, sont trop intéressantes pour qu'elles ne méritent que vous y prêtiez toute votre attention. Les voyageurs qui retourneront de ladite cour, et qui passeront là où vous êtes, vous fourniront immanquablement occasion de vous mettre au fait de bien des choses qui la regardent. Je vous recommande de ne pas les négliger et de me rendre compte de tout ce que vous pourrez en apprendre.

Nach dem Concept. Federic.

20111. AU MINISTRE D'ÉTAT DE HERTZBERG A BERLIN.

Hertzberg berichtet, Berlin 12. August: „Ayant invité aujourd'hui [van Swieten] chez moi, où je lui ai dit simplement que Votre Majesté l'attendait demain après-midi,[1] et lui ai parlé tout de suite, conformément à Ses ordres,[2] au sujet des recrues enlevées à Worms aux officiers de Votre Majesté par quelques enrôleurs autrichiens, il s'est mis, de son propre mouvement, à m'articuler d'une manière aussi détaillée qu'emphatique tout ce qu'il assurait avoir à dire à Votre Majesté; ce qui se réduit en substance, autant que j'en ai pu retenir, à ce qui suit:

Que, Votre Majesté lui ayant communiqué, dans sa dernière audience,[3] une idée, savoir que la cour de Vienne pourrait se faire céder les provinces de Moldavie et de Valachie pour les rendre ensuite à la Porte Ottomane contre la Servie et Belgrade, sa cour l'avait chargé de faire connaître à Votre Majesté qu'elle trouvait un pareil arrangement également impraticable et contraire à ses principes, qu'elle avait pris, de longue main et surtout dès l'année passée, pour système inaltérable de ne faire aucun mal à la Porte Ottomane, à laquelle elle devait de la reconnaissance, mais de faire plutôt tout ce qui était en son pouvoir, pour empêcher la destruction de cet empire et pour conserver l'équilibre de l'Orient; qu'elle l'avait fait connaître dès lors à Votre Majesté;[4] qu'elle jugeait donc que Votre Majesté ne lui avait pas fait sérieusement cette proposition ou qu'Elle ne devait pas être bien persuadée de la fermeté de sa résolution; que, pour ne Lui laisser aucun doute là-dessus, elle déclarait de nouveau qu'elle était fermement résolue de se porter plutôt aux dernières extrémités que de permettre le démembrement de l'empire ottoman, et qu'elle regardait le moment présent comme le plus critique, qui devait décider du sort des deux monarchies de la Russie et de l'Autriche; que Votre Majesté était trop éclairée pour ne pas être convaincue que la conservation de l'équilibre devait pour Ses propres intérêts Lui être préférable à quelques avantages ou acquisitions peu essentielles qu'Elle pourrait obtenir; que du moins Elle saurait gré à la cour de Vienne de ce qu'elle voulait se charger seule du fardeau et d'en courir les risques; qu'enfin on se trompait, si on croyait que la Porte Ottomane était réduite à faire des sacrifices tels que la Servie et Belgrade, qui lui servaient de boulevard du côté du Danube, qu'elle était plutôt résolue et préparée à continuer encore la guerre pendant plusieurs campagnes.

C'est l'essentiel de ce que le baron de Swieten m'a dit; à quoi il a encore ajouté toutes sortes de raisonnements pour prouver que les demandes de la cour de Russie[5] ne portaient que le dehors de la modération, que le démembrement et

[1] Vergl. Nr. 20104. — [2] Ein Erlass mit diesem Befehl liegt nicht vor. — [3] Vergl. Nr. 20025. — [4] In Neustadt, vergl. Bd. XXX, Nr. 19258. — [5] Vergl. S. 188.

l'indépendance de la Crimée, aussi bien que de la Moldavie et de la Valachie, feraient le coup le plus sensible pour la Porte Ottomane; que les possesseurs de ces provinces ne seraient que des gouverneurs de la Russie; que la ville de Constantinople serait toujours exposée à ses excursions, et que les États autrichiens auraient toujours à craindre ou les forces prépondérantes de la Russie ou les invasions des Tartares. Je n'ai fait qu'écouter tous ces propos."

Potsdam, 13 août 1771.

Vous avez très bien fait de me prévenir, dans votre rapport d'hier, sur le sujet de l'audience que le baron de Swieten m'a demandée, et que je compte de lui accorder cet après-midi. Je vous en sais beaucoup de gré, et je suis bien aise de vous le donner à connaître par la présente.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

20112. UNTERREDUNG DES KÖNIGS MIT DEM ÖSTERREICHISCHEN GESANDTEN VAN SWIETEN.[1]

[Potsdam, 13. August 1771.]

Van Swieten berichtet an Kaunitz, Berlin 14. August, über die Audienz beim Könige: „Ihro Majestät höreten meinen Vortrag, welcher in dem Inhalt Ew. Fürstl. Gnaden gnädigen Hauptschreibens und des zweiten Postscripti bestunde,[2] ganz gelassen, mit Aufmerksamkeit und ohne mich zu unterbrechen, an. Da mir nun seit meinem Hiersein noch niemalen die Gelegenheit zu Theil worden ist, dem König etwas in der Ordnung und einem gewissen Zusammenhange vorbringen zu können, so ergriff ich diese, um ihm unser dermaliges Staatssystema, unsere darnach gefasste unabänderliche Definitiventschliessungen und daraus entspringende Folgen, zumal die Unthunlichkeit seines Vorschlages wegen Vertauschung der Moldau und der Walachei, so umständlich und so klar, wie ich davon durch Ew. Fürstl. Gnaden letztere und vorhergehende Anweisungen vollkommen belehret bin, einsehen zu machen, dass ihm wenigstens kein Zweifel in Ansehung unserer einmal gefassten Systemalentschliessungen übrig bleiben sollte. . .

[1] Vergl. Nr. 20104 und 20111. — [2] Kaunitz beauftragte Swieten, Wien 5. August, zu erklären, dass der Vorschlag, Belgrad gegen die Abtretung der Moldau und Walachei zu erwerben (vergl. S. 236), dem österreichischen System zuwiderlaufe; „dass die Pforte noch ehender die Moldau und Walachei als den Verlust ihrer Grenzfestungen an der Donau verschmerzen" würde; dass Russland, bei Annahme des Vorschlags, „gewonnenes Spiel erhielte, seine fürchterliche Vergrösserungsabsichten ohne sonderliche Beschwerde glücklich auszuführen und andurch eine solche Uebermacht zu erhalten, gegen welche die Acquisition von der Moldau und Walachei für ein blosses Scheinwerk, ja für nichts zu rechnen, sondern als ein wahrer Verlust und als der erste Grundstein zur künftigen Unterwürfigkeit anzusehen wäre". In dem Postscript II wurde „die Sicherheit und Selbsterhaltung" als der „erste Gegenstand" der österreichischen Politik bezeichnet, „welchem wir alle übrige Betrachtungen und noch so scheinbaren Vortheil ohne mindesten Anstand aufopfern"; daher werde man alles gegen Russlands Vergrösserung thun und die Entschliessungen Preussens und Russlands abwarten. [Wien. Haus-, Hof- und Staatsarchiv.]

»Je suis fâché, Monsieur, que mon projet n'ait pas mérité l'approbation de Leurs Majestés Impériales. C'est une idée de conciliation qui m'était venue, et que je vous avais proposée, parceque je voudrais trouver les moyens d'accommoder cette affaire qui pourrait aller loin. J'en chercherai encore vingt autres, si je puis, et je vous les proposerai; il s'y en trouvera peut-être une que vous puissiez adopter. Voyez-vous, je suis vieux, j'ai le cerveau usé, cela ne donne que des idées creuses; mais vous les examinerez, et vous les jugerez. D'ailleurs je ne suis qu'un novice en politique en comparaison du prince Kaunitz; ah, si nous avions pu faire la paix l'hiver passé! mais cela n'a point dépendu de nous. Les Russes ont traîné l'affaire, et cela était tout naturel: ils voulaient faire la conquête de la Crimée, et ils ont bien prévu qu'elle ne leur manquerait pas. Cet avantage les rendra encore plus intraitables; je vous le dis, parceque j'en suis instruit par un courrier que j'ai reçu ces jours passés.[1] Le vôtre, qui a apporté votre réplique verbale,[2] n'est arrivé que deux jours après la nouvelle de l'heureuse expédition de la Crimée, et la réponse qu'ils y feront, se ressentira de l'ivresse dans laquelle ils nagent. Je puis vous dire en gros en quoi elle consistera: ce ne sera qu'une justification de leurs dernières demandes, et rien de plus,[3] à laquelle M. de Panin mettra son verbiage ordinaire.«"...

Swieten fährt fort, er habe dem König vorgestellt, „dass wir, nachdem ihm das System unseres Hofes seit einem Jahre schon vollkommen bekannt, auch von ihm als wohl überlegt und seinem eigenen nicht weniger als unserm Interesse gemäss gut geheissen worden wäre,[4] von seinen aufrichtigen und viel vermögenden Bearbeitungen erwarteten, den Petersburger Hof eine gelindere Sprache reden zu hören.

»Je vous assure,« versetzte er hierauf, »que je fais et que je ferai tout ce que je puis, car je vois bien où tout cela mènera, et j'en suis bien fâché; je vous dirai bien d'avance ce que j'ose me promettre: ils se prêteront peut-être à rendre la Moldavie et la Valachie aux Turcs, mais si j'obtiens cela, ce sera tout ce qu'il sera possible d'obtenir; je ne voudrais pas même le garantir, mais je crois pouvoir l'espérer au moins alors que les négociations seraient commencées. Il faut cependant vous prévenir que, si je puis les déterminer à rendre la Moldavie et la Valachie, ils voudront s'en dédommager aux dépens de la Pologne. Vous pouvez compter là-dessus, et ils croiront encore de rabattre beaucoup de leurs premières conditions, que je n'ai pas voulu vous dire cet hiver, parcequ'elles équivalaient à une déclaration de guerre.[5] Ils voulaient garder la Moldavie et la Valachie en propriété pendant vingt ans pour les frais de la guerre, ce qui revenait presqu'au même que de

[1] Bericht von Solms, Petersburg 28. Juli (vergl. Nr. 20099). — [2] Vergl. Nr. 20025. — [3] Vergl. S. 290. — [4] In der Unterredung mit Kaunitz am 4. September 1770 zu Neustadt, vergl. Bd. XXX, Nr. 19258. — [5] Vergl. Bd. XXX, Nr. 19571.

les garder pour toujours; vous n'auriez jamais pu consentir à cela. Pour les Tartares, il n'y aura pas moyen de les faire désister de leur projet, car, voyez-vous, ils disent que de l'indépendance de cette nation dépend la sûreté future des frontières de leur empire; que lors même que la paix est établie avec la Porte, il n'y en a jamais avec ces brigands dont rien ne peut arrêter les courses. Que c'est bien la moindre chose qu'ils puissent exiger à l'issue d'une guerre où ils n'ont point été les agresseurs, et où ils ont remporté tant d'avantages dont ils ne veulent s'approprier aucun que le seul qui puisse rendre la paix solide et durable. Ils croient donner par là des preuves de la plus grande modération, en ne faisant servir leurs conquêtes qu'à leur sûreté future. C'est leur raison d'État, et on ne peut pas trop les désapprouver. Je sais bien ce que vous me direz, et que vous avez la vôtre qui s'y oppose, et je vois clairement où tout cela mènera, dont je suis fort embarrassé, mais ces gens-là n'abandonneront pas leur point, et comment faire alors?«

»Nous attendons leur réponse, Sire, elle nous fera voir plus clair.«

»Mais cette réponse ne dira rien, et que ferez-vous alors?«

»Le temps et les circonstances nous détermineront. Cependant, je puis assurer Votre Majesté d'avance que le parti que ma cour prendra, sera toujours conforme au système qu'elle a adopté après mûre délibération, et auquel elle reste invariablement attachée. Nous désirons bien sincèrement la paix, et nous serions fâchés de devoir prendre part aux troubles présents; mais après avoir fait notre calcul politique et après l'avoir fait de sang-froid, après avoir tout pesé, notre résolution est inébranlable de tout risquer pour assurer la sûreté et la tranquillité de ceux qui devaient venir après nous.«

»Mais voyons quel danger il y aurait pour vous à l'indépendance de ces Tartares, ou, si vous voulez, à leur sujétion à la Russie; car je sens bien que c'est la même chose.«

Ich führte denn hier alle dagegen streitende und in der letzten Réplique verbale so deutlich angebrachte Gründe nochmalen umständlich an, worauf der König folgende seuchte Einwürfe vorbrachte:

»Mais les ports de la Crimée ne sont pas propres à la construction des vaisseaux, ils ne serviront qu'au commerce.«

»L'embouchure des rivières considérables facilite le transport des agrets des pays les plus éloignés, et par là l'établissement d'une marine formidable.«

»Mais ils ne construiront que des vaisseaux marchands.«

»Qui est-ce qui pourrait garantir cela? d'ailleurs, le libre commerce de la Mer Noire seul serait un Pérou.«

»Vous dites que Constantinople serait exposé à un danger perpétuel, mais ils ne recommenceront pas la guerre sitôt après la paix.«

»Les années, Sire, sont des moments en politique, et quand on veut calculer juste dans cette science, il faut compter par siècles.«

»Eh bien, si tôt ou tard ils attaquaient Constantinople, vous leur feriez alors la guerre.«

»Il serait bien imprudent d'attendre que la Russie ait acquis un accroissement si considérable de puissance, pour s'opposer à ses desseins, tandis qu'aujourd'hui on peut du moins encore compter sur la coopération de la Porte et même de la Pologne.«

»A propos de la Pologne, je viens d'en recevoir des nouvelles fâcheuses; il se forme une nouvelle Confédération en Lithuanie, qui se prépare à procéder à l'élection d'un autre roi. Si ces cerveaux brûlés exécutent leur dessein, je serai fort embarrassé, car enfin mes engagements portent bien expressément à soutenir le roi de Pologne. Lorsque je les pris, je ne croyais pouvoir refuser cette complaisance à la Russie qui m'offrait son alliance et dont j'avais besoin, après avoir été délaissé par l'Angleterre; mais je ne prévoyais pas que cela me mènerait si loin.«

»Quelque partie que Votre Majesté prenne en ce cas, je crois pouvoir m'attendre que Votre Majesté nous en instruira en vertu de l'amitié qui subsiste entre les deux cours, et du concert commun qui a été pris[1] de se prévenir réciproquement de tout ce qu'elles feront ou entreprendront qui soit de quelque importance.«

Und zugleich erinnerte ich ihn ganz glimpflich auf seine mir im letztabgewichenen Winter gegebene freundschaftliche Versicherungen, im Fall wir gezwungen sein sollten, ernsthaftere Maassnehmungen gegen Russland einzuschlagen;[2] wobei meine Absicht war, ihn entweder zur Sprache zu bringen, was er durch das sehr oft wiederholte »je suis fort embarrassé« eigentlich sagen wollte, oder doch wenigstens die erst angeführte Versicherungen wiederholen und, wo möglich, kategorischer wiederholen zu machen.

Seine Antwort hierauf war: »Vous pouvez compter que je ne cacherai rien à votre cour de ce que je croirai devoir faire, mais je n'en sais encore rien moi-même. Cette affaire est bien compliquée, et je me trouve dans un grand embarras. Quant à mes engagements avec la Russie, je vous ai déjà dit qu'ils ne portent que sur le maintien du roi de Pologne, et que je n'aurais même été obligé à ne prendre aucune part à tous les troubles présents, si les Turcs dans leur manifeste n'avaient pas parlé de la Pologne. Ce sont eux qui ont fait exister le cas de l'alliance, j'ai été obligé de remplir mes engagements; j'ai préféré de donner des subsides au lieu de troupes, parceque cela était à mon choix. A l'heure qu'il est, où il est question de faire des conquêtes, je ne suis, à la lettre, point obligé d'y concourir, mais si les Confédérés font un autre roi, je ne sais trop comment m'en tirer, et je suis bien embarrassé.«

[1] In dem „Catéchisme politique", vergl. Bd. XXX, 106. — [2] Vergl. Bd. XXX, 451.

»Il y aurait, à ce qu'il me paraît, Sire, un moyen bien sûr de sortir d'embarras.«

»Lequel, s'il vous plaît?« fragte der König mit Lebhaftigkeit.

»Le voici. Le nœud de l'affaire n'est point en Pologne, il est dans les vastes projets de la Russie. Voilà d'où provient le véritable embarras, et c'est de là qu'il faut se tirer; que Votre Majesté agisse de concert avec nous, et il est plus que probable, j'oserais presque dire qu'il est certain, que tout s'aplanirait; Son intérêt est manifestement le même que le nôtre, et le danger n'est pas plus évident pour nous qu'il l'est pour vous, Sire, si la Russie parvient à l'accroissement de puissance qu'elle a en vue.«

»Cela est vrai, Monsieur, je sens bien le danger, j'ai appris à l'évaluer à la dernière guerre; mais c'est mon allié.«

»Votre alliance, Sire, demande des ménagements, j'en conviens, mais ils ne peuvent point s'étendre à des effets directement contraires à vos propres intérêts et à votre sûreté et existence politique. Je parle bien librement et bien franchement à cet égard, parceque Votre Majesté sait que Sa liaison avec la Russie n'excite en aucune façon notre jalousie, que, bien au contraire, nous l'avons regardée comme la pierre de touche de vos sentiments pacifiques, et qu'elle a été la base de la bonne intelligence qui subsiste actuellement entre les deux cours.«

Da mir der König auf dieses Anbringen etwas nachdenkend und tiefsinnig vorkame, so glaubte ich seine Verlegenheit vermehren zu müssen und entschlosse mich, zu dem Ende die mir von Ew. Fürstl. Gnaden mitgetheilte geheime Nachricht aus Konstantinopel[1] dazu anzuwenden. . .

Diese meine vertrauliche Oeffnung nun wurde von dem Könige mit desto mehrer Erkenntlichkeit aufgenommen, als er davon nicht die mindeste Anzeige hatte, dessen ich mich auch schon vorhero meiner Absicht zufolge durch den Freiherrn von Hertzberg versicheret hatte, und er erwiderte mit einer gleichfalls vertrauten Nachricht, welche darinnen bestunde, dass die Türken uns Subsidien zur Hülfleistung gegen Russland angetragen hätten, und dass Frankreich übernommen hätte, der Pforten dazu das Geld zu verschaffen.[2] Diese Zeitung scheine ihm zwar nur ein Gerücht, dem man keinen Glauben beimessen könnte, zu sein, wäre ihm aber doch aus Petersburg zugekommen.

[1] Kaunitz unterrichtete Swieten, ohne Vorwissen Zegelins hätten die türkischen Minister Thugut eröffnet, dass der Sultan fest entschlossen sei, „ehender das äusserste zu wagen und den Krieg noch verschiedene Campagnen fortzusetzen, als zu einem solchen Frieden die Hände zu bieten, welcher die russische [Vergrösserungs-]Absichten begünstigte“; man schlage daher dem wiener Hofe vor, „sich mit der Pforten in eine enge Bündniss einzulassen“. Bei der geringen Aussicht auf baldigen Friedensschluss sei Thugut „die Ertheilung einer dilatorischen Antwort auf das Ansinnen der Pforten aufgetragen, um annoch den Weg zur näheren Sprache offen zu behalten und sich nach Zeit und Umständen richten zu können“. Vergl. hierzu S. 277. Anm. 2. — [2] Vergl. S. 277.

Bei dieser Gelegenheit sagte mir auch der König, das russische Ministerium habe von ihm verlanget, die von dem Fürsten Golizyn gemachte erste Declaration der Pforte zukommen zu machen, in der Meinung, dass selbe allda die Wirkung von einer mehrern Bereitwilligkeit zum Frieden hervorbringen dörfte. Er hätte gar kein Bedenken getragen, dem Ministerio hierin zu willfahren, ob er ihnen gleich im Voraus zu erkennen gegeben habe, dass davon nichts zu hoffen stünde.[1] Da diese Anweisung durch Freiherrn von Rohd über Wien geloffen ist,[2] so werden Ew. Fürstl. Gnaden ohnehin bereits davon unterrichtet sein worden.

Hierinnen bestehet das wesentliche, was während dieser Audienz vorgekommen ist, dem ich annoch beirucken soll, dass der König vielmal seine Begierde zu erkennen gegeben habe, zu wissen, wie wir es denn angreifen würden, wenn wir gezwungen sein sollten, gegen Russland ernstlich fürzuschreiten; anbei bezeigte er, dass er auch nicht wohl fürsehe, was die Russen während dem Ueberrest der jetzigen Campagne oder wenn der Krieg noch länger fürdauren sollte, weiters würden vornehmen können.

»Car ils ne passeront pas le Danube, et je ne crois pas que les Turcs osent les aller chercher; enfin,« sagte er endlich im Weggehen, »vous n'avez pas cru, en arrivant ici, que les choses iraient si loin; espérons toujours et employons bien notre temps jusqu'au mois de février, car d'ici là il faut que tout soit décidé.«"

Nach der Ausfertigung im K. und K. Haus-, Hof- und Staatsarchiv zu Wien.

20113. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 14 août 1771.

J'ai reçu votre dépêche du 31 de juillet dernier.

Comme j'avais fait beaucoup d'objections au ministre autrichien sur son déni de se mêler de la médiation entre les Russes et les Turcs, et que, pour voir si on ne pourrait pas le ramener, j'avais hasardé une idée, comme venant de moi, que peut-être la Moldavie et la Valachie pourraient convenir à la cour de Vienne,[3] et que je croyais que la Russie serait peut-être à disposer de lui en céder la possession, la réponse vient d'arriver aujourd'hui de la cour de Vienne, dont van Swieten a été le porteur.[4] La voici: que l'arrangement proposé était incompatible et contraire aux principes de la cour de Vienne; qu'elle

[1] Vergl. Nr. 20097 und 20099. — [2] Vergl. Nr. 20098. — [3] Vergl. S. 236. — [4] Vergl. Nr. 20112. Dieser und der folgende Absatz, bis zu den Worten: „de cette aveugle déesse", sind bereits am 13. August niedergeschrieben worden (vergl. S. 306. Anm. 1).

avait pris pour système inaltérable de ne faire aucun mal à la Porte Ottomane, à [la]quelle elle devait de la reconnaissance, mais qu'elle ferait plutôt tout ce qui était en son pouvoir, pour empêcher la destruction de cet empire et pour conserver l'équilibre de l'Orient. Que le prince Kaunitz jugeait donc que je ne lui avais pas fait sérieusement cette proposition, et que, pour ne me laisser aucun doute là-dessus, il me déclarait de nouveau que sa cour était fermement résolue de se porter plutôt aux derniers excès que de permettre le démembrement de l'empire ottoman. Van Swieten ajouta encore que c'était le moment critique à présent qui devait décider du sort de la monarchie russe et autrichienne; que je devais être convaincu pour mes propres intérêts que la conservation de l'équilibre me devait être préférable aux petites acquisitions que je me flattais peut-être de faire, et que moi, ainsi que toute l'Europe, je serais redevable à la cour de Vienne que, seule et sans assistance, elle voulait bien se charger d'un si pénible fardeau, et que la Porte n'était pas abaissée au point à souscrire aux conditions dures offertes par la Russie. Je conclus de cette déclaration que c'est le grand sérieux de la cour de Vienne de rompre avec la Russie.

Vous communiquerez donc cette dépêche au comte Panin, et vous y ajouterez que c'est le seul moment qui reste d'éviter une guerre générale. Si, entre ci et la fin de l'hiver, on ne parvient pas à trouver quelque tempérament capable d'accommoder les deux parties, la guerre entre l'Autriche et la Russie au sujet de la Moldavie et de la Valachie me paraît inévitable l'année prochaine. Cela mérite, je crois, les plus sérieuses réflexions dont la cour de Russie a le temps de prévoir toutes les suites, et comme aucun grand prince n'est sûr d'avoir toujours la Fortune à commande, je crois que la prudence veut qu'on ne s'abandonne pas en aveugle aux directions de cette aveugle déesse.

Après[1] cette déclaration de la cour de Vienne, il faut en conclure que, si elle n'a pas fait alliance avec les Turcs, elle la conclura incessamment.[2] Or, il me semble qu'une pareille révolution mérite l'attention la plus sérieuse, et je suis toujours du sentiment qu'il vaut mieux faire les derniers efforts pour concilier ces différends, avant que d'en venir à une guerre qui, se compliquant encore par d'autres incidents, deviendrait générale.

Quoique je n'aie point désapprouvé le plan de pacification des Russes, je crois pourtant qu'on pourrait se relâcher sur quelque chose pour le bien de la paix;[3] et si l'on croit de m'engager à garantir ce

[1] Dem folgenden geht der eigenhändige Vermerk des Königs vorauf: „Suite du chiffre d'hier en Russie". — [2] Vergl. S. 304. — [3] Panin hatte dem Grafen Solms, nach dessen Bericht, Petersburg 31. Juli, erklärt, „qu'il ne voyait pas ce qui devait engager la Russie à faire sa paix suivant les ordres de la cour de Vienne; qu'il suffisait que Votre Majesté approuvât les conditions proposées, pour ne plus craindre les empêchements d'autres; que l'impératrice de Russie ne trouvait pas de plaisir à la guerre, mais qu'elle ne la craignait aucunement, et que, pouvant compter sur

plan de pacification, on se trompe de beaucoup. Tous mes traités avec la cour de Russie ne sont relatifs qu'à garantir le roi de Pologne sur le trône, mais non pour garantir le démembrement de la Valachie et de la Moldavie. Je me suis offert à garantir à l'Impératrice un dédommagement sur la Pologne des frais de la guerre;[1] voilà à quoi je m'en tiens; mais le bien de mon pays et les intérêts de ce pays m'empêchent d'aller un pas plus en avant. Ajoutez à cela cette année calamiteuse où la disette est générale et où pour de l'argent on ne trouve pas assez de grain pour nourrir le peuple, et vous serez obligé de convenir que je ne peux pas m'aventurer plus loin; car un allié ne saurait avec justice prétendre que son allié agisse directement contre les avantages des peuples qu'il gouverne. Ainsi plutôt que de contracter des liaisons nouvelles onéreuses et qui attireraient sur moi tout le fardeau de la guerre, je me bornerai plutôt à m'en tenir à mes anciens engagements.

Car voici ce que l'on peut prévoir qui arriverait, si la guerre s'allume entre les Autrichiens et les Russes. Ces premiers entameraient, dans le commencement, les Russes dans la Moldavie, et si, par une diversion, je me déclarais de ce côté-ci, vous verriez revenir toutes leurs forces contre moi, tout l'Empire déclaré, et peut-être quelques secours qu'à force d'importunités ils obtiendraient des Français, s'y joindraient pour me faire une diversion dans mes possessions du Bas-Rhin. Or, après une guerre aussi ruineuse que celle dont mes provinces sont sorties depuis peu, ce serait achever leur désolation que de les y exposer de nouveau. Tous ces points méritent les plus sérieuses réflexions.

Après ce que je viens de vous exposer, vous jugerez facilement que tous les pas qu'on fera dorénavant à Constantinople pour entamer une négociation, seront infructueux, parceque les Turcs, se sentant soutenus par les Autrichiens, ne consentiront à aucun démembrement quelconque.

Voici une lettre pour l'Impératrice,[2] mais où je n'ai pas cru devoir entrer en aucune discussion politique, attendant à m'en acquitter à mon retour de Silésie, où peut-être les matières seront plus mûres, et où l'on verra clair dans les obscurités de la politique des cours de Vienne, de France et d'Espagne.

Vous aurez soin, au reste, de faire parvenir la lettre ci-jointe à son adresse.

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept; das Datum, die Empfangsbestätigung im Eingang, sowie am Schluss die Weisung (in der Ausfertigung unchiffrirt), das Schreiben an Katharina II. zu befördern, sind von der Cabinetskanzlei hinzugefügt.

---

l'assistance de Votre Majesté, elle la ferait contre la maison d'Autriche d'une manière à la faire repentir d'avoir pris mal à propos la Porte sous sa tutelle."

[1] Vergl. S. 192. — [2] Nr. 20114.

20114. A L'IMPÉRATRICE DE RUSSIE A SAINT-PÉTERSBOURG.

[Potsdam] 14 août 1771.

Madame ma Sœur. L'heureuse nouvelle de la reconvalescence du Grand-Duc [1] m'engage d'en féliciter sincèrement Votre Majesté Impériale; je souhaite que Votre Majesté Impériale n'ait jamais des inquiétudes pour ce Prince aimable, et que sa santé égale, Madame, la grandeur des succès de vos troupes. Ce serait encore l'occasion de féliciter Votre Majesté Impériale sur la victoire de Pérécop et l'occupation de ces lignes redoutables, [2] mais je sens que, pour ne point importuner Votre Majesté Impériale par des congratulations dont d'autres souverains reçoivent rarement les tributs, il faut attendre que des victoires se soient accumulées par douzaines, afin de ne La point fatiguer trop souvent par la répétition de la même chose. Tous mes vœux se réunissent pour que Votre Majesté Impériale puisse jouir longtemps en paix du fruit de tant de triomphes, L'assurant de la haute considération et de tous les sentiments avec lesquels je suis, Madame ma Sœur, de Votre Majesté Impériale le bon frère et fidèle allié

Federic.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Kaiserl. Ministeriums der Auswärtigen Angelegenheiten zu St. Petersburg. Eigenhändig.

20115. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 14 août 1771.

Der König drückt sein Bedauern über eine Erkrankung des alten Fürsten Lichtenstein aus, unterrichtet Rohd von der am 13. Swieten bewilligten Audienz und theilt ihm nach dem Berichte Hertzbergs, Berlin 12. August, [3] die Antwort des wiener Hofes auf seinen Vorschlag mit, die Moldau und Walachei gegen Belgrad und Serbien einzutauschen.

Tel est le précis de la déclaration du baron de Swieten, et la conséquence que j'en tire, c'est que pour l'année courante je ne suis, à la vérité, nullement embarrassé du pli que les affaires semblent prendre, mais que pour l'année prochaine elles pourraient, sans miracle, s'embrouiller au point qu'il sera très difficile d'en sortir de bonne grâce.

Nach dem Concept. Federic.

20116. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 14 août 1771.

Votre dépêche du 27 de juillet dernier m'est bien parvenue, et quoique les nouvelles qu'elle renferme au sujet de la peste, ne soient pas fort favorables, je ne saurais cependant, malgré tout cela, prendre

[1] Vergl. S. 291. — [2] Vergl. S. 262. — [3] Vergl. Nr. 20111.

d'autres arrangements ou tirer de nouveau un cordon qu'après avoir vu préalablement les précautions que les Autrichiens jugeront à propos d'observer derechef à cet égard.

Federic.

Nach dem Concept.

20117. AN DEN GENERAL DER KAVALLERIE VON SEYDLITZ IN OHLAU.

Potsdam, 14. August 1771.

Ich habe Eure beide Berichte vom 9. und 10. dieses erhalten, und wenn es Mir zuvörderst ganz lieb ist, dass das polnische Gesindel, so einen Posten auf dem Cordon zu attaquiren sich erdreistet hat, tüchtig zerprügelt und zurückgeschmissen worden, so hättet Ihr, sobald die Oesterreicher den Cordon aufgehoben haben, ohne Euch daran zu kehren, dass sie die Zips besetzt gelassen, die Postirungscommandos Meinerseits gleichfalls zurück und zu die Regimenter ziehen sollen.[1] Ihr müsset demnach solches sofort nach Erhaltung dieses zu verfügen nicht unterlassen.

Friderich.

Nach dem Concept.

20118. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam] 14 août 1771.

Mon cher Frère. J'ai reçu le bordereau de vos finances que vous m'envoyez. Je vois, mon cher frère, que vos finances sont à peu près comme celles du roi de France, qui ne trouve jamais l'argent qu'il lui faut; il faudra donc encore emprunter cette somme que vous dites vous manquer;[2] mais je soupçonne fort vos financiers de ne pas mener vos affaires avec tout le désintéressement convenable. Il est vrai que nous avons essuyé bien des calamités, mais il est aussi très vrai qu'à proportion on vous en met trop en compte.

Mais encore tout cela sont des bagatelles auxquelles on peut trouver des remèdes; mais voici bien d'autres affaires qui s'apprêtent. C'est la guerre entre l'Autriche et la Russie. Van Swieten m'est venu parler aujourd'hui[3] en termes qui me font croire qu'elle se déclarera au commencement de l'année prochaine, pendant que Saldern m'a envoyé un officier pour me requérir d'étendre mon cordon de la peste — qui est

[1] Vergl. Nr. 20068. — [2] Prinz Heinrich bat, Rheinsberg 9. August, den König um Erlaubniss, auf seine Besitzungen in Schlesien und im Magdeburgschen ein Kapital von 24000 Thalern zu deren Instandhaltung aufnehmen zu dürfen. Er fügte zwei tabellarische Uebersichten über den Ausfall an Einnahmen in den letzten Jahren bei. — [3] Vergl. Nr. 20112. Das Datum dieses Schreibens ist nachträglich aus 13 in 14 verändert worden.

levé depuis huit jours —, jusqu'à Posnanie et la Warta, ce que j'ai décliné poliment.[1] Toute la Lithuanie s'est révoltée contre la Russie;[2] en attendant M. le comte Panin s'amuse à faire une déduction pour prouver que les conditions de paix proposées par la Russie sont très modérées.[3] Il faut qu'il se décide sur la Moldavie et la Valachie; c'est-là le nœud de la paix ou de la guerre. On m'écrit de Pétersbourg que dans le projet de notre convention on veut y insérer des articles touchant la Moldavie et la Valachie, mais dans lesquels je n'entrerai pas.[4]

Enfin, ces affaires se compliquent de telle sorte qu'il est impossible d'en prévoir l'issue. Ceci m'embarrasse beaucoup et me gêne dans toutes mes mesures, car il est à prévoir que, si la maison d'Autriche rompt avec celle de Russie, quelques mesures que je prenne, tôt ou tard, je serai entraîné dans cette guerre. Cela ne me fait aucun plaisir, cependant je me prépare à tout hasard, et je commence à prendre toutes les mesures nécessaires pour ne pas être pris au dépourvu, si je me trouve forcé à prendre ce parti.

Je pars pour la Silésie, et j'espère, mon cher frère, d'apprendre de vos bonnes nouvelles à mon retour, étant avec toute la tendresse imaginable, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

20119. AU PRINCE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

Potsdam, 14 août 1771.

C'est avec un sensible regret que je vois, par la lettre[5] que vous avez bien voulu m'écrire le 8 de ce mois, le fâcheux accident qui est arrivé à ma chère nièce la Princesse votre épouse, et qui a frustré cette heureuse attente de l'état où elle se trouvait.[6] Cependant je suis bien aise qu'elle se porte autant bien que vous me faites le plaisir de me l'assurer, souhaitant de tout mon cœur d'apprendre bientôt son entière reconvalescence. Au reste, étant sur mon départ pour la Silésie et ayant, pour ainsi dire, le pied à l'étrier, je suis fâché d'être empêché de répondre de ma main à Votre Altesse Sérénissime et de Lui réitérer les assurances de la plus parfaite estime et amitié avec lesquelles je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag.

---

[1] Vergl. Nr. 20101. — [2] Vergl. S. 294. 303. — [3] Vergl. S. 290. — [4] Vergl. S. 306. 307. — [5] Liegt nicht vor. — [6] Die Prinzessin hatte eine Fehlgeburt gehabt. Auf Thulemeiers Bericht vom 9. antwortet der König am 14. August: „Quelque fâcheux que [cet accident] soit en lui-même, je me flatte cependant qu'il sera sans autres mauvaises suites pour cette Princesse, et je souhaite d'apprendre au premier jour que mes espérances à cet égard se vérifient."

20120. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 14 août 1771.

Toute votre dépêche du 4 de ce mois ne renferme que des intrigues de cour, et je n'y trouve absolument rien qui ait rapport aux affaires politiques. Celles-ci sont pourtant le principal objet de votre mission, et quoique les premières y aient, de temps en temps, beaucoup d'influence, il m'est cependant fort indifférent de savoir ceux qui font leur cour à la maîtresse. D'ailleurs, étant sur mon départ pour la Silésie, vous continuerez, à la vérité, de m'adresser tous les jours de poste vos rapports, mais vous ne serez point surpris du laconisme que je mettrai dans mes réponses pendant toute cette absence.

Nach dem Concept. Federic.

20121. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Glogau, 16 août 1771.

Votre dépêche du 10 de ce mois m'a été rendue à mon arrivée ici. Je vous avais déjà informé, par mes derniers ordres du 14 de ce mois,[1] de la déclaration que le baron de Swieten m'avait faite, par ordre de sa cour, relativement aux mesures qu'elle croyait devoir prendre en faveur de la Porte, et qui l'empêchaient de se prêter aux conditions que la cour de Russie proposait pour le rétablissement de la paix entre elle et la Porte. Cette déclaration est trop positive et trop forte pour qu'on puisse douter que ce ne soit le tout de bon de la cour de Vienne de réaliser ses démonstrations en faveur de la Porte. Il n'en sera, sans doute, pas question cette année, la saison trop avancée y portant empêchement; mais, étant à supposer que, pendant l'hiver, les mesures que la cour de Vienne n'a paru prendre jusqu'ici que superficiellement, seront poussées avec toute la vigueur nécessaire, afin de leur donner toute la solidité que le but qu'elle se propose d'obtenir par elles, paraît exiger, vous ne perdrez pas de vue les desseins que la cour où vous êtes, s'est proposés à cet égard, et vous me rendrez un service essentiel en tâchant de vous procurer des notions sûres sur un objet aussi sérieux et qui, comme vous jugerez vous-même, m'intéresse infiniment.

Nach dem Concept. Federic.

20122. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Silberberg, 21 août[2] 1771.

J'ai reçu votre rapport du 14 de ce mois, et il me paraît très vraisemblable que la cour de Vienne, voyant qu'elle ne saurait convenir

[1] Nr. 20115. — [2] Vom 21. August ein Schreiben an Hoditz in den Œuvres, Bd. 20, S. 233.

avec celle de Pétersbourg sur les propositions à faire à la Porte pour le rétablissement de la paix, aura poussé celle-ci à faire passer à son armée le Danube pour risquer une nouvelle bataille[1] qui, au cas que les Turcs demeurassent victorieux, donnerait meilleur jeu à l'Autriche pour sa médiation, pendant que, d'un autre côté, si les Turcs venaient de nouveau à succomber, les choses en resteraient assez sur l'ancien pied, étant fort à présumer qu'en ce cas même les Russes ne porteraient pas leurs armes victorieuses au delà du Danube.

Quoi qu'il en soit, je ne saurais me persuader qu'après la déclaration positive de la cour où vous êtes, par laquelle elle refuse d'entendre à aucun démembrement des États de la Porte, les choses dussent en demeurer là, sans qu'il en résulte une rupture, et la guerre me paraît inévitable, l'année qui vient, entre la Russie et l'Autriche, par la raison qu'il n'y aura absolument moyen de concilier les vues que la cour de Russie peut avoir formées au moyen des Tartares et sur Azow, avec celles de la cour de Vienne, qui sont d'empêcher tout démembrement de l'empire ottoman.

La révolution arrivée, en dernier lieu, à Parme, dont vous faites mention,[2] n'aura sans doute aucune influence sur les grandes affaires de l'Europe.

Au demeurant, je me propose de vous faire relever, à mon retour de la Silésie, de votre poste par le successeur que je vous ai nommé.[3] Il partira alors pour sa destination, et vous aurez d'autant plus grand soin de le mettre foncièrement au fait des affaires, en lui indiquant les canaux dont vous vous êtes servi utilement, que les circonstances paraissent devenir tellement compliquées et critiques que, selon toutes les apparences, il faudra deux ou trois ans, avant qu'on puisse réussir à leur faire prendre une tournure convenable.

Nach dem Concept. Federic.

20123. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Glatz, 22 août 1771.

J'ai reçu ici votre dépêche du 9 de ce mois, et je ne juge pas à propos que vous vous mêliez des plaintes contre le ministre d'Angleterre à Constantinople.[4] Je n'ai rien à démêler à cet égard avec l'Angleterre, et il m'est entièrement indifférent qu'elle approuve ou désapprouve

[1] Vergl. S. 313. 314. — [2] Es handelte sich um den Kampf der Herzogin von Parma gegen den ihr verhassten, jedoch von Frankreich und Spanien begünstigten Premierminister du Tillot (vergl. Bd. XXIX, 459), der ihrer Einmischung in Staatsangelegenheiten entgegentrat. — [3] Edelsheim, vergl. S. 278. — [4] Mussin Puschkin hatte über Murrays Benehmen bei der Freilassung Obreskows (vergl. S. 199) Beschwerde geführt.

la conduite de son ministre. Vous vous garderez donc soigneusement d'en parler au ministère britannique, et le laisserez faire comme il voudra.

Nach dem Concept. Federic.

20124. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Glatz, 22 août 1771.

J'ai reçu votre dépêche du 6 de ce mois, et ce que je puis vous dire en réponse sur le compte que vous m'y rendez des opérations de la présente Diète, c'est que je présume que l'argent y décidera le tout et fera prévaloir l'influence du parti qui sera en état de disposer des plus fortes sommes. Si donc les Russes peuvent distribuer plus d'argent à cette assemblée des états que les Français, ils l'emporteront sur ceux-ci et pourront y exécuter ce qu'ils jugeront à propos; mais si les derniers les surpassent en largesses, la balance penchera de leur côté, et tout s'y traitera vraisemblablement à leur gré.

Nach dem Concept. Federic.

20125. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Glatz, 22 août 1771.

Je suis bien aise d'apprendre, par votre dépêche du 6 de ce mois qui m'est parvenue, que les choses soient sur un pied en Lithuanie qui ne donne pas lieu aux Russes d'appréhender pour la tranquillité de ce grand-duché; et comme on se trouve là où vous êtes, sans avis de la Valachie, je puis vous dire que l'on me mande de Vienne[1] que l'armée ottomane, forte de 120000 hommes, a passé le Danube sur quatre différents ponts; qu'elle marche droit sur Braïlow, et que le comte de Rumänzow doit camper avec la sienne à Isakca. Si ces nouvelles sont véridiques, il est à présumer que, dans une quinzaine de jours, on recevra, selon les apparences, celle d'une bataille donnée, dont probablement l'avantage sera du côté des Russes.

Nach dem Concept. Federic.

20126. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

Glatz, 22 août 1771.

Mon cher Frère. Je vois, mon cher frère, que, ne vous ayant pas écrit, la dernière fois, avec toute la clarté possible — car j'étais sur le moment de mon départ —, vous ne pouvez vous faire une idée nette des desseins de la cour de Vienne.[2] Van Swieten m'a déclaré que sa

[1] Vergl. Nr. 20122. — [2] Vergl. Nr. 20118. Das Schreiben des Prinzen liegt nicht vor.

cour s'opposerait de toutes ses forces à tout démembrement de l'empire turc, et qu'elle veut qu'à la paix tout soit rétabli dans l'état où étaient les possessions avant la guerre. Je lui ai fait toutes les remontrances possibles pour lui faire comprendre qu'en ce cas ils allaient donc déclarer la guerre à la Russie. Il m'a dit que non seulement ils y étaient très résolus, mais, de plus, sur le point de faire une alliance avec les Turcs.[1] Cela me semble clair et positif, et comme il n'est pas à croire que la fierté autrichienne s'humilie au point de se donner un démenti, il faut en conclure qu'ils se préparent pour agir l'année prochaine.

Voici les raisons qui peuvent les porter à remettre les choses à l'année prochaine:

1° La négociation n'est pas encore ouvertement rompue avec la Russie;

2° La mauvaise année qui leur aurait rendu tout amas de subsistances impossible;

3° L'alliance avec les Turcs n'étant pas encore signée, ils voudront attendre, pour agir, qu'elle soit conclue, et

4° Ils viendront toujours à temps, l'année prochaine, pour agir en Moldavie et Valachie, parceque les Russes ne passeront pas le Danube, et qu'une campagne de plus les énerve d'autant plus.

Selon mes nouvelles de Vienne,[2] l'armée turque a passé le Danube sur quatre ponts, forte de 120 000 hommes; elle est en pleine marche pour attaquer les Russes, en quelque lieu qu'elle les rencontre. Ainsi, selon toute apparence, nous apprendrons dans quinze jours qu'ils ont été battus. Si les Turcs sont battus, ce sera une raison de plus pour la cour de Vienne de se déclarer, le printemps prochain.

Pour moi, mon cher frère, je prends les précautions que m'indique la prudence; je prépare tout, je remonte ma cavalerie, je prends tous les arrangements possibles pour rétablir mes magasins.

Je n'ai point encore de nouvelles de la Russie touchant cette convention; je vois que, si la guerre se fait, je serai forcé de m'en mêler; mais si je le peux, je tâcherai de gagner l'année prochaine et de ne me déclarer qu'en 73, parceque c'est autant de gagné que les Autrichiens auront fait une bonne campagne, et qu'à toute force je pourrai durer plus longtemps qu'eux, et que dans de pareils cas les derniers qui surviennent, ont d'ordinaire le plus beau jeu. Ces deux femmes commencent à se haïr cordialement; on m'oublie à Vienne pour tourner toute la fureur de la jalousie féminine contre l'impératrice de Russie, et à ce qu'écrit Solms,[3] celle-là leur rend la même haine avec gros intérêts.

Nous sommes dans une grande crise, et je ne crois pas qu'on verra bien jour dans ces manœuvres ténébreuses que vers le milieu de l'hiver prochain. Je mets tout en œuvre à présent pour prendre langue

[1] Vergl. Nr. 20 112. — [2] Vergl. Nr. 20 122. — [3] Bericht, Petersburg 26. Juli.

de toute part, afin de pouvoir juger avec une connaissance entière des mesures qu'il me conviendra de prendre dans des conjonctures épineuses comme celles où je me trouve.

Adieu, mon cher frère, je suis un peu fatigué des tournées que j'ai faites, et j'ai encore un gros bout devant moi. Ici tout va fort bien, les troupes sont en bon état, Silberberg achevé; on bâtit encore ici, car l'ouvrage est dans sa plus grande force. Le pays aura assez de grain pour se nourrir, mais rien pour les magasins; enfin, si nous gardons la paix, tout est bien; s'il nous faut la guerre, il y aura bien des mais. La Pologne est ruinée, il ne faut pas compter d'en tirer une mesure d'avoine. Sur ce point, les mais ne finiraient jamais. Je suis avec la plus haute estime et la plus parfaite tendresse, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

20 127. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Glatz, 22 août 1771.

Ce n'est qu'ici que votre dépêche du 8 de ce mois m'est parvenue. Quelque intéressantes que soient en elles-mêmes les particularités par lesquelles vous y finissez l'esquisse du tableau de la cour où vous êtes, vous n'y entrez cependant pas assez dans le détail des différentes réductions que vous m'y annoncez.[1] Il ne suffit pas de me les faire connaître par parties, il faut encore y ajouter à combien elles montent et jusques où va leur totalité.

En attendant donc que vous y puissiez suppléer, voici encore quelques articles qui m'intéressent infiniment de tirer au clair, et dont vous ne sonnez pas le moindre petit mot dans vos dépêches.

1° La France est-elle en état de fournir des secours à l'Autriche, au cas que celle-ci fût enveloppée dans une guerre?

2° La Porte fournit-elle des subsides à la France pour les faire passer à l'Autriche?[2]

3° Le changement du ministère français n'a-t-il altéré en rien la bonne harmonie et l'étroite intelligence avec la cour de Vienne?

4° Sur quel pied sont actuellement ces deux cours ensemble, et n'y a-t-il aucun refroidissement entre elles? et, enfin,

5° Tout ce qui, selon l'extrait ci-joint, s'est passé, en dernier lieu, à Parme,[3] n'a-t-il fait aucune sensation sur la cour où vous êtes, et ne pourrait-il pas donner lieu à quelques nouvelles brouilleries?

Tous ces différents points méritent toute votre attention, et vous n'oublierez pas de redoubler vos efforts pour vous en mettre bien au

[1] Sandoz berichtete über die von dem Kriegsminister Monteynard geplanten Veränderungen im Heere. — [2] Vergl. S. 277. — [3] Vergl. S. 312.

fait et en état de m'en donner des notions aussi justes et exactes que je puisse y tabler.

Au reste, on m'a assuré que le duc d'Aiguillon a fourni de nouveau aux Confédérés de Pologne une somme de 120 000 livres; ce qui me fait présumer qu'il a dessein de se les conserver, et ne se combine pas trop avec ce que vous m'avez appris à cet égard dans une de vos dépêches précédentes.[1]

Federic.

Nach dem Concept.

20128. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Neisse, 24 août 1771.

J'ai reçu votre dépêche du 17 de ce mois. Le raisonnement que vous y formez sur l'état d'épuisement de la France,[2] est très fondé, et je conçois que la cour de Vienne, en cas d'une guerre, ne saurait guère s'attendre à en être assistée efficacement. Les considérations cependant qui restent à faire, sont que

1° Les circonstances où se trouve la France, empêchant la cour où vous êtes, de compter sur elle, ladite cour aurait peut-être pour dernière ressource de faire une alliance avec la Porte qui lui procurerait des subsides pour faire la guerre;

2° Que le prince Kaunitz n'est pas homme à faire une démarche pour ensuite se donner un démenti, et

3° Que la cour de Vienne, vu son système politique, ne saurait permettre que la Russie dispose de la Valachie et de la Moldavie.

Or, ces considérations ainsi établies, la cour de Vienne s'étant proposé d'en venir à des mesures violentes, et me voyant dans la nécessité de me déclarer, ladite cour ne pourrait-elle pas, après une première campagne heureuse contre la Russie, avoir conçu le dessein de laisser faire le reste aux Turcs contre la Russie, pour employer les forces dont elle se serait servie contre cette dernière, pour me faire la guerre, en faisant diriger, pour cet effet, à son armée sa marche par Jablunka? ce qui me mettrait dans le cas d'avoir toutes les forces autrichiennes sur les bras, sans pouvoir m'attendre à un grand secours de la part de la Russie.

Peut-être même que la cour de Vienne tâcherait pour lors d'animer contre moi l'Empire, pour pouvoir disposer, à son gré, des troupes des Cercles.

[1] Vergl. S. 292. Anm. 1. — [2] Rohd berichtete: „Il n'y a point d'apparence ni qu'elle soit en état de secourir la cour d'ici, si celle-ci s'embarquait dans la guerre présente, ni que le prince Kaunitz, qui doit connaître cette mauvaise situation mieux qu'un autre, voulût entreprendre quelque chose de pareil en se flattant d'être soutenu par la France, soit en argent soit en troupes, au moins d'une manière solide et efficace."

Comme il m'importe de savoir ce que vous pensez sur ce que dessus, vous ne manquerez pas d'y réfléchir mûrement et de me marquer votre sentiment sur tous les points renfermés dans cette dépêche.

Nach dem Concept. Federic.

20129. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Neisse, 25 août 1771.

Vos dépêches du 10 et 17 de ce mois m'ont été fidèlement rendues, avec les copies des correspondances jointes à l'une et à l'autre. Vous avez raison de regarder la conduite du sieur de Saldern comme peu propre à avancer l'ouvrage de la pacification en Pologne;[1] elle doit naturellement lui aliéner les esprits et ne peut qu'embrouiller de plus en plus les affaires de ce royaume.

Il est certain que la guerre se prépare entre l'Autriche et la Russie, et je la regarde également à présent comme inévitable. Le sieur de Saldern étant instruit de tout ce que le prince Poniatowski a mandé à ce sujet au Roi son frère,[2] vous n'oublierez pas de m'informer de l'effet que cela fait sur les Russes. Leur léthargie se réveille-t-elle à l'approche de cet orage, et commencent-ils à prendre des mesures convenables à pouvoir résister, en cas qu'il vienne à éclater, ou continuent-ils, nonobstant cela, à rester dans leur indolence ordinaire?

Le nombre d'occupations que mon voyage me fournit, m'empêche, pour le présent, d'entrer dans quelque détail là-dessus; mais je m'attends, en conséquence de ce que je vous [ai] écrit par ma précédente,[3] à recevoir dans peu de vous la nouvelle d'une bataille donnée entre les Russes et les Turcs.

En attendant, je vous adresse ci-joint la copie d'un rapport de mon général-major de Belling,[4] pour en faire l'usage convenable.

Nach dem Concept. Federic.

[1] Benoît berichtete, Warschau 10. August: „Le sieur de Saldern ayant, par sa conduite en Pologne, fait tout au monde pour rebuter ces gens, ce n'est sûrement pas lui qui arrête l'ouvrage, et il aurait beau le pousser, les Républicains ne veulent pas se soumettre à la ferule dont il les menace continuellement." — [2] Nach dem Bericht Benoîts, Warschau 10. August, hatte Fürst Andreas Poniatowski an König Stanislaus geschrieben, „que, si la paix ne se faisait pas pendant l'hiver, la cour de Vienne dégaînerait pour sûr, puisqu'elle ne saurait regarder avec indifférence ni l'agrandissement de la Russie ni l'ascendant que cette dernière puissance voulait avoir partout". — [3] Nr. 20125. — [4] Belling meldete, Runowo bei Lobsens 15. August, dass Zboinski aus der Starostei Neuburg entfernt und die Wegführung des Viehs auf Requisition von Brenckenhoff erfolgt sei (vergl. S. 281).

20130. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Neisse, 25 août 1771.

Votre dépêche du 11 de ce mois roule enfin sur des objets intéressants et dignes de toute mon attention; elle contient surtout des éclaircissements que j'ai désiré depuis longtemps de me procurer,[1] et vous ferez très bien de continuer vos recherches. Ne vous arrêtez donc point dans un aussi beau chemin, redoublez plutôt vos soins pour vous mettre entièrement au fait de tout ce qui se traite actuellement entre les cours de Vienne et de Versailles, et faites tout votre possible pour pénétrer et déterminer positivement jusques où pourraient aller les secours que la France voudrait prêter à son alliée, en cas d'une guerre.

Nach dem Concept. Federic.

20131. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Neisse, 25 août 1771.

Votre dépêche du 6 de ce mois m'est parvenue ici, et les nouvelles favorables qu'elle contient de la reconvalescence parfaite de Son Altesse Impériale le Grand-Duc,[2] m'ont fait un très sensible plaisir. J'en félicite du fond de mon cœur Sa Majesté l'Impératrice, et vous n'oublierez pas d'être également, dans cette occasion, le fidèle interprète des sentiments que vous me connaissez pour cette grande Princesse et pour le Grand-Duc son digne fils.

D'ailleurs, je n'ai pas beaucoup à répondre au contenu politique de cette dépêche. Faisant ma tournée dans ma souveraineté de Silésie, je trouve partout tant d'occupations que je n'ai pas le temps d'entrer avec vous dans de grands détails sur les différents articles qu'elle contient. Je me borne simplement à vous faire observer l'embarras où je me trouve de céder à la proposition du comte de Panin et de comprendre les villes de Posen et de Thorn dans mon cordon.[3] Outre les raisons que je vous ai déjà alléguées, dans un de mes ordres précédents,[4] j'ai levé ce cordon, il y a déjà dix jours, à l'imitation de l'Autriche, qui a également retiré ses troupes du sien,[5] et, par là, je manque absolument de prétexte plausible pour me mettre en possession de ces deux villes.

Pour ce qui est, au contraire, des arrangements à prendre pour m'assurer celles des provinces de Pologne qui doivent faire ma portion

[1] Vergl. S. 319. 320. — [2] Vergl. S. 308. — [3] Die russische Regierung wollte die Besatzungen zum Kampf gegen die Conföderirten verwenden. — [4] Vergl. Nr. 20 103. — [5] Vergl. Nr. 20 079.

dans le démembrement de ce royaume,[1] ce ne sera non plus qu'après avoir reçu le contre-projet de notre convention secrète, que je pourrai m'expliquer plus amplement et vous communiquer mes idées sur un sujet de cette importance.

En attendant, j'ai rassemblé différents avis très intéressants que je ne veux pas vous laisser ignorer, puisqu'ils ont un rapport immédiat à la guerre actuelle entre la Russie et la Porte. Et d'abord, j'ai appris de très bonne part[2] que les démarches et les mouvements que l'ambassadeur d'Autriche se donne depuis peu à la cour de Versailles, portent l'empreinte manifeste de l'intérêt particulier que la cour de Vienne a de rechercher actuellement avec plus de soin la bonne amitié de la première. Autant que cet ambassadeur a été attaché au duc de Choiseul, autant est-il dévoué aujourd'hui à son successeur le duc d'Aiguillon. Ce changement a été trop prompt pour n'y point soupçonner quelque motif secret, et ce qui confirme ce soupçon, c'est que cet ambassadeur a demandé tout d'un coup une audience chez la maîtresse, où il a eu occasion de s'entretenir avec Sa Majesté Très-Chrétienne sur plusieurs objets relatifs à la pacification. Comme cet ambassadeur est circonspect à l'extrême dans tous ses procédés, il est évident qu'il n'a pu agir de la sorte de son propre mouvement, et il est bien plus probable qu'il a reçu des instructions de sa cour pour demander cette audience, et qu'il n'a fait que les suivre. Cette audience chez la favorite déguisait en effet la forme d'une visite, mais elle a rendu le Roi bien plus disposé à écouter l'ambassadeur. Aussi celui-ci, après avoir fait plusieurs réflexions sur la guerre entre la Russie et la Porte, a-t-il ajouté que les propositions de la première pour la paix étaient, à la vérité, assez modérées et raisonnables, mais qu'elle rendait la pacification très difficile, en refusant de traiter des affaires de Pologne. La conversation est devenue ensuite plus sérieuse, et l'ambassadeur a parlé assez longtemps à Sa Majesté Très-Chrétienne dans l'embrasure d'une fenêtre. Tout cela paraît déceler assez que la cour de Vienne a eu dessein de sonder les dispositions de celle de Versailles touchant les secours qu'elle pourrait en attendre au cas d'une guerre, et les conférences de son ambassadeur, tant avec le Roi Très-Chrétien qu'avec son ministre, sont depuis peu trop fréquentes pour n'être pas relatives à cet objet sérieux. Enfin, on ajoute que Sa Majesté Très-Chrétienne paraissait résolue, par principe de religion, de maintenir son royaume en paix pendant la durée de son règne, et l'harmonie et l'émulation

[1] Panin hatte gegen Solms geäussert: „Qu'après que la convention serait signée, il croyait que Votre Majesté ferait bien d'enclaver tout doucement par un cordon de Ses troupes les provinces dont on était convenu pour faire Sa portion, et qu'Elle resterait en possession à l'exemple de la cour de Vienne jusqu'à l'ouverture des négociations pour la pacification, où Elle ferait connaître à la république de Pologne les raisons pour lesquelles Elle les avait occupées." — [2] Das folgende bis zum Schluss des Absatzes nach dem Bericht von Sandoz, Compiègne 11. August.

qui règne actuellement dans son ministère pour mettre plus d'économie et d'ordre dans les différentes branches de son royaume, semble même indiquer qu'on évitera soigneusement tout ce qui sera capable de la troubler. On prétend même que cette cour ne donnerait à l'Autriche, en cas de guerre, que les secours stipulés par les traités, c'est-à-dire 24000 hommes, et que Sa Majesté Très-Chrétienne croirait accorder considérablement, si elle remplaçait les garnisons des Pays-Bas autrichiens.

En combinant tous ces différents avis, que je tiens d'une trop bonne source pour les révoquer en doute, il me paraît assez décidé que la cour de Vienne prend toutes les mesures possibles pour entraîner ses alliés dans une guerre, mais que la France se bornera à remplacer les garnisons des Pays-Bas aussi longtemps que l'Autriche les emploiera ailleurs.

Mes dernières lettres de Vienne ne parlent non plus que des préparatifs que cette cour fait pour pourvoir son armée en Hongrie de tout ce qui est nécessaire pour ouvrir la campagne l'année prochaine,[1] et d'ailleurs il m'est tombé entre les mains la copie d'une lettre du général Poniatowski au roi de Pologne, son frère, où ce comte assure positivement Sa Majesté que l'Autriche était fermement résolue de rompre avec la Russie et d'employer toutes ses forces pour s'opposer à ses entreprises ultérieures.[2] L'Empereur se rendra dans peu lui-même à son armée en Hongrie, dont la cavalerie seule campe près de Pest, tandis que l'infanterie est restée dans ses quartiers de cantonnement; et j'ai même lieu de soupçonner que ce qui retient cette cour de se déclarer d'abord, c'est, d'un côté, la mauvaise récolte qu'on a faite en Hongrie, qui rend la subsistance d'une armée très difficile, et, de l'autre, parcequ'elle veut auparavant attendre la réponse de la cour où vous êtes, au refus de ses bons offices.

Quoi qu'il en soit, toutes ces différentes anecdotes ne me permettent plus de douter qu'à moins qu'on ne parvienne à la paix dans le courant de l'hiver, l'embrasement ne devienne général l'année prochaine. Toutes les apparences y sont au moins, et je crois que la Russie peut y compter sûrement.

En attendant, je viens d'apprendre que le grand-vizir a passé le Danube avec une armée de 120000 hommes,[3] et qu'il a un ordre positif d'engager, tout de suite, une bataille avec le comte Rumänzow qui se trouve avec son armée près d'Isakca. Cette nouvelle n'a pas fait plaisir à Vienne;[4] on y souhaiterait plutôt que la Porte ménageât ses forces, afin de pouvoir s'en servir, l'année prochaine, avec d'autant plus de succès.

La Russie fera donc très bien, et vous n'oublierez pas de l'engager

[1] Wie Rohd, Wien 10. August, berichtete, hatte man vielmehr aufgehört, an den Magazinen in Ungarn zu arbeiten, da sie als zur Zeit hinreichend gefüllt galten und das Jahr eine reiche Ernte versprach. — [2] Vergl. S. 317. — [3] Vergl. S. 313. 314. — [4] Bericht Rohds, Wien 14. August.

à donner toute son attention à pourvoir, pendant l'hiver prochain, non seulement son armée en Valachie de toutes les recrues et autres besoins nécessaires, mais encore à renforcer ses troupes contre les Confédérés en Pologne, dont le nombre va tous les jours en augmentant, afin d'être d'autant mieux à même de faire, l'année prochaine, face partout contre ses ennemis.

De mon côté, j'ai résolu de remonter toute ma cavalerie.[1] Pour cet effet, j'ai déjà commandé de forts détachements pour aller acheter les chevaux nécessaires dans l'Ukraine, et je me flatte que la cour où vous êtes, voudra bien donner des ordres à ses généraux de protéger cette remonte, autant que les conjonctures voudront le permettre. Vous n'oublierez pas de l'en requérir.

Nach dem Concept. Federic.

20132. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Neisse, 25 août 1771.

Ne soyez point surpris de ce que je n'entre dans aucun détail aujourd'hui sur le contenu de votre dépêche du 17 de ce mois qui m'est entrée ici; mon voyage et les occupations, que je trouve devant moi, y mettent obstacle. J'applaudis, en attendant, entièrement au sentiment que vous détaillez sur les affaires de la cour où vous êtes, et il est certain qu'on aurait épargné bien de la dépense à la Saxe sans l'augmentation faite mal à propos par le prince Xavier dans le militaire. Les réductions auxquelles on a présentement recours,[2] le prouvent, et je compte qu'après celle qu'on va exécuter, il ne restera tout au plus qu'un corps d'armée de 16 000 hommes que l'Électeur conservera encore sur pied; mais si la masse des dettes et arrérages à acquitter par ce Prince est effectivement aussi considérable qu'on l'évalue,[3] il faudra certainement bien du temps pour s'en libérer, et l'opération ne pourra être que longue et pénible.

Les protestations du comte de Sacken que sa cour n'a jamais eu des desseins sur le trône de Pologne, me paraissent un peu ridicules. Tout le monde sait les intrigues que la Saxe a mises en pratique à cet égard avec les Confédérés, et que même les Russes ont eu occasion d'enlever, à différentes reprises, à ceux-ci des armes saxonnes.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. S. 314. — [2] Vergl. S. 298. Borcke berichtete, dass die Heeresverminderung auch auf die Artillerie und den Generalstab ausgedehnt würde. — [3] Fast 2 400 000 Thaler.

20133. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE SUÈDE A SWARTSJÖ.

Neisse, 25 août 1771.

Ma très chère Sœur. J'ai eu le plaisir de recevoir votre lettre en pleine Silésie; je me flatte, ma chère sœur, que vos affaires, après quelque petite opposition, prendront le pli que vous désirez.[1] C'est une terrible affaire que celle d'une Diète; j'aimerais autant une synagogue de juifs. On a souvent à faire à de mauvaises têtes, tandis que les louis d'or, les guinées et les roubles décident de la supériorité des partis.

Cependant je me flatte, ma chère sœur, de voir réaliser les espérances flatteuses que vous daignez me donner,[2] et j'espère d'avoir encore le bonheur de vous embrasser avant de mourir.

Ce comte Orlow, qui vient en Suède,[3] est un des premiers personnages à Pétersbourg; je vous supplie de mettre toute l'aménité possible dans l'accueil que vous lui ferez. L'impératrice de Russie y est très sensible, et il vous en coûtera peu, ma chère sœur, de lui prodiguer quelque distinction flatteuse.

Pour l'abbé Michelessi,[4] c'est un garçon qui a l'esprit très délié, joint à beaucoup de connaissances; mais il n'a pas assez vécu dans la bonne compagnie pour en avoir pris le ton. Il a l'imagination vive, mais quelquefois il lui arrive de pécher contre les lois de la politesse et de la bienséance.

Tout est en mouvement de ces côtés-ci, les Autrichiens d'une part, les Polonais de l'autre, tandis que nous aurons, dans peu, la nouvelle d'une bataille entre les Russes et les Turcs. Le grand-vizir a passé le Danube,[5] et je crois que nous apprendrons bientôt qu'il a été rechassé de l'autre côté de ce fleuve.

Je me recommande, ma chère sœur, à l'honneur de votre précieux souvenir, en vous assurant de la tendresse infinie avec laquelle je serai à jamais, ma très chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung im Klinckowström'schen Familienarchiv zu Stafsund. Eigenhändig.

20134. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Neisse, 26 août 1771.

Pour répondre à votre dépêche du 21 de ce mois, je vous dirai que vous pouvez être très persuadé que les démarches de la France

[1] Ulrike schrieb, Swartsjö 7. August, dass die Angelegenheit betreffend ihr Witthum (vergl. S. 298) noch nicht entschieden sei. — [2] Ihr Besuch in Berlin, vergl. S. 216. 217. — [3] Graf Orlow sollte die Glückwünsche Katharinas II. zur Thronbesteigung Gustavs III. überbringen. — [4] Ulrike schrieb: „Nous avons ici l'abbé Michelessi, qui ne parle que de Berlin." Der Abbé Michelessi war im August 1770 am preussischen Hofe empfangen worden und hatte in Berlin sein Leben des 1764 gestorbenen Grafen Algarotti dem Professor J. de Castillon zur Uebersetzung ins Französische übergeben. — [5] Vergl. S. 320.

relativement à la Pologne[1] se font entièrement d'accord avec la cour de Vienne, et il n'y a aucun doute que celle-ci ne soit bien aise de voir perpétuer les troubles dans ce royaume, dans l'idée que la Russie se trouvera par là dans l'impossibilité d'employer toutes ses forces contre la Porte.

Au reste, des nouvelles qui me sont entrées de bon lieu, confirment que, par les arrangements que fait la cour où vous êtes, en Hongrie, il ne reste plus aucun doute qu'elle ne veuille mettre, l'année qui vient, en mouvement le corps d'armée qu'elle y tient assemblé, pour s'en servir là où elle le jugera le plus convenable, selon l'exigence des circonstances.

On me mande d'ailleurs que le ministre autrichien en France comte de Mercy se donne, à l'heure qu'il est, toutes les peines possibles pour établir un parfait concert entre sa cour et celle de Versailles.[2] Je ne saurais, à la vérité, prévoir pour combien il y pourra réussir, toutefois ce qu'il y a de bien sûr, c'est que toutes les démarches de la cour de Vienne tendent à pouvoir pousser sérieusement sa pointe, l'année qui vient, en conséquence de son système, au cas que les affaires ne puissent s'arranger entre la Russie et la Porte.

En attendant, la nouvelle répandue par les Confédérés de la défaite entière d'un corps de troupes russiennes sous le commandement du prince Repnin par les Turcs[3] mérite confirmation, et la situation dans laquelle se trouvent présentement les affaires, exige une attention suivie pour savoir à quoi s'en tenir, et quel pourra enfin en être le dénoûment.

Nach dem Concept. Federic.

20135. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Breslau, 29. August 1771.

Mir ist Euer Bericht vom 17. letztverwichenen Monats allhier wohl eingehändiget worden, und wären die Sachen zwischen Russland und der Pforte noch in derjenigen Lage, worin solche im vorjährigen Herbst gewesen, so würdet Ihr freilich eine neue Vollmacht zur allenfallsigen Friedensnegociation nöthig haben;[4] nachdem aber dieselbe seit der Zeit sich ungemein verwickelt, so sehe Ich nicht ab, wozu Euch dergleichen, wenigstens vor der Hand, dienen sollte. Dann erstlich ist, wie Euch bereits bekannt, von einer Mediation zwischen beiden kriegführenden Mächten gar nicht mehr die Frage; Ihr wisset, dass Russland an deren Statt nur Meine und des wienerschen Hofs bona officia verlangt, und zu diesen bedarf es nach der Etiquette bei denen christlichen Mächten

[1] Vergl. S. 316. — [2] Vergl. S. 319. — [3] Vergl. S. 246. — [4] Zegelin bat um eine neue Vollmacht, da die seinige „beinahe ein Jahr alt" und „weil darinnen der Ausdruck Mediation anstatt bona officia, so von Russland admittiret worden, befindlich" sei.

gar keiner Vollmacht. Hiernächst aber ist es bei dieser Gelegenheit zwischen Russland und Oesterreich so weit gekommen, dass die Sachen gar leicht noch viel verwickelter werden dürften, als sie vorhin gewesen sind, und es gewinnet sogar das Ansehen, dass Oesterreich, anstatt seine bona officia anzuwenden, auf dem Punkt stehe, sich für die Pforte zu erklären und mit derselben gemeinschaftliche Sache zu machen.[1]

Zwei Articuls haben Mir, wie Ihr bereits wisset, unter denen russischen Friedensvorschlägen von Anfang her etwas zu hoch geschienen, und diese bestehen darin, dass sie die ganze Tartarei von der türkschen Botmässigkeit befreien und die Moldau und Walachei von dem türkschen Reich trennen wollen. Diese beide Bedingungen des Friedens haben Oesterreich hauptsächlich in Harnisch gebracht, und nach allen denenjenigen Declarationen, welche dieser Hof seit der Zeit sowohl Mir als Russland thun lassen, ist es ausser allem Zweifel, dass derselbe gar kein Démembrement der ottomannischen Macht und Provinzien leiden will.[2] Man wird es sich demnach auch nicht sehr befremden lassen dürfen, wenn künftiges Jahr eine Allianz zwischen Oesterreich und der Pforte geschlossen und dadurch ein neuer Krieg veranlasst werden dürfte.

Weit besser würde es dahero gewesen sein, wenn Russland, wie Ihr in Eurem obangezogenem Bericht ganz wohl bemerket, gleich im vorigen Jahr Frieden gemacht hätte. Damals war es die rechte Zeit, solchen ohne grosse Schwierigkeiten zum Stand zu bringen, nunmehro aber, da die russischen Waffen so ausserordentlich glückliche und schleunige Erfolge gehabt und diesen Hof dahin gebracht, seine Friedensbedingungen zu übertreiben und von der Pforte ein so empfindliches Démembrement ihrer Provinzien zu fordern, sind die Sachen in eine so kritische Lage gekommen, dass Ich Euch Meine Besorgniss nicht bergen kann und bei allen obangeführten Umständen den Krieg zwischen Russland und Oesterreich beinahe so gut als richtig und unvermeidlich ansehen muss. Es dürfte dahero auch mit allen denen Aufträgen, welche Euch Russland fernerhin wegen Wiederherstellung des Friedens nach seinem ersten Plan thun möchte, weiter nichts auszurichten sein und lediglich von der Zeit und Umständen zu erwarten stehen, was endlich dieser gegenwärtige Krieg für einen Ausgang nehmen und wie die Sachen zwischen denen kriegführenden Mächten sich entscheiden werden.

Friderich.

Nach dem Concept.

20136. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Breslau, 29 août 1771.

J'ai reçu votre dépêche du 24 de ce mois, et je me tiens assuré qu'il n'y aura point de rupture pendant l'année courante entre les cours de Vienne et de Russie, et, à bien envisager les choses, ce n'est propre-

[1] Vergl. S. 304. — [2] Vergl. Nr. 20112.

ment qu'un grand fonds de jalousie qui pousse la première à faire les démonstrations qu'elle fait, et qui pourrait l'engager à s'allier contre la dernière. Il n'est cependant pas douteux qu'au cas que les choses en viennent effectivement, l'année prochaine, à une levée de bouclier de la cour de Vienne, la guerre ne lui coûte des sommes bien plus fortes qu'elle ne s'y attend peut-être, par les transports des magasins qu'elle devra faire, en s'éloignant du Danube. Mais cela n'empêchera cependant pas que la guerre n'en devienne insensiblement générale, et que la cour de Russie n'en soit proprement la cause, ne s'étant pas assez empressée à faire la paix, pendant qu'elle le pouvait avec gloire, en se désistant d'une partie de ses prétentions; et ce qui me fait d'autant moins douter du parti que la cour de Vienne a pris de faire la guerre, l'année qui vient, plutôt que de permettre que la Russie puisse disposer de la Valachie et de la Moldavie, ce sont les mouvements qu'elle se donne et qui se font remarquer par ses négociations en France.[1]

Vous me ferez plaisir, au reste, de me mander toutes les nouvelles qui vous entreront par rapport aux armées russes et turques et à leurs opérations.

Federic.

Nach dem Concept.

20137. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Breslau, 29 août 1771.

Je crois bien, ainsi que vous l'observez dans votre rapport du 15 de ce mois, que jusques ici le roi de France suit invariablement son penchant pour la paix, et je présume même que les insinuations de l'Autriche n'ont pas été capables de l'ébranler encore dans ses sentiments pacifiques; mais, après que l'ambassadeur de la cour de Vienne, selon votre dépêche du 11 de ce mois,[2] a su se mettre si bien dans l'esprit de la maîtresse, il est toujours à appréhender qu'il ne trouve un moment favorable d'entraîner pas à pas la France dans les idées de sa cour et de l'engager d'une démarche dans l'autre, jusques à ce qu'enfin il l'ait entièrement embéguiné de ses vues et de ses desseins. Il est bien vrai qu'il n'y a point d'apparence que la France fasse marcher dès à présent des troupes en sa faveur; je crois plutôt que l'Autriche se bornera d'abord à la persuader à mettre des garnisons dans ses places dans le Brabant. Mais dès qu'elle commencera effectivement ses opérations, elle pourrait bien réclamer le secours de 24000 hommes stipulé par les traités, et il serait alors bien difficile de dire sous quels prétextes plausibles la France pourrait décliner à remplir ses engagements.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. Nr. 20134 und S. 319. — [2] Vergl. S. 319. 320.

20138. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Breslau, 29 août 1771.

Je vous sais gré du détail dans lequel vous êtes entré, dans votre dépêche du 9 de ce mois, sur les suites qui auraient pu résulter, au cas que le Grand-Duc eût succombé à sa dernière maladie. Les mouvements qui se sont déjà manifestés, à cette occasion, dans le peuple, ainsi que toutes les autres particularités que vous m'avez apprises,[1] m'étaient entièrement inconnus. Il est donc bien avantageux pour la Russie que la maladie du Grand-Duc a pris un tour si favorable, et que son rétablissement a fait évanouir toutes les craintes et appréhensions où l'on était à son égard; et il me semble également que le meilleur moyen de se mettre en sûreté à l'avenir, c'est de marier, le plus tôt le mieux, le Grand-Duc et d'assurer ainsi une famille régnante à cet empire.

Au reste, il n'y a encore jusques ici rien de perdu pour notre convention secrète. Quelques jours plus tôt ou plus tard ne font rien à cette affaire.[2] A considérer même les conjonctures actuelles, il sera toujours temps encore, pourvu qu'elle parvienne à sa conclusion vers la fin de l'hiver prochain. Elle est d'ailleurs d'une trop grande importance pour ne pas y procéder avec toute l'attention imaginable, et elle exige la plus mûre délibération. Il s'y agit des engagements qu'il faut soutenir et remplir, dans la suite, avec fidélité et exactitude, et il importe surtout infiniment de pourvoir à tous les cas qui pourraient arriver.

Cette précaution me paraît d'autant plus nécessaire, depuis que j'ai appris que la cour de Vienne fait jouer à celle de Versailles tous les ressorts imaginables pour l'entraîner dans ses idées et lui inspirer son goût pour la guerre; et quoique, jusques ici, elle n'y ait encore point réussi,[3] je ne sais si, après tout ce que je vous ai marqué dans mes derniers ordres de Neisse du 25 de ce mois,[4] elle ne parviendra point, à la fin, à vaincre les dispositions pacifiques que Sa Majesté Très-Chrétienne a fait paraître jusques ici. Je fais suivre cette affaire de bien près pour en approfondir tout le secret, et, en attendant, les différentes négociations pécuniaires que cette cour a entamées depuis peu, indiquent assez que c'est effectivement son sérieux d'entreprendre quelque chose l'année prochaine. Voici ce qu'on me mande, en dernier lieu, de Vienne à ce sujet:[5] »Je sais pour certain que la cour de Vienne lève de nouveaux emprunts, chacun de deux millions, à Gênes, en Hollande

[1] Katharina II. wurde beschuldigt, sie habe beabsichtigt, den Grossfürsten Paul zu beseitigen. — [2] Solms berichtete: „Il n'y a pas eu moyen de l'avancer, parceque l'expédition dépendait uniquement du comte Panin, qui était incapable de suffire aux deux emplois de ministre et de grand-gouverneur.“ — [3] Vergl. Nr. 20137. — [4] Nr. 20131. — [5] Bericht Rohds, Wien 24. August.

et aux Pays-Bas. Ils doivent être employés aux frais courants des armements en Hongrie, afin qu'on n'ait pas besoin de déranger quelque chose au système des finances relativement au fonds d'amortissement, établi pour l'extinction des anciennes dettes, qui a été arrêté après la mort de François Ier, quand l'Empereur d'aujourd'hui a fait consolider son héritage de 40 et quelques millions, comptant ou en bons billets de banque, avec le trésor d'État, sous la condition expresse que rien n'y serait innové. Je sais par un bon canal aussi qu'il y a eu une grosse somme d'argent dans les coffres de l'État, et qu'on la tient prête à tout évènement.«

Vous ne serez donc point surpris, si, dans de pareilles conjonctures, je me donne tout le temps nécessaire pour bien examiner et peser tous les articles de notre convention secrète; et comme, selon toutes les apparences, il y aura peut-être quelques changements ou additions à faire au contre-projet de la cour où vous êtes, que vous me faites espérer dans peu, il se pourrait bien passer deux ou trois semaines, avant que je puisse vous faire parvenir ma déclaration finale sur un objet de cette importance.

D'ailleurs, on ajoute, dans mes dernières lettres de Vienne, que le vizir a effectivement passé le Danube, ainsi que je vous l'ai annoncé déjà dans mes derniers ordres,[1] et on prétend même qu'à cette occasion les généraux Repnin et Bauer ont souffert quelque échec,[2] et que le comte de Rumänzow a pris sa position sur la Sereth. J'ignore jusques à quel point ces nouvelles sont fondées, mais, étant accoutumé à recevoir souvent de ces contrées de faux avis, je regarde également celui-ci comme outré, et tout ce qu'il peut y avoir peut-être de vrai, c'est que les Turcs ont passé effectivement le Danube. Le temps nous éclaircira tout cela, mais, en attendant, je ne saurais que réitérer à la cour où vous êtes, le conseil que je vous ai chargé par mes ordres du 25 de lui donner, et je l'exhorte de nouveau très sérieusement de faire tous les efforts imaginables pour renforcer ses armées, tant contre les Turcs que contre les Confédérés. Elle en aura sûrement besoin l'année prochaine pour faire face partout, et je suis plus que persuadé qu'elle n'aura alors aucun lieu de regretter ni les frais ni les peines qu'elle aura employés pour mettre ses forces sur un pied encore plus respectable.

Enfin, et quoique mes dernières lettres de Constantinople du 17 de juillet dernier[3] ne contiennent rien de fort intéressant, je ne laisse cependant pas de vous communiquer ci-joint leur contenu en copie.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. S. 320. — [2] Vergl. S. 323. — [3] Vergl. Nr. 20135.

20139. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Breslau, 29 août 1771.

Je vous sais beaucoup de gré des éclaircissements que vos dépêches du 13 et du 16 de ce mois renferment, et la manière dont le comte de Guines s'est expliqué sur mon sujet,[1] ne m'a pas été moins agréable.

Pour les dispositions de la cour de Versailles, toutes les apparences y sont qu'elle n'entrera point directement dans les brouilleries qui pourraient s'élever entre celles de Vienne et de Russie à l'occasion de la guerre présente. J'en pense de même à l'égard de la cour où vous êtes;[2] je n'ai jamais compté sur elle, au cas que les deux cours impériales dussent effectivement se brouiller. Un ministère comme le sien, qui néglige ses propres intérêts, de peur d'être enveloppé dans une guerre, ne courra jamais ce risque pour des intérêts étrangers; de sorte que je sens très bien que Sa Majesté Britannique évitera la guerre, autant qu'il sera humainement possible. Mais malgré tout cet éloignement de ce Prince pour une levée de bouclier, il me semble toujours que l'Espagne lui suscitera tant de chicanes qu'à la fin il ne pourra plus y tenir, et qu'il sera obligé, malgré lui, de lui montrer les grosses dents.

Au reste, et pour ce qui est de la négociation de la cour de Vienne à Madrid, je suspends, à la vérité, mon jugement sur le plus ou le moins de réalité des avis qui m'en sont revenus,[3] et peut-être les éclaircissements que vous avez dessein de m'en procurer, me mettront-ils mieux en état de déterminer jusques où ils sont fondés. Mais, en attendant, je vous laisse à considérer si les 76 millions de piastres que l'Espagne a profités par la réforme des Jésuites, et qu'elle est la maîtresse d'employer comme bon lui semble, ne doivent pas la mettre mieux à son aise que vous ne pensez.[4] Pour moi au moins, il me semble que ce n'est point une bagatelle qu'un pareil trésor, et c'est ce qui me rend d'autant plus vraisemblables les avis qui me sont revenus d'une négociation de la cour de Vienne à Madrid pour obtenir des secours en argent. Vous ne négligerez donc rien pour bien approfondir ce qui en est.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Maltzan berichtete, London 13. August, Guines habe das Compliment des Königs empfangen „avec toutes les marques de respect et de reconnaissance" (vergl. S. 269). — [2] Maltzan berichtete, London 16. August: „Pourvu que la France n'y agisse pas directement, l'Angleterre certainement n'y prendra aucune part, l'administration présente n'étant pas assez politique pour entrevoir des conséquences à s'intéresser à soutenir la balance de l'Europe." — [3] Vergl. S. 266. 270. — [4] Maltzan berichtete, London 16. August: „A juger par la situation actuelle de la cour de Madrid, celle de Vienne n'y trouvera guère son compte, la cour de Madrid étant fort mal dans ses affaires de finances."

20140. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Breslau, 29 août 1771.

Les objets que le contenu de votre dernière dépêche du 20 de ce mois embrasse,[1] ont mon approbation, et je suis satisfait des particularités que vous m'y détaillez, qui me paraissent très justes. Comme ces objets méritent quelque attention et d'être approfondis de plus en plus, vous ne les perdrez pas de vue, mais continuerez à vous mettre au fait du plus de notions possibles sur ces matières et me communiquerez soigneusement tout ce que vous apprendrez ultérieurement de relatif à leur sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

20141. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Breslau, 29 août 1771.

Vos dépêches du 9 et 13 de ce mois me sont entrées ici. Mais, bien loin de rester entièrement passif sur l'article du douaire de la Reine ma sœur,[2] dont l'arrangement, suivant le contenu de votre dernière, rencontre beaucoup d'opposition dans la députation des états, vous ferez bien de parler également, de votre côté, là où il conviendra, en faveur de cette affaire et vous appliquerez à la faire réussir au gré de cette Princesse. Si, pour la soutenir, il ne s'agit, comme on vous le fait sentir, que d'une somme modique, je ne suis pas éloigné de fournir pour cet effet en corruptions un couple de milliers d'écus, et je n'attends pour m'y déterminer et vous déclarer plus positivement ma volonté à ce sujet, que de savoir au préalable votre sentiment là-dessus et si vous pensez de pouvoir effectuer quelque chose de salutaire au moyen d'un tel secours pécuniaire, ce dont vous ne tarderez pas de m'informer.[3]

Nach dem Concept. Federic.

20142. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A COPENHAGUE.[4]

Breslau, 29 août 1771.

A en juger par tout ce que votre dernière dépêche du 17 de ce mois, qui m'est parvenue ici, renferme, il y a apparence qu'on doit

[1] Ueber die Persönlichkeit von Aiguillon, seinen bedeutenden Einfluss und die französischen Finanzen. — [2] Vergl. S. 322. — [3] Am 5. September schreibt der König über das Witthum der Königin Ulrike an Dönhoff: „J'ai toujours bonne opinion encore que les états adopteront des sentiments raisonnables à cet égard, et qu'ils accorderont des revenus à cette Princesse convenables à sa dignité." — [4] Am 25. August schreibt der König an Arnim, er beabsichtige nicht, fremde Officiere, zumal mit Capitänsrang, in seinen Dienst zu nehmen. „Outre cela, le militaire danois n'est pas de telle renommée qu'il puisse me faire désirer d'avoir des officiers qui aient été au service de cette couronne."

s'attendre à bien des nouveautés à la cour où vous êtes; mais comme tous les changements qui y ont lieu simplement par rapport à son intérieur, n'influent aucunement dans les affaires générales de l'Europe, ils ne peuvent, par là même, qu'être assez indifférents et ne pas intéresser grandement les autres puissances.

Nach dem Concept. Federic.

20 143. AU COMTE DE GIEDROYÉ, MARÉCHAL DES LOGIS DE L'ARMÉE DU GRAND-DUCHÉ DE LITHUANIE.

Breslau, 30 août 1771.

J'ai reçu, Monsieur le comte de Giedroyé, le mémoire que vous m'avez fait parvenir ici. Je ne saurais vous déguiser que la proposition qu'il renferme,[1] ne m'ait paru d'autant plus déplacée que c'est moi qui avec Sa Majesté l'impératrice de Russie avons garanti à Sa Majesté le roi de Pologne légitimement élu la possession de son trône; vous conviendrez donc vous-même qu'on s'est mal adressé en me faisant ladite proposition, et que, bien loin d'y entendre, il ne me reste que de conseiller à vos commettants de ne point se séparer de leur roi et d'augmenter par là les troubles qui malheureusement agitent la Pologne. Ce sont ces troubles que je désire sincèrement de voir finir, à quoi l'attachement inviolable de la nation polonaise au prince qu'elle s'est donné pour roi, contribuera toujours efficacement.

Nach dem Concept. Federic.

20 144. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms stellt, Petersburg 13. August, die Uebersendung des russischen Contre-Projets in baldige Aussicht. „Panin me l'a lu déjà achevé, tel qu'il doit être porté aujourd'hui dans le Conseil pour y recevoir formellement la confirmation. Les changements proposés de la part d'ici sont, au préambule,[2] un exposé plus ample des motifs qui portent les deux cours à se concerter, qu'on déduit de l'union parfaite de leurs intérêts communs; de l'état présent de la Pologne, qui les engage à faire valoir d'anciens droits et à se dédommager des dépenses que les troubles de ce pays leur ont causées; enfin, de l'exemple de la cour de Vienne.

Dans le premier article, les provinces et districts réservés à Votre Majesté sont spécifiés, suivant que j'ai eu l'honneur de L'en prévenir dans ma dépêche du 5 de

[1] In der (undatirten) Denkschrift wurde der König aufgefordert: „Que Votre Majesté Se décide à faire consentir la Russie à la déposition de Poniatowski, et nous allons élire un prince qui vous doit être agréable, Sire, et concerter avec Votre Majesté les conditions et les moyens de faire de la Pologne votre perpétuel, fidèle et utile allié... Nous visons à proposer à Votre Majesté le landgrave de Cassel pour notre roi, parceque nous imaginons que c'est un prince qui vous est agréable — Votre Majesté l'en a flatté au mois de février dernier (vergl. Nr. 19 723), — et qui ne saurait déplaire à la Russie.“ — [2] Vergl. S. 193 und 255.

juillet.[1] L'exception de la ville de Danzig et de Thorn est marquée, et quoique la conservation de celle d'Elbing n'est pas énoncée verbalement, elle est cependant comprise, sans être sujette à aucune contestation, puisque, en stipulant l'acquisition de Marienburg et de l'évêché de Warmie, il est dit qu'ils reviendront à Votre Majesté, sans en rien exclure.

Le reste a été conservé suivant le projet proposé par Votre Majesté,[2] et l'article qu'on était intentionné d'ajouter pour la sûreté du commerce de la ville de Danzig,[3] a été omis entièrement, mais on en a ajouté un autre séparé et plus secret, par lequel, au cas que la cour de Vienne, pour empêcher ces acquisitions à Votre Majesté et à la Russie ou pour obliger la dernière à rendre la Moldavie et la Valachie, faisait entrer en Pologne ou dans les provinces conquises sur les Turcs de ses troupes pour agir hostilement contre celles de la Russie, on se réserve, de ce côté-ci, de pouvoir requérir Votre Majesté d'assister la Russie par un corps de 20 000 hommes, suivant les conventions antérieures faites en 1764 et 1767, s'engageant à la réciprocité, également comme cela a été concerté dans les deux conventions susdites.

Les acquisitions pour la Russie n'étaient pas encore énoncées dans le contre-projet; le comte Panin l'avait laissé en blanc, afin de réserver au Conseil l'honneur de les spécifier."

Gohlau, près de Breslau, 31 août 1771.

Votre dépêche du 13 d'août dernier m'est bien parvenue ici, et les nouvelles que vous m'y donnez au sujet des progrès de la reconvalescence de Son Altesse Impériale le Grand-Duc, m'ont fait un plaisir infini. J'en ai été d'autant plus charmé que, vu les circonstances dont vous m'avez fait part dans votre rapport du 9, la mort de ce Prince aurait pu amener des conjonctures fort critiques à l'Impératrice et la mettre dans un embarras extrême.[4] Aussi ai-je déjà témoigné à Sa Majesté Impériale toute la part sincère que j'ai prise à ce rétablissement,[5] et ce n'est qu'avec la plus vive joie que j'apprends qu'elle n'a plus aucun sujet d'être en crainte pour ce fils chéri.

Quant au contre-projet de notre convention secrète, dont vous m'annoncez les principaux articles, il ne me reste guère à ajouter à ce que je vous en ai déjà dit dans mes ordres d'avant-hier.[6] Cette convention exige, comme je vous l'ai fait observer, la plus grande attention et réflexion. J'attendrai donc plutôt tranquillement que le contre-projet m'en parvienne *in extenso*, et je ne précipiterai point sa conclusion. Selon toutes les apparences, il sera très nécessaire d'entrer dans quelque discussion, avant d'y procéder, et vous ferez bien d'en prévenir le comte Panin, afin que ce ministre ne soit point surpris, si cette négociation exige encore l'expédition de quelques courriers, avant qu'elle soit entièrement arrangée et conclue. D'ailleurs, elle le sera toujours à temps, pourvu que cette convention soit signée entre ci et le mois de février de l'année prochaine, et, en attendant, nous aurons tout le loisir nécessaire de nous arranger sur les nouveaux plans et projets qu'il faudra imaginer pour son exécution, et de tout préparer vers le printemps prochain.

[1] Vergl. Nr. 20052. — [2] Vergl. S. 193. 194. — [3] Vergl. Nr. 20052 und 20058. — [4] Vergl. S. 326. — [5] Vergl. Nr. 20114. — [6] Nr. 20138.

Vous n'oublierez pas de faire également goûter cette proposition au comte de Panin, et vous y ajouterez encore que, quoiqu'il n'y avait encore rien d'arrêté et de conclu entre les deux cours, je ne laissais cependant point de me préparer à tout évènement. J'y rapporte la remonte de ma cavalerie dont je vous ai déjà fait part par mes derniers ordres.[1] Elle sera forte de 6000 chevaux, et comme je compte de tirer une partie de ces chevaux de l'Ukraine et de la Valachie, et que les troubles de Pologne, aussi bien que la présence de l'armée russienne, pourraient la rendre très difficile, je me flatte que la cour où vous êtes, ne me refusera point des passe-ports pour les environs de Kiovie et du fort de Sainte-Élisabeth, afin de pouvoir y faire faire par des maquignons l'emplette de 2000 chevaux tout au plus. En effet, je suis déjà occupé à faire tous les arrangements pour cette remonte, de sorte que vous n'aurez rien de plus pressé que de demander et de me faire parvenir, le plus tôt possible, les passe-ports en question.

Au reste, et pour ce qui est des armements autrichiens en Hongrie, tout ce que j'en ai appris avec certitude, c'est que l'on ne cesse de transporter des pièces de campagne à Pest. Mais, malgré tout cela, je crois pouvoir assurer positivement la cour où vous êtes, qu'elle n'a rien à appréhender pour l'année présente. Mon idée est plutôt encore toujours la même à cet égard, et je ne désespère pas d'apaiser ces troubles naissants par la voie de négociation.

Mais je ne saurais lui dissimuler, en même temps, que, pour m'en promettre un bon succès, il faut, de toute nécessité, qu'elle renonce au démembrement de la Moldavie et de la Valachie de l'empire ottoman, auquel l'Autriche ne consentira sûrement jamais. Cette dernière a, à la vérité, déclaré qu'elle ne s'entendrait non plus à aucun autre démembrement de cet empire, de quelque nature qu'il puisse être;[2] mais je crois toujours qu'elle y pensera plus d'une fois, avant de soutenir cette déclaration à toute rigueur, et je me flatte plutôt qu'il y aura encore moyen de la rendre plus accommodante sur bien des articles. Il n'y a que le démembrement des deux provinces susmentionnées qui rencontrera des obstacles insurmontables, et toutes les représentations et déductions du comte de Panin à cet égard resteront sûrement sans effet. Il serait donc, à mon avis, bien plus avantageux que moi, de mon côté, et la Russie du sien, nous fissions tous nos efforts pour engager l'Autriche à la voie de négociation, et que, pour cet effet, nous fissions succéder un moyen après l'autre pour pacifier les troubles. Sans cette précaution, il n'y a aucun accommodement à espérer entre les deux cours, et, par cette considération, je voudrais bien que la Russie goûtât mon idée. Elle le fera, si elle y réfléchit mûrement et de sang-froid, et, en le faisant, nous gagnerons le temps de pénétrer d'autant mieux les desseins de la cour de Vienne.

[1] Vergl. S. 321. — [2] Vergl. Nr. 20112.

Je pense en effet que d'ici au mois de janvier prochain nous verrons au moins un peu plus clair si elle veut effectivement conclure une alliance avec la Porte [1] et se concerter peut-être avec la France, [2] ou si elle restera isolée. Au premier cas, les propositions du comte de Panin pour le dédommagement ne seront pas suffisantes. On sera plutôt obligé d'avoir recours à d'autres mesures, et le risque auquel on s'exposera, sera si important qu'il faudra bien y proportionner le dédommagement. Si, au contraire, la cour de Vienne reste isolée, on n'aura pas beaucoup à appréhender de sa part, et on trouvera plus facilement moyen de concilier ces différends.

Quoi qu'il en soit, je ne saurais entrer en rien, avant d'être mieux au fait des vues et des desseins des Autrichiens, et je me flatte que nous le pourrons être vers le mois de janvier prochain, et, par cela, à même de prendre un parti plus solide et plus convenable. J'attends d'apprendre le sentiment du comte de Panin sur tout ceci, et, en attendant, je vous communique ci-joint en copie le mémoire qu'un certain comte polonais de Giedroyé m'a fait présenter, et la réponse que j'y ai faite, [3] afin que vous puissiez en faire un usage convenable.

Nach dem Concept. Federic.

20145. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Gohlau, près de Breslau, 31 août 1771.

Votre dépêche du 20 d'août dernier vient de m'entrer, et je ne veux pas vous dissimuler qu'il est vrai que, dès les premières ouvertures sur la négociation de paix entre la Russie et la Porte, il a effectivement subsisté un certain concert entre moi et la cour de Vienne. [4] La médiation que la Porte nous avait offerte pour cette paix, le rendait bien naturel et même nécessaire. Mais il n'est pas moins avéré que, malgré cela, je n'ai pas la moindre part à la réponse que la dernière a faite à la Russie relativement à cette même négociation. Son refus général à toutes les propositions russiennes ne m'a même nullement agréé, et j'aurais bien plus souhaité qu'elle fût au moins entrée dans quelques-unes des idées de la cour de Pétersbourg.

Nach dem Concept. Federic.

[1] Vergl. S. 304. 306. — [2] Vergl. S. 319. 320. — [3] Vergl. Nr. 20143. In der nach Russland mitgetheilten Abschrift der Denkschrift fehlt der Hinweis auf das Schreiben des Königs an den Landgrafen von Hessen-Cassel (vergl. S. 330. Anm. 1). — [4] Maltzan berichtete, die bourbonischen Gesandten seien der Ansicht, „que la cour de Vienne ne fait rien qu'elle ne communique avant à Votre Majesté, que même la réponse qu'elle avait faite à la cour de Russie (vergl. S. 233), avait été envoyée avant à Votre Majesté".

20 146. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Gohlau, près de Breslau, 31 août 1771.

Votre dépêche du 18 d'août dernier m'est bien parvenue, et je ne saurais que vous encourager à suivre sans interruption et de près tout ce qui se chipote actuellement entre le ministre et l'ambassadeur de Vienne.[1] Les éclaircissements que vous pourrez m'en procurer, me sont d'une grande importance, et ils me serviront de guide pour pénétrer d'autant mieux les vues et les desseins de ces deux cours.

Au reste, je juge par tout ce que vous m'avez marqué dans quelques-unes de vos dernières dépêches, que le ministère français s'étudie principalement, à l'heure qu'il est, de faire des épargnes partout; et, si c'est-là effectivement son système, je regarde comme très fondé l'avis qui, selon votre dépêche susmentionnée, vous est revenu sur la réponse que le duc d'Aiguillon a faite à l'ambassadeur de Vienne.[2]

Nach dem Concept. Federic.

---

20 147. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Gohlau, près de Breslau, 31 août 1771.

Votre dépêche du 23 de ce mois m'est entrée ici, et je ne saurais vous déguiser mon étonnement de l'état d'épuisement des finances de la province de Zélande, dont vous m'y rendez compte, qui la porte à se refuser entièrement au payement de sa quote-part à l'Union. Un tel évènement a d'autant plus lieu de surprendre que les Provinces Unies ont joui depuis très longtemps d'une paix profonde, sans avoir été enveloppées, depuis vingt-cinq ans pour le moins, dans aucune guerre quelconque.

Ein Schreiben für die Prinzessin von Oranien (Nr. 20 148) wird übersandt.

Nach dem Concept. Federic.

---

20 148. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LOO.

Gohlau, 1er septembre[3] 1771.

Ma chère Nièce. Vous pouvez bien croire, ma chère enfant, que j'ai été alarmé par le malheur qui vient de vous arriver;[4] je bénis le Ciel que tout s'est encore aussi bien passé, et j'espère, ma chère enfant,

[1] Vergl. S. 319. — [2] „Qu'on voulait bien remplir exactement les articles du traité, mais qu'on voulait aussi s'en tenir strictement à son contenu." — [3] Vom September ein Schreiben an die Königin in den Œuvres, Bd. 26, S. 39. — [4] Vergl. Nr. 20 119.

que, dans un an d'ici, vous donnerez le jour à un beau garçon, qui deviendra un petit Stathouder en herbe. Je vous prie d'assurer le Stathouder de ma plus tendre amitié.

Je suis bien fâché que vos médecins mettent des obstacles à votre entrevue avec l'électrice de Saxe;[1] c'est une Princesse qui mérite d'être connue préférablement à sa Cunégonde et à son prince Xavier.

Pour cette fois, j'ai fait le voyage de Silésie, sans y voir d'autres étrangers que quelques seigneurs polonais expatriés. La mauvaise année que nous avons eue, ne m'a fourni que, de reste, des occupations économiques, des arrangements pour l'intérieur du pays et des affaires militaires: voilà, ma chère enfant, les objets auxquels je me suis appliqué; ajoutez-y, si vous voulez, tous les troubles de notre voisinage, les émeutes des Polonais, les mouvements qui se font en Hongrie, et vous pourrez en conclure que j'ai l'esprit assez agité par toutes ces différentes distractions.

Je vous prie de faire mes compliments à la bonne Danckelman; elle m'est en reste de bonnes nouvelles qu'elle me doit donner de votre part, et j'espère bien qu'à la fin je les recevrai.

L'espérance que vous me donnez de vous revoir,[2] me flatte le plus agréablement du monde; mais, ma chère enfant, vous aur[ez] l'année qui vient, un petit Stathouder à produire qui vous empêchera de voyager. Je vous embrasse de tout mon cœur, en vous assurant de la vive tendresse avec laquelle je suis à jamais, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

20149. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

Gohlau, 1er septembre 1771.

Mon cher Frère. J'ai reçu avec bien du plaisir la réponse[3] que vous me faites à ma lettre[4] toute remplie de politique. Je suis heureusement encore, mon cher frère, dans une position à n'avoir pas besoin de me précipiter à prendre un parti.[5] Premièrement les Autrichiens

[1] Wilhelmine schrieb, Loo 20. August, dass ihr die Aerzte die Reise nach dem Haag, wo die Churfürstin-Wittwe am 25. August eintreffen sollte, nicht vor Anfang September gestatten wollten. „La princesse Cunégonde l'a accompagnée à Spa; j'ignore si elle viendra aussi dans ce pays. On nous a aussi annoncé l'arrivée du prince Xavier, qui est à Paris.“ [Charlottenburg. Hausarchiv.] — [2] Ein Besuch der Bäder in Pyrmont wurde, wie die Prinzessin schrieb, für sie im Jahre 1772 in Aussicht genommen. „Ce voyage me rapprocherait beaucoup d'un endroit que je désire vivement de revoir.“ — [3] D. d. Rheinsberg 26. August. — [4] Nr. 20126. — [5] Prinz Heinrich erörterte die Vortheile, die bei Ausbruch des Krieges zwischen Russland und Oesterreich sich aus sofortiger Betheiligung für den König ergäben; jedoch machte er diese Theilnahme Preussens von bestimmten Abmachungen mit Russland abhängig.

n'entreprendront rien cette année, la saison étant déjà trop avancée; en second lieu, je n'ai point encore reçu de Pétersbourg le projet de notre convention; en troisième lieu, je veux me donner le temps de m'éclaircir sur tous les engagements que les Autrichiens formeront cet hiver, soit avec la France, soit avec la Porte.

Jusqu'ici tout est en fermentation à la cour de Vienne, mais il n'y a rien de conclu. On me mande positivement de Compiègne que le roi de France a refusé tout net les secours que M. de Mercy lui a demandés au nom de l'Impératrice-Reine, et que le roi de France lui a déclaré tout net qu'il voulait s'en tenir au sens strict du traité d'alliance qu'il a avec elle.[1] Si donc les Autrichiens ne font point une alliance avec le Turc, j'ai peine à croire qu'ils s'engageront dans une guerre où ils n'auront de secours à attendre d'aucune puissance.

Il faut voir, d'un autre côté, ce que la Russie me proposera, et si cela vaut la peine de s'embarquer avec elle pour l'acquérir. Quand toutes ces choses seront éclaircies, il sera temps de se décider, car rien ne presse; et supposé même que les Autrichiens voulussent agir l'année prochaine, ils ne pourraient entrer en campagne qu'au commencement d'août, à cause qu'ils ne pourront jamais faire agir les Turcs plus tôt. Si donc notre convention doit avoir lieu, il suffira de la signer au commencement de mars, et vers ce temps, mon cher frère, j'aurai tiré bien des choses ténébreuses au clair.

On m'écrit de Vienne que les Turcs ont passé le Danube avec 120 000 hommes, qu'ils sont tombés sur les corps commandés par le prince Repnin et Bauer, lesquels ont été totalement défaits;[2] que Rumänzow a passé la Jaitza[3] et se retire, faute de vivres. Je ne vous garantis pas ces nouvelles, toutefois il est bon de voir ce que la Fortune décidera de cette campagne; car si les Turcs peuvent déblayer la Moldavie et la Valachie, cela changera l'état des choses et pourra peut-être ôter aux Autrichiens l'envie de se mêler de cette affaire; au contraire, si les Ottomans sont forcés à repasser le Danube, je crois que la jalousie qu'a l'Impératrice-Reine des succès des Russes, la déterminera entièrement à s'y opposer, l'année prochaine, à force ouverte. Il me semble donc que des objets aussi intéressants demandent qu'on attende l'évènement pour ensuite prendre son parti avec d'autant plus de maturité.

Je suis un peu fatigué; nous avons tracassé toute la journée. Je vous prie de m'excuser, si je ne vous en dis pas davantage, vous priant de me croire avec toute la tendresse possible, mon très cher Frère, votre très fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

[1] Vergl. Nr. 20 146. — [2] Vergl. S. 320. 327. — [3] So.

20150. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms übersendet, Petersburg 17. August, das russische Contre-Projet,[1] nebst dem von Russland hinzugefügten „Article séparé et plus secret", in welchem mit Berufung auf die früheren Verträge für den Fall des Angriffes durch die Oesterreicher ein preussisches Hülfscorps von 20 000 Mann und unter Umständen die Unterstützung mit gesammten Kräften gefordert wird.[2] „L'expédition du contre-projet de la convention secrète entre Votre Majesté et Sa Majesté l'impératrice de Russie pour des acquisitions en Pologne a été retardée quelques jours de plus que je ne l'ai cru, jusqu'à ce qu'on se soit déterminé ici pour les districts de la Pologne qui doivent entrer dans la part de la Russie, et que cette résolution ait été ratifiée formellement dans le Conseil. Ce n'est qu'hier que le comte de Panin m'a remis ce projet...

A la seconde lecture que ce ministre m'a faite de l'article séparé, il m'a paru que la prestation du secours effectif était exprimée beaucoup plus avantageusement pour la Russie que pour Votre Majesté, que la réciprocité n'était pas assez clairement marquée, et je n'ai pu m'empêcher de le lui faire observer. Il n'en est pas disconvenu totalement, mais il m'a répondu qu'on ne cherchait point ici à surprendre Votre Majesté, qu'on agissait de bonne foi, et que certainement on reconnaissait les obligations où l'on se trouvait de L'assister réciproquement; mais qu'il était persuadé que Votre Majesté conviendrait Elle-même que, si le cas pour lequel cet article était fait, dût avoir lieu, la Russie se trouverait tellement occupée qu'il y aurait de la légèreté et de la présomption à elle de s'engager précisément à fournir dans toute la rigueur et avant qu'elle se serait débarrassée de sa guerre avec la Turquie, le secours auquel elle était tenue en vertu des traités antérieurs. Que son premier soin alors serait de finir cette guerre le plus tôt possible pour tourner toutes ses forces contre l'Autriche, et qu'ayant les bras plus libres, Votre Majesté n'aurait pas sujet de Se plaindre de l'abandon de Son alliée. Qu'en attendant cependant les deux cours pourraient et devraient même concerter les opérations pour agir contre l'ennemi commun. Il m'a fait entendre, à cette occasion, que, si Votre Majesté jugeait à propos de faire insérer dans cet article séparé quelque clause pour exprimer la nécessité d'un tel concert, il était persuadé que Sa Majesté l'Impératrice ne ferait point de difficulté de l'admettre.

Il a ajouté enfin que sa souveraine était bien sincèrement résolue de remplir les engagements qu'elle prenait par cette convention. Qu'il y avait deux moyens pour le faire, et qu'elle était prête pour l'un et pour l'autre. Le premier serait celui de la soutenir par une guerre ouverte, le second celui d'admettre la cour de Vienne et de la faire participer aux mêmes avantages, si elle voulait entrer de bonne foi dans le même plan. Que Sa Majesté Impériale se flattait de trouver les mêmes sentiments auprès de Votre Majesté."

Breslau, 2 septembre 1771.

Votre dépêche du 17 d'août dernier, avec une apostille de la même date et toutes les pièces y appartenantes,[3] m'est parvenue ici, peu de temps après vous avoir écrit mes ordres du 31 du même mois.[4]

[1] Die Veränderungen, die das russische Contre-Projet gegenüber dem preussischen Project aufweist, bestanden in der Erweiterung der allgemeinen Erläuterungen am Anfang des Vertrages, sowie in der in Artikel I erfolgten genauen Festsetzung der russischen und preussischen Erwerbungen in Polen (vergl. Nr. 20 144). — [2] Vergl. unten Nr. 20 224. — [3] Ausser dem russischen Contre-Projet übersandte Solms abschriftlich die Entgegnung der russischen Regierung („Précis d'un raisonnement propre de Sa Majesté Impériale pour être communiqué à M. le prince de Lobkowitz") auf die Denkschrift, in welcher die Oesterreicher die Mittheilung der russi-

Le contre-projet de ma convention secrète avec la cour où vous êtes, qui s'y trouvait également joint, mérite un mûr examen et une attention très sérieuse, et comme je suis sur mon retour pour Potsdam, il me faudra au moins une quinzaine de jours pour y faire une réponse solide et raisonnée. Il n'y a d'ailleurs encore rien qui en exigeât une prompte conclusion. Je vous ai déjà fait observer dans mes ordres précédents qu'elle pourra se signer encore assez à temps au mois de janvier ou de février prochain, et nous serons alors toujours à même de prendre les arrangements nécessaires pour son exécution. Je ferai cependant tout mon possible pour vous faire parvenir mes remarques sur cette pièce importante le plus tôt que je pourrai, et, en attendant, vous n'oublierez pas de prévenir le comte de Panin sur les motifs qui m'engagent, cette fois-ci, à y apporter quelque délai.

Nach dem Concept. Federic.

20151. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 5. September 1771.

Euer Raisonnement über die beiden Hauptfriedensbedingungen von Russland,[1] welches Ich bei Meiner hiesigen Zurückkunft aus Eurem Bericht vom 3. Augusti des mehreren zu ersehen gehabt, scheinet Mir vollkommen gegründet zu sein; seit einigen Monaten aber hat sich die Lage der Sachen überhaupt ungemein geändert, und Ich beziehe Mich hierunter auf Meine vorhergegangene Ordres. Oesterreich macht sogar alle Anstalten, um Russland den Krieg anzukündigen, und Ich bin beinahe versichert, dass es in kurzem eine Allianz mit der Pforte schliessen dürfte.[2] Alle diese weit aussehende Conjuncturen setzen Mich in grosse Verlegenheit und Besorgniss. Nach Meinen Tractaten mit Russland bin Ich demselben auf solchen Fall Hülfe zu leisten obligiret und dürfte folglich, ohne es vermeiden zu können, in einen neuen Krieg eingeflochten werden.

Eben diese Tractaten verhindern Mich aber auch, denen Allianzanträgen der Pforte Gehör zu geben.[3] Ich stehe mit Russland, wie

schen Friedensbedingungen beantwortet hatten (vergl. S. 233). Katharina II. rechtfertigte ihre Forderungen, die nach ihrer Ausführung auf die Schwächung der Türken zur gesicherten Erhaltung des Friedens in der Zukunft abzielten. — [4] Nr. 20144.

[1] Zegelin berichtete, „dass die beiden Hauptbedingungen, nämlich die Indépendance derer Tartarn und die von der Moldau und Walachei, ohnendlichen Schwierigkeiten unterworfen sein werden". Die Befreiung dieser Länder werde den Russen keinen grossen Vortheil bringen und die Pforte „die erste gute Gelegenheit" ergreifen, „gegen Russland einen neuen Krieg anzufangen, wo es diesem vielleicht nicht so leicht fallen dürfte, die Türken so wie jetzo zu überwältigen". — [2] Vergl. S. 304. — [3] Zegelin berichtete, dass der Sultan dem König „eine perpetuelle Alliance" vorschlage, „dergestalt dass, falls Russland den Krieg künftiges Jahr noch weiter fortsetzen wolle, dass alsdann Ew. Königl. Majestät eine selbst zu deter-

Ihr wisset, bereits in einer vieljährigen Allianz, und es ist Euch nicht weniger bekannt, dass Ich dem König in Polen den Thron garantiret. So wenig Ich nun diese Meine Allianz mit Russland brechen oder gegen solche etwas unternehmen kann, ebenso wenig vermag Ich Mein gegebenes Wort wieder zurückzunehmen und zuzugeben, dass der König in Polen um einer fremden Puissance willen vom Thron gestossen werde. Ihr müsst dieses alles gehörigen Orts und wo Ihr es am besten findet, auf die höflichste Weise insinuiren und bestens geltend zu machen suchen.

Nach dem Concept. Friderich.

20152. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 5 septembre[1] 1771.

C'est à mon retour ici que j'ai reçu votre dépêche du 20 d'août dernier, et je vous communique ci-joint une copie de celle qui vient de m'entrer de Constantinople, en date du 3 du même mois.[2] Je vous l'adresse telle que je l'ai reçue,[3] et je ne saurais vous garantir les nouvelles qui y sont contenues; mais vous n'aurez nulle peine de deviner ma réponse à la proposition d'une alliance avec la Porte. Vous sentirez plutôt de vous-même qu'elle a été entièrement déclinatoire, et que j'ai fait déclarer tout net à la Porte que j'étais trop fidèle allié de la Russie pour y prêter l'oreille, mais que je ne laissais pour cela point de lui conseiller de faire sa paix le plus tôt possible.[4]

Pour le sieur Mettra, je suis surpris qu'il soit entièrement inconnu à la cour où vous êtes. Je sais bien qu'il n'a jamais été en personne en Russie, mais on m'a assuré que l'Impératrice s'est servie de lui dans différentes commissions de commerce. Quoi qu'il en soit, il est déjà reparti pour Paris, et toutes ses propositions n'ont point fait fortune. Je ne lui ai fait d'autre réponse que celle dont je vous ai déjà informé,[5] mais je ne suis pas moins persuadé que le comte de Panin que, si j'avais voulu entrer avec cet émissaire et l'écouter plus longtemps, il aurait peut-être profité de cette occasion pour faire des propositions relativement aux affaires de Turquie et de Pologne.

Au reste, on me mande de Paris que la France n'est, à la vérité, point éloignée d'accorder, au cas d'une rupture, à l'Autriche le secours

minirende Anzahl Truppen gegen solches agiren liessen. Der Sultan verbände sich nicht allein, alle Kriegskosten sogleich zu vergüten, sondern würde auch die von Ew. Königl. Majestät Selbst zu bestimmenden Subsidien ohne den geringsten Anstand bezahlen", und bitte um Zusendung des Vertragsentwurfes.

[1] Am 5. September wird Finckenstein für den Morgen des 6. zum König beschieden. — [2] Vergl. Nr. 20151. — [3] Die Erörterung Zegelins über die russischen Bedingungen (vergl. S. 338. Anm. 1) ist in der Abschrift für Solms fortgelassen. — [4] Vergl. Nr. 20151. — [5] Vergl. Nr. 20083.

de 24000 hommes stipulé par les traités, mais que toutes les peines que celle-ci pourrait se donner pour l'engager à quelque chose de plus, resteraient sans le moindre succès, la France étant fermement résolue de se borner simplement au sens littéral de son traité et de n'accorder absolument rien au delà.[1]

Quant à la cour de Vienne, j'ai appris de bonne part qu'elle a augmenté, ce printemps, ses dettes de 8 millions, et que, comme cette somme n'a pas encore suffi à toutes ses dépenses extraordinaires, elle a su se procurer un autre fonds plus riche, en créant de nouveaux coupons pour la somme de 12 millions. Je vous avoue que toutes ces sommes, jointes aux autres arrangements militaires que je lui vois faire, ne me permettent presque plus de douter que son parti ne soit pris de faire la guerre. Le temps nous éclaircira bien ce mystère, et je ne négligerai rien pour pénétrer ses vues et ses desseins.

En attendant vous pouvez prévenir le comte de Panin de tout ceci, remettant à la poste prochaine de m'expliquer plus amplement avec vous sur le reste des affaires.[2]

Nach dem Concept. Federic.

20153. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 5 septembre 1771.

Votre dépêche du 21 août dernier m'est bien parvenue, et je l'ai trouvée devant moi à mon retour ici de Silésie. Les fatigues du voyage ne me permettent pas d'entrer aujourd'hui dans un ample détail sur son contenu, et tout ce que j'ai de plus essentiel à y répondre, c'est de vous avertir que j'ai déjà prévenu les désirs du sieur de Saldern dont vous m'y rendez compte, en faisant insinuer, même à plusieurs reprises, à la cour de Pétersbourg qu'il lui conviendrait, pour mieux brider les Confédérés, de renforcer ses troupes en Pologne;[3] mais quoiqu'on en sente très bien toute la nécessité à cette cour, mes représentations n'ont pu cependant effectuer encore rien de salutaire à cet égard.

Nach dem Concept. Federic.

20154. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 5 septembre 1771.

C'est à mon retour ici que vos dépêches du 23 et du 27 d'août dernier m'ont été rendues. Le bruit que, selon la première, on a fait courir en Angleterre à mon sujet,[4] ne m'affecte point; je suis accoutumé

[1] Vergl. Nr. 20146. — [2] Die Friedensverhandlungen. — [3] Vergl. S. 321. 327. — [4] „Que Votre Majesté avait fait conseiller sous main au primat de Pologne de quitter Varsovie, et que Votre Majesté avait fait marcher des troupes en Pologne."

à entendre débiter différentes anecdotes sur mes démarches qui n'ont aucun fondement, et qui tombent ensuite d'eux-mêmes.

Mais pour ce qui regarde la proposition que vous me faites dans une des dernières, je ne vous cacherai point que je ne saurais y acquiescer. Un voyage de votre part en France dans les conjonctures présentes n'est nullement de saison; il donnerait trop d'ombrage et de jalousie à la Russie, de sorte que je ne puis absolument point déférer à votre demande à cet égard.

P. S.

Potsdam, 6 septembre[1] 1771.

Au reste, je ne suis point surpris de la jalousie de l'Angleterre sur les succès des Russes;[2] connaissant son esprit dominant pour le commerce, il me semble qu'elle ne provient proprement que de la crainte de voir établir un commerce sur la Mer Noire entre la Russie et la Porte qui pourrait déroger au sien en différentes manières; aussi, si vous pouvez le faire observer adroitement au ministre de Russie à Londres, vous ne ferez pas mal de profiter de l'occasion. Mais il faut que vous vous y preniez de façon qu'il ne puisse pas remarquer que vous le faites à dessein prémédité, et encore moins par mon ordre.[3]

Pour ce qui est, au contraire, de la négociation de paix entre les deux parties belligérantes, elle a été traversée par la hauteur avec laquelle la cour de Vienne a refusé d'agréer les propositions de la Russie,[4] et, selon toutes les apparences, il faudra du temps pour la remettre en train.

Federic.

Nach dem Concept.

20155. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 6 septembre 1771.

Ce n'est que peu d'heures avant mon départ de Gohlau que j'ai reçu votre dépêche du 28 d'août dernier. Le raisonnement que vous y faites sur les dispositions de la cour où vous êtes,[5] me paraît, dans le fond, assez juste, et je conviens avec vous que l'esprit guerrier qu'on lui suppose, ne se combine pas trop avec celui qu'elle a mis dans ses

[1] Vom 6. September ein Schreiben an Darget in den Œuvres, Bd. 20, S. 72. — [2] Maltzan berichtete, London 27. August: „Je crois que cette cour-ci est aussi jalouse des progrès de la Russie que la cour de Vienne.“ — [3] Am 3. October wiederholt der König den Befehl, Maltzan solle fortfahren, „à entretenir sous main le ministre de Russie dans l'idée de la jalousie de l'Angleterre contre l'établissement de sa cour sur la Mer Noire“. — [4] Vergl. Nr. 20023. — [5] Rohd stellte die Alternative auf: „ou que la Porte Ottomane s'est engagée à dédommager la cour d'ici, en cas d'une guerre, par la cession de Belgrade avec la Servie et une portion de la Valachie qui lui a appartenu autrefois avant la dernière paix, ou que la déclaration de cette cour, faite par le baron de Swieten dernièrement (vergl. S. 308), n'est autre chose qu'une pure démarche démonstrative pour continuer d'en imposer à la Russie, afin qu'elle accorde des conditions plus douces à la Porte Ottomane.“

finances. Mais, d'un autre côté, la considération de l'accroissement de la Russie par le démembrement de la Crimée, ainsi que de la Valachie et de la Moldavie de l'empire ottoman doit naturellement l'emporter sur tout le reste, et je ne saurais m'imaginer qu'elle puisse le regarder d'un œil tranquille et avec indifférence. En effet, aucun système de finances n'est capable de contre-balancer un motif aussi puissant, et je vous avoue qu'à sa place un tel accroissement de puissance exciterait toute mon attention et ne me serait nullement indifférent.

Ce qui me confirme d'ailleurs que c'est son sérieux de commencer une guerre, c'est que je sais de très bonne part qu'elle a fait des propositions à la France qui l'indiquent assez manifestement. Elle y a sondé effectivement le terrain sur les secours qu'elle pourrait se promettre de cette couronne au cas d'une guerre, mais celle-ci s'est bornée simplement à lui faire espérer le secours de 24 000 hommes stipulé par les traités.[1] Il n'y a donc qu'un seul évènement qui pourrait peut-être arrêter l'Autriche dans l'exécution de ses desseins, et c'est celui où les armes ottomanes auraient assez de succès pour obliger les Russes d'évacuer la Valachie et la Moldavie. Si, au contraire, ces derniers restent les maîtres de ces deux provinces, je suis presque convaincu que les hostilités commenceront l'année prochaine entre ces deux cours impériales. Un peu de réflexion suivie vous fera sentir qu'une pareille supposition n'est pas tout-à-fait sans fondement, et vous serez au moins obligé de convenir qu'elle ne manque pas de vraisemblance.

Nach dem Concept. Federic.

20156. A L'ÉLECTRICE DOUAIRIÈRE DE SAXE A SPA.

[Potsdam] 6 septembre 1771.

Madame ma Sœur. La nouvelle la plus agréable que Votre Altesse Royale puisse me marquer, est certainement celle de Son entière reconvalescence.[2] Je commence à aimer Charlemagne, notre brutal convertisseur, et sa triste résidence, depuis que ses eaux ont délivré Votre Altesse Royale de toutes Ses incommodités, et les nymphes de la Donge, du Pouhon et de Géronstère[3] recevront de moi un culte aussi religieux que celui dont elles ont été vénérées, avant qu'on nous fit chrétiens à grands coups d'estramaçon.

Vous devez vous attendre, Madame, d'être portée sur les bras des souverains dans tous les endroits de votre passage; les villes devaient se soulever de leurs fondements, pour se transporter à votre rencontre, car bien des siècles se passeront, avant qu'elles reçoivent une *Diva Antonia* dans leurs murs. J'ai fort exhorté ma nièce à ne pas négliger l'occasion qui se présente de faire la meilleure connaissance qu'elle

[1] Vergl. Nr. 20 146. — [2] Schreiben, Spaa 1. August. — [3] Quellen in Spaa.

pourra faire de sa vie. Malheureusement pour elle les suites d'une fausse couche la retiennent encore à Loo,[1] et je ne sais si elle pourra jouir, Madame, du bonheur de vous posséder chez elle.

Je voudrais mériter les approbations que Votre Altesse Royale daigne accorder aux soins que j'emploie à pacifier les troubles de l'Orient. Je crains fort de n'y pas réussir selon mes vœux. On me prend pour le successeur de feu l'abbé de Saint-Pierre. On rit de cette paix que je voudrais rendre éternelle, on se brouille plus que jamais; les uns demandent trop, les autres ne veulent rien accorder; ceux qui devraient négocier, veulent combattre. Enfin, ce chaos devient aussi difficile à débrouiller que celui dont l'imagination des poëtes a composé ce monde que nous habitons.

Votre Altesse Royale peut juger après ce tableau que je Lui crayonne, combien peu édifié je suis du peu de succès de mes peines. Mais comme toutes les choses humaines sont un mélange de bons et de mauvais évènements, je compte la convalescence de Votre Altesse Royale comme une riche compensation des désagréments dont je pourrais me plaindre. Mon esprit vous accompagnera, Madame, dans votre voyage, mes vœux vous suivront partout, et la haute estime, la considération et tous les sentiments que je vous ai voués depuis longtemps, ne s'effaceront qu'avec ma vie, étant, Madame ma Sœur, de Votre Altesse Royale le bon frère et serviteur

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei; die Ausfertigung war eigenhändig.

20157. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Sandoz berichtet, Compiègne 25. August: „Ce n'est pas à tort que j'ai été surpris, lorsque Votre Majesté a daigné me confier la proposition d'une alliance qui Lui avait été faite de la part de cette cour.[2] Le duc d'Aiguillon a été le premier à me parler sur cet article, dans la conférence que j'ai eue aujourd'hui avec lui.

Il m'a témoigné qu'il ne savait ce que c'était qu'un prétendu émissaire dépêché à Berlin, se disant chargé d'une commission secrète; qu'il était intéressé à me détailler le fait, afin que je fusse à même d'instruire ma cour sur cet objet. Le sieur de Mettra ayant demandé à la comtesse du Barry son portrait, sous prétexte de le placer dans la galerie de Votre Majesté, le comte du Barry qui se trouvait présent lors de cette demande, avait persuadé, de son chef, ledit sieur Mettra comme si le ministère actuel ne désirait rien tant que de se rapprocher de la cour de Prusse, et lui avait insinué de profiter de son voyage pour sonder les dispositions de Votre Majesté à cet égard, intéressé apparemment, ajouta le Duc, par un petit personnel, celui d'être envoyé ensuite en qualité de ministre à ladite cour. »Je dois vous avouer avec sincérité,« avait continué ce ministre, »que mes sentiments pour le Roi votre maître sont tels que ledit émissaire a pu les représenter; mais vous devez, en même temps, l'assurer que je n'aurais jamais employé une pareille voie, et que je me serais adressé à vous seul, comme à une personne accréditée de votre cour et qui me paraît

[1] Vergl. S. 335. — [2] Vergl. Nr. 20095.

mériter sa confiance. Ces voies-là étaient connues à mon prédécesseur, et elles ne seront jamais les miennes; d'ailleurs, il n'aurait pas été adroit d'entamer une négociation de cette manière, et [je] serais fâché même qu'on pût me l'attribuer. Voici celle dont je me serais servi, et dont je vous fais l'ouverture. L'objet qui me paraît devoir rapprocher les deux cours et préparer le chemin à une alliance plus formelle, sans donner de l'ombrage à aucune puissance, est un traité de commerce. Il avait été proposé par des vues de politique sous le ministère précédent, discuté ensuite avec trop de légèreté d'un côté et trop de raideur de l'autre.«[1]

Je l'interrompis ici pour lui faire remarquer combien on avait mal répondu à la bonne foi avec laquelle Votre Majesté S'était prêtée à ce traité.[2]

»Elle m'est connue,« me dit-il, »et vous pouvez assurer le roi de Prusse qu'il trouvera en moi toute la facilité et tout le désir possible de réparer cette faute. La franchise avec laquelle je m'explique avec vous, n'est point celle d'un ministre qui aime les détours et qui cherche à surprendre. Le traité de commerce fait et conclu mènera à une alliance plus étroite,[3] si cela convenait à votre cour, ou à point d'alliance, si cela ne lui convenait pas. Ma franchise va plus loin, et je veux vous communiquer que l'ambassadeur de l'Impératrice-Reine, fortement intrigué des bruits qui s'étaient répandus à Vienne sur un changement de système, m'a demandé si la France voulait donc renoncer à ses engagements envers sa cour. Ma réponse a été simple et vraie. Je lui ai déclaré que l'intérêt de la France et sa seule politique dans le moment présent était de vivre en bonne intelligence avec toutes les cours; que l'Empereur ne devait pas trouver mauvais, si la France recherchait l'amitié de la Prusse, tout comme la France n'avait pas trouvé à redire que la Prusse fût en liaison avec l'Autriche; que, si sa cour était attaquée dans ses possessions, Sa Majesté Très-Chrétienne était prête à tenir les engagements qu'elle avait pris, et que lui, duc d'Aiguillon, serait toujours rigide observateur des traités, tant il était persuadé que cela donnait de la considération à une puissance et de la confiance à un ministre. Ainsi,« ajouta-t-il, »si l'Autriche, prenant de l'humeur des propositions énormes que la Russie a faites à la Porte, attaquait cette puissance pour l'obliger de renoncer à ses prétentions, et que le roi de Prusse, de son côté, fît une diversion contre l'Autriche pour secourir son alliée, la France est dans le cas du traité et remplira ses engagements; mais si le roi de Prusse voulait prendre possession de quelques districts en Pologne et de la ville de Danzig, et que [la cour de] Vienne, pour y mettre opposition, l'attaquât de son côté, alors la France est dégagée de ses promesses et restera parfaitement neutre. Il ne faut pas croire, au reste, que l'on veuille jamais accéder aux propositions de paix de la Russie, si elle n'y apporte pas quelque tempérament.«

Empressé de profiter d'un de ces moments de confiance qu'on ne retrouve jamais chez les ministres, je lui témoignai qu'on avait pu remarquer aux démarches de l'ambassadeur de Vienne qu'il avait été question de propositions plus sérieuses que celles des subsides.[4]

»Cela est encore vrai,« me dit-il, »mais je dois les taire, par la raison qu'elles ont été refusées, et qu'elles n'étaient nullement de nature à être acceptées. Les vœux du Roi sont de maintenir son royaume en paix, d'en profiter pour rétablir les finances de son royaume et faire le bonheur de ses peuples. Il a lieu d'être tranquille du côté de l'Angleterre, qui répond parfaitement à ses intentions. L'Espagne ne sera guère tentée de faire la guerre, connaissant ses intentions et la situation de son royaume.« Avant de finir, ce ministre ajouta: »Si le traité de commerce est agréé par votre cour, vous agirez d'après les instructions que vous aurez reçues, et j'agirai suivant les miennes, et l'un et l'autre, à ce que j'espère, pour l'avantage réciproque des deux royaumes.«

Telle a été l'issue de la conversation avec le duc d'Aiguillon, et à laquelle je n'ai fourni que quelques mots pour la prolonger."

[1] Vergl. Bd. XXVII, 579. 580; XXVIII, 491. 492. — [2] Vergl. Bd. XXVIII, 491. 492. — [3] In der Vorlage verschrieben: „secrète". — [4] Vergl. S. 319.

[Potsdam, 7 septembre 1771.]

J'ai été bien aise d'apprendre avec quelle cordialité le duc d'Aiguillon vous a parlé sur les affaires présentes; pour y répondre avec la même franchise, il sera nécessaire que vous mettiez ce duc au fait de mes engagements présents avec la Russie, pour qu'il soit mis par là en état de juger avec exactitude de ma position actuelle. Nous avons un traité et une convention secrète avec l'Impératrice, par laquelle, outre les garanties réciproques, nous garantissons le trône au roi de Pologne régnant, et par lequel je suis tenu, au cas que quelque puissance entreprît de le détrôner, de l'assister de toutes mes forces. Voici ce qui m'oblige à payer des subsides dans la guerre présente que les Turcs ont déclarée à la Russie. Il serait superflu de dire que ces sortes d'engagements ne sauraient se rompre, sans flétrir l'honneur de la puissance qui manquerait à son allié.

La Porte s'est ensuite adressée à moi, comme à la cour de Vienne, pour demander notre médiation pour la paix.[1] La Russie ne s'est pas pressée pour nous répondre; enfin elle a fait sa déclaration dont les conditions étaient à la vérité hautes, mais dont il y aurait eu à rabattre, si c'en était venu à une négociation. La cour de Vienne les a rejetées toutes,[2] sans se concerter avec moi sur ce refus; elle a fini par déclarer qu'elle se porterait plutôt aux dernières extrémités que de souffrir le moindre démembrement de l'empire turc;[3] ceci a donné de l'humeur à l'impératrice de Russie, de sorte qu'il faut s'attendre que la guerre se fera entre ces deux puissances, si le bénéfice de l'hiver ne donne le temps de concilier leurs différends.

Moi, qui désire le maintien de la paix, autant que le roi de France, je négocie en Russie pour modérer, si je puis, l'étendue des vastes prétentions que forme cet empire, et, d'un autre côté, je fais des efforts auprès de la cour de Vienne pour la déterminer à épuiser la voie de la négociation, avant que de recourir à la voie des armes. Ce sont les seuls moyens qui me restent pour détourner une guerre dont les apprêts se font actuellement, et dans laquelle je ne pourrais éviter d'être entraîné, vu les engagements qui me lient à la Russie. Si la cour de France peut concourir à conjurer cet orage, je lui en aurai certainement toutes les obligations possibles; du moins par cet exposé succinct le duc d'Aiguillon sentira l'impossibilité où je me trouve, dans le moment présent, de pouvoir prendre des engagements avec d'autres puissances. Je le prie cependant de persévérer dans les bonnes dispositions où il se trouve présentement, jusqu'au moment où, sans blesser mon honneur, j'en pourrai profiter.

Comme ce duc vous a fait mention de certains bruits répandus touchant des acquisitions que je méditais de faire dans la Prusse polonaise, je veux bien le mettre au fait de ce qui s'est passé sur ce sujet.

[1] Vergl. Bd. XXX, Nr. 19 281. — [2] Vergl. Nr. 20 023. — [3] Vergl. Nr. 20 111.

Il saura sans doute que la cour de Vienne, réveillant d'anciennes prétentions sur la starostie de Zips et quelques autres, s'en est mise en possession.[1] A son instar, j'ai cru qu'ayant des droits aussi bien fondés qu'elle sur des terres de la dépendance de Pologne, j'avais autant de raison de faire valoir mes droits, que mon voisin; cependant, il n'y a rien de réglé ni de déterminé sur ces possessions, et il faut attendre la fin des troubles de la Pologne pour s'arranger et terminer cette affaire à une diète de pacification, qui doit se tenir, lorsque les troubles de cet empire seront apaisés.

J'espère que le duc d'Aiguillon reconnaîtra par ma franchise combien j'ai de confiance en lui, et qu'il en abusera d'autant moins qu'avec le temps cette confiance et cette intelligence ne peut aller qu'en croissant.

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept: „Dépêche pour Sandoz. Ohne Chiffre."[2]

20158. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 8 septembre[3] 1771.

Je ne puis qu'applaudir à la réponse que, selon votre dépêche du 31 d'août dernier, vous avez faite au député de Raguse,[4] et j'attends maintenant d'apprendre par le premier ordinaire ce que vous pensez sur les différents articles que, dans mes ordres du 24 et du 26,[5] j'ai soumis à votre examen ultérieur. Je languis d'autant plus à en être informé que l'édit de la nouvelle création de coupons[6] que vous avez ajouté à votre susdite dépêche, me paraît indiquer assez clairement que la cour où vous êtes, médite effectivement quelque coup d'éclat, et que, pour le frapper, elle n'attend que d'avoir achevé tous ses arrangements. Mes ordres précédents vous ont déjà appris les différents motifs sur lesquels mes soupçons sont appuyés, et si elle ne couvait pas quelque dessein sérieux, elle n'augmenterait sûrement point ses dettes par cette nouvelle création, ni n'aurait jamais fait à la cour de Versailles des propositions[7] qui ont un rapport aussi direct et immédiat à une pro-

[1] Vergl. Bd. XXX, 517. — [2] Bei dem Concept zu obigem Erlass findet sich die eigenhändige Weisung für die Cabinetskanzlei zu einem Begleiterlass an Sandoz: „NB. Ein kleinen Chiffre dabei, dar man ihm schreiben muss, solche Dépêche von einem Anfang bis zu Ende dem duc d'Aiguillon vorzulesen und mir seine Antwort [zu] schreiben. Friderich." Der demgemäss aufgesetzte zweite Erlass an Sandoz ist vom 7. September datirt. — [3] Vom 8. September ein Schreiben an Hoditz in den Œuvres, Bd. 20, S. 234. — [4] Graf Ragnina plante, nach Berlin zu gehen und die Fürsprache des Königs bei Katharina II. für die Schonung des Handels der Republik Ragusa anzurufen. Rohd hatte ihm gesagt, „que, dans ce cas-là, il faudrait préalablement qu'il fît voir que la république de Raguse avait gardé une conduite sans reproche vis-à-vis de la Russie, et que la disgrâce que celle-ci faisait sentir à l'autre, n'était qu'un pur effet du hasard et de son malheur". — [5] Nr. 20128 und 20134. — [6] Vergl. S. 340. — [7] Vergl. S. 342.

chaine levée de bouclier. Tout conspire donc à me persuader qu'elle veut la guerre, et qu'elle n'attend que l'année prochaine pour la faire éclater. Je crois même ne pas me tromper en supposant qu'il n'y a que les trois raisons suivantes qui l'ont engagée à la suspendre jusques à cette époque:

1° La négociation de paix entre la Russie et la Porte n'est pas encore parvenue jusques au point qu'elle puisse en prendre un prétexte plausible de se brouiller ouvertement avec la première; elle n'est pas même encore commencée, et la Russie ne lui a fait connaître que depuis peu ses sentiments sur sa réplique aux premières propositions de paix.[1]

2° Elle n'est pas non plus encore en état d'agir ouvertement, et il s'en faut de beaucoup que tout soit prêt pour ouvrir une campagne; elle continue plutôt à envoyer encore des munitions de guerre en Hongrie, et enfin,

3° La mauvaise récolte de cette année ne lui a pas permis jusques ici d'assembler ses troupes dans de petits camps, bien moins encore d'en former un grand qui fût capable de commencer des opérations contre les Russes.

Mais tout cela peut changer l'année prochaine, après qu'elle aura eu le temps nécessaire d'amasser les fonds nécessaires, de se concerter avec ses alliés et de se lier, pendant l'hiver prochain, plus étroitement avec la Porte par une alliance avantageuse à ses intérêts. C'est sûrement alors qu'elle laissera un plus libre cours à ses dispositions guerrières, et peut-être même se mettra-t-elle déjà en mouvement au mois de juillet pour exécuter ses desseins.

Vous ne négligerez donc pas de prêter à toutes ses démarches la plus sérieuse attention et de pénétrer, en même temps, celles que la Porte pourrait faire en conséquence, afin de m'en rendre incessamment compte.

Federic.

Nach dem Concept.

20159. AN DEN GENERALMAJOR VON DALWIG.

Potsdam, 8. September 1771.

Ich habe Euren Grenzrapport vom 2. dieses erhalten, und da Ich zugleich daraus ersehe, dass das Campement in Ungarn bereits seinen Anfang genommen hat, so werdet Ihr desselben eigentliche Stärke und was daselbst sonst vorgehen möchte, in Erfahrung zu bringen suchen und Mir darüber umständlich zu berichten nicht unterlassen.

Nach dem Concept. Friderich.

---

[1] Vergl. S. 337. Anm. 3.

20160. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 8 septembre 1771.

Le dernier ordinaire ne m'a rien apporté de votre part, mais, le comte de Tottleben ayant réclamé mon intercession auprès de l'impératrice de Russie, tant pour lui faire obtenir le payement de ses différentes dettes que pour avancer sa fortune,[1] je veux bien la lui accorder et vous ordonne en conséquence de vous intéresser en sa faveur auprès de Sa Majesté Impériale, autant que vous le jugerez à propos et convenable. Ses créanciers dans mes États[2] en profiteraient, et c'est aussi le principal motif qui m'a engagé à lui accorder sa très-humble demande; car, d'ailleurs, je ne l'ai fait que pour me débarrasser de ses importunités, sentant très bien que peut-être Sa Majesté Impériale n'a pas fort sujet d'être contente de sa conduite et de ses services.

En attendant, je profite de cette occasion pour vous adresser ci-joint le nouvel édit de l'Impératrice-Reine pour la création des nouveaux coupons, dont je vous ai parlé dans mes ordres précédents.[3] Il vous servira de nouvelle preuve que la cour de Vienne couve quelque dessein sérieux, et que, s'il en résulte une guerre, elle pourrait bien être accompagnée d'un grand hasard tant pour moi que pour la Russie.

Je ne vois aussi qu'un seul moyen de l'éviter, et c'est la renonciation au démembrement de la Moldavie et de la Valachie de l'empire ottoman. Vous vous rappellerez que j'ai toujours pensé que ce serait l'unique moyen de prévenir une nouvelle guerre et de parvenir peut-être à la paix. Tout me confirme dans cette opinion, et je me réserve d'entrer avec vous dans un plus grand détail sur ce sujet, lorsque je vous répondrai sur le contre-projet de la Russie pour notre convention secrète.[4] En attendant, à bien considérer la chose, la Russie ne perdrait rien par cette renonciation, parcequ'elle a déjà déclaré que ce n'est pas pour elle qu'elle prétend faire ce démembrement, et elle y gagnerait plutôt, parcequ'elle mettrait par là la cour de Vienne entièrement dans le tort, et que, si celle-ci voudrait alors pousser ses prétentions plus loin et n'être pas satisfaite de ce sacrifice, auquel ses propres intérêts paraissent l'engager, toute l'Europe lui jetterait la pierre et aurait raison de la regarder comme agresseur et de la taxer d'avoir allumé de gaieté de cœur le flambeau d'une nouvelle guerre. Il est donc bien à souhaiter que la Russie y réfléchisse bien, puisqu'il n'y aurait que nous deux qui en auraient à soutenir le fardeau. Je sais au moins de bonne part que l'Angleterre a déjà déclaré que, si la France se bornait à ne fournir à l'Autriche que le secours de 24000

[1] Schreiben Tottlebens, d. d. Petersburg 11. August. — [2] Das Splitgerbersche Comptoir und die Gläubiger von Gotzkowski. — [3] Vergl. S. 340. — [4] Vergl. S. 337.

hommes stipulé par les traités, elle la laisserait faire et resterait entièrement tranquille;[1] et, d'ailleurs, c'est une puissance sur laquelle l'on ne saurait faire le moindre fond dans cette conjoncture. Il en est de même du Danemark, au lieu qu'il est encore très indécis si l'Autriche ne pourra point se procurer quelques troupes auxiliaires de l'Empire. Tout cela est un chaos que je tâche de débrouiller pour juger d'autant mieux de ce qu'il y aura à craindre ou à espérer d'une pareille guerre.

Au reste, j'ai trouvé ici tant d'occupations à mon retour de Silésie que je n'ai pas encore pu répondre au contre-projet de la Russie. Je compte cependant de le faire dans quelques jours d'ici; mais, en attendant, je ne saurais vous cacher qu'après le retour du colonel Falkenskjold de Pétersbourg[2] il s'est répandu à Copenhague différents bruits tant sur la paix entre la Russie et la Porte que sur mon acquisition de la Prusse polonaise. L'on y est allé même si loin que de questionner beaucoup mon ministre qui y réside, sur ce dernier article, et, quoique celui-ci ait protesté fort et ferme n'en avoir pas la moindre connaissance, ainsi qu'il est vrai au pied de la lettre, on ne laisse cependant point de regarder cette nouvelle comme très certaine et assurée. Or, comme l'on a gardé ici le plus profond secret sur l'article de mes acquisitions, je vous avoue naturellement que je suis très surpris de l'indiscrétion avec laquelle l'on ébruite de pareils secrets, et bien aise de vous en prévenir, pour votre direction.

Enfin, voici l'édit de l'Impératrice-Reine au sujet de la nouvelle création de 12 millions de coupons que je viens de recevoir de Vienne.[3]

Nach dem Concept. Federic.

---

20 161. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 8 septembre 1771.

Votre dépêche du 28 d'août dernier m'est bien entrée, et vous donnerez à connaître au sieur de Saldern sur l'empressement qu'il témoigne d'apprendre l'issue de mes négociations avec sa cour, que l'objet en était de trop d'importance pour être discuté à la légère; qu'ainsi une pareille convention demandait du temps pour être réglée, par les réflexions sérieuses et mûres délibérations qu'elle exigeait.

Les avis touchant la peste que vous me communiquez, me font soupçonner que les maladies qui se sont manifestées par-ci par-là en quelques endroits, sont des maladies qui ne cessent de régner dans

[1] Vergl. Nr. 20 139. — [2] Das folgende nach dem Bericht von Arnim, Kopenhagen 27. August. Falkenskjold war mit dem geheimen Auftrag nach Petersburg gesandt worden, die Zustimmung Katharinas II. zu den durch Bernstorffs Sturz herbeigeführten Veränderungen im dänischen Ministerium zu erlangen. — [3] Mit einem Postscript wird die (nicht vorliegende) Antwort an Tottleben übersandt.

ces contrées, mais qu'elles sont sans danger pour les États voisins, et que ceux-ci n'en ont rien à appréhender.

Au reste, n'oubliez pas de me mander en quoi consiste l'échec que, selon différents bruits, le prince Repnin doit avoir essuyé,[1] de même que ce qui se passe à l'armée du comte de Rumänzow, dont je n'ai aucunes nouvelles.

Federic.

Nach dem Concept.

20162. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Potsdam, 8 septembre 1771.

Il est certainement fâcheux que l'arrangement du douaire de la Reine ma sœur soit retardé par tant d'incidents qui surviennent, et qu'il ait été différé encore tout récemment par celui dont vous me rendez compte par votre dépêche du 27 d'août dernier.[2] Mais, malgré tous ces obstacles, je me flatte cependant encore toujours, ainsi que je vous l'ai déjà donné à connaître, que cette affaire sera réglée et terminée de manière qu'on aura lieu d'en être content et satisfait.

Nach dem Concept. Federic.

20163. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 9 septembre 1771.

Je ne saurais qu'être très édifié des dispositions pacifiques qui, selon votre dépêche du 29 d'août, se manifestent de plus en plus à la cour où vous êtes.[3] Il est bien à souhaiter qu'elle y persiste invariablement, et que sa vivacité ordinaire n'y porte aucune atteinte.

En attendant, les affaires entre les cours de Pétersbourg et de Vienne sont toujours dans la même fermentation, et l'on ne voit pas encore plus clair si c'est pour la paix ou pour la guerre qu'elles se décideront. Vous ferez donc très bien de continuer dans votre attention à toutes les démarches ultérieures des Autrichiens en France et de les observer et suivre avec tout le soin imaginable, pour n'en laisser échapper aucune, sans m'en rendre incessamment compte.

Au reste, il y a de bonnes lettres de Paris qui annoncent le

[1] Vergl. S. 336. — [2] Gustav III. hatte in der Angelegenheit des Witthums ein Schreiben an den Reichstagsmarschall gerichtet, das dieser in der Commission vorlas. „On cria que le Roi ne pouvait ni parler ni écrire aux états que par l'organe et par la voie du Sénat, la seule et unique que les lois avaient fixée à cet égard. Ce contretemps fit qu'on ne toucha point ce jour à l'affaire du douaire." — [3] Sandoz berichtete: „La France, en supposant qu'elle se trouve dans l'obligation de remplir les articles du traité, préfèrera de payer quatre millions à la cour de Vienne plutôt que de faire marcher 24 000 hommes."

renvoi du contrôleur-général; mais comme vous n'en sonnez mot, j'ai lieu d'en douter, et quand même cet avis serait fondé, il y a toute apparence que cet évènement n'influera en rien sur les conjonctures présentes.

Federic.

Nach dem Concept.

20164. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 9 septembre 1771.

Ce n'est qu'avec plaisir que j'ai remarqué, par votre dernière dépêche du 30 d'août, la manière adroite dont vous avez su vous procurer quelques éclaircissements sur les dispositions de la cour britannique relativement au cas d'une guerre générale. La réponse du lord Rochford [1] indique assez que le ministère actuel de la Grande-Bretagne manque également d'idées nettes sur les affaires et de système fixe dans ses principes. En attendant, il est, selon mes avis, très certain que la France se trouve maintenant dans des dispositions aussi pacifiques qu'on peut le désirer, et que ce ne sera sûrement qu'à son corps défendant qu'elle se mêlera d'une guerre. [2] Tout dépend, selon moi, à l'heure qu'il est, de la résolution que prendra la Russie par rapport à la Moldavie et à la Valachie. S'il y a moyen de la faire renoncer à leur démembrement de l'empire ottoman, il ne me paraît pas vraisemblable que l'Autriche veuille se raidir contre les autres conditions de paix au point de risquer une guerre. Supposé, au contraire, que la Russie persiste à faire du démembrement de ces deux provinces une condition *sine qua non*, il est très certain que la guerre est inévitable, et que les affaires deviendront de jour en jour plus compliquées.

Nach dem Concept. Federic.

20165. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 9 septembre 1771.

Der König bestätigt den Empfang des Berichtes Thulemeiers vom 3. und des Schreibens der Prinzessin von Oranien, Loo 2. September (vergl. Nr. 20166).

J'applaudis, au reste, à votre attention pour me marquer les nouvelles qui vous entrent de France. Vous continuerez à me commu-

[1] Auf die Frage Maltzans, welchen Entschluss die Engländer fassen würden, wenn die Franzosen Oesterreich nicht mit Landtruppen, sondern mit einer Flotte im Archipel unterstützten, antwortete Rochford: „Vous sentez bien, me dit-il, que, si la France eût un tel projet, elle pourrait l'avoir exécuté, avant que nous en fussions avertis et en état de secourir la Russie, fût-ce même notre intention, quoiqu'il ne subsiste aucun traité entre nous et la Russie qui nous y engage." — [2] Vergl. Nr. 20163.

niquer tout ce qui vous reviendra de ce pays, sans appréhender d'être responsable des avis que vous aurez donnés. Ne vous trouvant pas sur les lieux, je conçois très bien que vous ne sauriez être à portée de juger de la vérité de ce qui se débite; ainsi, sans vous laisser arrêter par aucune considération à cet égard, ayez soin de me rendre compte indistinctement de tout ce que vous apprendrez ultérieurement sur la situation des affaires à la cour de Versailles.

Nach dem Concept. Federic.

20166. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LOO.

[Potsdam] 9 septembre 1771.

Ma chère Nièce. C'est une perte pour vous de ce que vous n'avez pas vu l'électrice de Saxe;[1] cette Princesse mérite d'être connue, d'autant plus qu'à présent en Allemagne elle n'a pas sa pareille; je souhaite, ma chère enfant, que vous la puissiez voir encore à Soestdijk.

En attendant vous me faites grand plaisir de m'apprendre que votre dernier accident[2] n'a point dérangé votre santé, ce qui me fait espérer qu'entre ci et douze mois vous mettrez un gentil petit prince d'Orange au monde.

Nous sommes ici très stériles en nouvelles; à l'exception des mauvaises années dont nous souffrons, et dont il est inutile de se plaindre, il ne se passe rien du tout. Le vieux comte Henckel vient de se laisser mourir à l'âge de 81 ans;[3] bien peu de personnes parviennent à pousser leur carrière aussi loin.

Nous allons avoir nos manœuvres d'automne; le prince de Waldeck veut y assister, et je crois que le prince héréditaire de Brunswick viendra également ici. Me voilà, ma chère enfant, au bout de mon latin, il vaut souvent mieux n'avoir aucune nouvelle à mander que d'en avoir de mauvaises. Il ne me reste donc qu'à terminer ma lettre en vous assurant de la tendresse infinie avec laquelle je suis, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Faites, je vous prie, mille amitiés de ma part à notre cher prince d'Orange.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

---

[1] Im Haag (vergl. S. 335). Die Prinzessin hoffte, Loo 2. September, ein Zusammentreffen in Soestdijk bei Utrecht, das die Churfürstin-Wittwe besuchen wollte, zu ermöglichen. [Charlottenburg. Hausarchiv.] — [2] Vergl. S. 310. — [3] Graf Leo Maximilian Henckel, der das Amt des Oberschenken bekleidete, war am 25. August gestorben.

20167. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A COPENHAGUE.

Potsdam, 10 septembre 1771.

J'ai vu, entre autres, par le contenu de votre dernière dépêche du 3 de ce mois l'anecdote qu'elle renferme sur le dessein de la cour où vous êtes, en cas de décès du grand-duc de Russie.[1] Il est bien avantageux au Danemark que pareil évènement ne soit pas arrivé, et que le prince malade soit retourné parfaitement en santé; le roi de Danemark aurait peu trouvé son compte dans une guerre avec la Russie, et il se serait mis certainement dans une situation fort embrouillée, s'il l'avait entreprise.

Federic.

Nach dem Concept.

20168. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Potsdam, 10 septembre 1771.

J'ignore combien les 7 ou 8000 platen ou 4 à 5000 écus de banque, qu'on souhaiterait que je fournisse, selon le contenu de votre dépêche du 30 août dernier, pour appuyer l'arrangement du douaire de la Reine ma sœur, peuvent faire selon notre monnaie d'ici;[2] je viens de donner des ordres pour qu'on s'en informe auprès du directoire de ma banque de Berlin. Et comme vous êtes déjà prévenu que je suis intentionné d'y sacrifier la valeur de 2000 ou de 2500 écus tout au plus,[3] au cas que vous soyez sûr de pouvoir régler cette affaire au gré de la Reine par le secours d'une telle somme, je n'attends, pour vous l'assigner, que les éclaircissements que je vous ai demandés à cet effet par mes ordres antérieurs.

Federic.

Nach dem Concept.

20169. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 27. August, über eine Unterredung mit Panin, der den Widerstand der Oesterreicher gegen die russischen Friedensbedingungen auf ihren Entschluss, Russland mit Krieg zu überziehen, zurückführte und daraus folgerte: „que, si la cour de Vienne ne voulait ou ne pouvait pas faire la guerre, on aurait tort de se laisser intimider par ses menaces et ses démonstrations pour céder dans des demandes aussi peu ambitieuses et aussi désintéressées que celles de l'Impératrice; si, au contraire, elle était intentionnée et en état de l'entreprendre, il n'y aurait ni complaisance ni concession de ce côté-ci qui la ferait changer de sentiment; elle croirait avoir intimidé, et elle ne ferait qu'étendre et augmenter ses prétentions. Que

[1] Arnim berichtete: „On résolut ici que, si [sa] mort s'en suivait, on se rendrait maître de Kiel et de toute la partie du Holstein appartenante au grand-duc de Russie.“ — [2] Rund 3500, bez. 4400 Thaler. — [3] Vergl. Nr. 20141.

c'était sur ces principes qu'on avait pris à la cour de Pétersbourg la résolution de se préparer à tout évènement et de vous proposer, Sire, d'ajouter l'article secret à la convention sur la Pologne;[1] qu'il osait espérer que Votre Majesté ne le trouverait pas plus onéreux que les engagements des conventions précédentes, et qu'Elle ne refuserait pas de l'admettre. Que l'Impératrice prenait ces précautions, non dans l'intention de vouloir la guerre; qu'elle ne désirait, au contraire, rien plus au monde que de la terminer, et que c'était pour y parvenir qu'elle souhaitait tant d'en venir à des pourparlers avec la Porte même, tout comme, d'un autre côté, elle serait charmée que les propres réflexions ou des représentations et des démonstrations de la part de Votre Majesté puissent engager la cour de Vienne à prendre d'autres idées et d'entrer dans ses vues, soit à l'égard des conditions de paix avec la Porte, soit pour le partage de la Pologne, et que dans l'un et l'autre de ces deux cas Sa Majesté Impériale croyait que Votre Majesté serait d'accord de lui faire trouver des avantages pour la dédommager au double de ceux auxquels elle s'attendait dans ses liaisons avec la Porte."

Potsdam, 11 septembre 1771.

Je viens de recevoir votre dépêche du 27 août dont le contenu exige que j'entre avec vous en détail sur une matière aussi intéressante que l'est l'appréhension d'une guerre générale en Europe. Vous direz donc au comte Panin qu'en gros je me trouve à peu près de son avis, pour le fond des choses, et que nous ne différons que pour les moyens.

Voici donc ma façon d'envisager les choses relativement à la Russie. Premièrement, si la maison d'Autriche se déclare contre la Russie, il faut s'attendre qu'elle agira de concert avec les Turcs en Valachie et en Moldavie pour en expulser le maréchal Rumänzow. Or voilà déjà un grand hasard que d'avoir deux ennemis à combattre au lieu d'un. Mais ce n'est pas tout; aussitôt que la cour de Vienne aura fait levée de bouclier, il faut s'attendre qu'en Pologne il se formera une Confédération générale contre la Russie, qu'on élira un autre roi, et que peut-être ces Polonais feront des incursions en Russie et obligeront l'Impératrice à entretenir des corps séparés pour couvrir ses propres frontières. On me répondra que, par le moyen d'une diversion de ma part, la Russie pourra facilement venir à bout du reste. En ce cas, j'attire sur moi toutes les forces de la maison d'Autriche, le corps auxiliaire des Français et tout ce que la cour de Vienne pourra amasser de troupes des petits Princes de l'Empire pour me les opposer; de sorte que de gaieté de cœur je m'attirerais 240 000 hommes au moins sur les bras, n'ayant que 130 000 hommes à leur opposer. Comptez, avec cela, deux années de disette consécutives que nous avons eues, qui me mettent, pour le moment présent, hors d'état, quand même je le voudrais, de faire mouvoir 10 000 hommes. Or, je demande donc, vu[2] l'état des choses, s'il ne serait pas de la prudence et de la sagesse de tenter, avant que d'en venir à ces extrémités embarrassantes, les voies de la conciliation.

J'ose assurer que l'empire turc sera très humilié de souffrir les

[1] Vergl. S. 337. — [2] Vorlage: „que vu".

pertes des États qu'on en veut détacher, quand même il garderait la Valachie et la Moldavie, et je croirais qu'il serait dans les règles, pour mettre tout le tort du côté des adversaires, de les tâter, pour savoir si, en se désistant de la Valachie et de la Moldavie, ils voudraient souscrire au reste des conditions. Premièrement, il n'y a rien de perdu à présent; l'hiver approche, et l'on s'éclaircirait par une démarche aussi modérée sur les véritables intentions de la cour de Vienne. Il est certain que jusqu'à ce moment il n'y a aucun traité de signé entre elle et la Porte;[1] mais il est, en même temps, très vraisemblable que ce traité pourra se signer cet hiver. Si donc la cour de Vienne refuse dès lors d'entrer en accommodement, alors elle met le tort de son côté, et alors il faut faire la guerre, parcequ'on ne peut l'éviter.

Si le comte Panin veut se mettre dans la place de la cour de Vienne, il sera obligé de convenir qu'elle a quelque intérêt à ne pas voir la Moldavie et la Valachie sous la main d'un despote dépendant de la Russie; mais, en revanche, quoi qu'elle dise, je ne saurais débrouiller l'intérêt qu'elle prend à la Crimée et aux autres conditions que la cour de Pétersbourg a stipulées. Je crois donc que le prince Kaunitz a pris le ton dur de tout refuser, pour obtenir ce qui l'intéresse le plus, et je me persuade que, s'il perd toute espérance de faire adoucir l'article de la Moldavie et de la Valachie, qu'alors il se livrera, sans plus rien considérer, aux partis les plus violents de l'alliance avec les Turcs, des traités avec les Confédérés de Pologne et [de] l'action de toutes les machines qu'il pourra mettre en mouvement, pour les faire jouer contre la Russie.

Des objets aussi importants demandent de mûres réflexions, et j'espère que vous ne négligerez pas de mettre toutes ces idées bien vivement sous les yeux du comte Panin. Jusqu'ici la Russie a joui de succès non interrompus. Il y a peu d'exemples dans l'histoire d'une prospérité aussi soutenue que celle dont elle jouit; c'est cela même qui devrait faire faire quelque réflexion aux hasards auxquels on va s'exposer de nouveau, et qui me paraissent des plus grands, principalement si l'on ne s'y prépare pas d'avance.

J'en reviens donc aux choses essentielles. Soit que la négociation que je propose, réussisse ou manque, il faut que la Russie fasse un plus grand effort, cette année, que la précédente pour compléter entièrement l'armée de M. Rumänzow et du prince N.[2] en Tartarie; il faut doubler le nombre des troupes qui se trouvent en Pologne, pour se mettre en posture de résister à ce nouvel orage qui s'apprête. Ce sont des mesures que la cour de Pétersbourg ne saurait se dispenser de prendre, sans se mettre au hasard de voir échouer tous ses projets.

Quant à ce qui regarde la convention dont le courrier a été le

[1] Vergl. dagegen S. 277. Anm. 2. — [2] In der Ausfertigung von der Cabinetskanzlei ergänzt: „prince Dolgoruki".

porteur,[1] je ne me trouve pas encore en état aujourd'hui d'y faire réponse. La matière est délicate et sujette à bien des discussions. Il faut se donner le temps de peser toutes ces choses à tête reposée et de prévenir les suites de chaque parti qui s'offre à moi. D'ailleurs, nous ne perdons rien par ce délai, parceque les mesures à prendre ne regardent que l'année prochaine, et que nous ne manquons pas, Dieu merci, de temps pour nous arranger encore.

Il y a toute apparence que les propositions de paix de l'impératrice de Russie que j'ai fait passer à Constantinople,[2] ne seront pas favorablement reçues. Premièrement, ce bacha révolté du Caire[3] a été battu à Damas; en second lieu, la cour de Vienne intriguera si bien à Constantinople qu'il ne faut point se flatter d'en recevoir une réponse favorable. Je prévois que les Turcs s'en tiendront à ce que toute négociation passe par les deux puissances qu'ils ont choisies pour médiatrices.

D'ailleurs, il serait à souhaiter que M. de Saldern eût un peu moins vivement manifesté son zèle en Pologne.[4] Il n'est que trop vrai que les choses y sont plus embrouillées que jamais; cependant il faut avouer qu'il est bien difficile de traiter avec une nation qui a autant d'opinions que de têtes. Feu le comte Keyserling[5] possédait cet art en un degré éminent. En attendant, quelque arrangement que prenne la cour de Pétersbourg, je regarde le point essentiel en Pologne de doubler le nombre des troupes russes qui s'y trouvent.[6]

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept: „Au comte Solms"; das Datum von der Cabinetskanzlei hinzugefügt.[7]

20170. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 11 septembre 1771.

Votre dépêche du 4 de ce mois m'a été fidèlement rendue, et la réponse de la Russie à la déclaration de l'Autriche étant maintenant arrivée à la cour où vous êtes, vous sentirez bien de vous-même que la manière dont le prince de Kaunitz s'expliquera et répondra sur son contenu à l'envoyé de Russie, est, dans le moment présent, tout ce qu'il m'intéresse le plus à bien pénétrer. Je me flatte donc aussi que vous y prêterez une attention des plus sérieuses, et que vous ferez tous vos efforts pour me rendre des comptes bien exacts et détaillés, tant sur cet article que sur tous les autres que j'ai recommandés à vos recherches dans mes ordres précédents, et, en attendant, je ne veux

[1] Vergl. S. 337. — [2] Vergl. Nr. 20097. — [3] Ali Bey, vergl. Bd. XXX, S. 489. — [4] Vergl. S. 358. — [5] Der am 30. September 1764 gestorbene russische Botschafter in Warschau. — [6] Vergl. Nr. 20153. — [7] Abschrift erhält Finckenstein durch Erlass vom 11. September „pour votre seule information et direction".

pas vous dissimuler que j'appréhende encore toujours que les choses n'en viennent, l'année prochaine, à une rupture ouverte entre les deux cours impériales.

Au reste, les maladies qui règnent dans l'armée de Pest, ne me paraissent pas fort extraordinaires; 3000 malades dans une armée qu'on fait monter à 70000 hommes, n'est pas justement quelque chose de si surprenant, et ne fait pas encore 500 malades sur un corps de 10000 hommes.

Federic.

Nach dem Concept.

20171. AN DEN MAJOR VON POSER.

Potsdam, 11. September 1771.

Ich habe mit Eurem Bericht vom 10. dieses[1] die Aussage des nach Böhmen ausgeschickt gewesenen Emissärs erhalten, und ohngeachtet Mir diese Aussage in Ansehung der Magazinvorräthe etwas stark vorkömmt und Ich derselben Glauben beizumessen Mühe habe, so werdet Ihr gleichwohl diesen Menschen anderweit dahin abfertigen und, weil Ich gehöret, dass die Regimenter, besonders die in Böhmen liegenden, augmentirt sein sollen, Euch nach deren eigentlichen Stärke erkundigen lassen, welches diesem Menschen zu erfahren eben nicht schwer fallen wird.[2]

Friderich.

Nach dem Abdruck bei Preuss, Friedrich der Grosse, Urkundenbuch, III, S. 215.

20172. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 11 septembre 1771.

Il est très sûr, ainsi que vous le marquez dans votre dernière dépêche du 7 de ce mois, que les hostilités ouvertes contre les troupes russes n'entrent encore aucunement dans le plan de la cour de Vienne; mais ceci ne doit s'entendre proprement que de ce qui peut avoir lieu pendant le cours de cette année, et je ne voudrais pas répondre que, l'année prochaine, cette cour ne changeât de façon d'agir là-dessus envers celle de Russie.

En attendant et quoi qu'il en arrive, vous me ferez plaisir de me fournir des éclaircissements sur la manière dont la cour où vous êtes, prétend se procurer les sommes nécessaires pour l'achat des grains qu'elle médite de faire à Hamburg, et d'où elle compte de les tirer.

[1] Liegt nicht vor. — [2] Auf den Bericht vom 12. weist der König am 13. September Poser an, den „Hirschbergschen Emissär" „je eher je lieber" nach Ungarn abzufertigen und ihm aufzutragen, „dass er sich zugleich nach Böhmen verfüge und von denen in beiden Königreichen vorhandenen Armeen, Truppen, Magazinen und übrigen Militäranstalten ganz zuverlässige Nachrichten einzuziehen suche".

Au reste, les propos [de la] castellane de Plocko[1] au sujet de son frère le comte Oginski[2] sont véridiques. On attribue le changement de conduite de ce seigneur polonais aux comportements violents du sieur de Saldern, lesquels révoltent tout le monde et même ceux qui pensaient encore passablement bien dans ce royaume.

Nach dem Concept. Federic.

---

20 173. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 11 septembre 1771.

Je suis surpris de voir, par votre dépêche du 31 d'août dernier qui m'est bien parvenue, que l'on est là où vous êtes, sans aucunes nouvelles de la Valachie, quoique, selon toutes les apparences, il doit s'être passé là-bas quelque affaire entre les troupes russes et ottomanes.

Pour ce qui regarde la réduction de Czenstochow que le sieur de Saldern veut faire tenter de nouveau, vous donnerez à connaître à cet ambassadeur qu'on aurait tort de supposer le colonel de Drewitz en état d'y réussir. Que les Confédérés y avaient 800 hommes de garnison et près de 30 pièces de canons qu'ils avaient trouvé moyen d'y pratiquer, qu'outre cela la place était pourvue de casemattes, et qu'à moins que le colonel de Drewitz n'eût avec lui pour le moins 4000 hommes d'infanterie avec de l'artillerie suffisante, il n'y avait guère espoir qu'il pût avec un aussi petit corps de troupes, tel que celui qui était sous ses ordres, quand même on lui fournirait quelques mortiers, qu'il pût, dis-je, parvenir jamais à se rendre maître de cette forteresse.

Au reste, vous observerez de ne plus m'importuner avec des plaintes pareilles[3] renfermées dans les mémoires que vous venez de m'adresser. Ce ne sont la plupart que des misères qui ne méritent pas la peine qu'on y réponde.

Au surplus, je vous adresse ci-joint la copie du rapport que je viens de recevoir en réponse des ordres donnés pour l'interception de la correspondance du comte Oginski,[4] dont vous ferez l'usage convenable.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Gräfin Zboinski. — [2] Danach handelte Oginski im völligen Einverständniss mit den Conföderirten und suchte aus seinem Heerlager einen Stützpunkt für eine litauische Generalconföderation zu machen. — [3] Ueber angebliche Uebergriffe und Einführung falschen Geldes durch die preussischen Commandos in Polen. — [4] Postmeister Kurow berichtete, Königsberg i. Pr. 3. September, dass er trotz aller Aufmerksamkeit „keinen Brief weder an den Grafen Oginski noch Wielhorski gefunden“ habe; er vermuthete, dass die Briefe „unter fremder Adresse“ gingen oder erst in Danzig zur Post gegeben würden (vergl. S. 295).

20174. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam] 11 [septembre 1771].

Mon cher Frère. Votre lettre[1] m'a fait bien du plaisir, m'assurant du bon état de votre santé. Je crains bien, mon cher frère, que ni vous ni moi nous ne jouissions, l'année qui vient, de ce doux repos dans nos solitudes. Les Russes veulent tout avoir, et les Autrichiens ne veulent rien accorder.

Le projet de la convention méditée est enfin arrivé de Pétersbourg.[2] Il y a quelques articles qu'ils y ont glissés, dont tout le désavantage est de mon côté et tout l'avantage du leur. Cela fournira une ample matière à négociation, et si l'on voit que la guerre est inévitable, il faudra augmenter les portions à proportion du risque qu'il y aura à courir.

Comme je commence à me persuader que la guerre est inévitable, je m'y prépare très sérieusement et prends toutes mes mesures pour ne manquer de rien et pouvoir faire face à tout l'amas d'ennemis qu'on pourra nous opposer. Je suis à présent occupé à tous ces arrangements préliminaires, et cela me fournira de la besogne jusqu'à l'hiver. Ce sera dans le courant de décembre ou de janvier qu'on pourra déterminer avec justesse les vues des Autrichiens, et dès lors il faudra mettre la main à l'œuvre pour se mettre en état d'entrer en campagne sur la fin d'août de l'année prochaine.

Je vous embrasse, mon cher frère, en vous assurant de toute l'étendue de la tendresse avec laquelle je suis à jamais, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

20175. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 12 septembre 1771.

Vous m'avez fait plaisir de m'adresser la brochure[3] dont il est fait mention dans votre dépêche du 6 de ce mois, qui m'est bien parvenue. Quoiqu'il soit à présumer que l'exagération n'aura guère été épargnée dans ce libelle, il se peut cependant que par-ci par-là il renferme des vérités et anecdotes très fondées.

N'oubliez pas, au reste, de me mander, après que ma nièce la princesse d'Orange et l'électrice douairière de Saxe auront appris à se

[1] D. d. Rheinsberg 8. September. — [2] Vergl. S. 337. — [3] „Le gazetier cuirassé." Thulemeier berichtete über die (nicht beiliegende) Schrift: „Ce libelle, rempli d'atrocités contre la cour de France et ceux qui occupent les premières places, renferme quelques particularités aussi intéressantes qu'authentiques."

connaître,[1] si elles ont paru être contentes de leurs entrevues et comment chacune se sera expliquée sur le sujet de l'autre.

Nach dem Concept. Federic.

20176. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 12 septembre 1771.

J'aurais lieu d'être surpris, s'il restait au duc d'Aiguillon, à ce que vous supposez dans votre dépêche du 1er de ce mois, la moindre espérance de succès relativement aux propositions d'une alliance entre moi et sa cour,[2] ou, pour mieux dire, je ne comprends pas comment ce ministre a pu seulement se porter à des propositions de cette nature, tandis que mon alliance avec la Russie ne lui est point inconnue, et qu'il doit savoir qu'on ne peut, sans blesser son honneur, renoncer à des liaisons solennelles. Peut-être s'imagine-t-il que ce n'est que sa cour qui puisse prétendre à une observation aussi religieuse de ses traités; mais comme je ne pense pas aussi légèrement en fait de politique, je ne saurais que me référer à ce que je vous ai dit dans mon ordre pénultième[3] à ce sujet.

Au reste, je crois bien qu'il peut être très indifférent à la France qu'on détache quelques parcelles de la république de Pologne,[4] et que ce soit l'Autriche ou la Pologne qui reste en possession du Zips; et quoique la retraite du contrôleur-général[5] ne repose encore que sur de simples conjectures, il me semble cependant qu'à la fin il aura le même sort que ses prédécesseurs, et qu'il ne se conservera pas plus longtemps dans ce poste.

Federic.

Nach dem Concept.

20177. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 13 septembre 1771.

Je ne néglige, à la vérité, rien de mon côté pour prévenir par tous les moyens imaginables une rupture entre les deux cours impériales, et je tenterai même l'impossible pour étouffer le feu d'une guerre générale qui en serait la malheureuse suite.[6] Mais je souhaite plus que je ne

[1] Vergl. Nr. 20166. — [2] Sandoz berichtete: „Les dispositions du Duc pour Votre Majesté ne peuvent nullement être soupçonnées; elles me paraissent lui tenir trop à cœur pour n'être pas sincères." — [3] Nr. 20157. — [4] Sandoz berichtete: Aiguillon „croit ainsi que son prédécesseur qu'il est de l'intérêt de la France que la Pologne ne soit pas démembrée, et qu'elle reste, comme elle a toujours été, un royaume nul dans la balance de l'Europe." — [5] Vergl. S. 350. 351. — [6] Vergl. Nr. 20169 und S. 356. Anm. 7.

saurais espérer, que mes peines soient accompagnées d'un heureux succès. Et en effet, il sera très difficile, pour ne pas dire impossible, de prévenir tous les malheurs que les conjonctures actuelles nous mettent en perspective, et je pense bien comme vous, dans votre rapport d'hier, que la Russie ne voudra guère apporter quelque modification à l'article de la Valachie et de la Moldavie. Supposé cependant qu'elle cédât, à la fin, à la force et à la solidité de mes arguments, la cour de Vienne, autant que j'en présume, n'y acquiescera point, et ayant déclaré une fois ne vouloir entendre à aucun démembrement de l'empire ottoman, la liberté des Tartares lui fournira peut-être un nouveau prétexte, et il y aura toujours à recommencer avec elle. Je souhaite que je présume mal à cet égard, mais toutes les apparences y sont, et le meilleur parti qui me reste à prendre dans cette situation critique des affaires, et que je prends en effet, c'est de me préparer à tout évènement, afin de n'être pas pris au dépourvu.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

20178. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam] 13 [septembre 1771].

Mon cher Frère. Vous ne devez pas trouver étrange que je vous ennuie perpétuellement avec ma politique et tant de choses qui me tracassent la tête; ma situation présente est celle d'une crise qui donne des inquiétudes jusques au moment où tout se décide. Cependant, plus je reçois des nouvelles du dehors et plus je réfléchis au dessein des grandes puissances, plus je me persuade que la guerre est inévitable pour nous, et vous verrez, mon cher frère, que cette maudite Valachie et Moldavie en seront la cause. Les Russes jusqu'ici ne veulent pas s'en désister,[1] quoique j'emploie les arguments les plus frappants et des raisons *ad hominem* pour les persuader de se relâcher sur cet article, et, d'autre part, je ne voudrais pas assurer que les Autrichiens, contents de cette modération, n'en demanderaient pas davantage.[2] Il est donc sûr que, dès que les Autrichiens feront la levée de bouclier, je me trouverai obligé à prendre parti; car, supposé que les Russes soient battus, je perds un allié et me mets à la discrétion d'ennemis réconciliés, auxquels, sans être le plus imprudent des hommes, je ne saurais prendre aucune confiance. Supposé que les Autrichiens soient battus, alors les Russes, plus hauts, plus arrogants que jamais, ne me sauront aucun gré de mes dispositions pacifiques, sans compter que je risque encore d'être le sacrifice de l'accommodement que feront ces deux puissances, après s'être bien battues. Mais, pour y procéder en forme, il faut premièrement que notre convention soit signée, et qu'ensuite je déclare aux Autrichiens que, par une suite de mes engagements, je

[1] Vergl. S. 353. 354. — [2] Vergl. Nr. 20177.

serais obligé de soutenir mes alliés, s'ils les attaquaient. Par ce moyen, je les mets dans leur tort, et si, en suite de cela, ils marchent contre les Russes, ils ne peuvent, en aucune manière, trouver étrange qu'après les en avoir avertis, je remplis mes engagements.

Voilà, mon cher frère, le plan de conduite que je me suis tracé pour le suivre dans les conjonctures épineuses où je me trouve, et, en attendant, je prépare tout pour soutenir avec vigueur le parti que je suis obligé d'embrasser. C'est à présent de ces détails que je m'occupe, et qui me mèneront jusqu'au mois de décembre, avant que tout soit bien réglé. La grande difficulté se trouve pour ramasser des magasins assez considérables pour être en état d'agir; je rencontre de toute part des obstacles si considérables que je ne sais, en vérité, si je trouverai moyen de les vaincre. Vous voyez que je ne manque pas d'occupations, et que certainement j'en aurai durant tout l'hiver, soit négociations, soit finances, militaires, soit encore arrangements intérieurs du pays pour prévenir la disette. Mais cela ne m'effraie pas; l'homme est né pour travailler, et il faut qu'il gagne sa vie à la sueur de son corps ou par l'application de sa tête. Je suis avec la plus parfaite tendresse, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

20179. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Rohd berichtet, Wien 7. September: „Je fus avant-hier au soir à Laxenburg pour faire ma cour à l'Impératrice-Reine. Sa Majesté me parla longtemps et avec beaucoup de force de la situation embarrassante où elle se trouvait, eu égard aux grands progrès que les Russes continuaient de faire. Elle croyait que cela devait donner à penser à Votre Majesté, aussi bien qu'à elle-même, et qu'il n'y avait pas moyen de commencer les négociations de paix par les conditions que la Russie demande, c'est-à-dire par le *Uti possidetis*. Elle me dit à ce sujet qu'elle ne voyait pas comment on pourrait éviter la guerre, si la Russie ne se relâchait pas sur ses demandes, et si Votre Majesté ne voulait trouver bon de parler haut. Mais, après lui avoir fait sentir que Votre Majesté n'était pas en droit de faire cela vis-à-vis d'un allié comme la Russie, et qu'il fallait entrer en négociation, sans perdre plus de temps, l'Impératrice-Reine consentit enfin que Votre Majesté S'en reposât sur elle pour faire entendre raison à la Russie, pourvu qu'Elle voulût parler avec force à la Porte pour la faire consentir à l'ouverture d'un congrès sur les demandes de la Russie, ce qu'elle-même n'osait entreprendre, sachant qu'on ne l'écouterait point. Qu'elle pouvait assurer Votre Majesté que son intention n'était aucunement de diminuer par cette démarche Son crédit à la Porte, mais seulement pour trouver un moyen de sortir d'affaire, sans avoir besoin de recourir aux armes. Qu'elle avait eu beau prêcher à ces gens-là, qui étaient tout hauts et fiers encore, comme s'ils n'avaient pas été battus, et que le Sultan même avait répondu qu'il n'était pas le maître de céder une seule province; qu'il s'agissait en cela de sa tête, et qu'une furieuse émeute était ce qu'il y aurait le moins à craindre alors. L'Impératrice-Reine répéta, plusieurs fois, qu'elle était extrêmement embarrassée de la situation présente des affaires dont elle voudrait de tout son cœur sortir sans guerre. Qu'elle se prêterait volontiers à tous les expédients raisonnables qu'on pourrait trouver ou proposer; et si le malheur voulait néanmoins qu'elle fût forcée d'entrer en guerre, qu'alors elle ne prendrait son

parti qu'après en avoir conféré avec Votre Majesté, dont elle croyait que les liaisons avec la Russie ne L'obligeraient point à prendre cause d'une guerre qui lui serait particulière avec la Russie, et qui n'avait rien de commun avec la Pologne, dont elle ne se mêlerait pas du tout, sachant fort bien les engagements que Votre Majesté avait avec la Russie concernant les affaires de la Pologne. Enfin, l'Impératrice-Reine ayant consenti et souhaité même que j'informe Votre Majesté de sa façon de penser et particulièrement de ce qu'elle souhaite que Votre Majesté fasse à la Porte, pour acheminer l'ouverture du congrès, j'ai cru ne devoir pas différer à m'en acquitter. Elle m'a dit encore, à cette occasion, qu'on n'empêcherait pas les Russes de faire les maîtres en Crimée, et qu'on n'était pas à portée de les en chasser, mais que cela était différent quant à la Valachie et Moldavie, où elle ne saurait permettre qu'il fût innové quelque chose."

Potsdam, 15 septembre 1771.

La dépêche intéressante que je viens de recevoir de votre part, m'ayant été bien rendue, après l'avoir bien examinée, j'ai cru qu'il serait nécessaire de faire une réponse à l'Impératrice-Reine sur tous les points qu'elle a touchés en vous parlant.

Je m'offre avec plaisir de lui rendre le service qu'elle désire de moi, à Constantinople, au risque même de me brouiller avec cette cour, dont je ne demande ni m'attends rien depuis la bonne union rétablie entre la maison impériale et la mienne. Vous recevrez donc ci-joint la dépêche pour Constantinople,[1] conforme en tout aux désirs de l'Impératrice, et dont je vous enjoins une copie que vous pourrez communiquer au prince Kaunitz.

Vous direz à l'Impératrice que je ressens tout l'embarras qu'elle éprouve, et même que je le partage avec elle, mais que j'ai encore bonne espérance d'en voir une heureuse issue et qui tourne à sa satisfaction. Que j'ai envisagé les seuls moyens de parvenir à la paix ceux de faire désister les Russes de la Valachie et de la Moldavie, et que, d'ailleurs, l'Impératrice-Reine pourrait d'autant plus consentir à la liberté des Tartares que je lui garantissais d'avance que jamais la Russie ne plierait cette nation barbare à se soumettre à sa domination. Que je n'avais pas été les bras croisés, et que j'avais fait tant de représentations à Pétersbourg que le sort des provinces de la Valachie et de la Moldavie serait mis en négociation, que l'Impératrice pouvait être persuadée que j'avais la tranquillité et le repos de l'Europe autant à cœur qu'elle, et que je travaillais de corps et d'âme à le maintenir, et que, par cette raison, je la priais de radoucir un peu son ton en traitant avec la Russie. Que nous réussirions pour la faire désister de la Valachie et de la [Moldavie], en lui répétant souvent les mêmes arguments, présentés sous différents points de vue; en lui prouvant l'intérêt solide de la cour de Vienne [de] ne pas voir ces deux provinces en d'autres mains; en lui faisant sentir que, la Moldavie et la Valachie étant séparées de plus de 60 milles des frontières de la Russie, l'Impératrice n'avait point à craindre quelque invasion d'un ennemi aussi

[1] Nr. 20 180.

éloigné de ses États: ainsi je prie et conjure l'Impératrice-Reine de vouloir entrer à présent en négociation avec la cour de Pétersbourg d'autant plus que l'occasion s'en présente, vu la réplique sur les conditions de la paix que cette cour vient d'envoyer à Vienne,[1] et qui fournissent naturellement un moyen d'entrer en matière.

Comme les conjonctures sont aussi importantes que pressantes, je me propose encore d'entrer sur ces choses en un plus grand détail en m'en expliquant verbalement envers M. van Swieten; mais comme l'Impératrice-Reine ne vous a pas parlé en vain, je crois que vous ferez bien de lui rendre ma réponse aussitôt que vous en pourrez trouver l'occasion.

Cette explication[2] de l'Impératrice-Reine me fait le plus grand plaisir du monde; je me trouve précisément dans les mêmes embarras qu'elle, et je n'en puis sortir que par une prompte paix des deux puissances belligérantes; ainsi je me servirai des arguments les plus forts à Constantinople pour porter ces gens à consentir à la tenue d'un congrès, et quant à la Valachie et la Moldavie, je me flatte qu'en répétant souvent les mêmes choses on parviendra enfin à persuader aux Russes de se désister de ce démembrement. Mais ce ne sera que par voie de négociation, et jamais par voie de menaces; ainsi il serait à souhaiter que le prince Kaunitz radoucisse un peu son ton impérieux, qui cabre les Russes, au lieu de les fléchir.

Quant à votre dépêche, je crois qu'il s'y trouve une erreur; je vois dans le chiffre que le prince Kaunitz est allé à Spa, et je crois que ce doit être le maréchal de Lacy.[3]

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept: „Au sieur de Rohd"; das Datum von der Cabinetskanzlei hinzugefügt.

---

20 180. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.[4]

Potsdam, 15. September 1771.

Je mehr Ich dem gegenwärtigen Krieg zwischen Russland und der Pforte nachdenke, je mehr werde Ich überzeugt, wie nöthig und nützlich es sei, dass solcher durch einen baldigen dauerhaften Frieden geendigt werde. Thut also Euer möglichstes, um die Pforte zu bewegen, sich ohne weiterem Anstand und sogleich auf den ihr von Seiten Russlands geschehenen Antrag in einen Friedenscongress und Unterredung einzulassen. Führet derselben zu dem Ende zu Gemüthe, dass, wenn sie anjetzo gleich sich dazu entschlösse und mit Russland in Négociation träte, dieses alsdann vielleicht auf keine allzu harte Bedingungen be-

[1] Vergl. S. 337. — [2] In der Ausfertigung das folgende nach eigenhändiger Weisung an die Cabinetskanzlei: „en chiffre". — [3] Vergl. S. 197. — [4] Vergl. dazu Nr. 20 179 und 20 181.

stehen, sondern vielmehr in denenjenigen, welche anfänglich der Pforte zu schwer geschienen, nachgeben dürfte.

Gebet aber derselben auch hiernächst zu bedenken, dass, wenn sie alle Friedensvorschläge von Seiten Russlands ausschlagen und sich gar nicht in Friedensunterhandlung einlassen wollte, nichts gewissers zu erwarten sei, als dass daraus ein Generalkrieg entstehen und die Russen von Mir verlangen würden, Mich, als ihr Alliirter, für sie zu declariren, weil die Pforte nicht einmal in einen Congress willigen wollte, und derselben folglich einzig und allein die Fortdauer und Folgen des gegenwärtigen Kriegs beizumessen wären. Ich würde Mich auch auf diesem Fall vermöge Meiner Allianz dazu gezwungen sehen; welches dann nicht anders als zu allerhand Extremitäten Anlass geben dürfte, zu welchen Ich es jedoch nicht gerne kommen lassen möchte.

Die bisherige Erfahrung sollte wenigstens die Pforte überzeugen, dass, wenn sie den Krieg noch länger fortsetzet, die Unglücksfälle, denen sie sich schon so stark während der bisherigen Campagnen ausgesetzt gesehen, sich nur noch mehr häufen und immer weiter gehen würden; und ziehet sie alle diese und andere Umstände in gehörige Ueberlegung, so kann es gar nicht fehlen, dass sie nothwendig von selbst einsehen muss, dass für die Conservation und das Beste ihres Reichs wirklich nichts zuträglicher sei, als je eher je lieber sich mit Russland in Négociation einzulassen, und dass dahero alle diejenige, welche sie davon abhielten, als ihre wahre und grössesten Feinde anzusehen wären.

Welchergestalt nun und durch wen Ihr alles dieses der Pforte am begreiflichsten machen könnet, solches überlasse Ich lediglich Eurer Einsicht, nur versäumet keine Zeit und gebet Euren Vorstellungen allen erforderlichen Nachdruck. Ich erwarte mit dem grössestem Verlangen, den Erfolg davon zu vernehmen.

Friderich.

Nach dem Concept.

20181. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 30. August:[1] Um den Oesterreichern den Irrthum zu nehmen, als ob die russische Regierung bei den Bedingungen, betreffend die Krim und die Donaufürstenthümer, geheime Absichten verfolge, wünsche man, dass der König den wiener Hof versichere: „Que l'intention de l'impératrice de Russie n'était autre absolument que d'affaiblir son ennemi pour se mettre en sûreté de nouvelles attaques de sa part pour l'avenir, et que de la façon dont elle se proposait de le faire, en travaillant pour son propre empire, elle rendait un service à toute la chrétienté et à l'Autriche principalement. Qu'elle se dédisait entièrement de toute prétention sur la Moldavie et Valachie; qu'elle en laissait la disposition à la cour de Vienne même pour les donner à tel prince chrétien qu'elle croirait à qui elles pour-

[1] In der Vorlage verschrieben: „September".

raient convenir, pourvu qu'elles ne retournassent seulement point au pouvoir de la Porte. Qu'elle ne demandait point à conserver ni Crimée ni aucun des pays des Tartares, quoiqu'il faut sous-entendre ici qu'elle compte de former un établissement russien dans quelques ports de la Crimée pour la sûreté du commerce, mais qu'elle exigeait leur indépendance absolue de la Porte, et que, dans l'établissement de la navigation de la Mer Noire, il n'y entrerait aucune fondation de marine militaire.

Comme on se flatte ici que Votre Majesté ajoute une foi entière aux assurances que l'impératrice de Russie Lui a données de ses véritables intentions à l'égard de ces trois articles, on a l'idée que la cour de Vienne pourrait être engagée à la même persuasion, si vous prissiez sur vous, Sire, de lui garantir la vérité des sentiments de la Russie pour l'accomplissement de ces conditions."

Potsdam, 15 septembre 1771.

La dépêche que je viens de recevoir de votre part, me fait grand plaisir, parceque je m'aperçois qu'en Russie on commence à se rapprocher des sentiments pacifiques qui pourront nous préserver d'une guerre générale. Je suis pleinement persuadé que, si l'impératrice de Russie veut bien se résoudre à restituer aux Turcs la Valachie et la Moldavie, que la cour de Vienne sera obligée de consentir au reste des conditions que l'impératrice de Russie demande.

Voici à peu près les raisons qui, selon moi, devraient la porter à ce petit sacrifice: Premièrement, la Valachie et la Moldavie ne sont point des provinces limitrophes à l'empire de Russie; Kiovie est, je crois, à 50 lieues de Chozim. En second lieu, en quelques mains qu'on remît cette Valachie et cette Moldavie, ce seraient toujours de nouvelles sources de guerre, par les efforts que feraient les Turcs pour les reconquérir. En troisième lieu, il n'est pas sûr que, si une guerre générale allait commencer, la Russie pourrait conserver la possession de ces deux provinces; ainsi la prudence, me semble, exige qu'on ne se mette pas en hasard de perdre de si grands avantages, dont la Russie doit jouir après la paix, pour une bagatelle, pour un pays dépeuplé et détruit, qui n'en vaut pas la peine.

D'ailleurs, je me ferai un plaisir de servir la Russie dans toutes les occasions qui s'offriront à moi. Je parlerai à M. van Swieten comme on le désire. Si les Autrichiens s'opposent à toutes les conditions que l'Impératrice demande, je leur ferai sentir qu'ils me forceraient par là de prendre fait et cause de mon allié; mais s'ils n'insistent que sur ces deux provinces dont je viens de parler, je les presserai beaucoup d'entrer sur ce sujet en négociation avec la cour de Pétersbourg. Car lorsqu'une fois l'on commencera à s'expliquer, je me flatte qu'on trouvera quelque tempérament propre à contenter les deux partis.

Dans cette vue,[1] j'ai adressé également à mon major de Zegelin la dépêche ci-jointe,[2] qui vous fera voir que je fais, de mon côté, tout ce qui m'est humainement possible, pour moyenner une négociation de paix, et que je ne désire rien tant que d'y réussir.

[1] Der folgende Absatz ist dem eigenhändigen Concept des Königs von der Cabinetskanzlei eingefügt. — [2] Nr. 20180.

Je joins à cette dépêche une liste de l'armée autrichienne, telle qu'elle est à présent distribuée dans les provinces. Vous pouvez la remettre au comte Panin, parcequ'en tout cas il est nécessaire d'être informé des forces et des moyens qu'une puissance aussi formidable que la maison d'Autriche peut employer.

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept: „Au comte Solms"; das Datum und der vorletzte Absatz sind von der Cabinetskanzlei hinzugefügt.

20182. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 15 septembre 1771.

La dernière poste m'a apporté tant de Pétersbourg que de Vienne des dépêches [1] qui me font un plaisir infini, et dont je ne doute pas que vous n'ayez également reçu les doubles. L'une et l'autre me font espérer qu'il y aura peut-être encore moyen de conjurer l'orage qui paraissait se former, et de prévenir une guerre générale; et afin de ne rien négliger pour parvenir à un but aussi désirable, j'ai adressé à mes ministres aux trois cours impériales les ordres [2] dont je joins ici une copie pour votre direction et information.

Federic.

Je serai obligé d'avoir encore un entretien avec M. van Swieten. [3] Voulez-vous bien me l'amener mardi le 17 ici.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

20183. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 16 septembre [4] 1771.

Votre dépêche du 5 de ce mois m'est très bien parvenue, et, après avoir bien réfléchi sur la situation actuelle de la cour où vous êtes, il ne me paraît nullement apparent qu'elle puisse changer de système. [5] Elle s'est trop avancée avec l'Autriche et l'Espagne pour pouvoir s'en séparer, et je doute fort que la maîtresse même trouve jamais moyen de rompre des liens aussi indissolubles.

D'ailleurs je remarque par ce que vous me dites dans votre susdite dépêche, que le ministère de France est très mal instruit de la situation actuelle des affaires en Europe et surtout de mes dispositions vis-à-vis

[1] Vergl. Nr. 20179 und 20181. — [2] Vergl. Nr. 20179. 20180. 20181. — [3] Vergl. S. 364. 366. — [4] Vom 16. September ein Schreiben an d'Alembert in den Œuvres, Bd. 24, S. 546; an Voltaire ebenda, Bd. 23, S. 200. — [5] Sandoz berichtete: „Les dispositions du nouveau ministère sont tellement pour la paix que je suis fort près de croire qu'il serait assez porté à se rapprocher de la Russie."

des cours de Pétersbourg et de Vienne. Et, en effet, comment peut-il seulement supposer que j'attaquerai l'Autriche, sans qu'elle m'en fournisse une raison légitime?[1] S'il était mieux au fait des affaires, il sentirait bien que je ne saurais être enveloppé dans une guerre avec cette cour que dans le seul cas qu'elle s'avisât d'attaquer la Russie, et où je serais obligé, en vertu de mon alliance, de prêter du secours à cette dernière. Ce ne serait donc qu'en qualité d'auxiliaire que j'y interviendrais. Mais je crois que l'Autriche connaît trop bien mes engagements à cet égard pour n'y pas penser plus d'une fois, avant de pousser les choses jusques à cette extrémité. Supposé cependant qu'elle le fît, le secours qu'elle pourrait se promettre de la France, soit en argent soit en troupes, ne sera jamais un motif assez puissant pour m'empêcher de remplir fidèlement mes engagements avec la Russie et de la secourir en bon et fidèle allié.

Quant aux dispositions de la cour de Vienne pour la favorite,[2] je suis persuadé que, si elle juge à propos de la flatter, elle ne sera pas trop scrupuleuse dans ses attentions pour elle, et non seulement la Dauphine sera obligée de lui parler, mais encore l'Impératrice-Reine elle-même ne se fera aucune peine de la cajoler et de lui adresser même des lettres de politesse. Elle l'a bien fait à la marquise de Pompadour,[3] et pourquoi ne traiterait-elle pas sur le même pied la comtesse du Barry?

Nach dem Concept. Federic.

---

20 184. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 16 septembre 1771.

J'ai reçu à la fois vos dépêches du 3 et du 6 de ce mois, et il est aisé à concevoir que la cour où vous êtes, ne saurait guère fournir quelque nouvelle fort intéressante, à l'heure qu'il est. Cette tranquillité continuera apparemment jusques à l'ouverture du Parlement, et ce ne sera qu'alors que les contestations et les agitations recommenceront de plus belle. En attendant, je ne saurais non plus vous mander aujourd'hui quelque nouvelle intéressante, les affaires entre les deux cours impériales se trouvant à peu près dans la même situation, sans qu'on puisse décider encore s'il en résultera une rupture ou non.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Aiguillon hatte Sandoz gegenüber die Befürchtung ausgesprochen, „que Votre Majesté ne rompît le premier la tranquillité générale, et que le camp qu'on disait formé en Silésie, ne cachât quelques desseins contre la cour de Vienne“. — [2] Sandoz berichtete, dass der wiener Hof seit dem Sturz Choiseuls seine gleichgültige und ablehnende Haltung gegenüber der Gräfin du Barry aufgegeben habe, „soit par défiance de quelques intelligences avec Votre Majesté, soit par désir de maintenir son alliance“. — [3] Vergl. Bd. XVII, 302; XVIII, 58. Zur Sache vergl. von Arneth, Maria Theresia, Bd. 5, S. 457. 458.

20185. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LOO.

[Potsdam] 17 septembre 1771.[1]

Ma chère Nièce. Je suis bien aise que les choses se sont arrangées de façon que vous puissiez recevoir chez vous, ma chère enfant, madame l'électrice de Saxe;[2] je suis sûr que vous serez contente d'elle. C'est une Princesse aimable et polie, qui est pleine d'esprit et de connaissances, sans les jeter à la tête de personne; plus on lui parle, et plus on lui trouve de fond; avec cela, elle aime les arts et la société. Je crois bien, ma chère enfant, qu'il vous faudra employer bien du ménagement pour assembler un choix de personnes convenables à madame l'Électrice; cependant, ma chère, vous savez si bien la manière de vous y prendre que je ne doute point que vous ne réussissiez.

Nous n'avons point d'étranger ici, car je ne compte pas de ce nombre le prince héréditaire de Brunswick,[3] mais nous attendons le prince de Waldeck qui a été ce printemps à Berlin, et qui m'a écrit pour assister ici aux évolutions des troupes.

Ma sœur de Suède, je crois, viendra chez nous l'année prochaine,[4] pour revoir sa patrie après une absence de 28 années. Ce serait une belle occasion de rassembler la famille, mais je ne dis rien, ma chère enfant, il faut bien des choses pour qu'une princesse d'Orange voyage, et supposé même qu'on les peut ajuster, si elle se trouve enceinte, elle ne voyagerait pourtant pas. Je vous embrasse, ma chère enfant, en vous assurant de toute l'étendue de la tendresse avec laquelle je suis à jamais, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

20186. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 17 septembre 1771.

Je conçois aisément qu'il doit régner de la confusion et du désordre dans les revenus de la Saxe, par tout ce que votre dépêche du 13 de ce mois renferme à ce sujet,[5] et vous avez raison de regarder cette situation comme le meilleur garant qu'on puisse avoir, que la cour où vous êtes, se désistera, à la fin, d'assister davantage les Confédérés polonais. Sans ces circonstances qui certainement sont venues fort à propos, elle n'aurait pas manqué de les secourir encore, malgré qu'elle

[1] Die Jahreszahl ist von der Hand der Prinzessin beigefügt. — [2] Die Prinzessin schrieb, Loo 9. September, dass sie die Churfürstin am 10. dort sehen würde; „elle a bien voulu se rendre à nos invitations". [Charlottenburg. Hausarchiv.] — [3] Vergl. S. 352. — [4] Vergl. S. 322. — [5] Borcke berichtete: „Malgré la diminution dans la dépense nécessaire pour l'entretien de l'armée qu'on a opérée ici par la dernière réforme (vergl. S. 298. 321), les caisses publiques sont ici plus épuisées que jamais."

ne puisse ignorer que tout ce qu'elle fournit à ces gens-là, n'est que de l'argent jeté à la rivière.

En attendant, comme il y a grande apparence que la situation embarrassante de la cour de Saxe l'engagera d'en venir encore à une autre réforme dans son militaire, mandez-moi s'il n'y aurait pas moyen d'en pouvoir profiter pour recevoir d'elle quelques milliers d'hommes de ceux qui seront compris dans la réduction. Ce serait une occasion à faire venir l'eau au moulin et de procurer à ladite cour de l'argent, si elle en a faute. Mais ce que je vous en dis là-dessus, n'est que par simple curiosité, pour savoir uniquement ce que vous en pensez et s'il y aurait moyen d'y réussir.[1]

On m'avait assuré, au reste, que l'Électrice douairière se rendrait en Bavière, en retournant de son voyage, mais comme je vois par votre dépêche susmentionnée que son arrivée là où vous êtes, est attendue au premier jour, je suppose qu'elle doit avoir changé de dessein, et vous me ferez, pour cet effet, plaisir de me marquer ce que vous apprendrez à cet égard.

Federic.

Nach dem Concept.

---

20 187. AN DEN KAMMERPRÄSIDENTEN VON DOMHARDT IN KÖNIGSBERG i. Pr.

Potsdam, 17. September 1771.

Ich möchte gern wissen, wieviel Tausend Seelen in Pomerellen, dem Culmerland, dem Marienburgschen und Ermländschen, und zwar dem ganzen Strich Landes von der Netze an bis an die Weichsel, etwa vorhanden sein möchten. Ihr wollet demnach einen ohngefähren Ueberschlag davon machen und Mir solches anzeigen.[2]

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Königl. Staatsarchiv zu Danzig.

---

20 188. UNTERREDUNG DES KÖNIGS MIT DEM ÖSTERREICHISCHEN GESANDTEN VAN SWIETEN.

[Potsdam, 17. September 1771.]

Van Swieten berichtet an Kaunitz, Berlin 18. September, über die Audienz beim Könige:[3] „Ew. Fürstl. Gnaden habe ich gestern vor-

[1] Am 21. September fordert der König für den Fall, dass es zu neuen Truppenentlassungen käme, von Borcke Bericht, „combien on conservera encore pour lors en tout de troupes sur pied et à quel nombre effectif elles se monteront". — [2] Auf den Bericht Domhardts vom 26. September, der die Seelenzahl auf 360 000 veranschlagt, antwortet der König in einem eigenhändigen Zusatz zu einem Immediaterlass vom 2. October: „Wenn aber nun Danzig mit begriffen wäre, so sollte ich glauben, dass man auf 500 000 Seelen rechnen könnte; in Preussen rechne ich 700 000, und ich glaube, ich trüge mir nicht." [Danzig. Staatsarchiv.] — [3] Vergl. Nr. 20 179. 20 181 und S. 367.

läufig mittelst der Post anzuzeigen die Ehre gehabt, dass mich der König hat nach Potsdam berufen lassen.

Die Ursache, warum der König mit mir zu sprechen verlanget hat, war eine von dem Freiherrn von Rohd eingelaufene Depesche, worinnen dieser von einer mit Ihro Majestät der Kaiserin-Königin über die gegenwärtige Lage des türkischen Friedensgeschäftes zu Laxenburg gehabten Unterredung den Bericht erstattet. Der König las mir die Depesche selbst vor,[1] und ist solche dem wesentlichen nach folgenden Inhalts. Ihro Majestät die Kaiserin-Königin hätten dem Freiherrn von Rohd Ihro Verlegenheit zu erkennen gegeben, dass die Hoffnung zu Herstellung des Friedens sich immer mehr entferne; die russischen Bedingnissen wären also beschaffen, dass man sie unsererseits der Pforten vorzulegen nicht über sich nehmen und der Grosssultan, wenn er auch wollte, ohne Gefahr, seinen Thron und sein Leben zu verlieren, selbige nicht annehmen könnte. Gleichwohlen wünscheten Ihro Majestät ein Mittel zu finden, dass die Sachen also eingeleitet würden, dass Allerhöchstsie mit ihrem äussersten Widerwillen nicht gezwungen sein mögen, die Waffen zu ergreifen, sondern vielmehr die Friedenshandlungen ihren Anfang nehmen könnten. Hiezu schiene Allerhöchstderoselben dieser Weg annoch übrig zu bleiben, dass der König über sich nehme, die Pforte durch eine nachdrückliche Sprache dahin zu bringen, dass von dieser eingewilliget werde, die Handlung nach dem russischen Plan anzufangen, annebst der König sich auch bestrebe, von dem Petersburger Hofe zu erhalten, dass selber von der anverlangten Zergliederung der Moldau und Walachei abstehe, welche unserem eigenen Interesse gar zu sehr zuwiderlaufe und von der Pforten niemalen zu erhalten sein würde. Was hingegen die Crimée anbetrifft, wäre es ohnehin eine Unmöglichkeit, die Russen daraus zu vertreiben, und würde man wohl in Ansehung dieser Provinz müssen geschehen lassen, was man nicht verhindern kann. Ihro Majestät erwarteten alles beste von des Königs aufrichtigen und freundschaftlichen Gesinnung, um aus der Verlegenheit, in welcher Allerhöchstdieselbe Sich befänden, zu kommen und Sich nicht gemüssiget zu sehen, an dem Kriege Antheil zu nehmen, den Sie für allem gerne ausweichen würden.

Nach dem Inhalt dieser Depesche theilte der König den Vortrag, den er mir machen zu wollen ankündigte, in drei Hauptpunkten ab: 1° die seinerseits bei der Pforten anzubringende nachdrückliche Vor-

[1] In einem Privatschreiben an Kaunitz, Berlin 18. September, berichtet Swieten: „En me lisant la lettre de Rohd, toutes les fois qu'il était question de l'embarras de l'Impératrice, du désir qu'elle témoignait de sortir de cette affaire sans guerre, de la Crimée qu'elle doit avoir dit à Rohd qu'il fallait bien laisser aux Russes, puisqu'on ne pouvait pas l'empêcher, il disait toujours *Nota bene*, et tout le long de l'audience il m'a répété plus de vingt fois qu'il regardait ce que l'Impératrice avait dit au sujet de la Crimée, comme le fondement de ses espérances, et que c'était de ce point-là d'où il partait.“ Vergl. Nr. 20179.

stellungen, 2° die von ihm bei Russland zu erwirkende Nachgiebigkeit in Ansehung der Moldau und Walachei, 3° die wegen der Crimée zu treffende Vorsehungen.

Ehe der König noch anfing, erstangeführte Punkten zu erörtern, machte er mir ungemein viele Betheuernisse von der Aufrichtigkeit, mit welcher er seine Meinung eröffnen wollte, und bate mich, ihn mit all möglicher Aufmerksamkeit anzuhören, und da er mir sehr viele und wichtige Sachen beizubringen hätte, so wolle er, um mein Gedächtniss zu erleichtern, eine jede besonders und ordnungsmässig behandlen, und erlaubte mir, ihn allenfalls zu unterbrechen, wenn ich eine Erläuterung oder auch eine Wiederholung nöthig zu haben glaubete, damit ich ja vollkommen im Stand sein möge, meinen allerhöchsten Hof von seinen Gedanken zu unterrichten. Er hätte zwar allschon an den Freiherrn von Rohd die behörigen Anweisungen ergehen lassen,[1] es liesse sich aber schriftlich nicht alles so umständlich erörtern, als er sich vorgenommen habe, es dermalen mündlich mit mir zu thun.

In Ansehung des ersteren Punkts äusserte sich der König, dass er gar wohl absehe, warum wir von ihm verlangten, dass er durch nachdrückliche Vorstellungen die Pforte dahin bringen solle, in den Anfang deren Friedenshandlungen nach dem russischen Entwurf einzuwilligen: weilen wir die Türken zu menagiren suchten und auf solche Art alle Gehässigkeit von uns wirklich ablehnen würden, die er aber gerne auf sich nehmen wollte, indem ihm nunmehro, da er mit uns vollkommen ausgesöhnet wäre, ganz gleichgültig sein könnte, wie er mit der Pforte künftighin zu stehen hätte, und er sogar keinen Anstand haben würde, seine vormalige Verbindungen und sogar seinen Tractat mit dieser Macht[2] der Beförderung einer so heilsamen Absicht, als die Wiederherstellung der Ruhe ist, aufzuopferen. Er hätte dahero bereits die behörige und unserem Verlangen gemässe Befehle an den von Zegelin nach Konstantinopel erlassen[3] und Ew. Fürstl. Gnaden durch den Freiherrn von Rohd davon den Inhalt mitgetheilet;[4] er hoffe auch, man würde damit zu Wien zufrieden sein und seine Bereitwilligkeit, unserem Hofe in all möglichem an Hand gehen zu wollen, annebst der aufrichtigen Begierde, die allgemeine Ruhe zu erhalten, erkennen.

Was den zweiten Punkt wegen der Moldau und Walachei betrifft, erinnerte mich der König, dass er diesen Gegenstand jederzeit als den Hauptgrund der künftigen Friedenshandlungen angesehen habe, und dass er jederzeit der Meinung gewesen wäre, man müsste sich hauptsächlich daran halten und könnte zufrieden sein, wenn der Petersburger Hof nach so vielen noch immer fortsetzenden glücklichen Zufällen des Kriegs von Zergliederung zwoer so ansehnlicher Provinzen abstehen wollte. Dass die Zergliederung nicht geschehe, damit wäre in seinen

[1] Vergl. Nr. 20179. — [2] Den 1761 geschlossenen Freundschaftsvertrag, vergl. Bd. XX, 678. — [3] Vergl. Nr. 20180. — [4] Vergl. S. 363.

Augen unser wahres Interesse unmittelbar verknüpfet, und zu Erhaltung dieses Punkts müsse man alle Mühe anwenden; er hoffe auch, dass selbe nicht vergebens angewendet sein würde. Er berufe sich dieserwegen auf das, was er mir bereits bei vorigen Audienzen und besonders bei der letzten[1] gesagt hatte, und wollte nunmehro, um mich besser davon zu überzeugen, die neueste von dem Grafen von Solms erhaltene Nachrichten in ohnbeschränktem Vertrauen mir einsehen lassen. Er zohe also eine Depesche vom 30. Augusti[2] hervor, und indem er solche las, befahl er mir, sich an meine Seite stellend, ihm im Lesen mit den Augen nachzufolgen, damit ja kein Zweifel von dem, was er mir sagte, bei mir eindringen möge. Die Depesche war in Chiffren gesetzt, und die Auflösung stund im Zwischenraume der Zeilen; ich bemerke diesen Umstand, weilen des Königs Absicht ganz sicher war, dass ich ihn bemerken soll.

»Lisez avec moi, suivez des yeux, vous voyez que je ne veux rien cacher, que j'en agis avec la plus grande franchise,« wurde von ihm bei jedem Komma des Briefes wiederholet.[3] . .

»Vous voyez,« fuhr der König fort, »qu'au moins j'ai bien travaillé là-bas, comme je vous l'ai toujours dit, et je ne cesserai pas encore de travailler, pour amener cet article au point où vous le désirez, car je trouve les raisons que vous alléguez contre le démembrement de ces provinces, très fondées, et je ne désespère pas de les faire valoir là-bas, pourvu que vous m'assistiez. Mais, à vous parler franchement, je crois qu'il faut prendre un autre ton que celui de votre dernière réplique;[4] il est trop haut, et ces gens-là se cabreront, si vous continuez à leur parler comme cela; il faut argumenter avec eux, ils répondront; vous répéterez toujours la même chose sous différentes formes, et ils viendront enfin à ce que vous voudrez. Croyez-moi, je connais ces gens-là, je n'ai pas d'autre manière de traiter avec eux; ils sont lents, mais il faut de la patience. Comme il n'est aujourd'hui plus question que de la Moldavie et de la Valachie — car je pars de la conversation de l'Impératrice-Reine avec M. de Rohd, c'est la base sur laquelle je me fonde —, vous pourrez leur représenter les raisons suivantes: qu'en laissant ces provinces aux Turcs, il n'en résulterait aucun danger pour les frontières de la Russie, qui en resteraient toujours suffisamment éloignées par une partie de la Pologne qui les en sépare, mais qu'en revanche il naîtrait un grand inconvénient pour vous du démembrement de ces provinces, puisque les Turcs ne manqueraient pas de saisir toutes les occasions d'en récupérer la possession, et que vous seriez toujours exposés à voir la guerre à vos frontières, et, par conséquent, au risque d'y être entraînés. Ces deux raisons me paraissent très solides, et c'est celles-là que je vous conseille de ne pas vous lasser de représenter à

[1] Vergl. Nr. 20112. — [2] Vergl. Nr. 20181. — [3] Für den im folgenden mitgetheilten Inhalt des Berichtes von Solms vergl. Nr. 20181. — [4] Vergl. S. 233.

Pétersbourg. Faites leur voir qu'ils n'ont aucun intérêt à vouloir que les Turcs perdent ces provinces, et que vous en avez un très grand à ce que ceux-ci les conservent: voilà les deux points essentiels sur lesquels, à mon avis, il faudrait s'appuyer; mais il faut y mettre toute la modération et la patience possibles et ne pas faire cabrer ces gens-là.«

Meine Antwort hierauf war, dass ich nicht ermangeln würde, meinen allerhöchsten Hof von allem, was mir der König da eröffnete, genau und umständlich zu benachrichtigen, und beide Kaiserl. Majestäten das von ihm mir bezeigende so ausnehmende Vertrauen mit Vergnügen vernehmen und seinen wohlmeinenden freundschaftlichen Rath mit Danknehmigkeit erkennen würden.

»Mais, Sire,« setzte ich noch hinzu, »permettez-moi de vous témoigner ma surprise de ce que Votre Majesté vient de me dire au sujet du ton de notre dernière réplique qu'Elle trouve trop haut. Votre Majesté veut qu'aujourd'hui nous fassions connaître à la Russie que son intérêt n'exige pas, et que le nôtre exige que la Moldavie et la Valachie ne soient pas démembrées de l'empire ottoman. Nous avions jusqu'ici témoigné bien plus de ménagements pour la cour de Pétersbourg, lorsque, par délicatesse, nous nous sommes abstenus de nous ingérer dans ce qui peut être des intérêts de cette cour, dont elle est seule juge, et que nous nous sommes bornés à faire connaître amicalement ce que nous pensons être conforme aux nôtres. En nous communiquant les conditions de la paix, on n'a certainement pas prétendu nous les dicter comme autant de lois, bien au contraire, on les avait annoncées, par la première déclaration du prince Golizyn, comme devant être calculées autant d'après nos intérêts que d'après ceux de la Russie, et lorsqu'elles ne se sont pas trouvées telles, n'était-il pas tout naturel de faire voir en quoi elles ne s'accordaient pas avec nos intérêts? C'est à quoi s'est bornée notre réponse, et, à moins d'avoir accepté purement et simplement les conditions de la Russie, ce qui était impossible, je ne vois pas quel autre parti plus modéré on aurait pu adopter.«

»Tout cela est bel et bon,« erwiderte der König, »mais pas moins votre réponse était un refus formel et total, et si vous continuez sur ce ton-là, vous rendrez ces gens-là rétifs; il ne faut pas croire d'ailleurs qu'ils craignent de vous voir entrer en guerre contre eux, ils ont pris leur parti là-dessus et m'ont fait connaître qu'ils y étaient en tout cas préparés; ils m'ont même proposé de prendre là-dessus des engagements[1] dans lesquels j'ai refusé d'entrer jusqu'ici. Mais je veux vous parler franchement: si vous vous mettiez contre eux, je serais fort embarrassé. A la vérité, je serais fâché de devoir agir contre un Prince que j'aime, que j'estime, et qui s'est réconcilié avec moi de la meilleure foi du monde. Mais, enfin, je me trouverais dans une situation très délicate: d'un côté je verrais un ennemi réconcilié, et de l'autre un allié; mes

[1] Vergl. S. 337.

engagements avec la Russie ne me portent en effet point à l'assister à faire des conquêtes, mais, si vous vous mettez contre elle, il n'est pas moins vrai que vous attaquez mon allié. Ce serait une nouvelle guerre, et si on réclamait mon secours, je ne saurais trop que faire, et je vous assure qu'en pensant à tout cela, je ne suis pas moins embarrassé que l'Impératrice-Reine, et c'est pour cela que je voudrais qu'on pût s'entendre pour faire la paix. Je la désire bien sincèrement, et vous pouvez m'en croire; car vous sentez bien que, si ce n'était le maintien de la tranquillité générale qui m'intéresse, je pourrais me dispenser de me donner tant de mouvements pour cette affaire-ci, je pourrais vous laisser batailler avec les Russes, il n'en résulterait aucun désavantage pour moi; mais, encore une fois, je ne désire que la paix, tâchons d'accommoder cette affaire-ci, qui pourrait nous entraîner tous deux plus loin que nous ne voudrions, et après, le temps amènera des circonstances qui pourront contribuer à resserrer de plus en plus notre intelligence, et où je ne serai plus si gêné que je le suis à présent.«

Auf diese Aeusserung des Königs, welche in ihrer Verwickelung dahin abzuzielen schiene, uns durch die erhebende russische Gelassenheit gegen unsere Kriegsanstalten und durch die Vorbildung seiner eigenen Unentschlossenheit von den bishero eingeschlagenen standhaften Fürkehrungen gleichsam abzuschrecken, erachtete ich folgendes mit grosser Gelassenheit antworten zu sollen:

»Ma cour, Sire, ne désire pas moins que vous le maintien de la tranquillité générale, elle y porte et portera tous ses soins, non seulement pour le temps présent, mais aussi pour les temps éloignés; c'est dans cette vue qu'elle cherche à donner un fondement solide au rétablissement du repos, et elle ne le voit que dans la conservation de l'équilibre de l'Orient; ce sont-là ses vrais intérêts, c'est-là son seul but. Elle ne négligera aucun moyen pour y parvenir, et ce ne peut être qu'après avoir épuisé tous ceux que la prudence et la modération puissent suggérer, qu'elle se voie forcée aux extrémités. Votre Majesté voit donc bien que le plus ou le moins d'appréhension que les Russes pourraient avoir de nos forces, n'entrerait jamais pour rien dans les résolutions que nous prendrions à cet égard, mais que nous serions uniquement déterminés par la nécessité de mettre opposition à leurs vastes desseins, et que, ne pouvant prévoir les évènements, nous travaillerions du moins avec force et avec vigueur à nous les rendre favorables. Quant à vous, Sire, si je n'étais instruit par Votre Majesté même du parti qu'Elle prendrait en pareil cas, je n'en serais encore pas inquiet, parcequ'il me paraîtrait impossible de croire qu'un Prince aussi éclairé voulût jamais contribuer à l'agrandissement d'une puissance dont il serait le premier à sentir le poids; ce sont de ces choses que l'on ne doit pas craindre, et je suis très tranquille à cet égard.«

Ich erhobe nichts von dem, was von dem König wegen einer engeren Verständniss auf künftige Zeiten war angebracht worden; hätte

er sich aber übrigens in Ansehung seiner Situation zwischen uns und Russland im Fall eines Krieges weiters eingelassen, so hätte ich ihn an seine diesen Winter mir gemachte Aeusserungen [1] deutlich erinneret. Er brach aber gänzlich ab und ersuchte mich, nur meinen Bericht also zu beschleunigen, dass selber noch in Wien eintreffen möge, ehe man noch eine Resolution wegen der an Russland zu ertheilenden weiteren Antwort gefasst habe, damit man seinen wohlgemeinten Rath noch eher in Erwägung ziehen und, wo möglich, in das Werk stellen könne.

Um nun auf den dritten Punkt, die wegen der Crimée zu treffenden Vorsehungen, zu kommen, gab mir der König zu erkennen, dass ihm aus der Aeusserung Ihro Majestät der Kaiserin-Königin gegen den Freiherrn von Rohd sehr lieb zu vernehmen gewesen sei, dass man unsererseits die Ohnabhängigkeit der Tartarn sich nunmehro wollte gefallen lassen, denn auf diese Nachgiebigkeit allein, sagte er, wären alle seine dermalige Hoffnungen zur Ruhestiftung gegründet.

»En effet,« fuhr er fort, »cette Crimée ne sera pas d'un grand avantage à la Russie, ils ont formé là-dessus un projet qui me paraît tout-à-fait chimérique. Comme je ne veux rien vous cacher, je vous dirai que j'ai chargé Zegelin, qui est un homme d'esprit, de sonder un peu à Constantinople ce que l'on y pensait des conditions des Russes et à quels sacrifices les Turcs pourraient se résoudre. Il m'a répondu que, [2] pour la Moldavie et la Valachie, ils n'y consentiraient jamais, parceque c'étaient deux provinces trop considérables, et, quant à la Crimée, il pensait que la Russie ne trouverait point du tout son compte à l'indépendance qu'elle demandait pour les Tartares, que ces peuples, étant Mahométans, seraient toujours attachés à la Porte; qu'il serait impossible de les subjuguer, qu'ils n'en feraient pas moins des incursions en Russie, que, lorsqu'on voudrait les en punir, ils se jetteraient entre les bras de la Porte, et qu'ils feraient de même à la première rupture. Ce que Zegelin me mande,« continua le Roi, »me paraît bien vu, et, d'ailleurs, je sais que les Tartares ne veulent point du tout cette indépendance qu'on leur fait demander, et que ce n'est qu'à coups de bâton qu'on leur a fait prendre le chemin de Pétersbourg.«

Ich muss hier, als an seinem rechten Orte, Erwähnung machen, was auch in Ansehung der Crimée in der nämlichen Dépêche des Grafen von Solms, welche, wie ich oben gehorsamst angeführet habe, mir der König vorgelesen hat, enthalten ware. Selbes bestehet darin, dass Russland die Crimée sich keineswegs unterwürfig zu machen gedenke, sondern bloss die Unabhängigkeit deren Inwohnern verlange und anbei sich begnügen wollte, »d'y avoir un établissement de commerce où il n'y aurait point de marine militaire«.

Des Königs Betrachtungen hierüber waren, dass man ein solches

[1] Vergl. Bd. XXX, 342. 343. 451. — [2] Bericht Zegelins, Konstantinopel 3. August (vergl. S. 338).

Etablissement wohl eingestehen könnte, wovon die Russen keinen sonderlichen Vortheil zu hoffen hätten.

»Car, enfin,« sagte er, »que porteront-ils à Constantinople? je ne vois rien.«

Ich bemerkte, dass verschiedene Articul, unter anderen das Pelzwerk den Zweig eines nützlichen Handels dahin abgeben könnte und das Commercium sich bis nach die levantische Inseln ohnfehlbar erstrecken würde.

»Oh, pour celui-là, ce ne sera plus votre affaire, les Anglais et les Français y mettront bon ordre; déjà je sais que les premiers ne regardent plus d'un œil indifférent les progrès des Russes, et qu'ils commencent à en être alarmés;[1] mais laissons faire les autres pour cela, ne nous y arrêtons pas pour retarder la paix, cela intéresse bien plus les Anglais et les Français que nous, laissez les faire.«

Nachdem mich der König endlichen noch gefraget, ob ich wohl all dasjenige, was er mir gesaget, würde beibehalten können, und mir nochmalen besonders anempfohlen hatte, den Courier mit meinem Bericht des schleunigsten abzusenden, so war hiemit diese Audienz beschlossen.

Ich habe mich lediglich beschränket, das wesentliche davon gehorsamst anzuführen, indem es viel zu weitläufig gewesen wäre, all dasjenige, was der König, welcher fast immer allein geredet hat, vorgebracht hat, Ew. Fürstl. Gnaden einzuberichten, indem er vielmalen das nämliche wiederholet, auch sich zuweilen bei Gegenständen aufgehalten hat, die mit der Hauptsache keine ohnmittelbare Verknüpfung haben. Von dieser Gattung waren seine Betrachtungen über die Kriegsoperationen und den Zustand derer russischen Finanzen, worvon er vermeinet, dass wir zu Wien keinen richtigen Begriff haben. Nach seinem Angeben soll Russland jährlich 20 Millionen Rubel Einkünfte haben, davon würden jährlich nur 10 auf die nöthigen Ausgaben, die Unterhaltung der Armee mit einbegriffen, verwendet, dass also 10 andere immer zu ausserordentlichen Fällen übrig blieben, mit welchen man vieles ausrichten könne, mithin nicht vorzusehen wäre, dass der Petersburger Hof jemals aus Mangel des nöthigen Geldes würde zu einem annehmlichen Frieden gezwungen werden.

Schliesslichen soll ich nicht mit Stillschweigen übergehen, dass der König einen ganz besonderen und ausserordentlichen lebhaften Eifer zu Beförderung des Friedensgeschäftes bezeiget habe, welcher sowohl aus seinem Angesichte und Geberden als aus seinen Reden hervorleuchtete, und dass selber mir noch niemals seine Aufrichtigkeit so sehr und so oft als dieses Mal angerühmet habe, welches, wie man sonst in gemeinen Sachen zu urtheilen pfleget, dieselbe sehr verdächtig machen sollte."

Nach der Ausfertigung im K. und K. Haus-, Hof- und Staatsarchiv zu Wien.

---

[1] Vergl. S. 341.

20189. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 18 septembre 1771.

Votre dépêche du 11 de ce mois m'a été fidèlement rendue, et mes ordres du 15[1] renferment déjà tout ce que j'ai à vous dire au sujet de votre dernier entretien avec l'Impératrice-Reine. J'ai fait venir depuis le baron de Swieten ici pour m'expliquer avec lui sur les mêmes objets, et après s'y être rendu hier, je lui ai répété à peu près tout ce que je vous ai écrit, en y ajoutant cependant encore quelques réflexions plus particulières pour lui faire sentir d'autant mieux toute la solidité de mes raisonnements.[2]

Selon mes lettres de Pétersbourg, la Russie ne pense nullement de garder pour elle ni la Moldavie et Valachie ni la Tartarie; elle prétend plutôt les soustraire simplement à la domination ottomane, en transférant les deux premières principautés à un autre prince et en rendant aux Tartares leur indépendance primitive.[3]

Quoi qu'il en soit, tout repose sur la réponse que la cour où vous êtes, fera à la réplique de la Russie, et il faudra voir si elle s'expliquera d'un ton plus paisible que par le passé. Entre ci et le mois de décembre nous verrons plus clair dans tout ce chaos, et il sera bien plus aisé alors de décider s'il y a moyen d'accommoder les deux cours impériales, ou si la guerre est inévitable.

En attendant, il me semble que vous raisonnez bien à votre aise sur ces matières,[4] et je ne veux pas vous dissimuler qu'au dernier cas[5] il me paraît entièrement impossible que je puisse rester les bras croisés et spectateur tranquille d'une guerre contre mon alliée.

Nach dem Concept.

Federic.

20190. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 3. September: „Ayant communiqué au comte Panin la déclaration que le ministre de Vienne a faite à Votre Majesté des sentiments de sa cour relativement à la paix entre la Russie et la Porte, la première chose qu'il m'a dite, était une demande pour savoir ce que Votre Majesté avait trouvé à propos d'y répondre, et quelle était Son opinion à cet égard. Je lui ai fait part alors, Sire, des réflexions qu'il vous a plu d'ajouter à vos ordres immédiats du 14 d'août.[6] . .

Il convint de la nécessité de préférer la paix à la guerre, assurant que sa cour souhaitait que celle de Vienne voulût se prêter à un accommodement, et il conclut que la situation de ces affaires méritait les réflexions les plus sérieuses, pour ne point précipiter une résolution, mais il ajouta à cela qu'avant d'en prendre une, il s'agirait

[1] Nr. 20179. — [2] Vergl. Nr. 20188. — [3] Vergl. Nr. 20181. — [4] Es handelt sich um die Aeusserung Rohds auf mehrere Fragen, die der König in dem Erlass vom 24. August (Nr. 20128) ihm vorgelegt hatte. — [5] Bei Ausbruch des Krieges zwischen Russland und Oesterreich. — [6] Vergl. Nr. 20113.

que Votre Majesté eût la bonté de déclarer si Elle persistait dans la résolution de faire pour Elle-même et de laisser faire également à la Russie des acquisitions en Pologne, ou si Elle avait des raisons pour abandonner ce plan et de ne point accomplir le concert qui était sur le point d'être déterminé pour cela entre les deux cours. Si Elle Se déclarait pour le second point, il faudrait alors que sa cour songeât à un autre moyen de se procurer un dédommagement pour la guerre, qu'elle changeât son système présent, tant relativement au rétablissement de la paix avec la Porte que par rapport aux affaires de Pologne; en un mot, qu'elle serait obligée de faire un nouveau plan. Mais si Votre Majesté persistait dans l'idée des acquisitions, la conservation de la Moldavie et de la Valachie, outre les autres raisons qui motivaient la Russie à la demander, et sur lesquelles elle s'était expliquée envers Votre Majesté, devenait encore nécessaire pour cet objet-ci, puisque, suivant Ses propres conseils, ces deux provinces devaient être remises à la Pologne en dédommagement[1] et servir, par cette destination, à convaincre la cour de Vienne que la Russie ne visait par ces conquêtes à se mettre dans une situation à se rendre dangereuse à la maison d'Autriche. Qu'il s'agissait de considérer en outre si ces acquisitions, qui donnaient un accroissement de puissance aux États qui les faisaient, ne fourniraient pas à l'Autriche un prétexte plus plausible et un motif plus réel de faire la guerre à la Russie, et à Votre Majesté même, que ne pourrait faire l'enlèvement des deux provinces turques, que la Russie ne voulait pas garder; que la chose lui paraissait naturelle, de sorte que, si l'on était d'accord de faire ces acquisitions, on devait aussi s'accorder sur les moyens de les conserver. Qu'il avouait aussi qu'on avait cru, à la cour de Russie, que ces sentiments étaient conformes à ceux de Votre Majesté, et que c'était en conséquence du ton encourageant avec lequel Elle avait proposé ici ces acquisitions, qu'on était entré dans le projet, et qu'on l'avait combiné avec le plan pour la paix. Que les menaces de la cour de Vienne ne devaient pas imposer à des puissances aussi respectables et aussi unies entre elles que Votre Majesté et la Russie, pour leur faire abandonner l'exécution d'un projet qui ne faisait du tort à personne; que, si elle avait formé le sien à vouloir faire la guerre à la Russie, comme il était apparent qu'elle l'avait fait, puisque van Swieten avait parlé de décider le sort de la monarchie autrichienne et russienne, il n'y aurait pas moyen de la faire changer de sentiment...

Panin a été très aise d'apprendre que Votre Majesté ne désapprouvait pas le plan de pacification de sa cour, et, cela étant, il souhaite, par l'acceptation de l'article secret,[2] ajouté à la convention secrète, d'être assuré qu'Elle prenne la résolution de concourir à son accomplissement. Suivant ses principes, cette résolution devrait être une suite des engagements antérieurs entre les deux cours. Il convient que les traités de la Russie avec Votre Majesté ont eu pour base l'élection du roi de Pologne et les affaires de ce pays-là en général, mais que l'état actuel dans lequel la Russie se trouve, est une suite de ces affaires qui ont été prévues lors de la conclusion de ces traités. Qu'en conséquence des articles 5, 6 et 7 de la convention secrète de 1764 il s'est formé des Confédérations pour élire un second roi de Pologne; que les Turcs sont la puissance étrangère qui a fait marcher des troupes pour soutenir les Confédérés et détrôner le Roi élu, et qui a porté le théâtre de la guerre sur les frontières des États de l'Impératrice; que, conformément à l'article 4 de la convention de 1767,[3] c'est le cas où, selon le commun accord entre les deux parties contractantes, on pourrait convertir le secours en argent en secours de troupes, et celui-ci en l'autre, comme il est dit à la fin de ce même article, la Porte par sa déclaration de guerre ayant forcé Sa Majesté Impériale de faire une puissante diversion dans les États de Turquie même. Il reconnaît avec cela que Votre Majesté a durant toute la guerre parfaitement rempli les obligations en bon et fidèle allié, et que par le payement des subsides Elle a donné des preuves réelles de la reconnaissance du cas de l'alliance, et par ce qu'Elle a fait jusqu'ici, il se flatte de pouvoir

[1] Vergl. S. 203. — [2] Vergl. S. 337. — [3] Vergl. Bd. XXVI, 122. 398.

conclure pour l'avenir que Votre Majesté trouvera dans le sens de ce traité des motifs d'appliquer le cas de l'alliance aussi à la guerre que l'Autriche ferait à la Russie. Supposé qu'elle la ferait pour les acquisitions en Pologne, Votre Majesté S'y était déjà favorablement déclarée, en offrant pour ces acquisitions Sa garantie;[1] mais supposé qu'elle l'entreprît pour procurer du relâche aux Turcs, il croyait qu'il y aurait plus d'une raison qui pût engager Votre Majesté à ne pas abandonner Son alliée et l'exposer par là à ne pas pouvoir poursuivre les affaires de Pologne, à recevoir les Turcs dans ses propres frontières et à souffrir des mortifications, peut-être même des pertes qui, dans d'autres temps, la mettraient hors d'état de pouvoir être utile à Votre Majesté, comme elle le désirait.

Il a observé au sujet des calamités de cette année que c'en serait certainement une de plus que celle de se trouver en guerre avec l'Autriche; mais qu'il fallait considérer que ce serait une guerre de nécessité, qui ne se faisait pas par des vues d'ambition, mais pour la défense de la Russie, qui se verrait injustement attaquée. Que Votre Majesté savait trop bien que l'Impératrice n'avait jamais eu d'inclination pour la guerre, qu'elle se trouvait impliquée dans celle-ci par un malheureux enchaînement de circonstances qui l'avaient entraînée plus loin qu'elle ne l'avait prévu au commencement; qu'étant prête à la terminer sans autre avantage que celui de se mettre en sûreté contre de nouvelles attaques de son ennemi, et s'y trouvant empêchée, non par les forces de cet ennemi, mais par les oppositions tout-à-fait déraisonnables d'un tiers, si on pouvait avec équité lui attribuer les malheurs de l'humanité? Qu'il était vrai encore que cette guerre aurait des inconvénients pour Votre Majesté; mais outre la considération si ces inconvénients seraient moindres que ceux qui résulteront du despotisme de la cour de Vienne, il y aurait à prévoir que celle-ci y en trouverait autant et jouerait plus gros jeu, et que, pour peu que l'assistance de Votre Majesté aidât les Russes à se dégager un peu au commencement, ils n'abandonneraient point la partie, avant de lui faire ressentir les effets de sa mauvaise politique."

Potsdam, 18 septembre 1771.

Pour vous répondre avec ordre à votre dépêche du [3 de ce mois que j'ai reçue avec la lettre de l'Impératrice],[2] je commence par vous dire qu'après que van Swieten m'eut fait cette fière déclaration, je repartis que j'étais affligé du ton dont sa cour prenait cette négociation de paix, et que je craignais qu'en persistant dans ces sentiments, elle n'occasionnât infailliblement une guerre générale. C'était lui faire comprendre poliment que je ne pourrais pas abandonner mon allié. Voilà ce que vous pouvez rendre fidèlement au comte Panin.

J'en viens, à présent, au fond de ces affaires et sur ce que je pense sur le chaos de désirs si contradictoires des grandes puissances. Je commencerai par examiner mes engagements avec la Russie. Le fond de notre traité roule pour assurer la couronne de Pologne au roi présentement régnant. Les Turcs se sont déclarés contre lui; aussitôt j'ai reconnu l'engagement où j'étais de secourir mon allié, et voilà ce que j'ai rempli et que je remplis encore par les subsides que je paie; mais je n'ai point garanti qu'on démembrât telle ou telle province de l'empire ottoman, et la seule condition *sine qua non* de la paix avec les Turcs relative à notre traité doit être qu'ils reconnaissent le roi de

[1] Vergl. S. 192. — [2] Die eingeklammerte Stelle nur in der Ausfertigung. Für das Schreiben der Kaiserin Katharina vergl. S. 384.

Pologne et ne troublent plus la tranquillité de ce royaume. Les autres conditions de paix, la Russie peut les exiger sans doute; mais rien ne lui est garanti jusqu'ici de ma part sur cet article.

Or, voilà les Autrichiens, qui par leur dernière déclaration[1] refusent aux Russes de consentir à tout démembrement des provinces ottomanes. Cela est trop fort, cela est injuste, et je désapprouve entièrement leur procédé. Pour moi, qui vois donc ces deux cours en opposition, et qui voudrais essayer si, par quelque tempérament, on ne pourrait pas éviter une guerre générale, voici ce qui me paraît simple. C'est un essai à faire; s'il ne réussit pas, on n'aura au moins rien à se reprocher. Supposons que l'article de la Moldavie et de la Valachie sont ceux qui tiennent le plus au cœur aux Autrichiens. Il reste à examiner s'il convient à la Russie de risquer la situation brillante où elle se trouve, au hasard de quelque évènement fâcheux, et si, pour démembrer ces deux provinces de l'empire turc, c'est la peine de se constituer dans une dépense considérable, dans des risques très réels et d'allumer une guerre qui pourrait durer bien des années; ce qui dépeuplerait ses anciennes provinces, et qui peut-être l'obligerait, pour le bien public, de rendre alors par nécessité ce que, si elle le rend à présent, ne peut être attribué qu'à un acte de générosité et de grandeur d'âme.

Reste donc à savoir si, d'un autre côté, je pourrai amener les Autrichiens à entrer dans une négociation honnête où, au lieu de prendre un ton de dictateur, ils prendront celui d'un avocat qui expose ses droits. Si cela était, et si, en faveur de la modération de la Russie, on portait les Autrichiens à consentir à tous les autres articles de la paix proposés par la Russie, le comte Panin et sa cour, ne trouveraient-ils pas qu'à tout prendre, ce serait le parti le plus sûr? Or, nous avons devant nous l'hiver; une tentative de cette espèce n'arrêtera pas les progrès des armes russes, elle pourrait pacifier les choses; et si les Autrichiens n'y prêtent pas les mains, on peut les regarder alors comme les agresseurs, et le *casus fœderis* a lieu.

Voici, je crois, ce que le comte Panin répondra. Il dira: »Mais quel dédommagement donnerons-nous à la Pologne pour les démembrements que nous projetons?« Premièrement, ces démembrements doivent se faire en faveur d'anciens droits, et puis, n'est-ce pas pour punir les Polonais de ce qu'ils ont suscité tant de troubles dans leur pays, et de l'inconstance qui leur a fait tourner les armes contre les Russes? Je ne crois pas que des dédommagements leur soient dus, et que, tout au plus, en leur faisant obtenir Chozim, ils pourraient se trouver trop heureux.

Quant à l'égard de ces acquisitions, je puis les garantir hardiment à la Russie, car comment voulez-vous que les Autrichiens traversent toute la Pologne pour les aller attaquer là-bas? Ils ne m'attaqueront

[1] Vergl. S. 299. 300.

pas non plus en Prusse, et si la guerre se faisait pour ces bagatelles, elle aurait lieu sur les frontières de la Silésie. La Russie, libre alors de la guerre avec les Turcs, pourrait me donner des secours, ce qui changerait entièrement la face des affaires.

Pour ce que je vous ai écrit au sujet de la disette, est si vrai que le *scheffel* d'ici se vend actuellement à deux écus douze gros, et en Saxe à quatre, dans les montagnes à cinq. La récolte a été presque aussi mauvaise en Pologne et en Mecklembourg, de sorte qu'il faudra acheter du blé en Courlande et à Riga. Je vous prie de me faire avoir des passe-ports, si cela est nécessaire, pour que j'en puisse tirer de là-bas; pour peu que les prix soient raisonnables, nous leur en procurerons un bon débit.

Je dois vous dire encore que, pour m'acquitter de la commission de l'Impératrice, j'ai rendu hier à van Swieten les choses telles qu'elle les a désirées,[1] en y ajoutant de ma part que j'espérais que sa cour y ferait réflexion et préférerait les moyens doux aux voies violentes, qui ne manqueraient pas d'embraser l'Europe. Il a pris le tout *ad referendum*, et vous serez averti de la réponse qu'ils me feront.

Quant à notre traité, vous voyez qu'il me faut encore du temps pour y répondre, parceque je veux tenir fidèlement mes engagements, dès qu'ils sont pris, et qu'ainsi il faut bien réfléchir à ce que l'on peut faire, et aux choses que l'on ne peut point exécuter, avant de les promettre.

Pour ne point importuner l'Impératrice, je ne réponds point encore à cette lettre-ci; mais quand les ténèbres de la politique se dévoileront, je ne manquerai pas alors de l'ennuyer des affaires importantes dont il sera question.[2]

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept: „Réponse au comte Solms"; das Datum von der Cabinetskanzlei hinzugefügt. Der eigenhändige Zusatz nur in der Ausfertigung.

20191. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 18 septembre 1771.

Je vous avoue que j'ai été surpris d'apprendre, par le contenu de vos dépêches du 7 et 11 de ce mois qui viennent de m'entrer à la fois, que la grande armée russe en Valachie aux ordres du comte de Rumänzow ne consiste tout au plus qu'en 24 000 hommes. Ce sera donc un insigne bonheur pour eux, si les Turcs restent les bras croisés durant cette campagne; car si la situation des premiers est effectivement telle

[1] Vergl. Nr. 20 181 und 20 188. — [2] Der König übersendet am 18. September abschriftlich obigen Erlass an Finckenstein, „pour vous entretenir dans une connaissance suivie de tout ce qui a rapport à la situation critique où se trouvent, à l'heure qu'il est, les affaires entre les deux cours impériales".

qu'on vous l'assure,[1] les choses ne pourraient certainement que tourner à leur désavantage.

Je me réfère, au reste, pour ce qui regarde la demande du sieur de Saldern des munitions à fournir au colonel de Drewitz pour la réduction de Czenstochow, à ce que je vous ai écrit, à ce sujet, par mes ordres précédents en date du 11 du courant.[2] La place en question se trouvant garnie d'une trentaine de canons, ayant des casemattes et une garnison de 800 hommes à la défendre, le colonel de Drewitz ne saurait, à moins d'avoir un corps de 4000 hommes d'infanterie et une artillerie suffisante, se flatter de pouvoir s'en rendre maître. Les mortiers qu'on lui fournirait, avec le corps de troupes qu'il a d'ordinaire, ne seraient qu'aventurés, de sorte que tout ce que je puis faire pour le favoriser, c'est de lui faire livrer, au prix courant, par le lieutenant-général de Tauentzien, qui reçoit des ordres en conséquence,[3] et auquel il pourra s'adresser à cet effet, la poudre dont il pourra avoir besoin pour l'exécution de son entreprise.

Federic.

Nach dem Concept.

20192. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 19 septembre 1771.

Je veux bien accorder au député de la république de Raguse comte de Ragnina[4] l'audience que, selon votre rapport d'hier, il vient de me demander, et vous n'avez, pour cet effet, qu'à me l'envoyer ici demain, avant-midi à l'heure ordinaire, et l'adresser à mon lieutenant-général baron de Lentulus, qui a ordre de me le présenter.[5]

Au reste, plus je m'occupe de l'idée de conjurer l'orage qui paraît se préparer de loin entre les cours de Vienne et de Pétersbourg, et plus je crains que la destinée de la Moldavie et de la Valachie n'y mette le plus grand obstacle, et vous verrez que cet article seul nous coûtera une peine infinie d'arranger, et que nous rencontrerons mille difficultés pour engager la Russie à renoncer à leur démembrement de l'empire ottoman.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Benoît berichtete, Warschau 11. September: „Ce qu'il y a de certain, c'est que l'armée du comte Rumänzow est si extrêmement fondue qu'il ne peut pas faire de détachement tant soit peu considérable, puisqu'on m'assure que toute son armée ne consiste plus qu'en 24000 hommes.“ — [2] Nr. 20173. — [3] Cabinetserlass, Potsdam 18. September. — [4] Vergl. S. 346. — [5] Am 21. September unterrichtet der König Finckenstein, dass er der Republik die nachgesuchte Fürsprache bei Russland (vergl. S. 346) bewilligt habe, mit dem Befehl, die Antwort auf das Schreiben der Republik, d. d. Ragusa 15. Januar, zu besorgen. Der demgemäss aufgesetzte Cabinetserlass an Solms ist Potsdam 21. September datirt.

20193. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam] 19 septembre 1771.

Mon cher Frère. Je suis ravi de voir, mon cher frère, la continuation de votre correspondance avec l'impératrice de Russie; je vous renvoie sa lettre,[1] et je vous prie de cultiver ce commerce avec tous les soins possibles.

J'ai reçu aussi une réponse de sa part sur des félicitations que je lui avais faites de la reconvalescence du Grand-Duc.[2] A la suite de quelques compliments, elle me dit, entre autres, que la déesse Thémis, au lieu de descendre sur la terre et d'y ramener la paix, s'était accrochée à quelque décoration autrichienne, ce qui faisait manquer le spectacle.[3] On voit que cela l'agite, ce qui, dans le fond, est très bon; car vous serez surpris, mon cher frère, d'apprendre que tout le corps de Rumänzow fait à peine 24000 hommes[4] et le corps de la Crimée 16000, de sorte que toutes les forces des Russes en Valachie et Moldavie ne montent qu'à 40000 têtes. Cela est bien faible pour résister aux Turcs et aux Autrichiens joints ensemble. J'ai écrit fortement pour qu'on mette l'armée sur un pied plus formidable,[5] car réellement ce vaste empire russe se trouve actuellement dépourvu de défenseurs.

Ce que les gazettes disent au sujet des 24000 auxiliaires français demandés par la cour de Vienne et accordés par les Français,[6] est très vrai; cependant les Autrichiens se radoucissent. Ils consentiront, disent-ils, à tout, pourvu qu'on rende aux Turcs la Moldavie et la Valachie,[7] et mes dernières lettres de Pétersbourg sont très positives sur l'idée qu'on y a de donner ces deux provinces aux Polonais pour les dédommager des cessions qu'on veut leur faire faire.[8] Je ne crois pas que le fil des négociations soit suffisant pour trouver l'issue de ce labyrinthe, et je prévois, l'année prochaine, la guerre comme une chose presque inévitable. Ce sera un beau bagarre et une nouvelle subversion de l'Europe, dont j'espère de m'entretenir un jour, mon cher frère, avec vous. En attendant, je vous prie d'être persuadé de la parfaite estime et de la tendresse infinie avec laquelle je suis, mon très cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

[1] Das Schreiben der Kaiserin Katharina, Petersburg 16./27. August, ist abgedruckt bei Krauel, a. a. O., S. 65—67. — [2] Vergl. Nr. 20114 und S. 380. — [3] Katharina II. schrieb, Petersburg 21. August/2. September: „Cette fille du ciel [la paix] est longtemps à descendre, la coulisse s'étant accrochée à la prévoyance de la cour de Vienne qui a, depuis tant de centaines d'années, des obligations infinies à la sublime Porte." — [4] Vergl. Nr. 20191. — [5] Vergl. S. 327. 355. — [6] Prinz Heinrich schrieb, Rheinsberg 16. September: „Les gazettes parlent des 24000 hommes que la France doit donner aux Autrichiens, et que ces derniers viennent de réclamer, au cas qu'ils en eussent besoin." — [7] Vergl. Nr. 20179. — [8] Vergl. S. 379.

20194. A L'AGENT METTRA A PARIS.

Potsdam, 19 septembre 1771.

J'ai reçu votre lettre du 4 de ce mois [1] et trouve son contenu de nature que je ne saurais que vous répéter en réponse que le duc d'Aiguillon, connaissant trop bien que les affaires dont vous faites mention, [2] ne peuvent se traiter que par des personnes autorisées à cet effet, voudra bien s'adresser à mon secrétaire d'ambassade à Paris de Sandoz Rollin par rapport aux idées relatives à cet objet, qu'il jugerait à propos de me faire passer.

Federic.

Nach dem Concept.

20195. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 19 septembre 1771.

Quoique ce que je vous ai mandé des subsides qu'on prétend que la Porte ferait passer par la France à l'Autriche, [3] vous paraisse, selon votre dépêche du 8 de ce mois, fort problématique, vous pouvez cependant être assuré que, dès que cette dernière ne peut pas s'accommoder avec la Russie sur les conditions de paix, non seulement ce traité de subsides avec la Porte, mais encore les subsides mêmes passeront par les mains de la cour où vous êtes.

Au reste, je n'ai rien à ajouter aujourd'hui qu'à vous renouveler mes ordres pour être attentif à tout ce qui se passera ultérieurement.

Nach dem Concept.

Federic.

20196. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 19 septembre 1771.

En vous communiquant dans un de mes précédents ordres ce qui m'était revenu de la conduite indécente du ministre d'Angleterre à Constantinople, [4] mon idée n'était nullement d'y appuyer au point d'en porter des plaintes formelles et d'en demander une espèce de satisfaction. Dans le fond, ces procédés du ministre anglais me sont fort indifférents, et il m'importe fort peu sur quel pied il se conduit à la Porte.

Un article qui mérite bien plus votre attention, c'est de pénétrer ce qui pourrait se passer entre les cours de Versailles et de Madrid dans les conjonctures présentes. Vous ne le perdrez donc point de vue, mais vous ferez plutôt tous vos efforts pour vous en mettre bien

[1] Liegt nicht vor. — [2] Es handelt sich anscheinend um den Vorschlag der Allianz mit Preussen, vergl. Nr. 20080. 20083 und 20157. — [3] Vergl. S. 315. — [4] Vergl. S. 49. 50.

au fait. Car, nonobstant ce que vous me dites, dans votre dernière dépêche du 10 de ce mois, d'une espèce de refroidissement entre ces deux cours, on me mande cependant de Paris que[1] la France cherche d'obtenir de l'Espagne une somme de 1 900 000 livres pour les Confédérés, et que l'émissaire que le comte de Wielhorski a expédié à Madrid pour solliciter cette somme, est muni des plus fortes recommandations de cette cour. Cette somme me paraît toutefois trop forte pour m'imaginer que Sa Majesté Catholique voudra la lâcher, et je ne vous fais part de cette anecdote que pour vous mettre d'autant mieux sur les voies d'approfondir ce qui pourrait se faire ultérieurement entre les cours de Versailles et de Madrid.

Nach dem Concept. Federic.

---

20 197. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Potsdam, 19 septembre 1771.

Les démarches que l'on attribue là où vous êtes, suivant votre dépêche du 6 de ce mois, à l'Empereur, me paraissent, tout comme à vous, destituées de vraisemblance. Ce Prince est trop prudent pour tenir des discours pareils à ceux qu'on lui prête,[2] et, en tout cas, si ses idées y étaient analogues, je suis persuadé qu'il se contenterait de les penser, sans en faire parade et les divulguer. Mais, malgré le peu de fondement qu'il y a de tels bruits, vous insinuerez cependant au comte Ostermann qu'il fera bien de ne pas les laisser ignorer à sa cour, mais de l'en informer pour qu'elle soit instruite de tout ce qui se débite de relatif à son sujet.

Au reste, le douaire que l'on compte d'assigner à la Reine ma sœur,[3] me paraît être une somme assez considérable pour la situation des finances de la Suède, de sorte que je m'imagine que, s'il n'y a pas moyen de porter les états à l'augmenter, cette Princesse voudra peut-être bien s'en contenter.

Nach dem Concept. Federic.

---

20 198. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE SUÈDE A SWARTSJÖ.

[Potsdam] 19 septembre 1771.

Ma très chère Sœur. Je vois, ma chère sœur, par votre lettre que vous craignez encore que vos affaires ne s'arrangent pas à votre satis-

[1] Bericht von Sandoz, Paris 8. September. — [2] „Que c'était à présent le vrai moment d'abaisser la Russie, et qu'il la forcerait à faire la paix en se déclarant contre elle." — [3] Rund 97 000 Thaler, inbegriffen die für den Unterhalt der Prinzessin Sophie Albertine bestimmte Summe von rund 28 000 Thalern.

faction;[1] mais vous savez, par votre expérience, combien on rencontre de difficultés dans vos Diètes, et que ce n'est qu'à force de temps et d'intrigues qu'on y réussit. Les plus grandes difficultés viennent du parti des Chapeaux, ce qui doit vous convaincre du peu de fond qu'on peut faire sur la nation suédoise; je me flatte cependant que nous en obtiendrons la meilleure partie des choses que vous en désirez.

Au reste, j'ai entendu parler, ma chère sœur, de cette histoire qu'on vous mande de France.[2] Cette comtesse d'Auban avait fabriqué cette histoire, pour s'attirer de la considération, et même était parvenue à en imposer à bien du monde; mais le fait certain est que la tante de l'Impératrice est morte à Pétersbourg par une fausse couche occasionnée par la brutalité de son mari. Voilà ce qui passe pour sûr en Russie, et de quoi est persuadée la famille de Brunswick, le plus en état d'en être informée. D'ailleurs, une marque évidente de la fausseté de cette histoire est qu'il paraît plus naturel qu'une Princesse qui se sauve de son époux, pour se dérober à sa férocité, se retirera plutôt chez ses parents que chez une nation étrangère, de laquelle elle ne peut attendre aucuns secours. L'histoire est joliment écrite, elle pourrait servir de canevas à un roman ou, si l'on veut, même à une pièce de théâtre dans le goût du comique larmoyant.

En attendant, ma chère sœur, je me trouve actuellement chargé de bien d'occupations; il s'agit de faire un dernier effort pour pacifier la guerre des Turcs, et cela se trouve bien difficile; il faut mettre sous un bonnet deux femmes et un mamamouchi. Je vous assure qu'on disciplinerait plus vite une armée de 100 000 hommes que de trouver des tempéraments satisfaisants pour ces illustres monarques. Mais je me garderai bien de vous ennuyer par ce fatras d'affaires qui m'ennuie souvent moi-même, et je me borne à vous assurer de la tendresse infinie et de la haute considération avec laquelle je suis à jamais, ma très chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

[1] Ulrike schrieb (ohne Datum): „Je suis ballottée et renvoyée d'une semaine et d'un mois à l'autre, et je crains que tout ne finisse fort à mon désavantage" (vergl. Nr. 20 197). — [2] Ulrike hatte die (nicht vorliegende) Copie eines ihr aus Paris zugegangenen Schreibens übersandt und dazu bemerkt, dessen Inhalt sei ihr von dem französischen Gesandten bestätigt worden, „outre qu'il se trouve à présent à Stockholm une personne qui l'a vue aux Îles Bourbons, et qui a été témoin des respects et des égards que le gouverneur et sa femme rendaient à cette Princesse infortunée". Es handelt sich um die 1715 gestorbene Prinzessin Charlotte von Braunschweig-Wolfenbüttel, Gemahlin des Grossfürsten Alexei Petrowitsch, ältesten Sohnes Peters des Grossen, und Schwester der mit Kaiser Karl VI. vermählten Prinzessin Elisabeth, der Mutter Maria Theresias. Vergl. Œuvres, Bd. 24, S. 549. 550. 552. 555. 558.

20199. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 20 septembre 1771.

Votre idée de céder une partie de la Moldavie à la Pologne,[1] est, à la vérité, bonne. J'y ai même déjà pensé une fois,[2] et elle pourrait en effet faciliter l'affaire des acquisitions. Mais le moyen d'y faire consentir les parties intéressées? et, la cour de Vienne ayant été révoltée de la cession de cette province en entier, voudra-t-elle agréer qu'une partie en passât entre les mains de la république de Pologne? J'ai lieu d'en douter beaucoup, et le temps seul nous apprendra comment ce chaos des différents intérêts des puissances se débrouillera enfin.

Federic.

Je crains que personne ne voudra céder, et que mes peines seront perdues.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

20200. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 20. September: „Je vois par l'ordre[3] que Votre Majesté m'a fait l'honneur de m'adresser hier, qu'Elle regarde l'article de la Moldavie et de la Valachie comme très difficile à ajuster, et je crois effectivement qu'il faudra souvent revenir à la charge, avant d'y réussir; mais je me flatte cependant qu'à la fin Votre Majesté trouvera moyen de surmonter cet obstacle. A en juger par la manière dont l'Impératrice-Reine s'est expliquée,[4] et par ce que le sieur de Rohd mande dans sa dernière dépêche des dispositions actuelles du prince Kaunitz,[5] il paraît que la cour de Vienne désire d'éviter la guerre, et il me semble que le mauvais état de l'armée du maréchal Rumänzow doit la faire craindre également à la Russie. Dès lors et pourvu qu'on remette l'affaire en négociation, je devrais croire qu'il y aura moyen de rapprocher les deux cours."

Potsdam, 21 septembre 1771.

Je suis à peu près de votre sentiment sur les dispositions des deux cours impériales relativement à la guerre, et je souhaite que vous soyez bon prophète sur l'article de la Moldavie et de la Valachie. En attendant je persiste toujours dans l'idée que je vous ai communiquée de

[1] Finckenstein berichtete, Berlin 19. September: „Si l'on pouvait moyenner ... la cession d'une partie de la Moldavie à la Pologne, la chose n'en serait que mieux, et elle faciliterait beaucoup l'affaire des acquisitions." Vergl. S. 381 und 382. Anm. 2. — [2] Vergl. S. 203. — [3] Nr. 20199. — [4] Vergl. Nr. 20179. — [5] Rohd berichtete, Wien 11. September: „Il est vrai que le prince Kaunitz n'est pas homme à se donner un démenti, mais je crois pourtant qu'il était déjà assez embarrassé de la démarche qu'il avait faite par sa dernière réponse à la Russie (vergl. S. 233), pour en revenir, dès que cela se pourrait honnêtement, et je me trompe fort, ou la réplique que vient de faire la Russie (vergl. S. 337), lui servira de porte pour sortir d'affaire et pour se retourner du bon côté."

bouche,[1] et, tout bien considéré, il me semble qu'il faut attendre le mois de décembre ou de janvier pour éclaircir tout ce mystère.

Nach der Ausfertigung. Federic.

20201. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Potsdam, 22 septembre 1771.

Il n'y a pas apparence, selon moi, que les états de Suède voudront innover quelque chose, à la présente Diète, dans la forme actuelle de leur gouvernement. Les circonstances n'y sont pas avantageuses et ne favoriseraient guère, dans ce moment, une telle entreprise. Je m'imagine plutôt que les disputes qui paraissent vouloir s'élever sur les droits respectifs des quatre ordres du royaume, ne s'agitent que dans la vue de donner, comme elles font effectivement, suivant votre dépêche du 10 de ce mois, de l'appréhension au comte d'Ostermann,[2] et pour l'engager à fournir plus d'argent là où vous êtes.

Nach dem Concept. Federic.

20202. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Rohd berichtet, Wien 14. September, über die Gründe, die den wiener Hof bestimmten, den Verzicht Russlands auf die Moldau und Walachei zu fordern: „Ce ne sont peut-être pas tant ces deux provinces mêmes qui l'alarment, mais c'est d'autant plus le proche voisinage d'un État puissant et dont la religion dominante est la grecque, la plupart du voisinage transylvain, hongrois et autres étant farci de gens de cette même religion.... Quelque mal volontiers qu'on entrerait en guerre ici, la Russie peut pourtant la regarder comme inévitable, si elle ne veut pas se relâcher de cet article et remettre les choses sur l'ancien pied à cet égard."

Potsdam, 22 septembre 1771.

Votre dépêche du 14 de ce mois m'a été fidèlement rendue, et je souhaiterais bien que la Russie fût à disposer à entrer dans les idées de la cour où vous êtes, relativement au démembrement de la Moldavie et de la Valachie. Ce point une fois gagné, tout le reste serait bientôt arrangé; mais je crains bien qu'il ne soit très difficile, pour ne pas dire impossible, de la faire céder sur cet article, et, en attendant, je suis très im-

[1] Bei Finckensteins Aufenthalt in Potsdam am 6. September (vergl. S. 339. Anm. 1). — [2] Nur die Privilegien des adligen und geistlichen Standes waren bisher verfassungsmässig festgesetzt. Wie Dönhoff berichtete, traf auch der bürgerliche Stand Vorbereitungen für die Bestimmung seiner Vorrechte. „Ce que le ministre de Russie craint le plus, c'est que cette dispute n'engage les uns ou les autres à sacrifier plutôt la forme actuelle du gouvernement, en se soumettant au pouvoir royal, que de céder la moindre chose de leurs prétentions."

patient d'apprendre de quelle façon le baron Swieten aura rendu à sa cour tout ce que, selon mes ordres antécédents, je lui ai dit dans la dernière audience,[1] et comment celle-ci s'expliquera à ce sujet.

Nach dem Concept. Federic.

---

20 203. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 22 septembre 1771.

Vous voyez par cette lettre de Rohd[2] la façon de penser de la cour de Vienne et les raisons qu'ils ont à s'opiniâtrer à ne pas vouloir que les Russes disposent de ces deux provinces. Pour moi, comme je vous l'ai marqué cent fois, il m'est très indifférent qui les possède, et ce qui m'oblige de faire des représentations à ce sujet, c'est le désir d'éviter une guerre générale. Dans cette guerre, la Russie risque d'avoir sur les bras 100 000 Turcs et 70 000 Autrichiens, et elle doit croire qu'en ce cas la France et l'Autriche feraient l'impossible pour exciter encore les Suédois à faire une diversion. Il faut prévoir toutes ces choses d'avance pour s'y préparer, et l'arrangement le plus nécessaire de la part de la Russie c'est de lever 70 000 recrues au plus vite et d'en compléter les troupes avant l'hiver.

Pour moi, je dois m'attendre que les Autrichiens m'opposeront d'abord 80 000 hommes, qu'ensuite leur armée de la Hongrie se jettera d'un autre côté sur moi, que les 24 000 Français, joints aux troupes qu'ils ont encore en Flandre, attaqueront et prendront le pays de Clèves — *notabenè* qui est plus important que la Prusse polonaise. Or, il me faudra donc trois armées, et d'où les prendre, si j'envoyais encore 20 000 hommes, comme le veut le comte Panin,[3] en Valachie?

De tout ceci il résulte qu'il faut bien peser tout ce que l'on veut faire. Je crois, indépendamment de cela, que le partage de la Pologne pourrait avoir lieu également, à moins qu'il n'en fasse une condition *sine qua non* pour les secours qu'il demande en Valachie, et qu'en faisant consentir les Turcs à céder une partie de la Moldavie aux Polonais,[4] cette dernière couronne serait encore trop heureuse de se voir dédommagée si magnifiquement de ses pertes. Tout ceci sont des raisonnements qui me passent par la tête, dont vous ferez usage à la cour où vous vous trouvez; car je crois, pour la Russie même, qu'elle m'aura obligation, si par quelque tempérament qui accommode tout le monde, je puis lui [faire] éviter les hasards d'une guerre générale.

[1] Vergl. Nr. 20 188. — [2] Zu Anfang obigen Erlasses findet sich die eigenhändige Weisung für die Cabinetskanzlei: „Une note de ce que Rohd écrit de Vienne des raisons que les Autrichiens ont de craindre un changement de domination en Valachie et Moldavie." Vergl. Nr. 20 202. — [3] Vergl. S. 337. — [4] Vergl. Nr. 20 199.

J'attends encore sur quelques éclaircissements,[1] après quoi vous recevrez une réponse détaillée sur le traité que vous m'avez envoyé.

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept: „Au comte Solms"; das Datum von der Cabinetskanzlei hinzugefügt.

20204. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam] 22 septembre 1771.

Mon cher Frère. Je crois bien que vous n'aimez pas les Autrichiens ni le prince Kaunitz;[2] ils ne nous ont pas fait assez de bien, mon cher frère, pour se rendre aimables à nos yeux, et si la guerre est un des maux que vous leur souhaitez, je crois qu'il leur arrivera certainement. Mes lettres de Russie que j'ai reçues aujourd'hui,[3] marquent que l'Impératrice est fort piquée contre l'Impératrice-Reine; elle ne veut pas se démordre de la Moldavie et de la Valachie, et si elle ne cède pas — au moins en partie — sur cet article, on peut compter la guerre comme assurée. Reste à savoir alors si nous pourrons convenir entre nous de conditions qui nous conviennent réciproquement, et je vous avoue que, s'il faut courir les grands hasards de la guerre et se résoudre a la dépense énorme qu'il faut pour la soutenir, il faut aussi que le dédommagement soit proportionné à d'aussi grands objets.

En attendant, les Autrichiens tracassent dans le Saint-Empire Romain pour faire cracher au bassin les petits princes. Je sais qu'ils négocient à Cassel, je sais qu'on a jeté quelque propos de la même nature au duc de Württemberg. Pour M. le Landgrave, j'ose espérer qu'il sera assez sensé pour ne se pas précipiter dans ce labyrinthe; pour le duc de Württemberg et les évêques, ils feront tout ce qu'exigera la cour de Vienne, et ceci fait un objet qui mérite réflexion.

En attendant, je continue, mon cher frère, à faire calculer les chevaux, les valets, le fourrage et toutes les choses de cette espèce dont nous aurons besoin; il faut que tout soit arrangé d'avance, afin que, la nécessité nous obligeant d'agir, tous ces détails soient déjà expédiés, et qu'alors on puisse se livrer tout entier aux projets de campagne, aux négociations et autres objets dignes de la plus grande attention.

Je ne crois pas qu'avant le mois de décembre on puisse porter un jugement certain sur l'issue des négociations, quoique, à vous dire le vrai, je n'en augure pas grand' chose; cependant il arrive quelquefois des révolutions subites dans les cabinets. L'Impératrice-Reine devient

[1] Der König hatte Finckenstein bei dessen Aufenthalt in Potsdam am 6. September (vergl. S. 339) beauftragt, die preussische Antwort auf das russische Contreprojet zu entwerfen (vergl. S. 401). — [2] Prinz Heinrich schrieb, Rheinsberg 20. September: „Après le rôle haut et imposant qu'il a voulu jouer, il finira par faire un très mauvais personnage, et j'avoue que je le lui souhaite de tout mon cœur." — [3] Vergl. Nr. 20 203.

commère, à ce que tout le monde dit. Certain abbé qui la confesse,[1] et qui est de la secte mystique, pourrait peut-être lui donner des scrupules sur tout le sang chrétien qu'un trait de sa plume va faire répandre. Enfin, des causes pareilles peuvent anéantir les plus grands projets, quoique je pense bien que le prince Kaunitz aura pris des mesures pour ne point être contrecarré. Enfin, mon cher frère, il en sera ce qu'il plaira au destin, au hasard, à la Fortune, à la Providence, si vous voulez: moi, qui ne suis qu'un faible ressort de cette montre, je me prépare à tous les rôles que cette nécessité voudra me faire jouer, sans désirer la guerre, sans la craindre, et bien résolu de ne rien entreprendre que pour le plus grand avantage de la patrie.

On me mande de Berlin que la princesse Ferdinand est hors d'affaires, mais on m'écrit que la santé de mon frère est fort chancelante. Dans ce maudit monde on ne peut jamais être sans inquiétude; il se trouve des causes inépuisables pour nous agiter, et nous ne trouvons le repos parfait qu'en cessant d'être. Jusqu'à ce moment où tout finit, je serai inviolablement avec autant d'estime que de tendresse, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

20205. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 23. September 1771.

So sonderbar Euch die nach Eurem Bericht vom 17. Augusti geschehene Anfrage der Pforte[2] geschienen, so sicher glaube Ich doch, den wahren Anlass dazu entdeckt zu haben. Meine Ordre vom 5. dieses Monats[3] wird Euch dahin führen, und sie wird Euch bereits belehret haben, dass Oesterreich beinahe ganz entschlossen ist, mit Russland zu brechen, woferne dasselbe nicht seine Friedensvorschläge abändern will. Dieser Entschluss, welcher Mir immer wahrscheinlicher wird, hat Mich demnach ganz natürlich auf die Vermuthung gebracht, dass Oesterreich die Pforte wirklich zu obgedachter Anfrage veranlasst[4] und dadurch einen Versuch machen wollen, um mit Zuverlässigkeit zu erfahren, ob Ich solchenfalls Russland im Stich lassen, neutral bleiben oder dessen Partei ergreifen würde. Nun könnet Ihr leicht von selbst einsehen, dass

[1] Ignaz Müller. — [2] Der Reis-Effendi und Osman Effendi hatten Thugut und Zegelin, nach dessen Bericht, ersuchen lassen, „ihnen eine schriftliche Antwort zu geben, darauf, ob die Pforte sich in dem Fall, dass Russland den Frieden nicht auf eine anständige Art mit ihnen machen wollte, versprechen könnte, dass unsere Höfe solche Maassregeln ergreifen würden, wodurch Russland zu Annehmung eines honorablen Friedens gezwungen werden könnte, und insonderheit, ob die Pforte in solchem Fall von Ew. Königl. Majestät nicht etwas mehreres als eine blosse Zuschauung sich zu versprechen haben dürfte.“ — [3] Nr. 20151. — [4] Osman Effendi hatte auf Anfrage Zegelins dem Dolmetscher Frangopulo vertraulich mitgetheilt, „wie der hiesige österreichische Minister ihnen diese Proposition eingegeben“.

Ich so wenig Meine solenne Verbindungen mit Russland jemals brechen noch von Partei ändern werde, und es kommt dahero vorjetzo nur darauf an, dass Ich, nach Meiner Ordre vom 15. dieses Monats,[1] die Pforte dahin bringe, dass sie zu dem von Russland nach Meiner Ordre vom 9. Augusti[2] angetragenem Congress die Hände biete und mit denen Friedensunterhandlungen ein Anfang gemacht werde. Zu dem Ende habe Ich zwar alle diejenigen Schwierigkeiten in reifliche Erwägung gezogen, welche nach Euren vorhergegangenen Berichten von der Pforte dabei gemacht werden könnten; dahingegen ist aber auch auf der andern Seite nicht weniger zu hoffen, wie Ich es bereits in Meiner Ordre vom 15. dieses Monats bemerkt, dass Russland, wenn es die Schwierigkeiten von Seiten Oesterreichs vernehmen und dabei erfahren wird, dass dieses sich allenfalls für die Türken erklären möchte, vielleicht vieles von seinen Forderungen nachlassen und die Pforte also noch einen erträglichern Frieden erhalten dürfte. Denn, die Wahrheit zu sagen, so kann doch letztere bei der elenden Art und Erfolg, wie dieselbe den gegenwärtigen Krieg geführt, nimmermehr einen so guten Frieden erwarten, als wenn sie die Russen geschlagen hätte, und wenn der Verlust einiger Provinzien, welche man ihr jedoch bei der Négociation, so viel möglich, zu erhalten suchen wird, ihr so unausstehlich ist, so muss sie sehen, wie sie solche wieder erobern und unter ihre Botmässigkeit zurückbringen kann. Kommt es hingegen gar nicht zur Friedensunterhandlung, und Oesterreich nimmt ihre Partei und verfällt darüber mit Russland in einen Krieg, so könnet Ihr Euch leicht vorstellen, dass vermöge Meiner Allianz mit Russland Ich demselben beistehen und daraus leicht ein Generalkrieg entstehen werde, welchem Ich jedoch, wenn es nur immer möglich ist, gerne vorbeugen und entgehen möchte. Es beruhet demnach alles auf die Antwort, welche Euch die Pforte auf Eure nach Meinen vorigen Ordres ihr gethane und noch zu thuende Insinuationes und Vorschläge [geben] wird, und Ich erwarte darüber mit dem grössesten Verlangen Eure anderweite ausführliche Berichte.

Nach dem Concept. Friderich.

20206. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 23 septembre 1771.

Les affaires politiques se trouvant toujours dans une forte crise, le bien de mon service me paraît exiger de vous entretenir dans une connaissance suivie des ordres et instructions que j'adresse à mes ministres tant à Pétersbourg qu'à Constantinople. Dans cette vue, je vous fais tenir, à la suite de la présente, la copie de mes réponses aux dernières

[1] Nr. 20180. — [2] Nr. 20097.

dépêches du comte de Solms et du major de Zegelin,[1] et, en y ajoutant celle de la prétendue lettre du sieur de Saldern au comte de Panin, en date du 4/15 juin,[2] je veux bien vous dire encore que j'ai dessein d'en faire faire également une communication confidente à ce dernier et de l'accompagner des assurances les plus fortes que son contenu n'avait pas fait la moindre impression sur moi, et que, la regardant simplement comme une lettre forgée par les Confédérés, j'étais bien persuadé que le sieur de Saldern n'y avait aucune part, et que sa cour n'en avait pas non plus la moindre connaissance.[3]

Nach der Ausfertigung. Federic.

20207. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 23 septembre 1771.

J'ai bien reçu votre dépêche du 12 de ce mois, et vos soupçons sur l'intelligence de l'Autriche avec la France pour la cause des Confédérés[4] me paraissent très fondés. Ce qui me paraît au moins très vraisemblable, c'est que la cour de Vienne aura fait jouer tous ses efforts pour engager celle de Versailles dans ses vues et dans ses projets; et comme je suis plus que persuadé que ces intrigues continueront d'aller le même train, vous redoublerez d'attention et de vigilance pour pénétrer tout ce qui se chipotera entre ces deux cours, jusques aux moindres bagatelles. Vous aurez en même temps soin de me rendre compte de tout, sans la moindre exception, quand même vous ne sauriez en garantir

[1] Vergl. Nr. 20203 und 20205. — [2] Der angeblich von den Conföderirten aufgefangene und durch Wielhorski dem französischen Ministerium mitgetheilte Brief lässt Saldern u. a. sagen, wie er Benoît der von ihm zur Hintertreibung der Pacification Polens angezettelten Intriguen überführt habe; ferner, dass Benoît ihm auf deutsch gesagt habe: „»Je sais que vous êtes ami du Roi mon maître; par Dieu, faisons de sorte qu'il puisse avoir une portion convenable de la Pologne. Ce peuple ingrat le mérite,« et en me serrant la main, il ajouta: »Je vous réponds de la reconnaissance de mon maître.« J'affectai naturellement d'être stupéfait de cette proposition en lui répondant froidement que ce n'était pas à nous à partager la Pologne. Ma froideur, mon air et un sourire malin lui ont dit le reste." Auf den Bericht Thulemeiers vom 17., mit dem die Abschrift des Schreibens von Saldern ihm zugegangen war, antwortet der König am 23. September: „Je suis très convaincu que la prétendue lettre ... n'est jamais sortie de la plume de cet ambassadeur russien, et qu'elle est purement de l'invention des Confédérés polonais qui souhaitent de me voir brouillé, s'il est possible, avec la cour de Pétersbourg, en quoi ils trouveraient vraisemblablement leur compte." — [3] Vergl. S. 399. — [4] Sandoz berichtete: „Il était question de persuader le ministère français à faire passer 36000 hommes en Allemagne, en cas de rupture entre la Russie et l'Empereur, d'en tirer 16000 hommes pour renforcer l'armée des Confédérés et les mettre en état de chasser les troupes russes de la Pologne. La cour de Vienne se contentait d'un subside de 20000 hommes et s'engageait de plus à contribuer de tout son pouvoir à mettre sur le trône dudit royaume de Pologne telle personne qui serait agréable à la France." Noch andere, geheimere Vorschläge seien von den Oesterreichern gemacht worden.

l'authenticité, et que vous fussiez obligé de vous rétracter dans la suite. Dans la crise où les affaires se trouvent actuellement, rien ne doit échapper à votre attention, et il m'importe infiniment d'être instruit de tout, jusques aux moindres minuties.

Nach dem Concept. Federic.

20208. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 23 septembre 1771.

Votre dépêche du 13 de ce mois vient de m'être fidèlement rendue, et j'admire la tranquillité du ministère britannique dans les conjonctures actuelles de l'Europe. Elle tient trop d'une indolence impardonnable pour être excusée, et elle approche beaucoup d'une léthargie parfaite. L'on en trouvera peu d'exemples, mais elle ne durera sûrement pas longtemps. Il en sera tiré, lorsqu'il s'y attendra le moins, et il aura le sort d'un homme dans un très profond sommeil, dans le temps que le feu a pris à sa maison. Les affaires de l'Orient sont, à l'heure qu'il est, dans une si grande crise qu'il faut, de toute nécessité, qu'entre ci et l'hiver il soit décidé si nous aurons l'année prochaine la guerre ou la paix.

Quelque piqué que paraisse en attendant le même ministère de la nomination du baron de Breteuil,[1] la France n'y apportera cependant aucun changement. Cet ambassadeur se rendra à la cour britannique, mais je doute fort qu'il y fasse un long séjour; mille brouilleries et mésintelligences entre les deux cours en résulteront, et cet ambassadeur a laissé partout où il a été,[2] trop de monuments de son esprit brouillon et hautain pour qu'il ne se conduise de même à la cour où vous êtes.

Nach dem Concept. Federic.

20209. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 24 septembre[3] 1771.

Je suis bien mortifié de ne pouvoir consentir, malgré toute ma bonne envie, à donner les passe-ports que la cour où vous êtes, demande, selon votre dernière dépêche,[4] pour le libre transit par la Silésie des grains que les états de la Basse-Lusace voudraient faire venir de la Petite-Pologne. Les circonstances dans lesquelles mes États se trouvent,

[1] Als Nachfolger von Guines. Rochford äusserte zu Maltzan, „que c'était peu poli de la part du duc d'Aiguillon de témoigner si peu d'égards aux représentations de cette cour" (vergl. S. 264). — [2] In Russland, Schweden und Holland. — [3] Vom 24. September ein Schreiben an Fouqué in den Œuvres, Bd. 20, S. 170. — [4] Der Bericht ist ohne Tagesdatum.

s'y opposent. Elles sont les mêmes que celles qu'on éprouve par rapport à la disette en Saxe, et comme, par cette raison, nous sommes obligés de recourir nous-mêmes à la Pologne, vous sentirez vous-même que trop d'acheteurs ne feraient que renchérir le prix de cette denrée et se nuiraient les uns aux autres dans ce pays, où la récolte n'a été également que médiocre, et d'où l'on ne pourra tirer tout au plus que ce dont nous aurons besoin pour nous approvisionner. Le conseil donc le plus salutaire que je puisse donner aux Saxons, c'est de se tourner, pour cet effet, du côté de l'Angleterre et de faire venir des grains sur l'Elbe par Hamburg. Je me prêterai, dans ce cas, volontiers à leur fournir tous les passe-ports nécessaires pour le leur faciliter; mais il faut, de toute nécessité, qu'ils s'y prennent de bonne heure, et que, sans perte de temps, ils donnent commission à Hamburg d'y faire les achats qu'ils jugeront à propos.

Pour ce qui regarde les autres particularités de votre susdite dépêche,[1] elles me donnent suffisamment à connaître que la confusion doit être extrême à la cour où vous êtes, et qu'on s'y trouve embarrassé plus par le manque d'argent qui y règne, que des intrigues qui y existent.

Les nouvelles d'Espagne que vous mandez,[2] sont curieuses, mais j'ai de la peine à croire que cette puissance voudra mesurer ses forces à celles de l'Angleterre et en venir avec elle à une rupture ouverte.

Au reste, si la récolte n'a pas été meilleure en Bohême qu'en Saxe, il n'est pas à présumer que l'Autriche songera à faire des magasins, cette année, dans cette province, et qu'elle soit en état d'entreprendre, quand même elle en aurait envie, la guerre. Mandez-moi cependant là-dessus votre sentiment, et quelles pourraient être ses ressources en cas d'un pareil évènement.

Federic.

Nach dem Concept.

20210. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A SOESTDIJK.

[Potsdam] 24 septembre 1771.

Ma chère Nièce. Je suis charmé de la connaissance que vous avez faite de madame l'électrice de Saxe,[3] mais je ne comprends pas, ma chère enfant, comment un feu d'artifice — qu'on ne donne pourtant pas dans une chambre — a pu lui brûler l'habit;[4] vous m'avez préparé de la tablature pour deviner cet accident. Je ne doute pas qu'elle ne

[1] Betreffend die Unterstützung der Conföderirten. — [2] Vergl. dafür S. 404. — [3] Vergl. Nr. 20185. — [4] Die Prinzessin schrieb, Soestdijk 16. September: „Elle alluma un feu d'artifice, et une corde s'étant rompue, elle manqua d'avoir un grand malheur; mais elle en fut quitte pour avoir son habit brûlé.“ [Charlottenburg. Hausarchiv.]

vienne vous revoir à La Haye,[1] qui est un séjour où elle rencontrera plus d'aisance, et où le concours du monde est plus considérable qu'à Loo. Si cette Princesse a quelque bonté pour moi,[2] il ne le faut attribuer qu'à son indulgence, à son support et à sa grande politesse. Je n'ai pas douté un moment que vous n'ayez été très satisfaite de sa conversation; outre les connaissances qu'elle possède, elle a surtout le ton de la bonne compagnie.

Nous n'avons ici rien de tout cela, nous avons été aux champs tous ces jours tracasser avec les troupes; c'est aujourd'hui la clôture de nos travaux martiaux pour cette année, et je ne suis pas fâché de pouvoir à présent jouir de quelque tranquillité après les petites fatigues, dont on se ressent plus à mon âge que pendant qu'on est jeune. Je vous prie, ma chère enfant, de faire mille assurances de tendresse et d'amitié à notre cher prince d'Orange et d'être bien persuadée de la tendresse infinie avec laquelle je suis, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

20211. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 25 septembre 1771.

Il m'est entré également quelques nouvelles vagues de l'échec que les Russes ont souffert à l'attaque de Giurgewo, et dont vous faites mention dans votre dépêche du 18 de ce mois;[3] mais les détails nous en manquent encore, et tout ce qui me fait présumer qu'il peut avoir été de quelque conséquence, c'est que l'on prétend qu'ils y ont perdu quelques officiers.

Au reste, je m'aperçois de plus en plus que, pour voir plus clair dans les desseins de la cour où vous êtes, il faut attendre sa réponse aux insinuations qu'en conséquence de mes ordres du 15 et du 18[4] je lui ai fait faire, tant par vous que par le canal de son envoyé à ma cour le baron de Swieten.[5] Mais, en attendant, je ne veux pas vous dissimuler que son camp en Hongrie ne me paraît rien moins qu'une armée formée. Il y a trop de cavalerie et trop peu d'infanterie, et on n'a point observé à l'un et à l'autre égard une juste proportion. En effet, si elle pense sérieusement à une guerre, il faut qu'elle fasse bien des changements dans ses différents corps d'armée, et qu'elle mette plus d'infanterie en Hongrie et plus de cavalerie en Bohême et Moravie.

D'ailleurs, je ne veux pas vous laisser ignorer non plus que la

[1] Die Churfürstin-Wittwe hatte ihren Besuch im Haag für 1772 in Aussicht gestellt. — [2] Die Prinzessin schrieb: „Elle n'a pas cessé de témoigner combien elle était pénétrée de toutes les bontés que mon cher oncle avait pour elle." — [3] Mehr als 80 russische Officiere sollten bei dem Angriff gefangen genommen worden sein. — [4] Vergl. Nr. 20179 und 20189. — [5] Vergl. Nr. 20188.

Russie paraît fort piquée du ton de dictateur que le prince de Kaunitz a pris dans sa dernière réponse,[1] et que j'appréhende fort qu'elle ne se mette, à son tour, sur ses hauts chevaux pour faire paroli à la cour où vous êtes. Nous verrons donc par la réponse que j'attends de cette dernière, si ce ton se soutiendra ou si l'on y substituera un langage plus doux et plus convenable à amener les choses à une négociation.

Nach dem Concept. Federic.

20212. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 10. September, auf seine Frage, wie die Kaiserin und das Conseil über die österreichische Erklärung[2] dächten, habe ihm Panin geantwortet, „qu'indépendamment qu'il fallait attendre la réponse que cette cour ferait au dernier écrit de celle-ci,[3] tous étaient d'accord de ne rien décider, avant de n'avoir appris la résolution que Votre Majesté voudra prendre touchant les acquisitions en Pologne.[4] . . . En attendant, comme la prudence exigeait de prendre des mesures pour se mettre à couvert contre les attaques injustes dont on était menacé, on avait pris ici la résolution d'assembler en Pologne une troisième armée qui, sans y prendre un seul homme de la première et sans affaiblir la seconde, y serait au mois de janvier de l'année prochaine. Qu'il était bien aise de faire part de cet arrangement à Votre Majesté en confidence, afin de Lui faire voir qu'on était attentif à prendre des précautions pour La rassurer contre l'appréhension d'attirer contre Elle-même les forces de l'Autriche. Que, si les liaisons dans lesquelles Elle Se trouvait avec la Russie, pouvaient engager Votre Majesté à prendre part à cette guerre et de joindre à cette armée, qui serait de 50000 hommes, un corps prussien de 30000, cela suffirait pour tenir en respect toute la Pologne et pour s'opposer à l'entrée des Autrichiens dans ce pays-là, et qu'alors Votre Majesté conserverait la plus grande partie de Ses forces, non seulement pour empêcher aux Autrichiens l'entrée de Ses États, mais La mettrait encore à même de faire une diversion dans ceux d'Autriche, pour obliger par là cette puissance d'autant plus tôt à déposer les armes."

Auf die Frage von Solms, ob Russland sich zum Verzicht auf die Donaufürstenthümer entschliessen würde, gab Panin die Versicherung, „qu'on serait beaucoup plus indulgent envers les Turcs qu'on ne le serait envers la maison d'Autriche, pourvu qu'on pût séparer les uns des autres . . . Ce propos me confirme dans l'opinion qu'on est intentionné de se relâcher vis-à-vis des Turcs mêmes des prétentions sur les deux provinces en question; qu'on se contentera d'assurer une amnistie aux habitants, et qu'on acceptera peut-être en échange une somme d'argent en dédommagement des frais de la guerre. Il resterait, après cela, encore l'article des Tartares, sur lequel je ne vois pas, avec les principes qu'on a sur leur sujet, qu'on puisse trouver un équivalent contre le bien qu'on se promet de leur indépendance. Cependant je suis sûr qu'on ferait tout au monde pour avoir la paix avec les Turcs, pourvu seulement qu'on pût parvenir à négocier là-dessus avec eux-mêmes, et le comte Panin m'a prié de recommander instamment au sieur de Zegelin d'employer son crédit et celui de ses amis pour obtenir la tenue d'un congrès. On va plus loin dans les spéculations politiques; on songe déjà aux moyens d'engager la Porte à rompre avec l'Autriche pour reprendre sur elle les pertes qu'elle aurait faites contre la Russie."

[1] Vergl. Nr. 20212. — [2] Vergl. S. 305. 306. — [3] Vergl. S. 337. — [4] Vergl. S. 378. 379

Potsdam, 25 septembre 1771.

Afin de cultiver d'autant mieux l'amitié du comte de Panin, vous lui communiquerez la copie ci-jointe d'une lettre qu'on attribue au sieur de Saldern, datée de Varsovie du 4/15 de juin dernier.[1] Elle porte l'empreinte du cabinet des Confédérés, et je la regarde comme forgée par eux, afin d'en imposer; aussi n'a-t-elle fait d'autre impression sur moi, persuadé, comme je suis, que le sieur de Saldern y a aussi peu de part que sa cour en a la moindre connaissance.

J'ajoute encore la copie de mes dernières lettres de Constantinople du 17 d'août.[2]

J'ai été très satisfait de votre relation du 10 septembre. Je vois que la cour de Pétersbourg commence à penser sérieusement à la situation présente de ses affaires, et qu'enfin elle prend des résolutions vigoureuses et convenables aux conjonctures politiques où elle se trouve. Je crois donc, en qualité d'allié, devoir lui parler avec franchise sur les mesures qu'elle se propose de prendre. Je lui recommande donc de ne pas oublier le corps de M. Rumänzow et celui qui se trouve en Crimée, et de les compléter à temps. Ensuite, je crois que l'usage qu'il lui conviendra de faire de ces 50 000 hommes qu'elle veut employer en Pologne, sera de commencer par désarmer les Confédérés de Lithuanie et de nettoyer entièrement ce pays des troupes que le comte Oginski commence à y rassembler, ensuite de s'avancer à la Vistule et de prendre une position entre Sandomir et Cracovie, parceque de là cette armée menace la Hongrie et retiendra nécessairement les Autrichiens qui, loin de passer leurs frontières de la Transylvanie, se contenteront de couvrir leur royaume de Hongrie.

Quant à ce qui me regarde, c'est une affaire à discuter qu'en cas que les Autrichiens veuillent attaquer les Russes, il ne vaudrait pas mieux que je fisse une puissante diversion en Moravie et vers le Danube, et qu'alors cette nouvelle armée russe en Pologne marchât droit sur les derrières de celle des Autrichiens qui voudrait pénétrer en Valachie. Il me semble qu'en y ajoutant encore une diversion en Bohême, on obligerait vite les Autrichiens à recourir à la paix.

Mais comme une pareille guerre me constituerait dans une dépense prodigieuse, j'espère bien que, pour rendre ma part proportionnée aux dangers que j'ai à courir dans le pays de Clèves, et à l'énorme dépense que tout cela exige, on joindra la ville de Danzig à un pays dont elle ne peut être démembrée, sans qu'il n'en résultent les plus grands inconvénients.

S'il ne fallait point se battre, j'aurais trouvé ma portion[3] au delà de mes espérances, mais comme je vois bien qu'il en faudra venir à un dénoûment sérieux, je ne crois pas en demander trop.

Vous voyez bien par ce que je vous écris, que je garantirai sans

[1] Vergl. S. 394. — [2] Vergl. Nr. 20 205. — [3] Vergl. S. 194. 255.

difficulté à la Russie ce qu'elle voudra s'attribuer de la Pologne, dût-elle même augmenter sa portion relativement à ce que je pourrais gagner par la ville de Danzig.

Quant à moi, je suis obligé de vous dire que mes plus grands embarras me viennent à présent de la disette qui règne partout en Allemagne, et qui pourra bien obliger les Autrichiens à attendre la moisson prochaine pour agir. Malgré tout cela, j'ai envoyé en Pologne acheter 7200 chevaux pour remonter ma cavalerie. Je serai encore obligé, en outre, à faire bien des augmentations, de sorte que je ne pourrai entrer en jeu — si nous convenons de notre convention — que vers le mois de juillet ou août de l'année prochaine. Mais cela sera suffisant; car si les Autrichiens veulent entreprendre contre la Valachie, ils ne le pourront faire que vers ce temps, car ils ne voudront pas agir seuls, et les Turcs n'entrent jamais en campagne avant le mois d'août.

Quant aux Autrichiens, je vous assure que je ne leur ai point déguisé que, quoique je n'aie garanti ni la Moldavie ni la Valachie aux Russes — ce qu'ils m'ont objecté —, je ne pouvais pas souffrir néanmoins dans l'inaction qu'on attaquât mon allié. Ils savent très bien que la guerre deviendrait générale, et comme ils n'ont point encore répondu sur cette conversation que j'ai eue, huit jours passés, avec van Swieten,[1] j'attends ce qu'ils me diront, pour le communiquer en Russie et leur répondre alors comme il conviendra.

Quant à ce que la cour de Pétersbourg exige de moi, de presser les Turcs d'accepter l'ouverture d'un congrès, je l'ai déjà fait, et je vous ai envoyé la copie de la lettre que j'ai adressée à Zegelin,[2] que vous aurez reçue à présent. Mais supposé même que les Autrichiens commençassent à se radoucir, il faut toujours faire marcher ces 50000 hommes en Pologne, parceque cela abrégera bien des longueurs et rendra la paix plus prompte. Un effort fait à temps épargne bien des années de guerre et de dépense que la longueur des expéditions accumule.

Vous verrez par la lettre ci-jointe que j'ai reçue de Constantinople, combien les Autrichiens intriguent dans ce pays; ainsi l'idée du comte Panin d'intriguer à Constantinople contre les Autrichiens, est très bien imaginée.

J'espère en peu vous renvoyer la convention avec quelques notes, mais je crois que cela s'arrangera facilement.

Voici[3] le meilleur chemin pour entrer en Hongrie et pour y faire une diversion, en cas que les Autrichiens voulussent entrer en Valachie, et c'est par cette raison que je propose qu'on forme cette armée entre Cracovie et Sandomir, parceque c'est précisément ce chemin qui donnera plus à penser aux Autrichiens que toute autre position qu'on pourrait prendre.

Federic.

[1] Vergl. Nr. 20188. — [2] Vergl. Nr. 20180 und 20181. — [3] Vergl. die Beilage.

Je vais écrire encore à Constantinople pour presser ces gens selon les désirs de l'Impératrice.[1]

* * *

Les deux meilleurs chemins pour entrer de la Pologne en Hongrie, sont: l'un de Sandomir à Sandec, Palocsa, Poldalitz[2] à Leutschau, ou de quel côté l'on veut tourner; l'autre chemin va de Cracovie à Oswiecim,[3] Bielitz, vers Rosenberg et Neusohl, d'où l'on peut tourner vers la Theiss ou le Danube, selon que l'exigent les opérations de la guerre. Toutefois un préalable de cette expédition c'est d'avoir des bons magasins en Pologne.

Federic.

Nach dem bis auf das Datum und die beiden ersten Absätze eigenhändigen Concept; der eigenhändige Zusatz nur in der im übrigen chiffrirten Ausfertigung. Die Beilage eigenhändig.

20213. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 25 septembre 1771.

J'ai reçu vos trois rapports d'hier, et je suis bien aise d'apprendre que tout est prêt pour le départ du baron d'Edelsheim,[4] et qu'il a déjà entre ses mains tout ce dont il a besoin pour son ambassade à Vienne. Vous n'avez donc qu'à l'appointer ici pour samedi prochain, 28 de ce mois, à l'heure ordinaire, afin de recevoir mes derniers ordres, et vous me ferez plaisir de l'y accompagner, afin que nous puissions l'expédier tout de suite à la cour où il doit résider.

Mais comme la Russie ne discontinue point de demander ma réponse à son contre-projet de notre nouvelle convention secrète,[5] vous aurez soin, en même temps, de m'apporter et ce contre-projet et la minute de ma réplique que je vous ai ordonné de préparer,[6] afin que nous puissions l'examiner ensemble et y faire, en tout cas, les changements que j'y trouverai nécessaires.

D'ailleurs et en me réservant de vous dire demain mes intentions au sujet du baron de Friesendorff, vous n'avez qu'à prévenir le comte de Stroganow, chambellan de l'impératrice de Russie, ainsi que le colonel russe Neubusch[7] que j'avais nommé mon lieutenant-général baron de Lentulus pour me les présenter, et que je les attendais, pour cet effet, ici vendredi prochain, 27 de ce mois.

[1] Vergl. Nr. 20214. — [2] So. — [3] Vorlage: „Cwitzin". — [4] Vergl. S. 278. — [5] Vergl. S. 400. — [6] Der Befehl ist wahrscheinlich mündlich bei dem Aufenthalt Finckensteins am 6. September in Potsdam erfolgt (vergl. S. 339. Anm. 1). — [7] Baron Friesendorff, der als schwedischer Gesandter nach Dresden ging, sowie Stroganow und Neubusch wünschten, dem König ihre Aufwartung zu machen.

Enfin, je vous adresse encore ci-joint, pour votre seule information et direction, la copie des ordres que j'ai fait expédier aujourd'hui tant au comte de Solms à Pétersbourg qu'au sieur de Rohd à Vienne.[1]

Nach der Ausfertigung. Federic.

---

20 214. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.[2]

Potsdam, 26. September 1771.

Ohnerachtet Ich Euch mit Meinen beiden letzteren Ordres vom 15. und 23. dieses Monats[3] bereits hinlänglich zu erkennen gegeben, wie nöthig und erspriesslich es für die Pforte sei, je eher je lieber sich in einen Friedenscongress mit Russland einzulassen, so lieget Mir dennoch dieses Geschäfte dergestalt am Herzen, dass Ich nicht unterlassen mag, Euch noch mehrere Gründe an die Hand zu geben, welche dieselbe dazu bewegen können und welche Mir die erst kürzlich aus Russland erhaltene Nachrichten darbieten.[4] Nach diesen Nachrichten gewinnet es wirklich das Ansehen, dass Russlands Gesinnungen gegen die Pforte weit günstiger sind, als solche vorhin gewesen; Ich kann Euch auch zu dessen Beweis, wiewohl im grössestem Vertrauen und nur für Euch, melden, dass dasselbe anjetzo auf die Absonderung der Walachei und Moldau von dem türkschen Reich ferner nicht bestehen, sondern sich vielleicht mit einem Stück Geld begnügen und überhaupt in andern Stücken viel traitabler als vorhin bezeigen werde. Ich urtheile demnach nicht ohne Grund, dass es anjetzo der günstigste Augenblick sei, sich mit Russland in Friedensunterhandlung einzulassen, und dass die Pforte, wenn sie solchen wahrnimmt und sich zu Nutze macht und in Eröffnung des angetragenen Friedenscongresses ohne Anstand einwilliget, noch die besten Friedensbedingungen, so sie dermalen verlangen kann, erhalten dürfte. Um Euch aber noch mehr von der Wahrscheinlichkeit dieser Meiner Vermuthung zu überzeugen, so will Ich noch in ebenso grossem Vertrauen Euch ferner nicht verhalten, wie Russland dermalen wegen des dictatorischen Tons, dessen sich Oesterreich gegen dasselbe angemasset, weit mehr auf dieses letztere Haus als auf die Pforte selbst piquiret und dessen Animosität gar so weit gekommen ist, dass es vielleicht gar der Pforte den Antrag thun dürfte, dem Hause Oesterreich Siebenbürgen und die angrenzende Provinzien abzunehmen.[5]

Gleichwie Ihr nun aus allen diesen Umständen leicht ermessen werdet, dass für die Pforte kein günstigerer Augenblick als der gegenwärtige sich ereignen könne, als werdet Ihr auch Eure Bemühungen verdoppeln, um sie zur ungesäumten Annehmung und Eröffnung eines Friedenscongresses zu bewegen. Findet auch Mein Rath, wie Ich aus

[1] Nr. 20 211 und 20 212. — [2] Vergl. für obigen Erlass Nr. 20 212. — [3] Nr. 20 180 und 20 205. — [4] Vergl. S. 398. — [5] Vergl. S. 398.

demjenigen, was Ihr Mir in Eurem letzterem Bericht vom 17. Augusti von dem vorzüglichem Zutrauen der Pforte gegen Mich meldet,[1] zu vermuthen Ursach habe, einigen Eingang bei derselben, so könnet Ihr derselben nur ganz offenherzig zu erkennen geben, dass Ich keine günstigere Zeit als die gegenwärtige kenne, um einen guten Frieden von Russland zu erhalten, und dass, wenn sie nur sogleich den Congress eröffnen wollte, sie ganz gewiss Staat darauf machen könne, dass dasselbe in vielen Stücken nachgeben werde. Sollten nun Eure Vorstellungen hierunter von gutem Erfolg sein und Ihr Mir darüber oder sonst einige gute und gewisse Nachricht mitzutheilen haben, so autorisire Ich Euch hiermit, Mir solche durch einen expressen Courier unverzüglich anhero zukommen zu lassen, weil Mir an Beförderung dieses Friedensgeschäfts ungemein viel gelegen ist.[2]

Nach dem Concept. Friderich.

20215. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 26 septembre 1771.

J'ai reçu votre dépêche du 20 de ce mois, et, pour ce qui regarde la sensation que, selon son contenu, la pacification de la Russie avec la Porte fait en France, je crois que cette couronne n'aurait peut-être pas été fâchée de voir que les démarches de la cour de Vienne en Hongrie eussent produit une rupture effective entre cette cour et celle de Pétersbourg.[3] Mais il est à présumer que, bien loin d'avoir cette satisfaction, les affaires prendront, selon les apparences, une tournure beaucoup plus favorable qu'on ne l'a d'abord supposé, et qu'elles aboutiront vraisemblablement encore à une pacification entre les deux puissances belligérantes.

En attendant, vous ferez bien de ne pas perdre de vue les négociations d'emprunt dont la Russie s'occupe en Hollande,[4] et d'observer attentivement si ses offres à ce sujet seront acceptées ou non, pour pouvoir, en son temps, m'informer avec certitude du succès qu'elles auront eu.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. Nr. 20205. — [2] Eine Abschrift obigen Erlasses wird am 26. September an Finckenstein zur Kenntnissnahme geschickt. — [3] Thulemeier berichtete, dass der französische Hof grössere Erfolge zu Gunsten der Türken von den Maassnahmen der Oesterreicher und ein entschiedeneres Auftreten der letzteren erwartet habe. „On a été surpris de la tranquillité des armées impériales dans les camps qu'elles occupent." — [4] Wie Thulemeier berichtete, wurden die Aussichten auf Erfolg täglich zweifelhafter.

20216. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 26 septembre 1771.

Je ne connais rien de plus convenable au bonheur de l'Europe que les dispositions pacifiques dans lesquelles, selon votre rapport du 15 de ce mois, la cour où vous êtes, paraît se trouver, et il est bien à souhaiter que le ministre, aussi bien que la favorite fassent cause commune pour favoriser ces dispositions, et qu'ils y persistent eux-mêmes. C'est le meilleur moyen d'éviter une guerre générale et de se mettre à l'abri des embarras que la France a éprouvés dans la précédente. Mais, avec tout cela, je ne laisse pas de soupçonner que la cour de Vienne ne fasse de nouvelles tentatives pour éprouver s'il n'y aurait pas moyen d'ébranler ce système pacifique et de mettre le ministère français en mouvement. Si, au contraire, cette même cour ne se précipite point dans ses démarches, je me flatte encore qu'il n'y aura rien à craindre pour une nouvelle guerre entre elle et la Russie, et que tout s'accommodera à l'amiable.

En attendant, il y a des avis de Madrid[1] qui assurent que Sa Majesté Catholique n'est nullement disposée à ménager l'Angleterre, que plutôt elle, aussi bien que son ministère, regardent les forces espagnoles suffisantes à se mesurer avec celles de l'Angleterre même sans l'appui de la France; que le marquis de Grimaldi, quoique partisan zélé de cette dernière, a été obligé de céder au torrent et à faire au moins semblant d'adopter leurs sentiments, et que bien des gens s'imaginaient qu'on piquerait tant l'Angleterre qu'elle serait forcée d'en venir, à la fin, à une rupture. Il m'importe beaucoup de savoir au juste ce qui en est effectivement de tous ces avis. Faites donc tous les efforts possibles pour vous en mettre bien au fait et en état de me dire avec précision s'ils sont fondés ou non.

Nach dem Concept.

Federic.

20217. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

Prinz Heinrich schreibt, Rheinsberg, 24. September: „Lorsqu'on prend les mesures que vous prenez, mon très cher frère, dans les circonstances difficiles où vous vous trouvez,[2] il en résulte l'avantage que vous pouvez voir arriver les évènements sans inquiétude. Vous tâchez de conserver la paix par tous les moyens possibles; vous êtes déjà parvenu au point que les Autrichiens se contentent, si les Russes cèdent la Moldavie et la Valachie.[3] Si ces derniers font encore les difficiles, je crois qu'ils se relâcheront, cet hiver, d'abord qu'on leur garantira le reste de leurs prétentions. Vous êtes parvenu d'obtenir, au cas de la paix, un dédommagement pour vos subsides, et vous aurez la gloire, si cette paix se fait, d'avoir accordé trois puissances qui s'entrehaïssent cordialement. Cependant vous prenez des arrangements pour faire la guerre; vous serez en état de soutenir vos alliés, mais vous, vous voulez être assuré d'avance

[1] Vergl. S. 396. — [2] Vergl. Nr. 20204. — [3] Vergl. Nr. 20179.

d'un dédommagement certain pour les frais d'une guerre onéreuse, et cette précaution est aussi utile et nécessaire que le sont toutes les autres mesures que vous prenez.

Voilà le tableau que je me suis formé, mon très cher frère, d'après les lettres que vous avez la bonté de m'écrire; je souhaite cependant que vous parveniez à pacifier l'Europe, car une guerre est toujours incertaine. J'avoue que les recherches que les Autrichiens font pour obtenir des troupes des petits princes d'Allemagne,[1] me surpren[nent] fort. . . Ce que je serais curieux de savoir, c'est si les Saxons sont tranquilles; car je devrais croire que la cour de Vienne aura plus besoin de ceux-ci encore que des autres princes d'Allemagne. Ils ont plus de troupes, et la situation du pays les rend plus intéressants. J'espère cependant qu'en cas de guerre et si les Autrichiens assemblent tant de troupes étrangères, qu'il ne serait pas impossible que vous, mon très cher frère, en eussiez aussi, dans le cas que vous en voulez; peut-être, en prévenant le Landgrave, aurez-vous ces troupes et l'empêcherez encore de faire une sottise, en les donnant aux Autrichiens. Les ducs de Brunswick, Gotha pourraient en donner pour de l'argent. Il est vrai que toutes ces dépenses seraient énormes, mais elles seraient proportionnées à celles de l'ennemi."

[Potsdam] 27 septembre 1771.

Mon cher Frère. Je vois, mon cher frère, que vous êtes étonné de la singulière conjoncture où se trouve l'Europe à présent. Il est vrai qu'en lisant l'histoire même, je ne me rappelle pas d'y avoir lu quelque trait qui ressemble à la position présente où nous nous trouvons. Cependant, depuis que j'ai eu la satisfaction de vous écrire,[2] les conjonctures et les évènements ont pris une tournure infiniment plus favorable pour nos intérêts; les Russes, piqués [de] la réponse sèche et impérieuse des Autrichiens, ont résolu de faire marcher au mois de janvier prochain une armée de 50 000 hommes en Pologne. Leur animosité se tourne tout entière contre les Autrichiens; ils veulent céder aux Turcs la Moldavie et la Valachie, et ils veulent même animer cette puissance à se déclarer contre l'Autriche.[3] Voici le moment de signer notre convention avec eux; cela améliorera pour moi les conditions que je désire, et, d'un autre côté, cette nouvelle armée, portée entre Sandomir et Cracovie, empêchera bien les Autrichiens d'agir, de sorte que nous ferons des acquisitions, sans tirer l'épée.

Vous voulez savoir comment la Saxe se trouve actuellement avec l'Autriche. A ce qu'on m'écrit, ils ne sont ni bien ni mal ensemble. L'Électeur a fait une réduction[4] et se prépare à la renouveler encore, de sorte que son armée ne demeurera forte que de 12 000 hommes. Ce ne serait pas, en tout cas, un bien puissant secours pour l'Autriche, et quoi que ce bon Électeur fasse, si le feu de la guerre s'allume, il sera, ni plus ni moins, obligé de servir la nappe aux parties belligérantes.

Je suis les Autrichiens dans toutes leurs négociations; je les éclaire d'aussi près qu'il m'est possible. Je sais qu'ils rencontrent mille difficultés en France;[5] mais pour apprendre à quel point ils réussiront dans l'Empire, il faut encore attendre quelques mois.

[1] Vergl. S. 391. — [2] Vergl. Nr. 20 204. — [3] Vergl. S. 398. — [4] Vergl. S. 298. 321. — [5] Vergl. S. 336.

Je suis tout-à-fait de votre sentiment, mon cher frère, que, si la guerre se fait, il ne faut épargner ni argent ni subsides pour nous renforcer et nous mettre en état de soutenir la gageure; et c'est bien aussi de quoi je m'occupe. Mais comme aussi il ne convient point de prodiguer mal à propos les espèces, j'attends la décision de cette crise, pour mettre la main à l'œuvre et pour entamer les négociations à la fois dans tous les endroits que vous indiquez si sagement. En attendant, je prépare chez moi la levée de 4 bataillons de garnison, de 10 bataillons francs et d'un régiment de hussards, et dès que mon traité sera signé avec la Russie, je commencerai, immédiatement après, ces levées. Voilà, mon cher frère, bien de la besogne à expédier; mais l'homme est né pour le travail, et trop heureux, quand il peut travailler pour l'avantage de sa patrie; alors les peines ne coûtent rien, et on les multiplierait volontiers, dès qu'on voit l'apparence de réussir.

Je vous demande pardon, mon cher frère, de ne vous entretenir continuellement que de ces affaires; représentez-vous, pour mon excuse, l'importance de ces choses et la nécessité où je suis de m'en occuper continuellement, et votre indulgence me passera, si ma bouche abonde de ce dont le cœur est plein. Je suis avec tout l'attachement et la tendresse possible, mon très cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

20218. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE SUÈDE A SWARTSJÖ.

[Potsdam] 27 septembre 1771.

Ma très chère Sœur. Aussitôt que j'ai reçu votre lettre,[1] ma chère sœur, j'ai écrit au comte Dönhoff, au cas qu'il fût embarrassé ou incertain de sa conduite, de faire la déclaration que vous exigez de lui à la Diète,[2] et comme elle est conçue en termes mesurés, il n'y a personne, à ce que je pense, qui pourra y trouver à redire. J'espère encore que cette affaire tournera à votre entière satisfaction, et que vous obtiendrez la plus grande partie de ce que vous désirez.

M. de Friesendorff,[3] ministre de Suède en Saxe, passe aujourd'hui ici,[4] pour se rendre à son poste; j'aurai au moins le plaisir de parler à quelqu'un qui vous a vue, ma chère sœur, et de pouvoir m'entretenir sur votre sujet, sujet le plus intéressant pour un cœur qui vous aime, qui vous est dévoué, vous estime et vous honore, étant, ma très chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

[1] D. d. 17. August (ohne Ortsdatum). — [2] Vergl. Nr. 20219. — [3] In der Vorlage verschrieben: „Fritzenhausen". — [4] Vergl. S. 401.

20219. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Potsdam, 27 septembre 1771.

La Reine douairière ma sœur désirant par sa lettre que j'ai trouvée à la suite de votre dépêche du 17 de ce mois, et à laquelle je vous adresse ci-joint ma réponse,[1] que je fasse déclarer aux états de Suède ma surprise sur le retard qu'on apporte au règlement de son douaire, je vous autorise par la présente a remettre auxdits états une déclaration approchant dans ce sens: Qu'ayant reçu, à différentes reprises, des ordres de ma part sur l'arrangement du douaire de cette Princesse, vous ne pouviez plus vous dispenser de leur donner à connaître ma surprise de ce qu'ayant été assemblés déjà depuis si longtemps, on n'avait pris encore aucune résolution finale à ce sujet. Que je me flattais cependant qu'après avoir déterminé ci-devant à cette Princesse un douaire en qualité de Princesse héréditaire, on ne manquerait pas à présent de lui en fixer également un convenable à sa dignité de Reine douairière et suffisant à l'entretien de sa maison.

Après que vous aurez rédigé une pareille déclaration suivant la tournure qui vous paraîtra la plus propre, vous la communiquerez préalablement et avant que de la remettre là où il convient, au comte Ostermann, en lui disant que je me flattais que personne ne pourrait trouver rien à redire à cette démarche.

Nach dem Concept.

Federic.

20220. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 29 septembre 1771.

Il est réellement fâcheux, ainsi que vous le dites, dans votre dépêche du 18 de ce mois qui m'est bien entrée, que les différents ministres de la Russie qui ont séjourné en Pologne, s'y soient attirés tant d'ennemis par la conduite opposée qu'ils ont tenue les uns aux autres.[2] Mais comme, selon mes nouvelles, cette puissance se propose d'envoyer, dans peu, un corps de 50000 hommes dans ce royaume,[3] il y a apparence que ces troupes y répareront bientôt l'échec que le comte Oginski leur a porté,[4] et apaiseront, en même temps, les troubles qui y règnent.

En attendant le sieur de Saldern ne pouvant manquer d'être dans

[1] Nr. 20218. — [2] Benoît berichtete: „De changer de système à chaque nouvelle ambassade, le dernier venu méprisant toujours hautement ce qu'avait fait son antécesseur, de s'attacher tantôt à un parti, tantôt à un autre, le dernier rebutant les amis que le premier s'y était faits, et tenant un langage tout opposé à celui de son prédécesseur, n'inspirant par là que de la méfiance à tous en général et disant des injures à un chacun, ce n'est pas là la façon de négocier dans une République." — [3] Vergl. S. 398. — [4] Oginski hatte am 5. September 500 Russen bei Redczyce gefangen genommen.

l'embarras dans le moment présent, je crois que ce serait une occasion favorable pour pénétrer par lui la véritable situation où sa cour se trouve. Et, pour cet effet, vous ferez bien de lui insinuer convenablement et sans affectation que vous ne sauriez vous imaginer qu'une aussi grande puissance que sa cour pût avoir, ainsi qu'il avait voulu vous le dire, manque d'hommes et d'argent, afin de le faire parler et tirer de lui des éclaircissements nécessaires là-dessus. Vous pourrez y ajouter, uniquement cependant par manière de conversation, pour l'engager à s'ouvrir avec d'autant plus de confidence envers vous, qu'il devait être assuré que je n'abandonnerais jamais la Russie, et que la prudence voulait simplement que je prisse, avant toutes choses, des mesures convenables à ma sûreté et à mes intérêts. Vous verrez ce qu'il vous répondra là-dessus, et n'oublierez pas de m'en rendre fidèlement compte.

Benoît soll eine Abschrift des nicht eingetroffenen Berichtes vom 14. September senden.

Nach dem Concept.

Federic.

20221. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 29 septembre 1771.

Rohd berichtet, Wien 21. September: „Il serait inutile qu'en Russie on se flattât qu'on y penserait plus d'une fois ici avant que de rompre avec elle; car on rompra sûrement, à ce que je crois, l'année qui vient, si les choses restent sur le pied où elles sont présentement, et que la Russie ne consente pas à rendre les deux provinces.[1] L'Impératrice-Reine ne peut guère faire autrement, le voisinage de la Russie pourrait porter un coup mortel à ses États de Hongrie et de Transylvanie. On n'en veut donc point, coûte qui coûte, et je l'ai dit toujours que ce voisinage n'est pas admissible par la cour d'ici. Le projet d'en faire une puissance intermédiaire, est chimérique; car qui ne voit pas qu'il serait tout-à-fait à l'avantage de la Russie? mais la cour d'ici n'a point d'envie d'en être la dupe."

Votre dépêche du 21 de ce mois m'a été fidèlement rendue, et j'observe par son contenu que vous commencez à envisager l'intérêt que la cour où vous êtes, a d'éloigner tout démembrement de la Moldavie et de la Valachie de l'empire ottoman tel qu'il est effectivement. Aussi fais-je tous mes efforts pour engager la Russie à mettre, à cet égard et en général, plus de modération dans ses prétentions; mais les grands succès que ses armes ont eus successivement et sans interruption, feront qu'on aura une peine infinie de l'y faire renoncer. Il est bien vrai, d'un côté, que je ne lui ai jamais garanti la conquête des deux provinces susmentionnées, mais il ne l'est pas moins, de l'autre, qu'en vertu de mon alliance avec elle je ne saurais l'abandonner, dès qu'elle sera attaquée par une autre puissance. Je me sens même d'autant plus intéressé à l'assister que le cas pourrait arriver tôt ou tard que j'eusse

[1] Die Moldau und Walachei.

également besoin de son secours, et où je serais bien embarrassé, si elle voulait m'abandonner alors, à son tour.

Quoi qu'il en soit, pourvu qu'on en vienne à un congrès de paix, je me flatte toujours de surmonter toutes les difficultés et de la disposer à renoncer au démembrement de ces deux provinces. Tout ce qu'il y a, c'est qu'il ne faut pas vous imaginer que ce sera chose aisée; mais, après tout, je ne désespère pas entièrement du succès de mes représentations, et le principal est d'obtenir seulement l'ouverture du congrès.

En attendant, informez-vous de l'état de la récolte en Hongrie. Si elle a été bonne, la cour où vous êtes, pourra bientôt remédier à la misère qui se manifeste en Bohême; et comme elle obtiendrait alors également plus de facilités de former des magasins, vous sentirez de reste combien il m'importe d'en savoir au juste ce qui en est.

Nach dem Concept. Federic.

20222. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A POTSDAM.[1]

[Potsdam, septembre 1771.]

Projet de la convention ultérieure pour l'entretien du corps auxiliaire.

Comme il y a une différence entre la nourriture du soldat allemand et du soldat russe, on aura égard à cette différence et, le soldat prussien ne pouvant cuire son pain lui-même, les commissaires russes auront soin d'amasser de la farine, et le Roi fournira les boulangers. Il faut en farine, mesure de Berlin, pour nourrir 20000 hommes, 1200 winspel. La viande sera fournie aux soldats 4 livres à chacun par semaine, et les généraux feront les arrangements ensemble, pour qu'il ne survienne aucune division au sujet de leur répartition.

Le général qui commande l'armée russe, voudra bien leur assigner des terrains avec impartialité pour que la cavalerie puisse se soutenir en bon état et les chevaux d'équipage, afin que les troupes soient en état de rendre de meilleurs services à Sa Majesté l'impératrice de Russie.

De plus, on ne fera point de détachements mêlés, mais quand il en faudra, ce sera deux fois tout de Russes (parcequ'ils sont le double en nombre) et une fois tout de Prussiens.

Les quartiers de cantonnement seront également distribués avec égalité, comme avec impartialité.[2]

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung.

---

[1] Finckenstein befand sich seit dem 28. September in Potsdam, vergl. S. 401. — [2] Der auf Grund obiger Weisung aufgesetzte Entwurf zu der „Convention" wird von Finckenstein mit einem Begleitbericht, Potsdam 30. September, dem König zur Genehmigung vorgelegt und mit dem Erlass vom 30. September (Nr. 20224) an Solms übersandt.

20223. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 30 septembre 1771.

Je suis en quelque façon honteux d'avoir fait attendre si longtemps la cour de Pétersbourg sur la réponse au projet de la convention,[1] mais l'importance de la matière et la nécessité de prévoir tous les cas qui pourraient arriver, et de trouver d'avance tous les moyens de s'opposer aux desseins que nos ennemis pourraient former, a sans doute absorbé du temps; mais la bonne résolution que l'Impératrice a prise de faire marcher un corps de 50000 hommes,[2] m'a déterminé, indépendamment des obstacles que je prévois encore.

Insistez donc sur l'exécution de ce projet que cette armée marche en Pologne, qu'elle ne s'occupe, au commencement, qu'à désarmer Oginski, par[cequ']il ne faut pas souffrir d'ennemi à son dos; qu'ensuite elle se porte par Sandomir sur ce chemin de la Hongrie que j'ai indiqué.[3] Cela est de la plus grande conséquence pour la Russie et pour moi, parceque les Autrichiens verront d'abord par sa position qu'il leur est impossible d'avancer vers la Valachie, sans avoir cette armée à dos, parceque ce sont les seuls bons chemins par où une armée puisse pénétrer en Hongrie, et qu'enfin cette diversion sera la plus sensible pour la cour de Vienne, qui craint les mécontents de Hongrie, et qui ne saurait se fier aux Grecs répandus dans cette province.

Quant à moi, je vais me constituer en grandes dépenses; j'ai les yeux fixés du bord du Rhin jusqu'au fond de la Moravie, je serai obligé de prendre peut-être des troupes à subside;[4] toutes ces grandes dépenses et ces grands risques m'ont obligé de hausser mes prétentions.[5] D'ailleurs, si les choses n'en étaient pas venues aux extrémités où nous en sommes, j'aurais été plus que content de la portion qui m'était échue, et surtout de la manière amicale dont elle avait été réglée; mais, dans la situation présente, il faut de quoi suppléer aux grandes dépenses. D'ailleurs, il peut être très indifférent à la cour de Russie en quelles mains se trouve Danzig, et le grand inconvénient qui en résulterait pour moi, si cette ville restait entre les mains des Polonais, ce serait des querelles et des bisbilles perpétuelles avec la République et le désagrément de voir sans cesse des Polonais traverser le pays pour intriguer dans cette ville et pour me faire naître des chicanes à chaque pas que je ferais.

Je vous autorise donc à signer le présent traité en plein, et, outre la récompense que je vous ai promise, et que je regarde comme une ancienne dette, j'en ajouterai une plus forte pour récompenser votre zèle et vos soins, si vous parvenez à couronner l'œuvre par la signature de ce traité.

[1] Vergl. S. 337 und Nr. 20224. — [2] Vergl. S. 398. — [3] Vergl. S. 401. — [4] Vergl. S. 405. 406. — [5] Vergl. S. 399.

Je joins ici une lettre à l'Impératrice,[1] que vous lui ferez remettre après la conclusion de cet important ouvrage.

Je joins à cette dépêche une lettre que Rohd m'écrit de Vienne, qui confirme plus que jamais la disposition de la cour de Vienne à l'égard de la Valachie et de la Moldavie.[2] Il est sûr que, si l'impératrice de Russie désire une paix stable, qu'elle doit se relâcher sur ce point, et ce que vous m'avez écrit, en dernier lieu, de la façon de penser du comte Panin sur ce sujet,[3] m'a comblé de joie; s'il persévère dans ces principes, c'est joindre à la plus grande modération toute la dignité possible.[4]

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept: „Dépêche au comte Solms"; das Datum von der Cabinetskanzlei hinzugefügt.

20224. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.[5]

Potsdam, 30 septembre 1771.

Je n'ai pas voulu différer plus longtemps à vous faire parvenir ma réponse au contre-projet de la cour de Russie,[6] et si j'ai cru devoir me donner le temps nécessaire pour réfléchir sur une matière de cette importance, je me flatte que l'Impératrice aura d'autant plus lieu d'être satisfaite de la résolution que j'ai prise, et des facilités que j'apporte à la conclusion de cette affaire.

Il est vrai, comme vous l'avez observé vous-même,[7] que la réciprocité n'a pas été observée dans ce contre-projet à l'égard des secours à fournir en cas de besoin; il est sûr aussi que les traités antécédents qu'on y a allégués, ne cadrent pas du tout au cas de la guerre qui pourrait survenir aujourd'hui avec la cour de Vienne, et qu'il serait très fâcheux que cette guerre s'allumât pour la simple indépendance de la Moldavie et de la Valachie. Ce sont tout autant d'articles que j'ai cru devoir relever dans le »Mémoire« que vous trouverez à la suite de cette dépêche, et que vous aurez soin de remettre au comte Panin. Mais comme j'ai lieu d'espérer par les derniers entretiens que vous avez eus avec ce ministre, et par la manière dont il s'est expliqué sur l'article de la Moldavie et de la Valachie,[8] que la cour de Russie se relâchera à cet égard, et qu'elle ne fera pas difficulté de me donner une décla-

[1] Nr. 20225. — [2] Vergl. Nr. 20221. — [3] Vergl. S. 398. — [4] In einem von der Cabinetskanzlei hinzugefügten Schlussabsatz und einem Postscript wird Solms beauftragt, über die Möglichkeit, Korn aus der Gegend von Archangel zu beziehen, und über den Preis zu berichten, sowie es zu melden, falls die Antwort auf obigen Erlass nicht bis zum 6. oder 8. November würde eintreffen können. — [5] Das obige in Form eines Ministerialerlasses ausgefertigte Schriftstück geht auf unmittelbare Weisungen des Königs zurück (vergl. S. 401). — [6] Vergl. S. 337. — [7] Vergl. S. 337. — [8] Vergl. S. 398.

ration qui puisse me rassurer sur ce sujet, je n'ai pas hésité non plus à entrer dans les vues de l'Impératrice et à lui promettre l'assistance qu'elle a demandée, dans le cas où la cour de Vienne voudrait se déclarer contre elle et en faveur de la Porte, en me stipulant quelques conditions qui m'ont paru nécessaires pour ma sûreté et pour mon dédommagement.

J'ai fait en conséquence quelques changements au contre-projet[1] également ci-joint pour déterminer la prise de possession des acquisitions à faire en Pologne, pour demander la ville de Danzig et son territoire comme un dédommagement de plus pour le cas épineux où je me trouve, et pour fixer l'armée russe qui doit entrer en Pologne, la position qu'elle doit prendre, le corps auxiliaire que je m'engage à donner, et celui que la cour de Russie doit me fournir, au cas que je fusse attaqué par les Autrichiens en haine de cette assistance. J'ai enfin retranché les citations des conventions précédentes, comme non applicables à la nouvelle guerre qui est à craindre aujourd'hui.

Je me flatte qu'on ne trouvera rien dans tout cela qui ne soit juste et conforme à l'ordre des choses, tout comme je me promets de votre zèle et de votre attachement pour mon service que vous ferez de votre mieux pour porter cette affaire à une heureuse conclusion; et si l'Impératrice agrée ce contre-projet avec les changements que je viens d'y faire, je vous autorise par la présente à procéder tout de suite et sans demander de nouveaux ordres, à la signature de la convention, en observant néanmoins, selon l'usage reçu, que mon nom soit toujours placé le premier dans l'un des exemplaires, tout comme celui de l'Impératrice doit avoir la préséance dans l'autre.

Je joins, au reste, encore ici le projet d'une convention séparée, qui me paraît nécessaire pour fixer l'entretien du corps auxiliaire que je m'engage à fournir, en cas de besoin, à la cour de Russie,[2] et il dépendra du comte Panin d'y insérer ce qu'il jugera nécessaire pour la réciprocité des troupes russes qui pourraient être envoyées à mon armée.

J'attends votre très-humble rapport sur le contenu des dépêches importantes que je vous adresse par ce courrier, et je ne doute pas que vous n'y apportiez toute la diligence qui dépendra de vous.

Federic.

* * *

[1] Die Veränderungen betreffen den „article séparé et plus secret" (vergl. S. 413. 414) und Artikel I. In diesem ist der Zeitpunkt der Besitznahme der russischen und preussischen Erwerbungen durch den Zusatz: „immédiatement après la signature de la présente convention" ausdrücklich bestimmt, der im russischen Contre-Projet ausgesprochene Verzicht Preussens auf alle Ansprüche an die Stadt Danzig gestrichen und, auf Grund eigenhändiger Verbesserung des Königs, zu der Aufzählung der preussischen Erwerbungen die der Städte Elbing (vergl. S. 256. 331) und Danzig hinzugefügt worden. Für die ausserdem von dem König vorgeschlagene Convention über die Verpflegung des Hülfscorps vergl. Nr. 20 222. — [2] Vergl. Nr. 20 222.

Article séparé et plus secret: Sa Majesté Impériale de Toutes les Russies et Sa Majesté le roi de Prusse s'étant expliquées dans l'article III de la convention secrète, conclue et signée aujourd'hui, que le plan de partage arrêté entre elles n'en aura pas moins son effet, dans le cas même où la cour de Vienne, contre toute attente, n'y voudrait pas donner les mains,[1] Leursdites Majestés sont convenues d'arrêter plus spécialement les mesures à prendre par[2] elles relativement à toutes dispositions possibles où la cour de Vienne pourra être à l'égard de l'un ou de l'autre des alliés. Leursdites Majestés ne pouvant donc se dissimuler l'envie avec laquelle cette cour voit l'alliance et l'intimité des deux monarchies, et le ressentiment que déjà même elle en témoigne à la cour de Russie par la partialité avec laquelle elle veut s'immiscer dans sa pacification avec la Porte, et la réponse peu éloignée du ton de menace qu'elle a fait faire à un exposé confidentiel des conditions auxquelles Sa Majesté Impériale de Toutes les Russies consentirait à conclure la paix;[3] considérant en même temps que les dispositions militaires de cette cour et la location de ses troupes correspondent visiblement à ce ton et ces démarches qui dévoilent des sentiments équivoques pour la cour impériale de Russie, Leursdites Majestés s'engagent mutuellement, l'une vis-à-vis de l'autre, savoir: si la cour de Vienne fait approcher un corps de ses troupes de la Pologne ou des provinces turques conquises par les armes de Sa Majesté Impériale de Toutes les Russies, et que les deux alliés aient de justes soupçons qu'un tel mouvement a pour objet de commencer des hostilités contre les troupes de Sa Majesté Impériale, alors Sa Majesté Impériale de Toutes les Russies et Sa Majesté le roi de Prusse déclareront en commun à la cour de Vienne que toute hostilité de sa part contre les troupes de Russie sera regardée par Sa Majesté le roi de Prusse comme une agression personnellement à lui faite, et qu'aussitôt il prendra fait et cause pour Sa Majesté Impériale de Toutes les Russies. Mais si, au mépris de cette déclaration, la cour de Vienne fait entrer ses troupes en Pologne ou dans les provinces turques conquises par les armes de Sa Majesté Impériale pour commettre des hostilités contre les troupes de Russie, alors Sa Majesté le roi de Prusse s'engage, par la présente convention secrète,[4] qu'aussitôt après que la réquisition lui en sera faite, elle enverra[5] au secours de Sa Majesté Impériale un corps de 20000 hommes de ses troupes en Pologne[6] pour être employé par elle, conjointement avec ses troupes,[7] qu'elle tiendra également en Pologne au nombre de 50000

[1] Vergl. S. 194. — [2] In der Vorlage verschrieben: „pour". — [3] Vergl. S. 233. — [4] Der russische Entwurf des Artikels lautete: „conformément à l'article VI et VII de la convention secrète du 31 mars 1764" (a. St.). — [5] Im russischen Entwurf waren die Worte eingefügt: „là où il en sera besoin". — [6] Die Worte „en Pologne" fehlten im russischen Entwurf. — [7] Das folgende bis zum Schluss des Absatzes lautete im russischen Entwurf: „selon l'exigence du cas, contre les forces autrichiennes. Et si un tel nombre de 20000 hommes n'était pas suffisant, Sa

hommes, et pour faire selon l'exigence du cas une diversion en Hongrie, par le chemin dont les deux puissances sont convenues, à condition cependant que Sa Majesté le roi de Prusse pourrait faire revenir le susdit corps de 20 000 hommes du moment qu'elle se verrait sur le point[1] d'être attaquée par les Autrichiens, à moins que cette armée alliée ne fût en pleine opération en Hongrie.

Pareillement Sa Majesté Impériale de Toutes les Russies promet et s'engage que, si, par une suite des affaires actuelles de Pologne ou de Turquie ou en haine de la convention conclue aujourd'hui entre les deux alliés, la cour de Vienne attaque Sa Majesté le roi de Prusse, dans ce cas Sadite Majesté l'Impératrice de Toutes les Russies[2] enverra d'abord un corps de 6000 hommes d'infanterie et de 4000 cosaques pour joindre l'armée de Sa Majesté le roi de Prusse, en continuant cependant avec son armée de 50 000 hommes les diversions projetées en Hongrie, et aussitôt qu'elle sera débarrassée de sa guerre avec la Turquie, elle assistera Sa Majesté le roi de Prusse avec toutes ses forces,[3] aussi longtemps qu'il en sera besoin pour forcer la cour de Vienne à une paix juste et raisonnable.

Les[4] deux hautes puissances contractantes s'engagent au reste à convenir ultérieurement par une convention expresse des arrangements à prendre pour l'entretien du corps auxiliaire qu'elles s'enverront réciproquement.[5]

* * *

Mémoire pour servir de réponse au contre-projet de la cour de Russie.

Le contre-projet d'une convention secrète que la cour de Russie a envoyé au Roi,[6] renferme des stipulations si importantes et qui tiennent de si près à la guerre qui dure encore entre cette puissance et la Porte Ottomane, et à celle qui pourrait en résulter entre les deux cours impériales, que Sa Majesté a cru devoir prendre en mûre délibération les différents objets qui s'y rapportent, et s'en expliquer confidemment avec Sa Majesté Impériale.

Il n'est que juste que la cour de Russie soit dédommagée à la paix des frais d'une guerre qui lui a été suscitée, et que ce dédommagement soit proportionné aux avantages qu'elle a remportés. Le Roi ne

Majesté le roi de Prusse s'engage, conformément à l'article II de la convention secrète du 23 avril 1767 (a. St.), de se déclarer ouvertement et d'agir avec toutes ses forces et par une puissante diversion dans les États de l'Impératrice-Reine."

[1] Die Worte von „sur le point" bis zum Schluss des Absatzes sind nach der eigenhändigen Weisung des Königs eingefügt. — [2] Die folgenden Worte bis „aussitôt qu'elle" fehlten im russischen Entwurf. — [3] Der russische Entwurf lautete: „non seulement elle assistera Sa Majesté le roi de Prusse en conformité de l'article III et IV de leur alliance, mais encore avec toutes ses forces". — [4] Der Schlussabsatz fehlte im russischen Entwurf. — [5] Vergl Nr. 20 222. — [6] Vergl. S. 337.

demande pas mieux que de pouvoir y contribuer, ainsi que Sa Majesté l'a déclaré plus d'une fois à Sa Majesté Impériale, et, dans cette vue, elle est prête à resserrer l'union intime qui subsiste entre les deux cours, par de nouveaux engagements; mais elle croit pouvoir insister en même temps sur une parfaite réciprocité dans les garanties et dans les secours qui tomberaient à la charge de l'une et de l'autre des deux puissances contractantes.

Cette réciprocité est très bien établie à l'égard des acquisitions que les deux cours se proposent de faire en Pologne. Il est dans l'ordre qu'elles se les garantissent, et qu'elles s'assistent mutuellement contre tous ceux qui voudraient les troubler dans ces possessions.

Mais cette même égalité n'aurait pas lieu, si le Roi était tenu, selon l'article séparé et secret du contre-projet, à fournir à la cour de Russie un secours de 20 000 hommes dans une guerre quelconque avec la maison d'Autriche, tandis qu'elle n'aurait à se promettre de sa part que l'espérance d'un secours éloigné dans celle qui serait la suite nécessaire et infaillible d'une pareille assistance.

Comme les conventions antérieures qui ont été conclues entre le Roi et Sa Majesté l'impératrice de Russie, se trouvent alléguées dans le contre-projet pour fonder la stipulation de ce secours, il est essentiel de rappeler ici tous les engagements que les deux cours ont contractés, d'en déterminer le véritable sens et de l'appliquer au cas d'une guerre qui pourrait survenir entre la cour de Vienne et de Russie. Ces engagements se réduisent:

1° au secours de 12 000 hommes stipulé par le traité d'alliance défensive, conclu le 11 d'avril 1764 et renouvelé le 12 d'octobre 1769;[1]

2° à la convention secrète signée le 11 d'avril 1764, par laquelle le Roi s'est engagé à fournir un secours de 20 000 hommes, dans le cas où l'on voudrait détrôner le roi de Pologne aujourd'hui régnant et en élire un autre à sa place, et, enfin,

3° à la convention secrète du 23 d'avril 1767,[1] qui oblige le Roi à se déclarer ouvertement et à faire une puissante diversion dans les États de l'Impératrice-Reine, au cas que cette Princesse, en haine de la protection accordée aux Dissidents, voulût prendre fait et cause en faveur du parti catholique et exercer des hostilités en Pologne contre les troupes de Sa Majesté l'impératrice de Russie.

Il paraît clairement, par ce précis des traités qui subsistent entre les deux cours, que les conventions secrètes de 1764 et 1767 sont uniquement relatives aux affaires de Pologne; que le Roi serait effectivement tenu d'assister la cour de Russie par un secours de 20 000 hommes ou même par une puissante diversion, dans le cas où les Autrichiens voudraient entrer dans ce royaume et agir contre les troupes de Sa

[1] A. St.

Majesté Impériale, soit pour détrôner le roi de Pologne, soit pour s'opposer aux arrangements pris en faveur des Dissidents. Il s'ensuit, de plus, que dans tout autre cas d'une guerre défensive la cour de Russie ne pourrait exiger que le secours de 12 000 hommes, stipulé par le traité d'alliance.

Tels sont au juste les engagements du Roi envers la cour de Russie; engagements que Sa Majesté a fidèlement remplis jusqu'ici, en vertu desquels elle a fourni le subside stipulé dans la guerre contre la Porte, qu'elle est résolue d'observer à l'avenir avec la même exactitude, et qu'elle est même prête à resserrer et à étendre, à l'occasion des acquisitions que les deux cours se proposent de faire en Pologne.

Mais Sa Majesté croirait manquer à ce qu'elle doit à l'humanité, à ses peuples, à elle-même; elle croirait ne pas rendre justice aux sentiments élevés de l'impératrice de Russie, si, avant que d'en venir là et de mettre la dernière main à la convention dont il est question aujourd'hui, elle n'ouvrait son cœur à Sa Majesté Impériale sur le seul article qui opposerait non seulement un obstacle invincible au rétablissement de la paix avec la Porte, mais qui conduirait infailliblement à une nouvelle guerre dont il serait difficile de prévoir les suites.

Cet article est celui de l'indépendance de la Moldavie et de la Valachie. La cour de Russie se rappellera que le Roi a prévu dès la première ouverture qui lui en fut faite l'hiver dernier, l'ombrage que la cour de Vienne en prendrait,[1] et quoique Sa Majesté soit très éloignée de vouloir plaider la cause de cette cour dans son opposition à cet égard, elle n'en est pas moins convaincue que les arguments contenus dans la réplique qui a été donnée au prince Lobkowitz,[2] ne feront aucune impression sur elle, et que, regardant la conservation de ces deux provinces voisines dans leur ancien état comme intimement liée avec les intérêts de sa monarchie, elle se portera aux dernières extrémités plutôt que de permettre qu'elles soient enlevées à la domination ottomane.

C'est-là la guerre qui menace aujourd'hui la tranquillité de l'Europe, et qui n'aurait aucune connexion avec les affaires de Pologne. Il est même très apparent que la cour de Vienne, qui ne saurait ignorer l'intérêt que le Roi prend à ce royaume, tant par sa situation qu'à cause de ses liaisons avec la cour de Russie, aurait grand soin, si les choses en venaient là, de respecter le territoire de la République, de ne faire agir ses troupes que dans les deux provinces qu'elle voudrait conserver aux Turcs, et de donner, en même temps, à cette entreprise toutes les couleurs d'une guerre défensive qui n'a que sa sûreté pour but, afin de pouvoir se ménager le prétexte d'attaquer le Roi avec toutes ses forces, pour peu que Sa Majesté voulût sortir des bornes de la neutralité, et

[1] Vergl. Bd. XXX, 373. — [2] Vergl. S. 337. Anm. 3.

d'engager alors une guerre générale, où la cour de Russie, occupée par les Turcs, ne pourrait l'assister que faiblement.

La cour de Russie sentira d'elle-même que des circonstances si critiques doivent faire désirer à Sa Majesté que l'aliénation de la Moldavie et de la Valachie ne devienne pas la source d'une nouvelle guerre, et que Sa Majesté Impériale veuille la tranquilliser sur un article qui paraît sujet aux plus grands inconvénients.

En réfléchissant sur le peu d'utilité que la cour de Russie retirerait de l'indépendance de ces deux principautés, qu'elle ne veut pas garder pour elle-même; sur le danger d'une guerre qui prolongerait celle des Turcs, qui occasionnerait une confédération générale en Pologne, et qui pourrait changer entièrement la face des affaires de l'Europe; enfin, sur un équivalent en argent qu'on pourrait substituer à l'aliénation de ces provinces, pour procurer à la cour de Russie le dédommagement qui lui est dû, le Roi ne croit rien demander qui ne soit conforme aux intérêts même de Sa Majesté Impériale, en lui proposant un sacrifice qui lèverait les plus grandes difficultés, et qui mettrait le comble à la modération de ses sentiments et à la gloire de son règne.

Si, malgré cela, la cour de Vienne voulait pousser ses demandes plus loin, les étendre à des objets éloignés et prendre l'indépendance de la Crimée et la libre navigation dans la Mer Noire pour prétexte d'une rupture avec la cour de Russie, Sa Majesté ne fera aucune difficulté d'entrer dans toutes les vues de Sa Majesté Impériale, telles qu'elles se trouvent énoncées dans l'article séparé et secret du contre-projet, et elle sera charmée de saisir cette occasion pour lui donner une preuve éclatante du cas qu'elle fait de son alliance, et du plaisir qu'elle trouve à aller même au delà de ses engagements, lorsque les intérêts et la gloire de son allié le demandent.

Pour résumer tout ce qui vient d'être dit, Sa Majesté acquiesce en plein aux cinq articles de la convention secrète, qui déterminent les acquisitions que les deux puissances se proposent de faire en Pologne, et qui contiennent la garantie réciproque de ces possessions. Elle est prête à stipuler par un article séparé et secret l'assistance que les deux cours seront obligées de se fournir dans le cas où celle de Vienne voudrait les attaquer en haine de ces acquisitions. Elle s'offre de plus — dans la ferme persuasion que la cour de Russie voudra bien se relâcher sur l'article de la Moldavie et de la Valachie — à assister Sa Majesté Impériale contre la maison d'Autriche, si celle-ci venait à se déclarer contre elle et en faveur de la Porte, et à envoyer pour cet effet un corps de 20 000 hommes en Pologne pour joindre les troupes de Sa Majesté l'Impératrice, à condition que ces troupes soient portées au nombre de 50 000 hommes, comme on l'a fait espérer à Sa Majesté; que cette armée prenne sa position entre Cracovie et Sandomir, afin de pouvoir faire, en cas de besoin, une diversion en Hongrie; que le Roi puisse rappeler son corps auxiliaire, s'il venait à être attaqué lui-même par les

Autrichiens; que Sa Majesté Impériale lui fournisse, en ce cas, un secours de 6000 hommes d'infanterie et de 4000 cosaques, jusqu'à ce que sa paix avec la Porte la mette en état de l'assister de toutes ses forces, et que la ville et le territoire de Danzig soient ajoutés aux acquisitions qui doivent lui revenir en vertu de ses anciens droits sur plusieurs districts de la Pologne. Sa Majesté se croit d'autant plus fondée à faire cette demande, que le danger auquel ses États pourraient être exposés, et les frais considérables qu'elle sera obligée de faire, exigent un plus grand dédommagement, et si la cour de Russie, de son côté, juge à propos d'augmenter ses acquisitions en Pologne, Sa Majesté sera très disposée à y donner les mains.

Telles sont les offres de Sa Majesté et les avantages qu'elle croit pouvoir demander en échange; elle se flatte que Sa Majesté Impériale en reconnaîtra la justice et l'équité, et qu'elle envisagera ces ouvertures comme une suite de l'amitié sincère du Roi, qui, résolu de remplir fidèlement ses engagements, a cru devoir prévenir d'avance tout ce qui par la suite pourrait donner lieu à des contestations sur un sujet de cette importance. Sa Majesté n'attend que la réponse de la cour de Russie, pour terminer une négociation dont elle se promet les suites les plus avantageuses pour l'affermissement de l'union intime qui subsiste entre les deux cours.

Der Erlass nach dem von Finckenstein aufgesetzten Concept; die Beilagen nach der Ausfertigung.

---

20 225. A L'IMPÉRATRICE DE RUSSIE A SAINT-PÉTERSBOURG.

[Potsdam] 30 septembre 1771.

Madame ma Sœur. Tous les liens qui m'unissent à Votre Majesté Impériale, me sont précieux; en voici de nouveaux qui se sont formés sous les plus heureux auspices, et qui prépareront les chemins à une paix glorieuse.[1] L'opéra de Votre Majesté Impériale jouera désormais, sans qu'une machine ne s'arrête.[2]

Je n'ai pas la vaine gloire, Madame, de m'attribuer la moindre partie de l'encens qui fume sur vos autels, mais l'armée que Votre Majesté Impériale a si sagement résolu d'envoyer en Pologne,[3] sera un des arguments victorieux auxquels la rhétorique autrichienne ne pourra répondre qu'en balbutiant.

Je ne sais, Madame, si, sans vous importuner, il est permis de féliciter Votre Majesté Impériale sur une nouvelle bataille navale que Sa flotte vient de gagner auprès de Lépante sur les Turcs?[4] Nous en

[1] Gemeint ist die Convention, da erst nach deren Abschluss das obige Schreiben überreicht werden sollte (vergl. S. 411). — [2] Vergl. S. 384. Anm. 3. — [3] Vergl. S. 398. — [4] Am Jahrestag von Tschesme sollte abermals eine türkische Flotte vernichtet worden sein. Die Nachricht bestätigte sich nicht.

avons ici tous les détails, mais les succès deviennent si ordinaires aux armées russes, depuis que Votre Majesté Impériale gouverne cet empire, que j'arrête souvent mon enthousiasme et ma sensibilité sur d'aussi grands évènements, de crainte de fatiguer Votre Majesté Impériale par des applaudissements d'un individu, Elle qui est accoutumée à en recueillir de toute l'Europe et même de Ses envieux.

Puissiez-vous voir, Madame, vos grands desseins aussi heureusement achevés et consolidés que je le désire, puissiez-vous jouir de longues années de cet amas de lauriers que vous avez accumulés sur votre tête, des grands établissements que votre main a fondés, des soins maternels que vous prenez de vos peuples, et de toutes les espèces de gloire qui feront de l'histoire de votre règne l'étonnement de la postérité: ce sont les vœux du plus fidèle de vos alliés et de vos admirateurs. Je suis avec tous les sentiments de la plus haute considération, Madame ma Sœur, de Votre Majesté Impériale le fidèle frère et allié

Federic.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Kaiserl. Ministeriums der Auswärtigen Angelegenheiten zu St. Petersburg. Eigenhändig.

---

20 226. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 30 septembre 1771.

La conversation que, selon votre dépêche du 19 de ce mois, le duc d'Aiguillon a eue avec vous en conséquence de ma réponse à ses premières insinuations, me paraît assez intéressante. Si ce ministre revient à la charge, n'oubliez pas de lui faire observer qu'il était bien vrai que je n'avais jamais garanti à la Russie la possession de la Valachie et [de] la Moldavie, mais que lui, duc d'Aiguillon, ne saurait non plus disconvenir qu'à expliquer les engagements d'un traité d'alliance à la rigueur, l'on était obligé d'assister son allié toutes les fois qu'il était attaqué par une autre puissance.[1] S'il en était autrement, à quoi bon faire des alliances, et quel profit en reviendrait-il aux alliés?

En attendant, tout le reste de cette conversation me fait juger que ce ministre est dans des dispositions assez favorables à mon égard, de sorte que vous ne négligerez pas de les cultiver et de les fortifier, autant qu'il est possible. Mais vous observerez, en même temps, avec

[1] Aiguillon hatte Sandoz auf die Mittheilung der Antwort des Königs (vergl. Nr. 20 157) erklärt, „qu'il n'entendait pas bien en quoi consistaient les garanties réciproques de Votre Majesté avec la Russie; que, si elles ne comprenaient qu'une garantie de possession entre les deux royaumes et celle de maintenir le roi de Pologne sur le trône, Votre Majesté ne pouvait nullement être entraînée dans une guerre, la cour de Vienne n'étant point intentionnée d'attaquer les possessions de la Russie ni à détrôner le roi de Pologne".

tout le soin imaginable de vous conduire en tout ceci avec tant de prudence et de précaution que l'ambassadeur de la cour de Vienne n'en puisse prendre le moindre ombrage ni soupçonner que vous soyez chargé de quelque négociation particulière à la cour où vous êtes. C'est une précaution que je ne saurais assez vous recommander.

Nach dem Concept. Federic.

20227. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 30 septembre 1771.

Malgré tout ce que vous me dites du contraire, dans votre dépêche du 17 de ce mois, il y a bien plus d'apparence que l'argent des Jésuites se trouve, au moins pour la plus grande partie, encore dans les coffres du roi d'Espagne. J'ai même lieu de supposer que c'est de ce fonds que Sa Majesté Catholique a tiré les sommes nécessaires pour l'armement contre l'île de Falkland et pour l'équipement de sa flotte; et tout ce qu'on vous a voulu assurer des frais du transport et de l'entretien de ces pères,[1] me paraît extrêmement outré, n'y ayant point de probabilité qu'on y ait employé des sommes aussi considérables. Quoi qu'il en soit, il m'est entré indirectement un avis de Madrid qui mérite toute votre attention.

Maltzan wird in der gleichen Weise, wie Sandoz am 26. September (vergl. Nr. 20216), nach dem Borcke'schen Bericht von der kriegerischen Stimmung Spaniens gegen England unterrichtet.

Mais comme cet avis ne me vient pas d'une source sur laquelle je puisse faire absolument fond, vous n'oublierez pas de le combiner avec les vôtres et de me dire en réponse s'il y est conforme ou s'il est détruit par les nouvelles qui pourraient vous être parvenues.

Nach dem Concept. Federic.

20228. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 30 septembre 1771.

La prudence avec laquelle le duc Louis de Brunswick en a agi en toutes rencontres, et qui, selon votre dernière dépêche du 24 de ce mois, lui a attiré là où vous êtes, l'applaudissement général,[2] mérite certainement d'être admirée à tous égards. Le Prince-Stathouder était trop

[1] Nach Maltzans Bericht hatte der spanische Hof für diese Ausgaben noch Zuschüsse leisten müssen. — [2] Thulemeier berichtete: „Il s'est éloigné des affaires, sous le prétexte de s'arrêter quelque temps à son gouvernement Bois-le-Duc, et a abandonné au prince d'Orange la direction de celles qui ont été débattues aux États de Hollande dans deux assemblées consécutives."

jeune, du commencement, pour diriger par lui-même des affaires aussi difficiles que sa charge lui impose, et avait besoin de guide. A présent, qu'avec l'âge il a acquis plus d'expérience, le Duc commence à le laisser agir peu à peu seul, pour apprendre à connaître ses forces et sa capacité, afin de l'abandonner, avec le temps, entièrement à sa propre conduite.

Je vous recommande encore de ne pas perdre de vue les négociations d'emprunt de la Russie en Hollande.[1] Il m'importe de savoir le succès qu'elles pourront avoir, et, par cette raison, vous me ferez plaisir de me rendre compte de toutes les notions qui parviendront, à ce sujet, à votre connaissance.

Mandez-moi, au reste, également de quelle manière l'affaire du refus de la province de Zélande de contribuer son contingent aux dépenses de l'État,[2] dont vous n'avez plus fait aucune mention ultérieure, a été décidée: si elle s'est soumise à fournir sa quote-part ou en quels termes cette affaire se trouve.

Federic.

Nach dem Concept.

20229. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A COPENHAGUE.

Potsdam, 1er octobre 1771.

Je vous sais gré de l'état de la marine danoise que vous m'avez adressé à la suite de votre dépêche du 24 de septembre dernier, et si l'on vient à vous parler et vous questionner au sujet des bruits dont vous faites mention, qui se sont répandus là où vous êtes, sur mon compte,[3] vous n'aurez qu'à répondre que vous n'en avez aucune connaissance, et que vous ignorez parfaitement tout ce qui y a quelque rapport.

Federic.

Nach dem Concept.

20230. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Potsdam, 1er octobre 1771.

Comme je vous ai déjà autorisé par mes ordres précédents[4] à faire une déclaration là où vous êtes, en faveur de l'arrangement du douaire de la Reine ma sœur, qui, pour l'essentiel, revient, à peu près, à ce que le projet du mémoire que vous m'avez adressé à la suite de votre dépêche du 20 de septembre dernier, renferme, vous n'aurez, conformément aux désirs de cette Princesse,[5] qu'à remettre sans plus de délai ledit mémoire à la députation [des états].

[1] Vergl. S. 403. — [2] Vergl. S. 334. — [3] „Que la maison d'Autriche, jalouse des grands progrès de la Russie, voulait s'opposer surtout au passage du Danube, et que, pour maintenir la paix de ces côtés-là, Votre Majesté opposerait des forces contre l'Autriche." Bericht Arnims. — [4] Nr. 20219. — [5] Vergl. Nr. 20231.

En attendant, si sous les 90 000 écus monnaie de Prusse, à quoi l'on vous a promis de porter le douaire en question, n'est pas comprise la somme fixée à l'entretien de la princesse de Suède, je crois que la Reine ma sœur pourrait s'en contenter. Ladite somme me paraît assez honnête pour un pays aussi pauvre que la Suède et où l'argent est si rare, de sorte qu'en ce dernier cas vous n'aurez qu'à travailler à faire réussir cette affaire sur ce pied et avoir l'œil à ce qu'il n'en soit rien défalqué sous aucun prétexte.

Ein Schreiben für die Königin-Wittwe Ulrike (Nr. 20231) wird übersandt.

Nach dem Concept. Federic

20231. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE SUÈDE A SWARTSJÖ.

[Potsdam] 1er octobre 1771.

Ma très chère Sœur. Sans attendre la lettre que vous avez la bonté de m'écrire, j'avais déjà, en recevant la précédente, autorisé le comte Dönhoff à faire la déclaration que vous désirez de moi.[1] Il est nouveau dans les affaires, et c'est peut-être la cause de l'incertitude qu'il a marquée à vous obéir, n'ayant pas senti que cette déclaration que vous exigez de lui, est en termes si mesurés que personne ne s'en peut offenser. J'ignore quel a été le douaire des reines précédentes de Suède, de sorte que je serais bien embarrassé de dire, ma chère sœur, si vos demandes surpassent ce qui a été accordé autrefois; mais à en juger par ce qu'on dit dans les pays étrangers du dérangement des finances et de la pauvreté de la nation suédoise, je crains bien qu'ils ne pourront pas remplir en entier le projet que vous leur avez proposé.[2] Je serais bien heureux, ma chère sœur, si je pouvais contribuer, en quelque façon, à vous arranger un sort dont vous pourriez être contente; ce ne sera pas ma bonne volonté qui manquera, mais l'impuissance de faire sur cela tout ce que je désirerais. Mes vœux seront toujours pour votre prospérité et pour votre entière satisfaction, étant avec la plus parfaite tendresse et la plus haute estime, ma très chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

20232. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 1er octobre 1771.

Ma chère Nièce. Je crois, ma chère enfant, vos Hollandais très raisonnables et très sensés, mais je me persuade, en même temps, qu'ils

[1] Vergl. Nr. 20218 und 20219. Ulrike hatte am 29. August geschrieben: „Je viens dans ce moment d'apprendre que, quoiqu'il me l'avait promis, il ne l'avait pas fait." — [2] Ulrike schrieb: „Vous ne sauriez croire à quel point ils ont voulu m'avilir."

vous aiment tant qu'ils ne peuvent se résoudre à vous voir [vous] éloigner de leurs frontières,[1] et je vous crois de si heureuses dispositions à la fécondité que je me prépare à vous voir accoucher encore bien souvent.

Il est cependant vrai que ce voyage que ma sœur de Suède fera,[2] sera selon toutes les apparences le dernier de sa vie, parceque cela ne laisse pas d'être couteux, et qu'il faut premièrement solliciter la permission des états pour l'entreprendre.

Pour moi, je suis toujours à ma vigne, où je m'occupe des affaires qui ne me laissent pas un moment désœuvré; ma vie retirée ne fournit aucune matière de vous entretenir. Je reste constamment ici jusqu'à ce que le mauvais temps m'en chasse, alors je rentre dans la ville, où les mêmes occupations me suivent qui me donnent de l'ouvrage ici. Vous voyez, ma chère enfant, que tout cela ne fournit guère de matière pour entretenir une jeune Princesse aimable comme vous, qu'il faut amuser et non pas ennuyer. Je finis donc pour ne vous pas faire bâiller plus longtemps, en vous priant d'embrasser notre cher prince d'Orange de ma part, et en vous assurant de toute l'étendue de la tendresse avec laquelle je suis, ma très chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

20 233. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 2 octobre 1771.

Rien ne me saurait être plus agréable et mérite plus mes applaudissements que la nouvelle que vous m'annoncez dans votre dépêche du 17 de septembre dernier, de l'attention sérieuse que la cour où vous êtes, commence à apporter aux renforts nécessaires de ses armées en Valachie et en Pologne.[3] Les conjonctures présentes l'exigent indispensablement, et ce n'est que cet intérêt vif et sincère qu'en bon et fidèle allié je prends à la prospérité et aux heureux succès des armes russiennes, qui m'a dicté ce conseil,[4] et qui me fait désirer qu'on le suive promptement, afin de s'assurer d'autant plus de ses bons effets.

[1] Die Prinzessin schrieb, Haag 23. September, im Hinblick auf das Wiedersehen: „Il me semble qu'il faut en avoir bien mauvaise opinion pour croire qu'elle [la nation] fût assez déraisonnable pour ne pas approuver que j'aie de l'empressement de jouir d'une satisfaction aussi douce et aussi innocente; si le gros de la nation n'a pas un esprit brillant, elle n'est point insensible." [Charlottenburg. Hausarchiv.] — [2] Zum Besuch des Königs, vergl. S. 369. — [3] Tschernyschew hatte Solms von dem Entschluss des russischen Hofes unterrichtet, besondere Commandos zum Schutz der russischen Grenzen gegen Polen zu errichten, ein Corps von 50 000 Mann nach Polen zu senden und weitere Verstärkungen aus Sibirien heranzuziehen. Alle Vorbereitungen für den kommenden Feldzug sollten spätestens am 1. März 1772 beendet sein. — [4] Vergl. S. 327. 355. 356.

Aussi suis-je très persuadé que, si la Russie renforce son armée en Valachie, comme il faut, elle n'aura rien à appréhender de la part des Autrichiens, et ils y penseront plus d'une fois, avant d'entreprendre quelques hostilités contre elle.

En attendant, je ne saurais blâmer la sensibilité de l'impératrice de Russie d'être indignée du ton de dictateur de la cour de Vienne,[1] et je ne suis nullement surpris qu'elle ne veut pas fléchir devant le despotisme autrichien. Mais si, par un principe de son humanité, elle veut se relâcher sur quelques conditions qu'elle a proposées pour sa paix avec la Porte, elle étouffera, en même temps, le germe d'une guerre prochaine, qui tôt ou tard en résulterait, et dont elle aurait toujours à appréhender les suites. Je me suis expliqué là-dessus assez amplement dans mes ordres précédents, et je n'ai plus rien à y ajouter.

Les derniers,[2] dont le courrier Ehnich est le porteur, et qui sont partis avant-hier, vous auront déjà appris, à peu près, mes idées, tant sur le sujet de la paix en général que sur l'article des acquisitions en particulier. Je m'y réfère, et, connaissant votre zèle pour mes intérêts, je n'ai pas besoin de vous animer de faire tout votre possible pour réussir dans les différentes négociations dont vous êtes chargé.

Quant au désir du comte de Tschernyschew de se rendre auprès de moi,[3] sa visite me fera sûrement un plaisir infini. D'un côté, elle me procurera la satisfaction de revoir un officier de mérite que j'estime infiniment, et, de l'autre, je pourrai concerter avec lui bien des choses que les conjonctures critiques où nous nous trouvons, rendent indispensablement nécessaires, et qui s'arrangent avec bien plus d'aisance et de promptitude de bouche que par écrit.

Enfin, la nouvelle d'une victoire navale que les Russes ont remportée sur les Turcs dans l'Archipel, m'est parvenue également, et j'en ai déjà félicité l'impératrice de Russie dans la lettre[4] que j'ai jointe aux dépêches du courrier Ehnich; mais je n'ai encore point appris qu'ils aient forcé, en même temps, les Dardanelles, et comme la cour de Russie n'en a non plus aucune nouvelle directe, il faudra bien en attendre la confirmation.

En attendant, je ne saurais m'empêcher de vous adresser, à la suite de la présente, un passe-port qu'un certain Rostworowski a donné à des soldats congédiés de l'armée saxonne, et, pour vous faire une juste idée de la politique singulière de cette cour, je ne veux pas vous laisser ignorer que c'est de son consentement qu'à la dernière réduction de ses troupes plusieurs grands de Pologne, qui se trouvent actuellement à Dresde, ont engagé par centaines de ces congédiés pour les envoyer avec de pareils passe-ports aux Confédérés.

Nach dem Concept. Federic.

[1] Vergl. S. 405. — [2] Nr. 20 223 und 20 224. — [3] Zur Besprechung der russischen Operationspläne. — [4] Nr. 20 225.

20234. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 2 octobre 1771.

Les nouvelles que votre dépêche du 25 de septembre renferme sur la récolte en Hongrie et Transylvanie, sont très importantes dans la situation actuelle des affaires en Europe. En effet, si cette récolte est telle que vous me la représentez,[1] et que celle en Bohême a été également si médiocre qu'il faudra y envoyer de nouveaux secours, il sera absolument impossible à la cour où vous êtes, de former des magasins pour une grande armée. Elle sera donc bien obligée de préférer la paix, et quand même elle voudrait tenter la guerre, elle ne pourra jamais le faire avant la récolte de l'année prochaine; intervalle assez long encore pour espérer de trouver peut-être moyen d'accommoder les affaires et de prévenir par là tout nouvel embrasement en Europe.

Au reste, j'attends avec impatience d'apprendre comment l'Impératrice-Reine a accueilli ma dernière réponse.[2]

Nach dem Concept. Federic.

20235. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam] 2 octobre 1771.

Mon très cher Frère. Je suis bien aise, mon cher frère, d'avoir rencontré votre façon de penser. J'ai envisagé les affaires précisément du même coup d'œil que vous les voyez, et j'ai précisément fait ce que vous me conseillez.[3] J'ai fait partir hier le courrier avec tout ce qui est relatif à la convention de la Russie.[4] J'ai fait une tentative pour essayer si nous pourrons mettre Danzig dans la portion qui nous écherra.[5] Il est sûr que, si nous ne l'obtenons pas dans ces circonstances présentes, il n'y faudra jamais plus penser; c'est à présent le moment de terminer nos traités avec les Russes, parceque les impressions des armements autrichiens sont à présent, à Pétersbourg, dans leur plus grande force, et que probablement l'arrivée des 50 000 Russes en Pologne[6] rendra les Autrichiens plus circonspects; que, par conséquent, leurs ostentations diminueront et, en même temps, les appréhensions qu'elles causaient aux Russes.

J'ai ajouté au projet de convention que chaque parti se mettrait en possession de sa part immédiatement après la signature dudit traité, de

[1] In Folge der Ueberschwemmungen und der darauf eingetretenen Dürre waren die Ernteaussichten in Ungarn und Siebenbürgen nur mässig. — [2] Vergl. Nr. 20 179. — [3] Prinz Heinrich befürwortete, Rheinsberg 27. September, den Abschluss der Convention mit Russland, „puisque, si cette fermentation politique venait à diminuer, je craindrais que vous ne trouveriez plus les mêmes facilités". — [4] Vergl. Nr. 20 223 und 20 224. — [5] Vergl. S. 412. — [6] Vergl. S. 398.

sorte qu'ayant ce nantissement en main, nous ne risquons rien dans la suite, la possession étant ce qui décide d'ordinaire du sort de pareilles acquisitions.

Je crois que Tschernyschew pourrait bien venir lui-même ici[1] pour concerter d'avance les projets de campagne, au cas que les Autrichiens veuillent remuer. J'en suis bien aise, d'autant plus que cela ne gâtera rien aux affaires, quoique je ne puisse jamais m'imaginer qu'après avoir appris l'arrivée de cette nouvelle armée russe en Pologne, la cour de Vienne voulût s'exposer aux plus grands hasards en rompant avec la Russie.

L'honneur des évènements que nous prévoyons, vous sera dû, mon cher frère, également; car c'est vous qui avez placé, le premier, la pierre angulaire de cet édifice; et, sans vous, je n'aurais pas cru pouvoir former de tels projets, ne sachant pas bien, avant votre voyage de Pétersbourg,[2] dans quelles dispositions cette cour se trouvait en ma faveur.

Enfin, jusqu'ici les conjonctures nous ont favorisés, et si cela continue jusqu'à la conclusion de la paix, nous réussirons entièrement au gré de nos désirs.

Vous voulez savoir dans quelles dispositions les Turcs sont actuellement.[3] On m'écrit qu'ils désirent la paix, mais qu'ils ne veulent point faire de cessions, et qu'il sera difficile de les y résoudre. Mais quand on n'a qu'une multitude de lâches au lieu d'armée, point d'alliés qui vous assistent, quand la capitale de l'empire est, pour ainsi dire, bloquée qu'il n'y entre point de vivres, quand on [n']a aucun espoir de remédier à tant d'embarras, on est bien obligé d'en venir à un accommodement. J'ai écrit dans ce pays,[4] et bientôt la cour de Vienne sera obligée d'en faire elle-même autant; ainsi j'ai tout lieu de croire que la paix se fera ou le printemps ou l'été prochain.

Je vous embrasse mille fois, mon cher frère. Je prends la liberté de vous envoyer quelques fruits mûris malgré vent et marée, en vous priant d'être persuadé de la tendresse infinie et de tous les sentiments avec lesquels je suis à jamais, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

[1] Vergl. S. 424. — [2] Vergl. Bd. XXX, 525. 526. — [3] Prinz Heinrich schrieb: „J'ignore si les Turcs désirent encore la paix avec la même ardeur qu'ils le faisai[en]t l'année dernière; les circonstances ne leur sont pas plus favorables, et je pense que, pour peu que la cour de Vienne les presse, ils satisferont à toutes les autres prétentions de la Russie, surtout après que cette dernière se relâche sur la Moldavie et sur la Valachie" (vergl. S. 405). — [4] Vergl. Nr. 20 214.

20236. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 3 octobre 1771.

Voici en raccourci les termes où se trouve la négociation de paix entre la Russie et la Porte, dont, selon votre dépêche du 27 de septembre dernier, le duc Louis de Brunswick souhaiterait avoir connaissance, et dont vous ne manquerez pas de l'instruire en confidence. La cour de Vienne ayant désiré de voir la tranquillité rétablie entre les Russes et les Turcs, et ceux-ci ayant offert, à cette fin, la médiation à moi et à ladite cour, nous la lui avons accordée. Mais, en ayant fait l'ouverture à la Russie et celle-ci n'ayant pas trouvé une médiation formelle de sa convenance, se bornant simplement à requérir l'interposition de nos bons offices pour cet ouvrage salutaire,[1] j'ai porté la cour de Vienne de s'en contenter et de se désister de l'appareil de la médiation.[2] C'est là-dessus que la cour de Russie a donné à connaître les conditions auxquelles elle voulait faire sa paix avec la Porte, qui consistent:

1° dans la jouissance pendant vingt ans de la Moldavie et Valachie pour dédommagement des frais de la présente guerre,

2° dans l'indépendance de tous les Tartares,

3° dans la possession d'Azow,

4° dans quelques privilèges et libertés à la Géorgie,

5° dans la liberté du commerce sur la Mer Noire et, enfin,

6° dans la possession d'une île dans l'Archipel pour protéger son commerce au Levant.[3]

Mais ces conditions, après avoir été communiquées à la cour impériale, ont paru si exorbitantes à celle-ci qu'elle a rondement refusé de vouloir s'en mêler, et a déclaré, en même temps, que, tout démembrement de la puissance ottomane étant contraire à ses intérêts, elle se porterait plutôt que d'y consentir, à toutes les extrémités.[4] Je fais mon possible pour calmer les esprits de part et d'autre et pour porter la discussion de ces conditions à une négociation. Je m'efforce, pour cet effet, à faire désister, d'un côté, les Russes de la Valachie et de la Moldavie, et à engager, de l'autre, la cour de Vienne à s'en contenter; mais, jusqu'à présent, il règne encore tant d'aigreur entre ces deux puissances que je ne saurais répondre du succès de mes peines et de mes représentations, de sorte que le temps seul dévoilera si je serai assez heureux pour y réussir.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. Bd. XXX, 533. — [2] Vergl. Nr. 19737. — [3] Vergl. Bd. XXX, 534. — [4] Vergl. S. 233. 299. 300.

20 237. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Sandoz berichtet, Paris 22. September: „La politique du duc d'Aiguillon, en recherchant l'alliance de Votre Majesté, est de prévenir la rupture prête à éclater entre la Russie et l'Autriche. . . .

Depuis ma dernière dépêche, l'ambassadeur de Vienne a reçu un courrier extraordinaire, qui lui a fait demander une audience particulière du Roi, où le duc d'Aiguillon a assisté. Cet ambassadeur était chargé, à ce qu'on m'a assuré, de proposer à Sa Majesté Très-Chrétienne de faire cause commune avec l'Empereur pour empêcher le démembrement de l'empire turc, la Porte s'engageant à payer à la France les mêmes subsides qu'elle offrait à l'Autriche. J'ignore encore la réponse qui aura été faite à cet ambassadeur, mais on ne peut guère douter que le système pacifique du Roi et des ministres n'ait fait rejeter une semblable proposition."

Potsdam, 3 octobre 1771.

Les bonnes dispositions de la cour où vous êtes, dont vous faites mention dans votre dépêche du 22 de septembre dernier, m'ont fait beaucoup de plaisir. J'en augure assez bien pour l'éloignement d'une guerre générale, et la seule chose qui pourrait encore y donner lieu, serait, si l'Autriche trouvait moyen de l'entraîner dans ses idées et dans ses vues. Si, au contraire, la France reste ferme dans ses dispositions pacifiques, je me flatte de porter la Russie, à force des négociations, à se désister du démembrement de la Valachie et de la Moldavie; et quoique la Porte ne puisse pas se promettre une paix fort avantageuse, j'espère cependant qu'elle l'obtiendra encore à des conditions assez tolérables. Tout ce qu'il y a, c'est qu'il faut éviter avec tout le soin possible de ne pas aigrir les esprits, afin de ne point jeter de l'huile dans le feu qui couve sous les cendres. Mais tout cela ne vous empêchera cependant point d'éclairer de près et autant qu'il est possible, les menées et les négociations de l'ambassadeur de Vienne, sans toutefois lui donner quelque jalousie ou ombrage.

Nach dem Concept. Federic.

---

20 238. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 3 octobre 1771.

J'ai reçu votre dépêche du 28 de septembre dernier, et vous ferez bien de surseoir, dans le moment présent, les propositions pour l'achat de quelques milliers de troupes saxonnes,[1] et d'attendre, pour cela, des circonstances plus favorables. On ne s'aperçoit que trop de la réforme qu'il y a eu parmi ces troupes; il passe continuellement, tant ici qu'en Silésie, de ces congédiés pour se rendre en Pologne[2] ou pour aller

[1] Vergl. S. 370. Borcke betonte die Schwierigkeiten, da es bei den neuen Entlassungen sich um Inländer handle. — [2] Vergl. S. 424.

chercher fortune où ils peuvent. Vous me ferez plaisir cependant de m'informer exactement, après que l'affaire de la réduction de ces troupes aura entièrement été développée, à combien se monteront celles que la cour où vous êtes, conservera effectivement sur pied.

Le baron de Fritsch,[1] qui a été ici, et qui vient de repartir pour s'en retourner chez lui, a vu par ses propres yeux que la rareté des grains est tout aussi grande ici qu'en Saxe, de sorte qu'il pourra rendre témoignage de l'impossibilité à pouvoir accorder à la cour où vous êtes, des passe-ports pour l'achat des grains en Pologne; chose à quoi je me serais prêté, sans cela, sans aucune difficulté et avec le plus grand plaisir du monde.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

20239. AU PRINCE DE SULKOWSKI A LISSA.

Potsdam, 4 octobre[3] 1771.

Quelque porté que je puisse être de déférer à la demande que vous me réitérez dans votre lettre du 27 septembre dernier,[4] je vous avoue cependant que je ne saurais entrer dans tout le détail ni répondre des livraisons faites à mes troupes en temps de guerre. Vous en reconnaîtrez vous-même l'impossibilité, si vous y réfléchissez bien, et voudrez bien que je me réserve à des occasions plus favorables de vous donner des marques de ma bienveillance. Et en attendant qu'il s'en présente, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach dem Concept.

20240. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Potsdam, 5 octobre 1771.

Je suis bien aise d'apprendre par votre dépêche du 24 de septembre dernier que la Reine ma sœur se soit déterminée à se contenter des 90000 écus argent de Prusse qu'on paraît disposé à lui faire assigner pour douaire.[5] C'est le meilleur parti que, par bien des raisons, elle puisse prendre selon moi. Pour ce qui regarde le mémoire que cette Princesse vous a demandé,[6] et dont par sa résolution présente elle fait différer la présentation, il n'y aurait eu, à ce que je crois, point de

[1] Vergl. S. 282. — [2] Vergl. Nr. 20209. — [3] Vom 4. October ein Schreiben an Hoditz in den Œuvres, Bd. 20, S. 234. — [4] Liegt nicht vor. Bereits auf einen „für die Cabinetsvorträge“ angefertigten „Extract“ aus dem Gesuch Sulkowskis, ihm rückständige 13000 Ducaten „für die in anno 1763 zu denen königlichen Magazinen gethane Lieferungen“ zu vergüten, war der eigenhändige Bescheid erfolgt, Potsdam 18. September: „Es ist nichts von ihm geliefert worden; denn es ist nichts dar gewesen.“ — [5] Vergl. S. 422. — [6] Vergl. Nr. 20219 und 20230.

mal, quand même il aurait déjà été effectivement remis par vous à la députation des états. Les termes dans lesquels est conçu le projet que vous m'avez adressé de cette déclaration, sont si mesurés que je ne vois pas qu'ils auraient pu préjudicier en rien à l'arrangement favorable de cette affaire.

Federic.

Nach dem Concept.

20241. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 6 octobre 1771.

J'ai reçu votre dépêche du 20 de septembre.

Nous n'avons pas ici la moindre notion des nouveaux avantages remportés par les Russes près des Dardanelles,[1] et le bruit en serait certainement venu à nous, s'il y avait quelque fondement. Cependant, ni les nouvelles d'Italie ni celles de Vienne, ni ce qui nous vient si tardivement de Constantinople, rien n'en parle. Mais quand même cet évènement n'aurait pas lieu, je crois le Grand-Seigneur assez mal dans ses affaires pour songer à faire la paix; on dit que la seule raison qui l'en empêche, c'est qu'il appréhende qu'en faisant un mauvais traité et perdant des provinces, le mécontentement du peuple s'en prendra directement à lui, et que dans un soulèvement il lui en coûte la tête.[2] Cependant, il ne pourra pas toujours continuer la guerre, et, pour peu qu'on puisse être autorisé par la Russie de l'assurer qu'on ne le traitera pas à la rigueur, je pense pourtant qu'il consentira au congrès qu'on lui propose.[3]

La cour de Vienne n'a point encore répondu au mémoire du comte;[4] je sais qu'elle attend préalablement quelques explications de Constantinople et de Versailles.[5] Il faut la laisser agir et aller son chemin. Il s'agit, pour terminer toute cette affaire à la plus grande gloire de l'impératrice de Russie, de se relâcher un peu sur la Valachie et sur la Moldavie.

J'en reviens à présent à ce qui me touche plus directement, et j'entre avec vous en de certains détails qui vous serviront à vous expliquer mes intentions. Vu donc ces grands évènements qui s'apprêtent, je ne crois pas inutile de vous instruire de quel fardeau je me charge et dans quelle immense dépense je vais m'engager. Il faut que vous sachiez que pour les magasins, vivres, chevaux, la consommation d'une campagne, y compris les munitions de guerre, monte à 11 millions par année.[6] La disette générale rend cette dépense bien plus exorbitante

1 Die Russen sollten am 24. Juli zwei Forts auf der europäischen Seite genommen haben. Vergl. S. 424. — 2 Vergl. S. 362. — 3 Vergl. S. 402. — 4 Panin, vergl. S. 337. Anm. 3. — 5 Vergl. S. 428 und 432. — 6 Vergl. Bd. XXVIII, 286. 287.

à présent que si nous avions eu d'heureuses récoltes. Il faut, de plus, que je me prépare à rassembler une armée de troupes subsidiées de Hessois, de ceux de Brunswick et de tous les princes qui seront à vendre,[1] pour couvrir le pays de Clèves, au cas que les Français veuillent l'attaquer. Il faudra compter pour cet objet au moins 1 200 000 de subsides, et pour les magasins et approvisionnements de ces troupes 1 500 000 écus, de sorte que le total du tableau de la dépense offrira un objet pour chaque campagne de 13 millions 700 000 écus. Voilà ce qui me fait insister sur la possession de Danzig. C'est une ville de ressources, elle pourra fournir quelque chose, et on trouvera des sommes à prêter qui faciliteront le poids dont je me vais charger.

Vous trouverez peut-être étrange que je me prépare à une diversion de la part des Français, et, pour vous montrer que la chose est apparente, je joins à cette dépêche ce qu'on[2] m'écrit de Paris des efforts que la cour de Vienne y fait actuellement pour engager le roi de France à prendre fait et cause avec elle.[3] Si la cour de Vienne fait à présent ces tentatives, combien son empressement ne redoublera-t-il pas, quand elle verra paraître cette armée de 50 000 Russes en Pologne! Ce sera ce moment où l'éloquence du prince Kaunitz fera les derniers efforts pour déterminer la France à se déclarer comme partie belligérante à soutenir sa cause.

Il serait honteux pour moi, si, après une longue expérience des affaires, je ne prévoyais pas à temps ce qui peut ou doit arriver, et si je ne me mettais pas de bonne heure en état de résister à tous les desseins de mes ennemis. Cela coûte de l'argent; mais, quand il faut faire la guerre, il ne faut jamais l'épargner. C'est pourquoi, avant de l'entreprendre, il est nécessaire de régler ses avantages de façon qu'à leur aide on puisse soutenir la gageure. Comme j'ai encore une infinité d'arrangements à prendre, tant pour des augmentations indispensables que pour des contrats de chevaux et cent autres préparatifs de cette nature, je serai bien aise de savoir bientôt à quoi m'en tenir, et j'espère que vous emploierez toute votre activité et votre vigilance pour accélérer la conclusion de ce traité. Je ne répète point ce que je vous ai déjà annoncé sur ce sujet,[4] d'autant plus que vous devez être persuadé que je tiendrai fidèlement ce que je vous ai promis.

Solms wird von dem Wunsche Salderns, den Primas in Elbing beobachten zu lassen, und von den darauf ergangenen Befehlen an Belling und Stutterheim unterrichtet (vergl. Nr. 20 243).

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept: „Au comte Solms"; das Datum, die Empfangsbestätigung, sowie der im Auszug wiedergegebene Schlussabsatz sind von der Cabinetskanzlei hinzugefügt.

---

[1] Vergl. S. 405. — [2] Vorlage: „de ce qu'on". — [3] Vergl. Nr. 20 237. — [4] Vergl. Nr. 20 223 und 20 224.

20242. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Rohd berichtet, Wien 28. September, dass auf seine Anzeige, er habe die Antwort des Königs[1] erhalten, die Kaiserin-Königin ihn am 26. nach Schönbrunn berufen und auf seine Eröffnungen ihm erwidert habe, sie sei zum Theil schon durch van Swieten unterrichtet.[2] „Elle m'a témoigné d'être satisfaite de tout ce que Votre Majesté m'a chargé de lui faire savoir, aussi bien que des instructions précises et énergiques qu'Elle a eu la bonté de donner à M. de Zegelin,[3] et de ce qu'Elle a bien voulu dire sur cette même matière à son ministre le baron de Swieten; mais qu'il y avait pourtant un point sur lequel elle, l'Impératrice-Reine, ne pouvait tomber d'accord. Ce point était celui de son consentement à l'indépendance des Tartares; qu'elle m'avait dit à la vérité qu'elle n'irait point chasser les Russes de la Crimée, et qu'elle n'était pas à portée de le faire;[4] mais que cela n'inférait pas qu'elle était portée ou disposée à donner son consentement à leur indépendance. La conclusion fut qu'il fallait attendre la réponse de la Porte sur les représentations que le ministre de Votre Majesté était chargé d'y faire. Elle m'a dit encore que cela lui faisait un plaisir infini d'entendre que Votre Majesté avait encore bonne espérance que son embarras aurait une issue heureuse, et qu'Elle faisait assez de cas de son amitié pour risquer de Se commettre avec la Porte par les représentations qu'Elle venait d'ordonner qu'on y fasse; qu'elle pouvait me dire en confidence qu'on avait différé tout exprès de répondre à la Russie, jusqu'à ce qu'on eût été informé de ce que Votre Majesté voudrait faire ou non par Ses remontrances à la Porte. Enfin, après un entretien d'environ trois quarts d'heure, Sa Majesté eut la bonté de me dire qu'elle se sentait fort soulagée de tout ce que je lui avais dit, par la grande confiance qu'elle metait en moi, et qui lui avait fait souhaiter que j'eusse voulu rester plus longtemps ici.

Mon refrain était toujours de lui donner à connaître de quelle importance il était pour le bien des affaires de commencer au plus tôt les négociations d'un congrès, et qu'il fallait courir au plus pressé, c'était d'éviter la guerre. Elle en est convenue volontiers.

Il faudra donc voir ce que résoudra la Porte, dont l'Impératrice-Reine m'a dit qu'elle était déjà si enflée du petit succès que ses troupes avaient eu à Giurgewo,[5] qu'on dirait que la Fortune s'est entièrement déclarée pour elle.

Quant à l'article de la Crimée et ce que l'Impératrice-Reine m'a dit là-dessus à Laxenburg, il est sûr et certain qu'elle me répéta plusieurs fois alors, en parlant des Russes: »Je ne les en chasserai pas, et qui irait jusques là pour les en chasser!« ce qui donnait à connaître que, dans le cas où ils ne voulussent pas en dénicher eux-mêmes volontairement ou se désister de leur indépendance, elle n'était pas en état de les y forcer; mais la clef de ce que l'Impératrice-Reine m'a dit là-dessus à Schönbrunn avant-hier, est que le prince Kaunitz a été de mauvaise humeur vis-à-vis d'elle, quand il a appris qu'elle s'était expliquée ainsi envers moi, et qu'il a prétendu qu'elle s'était avancée trop loin, car l'Impératrice-Reine m'a avoué elle-même qu'à cette occasion il lui avait donné à connaître qu'il n'y aurait pas moyen de la servir, si Sa Majesté voulait aller plus loin qu'on n'était convenu ensemble."

Potsdam, 6 octobre 1771.

Je tire un assez bon augure du dernier entretien que vous avez eu à Schönbrunn avec l'Impératrice-Reine, et dont vous venez de me rendre compte dans votre dépêche du 28 de septembre dernier. J'y ai observé au moins avec plaisir que, malgré la répugnance qu'on a d'en convenir positivement, on commence cependant à s'adoucir et à ne plus

[1] Vergl. Nr. 20179. — [2] Vergl. Nr. 20188. — [3] Vergl. Nr. 20180. — [4] Vergl. S. 363. — [5] Vergl. S. 246. 247. 323.

s'obstiner à refuser toutes les conditions de paix que la Russie a proposées. Ce changement me fait espérer que, pourvu qu'on en vienne à l'ouverture d'un congrès, et que la Russie se relâche sur l'article de la Valachie et de la Moldavie, on trouvera encore moyen de conjurer l'orage et de parvenir à un accommodement. La saison avancée d'à présent me paraît très favorable à une opération aussi salutaire. L'hiver est à la porte, et il faut faire tous les efforts imaginables pour le mettre à profit et rétablir la tranquillité publique. Je m'y emploierai au moins de tout mon cœur, et il est à souhaiter que la cour où vous êtes, persiste également dans ces dispositions pacifiques pour assurer d'autant mieux l'heureux succès de la négociation.

Au reste, voici quelques nouvelles des succès ultérieurs des Russes dans l'Archipel;[1] je vous les donne telles que je les ai reçues de Pétersbourg. J'ignore si elles sont fondées, mais, nos dernières lettres de Venise n'en faisant aucune mention, j'ai lieu de les révoquer encore en doute. Nous apprendrons apparemment bientôt ce qui en est.[2]

Nach dem Concept. Federic.

20243. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 6 octobre 1771.

Votre dépêche du 25 de septembre dernier m'est bien parvenue. Les sollicitations du sieur de Saldern pour faire observer le Primat, lorsqu'il sera arrivé à Elbing,[3] me mettent dans beaucoup d'embarras. Je n'ai personne comme il faut par là, à qui confier une telle commission, et d'ailleurs il sera toujours assez facile à ce prélat de pouvoir sortir travesti de la ville, sans être reconnu, dès qu'il le voudra. Tout ce que je puis faire donc à cet égard, c'est de donner des ordres aux généraux de Stutterheim et de Belling, ainsi que je viens de le faire effectivement,[4] de témoigner à cet évêque polonais, lorsqu'il viendra près du cordon de mes troupes, pour se rendre au lieu de sa destination, tous les égards et toutes les politesses imaginables et d'empêcher sous des prétextes spécieux et polis qu'il ne puisse le repasser, en cas que la fantaisie lui prît de vouloir s'éloigner de sa retraite.

Vous en informerez le sieur de Saldern et lui direz aussi que je ne saurais faire entrer mes troupes en Pologne, avant que de m'être

[1] Aus dem Bericht von Solms, Petersburg 20. September, über die Einnahme zweier Dardanellenforts und über die angebliche Vernichtung der türkischen Flotte bei Lemnos am Jahrestag von Tschesme (vergl. S. 418. Anm. 4 und 430. Anm. 1). — [2] Am 6. October sendet der König eine Abschrift des obigen, wie des Erlasses an Solms (Nr. 20 241) zur Kenntnissnahme an Finckenstein. — [3] Saldern hatte Befehl erhalten, dem Verlangen des Primas zur Uebersiedlung nach Elbing sich nicht zu widersetzen. Saldern wünschte, den Primas dort beobachtet zu sehen, „pour qu'il ne fasse pas quelque tournée vers les Confédérés ou qu'il ne se fasse pas enlever volontairement par eux". — [4] Cabinetserlasse, Potsdam 6. October.

concerté préalablement là-dessus avec sa cour. Que j'étais du sentiment que l'évacuation de Posen par les troupes russes dans le moment présent[1] ne pourrait être d'aucune conséquence, et que les efforts que la cour de Pétersbourg méditait de faire,[2] empêcheraient vraisemblablement les Confédérés à pouvoir rien entreprendre d'important et de préjudiciable.

Je ne crois pas non plus qu'on aura besoin de répandre quelque somme d'argent parmi les Polonais pour les faire conniver à nos acquisitions; les mesures que nous comptons de prendre sur cet article, seront probablement suffisantes pour couper court à tout ce qui pourra être opposé de la part de ces gens relativement à cet objet.

Au reste, il n'y a pas apparence qu'il se soit passé jusqu'à présent quelque événement fort intéressant en Valachie et Moldavie entre les Russes et les Turcs, tout comme il n'est pas à présumer non plus que la cour de Vienne voudra se mêler, cette année, dans ces affaires. C'est tout ce que j'ai à vous dire pour le présent.

Federic.

Nach dem Concept.

---

20 244. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 7. October 1771.

Mir ist Euer Bericht vom 3. Septembris wohl zugekommen, und ob es gleich nach solchem ganz wohl sein kann, dass Frankreich die Wiederherstellung des Friedens zwischen Russland und der Pforte nicht gerne siehet und solche am wienerschen Hofe zu behindern suchet,[3] so habe Ich doch Ursach zu glauben, dass nunmehro Oesterreich sowohl als Frankreich und die kriegführenden Mächte selbst alles beitragen werden, um dieses Friedensgeschäfte zu befördern. Es ist auch solches Meines Erachtens mit so unübersteiglichen Schwierigkeiten nicht verknüpft, als es dem erstem Ansehen nach scheinen möchte. Ich habe Euch bereits in Meinen vorhergehenden Ordres im Vertrauen eröffnet, dass alle Vermuthung vorhanden sei, dass Russland noch wohl von der gleich anfangs angetragenen und verlangten Entziehung der Walachei und Moldau von der türkschen Botmässigkeit abstehen möchte, und was den Articul von denen Häfen auf dem Schwarzen Meer betrifft, so kommt es Mir gleichfalls ziemlich wahrscheinlich vor, dass, wenn die Pforte bei der Friedensnegociation deshalb grosse Schwierigkeiten machen und es das Ansehen gewinnen sollte, dass darüber diese Negociation abgebrochen werden und es wohl gar noch zu ein oder zwei Cam-

[1] Saldern wünschte, dass der König die Conföderirten daran hindern sollte, Posen zu befestigen. — [2] Vergl. S. 423. — [3] Zegelin berichtete: „Es scheinet, als wenn die Franzosen sehr vergnügt darüber seind, dass wenig Hoffnung zum Frieden übrig, und ich schliesse daraus, dass sie zu Wien die Hände mit ins Spiel haben, um daselbst alle mögliche Verhinderungen zu verursachen."

pagnen kommen dürfte, Russland auch hierunter vielleicht nachgeben und sich dagegen ein Dédommagement in Polen, welches demselben nicht chicaniret werden müsste, und eine gewisse Summe Geldes zur Indemnisation von der Pforte ausbedingen möchte. Beides und insonderheit das Dédommagement in Polen müsste aber demselben nicht versagt werden, weil sonst ebenfalls zu besorgen stehet, dass es lieber die Friedensunterhandlungen abbrechen dürfte. Was Mich zu dieser Vermuthung Anlass giebet, ist vornehmlich die grosse Wahrscheinlichkeit, dass es diesem Reich anfängt an Geld und andern Ressourcen zu Fortsetzung des Kriegs zu mangeln.

Jedoch thue Ich Euch alle diese Eröffnungen in dem engstem Vertrauen und bloss zu Eurer alleinigen Direction, ohne dass davon das allergeringste ebruitiren muss. Ihr werdet auch schon von selbst einsehen, wie ungemein viel Mir daran gelegen ist, dass Ihr dieselbe insgesammt für Euch allein behaltet und niemand in der Welt davon etwas merken lasset, und Ich verlasse Mich hierunter auf Eure Mir bekannte Verschwiegenheit.

Für Mein Interesse und selbst für das Beste der Pforte aber ist dermalen nichts zuträglicher, als dass die Eröffnung des Friedenscongresses je eher je besser zu Stand gebracht werde. Anjetzo ist der günstigste Zeitpunkt dazu, und man muss solchen ja nicht verabsäumen oder vernachlässigen. Kommet hingegen diesen Winter über der Congress nicht zum Stande, so werden künftiges Jahr die Sachen noch viel weitläuftiger und kritischer werden und zuletzt nichts gewisser als ein Generalkrieg ganz Europa überströmen. Diese Aussicht ist fürchterlich, und es verlohnt sich wohl der Mühe, allen Fleiss und Eifer anzuwenden, um dergleichen Uebel zuvorzukommen. Verdoppelt demnach Eure Bemühungen, um die Pforte zu Eröffnung des Congresses zu bewegen, und führet derselben zu dem Ende alle die Bewegungsgründe zu Gemuthe, welche Ich Euch in Meinen vorigen Ordres bereits an die Hand gegeben habe.

Friderich.

Nach dem Concept.

20245. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 7 octobre 1771.

Si le duc d'Aiguillon adopte la morale relâchée des casuistes pour me fournir des subterfuges qui doivent me servir d'excuse pour ne point remplir mes engagements envers les Russes,[1] il emploierait d'arguments

[1] Aiguillon war in einer neuen Unterredung mit Sandoz auf die Frage der Garantie (vergl. S. 419) zurückgekommen, mit der Erklärung, dass König Friedrich zur Theilnahme am Streite zwischen Russland und Oesterreich nicht verpflichtet sei, da Kaiser Joseph die Russen niemals in ihrem eigenen Lande, sondern nur in

tout opposés, si j'étais en alliance avec la France, pour intéresser mon honneur à remplir mes traités. Mais il agit avec des intentions droites, son but est louable, il veut éviter la guerre.

Je lui pourrais cependant indiquer une voie plus sûre pour pacifier les troubles de l'Orient; ce serait de persuader les Turcs pour qu'ils donnent les mains à l'ouverture d'un congrès. Voici pourquoi je regarde ce moyen comme le plus sûr, parceque, dès qu'une négociation en règles sera entamée, chacun s'expliquera, et que, par le moyen du raisonnement, les Russes se relâcheront sur bien des points sur lesquels les menaces ne feraient que les obstiner. Cela est si vrai que la dernière réponse, tant soit peu sèche, des Autrichiens[1] a si fort animé l'impératrice de Russie qu'elle est encore sur le point de se porter aux dernières extrémités. Elle prétend que ce n'est point à d'autres puissances à lui dicter des lois,[2] et qu'il n'y a qu'elle seule qui doive poser les bornes de modération aux grands succès que ses armées ont eus. Je suis persuadé qu'elle se relâchera sur bien des prétentions. Je conviens, à la vérité, que la Porte sera la partie souffrante; mais quand on s'enfuit partout, quand on ne sait se battre ni sur terre ni sur mer, il est certain qu'on ne saurait se promettre une paix avantageuse.

Le point qui accroche cette paix à l'égard des intérêts de la cour de Vienne, c'est la restitution de la Valachie et de la Moldavie. Or je crois presque pouvoir répondre que ce point sera levé, et que moyennant d'autres avantages la cour de Pétersbourg s'en désistera. La pierre d'achoppement avec les Turcs, c'est l'indépendance des Tartares, et je crois qu'il y aura des expédients à proposer sur cet article, qui pourront contenter tout le monde. Ce sont ces raisons qui me font envisager l'ouverture d'un congrès comme le seul moyen de pacifier les troubles présents et de prévenir ceux qui s'en pourraient suivre.

Mon opinion est — si on veut la savoir — qu'il faut ouvrir ce congrès le plus tôt possible, pour prévenir la campagne prochaine. L'hiver nous en fournit le temps et l'occasion. Car, si ces troubles durent, si personne ne veut s'expliquer ni s'entendre, il est presque inévitable que tout le monde ferraillera, l'année prochaine, sans peut-être trop savoir pourquoi. Les mésentendus ont causé plus d'une guerre, et celle-ci en grossirait encore le nombre.

Vous rendrez compte de tout ceci au duc d'Aiguillon, et vous ajouterez que j'abandonne à sa prudence de faire sur ces objets les réflexions qu'[ils] méritent.[3]

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept: „A Sandoz"; das Datum von der Cabinetskanzlei hinzugefügt.

---

der Moldau und Walachei angreifen werde. Aiguillon hatte Sandoz gefragt: „Les garanties que le Roi votre maître a contractées avec cette puissance, ont-elles pu s'étendre jusqu'à convenir de cet article?"

[1] Vergl. S. 233. — [2] Vergl. S. 424. — [3] Am 7. October übersendet der

20246. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 7 octobre 1771.

Vos dépêches du 24 et du 27 de septembre dernier m'ont été fidèlement rendues, et je crois avec vous que la mort de la princesse de Galles n'aura guère d'influence sur le gouvernement britannique.[1] Le lord Bute ayant jusques ici et malgré son éloignement dirigé tout seul la barque, il y a toute apparence qu'entiché de ses principes, on se fera un cas de conscience de s'en éloigner.

Mais ce qui intéresse ma curiosité, c'est le grand attachement que vous attribuez à la nation pour la Russie.[2] Est-ce le commerce avec cet empire et les avantages qui en reviennent à l'Angleterre, ou quelque autre motif qui l'engagent à prendre un aussi vif intérêt à son sort? C'est sur quoi vous tâcherez de me donner les éclaircissements les plus justes que vous pourrez vous procurer.

Nach dem Concept. Federic.

20247. AU PRINCE SULKOWSKI, DUC DE BIELITZ, A REISSEN.

Potsdam, 8 octobre 1771.

Les raisons qui m'ont déterminé à faire retirer le cordon de mes troupes le long de la Silésie,[3] ne sont pas les mêmes qui veulent que je fasse subsister celui sur la frontière de la Poméranie et de la Prusse. Tous ceux qui se plaignent des livraisons qu'ils fournissent aux troupes qui le composent, ne considèrent point que les mêmes troupes les ont garantis de la peste et les couvrent encore contre les incursions des Confédérés, dont ils seraient bien autrement traités. Voilà toute la réponse que j'ai à faire à la lettre[4] que vous avez trouvé à propos de m'écrire à ce sujet le 29 septembre dernier, et à laquelle vous voudrez bien que je me borne, tout disposé que je puisse être d'ailleurs à vous donner des marques de ma bienveillance dans les occasions. Et en attendant qu'il s'en présente, je prie Dieu etc.

Nach dem Concept. Federic.

König an Finckenstein eine Abschrift des obigen, wie des Erlasses an Zegelin (Nr. 20244), „afin de ne vous laisser rien ignorer de tout ce qui a rapport à l'important ouvrage de la paix entre la Russie et la Porte".

[1] Maltzan berichtete, London 24. September, über eine schwere Erkrankung und das zu erwartende Ableben der Prinzessin von Wales. „Cet évènement n'aura aucune influence sur les affaires. Le plan une fois fait sera suivi, et quiconque voudra être ministre, doit y souscrire ou jamais songer à le devenir." — [2] Maltzan berichtete, London 27. September, dass nach Ansicht der Häupter der Opposition im Falle eines allgemeinen Krieges die Nation das Ministerium zwingen werde, Russland nicht preiszugeben. — [3] Vergl. S. 267. 275. — [4] Liegt nicht vor.

20 248. AN DEN GENERALMAJOR VON BELLING.

Potsdam, 8. October 1771.

Dass Ihr die von denen russischen Truppen verlassene Stadt Posen durch ein Commando Eures unterhabenden Regiments besetzen lassen, habe Ich aus Eurem Bericht vom 3. dieses mit so mehrerm Befremden ersehen, da Ich Euch auf keine Weise dazu autorisiret habe und Ihr dergleichen risquante Démarche ohne Mein Vorwissen und Einwilligung nicht unternehmen sollen. Ihr habt also, da Ich diese Stadt besetzen zu lassen vor der Hand nicht die mindeste Ursach habe, sothanes Commando sofort wieder zurückzuziehen.[1]

Nach dem Concept. Friderich

---

20 249. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 8 octobre 1771.

Les nouvelles renfermées dans votre dépêche du 4 de ce mois sur l'état de la Bohême et des arrangements qui s'y prennent,[2] me fournissent bien des éclaircissements sur la situation présente de la cour de Vienne. On en peut conclure, ce me semble, avec raison que le manque de vivres et, par conséquent, de magasins mettra cette cour dans l'impossibilité de rien entreprendre avant la récolte de l'année prochaine. Continuez donc de vous procurer, autant que possible, par des personnes qui arriveront là où vous êtes, de Bohême, des notions ultérieures sur ce qui s'y passe; c'est le moyen le plus sûr de se mettre à même de juger des démarches auxquelles cette puissance pourra se porter, et à quoi on peut s'attendre ou non de sa part. Mes nouvelles de Vienne disent que la récolte a été également assez médiocre en Hongrie,[3] de sorte que, selon toutes les apparences, la misère générale des États de cette couronne l'obligera de se tenir tranquille jusqu'à la récolte prochaine et d'attendre au moins celle-ci pour pouvoir en profiter.

Je suis bien aise, au reste, que le baron de Fritsch, que j'estime comme un digne et honnête homme, soit retourné content d'ici de

[1] Am 9. antwortet der König auf die Anfrage Bellings vom 3. October „wegen der Kopfgelder, welche die Conföderirte in denen von [ihm] besetzten Districten einzuheben begehren", dass „Ihr selbigen nicht das allergeringste, es bestehe, worin es wolle, aus sothanen Districten müsset verabfolgen lassen". In einem Postscript äussert sich der König befriedigt, „dass die Russen Posen wieder besetzt und solchergestalt das von Euch dahin aventurirte Commando aus der Verlegenheit gezogen haben". — [2] Borcke berichtete, dass die Ernte in Böhmen schlecht, dass die zur Augmentirung der dortigen Regimenter bestimmten Mannschaften entlassen und ebenso die für den Artillerie- und Fuhrpark bestimmten Pferde freigegeben seien. — [3] Vergl. Nr. 20 234.

l'accueil qui lui a été fait,[1] et je vous adresse ci-joint ma réponse à sa lettre,[2] pour avoir soin de la lui faire parvenir.

Nach dem Concept. Federic.

20250. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam] 8 octobre 1771.

Mon cher Frère. Je n'ai point négligé vos conseils,[3] au contraire, j'ai d'abord écrit en Russie,[4] mon cher frère, pour donner toutes les assurances possibles aux Russes pour leur commerce de Danzig; je me suis même offert de signer une convention relative à cet objet telle qu'on la désirera; enfin, je ne néglige rien de ce que j'imagine qu'il peut contribuer à faire réussir cette chose.

Et ce qui me réjouit beaucoup, c'est que le premier zèle des Autrichiens se ralentit considérablement; la récolte a totalement manqué chez eux, tant en Bohême que Hongrie et Autriche;[5] actuellement l'Empereur fait transporter par charroi des blés du magasin de Pest en Bohême pour y nourrir les troupes qui s'y trouvent en quartier.[6] Il sera impossible aux Autrichiens de former des magasins de guerre, avant que la récolte de l'année prochaine ne soit achevée, et cela nous mène loin.

Le ministère de France est plus pacifique que jamais, les finances sont dans un bouleversement affreux;[7] quand même ces gens nous voudraient du mal, ils ne seraient pas en état de réaliser leur mauvaise volonté.

Toutes ces différentes circonstances combinées me font espérer, mon cher frère, que nous aurons nos acquisitions à bon marché; cependant je ne m'endors pas et, mettant toujours les choses au pire, je travaille tous les premiers plans d'avance, quitte à les déchirer, si la

[1] Vergl. S. 429. — [2] Auf dem Schreiben von Fritsch, d. d. Dresden 5. October, der dem König für die Aufnahme in Potsdam dankte, findet sich die Bleinotiz des Cabinetssecretärs für die (nicht vorliegende) Antwort: „Obligeantes Compliment." — [3] Prinz Heinrich schrieb, Rheinsberg 5. October, wegen der Erwerbung von Danzig: „Je crois que, si vous y trouvez des difficultés, elles naîtront par l'appréhension où seront les Russes que leur commerce en pourrait souffrir, et, par conséquent, pour lever cette difficulté, le plus certain sera de leur donner sur cet objet des assurances qui peuvent les rassurer et leur faire prendre le parti de céder à vos volontés." — [4] Vergl. Nr. 20251. — [5] Vergl. Nr. 20234 und 20249. Am 11. October dankt der König dem Major von Poser für „die Aussage des nach Böhmen verschickt gewesenen Emissärs" und erklärt dessen Sendung nach Ungarn für unnöthig, „da Ich von denen dortigen Umständen und dass auch daselbst die Ernte sehr missrathen ist, schon hinlänglich informiret bin". [Preuss, Friedrich der Grosse. Urkundenbuch III, S. 216]. — [6] Vergl. S. 438. — [7] Auf Thulemeiers Bericht vom 1. über die ungünstige Finanzlage Frankreichs antwortet der König am 7. October: „Si la situation de la France est réellement telle que vos avis la dépeignent, cette puissance, bien loin de pouvoir entreprendre quelque chose de sérieux, ne donnera pas même lieu de rien appréhender de sa part."

Fortune veut que nous n'en ayons pas besoin. C'est une terrible machine à mouvoir, les dépenses vont à l'infini, et il nous faudra lever, si la chose devient sérieuse, près de 20 000 hommes encore, dont 2000 seuls pour l'artillerie, pour qu'elle soit bien et promptement servie. L'artillerie seule demande 16 000 chevaux, il en coûte plus d'un million pour la rendre mobile; ainsi, mon cher frère, il vous sera facile de juger du reste. La première avance pour monter l'armée, sans compter ni magasins ni rien qui regarde la subsistance de la campagne, va à 4 millions 200 000 écus, outre les nouvelles levées qui font un objet considérable. Reste encore le corps auxiliaire pour les Russes qui est de 20 000 hommes,[1] et qui, joint aux 50 000 que cette puissance veut faire entrer en Pologne,[2] formera une armée de 70 000 hommes, placée entre Cracovie et Sandomir pour pénétrer en Hongrie vers Cassovie,[3] en cas que les Autrichiens se résolvent à se porter en Valachie. Je ne vous dis ces choses que par bric et par broc, mais l'ouvrage de détail dont je m'occupe à présent, est immense. Avec cela, bien des aides me manquent. Flesch, dont je pourrais me servir, est envoyé acheter du blé en Pologne; sa commission est si nécessaire que je ne saurais le rappeler pour le moment. En attendant je calcule sur des à peu près, et il me faudra un bon mois, avant que d'avoir tout débrouillé et arrangé tout ce vaste plan.

Vous pouvez bien vous imaginer, mon cher frère, que ce prodigieux détail m'absorbe à présent entièrement; je vous fais mes excuses, si je ne vous entretiens d'autre chose, mais je vous promets saintement, en même temps, qu'après cette affaire passée je ne vous importunerai plus avec une matière usée. Je suis avec toute l'estime et la tendresse imaginable, mon très cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

20251. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 8 octobre 1771.

Je suis bien fâché d'avoir oublié de vous dire une chose qui me paraît importante pour faciliter votre négociation;[4] j'ai oublié de vous marquer que vous pouviez promettre aux Russes pour leur commerce de Danzig telles sûretés qu'ils exigeront, afin qu'on ne touche ni ne puisse rien changer aux branches dont ils sont en possession, et, si l'on veut, on peut ajouter au traité un article particulier relatif à ce commerce, où je m'engage de convenir de tous les points qui intéressent directement la Russie.

[1] Vergl. S. 413. — [2] Vergl. S. 398. — [3] Kaschau. — [4] Vergl. Nr. 20241 und S. 439.

Je vous envoie, en même temps, quelques nouvelles de Constantinople;[1] je m'attends, dans six semaines, d'en recevoir de plus intéressantes et une réponse par laquelle on jugera s'ils consentent à l'ouverture d'un congrès ou s'ils feront encore des difficultés.

On ne m'écrit rien de nouveau de Vienne, sinon de trains d'artillerie et de canonniers que la cour fait imperceptiblement filer en Hongrie.

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept: „Au comte Solms"; das Datum von der Cabinetskanzlei hinzugefügt.

20252. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 8 octobre 1771.

Je me flatte, tout comme vous dans votre rapport d'hier, que mes derniers ordres au comte de Solms à Pétersbourg[2] faciliteront beaucoup notre négociation pour la convention secrète avec la Russie. Après les avoir cependant revus encore une fois, il m'est venu une nouvelle idée, qui m'a paru très propre à engager cette cour encore davantage à ne point faire des difficultés sur l'article de Danzig. Cette idée est prise de son propre intérêt de commerce dans cette ville, et elle m'était échappée, en minutant mes premiers ordres d'avant-hier. Il n'est pas possible de penser d'abord à tout, et plus on réfléchit sur ces sortes d'affaires importantes, et plus on découvre des motifs pour les appuyer. Je les ai[3] donc suppléés par l'apostille ci-jointe en copie,[4] et j'espère de n'avoir rien négligé pour faire également agréer cet article à la cour de Pétersbourg.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

20253. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Rohd berichtet, Wien 2. October: „J'ai parlé au prince Kaunitz de ce que Votre Majesté vient d'ordonner à Son ministre à la Porte sur les instances de l'Impératrice-Reine.[5] Il a d'abord joué l'indifférent, ensuite, répétant encore que la cour d'ici ne pouvait pas entendre aux articles de paix que la Russie demande, ni les proposer à la Porte, je lui demandai s'il croyait donc que la Russie devait rendre tout ce qu'elle avait conquis, et que ses grands succès ne lui serviraient absolument de rien. Il resta un peu court d'abord, mais ensuite il me répliqua qu'il ne prétendait pas dire cela; qu'on lui donnerait quelque chose, mais sans dire quoi; et cela fut prononcé d'un ton si froid qu'on en pouvait inférer que son »quelque chose« était »le moins que possible«. Je voulus entrer avec lui dans quelques détails sur les articles, pour lui donner à connaître qu'on ferait de son mieux pour porter la Russie à se relâcher de celui qui regarde la Moldavie et la Valachie; mais cela ne

[1] Vergl. Nr. 20244. — [2] Nr. 20241. — [3] Vorlage: „l'ai". — [4] Vergl. Nr. 20251. — [5] Vergl. Nr. 20180 und S. 363.

lui plut pas non plus. Il ne me parla que de l'équilibre dont la Russie sortirait, si on la laissait faire, et finit enfin par me dire: si la Russie prétendait de sortir de la guerre avec de grands avantages, il était juste que l'Impératrice-Reine en eût autant de son côté et Votre Majesté également, sans quoi, adieu la balance entre ces trois puissances, dont chacune était intéressée à prendre garde qu'aucune des deux autres n'en sortît.

Il ne s'en expliqua pas plus clairement, mais je me rappelle, à ce sujet, que l'Impératrice-Reine me dit dernièrement qu'il y avait des points qui l'embarrassaient un peu, et ce point était la position des troupes de Votre Majesté dans la Prusse polonaise, [qu'elle] convenait volontiers d'y avoir fourni l'occasion elle-même, en faisant avancer les siennes sur le territoire de Pologne, mais qu'un malheureux mésentendu en était la cause, et qu'elle les en retirerait aussitôt que cela se pourrait, parcequ'elle ne prétendait pas à ce territoire, où il ne s'agissait que de convenir des limites, et cela amicalement, dès que la Pologne serait pacifiée. Elle ajouta que toute la prétention n'allait pas plus loin que de retirer d'entre les mains des Polonais les treize villes de la starostie de Zips, en faisant rembourser [à] la République la somme d'argent pour laquelle le royaume de Hongrie les lui avait hypothéquées anciennement; qu'elle pouvait donc assurer Votre Majesté sincèrement que ses vues n'allaient pas plus loin, mais s'il arrivait que la Russie ou Votre Majesté avaient l'intention de réclamer quelques provinces de la Pologne, qu'alors elle ne croyait pas devoir s'oublier non plus, et qu'elle en ferait autant dans ce cas-là, mais qu'elle aimerait pourtant beaucoup mieux que cela n'arrivât point, et qu'alors elle n'y prétendrait rien non plus."

Potsdam, 9 octobre 1771.

Je reconnais un ton de hauteur en tout ce que, selon votre dépêche du 2 de ce mois, le prince de Kaunitz vous a dit sur les conditions de paix de la Russie, et je n'en suis point surpris. Il lui est assez naturel, et, selon toutes les apparences, il le soutiendra encore pendant quelque temps; mais, dès que certaines conjonctures changeront, je crois qu'il descendra de ses hauts chevaux et parlera avec plus de douceur, afin de ne pas trop aigrir les esprits et pousser les choses à l'extrémité.

Tout ce que l'Impératrice-Reine vous a dit à ce sujet, me confirme plus que tout le reste dans cette opinion et me fait espérer, en même temps, que tout s'accommodera encore, sans répandre du sang.

Nach dem Concept. Federic

20254. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 9 octobre 1771.

Je n'ai certainement rien négligé pour persuader aux Autrichiens de ne se point tant gendarmer contre les succès des Russes. Vous verrez, par une pièce ci-jointe, une conversation du sieur de Rohd avec le comte Kaunitz,[1] ce qui sert de preuve que je ne néglige pas cet article; mais on ne persuade pas à chacun ce que l'on veut. Cependant, quelque humeur qu'ait le prince Kaunitz, quelque envie qui déchire le

[1] Vergl. Nr. 20253.

cœur de l'Impératrice-Reine, dès qu'une armée russe paraîtra en Pologne, dès que la mienne se montrera prête à la joindre, je suis presque persuadé que la cour de Vienne en sera réduite à *sofferire e tacere*, ou si elle s'obstine à pousser son humeur plus loin, on pourra l'en faire repentir.

Il ne se peut rien de plus avantageux que les dispositions du comte Panin, et ce que vous me dites sur la Valachie et la Moldavie,[1] me ravit. Non, sans doute, il ne faut pas que ce soit par contrainte qu'elle restitue ces provinces, mais purement comme par un acte de générosité et de modération envers les Turcs.

Or voici une question. Lorsque l'Impératrice prendra possession de ses nouvelles provinces de la Pologne, ne plantera-t-elle pas des poteaux avec ses armes? n'exigera-t-elle pas d'abord le serment de ses nouveaux sujets? Je crois que ce serait le parti le plus convenable pour convaincre par cette démarche décisive ces peuples que l'on est tout résolu de les garder; car, en faisant les choses à demi et en attendant la fin d'une Diète polonaise, cela serait tenir ces gens dans une incertitude qui donnerait occasion à ces Polonais à moitié soumis de fomenter cent intrigues et cabales fâcheuses. Je souhaiterais de savoir quel parti prendront les Russes, pour m'y conformer également de mon côté, et plus que tout cela le résultat du traité que je vous ai envoyé etc.[2]

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept: „Au comte Solms"; das Datum von der Cabinetskanzlei hinzugefügt.

---

20 255. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 8. October, auf den Erlass vom 7.:[3] „Il faut espérer que les fréquentes représentations de Votre Majesté feront impression à la Porte. Elles sont d'autant plus nécessaires que je me défie un peu de la sincérité du ministre autrichien, qui n'a pas charrié droit par le passé, et qui pourrait bien encore contrecarrer sous main les négociations du sieur de Zegelin pour l'ouverture du congrès."

[Potsdam, octobre 1771.]

Les lettres de Pétersbourg[4] sont aussi favorables que possible, celles de Vienne[5] montrent plus de mauvaise humeur que de dessein prémédité de nuire, et je crois qu'à la fin l'Impératrice-Reine se laissera radoucir au point de vouloir bien, pour l'amour de la paix et

[1] Solms berichtete, Petersburg 23. September: „Je crois avoir pénétré les intentions de cette cour au sujet de la Moldavie et Valachie et pouvoir assurer qu'elle renoncera à leur démembrement de l'empire ottoman, pourvu qu'on lui sauve l'honneur, et qu'il ne paraisse pas que cela se fasse absolument à la demande de la cour de Vienne." — [2] Vergl. Nr. 20 223. 20 224. — [3] Vergl. S. 436. Anm. 3. — [4] Vergl. Nr. 20 254. — [5] Vergl. Nr. 20 253.

de la balance des pouvoirs, accepter un morceau de la Pologne. Ce partage sera probablement la fin de tous ces troubles.[1]

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung auf dem Berichte Finckensteins.

20256. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 9 octobre 1771.

Ma chère Nièce Je comprends à présent la scène que votre feu d'artifice a pensé donner à l'électrice de Saxe;[2] je suis bien aise, ma chère enfant, que tout se soit si bien passé.[3]

Votre lettre ne parle que de manœuvres; je m'imagine que vous allez vous préparer à renouveler le siècle des Amazones, et qu'après l'expérience que vous avez acquise dans le camp de Bréda,[4] et tout ce que viennent[5] d'ajouter encore les évolutions que vous voyez, va vous rendre le plus fameux capitaine du siècle. J'inviterai volontiers le prince d'Orange pour les exercices de l'année prochaine, surtout s'il y a quelque espérance que vous l'accompagniez;[6] dussé-je rassembler 50 000 hommes, je le ferai avec plaisir, s'ils me procurent le plaisir, ma chère enfant, de vous embrasser. Je croirai voir Penthésilée elle-même. Enfin, voilà un nouvel objet d'espérance pour moi; je suivrai votre conseil, et l'année prochaine j'en écrirai au Stathouder. Daignez, ma chère enfant, l'embrasser de ma part, et soyez bien persuadée de la tendresse infinie avec laquelle je suis à jamais, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

20257. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 10 octobre 1771.

Le tableau que vous me faites, dans votre rapport du 29 de septembre dernier, de l'administration actuelle des finances en France, ne

[1] Am 9. übersendet der König dem Minister Finckenstein Abschriften der Erlasse an Solms und Rohd (Nr. 20253 und 20254), sowie den obigen Bericht vom 8. October, mit der Bemerkung: „La note marginale ... vous apprendra suffisamment ce que je pense du contenu des dernières dépêches du comte de Solms et du sieur de Rohd." — [2] Die Prinzessin schrieb, Haag 1. October: „On avait attaché une fusée à la fenêtre qui devait allumer le feu d'artifice. L'Électrice voulut allumer cette fusée, la corde qui l'a tenue, se rompit, et au lieu de partir, la fusée revint." Vergl. S. 396. [Charlottenburg. Hausarchiv.] — [3] Vorlage: „placé". — [4] Vergl. Bd. XXVIII, 339. 340. 368. — [5] Vorlage: „ce qui vient". — [6] Die Prinzessin schrieb: „Si Votre Majesté faisait un jour la grâce d'inviter le Prince pour des manœuvres en automne, je crois que ce serait le plus grand plaisir qu'[Elle] pourrait lui faire, et ce serait la seule façon où je pourrais me flatter de faire ma cour à mon cher oncle."

fait guère honneur au contrôleur-général,[1] et, en continuant sur le même pied, il est presque impossible de les rétablir jamais.

Mais ce qui me surprend bien plus, c'est le projet du duc d'Aiguillon pour une alliance pacifique.[2] Quelque bien imaginé qu'il paraisse au premier abord, il est cependant impossible dans l'exécution. Outre la difficulté qu'il rencontrera d'y faire entrer les différentes cours qu'il veut y faire participer, qui est-ce qui lui garantira les évènements qui pourraient traverser une telle alliance et que personne ne saurait prévoir? Il se pourrait donc bien que ce projet eût le même sort que ceux de l'abbé de Saint-Pierre.[3]

Nach dem Concept. Federic.

20258. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 10 octobre 1770.

Je pense comme vous que les conjonctures du moment semblent nous favoriser, cependant j'ai souvent vu de ces changements rapides en politique que je me défie encore de tout, avant la consommation totale de notre grand ouvrage. Il est vrai que la cour de Vienne ne paraît pas avoir des ressources bien sûres et formidables de la part de ses alliés; il est vrai encore que la France est pacifique par la nécessité que lui impose le bouleversement de ses finances, mais la vanité mise en jeu, la grandeur intéressée à se mêler de tous les évènements de l'Europe, peuvent l'entraîner à suivre l'impulsion de la cour de Vienne, et alors je ne compterais pour rien les dispositions pacifiques de l'Impératrice-Reine;[4] cela fait que je continue ni plus ni moins mes arrangements militaires, pour n'être pas pris au dépourvu, si cela en venait aux extrémités, et en attendant je suis pied à pied mon projet de négociations, pour ne négliger aucuns des ressorts qui peuvent nous mener à notre but.

J'ai pris la goutte à la main gauche avec un peu de fièvre, mais

[1] Sandoz schilderte, dass Terray als seine Hauptaufgabe betrachtet habe, „à satisfaire aux besoins de la maîtresse et du Roi. Ils étaient pour lui les besoins de l'État." — [2] Die Allianz sollte Frankreich, Preussen, Oesterreich, England und Schweden umfassen. — [3] Das bekannte Project des ewigen Völkerfriedens von 1713. Am 10. October beauftragt der König Thulemeier, ihn darüber zu unterrichten, „sur quel pied les cours d'Espagne et de France se trouvent présentement vis-à-vis l'une de l'autre: s'il y a de l'harmonie ou du refroidissement entre elles". — [4] Finckenstein berichtete, Berlin 9. October: „Il paraît, à la vérité, que le prince Kaunitz conserve encore de l'humeur, et que le partage de la Pologne n'est pas du tout de son goût; mais il me semble cependant qu'on peut inférer de ce qu'il en a dit, et de la manière dont l'Impératrice-Reine elle-même s'est expliquée sur ce sujet (vergl. Nr. 20253), que, lorsque les choses en viendront là, elle aimera mieux y participer que de s'exposer aux hasards d'une guerre où la partie ne serait pas égale pour elle."

cela passera bientôt, et j'espère que j'en serai quitte pour une douleur assez vive que j'ai aux doigts et au poignet; voilà pourquoi mon écriture est plus griffonnée qu'à l'ordinaire. Adieu.

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung auf der Rückseite des Berichts von Finckenstein; das Datum nach einer Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

20 259. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 11 octobre 1771.

Un accès de goutte aux mains[1] m'empêche de recevoir les hommages du comte d'Oeynhausen[2] et d'apprendre les commissions dont le landgrave de Hesse-Cassel, son maître, l'a chargé. J'espère cependant d'être bientôt rétabli de cette indisposition, et alors je ne manquerai pas d'écouter les propositions de ce ministre.

En attendant n'oubliez pas de profiter des conversations que vous aurez avec lui, pour pénétrer l'objet de l'apparition du comte de Neipperg à Cassel, et de quelle nature est la négociation qu'il y a entamée, afin de vous mettre à même de m'en faire un rapport exact et détaillé;[3] et, au reste, faites expédier à ma signature une réponse bien polie et obligeante à la lettre ci-jointe du Landgrave,[4] et donnez-lui, en même temps, à connaître que je serais bien charmé, s'il voulait me faire le plaisir de me venir voir au carnaval prochain à Berlin.[5]

Nach der Ausfertigung.

Federic.

---

20 260. AU CONSEILLER PRIVE DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 27. September, Panin habe ihm vertraulich mitgetheilt, „qu'il croyait pouvoir porter Sa Majesté Impériale à admettre des modifications à ses conditions de paix relativement à la Moldavie et la Valachie et de rapporter les nouveaux engagements qui allaient réunir davantage les deux cours par une convention particulière, au but commun du démembrement de la Pologne, à condition cependant qu'en faisant le sacrifice de ces deux provinces et les restituant aux Turcs, cela pût se faire sans l'intervention de la cour de Vienne et même entièrement à son insu. Qu'il reconnaissait présentement que ce n'était ni l'intérêt de la Porte ni la balance de l'Orient qui dirigeait ses démarches, mais uniquement une

[1] Vergl. Nr. 20 258. — [2] Vergl. S. 163. — [3] Nach der Antwort Finckensteins, Berlin 13. October, hatte der kaiserliche Gesandte Neipperg lediglich eine Rundreise an den Höfen des Kreises, bei denen er beglaubigt war, gemacht, ohne mit besonderen Aufträgen versehen gewesen zu sein. — [4] D. d. Weissenstein 24. September. — [5] Die demgemäss im Ministerium in Form eines Handschreibens aufgesetzte und von Finckenstein am 13. überreichte Antwort, d. d. Berlin 13. October, sendet der König am 14. unvollzogen zurück, mit der Erklärung, er wolle zuvor Oeynhausen persönlich sprechen und werde ihn, sobald er hergestellt sei, berufen.

haine enracinée, une noire envie et une animosité personnelle du prince Kaunitz qui mettait à cette cour les armes à la main pour chercher à humilier la Russie et à l'écraser, s'il était possible; de sorte que, comme, d'un côté, il n'était probable qu'avec de pareilles dispositions elle reconnaîtrait dans ce sacrifice des sentiments de modération et l'amour de l'Impératrice pour la paix, mais qu'elle ne l'attribuerait qu'à la crainte, elle étendrait plus loin ses prétentions et s'opposerait même au démembrement de la Pologne, et que, d'un autre côté, supposé même qu'elle pût se contenter de ce sacrifice, ce prix était contre les intérêts et la dignité de la Russie, de paraître céder aux menaces, de se relâcher en effet sur les importunités outrageantes d'une cour qui se déclarait aussi hostilement, et de lui remettre, en quelque façon, les intérêts de l'empire entre les mains, il était, par toutes ces considérations, d'une importance essentielle que cette affaire pût s'arranger seule entre la Russie et la Porte.

Pour cet effet, il s'agissait de trouver un instrument dont on pût se servir pour faire parvenir les intentions de la Russie directement à la Porte et entrer avec elle en pourparlers sur les moyens de rétablir la paix. Qu'il croyait avoir trouvé ce qu'il cherchait, dans la personne du sieur de Simolin, ministre de Russie à Ratisbonne, qu'il faisait venir ici pour le préparer à cette commission.

Que présentement il osait prier Votre Majesté de lui permettre de se concerter avec Elle sur la manière de l'employer le plus utilement, et de lui faire connaître si Elle croyait que cet homme devait se rendre à quelque endroit peu éloigné des frontières de Turquie et concerter avec celui que la Porte y enverrait sans caractère, sur les conditions de la paix, ou si Elle trouvait plus à propos de le faire passer sous son nom directement à Constantinople, pour être plus à portée de traiter sous l'assistance du ministre de Votre Majesté avec ceux de la Porte, et que, dans l'un ou l'autre de ces deux cas, Elle voulût bien donner à Sondit ministre les instructions nécessaires pour préparer les esprits à cela et pour faciliter à cet émissaire les moyens de réussir."

Potsdam, 13 octobre 1771.

Un nouvel accès très fort de goutte à la main gauche, qui me fait souffrir beaucoup, m'empêche aujourd'hui de répondre amplement à votre dépêche importante du 27 de septembre dernier. Je me borne donc à en toucher simplement l'article principal qui regarde le dessein du comte de Panin de faire parvenir les intentions pacifiques de la Russie directement à la Porte. Cette idée me paraît très bien imaginée. Je vous ai déjà fait sentir, dans un de mes ordres précédents, qu'une négociation de paix directe avec la Porte pourrait peut-être en accélérer le succès, [1] de sorte que je ne saurais qu'y applaudir de nouveau et approuver entièrement tout ce que ce ministre a proposé à cet égard.

Mais, pour le choix à faire entre les deux moyens de mettre ce dessein en exécution, je le soumets à l'examen et au jugement ultérieur du comte de Panin, sans toutefois lui dissimuler les observations que j'ai faites sur l'un et sur l'autre de ces moyens. Si ce ministre se décide pour celui d'envoyer le sieur Simolin directement à Constantinople, il me paraît indispensablement nécessaire de demander auparavant un passe-port à la Porte pour la sûreté de sa personne, afin de le mettre à l'abri de toute insulte et de tout mauvais procédé de sa part. Si, au contraire, cet émissaire pouvait se concerter avec celui que la Porte

[1] Vergl. Bd. XXX, 534.

y nommerait, dans un endroit limitrophe sur le Danube, leurs pourparlers pourraient peut-être donner lieu à l'ouverture d'un congrès et mettre ainsi cette négociation dans le train où la Russie a désiré de la voir. Quelque parti que le comte Panin trouve le plus convenable, il peut compter que mes bons offices ne lui manqueront point.

Mais, en attendant, je croirais manquer à ce que je dois, en bon et fidèle allié, à la Russie, si je lui cachais un avis qui m'est revenu sur l'article de l'indépendance des Tartares,[1] et qui peut lui servir de direction dans cette négociation. N'ayant rien plus à cœur que le succès de cette négociation, j'ai réfléchi sur tous les obstacles qu'elle pourrait rencontrer, et, dans cette vue, je me suis informé sous main de la sensation que cet article pourrait faire à la Porte. J'ai donc appris qu'elle[2] aurait une peine infinie d'y donner les mains, vu que cette indépendance mettrait la Russie à même de commander toute la Mer Noire, d'en barrer l'embouchure dans 24 heures et de faire la loi au Sultan dans sa capitale même. Quoi qu'il en soit cependant, je suis entièrement persuadé que, pourvu que la Porte n'ait aucun secours étranger à espérer, elle sera bien obligée à céder aux circonstances et à y consentir bon gré mal gré elle, afin de sortir une fois du labyrinthe où elle s'est engagée.[3]

Federic.

Nach dem Concept.

20261. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 13 octobre 1771.

Il est bien vrai, ainsi que vous l'observez dans votre dépêche du 5 de ce mois, que les Russes ont souffert un échec en Lithuanie par le grand-général comte d'Oginski;[4] mais les Confédérés auront d'autant moins sujet de s'en glorifier que les Russes en ont pris une revanche complète, le 22 de septembre, où ils ont surpris ce général avec tout son corps dans une petite ville[5] et enlevé toute son infanterie, de sorte qu'à peine il a eu le temps de se sauver avec un couple de pulks de ses uhlans.[6]

Au reste, je suis bien aise d'apprendre que vous avez actuellement entre vos mains le dernier règlement militaire autrichien avec les plans qui y appartiennent, et vous me rendrez un service bien agréable, si vous pouvez me procurer également celui qu'on a fait pour les généraux. C'est tout ce que je puis vous dire aujourd'hui; un nouvel accès de goutte à la main, accompagné de fièvre, m'empêchant de m'étendre davantage, je finis.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Panin hatte erklärt, dass Russland unbedingt auf dieser Forderung bestehen werde. — [2] Bericht Zegelins, Konstantinopel 3. September. — [3] Am 13. October übersendet der König obigen Erlass abschriftlich an Finckenstein zur Kenntnissnahme. — [4] Vergl. S. 407. — [5] Stolowice bei Slonim. — [6] Vergl. Nr. 20262.

20262. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 13 octobre 1771.

J'ai vu avec plaisir, par votre dépêche du 1er de ce mois qui m'est entrée avec le duplicata de celle du 14 du passé, que l'échec des Russes essuyé de la part du comte Oginski[1] ait été si heureusement réparé par l'avantage que le général Suworow vient de remporter sur lui,[2] et il est à croire que les nouveaux renforts de troupes que la cour de Pétersbourg est sur le point de faire passer en Pologne, donneront, dans peu, une face bien différente à celle d'à présent aux affaires de ce royaume.

En attendant, l'opinion du sieur de Saldern à l'égard du concours de la cour de Vienne au projet des acquisitions respectives à faire en Pologne[3] me paraît trop flatteuse, et à moins que les circonstances présentes ne changent du tout au tout, il n'y a guère lieu de s'imaginer, ce me semble, de voir cette cour disposée à écarter les difficultés que l'accomplissement dudit projet pourra rencontrer. Un accès de goutte à la main m'empêche d'entrer là-dessus en plus de détail avec vous, et je finis.

Federic.

Nach dem Concept.

20263. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Sandoz berichtet, Paris 3. October, Aiguillon habe ihn von der Aufnahme, welche die Antwort des Königs[4] bei Ludwig XV. gefunden habe, unterrichtet: „Je dois vous dire que [Sa Majesté Très-Chrétienne] a été bien sensible aux marques de confiance et de franchise qui caractérisent cette réponse. Elle a vu surtout avec satisfaction les sentiments de paix qui animent le roi de Prusse. Elle sent combien ces sentiments, qui sont les siens depuis longtemps, doivent contribuer à maintenir la tranquillité générale. Sa Majesté Très-Chrétienne ne se dissimule pas que son alliance ne soit moins à rechercher dans la situation présente de son royaume, mais elle se

Potsdam, 14 octobre 1771.

Un accès assez fort de goutte à la main gauche m'oblige à répondre très laconiquement à votre dépêche du 3 de ce mois; mais je vous sais gré de m'avoir rendu en détail votre dernier entretien avec le duc d'Aiguillon. Si l'occasion s'en présente, vous n'oublierez pas de témoigner à ce ministre, dans les termes les plus polis et les plus obligeants, combien j'étais sensible aux assurances de l'amitié de Sa Majesté Très-Chrétienne, et

[1] Vergl. S. 407. — [2] Bei Stolowice, vergl. Nr. 20261. — [3] Benoît berichtete, Warschau 1. October: „Il ne doute presque pas que Votre Majesté ne porte la cour de Vienne à y prendre également part, afin que nous ayons d'autant moins de difficultés à surmonter pour son entier accomplissement.“ — [4] Vergl. Nr. 20157.

fait un plaisir d'assurer que ses dispositions auraient été les mêmes dans les temps de la plus grande prospérité. Elle désirerait que cette considération pût lui mériter quelque retour."

vous y ajouterez, en même temps, que je me flattais toujours que les affaires de l'Orient s'accommoderaient à l'amiable et sans que les autres puissances auraient besoin de tirer l'épée; que j'espérais plutôt d'obtenir de la modération de Sa Majesté Impériale de Toutes les Russies que cette Princesse se relâcherait, pour l'amour de la paix, sur l'article de la Valachie et de la Moldavie, et que, dès que la Russie négocierait immédiatement avec la Porte,[1] celle-ci obtiendrait encore une paix assez supportable. Je me réfère, à cet égard, à ce que je vous ai marqué dans mes ordres du 7 de ce mois.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

20264. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Potsdam, 14 octobre 1771.

Le règlement du douaire de la Reine ma sœur m'intéresse particulièrement, et pourvu qu'au milieu des tracasseries dont, suivant votre dépêche du 1er, la Diète se trouve agitée, cette affaire soit terminée à la satisfaction de cette Princesse, c'est tout ce que je désire.

D'ailleurs, on peut être très assuré que, dans ces conjonctures, la Suède n'entreprendra rien contre les intérêts de la Russie, et qu'en général l'on n'aura rien à appréhender de la part de cette puissance, tant que la guerre ne deviendra pas plus générale en Europe; évènement qui, à ce que j'espère, n'aura pas lieu, et qu'on sera assez heureux de prévenir. Les douleurs d'un accès de goutte à la main m'empêchent de m'étendre davantage aujourd'hui.

Federic.

Nach dem Concept.

20265. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 14 octobre 1771.

Quelque surprenante que, selon vos dépêches du 1er et du 4 de ce mois, la chute des fonds publics paraisse, elle ne m'affecte cependant en aucune façon. Par bonheur, je n'y suis nullement intéressé, et que les notes de la banque anglaise montent ou baissent, cela me sera fort indifférent.

Il en est de même de l'élection du Lord-maire. Je ne connais aucun de ceux qui sont sur les rangs, et pourvu que je sois bientôt quitte de

[1] Vergl. Nr. 20260. — [2] Nr. 20245.

ma goutte à la main gauche, qui me tracasse beaucoup, je m'embarrasserai fort peu de ces différents objets.

Mais, au reste, j'ai une peine infinie de supposer seulement aux cours de Versailles et de Madrid le dessein d'attaquer la flotte russe.[1] Si elles avaient de pareilles vues, il me semble qu'elles attendraient le printemps pour les exécuter. Du moins est-il très certain que la saison où nous sommes, n'est guère propre à de pareilles entreprises.

Nach dem Concept. Federic.

20 266. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 14 octobre 1771.

Je ne sais si on doit féliciter ou non l'Angleterre de la découverte des nouveaux pays[2] que, suivant le contenu de votre dernière dépêche du 8 du courant, quelques-uns de ses vaisseaux ont faite dans leur course maritime. Peut-être que ces découvertes, où vraisemblablement l'on voudra former des établissements, vu l'utilité qu'on paraît s'en promettre pour le commerce, seront avec le temps une nouvelle pomme de discorde, capable d'allumer la guerre entre les puissances maritimes.

Un accès de goutte à la main m'empêche de vous en dire davantage, et m'oblige également de remettre à répondre à la lettre que je viens de recevoir de ma nièce la princesse d'Orange.

Federic.

P. S.

Ayant profité d'un moment de relâche que les douleurs de la goutte m'ont accordé, pour répondre à la lettre dont il est fait mention ci-dessus,[3] je vous l'adresse, avec la présente, pour avoir soin de la faire parvenir aux mains de ma nièce la princesse d'Orange.

Nach dem Concept.

20 267. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 14 octobre 1771.

Ma chère Nièce. Vous prenez, ma chère enfant, un ton de badinerie dont je me sers dans ma lettre, pour mon sérieux;[4] comment pouvez-

[1] Maltzan berichtete, London 1. October, dass sich das Gerücht verbreitet habe, „comme si la France et l'Espagne venai[en]t de conclure un traité avec la Porte Ottomane pour agir de concert contre la flotte russe". Nach seinem Berichte vom 4. October wollte er von der Ausrüstung einer Flotte in Toulon wissen. — [2] Neu-Seeland und Neu-Holland. — [3] Vergl. Nr. 20 267. — [4] Die Prinzessin schrieb, Haag 7. October: „Ce voyage, tant désiré, peut-être ne contribuera-t-il pas autant à ma félicité que je me l'imagine, du moins je veux me le persuader; peut-être est-il plus heureux pour

vous vous imaginer que je ne vous aime plus? que je n'ai aucun désir de revoir mes parents que je chéris? ou vous m'avez oublié depuis votre absence ou vous m'avez bien mal connu. Tout attaqué de la goutte que je suis, j'[ai] voulu vous écrire ces peu de mots pour vous détromper et vous assurer que je suis invariablement, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

---

20 268. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 15 octobre 1771.

J'ai de la peine à m'imaginer que la cour de Madrid voudra se mêler d'une manière aussi décidée des affaires de Pologne que vous le mandez par votre dépêche du 12 de ce mois, et que les particularités y renfermées à cet égard semblent l'indiquer.[1] En tout cas, il y a apparence que les affaires de ce royaume ne seront plus les mêmes au printemps prochain, et qu'elles y changeront aussi bien que partout ailleurs de face vers ce temps-là.

La fortune du comte Oginski ne s'est guère soutenue; ses troupes ont été totalement défaites par le général Suworow, et il s'est vu forcé de chercher son salut dans la fuite.[2]

L'accès violent de goutte que j'ai aux mains, m'empêche de vous en dire aujourd'hui davantage, et je finis en ajoutant seulement que vous ferez très bien de tâcher d'apprendre les arrangements que l'Empereur pourra prendre en Bohême pendant le séjour que ce Prince y fera.

Nach dem Concept. Federic.

---

20 269. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 15 octobre 1771.

Je suis fort de votre sentiment[3] sur le bon effet que doit produire à la cour de Russie la facilité avec laquelle je me prête à ses vues

moi de rester toujours dans ce pays, dont j'ai tout sujet de me louer (vergl. Nr. 20 232); je tâche de bannir de mon esprit toute idée [d'en] jamais sortir, et c'est la dernière fois que j'importune Votre Majesté sur cette matière." [Charlottenburg. Hausarchiv.]

[1] Borcke berichtete, dass nach Meldungen des sächsischen Gesandten in Paris, Graf Werthern, das Haus des dortigen spanischen Gesandten den Versammlungspunkt für die Polen bilde, dass man den Plan verfolge, durch eine Versöhnung zwischen König Stanislaus und den Conföderirten die ganze Nation gegen Russland zu vereinigen, „auquel cas il croit que la cour d'Espagne voudrait porter la France à se déclarer ouvertement et conjointement avec elle contre la Russie". — [2] Vergl. Nr. 20 262. — [3] Bericht, Berlin 14. October.

pour mettre en train sa négociation de paix avec la Porte,[1] et je m'attends également à recevoir par mes premières lettres de Constantinople des nouvelles sur les dispositions actuelles du Sultan relativement à cet objet.

La seule chose qui m'inquiète, ce sont les chipoteries et les intrigues du ministère d'Espagne. La dernière dépêche du sieur de Borcke du 12 de ce mois en fournit de nouvelles anecdotes,[2] qui ne me laissent plus douter de ses mauvais desseins. Mais qui sait si, malgré tout cela, les affaires ne prendront pas une issue plus tranquille. Je continue toujours à m'en flatter, et nous verrons si les évènements répondront à mon attente.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

20270. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 16 octobre 1771.

Le sort de la Lithuanie d'où, selon votre dépêche du 5 de ce mois, l'on est sans nouvelles là où vous êtes, sera infailliblement le même que celui de toutes les autres provinces de la Pologne où les Confédérés se sont fait voir. Ayant percé dans ce grand-duché, ils y commettront également les mêmes pillages et rapines qu'ils ont exercés partout ailleurs où ils ont pu atteindre, et il n'y a que les renforts de troupes que la cour de Russie va faire passer incessamment en Pologne, qui y mettra vraisemblablement un frein et y rétablira dans peu la tranquillité.

Le comte Oginski doit, suivant un rapport que je viens de recevoir,[3] et dont je joins ici la copie, s'être retiré en Saxe. Il a passé, pour s'y rendre, comme vous le verrez, sous un nom déguisé par Königsberg, de sorte qu'il n'a guère été possible, quand même on aurait voulu, de mettre empêchement à son évasion.

Au reste, bien loin de trouver à redire à la conduite du sieur de Saldern vis-à-vis des Polonais, comme on a voulu l'insinuer, vous pouvez assurer cet ambassadeur de ma part que j'en étais très content, et que mon estime pour lui se fondait sur un mérite trop solide pour être sujette à la moindre altération.

Federic.

Nach dem Concept.

20271. AN DEN OBERST VON LUCK.

Potsdam, 16. October 1771.

Die Grenznachrichten, welche Ihr unter dem 12. dieses Mir einberichten wollen,[4] sind Mir ganz angenehm gewesen, und werdet Ihr

[1] Vergl. Nr. 20260 und S. 448. Anm. 3. — [2] Vergl. Nr. 20268. — [3] Bericht des Postmeisters Kurow, d. d. Königsberg i. Pr. 8. October. — [4] Der Bericht liegt nicht vor.

ferner, auf alle Vorfälle aufmerksam zu sein und Mir davon Anzeige zu thun, nicht unterlassen. Was indessen das in Böhmen laufende Gerücht, als ob sich 20 000 Mann österreichische Truppen in der Gegend Teschen versammeln sollten, anbetrifft, so habe Ich, selbigem Glauben beizumessen, um so mehr Mühe, da solches nicht die allermindeste Wahrscheinlichkeit vor sich hat.

Friderich.

Nach dem Concept.

20272. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 16 octobre 1771.

Je suis fâché d'observer par votre dernière dépêche du 9 de ce mois que la tournure que les affaires prennent, donne tant de mauvaise humeur au prince de Kaunitz. Elle n'y apportera cependant pas le moindre changement, et il est plutôt à présumer qu'elle pourrait bien aller encore en augmentant, à mesure qu'il verra que, ni plus ni moins, elles ne vont pas comme il l'a pensé. J'aimerais donc mieux qu'il ne répondît plutôt point du tout au dernier mémoire de la Russie que de mettre tant d'aigreur et de hauteur dans sa réponse.[1] Un pareil ton de dictateur ne saurait jamais convenir et pourrait, à la fin, pousser la cour de Pétersbourg à bout.

En attendant, il est bon que le prince de Golizyn lui en ait parlé lui-même, et au moins sa cour verra-t-elle par la réponse qu'il en a reçue,[2] que je n'ai jamais rien exagéré dans le tableau que je lui ai fait des dispositions de celle de Vienne, et que la manière dont je les lui ai expliquées de temps en temps, est parfaitement analogue à la réponse que sondit ministre a entendue de la propre bouche du prince de Kaunitz.

Federic.

Nach dem Concept.

20273. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 16 octobre 1771.

Après avoir lu votre dépêche du 1er de ce mois, je me trouve sur le gros des affaires tout-à-fait du même sentiment que le comte Panin.[3]

[1] Vergl. Nr. 20 273. — [2] Nach Rohds Bericht: „Qu'on ne pouvait admettre aucune altération dans le sort de la Moldavie et de la Valachie ni consentir non plus à l'indépendance des Tartares, qui était contraire à l'équilibre qui devait être la base de la paix; qu'enfin on ne se mêlerait ni de la médiation ni de bons offices sur les articles tels que la Russie les a demandés." — [3] Panin hatte in einer Unterredung mit Solms den Wunsch nach Frieden und directer Verhandlung mit der Pforte (vergl. Nr. 20 260) wiederholt.

Je suis charmé de voir qu'on commence de penser sérieusement aux apprêts de la campagne prochaine.[1] Cette précaution est toujours la plus nécessaire, et lorsqu'une négociation peut manquer, l'épée peut soutenir le reste.

Je suis bien entré dans les vues de la cour de Pétersbourg pour porter les propositions russes[2] à Constantinople et engager la Porte à entrer en négociation. J'ai écrit deux à trois dépêches sur ce sujet à mon major de Zegelin,[3] et j'ai fait mes instances aussi pressantes que possible. Mais il faut supposer que les Autrichiens auront dit quelque chose de cession et d'autres choses pareilles aux Turcs qui les auront effarouchés. J'en juge ainsi par un propos qu'on prétend être échappé au Grand-Seigneur, et où il a dit que, s'il cédait des provinces en faisant sa paix, il courrait risque d'être égorgé dans une révolte par ses propres sujets,[4] et qu'ainsi il valait mieux faire la guerre que perdre sa tête. Or, il est bien sûr qu'il faudra bien des négociations dans cette paix pour lui dorer la pilule. Mais, après tout, je crois pourtant que, dès que la Russie veut bien se relâcher sur la Valachie et la Moldavie, l'on pourra venir jusques là.

Tout ce qu'il y a de fâcheux, c'est le grand éloignement des cours intéressées. En effet, il faut deux mois d'ici à Constantinople et de retour, pour avoir réponse aux dépêches. Il en faut ensuite un mois entier pour les communiquer à la cour où vous êtes, et en recevoir la résolution. Tout cela rend cette négociation terriblement lente; je proposerais donc bien encore un moyen pour l'abréger. Ce serait, si la cour de Russie pouvait trouver un Suisse ou quelque autre étranger pour faire sa proposition en secret au grand-vizir; mais il faudrait, en même temps, que cet homme fît cette proposition, sans compromettre la Russie, et que, dans cette vue, il se chargeât simplement de faire parvenir à ce premier ministre ce qui lui avait été dit à Pétersbourg, pour voir s'il y avait moyen de s'accommoder. En effet, je crois que ce moyen, qui est le plus simple, serait le meilleur et, en même temps, le plus propre pour convenir des conférences et ensuite d'un endroit pour ouvrir un congrès.

Quant à la cour de Vienne, je crois que le comte Panin fait très bien de ne point s'adresser actuellement à elle.[5] Ce qui me confirme dans cette idée, c'est une anecdote que mon ministre d'État de Rohd à Vienne vient de me marquer par ses dernières dépêches.[6] Voici comment ce ministre s'y exprime: »Il serait bien à souhaiter que la réponse qu'on fera à la Russie, fût couchée en termes polis et amiables; mais, s'il en faut tirer un présage de celle que le prince de Kaunitz

[1] Solms berichtete über die Rüstungen für den Feldzug des kommenden Jahres (vergl. S. 423). — [2] Vorlage: „les Russes". — [3] Vergl. Nr. 20097. 20180. 20214. 20274. — [4] Vergl. S. 362. — [5] Solms berichtete: „Il regarde comme trop humiliant pour sa cour de faire des démarches inutiles et d'augmenter par là la fierté et la hauteur insupportable de l'autre." — [6] D. d. Wien 9. October (vergl. Nr. 20272).

me donna, quand je lui demandais, il y a quelques jours, si l'autre était déjà faite, il n'y aurait pas de quoi s'en flatter extrêmement. En effet, après que ce ministre m'avait répondu que non, il ajouta d'un ton fort froid qu'il était même encore très incertain si l'on y répondrait du tout, et qu'il n'en voyait point la nécessité.«

Dans de pareilles dispositions, je ne crois donc pas non plus devoir faire confidence à cette cour de ce que la Russie veut se relâcher sur la Valachie et la Moldavie. Mais si le comte de Panin est de mon opinion, je crois que, quand la nouvelle armée russe sera entrée en Pologne, et que nous ferons la déclaration à la cour de Vienne dont nous sommes convenus,[1] je pourrai ajouter et faire comprendre à cette cour que c'était en considération de ces acquisitions que la Russie avait bien voulu se désister de la Valachie et de la Moldavie, et que, si elle n'en était pas contente, elle n'avait qu'à en prendre elle-même.

Mais tout ce qu'il y a à craindre en tout ceci et qui pourrait encore contrecarrer les dispositions des Turcs, ce sont les intrigues de la France, ainsi que je vous l'ai fait observer déjà plus d'une fois. Si je ne continuais d'être malade, j'entrerais encore dans les plus grands détails sur tout cela; mais, en attendant, n'oubliez pas de faire part au comte de Panin de tout ce que je viens de vous marquer.

Pour ce qui est des plaintes de la duchesse de Courlande[2] dont vous faites mention dans votre post-scriptum du 1er de ce mois, sa mère aussi bien que sa tante, la landgrave de Hesse-Darmstadt, ne demandent pas mieux que la séparation[3] dont le comte de Panin vous a parlé; mais pour une fille et parente qui leur est si chère, il est bien naturel qu'elles souhaiteraient fort que la Russie voulût bien s'entremettre pour lui procurer une pension qui la mît en état de vivre d'une manière décente et conforme à sa naissance, de sorte que le comte de Panin me ferait bien plaisir, s'il pouvait disposer la chose de cette façon-là. C'est ce que vous aurez soin de lui insinuer, dans l'occasion, d'une manière convenable.[4]

Federic.

Nach dem Concept.

20274. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 17. October 1771.

Nunmehro ist es nicht mehr Vermuthung, sondern eine ganz ausgemachte Sache, dass Russland wirklich sehr geneigt ist, mit der Pforte Frieden zu machen; ja, was noch mehr ist, Ich kann Euch dermalen sogar, jedoch nur zu Eurer alleinigen Direction in grössestem Vertrauen

[1] In Artikel III der Convention, vergl. S. 194. — [2] Ueber ihre Behandlung durch den Herzog. — [3] Vergl. Nr. 20008. — [4] Am 16. October sendet der König Abschriften des obigen, wie des Erlasses an Rohd (Nr. 20272) an Finckenstein.

eröffnen, dass[1] Ich es endlich so weit gebracht habe, dass dasselbe sich der Walachei und Moldau gänzlich begeben will und es das Ansehen gewinnet, Ich könne demselben keinen angenehmeren Dienst erweisen, als die Pforte zu bewegen, dem Friedensgeschäfte näher zu treten.[2]

Bei solchen günstigen Umständen ist es dahero Mein Wille, dass Ihr der Pforte ohne Anstand nachstehende Proposition[3] thun und dieselbe von Meinetwegen ersuchen sollet, solche in reife Ueberlegung zu nehmen und auf solche als einen zu ihrem wahrem Besten abzielenden Vorschlag sich einzulassen. Stellet derselben demnach anheim, ob es ihr gefällig sein möchte, dass ein russischer Émissaire sich incognito und im grössestem Geheim nach Konstantinopel verfüge, welcher derselben einige nähere Friedenseröffnungen thun sollte, um dadurch zu versuchen, ob man nicht etwa zum Schluss einiger Präliminarien kommen und in deren Gefolge diese Sachen näher zum Friedenscongress einleiten könne. Wo aber der Pforte dieser Antrag nicht anstehen sollte, so schlagt derselben an dessen Statt vor, ob sie lieber zu diesem Behuf einen andern Ort, anstatt Konstantinopel, in der Walachei oder sonst dies- oder jenseits der Donau aussuchen und eine Person, auf welche sie ihr Vertrauen setzet, dahin abschicken wollte, welche die Anträge gedachten russischen Emissaires anhören, darüber die erforderliche nähere Auskunft und was sie sonst zu wissen verlangte, erfordern, sodann nach Konstantinopel zurückkehren, dem Sultan von allem Rapport abstatten, dessen weitern Entschluss vernehmen, damit zu dem russischen Émissaire an dem beliebtem Ort zurückkommen, sich mit demselben näher zusammenthun, über die Eröffnung des Friedenscongresses sich weiter vereinigen und alles nöthige dazu verabreden könnte.

Dies ist Meiner Einsicht nach das beste Mittel, sich mit einander zu verstehen, und wenn die Pforte solches ergreift, so ist grosser Anschein vorhanden, dass es vielleicht diesen Winter über noch zum Frieden kommen dürfte; welches aber natürlicher Weise nimmermehr geschehen kann, wenn dieselbe sich mit Russland darüber in kein näheres Vernehmen einlassen will. Bei[4] dergleichem Schritt hingegen kann die Pforte um so weniger Bedenken finden, als sie auf dem Fall, dass ihr die russischen Friedensvorschläge nicht annehmlich sein sollten, doch immer freie Hände behält, den Krieg fortzusetzen. Um sie demnach noch mehr zu bewegen, sich auf diesen Meinen Antrag einzulassen, so bin Ich zufrieden, wenn sie es verlanget, dass Ihr diesen Unterhandlungen der beiderseitigen Émissaires beiwohnet und Euch mit denenselben zusammenthut, um zu sehen, ob man nicht dieses Geschäfte zur förmlichen Friedensnegociation einleiten und zubereiten könne.

[1] In der Mittheilung des obigen Erlasses an Solms (vergl. Nr. 20 275) sind die folgenden Worte bis „gänzlich begeben will und" fortgelassen. — [2] Vergl. Nr. 20 273. — [3] Vergl. Nr. 20 260. — [4] In der Mittheilung des obigen Erlasses an Solms (vergl. Nr. 20 275) ist der folgende Satz bis zu den Worten „den Krieg fortzusetzen" fortgelassen.

Wie weit nun Eure Insinuationes hierunter von einem gutem Erfolg sein werden, solches stehet zu erwarten; Ich sehe diesen Meinen Antrag wenigstens als das zuverlässigste und beste Mittel an, einen baldigen Frieden zu erhalten, und bei diesem werden doch beide Theile immer eher ihren wahren Vortheil finden als bei Fortsetzung des Kriegs. Thut also Euer möglichstes, um die Pforte dahin zu bewegen, dass sie diesem Meinem freundschaftlichen Rath folge, und geschiehet solches, so wird es zugleich nöthig sein, dass sie zu Gewinnung der Zeit nur sogleich an ihren commandirenden General an der Donau die Ordre stelle, den russischen General en chef Grafen von Rumänzow von ihrem genommenem Entschluss zu benachrichtigen, damit dieser davon ohne Anstand an seinen Hof Bericht erstatten könne. Ich erwarte demnach auf gegenwärtige Ordre Eure Antwort mit dem grössestem Verlangen.

Nach dem Concept. Friderich.

---

20 275. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 17 octobre 1771.

Je vous adresse ci-joint la copie d'un ordre que je viens d'expédier à mon major de Zegelin à Constantinople.[1] Je m'y suis déterminé en conséquence des insinuations que le comte de Panin vous a faites en dernier lieu,[2] et il me paraît très conforme à son idée d'envoyer un émissaire en secret à Constantinople ou sur les frontières pour jeter les premiers fondements de la paix avec la Porte. Si celle-ci agrée ma proposition, j'espère qu'elle sera suivie d'un heureux succès, et qu'elle nous mènera peut-être à quelques préliminaires de paix. Il serait donc bien nécessaire d'en prévenir le comte de Rumänzow, afin que, s'il lui venait quelque proposition analogue de la part du général ottoman, il sache à quoi s'en tenir, et ne tarde pas d'en rendre incessamment compte à sa cour.

Nach dem Concept. Federic

---

20 276. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 17 octobre 1771.

Je conçois aisément l'embarras où l'on doit se trouver là où vous êtes, par la continuation du refus de la Zélande à contribuer son contingent aux dépenses de l'État,[3] par celui où je serais, si les revenus

[1] Vergl. Nr. 20 274. Am 17. October sendet der König Abschriften des obigen, wie des Erlasses an Zegelin dem Grafen Finckenstein. — [2] Vergl. Nr. 20 260. — [3] Vergl. S. 421.

d'une ou de deux de mes provinces venaient à me manquer, et je ne vois pas encore de quelle manière on pourra mettre les choses, à cet égard, dans l'ordre convenable.

En attendant, le motif auquel vous attribuez la baisse subite des fonds publics,[1] ne me paraît guère plausible. La nouvelle de la défaite d'une partie de la flotte russe dans la Méditerranée par 6 vaisseaux de guerre espagnols, qui, selon votre dépêche du 11 de ce mois, doit l'avoir occasionnée, est certainement prématurée, et je présume que dans peu vous ne manquerez pas d'apprendre la véritable raison de cette chute. Pour moi, je la regarde pour un jeu des commerçants, qui cherchent à profiter par le trafic des actions, ainsi que cela se pratique souvent en Angleterre; car, l'Espagne et la Russie n'ayant rien à démêler ensemble, je ne vois pas l'intérêt qui pourrait engager la première à se porter à une démarche telle qu'on lui attribue, à l'égard de l'autre. Peut-être que dans peu ou même déjà à l'ordinaire prochain vous serez à même de me fournir des éclaircissements plus positifs là-dessus.

Nach dem Concept. Federic.

20277. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 17 octobre 1771.

Si le duc d'Aiguillon, ainsi que vous présumez dans vos dépêches, dont la dernière est du 6 de ce mois, désire véritablement de maintenir la paix en Europe,[2] il n'a qu'à engager la Porte à entrer en négociation avec la Russie pour le rétablissement de la tranquillité. C'est à présent le seul et l'unique moyen d'y parvenir, et si la France s'y emploie sincèrement, d'autres puissances ne manqueront point d'y coopérer, et je crois même le ministère autrichien trop raisonnable pour appréhender de sa part qu'il préférât alors d'embrouiller les affaires de l'Europe. Le moyen que je propose, est des plus simples, mais je suis persuadé que ce sont les meilleurs pour maintenir la tranquillité publique, et je souhaite qu'on en fasse usage.

En attendant il m'est entré différents avis sur les armements de l'Espagne. On a même débité en Hollande que sa flotte avait battu une partie des vaisseaux russiens.[3] Mais j'ai de la peine à regarder l'un et l'autre de ces avis comme bien fondés; tâchez de pénétrer ce qui en est, et rendez-m'en compte.

Quant au comte Ferraris, je le connais à la vérité comme bon officier, mais nullement comme négociateur.[4] Je n'ai jamais su qu'il y

[1] Vergl. S. 450. — [2] Vergl. Nr. 20245 und 20257. — [3] Vergl. Nr. 20276. — [4] Sandoz hatte anfangs vermuthet, dass der kaiserliche Oberst Graf Ferraris, der von Spaa nach Paris gekommen war, mit geheimen Aufträgen versehen sei. Nach-

avait une collection de plans des places fortes en France. Si vous pouvez en faire l'acquisition, vous me ferez plaisir de me la procurer, pour voir si je puis en faire usage pour faire lever celles de mes États sur le même modèle.

Mais, pour le Prétendant,[1] il pourrait bien avoir fini son rôle dans le monde. Sans partisans en Angleterre, brouillé avec les puissances, ses protectrices autrefois, la situation actuelle de l'Angleterre même n'est nullement favorable à ses vues. Cette île est à présent trop agitée par les différentes factions qui y subsistent. Chacune veut gouverner sur les autres, et ce flux et reflux peut bien donner lieu à des dissensions intestines, mais ne suffit pas pour pousser les choses jusques à détrôner le Roi actuellement régnant. Ses idées sur le trône de Pologne sont tout aussi ridicules. Il faut aux Polonais un roi très riche, pour prodiguer des largesses, que le pauvre prince Édouard n'est jamais capable de fournir, de sorte qu'il ferait mieux de renoncer, une bonne fois, à toutes ces chimères.

Enfin, comme vous parlez, à la fin de votre susdite dépêche, des détails de l'attentat contre la personne du marquis de Pombal, dont je n'ai encore rien appris, n'oubliez pas de m'en faire part, et marquez-moi, en même temps, les vrais motifs de la grande animosité contre ce ministre.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

20278. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 18 octobre 1771.

Pour répondre en peu de mots à votre rapport politique d'hier,[3] je vous dirai que le dénoûment de toutes ces affaires dépend, à mon

forschungen ergaben als Zweck seiner Reise, „d'examiner les plans détaillés qu'on a levés en France de la plupart des places fortes du royaume, afin de faire lever celles d'Autriche sur le même modèle".

[1] Sandoz berichtete, dass der Prätendent Karl Eduard Stuart acht Tage in Frankreich gewesen, darauf aber nach Italien, woher er gekommen, zurückgeschickt sei. „Les uns disent qu'il est venu demander la permission de se marier, les autres qu'il a voulu connaître les dispositions du nouveau ministère en sa faveur, les autres qu'il a été abusé par ses créatures, qui lui ont persuadé de prétendre au trône de Pologne en lui promettant l'appui des cours de Vienne et de France." — [2] Der Thäter, der als Diener bei dem Marquis vom Pombal (bis 1770 Graf Oeyras) hatte eintreten sollen, aber zurückgewiesen wurde, hatte am 6. September 1771 auf offener Strasse mit Steinen nach ihm geschleudert, ohne ihn zu treffen. Er war, nach Sandoz' Antwort, Fontainebleau 31. October, nur das Werkzeug von Unzufriedenen gewesen. „Le vrai motif d'animosité qui subsiste contre le ministre du Portugal, est qu'il cherche à mettre beaucoup d'égalité parmi les citoyens et à abaisser le pouvoir des grands." — [3] Ueber die Aussichten auf das Zustandekommen des Friedens.

avis, de la tournure que prendra notre négociation de la convention secrète avec la Russie. Si celle-ci a le succès que je désire, toutes les autres difficultés qui pourraient nous venir de la part de la cour de Vienne, me paraissent sans conséquence et assez faciles à écarter.

Nach der Ausfertigung. Federic.

20279. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 18 octobre 1771.

Vous jugez très bien[1] sur le transport des grains de Pologne que l'Empereur, selon la lettre ci-jointe de retour du baron de Swieten,[2] voudrait faire par la Silésie en Bohême. Quelque disposé que je sois à obliger ce Prince, il ne m'est pas possible de lui accorder les passe-ports qu'il me demande. La disette des grains est tout aussi grande dans mes provinces qu'elle est en Bohême, et la Pologne est la seule ressource qui me reste pour y remédier. Mais j'indiquerai à Sa Majesté Impériale un autre moyen, tout aussi propre à parvenir à son but; c'est de faire ses provisions pour la Bohême à Hamburg et de les faire transporter par eau sur l'Elbe.[3] Je lui accorderai même pour ce transport autant de passe-ports qu'elle me demandera. Vous n'oublierez donc pas d'insinuer tout ceci au baron de Swieten de la manière la plus convenable, en ajoutant que je croyais qu'il ferait bien de donner tout de suite et avant d'en informer sa cour, des ordres à Hamburg pour l'achat de ces provisions, afin de pouvoir encore les faire transporter avant l'hiver en Bohême.[4]

Voilà une réponse honnête et dont l'Empereur pourra être content.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig. Federic.

20280. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Potsdam, 18 octobre 1771.

Si les affaires du douaire pour la Reine ma sœur s'arrangent effectivement sur le pied que vous le mandez par votre dépêche du 4 de ce mois, je crois que cette Princesse aura lieu d'en être contente. La Suède est un pays peu pécunieux, et si elle fait tant que d'assigner la somme des 945 000 daler de cuivre ou 28 636 ducats,[4] que vous spé-

[1] Bericht, Berlin 17. October. — [2] D. d. „du logis“ 17. October. — [3] Vergl. Nr. 20 209. — [4] Rund 85 500 Thaler. Ausserdem erhielt die Königin als Wittwensitze Drottningholm und die Insel Swartsjö, und für ihre Tochter, die Prinzessin Sophie Albertine, rund 13 500 Thaler.

cifiez, ce sera, à ce qu'il me semble, tout au monde ce qu'on doit s'attendre de pouvoir tirer d'elle pour cet objet.

Au reste, n'oubliez pas de me marquer quand la Reine ma sœur compte de se mettre en chemin pour se rendre ici,[1] afin que je puisse m'y régler par rapport aux arrangements nécessaires à prendre pour sa réception.

Federic.

Nach dem Concept.

20281. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE SUÈDE A SWARTSJÖ.

[Potsdam] 19 octobre 1771.

Ma très chère Sœur. Il ne fallait pas moins que votre lettre, ma très chère sœur, pour me rappeler à la vie, après un très fort accès de goutte aux deux mains et aux pieds; mais le bonheur de pouvoir jouir encore, avant de mourir, de votre chère présence,[2] me rendra la force et la santé plus vite que je n'aurais pu l'espérer. Je vous remercie mille fois des jours heureux que vous voulez me procurer. C'est tout ce que je puis à présent, me réservant à vous en témoigner tout l'épanchement de mon cœur, aussitôt que mes forces me le permettront; trop heureux de pouvoir encore vous assurer de vive voix de la tendresse, de la considération et de la haute estime avec laquelle je suis à jamais, ma très chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

20282. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 19 octobre 1771.

Je ne saurais qu'applaudir à l'avis que vous venez de me donner, dans votre rapport d'hier, pour assurer le succès d'une négociation directe entre la Russie et la Porte, que j'ai ordonné à mon major de Zegelin de proposer au ministère ottoman.[3] La lenteur ordinaire du ministère russe m'est trop connue pour ne pas sentir combien il importe, dans cette occasion, de l'encourager à préparer toujours d'avance les instructions, pleins pouvoirs et autres expéditions nécessaires pour son émissaire, et la copie ci-jointe vous apprendra plus particulièrement les ordres qu'en conséquence de votre avis je viens d'expédier au comte de Solms à Pétersbourg.[4]

Der Schluss betrifft die Vorbereitungen für den bevorstehenden Besuch der Königin Ulrike in Berlin (vergl. Nr. 20281).

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Vergl. Nr. 20281. — [2] Ulrike schrieb (die Vorlage ist undatirt): „Je ne suis occupée que du bonheur de vous revoir; je pars à la fin de ce mois, si la parque ne tranche pas mes jours dans ce court intervalle.“ — [3] Vergl. Nr. 20274. — [4] Vergl. Nr. 20283.

20283. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 19 octobre 1771.

Mes ordres d'avant-hier[1] vous ont déjà appris que l'idée d'une négociation directe avec la Porte par des émissaires me paraît très convenable dans les conjonctures présentes, et ce que j'ai ordonné, en conséquence, à mon major de Zegelin pour la mettre en exécution. Mais si l'on veut en assurer le succès, il me semble d'une nécessité absolue que la Russie prépare en attendant toutes les instructions, pleins pouvoirs et autres expéditions nécessaires, afin que la personne que cette cour chargera de cette commission, puisse partir du moment que l'on sera convenu avec la Porte du lieu et des sûretés nécessaires pour cet envoi. Cette précaution me paraît d'autant plus nécessaire que je connais les lenteurs assez ordinaires du ministère russe, qui pourrait ensuite employer des semaines entières à dresser ces expéditions, et donner par ces délais occasion, sinon de faire manquer entièrement cette voie de réconciliation, du moins de faire soupçonner à la Porte, assez ombrageuse sans cela, qu'on n'ait eu dessein de la duper.[2]

N'oubliez donc pas de recommander, par toutes ces considérations, bien fortement au comte de Panin de fixer incessamment le choix de cet émissaire et de lui préparer sans délai toutes les expéditions nécessaires, afin qu'au moment que la Porte aura accepté cette proposition, il puisse partir tout de suite pour le lieu de sa destination.

Nach dem Concept. Federic.

—

20284. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Zegelin berichtet, Konstantinopel 17. September, er habe auf den Erlass vom 9. August[3] „dem Reis-Effendi die Friedensvorschläge des russischen Hofes bekannt gemacht. Nach verschiedenen deshalb gehaltenen Divans ist mir folgende Antwort durch den Reis- und Osman Effendi im Namen der Pforte gegeben worden:

Auf den ersten Punkt, dass, wann Russland in Ansehung der verlangten Sicherheit, wodurch der Pforte alle fernere Gelegenheit, das russische Reich anzufallen und zu beunruhigen, benommen, sich mit der Garantie der Vermittelungsmächte, welche man darum ansuchen könnte, begnügen will, so würde die Pforte damit zufrieden sein; verstände aber Russland durch diesen Articul die Indépendance derer Tartaren, der Moldau und Walachei, so könnten sie sich darüber gar nicht einlassen, sondern der Sultan declarire, dass er lieber den Krieg noch zehn Jahre fortsetzen wollte, als auf dergleichen, der Ehre seiner Krone so nachtheilige Bedingungen den Frieden zu machen.

Was zweitens die Entschädigung derer Kriegeskosten anbetrifft, so könnte sich die Pforte darauf ebenfalls nicht einlassen, sondern sie würde dieses Geld, so Russland als ein Dédommagement verlanget, zur Fortsetzung des Krieges anwenden;

und endlich, drittens, so wäre die Pforte nicht abgeneigt, bei dem Friedensschluss wegen der Handlung beiderseitiger[4] Unterthanen solche Arrangements mit

[1] Nr. 20275. — [2] Vergl. Nr. 20282. — [3] Vergl. Nr. 20097. — [4] Vorlage: „beiderseits".

Russland zu treffen, wodurch nicht allein alle dabei vorkommende Belästigungen in Sicherheit gestellet, sondern auch überhaupt der Friede zwischen beiden Reichen auf beständig befestiget werden könne.

Inzwischen wiederholet die Pforte hierbei nochmals, dass sie auf die bona officia Ew. Königl. Majestät und des wiener Hofes niemals renonciren, sondern fest dabei verbleiben und den Frieden weder durch eine andere Macht, noch weniger aber unmittelbar mit Russland schliessen würde, der gewissen Hoffnung, diese beiden Höfe würden sie nicht der Discretion von Russland allein überlassen, sondern noch fernerhin ihre bona officia anwenden, um ihr einen raisonnablen Frieden zu verschaffen. .

Wann ich . . . nach dem Raisonnement derer türkischen Minister urtheilen soll, so sollte ich fast daraus schliessen, als wenn die Pforte mit dem wiener Hofe bereits solche Engagements getroffen, dass letzterer bei längerer Fortsetzung des Krieges gewiss sich gegen Russland declariren dürfte. Es ist dem Reis-Effendi discursive selbst verschiedentlich der Ausdruck entfallen: Wir können uns nicht von dem wiener Hof in dieser Negociation detachiren, denn er ist unser Alliirter."

Potsdam, 20. October 1771.

Ohnerachtet nach Eurem Bericht vom 17. Septembris die Pforte gar nicht geneigt zu sein scheinet, sich zu denen ihr bekannt gemachten russischen Friedensvorschlägen zu verstehen, so sollte Ich doch meinen, dass sie sich darauf, ohne ihrer Ehre zu nahe zu treten, wenigstens einlassen und einen Versuch machen könnte, wie weit sie hierunter mit Russland einig werden möchte. Sie kann sich hierzu um so mehr entschliessen, als es dermalen und nach Meiner Ordre vom 17. dieses Monats[1] noch zur Zeit nicht auf einen förmlichen Congress, sondern auf die Zusammenkunft beiderseitiger Émissaires ankommet, deren erstere Unterredungen doch ohne alle Consequenz sind, und wobei es keiner Mediateurs bedarf. Wenn beide Höfe durch solche sich nur erst mit einander besprochen haben werden, so wird die Sache dadurch schon sehr erleichtert und allmählich zu einer ordentlichen Negociation eingeleitet werden. Thut also Euer Möglichstes, dieselbe nach Maassgebung Meiner obgedachten Ordre dahin einzuleiten, und sollte die Pforte etwa darauf bestehen, dass Ihr allein oder zugleich nebst dem österreichischen Minister diesen Unterredungen der beiderseitigen Émissaires beiwohnen möchtet, so bin Ich damit wohl zufrieden, und mag sie es hierunter halten, wie sie es am besten zu sein erachtet.

Friderich.

Nach dem Concept.

20285. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 20 octobre 1771.

Votre dépêche du 4 de ce mois, avec une apostille de la même date me sont bien parvenues, et je souhaite que les nouvelles qu'on

[1] Nr. 20274.

attend de Moscou sur la maladie qui y règne,[1] soient plus favorables et propres à tranquilliser entièrement Sa Majesté l'impératrice de Russie à ce sujet.

En attendant, c'est un évènement qui vient bien mal à propos, à l'heure qu'il est. Il ne manquera pas de partager l'attention de la cour où vous êtes, dans un temps où il serait bien à souhaiter qu'elle fût libre de toute distraction, pour ne s'occuper que des arrangements nécessaires à prendre et surtout du soin de recruter son armée et d'assembler son gros corps de 50000 hommes pour le faire entrer en Pologne dès le mois de janvier prochain. En effet, ces deux articles deviennent de jour en jour plus importants pour la Russie, et vous ne négligerez absolument rien pour l'encourager à les mettre en exécution, et à la porter même d'envoyer, le plus tôt le mieux, une dizaine de mille hommes contre les Confédérés en Lithuanie. Pour la soulager dans tous ces différents arrangements, je veux aussi céder à ses instances et faire occuper la ville de Posen par mes troupes.[2] Je prévois, à la vérité, que cette démarche fera du bruit, mais je tâcherai de l'excuser et de la justifier par les meilleurs prétextes possibles vis-à-vis de la cour de Vienne.

D'ailleurs, je vous ai déjà fait part de tout ce qu'il m'a été possible de pénétrer des dispositions de cette dernière cour.[3] Je ne saurais donc que m'y référer; mais, la dernière poste de Constantinople m'ayant apporté des nouvelles assez intéressantes de celles de la Porte relativement à la négociation de la paix,[4] je me hâte de vous les faire parvenir, à la suite de la présente, par un courrier exprès. Elles feront voir au comte de Panin comment il faut négocier avec ces gens-là, et combien il importe de ne pas les révolter au commencement par des propositions trop fortes. Ce ministre y remarquera encore que la Porte se repose, en quelque façon, sur l'assistance de la cour de Vienne, et que, si la Russie veut entamer une négociation directe avec elle, il faut prendre toutes les précautions nécessaires pour ne pas l'effaroucher par des propositions trop dures, capables à la cabrer, mais plutôt lui bien dorer la pilule et la porter peu à peu à l'avaler et à se prêter aux conditions qu'on veut lui faire agréer.

Toutefois ce n'est qu'un conseil que vous aurez soin de faire regarder à ce ministre comme une nouvelle marque de mon amitié et, en même temps, comme le moyen le plus sûr d'empêcher l'Autriche et la France d'y intervenir davantage et de prendre fait et cause en faveur de la Porte. C'est l'avis d'un bon et fidèle allié, et il dépendra toujours de la Russie de s'y conformer de la manière qu'elle jugera la plus convenable à ses intérêts.

[1] Die Pest. Nach Solms' Bericht war die Krankheit noch nicht erkannt. — [2] Solms berichtete, dass Panin den König bitte, Posen besetzen zu lassen. „Il m'a fait remarquer que la chose lui tenait fort à cœur, et que, sans ce secours d'ami de Votre Majesté, on sera fort embarrassé de se maintenir cet hiver en Pologne et d'y conserver la supériorité nécessaire." — [3] Vergl. Nr. 20273. — [4] Vergl. Nr. 20284.

En attendant, je ne saurais vous cacher que la Saxe ne peut pas encore se refuser à favoriser sous main les Confédérés. Encore à la dernière réduction de ses troupes elle a pourvu les congédiés des passeports et les a expédiés aux Confédérés. Il en est passé bon nombre par la Silésie,[1] et comme l'on a ignoré leur destination, on n'a pas pu les arrêter dans leur route.

Enfin, et pour ce qui est de ma convention secrète avec la cour où vous êtes, j'attends fort tranquillement son dernier mot pour sa conclusion. Je l'attends même avec confiance, puisque je suis persuadé que les services essentiels que je lui rends et suis en état de lui rendre encore à l'avenir, lui seront un motif bien puissant de ne pas traverser, dans cette occasion, les intérêts de ma maison royale, mais de faire plutôt tous les efforts imaginables pour les avancer, dans la ferme attente que je lui en tiendrai toujours compte.

Voici, au reste, un extrait de mes dernières lettres de Constantinople.

Federic.

Nach dem Concept.

20286. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 20 octobre 1771.

Sans doute qu'il m'importe infiniment d'être bien au fait des magasins que, selon votre dépêche du 12 de ce mois, la cour où vous êtes, forme en Hongrie. Il s'agit surtout de savoir si les amas de grains qu'on y fait, sont de nature à servir simplement à la subsistance journalière ou à se procurer des provisions nécessaires pour mettre une armée en campagne. Je sais bien que la récolte en Bohême et en Moravie ne fournit pas de quoi nourrir beaucoup de troupes, mais la Hongrie pourrait peut-être y suppléer, et c'est pourquoi je me donne tous les mouvements possibles pour savoir au juste si ces magasins sont proprement ce qu'on nomme magasins de guerre, ou s'ils ne sont destinés qu'à pourvoir aux besoins ordinaires. N'oubliez donc pas de venir à mon secours dans ces recherches. L'éloignement et le grand mystère que vous redoutez,[2] ne doivent pas vous rebuter de redoubler vos efforts, et je m'en promets d'autant plus un bon succès que vous êtes à la source, d'où doivent émaner naturellement les ordres pour la formation de ces magasins.

Quant à la flotte russe, il paraît qu'elle ne fera pas, cette année-ci, de grands progrès dans l'Archipel, et j'ai même lieu de présumer que cette cour aura, l'année prochaine, bien de la peine à trouver les fonds nécessaires pour son entretien et pour ses opérations. C'est cependant

[1] Vergl. S. 424. — [2] Rohd empfahl die Entsendung von Kundschaftern an Ort und Stelle.

une réflexion que je ne fais qu'à vous seul et dont vous ne ferez part à personne.

Der Erlass an Zegelin (Nr. 20 284) wird zur Beförderung übersandt.

Nach dem Concept. Federic.

---

20 287. AN DEN GENERALMAJOR VON DALWIG.

Potsdam, 20. October 1771.

Wenn Ich Euch zuvörderst vor die unter dem 14. dieses Mir überschriebene Grenznachrichten hierdurch danke, so möchte Ich hiernächst gern wissen, und zwar mit Zuverlässigkeit, ob die Oesterreicher in Ungarn ein wirkliches Kriegesmagazin vor die Armee schon haben oder noch zusammenbringen lassen, oder ob die Magazinvorräthe nur von der Beschaffenheit sind, um die daselbst stehende Truppen von einem Tag zum andern zu verpflegen.[1] Ihr werdet Euch hiernächst allenfalls durch einen expressen Emissär ganz eigentlich zu erkundigen und Mir demnächst Euren Bericht zu erstatten, nicht unterlassen.

Nach dem Concept. Friderich.

---

20 288. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 20 octobre 1771.

Selon les dernières lettres de Constantinople du 17 de septembre, la Porte paraît se cabrer contre la première esquisse des conditions de paix, et sa réponse porte une empreinte manifeste de lui avoir été suggérée par la cour de Vienne.[2] Il faudra donc changer de batterie pour l'engager à agréer la proposition d'une négociation directe, par la voie de deux émissaires, et porter la Russie à en éloigner, dans le commencement, tout ce qui pourrait l'effaroucher. Dans cette vue, j'ai adressé tant au comte de Solms qu'au major de Zegelin les ordres ci-joints en copie, qui, conjointement avec ceux au sieur de Rohd,[3] vous entretiendront, en même temps, dans une connaissance suivie des affaires d'à présent. Vous trouverez de ces derniers également une copie à la suite de la présente; et comme vous observerez par ceux au comte de Solms que j'ai cédé enfin aux instances réitérées de la Russie, et que j'ai résolu de faire occuper la ville de Posnanie par mes troupes, vous aurez soin d'en prévenir incessamment le baron de Swieten et de lui faire regarder cette démarche comme une pure complaisance et déférence

[1] Vergl. Nr. 20 286. — [2] Vergl. Nr. 20 284. — [3] Vergl. Nr. 20 284. 20 285. 20 286.

aux désirs de mon alliée, la Russie; et que, pour prévenir tout ombrage, je ne ferais entrer en Posnanie qu'un seul bataillon, prêt à l'en retirer, dès que les Russes voudraient s'en remettre en possession. J'attends d'apprendre ce que ce ministre vous répondra, et, en attendant, je ne veux pas vous cacher, quoique uniquement pour votre seule information, que cette occupation me procurera, en même temps, les facilités d'acheter 15 000 *winspel* de grains en Pologne, ce qui a été un motif de plus de ne me pas refuser à la réquisition de la Russie.

Nach der Ausfertigung. Federic.

---

20 289. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 21 octobre 1771.

Je suis bien aise d'apprendre, par votre dépêche du 15 de ce mois, que le duc Louis de Brunswick ait témoigné du contentement de la communication qui lui a été faite des notions qui ont pour objet le rétablissement de la paix entre la Russie et la Porte.[1] Il y a grande espérance jusqu'à présent qu'on pourra obtenir ce but salutaire, pourvu seulement qu'on puisse parvenir à porter les deux puissances belligérantes à s'expliquer réciproquement à cet égard, et si l'on y parvient, il y a lieu de se flatter que tout se terminera d'une façon pacifique entre elles.

Pour ce qui regarde la situation de la France, elle doit être, à en juger par tout ce qui revient sur ce sujet, extrêmement faible, de sorte que le gouvernement de ce royaume ne saurait guère paraître redoutable à qui que ce soit. En attendant, je m'étonne que l'on soit encore à ignorer là où vous êtes, la véritable raison qui a occasionné la dernière baisse des actions,[2] et que l'on n'ait pu avoir jusqu'ici des éclaircissements justes là-dessus.

Au reste, j'ai de la peine à croire que la Russie pourra se procurer de grandes ressources en Hollande au moyen de ses négociations d'emprunt. Ce qui peut lui faciliter le succès en cela et augmenter son crédit dans ce pays, sera le payement exact des intérêts des capitaux négociés. C'est par ce moyen seul, qui ne saurait vous rester caché s'il est mis en pratique ou non, que cette puissance pourra parvenir avec le temps, selon mon opinion, à tirer des sommes plus considérables qu'elle n'a fait jusqu'à présent, de là-bas.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. Nr. 20 236. — [2] Vergl. S. 459.

20290. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 21 octobre 1771.

A vous dire vrai, j'ai une peine infinie de supposer que le nouveau système pacifique dont votre dernière dépêche [du] 10 de ce mois m'a fourni l'esquisse,[1] soit l'ouvrage des délibérations du Conseil français. J'ai plutôt lieu de présumer qu'il sort de la tête d'un commis de bureau, qui s'est cru assez entendu pour faire la politique, mais qui n'en connaît pas seulement les premiers principes. En effet, il faut être bien simple pour se persuader qu'il soit jamais possible de dépouiller une aussi grande puissance que la Russie de ses conquêtes, de la chasser du Holstein et de la forcer à voir d'un œil tranquille détrôner le roi de Pologne et donner le duché de Courlande à un autre prince. Et, pour l'Angleterre, quelque faible que puisse être son gouvernement actuel, il n'y a cependant pas la moindre vraisemblance qu'on puisse jamais parvenir à la déposséder des duchés de Brême et de Verden, sans parler des autres chimères dont ce prétendu système pacifique est entrelacé, et qui sûrement ne manqueraient pas d'allumer une guerre, sinon générale, du moins bien plus sanglante que celle d'à présent. Toutes ces considérations me paraissent donc mettre hors de tout doute que ce projet n'est nullement une production ministérielle, mais uniquement des rêveries d'un imbécile subalterne, où l'on ne remarque pas seulement la moindre ombre de bon sens.

Federic.

Nach dem Concept.

20291. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 21 octobre 1771.

Votre dépêche du 8 de ce mois m'est bien parvenue, et plus je réfléchis sur le système britannique actuel, et plus ai-je lieu d'en être surpris. En effet, après les campagnes les plus glorieuses que cette cour a faites, elle pouvait aspirer à l'honneur d'être une des premières puissances et, pour ainsi dire, l'arbitre de toute l'Europe. Mais, bien loin d'acquérir cette gloire, l'indolence et la faiblesse de son ministère l'a conduite à un état si abject que personne ne s'en embarrasse plus, et que, dans l'ignorance où elle est de ce qui se passe dans les autres cours, on dirait presque qu'elle n'appartient plus à la classe des puissances

[1] Sandoz berichtete: „Ce système établit quatre grandes puissances primitives et protectrices de leurs alliances, la Prusse conjointement avec la Saxe, l'Autriche, la France et l'Espagne conjointement avec le Portugal, et le grand mobile de cette union est d'abaisser le pouvoir de la Russie et de l'Angleterre." Sandoz schilderte darauf die Einzelheiten des Projects. „La Russie, au moyen de cet arrangement, est reléguée dans ses premières limites. L'Angleterre devient une puissance isolée et peu redoutable pour la France et l'Espagne."

de l'Europe. De là vient que, quoiqu'il n'y ait plus apparence que les troubles de l'Orient allument le feu d'une guerre générale, ils seront cependant pacifiés, sans qu'elle y entre pour rien ou qu'elle y ait la moindre influence.

Mais, d'un autre côté, je ne suis pas moins persuadé que, quelque soin que prenne son ministère d'éloigner de nouveaux troubles avec l'Espagne et la France, ils ne tarderont point de survenir et de trouver cette cour isolée et sans alliés, avec la seule consolation de n'être pas obligée de faire passer la mer à ses troupes. Alors elle verra, et toute l'Europe avec elle, jusques où le système des Whigs l'a menée et combien plus d'avantages elle aurait trouvé dans celui des Torys.

Nach dem Concept. Federic.

20292. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Potsdam, 22 octobre 1771.

La décision du douaire de la Reine ma sœur restant encore toujours suspendue, suivant votre dépêche du 8 de ce mois, je vous dirai que cette Princesse est dans l'idée que la plus grande opposition à l'arrangement de cette affaire vient du côté des Bonnets, et non de celui des Chapeaux,[1] de façon que je présume que la Reine ma sœur se fie peut-être un peu trop en ceci et plus qu'elle ne devrait, aux discours et insinuations du comte de Fersen, que je regarde cependant comme un homme assez équivoque et sur qui on ne saurait pas se reposer tout-à-fait. Je puis me tromper, mais, quoi qu'il en soit, je suis persuadé que vous ne négligerez rien pour faire régler cette affaire, autant qu'il dépendra de vous, à la satisfaction et contentement de la Reine.

Au reste, tâchez de recommander aux princes de Suède la concorde,[2] et exhortez les fortement, lorsque vous aurez occasion de leur parler, d'éviter tout ce qui pourrait les brouiller avec le Roi leur frère, pour ne pas devenir par là les ennemis de leur propre maison.

Nach dem Concept. Federic.

20293. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 22 octobre 1771.

Votre dépêche du 19 de ce mois qui renferme un tableau exact et véridique de la situation de la Bohême,[3] est très intéressante. La

[1] Vergl. S. 387. — [2] Dönhoff berichtete über Streitigkeiten zwischen Gustav III. und seinen mit ihm unzufriedenen Brüdern. — [3] In Folge der schlechten Ernte herrschten Hungersnoth und Epidemieen in Böhmen.

disette qui règne généralement dans tous les États de l'Empereur, ainsi que partout ailleurs, mettra ce Prince dans une impossibilité absolue d'entreprendre aucune guerre de toute l'année prochaine de 1772.[1] Il est vrai que la récolte des grains commence déjà à se faire dès le mois d'août; mais comme on ne saurait approvisionner les magasins et les remplir de tout ce qu'il faut, avant celui de décembre, il n'y a pas moyen non plus de mettre plus tôt les troupes en campagne et les faire agir avant ce temps-là, de sorte qu'il n'y a rien à appréhender de pareil de toute l'année prochaine. Tout ce qu'il y a de plus terrible à craindre de la misère où presque tous les pays se trouvent réduits, c'est qu'il n'en résulte, à la fin, la peste, qui serait un malheur pire que tous ceux qui pourraient arriver, mais dont il faut se flatter de rester garanti.

Tâchez, au reste, d'acquérir, autant que possible, des notions ultérieures aussi intéressantes que celles que vous venez de me mander, et n'oubliez pas de me les communiquer soigneusement.

Der König bewilligt Borcke Getreidepässe.

Federic.

Nach dem Concept.

20294. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 22 octobre 1771.

J'approuve fort ce que, selon votre rapport d'hier, vous avez ajouté aux insinuations que je vous avais ordonné de faire au baron de Swieten sur l'occupation de Posnanie par mes troupes.[2] Pour tranquilliser la cour de Vienne d'autant plus à ce sujet, j'ai dessein de charger mon ministre d'État de Rohd de lui faire des insinuations analogues.

Es folgt die Aufzählung der Gründe (vergl. Nr. 20295).

Mais si, après cela, cette cour ne veut pas acquiescer à tous ces motifs, je m'embarrasserai fort peu qu'elle en prenne de l'humeur ou non. Elle ne pourra pourtant guère la faire éclater. La disette en Bohême ne lui permet absolument point d'y former des magasins. Elle y est plutôt parvenue à un point que le boisseau de seigle, mesure de Berlin, s'y vend au delà de trois écus,[3] et qu'elle aura une peine infinie et des dépenses très considérables à faire pour pourvoir à la subsistance de ses troupes dans ce royaume.

Toutes ces considérations prises ensemble me font donc présumer que, malgré toutes ses mauvaises intentions, elle sera obligée, bon gré

[1] Borcke berichtete: „Votre Majesté a tout lieu d'être tranquille sur tout ce que la cour de Vienne pourrait entreprendre d'ici au mois d'août de l'année prochaine." — [2] Finckenstein hatte der Mittheilung von der Besetzung Posens (vergl. Nr. 20288) die Begründung hinzugefügt, sie sei erfolgt, um die preussischen Grenzen desto besser vor den Conföderirten zu schützen. — [3] Bericht Borckes, Dresden 19. October. Vergl. Nr. 20293.

mal gré, de rester tranquille, et que, quelque pli que les affaires puissent prendre, nous n'aurons cependant point de guerre à appréhender pour l'année prochaine. Je le souhaite.

Nach der Ausfertigung. Federic.

20295. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 23 octobre[1] 1771.

Vous avez bien raison de dire, dans votre dernier rapport du 16 de ce mois, qu'il serait fort à souhaiter que Leurs Majestés Impériales et Royales persistent inébranlablement dans leurs sentiments pacifiques. Toute l'Europe y gagnerait, et la paix entre les puissances belligérantes rencontrerait d'autant moins de difficultés. A force de la souhaiter, avec vous, je me persuade que les évènements y seront favorables, et que peut-être il en surviendra qui engageront le prince de Kaunitz même à mettre de l'eau dans son vin et à revenir de son animosité contre la Russie. Il y a au moins déjà un empêchement physique qui s'oppose à ses vues; la famine qui commence à se faire sentir partout, met un obstacle presque invincible à la formation des magasins, et peut-être sera-t-elle le meilleur négociateur et promoteur de la paix.

Der Schluss betrifft die Erstattung von Auslagen.

Federic.

P. S.

J'ai oublié de vous informer du dessein où je suis de faire occuper la ville de Posnanie par mes troupes.[2] Ce n'est cependant uniquement qu'à la réquisition de la Russie que j'ai pris cette résolution, et elle ne l'a demandé qu'afin d'en retirer sa garnison pour s'en servir ailleurs. J'ai cru pouvoir d'autant moins m'y refuser que je l'ai engagée à bien des articles qui sont de la dernière importance pour la cour où vous êtes, et à l'égard desquels elle a presque entièrement déféré à mes instances. Elle pouvait donc bien s'attendre à ce retour de complaisance de ma part. D'ailleurs, je n'ai pris cette ville qu'en dépôt, afin d'empêcher que les Confédérés ne s'y nichent, et, pour éviter tout ombrage, je n'y enverrai aussi qu'un seul bataillon, prêt à l'en retirer, dès que les Russes voudraient y rentrer, ce qui pourrait bien arriver au mois de novembre ou de décembre prochain.

Comme j'ai fait prévenir sur tout ceci le baron de Swieten à ma cour,[3] je suis bien aise de vous en avertir également, afin que vous puissiez en parler sur le même ton au prince de Kaunitz et me rendre compte quel air il aura fait en apprenant cette nouvelle.

Nach dem Concept.

---

[1] Vom 23. October ein Schreiben an Hoditz in den Œuvres, Bd. 20, S. 235. — [2] Vergl. S. 465 und Nr. 20294. — [3] Vergl. Nr. 20288.

20296. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 23 octobre 1771.

Ce n'est qu'avec bien du plaisir que j'ai remarqué, par vos dépêches du 8 de ce mois, que mes idées sur le rétablissement de la paix[1] se rencontrent si bien avec celles du comte de Panin qu'il en résulte une conformité parfaite de sentiments et de dispositions entre les deux cours. Tel est l'effet salutaire des liaisons intimes qui subsistent entre moi et Sa Majesté l'impératrice de Russie, et que je ne cesserai jamais de cultiver, par tous les soins imaginables, comme le moyen le plus propre à avancer le bonheur et la prospérité de nos États et sujets respectifs.

Dans cette vue, je ne discontinuerai point de dire à ce ministre mes idées sur les moyens d'avancer la paix avec la Porte, avec toute la vérité et sincérité possible; et, pour cet effet, je ne vous dissimulerai point que je persiste toujours à regarder l'expédition d'un homme affidé à Constantinople ou l'intervention des émissaires de part et d'autre dans un endroit sur les frontières des deux armées[2] comme les moyens les plus propres d'y parvenir. Dès qu'on sera d'accord sur l'un ou sur l'autre de ces deux expédients, je m'en promets un très bon succès pour le rétablissement de cette paix, et, si l'on choisit le dernier parti, je me flatte qu'il ne faudra peut-être que quelques pourparlers, et que l'émissaire turc fasse un couple de tours à Constantinople, pour convenir de ses préliminaires et jeter ainsi les premiers fondements de ce grand ouvrage. Il n'y a qu'une précaution, qui est de toute nécessité, d'observer dans cette occasion, et que je prie, par conséquent, la Russie de ne jamais perdre de vue: c'est de ne pas former des prétentions trop fortes et capables à engager la Porte à se cabrer et à se jeter entièrement entre les mains de la cour de Vienne. En effet, si la Russie suit, à cet égard, mes avis, et qu'elle tâche d'adoucir, autant que possible, ses conditions, il y aura encore moyen d'entamer une négociation directe avec la Porte et de donner une parfaite exclusion à cette cour.

Ce qui prouve encore plus la nécessité indispensable de cette précaution, c'est que toutes mes lettres de Vienne ne parlent que de cet équilibre dans l'Orient, dont cette cour fait son principe favori, et qu'elle fera toujours servir pour prétexte de se mêler des affaires entre la Russie et la Porte. Si donc la Russie peut faire en sorte que la négociation susmentionnée soit justement en train, lorsqu'elle fera entrer son gros corps de troupes en Pologne, elle y gagnera beaucoup, et il sera très possible alors que la cour de Vienne sera obligée de la laisser faire seule et de rester tranquille, sans se mêler, en aucune façon, de cette négociation.

Pour cet effet, il dépendra beaucoup du choix que la Russie fera de son négociateur ou émissaire, et, à mon avis, il lui faut absolument

[1] Vergl. Nr. 20190. — [2] Vergl. Nr. 20260.

un homme souple qui sache se retourner de tout côté, rompu dans les négociations délicates et capable de proposer des biais et des tempéraments propres à faire passer ses propositions. Vous n'oublierez donc pas de communiquer toutes ces idées au comte de Panin, afin qu'il puisse en faire l'usage qu'il jugera le plus convenable aux intérêts de sa souveraine.

Quant aux blés de Riga,[1] j'espère encore de pouvoir m'en passer. On m'a fait des propositions assez avantageuses de m'en pourvoir en Pologne,[2] de sorte que, pour le présent au moins, j'ai renoncé au dessein d'en faire venir de Livonie.[3]

Au reste, je n'ai pu qu'être surpris de la scène fâcheuse qui vient d'arriver à Moscou.[4] Comme elle ne s'origine cependant que des maladies épidémiques qui règnent dans cette capitale,[5] j'espère qu'on trouvera bientôt moyen d'y porter remède, et que peut-être les ravages de ces maladies même ne seront pas aussi considérables que les premières nouvelles les ont annoncés. Je le souhaite au moins, et, avant de finir, je suis bien aise de vous avertir que mon département des affaires étrangères a ordre de vous communiquer en copie deux lettres que je viens de recevoir de la part du roi de Pologne et du grand-général comte Oginski, avec les réponses que j'ai fait faire à l'un et à l'autre.[6]

Nach dem Concept. Federic.

20297. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 23 octobre 1771.

Les entreprises que, selon votre dépêche du 9 de ce mois qui m'est bien parvenue, le sieur de Saldern voudrait tenter de nouveau contre quelques forts occupés par les Confédérés dans les montagnes,[7] me paraissent être hors de saison et ne pouvoir aboutir guère à rien d'essentiel. Dès que la nouvelle armée que l'impératrice de Russie est intentionnée de faire entrer en Pologne, y sera arrivée, toutes les Confédérations prendront fin et seront vraisemblablement ruinées, dans un espace de six semaines tout au plus, de fond en comble. Je ne comprends donc pas pourquoi le sieur de Saldern est si empressé à vouloir détruire des bicoques qui ne peuvent guère être envisagées autrement que comme retraites de brigands. Un peu de patience encore, et les

[1] Vergl. S. 382. Solms berichtete, dass dem Einkauf von Getreide in Riga keinerlei Schwierigkeit entgegenstehe. — [2] Vergl. S. 468. — [3] Am 27. October unterrichtet der König Solms, dass er nach dem Vorschlag von Hüttel Befehl gegeben habe, mit Uebergehung des Zwischenhandels in Riga Getreide in Esthland zu kaufen und noch im laufenden Jahre nach Königsberg zu schaffen. — [4] Ermordung des Erzbischofs Ambrosius durch den fanatischen Pöbel am 29. September. — [5] Vergl. S. 465. — [6] Vergl. Nr. 20298. — [7] Saldern wünschte die Eroberung dieser Forts, da die Conföderirten von dort aus ständig Krakau beunruhigten. Er wiederholte die Bitte an den König um Ueberlassung von Mörsern und Munition.

Russes se trouveront à portée d'agir entièrement en maîtres dans toute la Pologne.

Des mortiers du calibre de 200 livres tels qu'on me les demande pour l'exécution de ces entreprises, ne se trouvent point dans mes arsenaux, de sorte qu'il m'est impossible de les fournir, même avec la meilleure volonté du monde. Outre cela, cette artillerie exige un train considérable, et d'où prendre à présent le charroi nécessaire pour cela? D'ailleurs, comme on ne saurait répondre des évènements, je serais fort fâché, si, en cas de malheur, mon artillerie pouvait tomber en des mains pareilles que celles des Confédérés. C'est donc par cette raison principalement que je ne saurais me résoudre à confier de mon artillerie à des corps volants tels que sont ceux que le sieur de Saldern compte de faire agir en cette occasion, laquelle je ne refuserai cependant jamais, dès qu'un corps de 5 à 6000 hommes se mettra, dans cette vue, en mouvement, mais la fournirai, dans ce cas, toujours avec bien du plaisir.

Je vous avertis en attendant, à cette occasion, que je viens de prendre possession de la ville de Posen, à la réquisition de l'impératrice de Russie,[1] pour la conserver aussi longtemps, jusqu'à ce que les troupes russes se trouvent à portée d'y mettre de nouveau garnison.

En général, il me semble qu'on fera bien de laisser les troupes russes en Pologne dans la position où elles se trouvent présentement, et d'attendre, pour les faire agir offensivement, jusqu'à ce qu'ils aient reçu leurs nouveaux renforts, et que les secours stipulés y soient joints.

Schluss wie in Nr. 20 296.

Nach dem Concept. Federic.

---

20 298. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 23 octobre 1771.

Vous jugez très bien, dans votre rapport d'hier, sur la lettre ci-jointe du grand-général comte Oginski.[2] Cet officier s'étant déclaré ouvertement contre la Russie et contre son roi même, j'aurais très mauvaise grâce de m'intéresser en sa faveur. Il me semble même qu'il ne convient pas seulement que d'entrer en correspondance directe avec lui sur ce sujet. Il suffira plutôt que vous lui fassiez connaître de ma part que j'étais fâché de lui avoir vu prendre un parti dont je l'aurais sûrement détourné, s'il avait jugé à propos de prendre mes conseils, et que,

[1] Vergl. S. 465. — [2] D. d. Danzig 1. October. Oginski suchte, nach Finckensteins Bericht, den König zu bestimmen, „à préserver ses terres des malheurs dont [elles] sont menacées, sous le prétexte d'un canal qu'il prétend avoir commencé pour favoriser le commerce de la Pologne avec la ville de Königsberg". Finckenstein hielt die Bewilligung des Gesuchs für ausgeschlossen.

par les considérations susmentionnées, il ne m'était pas possible de me mêler de ses affaires.[1]

Mais, voici encore une lettre que la dernière poste de Prusse m'a apportée. Elle est du roi de Pologne, et je ne saurais vous dissimuler que son contenu[2] m'a surpris. Aussi ne manquerez-vous pas de faire connaître à ce Prince, dans la réponse que vous lui ferez expédier à ma propre signature, combien j'avais été étonné des plaintes qu'elle renferme; que jusqu'ici toutes mes démarches, ainsi que celles de l'impératrice de Russie, n'avaient eu pour principe que de maintenir Sa Majesté Polonaise sur le trône de Pologne que nous lui avions garanti, et dont les Confédérés, par une animosité sans exemple, tâchaient de le dépouiller; qu'en conséquence nous nous étions efforcés de les contenir partout dans la soumission et de les empêcher de piller et de saccager son royaume; que c'était dans la même vue que l'impératrice de Russie m'avait requis de faire occuper par mes troupes la ville de Posnanie,[3] et que j'y avais déféré avec d'autant plus d'empressement que, par ce moyen, les Confédérés seraient empêchés de s'approcher trop près de Varsovie; et qu'en général, toutes nos démarches ne tendant qu'à maintenir Sa Majesté Polonaise sur le trône, à disperser les Confédérés et à rétablir le calme et la tranquillité dans son royaume, je m'étais plutôt attendu à des applaudissements qu'à des plaintes de sa part.[4]

Vous observerez de donner à toutes ces observations la tournure la plus convenable, sans entrer le moins du monde sur le vrai objet de ces plaintes, et vous n'oublierez pas d'adresser ensuite, tant de la lettre du roi de Pologne et de celle du comte Oginski que des réponses que j'y ai fait faire, une copie exacte à mes ministres à Pétersbourg et à Varsovie.[5]

Je finis en vous adressant celle de mes ordres d'aujourd'hui au sieur de Rohd et au comte de Solms.[6]

Federic.

Nach einer Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

20 299. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 24 octobre 1771.

Je vous sais gré de la communication des nouvelles renfermées dans votre dernière dépêche du 18 de ce mois, au sujet de la situation

[1] Demgemäss Schreiben Finckensteins an Oginski, Berlin 25. October. — [2] König Stanislaus beklagte sich, Warschau 9. October, über den fortgesetzten Aufenthalt der preussischen Truppen in Polen, sowie über die von ihnen eingeforderten Naturallieferungen. Er befürchtete ferner die Schädigung seiner eigenen Interessen, falls der von preussischer Seite angekündigte Verkauf von Salz in Polen ausgeführt werden sollte, und schloss mit der Bitte um schleunige Weisungen an Benoît zur Abstellung seiner Beschwerden. — [3] Vergl. S. 465. — [4] Die demgemäss im Ministerium in Form eines Handschreibens aufgesetzte Antwort an König Stanislaus ist Berlin 25. October datirt. — [5] Uebersandt mit Ministerialerlass, Berlin 26. October. — [6] Vergl. Nr. 20 295 und 20 296.

actuelle des finances de la France, qui sont aussi curieuses qu'intéressantes.[1] Cette couronne fournit un exemple assez frappant qu'une monarchie, quelque vaste et puissante qu'elle soit, peut tomber en décadence et être ruinée insensiblement par la dissipation de ses revenus et la mauvaise administration de ses finances.

Le contenu de votre post-scriptum annexé me donne lieu de croire que les États-Généraux auront beaucoup de peine pour redresser le dérangement que leurs finances viennent d'essuyer par le manque d'acquit de la Zélande à la caisse de l'Union. Le refus de cette province à payer sa quote-part,[2] ne peut qu'occasionner un grand vide dans les revenus et, par conséquent, bien de l'embarras à la République. Je n'ai d'ailleurs rien d'intéressant à vous mander cette fois-ci; c'est pourquoi je finis.

Nach dem Concept. Federic.

20300. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 24 octobre 1771.

Il ne saurait qu'être fort indifférent à la politique que, selon votre rapport du 13 de ce mois, le duc de Choiseul soit encore dépouillé ou non de la charge de colonel des Suisses,[3] et, au reste, vous n'avez qu'à faire un compliment poli à l'abbé Bruno sur la lettre qu'il vous a remise, et lui dire de ma part que l'histoire dépendait de la vérité,[4] qu'ainsi, pour écrire l'histoire des hommes, il fallait attendre qu'ils soient morts; qu'il aurait donc la bonté d'avoir patience et d'attendre que ma course soit finie, et que peut-être pourrait-il être satisfait assez tôt.

Nach dem Concept. Federic.

20301. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 24 octobre 1771.

Le Prétendant a été effectivement en France, ainsi que vous l'observez dans votre rapport du 10 de ce mois; mais Sa Majesté Très-Chrétienne l'a fait ramener sur les frontières de l'Italie.[5] Quelque sensation que cette nouvelle apparition puisse produire en Angleterre, laissez toujours le ministère britannique dans sa léthargie.[6] Cette couronne

[1] Vergl. S. 439. — [2] Vergl. S. 458. — [3] Vergl. S. 209. — [4] Abbé Bruno eröffnete (in einem undatirten Schreiben) dem König seine Absicht, die Geschichte seiner Regierung zu schreiben. „Je m'adresse à Votre Majesté Elle-même pour Lui demander Ses mémoires et un asile pour écrire librement. Par malheur, il est peu de princes qui n'aient rien à craindre de la vérité; plus elle vous est favorable, moins il y a de sûreté à la publier hors de vos États." — [5] Vergl. S. 460. — [6] Maltzan betrachtete das Erscheinen des Prätendenten in Paris als günstige Gelegenheit, „pour mettre l'activité du ministère à l'épreuve et tenter de le faire revenir de sa léthargie". Er berichtete über Schritte, die er in dieser Richtung gethan hatte.

n'entre plus en rien dans mes spéculations politiques. Soyez-en bien persuadé, et, au reste, malgré la fermentation qui subsiste encore dans quelques cours de l'Europe, j'ai pourtant lieu d'espérer que l'appréhension d'une guerre générale se dissipera petit à petit.

Nach dem Concept. Federic.

20302. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 25 octobre 1771.

Nous sommes parfaitement d'accord sur les moyens d'avancer la négociation de paix entre la Russie et la Porte, et je pense, tout comme vous dans votre rapport d'hier, que, si la première suit mes conseils, elle ne tardera point d'être mise en train, et que les préliminaires pourraient bien se signer avant le retour du printemps. Il n'y a que le grand éloignement des deux parties belligérantes qui rend la correspondance entre elles extrêmement difficile, et qui doit naturellement apporter quelques délais à la conclusion de ce salutaire ouvrage. En effet, il nous faut toujours deux mois et au delà pour avoir réponse de la Porte, et ensuite encore un mois ou six semaines pour nous procurer celle de Russie; de sorte que, selon ce calcul, il se passera bien six mois, avant que nous soyons informés, seulement une couple de fois, des progrès de cette négociation. Le moyen des émissaires pourrait peut-être abréger ce terme,[1] et c'est un motif de plus pour désirer que la Russie le mette incessamment en usage.

Mais il y a encore une autre anicroche à redouter. Ce sont les insinuations flatteuses et séductrices des cours de Vienne et de Versailles; et si elles profitent de cet intervalle pour les faire goûter à la Porte, elles pourraient bien, sinon déranger entièrement, du moins retarder terriblement toute notre négociation.

Quoi qu'il en soit, je me flatte toujours que, dès que la Russie fera entrer en Pologne son nouveau corps de 50000 hommes, l'Autriche fera des réflexions plus sérieuses, et qu'elle aimera mieux coopérer à une prompte conclusion de paix que de risquer, par une plus longue tergiversation, d'allumer le feu d'une guerre générale.

Nach der Ausfertigung. Federic.

20303. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Potsdam, 25 octobre 1771.

Vous avez bien fait de consulter, suivant votre dépêche du 11 de ce mois, les sentiments de la Reine ma sœur sur la conduite à tenir

[1] Vergl. S. 447.

par rapport au mémoire que vous êtes autorisé de présenter à la Diète au sujet de son douaire.[1] Quoique la levée des difficultés que cette affaire paraissait rencontrer du commencement, vous dispensera peut-être à présent de faire une telle démarche,[2] cependant il n'y aurait rien de gâté, quand même vous l'auriez déjà faite. La déclaration en question est conçue, en conformité des intentions de cette Princesse, en termes si modérés qu'elle aurait pu être produite en toute sûreté et sans risque de préjudicier absolument en rien à ses intérêts. De quelle manière, en attendant, que vous vous déterminiez à ce sujet, n'oubliez pas de me marquer à quel jour on fixera la cérémonie du couronnement du Roi.

Federic.

Nach dem Concept.

20304. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A COPENHAGUE.

Arnim berichtet, Kopenhagen 19. October: „Quoique la cour soit toujours occupée d'intrigues, elle ne peut guère compter de voir suivre un plan solide, si le mécontentement de la noblesse et de tout le pays, qui est au plus grand point, et qui fait craindre quelque mauvais dénoûment, ne fait pas entrevoir à la cour la nécessité de former de bonnes troupes pour avoir un appui contre des évènements qui pourraient facilement arriver; car je suis tenté de croire que le mécontentement est si général qu'il ne faudrait qu'une seule tête téméraire qui arborât l'étendard de la révolte, pour être suivie de la plus grande partie. Les libelles horribles contre la cour et les gens en place, qui paraissent tous les jours, et par lesquels on excite le peuple à la révolte, en mettant la tête de plusieurs à haut prix, n'en laissent presque plus douter."

Potsdam, 26 octobre 1771.

La nation danoise passe pour beaucoup plus flegmatique que vous ne la supposez dans votre dépêche du 19 de ce mois. Il n'y a donc pas lieu de craindre, par cette raison, à ce que je m'imagine, qu'elle en vienne jamais aux extrémités qu'on paraît appréhender de sa part, et qu'elle pousse son animosité contre la cour jusqu'au point que d'y occasionner quelque révolution. Tout le mécontentement de la noblesse ne provient que du renvoi de ceux qui occupaient les principales charges du royaume, et de ce qu'on les a remplacés par des misérables et gens de basse extraction.[3] C'est de cela seul et vraisemblablement d'aucune autre cause que s'originent ses dégoûts et son aliénation pour l'administration présente.

[1] Vergl. Nr. 20219 und 20230. — [2] Dönhoff hatte die Befehle der Königin Ulrike erbeten, da er bei Empfang des Erlasses vom 27. September (Nr. 20219) geschwankt hatte, ob die Uebergabe der Erklärung noch angebracht sei, „le comité secret ayant déjà arrangé l'article du douaire d'une façon qui ne laisse pas prévoir que les *Plena* des états y changeront rien". — [3] Mit Beziehung auf Struensee, der im Juli 1771 zum Geheimen Cabinetsminister ernannt und in den Grafenstand erhoben worden war.

Au reste, je vous sais gré de la copie du traité conclu dernièrement entre le Danemark et la ville de Hamburg,[1] que vous m'avez adressée.

Federic.

Nach dem Concept.

20305. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 27 octobre 1771.

Le manque de grains qui se manifeste, selon votre dépêche du 19 de ce mois, tant en Bohême et Moravie que dans la Silésie autrichienne, m'est de très bon augure pour le repos et la tranquillité de l'Europe. En effet, s'il est tel que vous l'annoncez,[2] la cour où vous êtes, ne pourra jamais dégaîner, l'année prochaine, et cette disette l'obligera au moins d'attendre jusques à 1773 pour exécuter quelques-uns de ses desseins.

Au reste, la nouvelle de la défaite de tout le corps du comte Oginski[3] se confirme de toute part.

Nach dem Concept. Federic.

20306. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Potsdam, 27 octobre 1771.

Je vous réitère par celle-ci, en réponse sur les particularités que votre dernière dépêche du 15[4] de ce mois renferme à l'égard du douaire de la Reine ma sœur, ce que je vous ai donné à connaître par mes ordres précédents,[5] savoir que je ne vois pas la moindre difficulté qui puisse vous retenir, au cas qu'on l'exige, à produire là où vous êtes, la déclaration dans des termes aussi modérés que cette Princesse le demande. Vos appréhensions à cet égard[6] me paraissent trop recherchées, et il y a un peu trop de timidité dans votre fait en cette rencontre.

En attendant, lorsque vous aurez occasion de parler sur cette matière au comte d'Ostermann, ayez soin de lui faire un compliment convenable de ma part et de lui dire que, comme j'avais les assurances positives de sa cour qu'elle apporterait toutes les facilités possibles à l'arrangement de cette affaire,[7] je me flattais qu'il voudrait bien, de

[1] Der am 27. Mai 1768 abgeschlossene „Vergleich zwischen dem Hochfürstl. Gesammthause Holstein und der Reichsstadt Hamburg". — [2] Rohd berichtete: „Non seulement la Bohême, mais aussi la Moravie et la Silésie autrichienne auront besoin d'être secourues par la Hongrie." — [3] Vergl. S. 449. — [4] In der Vorlage verschrieben: „5". — [5] Vergl. Nr. 20230 und 20303. — [6] Dönhoff befürchtete, durch die Uebergabe der Erklärung und ein festeres Auftreten den Interessen der Königin Ulrike zu schaden. — [7] Vergl. S. 65.

son côté, continuer à y travailler avec la même ardeur et le même zèle qu'il avait fait jusqu'ici, pour la faire terminer heureusement et au plus grand avantage des intérêts de la Reine ma sœur.

Nach dem Concept. Federic.

20307. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE SUÈDE.

Königin Ulrike schreibt, Drottningholm 16. October: „Je ne puis assez vous témoigner combien je suis sensible aux ordres que vous avez donnés au comte Dönhoff; il attend la réussite des *Plena* pour en faire usage,[1] quoique j'ai tout lieu de craindre que ce sera trop tard, et que je n'en serai pas mieux.

Mon voyage[2] est fixé pour le 4 du mois prochain, et j'oublierai tout dans le sein de ma chère famille, auprès d'un tendre frère; toutes mes craintes à présent c'est que peut-être mon empressement à vous revoir est une indiscrétion, et que vous ne le désirez pas de même, ce qui me causerait un terrible chagrin. Je le répète encore, mon adorable frère, je ne vous serai point à charge, et vous ne me verrez que quand vous le voudrez.

On est ici après à entamer le mariage de Charles, et Zöge a reçu des ordres relativement, qui ne contiennent pour le début qu'à sonder le terrain. Charles a beaucoup pressé cette affaire, et il est enchanté de la Princesse.[3] Je n'ai aucune commission, et les états ne m'ont pas daigné seulement demander mon avis. Je vous recommande, mon cher frère, mon petit Charles; c'est de vos bontés qu'il doit obtenir la Princesse, et je me flatte que vous lui accorderez sa demande pour moi....

Frédéric s'est tourné du côté de Brunswick, mais je crains qu'il ne réussira pas de même; je suis très embarrassée de cette affaire avec ma sœur,[4] quoique les obstacles ne viennent sûrement pas de ma part; je ne sais comment faire pour qu'elle ne soit pas indisposée, si elle ne réussisse point. J'aurai l'honneur de vous en dire les raisons de bouche....

Les nouvelles de [Russie] sont fâcheuses et nous font beaucoup craindre ici la contagion de la peste.[5] ... C'est une suite de la guerre avec la Porte, et le seul espoir qui reste, c'est que l'on dit que la paix est prête à se conclure; on prétend que c'est votre ouvrage."

[Potsdam] 27 octobre 1771.

Ma très chère Sœur. J'apprends, ma chère sœur, avec bien de la peine toutes les chicanes que vous essuyez, avant de voir régler votre douaire. J'ai donné les ordres les plus précis à Dönhoff, pour parler ou faire les déclarations nécessaires.[6] Je suis bien fâché qu'il ait hésité si mal à propos; cependant je me flatte que la Diète ne se déshonorera pas au point de faire les choses à demi. La Russie m'a promis son assistance, et j'en ferai encore souvenir M. Ostermann.[7]

Le jour de votre départ fixé redouble mes espérances; ne pensez pas, ma chère sœur, que j'aie le cœur assez insensible pour n'être pas vivement touché du bonheur de vous revoir. Tout vieux que je suis, je puis avoir les membres caducs, mais mon cœur n'est certainement

[1] Vergl. Nr. 20303. — [2] Vergl. S. 462. — [3] Philippine von Schwedt, vergl. Bd. XXX, 202. — [4] Herzogin Charlotte von Braunschweig. — [5] Vergl. S. 474. — [6] Vergl. Nr. 20306. — [7] Vergl. Nr. 20306.

pas pétrifié: souffrez que je vous adresse la strophe qu'Horace fit pour Virgile qui entreprit par mer le voyage d'Athènes:

> **Vaisseau qui portes Ulrique**
> **Au rivage poméranien,**
> **Entre dans un port pacifique,**
> **Où pour toi je ne craigne rien!**
> **Ainsi sur la liquide plaine**
> **Puissent-te conduire les Dieux**
> **Et des zéphires la douce haleine,**
> **Loin de toi les vents furieux!**

Voilà, ma chère sœur, la prière que je ferai journellement, jusqu'à ce que vous ayez abordé à notre rive.

J'espère vers ce temps d'être entièrement reconvalescent de ma goutte et en état de vous recevoir avec toute la tendresse qu'une si longue absence n'a pu altérer ni diminuer.

M. Zöge n'aura aucune peine à réussir dans sa négociation; ma nièce sera à vous, lorsque vous la demanderez. Mon pauvre frère Ferdinand a essuyé une cruelle maladie[1] dont il est reconvalescent; sa femme va accoucher et sa belle-sœur[2] se marier. Cela me procurera encore le plaisir de revoir ici le prince Charles,[3] dont le cœur et le caractère m'ont paru excellents.

Je ne crois pas, ma chère sœur, que ma sœur de Brunswick s'en prendra à vous du caprice des Sénateurs de Suède; on sait que malheureusement vous n'avez point dans ce pays autant d'influence que cela se devrait peut-être, et ma sœur de Brunswick, apprenant que vous veniez ici, m'a même témoigné qu'elle serait bien aise de saisir ce moment pour vous revoir après une si longue absence. Je suis sûr qu'elle fera ici un tour pour se donner cette satisfaction.

La peste n'est point à Moscou; c'est une autre maladie, qu'on nomme petèche, mais qui n'est pas si dangereuse.

Il est vrai, ma chère sœur, que je me suis mêlé de concilier les parties belligérantes et celles qui se tiennent encore dans le silence; je ne sais si j'y réussirai, du moins fais-je ce que je dois, et à force d'employer des expédients et de nouveaux tempéraments, il faut espérer que ce feu de discordes s'éteindra.

Je vous embrasse bien tendrement, en vous remerciant de la faveur que vous nous faites d'entreprendre un si pénible voyage pour venir nous voir. Je vous assure que je n'oublierai de ma vie cet effort que vous daignez faire, et que ma reconnaissance en égalera la haute considération et la tendresse infinie avec laquelle je suis, ma très chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

[1] Lungenentzündung. — [2] Die Prinzessin Philippine von Schwedt. — [3] Vergl. Bd. XXX, 529.

20308. AU BARON DE PÖLLNITZ A BERLIN.

Potsdam, 28 octobre 1771.

J'ai reçu votre lettre du 27 de ce mois par laquelle vous me demandez d'être du nombre des cavaliers que je pourrais envoyer à la rencontre de ma sœur la reine de Suède.[1] N'étant pas encore décidé sur le choix que je ferai à ce sujet, vous saurez en peu ce qui en sera. En attendant je vous conseille de ne pas trop compter d'avance sur les gros présents que vous pourriez bien en retirer; vous savez que les Suédois ne paient qu'en cuivre, et que la valeur intrinsèque n'en est pas considérable.

Federic.

Nach dem Concept.

20309. A LA COMTESSE SKORZEWSKA.

Potsdam, 28 octobre 1771.

J'ai reçu votre lettre du 20 de ce mois,[2] et quelque compatissant que je puisse être aux plaintes que vous m'y faites sentir sur les malheurs qui accablent votre patrie, vous ne pourrez cependant raisonnablement vous en prendre qu'à la conduite outrée des Confédérés, puisque ce n'en est qu'une suite que je vous ai prédite, si vous vous en souvenez bien, et que, si les Confédérés persistaient dans leur entêtement à vouloir détrôner leur roi, ils pourraient bien avoir à faire avec les puissances qui lui ont garanti le trône. Voilà à présent le cas, et auquel je veux bien encore ajouter que, si ces Confédérés ne changent pas bientôt de sentiment, ils mettront le comble aux malheurs qui abîment la Pologne. Je plains d'avance vous, comtesse, et tous les honnêtes Polonais, mais je n'y saurais point remédier.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Charlottenburg.

20310. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 28 octobre 1771.

Les notions dont vous venez de me rendre compte par votre dernière dépêche du 22 de ce mois, et, entre autres, les particularités sur le dérangement absolu des finances de la France, qui met cette puissance dans l'impossibilité de rien entreprendre, me font grand plaisir, et je vous sais gré de me les avoir communiquées.

Ce que je puis vous mander en revanche à l'égard de la situation des affaires actuelles entre la Russie et la Porte, c'est que les apparences

[1] Vergl. Nr. 20307. — [2] Liegt nicht vor.

continuent toujours jusqu'ici à faire espérer que les troubles se tranquilliseront, et qu'il y aura moyen encore de parvenir à les terminer par quelque accommodement. C'est tout ce que j'ai à vous dire aujourd'hui.

Federic.

Nach dem Concept.

20311. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 28 octobre 1771.

Les ordres pour la sortie de quelques vaisseaux de transport du port de Portsmouth que la cour où vous êtes, vient de donner, selon votre rapport du 15 de ce mois, sont des précautions qui me paraissent indiquer quelque inquiétude dans le ministère britannique. Il se peut aussi très bien, et différents avis conviennent que le roi d'Espagne a grande envie d'entrer en lice avec l'Angleterre;[1] mais j'ai autant de peine que vous à m'imaginer qu'il veuille soutenir seul la gageure, et quand même il le voudrait, il ne pourrait le faire longtemps. Vous ne tarderez pas de tirer tout cela mieux au clair, et, en attendant, je n'ai rien de nouveau à vous marquer aujourd'hui.

Federic.

Nach dem Concept.

20312. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 29 octobre 1771.

Les notions que votre dernière dépêche du 25 de ce mois renferme,[2] sont très intéressantes. Elles me confirment dans l'opinion où je suis, que le repos public ne risque nullement de se voir interrompu de toute l'année prochaine du côté de la Bohême. La disette et misère qui désole ce royaume, est un fort garant contre les entreprises qui pourraient le troubler, et, en assurant la tranquillité, [elle] dissipe, en même temps, toutes les appréhensions du contraire.

La nouvelle de l'heureux retour de madame l'Électrice douairière me fait bien plaisir. Vous le lui donnerez à connaître par un compliment des plus affectueux de ma part et la féliciterez en mon nom sur son entière reconvalescence, en l'assurant que j'aurais certainement eu la satisfaction de le faire moi-même par quelques lignes de main propre, sans un accès de goutte dont je ne me trouve pas encore tout-à-fait rétabli, qui y met empêchement et me prive par là de ce contentement.

[1] Maltzan berichtete: „Selon plusieurs avis, l'Espagne certainement ne désire qu'une occasion favorable pour se venger sur l'Angleterre; mais je doute qu'elle osât risquer de se mesurer seule avec l'Angleterre, après que le vrai et peut-être l'unique moment lui est échappé." — [2] Ueber Böhmen. Borcke berichtete: „Pour des apprêts guerriers, il n'y a pas moyen d'y penser dans un pays accablé de disette, d'épidémie et de misère." Vergl. Nr. 20 293.

Au reste, je vous recommande de ne pas oublier à continuer de me communiquer toutes les nouvelles ultérieures que vous aurez occasion d'apprendre là où vous êtes, et surtout celles qui par leur importance égaleront les dernières que vous venez de me rapporter.

Federic.

Nach dem Concept.

20313. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 29 [octobre 1771].

Ma chère Nièce. Quoique la goutte ne m'ait pas encore abandonné, ma chère enfant, je ne puis m'empêcher de vous écrire, tant bien que mal, pour vous assurer que je n'avais pas besoin d'une si grande apologie pour votre justification;[1] elle est faite en deux mots: vous aimez et vous êtes sensible. Que faut-il de plus? non, ma chère enfant, votre sensibilité est bien préférable à votre indifférence; bien loin d'être fâché, c'est une conviction pour moi que vous m'aimez véritablement, et je vous assure que cela me fait tout le plaisir du monde. Je vous en marquerais ma reconnaissance avec plus d'étendue, si ce n'est que j'ai beaucoup de difficulté à écrire, n'ayant qu'une main libre. Cela m'oblige à finir et à vous assurer de la tendresse infinie avec laquelle je suis, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

20314. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam, octobre 1771.][2]

Mon cher Frère. Puisque vous avez la bonté de vous intéresser à mes souffrances, je vous dirai, mon cher frère, que la goutte me traite comme on en use avec les forçats, que l'on ne délivre pas tout d'un coup, mais dont on allège les chaînes. J'ai la main droite et les deux pieds dégagés d'entraves, mais la main gauche me cause encore des douleurs; c'était où le mal avait établi son siège principal; cela fait que je suis encore estropié, dérange beaucoup l'économie animale.

Pour en venir à ce que vous me demandez touchant ma sœur de Suède et son voyage,[3] je me suis fait donner la route directe qui passe

[1] Die Prinzessin schrieb, Haag 22. October: „Je ne craignais non seulement que mon cher oncle ne se soucia plus de me voir, mais je m'imaginais aussi que Votre Majesté, mal informée de la façon de penser de cette nation, dans l'idée qu'un voyage dans ma patrie me mettrait mal dans leur esprit, ferait naître Elle-même des obstacles pour la réussite de ce projet.“ [Charlottenburg. Hausarchiv.] Vergl. Nr. 20 232 und 20 267. — [2] Antwort auf einen Brief aus Rheinsberg vom 28. October. — [3] Der Prinz bat um Benachrichtigung, falls die Königin Ulrike ihren Weg über Rheinsberg nehmen würde.

par Anklam. De là elle pourra aller en un jour jusqu'à Prenzlau, ce sont 9 milles. Vous me ferez grand plaisir, mon cher frère, si vous voulez vous y trouver à son passage. De là il y a 9 milles à Oranienburg, où elle pourrait coucher et jusqu'où j'espère de pouvoir aller au-devant d'elle, et de là à Berlin, et puis comme elle le voudra.

J'ai reçu des lettres de Russie, où mon courrier est arrivé.[1] Comme ces gens sont d'une lenteur extraordinaire, je donne encore un mois pour la confection du traité.

Je vous demande pardon, mon cher frère, si je finis si brusquement, mais je n'ai pas encore la force d'en écrire davantage. Je suis avec toute la tendresse possible, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

20315. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 15. October, dass er den Erlass vom 25. September[2] Panin mitgetheilt habe. „Quant à l'emploi de la nouvelle armée de 50 000 hommes, le comte Panin reconnaît la supériorité des lumières de Votre Majesté, auxquelles il soumet volontiers les siennes, dans le conseil de la placer entre Sandomir et Cracovie, pour pouvoir l'employer à une diversion en Hongrie. Il a fait seulement l'observation que, lorsqu'il arriverait que ce corps fût effectivement employé en Hongrie, il n'y aurait plus rien qui pût retenir les Polonais. Suivant le calcul que le général comte de Tschernyschew m'a fait, et dont j'ai informé Votre Majesté par mon très-humble rapport du 23 de septembre, les nouvelles troupes qui doivent entrer en Pologne et s'assembler près de Brzesc, monteront à peu près à 30 000 hommes et ne formeront l'armée de 50 000 qu'en y ajoutant celles qui y sont déjà depuis longtemps; c'est pourquoi le comte Panin en revient toujours à son projet favori, qui est d'obtenir de Votre Majesté qu'Elle veuille avec un corps qui sera composé de Prussiens et de Russes ensemble, contribuer à tenir les Polonais en respect et mettre par là les Russes à leur aise pour agir contre les Autrichiens. . . .

L'offre de Votre Majesté pour faire des diversions en Moravie et en Bohême, est si avantageuse, et l'on doit s'en promettre tant d'effet pour le succès en général qu'on souhaite beaucoup que, lorsqu'il n'y aura plus moyen d'espérer la paix autrement que par la guerre, il vous plaise, Sire, de l'exécuter aussitôt que vous le reconnaîtrez convenable pour le bien commun. Le temps auquel Votre Majesté renvoie le commencement de Ses propres entreprises, jusqu'à juillet ou août de l'année prochaine, a paru ici fort éloigné. Si la guerre éclate au printemps, on craint d'être exposé trop longtemps seul aux efforts des Autrichiens et des Polonais, sans compter encore les Turcs, quoiqu'ils pourraient peut-être être engagés, se voyant si bien secourus, d'entrer aussi quelques semaines plus tôt en campagne. . . .

La demande de la ville de Danzig l'a mis dans un grand embarras. Il s'est flatté que Votre Majesté y avait renoncé pour toujours;[3] mais voyant qu'Elle désire de l'avoir, ce ministre m'a parlé sincèrement à ce sujet et m'a dit que, pour ce qui était de lui personnellement, il n'était pas peureux et ne croyait que cette acquisition

[1] Vergl. Nr. 20315. — [2] Nr. 20212. — [3] Vergl. S. 194.

dût devenir préjudiciable pour la Russie, mais qu'il pourrait se trouver des personnes qui regarderaient cela d'un autre œil et blâmeraient la conduite de la Russie de contribuer à rendre Votre Majesté si puissante sur la Baltique et maître de tout le commerce de Pologne. De plus, la Russie reconnaît cette ville comme libre et indépendante, et depuis Pierre I[er] tous ses successeurs lui avaient garanti la conservation de cette indépendance même contre les rois de Pologne; de sorte qu'il serait très difficile à la Russie de se justifier sur cet abandon en faveur de Votre Majesté; reconnaissant cependant de la justice et de l'équité dans la demande de l'augmentation de dédommagement proportionné à l'augmentation des dangers et des dépenses, il propose de le prendre sur les États d'Autriche, assurant que, si la Russie par les bons offices de Votre Majesté pût parvenir à faire sa paix immédiatement avec la Porte, elle contribuerait volontiers, après cela, par des secours réels à faciliter à Votre Majesté les moyens de faire ces conquêtes."

Solms berichtet in einem Postscriptum, dass er die Erlasse vom 30. September[1] nebst den auf die Convention bezüglichen Beilagen erhalten habe. „Si j'ose me promettre de pouvoir parvenir à la signature de cette convention aussi promptement que les ordres de Votre Majesté m'y autorisent, je prévois que je serai obligé de Lui demander encore des instructions sur certains articles sur lesquels on exigera ici des éclaircissements, que je n'oserai prendre sur moi de donner sans des ordres spécials.

D'abord il y aura une difficulté sur le terme de la prise de possession des provinces polonaises que Votre Majesté fixe d'abord après la signature de la convention. Elle daignera Se souvenir que l'idée du comte Panin a toujours été que Votre Majesté après cette signature enclavât Sa portion par un cordon, sous prétexte de garantir Ses frontières contre la peste et les Confédérés, mais sans déclarer la résolution de les incorporer dans Ses autres États, et qu'il m'a dit que, pour eux ici, ils n'avaient pas assez de troupes en Pologne pour les employer à cette prise de possession, et qu'ils ne pourraient y procéder qu'en hiver, puisqu'il comptait alors encore que la pacification générale s'achèverait vers ce temps. Comme celle-là n'a pas eu lieu, ils ne pourront pas tout de suite retirer leurs troupes de l'intérieur du pays pour les mettre sur les frontières.

Il y a, outre cela, deux autres raisons qui leur font désirer de pouvoir la remettre encore. Premièrement, on voudrait connaître auparavant l'intention de la cour de Vienne sur les conditions avec la Porte, et savoir sa façon d'envisager le concert de nos deux cours sur le démembrement projeté, afin de ne pas lui donner sujet de former de ce dernier un nouveau prétexte pour justifier sa levée de bouclier. Secondement, comme on compte de pouvoir entamer la négociation immédiate avec la Porte, on croit que jusques là on aura besoin de cacher devant celle-ci le démembrement, afin qu'elle ne soit engagée à ajouter foi aux imputations sur l'intention de la Russie pour la conquête de la Pologne, ce qui l'a excitée à commencer la guerre, et qui pourrait la raidir présentement contre les propositions de paix.

J'ai allégué dans mon rapport d'aujourd'hui les raisons qui agissent sur la cour de Pétersbourg et lui font désirer que Votre Majesté veuille Se désister de la demande de Danzig et prendre, au cas de guerre, l'équivalent de cette ville plutôt au double sur la maison d'Autriche. Cet article m'arrêtera tout court, puisque, avant d'entrer en négociation, on voudra connaître positivement la résolution de Votre Majesté à ce sujet.

Qu'il me soit permis, enfin, de vous présenter, Sire, que Votre Majesté a gâté ces gens-ci par l'espérance qu'Elle leur a donnée de seconder leurs opérations en Hongrie, s'ils étaient obligés d'en venir là, par des diversions en Bohême et en Moravie. Comme dans ce nouveau contre-projet Elle n'en a rien répété expressément, et qu'Elle a fait entrevoir plutôt une occasion où Elle Se trouve dans le cas d'avoir besoin de faire revenir Ses auxiliaires et d'en demander pour Elle-même à la Russie,

[1] Nr. 20 223. 20 224.

on craint qu'après la séparation on se trouverait trop affaibli pour résister seul aux Autrichiens. Je supplie Votre Majesté de ne pas me soupçonner d'avoir imaginé des obstacles pour rendre la chose plus difficile; je n'ai fait que Lui rendre le précis d'une conversation préalable que j'ai eue avec le comte Panin, après qu'il avait fait la lecture des pièces que je lui ai communiquées."

Potsdam, 30 octobre 1771.

Je viens de recevoir votre dépêche, et quoique ce ne soit pas une réponse formelle sur le projet de convention que je vous ai envoyé, je puis cependant vous donner des éclaircissements sur toutes les difficultés que vous me proposez.

1° Pour la ville de Danzig, je regarde cette affaire comme une grande bagatelle. Avignon était au Pape, les Français l'ont pris; Strasbourg était une ville libre, Louis XIV en fit l'acquisition; combien de cas pareils ne fournit pas l'histoire, et, d'ailleurs, ce n'est pas d'une ville commerçante que je me soucierais, mais ne voyez-vous pas sur la carte que, par sa situation, elle coupe toutes mes possessions? Si, au lieu de longer toute la Baltique, on voulait avoir la bonté d'arrondir mes possessions, je vous assure que j'y consentirais de bon cœur; mais comme cela ne se peut pas, il faut au moins qu'en faveur des risques auxquels je vais m'exposer pour la Russie, j'obtienne la continuité de mes possessions.

2° J'en viens à présent à la prise de possession. Ne m'avez-vous pas écrit vous-même qu'on voulait à Pétersbourg ériger des légions[1] pour garantir les nouvelles acquisitions, et, de plus, que nos envoyés en feraient, en commun, la déclaration à la cour de Vienne? Cela m'a paru très sage, parcequ'il faut pourtant en venir là. Voilà comme j'envisage cette affaire. Le moment le plus avantageux pour la prise de possession en entier est celui où cette armée s'assemblera entre Sandomir et Cracovie, parceque de là elle en impose aux Autrichiens, et que, par une déclaration qu'on pourra concerter et leur faire alors, ils pressentiront la diversion que ce corps est en état de leur faire, et que, d'ailleurs, ils ne pourront pas se dissimuler les coups que je suis en état de leur porter. Il ne s'agirait alors que d'une déduction présentée à la Pologne pour lui prouver nos droits, et citer l'exemple de la cour de Vienne, qui, de son côté, nous en a donné l'exemple; et, pour la négociation avec les Turcs, il est bien sûr que, si on leur déclare que c'est en faveur de ce dédommagement qu'on leur rend la Valachie et la Moldavie, ils seront bien aises d'en être quittes à si bon marché. C'est une maxime générale en politique qu'il ne faut jamais faire les choses à demi; ainsi il faut se résoudre ou bien à faire ces acquisitions et à se décider nettement là-dessus,[2] mais si l'on veut remettre cette affaire

[1] Nach Solms' Bericht, Petersburg 17. September, sollten vielmehr zum Schutz der Grenzen vor den Conföderirten mehrere kleine leichte Corps aufgestellt werden, „qui porteront le nom de cohortes". Am 23. September berichtete Solms, dass die Kaiserin diese Benennung verworfen habe. — [2] So.

à la paix générale, c'est le moyen d'exciter alors de nouveaux cris et de mécontenter tout le monde. D'ailleurs, je me garderai bien de faire marcher un chat, avant que d'être nanti de mon dédommagement; ainsi le moment qu'on veut assembler cette armée en Pologne, doit être celui où nous établirons, chacun de son côté, notre domination dans nos acquisitions nouvelles.

3° Quant aux opérations militaires, voici ce que j'en pense. Vous avez M. Rumänzow et cette armée de la Tartarie qui seront suffisants, si on les recrute bien, de s'opposer aux Turcs. Pour ce qui regarde les Autrichiens, dès qu'ils verront une armée russe et prussienne entre Sandomir et Cracovie, ils n'oseront quitter la Hongrie pour se porter en Valachie et Moldavie, parceque à peine auraient-ils quitté Pest, que cette armée peut venir sur leurs derrières. D'ailleurs, les diversions que je puis faire, ils les devineront facilement; mais ce sont les secours qu'ils peuvent tirer de l'Empire et de la France, qui peuvent changer la chance; car, dans ce cas, ils tâcheront d'avoir deux corps en Hongrie, l'un pour pénétrer en Valachie, l'autre pour couvrir cette entrée qui y mène de Cracovie. C'est alors que les deux diversions dont je vous ai parlé, par la Moravie et par la Bohême, pourront être décisives, et la raison de les faire est qu'il faut par de grands efforts abréger le cours de cette guerre et la terminer le plus promptement possible. Je crois donc m'être expliqué bien clairement sur tous les points dont vous me parlez. Pour la disette, les Autrichiens s'en ressentent, aussi bien que moi, en Bohême comme en Moravie, mais non pas en Hongrie; de sorte que, s'ils font la guerre, il ne faut pas croire qu'ils entreront en action avant le mois de juillet.

Quant aux affaires de Pologne, il me paraît que la Russie ne fera pas mal d'envoyer quelques troupes pour traquer la Lithuanie et déraciner les semences de confédération qui jusqu'ici y subsistent encore. Il s'agit ensuite de savoir quand ils voudront faire avancer des troupes vers Sandomir, et, après la prise de possession, je ne me refuserai pas d'y envoyer mes auxiliaires, pourvu qu'on pourvoie à leur subsistance. Je fais à présent acheter beaucoup de grains dans la Posnanie,[1] mais il s'en faut bien que j'en puisse trouver suffisamment pour des magasins.

Pour ce qui regarde la politique, il y a grande apparence que les Autrichiens négocient quelque alliance à Constantinople; on dit sous main que les Turcs promettent des subsides.[2] Je vous ai envoyé tout ce que j'ai reçu jusqu'ici de Constantinople, mais comme l'éloignement est très considérable, il se passe beaucoup de temps, avant que les réponses viennent de là-bas. La cour de Vienne se tient très boutonnée, ce qui me fait croire qu'elle attend quelque nouvelle pour se déclarer.

Je vous recommande, mon cher, la ville de Danzig, qui n'est qu'une niaiserie pour les Russes; vous n'oublierez pas tout ce que je vous ai

[1] Vergl. S. 474. — [2] Vergl. S. 304.

marqué sur ce sujet dans une dépêche,[1] pour assurer inviolablement tout ce qui peut toucher le commerce des Russes dans cette ville.

Au reste, je ne saurais vous dissimuler combien j'ai été surpris de votre inadvertance de remettre, tout de suite, ma lettre de main propre[2] à Sa Majesté l'impératrice de Russie. Mes ordres du 30 de septembre dernier portaient en termes exprès qu'elle ne devait être remise entre les mains de cette Princesse qu'après la conclusion de l'important ouvrage de notre convention secrète.[3] Tout son contenu y était relatif, et je vous avoue franchement que votre précipitation dans cette occasion est contre la bienséance et me déplaît souverainement.

Enfin, je ne veux pas vous laisser ignorer non plus que, quoique, par déférence aux désirs de la cour où vous êtes, je fasse observer le primat de Pologne dans l'asile qu'il a pris à Elbing,[4] ce prélat ne laisse cependant pas de faire souvent des promenades à cheval de deux heures entières hors de la ville.[5] Or, quoique la Russie ait elle-même insisté qu'on se bornât simplement à l'observer, et à ne le point traiter en prisonnier, ce qui, d'ailleurs, ne saurait non plus se faire de bonne grâce, parceque l'on n'a rien à mettre à sa charge qui pût lui attirer un pareil traitement, je suis cependant bien aise de la prévenir sur ces fréquentes promenades qui pourraient peut-être bien lui faciliter, un jour, les moyens de s'esquiver, sans que personne en puisse être rendu responsable.

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept: „Au comte Solms"; das Datum, sowie die beiden letzten Absätze sind von der Cabinetskanzlei hinzugefügt.

20316. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 30 octobre 1771.

Votre dépêche du 23 de ce mois me fait juger que tout y est encore sur le même pied, et que, n'ayant pas encore pris un parti décisif, la cour où vous êtes, ne se presse pas non plus dans la poursuite de ses arrangements guerriers. Le peu d'empressement, au contraire, qu'elle témoigne de donner une réponse ultérieure à la Russie, peut bien avoir un autre motif que celui que vous lui attribuez,[6] et je suis au moins fort tenté à croire qu'elle ne diffère à la faire partir que pour

[1] Nr. 20251. — [2] Nr. 20225. — [3] Vergl. S. 411. — [4] Vergl. S. 431. — [5] Auf den Bericht des Generals von Alt-Stutterheim vom 24. über das „Betragen des Fürst Primas in Elbing" antwortet der König am 30. October, er begreife wohl, „dass solchergestalt selbigen, sich von Elbing zu entfernen, nicht wohl zu behinderen stehet"; es bleibe nichts übrig, „als diesen Fürsten nur auf einer guten Art davon abzurathen und zu dem Ende zu observiren". — [6] Rohd berichtete: „Il y a toute apparence qu'on veut attendre auparavant ce que résoudra la Porte sur les instances de Votre Majesté pour le congrès" (vergl. S. 464).

apprendre auparavant la réponse que les cours de Versailles et de Constantinople pourraient faire à ses insinuations secrètes.[1]

Nach dem Concept. Federic.

20317. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 30 octobre 1771.

Je suis surpris de rencontrer, de nouveau, dans votre dépêche du 15 de ce mois qui vient de m'entrer, des plaintes de la part des officiers russes au sujet des livraisons que mes troupes exigent en Pologne. Faites comprendre d'une manière convenable que mes détachements de cavalerie qui sont aux environs de Thorn, et qui y prennent leur subsistance, ne sauraient faire vraisemblablement aucun tort à la garnison de 400 hommes d'infanterie russe qui s'y trouve. D'ailleurs, la disette des grains m'oblige de faire faire des achats de blés dans ce royaume pour pourvoir mes États et subvenir au manque qui s'y manifeste. Comme on ne doit nullement trouver ceci étrange, il me semble qu'il doit paraître encore moins que des troupes que j'envoie à leur réquisition dans ce pays, y exigent les vivres qui leur sont nécessaires.

In gleicher Weise, wie Solms (vergl. S. 490), wird Benoît von der Möglichkeit einer Flucht des Primas aus Elbing unterrichtet, mit dem Befehl, Saldern darauf vorzubereiten, „pour qu'il ne soit point surpris, si ce cas arrive".

Nach dem Concept. Federic.

20318. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Potsdam, 30 octobre 1771.

Je ne trouve rien à redire à la démarche que, suivant votre dépêche du 18 de ce mois, vous venez de faire, à la réquisition de la Reine ma sœur, de présenter un mémoire en faveur du douaire au baron de Scheffer. Je me flatte que, bien loin de préjudicier par là en rien aux intérêts de cette Princesse,[2] cela ne pourra produire qu'un bon effet et contribuer à l'arrangement et à l'avantage de cette affaire. En attendant donc son dénoûment, je prie Dieu etc.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. S. 428. 489. Am 30. October übersendet der König den obigen Erlass, wie den an Solms (Nr. 20315) abschriftlich an Finckenstein. — [2] Dönhoff berichtete, dass Baron Scheffer, dem er als derzeitigem Leiter der Auswärtigen Angelegenheiten die Erklärung (vergl. Nr. 20219) überreicht habe, ihm entgegnete: „qu'il craignait que cette démarche ne fût contraire aux intérêts de la Reine, étant susceptible d'être interprétée comme si l'on voulait gêner la liberté des états et leurs arrangements économiques".

20319. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 31 octobre 1771.

Les nouvelles de Buenos Aires que, selon votre dépêche du 18 de ce mois, l'ambassadeur d'Espagne a communiquées à la cour où vous êtes,[1] semblent, à la vérité, en quelque façon consolider la paix entre les deux cours et rassurer contre les apparences d'une rupture prochaine; mais il s'en faut de beaucoup que toutes les autres nouvelles qui me sont entrées d'Espagne, ouvrent également une perspective aussi pacifique. Quoi qu'il en soit, il est très possible que la paix se soutienne encore quelques années, et il n'y a que le temps qui nous fera voir plus clair dans toutes ces contradictions. C'est tout ce que je puis vous marquer aujourd'hui.

Federic.

Nach dem Concept.

20320. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 31 octobre 1771.

Vos deux rapports du 17 et du 20 de ce mois m'ont été rendus le même jour, et rien de plus aisé que d'expliquer tout naturellement au duc d'Aiguillon les motifs de ma remonte actuelle, dont il paraît si effarouché.[2] D'un côté, la peste en Pologne m'a empêché pendant deux ans consécutifs d'y acheter des chevaux, et, de l'autre, il est tout naturel que dans un aussi long intervalle le déchet de chevaux soit par cela même devenu plus considérable dans ma cavalerie, de sorte qu'à bien considérer ma remonte actuelle, on peut la regarder comme faite pour trois ans, et c'est ce que vous pourrez faire observer, dans l'occasion, à ce ministre.

Au reste, tout ce que vous me dites des finances françaises, prouve assez leur confusion extrême,[3] mais, en même temps, l'impuissance parfaite, où la cour où vous êtes, se trouve de se mêler des affaires actuelles en Europe.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Die Ankunft des Befehls der spanischen Regierung für die Rückgabe der Falklandinsel. — [2] Aiguillon hatte nach Sandoz' Bericht, Fontainebleau 20. October, ihm erklärt: „Le système pacifique que nous avons adopté, s'alarme de toutes ces démonstrations, qui entretiennent la défiance et mènent à une rupture ouverte." — [3] Sandoz berichtete, Fontainebleau 17. October, über Terrays Finanzwirtschaft: „Le désordre se perpétue, augmente et détruit tous ses projets d'économie. L'État est trop appauvri pour oser lever sur lui de nouveaux subsides. On ne peut pas cependant se résoudre ni à diminuer ses dépenses ni à proportionner ses entreprises à sa fortune."

20321. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 31 octobre 1771.

La conduite du prince d'Orange dans l'affaire de Zélande mérite certainement l'approbation générale et tous les éloges possibles. [1] Les difficultés sans nombre qui s'opposent à concilier tant d'esprits, guidés par des intérêts différents, tels que ceux des contribuables de cette province, s'aperçoivent facilement du premier coup d'œil et exigent un génie supérieur pour les écarter. Cependant, le dernier et plus sûr moyen de mettre cette affaire en règle, sera celui de porter cette province à se prêter au payement de sa quote-part, [2] puisqu'il n'y en a guère d'autre par lequel elle puisse être arrangée d'une manière plus convenable. C'est tout ce que j'ai à vous dire aujourd'hui en réponse à votre dernière dépêche du 25 de ce mois, qui vient de m'entrer.

Nach dem Concept. Federic.

20322. AU COLONEL BARON DE GOLTZ.

Potsdam, 31 octobre 1771.

Quelque agréables que me puissent être les regrets que vous me témoignez par votre lettre du 30 de ce mois [3] de vos fautes, je ne saurais cependant vous cacher que je me souviens toujours avec peine de la conduite étrange que vous avez tenue pendant votre ministère à la cour de France dont j'avais si peu lieu d'être content [4] que vous ne devez nullement être étonné du ressentiment que je vous en ai fait éprouver du depuis. Il n'y a, je vous l'avoue, qu'un attachement suivi et fidèle pour vos devoirs qui m'en puisse faire revenir et, en mettant en oubli le passé, vous donner des marques de ma bienveillance, de laquelle vous assurant, en ce cas-là, d'avance, je prie Dieu etc.

Nach dem Concept. Federic.

20323. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 31 octobre 1771.

Il est sans doute singulier que le baron de Swieten ait demandé une audience par écrit, [5] et les soupçons que cette affectation vous a

[1] Thulemeier berichtete: „Il fait entrevoir ... une fermeté qui lui fait honneur.“ — [2] Vergl. S. 477. — [3] Liegt nicht vor. — [4] Vergl. Bd. XXVIII, 492; XXIX, 565. — [5] Swieten hatte am 30. October an Finckenstein geschrieben: „Je viens de recevoir par un courrier la réponse de ma cour au »Précis« de la cour de Russie (vergl. S. 337); je suis chargé de la communiquer au Roi et de rendre compte à Sa Majesté des motifs qui nous ont déterminé.“

fait concevoir,[1] selon votre rapport d'hier, pourraient bien n'être pas destitués de fondement. Quoi qu'il en soit, vous n'avez qu'à lui répondre sur son billet ci-joint de retour que, bien que je ne sois pas encore entièrement quitte de ma goutte, la commission dont il était chargé, me paraissait cependant trop importante pour différer à l'écouter, de sorte que je l'attendais demain ici pour lui accorder audience après le dîner.

Au reste, il s'entend de soi-même que vous l'accompagnerez ici, et que vous vous y rendrez à l'heure ordinaire avant-midi, afin que j'aie le temps de m'entretenir avec vous, encore avant l'audience.

Nach der Ausfertigung. Federic.

20324. UNTERREDUNG DES KÖNIGS MIT DEM ÖSTERREICHISCHEN GESANDTEN VAN SWIETEN.

[Potsdam, 1. November 1771.]

Van Swieten berichtet an Kaunitz, Berlin 4. November, über die Audienz beim Könige:[2] „Obschon der König von denen erlittenen Schmerzen annoch sehr schwach ist, ertheilte er mir doch den 1. dieses eine Audienz in seinem Schlafzimmer, allwo er mich im Schlafrocke, in einem Lehnstuhle sitzend, Händ und Füsse stark bedecket, empfing.

Mein Vortrag war nach dem Inhalt [der von] Ew. Fürstl. Gnaden an mich und an den Herrn Fürsten von Lobkowitz erlassenen gnädigen Schreiben[3] gänzlich abgemessen, und nachdem ich dem König die Beweggründe unserer dermaligen Antwort deutlich und umständlich vor Augen geleget hatte, überreichte ich ihm eine Abschrift davon, welche er sogleich mit lauter Stimme ablase.

Nach beschehener Durchlesung bezeigte er seine vollkommene Zufriedenheit, sowohl über den wesentlichen Inhalt als die Ausdrückungen selbst, sodann redete er mich folgendermaassen an:

»Je m'en vais vous dire quelque chose de bien intéressant, mais il faut me promettre le secret. Pouvez-vous me le promettre comme ministre de votre cour?«

[1] Finckenstein vermuthete, dass Swieten auf Befehl seines Hofes handle. „Il a évité de se rendre chez moi, pour n'être pas obligé de me parler du contenu de ses ordres et pour empêcher que Votre Majesté ne puisse être prévenue sur ce sujet par mon rapport.“ — [2] Vergl. Nr. 20323. — [3] Kaunitz hatte, Wien 24. October, Swieten beauftragt, dem König vorzustellen, „dass die Pforte keinem Frieden, so die Freiheit der Tartaren, Moldau und Walachei zum Grunde lege, stattgeben noch sich in öffentliche noch ihrer innerlichen Verfassung höchst schädliche Negociationen weiter einlassen noch auch unseren Hof jemal davon ausschliessen würde.“ Daher sei in dem „Exposé“, der Antwort an Russland (vergl. S. 499), der wesentliche Inhalt der „Réponse verbale“ (vergl. S. 233) aufrechterhalten und nur die Form gemildert worden. Swieten soll den König ersuchen, in Russland auf entsprechende Aenderung der Friedensbedingungen hinzuwirken. [Wien. Haus-, Hof- und Staatsarchiv.]

»Je le peux, Sire, et je le promets.«

»Oui, mais pouvez-vous me le promettre au nom de votre cour et qu'on ne fera jamais usage envers personne, pas même les plus intimes alliés, de ce que je vais vous confier?«

»Je crois pouvoir donner là-dessus à Votre Majesté toutes les assurances qu'Elle peut désirer, sans crainte d'être désavoué par ma cour, qui ne trahira jamais la confiance qu'Elle voudra lui témoigner.«

»Eh bien, je puis donc vous dire que, quant à la Moldavie et à la Valachie, c'est une affaire faite. La Russie consentira à les rendre aux Turcs, et elle n'insistera plus sur cette condition.[1] Vous voyez bien que voilà un grand point de gagné, et, sans chercher à me faire valoir, je puis me flatter de l'avoir obtenu par mes soins et mes remontrances que rien n'a pu rebuter; il faut répéter à ces gens souvent la même chose, la leur présenter sous différentes faces, et l'on parvient enfin à les ramener. Il est vrai que j'ai été obligé de faire quelques sacrifices et de consentir à d'autres choses, mais il m'a paru trop important d'ôter une si grande pierre d'achoppement à la future paix, pour ne pas témoigner quelque complaisance à d'autres égards. Enfin, vous pouvez mander à votre cour que l'article de la Moldavie et de la Valachie ne sera plus sujet à aucune difficulté, et s'il le fallait, je le garantirais et je suis prêt à garantir ce que je vous confie à cette heure.«

Ich bezeigte ihm hierauf in den verbindlichsten Ausdrückungen, wie vergnüglich es Ihro Kaiserl. Majestäten sein würde, aus diesem Merkmale des Vertrauens eine neue Probe seiner freundschaftlichen Gesinnung und wahrer Neigung zur Herstellung des Friedens zu entnehmen, und dass Ihro Majestäten die gute Wirkung seiner Verwendung desto sicherer erwartet hätten, als Allerhöchstdenenselben wohl bewusst ware, dass seine Vorstellungen zu Petersburg den grössten Eindruck verursachen und diesem so wichtigen Geschäfte den erwünschten Ausschlag geben würden. Nachdem nunmehro ein so erheblicher Anstand gehoben wäre, komme es dermalen nur darauf an, die russische Kaiserin auch in Ansehung der Krim zur Mässigung zu bewegen, wornach mit Grund zu hoffen wäre, einen baldigen und dauerhaften Frieden zu stiften, welchen man alsdann hauptsächlich seinen, des Königs, Bearbeitungen zu verdanken haben würde. »La paix,« sagte ich, »sera votre ouvrage, Sire, vous avez posé la première pierre, il faut achever l'édifice.«

»J'y travaille,« ware seine Antwort, »avec zèle et bien sincèrement; il serait inutile de vous détailler tout ce que j'ai fait pour en venir où nous en sommes, il a fallu une quantité d'écritures et de pourparlers, enfin, il suffit que nous ayons obtenu un point aussi essentiel que la Moldavie et la Valachie; quant à la Crimée, je ne puis rien vous promettre, mais je ne voudrais pas en désespérer non plus.«

[1] Vergl. S. 398. 443. 446.

»Mais, Sire, les Russes ne pourront peut-être pas s'y maintenir, et, en ce cas, ne vaudrait-il pas mieux la rendre que de l'abandonner?«

»Pourquoi ne s'y maintiendraient-ils pas?«

»Faute de subsistances.«

»Ils en auront cependant, j'espère, il faudra voir; vous pouvez compter que j'y ferai tous mes efforts.«

Aus diesen und dergleichen mehr hin und wieder vorgebrachten abgebrochenen Reden sollte ich fast vermuthen, dass der König mehr als die blosse Hoffnung habe, Russland von der bishero anverlangten Ohnabhängigkeit der Krim abstehen zu machen, und er vielleicht im Stand gewesen wäre, mir über diesen Punkt die nämliche positive Versicherung als wegen der Moldau und Walachei zu ertheilen, in welcher Vermuthung ich andurch mehr bestärket werde, dass der König seine Sprache, welche in diesem Geschäfte hauptsächlich durch russischen Einfluss gelenket wird, in vielen Stücken merklich geändert habe, und zwar:

Erstlich wird Ew. Fürstl. Gnaden aus meinem gehorsamsten Bericht vom 12. Julius annoch gnädig beiwohnen, wie höhnisch er die in unsrer Réplique verbale enthaltene Betrachtung, dass die Türken den Krieg noch durch mehrere Feldzüge fortzusetzen im Stande seien, verworfen habe;[1] dieses mal aber erkennete er selbst, dass es der Pforte weder an Mannschaft noch Geld gebreche, um den Krieg fortzusetzen.

Zweitens erkennet er auch nunmehro die Richtigkeit des Satzes, welchen ich ihm bei Uebergebung ersterwähnter Réplique verbale vorgestellet hatte, dass nämlich die Pforte bei Fortsetzung des Krieges keinen mehreren Verlust, als was man schon dazumal von ihr forderte, würde zu besorgen haben;[2] ja er erklärte sich noch weiter dahin, dass die Russen bereits alles eingenommen hätten, was ihnen zu eroberen möglich und thunlich sei. Der Uebergang über die Donau müsste als eine förmliche Kriegserklärung gegen uns angesehen werden, und wäre dahero weder rathsam noch thunlich, dass ihnen also für das künftige nichts übrig bleibe, als die gemachten Eroberungen mit grossen Kösten und nicht ohne Besorgniss deren abwechslenden Zufällen zu behaupten. Bei fortführender Erörterung der gegenwärtigen Lage des Krieges nahm[3] er kein Bedenken, einzugestehen:

Drittens, dass die ungemein kostbare Expedition in dem Mittelländischen Meer sich in einer blossen Rauberei (»piraterie« war das Wort, dessen er sich bedienet hat) beschränkt habe, welche den Türken wohl einige Unruhe, aber keinen wesentlichen Abbruch habe verursachen können, und ferner, dass die russischen Waffen von Seiten Georgiens keinen grossen oder wohl gar keinen Fortgang gehabt hätten und von dieser Seite auch nicht viel zu erwarten stünde.

Endlich, viertens, sprach er auch von der zu Moscou ausgebrochenen

[1] Vergl. S. 234. — [2] Vergl. S. 234. — [3] Vorlage: „nehme".

Pest und entstandenen Aufruhr,[1] wovon er mir alle Umstände, so wie sie mir bereits bekannt waren und auch Ew. Fürstl. Gnaden sein werden, erzählet.

Diese Aeusserungen sind zwar von dem Könige nicht in der Ordnung, wie sie allhier stehen, noch auf einmal vorgebracht, sondern von mir aus seinen hin und wieder geworfenen Reden gesammlet worden; ich habe sie aber von darum in ihrem ohnehin natürlichem Zusammenhange neben einander gesetzet, damit Ew. Fürstl. Gnaden seine dermalige Gedenkensart auf einmal desto besser übersehen mögen, woraus es scheinet, dass man schliessen könne, Russland fange an, die Last des Krieges beschwerlich zu empfinden, sei geneigt, gelindere Saiten aufzuziehen und dem Frieden ernstlich die Hände zu bieten.

Der noch übrige Anstand dörfte aber künftighin wohl darinnen bestehen, dass der Petersburger Hof ganz wohl vorsiehet, wie sehr das Ansehen unsers allerhöchsten Hofes durch die Bewirkung des Friedens überhaupt und besonders bei der Pforte, welche ihn uns allein verdanken würde, zunehmen müsse, und deswegen eine grosse Eifersucht, von welcher der König auch einige Spuren hat merken lassen, hege. Nach diesem Grundsatze allein kann ich den von dem König mit Nachdruck gemachten und öfters wiederholten Vorschlag, die Friedensbehandlungen zu einer unmittelbaren Oeffnung zwischen Russland und der Pforten einzuleiten, beurtheilen, und als ich ihm hierauf erklärte, dass die Pforte sich weder in öffentliche noch ihrer innerlichen Verfassung höchst schädliche Negociationen weiter einlassen, noch unseren Hof jemals davon ausschliessen wolle, weswegen ich mich auf die von seinem eigenen Gesandten zu Konstantinopel erstattete Berichte beziehete, so liesse er sich weiter folgendermaassen vernehmen:

»Il y aura moyen de remédier à tout cela. Les Turcs ne veulent plus des négociations publiques; eh bien, l'on pourrait envoyer quelqu'un sans caractère à Constantinople qui traiterait directement avec eux,[2] et qu'après qu'on serait convenu des principales conditions, on pourrait toujours indiquer un congrès où nous remplirions nos fonctions de médiateurs, et où il resterait encore assez à faire.«

Ich bemerkte hierauf, dass die Abschickung eines vertrauten russischen Negociateurs nach Konstantinopel zu Verabredung deren Friedenspräliminarien bereits im letztabgewichenen Sommer unsererseits wäre angerathen worden. . .

»Je dois vous prévenir . . . que l'impératrice de Russie ne se relâchera qu'avec peine des conditions envers vous; on a été, comme je vous l'avais prédit, très peu content de la réponse que vous avez faite à leur exposé,[3] il leur a paru que vous vouliez dicter les conditions de la paix, et cela les a fait cabrer; la pièce que vous venez de me

[1] Vergl. S. 474. — [2] Vergl. S. 447. 473. — [3] Vergl. S. 413.

communiquer, pourra les radoucir, et elle y est très propre, mais je ne crois pas, malgré cela, qu'ils voudront baisser leur ton vis-à-vis de vous. C'est une affaire de *puntiglio,* et ils ne céderont que très difficilement. D'abord vous devez vous attendre qu'ils remettront encore leurs premières propositions sur le tapis, mais cela ne doit pas vous inquiéter; je vous garantis ce que je vous ai dit touchant la Moldavie et la Valachie, et vous pouvez le mander ainsi à votre cour; quant à la Crimée, il faudra voir . . .;[1] mais ils chercheront leur dédommagements aux dépens de la Pologne le long de la lisière, ce qui est fort de leur convenance, et puis ils voudront de l'argent. De tout cela je ne crois pas qu'ils veuillent s'en expliquer avec vous, et c'est pourquoi je désire qu'on puisse porter la négociation directement à Constantinople, où, après avoir proposé leurs premières conditions, ils céderont pas à pas, comme cela se pratique ordinairement; par cet expédient on sauverait le point d'honneur, et l'on gagnerait beaucoup de temps.«

Ich muss hier ohnangemerkt nicht übergehen lassen, dass der König die Entschädigung im Gelde öfters und als ein Hauptbedingnis angeführet habe" . . .

Swieten berichtet weiter, er habe nach der Anweisung des Fürsten sorgfältig vermieden, „in Ansehung dieser vermuthenden polnischen Theilung mich nur mit einem Worte zu äusseren, und in dieser Absicht nicht gesucht . . ., die verdeckte Rede des Königs von »sacrifices et autres choses« aufklären zu machen.

Doch habe ich die litauische Conföderation und überhaupt den dermaligen Zustand Polens auf das Tapet gebracht, um, wo möglich, über beständig fortdaurende Gerüchte von dahin marschirenden Truppen etwas herauszubringen. Der König wiederholte mir aber bloss dasjenige, was mir Graf Finckenstein bereits in seinem Namen von Besetzung der Stadt Posen mit einem Bataillon eröffnet hatte,[2] und setzte noch hinzu, dass allem Ansehen nach er dieses Bataillon mit Ende dieses Monats wieder zurückziehen könne.

In Ansehung der litauischen Conföderation meldete er mir, dass selbe zwar durch die Zernichtung des Oginski'schen Corps[3] sehr niedergeschlagen sei; da aber das Feuer noch unter der Aschen glühe und auf einmal wieder ausbrechen dörfte, so seien die Russen gezwungen, allda eine stärkere Anzahl Truppen zu versammlen, weilen dieses Land ihren Grenzen, welche bereits von einigen conföderirten Parteien wären betreten worden, sehr nahe ist. Annebst vermehrete sich die Anzahl deren Conföderirten in der Gegend von Krakau, und wäre zu besorgen, dass sie nicht, zur Wahl eines neuen Königs fürzuschreiten, sich einfallen liessen, welches dann für ihn précisé *casus fœderis* würde, und er sich dahero nicht habe weigern können, durch Bewahrung der Stadt

[1] Lücke in der Vorlage. — [2] Vergl. Nr. 20 288. — [3] Vergl. S. 448. 449.

Posen denen Russen die Leichtigkeit zu verschaffen, mehrere Truppen gegen die Conföderirten in das Feld zu stellen.

Von denen 4000 Mann Kavallerie[1] erwähnte er mit keinem Worte."

Nach der Ausfertigung im K. und K. Haus-, Hof- und Staatsarchiv zu Wien.

20325. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 2 novembre 1771.

Le baron de Swieten étant venu me remettre hier[2] ici un »Exposé des sentiments de Leurs Majestés Impériales et Royales sur l'objet du précis du raisonnement propre de Sa Majesté l'impératrice de Russie communiqué au prince de Lobkowitz«[3] à Pétersbourg, je n'ai rien de plus pressé que de vous en adresser ci-joint une copie.

Le contenu de cet Exposé est, quant à l'essentiel, entièrement analogue à celui de la première déclaration de la cour de Vienne.[4] La seule différence qu'il y a, c'est qu'elle a eu soin d'en adoucir les termes. J'ai profité cependant de cette occasion pour faire observer au baron Swieten que, si sa cour s'obstinait à refuser toutes les propositions pacifiques de la Russie, il n'y aurait jamais moyen de parvenir à une paix.

Il a pris tout cela *ad referendum;* mais, en attendant, j'ai lieu de juger, par cet exposé ultérieur, que cette cour ne laisse pas de désirer de concourir à la médiation entre la Russie et la Porte; et quoique je n'appréhende pas moins que, malgré toutes les exhortations que j'ai adressées à la Porte pour entrer en négociation, elle ne négligera rien pour la croiser, il ne faut cependant point se laisser décourager par toutes les entraves qu'elle pourrait susciter, mais aller toujours son chemin et essayer tous les moyens possibles pour lui faire prendre une tournure plus favorable. J'attends, pour cet effet, la réponse qu'on me fera aux propositions que j'ai faites pour les préliminaires et pour assembler ensuite le congrès.[5] Mais, en gros, tout me persuade que la Russie n'aura nul sujet d'être fort satisfaite de l'Autriche, et que, quoique le style de cette seconde déclaration soit moins aigre que celui de la première, ses dispositions resteront cependant toujours les mêmes, et qu'elle suivra toujours les mêmes principes.

N'oubliez pas de faire de toutes ces réflexions une ouverture confidente au comte de Panin.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] In dem Rescript von Kaunitz ist weitere Aufklärung nicht enthalten. — [2] Vergl. Nr. 20324. — [3] Vergl. S. 337. Anm. 3. Am 2. November sendet der König an Finckenstein eine Abschrift des „Exposé" und des obigen Erlasses. — [4] Vergl. S. 233. — [5] Vergl. Nr. 20274.

20326. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam] 2 novembre [1771].

Mon cher Frère. Je suis charmé de voir le ton sur lequel continue votre correspondance avec l'impératrice de Russie. Il ne se peut, mon cher frère, rien de plus avantageux pour nos intérêts. Je vous renvoie la lettre que vous avez eu la bonté de me communiquer.[1]

On m'écrit de là-bas que notre convention y est arrivée, que le comte Panin est malade,[2] ainsi que la négociation traînera. J'attends tranquillement ce qui pourra en résulter, et je leur donne la peur bien chaude des Autrichiens, lesquels ont fait une réplique négative à leurs propositions de paix,[3] ce qui peut-être les poussera à terminer avec moi leur traité plus vite.

Ma santé, mon cher frère, n'est pas encore remise; j'ai encore le bras gauche en écharpe, ce qui m'incommode beaucoup en toutes mes occupations; cela m'empêche même de pouvoir écrire à mon aise et de continuer cette lettre. Recevez, je vous prie, avec votre indulgence ordinaire les assurances de la considération et de la sincère tendresse avec laquelle je suis, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

20327. AU COLONEL BARON DE GOLTZ.

Potsdam, 2 novembre 1771.

J'ai reçu votre lettre du 1er de ce mois[4] et veux bien, pour m'expliquer plus clairement sur la réponse que je vous ai faite en dernier lieu,[5] vous dire encore par celle-ci que par le changement de conduite que j'exige désormais de vous, j'entends que, si je vous remploie à des missions dans l'étranger, vous agissiez sur tout autre principe que celui que vous avez suivi en France, et dont il était impossible que je fusse content. Vous voyez par là que les marques de ma bienveillance dont, en ce cas-là, je vous ai dernièrement donné les assurances, ne dépendent absolument que de vous-même, et, ne doutant, au surplus, point que vous ne mettiez à l'avenir toute votre attention à en mériter les effets, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach dem Concept.

20328. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 3 novembre 1771.

Je vous enjoins par ces ordres, en réponse à tout ce que votre dépêche du 22 d'octobre dernier, qui m'est bien parvenue, renferme,

[1] Das Schreiben der Kaiserin, Petersburg 29. September (a. St.), ist abgedruckt bei Krauel a. a. O. S. 69—71. — [2] Bericht von Solms, Petersburg 18. October. — [3] Vergl. Nr. 20324. 20325. — [4] Liegt nicht vor. — [5] Vergl. Nr. 20322.

de déclarer de ma part au sieur de Saldern que la façon dont il prétendait négocier avec moi et mes ministres,[1] ne me plaît nullement. Qu'il ferait bien de se tenir dans les bornes qui lui conviennent, et de ne pas oublier les égards dus aux puissances étrangères. Que sa vivacité inouïe était capable de brouiller tous les alliés du monde, et que, s'il ne changeait de ton vis-à-vis de moi, je me verrais forcé de porter des plaintes contre lui à sa cour. Que je me retenais de le faire cette fois-ci, dans l'espérance qu'un peu de réflexion le convaincrait de son tort et lui ferait adopter des bornes plus convenables dans sa conduite.

D'ailleurs, je ne veux pas vous laisser ignorer, et vous pourrez l'insinuer également audit ambassadeur, que, jusqu'à présent, il n'y a encore aucune convention de signée entre moi et la Russie, et aussi longtemps que celle-ci ne sera arrangée, je ne ferai certainement pas marcher un seul homme.[2] A la vérité, j'ai fait occuper la ville de Posen,[3] mais ce n'a été que par pure complaisance pour l'Impératrice, et au cas que le sieur de Saldern en fasse trop et m'échauffe à la fin par ces procédés déplacés, je pourrai tout aussi facilement en retirer mes troupes que je les y ai envoyées.

On se plaint de la manière dont mes officiers traitent indistinctement les Polonais, amis ou ennemis de la Russie, mais je voudrais bien savoir qui sont, surtout présentement qu'on parle déjà là où vous êtes, d'une *pospolite ruszenie*,[4] ces prétendus amis de la Russie en Pologne? Au reste, et pour ce qui regarde les ordres qu'on allègue d'avoir reçus de la part de l'Impératrice,[5] on fera bien de les suivre; mais je vous déclare que, de mon côté, je ne me mêlerai absolument point de ces affaires, tant que ma convention avec la Russie ne sera conclue et signée.

Nach dem Concept. Federic.

---

20 329. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 3 novembre 1771.

J'ai reçu votre rapport du 18 d'octobre dernier, avec la quittance pour le troisième quartier de mes subsides de cette année; mais je vois

[1] Benoît berichtete, dass sich Saldern über das preussische Vorgehen in Polen beschwert habe, „quoiqu'il fût bien persuadé que Votre Majesté tiendrait toujours avec la Russie". Saldern hatte ferner von der Missstimmung der russischen Generäle über die Weigerung des Königs, Geschütze zu liefern (vergl. S. 358. 383), gesprochen. „Enfin, je n'ai aperçu dans nos alliés que le plus grand mécontentement, et j'ai eu beau dire et prouver que Votre Majesté agissait conformément à Sa première convention avec la cour de Russie sur les affaires de la Pologne; tout cela n'a servi de rien." — [2] Saldern sprach von der Verwendung des Hülfscorps, das der König nach dem Theilungsvertrag zu stellen hatte. — [3] Vergl. S. 465. — [4] Benoît berichtete: „On parle actuellement d'une *pospolite ruszenie*, qui est l'arrière-ban de toute la noblesse en général." — [5] Krakau zu behaupten.

avec bien de l'étonnement qu'on fait tant de difficultés pour cette ville de Danzig qui n'en vaut pas la peine; je m'étonne aussi que cette prise de possession effarouche,[1] et cela dans un temps que les Autrichiens nous en ont donné l'exemple. Mais, enfin, c'est aux Russes à savoir quelle résolution il leur convient de prendre. Je leur ai dit les conditions auxquelles j'attache mon assistance; s'ils ont besoin de moi, ils n'ont qu'à signer; s'ils n'en ont pas besoin, ils n'ont qu'à en agir comme ils voudront, bien sûrs que je ne me mêlerai de rien de ce qui peut les regarder.

Les difficultés qui regardent le corps auxiliaire, pourront se lever facilement, dès que nous serons d'accord sur les choses principales. Si l'on m'envoie quelque général ici, la chose pourra être réglée bien vite; mais je ne sacrifierai pas l'intérêt de mes peuples dans une affaire de cette conséquence, et je n'ai nulle envie de changer mes conditions.

Il faut que je vous informe, en outre, que M. de Saldern, qui se trouve à Varsovie, prend un ton si impérieux, si impertinent envers moi que je lui ai fait donner une bonne mercuriale.[2] La fougue de cet homme a achevé de gâter les affaires des Russes en Pologne; si on le laissait faire, son impétuosité brouillerait la Russie avec tout le monde; mais je le connais, et je n'attribue point à sa cour ce qui lui est personnel.

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept: „Au comte Solms"; das Datum und die Empfangsbestätigung sind von der Cabinetskanzlei hinzugefügt.

---

20 330. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 3 novembre 1771.

Der König gestattet dem Baron von Asseburg auf sein Gesuch, d. d. Frankfurt a./M. 19. October, den Uebertritt in russische Dienste.

D'ailleurs, je ne suis guère édifié des difficultés que l'article de Danzig paraît trouver à la cour de Pétersbourg, et dont le comte de Solms fait de nouveau mention dans sa dernière dépêche du 18 d'octobre. J'ai donc tâché de les écarter par de nouveaux ordres à ce ministre,[3] et je suis bien aise de vous en adresser une copie pour votre information à la suite de la présente.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Solms berichtete, dass die preussische Antwort auf das Contre-projet (vergl. Nr. 20 224) im Conseil verlesen und beifällig aufgenommen sei. Widerspruch erhebe sich nur gegen die Forderung von Danzig, die sofortige Besitzergreifung der Erwerbungen und gegen die Bestimmung in der Convention für das Hülfscorps, dass die Truppen bei Detachirungen nur getrennt verwendet werden sollten (vergl. S. 409). — [2] Vergl. Nr. 20 328. — [3] Vergl. Nr. 20 329.

20331. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 3 novembre 1771.

Der König bestätigt den Empfang des Berichts vom 26. October und beauftragt Rohd, ihm die „Pläne" und Reglements für die österreichischen Generäle (vergl. S. 448) zu besorgen; dagegen verzichtet er auf die Generalübersicht der Finanzen für 1770, da er sich im Besitz derjenigen für 1768 befinde (vergl. Bd. XXX, 176. Anm. 4).

Au reste, le baron de Swieten m'a remis, dans une audience particulière que je lui ai donnée, il y a deux jours,[1] la réponse ultérieure de la cour où vous êtes, aux propositions de paix de la Russie, et je ne veux pas vous laisser ignorer que, quoiqu'elle soit conçue en des termes plus obligeants et modérés que la première, elle n'en diffère cependant en rien, quant à l'essentiel, de sorte qu'il faut attendre comment elle sera accueillie à Pétersbourg.

Federic.

Nach dem Concept.

20332. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Edelsheim berichtet, Wien 26. October: Kaunitz „m'a prévenu avec plus de cordialité que jamais, et lorsque je me suis acquitté du compliment affectueux dont Votre Majesté m'a chargé pour lui, il m'a témoigné que Son gracieux souvenir lui était, on ne peut pas plus précieux, et que, si Elle daignait l'honorer toujours de Sa confiance, Elle le mettrait à même de La convaincre des sentiments de vénération qu'Elle lui avait inspirés Elle-même pour Son auguste personne, et du zèle avec lequel il se porterait pour Ses intérêts, toutes les fois qu'il pourrait Lui être bon à quelque chose. J'ai répondu qu'il ne pouvait certainement me rester le moindre doute sur la confiance que Votre Majesté avait en sa façon de penser; qu'Elle m'avait ordonné plus d'une fois de m'en rapporter entièrement à lui et de suivre dans ma nouvelle carrière les lumières supérieures d'un ministre dont il me serait bien glorieux d'oser me nommer un jour le disciple. Il m'a promis que je ne me repentirais pas d'en agir ainsi envers lui, et que, si je voulais l'aimer un peu, il me mettrait à même de bien servir Votre Majesté; que, lorsqu'Elle désirerait de savoir quelque chose, je devais le lui demander avec franchise, et qu'il y répondrait de même."

Potsdam, 3 novembre 1771.

Quoique l'absence de l'Empereur[2] ne saurait que retarder vos premières audiences, vous avez cependant très bien fait, selon votre rapport du 26 d'octobre dernier, de marquer votre empressement à les demander.

L'accueil que le prince de Kaunitz vous a fait à cette occasion, est tel que je l'attendais de la part d'un ministre qui a une part aussi distinguée à mon estime. Aussi suis-je très persuadé que vous profiterez infiniment de ses lumières, et que la manière de négocier qu'il vous a indiquée, ne manquera pas d'être accompagnée des meilleurs succès. C'est, sans doute, la meilleure qu'on puisse choisir.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. Nr. 20 324. — [2] In Böhmen.

20333. AN DEN GENERALLIEUTENANT VON WUNSCH.

Extract für die Cabinetsvorträge: Wunsch meldet „auf die ihm ertheilete Ordre,[1] zu veranstalten, dass bedürfenden Falls bei Errichtung der bewussten Corps[2] es an Officiers nicht fehle, dass er dieserhalb seine Mesures gehörig genommen und an ihm bekannte tüchtige Officiers nach Sachsen, Polen, Bayern und Württemberg geschrieben" und bereits einige Antworten erhalten habe.

Potsdam, 4. November 1771.

Danken. Es pressiret damit nicht; nur so lange dabei, bis Ich ihm wieder darüber schreibe, bewenden lassen.

Nach der Bleinotiz des Cabinetssecretärs für die (nicht vorliegende) Antwort auf den „Extract".

20334. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Sandoz berichtet, Fontainebleau 24. October: Auf seine Eröffnung, dass der beste Weg zur Wiederherstellung des Friedens die Annahme des Congresses durch die Türken sei,[3] hat Aiguillon geantwortet: „Cette idée répondrait parfaitement aux nôtres, me dit le Duc, et nous serons fort portés à y concourir avec plaisir. Il serait seulement nécessaire de savoir maintenant de quelle manière le congrès en question serait composé, quelles puissances y seront admises, quel caractère les ministres des cours respectives y déploieraient, et quel est le lieu où il serait arrêté." Aiguillon hatte mit den Worten geschlossen: „Mandez donc à Sa Majesté Prussienne mes dispositions sur l'objet du congrès, et continuez surtout à Lui rendre mes hommages et les sentiments qui m'animent, pour nous rapprocher d'un roi qui a été de tout temps notre allié naturel."

Potsdam, 4 novembre 1771.

Pour répondre à la manière confidente dont le duc d'Aiguillon, selon votre rapport du 24 d'octobre, s'est expliqué vis-à-vis de vous, vous aurez soin de lui faire connaître, à la première occasion qui se présentera, que je ne connaissais que trois moyens pour rétablir la paix entre la Russie et la Porte. Le premier, c'est d'envoyer de part et d'autre des émissaires en Valachie ou sur le Danube pour s'expliquer amicalement sur les conditions et amener au moins les choses à l'ouverture d'un congrès. Le second, que la Russie envoie seule un émissaire à Constantinople pour se concerter là-dessus immédiatement avec le caïmakam, et enfin le troisième, que la Russie fasse des propositions par le moyen des puissances qui ont offert leurs bons offices.

Elle a déjà mis en usage ce dernier moyen, en nous communiquant, à moi et à l'Autriche, certaines conditions sous lesquelles elle serait prête de conclure sa paix;[4] mais comme la dernière n'a pas voulu se charger

[1] Liegt nicht vor. — [2] Freicorps, vergl. S. 406. — [3] Vergl. Nr. 20245. — [4] Vergl. S. 188 und Bd. XXX, 534. 535.

de porter ces conditions à la Porte,[1] il me paraît le plus convenable d'avoir recours aux deux autres moyens qui restent pour entamer la négociation.

Mais il ne faut pas être surpris d'entendre d'abord des propositions un peu fortes de la part de la Russie; les succès de ses armes semblent l'y autoriser, et, d'ailleurs, on sait qu'en négociant il y en a toujours à rabattre. Le principal sera toujours de porter les deux puissances à entamer une négociation, et ensuite on trouvera bien moyen de les rapprocher sur les conditions.

Vous aurez donc soin d'insinuer tout cela au duc d'Aiguillon, avec toute la modération possible, et de l'accompagner de tout ce que vous pourrez imaginer de poli et d'obligeant sur les dispositions favorables qu'il vous a fait paraître à mon égard.

Federic.

Nach dem Concept.

20335. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 4 novembre 1771.

Je vous sais gré tant des nouvelles que des causes qui ont occasionné la dernière baisse subite des actions en Hollande et en Angleterre dont vous m'avez rendu compte par votre dépêche du 29 d'octobre,[2] et tout ce que je puis vous marquer en réponse relativement au discrédit que les effets français éprouvent,[3] c'est qu'il est à présumer, par les notions qui reviennent de tous côtés au sujet des finances de la France, qu'elles doivent être ruinées à un point que leur dérangement subsistera probablement longtemps encore et ne pourra guère être redressé sitôt.

Federic.

Nach dem Concept.

20336. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 4 novembre 1771.

Il ne faut pas chercher fort loin le principal nœud des liaisons qui attachent la Russie à l'Angleterre. Ce n'est sûrement que le commerce, mais un commerce dont la Russie a le plus grand avantage, et non pas l'Angleterre, ainsi que vous le supposez dans votre dépêche du 22 d'octobre. En effet, je sais, à n'en pouvoir pas douter, que la première débite par an pour 6 millions de ses marchandises en Angleterre, tandis

[1] Vergl. Nr. 20 023. — [2] Thulemeier führte den Kurssturz (vergl. S. 459) auf eine in Paris angezettelte Intrigue eines grossen Bankhauses zurück. — [3] Thulemeier berichtete: „Le discrédit des effets français passe actuellement tout ce qu'on peut imaginer."

que le débit de celle-ci ne monte peut-être pas à un million; de sorte qu'il est tout naturel qu'elle tâche de se conserver un débouché aussi considérable par toutes sortes de complaisances, et qu'on peut hardiment le regarder comme le fond de ses liaisons avec la cour britannique. Mais il n'en est pas de même du côté de celle-ci, et c'est ce qui m'a engagé à vous ordonner de pénétrer proprement le motif de son attachement à la Russie,[1] vu que j'ai tout lieu de douter qu'elle puisse faire fond sur elle relativement à d'autres projets. Quant au cas d'une guerre au moins, qui pour l'Angleterre ne saurait avoir lieu que par mer, elle ne saurait compter beaucoup sur son assistance ni se promettre du soutien d'aucune puissance terrestre; de sorte qu'il faut qu'il y ait un autre lien qui l'attache à la Russie, et que vous tâcherez d'approfondir.

D'ailleurs, je crois que le lord Rochford a dit vrai au ministre de Russie, lorque, selon votre rapport du 25, il lui a insinué que le roi d'Espagne ne désirait pas mieux que de recommencer la guerre avec l'Angleterre. Ce qui me confirme dans cette opinion, c'est que tous les avis conviennent qu'on ne s'occupe en Espagne que de pareilles idées guerrières. Mais, quoi qu'il en soit, il ne s'ensuit pas justement de là que cette guerre dût éclater du jour au lendemain, et il se peut très bien que ce feu couvera si longtemps sous la cendre, jusques à ce qu'une occasion survienne qui le mette en flammes.

Nach dem Concept. Federic.

20337. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Potsdam, 5 novembre 1771.

J'ai vu par votre dépêche du 22 d'octobre dernier, qui m'a été fidèlement rendue, que le mémoire que vous avez remis au comte de Scheffer dans l'affaire du douaire de la Reine ma sœur,[2] se trouve présentement entre les mains du Sénat pour être communiqué ultérieurement à la Diète, et me flatte que l'arrangement de cet objet se terminera beaucoup plus favorablement à la satisfaction de cette Princesse, qu'on ne le présume.

Quant aux affaires qui concernent particulièrement le Roi, je suis d'opinion, malgré tout ce qu'on paraît appréhender du contraire là où vous êtes, que la Diète ne [se] séparera point avant le couronnement de ce Prince, et que tout ne soit arrangé relativement à cet égard.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. Nr. 20 246. — [2] Vergl. Nr. 20 318.

20 338. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE SUÈDE.

[Potsdam] 5 novembre 1771.

Ma très chère Sœur. Vous pouvez compter que tout ce qui dépendra de moi de faire pour vos intérêts, je le ferai. On parlera incessamment à M. de Zöge,[1] et je ne négligerai rien pour saisir cette occasion où le hasard me fournit le moyen de vous être utile.

Je vous reverrai donc ici,[2] ma chère sœur, et cette idée flatteuse à laquelle j'avais cru qu'il fallait renoncer pour ma vie, va donc se réaliser par l'effort de votre amitié active et agissante. J'en oublie la goutte et les mauvais traitements qu'elle m'a faits: vous me rajeunirez en me mettant à même d'embrasser une sœur tant aimée.

Je prépare ici, ma chère sœur, tout pour votre réception; mon intention est rendre le séjour que vous ferez chez nous, aussi agréable qu'il dépendra de moi; je vous prie de vous préparer à voir un vieux goutteux, à demi perclus de ses membres, un vieillard ridé qui se ressent des injures de la vieillesse, enfin, un vieux bavard qui frise le radotage: il n'y a que mes sentiments auxquels je vous prie de faire attention, vous y trouverez la plus tendre amitié d'un frère et le zèle et la considération et l'attachement avec lequel je suis, ma très chère Sœur, votre bien fidèle frère et serviteur

Federic.

Pardon, si la goutte m'empêche de vous en dire davantage.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

20 339. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 5 novembre 1771.

Je vous adresse ci-joint ma réponse à ma sœur la reine douairière de Suède, dont je vous ai parlé dans mes ordres d'hier.[3] Vous aurez soin de la remettre au sieur de Zöge, afin qu'il lui donne bonne et prompte adresse. Mais vous profiterez, en même temps, de cette occasion pour lui faire sentir combien il m'obligerait, s'il voulait s'intéresser auprès de sa cour pour faire obtenir à cette Princesse un douaire honnête et suffisant pour vivre d'une manière convenable à son rang et à sa naissance. C'est à sa propre réquisition que je fais faire cette déclaration

[1] Vergl. Nr. 20 339. Die Königin Ulrike beklagte, 22. October (ohne Ortsdatum), den ungünstigen Stand der Verhandlungen über ihr Witthum: „Je n'ai d'autres espérances que dans la continuation de vos bons offices . . .; un mot un peu ferme que vous fer[ez] dire à Zöge, me mettrait à mon aise.“ — [2] Ulrike schrieb: „Je pars le 4 de novembre, je vous verrai, et j'oublierai toutes mes traverses au sein de la tendre amitié.“ — [3] In dem Erlass, Potsdam 4. November, hatte der König die Antwort (Nr. 20 338) auf das mit dem Bericht vom 3. ihm übersandte Schreiben der Königin Ulrike in Aussicht gestellt.

au sieur de Zöge,[1] et vous saurez bien lui donner une tournure capable à en assurer le succès. Je me repose, à cet égard, entièrement sur votre savoir-faire, et vous me marquerez ensuite comment cette déclaration a été accueillie par ce ministre et comment il veut s'y prendre pour me rendre le service que je lui demande.

En attendant je passe au contenu de vos deux rapports d'hier, et, pour satisfaire le désir du vicomte de La Herreira[2] de me faire sa cour, vous n'avez qu'à l'appointer ici pour vendredi prochain, 8 de ce mois, à l'heure ordinaire. Le comte d'Oeynhausen dont ma goutte m'a empêché de recevoir les hommages après son retour,[3] pourra s'y rendre également le même jour; et comme j'ai déjà ordonné à mon lieutenant-général baron de Lentulus de me présenter ces deux ministres, vous n'oublierez pas de les lui adresser.

D'ailleurs les difficultés de la Russie sur la ville de Danzig[4] ne me rebutent point. J'attends sa réponse ultérieure et formelle fort tranquillement, et je puis le faire avec d'autant moins de peine que le besoin qu'elle a de mon assistance, la fera changer peut-être d'idées à cet égard. En effet, sa situation actuelle me paraît telle qu'elle ne saurait absolument point se passer de mon secours, et je ne vous dissimulerai point que cette considération me fait espérer qu'elle y pensera plus mûrement, avant de se décider sur cet article. Supposé cependant qu'elle se raidisse, nous pouvons toujours adoucir notre prétention et nous relâcher sur la propriété de cette ville, en insistant simplement sur sa liberté et en ne demandant sur elle que les mêmes droits que la Pologne a exercés jusques ici.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

20340. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 5 novembre 1771.

Les nouvelles et détails que votre dernière dépêche du 1er de ce mois renferme,[5] m'intéressent trop pour que je ne vous sache tout le gré possible de me les avoir communiqués. Je suis entièrement de votre oponion que la cour de Vienne ne pourra absolument rien entreprendre avant la fin de l'année prochaine,[6] et je doute même beaucoup qu'elle puisse, dans le moment présent, parvenir à former des magasins suffisants pour l'entretien de ses armées pendant une campagne. Si elle prétend tirer les provisions nécessaires à cet effet de la Hongrie pour les établir en Bohême, elle dégarnira par là si fort ce premier royaume

[1] Vergl. Nr. 20338. — [2] Herreira, bisher spanischer Gesandter in Petersburg, ging nach dem Haag. Vergl. Bd. XXX, 192. — [3] Vergl. Nr. 20259. — [4] Vergl. Nr. 20329. — [5] Ueber die Getreidenoth und militärische Anordnungen in Böhmen. — [6] Vergl. Nr. 20293.

de toute subsistance, surtout en prenant également de là les besoins dont vous faites mention, pour le dernier,[1] qu'elle sera hors d'état, faute du nécessaire, d'attaquer les Russes en Valachie et de pouvoir agir de ce côté-là.

Au reste, l'embarras que le sieur de Saldern vient de susciter à la cour où vous êtes,[2] n'a pas lieu de me surprendre; le naturel emporté de cet ambassadeur est capable de brouiller tout le monde et de désunir même les personnes du caractère le plus doux et pacifique.[3]

Nach dem Concept. Federic.

20341. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 22. October: „Ayant eu, ces jours-ci, une conférence avec le comte Panin au sujet de la convention secrète, il m'a fait connaître que toutes les pièces qui regardaient cette affaire, se trouvaient encore sur la table de Sa Majesté Impériale, et qu'il ne pouvait, par conséquent, pas me donner de réponse ministériellement; cependant qu'il pouvait me dire que l'Impératrice était très contente de voir Votre Majesté persister dans la résolution de resserrer davantage les liens de l'amitié et de l'alliance avec l'empire de Russie; que Sa Majesté Impériale demeurait parfaitement d'accord de faire aboutir l'objet principal de cette convention à des acquisitions en Pologne, et que, si dans la manière de penser sur son exécution il se trouvait quelque différence, il espérait que cela ne retarderait pas beaucoup la conclusion finale. L'Impératrice, selon les idées qu'elle prétend avoir reçues de Votre Majesté même, croit qu'il n'y a rien à décider là-dessus positivement, avant de ne connaître les intentions de la cour de Vienne sur la paix ou la guerre et de savoir les sentiments de la Porte sur une négociation particulière.

Ce que le comte Panin m'a dit à ce sujet, revient à ce que j'ai eu l'honneur de mander à Votre Majesté par mon rapport du 15 de ce mois,[4] savoir: que l'Impératrice ne peut pas faire éclater déjà ses intentions pour cette acquisition, parcequ'elle n'est pas en état encore de les maintenir; qu'elle ne peut pas faire prendre à son corps de 50 000 hommes aussi promptement que Votre Majesté semble le désirer, la position, quoique excellente, entre Sandomir et Cracovie, parcequ'il faudrait être sûr auparavant de n'avoir plus rien à craindre ici de la part des Polonais dans l'intérieur de leur royaume, et qu'il faudrait savoir si les Autrichiens agiraient ensemble avec les Turcs ou si ceux-ci auraient fait jusques là leur paix avec la Russie, ce qui apporterait naturellement un changement dans les opérations militaires, lequel changement cependant altérerait les engagements de l'article secret, si ceux-ci n'étaient pris que pour le cas de la supposition d'une guerre avec la maison d'Autriche, sans y admettre la prévoyance des alternatives; enfin, qu'une des fortes raisons pourquoi l'Impératrice ne devait pas se presser à faire connaître au public le concert arrêté pour le démembrement de la Pologne, c'étaient les ménagements qu'elle croyait avoir à observer vis-à-vis de la Porte pour l'engager à faire sa paix, mais que, dans la suite, ces troubles

[1] Die Erfordernisse an Getreide für Böhmen, die Borcke im einzelnen aufführte. — [2] Saldern hatte sich bei dem sächsischen Residenten Essen über die Umtriebe der Sachsen in Polen beschwert und, unter Androhung der Ungnade Katharinas II., gefordert, dass der Churfürst öffentlich erklären solle, „que, tant que le Roi actuellement régnant vivrait, [il] ne ferait aucune démarche directe ni indirecte pour parvenir à ce trône". — [3] Vergl. Nr. 20328. — [4] Vergl. Nr. 20315.

de Pologne lui serviraient de cheval de bataille, c'était-là l'expression du comte Panin, pour justifier sa conduite.

La conclusion de ce ministre sur ce que dessus, fut que l'idée de sa souveraine était de dresser la convention secrète, avec son article séparé, dans des termes généraux, mais assez clairs pour faire connaître l'objet principal qui engageait les deux puissances à les conclure, de s'assurer pour tous les évènements possibles à prévoir la qualité et la quantité du secours qu'on était disposé à se rendre, et de finir cette négociation tout d'abord, mais de remettre la manière de le prêter à une convention purement militaire, qui s'arrangerait suivant qu'on acquerrait des connaissances justes et sûres des sentiments de la cour de Vienne et de ceux de la Porte.

Dans cette vue, il ébauchera, conformément aux idées de Sa Majesté Impériale, un autre projet de convention, avec un article séparé, qu'il prendra la liberté de vous faire présenter, Sire, et afin de ne pas les rendre trop longs ou compliqués, par la quantité des matières, il y ajouterait un projet d'un acte explicatoire, et qu'il soumettrait le tout à la gracieuse approbation de Votre Majesté.

Pour ce qui regarde la ville de Danzig, il m'a confirmé ce que j'ai eu l'honneur de mander dans mon rapport antérieur des difficultés extrêmes qui s'opposaient à la faire entrer dans la portion de Votre Majesté,[1] et m'a dit que Sa Majesté l'Impératrice lui avait ordonné de rassembler tous les actes passés avec les souverains de Russie, ses prédécesseurs, aussi bien que par elle-même, pour la garantie de la liberté et de l'indépendance de cette ville; mais comme Sa Majesté Impériale était toujours disposée à faire plaisir à Votre Majesté et à La favoriser de toutes les manières possibles, elle prendrait des engagements particuliers par lesquels elle s'obligerait, au cas que la guerre avec l'Autriche ait lieu, de ne pas poser les armes, avant que Votre Majesté n'ait conquis sur les États de cette maison un équivalent convenable pour ce qu'Elle croyait de gagner par la possession de Danzig, et qu'il ne dépendrait que de Votre Majesté de nommer dès à présent les parties qu'Elle croirait Lui convenir."

Potsdam, 6 novembre 1771.

Je vois par votre dépêche que nous sommes encore bien éloignés d'être d'accord sur notre convention. Les Russes ne pensent qu'à leur intérêt, ils veulent tirer de moi tout le parti possible. Ne sentent-ils donc pas que j'ai mes intérêts aussi fort à cœur qu'ils ont les leurs? que tout le monde me taxerait d'une souveraine imprudence, si je ne prenais, dans une occasion où j'ai à courir tant de périls, toutes les précautions que le bon sens nous dicte? Une de ces premières précautions est de ne rien faire que ric-à-ric. J'attends[2] la possession, et mes troupes marcheront; point de possession, point de troupes! Voilà pour un article.

En second lieu, je vous avoue que je ne trouve aucune des raisons qu'on met en avant pour me refuser la possession de Danzig, valable; car il est sûr que cette ville est devenue libre par le gouvernement mou des Polonais; il est sûr qu'en assurant le commerce de la Russie en cette ville,[3] le reste lui peut être indifférent; il est sûr encore qu'il est fâcheux pour tout État, quand il y a dans sa circonférence une puissance intermédiaire, source de mille chicanes et de mille démêlés fâcheux. Voilà l'état des choses.

En attendant, indépendamment de la réponse adoucie que les Autri-

[1] Vergl. S. 486. 487. — [2] Vorlage: „j'entends". — [3] Vergl. Nr. 20251.

chiens ont faite aux Russes,[1] ils arment toujours, et jusqu'ici il ne paraît pas que les Turcs veuillent faire la paix. C'est donc à la Russie à connaître ses intérêts et à savoir si elle a besoin d'amis ou non.

Je vous prie fort d'empêcher qu'on m'assigne sur des conquêtes à faire sur les Autrichiens; c'est partager la peau de l'ours, avant de l'avoir prise. Il faut ici des réalités, et si la réponse des Autrichiens — quoique au fond la même — a au moins été conçue en termes plus doux, il ne faut l'attribuer qu'aux continuelles représentations que je leur ai faites, mais qui cependant n'ont pas été assez efficaces pour les désarmer.

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept;[2] das Datum von der Cabinetskanzlei hinzugefügt.

20342. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 6 novembre 1771.

Quoique le dernier rapport du comte de Solms en date du 22 d'octobre dernier[3] n'offre encore rien de plus favorable sur le désir que j'ai de comprendre la ville de Danzig dans mes acquisitions sur la Pologne, et que, dans le fond, il soit, à cet égard, assez analogue à son précédent rapport,[4] j'ai cru cependant devoir y appuyer encore davantage et faire un nouvel effort pour vaincre la délicatesse de la cour de Russie sur cet article. Vous verrez par la copie ci-jointe de mes ordres d'aujourd'hui[5] comment je m'y suis pris.

Nach der Ausfertigung.

Federic.

20343. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam] 6 [novembre 1771].

Mon cher Frère. Vous avez bien de la bonté de prendre part à ma situation.[6] Les forces commencent à me revenir, mais ce qui me gêne beaucoup, c'est que je ne peux pas encore recouvrer l'usage de la main gauche; encore un peu de temps, et cela reviendra.

Je suis très reconnaissant, mon cher frère, de la bonté que vous

[1] Vergl. Nr. 20325. — [2] In einem in der Cabinetskanzlei hinzugefügten Schlussabsatz verzichtet der König auf weitere Ankäufe von Getreide wegen der erst im Mai stattfindenden Eröffnung der Schiffahrt in Archangel (vergl. S. 411. Anm. 4), und weil die Besetzung von Posen die Beschaffung von Getreide aus Polen erleichterte. — [3] Vergl. Nr. 20341. — [4] Vergl. S. 502. — [5] Nr. 20341. — [6] Prinz Heinrich schrieb, Rheinsberg 4. November: „La joie que j'ai eue en recevant, mon très cher frère, une lettre de votre main, est inexprimable; c'est le premier signe que je reçois de votre convalescence."

voulez avoir d'aller au-devant de notre sœur de Suède;[1] elle doit être en chemin actuellement.

Les lenteurs de la Russie continuent,[2] et quoi que je leur prêche, ils n'ont point assez d'envie de faire des efforts. Je crains que la Fortune ne les aveugle, et qu'ils s'en trouvent mal pour notre convention. Je les vois venir, et si je ne m'abuse, il me semble qu'ils ont, en ce moment, tant de besoin de mon assistance qu'ils seront bien obligés de l'acheter par le don d'un pays qui ne leur appartient pas.[3]

Je verrai demain M. de Herreira qui passe ici,[4] ce qui m'incommodera beaucoup; cependant il faudra en passer par là.

Si le sommeil revenait, je serais remis bien plus vite; mais c'est, mon cher frère, trop vous ennuyer par des détails qui me regardent. Je vous souhaite joie et contentement à Rheinsberg, en vous priant d'être persuadé de la tendresse infinie avec laquelle je suis, mon cher Frère, votre très fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

20344. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 6 novembre 1771.

Je vous ai déjà pressenti, dans mes derniers ordres,[5] sur la réponse de la cour où vous êtes, à celle de Pétersbourg, ainsi que sur le jugement que j'en porte. Elle est conçue en des termes fort polis et obligeants, mais, dans le fond, elle ne dit rien de nouveau, et il paraît toujours assez que cette cour ne veut point se mêler des propositions russiennes, à moins qu'on n'y change les articles essentiels. Il faut voir maintenant la sensation que cette réplique fera à Pétersbourg.

En attendant, vous me rendriez un service essentiel, si, selon votre rapport du 30 d'octobre, vous pouviez me procurer des avis certains sur la qualité et quantité des magasins qu'on forme en Hongrie. Je suis d'autant plus curieux de les apprendre qu'ils me mettront à même de juger si la cour où vous êtes, est effectivement en état ou non d'entreprendre quelque chose, l'année qui vient.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Prinz Heinrich schrieb: „D'abord que j'apprendrai que ma sœur est arrivée à Stralsund, je me rendrai à Prenzlau, comme vous le désirez" (vergl. Nr. 20314). — [2] Vergl. Nr. 20329 und 20341. — [3] Vergl. Nr. 20341. — [4] Vergl. S. 508. Am 11. November beauftragt der König Thulemeier, die Bekanntschaft mit Herreira zu machen, mit dem Befehl, „de gagner autant que possible sa confiance, pour vous mettre à même d'apprendre, par son canal, bien des particularités sur la situation actuelle des affaires entre sa cour et la France". — [5] Nr. 20331.

20345. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 6 novembre 1771.

C'est avec bien du plaisir que j'ai appris, par votre rapport du 30 d'octobre, l'accueil gracieux que Sa Majesté l'Impératrice-Reine vous a fait à votre première audience.[1] J'en augure très bien pour la continuation de la bonne harmonie entre nos deux cours et de votre ministère, et, au reste, je me réfère à mes ordres d'aujourd'hui à mon ministre d'État de Rohd.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

20346. AN DEN GENERALMAJOR VON BELLING.

Potsdam, 6. November 1771.

Ich habe Eure drei Berichte vom 26., 28. und 30. abgewichenen Monats[3] erhalten, und wenn Mir zuvörderst ungemein angenehm ist, dass Ihr Meine Intention in Ansehung des Roggenankaufs gewiss zu erreichen gedenket, so ist Mir hiernächst nicht weniger lieb, dass das zweite Bataillon Arnstedtschen Garnisonregiments und wobei Ich zugleich einen Ingenieurmajor mitgeschicket habe, den 2. dieses in Posen eingerücket ist.

Was das Mir zugleich angezeigte Anverlangen des Regimentarius Sieroszewski anbetrifft, so vermuthe Ich, dass solches die Ursachen, warum Ich Posen besetzen lassen, zu wissen zur Absicht hat; worauf Ihr dann demselben nur antworten könnet, wie solches ad interim geschehen sei und die Besatzung nur so lange, bis die Russen diese Stadt wieder occupiren würden, daselbst verbleiben werde. Da nach dieser Antwort die Conföderirte sich leicht beigehen lassen dürften, etwas ernsthaftes gegen Posen zu tentiren, so müsset Ihr in diesem Fall mit denen à portée stehenden Dragonerregimentern gleich vorrücken und das polnische Geschmeiss auseinander jagen; in dieser Absicht aber ist allerdings nöthig und werdet Ihr besorgen, dass die Regimenter mit die benöthigte scharfe Patronen gehörig versehen werden.

Friderich.

Nach dem Concept.

20347. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 7. November 1771.

Der Articul wegen der Moldau und Walachei, welcher nach Eurem Bericht vom 3. Octobris der Pforte so anstössig ist,[4] wird sich schon

[1] 28. October. — [2] Nr. 20344. — [3] Liegen nicht vor. — [4] Zegelin wiederholte, dass die Pforte die Forderungen Russlands, betreffend die Tartaren und die

berichtigen lassen. Ich habe Euch bereits in Meiner Ordre vom 17. desselben Monats[1] im grössestem Vertrauen und zu Eurer alleinigen Direction eröffnet, dass Russland hierunter nachgeben will, und diesem allem will Ich noch heute, wiewohl im allerengstem Vertrauen und allergrössestem Geheim, hinzufügen, dass es diesem Reich an Geld anfängt zu mangeln und dasselbe auch einige Mühe hat, die erforderlichen Rekruten zu ihren Armeen zusammenzubringen. Wenn Ich also alle diese und die übrigen Euch in Meinen vorigen Ordres angezeigten Umstände zusammen erwäge, so glaube Ich gewiss, dass Russland, wenn nur dessen Émissaire mit dem türkschen eine Unterhandlung anfangen und dasselbe alsdann wahrnehmen sollte, dass, um seine Forderungen durchzusetzen, es den Krieg noch einige Jahre fortsetzen müsse, alsdann aus Noth gelindere Saiten aufziehen und klein beigeben werde.

Ich kann dahero auch nicht anders als Meinen Euch unter dem 17. und 20. Octobris[2] geschehenen Auftrag nochmals wiederholen. Thut alles in der Welt, was Euch möglich ist, um die Pforte zu bewegen, die russischen Anträge von beiderseitigen Émissaires anzunehmen, damit sie Russlands Vorschläge selbst vernehmen und demselben ihre Meinung darüber ebenfalls selbst eröffnen möge. Geschiehet dieses nicht, so gehet der Krieg seinen Weg fort, und es ist sehr zu besorgen, dass dieses Kriegsfeuer sodann leicht in eine generale Flamme ausbreche. Beobachtet aber bei dem allem das allerunverletzlichste und strengste Geheimniss über die Euch obgedachter Maassen in grössestem Geheim anvertraute Nachrichten von Russlands gegenwärtigen Lage und Gesinnungen.

Friderich.

Nach dem Concept.

20348. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 7 novembre 1771.

Je vous envoie une relation que je viens de recevoir de Constantinople.[3] Vous y verrez que les Turcs, bien loin d'être humiliés par leurs malheurs, sont tout résolus à continuer la guerre; que sous main la cour de Vienne souffle au feu; que les Turcs se reposent sur son assistance. Tout cela demande des réflexions sérieuses. J'ai récrit là-bas tout ce que j'ai pu, pour persuader ces gens à prêter la main à quelque entrevue d'émissaires, pour que les Russes puissent s'expliquer verbalement envers eux;[4] je souhaite de réussir.

Donaufürstenthümer, „völlig refusiret (vergl. Nr. 20 284), und dass der Sultan den Krieg fortzusetzen fest entschlossen, ehe er auf dergleichen, der Ehre seiner Krone so nachtheilige Bedingungen den Frieden machen will".

[1] Nr. 20 274. — [2] Vergl. Nr. 20 274 und 20 284. — [3] Vergl. Nr. 20 347. — [4] Vergl. Nr. 20 347.

Voilà donc les choses dans le même état qu'elles l'étaient, et il paraît bien que les Autrichiens, pour cacher leur malice, ont radouci l'aigreur de leurs paroles dans leur dernière réponse.[1]

En attendant, j'attends tranquillement la fin de ce qu'on délibère à Pétersbourg sur notre convention, très résolu de ne me point aventurer à la légère, et si l'on veut me mettre en action, cela ne s'exécutera qu'à bonnes enseignes.

En attendant je ne puis me dispenser d'exhorter mes alliés à faire des efforts de compléter leurs troupes et de tout bien préparer, pour ne point être pris au dépourvu.

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept: „Au comte Solms"; das Datum von der Cabinetskanzlei hinzugefügt.

---

20 349. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 7 novembre 1771.

Je suis très satisfait de la réponse du sieur de Zöge et de la manière dont, selon votre rapport d'hier, il veut s'employer en faveur du douaire de ma sœur la reine douairière de Suède.[2] Je souhaite que ses soins aient tout le succès désiré, et, en attendant, je compte de recevoir, dans peu, les éclaircissements qu'il vous a promis au sujet du train de cette Princesse en se rendant à ma cour.

Au reste, les ordres ci-joints en copie à mes ministres à Pétersbourg et à Constantinople[3] renferment le résultat de mes réflexions sur la dernière dépêche du sieur de Zegelin en date du 3 d'octobre dernier, et je vous les donne comme un supplément à ceux dont je vous ai adressé hier[4] une copie.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

20 350. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 7 novembre 1771.

Tout me persuade, et votre dernier rapport du 27 d'octobre me confirme que le système de la cour où vous êtes, est effectivement pacifique. Que ce soit bon gré mal gré elle, n'importe. L'état de faiblesse et d'impuissance où elle se trouve actuellement, en est un garant assuré et lui impose même l'obligation de ne s'en point écarter.

Reste à savoir si les altercations avec l'Espagne dont votre susdit

[1] Vergl. S. 499. — [2] Zöge hatte erklärt, er wolle in seinem nächsten Bericht die Bewilligung des Witthums nach den Wünschen König Friedrichs empfehlen und dessen Interesse an dieser Angelegenheit betonen. Vergl. Nr. 20 339. — [3] Vergl. Nr. 20 347 und 20 348. — [4] Vergl. Nr. 20 342.

rapport fournit un nouvel échantillon,[1] ne finiront enfin par quelque aigreur entre les deux cours. Je le présume, et le temps nous apprendra si mes soupçons sont fondés. C'est tout ce que j'ai aujourd'hui à vous mander.

Federic.

Nach dem Concept.

20351. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Potsdam, 8 novembre 1771.

J'ai reçu votre dépêche du 25 d'octobre dernier. Les particularités qu'elle renferme, concernant l'arrangement du douaire de la Reine ma sœur, m'intéressent infiniment, par la part toute particulière que je prends à ce qui regarde cette Princesse; mais pour ce qui est de celles touchant le couronnement,[2] je crois qu'il doit être assez indifférent quand cette cérémonie se fera, et qu'il ne préjudiciera rien aux intérêts du Roi qu'elle ait lieu deux ou trois semaines plus tôt ou plus tard. C'est tout ce que j'ai à vous dire aujourd'hui en réponse.

Federic.

Nach dem Concept.

20352. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 8 novembre 1771.

Je vous sais gré de la note d'antiquités[3] qu'à la réquisition de l'abbé Ciofani vous m'avez adressée à la suite de votre rapport d'hier. Il y a sans doute de beaux morceaux parmi; mais j'ai, cette année, tant d'autres dépenses à faire pour fournir aux besoins de mes États, que je n'ai aucune envie de sacrifier quelque somme pour des pièces rares à la vérité, mais dont je puis me passer.

J'aimerais bien mieux que mes représentations réitérées rendissent plus flexible la cour de Russie sur les articles de notre convention secrète et surtout sur celui de Danzig.[4] Mais vous connaissez la lenteur extrême qui préside au conseil de Russie, et il ne faut pas perdre espérance à la vue des délais qu'il apporte à se décider sur une affaire

[1] Ein englischer Capitän war, trotz ausdrücklichen Verbotes, in den Hafen von Cadix eingelaufen. König Karl III. liess durch seinen Gesandten in Frankreich diesen Vorgang bezeichnen „comme un signal concerté de rupture". Während Aiguillon die Absetzung des Capitäns für hinreichende Genugthuung erklärte, warf ihm Fuentes Gleichgültigkeit vor. Daraufhin kam es zu erregter persönlicher Auseinandersetzung. — [2] Dönhoff berichtete: „On ne suppose guère que le couronnement se fasse de cette année." Vergl. S. 506. — [3] „Nota delle Statue esistenti nel Casino della Villa Mattei alla Navicella." — [4] Vergl. S. 502 und 510.

de cette importance. D'ailleurs ma position est telle que je puis en attendre le résultat avec beaucoup de tranquillité, et le besoin qu'on a de moi, le rendra plus facile à m'accorder ce que je demande.

Nach der Ausfertigung. Federic.

20353. UNTERREDUNG DES KÖNIGS MIT DEM GESANDTEN VON HESSEN-CASSEL GRAFEN OEYNHAUSEN.

[Sanssouci, 8. November 1771.]

Oeynhausen berichtet, Berlin 12. November, an den Landgrafen Friedrich II. über seine Audienz bei dem König:[1] „Après que je fus introduit dans le cabinet de Sa Majesté le Roi par Son Excellence M. le lieutenant-général de Lentulus, j'eus l'honneur de lui présenter de la part de Votre Altesse Sérénissime les assurances de Son constant et respectueux attachement; Sa Majesté les reçut avec les marques de la plus grande sensibilité. Alors j'exposais à ses yeux l'objet principal des ordres de Votre Altesse Sérénissime, portant sur l'affaire de Pologne, en lui disant que Sa Majesté était déjà instruite par Votre Altesse Sérénissime Elle-même que plusieurs membres de la Confédération polonaise avaient, il y a quelques mois, fait des démarches auprès de Votre Altesse Sérénissime pour L'engager à Se mettre sur les rangs pour le trône de Pologne;[2] que Votre Altesse Sérénissime n'avait [pas] voulu Se rendre aux sollicitations de ces Messieurs, dans lesquelles ils persévéraient toujours, sans être instruite des sentiments de Sa Majesté. Qu'elle mettrait le comble aux bontés dont elle honorait Votre Altesse Sérénissime, si, dans cette occasion importante pour Elle, Sa Majesté daignait répondre à la confiance sans bornes que Votre Altesse Sérénissime lui avait vouée, en Lui faisant connaître ses sentiments sur cet objet; que Sa Majesté devait être persuadée que, si ses bontés La favorisaient dans cette importante affaire, Sa reconnaissance serait sans égale, et qu'elle s'attachait un prince qui lui est déjà dévoué à tant de titres.

Sa Majesté me répondit: »Je veux que vous informiez le Landgrave votre maître de mes sentiments, et je vous les ferai voir tout à découvert. La confiance que le Landgrave me marque, m'est agréable, vous pouvez l'en assurer et lui dire que je ne désire qu'une occasion où je pourrai lui faire plaisir. Je conçois que dans la circonstance dont vous me parlez, je ne puis lui être plus essentiellement utile qu'en le guidant de mes conseils. Le roi qui est sur le trône de Pologne, est l'ouvrage de la Russie, mon alliée, et le mien; nous sommes convenus pour le faire monter sur le trône et pour l'y maintenir; voilà la base de nos engagements. Ma parole me lie, je ne puis m'en départir. La nation polonaise est désaffectionnée à son roi, après l'avoir désiré; cela

[1] Vergl. S. 508. — [2] Vergl. Nr. 19723.

prouve son inconstance. Les démarches que les Confédérés font eu égard du Landgrave, qu'ils ont faites eu égard de plusieurs autres princes, jusqu'au chevalier Édouard inclusivement,[1] ce sont de leur part des démarches inutiles et des efforts impuissants. Une scène qui vient de se passer entre M. d'Oginski et les Russes,[2] prouve combien peu ces Messieurs sont capables de [se] conduire, et qu'ils seront obligés de plier sous les instructions des Russes. Je conseille au Landgrave en ami de ne pas se laisser entraîner par ces Messieurs; il en serait la victime. L'argent qu'il leur donne, sera jeté dans un gouffre, il n'en aura le moindre fruit dans les conjonctures actuelles; l'exemple connu de la Saxe doit le frapper. Mais pour ne rien laisser ignorer au Landgrave votre maître, vous lui direz de ma part que, si, par quelque révolution imprévue ou par la mort du Roi, dont la santé doit être chancelante, le trône de Pologne vient à vaquer, qu'alors je favoriserai ses vues et je tâcherai de lui faire plaisir; mais, dans le moment présent, je ne puis rien pour lui. Il faut attendre des circonstances où je pourrai lui être utile, et je le serai.«

Je répondis sur ceci à Sa Majesté que je rendrais à Votre Altesse Sérénissime un compte exact et fidèle de tout ce que Sa Majesté venait de me dire; que Votre Altesse Sérénissime regardait, avec toute l'Europe, Sa Majesté comme l'arbitre des affaires de la Pologne, et, comme tel, il dépendait d'elle de faire naître le moment où Sa Majesté pourrait donner à Votre Altesse des marques bien éclatantes de sa précieuse amitié. Que je devais très-humblement faire remarquer à Sa Majesté que l'élévation de Votre Altesse Sérénissime sur le trône de Pologne ne serait pas moins [son] ouvrage que l'exaltation du Roi d'aujourd'hui; qu'en y plaçant Votre Altesse Sérénissime, Sa Majesté y verrait un prince qui lui serait dévoué, et qu'il n'était d'ailleurs pas sans exemple qu'un roi fût descendu du trône.

Sa Majesté m'interrompit, me disant vivement: »Comparez les circonstances d'alors[3] avec celles d'à présent, et concluez. Je vous le répète: j'ai les mains liées par mes engagements avec la Russie, je ne puis rien dans ce moment-ci; mais que le Landgrave compte sur moi, si les évènements tournent en sa faveur.«

Là-dessus Sa Majesté détournait la conversation sur d'autres objets. Je cherchais à la ramener au même point, en lui demandant sa permission pour M. de Mostowski d'oser retourner dans les États de Sa Majesté; mais elle ne me donnait aucune réponse positive, mais me dit en plaisantant qu'elle était si lasse de tous ces noms en ki et en psi, puisqu'ils lui déchiraient l'oreille; et elle ajoutait encore une fois que je [ne] devais absolument pas manquer de dire à Votre Altesse Séré-

[1] Vergl. S. 460. — [2] Die Erhebung Oginskis, die mit seiner Flucht aus Polen endete (vergl. S. 448. 453). — [3] Die Abdankung von Stanislaus I. Leszczynski im Jahre 1738.

nissime qu'il fallait absolument attendre ce que les évènements heureux et les circonstances produiraient pour Elle.

Voilà, Monseigneur, un rapport fidèle de ce que le Roi m'a dit dans cette conversation."

Nach der Ausfertigung im Königl. Staatsarchiv zu Marburg.

20354. A LA COMTESSE SKORZEWSKA A FRANCFORT SUR L'ODER.

Potsdam, 8 novembre 1771.

Je compatis avec vous au sort de votre patrie, et ce n'est qu'avec bien de la peine que je vous vois en souffrir également et d'une manière aussi sensible. Sans doute que c'est les Confédérés qui mettent le comble aux malheurs qu'elle éprouve, et je suis fâché que ce que je vous en ai prédit, s'est accompli à la lettre. Mais c'est aussi tout ce que je puis faire, et je n'ai d'autre consolation à vous donner que d'attendre du temps les remèdes aux maux de votre patrie. Je souhaite que cette heureuse époque arrive bientôt, et qu'un calme parfait et durable succède enfin à tous les troubles dont elle est actuellement agitée. En attendant, comptez toujours sur la fidélité de mes sentiments pour vous et sur mon estime parfaite et inaltérable.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Charlottenburg.

20355. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A COPENHAGUE.

Arnim berichtet, Kopenhagen 2. November: „Il est certain que les principales causes du mécontentement proviennent du choix qu'on a fait du sieur de Struensee,[1] et de la trop grande facilité que le Roi témoigne à condescendre à tout ce qui peut faire plaisir à ce ministre, ainsi que du sacrifice qu'il lui fait de jour en jour en chassant tant d'honnêtes gens de la première noblesse qui avaient su gagner l'affection de toute la nation, et qui ont eu le malheur de déplaire à ce ministre, dont le pouvoir est sans exemple."

Nach dem Concept.

Potsdam, 9 novembre 1771.

Votre dépêche du 2 de ce mois m'a été bien rendue, et, à en juger par tout ce qu'elle renferme sur la situation du ministère actuel de la cour où vous êtes, il est à croire que la forme de ce gouvernement, bien loin d'être établi sur un pied solide, sera sujette à de grands inconvénients. C'est tout ce que je puis vous dire pour le présent.

Federic.

---

[1] Vergl. Nr. 20 304.

20356. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 10 novembre[1] 1771.

Je vous avoue que l'attentat commis contre la personne du roi de Pologne dont vous me rendez compte par une dépêche particulière expédiée par estafette[2] et que j'ai reçue en même temps avec celle du 26 d'octobre dernier, a eu lieu de me surprendre extrêmement. Vous le témoignerez par un compliment des plus affectueux de ma part à ce Prince et le conjurerez de prendre à l'avenir, dans les conjonctures présentes, plus de précautions pour sa sûreté; d'avoir pour le moins continuellement une centaine de dragons russes en ville pour la garde de sa personne et de ne sortir jamais sans une bonne escorte, vu qu'un second malheur pourrait devenir bien plus grand qu'heureusement le premier n'a été.

En attendant il est évident que le coup qui vient d'être porté au roi de Pologne, part de Pulawski, et il est à présumer qu'après ceci les Confédérés se livreront aux plus grandes extrémités pour faire tout le tort que possible à ce Prince.

Cet évènement, au reste, peut vous servir d'argument incontestable pour convaincre ce monarque que ses intérêts exigent qu'il soit dorénavant inviolablement attaché à la Russie, et que son salut en dépend uniquement.

Federic.

Nach dem Concept.

20357. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Rohd berichtet, Wien 2. November, über eine Unterredung zwischen Kaunitz und Golizyn, betreffend die russischen Friedensbedingungen: „Après un long préambule . . . le prince Kaunitz est enfin allé au fait pour tâcher de le persuader par beaucoup de grands mots, accompagnés d'un ton de conviction et décisif, que l'équilibre se trouvait blessé dans lesdites conditions; que la cour d'ici agirait contre ses propres intérêts, si elle employait de bons offices pour obtenir le consentement de la Porte à des conditions intolérables à elle-même, et que cela serait à pure perte aussi, vu que la Porte, de son côté, abstraction faite de la cour d'ici, n'y consentirait certainement pas; qu'on n'avait qu'à en faire l'épreuve, en entamant une négociation directe avec la Porte, soit à Pétersbourg, soit à Constantinople, soit par l'entremise de Votre Majesté, et qu'on verrait bientôt qu'il n'en serait rien . . . Kaunitz l'a assuré enfin qu'on avait toujours ici la même bonne volonté de prêter ses bons offices, et que le prince Lobkowitz avait ordre aussi de se présenter pour cela à Pétersbourg, tant et quantes fois on voudrait entrer avec lui sur des conditions raisonnables; mais

[1] Auf dem „für die Cabinetsvorträge" angefertigten „Extract" aus dem Bericht von Tietz über die Beziehungen des französischen Residenten Gérard zu den Conföderirten findet sich die Bleinotiz des Cabinetssecretärs für die Antwort, Potsdam 10. November: „Ganz gut; sollte nur weiter auf des französischen Residenten Démarches attent sein." — [2] Benoît berichtete, Warschau 4. November, über die in der vorhergehenden Nacht von den Conföderirten ins Werk gesetzte Entführung von König Stanislaus und seine in der Frühe des 4. erfolgte glückliche Befreiung.

qu'il ne fallait pas que l'équilibre en fût blessé, ni l'intérêt propre de l'Impératrice-Reine; qu'il ne disconvenait pourtant pas que la Russie devait remporter quelque avantage de tout ceci, à quelle occasion il a lâché aussi des mots vagues sur Azow, sans s'expliquer davantage et sans toucher au commerce de la Mer Noire."

Potsdam, 10 novembre 1771.

L'entretien que, selon votre dépêche du 2 de ce mois, le prince de Kaunitz a eu avec le prince de Golizyn, me paraît dévoiler assez les sentiments du premier sur la paix entre la Russie et la Porte. Je me trompe fort, ou son dessein est d'embéguiner si bien la Porte de ses idées qu'elle n'écoute absolument point d'autres conditions que celles qui lui viendront par le canal de sa cour. Ce point une fois gagné, il se croira le maître de dicter la paix et de l'arranger à sa fantaisie. Mais il faudra voir jusques où il réussira et si la Porte sera d'humeur de respecter sa dictature. En attendant, il est vrai qu'elle n'est pas trop pressée de faire sa paix cette année-ci, et il est plutôt à appréhender que nous verrons encore éclore une seconde campagne, avant qu'elle donne les mains à une négociation; tout comme les gros amas de grains que la cour où vous êtes, veut faire en Égypte et Sicile, pour ménager ceux de Hongrie, indiquent assez qu'elle a dessein de continuer ses démonstrations, l'année prochaine, comme elle a fait dans celle-ci.

Au reste, le théâtre de Pologne a fourni une scène singulière par l'enlèvement du roi de Pologne,[1] dont vous verrez le premier précis par la copie ci-jointe.[2] Quoique les assassins aient échoué dans leur entreprise, cet évènement fournit cependant un prétexte très plausible à la Russie de réclamer mon secours. Cet attentat immédiat contre la personne et la vie de ce monarque m'autorise assez à le lui fournir, vu que j'ai garanti à Sa Majesté, conjointement avec la Russie, le trône de Pologne, et je serais bien aise de savoir ce qu'on en dira à Vienne et comment on s'expliquera sur cet évènement. N'oubliez donc point d'y être attentif pour m'en rendre compte.

Nach dem Concept. Federic.

20358. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 25. October, dass der Widerstand der Russen gegen die Forderung von Danzig auf die von ihnen dieser Stadt gegebenen Garantien zurückzuführen und dass nach Aeusserungen Panins eine endgültige Beschlussfassung über die Convention vor der Rückkehr Orlows aus Moskau nicht zu erwarten sei. „Comme le comte Panin est sincèrement porté pour les intérêts de Votre Majesté, et qu'il admet pour juste d'augmenter Son dédommagement à proportion des dépenses et des risques auxquels Elle S'expose par les suites de Son alliance avec la Russie, il se

[1] Vergl. Nr. 20356. — [2] Liegt nicht bei. Es handelt sich jedenfalls um den Bericht von Benoît, Warschau 4. November (vergl. Nr. 20356).

propose de faire entrer dans le nouveau projet pour la convention secrète[1] un article qui, pour le cas où Elle serait obligée d'entrer en guerre avec la maison d'Autriche, Lui assurera l'assistance de la Russie pour Lui faire obtenir cette augmentation de dédommagement sur les États de cette maison, au choix de Votre Majesté et selon l'estimation raisonnable qu'Elle fera de Ses dépenses.

Je suis bien assuré que ce ministre fera tous les efforts pour ménager les intérêts de Votre Majesté, autant qu'il sera possible, mais c'est aussi par cette considération que, sans vouloir entreprendre de proposer à Votre Majesté un parti, je regarde comme un devoir de Lui représenter très-humblement qu'il me semble que Ses intérêts exigent qu'Elle ait la bonté de conclure la convention suivant le nouveau projet qui, aux promesses des nouveaux avantages près, sera entièrement conforme au premier projet dont on est déjà convenu;[2] qu'Elle Se contente d'y stipuler seulement pour l'objet principal, je veux dire pour l'acquisition en Pologne, pour le cas de la guerre avec l'Autriche et pour le dédommagement proportionné en ce cas, mais qu'Elle permette qu'on renvoie à une convention particulière, purement militaire, tout ce qui a rapport au terme de l'occupation des provinces polonaises, par laquelle on déclarera les intentions du démembrement résolu de la Pologne et, encore plus, ce qui regarde les véritables opérations militaires. J'avoue que je crains que, sans cette séparation des matières, notre négociation ne parviendra pas sitôt encore à sa perfection, ce qui me paraît cependant nécessaire pour rassurer Votre Majesté entièrement sur les événements.

J'ai cru obtenir que dans ce nouveau projet on ne donnât pas l'exclusion à la ville de Danzig, mais il m'a dit que cela serait impossible . . . Il m'a fait entendre en même temps que ceci n'empêcherait pas que Votre Majesté par la suite des conjonctures présentes ne devînt encore maître de Danzig. Il se servit, à cette occasion, de ces propres paroles: »Cette ville,« dit-il, »par sa situation locale est placée pour devoir appartenir à la monarchie prussienne.«

Solms berichtet über Orlow: „Cet homme vraisemblablement n'a aucun système bien décidé, il est aussi peu mauvais Prussien qu'il est peu bon Autrichien; mais il aime à faire sentir à ses confrères l'ascendant qu'il a sur la souveraine, et comme celle-ci s'est soumise volontairement à écouter ses avis dans toutes les affaires, les autres ont les mains liées davantage et ne hasarderont point de prendre de résolution, sans l'avoir consulté et avant d'être sûrs de son approbation. Il n'y a que le comte Panin seul qui ose lui tenir tête."

Potsdam, 10 novembre 1771.

J'ai reçu votre dépêche très intéressante du 25[3] d'octobre. Je vois avec douleur toutes les difficultés que vous rencontrez jusqu'ici dans votre négociation, cependant les bonnes intentions, la probité et la sagesse du comte Panin me rassurent. Il n'y a jusqu'ici rien qui presse dans cette négociation, pourvu que la convention soit conclue au mois de février; cela suffira, parcequ'il reste de là au printemps assez de temps pour s'arranger.

Je ne conçois pas bien ce que vous me dites d'une convention particulière pour les secours mutuels et une convention militaire pour le partage de la Pologne, et moi qui pense à ma sûreté, il me semble que la convention qui est le vrai traité, doit contenir la garantie des acquisitions.

Voici encore une idée qui me vient et que cependant j'abandonne

[1] Vergl. S. 510. — [2] Vergl. Nr. 20 224. — [3] In der Vorlage verschrieben: „24".

à votre prudence; c'est que, lorsque le comte Orlow sera de retour de Moscou, vous lui recommandiez mes intérêts, en y ajoutant un compliment aussi gracieux que possible, et que vous le disposiez d'avance à consentir à ce que je désire.

Pour en revenir aux grandes affaires, elles sont plus embrouillées que jamais. La cour où vous êtes, aura reçu une dépêche de son ministre à Vienne, contenant une conversation qu'il a eue avec le prince Kaunitz, qui, quoique en termes mesurés, me paraît d'un ton de dictateur bien singulier. Je vous en envoie la copie.[1] Si vous la lisez avec attention, vous remarquerez, par le ton assuré que prend le comte Kaunitz, quand il assure que les Turcs ne recevront aucune proposition de paix, si elles ne passent point par les mains des Autrichiens, qu'il doit être plus lié avec la Porte qu'on ne le croit. Je soupçonne toujours que la Porte achète l'assistance des Autrichiens en leur[2] sacrifiant Belgrade et la Servie; ce qui est une raison de plus de nous pourvoir de notre côté, pour que notre équilibre ne se dérange point par les grandes acquisitions que les Autrichiens méditent de faire.

Il vient d'ailleurs d'arriver un évènement singulier en Pologne: les Confédérés ont enlevé le Roi du milieu de Varsovie. Heureusement il s'est échappé de leurs mains.[3] Si notre convention a lieu, il faut que la Russie se serve de ce prétexte pour réclamer mon secours en Pologne; car j'ai garanti le trône à ce Prince, et le prétexte est plausible.

Enfin, vous verrez dans peu survenir tant d'inconvénients, tant d'embarras, tant de difficultés que, sentant le besoin qu'on a de moi, on ne fera plus de difficultés pour la ville de Danzig. Je me repose d'ailleurs sur vos soins, sur votre activité, comme sur votre prudence.

J'ai oublié de vous dire qu'on m'écrit de Vienne[4] que l'Impératrice-Reine fait venir des grains jusque de l'Égypte et des Barbaresques pour former en Hongrie les gros magasins qu'elle y veut établir pour son armée.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

20359. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 10 novembre 1771.

Le projet qui m'a fait désirer de voir au carnaval prochain le landgrave de Hesse-Cassel à ma cour, n'étant pas encore parvenu à sa maturité,[5] je vous renvoie, à la suite de la présente, la lettre d'invitation que je vous avais ordonné de faire expédier à ce Prince,[6] et vous aurez soin d'y substituer une autre de pure politesse, en réponse à celle que

[1] Vergl. Nr. 20357. — [2] Vorlage: „lui". — [3] Vergl. Nr. 20356. — [4] Bericht Rohds, Wien 2. November. — [5] Vergl. dafür S. 391. 405. 406. — [6] Vergl. S. 446.

le comte d'Oeynhausen m'a apportée de sa part, et qui se trouve déjà entre vos mains, et de l'envoyer à ma signature.[1]

D'ailleurs, la dernière dépêche du comte de Solms en date du 25 d'octobre dernier m'étant entrée dans le même temps que j'ai reçu la nouvelle de l'enlèvement du roi de Pologne,[2] j'ai cru devoir saisir ce moment pour fournir à ce ministre quelques nouvelles réflexions pour rendre la Russie plus favorable à mes dernières propositions. Je les ai rassemblées dans l'ordre[3] dont je vous adresse ci-joint une copie pour votre information, et j'y ajoute encore celui que j'ai fait expédier à mon ministre d'État de Rohd à Vienne,[4] en réponse à sa dépêche du 2 de ce mois.

Der Schluss betrifft die Erstattung der Reisekosten an Edelsheim.

Nach der Ausfertigung. Federic.

20 360. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam] 10 [novembre 1771].

Mon cher Frère. Je suis bien flatté de la part que vous voulez bien prendre à ma santé. Je ne suis pas encore en état de profiter de vos avis[5] ni de prendre l'air, un nouvel accès de goutte m'a repris depuis quelques jours, avec de la fièvre, qui m'oblige à me tenir le plus chaudement que possible. On me flatte que c'est le dernier effort du mal; il serait bien temps qu'il me quittât, j'ai été quatre semaines à souffrir sans interruption.

La maladie, mon cher frère, qui augmente et affermit ma patience, me fait supporter tranquillement la lenteur des Russes. Je crois que Danzig passera. J'ai appris de vous le secret de traiter avec ces gens, qui est de leur répéter si souvent et si diversement la même chose qu'à la fin ils l'écoutent, sans s'en effaroucher. Les difficultés qui arrêtent, roulent sur la prise de possession, qu'ils veulent différer,[6] je ne sais pourquoi; je crois que cela traînera jusqu'au mois de février, et qu'alors nous serons d'accord.

Il vient d'arriver une affreuse aventure à Varsovie. Les Confédérés ont enlevé le Roi, l'ont blessé grièvement à la tête, et ce n'est que par le plus grand des hasards qu'il s'est réchappé de leurs mains.[7] Voilà une nouvelle raison pour les Russes de renforcer leurs troupes en Pologne. D'ailleurs, on ne m'a pas mandé le mot des différends de l'électeur de Bavière avec M. de Salzburg,[8] et je pense que le gazetier a de beau-

[1] Die demgemäss im Ministerium in Form eines Handschreibens neu aufgesetzte Antwort ist Berlin 12. November datirt. — [2] Vergl. Nr. 20 356. — [3] Vergl. Nr. 20 358. — [4] Vergl. Nr. 20 357. — [5] Das Schreiben des Prinzen liegt nicht vor. — [6] Vergl. S. 509. — [7] Vergl. Nr. 20 356. — [8] Es handelt sich wahrscheinlich um den Streit zwischen den Gesandten am Reichstag in Regensburg und dem Churfürsten von Bayern wegen der von diesem neu aufgelegten Zölle und Ab-

coup exagéré les choses. Je suis obligé de finir malgré moi, mon cher frère; ce ne sera pas pourtant, sans vous assurer de la tendresse et de tous les sentiments avec lesquels je suis, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

20 361. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] novembre 1771.[1]

Ma chère Nièce. La goutte a traité votre vieil oncle, ma chère enfant, plus durement qu'on ne vous l'a dit;[2] j'ai eu cinq accès différents aux deux mains, aux deux pieds et encore le dernier depuis quelques jours à la main gauche; j'ai été lié et garrotté par ce vilain mal, et je ne peux pas me servir ni remuer encore le bras gauche: ce sont, ma chère enfant, des gentillesses que l'âge fait aux grisons et aux radoteurs, qu'il faut recevoir, sans en murmurer.

J'ai eu raison, ma chère enfant, de faire votre apologie;[3] je me suis dit, comme Bérénice:[4]

Si Titus est jaloux, Titus est amoureux —

Si ma nièce est sensible, c'est que ma nièce m'aime. Demeurez sensible, ma chère enfant; qui ne l'est pas, ne peut sentir les délices de l'amitié, s'attendrir sur les malheurs d'autrui, et [est] dur pour les autres; c'est un rocher si dur, si impénétrable que rien ne peut émouvoir.

Nous attendons ma sœur ici vers le 20 de ce mois;[5] elle y passera l'hiver et ne pourra retourner en Suède que dans la belle saison; peut-être que, si le Prince, auquel je vous prie de faire mille amitiés, veut voir nos manœuvres,[6] que vous pourriez l'accompagner et voir votre tante, qu'après cette occasion échappée, vous ne pourr[ez] revoir jamais.

Adieu, ma chère enfant, voilà tout ce que la goutte me permet de

gaben und der Sperrung der Getreidezufuhr. Durch ein Reichshofrath-Conclusum vom 11. Juni war die Reichsexecution beschlossen und dem Erzbischof von Salzburg übertragen worden. Nach langen Verhandlungen und der Ausstellung eines Reverses durch die Stadt Regensburg wurde der Streit Ende October beigelegt.

[1] Das Datum von der Hand der Prinzessin hinzugefügt. — [2] Das Schreiben der Prinzessin liegt nicht vor. — [3] Vergl. Nr. 20 267. 20 313. — [4] Racine, Bérénice, Akt 2, Szene 5. — [5] Am 9. November schreibt der König an Finckenstein über den geplanten Empfang der Königin Ulrike in Anklam und fügt hinzu: „Un nouvel accès assez violent de ma goutte à la main me fait appréhender que peut-être je ne serai pas en état de sortir vers le temps de l'arrivée de cette Princesse. J'en serais au désespoir, mais je me flatte encore que cet accès ne sera pas aussi opiniâtre que les précédents, et j'espère que ce gaste incommode, m'ayant tourné déjà assez longtemps, me quittera enfin entièrement, pour jouir désormais d'une santé plus parfaite et plus inaltérable." — [6] Vergl. S. 444.

vous dire; je vous embrasse bien tendrement, en vous assurant de toute la tendresse avec laquelle je suis, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

20362. A L'ÉLECTRICE DOUAIRIÈRE DE SAXE A DRESDE.

[Potsdam] 11 novembre 1771.

Madame ma Sœur. Il n'y avait que la goutte qui put m'empêcher de répondre plus tôt à Votre Altesse Royale.[1] J'en ai été si maltraité pour cette fois qu'elle m'a tenu quatre semaines les pieds et les mains garrottés. Le bras droit dont depuis que j'ai recouvré[2] l'usage, me met à présent en état de vous marquer, Madame, combien je suis reconnaissant des bontés que vous daignez me témoigner. La nouvelle la plus intéressante pour moi est sans contredit les bons effets que Votre Altesse Royale ressent de la cure qu'Elle a prise. C'est donc à moi de m'acquitter de mon vœu aux nymphes d'Aix-la-Chapelle[3] et à la vieille simarre de Charlemagne.

Ma nièce[4] a été bien heureuse que le séjour de Votre Altesse Royale aux bains lui ait procuré le bonheur de faire Sa connaissance. Je lui ai cependant écrit de ne plus se mêler de donner des feux d'artifices, et j'ai appris avec saisissement le danger que Votre Altesse Royale a pensé y courir.[5] Cela m'a été d'autant plus sensible que vous ne devriez recevoir, Madame, que des hommages purs, sans que des périls s'en mêlent, de tous ceux qui m'appartiennent.

Votre Altesse Royale daigne S'amuser des soins jusqu'ici infructueux que je me suis donnés pour rétablir la paix chez mes voisins.[6] Je ne sais par quel hasard fâcheux il arrive que, lorsqu'on s'avise d'ameuter les hommes pour se battre, on réussit vite, mais que les réconciliations sont longues et pénibles à faire. Chez les puissants de la terre l'animosité dure, tant que leur bourse est remplie, et c'est de leur sac vide que sort la paix, pour consoler la pauvre humanité. Mes bons offices suffiront donc probablement jusqu'au temps que le dernier rouble et le dernier rouspanti[7] paraisse. C'est le tableau de l'infirmité de mes efforts que je présente à Votre Altesse Royale. Je commence à craindre que ce ne sera qu'à la fin de l'année prochaine qu'on parviendra à rapprocher les parties. Voilà, Madame, bien des peines inutiles.

Je m'en console sur la foi des philosophes qui prétendent que la vie de l'homme se passe à s'occuper de sottises, à élever, à détruire, et qu'il est des hochets pour les politiques tout comme pour les enfants. Cela peut être véritable jusqu'à certain point; mais personne ne me

[1] Schreiben Maria Antonias, Dresden 28. October. — [2] Vorlage: „recouvert". — [3] Vergl. Œuvres, Bd. 24, S. 222. — [4] Die Prinzessin von Oranien. — [5] Vergl. S. 396 und 444. — [6] Vergl. S. 343. — [7] So.

persuadera jamais que ce ne soit une occupation très sage et très utile d'admirer, quand l'occasion s'en présente, l'assemblage précieux de vertus et de talents qui se trouvent réunis dans une grande princesse, et quand encore cette princesse joint à tant d'avantages une indulgence et une affabilité extrême, je crois — tout bon Chrétien qu'on soit — qu'on peut être tenté de lui ériger des autels. J'ai le bonheur de connaître précisément une telle princesse, et une de mes méditations favorites c'est de repasser souvent en ma pensée le choix rare des dons exquis dont la nature l'a avantagée. C'est, me dis-je, le plus bel ornement de l'Allemagne, c'est le phénix des grandes princesses. J'agis comme les initiés des mystères de Cérès Éleusine, qui gardaient le secret sur leurs mystères, comme les Juifs, qui gardaient pour eux le nom de Jéhovah. Je ne dirai point le nom de cette grande Princesse, il a son tabernacle en mon cœur, et quoi que fasse Votre Altesse Royale, Elle ne me le fera pas divulguer, et comme Elle est trop modeste pour le deviner, je crains qu'Elle l'ignore pour toujours. C'est avec la plus haute considération et les sentiments de la plus véritable estime que je suis, Madame ma Sœur, de Votre Altesse Royale le bon frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hauptstaatsarchiv zu Dresden. Eigenhändig.

20363. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 11 novembre 1771.

Si, ainsi que vous l'observez dans votre rapport du 31 d'octobre dernier, l'ambassadeur de Vienne est intrigué de suivre vos démarches, il faut redoubler d'attention pour éviter tout ce qui pourrait lui donner quelque jalousie ou méfiance. Dans cette vue, vous ne négligerez pas la première occasion qui se présentera, pour lui dire naturellement et sans la moindre affectation combien j'étais charmé de la bonne intelligence qui subsistait actuellement entre moi et sa cour, et que je n'oublierais rien pour la cultiver; que, pour ce qui était de vos entretiens avec le duc d'Aiguillon, ils n'avaient absolument d'autre objet que les affaires de Pologne sur lesquelles ce ministre paraissait être fort embarrassé et s'adressait à vous pour s'en procurer les éclaircissements nécessaires.

D'ailleurs, il vient d'arriver en Pologne un évènement qui pourrait peut-être bien y embrouiller encore davantage les affaires. C'est l'attentat de Pulawski contre la personne et la vie du Roi. Vous en verrez ce qu'on m'en a mandé, par la copie ci-jointe de mes lettres de Varsovie,[1] et comme j'ai garanti le trône à Sa Majesté, il est bien à présumer que

[1] Vergl. Nr. 20 356.

la Russie en prendra occasion pour réclamer le secours stipulé et me requérir de le faire entrer en Pologne.

Ce ne sera cependant que par manière d'acquit que vous parlerez de cette réquisition, vu qu'elle n'est encore que présomptive; tout comme vous vous énoncerez avec beaucoup de ménagement sur la conduite du prince de Kaunitz relativement à la paix entre la Russie et la Porte, dont ce ministre brigue la négociation pour sa cour seule et tâche de rendre la Porte toujours plus indocile aux propositions qui lui pourraient venir de la part des autres puissances.

Enfin, vous n'oublierez pas de me dire à laquelle des deux dauphines le roi de France paraît être plus attaché, si c'est à la défunte[1] ou à celle d'à présent.

Voici aussi un extrait de mes dernières lettres de Varsovie au sujet de l'horrible attentat formé contre la personne et la vie du roi de Pologne, et qui fait voir bien clairement que la fureur des Confédérés est montée à son comble.

Federic.

Nach dem Concept.

20364. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 11 novembre 1771.

Vos dépêches du 29 d'octobre et du 1er de ce mois m'ont été fidèlement rendues. J'applaudis aux insinuations que vous avez faites au ministre de Russie sur la manière dont l'Angleterre envisage les progrès des armes russiennes,[2] et à l'adresse que vous y avez mise pour l'amener à votre sentiment.

Mais, d'un autre côté, je ne comprends rien à l'embarras que vous supposez au ministère britannique sur les instructions du sieur Gunning.[3] Je ne vois au moins pas ce qui pourrait y donner lieu ou quel pût être l'objet des liaisons qu'il désirerait de contracter avec moi. Ce n'est pas par terre qu'il a à appréhender une guerre, et s'il y a une rupture à craindre, c'est plutôt par mer, où je ne saurais lui être d'aucune utilité. D'ailleurs, la conduite que le lord Bute a tenue à mon égard, est encore trop récente pour en perdre sitôt le souvenir, de sorte qu'il sentira bien lui-même que je me garderai bien d'entrer en liaison avec une cour dont le ministère m'a fait éprouver tant de faussetés et de mauvais procédés.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Die 1767 gestorbene Dauphine Maria Josepha. — [2] Maltzan berichtete, London 1. November: „J'ai entrepris le ministre de Russie et tâché de lui prouver que le ministère n'agissait pas sincèrement; que, ne pouvant s'y opposer directement, il affectait de la bonne humeur." — [3] Vergl. S. 4. Maltzan berichtete, London 29. October: „Je pense qu'elles n'embarrassent pas peu le ministère, sachant qu'il ne désire pas mieux que de se lier avec Votre Majesté; mais ils craignent et ne savent comment s'y prendre."

20365. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 12 novembre[1] 1771.

Ce n'est absolument qu'aux défauts du gouvernement saxon que l'on doit attribuer l'embarras où, selon votre dépêche du 8 de ce mois, la cour où vous êtes, se trouve présentement par la situation intérieure de son pays. Si l'on avait songé à prendre à temps les moindres mesures pour prévenir la disette, la misère ne serait certainement pas parvenue au comble où elle est, et je crois que cela aurait été assez facile à faire par des achats de grains dans l'Empire, où la récolte doit avoir été passablement bonne dans certains districts.

Pour ce qui regarde la conduite de l'Empereur en Bohême,[2] je ne saurais nullement la blâmer. Il est juste que l'on parle d'un ton convenable aux oppresseurs du peuple, et des gens accoutumés aux exactions et duretés ne méritent que des mortifications et des réprimandes conformes à leur conduite.

En attendant, les notions que le comte de Sacken prétend avoir sur la façon actuelle de penser de la cour de Vienne,[3] ne me semblent pas aussi authentiques qu'il les suppose, et je doute qu'on y puisse tabler sûrement.

Federic.

Nach dem Concept.

20366. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 12 novembre 1771.

Vous ne supposez pas mal dans votre rapport d'hier. Il convient fort que le fourrier de ma cour soit du train que j'envoie à la rencontre de ma chère sœur la reine douairière de Suède, et je lui ai déjà fait ordonner de se rendre ici pour partir demain avec les voitures qui seront expédiés d'ici en conséquence de mes ordres d'hier.

Quant à l'article politique de votre susdit rapport, je ne veux pas vous laisser ignorer une observation que j'ai faite sur la manière de négocier avec la Russie, et que l'expérience a confirmée en différentes occasions. C'est que, pour réussir avec elle, il faut lui répéter souvent les mêmes choses et ne pas se laisser rebuter, quand même elle y ferait d'abord quelques difficultés. Plus on lui chante la même chanson, et

[1] Vom 12. November ein Schreiben an den Prinzen Ferdinand von Preussen in den Œuvres, Bd. 26, S. 565. — [2] Borcke berichtete: „On se plaint de la vivacité avec laquelle il a réprimandé en public plusieurs personnes de la première distinction accusées ou d'exactions et de tyrannies envers leurs sujets ou d'avoir monopolisé des grains." Im besonderen habe der Erzbischof von Prag Anton Peter, Graf Przichowski, die Ungnade des Kaisers erfahren. — [3] „Qu'on regrettait un peu à Vienne de s'être tant avancé, et qu'on serait assez charmé de pouvoir revenir de bonne grâce sur ses pas."

plus on y accoutume son oreille, et on ne manque guère, à la fin, de l'amener à un parfait accord.[1] Je me flatte donc qu'il en sera de même dans notre négociation actuelle, et que l'enlèvement du roi de Pologne, ainsi que vous l'observez vous-même,[2] lui fera sentir la nécessité de mon assistance et l'engagera d'autant plus à se prêter à mes demandes.

Nach der Ausfertigung. Federic.

---

20 367. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 29. October, er habe die Unterredung zwischen Rohd und Kaunitz[3] dem Grafen Panin mitgetheilt. Il a été „fort content de l'entendre parler d'un arrangement pour égaliser les trois puissances dans la distribution des avantages à l'occasion de la guerre turque. Comme cette idée est tout-à-fait conforme avec celle de Sa Majesté l'Impératrice, et que Votre Majesté est également d'accord sur l'admission de la cour de Vienne à un tel partage, le comte Panin ne désire autre chose, sinon que cette dernière veuille s'ouvrir là-dessus confidemment à Votre Majesté, afin de pouvoir sortir par là de tous les embarras et de prévenir les occasions pour une nouvelle guerre."

Solms berichtet über den Zeitpunkt der Besitzergreifung durch Aufpflanzung der Grenzadler:[4] „Panin désire de remettre cette démonstration jusqu'à ce qu'on verra la tournure que prendra la négociation directe entre la Russie et la Porte. Si la paix se fait entre eux pendant cet hiver, il n'y aurait plus rien alors qui pourrait engager à différer de faire éclater la résolution pour ces acquisitions, mais si, avant cela encore, on parvenait à un arrangement amiable avec la cour de Vienne, il est d'accord de faire précéder alors la prise de possession à la conclusion de la paix et d'en fixer l'époque par un concert entre les deux cours. . .

Il me priait de ne rien vous promettre, Sire, au sujet de Danzig, afin de ne pas compromettre vis-à-vis de Votre Majesté ni sa parole ni la mienne propre, mais que je pouvais faire fond sur les engagements que l'Impératrice prendrait pour assurer le dédommagement sur les États d'Autriche, au cas que l'obstination de cette cour entraînerait Votre Majesté dans une guerre contre elle,[5] et que cette garantie serait énoncée clairement dans le nouveau projet de la convention auquel il travaillait."

Potsdam, 13 novembre 1771.

Je vois par votre relation qu'on n'est encore décidé sur rien de ce que l'on veut ou ne veut pas, à Pétersbourg. On veut faire des acquisitions, et on manque de cœur pour s'en mettre en possession; on veut mes secours, et l'on ne veut pas me donner ce que je demande. Cette incertitude perdra les affaires des Russes et tous nos projets. Les Autrichiens en ont agi d'une manière bien plus déterminée; ils se sont saisis des starosties qui leur convenaient, sans dire gare à personne, et l'on barguigne en Russie mal à propos sur une chose dont je vous

[1] Vergl. S. 524. — [2] Finckenstein berichtete, Berlin 11. November: „L'enlèvement du roi de Pologne vient fort à propos pour les intérêts de Votre Majesté. Il doit préparer la cour de Russie à de nouvelles entreprises de la part des Confédérés et lui faire sentir la nécessité de s'assurer, par la conclusion de la convention secrète, de l'assistance de Votre Majesté." — [3] Vergl. Nr. 20254. — [4] Vergl. S. 443. — [5] Vergl. S. 510 und 521. 522.

ai allégué toutes les raisons qui obligeraient de déterminer ce temps au moment où un corps des Russes pourra se montrer sur les bords de la Vistule.[1]

Et pour ce qui regarde Danzig, représentez-vous un marchand chez lequel un étranger vient acheter des choses dont il croit avoir besoin. Cet étranger dit: „Je voudrais telle ou telle de vos marchandises.“ Le marchand lui répond: „A la bonne heure, mais vous m'en paierez tant et dans telle monnaie.“ L'étranger dit: „Je ne veux pas vous donner cette monnaie.“ Alors le marchand resserre sa marchandise et tire une profonde révérence à l'étranger, qui n'a qu'à se pourvoir ailleurs. Quoi, messieurs les Russes? vous voulez que je m'expose dans vos démêlés, vous voulez de moi des troupes et qu'en vous assistant, je risque une guerre générale. A la bonne heure, mais la Prusse et Danzig, c'est le prix que j'attache au service que je vous rends; or, mes chers Russes, ayez donc la bonté d'examiner si vous avez besoin de moi, ou si je vous suis inutile; en un mot, voulez-vous ma marchandise? pouvez-vous vous en passer? ou cette ville de Danzig que vous aimez tant, vous fournira-t-elle les secours que vous trouvez que je vous vends trop cher? Cela bien examiné, prenez votre parti; et comme dans la rareté des blés on les paie plus cher que les années abondantes, dans cette rareté d'alliés où vous êtes, payez à celui qui se présente, le prix qu'il veut d'une marchandise dont vous avez besoin.

Cette parabole simplifie tous les points de délibération et représente le fond de la chose nettement aux yeux des juges. Je ne doute point que votre éloquence n'en tire parti.

Quant aux affaires générales, le comte Panin me fait trop d'honneur de me supposer un ascendant que je n'ai point sur l'homme le plus fier, le plus entier et le plus impérieux de l'Europe, sur le prince Kaunitz. Lui persuader de porter la jambe droite la première en avant, ce serait un moyen pour qu'il se servît de la jambe gauche par préférence. Il a son système avec les Turcs, que je vous ai expliqué,[2] quelque projet secret sur Belgrade et la Servie, surtout l'intention[3] de se rendre maître de la négociation de paix entre la Porte et la Russie, en portant les Turcs à refuser toutes les propositions de paix qui ne passeront pas par la cour de Vienne pour être proposées à la Porte.

Je vous ai averti, il n'y a pas longtemps, de cette découverte que je venais de faire;[4] cela me fait mal augurer de toutes les insinuations de paix que j'ai faites à Constantinople. Le Grand-Seigneur, encouragé et fortifié par les cours de Vienne ou de France, ne voudra entendre[5] à rien de toutes les propositions que, selon les désirs des Russes, j'ai faites là-bas. Qu'en augurer que la continuation de la guerre pour l'année prochaine? Et s'il arrivait que les Russes essuyassent quelque

[1] Vergl. S. 488. 489. — [2] Vergl. S. 523. — [3] Vorlage: „attention“. — [4] Vergl. S. 523. — [5] Vorlage: „attendre“.

échec dans la Moldavie et la Valachie, rien de plus certain que, le moment même, les Autrichiens en profiteraient, à moins que notre convention ne fût conclue plus tôt; car alors la crainte qu'ils auraient pour leurs provinces héréditaires, les empêcherait bien de s'engager en Moldavie et Valachie, en abandonnant le cœur de leurs États à toutes les calamités qu'une diversion puissante entraîne de nécessité.

Voilà, monsieur le comte, le tableau de l'Europe tel qu'il se présente à mes yeux, et lorsque j'envisage tous ces objets en grand, j'ai peine à me persuader qu'une misère comme la ville de Danzig et la prise de possession puisse arrêter un moment le Conseil éclairé et sage d'une grande impératrice à signer une convention si décisive pour les intérêts de l'empire de Russie, dont les effets arrêteront les desseins de leurs ennemis, contiendront la Pologne et porteront ces Autrichiens, si récalcitrants jusqu'ici, à travailler sincèrement pour la paix, afin de se délivrer des appréhensions que nos grands armements si proches de la Hongrie [leur] causeront certainement.

Il sera bon que vous vous inculquez bien ce que je viens de vous détailler ici, et que vous en fassiez un usage convenable, parceque je n'aime point à répéter et rabâcher les mêmes choses, et que cette ébauche représente au vrai et avec netteté l'état des intérêts politiques des puissances, tels qu'[ils] le sont aujourd'hui, quitte à vous en écrire autant, si les circonstances changent.

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept: „Au comte de Solms"; das Datum von der Cabinetskanzlei hinzugefügt.[1]

20368. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 13 novembre 1771.

Le comte de Panin ne pouvant pas encore s'accoutumer à mes idées, et opposant surtout toujours les mêmes raisons au désir que j'ai de faire comprendre la ville de Danzig dans mes acquisitions sur la Pologne, j'ai fait une nouvelle tentative pour lui faire comprendre combien j'étais autorisé d'y insister. Pour cet effet, j'ai fait usage d'une parabole toute simple, que j'ai prise de la conduite que tient un vendeur vis-à-vis d'un acheteur, et j'y ai ajouté tout ce qui m'a paru propre à ébranler le comte de Panin et le rendre plus favorable à mes propositions. Vous en jugerez par la copie ci-jointe de mes ordres d'aujourd'hui au comte de Solms[2] en réponse à sa dépêche du 29 d'octobre dernier.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

[1] Ein gleichfalls in der Cabinetskanzlei aufgesetzter Schlussabsatz beauftragt den Gesandten, für die baldige Absendung einer Ladung Getreide aus Reval nach Berlin zu sorgen. — [2] Vergl. Nr. 20367.

20369. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 13 novembre 1771.

Je suis très satisfait du contenu politique de votre dépêche du 6 de ce mois,[1] mais je n'ai aujourd'hui absolument rien à ajouter à mes ordres précédents. J'approuve de même le terme que vous avez fixé à vos audiences de congé[2] et à votre départ,[3] et, selon ce calcul, j'espère de vous voir ici vers la fin de ce mois ou au commencement de l'autre.

D'ailleurs, il me semble superflu de vous répéter de mettre votre successeur avant votre départ au fait de tout et en particulier de lui procurer la connaissance des bons canaux que vous avez su vous procurer à la cour où vous êtes. Vous avez trop de routine dans le maniement des affaires pour avoir besoin d'un pareil avertissement, et je compte qu'à cet égard, comme à tous les autres, vous ne me laisserez absolument rien à désirer.

Federic.

Nach dem Concept.

20370. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 14 novembre 1771.

J'ai vu, par votre dépêche du 8 de ce mois, les particularités qu'elle renferme sur les différends de la Zélande avec les autres provinces de la République et la manière dont le prince d'Orange vient de les décider.[4] Si la concorde ne se rétablit pas entre ces provinces,[5] on ne saurait pronostiquer que des suites très funestes à la République. Peut-être que la France a les mains dans ce jeu, et que c'est principalement elle qui inspire et entretient cette désunion qu'on y voit régner. Ce n'est qu'un simple soupçon de ma part, mais je crois que le moyen le plus efficace pour faire rentrer en eux-mêmes ces gens et les convaincre des malheurs qui nécessairement résulteront de leur discorde, serait de leur rappeler et de leur mettre devant les yeux l'origine et l'ancienne institution de la forme du gouvernement de leur république.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Rohd hatte Kaunitz nach dem Befehl des Königs (vergl. Nr. 20295) von der Besetzung Posens unterrichtet. — [2] Nach Rückkehr des Kaisers aus Böhmen, die um den 17. November erwartet wurde. — [3] Ende November. — [4] Der Provinz Seeland wurde für sieben Jahre ein Zuschuss zu ihren Ausgaben bewilligt, jedoch unter Verpflichtung zur Rechnunglegung. — [5] Die Provinz Friesland weigerte sich, mit Rücksicht auf ihre eigene Lage, zur Unterstützung Seelands beizutragen, während die Provinz Utrecht Schritte that, um derselben Vortheile wie Seeland theilhaftig zu werden.

20371. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 14 novembre 1771.

Les divisions dans le ministère français dont votre dernier rapport du 3 de ce mois fait mention, ne me surprennent point. L'intérêt personnel y domine, et il est tout naturel que des ministres qui en font leur idole, se heurtent souvent et se contrecarrent les uns les autres. Aussi ai-je tout lieu de regarder celui de guerre comme perdu ou prêt à être culbuté,[1] et il suffit de n'être pas bien avec les autres pour lui pronostiquer un pareil sort.

Le refus que Sa Majesté Très-Chrétienne a éprouvé à l'égard du chapeau de cardinal pour l'archevêque de Rheims,[2] est un de ces évènements qui fort souvent ont donné lieu à de petits refroidissements entre des puissances, et il faudra voir les suites de l'humeur que le duc d'Aiguillon en a prise. Mais, selon toutes les apparences, il n'éclatera pas dans une brouillerie ouverte.

Au reste, je doute fort que la France ait effectivement pris la résolution de renvoyer un ministre à ma cour, et vous avez raison de vous défier de l'avis qu'on vous en a donné.[3] S'il en était question, le duc d'Aiguillon vous en aurait sûrement laissé remarquer quelque chose; mais ne l'ayant pas fait, il faut en attendre des indices ultérieurs.

Nach dem Concept. Federic.

20372. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Potsdam, 15 novembre 1771.

C'est avec bien du plaisir que j'ai vu par votre dernière dépêche du 1er de ce mois l'effort que le comité secret vient de faire, en ajoutant le bois et le charbon, ainsi que les fourrages, aux sommes désignées pour le douaire de la Reine ma sœur, et je suis bien aise que cette affaire soit enfin parvenue aux termes où elle se trouve.

Je me flatte que celle du couronnement du Roi aura le même succès, et qu'elle s'arrangera, aussi bien que la première, au gré et à la satisfaction de ce Prince.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Monteynard hatte die Günstlinge von Aiguillon und anderen Ministern nicht berücksichtigt und sich dadurch die Feindschaft der letzteren zugezogen. — [2] De La Roche-Aymon. Der Papst hatte seine Bewilligung von der Zustimmung des wiener Hofes abhängig gemacht, der sie aber verweigerte, mit der Begründung, dass Oesterreich ebenso viel Cardinäle zu beanspruchen habe wie Frankreich. — [3] Sandoz berichtete: „Un premier commis des affaires étrangères a voulu m'assurer hier que le Roi était résolu de nommer incessamment un ministre pour aller auprès de Votre Majesté."

20373. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Réflexions sur le moment le plus convenable pour[1] la prise de possession.

Potsdam, 15 novembre 1771.

Supposé que la Russie est bien déterminée — comme elle doit l'être — à se dédommager sur la Pologne des frais immenses dans lesquelles la guerre des Turcs l'a engagée, il reste à examiner quel temps est le plus convenable pour faire éclater ce dessein.[2]

Je crois d'abord qu'il faut rejeter toute idée de se concerter sur ce sujet avec la cour de Vienne. Pourquoi? Parceque la cour de Vienne se trouve mal disposée envers celle de Russie, parceque le prince Kaunitz, le plus fier des hommes, se croyant alors, non sans quelque raison, l'arbitre du Nord et de l'Orient, se complairait à humilier ceux qui lui feraient de telles propositions, et à décider de leur sort. Je sens que j'ai le cœur trop haut pour me soumettre au jugement du prince Kaunitz, et je n'imagine pas que personne en Russie conseille à l'Impératrice d'assujettir ses démarches aux fantaisies du prince Kaunitz, comme si nous ne pouvions nous mettre en possession de ce que nous croyons nous convenir, sans son approbation et sans son investiture.

Je crois plutôt qu'il nous convient d'imiter la conduite de la cour de Vienne, qui, sans se concerter avec personne, sans en demander la permission à aucune autre puissance, s'est mise tout uniment en possession de quelques starosties, se réservant de faire valoir ses droits à la Diète de pacification, qui doit se tenir après la fin des troubles présents.

Il reste donc à voir s'il est plus avantageux d'attendre que la paix soit conclue avec les Turcs, pour prendre possession, ou s'il vaut mieux frapper ce coup, lorsqu'une armée russe s'avancera pour occuper les bords méridionaux de la Vistule.

Que croit-on gagner dans le premier cas? que les Turcs, hors de jeu, ne se mêlent plus de ce qui regarde la Pologne? Je soutiens, au contraire, qu'une entreprise pareille après la paix ferait plus de bruit et donnerait lieu à plus de troubles que si elle se fait dans le moment que je détermine. Voici mes preuves: Les Turcs, excités par les cris des Polonais, croiront que les Russes et nous voulons envahir toute la Pologne; que par un manque de foi de la Russie, à peine après la conclusion de la paix, c'est elle qui la viole. La cour de Vienne, profitant de ces avantages et soufflant au feu, ne manquera pas d'augmenter le trouble et de s'en mêler alors avec plus de vivacité que jamais.

Or, pour ne point embrouiller les choses, faute de mesures justes,

[1] In der Vorlage verschrieben: „sur". — [2] Vergl. Nr. 20367.

il est plus simple et plus naturel de se mettre en possession de ce dont on sera convenu, lorsque les troupes russes seront sur la Vistule.

1° Nous ne ferons que ce dont les Autrichiens nous ont donné l'exemple.

2° Cette armée sur la Vistule, ne pouvant pas manquer de faire une forte impression sur les Autrichiens, les contiendra.

3° Si alors nos ministres à Vienne font une déclaration à cette cour des raisons que nous avons eues de faire ce partage, cette cour sera obligée d'y consentir, et si elle n'est pas contente de sa part, elle peut se dédommager elle-même, soit par Belgrade, soit par quelques starosties à sa bienséance.

4° Pour les Turcs, il vaut mieux que cette prise de possession soit faite avant aucune négociation entamée, parcequ'on fera avaler facilement la pilule, si on leur dit que c'est un équivalent en faveur duquel on leur restitue la Valachie et la Moldavie, et, de plus, en leur faisant connaître que, de leur côté, les Autrichiens, en agissant de même, nous ont donné cet exemple.

Quant aux Polonais, en quelque temps que nous prenions possession de nos parts, il faut s'attendre qu'ils jetteront les hauts cris, comme cette nation vaine et insolente crie de tout; mais cette armée sur la Vistule fera bientôt cesser ces clameurs, et après la paix conclue avec les Turcs, ce sera cette même armée qui pacifiera la Pologne.

Voici un raisonnement étendu et suivi sur ce sujet. Si désormais dans cette négociation il est encore question de prise de possession, je vous renverrai à tout le détail que je vous fais aujourd'hui, parcequ'il est impossible de répéter toujours la même chose, et que dans ces réflexions présentes vous voyez dans leur liaison tous les arguments dont je me sers pour prouver mon opinion.

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept; das Datum von der Cabinetskanzlei hinzugefügt.

20374. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 15 novembre 1771.

Vous avez bien raison de dire, dans votre rapport d'hier, que le comte de Solms est suffisamment instruit tant sur le partage de la Pologne en général que sur l'article de Danzig en particulier.[1] J'ai au moins épuisé tout ce qui m'a paru le plus propre pour engager le comte de Panin à adopter mes idées, et, afin de ne laisser rien imparfait, je viens encore d'adresser au comte de Solms un mémoire succinct et abrégé sur le moment le plus convenable pour la prise de possession des provinces à partager.[2] La copie ci-jointe, que je ne vous confie

[1] Vergl. Nr. 20367. 20368. — [2] Vergl. Nr. 20373.

cependant que pour votre seule et unique information, vous mettra au fait de tout son contenu, et je me flatte, quant à l'essentiel de la question, n'avoir absolument rien oublié. Vous en jugerez vous-même.

Nach der Ausfertigung. Federic.

20375. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 17 novembre 1771.

Votre dépêche du 1er de ce mois m'est bien parvenue, et quoique j'appuierai avec plaisir la négociation immédiate que le comte Panin voudrait entamer avec les Turcs,[1] je ne sais cependant pas trop si ces derniers seront d'humeur d'y consentir. Ce qu'il y a de très certain et dont la cour où vous êtes, peut être très assurée, c'est qu'elle rencontrera dans sa négociation de paix en général toutes les oppositions possibles, tant de la part de l'Autriche que de la France.

En attendant je ne saurais dire jusques à quel point la Porte est instruite des conditions de paix que la Russie a proposées jusques ici,[2] et c'est, sans doute, la cour de Vienne qui lui en a fait des ouvertures. Mais, à vous dire vrai, il me semble que le comte Panin se flatte trop, quand il pense faire agréer ces propositions à la Porte. Mes dépêches précédentes vous en auront plutôt fourni bien des raisons qui m'en font douter.

Je vous ai encore fait observer plus haut les oppositions que la cour de Vienne y fera, et dans mes ordres précédents[3] je vous ai déjà fait un tableau si fidèle et détaillé de la façon de penser de cette cour et de son premier ministre le prince de Kaunitz, que je n'ai absolument rien à y ajouter. Ce dernier se montrera toujours tel que je l'ai fait connaître, et son but principal dans la conduite qu'il tient actuellement, est très aisé à dévoiler. Il ne cherche sûrement qu'à se rendre maître de la négociation de la paix pour la diriger à sa fantaisie. Pour y parvenir, il tâche de couper aux Russes toutes les autres voies sur lesquelles ils pourraient y parvenir, afin de les forcer à revenir à lui et à le rendre dépositaire et interprète de leurs propositions à la Porte. Mais ils auraient grand tort de se fier à ces beaux dehors, et ce ministre ne négligera sûrement aucune occasion d'embarrasser et de restreindre leurs conquêtes.

[1] Panin wünschte, dass die Verhandlungen der beiderseitigen Emissäre an einem Ort in der Mitte zwischen den Lagern Rumänzows und des Grossveziers stattfänden. — [2] Panin hatte dem Grafen Solms erklärt, „qu'il aurait bien souhaité être au fait jusqu'à quel point les Turcs étaient à peu près instruits sur les conditions de la Russie; qu'il s'apercevait par les lettres du sieur de Zegelin qu'ils en savaient quelque chose, mais qu'il ignorait par quel moyen ils l'avaient appris et combien on leur en avait dit, de sorte qu'il ne pouvait aller qu'en tâtonnant“. — [3] Nr. 20367.

Plus je pense donc à la situation actuelle de la Russie en général et que je fais entrer dans mes réflexions le dernier attentat des Confédérés contre la personne et la vie du roi de Pologne, ainsi que le ban et l'arrière-ban qu'ils ont dessein de convoquer [1] — et plus je me dis à moi-même: la Russie ne tardera pas de signer ma convention secrete, telle que je l'ai projetée, et nous serons tout d'un coup d'accord. En effet, les conjonctures présentes où cette cour se trouve, sont bien critiques; elles devraient bien l'y engager, et, pour cet effet, vous ne négligerez aucune occasion pour les lui représenter au naturel, afin qu'elle sache au moins que d'autres puissances ne les ignorent pas, et que nous en sommes très bien au fait.

Enfin, et pour ce qui est de la contagion à Moscou, les avis qui m'entrent à son sujet, sont très différents. Les uns prétendent qu'elle diminue, les autres qu'elle augmente, de sorte que je suis très curieux de savoir au juste ce qui en est. N'oubliez donc point de me satisfaire.

Nach dem Concept. Federic.

20376. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 17 novembre 1771.

Il serait bien à souhaiter que la Russie pensât comme vous, dans votre rapport d'hier, sur les réflexions que je viens de communiquer au comte de Solms au sujet du temps le plus convenable pour la prise de possession des provinces à partager. [2] Il serait alors bien aisé de la persuader de toute la solidité de mon raisonnement, et de la porter à s'y conformer. Notre convention secrète ne souffrirait plus de délai, et nous parviendrions bientôt à pacifier partout les troubles et à rétablir la paix et la tranquillité générale en Europe. Les ordres ci-joints en copie au comte de Solms [3] tendent au même but, et je souhaite fort que cette cour cède enfin à tant d'instances réitérées et qui sont appuyées sur des motifs trop pressants pour s'y refuser.

Nach der Ausfertigung. Federic.

20377. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 17 novembre 1771.

En vous marquant aujourd'hui l'entrée de votre rapport du 1er de ce mois, je veux bien vous accuser aussi celle de votre seconde dépêche

[1] Vergl. S. 541. — [2] Finckenstein berichtete: „Il n'y a rien de plus solide et de plus concluant que le raisonnement que Votre Majesté fait sur cette matière (vergl. Nr. 20373 und 20374), et je me flatte qu'il fera d'autant plus d'impression à la cour de Russie qu'il me paraît sans réplique." — [3] Vergl. Nr. 20375.

expédiée le 4 par estafette,[1] qui m'a été fidèlement rendue, il y a quelques jours.

Le discours du sieur de Saldern dont vous me rendez compte, dévoile assez la mauvaise humeur dont il doit avoir été animé en s'entretenant avec vous. En attendant j'ai de la peine à croire que les affaires de la Russie soient effectivement aussi délabrées que cet ambassadeur les a dépeintes,[2] et que cette puissance puisse manquer d'hommes et d'argent, pour pousser la guerre avec vigueur.

Quant à ce qui regarde le souci qu'il paraît avoir au sujet des Autrichiens et des Polonais,[3] il ne dépend que de sa cour de s'en libérer par une prompte conclusion de la convention avec moi et de se débarrasser de cette sorte de l'embarras où elle se trouve à leur égard. Mais quoi qu'il en arrive, je ne saurais m'empêcher de remarquer que la conduite du sieur de Saldern en tout ceci se ressent de la vivacité de son caractère et du feu dont toutes ses idées sont accompagnées.

Au reste, je ne veux pas vous laisser ignorer que, selon mes nouvelles des frontières autrichiennes, le grand-général de Lithuanie comte Oginski doit se trouver actuellement à Teschen.

Nach dem Concept. Federic.

20378. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 17 novembre 1771.

Je ne saurais qu'applaudir au début que vous venez de faire dans la carrière où je vous ai placé. Les détails que votre rapport du 9 de ce mois renferme,[4] sont des plus intéressants; ils font en effet la base de tous les arrangements guerriers que la cour où vous êtes, pourrait prendre, de sorte que vous ne négligerez pas de les suivre et de les approfondir toujours davantage.

Mais attachez-vous, en même temps, et faites tous vos efforts pour faire prendre ombrage au ministre de Russie qui réside à Vienne, sur les armements autrichiens, et chargez-en si bien le tableau qu'il en soit effrayé et les rende comme tels à sa cour.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Benoît hatte den Bericht vom 4. November (vergl. Nr. 20356) in doppelter Ausfertigung auf zwei verschiedenen Wegen abgesandt und dem zweiten Bericht, der etwas später abging, noch einige weitere Einzelheiten hinzugefügt. — [2] Vergl. Nr. 20380. — [3] Saldern sprach von der völligen Erschöpfung der Truppen in Polen durch den Kampf mit den Conföderirten und bezeichnete als Absicht des wiener Hofes, sobald der Krieg begonnen hätte, „de laisser consumer à petit feu l'armée du comte de Rumänzow, en la faisant continuellement tenir en haleine par les Turcs et en ne lui laissant pas le temps de se refaire de toutes les fatigues et pertes qu'elle a essuyées par cette guerre-ci". — [4] Ueber die Versorgung der Monarchie mit Getreide. Edelsheim berichtete: „Il est certain qu'on a déjà entamé pour cet effet les magasins militaires qu'on a formés en Hongrie."

20379. AN DEN GENERALMAJOR VON DALWIG.

Potsdam, 17. November 1771.

Ich habe Eure beide Berichte vom 11. dieses[1] erhalten und aus denen Mir darin von denen Magazinanstalten derer Oesterreicher in Ungarn angezeigten Umständen so viel abgenommen, dass solche wohl nur lediglich dahin abzwecken, um der überhand nehmenden Misère in Mähren und Böhmen und die schon so weit gehen soll, dass solche sich sogar auf die Gegend von Wien erstrecket, abhelfliche Maasse zu verschaffen.

Uebrigens ist der unglückliche Vorfall, welcher dem Könige von Polen mitten in Warschau begegnet ist, leider mehr als zu wahr, indessen solcher noch gut genung, wenigstens besser, als davon wohl zu erwarten stand, abgelaufen.[2]

Friderich.

Nach dem Concept.

20380. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam] 17 novembre 1771.

Mon très cher Frère. Je puis avoir la satisfaction de vous apprendre aujourd'hui, mon cher frère, que je quitte la prison de l'hôpital où j'ai été jusqu'ici, et que me voilà enfin, pour cette fois, entièrement délivré de la goutte. Je commence à reprendre l'air, et, quoique encore un peu manchot, je serai pourtant en état de recevoir notre sœur de Suède.

Je m'attendais bien, mon cher frère, que l'enlèvement du roi de Pologne ne vous ait pas semblé moins affreux qu'il ne me l'a paru.[3] Les Confédérés se rendront odieux à toute la terre par leur conduite aussi lâche que cruelle. Les attentats ne leur coûtent rien, il n'y a de sacré pour eux que l'inconstance et la déraison qui les gouvernent despotiquement.

Cet évènement, tout affreux qu'il est, contribuera encore à réchauffer notre négociation de Pétersbourg. L'absence du comte Orlow, qui est encore à Moscou, arrête les délibérations; il faut attendre son retour,[4] et il faut espérer, en même temps, qu'il sera ce jour en humeur de répandre ses grâces.

La conduite des Autrichiens, mon cher frère, me sert mieux à Pétersbourg que toutes mes négociations. Le ton impérieux du prince Kaunitz les choque, et les armements autrichiens les inquiètent. Ajoutez à ceci que les Turcs ne veulent point se prêter aux propositions de paix que l'Impératrice a proposées aux Autrichiens. Il est sûr qu'en ce moment la Russie a besoin de secours, et que, sans mon assistance, elle ne se tirera pas de l'ornière où elle est embourbée. Saldern, le plus

[1] Liegen nicht vor. — [2] Vergl. S. 520. — [3] Vergl. Nr. 20360. Das Schreiben des Prinzen liegt nicht vor. — [4] Vergl. S. 521. 522.

indiscret des hommes, a dit à Benoît, mon ministre, qu'on manquait d'argent, qu'on assemblait les recrues avec des peines infinies, qu'on était mécontent de la flotte, et qu'avec cela on avait à craindre le *pospolite* de Pologne[1] qu'il est question de rassembler, et la guerre avec les Autrichiens que Saldern regarde comme inévitable.[2] Je suis donc persuadé que les mêmes objets occupent la cour de Pétersbourg, et que, par conséquent, tout s'arrangera d'une manière dont nous pourrons être contents.

Mais, en attendant, ce sont des écritures qui ne finissent pas, et un bavardage épouvantable; je crois que c'est ce qui m'a donné la goutte; à force que mes mains ont manié ces sottises, elles se sont enfin insinuées par les pores, et, en s'augmentant, ces humeurs hétérogènes m'ont donné des maux que les médecins appellent la goutte. Vous voyez, mon cher frère, que je donne à ma maladie une illustre origine.

Dans l'espérance de vous embrasser bientôt, je vous prie, mon cher frère, de me croire avec toute la considération et la tendresse possible, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

20381. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 18. November[3] 1771.

Ohnerachtet Ich Mir alle nur ersinnliche Mühe gegeben und es gewiss an beiden Höfen an dahin abzielenden Insinuationen nicht habe ermangeln lassen, so siehet es dennoch nach Eurem Bericht vom 17. Octobris noch gar nicht aus, als ob diesen Winter der Friede zwischen Russland und der Pforte zu Stand kommen dürfte.[4]

Indessen will Ich Euch, jedoch in dem allergrössestem Geheim und Vertrauen, bloss und allein zu Eurer Nachricht, nicht bergen, dass es vielleicht wohl geschehen könnte, dass, wie sich die Minister der Pforte gegen Euch geäussert, sowohl Russland als Ich einige polnische Provinzien in Besitz nehmen möchten,[5] und dass dies das einzige Mittel gewesen sei, durch welches Ich Russland vermocht habe, sich der Moldau und Walachei zu begeben und solche der Pforte bei dem Frieden

[1] Vergl. S. 501. — [2] Vergl. S. 539. — [3] Vom 18. November ein Schreiben an Voltaire in den Œuvres, Bd. 23, S. 204. — [4] Osman Effendi hatte Zegelin, nach dessen Bericht, mitgetheilt, „dass der wiener Hof noch letzthin der Pforte die Versicherung gegeben, dass, wann der Frieden nicht diesen Winter zu stande käme, er alsdann sich ihrer mit Nachdruck annehmen und an Russland den Krieg erklären würde". — [5] Wie Zegelin berichtete, hatten die türkischen Minister von der Nachricht gesprochen, „dass Ew. Königl. Majestät mit Russland solche Verbindung getroffen, vermöge welcher letztere Puissance alle [ihre] Kräfte anwenden würde, Ew. Königl. Majestät zu dem Besitz einiger polnischen Provinzen zu verhelfen und für das künftige zu garantiren".

wieder zurückzugeben. Auf diese Weise wird die Pforte dabei gewinnen, weil Russland sonst auf die Trennung beider letzteren Provinzien von dem ottomannischem Reich bestanden haben würde. Jedoch melde Ich Euch dieses alles, wie schon gedacht, in dem allerengstem und grössestem Vertrauen und Geheimniss, und müsst Ihr der Pforte, auf dem Fall, dass ihre Minister gegen Euch diesen Articul von neuem berühren sollten, nur ganz natürlich antworten, dass Euch von diesem allem nicht das geringste bekannt sei.

Nach dem Concept. Friderich.

20382. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 18 novembre 1771.

Les dernières lettres de Constantinople sont du 17 d'octobre,[1] et elles ne font que m'entrer. Je m'empresse de vous en communiquer ci-joint une copie, puisqu'elles me paraissent fort intéressantes et mériter l'attention de la cour où vous êtes.

Ce n'est cependant qu'avec surprise que j'y ai vu le secret de mes nouvelles liaisons avec la Russie et de nos acquisitions en Pologne tout transpiré et dévoilé. Bien plus, le duc d'Aiguillon en a également touché quelque chose à mon chargé d'affaires à Paris, et voici les propres termes qu'il lui a tenus: »Le roi de Prusse vient de conclure un nouveau traité avec la Russie, et il fait passer 40 000 hommes en Pologne, avec une nombreuse artillerie.«[2]

Je ne comprends donc absolument point comment ce secret a transpiré, et vous ferez très bien de le faire observer au comte de Panin comme une nouvelle preuve du peu de soin qu'on prend à Pétersbourg à le garder.

Mais vous n'oublierez pas non plus de lui faire remarquer la grande confiance que la Porte met dans l'alliance avec la cour de Vienne,[3] et ce que le sieur de Zegelin marque au sujet des Tartares.[4] Ce dernier article surtout apprendra au comte de Panin la façon de penser de la Porte sur la négociation de la paix; et comme elle ne laisse guère d'espérance de porter cette paix, pendant cet hiver, à une heureuse conclusion, et que, d'un autre côté, nos acquisitions en Pologne ne sont pas non plus un mystère pour la Porte, vous aurez soin d'en prendre

[1] Vergl. Nr. 20381. — [2] Vergl. Nr. 20383. — [3] Vergl. S. 541. Anm. 4. — [4] Zegelin berichtete, dass die Russen von der Unabhängigkeit der Tartaren „wenig Vortheil" ziehen würden; „denn da die vornehmsten Mirzas beständig von der Pforte Pension erhalten, solche aber alsdann wegfallen würde, so würden sie nach Verlauf von wenig Zeit selbst verlangen, wieder unter türkischer Botmässigkeit zu kommen". Auch die Chans würden sich ohne die von der Pforte bisher geleistete „Beihülfe" nicht halten können.

un nouveau motif pour engager la cour où vous êtes, à accélérer la prise de possession de ces provinces, en conséquence de mes dernières réflexions sur ce sujet.[1]

Federic.

Nach dem Concept.

20383. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 18 novembre 1771.

Votre dépêche du 7 de ce mois m'est bien parvenue, et, sans m'étendre sur son contenu, je me bornerai à une seule observation. Souvenez-vous que je suis allié de la Russie, et que j'ai garanti le trône au roi de Pologne. Or, les Confédérés déclarent, dans toutes les occasions, ce même trône vacant. Ils poussent leur fureur encore plus loin, et mes précédents ordres[2] vous auront déjà appris qu'ils ont formé et exécuté le noir complot d'enlever ce Prince. Ils y ont échoué cette fois-ci, il est vrai; mais ils n'ont, pour cela, point renoncé à leur dessein, et, au cas qu'ils tentassent une nouvelle entreprise ou qu'ils voulussent pousser d'une autre manière leur haine contre Sa Majesté trop loin, il ne serait point étonnant que j'y intervienne pour les faire repentir de tous les troubles qu'ils excitent dans leur patrie. J'y serai même obligé alors, tant par mon alliance avec la Russie que par la garantie que j'ai donnée à ce Prince, de le maintenir sur son trône. Que mon intervention donne, après cela, de l'humeur au ministère français ou non,[3] cela me sera fort indifférent. Je n'ai aucune alliance avec la cour de Versailles, et je ne connais point de motif qui pût l'autoriser à me demander compte de mes actions.

Federic.

Nach dem Concept.

20384. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 18 novembre 1771.

Il est bien singulier qu'on ne sait plus garder le secret à la cour de Pétersbourg. Tout s'y ébruite, jusques aux négociations les plus secrètes. L'objet de notre convention secrète, qui n'est seulement pas encore conclue et signée, a eu le même sort. On en parle tant à Constantinople qu'à la cour de Versailles, et les derniers rapports des sieurs de Zegelin et de Sandoz Rollin vous apprendront ce que les ministres

[1] Vergl. Nr. 20373. — [2] Nr. 20363. — [3] Aiguillon hatte im Gespräch mit Sandoz der in dem Erlass an Solms vom 18. November (Nr. 20382) wiedergegebenen Aeusserung über den preussisch-russischen Vertrag und den Einmarsch in Polen hinzugefügt: „C'est-là une démarche qui ne se concilie guère avec les dispositions pacifiques qu'il [le roi de Prusse] m'a témoignées."

ottomans et français leur en ont dit.[1] Quoique ce ne soit pas la première preuve que j'ai de l'indiscrétion qui règne à Pétersbourg, je n'ai cependant pu m'empêcher de faire remarquer celle-ci au comte de Panin pour y mettre de justes bornes. Mais la connaissance que la Porte a actuellement de nos vues sur quelques provinces de la Pologne, m'a paru un nouveau motif d'en accélérer la prise de possession, et j'ai chargé le comte de Solms de le faire valoir de son mieux. Vous le verrez plus amplement par la copie ci-jointe des ordres que je viens de lui adresser,[2] et la seconde copie vous mettra également au fait de ceux que j'ai fait expédier au sieur de Zegelin à Constantinople, en réponse à sa dépêche du 17 d'octobre dernier.[3]

Nach der Ausfertigung. Federic.

20385. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 18 novembre 1771.

N'ayant rien de particulier à répondre au contenu de votre dernière dépêche du 12 de ce mois, qui vient de m'être rendue, je vous recommande uniquement par le présent ordre de continuer à me rendre compte de ce que vous apprendrez ultérieurement d'intéressant. Entre autres n'oubliez pas de me communiquer tout ce qui parviendra à votre connaissance relativement à l'élection d'un nouvel évêque de Liège.[4] Si les électeurs de ce siège épiscopal ont à cœur ses intérêts, ils n'y placeront certainement qu'un prélat tiré de leur giron et préféreront un tel à tout étranger. C'est tout ce que j'ai à vous dire.

Nach dem Concept. Federic.

20386. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 18 novembre 1771.

Vos dépêches du 5 et du 8 de ce mois ne font que confirmer le pronostic que j'ai toujours formé au sujet des différends entre l'Espagne et l'Angleterre. Tout concourt à me persuader que Sa Majesté Catholique est tout décidée pour la guerre avec cette couronne, et qu'elle ne cessera d'attiser le feu qui couve sous la cendre, jusques à ce qu'il éclate dans une flamme ouverte. Que ce soit, après cela, l'arrêt

[1] Vergl. Nr. 20381 und 20383. — [2] Vergl. Nr. 20382. — [3] Vergl. Nr. 20381. — [4] Der Bischof von Lüttich Karl Nikolaus Alexander, Graf Outremont, war am 22. October gestorben. Thulemeier berichtete über die Candidaten für die Nachfolge und das Interesse des französischen Hofes an der Wahl: „Il s'agit de faire tomber l'évêché de Liège entre les mains d'un prélat attaché à la France et de prévenir les effets de l'influence des Hollandais.“

d'un vaisseau[1] ou de l'île de Falkland qui porte l'Angleterre à cette levée de bouclier, cela reviendra toujours au même; mais ce qui sera le plus étonnant, c'est la conduite que le ministère britannique tiendra dans cette guerre. La tranquillité de l'Europe, au contraire, n'en souffrira apparemment aucune atteinte, et le temps nous apprendra comment tous ces différents phénomènes se décideront à la fin. Vous ne manquerez point d'y être attentif.

Federic.

Nach dem Concept.

20387. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 19 novembre 1771.

Je suis fort de votre sentiment sur le canal par lequel les conditions de paix de la Russie sont parvenues à la Porte,[2] et la surprise que le comte de Panin en a témoignée au comte de Solms,[3] ne saurait être attribuée qu'au peu de connaissance qu'il a des systèmes politiques des autres cours de l'Europe. Au moins ai-je eu lieu d'observer dans tout le cours de la négociation actuelle qu'il n'a aucune idée de la façon de penser de la cour de Vienne, et qu'il s'imagine souvent que tout doit tourner à sa fantaisie et au gré de sa cour. C'est aussi principalement cette observation qui m'a engagé à lui en donner des notions plus justes par les différents ordres amples et instructifs que j'ai adressés depuis quelque temps au comte de Solms, tout comme ceux au major de Zegelin épuisent tout ce qui m'a paru le plus propre à engager la Porte à une prompte négociation. J'ai donc rempli ma tâche à tous ces différents égards. J'ai fait sentir à l'une et à l'autre des puissances belligérantes qu'une prompte paix est tout ce qu'il y a de plus avantageux pour leurs intérêts réciproques. A présent j'attends avec tranquillité le succès de mes soins et de mes peines.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

20388. AU ROI DE SUÈDE A STOCKHOLM.

[Potsdam] 19 novembre 1771.

Monsieur mon Frère. Je ne saurais dissimuler à Votre Majesté que l'espérance de revoir une sœur, dont je suis séparé depuis vingt-huit

[1] Zwei spanische Wachschiffe hatten, wie Maltzan, London 5. November, berichtete, die spanische Corvette Hawke in den Hafen von Carthagena geschleppt. Sie wurde durchsucht und freigelassen. Darauf forderte Admiral Rodney, der mit einem Geschwader vor Jamaika lag, von dem Gouverneur von Carthagena Genugthuung. — [2] Finckenstein berichtete, Berlin 18. November: „Il est clair que ce sont les Autrichiens qui lui ont fait cette confidence, tout comme ce sont eux aussi qui, de concert avec les Français, tâchent de lui inspirer de la fermeté.“ Vergl. Nr. 20376. — [3] Vergl. S. 537.

ans, ne me fasse un sensible plaisir. Je n'ai pas assez de présomption pour me flatter de pouvoir dissiper de son esprit les regrets de la perte qu'elle vient de faire, mais je crois de mon devoir d'employer mes soins pour calmer un cœur sensible et un esprit peut-être aigri par les contretemps et les malheurs; et Votre Majesté peut être assurée que j'emploierai tous mes soins à travailler à tout ce qui peut procurer, affermir et consolider l'union de la famille.[1] Cette union qui fait les délices des familles particulières, devient d'une nécessité indispensable pour une famille qui occupe un trône dans un État dont le gouvernement est presque entièrement républicain, où les factions ne demanderaient pas mieux que d'opposer le frère au frère et le fils à la mère, et où, enfin, une discorde intestine, poussée à l'extrémité, pourrait ébranler le trône et précipiter toute la famille dans l'infortune et dans les plus affreuses situations, dont j'écarte de vos yeux le funeste tableau. Votre Majesté peut être persuadée que la nouvelle de la plus petite dissension entre des parents qui me sont si proches, m'afflige, et que, pour peu que je puisse tranquilliser les esprits, je le ferais même, sans qu'on l'exige de moi.

Je fais des vœux pour que [tout] tourne à bien, que cette Diète éternelle se termine selon les vœux de Votre Majesté, qu'Elle n'oublie pas un vieil oncle qui L'aime tendrement, et qu'Elle soit persuadée des sentiments distingués avec lesquels je suis, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère et fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung in der Königl. Universitätsbibliothek zu Upsala. Eigenhändig.

20389. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Potsdam, 19 novembre 1771.

La Reine douairière ma sœur n'étant intentionnée, suivant le dire du sénateur Schwerin,[2] ainsi que vous le marquez par votre dépêche du 5 de ce mois, de faire connaître ses intentions à l'égard de son douaire que lorsque, pendant son séjour ici, le Roi son fils lui communiquera le résultat de la Diète sur cet article, je tâcherai pour lors d'engager cette Princesse à se contenter des sommes qu'on veut lui accorder à ce sujet, et de consentir, en même temps, après que je lui aurai fait

[1] Gustav III. schrieb, Stockholm 3. November: „Il n'y a que le plaisir que vous causera une si chère vue, qui peut me consoler de la séparation d'une mère tendrement chérie, malgré les petits orages momentanés qui peuvent troubler une union qui nous est à tous deux si nécessaire pour notre bonheur commun... J'ose aussi compter sur l'amitié et les soins d'un oncle si justement chéri pour espérer qu'il me conservera le cœur de ma mère, et qu'il calmera avec cette sagesse et cette bonté (s'il était nécessaire) ce qui pourrait rester d'aigreur sur mon compte." Vergl. Nr. 19987. — [2] In der Vorlage und dem Bericht von Dönhoff verschrieben: „Severin".

comprendre que chacun, selon l'ancien proverbe, doit régler sa dépense à son revenu, à arranger celle de sa maison sur ce même principe.

La Reine, selon mes nouvelles, est arrivée, le 14 du courant, à Ystad, mais les vents contraires l'y retiennent jusqu'à présent et l'ont empêchée de continuer son voyage.

Je suis surpris, d'ailleurs, que la Diète, sans prendre de décision finale, continue toujours encore, et qu'on ne s'empresse pas plus à la terminer. . . .

Federic.

Nach dem Concept.

20390. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 20 novembre 1771.

Si le retour du prince Xavier en Saxe dont vous faites mention dans votre dépêche du 15 de ce mois, se réalise effectivement, dans le dessein d'assister l'Électeur de ses conseils, il faut qu'on ait là où vous êtes, une bien grande idée de la capacité de ce Prince. Cette supériorité de lumières qu'on paraît lui supposer, a lieu, je vous avoue, de me surprendre, et, bien loin d'être reconnue généralement, il y en a qui n'ont pas la même opinion de ses talents et de son héroïsme.

En attendant, si la cour de Saxe est nécessitée de faire encore une nouvelle réduction dans ses troupes, elle pourra vraisemblablement conserver pour lors en tout un corps de 12000 hommes et voilà aussi certainement le nombre qu'il lui faut, et dont elle a besoin pour l'étendue de cet électorat.

Au reste, je ne suis pas tout-à-fait du sentiment qui attribue l'humeur qu'on a remarquée à l'Empereur pendant son séjour en Bohême,[1] à l'impatience qu'il aurait de se mêler des troubles présents et d'y jouer un rôle; je l'envisage plutôt comme un effet des mauvais arrangements que ce Prince a rencontrés partout sur son chemin dans ce royaume, et nullement comme une envie d'en vouloir venir aux mains et entreprendre quelque guerre.

Federic.

Nach dem Concept.

20391. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Rohd berichtet, Wien 13. November: „Quant à la dernière réponse que la cour d'ici a faite à la Russie,[2] il y a toute apparence qu'elle n'y fera pas grande fortune d'abord; mais on a toujours gagné quelque chose, étant conçue en termes polis et modérés. Par là il reste une porte ouverte pour continuer de négocier, et qui sait si la Russie ne se prêtera pas à renoncer par préliminaire à la Moldavie et la Valachie, en consentant d'abord que les choses y restent sur l'ancien pied, ce qu'elle ne pourra pas se dispenser de faire à la fin, si elle veut éviter une guerre

[1] Vergl. S. 529. — [2] Vergl. S. 499.

avec la cour d'ici. Celle-ci s'y trompe peut-être, mais il n'en est pas moins vrai pourtant qu'elle regarde de haut en bas les affaires et la situation présente de la Russie dans sa guerre avec la Porte. On veut savoir que son armée de terre est mal entretenue, que sa flotte est hors d'état d'entreprendre quelque chose, que les dissensions et l'ivrognerie s'en sont emparées, que la disette d'argent se manifeste partout dans ses opérations militaires, et que la cour de Pétersbourg ne doit pas se flatter de trouver beaucoup de crédit au dehors. Je crois qu'on se flatte trop ici par ces idées aux dépens de la Russie, mais il faut pourtant qu'il en soit quelque chose, et qu'elles ne doivent pas leur existence tout entière aux insinuations continuelles de la France, quoiqu'on peut bien juger qu'elle y a pourtant sa bonne part."

Potsdam, 20 novembre 1771.

Je suis bien aise d'apprendre par votre rapport du 13 de ce mois que vous comptez de m'apporter tous les plans et règlements militaires que la cour où vous êtes, a fait distribuer à ses généraux, et que je vous ai demandés.[1]

En attendant, celle-ci pourrait bien ne pas se tromper trop dans sa façon de penser sur l'état actuel des armées et de la flotte de la Russie. Je crains, au moins, qu'il n'y ait quelque chose de vrai, vu qu'on m'a également marqué que l'armée du comte de Rumänzow ne doit pas être dans un état fort florissant.

Mes lettres d'Italie font même mention d'un échec des Russes sur Négrepont où l'on prétend que les Albaniens leur ont coulé à fond deux gros navires et obtenu encore d'autres avantages sur eux. Cet avis cependant est trop vague et mérite confirmation.

Nach dem Concept. Federic.

20392. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 20 novembre 1771.

Je suis entièrement de votre sentiment sur les détails qui manquent au tableau général des finances de la cour où vous êtes, de 1768,[2] et comme celui-ci se trouve déjà entre mes mains, vous ferez très bien de me les procurer.

Mais quant aux magasins, je crois toujours que, malgré tous les soins qu'on paraît prendre pour amasser des grains, on aura cependant une peine infinie d'en trouver une quantité suffisante pour entreprendre quelque chose d'important au printemps prochain. La récolte a été presque partout trop médiocre pour suppléer à ce qu'il faut pour les autres provinces autrichiennes, et comme je sais que l'Empereur a été très mal édifié de l'état où il a trouvé, à cet égard, la Bohême, et qu'il

[1] Vergl. S. 503. — [2] Vergl. Bd. XXX, 176. Anm. 4. Edelsheim berichtete, Wien 13. November, dass man ohne Kenntniss der (nicht näher bezeichneten) Einzelheiten nicht im Stande sei, „de juger ni de la réalité du revenu ni des articles de la dépense. Ce n'est qu'à l'aide de ces suppléments qu'on pourra comprendre le tableau et asseoir un jugement exact et solide sur l'état des finances de cette cour."

a été surtout indigné contre l'archevêque de Prague,[1] vous n'oublierez pas d'en pénétrer quelques particularités au retour de sa Majesté Impériale à Vienne.

Federic.

Nach dem Concept.

20393. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 5. November: Panin „a été surpris que Votre Majesté avait déjà expédié les ordres à Son ministre à Constantinople pour engager le ministère de la Porte à l'envoi des émissaires;[2] comme il attendait premièrement de savoir si Votre Majesté agréerait cette idée, il n'a pas préparé encore suffisamment pour cela l'Impératrice ni en fait part du tout au Conseil. Il doit s'acquitter de cela présentement pour être autorisé de faire parvenir cette proposition formellement à Votre Majesté au nom de Sa Majesté Impériale. . .

De ce qu'il m'a répété des intentions de sa cour pour la paix, je vois bien que la renonciation à la Moldavie et à la Valachie est sincère et hors de doute, mais qu'elle ne se relâchera pas sur l'affranchissement des Tartares, et il prétend que, pourvu que les Autrichiens ne l'empêchent point, cet article doit être accordé, puisque les Turcs ne perdent rien par là. En équivalent pour la rémission des deux provinces et de la forteresse de Bender en particulier, il se propose de demander Oczakow ou Kinburn, afin d'avoir un port dans la Mer Noire, et de stipuler pour le complètement de cet équivalent une somme d'argent, laquelle il se propose d'abandonner aux membres du Divan qui lui obtiendront les autres conditions. Il m'a dit qu'il exposerait tout cela dans un mémoire qui doit accompagner le nouveau projet pour la convention secrète, que je presse, autant que je puis, pour le faire achever."

Potsdam, 20 novembre 1771.

Si je n'ai pas tardé d'instruire mon ministre à Constantinople sur l'envoi de quelques émissaires réciproques, je ne l'ai fait que pour donner une nouvelle marque à la Russie combien je suis disposé à appuyer toutes les propositions qui tendent au rétablissement de la paix avec la Porte. Mais je ne m'y suis non plus déterminé qu'en conséquence de l'ouverture que le comte de Panin vous en a faite,[3] et si ce ministre, ainsi qu'il paraît presque par la surprise qu'il vous a témoignée, selon votre rapport du 5 de ce mois, n'est pas content de la promptitude que j'y ai mise, il ne dépend que de lui de faire à ces propositions tels changements qu'il jugera à propos. Je ne me flatte déjà, sans cela, point que la Porte s'y prêtera, et, quelque envie que j'aie de voir la paix bientôt rétablie, je n'y vois pas encore jusques ici grande apparence, à moins que la Russie n'ait peut-être d'autres conditions à proposer.

Je sais bien que les corruptions sont assez à la mode à la Porte, et qu'elles y ont produit souvent des effets étonnants; mais je doute fort que leur vertu se puisse jamais étendre jusques à engager les ministres ottomans à prendre sur eux de faire des sacrifices des

[1] Vergl. S. 529. — [2] Vergl. Nr. 20274. 20275. — [3] Vergl. S. 447.

provinces entières. Ce serait trop fort. Le comte de Panin est le maître de l'éprouver, mais tout ce que je lui conseille, c'est de ne pas compter sur la réussite.

Quoi qu'il en soit, tous les soins qu'il prend pour achever son contre-projet, seront une peine entièrement perdue, si l'on ne m'accorde point mes conditions; et si l'on me les refuse, je ne ferai plus un pas en avant pour la conclusion de notre convention secrète.

En attendant, j'observe, de plus en plus, que la cour où vous êtes, n'est pas si bien instruite par son ministre à Vienne que je le suis par le mien, de la véritable façon de penser de l'Autriche. L'extrait ci-joint de la dépêche de mon ministre d'État de Rohd du 13 de ce mois[1] vous en fournira un petit échantillon.

Tout ce qu'à mon avis la Russie a à appréhender le plus, c'est le manque des fonds nécessaires pour continuer ses opérations, et quelle que soit la contenance du comte de Panin, je suis persuadé que c'est ce manque d'argent seul qui les arrête.

Federic.

Nach dem Concept.

---

20 394. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 20 novembre 1771.

Quoique l'indiscrétion du sieur de Saldern ne me soit point inconnue, il me semble cependant qu'on ne saurait mettre seul à sa charge que le secret de nos acquisitions ait transpiré tant en France qu'à Constantinople.[2] J'ai plutôt lieu de soupçonner que des gens du bureau des affaires étrangères à Pétersbourg n'y aient tout autant de part que lui, et qu'il ne s'y trouve d'assez inconsidérés qui se laissent éblouir par les largesses des ministres étrangers jusques à trahir les secrets les plus absolus. Quoi qu'il en soit, il faudra attendre l'effet de l'avertissement que j'en ai fait parvenir au comte de Panin,[3] et, en attendant, je vous confie de nouveau ci-joint la copie de mes derniers ordres au comte de Solms,[4] en réponse à son rapport du 5 de ce mois.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Vergl. Nr. 20 391. — [2] Finckenstein berichtete, Berlin 19. November: „Il faut nécessairement que [le secret] des acquisitions à faire en Pologne se soit ébruité par la chancellerie de Pétersbourg ou par l'indiscrétion connue du sieur de Saldern.“ Vergl. Nr. 20 384. — [3] Vergl. Nr. 20 382. — [4] Nr. 20 393.

20395. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 21 novembre[1] 1771.

Quoique les nouvelles sur la situation de la cour de France dont vous me rendez compte par votre dépêche du 15 de ce mois,[2] me paraissent un peu exagérées, cependant je suis bien aise d'en avoir connaissance, et vous m'avez fait plaisir de me les mander telles qu'elles vous sont parvenues.

Les grandes dépenses que, selon ce même rapport, l'impératrice de Russie fait en tableaux,[3] me surprennent, et cela d'autant plus que j'ai lieu de présumer que, par les conjonctures présentes où elle se trouve, l'argent doit lui faire faute et être assez rare dans ses coffres. Continuez, au reste, à me communiquer tout ce que vous apprendrez ultérieurement d'intéressant.

Federic.

Nach dem Concept.

20396. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 21 novembre 1771.

Il y a toute apparence que tous les bruits de la marche de mes troupes vers la Pologne[4] dont vous parlez dans votre dépêche du 10 de ce mois, ne s'originent que de l'occupation de la ville de Posnanie, qu'à la réquisition de la Russie j'ai prise en dépôt,[5] pour la remettre entre ses mains, dès que les conjonctures actuelles lui permettront d'y renvoyer une garnison. D'ailleurs vous n'avez qu'à déclarer, à la première occasion qui se présentera, qu'après la dernière démarche des Confédérés contre le roi de Pologne[6] j'étais obligé plus que jamais à me mêler des affaires de ce royaume, en vertu de l'engagement que j'avais contracté de garantir à Sa Majesté Polonaise son trône.

Nach dem Concept.

Federic.

20397. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Potsdam, 22 novembre 1771.

Comme rien ne se fait là où vous êtes, sans être sujet à maints obstacles, il est à présumer, ainsi que votre dépêche du 8 de ce mois

[1] Vom 21. November ein Schreiben an Prinz Ferdinand von Preussen in den Œuvres, Bd. 26, S. 566. — [2] Thulemeier berichtete: „Pendant que la France gémit sous le poids des impôts, et que l'excès de la dette publique anéantit le crédit de cette puissance dans l'étranger, l'économie intérieure et domestique de la cour offre toujours les mêmes malversations, le même luxe et la même prodigalité." — [3] Thulemeier berichtete, dass Katharina II. die Galerie von Braamcamp in Amsterdam gekauft habe und in Unterhandlung über die Erwerbung der Galerie Crosaz in Paris stehe. — [4] Vergl. S. 542. 543. — [5] Vergl. S. 465. — [6] Vergl. S. 520.

l'annonce, que l'arrangement du douaire de la Reine ma sœur ne manquera pas de rencontrer également bien des difficultés; mais je me repose, à cet égard, entièrement sur vous et suis persuadé que vous contribuerez, autant qu'il sera en votre pouvoir, à faire réussir et terminer cette affaire à la satisfaction de cette Princesse.

Je serais bien aise, d'ailleurs, que l'entrevue du roi de Suède avec le comte d'Ostermann, dont vous parlez,[1] pût se faire; elle servirait certainement à cimenter, de plus en plus, la bonne harmonie entre les deux puissances, et je crois pouvoir en augurer favorablement.

Au reste, les vents contraires continuent toujours à retenir la Reine de l'autre côté de la mer,[2] et je n'ai reçu jusqu'à présent aucunes nouvelles encore de son débarquement.

Nach dem Concept. Federic.

20398. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Potsdam, 24 novembre 1771.

J'approuve parfaitement votre conduite à l'égard de l'évènement survenu entre la cour où vous êtes, avec le corps diplomatique,[3] et suis bien aise d'apprendre qu'il se soit terminé de la manière dont vous m'en rendez compte par votre dépêche du 12 de ce mois, et qu'à l'aide du comte d'Ostermann vous soyez parvenu à mettre les ministres étrangers d'accord pour les disposer à se prêter aux désirs du Roi. N'ayant, d'ailleurs, rien d'intéressant à ajouter aujourd'hui à ce que dessus, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach dem Concept.

20399. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 24 novembre 1771.

Quoique l'occupation de la ville de Posnanie par un bataillon de mes troupes ne saurait être agréable aux Confédérés, je ne vois cependant point pourquoi le prince de Kaunitz en dût être choqué. Elle ne peut, dans le fond, que lui être indifférente, vu que je n'ai pris cette ville qu'en dépôt, prêt à la rendre aux Russes, dès qu'ils y voudront renvoyer leur garnison. Mais il se peut bien que c'est pour flatter les Confédérés qu'il s'en est expliqué au comte de Rzewuski de la manière que vous venez de me rapporter dans votre dépêche du 16 de ce

[1] Gustav III. äusserte den Wunsch nach der Unterredung. — [2] Vergl. S. 547. — [3] In einem Etikettenstreite mit dem Hofe hatte sich Dönhoff dem diplomatischen Corps angeschlossen und auf Wunsch Gustavs III. die Beilegung des Streites mit Unterstützung Ostermanns vermittelt.

mois,[1] et j'ai d'autant plus lieu de le supposer que je ne comprends point quel tort il pourrait appréhender d'ailleurs de cette occupation.

Au reste, malgré le mécontentement général qui se manifeste contre le maréchal Lacy, je crois pourtant qu'on aura bien de la peine à le perdre dans l'esprit de l'Empereur. Il se peut bien que le général Nostitz ait trouvé le moment d'indisposer un peu ce Prince contre ce maréchal,[2] mais vous verrez que cette humeur se dissipera, dès que Sa Majesté Impériale se sera entretenue avec lui sur les différents griefs qu'on met à sa charge.

En attendant, on me mande du Brabant que les régiments qui y sont, ont également ordre de s'assembler, de sorte que vous n'oublierez pas de faire des efforts pour en pénétrer le motif et si l'intention de la cour où vous êtes, est de les attirer, au printemps prochain, en Bohême et en Hongrie, ou quel autre usage elle médite d'en faire.

Nach dem Concept. Federic.

20400. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 24 novembre 1771.

Je viens de recevoir à la fois trois dépêches de votre part, du 6, 9 et 15 de ce mois, et supposant par les dates qu'il n'en manque présentement aucune de toutes celles que vous m'avez adressées, je suis cependant encore à attendre l'entrée du duplicata avec la lettre du roi de Pologne que vous annoncez par la dernière.[3] D'ailleurs je ne doute pas que ma réponse[4] à la notification de l'attentat commis contre le roi de Pologne vous sera parvenue à l'heure qu'il est, et qu'elle vous aura appris la réception des rapports que vous m'avez faits à l'occasion de cet horrible évènement.

Les bonnes nouvelles que vous me mandez des succès que les armes russes ont eus de nouveau contre les Turcs,[5] me font d'autant plus de plaisir que je crois qu'ils viennent très à propos dans les conjonctures présentes pour inspirer des dispositions pacifiques à la Porte et l'engager à ne pas rejeter absolument toutes les propositions de paix.

[1] Edelsheim hatte gehört, dass Kaunitz zu Rzewuski sagte: „En vérité, je n'y connais plus rien; de ma vie je n'ai vu en agir ni traiter les affaires, comme le Roi les traite." — [2] Edelsheim berichtete: „Il prend à tâche de faire remarquer à l'Empereur tous les défauts et les inconvénients du nouveau système militaire." — [3] Am 27. bestätigt der König den Empfang des Duplicats vom 15. und des Schreibens von König Stanislaus, der ihm, d. d. Warschau 13. November, seine Entführung und Errettung, sowie die bevorstehende Ernennung eines Gesandten in Berlin anzeigt. Die auf Befehl des Königs im Ministerium in Form eines Handschreibens aufgesetzte Antwort, in der Stanislaus zu seiner Rettung beglückwünscht wird, ist Berlin 29. November datirt. — [4] Nr. 20356. — [5] Benoît berichtete, Warschau 15. November, über den Zug des Generals Weissmann über die Donau und die Flucht des Grossveziers, sowie über die Niederlage der Türken bei Giurgewo und die Rückeroberung dieser Festung durch die Russen.

Pour ce qui regarde le ressentiment que vous voulez que je fasse éprouver à la généralité des Confédérés qui se tient à Teschen,[1] cela ne saurait avoir lieu dans le moment présent. C'est un endroit situé hors de mes États et sous la domination autrichienne, où par conséquent je ne saurais atteindre.

Mais ce qui me fait plaisir, c'est de voir que le sieur de Saldern commence à reconnaître que j'ai eu raison de lui déconseiller de ne pas s'amuser, pour le présent, à dénicher les Confédérés de leurs retraites dans les montagnes,[2] mais d'attendre l'assemblée des troupes russiennes en corps pour entreprendre cette expédition.

Enfin, le meilleur conseil dans les circonstances présentes des affaires là où vous êtes, pour le roi de Pologne, c'est de se précautionner mieux pour l'avenir par rapport à sa sûreté, et vous pouvez dire à cet égard au sieur de Saldern que, pour éviter que pareil accident, qui ne manquerait pas d'être beaucoup plus funeste, n'arrivât plus à ce Prince, il conviendrait d'avoir pour le moins quelques centaines d'hommes de cavalerie continuellement en ville, afin qu'une cinquantaine pût lui servir d'escorte, chaque fois qu'il jugerait à propos de sortir du palais, et qu'ainsi il ne ferait pas mal de prendre au plus tôt les arrangements convenables qu'il médite, à cet égard.

Nach dem Concept. Federic.

20401. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam] 25 novembre 1771.

Mon cher Frère. Je reçois, dans ce moment, une lettre d'Anklam qui marque que ma sœur y est arrivée le 22 à midi, mais qu'elle ferait avertir du jour de son départ. Je suppose qu'elle voudra se reposer une couple de jours à Stralsund; je crois donc, mon cher frère, que ce sera les derniers jours de ce mois que nous pourrons la recevoir. Je suis, à la vérité, encore faible, mais comme je n'ai plus de goutte du tout, je pourrai bien aller au-devant de ma sœur jusqu'à Oranienburg.[3]

Je n'ai point reçu, cette poste, de lettres de Russie; peut-être qu'on veut dépêcher un courrier, peut-être aussi qu'on n'a rien à écrire. Les Russes ont chassé les Turcs de Giurgewo et l'ont repris, un autre corps a passé le Danube, et, à cette nouvelle, le grand-vizir s'est retiré avec son armée, je ne sais où.[4] Mais Orlow a été battu sur l'île de Négrepont; il s'est embarqué à la hâte et a perdu deux de ses vaisseaux.[5]

Voilà, mon cher frère, toutes les nouvelles que je puis vous ap-

[1] Benoît äusserte, Warschau 6. November, dass der Anschlag auf König Stanislaus von Teschen ausgegangen war. — [2] Vergl. S. 474. Benoît berichtete, Warschau 9. November: „L'ambassadeur voit maintenant combien le conseil de Votre Majesté était salutaire, savoir de s'appliquer à couvrir Varsovie; aussi y travaille-t-on avec soin." — [3] Vergl. S. 486. — [4] Vergl. S. 553. — [5] Vergl. S. 548.

prendre; j'espère d'avoir bientôt la satisfaction de vous voir, de vous embrasser et de vous assurer de vive voix de la tendresse infinie et de tous les sentiments avec lesquels je suis, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

20402. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 25 novembre 1771.

Ma chère Nièce. Les espérances, ma chère enfant, que vous me donnez de vous revoir,[1] me comblent de joie; je vous prie, en assurant le prince d'Orange de ma parfaite tendresse, de lui dire en même temps que je ne désire rien plus que de l'embrasser encore, soit, ma chère enfant, selon le temps que votre fécondité le déterminera.

La maison de mon frère Ferdinand, après avoir essuyé bien des tribulations,[2] est à présent heureuse et tranquille; tout le monde se porte bien, et voilà un gros garçon[3] que ma nièce vient de nous planter lestement dans la famille.

J'attends l'arrivée de ma sœur de Suède à la fin de ce mois, elle a heureusement passé la mer, et après s'être un peu reposée à Stralsund, elle poursuivra sa route sans interruption pour Berlin.[4] Voilà, ma chère enfant, tout mon sac de nouvelles épuisé; je vous embrasse tendrement en vous assurant de la sincère tendresse et de tous les sentiments avec lesquels je suis, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

20403. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 25 novembre 1771.

Je ne serais nullement bien aise de voir l'électeur de Trèves, prince de Saxe,[5] parvenir, au moyen des suffrages que la France lui accorde, à l'évêché de Liège.[6] Sa personne m'est tout aussi peu agréable que, suivant votre dépêche du 19 de ce mois, elle paraît l'être aux Hollandais. J'aimerais beaucoup mieux, tout comme ces derniers, que ce siège vacant soit remplacé par quelqu'un des tréfonciers de l'évêché même, et si le Prince-Stathouder ou les régents de la République pourraient faire tomber, par leur crédit, le choix du chapitre préférablement sur un de ceux-ci,

[1] Das Schreiben der Prinzessin liegt nicht vor. — [2] Vergl. S. 482. — [3] Prinz Heinrich, geboren am 11. November. — [4] Vergl. Nr. 20401. — [5] Prinz Clemens. — [6] Vergl. S. 544.

cela me ferait certainement grand plaisir. C'est la seule remarque principale que le contenu de votre susdit rapport me fournit de faire, et comme je n'ai non plus rien de nouveau à vous marquer aujourd'hui qui mérite attention, je prie Dieu etc.

Nach dem Concept.

Federic.

20404. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 25 novembre 1771.

Malgré ce que, selon votre rapport du 12 de ce mois, le lord Suffolk a dit au ministre de Russie au sujet de la corvette de Carthagène,[1] il me paraît cependant encore bien problématique si effectivement l'administration actuelle poussera son ressentiment jusques à déclarer la guerre à l'Espagne. A vous dire vrai, je ne m'attends point à un pareil acte de vigueur de la faiblesse avec laquelle elle a enduré jusques ici déjà d'autres affronts de la part de cette couronne, et il lui faudrait sûrement plus de fermeté pour rendre le pavillon anglais aussi respectable qu'il était autrefois. Quoi qu'il en soit, le commodore Mackenzie ne tardera apparemment point d'arriver, et la réponse du gouverneur de Carthagène,[2] dont il doit être le porteur, nous fera voir plus clair dans les suites de cette nouvelle avanie de la part des Espagnols et juger si elle enfantera une rupture ou non entre les deux couronnes.

En attendant, je présume que la France fera tous ses efforts pour apaiser ces troubles naissants et pour engager au moins les deux cours à les laisser *in statu quo*, au cas qu'elle ne puisse pas réussir à les accommoder entièrement.

D'ailleurs, je n'ai rien de nouveau à ajouter aujourd'hui, si ce n'est que la paix entre la Russie et la Porte ne me paraît point encore aussi prochaine qu'il serait à désirer.

Federic.

Nach dem Concept.

20405. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 25 novembre 1771.

Votre rapport du 14 de ce mois m'a été fidèlement rendu, et je ne saurais vous dissimuler mon embarras sur le dessein du duc d'Ai-

[1] „Qu'il pouvait l'assurer de trois choses; l'une que, quoi qu'on en jugeait dans le public, le ministère ne craignait pas la guerre. La seconde, qu'ils feraient la guerre, si l'Espagne refusait une satisfaction bien complète (vergl. Nr. 20386); que l'Angleterre n'avait rien tant à cœur que l'honneur de son pavillon, pour la conservation duquel ils sacrifieraient tout. La troisième était que l'administration présente était mieux établie, plus ferme et plus unie que jamais; qu'elle se soutiendrait, si l'on en vient à une rupture, et que l'opposition se dissiperait bien vite et se joindrait à eux." — [2] Vergl. S. 545. Anm. 1.

guillon d'envoyer un nouveau ministre accrédité à ma cour.[1] L'exécution de ce dessein me mettrait presque dans la nécessité, malgré tout ce que ce ministre a ajouté sur votre sujet, d'observer le réciproque et de dépêcher également à la France un nouvel envoyé. J'attendrai donc comment il s'expliquera ultérieurement sur son plan et s'il le mettra effectivement en exécution, pour me décider en conséquence.

En attendant, je ne saurais non plus vous cacher ma surprise sur les idées que ce ministre a manifestées depuis quelque temps sur la guerre actuelle entre la Russie et la Porte. Elles ne dénotent nullement qu'il me regarde comme allié de la première. Il paraît plutôt qu'il me suppose assez indifférent sur ce sujet et à même de faire tout ce qui bon me semble. Tel est encore le contenu des instructions du prince Louis de Rohan dont vous venez de me communiquer le précis. Je ne puis pas comprendre comment on peut s'imaginer que je pourrais me résoudre à observer une neutralité exacte dans cette guerre,[2] tandis que mon alliance avec la Russie y met un obstacle insurmontable. J'ai garanti, conjointement avec la dernière, le trône au roi de Pologne, et le dernier attentat que les Confédérés ont exécuté contre la personne et la vie de ce Prince, autorise la Russie à réclamer les engagements de notre alliance. Quand on est allié d'une puissance, on ne peut ni ne doit jamais l'abandonner par complaisance pour une autre. C'est diamétralement opposé à ma façon de penser et d'agir, et jamais de ma vie je pourrais m'y résoudre. Aussi me serais-je flatté que la France connaîtrait mieux l'une et l'autre que de me taxer d'une telle légèreté dans l'observation de mes alliances. Si l'occasion s'en présente, n'oubliez pas de le faire sentir au duc d'Aiguillon et de le désabuser d'une telle illusion.

Au reste, je vois bien que, supposé que la nouvelle avanie, faite par le gouverneur de Carthagène au pavillon anglais,[3] enfantât une rupture entre les cours de Madrid et de Londres, celle de Versailles fera tout au monde pour n'y être pas enveloppée; et quoique d'ailleurs on prétende dans l'étranger que le chancelier sera nommé également

[1] Aiguillon erklärte, nach Sandoz' Bericht: „J'ai dessein ... d'envoyer un ministre accrédité auprès du roi de Prusse. Le comte de Guines avait eu ses lettres de récréance (vergl. Bd. XXIX, 565), et je veux m'autoriser de cette circonstance pour suivre mon plan. Mon penchant, le peu de contentement que j'ai d'ailleurs du sieur de Saudray et de sa correspondance, m'y a déterminé entièrement. Cela ne changera rien, ajouta-t-il, à votre sort, et nous serons charmés de vous conserver ici. Le Roi votre maître a pu remarquer, par la franchise de mes entretiens, toute la confiance que j'ai en vous." — [2] Nach Sandoz' Bericht war Rohan (vergl. S. 176. 180) u. a. angewiesen, „qu'il devait exposer adroitement, et comme de lui-même, combien il importait aux cours de Versailles et de Vienne de se concilier le roi de Prusse et de lui faire même quelques avantages, afin de l'engager à garder une parfaite neutralité." Die gedruckte Instruction für Rohan vom 6. Januar 1772 enthält hiervon nichts (Recueil des instructions données aux ambassadeurs de France, I, 449). — [3] Vergl. S. 545.

ministre des finances, j'ai cependant encore de la peine à y ajouter foi, vu votre silence parfait sur un article aussi important, qui l'approcherait de bien près du poste de premier ministre.

Nach dem Concept. Federic.

20406. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 25 novembre 1771.

Un article du dernier rapport de mon chargé d'affaires de Sandoz Rollin à Versailles, en date du 14 de ce mois, me surprend et ne laisse pas de m'embarrasser. C'est l'ouverture que le duc d'Aiguillon lui a faite du dessein qu'il a formé de me dépêcher un nouveau ministre accrédité français. La manière dont ce ministre s'en est expliqué à Sandoz Rollin,[1] me fait présumer qu'il destine à ce poste le comte de Guines, qui a résidé autrefois à ma cour,[2] et qui, quoique muni, à ce qu'il dit, de lettres de récréance, l'a quittée, sans les présenter et sans demander une audience de congé formelle. L'obscurité qui règne dans le rapport de Sandoz Rollin sur les véritables vues du duc d'Aiguillon dans cette nouvelle mission, me laisse encore en suspens si le manque d'une audience de congé lui doit servir seulement de prétexte pour renouer l'ancienne correspondance entre les deux cours, et que le comte de Guines y doit reprendre son ministère ordinaire, ou si son dessein se borne simplement à une mission momentanée pour faire prendre cette audience à ce ministre et me faire passer quelques insinuations. Au dernier cas, il faudrait renvoyer également le baron de Goltz à Paris pour observer la même formalité, et, au premier, je ne pourrais guère me dispenser non plus d'entretenir un nouvel envoyé à cette cour. L'un et l'autre m'embarrasserait beaucoup, et c'est ce qui m'engage à vous demander votre avis sur ce sujet. Je l'attends incessamment.

Nach der Ausfertigung. Federic.

20407. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 25. November, auf den Erlass vom 25.[3]: „Il ne me paraît pas douteux que le but du duc d'Aiguillon en renvoyant un ministre accrédité à la cour de Votre Majesté ne soit celui de Lui faire passer des insinuations relatives à la conjoncture présente des affaires et d'empêcher par là que la France ne paraisse comme exclue des négociations importantes qui, de manière ou d'autre, en fourniront le dénoûment. Mais je ne crois pas que son idée puisse être de renvoyer le comte de Guines qu'il regarde comme un partisan du duc de Choiseul, et qui d'ailleurs, ayant été revêtu du caractère d'ambassadeur, ne pourra guère être

[1] Vergl. S. 557. Anm. 1. — [2] 1769, vergl. Bd. XXVIII, 474; XXIX, 545. — [3] Vergl. Nr. 20406.

employé comme ministre du second ordre. Je conviens qu'il y a quelque obscurité dans ce que le sieur Sandoz marque sur ce sujet;[1] je l'attribue à l'obligation où il a cru être de s'en tenir aux termes mêmes dont ce ministre s'est servi, et sur lesquels il a peut-être craint de demander une explication, avant que de savoir au juste si Votre Majesté agréerait cette mission. Je ne sais si je me trompe, mais je crois que le duc d'Aiguillon, ayant résolu d'envoyer un ministre à la cour de Votre Majesté, n'a fait valoir la circonstance du départ du comte de Guines sans lettre de récréance que pour ménager en quelque façon la délicatesse de sa cour dans cette affaire et pour voir de quelle manière Votre Majesté répondrait à cette avance. Quoi qu'il en soit, il me paraît que ce ministre a donné une tournure si polie à cette proposition que Votre Majesté ne saurait la décliner, sans altérer entièrement les bonnes dispositions où il paraît être. Le rang et la naissance de celui qu'on nommera, et qui ne sera peut-être pas muni du caractère d'envoyé, mais celui de simple ministre, pourrait déterminer ensuite la nomination que Votre Majesté jugera à propos de faire de Son côté."

Potsdam, 26 novembre 1771.

Je vous sais gré de la promptitude de votre avis sur l'apparition d'un nouveau ministre français à ma cour. Elle m'a mis à même d'instruire en conséquence par la même poste mon chargé d'affaires de Sandoz Rollin,[2] auquel je n'avais point dissimulé, dans mes ordres d'hier,[3] l'embarras que cette proposition du duc d'Aiguillon m'avait d'abord causé. Je lui ai fait connaître que j'y acquiesçais parfaitement, et qu'il devait avoir soin de pénétrer sous main le rang et la naissance de celui qu'on y destinait, afin de me diriger dans la nomination que je ferai de mon côté.

Mais je ne lui ai pas caché non plus, dans mes ordres d'hier, ma surprise sur les idées du duc d'Aiguillon, et je lui ai enjoint de lui faire observer, dans l'occasion, qu'en fidèle allié de la Russie je ne l'abandonnerais jamais, et que mes alliances n'étaient point d'une consistance si légère de pouvoir se rompre du jour au lendemain. C'est principalement le précis des instructions que ce ministre a données au prince de Rohan pour son ambassade de Vienne,[4] qui m'a engagé à cette observation, afin que le duc d'Aiguillon sente d'avance que toutes les peines qu'on voudrait se donner pour me persuader à une neutralité vis-à-vis de mon alliée, seront à pure perte, et que je ne m'y résoudrai jamais.

Au reste et pour ménager d'autant plus la délicatesse de la Russie, j'ai dessein de l'informer par la poste de demain de la proposition du duc d'Aiguillon et de la manière dont je l'ai accueillie.[5] Je me sens obligé à cette confidence en vertu de mon alliance, et elle pourrait peut-être s'en formaliser et prendre de l'humeur, si je ne la prévenais point sur ce nouveau phénomène.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Vergl. S. 557. — [2] Vergl. Nr. 20408. — [3] Nr. 20405. — [4] Vergl. S. 557. Anm. 2. — [5] Vergl. S. 565.

20408. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.[1]

Potsdam, 26 novembre 1771.

Malgré l'embarras que je vous ai témoigné dans mes ordres d'hier[2] sur l'apparition d'un nouveau ministre français à ma cour, mon idée n'a cependant point été de la décliner entièrement; bien au contraire, et vu la manière polie et obligeante dont le duc d'Aiguillon vous en a fait la proposition, j'ai résolu de l'accepter,[3] et vous n'avez qu'à vous en expliquer en conséquence à ce ministre, en tâchant de pénétrer sous main le rang et la naissance de celui qu'on y destine. Différentes raisons ne rendent cependant guère vraisemblable le retour du comte de Guines à ma cour.

Federic.

Nach dem Concept.

20409. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE SUÈDE A STRALSUND.

[Potsdam] 26 novembre 1771.

Ma très chère Sœur. Je bénis le Ciel d'apprendre, ma chère sœur, votre heureuse arrivée à Stralsund.[4] Je vous avoue que je n'ai pas été exempt d'inquiétude pour ce trajet de mer; moi, qui ne suis pas marin, j'ai consulté le vent, pour savoir s'il vous serait favorable ou contraire, et j'ai jugé, par une bouffée de vent du Nord, que vous passeriez le 21 ou 22. Cela me réconcilie avec M. Borée qu'il nous procure le bonheur de vous revoir et de vous embrasser, et qu'il vous a fait passer, ma chère sœur, sans danger.

Je profite du départ de M. de Zöge,[5] pour vous témoigner la joie que je ressens du bonheur de vous recevoir ici au sein de la famille après une si cruelle absence. Je dois néanmoins vous prévenir, ma chère sœur, sur bien des choses: vous retrouverez les maisons toutes dans leur entier, mais la société a fait des pertes irréparables, et ce qui reste de ceux qui ont eu l'honneur d'être connus de vous, ne sont plus tels que vous les avez vus. Je me mets à la tête de ceux-là, et j'ose vous assurer que vous ne trouverez en moi que des reliques de ce que j'étais autrefois, au cœur près, qui ne changera point, autant que durera mon existence.

Ce cœur, qui s'était fait un devoir et un plaisir de vous servir, ma chère sœur, dans l'unique occasion qui s'en est présentée,[6] est bien triste de n'avoir pu effectuer tout ce qu'il aurait désiré. Vos Suédois

[1] Postscript zu Nr. 20405. — [2] Nr. 20405. — [3] Vergl. Nr. 20407. — [4] Vergl. S. 554. — [5] Zöge reiste der Königin Ulrike entgegen. Am 26. übersendet der König obiges Schreiben dem Grafen Finckenstein zur Beförderung durch Zöge, mit der Mittheilung, dass, da die Königin Ulrike am 30. November von Stralsund aufbräche, er am 1. December nach Berlin kommen und am 2. ihr nach Oranienburg entgegen gehen wolle (vergl. S. 554). — [6] Die Witthumsfrage.

ne sont pas mes gens, un malheureux esprit de parti qui les divise, gâte toutes les qualités qui rendaient autrefois cette nation si respectable; mais enfin, dans l'absence que vous faites de ce pays, c'est à moi à vous rendre la vie agréable, à dissiper vos chagrins, adoucir vos amertumes et vous faire oublier au moins pendant les jours que vous voulez bien nous sacrifier, les désagréments que vous avez essuyés en Suède. Je serais au comble de mes vœux, si je peux y réussir; vous assurant, ma chère sœur, de la tendresse infinie et de la haute considération avec laquelle je suis, ma très chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Je suis tout préparé, ma chère sœur, à vous recevoir; la goutte m'a quitté, il y a huit jours. Je ne vous demande que quelque indulgence pour un vieillard cassé et encore estropié de ses infirmités, qui d'ailleurs se fait une vraie joie et un bonheur de vous recevoir et d'avoir vécu assez longtemps pour réaliser un de ses vœux les plus ardents.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

20410. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 26 novembre 1771.

Je vois, par le contenu de votre dernière dépêche du 23 de ce mois, que l'on est très mal informé là où vous êtes, des véritables circonstances qui ont accompagné et suivi l'attentat commis contre la personne du roi de Pologne. Bien loin de pouvoir mettre à la charge, comme on le fait, des officiers russes d'avoir négligé de poursuivre les ravisseurs, ce n'est, ainsi que mes avis de Varsovie[1] le donnent à connaître, qu'à la poursuite qui a été faite de ces gens, qu'on est redevable principalement du salut de ce Prince. C'est au moins le bruit de la cavalerie russe qui se trouvait en campagne, qui a tellement effrayé ces assassins qu'ils se sont débandés, en laissant la garde du Roi à un seul homme,[2] et qui a procuré le moyen à ce Prince de fléchir son conducteur, et celui de donner avis au général de Cocceji de sa retraite. Mais quoi qu'il en soit, j'infère de tous les propos que l'on tient à ce sujet, à la cour où vous êtes, que l'on y est bien aise à se repaître des moindres petits évènements qui semblent pouvoir favoriser son ambition, et que l'on aime à interpréter chaque circonstance à son avantage et d'une manière propre à satisfaire les idées chimériques que l'on conserve sur le trône de Pologne. Je ne suis pas fâché, je vous avoue, que l'on en agisse de cette façon. Plus on fera éclater d'envie à obtenir cette couronne, et plus on ne manquera pas de se brouiller avec la Russie. C'est tout ce que je puis vous dire pour le présent.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Bericht Benoîts, Warschau 4. November. — [2] Kosinski.

20411. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 27 novembre 1771.

J'ai reçu votre dépêche du 20 de ce mois, et tout ce que vous venez d'observer sur les préparatifs que la cour où vous êtes, continue à faire,[1] me confirme dans le soupçon qu'au cas que la Russie poussât les choses trop loin, elle n'ait dessein de dégaîner contre elle nonobstant toutes les protestations pacifiques qu'elle a prodiguées jusques ici.

D'ailleurs, je sais que la France est convenue de fournir son secours auxiliaire plutôt *in natura* qu'en argent,[2] de sorte que vous ne feriez pas mal de donner encore avant votre départ des inquiétudes au ministre de Russie à Vienne sur tous ces préparatifs et de l'engager par là à en faire un tableau exact et fidèle à sa cour.

Nach dem Concept. Federic.

20412. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Edelsheim berichtet, Wien 20. November, über eine Unterredung mit Kaunitz, in deren Verlauf dieser in Bezug auf die russische Forderung der Unabhängigkeit der Tartaren erklärte: „»De deux choses l'une: ou la Russie est de bonne foi à cet égard, ou elle ne l'est pas. Si elle l'est, et qu'elle ne veuille pas se conserver des forteresses et des établissements dans la Crimée, cette indépendance devient tout-à-fait ridicule et imaginaire, et les choses seraient à peine arrangées qu'elles retourneraient sur l'ancien pied; mais si, au contraire, la Russie étendait plus loin ses vues, elle deviendrait maîtresse d'une province qui la mettrait en état de faire agir, pour le moins, 100 000 hommes de plus, toutes les fois qu'elle le jugerait à propos, et alors je vous demande si vous croyez en conscience que nous dussions y consentir.« Je lui fis connaître que, n'étant pas muni d'instructions qui me missent en état de m'expliquer là-dessus, j'estimais mon sentiment trop peu de chose pour vouloir l'avancer sur des matières de cette catégorie; mais comme il me pressa de ne lui répondre que sur ce pied-là, je repris son argument et lui fis remarquer qu'on ne saurait mieux s'assurer de la bonne foi de la Russie qu'en entamant la négociation sur les engagements même qu'elle avait pris sur la teneur de ses propositions, et que, plus il était dans l'opinion que l'indépendance des Tartares serait une chose idéale et qui se détruirait d'elle-même, moins je pouvais concevoir comment il vaudrait la peine d'accrocher la négociation à cet article. »Mais à la bonne heure,« répondit-il, »si la Porte le veut, ils n'ont qu'à voir.«

Il serait à souhaiter que cette dernière phrase pût faire espérer qu'on voulût se relâcher ici sur cet article, ce qui serait, sans doute, un effet des embarras où cette cour se trouverait, si elle était obligée de réaliser ses menaces et de soutenir le ton de dictature que le prince Kaunitz a pris dans la crise présente des affaires; mais il n'est que trop probable, au contraire, comme le baron de Rohd le pense aussi, que ce ministre, comptant plus que jamais sur la fermeté qu'il a inspirée aux Turcs, et ne doutant pas que je rende compte à Votre Majesté de tout ce qu'il m'a dit, espère de Lui faire goûter insensiblement ses principes, à force de les répéter sur le pied

[1] Rohd erwähnte besonders die Anlegung eines Kriegsmagazins in Triest und Artillerie- und Munitionstransporte nach Ungarn. — [2] Bericht von Sandoz, Fontainebleau 14. November.

de simples conversations amicales avec moi, qui ne peuvent pas être qualifiées de déclarations ministérielles, et qui, par conséquent, ne l'exposent [pas] à des répliques formelles. . .

L'Empereur s'est abstenu, dans mon audience d'hier, de parler de la situation présente des affaires, mais, à propos des entrevues qu'il a eues avec Votre Majesté, il m'a témoigné que le voisinage des États et les voyages que Votre Majesté, aussi bien que lui, avaient coutume de faire sur les frontières, pourraient bien amener encore, à l'avenir, quelque occasion de les renouveler; qu'il ne voyait pas non plus qu'il ne fût possible qu'il se rencontrât peut-être un jour des circonstances où l'on pourrait se procurer réciproquement des avantages, sans qu'on eût besoin de se déchirer l'un l'autre, comme cela s'était fait par le passé. J'y ai répondu par toutes les protestations d'amitié que Votre Majesté m'a permis de prodiguer de Sa part à ce Prince, et il a continué ensuite à me parler avec beaucoup de franchise de choses indifférentes à la vérité, mais en me disant, une couple de fois, que je voyais qu'il me traitait tout-à-fait sans façon et comme une ancienne connaissance."

Potsdam, 27 novembre 1771.

Votre dépêche du 20 de ce mois m'est bien parvenue, et je ne veux pas vous dissimuler que peu s'en faut que je ne sois intimement persuadé qu'au cas qu'une ouverture de congrès ait lieu entre les deux parties belligérantes, et que la Porte reste inébranlable sur l'article des Tartares, la Russie cédera également à cet égard et se montrera de facile composition pour avancer l'ouvrage de la paix. Si, au contraire, la Porte ne se prête point du tout aux propositions pacifiques de la Russie, et que la cour où vous êtes, dans le cas d'une nouvelle campagne, prenne effectivement part à cette guerre, ainsi que tous les préparatifs qu'elle continue de faire, le font présumer, alors la France doit être convenue de faire marcher son corps stipulé de 25000 hommes plutôt que de donner la somme des subsides à laquelle il a été évalué. [1]

En attendant et afin de rendre la Russie plus traitable au sujet de ses conditions de paix, vous ne ferez pas mal de donner des inquiétudes à son ministre à la cour où vous êtes, sur tous les préparatifs que celle-ci continue de faire, et de l'engager par là à en faire un tableau exact et fidèle à sa cour.

D'ailleurs, je suis bien aise de vous avertir que, selon mes dernières lettres de Paris, la France a dessein de me dépêcher un nouveau ministre accrédité à ma cour, [2] et on prétend que le principal objet de cette mission est de faire tous les efforts imaginables pour me détacher de la Russie, [3] afin d'avoir ensuite les coudées plus franches contre cette puissance. Si vous réfléchissez bien sur ce phénomène, vous trouverez sans peine la clef à tout ce que l'Empereur et le prince de Kaunitz vous ont dit en dernier lieu.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. Nr. 20411. — [2] Vergl. Nr. 20405. — [3] Vergl. S. 557.

20413. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 12. November, Panin habe ihm mitgetheilt, „qu'il était autorisé maintenant par les ordres de sa souveraine de me faire connaître ministériellement ses intentions relativement à la paix avec la Porte pour pouvoir en faire le rapport à Votre Majesté. Il m'a répété alors formellement ce qu'il m'avait déjà dit auparavant plusieurs fois à titre de confidence, savoir que Sa Majesté Impériale était résolue, pour l'amour de la paix, de sacrifier la Moldavie et la Valachie pour les restituer aux Turcs, en stipulant une amnistie parfaite pour ses habitants et une tolérance pour le culte public de la religion chrétienne, suivant que cela avait été accordé par la Porte à la première soumission de ces deux principautés; de conserver Bender comme une place conquise par tant de sang et de peines, afin de l'échanger contre Oczakow ou tout au moins contre Kinburn... La condition principale pour la paix, c'est l'affranchissement des Tartares, par les raisons souvent exposées et connues à Votre Majesté, dont la répétition Lui deviendrait importune. Pour toutes les autres demandes énoncées dans les premiers projets de paix,[1] à l'exception d'Azow, dont on croit que la conservation ne [sera] pas seulement disputée à la Russie, l'Impératrice est intentionnée de se relâcher, dans la négociation même, sur la prétention des deux Kabarda et de ne pas s'obstiner sur les intérêts des princes de Géorgie, mais de porter son attention sur l'établissement du commerce réciproque, pour lequel la Porte elle-même témoigne avoir du penchant.

J'ai demandé au comte Panin s'il était intentionné encore de me donner ce qu'il venait de me dire de bouche, dans un mémoire écrit pour l'envoyer à Votre Majesté; mais il m'a dit qu'il lui paraissait que cela ne serait pas nécessaire, et que la déclaration qu'il faisait ici à Son ministre par ordre de sa souveraine, mériterait autant de croyance auprès de Votre Majesté que si Elle le lisait dans un mémoire dressé par lui-même. Mais comme il se flattait qu'Elle ne trouverait les prétentions de sa cour trop fortes, il La suppliait aussi de vouloir bien employer Son crédit auprès de la Porte pour engager celle-ci à se fier aux assurances de la modération de la Russie et de la porter par là à consentir premièrement à l'envoi des émissaires aux deux armées pour se rendre de là à un lieu tiers pour arrêter les préliminaires, et ensuite à une négociation particulière, sans le concours de la cour de Vienne; et quoiqu'il m'a déjà fait écrire au sieur de Zegelin pour lui recommander en son nom de cultiver l'amitié d'Osman Effendi, comme d'un homme bien intentionné pour la Russie, et de lui offrir la moitié de la somme d'argent que le Sultan serait disposé de donner pour obtenir la paix, il estime pourtant que ce serait encore de plus de poids, si Votre Majesté daignait instruire Elle-même Son ministre là-dessus, et qu'Elle voulût bien lui ordonner de faire connaître fort sommairement audit Osman Effendi les intentions de la Russie sur les conditions de la paix et de se l'attacher de façon qu'il se fasse le protecteur de l'envoi des émissaires, et que celui qui y sera envoyé de la part de la Porte, soit un homme entièrement dévoué à lui, à qui celui de Russie pourrait s'ouvrir avec une entière confiance; enfin, de lui faire ces offres de partager avec lui le dédommagement pécuniaire, qu'il pourra stipuler lui-même aussi considérable qu'il sera possible, et de le porter même à des millions de piastres, pour rendre sa part d'autant plus importante...

Avec la remission des pièces qui regardent la convention secrète, j'ai été renvoyé encore jusqu'à la fin de cette semaine ou au commencement de l'autre."

Potsdam, 27 novembre 1771.

Votre dépêche du 12 de ce mois m'est bien parvenue.

Je m'en rapporte à ce que je vous ai dit dans mes dépêches précédentes[2] de la façon de penser des Turcs, de l'ascendant que la cour

[1] Vergl. S. 188. — [2] Nr. 20348. 20358.

de Vienne y gagne de jour en jour, et, pour confirmation de ces nouvelles, vous verrez ce que M. de Rohd me mande sur ce sujet de Vienne.[1] Tout cela me fait craindre que nous ne réussirons point par nos négociations à Constantinople; le prince Kaunitz paraît sûr de ces gens-là. Néanmoins, pour agir en tout en bon allié, j'écrirai à Zegelin,[2] selon que le comte Panin le désire; mais dites-lui cependant que je crains qu'il ne se flatte trop; les Turcs ne sont pas aussi pressés qu'il le paraît supposer, et cette assistance de la cour de Vienne les encourage puissamment.

Ces Autrichiens se renforcent en Hongrie sans bruit, ils y ont fait passer près de 400 canons de campagne, ils y travaillent avec force à leurs magasins;[3] les troupes qui sont encore en Italie et en Flandre, ont ordre de se tenir prêtes au premier signal. Les Français ont promis leur corps de 24 000 hommes. Non contents de ces préparatifs, les Français ont résolu de m'envoyer un ministre[4] qui, conjointement avec celui d'Autriche, doit me faire les offres les plus avantageuses pour me détacher de l'alliance de la Russie. Voilà donc un nouvel assaut auquel il faut que je me prépare.

Mais de tout ce que je viens de dire, il résulte au moins, et il faut en conclure que la paix est plus éloignée qu'on ne le croit en Russie; je crains qu'on ne s'y endorme par de belles espérances, et qu'on néglige de penser aux apprêts de la campagne prochaine, qui pourra devenir plus décisive pour la paix, si la convention selon mon projet a lieu.

Je vous assure que la lenteur de vos gens ne m'inquiète pas du tout, rien ne me presse; mais beaucoup d'objets importants les presseront au commencement de la campagne prochaine, et ils auront à se reprocher eux-mêmes le peu de soin qu'ils prennent de leurs intérêts.

J'ai oublié de vous dire qu'on traite l'enlèvement du roi de Pologne d'une fable à Vienne; on dit que c'est un conte imaginé pour rendre les Confédérés odieux.[5] Ils découvrent par là leurs sentiments, et il paraît certain que les Autrichiens sont aussi prévenus pour les Confédérés que pour la Porte.

Je ne vous parle pas des sels du roi de Pologne,[6] je suis bien

[1] Rohd berichtete, Wien 20. November: „Il n'y a pas à douter non plus qu'on ne veuille continuer ici les démonstrations guerrières, au cas que la Porte persiste à refuser d'entrer en négociation avec la Russie, et qu'ainsi il s'agisse d'une nouvelle campagne encore. Tous les préparatifs qu'on a déjà faits, et qu'on continue de faire ici (vergl. Nr. 20411), y mènent clairement.“ — [2] Vergl. Nr. 20414. — [3] Vergl. Nr. 20411. — [4] Vergl. Nr. 20405. — [5] Rohd berichtete, Wien 20. November: „Les premiers du ministère ont donné à entendre que cet accident avait si fort l'air d'une aventure romanesque qu'on était fort tenté de l'envisager de ce côté-là.“ — [6] Die Bitte des Königs Stanislaus in dem Schreiben an König Friedrich, preussischerseits in Polen kein Salz abzusetzen (vergl. S. 476), wurde von Panin, dem Solms das Schreiben mitgetheilt hatte, mit der Begründung unterstützt: Le roi

éloigné de vouloir l'opprimer dans sa misère, et vous savez trop ma façon de penser sur son sujet pour que je vous en dise davantage.

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept: „Au comte de Solms"; das Datum und die Empfangsbestätigung sind von der Cabinetskanzlei hinzugefügt.

20414. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 27. November 1771.

Der russisch-kaiserliche Hof hat Mir neuerdings zweierlei Anträge thun lassen: einmal, Euch aufzugeben, die Pforte durch alle nur mögliche Vorstellungen auf eine oder die andere Weise zur Eröffnung einer Friedensnegociation, es sei durch den vorgeschlagenen Canal von Émissaires oder einen förmlichen Congress, zu bewegen, und hiernächst Euch zu erkennen zu geben, dass die russische Kaiserin entschlossen sei, dem Osman Effendi von derjenigen Summe Gelds, welche der Sultan für den Frieden sacrificiren will, die Hälfte zur Belohnung seines Diensteifers bei diesem Geschäft zufliessen zu lassen.[1]

Der erstere Articul hat nicht die geringste Schwierigkeit; Ihr habt dergleichen Aufträge bereits vorhin mehr als einmal erhalten, und Ich finde kein Bedenken, Euch solchen hiermit nochmals nach Maassgebung Meiner vorigen Ordres zu wiederholen. In Ansehung des zweiten Articuls hingegen muss Ich Euch alle nur mensch-mögliche Behutsamkeit anbefehlen. Wenn das geringste bei der Pforte lautbar werden sollte, dass Ihr mit Corruption ihrer Minister umgehet, so würde solches nur ungemein vielen Lärm machen und Meinem eigenem Interesse nachtheilig sein. Nehmet Euch demnach mit dieser Aeusserung sehr in Acht. Im Grund ist Mir nicht so sehr daran gelegen, dass die Sache auf diese Art reussire, und bin Ich sonst versichert, dass die Russen auf die Letzt, obgleich es ihnen schwer fallen wird, wegen der Unabhänglichkeit der Tartaren aus Liebe zum Frieden nachgeben werden.

Nach dem Concept.

Friderich.

20415. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 27. November: „J'ai été charmé, au reste, d'apprendre que Votre Majesté a daigné approuver mon très-humble rapport d'avant-hier au sujet de l'apparition d'un nouveau ministre français à Sa cour.[2] La con-

Potsdam, 28 novembre 1771.

Je suis fort de votre avis sur l'effet que produira l'apparition d'un nouveau ministre de France à ma cour. Vous aurez déjà vu

de Pologne, „se voyant enlevé les revenus de ses domaines par les Confédérés, n'aurait plus aucune ressource, si on le privait encore du débit du sel."

[1] Vergl. S. 564. — [2] Vergl. Nr. 20407.

fidence qu'Elle compte de faire à la cour de Russie de la proposition du duc d'Aiguillon, ne pourra que produire un très bon effet, et, au moyen de cette précaution, cette cour ne pourra pas se formaliser d'une mission dont la France a fait toutes les avances, et qui mettra peut-être Votre Majesté en état de pénétrer d'autant mieux les vues des cours de Vienne et de Versailles et le plus ou moins de concert qui règne entre elles au sujet des affaires de Pologne et de Turquie."

Nach der Ausfertigung.

par mes ordres d'hier au comte de Solms que je n'en ai fait aucun mystère à la Russie;[1] et dût-elle même l'intriguer un peu, je m'en inquiéterai fort peu. J'y profiterai peut-être un peu plus de condescendance de sa part, qui viendra toujours bien à propos dans les conjonctures présentes.

Federic.

20416. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 28 novembre 1771.

Le duc d'Aiguillon a grand tort, si, ainsi qu'il paraît par votre dépêche du 17 de ce mois, il met le moindre doute dans mon désir de rétablir la paix.[2] Il est des plus sincères, mais peut-être l'occupation de Posnanie par mes troupes lui a-t-elle donné quelque soupçon. Si cela est, il faut qu'on lui ait grossi cet objet. Il n'y a qu'un seul bataillon que j'y ai fait entrer, ainsi qu'il me semble vous l'avoir déjà marqué,[3] et je suis prêt à rendre cette ville aux Russes, dès qu'ils jugeront à propos d'y remettre leur garnison.

Afin donc de lui ôter jusques aux apparences du contraire, réitérez-lui, à la première occasion, les assurances les plus fortes de la vivacité et de la sincérité de ce désir. Dites-lui, pour cet effet, que cette paix faisait l'objet de mes vœux les plus ardents, et que je négligeais rien pour l'obtenir; mais que je lui avouais franchement que ce n'était pas une chose si aisée, que c'était plutôt une affaire de très grande importance, et qu'il ne s'agissait pas de moins que de concilier les intérêts des deux parties belligérantes, conjointement avec ceux de l'Autriche, qui y a l'œil trop ouvert pour la négliger. Il faut donc porter, pour ainsi dire, trois têtes sous le même chapeau, et comme l'on ne saurait se flatter ni même prétendre que la Russie se désistât de tous ses avantages, j'ai tâché d'accommoder la chose par le moyen de quelque équivalent raisonnable et d'en faire jusques ici l'objet de ma négociation avec cette cour. Mais n'oubliez pas non plus de lui rappeler, en même

[1] Vergl. S. 565. — [2] Aiguillon hatte auf Sandoz' Eröffnungen (vergl. Nr. 20 334) geantwortet: „Qu'il s'attendait à une ouverture plus franche et plus étendue. Tout ce que vous me dites là, m'a-t-il répondu, ne me laisse point connaître les sentiments du roi de Prusse comme je le désirerais; s'il est sincèrement disposé de pacifier les troubles actuels, il aurait dû me le témoigner avec cette franchise et cette confiance que je lui montre." — [3] Vergl. S. 551.

temps, mon alliance avec la Russie et les engagements que j'y ai pris. Ils ne me laissent pas les mains entièrement libres, et déclarez-lui, par conséquent, sans le moindre détour et nettement qu'au cas que l'une ou l'autre puissance s'avisât d'attaquer mon alliée, je les remplirais fidèlement et sans m'en départir dans aucun point.

Le duc d'Aiguillon sentira lui-même qu'il est impossible que je puisse agir autrement, et je vous ai déjà fait observer, dans un de mes ordres précédents, que je suis accoutumé à observer mes alliances trop religieusement pour ne m'y pas conformer avec la dernière ponctualité.

Quant au ministre qu'il veut me dépêcher,[1] vous n'avez qu'à lui dire que je lui ferais sûrement l'accueil le plus poli et tel qu'un envoyé d'une puissance comme la France peut l'exiger. Il a raison de regarder son chargé d'affaires actuel à ma cour, le sieur de Saudray, comme un homme qui ne lui sert à rien. En effet, il n'a ni les talents ni l'expérience de gérer des affaires. C'est un benêt, en un mot, plus propre à faire le petit-maître que de manier des affaires.

Au reste, l'histoire de la corvette anglaise[2] pouvant, sans miracle, allumer le feu de la guerre entre l'Espagne et l'Angleterre, je serais bien curieux de savoir quel parti la cour où vous êtes, prendra, dans ce cas-là, de sorte que vous n'oublierez pas de tâcher de le pénétrer et de m'en rendre compte.

Federic.

Nach dem Concept.

20417. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 28 novembre 1771.

Selon vos deux dépêches du 15 et du 19 de ce mois, il est encore indécis si l'insulte du gouverneur de Carthagène[3] donnera lieu à une rupture; mais, autant que je connais le parti du duc de Bute, il me semble qu'il doit la souhaiter. Il m'importe en attendant fort peu quel parti l'emportera, et il me sera, au contraire, fort indifférent comment cette dispute sur mer se décidera. Dût-elle même éclater dans une guerre ouverte, je crois que les autres puissances en resteront spectateurs tranquilles.

Mais, au reste, l'Angleterre ferait, à mon avis, beaucoup mieux de penser à l'arrangement de ses propres intérêts que de s'occuper de celui des affaires de Pologne[4] qui ne la regardent en aucune manière.

Nach dem Concept.

Federic.

---

[1] Aiguillon wiederholte Sandoz gegenüber: „Je persiste dans ma première résolution de lui (dem König) envoyer un ministre (vergl. S. 557). La personne que j'ai auprès de lui, ne me sert à rien... Je ne doute pas que vous lui ayez rendu fidèlement nos conversations, mais une personne accréditée peut les lui réitérer encore et lui ôter toute la défiance qu'il peut conserver à plusieurs égards." — [2] Vergl. S. 545. — [3] Vergl. S. 545. — [4] Maltzan berichtete, London 15. November,

20418. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 28 novembre 1771.

Votre dépêche du 22 de ce mois m'est bien parvenue. A en juger par tout ce qu'on me marque au sujet des nouveaux differends survenus entre l'Espagne et l'Angleterre,[1] il est vraisemblable que ces brouilleries mèneront à une rupture, et qu'il sera difficile d'éviter, pour cette fois, que la guerre n'éclate entre ces deux puissances. Mais, quoiqu'il n'y ait que le temps seul qui puisse développer si la France voudra prendre part ou non à ces querellés, vous me ferez plaisir cependant, pour contenter ma curiosité à cet égard, de me mander le jugement que l'on porte là-dessus, et ne discontinuerez pas de communiquer également toutes les nouvelles ultérieures de France et d'Angleterre qui parviendront à votre connaissance.

Au reste, le contenu de la lettre du sieur de Blonay Montfaucon à Amsterdam,[2] que vous m'avez adressée, ne méritant aucunement mon attention, vous n'avez qu'à lui faire savoir que, n'ayant pas le loisir d'entrer en correspondance avec lui, je m'étais dispensé d'y répondre.

Nach dem Concept. Federic.

20419. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 29 novembre[3] 1771.

J'ai reçu votre rapport du 28 de ce mois, et vous aurez déjà vu par mes derniers ordres au major de Zegelin que je lui ai enjoint toutes les précautions possibles relativement aux corruptions que la Russie prétend faire à Constantinople.[4] S'il les observe, ainsi que j'ai lieu de l'attendre d'un ministre de ses talents et de son caractère, il n'y aura rien à craindre de cette proposition de la Russie, et je suis persuadé qu'il ne le hasardera qu'à de très bonnes enseignes et lorsqu'il verra qu'il pourra le faire sans le moindre risque.

En attendant je vous ai déjà fait obsérver que l'apparition d'un ministre de France à ma cour me paraissait venir fort à propos dans les conjonctures présentes.[5] Je m'en persuade aussi toujours plus, et je crois même que, si la nouvelle en vient à Pétersbourg, elle pourra

über das Aufsehen, das die Nachricht von der Besetzung Posens und des Einmarsches preussischer Truppen in Polen bei den englischen Ministern verursachte.

[1] Vergl. S. 545 und 568. — [2] D. d. Amsterdam 18. November, mit Andeutungen über ein Colonialproject. — [3] Vom 30. November ein Schreiben an d'Alembert in den Œuvres, Bd. 24, S. 550. Am 30. November befiehlt der König dem Residenten Tietz in Danzig, seine Berichterstattung über „die in Moskau grassirende ansteckende Krankheit" fortzusetzen. — [4] Vergl. Nr. 20414. — [5] Vergl. Nr. 20415.

peut-être engager cette cour à se prêter avec plus d'empressement et de bonne grâce à la conclusion de notre convention secrète.

Au reste, je veux bien satisfaire le désir du contre-amiral Arf, et vous n'avez qu'à me l'amener à la cour, à ma prochaine arrivée à Berlin, avec les deux officiers qui l'accompagnent.

Nach der Ausfertigung. Federic.

20420. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 1er décembre 1771.

Ce n'est qu'avec beaucoup de surprise que j'ai appris, par votre rapport du 23 de novembre, que la France semble approuver une action aussi horrible que l'attentat des Confédérés sur la vie du roi de Pologne.[1] Si c'était encore les Jésuites, je n'en serais point étonné. En effet, quel théâtre d'horreurs le monde ne deviendrait-il, si les souverains, en temps de guerre, voulaient s'avilir jusques à favoriser les empoisonnements et les assassinats de leurs semblables! Il est donc bien naturel que l'Empereur ait été si indigné de cet évènement,[2] et il faudra voir comment on répondra à la lettre de notification du roi de Pologne. J'y ai fait une réponse convenable, en témoignant à Sa Majesté combien je déteste de pareilles actions horribles.[3] Je l'ai exhortée, en même temps, à prendre ses mesures et, afin de ne s'y plus voir exposée dans la suite, à se faire escorter par un jusques à deux cents dragons russes.

Au reste, je n'ai, cet ordinaire, aucune nouvelle de Pétersbourg relativement aux affaires politiques; j'apprends seulement que la peste continue à faire des ravages terribles à Moscou. On ajoute qu'il en meurt journellement jusques à 2000 personnes, ce qui dénoterait que ce fléau y règne dans toute sa force. Mais comme on prétend qu'il règne également à Prague une maladie épidémique, vous ferez bien de vous en informer sous main pour apprendre ce qui en est.

D'ailleurs, tout concourt à me persuader que le prince de Kaunitz a des assurances positives de la part de la Porte de ne point faire de paix sans son intervention, et qu'elle en est même convenue par son alliance formelle[4] avec la cour où vous êtes. Quoique nonobstant cela je regarde l'ouvrage de cette paix comme très difficile, vous me marquerez cependant si vous êtes de mon avis, ou ce que vous en pensez.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Edelsheim berichtete auf Grund verschiedener Einzelheiten: „Il paraît bien que la France ait été prévenue du projet de l'enlèvement du roi de Pologne." — [2] Edelsheim berichtete: „L'Empereur doit avoir pris toute cette affaire fort vivement." — [3] Vergl. S. 553. — [4] Vergl. S. 304.

20421. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Berlin, 2 décembre 1771.

Les succès des Russes contre les Turcs tiennent vraiment du miracle, et on aura de la peine, un jour, à ajouter foi à l'histoire de la guerre présente. Il est inouï, du moins jusqu'à présent, que des armées entières aient pris la fuite à l'approche d'un simple détachement de 4000 hommes, comme cela vient d'arriver à l'expédition que le général Weissmann a faite au delà du Danube,[1] et dont vous me mandez la confirmation par votre dépêche du 20 de novembre dernier, qui m'est bien parvenue.

Pour ce qui regarde le sieur de Saldern,[2] on aurait tort de se prêter à toutes ses fantaisies. Il est juste de lui rendre politesses pour politesses; mais dès qu'il s'émancipe de parler du haut ton, il faut le payer en même monnaie. Comment peut-on prétendre que je doive fournir ou payer les fourrages nécessaires de mes régiments qui se trouvent en Pologne? Ce n'est que par pure complaisance pour la Russie que je les y ai fait entrer, et par conséquent c'est bien le moins que je puisse exiger qu'ils y soient nourris des districts où ils se trouvent. Mais je remarque que le sieur de Saldern fait rejaillir sa mauvaise humeur sur tout, dès que les choses ne vont pas à son gré, ou qu'il pense n'avoir pas sujet d'être content.

Au reste, vous trouverez ci-joint ma réponse à la lettre que vous m'avez fait parvenir du comte Szembeck,[3] que vous aurez soin de lui faire tenir de ma part.

Federic.

Nach dem Concept.

20422. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Berlin, 2 décembre 1771.

C'est avec beaucoup de surprise que j'apprends, par votre rapport du 21 de novembre dernier, l'intérêt que la France continue à prendre aux affaires des Confédérés.[4] L'attentat sur la personne de leur roi et qui les rend odieux à toute la terre, devrait pourtant leur attirer un tout autre sort.

Mais cet attachement des Français est un motif de plus de ne pas

[1] Vergl. S. 554. — [2] Benoît berichtete: „L'ambassadeur commence, à la vérité, à se tranquilliser sur l'article des fourrages." Vergl. S. 491. — [3] Auf dem Schreiben des Grafen Szembeck, d. d. Warschau 20. November, mit der Bitte um seinen Abschied als Major aus preussischen Diensten findet sich die Bleinotiz des Cabinetssecretärs für die (nicht vorliegende) Antwort: „Gut". — [4] Sandoz berichtete über zwei von Dumouriez nach seiner Rückkehr aus Polen (vergl. S. 204) dem Ministerium eingereichte Denkschriften, deren erste die Lage der Conföderirten schilderte, und deren zweite die Mittel zu ihrer wirksamen Unterstützung behandelte. Sandoz berichtete ferner: Le roi de France „ne voit dans les Confédérés que des gens opprimés par la Russie et qui cherchent à se délivrer de son esclavage."

laisser ignorer au duc d'Aiguillon que j'ai garanti solennellement le trône à Sa Majesté Polonaise, et que je ne me départirai jamais de cet engagement. Je me réfère, à cet égard, à tout ce que je vous ai ordonné par un couple de mes ordres précédents,[1] et je ne doute pas que vous ne profitiez de toutes les occasions qui se présenteront, pour répéter à ce ministre le même texte.

En attendant, vous avez parfaitement bien fait de désabuser le chargé d'affaires de Russie sur les soupçons qu'il vous a manifestés de ma prétendue négociation avec la France.[2] De pareils préjugés sont toujours à éloigner, afin qu'ils ne se communiquent pas à sa cour et y donnent lieu à un refroidissement. Vous ne sauriez donc mieux faire que de les combattre toutes les fois que vous en apercevrez dans ce chargé d'affaires; et comme la vérité a sa force en elle-même, et qu'elle n'a pas besoin de beaucoup d'arguments étrangers pour se faire sentir, vous n'aurez pas grand'peine à le désabuser sur les illusions que les différents bruits pourraient lui faire prendre à ce sujet.

Je reviens à l'intérêt que la cour où vous êtes, continue à prendre aux troubles actuels de la Pologne. Le meilleur est que son influence n'est pas beaucoup à craindre à l'heure qu'il est. Le grand épuisement de ses finances, joint aux nouveaux démêlés qui se sont élevés entre l'Espagne et l'Angleterre,[3] et qui pourraient bien brouiller ces deux puissances, ne lui permettent pas de s'en mêler. Elle aura assez à faire pour accommoder ces derniers et pour prévenir qu'ils n'éclatent dans une rupture ouverte, de sorte que l'envie lui passera bien de prendre part à ce qui se passe en Pologne.

Enfin, voici quelques nouveaux succès des armes russiennes dont la nouvelle vient de m'entrer par mes dernières lettres de Varsovie.[4]

Nach dem Concept. Federic.

20423. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Berlin, 2 décembre 1771.

Votre rapport du 22 de novembre dernier ne fournit point matière à de nouvelles instructions. La façon dont le ministère britannique se comporte dans son nouveau démêlé avec l'Espagne,[5] est une nouvelle preuve de sa faiblesse, et on peut dire qu'à toutes les démarches qu'il fait, on reconnaît l'esprit et la pusillanimité qui le domine.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. Nr. 20 396. 20 405. — [2] Chotinski hatte, wie Sandoz berichtete, ihm erklärt: „Eh bien, ... le duc d'Aiguillon est dans la meilleure intelligence avec le roi de Prusse, et il est prêt à conclure un traité d'alliance avec lui." — [3] Vergl. S. 545 und 568. — [4] Vergl. Nr. 20 421. — [5] Maltzan berichtete: „Avec des ministres comme ceux-ci, on a lieu d'être étonné, puisqu'un jour ils trouvent l'offense si grande qu'il n'y a rien qui puisse la réparer qu'une satisfaction publique et très complète ou la guerre, et l'autre jour ils tâchent de diminuer l'affront."

20424. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A COPENHAGUE.

Berlin, 3 décembre 1771.

Je n'ai, à la vérité, autre chose à répondre au contenu de votre dépêche du 23 de novembre dernier, sinon que de vous réitérer de continuer à me mander tout ce qui se passera ultérieurement d'intéressant là où vous êtes; mais je profite de cette occasion pour vous communiquer, dans le plus grand secret, que de certaines nouvelles que j'ai reçues, prétendent qu'une boisson qui avait été donnée à boire au roi de Danemark, doit avoir occasionné une espèce de dérangement d'esprit à ce Prince, et comme je suis bien aise de savoir ce qui en est, vous aurez soin de me marquer en chiffres, très bien et comme il faut, chiffrés, si cette nouvelle est réellement fondée ou non.

Nach dem Concept. Federic.

20425. AU CONSEILLER DE LÉGATION D'EDELSHEIM A VIENNE.

Berlin, 4 décembre 1771.

Jusques ici je n'ai encore aucune nouvelle de la réponse de la Russie au dernier mémoire de la cour où vous êtes,[1] et que, selon votre rapport du 27 de novembre dernier, le prince de Kaunitz attend avec tant d'impatience. A en juger même sur la lenteur ordinaire qu'on met à Pétersbourg dans toutes les démarches de cette nature, je ne saurais que présumer que cette réponse ne sera pas rendue si tôt que ce ministre se le persuade peut-être.

En attendant, il faudra voir quelle impression les nouveaux succès considérables des armes russiennes[2] feront sur les Turcs. Je souhaite qu'ils y trouvent un nouveau motif bien puissant de se prêter à une bonne paix; mais s'ils persistent dans les dispositions qu'ils ont manifestées jusques ici, il y a toute apparence que la guerre continuera encore toute l'année prochaine.

Quoi qu'il en soit, il me paraît assez clair et avéré que la cour où vous êtes, faute de magasins, ne sera pas non plus, cette même année, en état de dégaîner, quand même elle le voudrait, et qu'elle sera plutôt obligée de se borner à continuer ses démonstrations.

Enfin, ma sœur la reine de Suède vient d'arriver hier ici en parfaite santé.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. S. 499. — [2] Vergl. S. 554. 571.

laisser ignorer au duc d'Aiguillon que j'ai garanti solennellement le trône à Sa Majesté Polonaise, et que je ne me départirai jamais de cet engagement. Je me réfère, à cet égard, à tout ce que je vous ai ordonné par un couple de mes ordres précédents, [1] et je ne doute pas que vous ne profitiez de toutes les occasions qui se présenteront, pour répéter à ce ministre le même texte.

En attendant, vous avez parfaitement bien fait de désabuser le chargé d'affaires de Russie sur les soupçons qu'il vous a manifestés de ma prétendue négociation avec la France. [2] De pareils préjugés sont toujours à éloigner, afin qu'ils ne se communiquent pas à sa cour et y donnent lieu à un refroidissement. Vous ne sauriez donc mieux faire que de les combattre toutes les fois que vous en apercevrez dans ce chargé d'affaires; et comme la vérité a sa force en elle-même, et qu'elle n'a pas besoin de beaucoup d'arguments étrangers pour se faire sentir, vous n'aurez pas grand'peine à le désabuser sur les illusions que les différents bruits pourraient lui faire prendre à ce sujet.

Je reviens à l'intérêt que la cour où vous êtes, continue à prendre aux troubles actuels de la Pologne. Le meilleur est que son influence n'est pas beaucoup à craindre à l'heure qu'il est. Le grand épuisement de ses finances, joint aux nouveaux démêlés qui se sont élevés entre l'Espagne et l'Angleterre, [3] et qui pourraient bien brouiller ces deux puissances, ne lui permettent pas de s'en mêler. Elle aura assez à faire pour accommoder ces derniers et pour prévenir qu'ils n'éclatent dans une rupture ouverte, de sorte que l'envie lui passera bien de prendre part à ce qui se passe en Pologne.

Enfin, voici quelques nouveaux succès des armes russiennes dont la nouvelle vient de m'entrer par mes dernières lettres de Varsovie. [4]

Nach dem Concept. Federic.

20423. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Berlin, 2 décembre 1771.

Votre rapport du 22 de novembre dernier ne fournit point matière à de nouvelles instructions. La façon dont le ministère britannique se comporte dans son nouveau démêlé avec l'Espagne, [5] est une nouvelle preuve de sa faiblesse, et on peut dire qu'à toutes les démarches qu'il fait, on reconnaît l'esprit et la pusillanimité qui le domine.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. Nr. 20396. 20405. — [2] Chotinski hatte, wie Sandoz berichtete, ihm erklärt: „Eh bien, ... le duc d'Aiguillon est dans la meilleure intelligence avec le roi de Prusse, et il est prêt à conclure un traité d'alliance avec lui." — [3] Vergl. S. 545 und 568. — [4] Vergl. Nr. 20421. — [5] Maltzan berichtete: „Avec des ministres comme ceux-ci, on a lieu d'être étonné, puisqu'un jour ils trouvent l'offense si grande qu'il n'y a rien qui puisse la réparer qu'une satisfaction publique et très complète ou la guerre, et l'autre jour ils tâchent de diminuer l'affront."

20424. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A COPENHAGUE.

Berlin, 3 décembre 1771.

Je n'ai, à la vérité, autre chose à répondre au contenu de votre dépêche du 23 de novembre dernier, sinon que de vous réitérer de continuer à me mander tout ce qui se passera ultérieurement d'intéressant là où vous êtes; mais je profite de cette occasion pour vous communiquer, dans le plus grand secret, que de certaines nouvelles que j'ai reçues, prétendent qu'une boisson qui avait été donnée à boire au roi de Danemark, doit avoir occasionné une espèce de dérangement d'esprit à ce Prince, et comme je suis bien aise de savoir ce qui en est, vous aurez soin de me marquer en chiffres, très bien et comme il faut, chiffrés, si cette nouvelle est réellement fondée ou non.

Nach dem Concept. Federic.

20425. AU CONSEILLER DE LÉGATION D'EDELSHEIM A VIENNE.

Berlin, 4 décembre 1771.

Jusques ici je n'ai encore aucune nouvelle de la réponse de la Russie au dernier mémoire de la cour où vous êtes,[1] et que, selon votre rapport du 27 de novembre dernier, le prince de Kaunitz attend avec tant d'impatience. A en juger même sur la lenteur ordinaire qu'on met à Pétersbourg dans toutes les démarches de cette nature, je ne saurais que présumer que cette réponse ne sera pas rendue si tôt que ce ministre se le persuade peut-être.

En attendant, il faudra voir quelle impression les nouveaux succès considérables des armes russiennes[2] feront sur les Turcs. Je souhaite qu'ils y trouvent un nouveau motif bien puissant de se prêter à une bonne paix; mais s'ils persistent dans les dispositions qu'ils ont manifestées jusques ici, il y a toute apparence que la guerre continuera encore toute l'année prochaine.

Quoi qu'il en soit, il me paraît assez clair et avéré que la cour où vous êtes, faute de magasins, ne sera pas non plus, cette même année, en état de dégaîner, quand même elle le voudrait, et qu'elle sera plutôt obligée de se borner à continuer ses démonstrations.

Enfin, ma sœur la reine de Suède vient d'arriver hier ici en parfaite santé.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. S. 499. — [2] Vergl. S. 554. 571.

20426. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 4 décembre 1771.

Votre rapport du 19 de novembre dernier m'a été bien rendu. Il est certain que ma lettre était faite pour être présentée à l'impératrice de Russie, en cas que le traité fût conclu,[1] et elle n'est que ridicule à présent que ce traité me paraît plus problématique que jamais.

Voici encore un expédient qui me vient dans l'esprit pour calmer les accès de la grande délicatesse que le Conseil de Russie marque pour la ville de Danzig.[2] C'est de savoir, si cette ville voulait bien se donner à moi,[3] si, dans ce cas, on y consentirait à Pétersbourg; car alors ce serait vouloir les forcer que de les obliger à ne pas suivre leur volonté. C'est une question qu'il vous sera facile d'éclaircir, et qui pourra donner des lumières sur le reste.

Quant aux affaires générales, vous saurez que la cour de Vienne s'attend à une réponse de la part de celle de Russie sur le dernier mémoire présenté à Pétersbourg.[4] Je sais qu'à Vienne on est très fâché des derniers succès des Russes contre les Turcs, parcequ'on prévoit qu'on sera obligé de redoubler de forces pour les soutenir.[5] En un mot, si vous voulez que je vous dise naturellement ce que j'augure de tout ceci, c'est que la guerre continuera encore, l'année prochaine, contre les Turcs, et que ce ne sera peut-être qu'en automne ou vers l'hiver prochain qu'on pourra parvenir à une pacification générale.

Je ne vois pas pourquoi on balance en Russie de se mettre en possession de ces districts de la Pologne qui sont dans la stipulation,[6] parceque les Autrichiens, je ne sais comment, en sont déjà instruits,[7] et que vous avez vu par les lettres de Constantinople ce que l'on a dit à mon ministre sur ce sujet.[8] Il n'est pas question d'y mettre beaucoup de troupes, mais d'afficher les armes, pour montrer que ces États appartiennent à la Russie.

Il n'y a aucun inconvénient à faire cette déclaration aux Autrichiens;[9] ne vous en mettez pas en peine; ils ne s'oublieront pas, soit

[1] Solms entschuldigte die vorzeitige Uebergabe des Schreibens an Katharina II. (vergl. Nr. 20225 und S. 490). — [2] Panin wiederholte die Forderung des Verzichts auf Danzig unter Hinweis auf die von Russland der Stadt verbürgte Unabhängigkeit. — [3] Vergl. Nr. 20427. — [4] Vergl. Nr. 20425. — [5] Bericht von Edelsheim, Wien 27. November. — [6] Panin beharrte dabei, die Besitznahme aufzuschieben, „jusqu'à ce que la négociation pour la paix avec la Porte ait pris une forme, soit pour son succès, soit pour la non-réussite". Er befürchtete, dass die Türken dadurch von neuem beunruhigt würden. — [7] Vergl. S. 545. — [8] Vergl. S. 541. 542. — [9] Solms berichtete: „Ce que j'ai eu l'honneur de vous mander, Sire, d'une déclaration à faire en commun à la cour de Vienne sur l'intention de Votre Majesté et de la Russie pour faire des acquisitions en Pologne (vergl. S. 488), se rapporte au troisième article du projet pour la convention secrète dans lequel cette déclaration sera stipulée" (vergl. S. 194). Panin habe sich noch nicht über den Zeitpunkt geäussert, wann sie abgegeben werden solle.

du côté de Belgrade — ce dont les soupçons se confirment de tous les côtés —, soit du Zips et des starosties adjacentes. Ces prises de possession ne brouilleront personne, et pour ce qui regarde les Turcs, il faut attendre les lettres de Constantinople pour savoir ce qu'elles diront.

Ma sœur la reine de Suède vient d'arriver hier ici.[1] Elle est bien aise de s'absenter d'un pays plein de cabales, et très résolue de ne se plus mêler désormais d'aucune affaire que des siennes.

Au reste, les nouvelles contenues dans l'extrait ci-joint de mes dernières lettres de France[2] me paraissent assez intéressantes pour vous être communiquées. Vous aurez soin d'en faire l'usage le plus convenable.

Enfin, vous n'oublierez pas de féliciter, dans l'occasion, l'impératrice de Russie sur les nouveaux glorieux succès de ses armes[3] dont vous m'avez fait part dans votre rapport susmentionné, en témoignant à Sa Majesté Impériale toute la vivacité de la part que j'y prenais, et des vœux que je formais pour qu'enfin tant de glorieux succès soient un acheminement assuré au rétablissement de la paix.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

20427. AN DEN RESIDENTEN TIETZ IN DANZIG.

Berlin, 4. December 1771.

Gewisse Umstände dürften es Meinem höchsten Interesse zuträglich machen, eine Zwietracht und Uneinigkeit, es sei zwischen denen Mitgliedern des dortigen Magistrats unter sich oder zwischen dem ganzem Magistrat und der dasigen Bürgerschaft zu stiften und dadurch Mir eine Partei in dasiger Stadt zu verschaffen, welche bei Gelegenheit Meine Absichten befördern könne,[4] und Ich möchte dahero zuvor gerne Eure pflichtmässige Meinung wissen, ob und auf was für eine Art Ihr solches wohl möglich machen könntet oder nicht, wenn Ich einmal gut finden sollte, Euch dergleichen wichtigen Auftrag zu thun. Ganz ohnmöglich scheinet Mir dessen Ausführung nicht zu sein; inzwischen will Ich doch vorhero Eure Gedanken darüber vernehmen, ehe Ich Mich zu etwas weiteres entschliesse. Es kommet dabei vornehmlich darauf an, dass Ihr die Gesinnungen beider Parteien genau kennet und diese Brouilleries ganz unvermerkt anspinnen und nicht eher zur Reife oder zum Ausbruch kommen lassen müsset, als bis es Meine Absichten und Umstände erfordern möchten. Ich begreife auch dabei gar leicht, dass dergleichen ohne Geld und Corruptionen nicht geschehen kann und Ihr dabei verschiedener Unterhändler benöthiget sein werdet, welche diese ganze Sache in Bewegung bringen müssen, ohne dass es jemals das Ansehen

[1] Vergl. S. 573. — [2] Vergl. S. 571. Anm. 4. — [3] Die Erfolge des Generals Weissmann an der Donau und der Sieg des Generals Essen über die Türken bei Giurgewo (vergl. S. 553. 554). — [4] Vergl. S. 574.

gewinne, als ob Ihr im geringstem dabei die Hände im Spiel hättet. Ueberleget also diese Sache sehr reiflich und meldet Mir Eure Gedanken darüber. Ein unverletzliches Geheimniss aber Euch darüber einzubinden, erachte Ich überflüssig; Ihr werdet von selbst begreifen, wie unumgänglich nöthig es sei, dass davon nicht das allergeringste bekannt werde, und zu dem Ende werdet Ihr Eure Antwort auf gegenwärtige Ordre, sowie alle Eure folgende Berichte darüber mit dem Euch inzwischen zugekommenem Chiffre selbst chiffriren und diesen sowie alle dahin einschlagende Briefschaften beständig unter Eurem eigenem Beschluss behalten.

Uebrigens bin Ich auch begierig, die Geschäfte und Conduite der dortigen russisch-kaiserlichen und grossbritannischen Residenten[1] näher kennen zu lernen, und müsset Ihr Mir dahero darüber gleichfalls alle nur mögliche Auskunft geben.

Friderich.

Nach dem Concept.

20428. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Berlin, 4 décembre 1771.

On aura beau s'épuiser en projets là où vous êtes, et se tourner de tous les côtés pour trouver moyen de conserver le nombre de troupes que l'on a sur pied;[2] de quelque manière qu'on s'y prenne, il y a apparence qu'il faudra néanmoins en venir toujours tôt ou tard à une nouvelle réduction, et qu'elle est absolument inévitable. La chose parle d'elle-même. Pour entretenir des troupes, il faut nécessairement de l'argent, et quiconque manque de fonds, doit s'en passer. Il faudra donc voir comment l'Électeur s'y prendra à l'égard de tous les projets d'arrangement de finances[3] dont, suivant votre dépêche du 29 de novembre dernier, ce Prince est accablé, et à qui il accordera préférablement sa confiance dans le maniement des affaires qui s'y rapportent.

Federic.

Nach dem Concept.

20429. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Berlin, 5 décembre 1771.

Quelque peu obligeante que soit la manière dont, selon votre dépêche du 29 de novembre dernier, les états de Zélande aient répondu aux soins que le prince d'Orange a pris pour rétablir la bonne intelli-

[1] Rehbinder und Corry. — [2] Borcke berichtete: „Plusieurs projets différents sont en discussion pour cet effet, dont le but est de produire une grande épargne, sans diminuer le nombre nominal des troupes.“ — [3] Zur Berichtigung der rückständigen Zahlungen.

gence et l'harmonie entre eux et les autres provinces de la République, toutefois je suis bien aise d'apprendre qu'ils aient donné les mains à l'arrangement proposé par ce Prince, par l'acceptation du subside de 300 000 florins qui leur a été accordé pour le redressement de leurs finances,[1] et que cette affaire se trouve par là entièrement assoupie. C'est tout ce que j'ai à vous dire sur le contenu de votre dépêche susmentionnée; mais vous continuerez sans interruption à me communiquer tout ce que vous apprendrez ultérieurement d'intéressant.

Pour ce qui regarde le sieur d'Essen,[2] dont vous m'avez fait parvenir la lettre,[3] vous le remercierez de ma part des offres de ses services; n'étant pas accoutumé de conférer des compagnies dans mon militaire à des officiers étrangers, je ne saurais les accepter ni déférer, par conséquent, à sa demande.

Federic.

Nach dem Concept.

20430. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Berlin, 5 décembre 1771.

Vous avez très bien fait de prévenir mes ordres[4] pour désabuser l'ambassadeur de Vienne sur ses soupçons au sujet de vos conférences avec le duc d'Aiguillon. J'approuve tout ce que, selon votre rapport du 26 de novembre, vous lui avez insinué,[5] et vous ferez tout aussi bien de faire observer au duc d'Aiguillon que mon alliance avec la Russie était l'unique motif qui m'engageait à travailler au rétablissement de la paix; que la cour de Vienne était d'accord avec moi sur la nécessité et l'utilité de ce rétablissement, mais que nous différions encore sur les moyens d'y parvenir, et que nous n'avions pas les mêmes idées sur les conditions.

Quant à l'attentat des Confédérés contre la personne et la vie du roi de Pologne, la manière dont vous vous êtes expliqué sur cette horreur,[6] trouve toute mon approbation. Je vous dirai, à cette occasion, que c'est le Pulawski, autrefois page du ci-devant duc de Courlande, prince Charles de Saxe, et depuis maréchal d'une Confédération, qui

[1] Vergl. S. 533. — [2] Essen hatte in preussischen und darauf in holländischen Diensten gestanden. — [3] D. d. Nimwegen 24. November. — [4] Nr. 20 363. — [5] Sandoz hatte dem Grafen Mercy erklärt, dass die polnischen Wirren oft den Anlass zu seinen Unterredungen mit Aiguillon und diese wiederum den Anlass zu den sonderbarsten Vermuthungen gegeben hätten. „J'ai ajouté que c'était à la bonne harmonie qui subsistait entre Votre Majesté et sa cour, qu'on pourait attribuer jusqu'ici le maintien de la tranquillité générale.“ — [6] Als Wielhorski die Betheiligung der Conföderirten in Abrede stellte, erwiderte ihm Sandoz, „qu'on s'attendait bien qu'une action aussi hardie serait désavouée par ceux qui en étaient les auteurs, et qu'on ne tarderait pas pour cet effet de répandre des manifestes dans toutes les cours, mais que ces mêmes cours auront toujours horreur d'un pareil attentat, sans ajouter beaucoup de foi à ces manifestes.“

est l'auteur de la conspiration. Cela est si vrai et avéré que vous n'avez qu'à le dire à tous ceux qui vous en parlent, en ajoutant même que les Confédérés ne roulaient dans leurs têtes que des projets de cette nature, qui les couvraient du dernier opprobre et les faisaient détester de tout le monde.

Au reste, je ne saurais comprendre la raison du mécontentement de la France contre le roi de Suède; je sais plutôt que ce Prince est porté pour cette couronne, et au moins jusques ici il n'a encore fait aucune démarche pour se rapprocher de la Russie.[1] Je suis donc fort tenté de ne regarder la dépendance qu'on lui suppose de la cour de Pétersbourg, que comme un prétexte pour différer le payement ultérieur des subsides accordés, quoique d'ailleurs on prétende à Stockholm que[2] la cour de Versailles y a versé, depuis peu, 80 jusques à 100 000 écus.

Enfin, dès qu'il sera décidé que le comte de Pons ou quelque autre ministre soit nommé pour ma cour,[3] n'oubliez pas de me faire, en même temps, un tableau de son caractère moral et de sa façon de penser, et ajoutez-y la qualité sous laquelle il paraîtra ici.

Nach dem Concept. Federic.

---

20 431. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 5. December, nach Empfang der Abschriften der Erlasse an Solms und Tietz vom 4. December:[4] „Comme le comte Panin a parlé d'envoyer enfin son nouveau projet de convention, j'espère qu'on sera bientôt en état de juger des véritables intentions de sa cour à cet égard. Je ne puis, au reste, que me conformer au sentiment de Votre Majesté sur la guerre de Turcs, et je crois qu'on se trompe à Pétersbourg, si l'on croit pouvoir la terminer avant le printemps, et qu'il faudra que l'on s'y prépare à une nouvelle campagne; ce qui servira peut-être à rendre la cour de Russie plus flexible et à lui faire sentir la nécessité de s'assurer de l'alliance de Votre Majesté par la signature de la convention."

Berlin, 6 décembre 1771.

Je ne m'attends point à recevoir de sitôt le nouveau projet de convention avec la Russie. Vous vous rappellerez qu'on a voulu consulter auparavant le comte Orlow sur son contenu;[5] de sorte que l'arrangement de ce projet pourrait bien être différé jusques à son retour de Moscou. Quoi qu'il en soit, il m'importe peu que cette convention soit signée quelques semaines plus tôt ou plus tard. Bien au contraire, plus elle traînera en longueur, et plus grand deviendra l'embarras de

[1] Sandoz berichtete, dass die Zahlung der rückständigen Subsidiengelder, statt im Januar (vergl. S. 157. 158), erst im April 1772 beginnen solle, und dass man mit Gustav III. unzufrieden sei; Aiguillon habe erklärt, „qu'il n'y avait plus aucun fond à faire sur la Suède qui était entièrement sous la dépendance de la Russie". — [2] Bericht Dönhoffs, Stockholm 19. November. — [3] Nach Sandoz sollte die Ernennung von Pons erfolgt sein. — [4] Vergl. Nr. 20 426 und 20 427. Der Begleiterlass an Finckenstein liegt nicht vor. — [5] Vergl. S. 521.

la Russie. Peut-être même ne se prêtera-t-elle à nos conditions que lorsqu'elle sentira la nécessité urgente de nous les accorder, et le besoin extrême qu'elle a de mon alliance.

Nach der Ausfertigung. Federic.

20 432. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 22. November, Panin habe ihn zu sich berufen, um ihm ein Schriftstück vorzulesen, das die Grundlage für die russische Antwort, betreffend die Convention, bilde, und um ihm unter dem Siegel des Geheimnisses einen Bericht Golizyns mitzutheilen.

„La seconde partie de ce rapport renferme un entretien fort intéressant entre le prince Kaunitz et le prince Golizyn, dans lequel le premier a fait au dernier les plus fortes protestations sur la sincérité des sentiments de sa souveraine envers la Russie, avec des assurances qu'en déclinant de ne point employer ses bons offices pour la paix,[1] elle n'avait agi ni par humeur ni par mauvaise volonté, mais par l'évidence avec laquelle elle voyait les conditions russes heurter les maximes politiques de la Porte et être contraires aux raisons d'État de la maison d'Autriche. Il lui a dit qu'elle désirerait de tout son cœur de pouvoir lui être utile dans sa négociation avec la Porte, pourvu qu'elle voulût proposer des conditions plus acceptables, et ajoutant, à chaque occasion, qu'il fallait que la Russie renonçat à la Moldavie et à la Valachie et à la Crimée, comme à des articles inadmissibles pour la Porte et pour les intérêts de l'Autriche. Le prince Golizyn a cherché à défendre la justice des demandes de sa cour, et a demandé à connaître l'équivalent qu'on pourrait trouver pour elle, qui fût proportionné à ses grands avantages dans la guerre, et qui pût être comparé aux prétentions qu'elle était en droit de faire.

Sur cela le prince Kaunitz avec un ton de douceur et de cordialité a répondu qu'il était charmé de pouvoir lui faire une confidence, mais qu'il exigeait auparavant l'assurance que la cour de Russie garderait un secret impénétrable sur l'ouverture qu'il allait lui faire, jusqu'à ne rien communiquer pas même à qui que ce fût, pas même à une cour amie et alliée à elle, puisque, si la moindre chose en transpirait, la cour de Vienne se rétracterait solennellement et désavouerait la communication. Au reste, qu'il devait savoir que le prince Lobkowitz, leur propre ministre à Pétersbourg, n'en avait lui-même aucune connaissance, et que l'affaire devait être traitée immédiatement entre les deux cours impériales. Après ce préambule, il a proposé des conditions sur lesquelles la paix pouvait se faire, qu'il a prétendu avoir été imaginées par l'Impératrice-Reine et l'Empereur même, par des sentiments d'amitié et de considération personnelle pour Sa Majesté l'impératrice de Russie. Ces conditions étaient qu'après la restitution de la Moldavie, Valachie et de la Crimée, l'Impératrice devait conserver Azow, avec les pays de Kabarda, obtenir le commerce et la libre navigation sur la Mer Noire et recevoir une somme d'argent pour les frais de la guerre. Le prince Golizyn, qui n'a pas regardé ce projet comme trop acceptable, a insisté sur l'indépendance des Tartares, comme sur un point absolument nécessaire pour la sûreté des frontières de la Russie. Sur quoi, l'autre a dit qu'on pourrait obtenir cette sûreté également par l'établissement de forteresses bâties à des distances convenables. Il a continué qu'au cas de l'acceptation de ce nouveau plan sa cour prêterait ses bons offices pour le faire réussir; cependant il a fait observer que cette coopération ne pouvait avoir lieu, à moins que la cour de Pétersbourg ne lui donnât des assurances bien positives au préalable qu'elle ne désire pas d'assujettir

[1] Vergl. Nr. 20 023.

la Pologne à aucun démembrement, ni pour son propre avantage ni pour celui de qui que ce soit; bien entendu néanmoins que la cour de Vienne comptait de revendiquer les treize villes du comté de Zips, comme un ancien domaine de la Hongrie, et d'en payer à la Pologne la somme pour laquelle il avait été hypothéqué, mais que tout autre terrain enclavé jusqu'ici dans le cordon serait restitué.

Le prince Golizyn, qui n'a pas été instruit jusqu'à présent de ce qui s'est traité relativement aux acquisitions entre Votre Majesté et sa cour, a assuré que l'Impératrice n'avait jamais eu l'idée de démembrer quelque partie de la Pologne. Il a fait observer, en même temps, que l'acquisition du Zips pour la maison d'Autriche ne pouvait être regardée autrement que comme un démembrement. Le prince Kaunitz a accepté la première partie de cette réplique comme une assurance positive qui lui faisait beaucoup de plaisir; quant à l'autre, il a allégué plusieurs raisons pour justifier l'intention de l'Impératrice-Reine, et s'est servi de beaucoup de lieux communs pour dissuader à la Russie toute idée de démembrement de la Pologne, et enfin il a offert et promis la coopération la plus étendue de sa cour pour l'arrangement final des troubles de Pologne.

Quelques jours après cet entretien, le prince Kaunitz, se rencontrant avec le prince Golizyn, lui a dit que, si, pour acheminer la paix, la Russie trouvait de sa convenance de faire cesser les hostilités pendant l'hiver, la cour de Vienne interposerait ses bons offices pour cela auprès de la Porte, et qu'elle espérait d'y réussir. . .

L'usage que le comte Panin croit devoir faire de tout ceci, c'est premièrement: afin de faire voir à la cour de Vienne la droiture des intentions de l'Impératrice et de lui prouver effectivement la vérité de l'assertion que la Russie ne prétend point de faire des conquêtes sur les Turcs, il est intentionné de s'ouvrir envers cette cour sur la résolution de renoncer à la Moldavie et Valachie, de la prétention de prendre Oczakow ou Kinburn, à la place de Bender, et de la persévérance d'exiger l'indépendance des Tartares comme une condition *sine qua non*. . . Secondement, il croit de pouvoir faire usage de la proposition de l'armistice et de faire demander par Sa Majesté l'impératrice de Russie à Votre Majesté et à la cour de Vienne d'employer leurs bons offices pour engager la Porte à une cessation d'hostilités pendant l'hiver, comme un moyen de s'acheminer plus tôt à la paix. Son but en cela est de profiter de l'occasion fournie par le prince Kaunitz même, pour entamer d'autant plus sûrement et sans donner le moindre soupçon, une négociation directe avec les Turcs et, sous le prétexte de convenir des arrangements militaires pour régler l'armistice, faire travailler les personnes qu'on y enverra des deux côtés, à traiter sur les préliminaires.

Pour réussir en cela, il se flatte que Votre Majesté ne Se refusera pas d'ordonner à Són ministre à Constantinople de convenir avec Osman Effendi, afin que celui-ci emploie pour cette commission un des siens qui, sous le prétexte susdit, puisse s'aboucher avec l'émissaire russe, qui connaîtra les intentions de sa cour.

Comme le prince Kaunitz [l']a prévenu lui-même que le prince Lobkowitz ignorait les ouvertures particulières touchant la réincorporation de Zips, le comte Panin se propose aussi de traiter cette matière directement avec le premier ministre autrichien, ce qui lui fournira une occasion de pénétrer les intentions de la cour de Vienne sur les acquisitions qui sont sur le tapis. Son idée est de lui faire dire que, comme il ne saurait trouver à redire à l'intention de la cour de Vienne, il croyait que celle-ci ne saurait trouver également mauvais, si d'autres puissances voisines de la Pologne, à son imitation, voulaient faire revivre leurs anciens titres, que les droits devaient servir pour l'un et pour l'autre, et qu'on pourrait convenir pour cela d'un arrangement qui accommoderait tout le monde."

Potsdam, 8 décembre 1771.

Je n'entre point aujourd'hui dans le détail d'un nouveau projet de convention que vous m'enverrez, parcequ'il faut avoir vu les choses

pour s'expliquer sur leur sujet. Je me borne uniquement à l'espèce de négociation qui vient de se lier entre les Russes et les Autrichiens, sur quoi je dois faire quelques remarques.

J'observe d'abord que le prince Kaunitz en a assez dit dans ces ouvertures pour qu'on puisse savoir tout ce qu'il pense, ce qui se réduit à frustrer les Russes par ses négociations de tous les avantages que leurs succès leur ont donnés. Car dépouillons son discours des formalités de la politesse, il me semble se réduire à ceci: Nous ne voulons pas que vous ne gagnez rien sur les Turcs, sinon Azow, qui ne vous servira pas de grand'chose. Nous voulons bien qu'on vous permette de faire le commerce de la Mer Noire, parceque les productions de votre pays ne pourront point se vendre chez les Turcs, auxquels vos fabrications ne conviennent pas. Nous voulons bien que les Turcs vous donnent une somme pour bonification des frais de la guerre, parcequ'ils seront encore trop heureux d'en être quittes à ce marché-là. Nous voulons bien coopérer à tranquilliser la Pologne, à condition qu'il nous soit permis à nous seuls de la démembrer; mais s'il vous arrivait d'y toucher, vous encourriez notre indignation. D'ailleurs nous sommes bien aises de trouver un prétexte de nous mêler des affaires de Pologne pour vous barrer désormais dans tous vos projets par des garanties qui nous autoriseront dorénavant de nous mêler de ces affaires selon notre bon plaisir. Voilà la substance de la conversation dont le comte Panin m'a bien voulu me faire la communication, et sur [laquelle] je lui garderai un secret inviolable.

Si vous voulez savoir mon sentiment sur tout ceci, c'est que le prince Kaunitz, comme je vous l'ai déjà écrit, veut se rendre maître de la négociation, persuadé que, lorsqu'il la maniera — par la supériorité de génie qu'il se suppose — il obligera les Russes d'en passer par tout ce qu'il voudra.

Séparons donc pour un moment la paix des Turcs d'avec les affaires de la Pologne et, pour en revenir aux dernières, voyons s'il convient à une puissance comme la Russie de plaider devant le tribunal ennemi de la cour de Vienne de ses droits sur la Pologne, de cette Pologne qui premièrement n'appartient point à la cour de Vienne, de ce royaume où elle n'a pas le moindre droit par ses garanties, enfin, de cette Pologne dont les Autrichiens seront charmés de se mêler pour intervenir, par la suite, dans toutes les affaires qui pourraient survenir. Je crois qu'il faudrait se borner, après avoir pris possession, de leur déclarer sèchement qu'on l'avait fait par telles ou telles raisons; il y aurait plus de dignité dans cette conduite, et ce ton de fermeté en imposerait à la cour de Vienne, et je mettrais bien ma tête à prix que cela n'occasionnerait aucune guerre.

Quant à la suspension d'armes pour cet hiver, je n'y vois aucun inconvénient, et je me charge avec plaisir de travailler en ce qui dépendra de moi, pour la paix des Turcs; mais je prie très fort qu'on

ne s'endorme pas sur ces belles apparences, car vous verrez par la suite des évènements que l'unique but du prince Kaunitz dans toutes ces intrigues est de se rendre maître de la négociation pour dicter impérieusement les conditions de paix selon le plus grand avantage de la cour de Vienne. Ce qui me fait juger, comme il est d'accord avec les Turcs, que toutes les peines que nous emploierons pour ménager une négociation directe, seront perdues, et que, la suspension d'armes écoulée, il en faudra venir, l'année prochaine, à une nouvelle campagne.

Vous pouvez lire toute cette dépêche au comte Panin et bien insister sur ce qu'ils ne se fient pas trop aux belles apparences par lesquelles le prince Kaunitz ne veut que les éblouir. C'est un pas scabreux pour la Russie, et il ne faut point agir à la légère, ou l'on se trouvera étrangement embarrassé dans les pièges que la cour de Vienne a tout préparés pour y faire tomber les Russes.

Car d'ailleurs on me mande positivement de Vienne[1] que cette cour, malgré tous les nouveaux succès des armes russiennes, n'est que trop bien informée du mauvais état des troupes russes en Moldavie et en Valachie, et on prétend que l'officier autrichien qui a escorté le sieur Obreskow jusques à l'armée du comte de Rumänzow, doit en avoir fait un tableau très désavantageux à son retour à Vienne.

Federic.

P. S.

Voici comment mes lettres de France s'énoncent sur la sensation que l'attentat sur la personne du roi de Pologne y a faite.[2] J'ai jugé à propos de vous en faire part, puisque cet horrible évènement a servi à démasquer également les Confédérés en France.

Nach dem eigenhändigen Concept: „Au comte Solms"; das Datum, der Schlussabsatz des Hauptschreibens und das Postscript sind von der Cabinetskanzlei hinzugefügt.

20433. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 8 décembre 1771.

Votre rapport du 30 de novembre dernier, ainsi que celui de mon ministre d'État de Rohd de la même date me sont bien entrés; et comme je suppose ce dernier en chemin pour retourner ici, je ne veux pas vous dissimuler que tous les arrangements que la cour où vous êtes, continue de faire,[3] me font juger plus que jamais qu'elle a dessein de se préparer, à tout hasard, à une guerre.

[1] Bericht Rohds, Wien 30. November. — [2] Sandoz hatte, Paris 26. November, berichtet, dass die Conföderirten in Frankreich bisher nur von der Befreiung von dem russischen Joch und den russischen Truppen gesprochen und erklärt hätten, „qu'ils ne cherchaient point à détrôner le Roi, qu'ils verraient même avec indifférence la continuation de son règne". — [3] Rohd berichtete über den ununterbrochenen Fortgang der Maassnahmen zur Füllung der Magazine (vergl. S. 584).

En attendant, le prince de Kaunitz ne cherche pas moins de se rendre maître de la négociation de paix entre la Russie et la Porte. Outre différents indices qui m'en sont revenus déjà depuis longtemps, je veux bien vous confier, quoique sous le sceau du secret le plus absolu et pour votre seule direction, une anecdote qui me confirme, de plus en plus, dans ce soupçon. Je sais à n'en pouvoir douter que ce ministre, sous prétexte de travailler à la paix, a fait proposer à la cour de Pétersbourg d'offrir à la Porte un armistice pour cet hiver,[1] et je gagerais bien tout ce qu'on voudrait, que ce n'est que dans l'unique vue de s'emparer seul de cette négociation et de dicter ensuite les conditions de la manière la plus convenable à ses vues et à ses desseins.

Quoi qu'il en soit, je crois que le moment est venu où il est plus nécessaire que jamais qu'il règne une certaine intimité entre vous et le ministre de Russie, de sorte que vous ferez bien de vous étudier à gagner sa confiance et de l'engager à une communication réciproque de tout ce qui se passera à la cour où vous êtes.

Enfin, un autre article que je vous recommande très fort, c'est de vous mettre bien au fait de la destination des différents magasins qu'on forme actuellement, et de faire tout votre possible pour pénétrer en détail la véritable quantité des grains qu'on amasse pour l'armée, et celle qu'on destine à l'approvisionnement des provinces, en observant cependant, à l'un et à l'autre égard, de la réduire à la mesure d'ici.

Nach dem Concept. Federic.

20434. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 8 décembre 1771.

Nous voilà donc, selon le dernier rapport du comte de Solms du 22 de novembre dernier,[2] à la veille de recevoir le nouveau projet de la convention secrète avec la Russie. Je suspends encore mon jugement sur son contenu, et j'attends cette pièce *in extenso* pour en dire mon sentiment. Je me suis borné dans la réponse que je viens de faire à ce ministre,[3] aux insinuations séductrices que le prince de Kaunitz a faites au prince Golizyn à Vienne, et à dévoiler au comte Panin les différents pièges que ce politique raffiné tend à la Russie, pour se rendre l'arbitre de la guerre et de la paix. Vous en jugerez mieux par la copie ci-jointe de cet ordre, à laquelle j'ajoute encore celle de ma réponse[4] au baron d'Edelsheim à Vienne.

Nach der Ausfertigung. Federic.

---

[1] Vergl. S. 580. — [2] Vergl. Nr. 20432. — [3] Vergl. Nr. 20432. — [4] Nr. 20433.

20435. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 9 décembre 1771.

Pour appuyer d'autant plus l'idée que, selon mes ordres d'hier,[1] j'ai prise sur les magasins militaires de la cour où vous êtes, je vous laisse à considérer pourquoi, si elle ne roulait pas quelques desseins guerriers dans sa tête, elle pousserait ses amas en Hongrie jusques à 3 millions de mesures, ainsi que mon ministre d'État de Rohd me l'a marqué dans son dernier rapport du 30 de novembre dernier. Je ne sais si je me trompe, mais autant que j'en puis juger, cette quantité ferait, selon notre mesure d'ici, 125000 *winspel,* et, en comptant seulement le *winspel* à 20 écus, elle exigerait une dépense de deux millions et demi. Or, comme, pour une armée de 100000 hommes, il ne faut qu'un magasin de 50000 *winspel,* je ne saurais attribuer cet amas énorme de grains qu'à quelque vue guerrière secrète que vous ferez tout votre possible de bien pénétrer.

Vous ferez de même à l'égard d'une anecdote que j'ai observée dans les gazettes, et dont je suis même un peu surpris que vous, aussi bien que mon ministre d'État de Rohd, ne sonniez pas le moindre mot. C'est qu'on assure positivement que l'Autriche a fait occuper par ses troupes l'île près de Belgrade, et comme cette nouvelle donnerait matière à différentes conjectures, vous aurez grand soin de me dire si elle est fondée ou non. Vous n'aurez même pas grande peine de vous en mettre au fait, vu que, si cette occupation s'est effectivement faite, elle n'a pu se faire en cachette et sans qu'elle ait, tout de suite, transpiré. J'attends donc vos éclaircissements sur ces deux articles avec impatience.

Nach dem Concept. Federic.

20436. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 9 décembre 1771.

Le duc d'Orléans continuant de vivre dans la désunion avec le Roi Très-Chrétien, j'ai de la peine à concevoir qu'il ait décidé la nomination du marquis de Pons à ma cour,[2] ainsi que vous l'observez à la fin de votre dépêche du 28 de novembre dernier. Cette influence d'un prince disgracié me paraît une énigme, et vous aurez soin de m'en fournir la clef.

En attendant, je suis bien aise du ton dont le duc d'Aiguillon s'est expliqué envers vous sur l'attentat des Confédérés contre la personne et la vie de leur roi.[3] Ces forcenés ne font que voler et piller,

[1] Nr. 20433. — [2] Vergl. S. 578. — [3] Aiguillon hatte erklärt: „Un attentat de cette espèce est dans tous les temps odieux et abominable."

et, à la moindre apparition des Russes, ils lâchent le pied et cherchent leur salut dans la fuite, pour recommencer d'un autre côté leur beau métier. Cependant, ils ne s'entendent nullement entre eux-mêmes et sont désunis au possible. Chaque partisan a ses projets particuliers, et, sans se proposer un but commun, l'un court à droite et l'autre à gauche, ne sachant pas eux-mêmes l'objet de leurs mouvements turbulents. En effet, s'ils ont quelque sujet de plainte, ce serait le degré d'autorité qu'on a accordé à la cour sur l'armée de la couronne, et quelques nouveaux impôts dont on les a chargés. Mais le premier grief serait, en tout cas, bien aisé de réparer, et pour les impôts, ils sont destinés à payer aux princes enfants de leur roi Auguste III défunt les apanages qui ordinairement reviennent aux enfants d'un roi après sa mort. N'oubliez pas de faire observer tout cela au duc d'Aiguillon, si l'occasion s'en présente, afin qu'il apprenne à mieux connaître ces prétendus Confédérés.

Au reste, et pour ce qui regarde les affaires entre la Russie et la Porte, je veux bien vous confier, pour votre direction et sous le sceau du secret le plus absolu, que j'ai lieu de croire que nous verrons peut-être éclore, cet hiver, une suspension d'armes entre les puissances belligérantes,[1] qui apparemment achemineront leurs affaires à une négociation. C'est tout ce que je puis vous en dire pour le présent.

Nach dem Concept. Federic.

20437. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 9 décembre 1771.

Le pli que, selon vos rapports du 26 et du 29 de novembre dernier, la dernière insulte de l'Espagne prend à la cour où vous êtes,[2] ne me surprend plus. Accoutumé depuis longtemps à la faiblesse et à la pusillanimité de l'administration présente, je m'attendais bien qu'elle tâcherait de colorer ce nouvel affront par différentes nuances, et vous verrez qu'elle le digérera sans grimace, et qu'elle souffrira encore d'autres insultes avec la même résignation.

Tout ce qu'il y a, c'est que ces différentes nasardes donneront très beau jeu à l'opposition et lui fourniront la plus belle occasion de chicaner le parti de la cour et à le couvrir auprès de la nation d'un ridicule qu'il aura bien de la peine d'effacer.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. S. 580. 581. — [2] Maltzan berichtete, London 26. November: „Les ministres font de leur mieux pour diminuer l'apparence de l'insulte de l'Espagne en faisant des contes à ce sujet qui étonnent.“

20438. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 9 décembre 1771.

Pour savoir au juste si ce qui se débite à l'égard d'un corps de troupes légères que, selon votre dépêche du 3 de ce mois, la cour de Vienne doit se proposer de mettre sur pied aux Pays-Bas sous le nom de légion wallone, est fondé ou si cette affaire ne gît que dans un simple projet, remis au maréchal de Lacy pendant son séjour à Spa, vous ferez bien de prendre des informations et d'approfondir si ce qui vous est revenu à ce sujet, est mis effectivement en exécution ou non par ladite cour, et n'oublierez pas de me rendre compte des notions qui vous parviendront là-dessus, ainsi que de me communiquer exactement toutes les nouvelles intéressantes que vous apprendrez ultérieurement là où vous êtes.

Federic.

Nach dem Concept.

20439. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 10 décembre 1771.

Bien loin de trouver la réponse que, selon votre dépêche du 7 de ce mois, vous avez faite aux insinuations dont le comte de Sacken ne cesse de vous fatiguer, chaque jour de conférence, sur les affaires de Pologne,[1] trop peu mesurée, comme vous l'appréhendez, je la regarde, au contraire, comme conçue en termes très convenables et auxquels il n'y a pas le mot à redire, de sorte qu'elle a toute mon approbation.

Les idées dont la cour où vous êtes, se repaît, et qu'elle ne paraît pas vouloir abandonner au sujet de la Pologne, sont les effets des manigances des Confédérés. Les discours et raisonnements continuels de ces gens la fortifient dans ses desseins chimériques et nourrissent l'envie qu'elle a de se voir décorer d'un diadème royal.

L'appauvrissement de son pays devrait cependant lui apprendre à ne pas méconnaître ses véritables intérêts, et si le manque d'espèces y est effectivement tel que vous le dépeignez,[2] comme on ne saurait le

[1] Borcke berichtete, dass Sacken ihn mit Anspielungen verfolge, wie leicht es sei, „à combiner les avantages de la maison de Saxe avec les intérêts de Votre Majesté et l'agrandissement de Ses États". Um ihm den Mund zu schliessen, benutzte Borcke den Umstand, dass Sacken anlässlich des Attentats die Erwartung äusserte, die polnische Nation werde die Garantmächte mit den grössten Opfern zur Preisgabe von Stanislaus zu bestimmen suchen. Daraufhin erklärte Borcke dieses Bemühen für vergeblich und jede Verhandlung mit den Conföderirten für ausgeschlossen, indem er die letzteren geradezu bezeichnete „comme une horde de brigands pour lesquels il n'y avait rien de sacré". — [2] Borcke berichtete: „On peut affirmer que la moitié du pays n'est plus en état de payer les tailles, et que toutes les exécutions civiles et militaires se trouvent infructueuses pour les recouvrer."

révoquer en doute, il est à croire, ainsi que je vous l'ai déjà dit, que cette cour sera nécessitée tôt ou tard, malgré elle, à recourir de nouveau à une réduction dans son militaire et de diminuer, d'une manière ou d'autre, l'état actuel de ses troupes.

Nach dem Concept.

Federic.

20440. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 10 décembre 1771.[1]

Ma chère Enfant. J'ai reçu votre lettre[2] avec bien du plaisir, parcequ'elle contient des marques de votre amitié, auxquelles je suis sensible, comme de raison, et l'espérance de vous revoir ici dans votre patrie, me flatte d'une idée agréable qui pourra se réaliser, à ce que j'espère. Faites bien d'assurances de mon estime à notre cher prince d'Orange, ma chère enfant, et priez-lui de me conserver son amitié.

Ma sœur de Suède est revenue dans sa patrie[3] avec une joie singulière; elles et ma sœur Amélie ont été si saisies en se revoyant qu'elles ont pensé tomber évanouies toutes les deux. Je tâche de dissiper celle de Suède le mieux que je puis, et de lui faire perdre les idées de ses pertes par les espèces de plaisirs qu'on lui peut fournir ici. Elle m'a beaucoup questionné sur votre sujet, j'ai été obligé de lui montrer votre portrait; si elle avait pu, elle aurait voulu vous parler.

Enfin, ma chère enfant, ma sœur et nous tous, nous jouissons du plaisir de nous revoir après une absence de près d'un demi-siècle, et je souhaite que vous nous donnez le même plaisir; j'en excepte le demi-siècle, qui s'y trouve de trop. Adieu, ma chère enfant, je vous embrasse tendrement, en vous assurant de la plus tendre amitié avec laquelle je suis, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

20441. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE SUÈDE A BERLIN.

[Potsdam] 10 décembre 1771.

Ma très chère Sœur. Je souhaiterais, ma chère sœur, que vous n'eussiez d'autres soins que ceux qui me regardent,[4] et vous pourriez être en paix; car certainement vous n'auriez pas lieu de craindre de m'incommoder. Vous avez fait pour nous autres plus que nous ne

[1] Die Jahreszahl ist von der Prinzessin hinzugefügt. — [2] Liegt nicht vor. — [3] Vergl. S. 573. — [4] Die Königin Ulrike schrieb, Berlin 10. December (in der Vorlage verschrieben: „November"): „Il n'y a que l'idée de vous être à charge qui trouble ma félicité. Je sens, mon très cher frère, que l'embarras de toute une maison doit vous incommoder, et je voudrais vous en débarrasser en la tenant moi-même."

pouvions prétendre, qui est d'entreprendre un si grand voyage pour nous procurer le bonheur de vous revoir; il serait injuste et criant, ma chère sœur, que le reste fût à votre charge. Agréez au moins que je vous rende ce léger service. J'ai pris des remèdes pour me préparer à la saignée que je compte faire demain, et samedi[1] je me retrouverai à vos pieds, et, si vous l'agréez, j'aurai l'honneur de dîner chez vous.

Je souhaite, ma chère sœur, que je puisse parvenir à bannir tout chagrin de votre esprit, à vous faire boire des eaux du Léthé pour effacer toutes les impressions des idées douloureuses qui vous ont si fort affectée, et de la fontaine de jouvence pour perpétuer éternellement votre existence.

Je prends la liberté de vous envoyer une lettre de ma nièce d'Orange,[2] pour que vous puissiez juger de sa façon de penser.

Je souhaite, ma chère sœur, que les fruits vous soient agréables; j'espère de pouvoir encore vous en fournir pendant quelque temps, et cela avec d'autant plus d'exactitude qu'il est impossible d'en faire passer en Suède.

Ma sœur de Brunswick me mande que la Princesse héréditaire avait été obligée de se rendre en hâte en Angleterre pour y recevoir les derniers embrassements de sa mère qui se meurt.[3] Vous voyez, ma chère sœur, que tout le monde a ses peines et ses chagrins, et que depuis le Japon au Portugal et du cap de Bonne-Espérance chez vos Lapons tout cela est la même chose. Cela même fait une espèce de consolation qui se tire de la nécessité de souffrir, imposée à tout le genre humain. Mais je devrais vous entretenir de matières plus agréables; je me réserve de le faire, ma chère sœur, quand votre présence me rajeunira, et que j'aurai le bonheur de vous assurer de vive voix de la tendresse infinie et de la considération avec laquelle je suis, ma très chère Sœur, votre très fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

20442. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 9. December: „Les protestations d'amitié et de sincérité du prince Kaunitz[4] m'ont toujours paru fort suspectes; mais j'avoue que sa conduite dans cette occasion va au delà de tout ce qu'on aurait pu en imaginer. Cette façon d'entamer, à l'insu de Votre Majesté, une négociation secrète avec la cour de Russie sur des matières qui ont toujours été traitées conjointement; d'exiger formellement qu'on Lui en fasse un mystère, et de demander pour première condition qu'on renonce à tout démembrement de la Pologne, tandis qu'on veut s'en réserver une partie, tout cela dévoile l'extrême jalousie que le moindre agrandissement de Votre Majesté donne à la cour de Vienne, et fait, en même temps, un procédé peu

[1] 14. December. — [2] Liegt nicht bei. Vergl. Nr. 20440. — [3] Die Prinzessin von Wales, vergl. S. 437. — [4] In dem Gespräche mit Golizyn (vergl. Nr. 20432).

conforme au catéchisme politique du prince Kaunitz.[1] Je me flatte cependant qu'il sera la dupe de sa finesse, et que la cour de Russie ne donnera pas dans des pièges dont Votre Majesté lui a si bien fait sentir tout le danger.[2] Le nouveau projet de convention que le comte Panin a promis d'envoyer incessamment, servira à faire connaître ses intentions, et je souhaite que Votre Majesté ait lieu d'en être satisfaite, afin de pouvoir couper court à toutes les intrigues des Autrichiens."

[Potsdam, 10. December 1771.]

Ich dächte auch wegen C[aunitz] wie er. Aber er fordert zu viel von den Russen, wird nicht damit durchkommen. Sollte versichert sein, dass die Sache sich mehr als früher embrouilliren würde.

Demohngeachtet sollte er in meinem Namen dem van S[wieten] eine Confidence machen, soll ihm sagen, dass, pour ne pas m'éloigner de mon catéchisme, so müsste Ich ihm sagen, dass die Fr[anzosen] einen Gesandten anhero schicken wollten.[3] Zwei Ursachen schienen sie dazu zu determiniren: die eine, um zu wissen, wie wir mit Oe[sterreich] ständen; die zweite, um sich so viel, als sie könnten, in die p[olnische] und türkische Sachen zu meliren. Weil Ich gern Meinerseits alle Meine Engagements observirte, würde Ich alles sagen, was in der Sache passire, und hätte ihn schon eher darüber sprechen lassen, aber Meine Krankheit hätte Mich daran gehindert.

Nach den Bleinotizen des Cabinetssecretärs für die (nicht vorliegende) Antwort, auf der Rückseite des Berichts von Finckenstein, Berlin 9. December.

20443. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 11 décembre 1771.

Je suis plus que persuadé que vous êtes pleinement instruit de tout le contenu du rapport de mon ministre d'État de Rohd en date du 4 de ce mois, qui vient de m'entrer. Pour répondre à la manière confidente dont Leurs Majestés Impériales et Royales, à l'occasion de ses audiences de congé, se sont expliquées envers lui sur les affaires,[4] vous

[1] Vergl. Bd. XXX, 106. — [2] Vergl. Nr. 20432. — [3] Vergl. S. 568. — [4] Rohd berichtet, Wien 4. December, über die am 1. von dem Kaiser ihm ertheilte Abschiedsaudienz: „Après les compliments usités en pareille occasion, Sa Majesté me parla d'abord de l'envie qu'elle avait de voir terminer la guerre entre la Russie et la Porte moyennant des conditions raisonnables, si celle-là y voulait entendre à la fin. Sans s'arrêter beaucoup à l'article des deux provinces de la Moldavie et Valachie, comme si c'était déjà un point décidé, ou que la cour de Pétersbourg ne pourrait absolument pas refuser d'y souscrire, sans prolonger la guerre, il appuya beaucoup sur la Crimée, en soutenant qu'il était aisé à prévoir que l'indépendance de cette province était une pure chimère; que tôt ou tard les Russes voudraient mettre des garnisons dans ses principales places, et qu'elle finirait bientôt par être de nouveau sous la domination des Turcs et des Russes. J'eus l'honneur de faire remarquer à Sa Majesté que, d'y mettre une garnison quelconque, n'était pas ce que la Russie demandait présentement; que par de bonnes garanties on pourrait prendre toutes les précautions nécessaires contre de pareilles infractions; que, dans la situation présente,

profiterez de la première occasion qui se présentera, pour faire, à votre tour, une ouverture confidente à Sa Majesté l'Impératrice-Reine. Je sais qu'elle a fait insinuer à la Russie de proposer un armistice à la

la Porte ne pourrait se tirer d'affaires qu'en faisant un sacrifice, et que, la Moldavie et Valachie à part, dont le rétablissement entier sur l'ancien pied intéressait la cour d'ici à juste titre, on ferait bien de glisser légèrement sur le reste, pour ne pas perdre un temps précieux, et cela pour l'amour de la paix. L'Empereur m'a paru pencher du côté d'un dédommagement d'argent et de quelque cession sans grande importance sur la Mer Noire, parceque la Porte ne pourrait pas consentir à un démembrement de conséquence, sans avoir une révolution à craindre. Il a dit d'ailleurs beaucoup de choses au sujet des derniers succès des Russes sur le Danube (vergl. S. 575) qui aboutirent à se persuader qu'il y avait de l'exagération dans le récit de tant de châteaux démolis en si peu de temps, et à croire qu'une armée bien disciplinée et bien commandée, par où il entendait peut-être la sienne, changerait probablement ce théâtre de la guerre du tout au tout. Sa Majesté m'a pourtant donné à connaître en termes fort clairs qu'elle souhaitait sincèrement que cette pierre d'achoppement fût levée par une prompte paix, afin que la guerre ne devînt pas plus générale; qu'elle souhaitait extrêmement de continuer à vivre dans la bonne harmonie où elle était avec Votre Majesté, et de s'expliquer toujours envers Elle avec confiance; qu'il pouvait naître des occasions où l'on pourrait devenir utile réciproquement, au lieu qu'en se faisant la guerre, il n'y aurait rien à profiter. Sa Majesté ajouta à cela qu'elle croyait avoir appris à La connaître assez dans les deux entrevues pour être persuadée qu'Elle aimait qu'on Lui parlât avec franchise, et qu'elle ne se trompait peut-être pas en jugeant que celle de Neisse, où l'on s'était expliqué ainsi, avait été plus de Son goût que la politique de celle de Neustadt (vergl. Bd. XXIX, 570; XXX, 515). L'Empereur me dit cela en riant, et les termes dont il se servit à cette occasion, m'ont paru dénoter assez clairement qu'il visait le prince Kaunitz, sans vouloir le nommer. Bien du temps s'est écoulé dans ces discours-là, que l'Empereur a finis enfin, en me recommandant de faire bien des compliments de sa part à Votre Majesté.

En sortant de là, je fus, le même matin, chez l'Impératrice-Reine, qui ne me donna pas même le temps de débiter un compliment que j'avais pris soin d'arranger à cette occasion, pour me parler d'abord d'affaires avec sa bonté et avec sa confiance ordinaire. Son premier propos roula sur les derniers succès des Russes, où elle ne pouvait rien comprendre, apparemment parcequ'on avait eu soin de lui donner une idée de leurs troupes fort au-dessous du vrai et de la situation des Turcs par trop avantageuse. Aussi Sa Majesté demeura-t-elle pensive durant quelques moments, quand j'eus pris la liberté de remarquer que les Russes ne pouvaient pas être si mal à leur aise, et que les effets prouvaient le contraire. Elle me dit ensuite que son courrier de Russie en aurait déjà pu être de retour ici... Quoiqu'elle ne se promettait pas beaucoup de la réponse de Pétersbourg, l'Impératrice-Reine était pourtant impatiente du retour de son courrier."

Rohd hat sich auf ihre Bitte bereit erklärt, seine Abreise bis zu der Ankunft des Couriers zu verschieben, da die Kaiserin ihm Nachricht geben wollte, „de quoi il s'agissait, et ce qu'elle voudrait faire parvenir à Votre Majesté par le canal de mon départ... Sa Majesté me dit ensuite qu'elle était singulièrement satisfaite de la franchise avec laquelle Votre Majesté S'était expliquée envers elle depuis quelque temps, surtout depuis la dernière conversation qu'elle avait eue avec moi à Laxenburg (vergl. Nr. 20 179); qu'elle Lui garderait un secret inviolable sur ce qu'Elle lui avait fait assurer dernièrement concernant l'article de la Moldavie et de la Valachie (vergl. S. 495), et, quant à la Crimée, Sa Majesté me répéta encore qu'elle n'irait pas jusques là, mais elle, aussi bien que l'Empereur ont touché quelque chose, quoique en termes généraux et à demi-mots seulement, qu'on voulait avoir sa part,

Porte pour cet hiver, afin de pouvoir d'autant mieux acheminer la négociation de la paix,[1] et comme j'ai lieu de présumer que cette idée ne trouvera point d'opposition à Pétersbourg, vous n'avez qu'à dire de ma part à cette Princesse que je me flattais que l'impératrice de Russie ne ferait point de difficulté d'y consentir et de suivre l'avis qu'elle lui avait fait passer à cet égard.

D'ailleurs, vous ne ferez pas non plus mystère au prince de Kaunitz du dessein où la France est de me dépêcher un nouveau ministre.[2] Vous y ajouterez même que, selon moi, cette mission aurait probablement deux objets principaux, l'un de sonder la nature et l'étendue de la bonne intelligence qui subsiste actuellement entre moi et la cour de Vienne, et dont la France n'a encore aucune juste idée, et l'autre d'éprouver s'il n'y aurait pas moyen de se ménager une voie pour participer à l'arrangement des affaires de Pologne et à la pacification entre la Russie et la Porte. C'est le marquis de Pons qui a été choisi pour résider, en cette qualité, à ma cour, et on prétend[3] qu'il se mettra en chemin au mois de février prochain, de sorte que nous verrons, dans un couple de mois, plus clair dans les commissions dont il sera chargé. Quelles qu'elles soient cependant, je ne manquerai pas d'en faire confidemment part au prince de Kaunitz par le canal du baron Swieten, et c'est ce dont vous n'oublierez pas de lui donner d'avance les assurances les plus positives, en observant la manière dont il accueillira cette ouverture, pour m'en rendre compte.

Nach dem Concept. Federic.

20444. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 11 décembre 1771.

Malgré tout ce que vous venez de me rapporter dans votre dépêche du 26 de novembre, j'ai de la peine à concevoir le vrai motif des difficultés que la Russie continue à faire sur ma possession de Danzig;[4] mais ce que vous y ajoutez sur la crainte d'exciter la jalousie des puissances maritimes, me fait presque soupçonner que c'est principale-

au cas qu'il s'agissait d'un démembrement de la Pologne, et qu'il fallait s'entre-expliquer là-dessus."

[1] Vergl. S. 580. — [2] Vergl. Nr. 20408 und 20442. — [3] Bericht von Sandoz, Paris 28. November. — [4] Solms führte für den Widerstand Russlands zwei Gründe an: „Le premier [motif] de ne pas manquer à la garantie donnée à cette ville. Le second la crainte d'exciter la jalousie de toutes les puissances maritimes et commerçantes, surtout de l'Angleterre et de la Hollande, qui ont tant d'intérêt dans l'indépendance de Danzig par rapport au commerce de Pologne, et qui, outre les désagréments qu'ils pourraient donner à Votre Majesté, trouveraient cent moyens de se venger sur la Russie du détriment qu'elles recevraient du changement d'état et de domination de cette ville."

ment l'Angleterre qui prend à tâche de contrecarrer cette acquisition. Quoi qu'il en soit, il faut attendre le retour du comte Orlow[1] pour voir s'il n'y a pas moyen de me le rendre favorable et de l'emporter par son crédit sur toutes les contradictions que cet article a trouvées jusques ici à sa cour.[2]

En attendant, il m'est venu encore un expédient dans l'esprit pour la rendre moins scrupuleuse sur ce sujet; c'est de me faire obtenir, sinon la propriété, du moins le droit territorial de cette ville, sur le même pied que les rois de Pologne l'ont exercé jusques ici, et en vertu duquel la décision des différends qui s'élèvent continuellement dans cette ville, appartiendrait à mon ressort. Vous n'oublierez donc pas d'en faire usage dans vos entretiens avec le comte de Panin et le comte d'Orlow, pour voir si, à cette condition, on serait plus porté à m'accorder ma demande.

Au reste, les propos que Leurs Majestés Impériales et Royales ont tenus sur les affaires actuelles à mon ministre d'État de Rohd à Vienne, à l'occasion de ses audiences de congé,[3] ne me paraissent pas entièrement indifférents à la cour où vous êtes. J'ai cru devoir vous les communiquer dans la copie ci-jointe, afin que vous puissiez en faire confidemment part au comte de Panin. Ils pourront au moins lui servir d'instruction sur la façon de penser de cette cour et le diriger dans ses démarches, et c'est aussi en cette double considération que je n'ai pas voulu les lui laisser ignorer.

Mais je ne saurais assez vous répéter en même temps combien j'appréhende que la proposition d'un armistice que cette cour a fait faire à la Russie,[4] ne serve à endormir cette dernière et à lui persuader que ce serait jeter les premiers fondements de sa paix avec la Porte. Il est bien vrai que, si elle veut rendre toutes ses conquêtes, sa paix ne tardera pas d'être conclue tout de suite; mais si elle insiste sur ses conditions, cet armistice ne l'avancera absolument en rien. Bien au contraire, c'est la Porte seule qui en profitera. Et en effet, sous ses auspices cette dernière aura le temps et les moyens de se reconnaître, de raccommoder ses affaires, de continuer tranquillement ses préparatifs et de se rétablir même sur le Danube, tandis que je ne vois pas le grand avantage qui puisse en revenir aux Russes, qui, à son défaut, pourraient ni plus ni moins rester fort tranquilles dans leurs quartiers d'hiver et être très assurés que les Turcs ne hasarderaient jamais de passer le Danube et de les inquiéter. La partie serait donc fort inégale; la Porte y gagnerait beaucoup, et la Russie rien, et tout le profit que cette dernière pourrait s'en promettre, ce serait peut-être d'avancer sa négociation particulière avec la Porte. Mais aussi à cet égard vous verrez que le prince Kaunitz la traversera, et qu'il prendra si bien ses

[1] Vergl. S. 578. — [2] Vergl. S. 530. 574. — [3] Vergl. S. 589. Anm. 4. — [4] Vergl. S. 580.

mesures qu'elle ne pourra jamais faire un seul pas en avant sans son intervention. Souvenez-vous de ce pronostic; il n'est pas formé à la légère, et vous verrez qu'il s'accomplira.

Enfin, je ne saurais vous dissimuler que les nouvelles qui m'entrent sur la peste à Moscou, commencent à m'embarrasser un peu, de sorte que vous ne manquerez pas de me mander au juste ce qui en est, le silence que vous observez depuis quelques jours de poste sur ce sujet, me laissant en suspens sur les différents avis que j'en ai reçus.

Nach dem Concept. Federic.

20445. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 11 décembre 1771.

La dernière dépêche de mon ministre d'État de Rohd à Vienne, en date du 4 de ce mois, me paraît fort intéressante par les propos que Leurs Majestés Impériales et Royales lui ont tenus sur les affaires actuelles entre la Russie et la Porte.[1] Celle du comte de Solms, au contraire, en date du 26 de novembre dernier[2] ne contient que le refrain ordinaire de la cour de Pétersbourg sur ma possession de Danzig. En réfléchissant sur cette dernière, il s'est présenté un autre expédient à mon esprit pour rendre cette cour moins scrupuleuse sur cet article et pour éluder les arguments que je soupçonne l'Angleterre de lui suggérer contre cette acquisition. Vous en jugerez par les ordres ci-joints en copie que je viens d'adresser à ce ministre, et afin de ne laisser aucune lacune dans les communications confidentes que je vous fais pour votre direction, je veux bien y ajouter encore la copie de ceux que j'ai fait expédier au baron d'Edelsheim,[3] en réponse au rapport de son prédécesseur.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

20446. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Zegelin berichtet, Konstantinopel 4. November, er habe auf den Erlass vom 15. September[4] dem Reis-Effendi und Osman Effendi vorgestellt, „wie nöthig und nützlich es für die Pforte sei, ihren Krieg mit Russland je eher je lieber durch einen dauerhaften Frieden zu endigen, und dass sie, um dazu zu gelangen, sich ohne weitern Anstand und sogleich auf den ihr von Seiten Russlands geschehenen Antrag in einen Friedenscongress einlassen möchte." Gleichzeitig habe er ihnen die Nothwendigkeit des Friedensschlusses auseinandergesetzt und „ihnen auch zu bedenken gegeben, dass, wann die Pforte alle Friedensvorschläge von Seiten Russlands ausschlagen und sich gar nicht in Friedensnegociation einlassen wollte, alsdann nichts gewissers als ein allgemeiner Krieg daraus entstehen und die Russen von Ew. Königl.

[1] Vergl. S. 589. Anm. 4. — [2] Vergl. Nr. 20444. — [3] Vergl. Nr. 20443 und 20444. — [4] Nr. 20180.

Majestät verlangen würden, als ihr Alliirter Sich für ihnen zu declariren, weil die Pforte nicht einmal in einen Congress einwilligen wollte und derselben hinfolglich einzig und allein die Fortdauer und Folgen des jetzigen Krieges beizumessen wären. . .

Es wurden dem zufolge verschiedene geheime Conférences in Gegenwart des Sultans bei dem Mufti gehalten, und die beiden türkischen Minister liessen mir darauf benachrichtigen, dass die Pforte nicht abgeneigt sei, sich in einer Negociation auf einem Congress einzulassen, jedoch ersuchte sie vor allen Dingen, Ew. Königl. Majestät möchten Sich bei Russland nunmehro mit grössestem Nachdruck dahin verwenden, dass solches die harte Bedingungen, so das Démembrement ihrer Provinzen beträfe, fallen liesse. Sobald die Pforte hiervon die Versicherung durch mich erhalten, wäre sie nicht allein willig und bereit, sogleich ihre Plénipotentiaires auf den Congress, wozu man allenfalls Jassy erwählen könnte, abzuschicken, sondern sie würde sich auch in allen übrigen Punkten, so Russland verlangen möchte, billig finden lassen, damit auf solche Art ein raisonnabler und dauerhafter Frieden geschlossen werden könnte. Die Pforte verliesse sich hierunter völlig auf die bona officia, so Ew. Königl. Majestät bei Russland anwenden würden, und sie wäre versichert, dass, wenn Höchstdieselben diese Sache recht zu Herzen nähmen und bei Russland nachdrückliche Vorstellung thun liessen, es alsdann nicht fehlen könnte, dass der Friede noch diesen Winter zu Stande kommen müsste, wenn Russland nicht selbst die Négociations in der Länge ziehen und dadurch den Krieg verlängern wollte." Zegelin führt diese Antwort auf die der Pforte „wahrscheinlich" von den Oesterreichern gegebene „Versicherung" zurück, dass „sie bei dem Friedensschluss nichts von ihren Provinzen verlieren soll, und es scheinet, als wenn Oesterreich solche bereits garantiret hätte".

In einem Postscript berichtet Zegelin, dass der Reis-Effendi und Osman Effendi ihn auf Befehl des Sultans von dessen Bereitwilligkeit, „sich mit Russland in einer Friedensnegociation einzulassen", unterrichtet und beauftragt hätten, den König zu ersuchen, „bei dem russischen Hof es dahin zu bringen, damit derselbe an mich eine Vollmacht überschicke, vermöge welcher ich von dem russischen Hof autorisiret werden möchte, um mit denen Ministern der Pforte allhier alle Schwierigkeiten zu berichtigen, so den Schluss des Friedens verhindern könnten, und insonderheit, dass ich autorisiret werden möchte, als einen Präliminärarticul festzusetzen, dass Russland auf dem Démembrement derer ottomanischen Provinzen fernerhin nicht bestehen wolle; dass, sobald wir dieses alles reguliret hätten, so wollte der Sultan sogleich und ohne den geringsten Anstand seine bevollmächtigte Minister auf den Congress abgehen lassen, um den Frieden zu schliessen." Gleichzeitig bittet der Sultan um die Weisung an Zegelin, „als der Minister einer freundschaftlichen Macht" beider contrahirenden Parteien die türkischen Bevollmächtigten auf den Congress zu begleiten, „um die bona officia in Ew. Königl. Majestät Namen bei diesem Geschäfte zu verrichten". Auf seine Erwiderung, „dass die Pforte weit besser gethan haben würde, wenn sie nach dem Rath von Ew. Königl. Majestät anjetzo ohnverzüglich ihre Minister auf den Congress abgehen lassen, damit wir nicht die Zeit mit Hin- und Herschreiben unnütze verschwenden", haben ihm jene vertraulich eröffnen lassen, „dass, so willig und bereit sie auch wären, jetzo gleich sich in Friedensunterhandlungen einzulassen, so wären ihnen doch die Hände gebunden, und sie dürften sich dazu nicht einlassen, ehe und bevor sie versichert wären, dass Russland von dem Démembrement ihrer Provinzen abstehe, und im Fall Russland Bedenken finde, an mich deshalb eine Vollmacht zu übersenden, so würde es genug sein, wann ich zu Regulirung dieser Préliminaires von Ew. Königl. Majestät autorisiret wäre".

Potsdam, 12. December 1771.

Als vermittelnde Macht habe Ich weiter nichts thun können, als Euren Bericht vom 4. Novembris, welcher Mir erst gestern zugekommen,

in extenso nach Russland zu communiciren,[1] um die Entschliessung dieses Hofs darauf zu vernehmen. Die Entfernung der Oerter aber lässet Mir dessen Antwort vor sechs Wochen nicht vermuthen, und folglich können gewiss drei Monat hingehen, ehe Ihr davon benachrichtiget sein werdet. Der Articul von der Walachei und Moldau wird wohl nicht so grosse Schwierigkeiten finden, und Ich glaube vielmehr, dass Russland hierunter nachgeben dürfte. Die Unabhänglichkeit der Tartarn hingegen siehet dasselbe als eine conditio sine qua non an, und diese wird gewiss die grösseste Schwierigkeit bei dem Frieden machen, weil nach Eurem obigem Bericht die Türken davon nichts hören wollen. Es wird demnach sehr wahrscheinlich, dass der Krieg wenigstens noch künftiges Jahr fortdauern wird, es sei dann, dass der letztere Verlust, welchen die Türken von neuem an der Donau erlitten[2] und wovon alle Zeitungen bereits angefüllet sind, der Pforte die Augen über ihre misslichen Umstände besser eröffnen und derselben friedfertigere Gedanken einflössen möchte. Die Zeit wird solches alles mehr entwickeln.

Friderich.

Nach dem Concept.

---

20 447. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 12 décembre 1771.

Je viens de recevoir, dans ce moment, des lettres de Constantinople, en date du 4 de novembre dernier.[3] Leur contenu est trop intéressant pour la cour où vous êtes, et je me hâte de vous en adresser ci-joint une copie. Elles fournissent un commentaire complet sur les conjectures que j'ai formées relativement au congrès de paix entre la Russie et la Porte, et vous verrez par tout ce que mon major de Zegelin marque, que je ne me suis point trompé dans mon pronostic sur les dispositions de la dernière. J'attends à présent tranquillement la résolution de la Russie sur les propositions ottomanes, et il dépendra uniquement de son jugement si elle veut charger mon major de Zegelin de quelque commission, en conséquence de ces ouvertures, ou si elle ne trouvera pas à propos de s'expliquer ultérieurement. Tout ce qu'il y a, c'est que toutes les apparences y sont qu'en insistant sur l'indépendance des Tartares, la guerre continuera sûrement encore deux ans, et qu'il faudra au moins deux campagnes heureuses, avant que d'obtenir ce sacrifice de la Porte.

En attendant je ne doute pas que la Russie ne donne les mains à l'armistice que l'Autriche lui a fait proposer,[4] et que cette négociation

[1] Vergl. Nr. 20 447. — [2] Vergl. S. 554. 571. — [3] Vergl. Nr. 20 446. — [4] Vergl. S. 580.

ne puisse parvenir à sa consistance encore pendant cet hiver; mais comme je vous ai déjà marqué, dans mes ordres d'hier,[1] ce que je pense de cette suspension d'armes, je m'y réfère.

Nach dem Concept. Federic.

20448. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 11. December: „Je n'ai pas manqué de m'acquitter dès aujourd'hui des ordres que Votre Majesté m'a fait tenir hier au soir.[2] J'ai fait prier le baron de Swieten de passer chez moi, et je lui ai dit que, Votre Majesté S'étant fait une loi de ne pas S'écarter des règles prescrites dans le catéchisme politique, Elle m'avait chargé de lui faire part de la nomination d'un nouveau ministre français à Sa cour, ainsi que des motifs auxquels Elle attribuait cette mission, et j'ai ajouté qu'Elle Se proposait de l'informer confidemment des propositions que ce ministre pourrait Lui faire, pour remplir les engagements qu'Elle avait contractés par ce même catéchisme.

Le baron de Swieten se mit à sourire, lorsque je lui parlais du catéchisme, mais il me dit ensuite que Leurs Majestés Impériales seraient très sensibles à la communication que Votre Majesté venait de leur faire, et qu'elles se feraient un devoir de remplir, de leur côté, les articles contenus dans le catéchisme en question, qui lui paraissait très excellent, puisqu'il avait servi de base aux liaisons qui unissaient aujourd'hui les deux cours. Il me demanda ensuite si Votre Majesté avait déjà nommé, de Son côté, un ministre pour la cour de France; sur quoi je lui ai répondu que cela ne s'était pas fait encore, mais que je ne doutais pas qu'Elle n'y pourvût incessamment pour observer la réciprocité usitée dans ces sortes de cas.

C'est-là tout ce que ce ministre m'a dit sur cette matière."

Potsdam, 12 décembre[3] 1771.

Quelque significatif que paraisse le sourire du baron de Swieten, lorsque, selon votre rapport d'hier, vous lui avez parlé du catéchisme politique, je ne m'y arrête pas, et je suis très satisfait de la manière dont vous avez exécuté mes ordres d'avant-hier.

Les dernières dépêches de Constantinople du 4 de novembre[4] ont plutôt attiré toute mon attention. La déclaration que la Porte a faite sur la proposition d'un congrès, est effectivement telle qu'on pouvait la présumer, et que je l'ai pronostiquée, c'est-à-dire qu'elle se sent si bien assurée de l'appui de la maison d'Autriche qu'elle ne veut absolument point entendre parler de cession. Or la Russie, continuant à faire de l'indépendance des Tartares la condition *sine qua non* de sa paix, et la Porte déclarant d'un ton si ferme ne vouloir jamais se prêter à aucun démembrement de ses provinces, il ne faut pas se flatter de réunir des dispositions aussi diamétralement opposées; et, supposé même que la suspension d'armes proposée par l'Autriche parvînt cet hiver à sa consistance, je doute cependant fort qu'elle soit effectivement un acheminement à la paix, à moins que la peste à Moscou ne dérange

[1] Nr. 20444. — [2] Vergl. Nr. 20442. — [3] In der Vorlage verschrieben: „septembre". — [4] Vergl. Nr. 20446.

trop les mesures de la Russie, et que ses fonds pour continuer la guerre soient épuisés au point d'obliger cette cour à faire de nécessité vertu et de proposer des conditions plus acceptables pour le rétablissement de la tranquillité.

Quoi qu'il en soit, en qualité de puissance médiatrice, je me suis borné à communiquer *in extenso* mes lettres de Constantinople à la cour de Pétersbourg et de soumettre à son propre jugement ce qu'elle jugera à propos d'y répondre,[1] et j'ai eu, en même temps, soin d'en informer le major de Zegelin.[2] Vous le verrez plus amplement par les deux copies ci-jointes de mes ordres d'aujourd'hui à ces ministres.

Nach der Ausfertigung. Federic.

20449. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

[Potsdam, 13. December 1771.]

Die Antwort, die wir anjetzo aus der T[ürkei] gekriegt haben,[3] machet Mich glauben, dass die R[ussen] noch w[eiter] in Embarras kommen und dass sie so leicht den Frieden nicht machen werden, als sie es sich einbilden. Und will erst sehen, ob es diesen Winter zum Frieden kommt oder noch künftiges Jahr zur Campagne kommt. Auf diesen letzten Fall, — welchen Ich glaube, weil die Russen auf die Tartarei bestehen, — habe Ich Mich nicht zu übereilen. Siehet man, dass es zu Ende kommt, muss man topiren und gleich in den Tractat entriren.

Nach den Bleinotizen der Cabinetssecretärs für die (nicht vorliegende) Antwort auf der Rückseite eines Berichts von Finckenstein, Berlin 12. December.

20450. AN DEN GENERALMAJOR VON LENGEFELD.

Potsdam, 13. December 1771.

Ich habe Euch die mit Eurem Schreiben vom 12. dieses Mir communicirte Nachrichten von dem Feldmarschall Graf von Rumänzow[4] hierbei zurückschicken und Euch zugleich chargiren wollen, gedachtem Feldmarschall unter Vermeldung Meines grossen Compliments über die schöne Art, mit welcher er die diesjährige Campagne so rühmlich geendiget hat,[5] von Meinetwegen recht sehr zu gratuliren.

Nach dem Concept. Friderich.

---

[1] Vergl. Nr. 20447. — [2] Vergl. Nr. 20446. — [3] Vergl. Nr. 20446. — [4] Das Schreiben und die Beilage liegen nicht vor. — [5] Vergl. S. 575.

20451. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A COPENHAGUE.

Potsdam, 13 décembre 1771.

Vous avez bien fait de renvoyer, selon votre dépêche du 7 de ce mois, le sieur de Pieverling, qui s'est adressé à vous pour solliciter votre appui auprès de la cour où vous êtes,[1] et de lui conseiller de retourner dans sa patrie. Vous en agirez toujours de même envers ceux de mes sujets qui, sans ma permission, se présenteront, à l'avenir, à vous, et leur refuserez constamment votre assistance. Il est défendu, comme vous ne sauriez l'ignorer, à tous les officiers congédiés de porter, dans mes États, sans une permission spéciale, la dragonne de l'armée; mais comme on peut facilement l'acheter, il n'est pas étonnant de voir arriver, de temps à autre, des aventuriers dans l'étranger qui s'enhardissent de s'en décorer.

Das folgende betrifft Vorschläge für die Tabaks- und Holzausfuhr (vergl. S. 200).

En attendant, n'oubliez pas de me mander le jugement que l'on porte là où vous êtes, sur la durée du crédit du nouveau ministre le sieur de Struensee, et si vous croyez qu'il se soutiendra ou non dans la faveur du Roi son maître.

Il faut faire mes compliments à M. de Saint-Germain.[2]

Federic.

Nach dem Concept; der eigenhändige Zusatz nach der Ausfertigung.

20452. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Berlin, 15 décembre 1771.

Le courrier russe a fidèlement remis ici votre rapport du 4 de ce mois, et la nouvelle du rappel du lord Cathcart de Pétersbourg n'a pu que me surprendre beaucoup. Je suis fort curieux de savoir plus en détail les sujets de mécontentement du ministère britannique contre cet ambassadeur,[3] et vous ferez tout votre possible pour les pénétrer, afin de m'en rendre compte.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Pieverling, ein ehemaliger preussischer Capitän, suchte eine Stellung in Dänemark und hatte sich als preussischer Unterthan an Arnim mit der Bitte um seine Unterstützung gewandt. Arnim berichtete aus diesem Anlass: „Il vient souvent de pareils sujets qui, par leur conduite et l'état dans lequel ils se trouvent, déshonorent le grade militaire, l'uniforme et la dragonne respectable de Votre Majesté dont ils se décorent." — [2] Saint-Germain (vergl. Bd. XXVI, 373) hatte dem Könige sagen lassen, „qu'il ne désirerait rien davantage que de jouir une fois du bonheur de se mettre à ses pieds". — [3] Maltzan berichtete: „Cet ambassadeur n'est pas entré dans les vues du ministère et doit même s'être opposé à leurs projets."

20453. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Berlin, 15 décembre 1771.

Vous avez bien fait de concourir, de votre côté, à traverser la convocation du *senatus consilium*, que, selon votre dépêche du 30 de novembre dernier qui vient de m'entrer, le roi de Pologne avait projetée.[1] J'approuve parfaitement votre conduite à cet égard et suis persuadé que, dans le fond, le sieur de Saldern n'a pas tout-à-fait tort de regarder les sentiments de ce Prince, ainsi que ceux de ses oncles, comme assez équivoques et de s'en défier grandement.

La réponse de la cour de Vienne à la lettre de notification du roi de Pologne de l'attentat commis contre sa personne, dont vous faites mention, me paraît indiquer assez clairement que cette cour ne cherche que de se captiver ce Prince et de trouver peut-être occasion de pouvoir se mêler des affaires de son royaume.[2] Aussi ne manquerez-vous pas de le faire observer au sieur de Saldern et de lui dire que je croyais qu'il était temps encore de prévenir et d'empêcher que cela n'eût lieu.

En attendant n'oubliez pas de me mander si l'on n'entend et n'aperçoit encore rien là où vous êtes, des troupes que la cour de Russie a résolu de faire entrer en Pologne.

Nach dem Concept. Federic.

20454. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 15 décembre 1771.

Quoique le dernier ordinaire ne m'ait absolument rien apporté de votre part, je ne veux cependant pas vous laisser ignorer que je viens d'être informé par mes lettres de Londres que le ministère britannique est si mécontent de la conduite de son ambassadeur le lord Cathcart à Pétersbourg qu'il l'a tout de suite rappelé.[3] L'on ne me mande cependant point le vrai sujet de ce mécontentement, de sorte que, si vous pouvez vous en procurer quelques particularités, vous n'oublierez pas de m'en faire part.

Au reste, la façon dont on a tourné à Vienne la réponse au roi

[1] Saldern und Benoît hatten die Absendung des von Stanislaus entworfenen Schreibens für die Berufung des Senates, die für die geplante Entsendung von Vertretern ins Ausland (vergl. Anm. 2) erforderlich war, verhindert, „comme elle [la lettre circulaire] était tenue en termes trop généraux et aurait pu donner lieu à des démarches aussi contraires aux intérêts de nos deux cours que l'étaient celles qu'on avait projetées dans le *senatus consilium* tenu à Varsovie du temps du prince Wolkonski" (vergl. Bd. XXIX, 573). — [2] Benoît berichtete, dass die Antwort des österreichischen Hofes sehr verbindlich sei und die Erklärung Maria Theresias und Josephs II. enthalte, „qu'il leur serait fort agréable de voir arriver à leur cour un ministre de la part de Sa Majesté Polonaise". — [3] Vergl. Nr. 20452.

de Pologne sur le dernier attentat contre sa vie,[1] me paraît indiquer qu'on a plus dessein que jamais de se mêler de l'arrangement des affaires de Turquie et de Pologne, et qu'on cherche, par tous les moyens possibles, à se préparer les voies pour y jouer un des premiers rôles. Vous en jugerez par l'extrait ci-joint de mes lettres de Varsovie.

Nach dem Concept. Federic.

20455. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Edelsheim berichtet, Wien 6. December, in Ergänzung des Berichts von Rohd vom 4.[2]: „A l'occasion des facilités qu'on pouvait trouver à se procurer réciproquement des convenances, l'Empereur a dit, en propres termes, au sieur de Rohd: »Le Roi pourrait bien avoir envie de faire quelques acquisitions en Pologne, en un mot celle de la Prusse polonaise, et il faut convenir que les circonstances paraissent assez favorables pour cela. Je crois cependant sa situation fort délicate, l'augmentation de sa puissance pouvant bien donner de la jalousie à la Russie même, malgré le grand besoin qu'elle a, dans ce moment-ci, de son amitié, tout comme elle nous est très nécessaire aussi; mais le Roi, à son tour, a également intérêt de nous ménager.«"

Berlin, 15 décembre 1771.

Votre rapport du 6 de ce mois, avec une apostille, m'est très bien parvenu. Il n'y a point d'autre anicroche de la paix que les acquisitions à faire; je suis très persuadé que la cour où vous êtes, en prendra sa part sans bruit et ne fera pas marcher un seul homme pour le reste. En général, il me paraît que tout se finira encore beaucoup mieux qu'on n'a eu sujet de l'espérer dès le commencement, et que surtout il n'en résultera sûrement point une nouvelle guerre. L'article de la Moldavie et la Valachie étant réglé,[3] vous avez raison de dire que la cour où vous êtes, n'a plus de prétexte à une levée de bouclier, et je me flatte même de lui avoir rendu un service très agréable, en engageant la Russie à y renoncer.

Mais, après cela, je me confirme de plus en plus dans l'idée que le prince de Kaunitz cherche à se rendre maître de l'arrangement des affaires de la Porte et de la Pologne, et je crois même que la réponse qu'on a faite au roi de Pologne,[4] n'est qu'un appât pour y faire consentir Sa Majesté, ou du moins pour se préparer les voies d'y jouer un des premiers rôles.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. Nr. 20453. — [2] Vergl. S. 589. Anm. 4. — [3] Vergl. S. 495. — [4] Vergl. Nr. 20453.

20456. AN DEN GENERALMAJOR VON DALWIG.

Berlin, 15. December 1771.

Ich habe Euren Grenzrapport vom 9. dieses[1] erhalten, und so gross auch derer Oesterreicher und besonders derselben Clerisei Verdruss in Absicht auf die von denen Türken letzthin erlittene starke Niederlage[2] und dass ihnen dadurch nunmehro alle gegen die Russen gehegte gefährliche Desseins vereitelt worden, auch immer sein mag, so könnet Ihr gleichwohl sicher glauben, dass selbige eben so grosse Lust zum Kriege, als solches daher wohl zu muthmaassen sein dürfte, im Grunde nicht haben.

Friderich.

Nach dem Concept.

20457. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Berlin, 16 décembre 1771.

Je ne suis pas tant surpris du langage différent que le duc d'Aiguillon vous a tenu, en dernier lieu, selon votre rapport du 5 de ce mois.[3] Novice dans les affaires, l'on ne saurait prétendre qu'il ait une connaissance exacte de toutes leurs combinaisons et l'œil assez perçant pour les pénétrer dans leur totalité. Il n'est donc pas étonnant qu'il s'embrouille dans le labyrinthe des affaires de Pologne, où des politiques même consommés ont souvent de la peine à ne se point égarer. Je souhaiterais donc bien que vous lui rappeliez, de temps en temps, mon alliance avec la Russie et les obligations qui en découlent. C'est un article très essentiel qui ne lui paraît pas être toujours présent à son esprit, et dont il conviendra de lui rafraîchir sans affectation la mémoire.

Si l'occasion s'en présente, vous pouvez encore lui faire confidemment part de ce que je vous ai mandé en date du 9 de ce mois[4] de la suspension d'armes entre la Russie et la Porte. La première ne paraît au moins point éloignée d'y donner les mains, et si la Porte en est également d'accord, il y aura peut-être moyen d'ouvrir, encore cet hiver ou au printemps prochain, un congrès formel de paix. Tout ce qu'il y a, c'est que l'éloignement de ces deux cours apporte un délai extraordinaire à toute négociation entre elles, de sorte que celle-ci ne saurait non plus aller si vite qu'il serait à désirer.

En attendant, voici quelques particularités[5] des succès que les Russes ont remportés de nouveau sur les Turcs au delà du Danube, et je me flatte qu'ils inspireront des sentiments plus pacifiques à la Porte.

Nach dem Concept.

Federic.

[1] Liegt nicht vor. — [2] Vergl. S. 575. — [3] In der von Sandoz abgegebenen Erklärung, dass das Attentat auf Stanislaus Preussen die Verpflichtung zur Einmischung in Polen auferlege (vergl. Nr. 20 363), wollte Aiguillon einen Widerspruch zu der bisher von König Friedrich verfolgten Friedenspolitik sehen. — [4] Vergl. Nr. 20436. — [5] Die Beilage fehlt.

20458. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Berlin, 16 décembre 1771.

Votre dépêche du 3 de ce mois vient de me parvenir par le dernier ordinaire; mais elle ne me sert que de confirmation de la bonne volonté de la cour britannique envers moi, qui est toujours la même comme à la dernière paix. Heureusement je ne m'embarrasse guère de ses dispositions à mon égard, et il m'est fort indifférent d'être bien ou mal dans son esprit. J'irai toujours mon chemin, sans me soucier d'elle, et le rôle qu'elle joue actuellement parmi les puissances de l'Europe, ne la rend nullement redoutable. Ce qui me paraît surtout de plus singulier, c'est la sensation que l'arrivée d'un nouveau ministre français à ma cour y a faite.[1] Je n'y vois au moins rien de si extraordinaire, et elle me paraît plutôt tout aussi naturelle que de voir résider un ministre de France à Londres. La jalousie que cette cour manifeste d'ailleurs dans toutes les occasions contre moi,[2] me paraît tout aussi incompréhensible. C'est une vraie misère que toutes ces bagatelles, mais elles me confirment de plus en plus que la clique de Bute continue à diriger sourdement tout le ministère britannique et à y conserver les mêmes principes et les mêmes dispositions. A la bonne heure! tout cela ne m'affecte pas.

Nach dem Concept.

Federic.

20459. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Berlin, 16 décembre 1771.

Je ne sais si l'on a raison de traiter avec autant d'indifférence que, selon votre dépêche du 10 de ce mois, on paraît faire là où vous êtes, les derniers différends survenus entre l'Angleterre et l'Espagne à l'occasion de l'insulte faite au pavillon anglais par la saisie de la chaloupe *Le Hawke*;[3] l'issue me semble en pouvoir devenir beaucoup plus sérieuse qu'on ne le pense,[4] et, pour cet effet, vous ferez bien de ne pas perdre cet objet entièrement de vue, mais de le suivre, au contraire, avec attention, pour pouvoir me rendre compte de tout ce qui en reviendra ultérieurement à votre connaissance.

Nach dem Concept.

Federic.

---

[1] Vergl. S. 557. Maltzan berichtete: „On débite qu'il est chargé d'une négociation, et chacun s'en forme ses conjectures." — [2] Maltzan berichtete: „De toute chose qu'ils semblent redouter le plus, c'est que Votre Majesté ne Se mette insensiblement en possession de Danzig et d'Elbing et par là Se mît en possession de tout le commerce de la Baltique." — [3] Vergl. S. 545. — [4] Die Holländer glaubten, versichert zu sein, dass das englische Ministerium es zu einem Kriege mit Spanien nicht kommen lassen, sondern sich mit jeder Genugthuung begnügen werde.

20460. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms übersendet, Petersburg 6. December, ein Schreiben der Kaiserin Katharina II., d. d. 25. November / 6. December;[1]

das „Nouveau projet de la convention conséquemment à la réponse au mémoire de la cour de Berlin";[2]

den „Article séparé et plus secret" in der neuen russischen Fassung;[3]

die von Panin auf Befehl der Kaiserin entworfene „Réponse au mémoire de la cour de Berlin",[4] enthaltend die Gründe, „qui ont engagé la cour d'ici à désirer que Votre Majesté veuille agréer les changements qu'on a proposés comme nécessaires au projet, tel qu'il avait été conçu par Votre Majesté,[5] et pour chercher à La convaincre que l'intention de Sa Majesté l'Impératrice n'est pas de contracter ces nouvelles liaisons dans le but seulement de s'assurer de l'assistance de Votre Majesté pour le seul cas des conjonctures présentes dans lesquelles elle se trouve; mais que c'est plutôt dans la vue de resserrer les liens d'amitié et d'alliance d'une manière à les rendre indissolubles et nécessaires pour le bien-être réciproque des deux États et pour contribuer, autant qu'il est en elle, à augmenter la grandeur et la puissance de la monarchie prussienne. C'est de cette façon-là que le comte de Panin s'est expliqué en me remettant ces pièces."

Solms kündet zugleich an die demnächstige Uebersendung[6] russischer Aenderungsvorschläge zu dem preussischen „Projet pour une convention ultérieure pour l'entretien des auxiliaires". „Votre Majesté a trouvé bon de le faire dresser[7] comme devant servir de règle pour le cas présent seulement. On croirait ici qu'il serait bon de faire de cela une convention perpétuelle, qui aurait force pour tous les cas à venir où les deux États s'enverraient des auxiliaires, sans avoir besoin d'être renouvelée à chaque évènement."

Berlin, 18 décembre 1771.

J'ai reçu à la fois vos dépêches du 29 de novembre et du 3 de ce mois, et le courrier Bartenfelder m'a également remis celles du 6, avec toutes les pièces qui y appartiennent. Leur contenu et surtout celui des dernières exige beaucoup de réflexions, et la lettre de Sa Majesté l'Impératrice n'est pas moins intéressante, de sorte que je me prendrai tout le temps nécessaire de les bien peser, et que je ne saurais y répondre aujourd'hui.

Tout ce que je puis vous dire d'avance, c'est que j'attends, dans peu de jours, ici mon ministre d'État de Rohd de Vienne, qui me mettra foncièrement au fait de tout ce qui se passe à cette cour, et dont je n'oublierai pas de vous faire part.

Federic.

Nach dem Concept.

20461. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Berlin, 18 décembre 1771.

Je suis très satisfait du détail où vous êtes entré dans votre rapport du 11 de ce mois sur les différents magasins de la cour où vous êtes,

[1] Vergl. Nr. 20513. — [2] Vergl. unten S. 641. Anm. 3. — [3] Vergl. unten S. 644—646. — [4] Vergl. Nr. 20512. — [5] Vergl. Nr. 20224. — [6] Vergl. S. 625. — [7] Vergl. Nr. 20222.

et sur l'amas des grains qu'ils contiennent.[1] C'est un objet que votre successeur fera bien de suivre, afin de me rendre compte de tout ce qui a rapport à un article aussi essentiel dans les conjonctures présentes.

Ce qui excite encore ma curiosité, c'est de savoir l'impression que le dernier passage des Russes sur le Danube[2] a faite à Constantinople, de sorte que je m'attends également à en être informé dans peu.

Der Schluss betrifft die Erstattung von Auslagen.

Federic.

Nach dem Concept.

20462. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Berlin, 18 décembre 1771.

Je vous avoue que l'état dont, selon votre dépêche du 4 de ce mois, le prince Repnin dépeint l'armée russe aux ordres du comte de Rumänzow, me surprend extrêmement. Les ravages que, selon lui, la peste y a faits,[3] réveillent surtout mon attention, et, pour cet effet, vous ne manquerez pas de me marquer soigneusement toutes les nouvelles qui vous reviendront, non seulement à l'égard de cette armée, mais aussi au sujet de la contagion qui ne cesse de se manifester encore toujours dans différentes contrées. Si vous pouvez dans l'occasion sonder sans affectation le sieur de Saldern sur ces articles, vous me ferez plaisir de le faire jaser là-dessus, et de me communiquer fidèlement les notions que vous en recueillirez.

Federic.

Nach dem Concept.

20463. AN DEN GENERALMAJOR VON BELLING.

Berlin, 19. December 1771.

Ich gebe Euch auf Eure Anfrage vom 14. dieses[4] hierdurch in Antwort, dass es bei dem Postirungsplan, sowie Ich solchen bereits approbiret habe und derselbe dermalen von Euch schon eingerichtet ist, dergestalt sein Verbleiben behalten muss, dass der Infanterie die Stadt zu defendiren oblieget und überlassen bleibt, Ihr aber Euch nicht in der Stadt Posen, sondern bei der Postirung selbst, und zwar da, wo Ihr es am nöthigsten findet, aufhalten und, sobald die Conföderirte die Stadt zu attaquiren sich erdreisten, sogleich mit dem ganzen Schwarm

[1] Rohd zählte die Magazine und ihre Bestände auf. Er zog aus seinen Angaben den Schluss: „On se prépare à tout évènement, si on ne parvient pas à obtenir une pacification telle qu'on la voudrait." — [2] Vergl. S. 575. — [3] Das russische Heer sollte in der Moldau über 15000 Mann an der Pest verloren haben. — [4] Liegt nicht vor.

der Euch untergebenen Kavallerie vorrücken und selbige zurück- und auseinanderschmeissen und solchergestalt die Stadt souteniren müsset.

Nach dem Concept. Friderich.

20464. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Maltzan berichtet, London 6. December: „La démarche si subite du ministère à rappeler le lord Cathcart,[1] me fait soupçonner être une suite de la nomination d'un ministre de la cour de France à la cour de Votre Majesté. L'expression dont se servit lord Suffolk envers le ministre de Russie, en lui notifiant ce rappel, m'a paru même singulière; »car,« dit-il, »il nous faut à votre cour dans ce moment une personne qui sache négocier.« Je crois que la nomination du marquis de Pons a secoué un peu ces gens-ci, et je soupçonne même qu'ils tâchent de communiquer leur alarme, à ce sujet, au ministre de Russie."

Berlin, 19 décembre 1771.

Votre rapport du 6 de ce mois vient de m'être fidèlement rendu, et je vous avoue que je ne comprends pas trop à la mauvaise disposition que la cour britannique manifeste en toute occasion à mon égard. Bien au contraire, je lui ai rendu bien plus de bons que de mauvais services, et je ne veux en rappeler que celui qu'elle a éprouvé de ma part après sa convention ignominieuse de Kloster-Zeven.[2] Quoi qu'il en soit, comme je vois qu'elle ne peut pas modérer l'envie qu'elle me porte, je me crois autorisé à lui rendre la pareille, et je ne manquerai peut-être point d'occasion de faire éclater la reconnaissance que je dois à tous ses bons procédés.

En attendant, il m'importe infiniment d'approfondir les différents objets des instructions dont on munira le nouveau ministre britannique en Russie, et comme il ne vous sera peut-être pas impossible de vous en mettre au fait, vous ne négligerez rien pour m'en procurer quelque connaissance sur laquelle je puisse tabler.

Nach dem Concept. Federic.

20465. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 19 décembre 1771.

Si je ne vous réponds pas encore sur le traité,[3] c'est qu'il faut du temps pour tout examiner, et que je ne puis avoir fait dresser les instruments nécessaires aussi vite.

Mais quant à ce qui regarde la ville de Danzig,[4] je prévois que le grand obstacle vient de la part des Anglais. Je vous communique ce

[1] Vergl. S. 598. — [2] Vergl. Bd. XV, 489. — [3] Vergl. Nr. 20460. — [4] Den von Russland geforderten Verzicht auf Danzig.

qu'on me mande sur ce sujet de Londres,[1] et je vous enjoins d'observer exactement le nouveau ministre qui relèvera celui d'à présent, parceque je suis instruit qu'il sera chargé d'employer tous les moyens possibles pour me brouiller avec la cour où vous résidez.[2] Il ne sera pas mal de prévenir même le comte Panin sur ce sujet.

Je vous envoie ci-joint la distribution des magasins des Autrichiens, par où vous verrez qu'indépendamment de leurs magasins de Hongrie ils n'ont pas oublié de penser à la Bohême.

Cependant, je suis pleinement persuadé que, selon les mesures prises entre les deux cours, l'entrée des nouvelles troupes russiennes en Pologne ôter[a] l'envie que la cour de Vienne a d'agir à présent.

Je n'ai point trouvé la ville d'Elbing marquée dans le traité; j'espère que ce sera par oubli, et qu'on ne voudra pas révoquer sur ce sujet ce qu'on avait statué en un autre temps.[3] Il y aura encore quelques points à éclaircir sur la prise de possession et sur l'emploi des auxiliaires, mais il m'est impossible d'achever le tout si vite; ainsi il faudra attendre que toute cette matière ait été repensée et réglée.

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept: „Au comte Solms"; das Datum von der Cabinetskanzlei hinzugefügt.[4]

20466. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Berlin, 19. December 1771.

Was nach Meinen vorhergegangenen Ordres bloss eine Vermuthung war, kann Ich Euch nunmehro als eine Gewissheit melden. Russland will bei dem mit der Pforte einzugehendem Friedensgeschäfte aus wahrer Neigung zum Frieden und in Rücksicht auf Meine Vorstellungen sich der Moldau und Walachei gegen eine zu bestimmende Entschädigung und festzusetzende Summe Geldes begeben und diese beide Provinzien der Pforte wieder zurückliefern; dahingegen bestehet dasselbe auf den Besitz von Bender um so mehr, als diese Festung gar nicht zu diesen Provinzien, sondern zu Bessarabien gehöret und folglich nicht unter die Zurückgabe bemelter Provinzien gerechnet werden kann. Sollte jedoch die Pforte auch hierbei allzu grosse und unübersteigliche Hindernisse finden, so will Russland allenfalls und bloss aus Liebe zum Frieden sich dagegen Oczakow, Kinburn oder eine andere Festung an der Mündung des Dniepers ausbedingen, um wenigstens eine Vormauer gegen die Einfälle der Tartarn zu haben, und es hofft, dass die Pforte ihm solches bei der durch den gegenwärtigen Frieden den Tartarn zu

[1] Vergl. S. 602. Anm. 2. — [2] Vergl. Nr. 20464. — [3] In dem ersten russischen Contre-Projet (vergl. S. 337). — [4] In einem von der Cabinetskanzlei hinzugefügten Schlussabsatz erklärt der König, dass er auf den Getreideankauf in Reval (vergl. S. 532) des Preises wegen verzichte.

verschaffenden Unabhängigkeit um so weniger versagen werde, als sie selbst aus eben dergleichen Grunde bei dem Nimirowschem Frieden auf die Zurückgabe von Oczakow bestanden hat, obschon damals die Tartarn nicht wie anjetzo ein freies und unabhängiges Volk werden sollen.[1]

Dies ist ohngefähr die Base, nach welcher Russland den Frieden mit der Pforte zu schliessen Willens ist, und es ist zugleich erbötig, wie Ich Euch schon in einer Meiner vorigen Ordres[2] zu erkennen gegeben habe, zu Beförderung dieser Negociation eine gewisse Summe Gelds aufzuopfern. Es hat Mich auch die russische Kaiserin ersucht, Euch von diesen ihren Gesinnungen vertraute Eröffnung zu thun, damit Ihr davon bei Gelegenheit zu Beförderung der Friedensnegociation dienlichen Gebrauch machen könnet. Ich überlasse jedoch die Art und Weise dieses Gebrauchs lediglich Eurer Einsicht und Ueberlegung.

Nach dem Concept. Friderich.

20467. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Berlin, 19 décembre 1771.

Je vous ai déjà donné à connaître plusieurs fois, et je le répète encore en réponse à votre dépêche du 13 de ce mois, que je suis d'opinion que tous les projets de finances qui s'agitent à la cour où vous êtes, ne feront jamais obtenir le but qu'on s'en promet, et il me paraît que celui du papier monnaie qu'on vient d'y proposer, sera tout aussi insuffisant à redresser le dérangement qui y règne dans les caisses, que ceux qu'on a employés jusqu'ici, mais que de toute nécessité il faudra, à la fin, se résoudre à une nouvelle réduction de l'armée, contre laquelle on se raidit tant.

Federic.

Nach dem Concept.

20468. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Berlin, 19 décembre 1771.

Comme le contenu de votre dépêche du 13 de ce mois ne me fournit point matière à réflexions, je profite de cette occasion pour vous dire qu'il paraît dans le public un plan de négociation d'argent pour la cour de Vienne qui a été offert au public d'Amsterdam, dont probablement vous devez avoir connaissance, et, désirant de savoir s'il y a de la réalité ou non à cet emprunt de ladite cour en Hollande, vous aurez soin de m'éclaircir là-dessus, et, au cas qu'il en soit effectivement

[1] Vergl. S. 647. 648. — [2] Vergl. Nr. 20414.

question, vous ferez bien de ne pas perdre de vue pareille négociation, mais de la suivre attentivement, pour être au fait en combien elle pourra réussir ou non.

Federic.

Nach dem Concept.

20469. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.[1]

Berlin, 20 décembre 1771.

Si j'ai été surpris de voir, par votre dépêche du 6 de ce mois, que l'arrangement du douaire de la Reine ma sœur reste encore toujours accroché, je l'ai été bien davantage d'apprendre de cette Princesse même que, depuis le mois de juin passé, elle n'a absolument touché le moindre argent, et que même on fait difficulté de lui bonifier celui dont elle a eu besoin depuis ce temps-là pour son entretien et celui de sa maison. Je vous enjoins donc d'en parler au ministre de Russie le comte Ostermann, ainsi qu'aux personnes où il conviendra, de la cour où vous êtes, en leur donnant à connaître mon étonnement à cet égard et en insinuant surtout à ces derniers que ce refus était entièrement déplacé, puisque, étant leur Reine, ils ne pouvaient point se dispenser de fournir à son entretien.

Pour ce qui regarde le couronnement du Roi,[2] je suis persuadé que c'est à tort qu'on impute à la cour d'éloigner cette cérémonie. Je sais positivement que son intention n'est pas de prolonger la durée de la présente Diète, et qu'elle verrait avec plaisir que ce couronnement eût lieu le plus tôt possible. Mais, quoi qu'il en soit, je ne vois pas de quelle manière les disputes qui se sont élevées à ce sujet, s'apaiseront, et c'est au temps seul à le développer.

Federic.

Nach dem Concept.

20470. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Berlin, 21 décembre 1771.

Der König übersendet dem Grafen Finckenstein abschriftlich die Erlasse an Solms vom 18. und 19. und an Zegelin vom 19. December (vergl. Nr. 20460. 20465 und 20466) und stellt seine Antwort an die Churfürstin-Wittwe von Sachsen in Aussicht.

D'ailleurs, je suis bien sensible aux ouvertures confidentes du landgrave de Hesse-Cassel au sujet des nouvelles offres des Confédérés.[3]

[1] Am 16. December beauftragt der König Dönhoff, ihm beim Schluss des Reichstages eine Anzeige zu erstatten. — [2] Vergl. S. 534. — [3] Nach Oeynhausens Mittheilung hatten sich Mostowski und ein andrer Pole nach Cassel begeben, dem Landgrafen abermals die polnische Krone angeboten und Unterstützung mit Truppen

Vous n'oublierez pas d'en remercier son ministre le comte d'Oeynhausen et d'y ajouter en réponse à ses insinuations qu'à mon avis le Landgrave pouvait être entièrement tranquille sur la menace dont les Confédérés avaient accompagné leur nouvelle offre; que l'électeur de Saxe ne parviendrait sûrement point au trône de Pologne, et que cette couronne ne dépendrait jamais de la disposition des Confédérés; de sorte que je ne saurais que me référer à ce que j'avais dit à ce Prince sur ces ouvertures dès le moment qu'il m'en avait fait la première confidence.[1]

Quant au changement dans la mission du sieur Gunning, à qui la cour britannique destine le poste de Russie,[2] il dépendra entièrement de Sa Majesté Britannique par qui elle voudra le remplacer à ma cour, et je ne vous dissimulerai point qu'il me sera fort indifférent sur qui son choix tombera. Vous pouvez en informer son chargé d'affaires.

Nach der Ausfertigung. Federic.

20471. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Berlin, 22. December 1771.

Mir ist Euer Bericht vom 18. Novembris heute Morgen richtig zugekommen, Ich habe aber vor der Hand Euch darauf keine neue Verhaltungsbefehle zu ertheilen, Ich beziehe Mich vielmehr auf Meine vorige und letztere Ordres vom 19. dieses Monats[3] und füge denenselben nur noch hinzu, dass die Versicherung, welche die Pforte nach Eurem obigem Bericht in Ansehung des Demembrements ihrer Provinzien von Mir verlangt,[4] etwas zu stark ist und Ich Mich dahero dazu gar nicht entschliessen kann. In einer Meiner vorigen Ordres hingegen habe Ich Euch zu erkennen gegeben, wie Russland sich schmeichle, durch Corruptiones bei der Pforte zu seinem Zweck zu kommen,[5] und Ich bin dahero sehr begierig, von Euch zu wissen, wie weit seine Hoffnung hierunter wohl begründet und was davon für ein Erfolg zu erwarten sein möchte.

Friderich.

Nach dem Concept.

---

und Geld gefordert, „en y ajoutant la menace que, dans le cas d'un refus, ils se verraient obligés de reprendre leurs premières idées en faveur de la cour de Saxe". Der Landgraf hatte abschlägig geantwortet. Bericht Finckensteins, Berlin 20. December.

[1] Vergl. Nr. 19723 und 20353. — [2] Burnet hatte auf Befehl seiner Regierung Finckenstein unterrichtet, dass Gunning (vergl. S. 4. 528) nach Petersburg gehen und an dessen Statt ein andrer Gesandter für den Berliner Posten sofort ernannt werden solle. — [3] Nr. 20466. — [4] Zegelin berichtete, die Pforte fordere die entweder durch Finckenstein oder durch ihn selbst auszustellende schriftliche Versicherung, „dass sie nichts von ihren Possessions verlieren sollte" (vergl. S. 594); sie würde alsdann sofort ihre Bevollmächtigten zum Congress senden und mit Verzicht auf die guten Dienste Oesterreichs „sich einzig und allein in diesem Geschäfte auf Ew. Königl. Majestät bona officia verlassen". — [5] Vergl. S. 566.

20472. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 22 décembre 1771.

Quoique je ne vous réponde pas encore à tous les articles du contre-projet, je m'attache aujourd'hui à examiner le seul article des prises de possession.[1]

Or il faut nécessairement que le secret ait été trahi à Pétersbourg, car vous aurez vu ce qu'on m'écrit d'Angleterre,[2] vous aurez vu ce qu'on m'écrit de Constantinople,[3] et le comte Panin sait lui-même ce qu'en a dit le prince Kaunitz au prince Golizyn.[4] Quant aux Anglais, il y a bien toute apparence qu'on leur aura fait confidence de ce projet à Pétersbourg, et que ce sont eux qui ont contrecarré mes idées sur la ville de Danzig. Quant à la façon dont le secret a été découvert par les Français et par les Autrichiens, tous mes soupçons tombent sur un certain Sabatier, résident de France à Pétersbourg;[5] c'est un garçon très adroit et très délié, et je ne doute pas que par des voies odieuses il ne soit parvenu à percer ce mystère; qu'il en a informé sa cour, en même temps les Autrichiens, et que ces deux cours non seulement en ont instruit la Porte, mais encore qu'ils se sont servis de cette nouvelle comme d'un ferment pour en échauffer l'esprit des Confédérés et les animer davantage et contre la Russie et contre moi.

Notre secret étant donc éventé de la sorte, ne convient-il pas de prendre d'autres mesures que si nos desseins n'avaient été connus que de nous?

Pour vous expliquer mes idées, je vais suivre premièrement celles du projet de la cour de Russie. On voit que cette cour se flatte d'une suspension d'armes avec les Turcs pour cet hiver, dont elle se propose de profiter pour faire directement sa paix avec les Turcs. Elle espère par des corruptions d'amener la Porte à condescendre en tout au projet de paix qu'elle vient de minuter, et, après cette paix faite, elle infère que notre supériorité obligera la cour de Vienne d'en passer par où nous voudrons. L'idée en soi-même est bonne, mais je crains qu'elle ne pourra pas s'exécuter, par les raisons que je vous ai déjà alléguées dans une de mes dépêches du mois passé,[6] à moins que les derniers avantages des Russes au delà du Danube n'aient inspiré d'autres sentiments aux Turcs et ne les aient rendu plus souples. Or, supposons que cela en vienne à une véritable négociation avec les Turcs, le comte Panin doit s'attendre que les Turcs feront d'abord des questions pour entamer la matière du démembrement de la Pologne. Il faudra donc s'expliquer. Si on veut les nier, et que la paix se fait avec les Turcs, on se donne un démenti ensuite, en prenant ces possessions, et l'on prépare aux

[1] Vergl. S. 642. 643. — [2] Vergl. Nr. 20465. — [3] Vergl. S. 542. — [4] Vergl. S. 579. 580. — [5] Vergl. Bd. XXVIII, 480; XXIX, 551; XXX, 394. — [6] Vergl. Nr. 20373.

Turcs une juste cause de recommencer la guerre à nouveaux frais. Cette considération est très importante et mérite d'être pesée. Il me semble donc que notre dignité exigerait d'en agir autrement, et que le moment de prendre possession et de le déclarer aux Autrichiens et à tout le monde, serait au mois de mai, lorsque toutes les troupes russes seront entrées en Pologne. Car il faut pourtant une fois prendre un parti bien décidé sur tout ceci; car vouloir une chose, et ne pas faire ce qu'il faut pour l'obtenir, ce sont des contradictoires.

Quant à la ville de Danzig, si je me résous à m'en désister,[1] vous devez croire que ce n'est uniquement qu'en considération de l'Impératrice; mais en lui faisant ce sacrifice, je puis me flatter, d'un autre côté, qu'on voudra avoir plus d'égards pour mes sûretés et fixer le temps des prises de possession.

Au reste, le douaire de ma sœur, la reine douairière de Suède, n'est pas encore réglé. Bien loin de témoigner le moindre empressement à y mettre la dernière main, on imagine mille anicroches pour en éloigner l'arrangement. Ce n'est pas tout encore, et je sais de Sa Majesté elle-même que depuis le mois de juin elle n'a pas touché un sol pour son entretien et celui de sa maison. On lui fait même des difficultés de lui assigner quelque bonification des dépenses qu'elle a été obligée de faire pour y subvenir.[2] Cette conduite est bien singulière, et c'est peut-être l'unique exemple dans l'histoire et les annales de Suède où l'on ait laissé manquer le nécessaire à une reine de Suède. Aussi ne saurais-je vous cacher combien je suis scandalisé d'un procédé aussi indécent envers une sœur que j'aime et que j'estime infiniment, et vous ferez bien d'en informer le comte de Panin et de le requérir de coopérer, autant qu'il est possible, à y remédier de la manière qu'il jugera la plus convenable.

Enfin, je ne veux pas non plus vous laisser ignorer que le chargé d'affaires d'Angleterre vient d'informer mes ministres que Sa Majesté Britannique avait nommé le sieur Gunning pour aller relever le lord Cathcart à la cour où vous êtes. C'est le même qui était destiné pour ma cour, et le sieur Burnet a ajouté que sa cour se réservait de nommer incessamment un autre ministre à sa place.[3]

Étant sur le point de finir, je viens de recevoir mes lettres de Constantinople du 18 de novembre dernier.[4] Je vous en adresse donc, à la suite de la présente, une copie qui vous fera voir que j'ai assez bien deviné les dispositions de la Porte pour la paix. Vous y observerez surtout qu'il n'y a nulle apparence de la persuader jamais à une négociation immédiate avec la Russie; que l'indépendance des Tartares est un article auquel elle ne dônnera point les mains; qu'il faudrait, en tout cas, pour le moins encore une couple de campagnes pour l'obliger à un tel sacrifice, et qu'en général on saurait d'autant moins se flatter de lui

[1] Vergl. S. 643. Anm. 2. — [2] Vergl. Nr. 20469. — [3] Vergl. S. 609. — [4] Vergl. Nr. 20471.

faire agréer les propositions actuelles de la Russie, qu'elle ne manque pas des alliés qui par leurs insinuations flatteuses la raidissent contre tout démembrement de ses provinces.

Quoi qu'il en soit et pour faire voir à la Russie combien je suis prêt et disposé à accélérer la négociation de sa paix, je n'ai pas manqué d'instruire, tout de suite, mon major de Zegelin en conformité de son dernier mémoire,[1] et il faudra voir si ces nouvelles insinuations seront mieux accueillies ou si, comme j'ai lieu d'appréhender, elles trouveront les mêmes contradictions que les précédentes.

La nomination de Mussu Oglu à la place de grand-vizir[2] ne me paraît, au moins, pas de bon augure à cet égard. On prétend à Vienne[3] qu'il n'est nullement porté à la paix, que, bien au contraire, il ne respire que la guerre, et que, d'ailleurs, la Porte ne souscrirait jamais à aucune condition de paix, sans avoir obtenu l'approbation et le consentement de l'Autriche.

Voici la copie de mes dernières lettres de Constantinople, qui viennent de m'entrer.

Federic.

Nach dem Concept. Die ersten fünf Absätze sind nach einer eigenhändigen Aufzeichnung: „Au comte Solms" dem Concept eingefügt worden.

20473. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Berlin, 22 décembre 1771.

Tout ce que vous me dites dans votre rapport du 14 de ce mois sur les dispositions de la cour où vous êtes,[4] est très analogue aux idées que je m'en suis formées, et j'attends avec impatience le retour de mon ministre d'État de Rohd pour m'éclaircir ultérieurement avec lui sur tous ces différents objets.

La nomination d'un nouveau ministre de France à ma cour est, au reste, très fondée. C'est le marquis de Pons qui est nommé à cette ambassade, et je me réfère à ce que je vous ai ordonné, dans un de mes ordres précédents, d'insinuer au prince de Kaunitz à ce sujet.[5]

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. Nr. 20466. — [2] Muhsin Sade (auch Mussu Oglu genannt), der Nachfolger des am 11. December abgesetzten Grossveziers Mohammed Pascha, war bereits von 1765 bis 1768 Grossvezier gewesen (vergl. Bd. XXIV, 405; XXVII, 561). — [3] Bericht von Edelsheim, Wien 14. December. — [4] Edelsheim berichtete, dass er über die Haltung Oesterreichs erst nach Eintreffen der russischen Antwort (vergl. S. 590) genauere Angaben machen könne. Er glaubte, aus Aeusserungen von Kaunitz schliessen zu müssen, „que ce ministre doit avoir des assurances positives de la Porte qu'elle ne fera jamais cette paix sans son intervention". — [5] Vergl. S. 591.

20474. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Berlin, 22 décembre 1771.

Il est bon que vous ayez saisi l'occasion, ainsi que vous le mandez par votre dépêche du 10 de ce mois, pour dire franchement la vérité au sieur de Saldern et lui faire connaître que sa vivacité et grossièreté d'agir est très mal placée.[1] Les discours de cet ambassadeur sont d'ailleurs remplis de tant de contradictions que sa façon de penser doit être des plus inconstantes et varier presque du jour au lendemain. Aussi suis-je persuadé que les affaires, bien loin de souffrir de son rappel, s'il devait effectivement avoir lieu, comme il vous en a parlé, en tireraient, au contraire, de l'avantage, puisque sa conduite ne peut manquer de les embrouiller de plus en plus. C'est tout ce que j'ai à vous marquer aujourd'hui.

Federic.

Nach dem Concept.

20475. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Berlin, 22 décembre 1771.

Voici encore un supplément[2] à mes ordres au comte de Solms à Pétersbourg dont je vous ai adressé hier[3] la copie.

Les dernières dépêches du major de Zegelin à Constantinople,[4] au contraire, ne me fournissant aucune matière à de nouvelles instructions sur l'ouvrage de la paix, et ne faisant que me confirmer l'éloignement de la Porte de tout démembrement de ses provinces, soutenu par les insinuations des cours de Vienne et de Versailles, je me suis borné à décliner l'assurance que la Porte me demande à cet égard, et à renvoyer au reste, mon major de Zegelin à mes ordres précédents.[5] La seconde copie ci-jointe vous l'apprendra plus en détail.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

20476. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Berlin, 22 décembre[6] 1771.

Je vous fais cette lettre uniquement pour accompagner celle que je viens de recevoir du maréchal de la Confédération de la Grande-Pologne

[1] Vergl. Nr. 20328. — [2] Vergl. Nr. 20472. — [3] Vergl. S. 608. — [4] Vergl. S. 609. — [5] Vergl. Nr. 20471. — [6] Auf dem „für die Cabinetsvorträge" angefertigten „Extract" aus dem Gesuch eines Polen von Zychlinski in Herrnstadt um Verleihung des schlesischen Incolats, „um mit seinem Vermögen aus Polen in Schlesien sich ansässig machen zu können", findet sich die Bleinotiz des Cabinetssecretärs für die Weisung des Königs an den Minister Hoym, Berlin 22. December: „Hoym. An die Polen ist Mir eben nicht viel gelegen. Ich muss erst

de Zaremba;[1] à laquelle il n'y a point de réponse à faire, n'étant point intentionné de me commettre en aucune manière avec les chefs des ennemis du roi et de la république de Pologne.

Nach der Ausfertigung. Federic.

20477. AN DEN RESIDENTEN TIETZ IN DANZIG.

Berlin, 23. December 1771.

Mir sind Eure beide Berichte vom 18. dieses Monats wohl zugekommen, und da Ihr von selbst einsehet, von was für einer grossen Erheblichkeit es für Mich und Meine Länder ist, von den eigentlichen Umständen der Pest posttäglich zuverlässige Nachrichten zu erhalten, so werdet Ihr auch in Mittheilung dererselben unermüdet fortfahren und Mir nicht das geringste verschweigen, was Ihr darüber mit Zuverlässigkeit in Erfahrung bringen möchtet.

Von denen ersten Begriffen, welche Ihr Mir von der Verfassung zwischen dem dortigen Magistrat und Bürgerschaft gegeben,[2] bin Ich sehr zufrieden, indessen ist es noch zur Zeit nicht nöthig, dass Ihr in dem Euch vorhin geschehenen Auftrag[3] weiter gehet, sondern Ihr könnet vielmehr solchen vorjetzo nur gänzlich ruhen lassen.

Dahingegen veranlasst Mich der übrige Inhalt eben dieses Eures chiffrirten Berichts, von Euch einen näheren und detaillirteren Plan von der Handlung der dortigen Stadt zu erfordern. So viel Mir davon bekannt ist, ziehen die Danziger jährlich aus Polen ohngefähr so viel Korn, Hanf, Leinsamen und dergleichen, als sie zu ihrem Baratthandel nach Holland, Engelland und Frankreich gebrauchen. Holland liefert ihnen dagegen allerhand ostindische Waaren an Pfeffer, Indigo und dergleichen Specereien, wie auch holländische Tücher; Engelland hingegen gleichfalls Tücher und wer weiss was noch für andere Waaren, sowie Frankreich Weine und seidene Étoffes, welche sie insgesammt wieder in Polen absetzen. Aus Russland nehmen sie Flachs, Pottasche, Juchten und

wissen, was es vor ein Mensch ist, und die Umstände." Auf Hoyms Bericht vom 17. Januar 1772 antwortet der König am 22., er verlange „nicht eigentlich" zu wissen, „ob er von altem Adel, sondern ob er von guter Conduite sei und seine Leute, die, sobald er in Schlesien sich etabliret, frei und keine polnische Sclaven mehr sind, nicht tyrannisire". Auf Hoyms weiteren Bericht vom 15. Februar bewilligt der König am 22. das Incolat für Zychlinski, da „eine gute Acquisition an ihm zu machen sich schon hoffen lässt".

[1] Zaremba beschwerte sich, „Schmiegel aux frontières" 19. December, über die Getreide- und Fourageforderungen der preussischen Commandos in Polen und bat um Abhülfe. — [2] Tietz berichtete, dass, trotz aller Uneinigkeit, „dennoch die Begierde zu herrschen, die den Rath über seine Mitbürger so weit erhebt, und das Vorurtheil der Freiheit, wovon jeder Bürger, wenn er gleich über seine Obrigkeit murrt, doch eingenommen ist, die Stiftung gegenseitiger Factionen sehr misslich zu machen scheinet" (vergl. S. 575). — [3] Vergl. Nr. 20427.

Pelzwerk, und in Dänemark haben sie gleichfalls einen Baratthandel, dessen eigentliche Beschaffenheit aber Mir nicht bekannt ist. Um Mir also einen deutlichen Begriff von dem Danziger Handel mit diesen verschiedenen Reichen beizubringen, so fertiget ein ordentliches Verzeichniss der dahin von Danzig abgehenden und dagegen zurücknehmenden Waaren an und vergesst nicht, in solchem zugleich die Quantität von jeder Sorte von Waaren, so viel möglich, zu bestimmen und anzuzeigen und die aus- und eingehenden Waaren mit einander zu balanciren.

Nach dem Concept. Friderich.

20478. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Berlin, 23 décembre 1771.

Le dernier ordinaire m'a apporté, à la fois, vos rapports du 8 et du 12 de ce mois. Le seul bien qui pourra résulter de l'attentat des Confédérés sur la vie du roi de Pologne, c'est qu'ils seront abandonnés de toutes les puissances de l'Europe, même de celles qui paraissaient d'abord s'intéresser pour eux. Ce que vous me marquez des reproches très vifs que le duc d'Aiguillon a faits au comte Wielhorski, me confirme dans cette idée, et, en effet, ce sont des misérables qui ne méritent point qu'aucun gouvernement sage prenne leur parti, ne fasse seulement semblant de vouloir les soutenir.

Quant à votre nouvel entretien avec le duc d'Aiguillon, vous n'aurez apparemment point négligé, en conformité d'un de mes ordres précédents, d'informer ce ministre du consentement de la Russie à une suspension d'armes.[1] Vous lui ajouterez donc, dans l'occasion, qu'après cet acquiescement de la Russie, il ne dépendrait que de lui de disposer la Porte par ses représentations à l'ouverture d'un congrès. Si celui-ci a lieu, et que la négociation entre les deux parties belligérantes prend quelque consistance, je suis presque assuré que la paix sera rétablie au printemps prochain. Si, au contraire, la Porte ne s'y prête pas, et qu'elle persévère dans son animosité, je ne répondrai de rien, et les affaires s'embrouilleront sûrement à un point qu'on ne saura plus comment en sortir.

Il en est à peu près de même des brouilleries particulières entre les ministres de la cour où vous êtes.[2] Elles paraissent aller à un point qu'il n'y a qu'un prompt accommodement qui puisse garantir ce ministère d'un bouleversement total et remettre quelque ordre dans le gouvernement.

Celles entre l'Espagne et l'Angleterre, au contraire, pourraient bien être apaisées encore, et après la réponse du gouverneur de Carthagène,

[1] Vergl. S. 601. — [2] Es handelt sich vornehmlich um den Gegensatz zwischen Aiguillon und Maupeou, der bei jeder Angelegenheit zum Ausdruck kam.

dont vous faites mention,[1] il y a toute apparence que, moyennant la médiation de la France, l'Angleterre sera toute disposée à y acquiescer et à la regarder comme une satisfaction suffisante de l'affront qu'elle a essuyé de la part de l'Espagne.

Federic.

Nach dem Concept.

20479. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Berlin, 23 décembre 1771.

La réponse de l'Espagne au sujet de la dernière insulte a été, selon les nouvelles qui m'en sont revenues,[2] assez polie, de sorte que je pense comme vous, dans votre rapport du 10 de ce mois, que, malgré tout l'affront que l'Angleterre a essuyé en cette occasion, elle avalera cette pilule avec la même résignation que celle de Falkland, sans en faire éclater son ressentiment. Tout ce qu'il y a, c'est que cette indolence rendra l'Espagne plus hardie à faire à l'Angleterre encore d'autres avanies et à affronter la faiblesse de l'administration actuelle.

Federic.

Nach dem Concept.

20480. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Berlin, 23 décembre 1771.

L'opinion où l'on paraît être, selon votre dépêche du 17 de ce mois, là où vous êtes, que l'électeur de Trèves remportera vraisemblablement les suffrages du chapitre de Liège,[3] ne me fait, je vous avoue, nullement plaisir. Si l'élection se réalise effectivement en faveur de ce Prince, la faute n'en sera qu'aux Hollandais, qui ont traité cette affaire avec la dernière indolence. Aussi me paraît-il que toute cette nation, en comparant son état passé avec celui d'aujourd'hui, a totalement changé à son désavantage, et qu'il s'en faut bien qu'elle soit encore ce qu'elle était ci-devant.

Pour ce qui regarde, au reste, les différends de Zélande, je ne vois pas de quelle conséquence les démarches de cette province et surtout la nomination du sieur van der Elm pour son député à l'assemblée des États-Généraux pourrait être pour le prince d'Orange et quel tort cela peut faire à ses intérêts.[4]

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Nach dem Bericht von Sandoz, Paris 8. December, hatte der Gouverneur erklärt, dass auf die Weigerung des Capitäns, seine Papiere zu zeigen, das englische Schiff wegen des Verdachts der Contrebande aufgebracht, nach deren Vorlegung aber sofort freigelassen sei (vergl. S. 545. 556). Der Gouverneur hatte ferner die Drohung, alle auf 12 Meilen der spanischen Küste sich nähernden englischen Schiffe ebenso zu behandeln, als Erfindung bezeichnet. — [2] Vergl. Nr. 20478. — [3] Vergl. S. 555. — [4] Thulemeier begründete seine Besorgniss damit, dass über die durch Vermittlung

20481. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Berlin] 23 [décembre 1771].[1]

Ma chère Nièce. J'ai eu le plaisir de voir par votre lettre[2] que vous jouissez encore, ma chère enfant, d'une bonne santé: c'est ce [que] vous pouvez m'apprendre de plus agréable; quant à vos nouvelles, celle de votre contentement me suffit.

J'admire comme vous retournez vos ambassadeurs de façon d'en tirer encore quelque profit; nous n'avons point de ces vilains animaux ici, et bien nous en prend; car les ministres du second ordre n'ont ni la morgue des premiers ni leurs insupportables prétentions.

Ce que je [peux] vous dire d'ici, n'est pas grande chose. J'ai persuadé ma sœur, la reine de Suède, avec quelque peine d'aller aux spectacles; la diversité et la variété des objets[3] dissipera, comme je l'espère, le fâcheux souvenir de ses peines passées. On m'appelle chez elle, ce qui, pour cette fois, m'empêche, ma chère enfant, de vous en dire davantage sinon de vous assurer de toute la tendresse avec laquelle je suis, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Faites, je vous prie, les assurances de mon plus tendre souvenir à notre cher prince d'Orange.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

20482. A L'ÉLECTRICE DOUAIRIÈRE DE SAXE A DRESDE.

[Berlin] 24 décembre 1771.

Madame ma Sœur. Je commence par faire mille excuses à Votre Altesse Royale de n'avoir pu Lui répondre plus tôt. Ce qui doit me légitimer envers une Princesse qui connaît aussi bien que vous, Madame, les devoirs de l'amitié, c'est que j'ai été occupé ce temps à recevoir une sœur[4] qui vient se consoler dans le sein de sa famille de la perte d'un époux chéri dont le souvenir l'attriste et l'afflige.

Je me glorifierais de ma goutte, loin de m'en plaindre, si elle avait pu donner lieu à Votre Altesse Royale de Se souvenir du plus sincère et du plus zélé de Ses adorateurs. Quels maux et quelles infirmités ne doivent être soulagés et disparaître alors qu'une grande princesse daigne les consoler, y prendre part avec tant de bonté et ajouter des choses

des Statthalters herbeigeführte Entscheidung (vergl. Nr. 20429) Missstimmung herrsche, van der Elm das Haupt der dem Statthalter feindlichen Partei in Seeland sei, und dass im Unterschied von den übrigen Provinzen die Abordnung der Vertreter in Seeland auf Lebenszeit erfolge.

[1] Von der Hand der Prinzessin ist irrthümlich „1769" beigesetzt. — [2] Liegt nicht vor. — [3] Für den am 15. December eröffneten Carneval waren zwei Opern und zwei Operetten einstudirt worden. Vergl. auch Nr. 20482. — [4] Königin Ulrike

si flatteuses pour le patient, capables de le ressusciter, eût-il été enterré. Au même temps, Madame, que je ressens tout le prix de votre indulgence, mon amour propre n'est pas assez aveuglé pour m'attribuer ce qui ne me convient pas,[1] et je sais distinguer les beaux traits d'un portrait qu'un peintre habile a fait, d'un original maussade qu'il a pris plaisir d'embellir.

Votre Altesse Royale peut croire que, si la paix dépendait de moi, elle serait faite, il y a longtemps;[2] il pourrait arriver que l'horrible attentat que viennent de commettre les Confédérés contre le roi de Pologne,[3] pourra contribuer pour beaucoup à l'accélération de cette paix si désirée. Il faut cinq semaines, Madame, avant que les nouvelles de Constantinople nous parviennent, et il faut trois semaines pour qu'on les ait en Russie, de sorte que chaque réponse emporte quatre mois. Ce n'est pas le moyen d'aller vite. Cela me rappelle les négociations en cour de Rome qui ne finissent jamais. Il faut cependant bien que celle-ci se termine une fois. Si Votre Altesse Royale veut avoir la bonté d'ajouter à tout ce que j'ai l'honneur de Lui dire, les prétentions des uns, la roideur des autres et des deux côtés des ressources suffisantes pour continuer encore la guerre quelques campagnes, Elle jugera Elle-même des difficultés infinies qui empêchent de terminer ces différends; je nettoierais plus vite les étables d'Augias, comme Hercule, que d'accorder les sentiments opposés. Votre Altesse Royale sait mieux que je puis Lui dire, avec quelle opiniâtreté ces gens vêtus de soutanes noires soutiennent leurs opinions. J'ose L'assurer qu'il se trouve en politique des esprits aussi décidés et peut-être plus résolus encore. Il n'y a que Bellone qui puisse être la médiatrice entre pareilles prétentions, et tout ce que peuvent faire les bonnes âmes, se réduit à éloigner des matières combustibles, qui pourraient nourrir cet incendie, et à travailler à l'éteindre, autant que leurs moyens le permettent.

Je ne sais, Madame, si, après avoir entretenu Votre Altesse Royale de matières aussi graves, la chute ne sera pas trop grande, si je Lui parle de l'opéra que nous avons eu ici; mais je crois après tout que des matières agréables pourront La divertir, au lieu que des matières sérieuses pourraient L'ennuyer. Nous avons cette année, Madame, Britannicus et Iphigénie en Tauride. Le Britannicus est pris de Racine, la musique est de Graun, et j'ose croire que c'est un des morceaux où il a le mieux réussi. L'Iphigénie en Tauride est d'après un opéra

[1] Maria Antonia schrieb, Dresden 16. December: „Je connais un héros sublime . . ., il allie tous les dons de l'âme qui paraissent incompatibles au vulgaire des hommes. Ce héros est le mien; il a, par-dessus la héroine de Votre Majesté, l'avantage d'être reconnu au moindre des traits qui lui échappent; indiquez-en un seul, l'univers le nomme, l'admire, le respecte, l'adore.“ — [2] Maria Antonia schrieb: „Puissiez-vous jouir de la paix et du repos que vous travaillez à donner à l'Europe! Votre Majesté y parviendra; car qu'y a-t-il d'impossible pour Elle?“ — [3] Vergl. S. 520.

français; la musique est d'Agricola. Nous avons une chanteuse allemande qui a l'honneur d'être connue de Votre Altesse Royale; elle se nomme Schmeling.[1] Elle a chanté à Dresde aux noces de l'Électeur dans un prologue. Elle a une agilité de voix étonnante et elle commence à devenir actrice. Je crois, Madame, qu'elle méritera les suffrages de Votre Altesse Royale, au moins a-t-elle trouvé le moyen de réunir ceux du public. Cette fille ne le cède pas à l'Astrua[2] en fait d'agilité, et il n'y a que le pathétique, dans lequel elle ne l'égale pas encore, mais auquel elle commence à s'appliquer, en sentant le besoin.

Nous avons, outre les Suédois, quelques étrangers ici: un comte Dufour, un M. de Diede, au service de Danemark, un M. de Riedesel, qui a parcouru toute la Grèce et l'Égypte, pour y rechercher les ruines de leur ancienne grandeur. C'est un garçon fort instruit et qui a su tirer parti de ses voyages.

Je souhaite que la nouvelle année s'écoule avec les auspices les plus favorables pour la santé et le contentement de Votre Altesse Royale. Je ne L'importunerai point par d'autres vœux. Vous savez, Madame, que, quand on a gagné les cœurs, on est sûr des sentiments; ainsi je me flatte que vous ne douterez point du zèle, de la haute considération et de l'estime distinguée avec laquelle je suis, Madame ma Sœur, de Votre Altesse Royale le bon frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hauptstaatsarchiv zu Dresden. Eigenhändig.

20483. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Berlin, 25 décembre 1771.

Il paraît clairement, par tous les détails que votre dernière dépêche du 20 de [ce] mois renferme au sujet des affaires générales de la cour où vous êtes, qu'elles sont dans un embrouillement total. L'on fait tant que d'y commencer à diminuer le nombre des chevaux de la cavalerie, on ne tardera vraisemblablement pas à en venir également bientôt par nécessité à une réduction d'hommes, pour épargner par là des sommes très considérables qu'on dépenserait, sans cela, inutilement et à pure perte.

Les idées que, nonobstant cela, cette cour conserve toujours sur le trône de Pologne, sont tout-à-fait ridicules, et jusqu'à présent il n'y a aucune lueur encore que les conjonctures pourraient devenir favorables à le lui faire obtenir.

Der Schluss betrifft Privatangelegenheiten von Borcke.

Nach dem Concept.

Federic.

---

[1] Vergl. S. 270. — [2] Vergl. S. 270; Bd. IX, 346; X, 429.

20484. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 25 décembre 1771.

Jusques ici je ne puis pas encore vous adresser ma résolution finale sur le contre-projet de la Russie que, selon votre rapport du 10 de ce mois, on paraît attendre à la cour où vous êtes.[1] Il me faut encore quelques jours pour y bien réfléchir, pour peser tout et pour y donner ensuite une réponse solide et raisonnée. Toutefois vous sentirez bien que je ne saurais jamais souscrire à tout, et qu'il y a des articles auxquels il faudra faire quelque changement ou modification. Je vous en ai déjà touché quelque chose dans mes ordres précédents,[2] et je ne tarderai pas de vous dire le reste.

En attendant, ce n'est qu'avec plaisir que j'ai appris, par votre dépêche susmentionnée, que la cour où vous êtes, ne manque point du tout de ressources, et que, bien au contraire, elle est en état de faire face à toutes ses dépenses extraordinaires. J'en suis d'autant plus charmé qu'elle pourrait bien en avoir encore besoin dans la suite, et que la paix ne me paraît pas aussi prochaine qu'il serait à désirer. En effet, les dernières lettres de Constantinople que je vous ai communiquées en dernier lieu *in extenso*,[3] fournissent des preuves manifestes de l'éloignement extrême où la Porte se trouve d'entrer dans les idées de la Russie relativement à la Crimée, et, d'un autre côté, la maison d'Autriche travaillera toujours, quoique sous main, à empêcher la Porte d'y acquiescer. Dans cette vue, le prince de Kaunitz ne discontinuera pas de mettre toujours beaucoup de douceur et de politesse dans ses explications avec la Russie, mais il ne négligera rien, de l'autre côté, pour animer la Porte à tenir ferme dans le refus de tout démembrement de ses provinces, en faisant toutefois semblant qu'il n'y a pas la moindre part.

Au reste, voici une copie de la déclaration que la cour de Vienne a faite, en dernier lieu, aux Confédérés,[4] et de la lettre dont le prince de Kaunitz l'a accompagnée au comte Pac à Teschen. Vous aurez soin d'en faire confidemment part au comte de Panin, et vous lui direz en même temps que, selon un autre avis qui m'était entré de bonne part, les Français continuent à former leur légion sur les frontières de Pologne; qu'ils en ont déjà assemblé quelques centaines d'hommes, habillés tous à la saxonne; que le commandement en chef des Confédérés a été confié à un général français; qu'à Bielitz et dans les en-

[1] Solms berichtete: „On attend ici avec confiance la résolution favorable de Votre Majesté.“ — [2] Vergl. Nr. 20472. — [3] Vergl. S. 611. — [4] Der wiener Hof kündigte in der von Kaunitz gezeichneten Erklärung, d. d. Wien 30. November, dem General Pulawski wegen der Anstiftung des Attentats gegen Stanislaus das Asyl in Oesterreich und bedrohte den Marschall und den Secretär der litauischen Conföderation, Pac und Bohucz, mit der Ausweisung, falls sie nicht die Aufforderung zur Beseitigung von Stanislaus in dem von ihnen gezeichneten Manifest vom 8. August ausdrücklich durch ein neues Manifest widerriefen.

virons on travaille à des fascines et autres apprêts de défense pour les distribuer dans les différents endroits que les Confédérés occupent, et qu'enfin le général Suworow est attendu dans peu à Cracovie.[1]

Nach dem Concept. Federic.

20485. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Berlin, 25 décembre 1771.

Votre dépêche du 18 de ce mois, avec l'apostille, m'est bien parvenue. Le changement dans le ministère[2] dont cette dernière contient le détail, n'intéresse pas trop le département des affaires étrangères; les postes que le comte Joseph de Kaunitz, ainsi que le baron de Binder y ont obtenus,[3] n'y décideront rien, au moins jusques ici, et il s'agit plutôt de prêter une attention suivie à la conduite que leur protecteur et le chef de ce département, le prince de Kaunitz, continuera à tenir. Tout ce que ce changement indique bien clairement, c'est que ce dernier soutient une supériorité décidée sur tous ses autres confrères, et qu'il cherche à se fortifier de plus en plus, en ne s'associant que des personnes qui lui sont entièrement attachées.

J'observe cependant une contradiction dans sa conduite. Tandis que la cour où vous êtes, proteste partout son désir sincère d'avancer la paix, elle devrait aussi, ainsi que l'Impératrice-Reine l'a dit elle-même à mon ministre d'État de Rohd,[4] travailler sérieusement à faire assembler un congrès; mais, au lieu de cela, il paraît plutôt, par la réponse de la Porte,[5] que ce n'est nullement l'idée du prince de Kaunitz, et que son plan est, au contraire, de se rendre maître de la négociation et de la faire passer par ses mains seules.

Federic.

Nach dem Concept.

20486. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Berlin, 26 décembre 1771.

Der König beauftragt Edelsheim, ihm für die Königin Ulrike umgehend italienische Trüffeln und 50 Flaschen Verdeer Wein zu besorgen.

Au reste, le prince de Rohan, coadjuteur de Strasbourg et nouvel ambassadeur de France à la cour impériale et royale, est parti de Ver-

[1] Am 25. December sendet der König an Finckenstein abschriftlich obigen Erlass, „afin de vous entretenir dans une connaissance suivie de ma correspondance avec ce ministre“. — [2] Die Veränderungen betrafen fast ausschliesslich die innere Staatsverwaltung. — [3] Baron Binder war erster Rath bei der Hof- und Staatskanzlei geworden und Graf Joseph Kaunitz in die Kanzlei eingetreten. „Le prince Kaunitz paraissant fort aveuglé sur les connaissances et la capacité prétendue de ce jeune homme, on présume qu'il pourrait bien former, quoique de loin encore, le projet d'en faire un jour son successeur.“ — [4] Vergl. S. 362. 363. 590. — [5] Vergl. S. 594.

sailles pour sa destination.[1] On attribue principalement sa nomination à l'attachement du duc d'Aiguillon à la famille de Soubise, et on lui accorde, à la vérité, un esprit agréable, mais nullement celui des affaires et encore moins des mœurs,[2] de sorte que je suis fort curieux de savoir si ce tableau de son caractère est bien juste, et quelle sensation il produira dans une cour telle que celle où vous êtes, qui depuis assez longtemps a été l'asile de la bigoterie et où un ambassadeur du libertinage des princes de Rohan ne saurait trouver approbation. Vous n'oublierez donc pas d'y prendre garde pour m'en faire rapport.

Nach dem Concept. Federic.

20487. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Berlin, 26 décembre 1771.

L'anecdote renfermée dans votre rapport du 15 de ce mois au sujet de la démission du duc de Choiseul de son emploi de colonel des Suisses[3] achève à me convaincre de toute la supériorité du ministère d'à présent, et vous avez bien raison de regarder ce ministre, après ce dernier degré de sa disgrâce, comme perdu pour toujours.

Nach dem Concept. Federic.

20488. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Berlin, 26 décembre 1771.

Bien que, selon votre rapport du 13 de ce mois, l'orage qui s'était élevé entre l'Angleterre et l'Espagne, paraisse dissipé,[4] ce calme ne sera cependant point, selon toutes les apparences, de fort longue durée. De nouveaux nuages lui succéderont, et si vous vous rappelez ce que je vous ai marqué, dans mes ordres précédents, sur les sentiments et les dispositions de Sa Majesté Catholique,[5] vous n'aurez point de peine d'en convenir. En effet, à n'en juger que sur ces dispositions, il y a toute apparence que la cour où vous êtes, doit s'attendre à quelque

[1] Bericht von Sandoz, Paris 15. December. — [2] Bericht Thulemeiers, Haag 20. December. — [3] Aiguillon hatte Choiseul in einem officiellen Schreiben aufgefordert, sein Entlassungsgesuch als Oberst der Schweizer einzureichen (vergl. S. 209), und eigenhändig hatte Ludwig XV. die Worte hinzugefügt: „J'attends cela de votre complaisance, je le veux, et je l'ordonne." — [4] Maltzan berichtete, dass der Streit durch die Erklärung der spanischen Regierung beigelegt sei, „qu'elle n'avait donné aucun ordre de visiter les vaisseaux du Roi, et qu'elle était prête à donner satisfaction, si l'on avait contrevenu à ses ordres". — [5] Vergl. S. 420. 544.

nouvelle insulte de la part de l'Espagne, et le temps pourrait bien confirmer ce pronostic plus tôt qu'on ne le pense.

En attendant, n'oubliez pas de m'informer de l'état de santé de la princesse de Galles[1] et s'il y a des espérances ou non pour son rétablissement.

Federic.

Nach dem Concept.

20489. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Berlin, 26 décembre 1771.

Votre dépêche du 20 de ce mois m'a été fidèlement rendue, aussi bien que la lettre particulière que vous m'avez faite, et comme, suivant les notions que vous me rapportez par la première, il n'y a jusqu'à présent rien de décidé encore, ni sur la levée projetée de la légion wallone par la cour de Vienne[2] ni par rapport à l'élection du prince évêque de Liège,[3] je ne saurais vous répondre, pour le présent, là-dessus autre chose sinon qu'il faudra voir quelle tournure et dénoûment l'un et l'autre de ces objets prendront avec le temps.

Federic.

Nach dem Concept.

20490. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Berlin, 27 décembre 1771.

Je suis surpris d'apprendre que l'arrangement du douaire de la Reine ma sœur rencontre tous les obstacles que vous me mandez par votre dépêche du 13 de ce mois.[4] Faites de votre mieux pour mettre, s'il est possible, cette affaire convenablement en train et d'accorder les esprits à la terminer d'une manière qui soit conforme aux désirs de cette Princesse. Comme je ne suis pas à portée, faute d'être sur les lieux mêmes, de juger s'il y aurait moyen de contribuer à sa réussite par des corruptions à faire, marquez-moi votre sentiment là-dessus et n'oubliez pas de me communiquer également tout ce qui se passera ultérieurement d'intéressant là où vous êtes.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 437. — [2] Vergl. S. 586. — [3] Vergl. S. 616. — [4] Dönhoff berichtete, dass neue Forderungen Gustavs III. für die Königin Ulrike, ferner Forderungen der Prinzen und die Schuldenlast der Krone die Stände wenig nachgiebig stimmten.

20491. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.[1]

Berlin, 29 décembre[2] 1771.

En examinant notre traité, il se trouve un article sur la destination des troupes auxiliaires,[3] qui ne me paraît pas assez clair, et pour qu'il ne donne pas lieu à des quiproquo, il sera nécessaire de l'expliquer.

J'ai proposé que les troupes auxiliaires avançassent du côté de Cracovie, par les raisons que vous savez que je vous ai alléguées.[4] Mon intention est, sans doute, que, si les Autrichiens voulaient s'aventurer en Pologne, elles[5] et les troupes russes combattissent lesdits Autrichiens. Mon intention est encore qu'on les emploie, s'il faut, dans une diversion en Hongrie et en Pologne, mais voici ce qui m'empêche de les envoyer en Moldavie. C'est le prodigieux éloignement où ces troupes seraient de mon pays, où je ne les pourrais fournir ni d'argent, ni d'habits, ni de chemises, souliers, bas etc. Les Russes n'en tireraient aucun usage, les troupes se fondraient et dépériraient, et il faudrait un corps de quelques 1000 hommes pour protéger les convois qu'il faudrait leur envoyer au delà de 150 milles d'Allemagne. D'ailleurs, il faudrait au delà de trois mois pour retirer ces troupes: toutes choses si contraires à l'intérêt de cet État que je ne saurais m'y engager, sans manquer à mes devoirs les plus essentiels.

D'ailleurs, il faut compter que les Autrichiens fondraient sur moi avec toutes leurs forces, mais encore avec sûrement plus de 20000 hommes qu'ils rassembleraient des troupes des petits princes d'Allemagne, joints à 24000 auxiliaires français qu'on leur a promis, pour m'attaquer dans le pays de Clèves avec un corps de 44000 hommes. Je serais donc obligé d'y opposer des troupes, et d'où les prendre, si, affaibli de mes auxiliaires russes, il me faut cependant opposer à 170000 Autrichiens sur mes frontières? Voilà encore une raison de ne pas éloigner au delà de 60 ou 70 milles ces auxiliaires de mes frontières.

Si j'étais léger et peu soucieux de remplir mes engagements, je pourrais promettre beaucoup et ensuite ne les point remplir; mais comme je suis bien loin de cette façon de penser, je vous dis naturellement d'avance ce qui m'est possible de faire, et ce à quoi je ne saurais m'engager, sans me précipiter moi-même dans les plus grands incon-

[1] Der obige Erlass, am 27. aufgesetzt und an demselben Tage abschriftlich an Finckenstein gesandt, gelangte mit Nr. 20492 erst am 29. December zur Ausfertigung, auf Grund der beiliegenden eigenhändigen Weisung an die Cabinetskanzlei: „Das ist vor Sonntag (29. December), und muss dann noch dazu gesetzet werden, was auf der Relation wird geantwortet werden. Friderich." Der 29. December war der nächste fällige Posttag. — [2] Vom 29. December ein Schreiben an Hoditz in den Œuvres, Bd. 20, S. 235. — [3] Vergl. S. 645. 653. 654. — [4] Vergl. Nr. 20212. — [5] In der Vorlage verschrieben: „eux".

vénients. S'il y a moins de politique dans mon procédé, il y a au moins plus de candeur, et c'est l'unique façon de traiter avec ses alliés.

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept: „Au comte Solms"; das Datum, entsprechend der Ausfertigung, von der Cabinetskanzlei dem Concepte eingefügt.

20492. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms übersendet, Petersburg 16. December, das russische „Projet d'une convention pour l'entretien de tout corps auxiliaire que les deux cours alliées seront respectivement dans le cas de s'envoyer",[1] die ihm von Panin mitgetheilten Abschriften der „Réponse personnelle de Sa Majesté Impériale de Toutes les Russies à l'exposé des sentiments personnels de Leurs Majestés Impériales et Royales", enthaltend den Verzicht auf die Donaufürstenthümer, sowie die neuen russischen Friedensbedingungen,[2] der „Note ministériale pour M. le prince Lobkowitz, ministre plénipotentiaire de Leurs Majestés Impériales et Royales", in welcher der russische Hof sich zur Annahme des von Kaunitz vorgeschlagenen Waffenstillstandes[3] bereit erklärt und die österreichische Regierung um die erforderlichen Eröffnungen in Konstantinopel ersucht, und endlich der (undatirten) Antwort Panins an Golizyn,[4] in welcher dieser beauftragt wird, die russischen Friedensbedingungen zu begründen und ferner dem Fürsten Kaunitz zu eröffnen, „que la Russie a aussi et est en état de produire des titres très fondés à la charge de la Pologne, et que nous pouvons avec assurance dire la même chose de notre allié le roi de Prusse, pareillement voisin de la Pologne; ... que de même que les principes d'État de l'Impératrice n'ont jamais porté sur la rivalité ou la jalousie vis-à-vis de la cour de Vienne, de même, si cette cour juge qu'il puisse être de sa convenance d'entrer dans un accord et des mesures avec nous et notre allié pour que les droits des trois puissances puissent être conférés, liquidés et arrangés entre elles, nous sommes prêts à y entendre, et nous nous faisons fort d'y déterminer Sa Majesté le roi de Prusse. Nous ne négligerons point d'observer que ce n'est que dans un tel accord et dans des avantages proportionnels pour chacune des trois puissances que peut être établie et maintenue dans son intégrité cette balance de puissance dont l'intérêt se montre aussi clairement à l'une comme à l'autre et est la même maxime d'État pour toutes les trois."

Solms bemerkt dazu: „Quoique la réquisition faite .. dans la note ministériale pour le prince de Lobkowitz ne s'adresse qu'à la cour de Vienne seule, Sa Majesté Impériale espère que, sans exiger une pareille aussi formelle, Votre Majesté ne voudra pas moins, pour abréger les formalités inutiles entre des alliés aussi unis qu'eux deux, coopérer au même but sur la réquisition qu'elle Lui faisait faire de bouche seulement. Le comte de Panin m'a dit qu'il était chargé de la part de sa souveraine de prier Votre Majesté de vouloir bien ordonner à Son ministre à Constantinople de s'entendre sur cette matière avec le ministre d'Autriche et d'agir de concert avec lui auprès de la Porte pour la régler suivant le contenu de ladite note, mais qu'outre ce bon office l'Impératrice osait s'attendre de la part de Votre Majesté à un service d'ami plus essentiel."[5]

[1] Vergl. S. 603. — [2] Vergl. S. 647. 648. — [3] Vergl. S. 580. — [4] Für den Bericht Golizyns, auf den das oben genannte Schreiben die Antwort bildet, vergl. S. 579. 580. — [5] Für die im folgenden mitgetheilten Wünsche des russischen Hofes vergl. Nr. 20493.

Berlin, 29 décembre 1771.

Je viens, dans ce moment, de recevoir votre dépêche, avec les pièces qui y sont annexées. Je vous avoue que j'en ai été un peu surpris. Je ne sais pourquoi on s'empresse de demander permission à la cour de Vienne de faire valoir ses droits en Pologne; il me semble qu'il y aurait eu plus de dignité de faire comme les Autrichiens, qui ont débuté par prendre possession, et qui s'offrent ensuite de traiter. Mais, enfin, ce faux pas est fait, les Autrichiens répondront précisément ce qu'ils ont déjà dit au prince Golizyn,[1] ainsi M. de Panin et nous n'en serons pas plus avancés pour cela.

Quant à ce qui regarde les insinuations qu'on désire que mon ministre fasse à Constantinople, je l'en chargerai volontiers,[2] mais je vous répète encore ce que je vous ai dit: le prince Kaunitz est maître à Constantinople, il empêchera sûrement que les Turcs traitent sans lui, et il se propose de dicter les conditions de la paix.

Je suis sûr qu'il se réjouira beaucoup, quand il verra que le prince Golizyn lui fera les ouvertures dont il est chargé; il prendra un ton de supériorité et parlera encore plus décisivement qu'il n'a fait, pour priver les Russes de tous les avantages qui leur sont dus. Souvenez-vous de tout ce que je vous ai écrit sur ce sujet, et que l'on se garde bien de tomber dans les pièges que le prince Kaunitz a si artificieusement préparés!

Je ne vous réponds pas aujourd'hui sur la convention des troupes, j'espère pouvoir vous renvoyer mon courrier la semaine prochaine; une foule de jours de fête m'ont empêché d'aller plus vite.

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept: „Comte Solms"; das Datum von der Cabinetskanzlei hinzugefügt.

20493. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Berlin, 29. December 1771.

Russland hat Mir zwei neue Anträge zur Beförderung seines Friedensgeschäfts mit der Pforte thun lassen.[3]

Der erste betrifft den Waffenstillstand, welchen dasselbe auf Anraten des Fürsten Kaunitz und unter Meiner und des wienerschen Hofs Vermittlung mit der Pforte schliessen will. Zu dem Ende hat dasselbe den wienerschen Hof requiriret, davon den Antrag bei der Pforte zu übernehmen, zugleich aber auch von Mir verlangt, die deshalb von dem österreichschen Minister zu thuenden Vorstellungen durch Euch von Meiner Seite bestens unterstützen zu lassen. Seine Meinung gehet hierbei dahin, dass dieser Waffenstillstand auf gegenwärtigen Winter, und zwar zu Lande durch seinen Generalfeldmarschall Grafen von Rumänzow

[1] Vergl. S. 579. 580. — [2] Vergl. Nr. 20493. — [3] Vergl. Nr. 20492.

und den Grossvizir oder den die türksche Armee en chef commandirenden General, zu Wasser hingegen durch seinen General en chef und Commandanten der Flotte im Archipel Grafen Alexis Orlow und die dazu von Seiten der Pforte zu ernennende Commissaires verabredet und geschlossen, auch zu Überbringung der erforderlichen Instructionen an den Grafen von Orlow die benöthigten Pässe von der Pforte ertheilt werden möchten.

Dieser Waffenstillstand scheint Mir sehr vortheilhaft für die Pforte zu sein, und dahero trage Ich um so viel weniger Bedenken, Euch hiermit anzubefehlen, solchen nach getroffenem Concert mit dem dortigem österreichschem Gesandten auf alle nur ersinnliche Art bei der Pforte durchzusetzen und zu Stand zu bringen.

Der zweite Antrag, welchen Russland Mir thun lassen, ist von einer epineuseren Art, und dahero müsst Ihr solchen durchaus nicht in Meinem Namen, sondern einzig und allein unter dem Vorgeben ausrichten, als ob er Euch von Russland unmittelbar zugekommen sei. Es bestehet derselbe darin, dass Ihr der Pforte im grössesten Vertrauen und im Namen Russlands, allenfalls durch Eure gute Freunde bei derselben, zu erkennen geben sollet, dass der Gedanke dieses Waffenstillstands ursprünglich nicht von Russland herkomme, derselbe sei vielmehr von dem wienerschen Hof angegeben worden; und obgleich so wenig die Nothwendigkeit als die gegenwärtige Lage Russland dergleichen Schritt abnöthigte, so hätte sich doch dasselbe dazu aus der Ursach bereit finden lassen, damit die Pforte daraus von neuem erkennen möchte, wie aufrichtig seine Neigung zum Frieden und sehnlich das Verlangen sei, sich mit der Pforte auszusöhnen und das vorige gute Einverständniss wiederherzustellen.

Russland verlangt ferner, dass Ihr bei dieser Gelegenheit dem Osman Effendi insbesondere und im Vertrauen zu erkennen geben möchtet, wie er bei Negociirung dieses Waffenstillstands die wahre Gesinnungen Russlands kennen zu lernen Anlass finden würde, wenn er entweder selbst zu dieser Negociation ernannt oder derjenige, welchem solche aufgetragen würde, von einem seiner Vertrauten begleitet werden sollte, an welchen der russische Commissarius die wahren Gesinnungen seines Hofs freimüthig eröffnen, über die bequemsten Mittel und Wege, zu einem baldigem und dauerhaftem Frieden zu gelangen, sich concertiren und dabei in eine nähere Untersuchung der Gesinnungen des wienerschen Hofs einlassen könnte. Russland vermeint, dass Ihr zu dem Ende vorläufig dem Osman Effendi das Betragen dieses Hofs verdächtig machen und es ihm gleich nachdenklich für beide kriegführende Mächte vorstellen sollet. Zu diesem Behuf solltet Ihr demselben zu Gemüthe führen, dass die Insinuationes, welche dieser Hof bei der Pforte zur Fortsetzung des Kriegs gethan, und die Zusammenziehung seiner Armee in Ungarn, wozu man gar wohl wisse, wer die Subsidien gegeben, um so weniger als ein Zeichen seiner Freundschaft angesehen werden

könnten, als dadurch nur das Kriegsfeuer mehr angeblasen [werden] und die Pforte sich noch mehrerem Unglück ausgesetzt sehen dürfte; dass aber dieser Hof dadurch immer mehr gleichgültiger gegen die Wiederherstellung des Friedens werden und durch Fortsetzung des Kriegs Russland und die Pforte immer schwächer, dahingegen er, der wienersche Hof, durch Unterstützung der ottomannischen Subsides seine Macht vermehren und mit seiner formidablen Armee auf der Grenze von Polen, Russland und der Pforte sich den ersten glücklichen Zeitpunkt zu Nutz machen und allen drei Reichen einen sehr nachtheiligen Stoss beibringen könnte. Alles dieses könnte vermieden und den listigen Kunstgriffen dieses Hofs vorgebeugt werden, wenn die Pforte die Hände zu einem baldigem Frieden bieten und billige Conditiones eingehen, dabei aber bloss beider kriegführenden Mächte wahres Interesse vor Augen [haben] und dem wienerschen Hof dabei keinen Zutritt verstatten wollte, als welcher ohnedem nichts suchte, als von denen gegenwärtigen Unruhen auf Unkosten anderer Mächte Vortheil zu ziehen.

Dieser letztere Antrag ist, wie Ich bereits oben bemerkt, zu épineux, um solchen in Meinem Namen thun zu lassen; er würde Mich nur mit Oesterreich compromittiren, und dies will Ich bei gegenwärtigen Umständen vermeiden. Inzwischen habe Ich solchen doch Russland nicht ganz abschlagen wollen, und es ist dahero Mein Wille, dass Ihr denselben, jedoch einzig und allein in Russlands Namen und ohne Mich darin im allergeringsten zu mischen, am wenigsten aber davon dem österreichschen Gesandten etwas merken zu lassen, ausrichten sollet. Die Art und Weise wird Euch Eure Klugheit und die dortigen Umstände an die Hand geben; Ich füge also hierüber nichts hinzu.

Nach dem Concept. Friderich.

20494. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Berlin, 29 décembre 1771.

Le prince de Kaunitz ne tardera pas de recevoir la réponse de la Russie que, selon votre rapport du 21 de ce mois, il paraît attendre avec tant d'empressement, et le courrier russe qui en est le porteur, doit être rendu à Vienne, avant que mes présents ordres vous parviendront. Cette cour accepte l'armistice que celle où vous êtes, lui a conseillé de proposer,[1] et je ne doute nullement que la Porte, y trouvant le plus d'avantages, n'y consente également. Mais la grande question sera toujours de porter la Russie à se désister du gros de ses autres propositions, et c'est à quoi l'on aura bien de la peine à la décider. Le prince Golizyn dira aussi, à cette occasion, un mot des titres que nous avons sur quelques provinces de la Pologne,[2] et quoique j'aie lieu de

[1] Vergl. S. 625. — [2] Vergl. S. 625.

présumer que le prince de Kaunitz emploiera toute son éloquence politique pour dissuader à la Russie de les faire valoir, je doute cependant fort qu'il y réussira.

Au reste, je ne saurais vous dissimuler que le mystère que le prince de Kaunitz a fait à la France de la situation actuelle de la médiation entre la Russie et la Porte, ne laisse pas de m'embarrasser un peu. Je vous ai déjà fait observer que, selon toutes les apparences, le nouveau ministre de France que j'attends à ma cour, sera chargé de me parler de cette affaire,[1] et comme je ne voudrais pas avancer quelque chose à ce sujet pui pût déplaire à la cour où vous êtes, vous direz au prince de Kaunitz qu'il me ferait plaisir de me dire comment il croyait que je pourrais m'expliquer là-dessus vis-à-vis de ce ministre dont la cour n'ignore nullement le parfait concert qui a régné, à cet égard, entre moi et la cour où vous êtes.

Enfin, je trouve la réflexion très sensée que vous faites, à la fin de votre susdit rapport, au sujet des insinuations dont je pourrais vous charger pour la cour où vous résidez.[2] L'ascendant décidé que le prince de Kaunitz paraît y avoir pris, rend indispensablement nécessaire de ménager ce ministre et d'éviter soigneusement tout ce qui pourrait nous brouiller avec lui, de sorte que vous ne sauriez mieux faire que de renoncer à toute autre voie et de faire passer par son canal tout ce que je pourrais juger à propos de faire connaître à sa cour.

Nach dem Concept. Federic.

20495. UNTERREDUNG DES KÖNIGS MIT DEM ÖSTERREICHISCHEN GESANDTEN VAN SWIETEN.

[Berlin, 29. December 1771.]

Van Swieten berichtet an Kaunitz, Berlin 30. December, über die Audienz beim Könige: „Der König hat mich gestern Morgens nach der gewöhnlichen Cour zu sich in das Cabinet rufen lassen und mir gemeldet, dass ihm von Petersburg die Mittheilung derer dem Herrn Fürsten von Lobkowitz zugestellten neuen Friedensvorschläge zugekommen wäre,[3] welche er mir vorläufig einstweilen eröffnen wollte.

Selbe bestünden hauptsächlich in vier Punkten:

1° wolle man in einen Waffenstillstand und

2° in die Zurückgabe der Moldau und Walachei einwilligen; da aber

3° Bender eigentlich zu keiner von diesen beiden Provinzen gehöre,

[1] Vergl. S. 591. — [2] Edelsheim fragte an, ob er im Falle, dass die Gelegenheit, Maria Theresia selbst zu sehen, sich verzögere, die Aufträge an ihren Secretär ausrichten solle. Gleichzeitig betonte er die Schwierigkeit, „d'employer cette voie, sans que le prince Kaunitz ou quelqu'un de son bureau ne vienne à découvrir tôt ou tard une démarche qui l'irriterait beaucoup contre moi et pourrait par là influer désavantageusement sur des affaires plus essentielles". — [3] Vergl. S. 625.

so könnte diese Festung in erstgemeldeter Zurückgabe nicht mit einbegriffen werden, und schlage man demnach vor, selbe gegen Oczakow oder Kinburn zu vertauschen;

4° verlange man auch, in baaren Gelde eine fernere Entschädigung zu erhalten.

Diesem fügte der König eine Nachricht bei, welche er mir jedoch, wie er sagte, nur unter ausbedingender Geheimhaltung eröffnen wollte, und diese ist, dass der Petersburger Hof, im Falle dessen neue Vorschläge nicht sollten angenommen werden, selbe als nicht geschehen ansehen und seine erste Forderungen sodann wieder behaupten wolle.[1]

»Croyez-vous,« frug der König hernach, »que la paix se fera à ces conditions?«

Meine Antwort war, dass ich diese Beurtheilung von meinem Hofe abwarten müsse; übrigens sei ihm der Maassstab, nach welchem wir die Friedensbedingnisse abzumessen hätten, sowohl als der Endzweck aller unserer Bearbeitungen bei diesem Geschäfte vollkommen bekannt, dass also seiner Einsicht nicht entgehen würde, was für einen Eindruck diese neuen Friedensvorschläge machen würden.

»Eh bien,« sagte der König, »moi, je ne crois pas que la paix puisse se faire à de telles conditions, d'autant plus que mes dernières nouvelles de Constantinople portent que les Turcs, malgré toutes les pertes qu'ils viennent d'essuyer, malgré la mauvaise conduite de leurs généraux et de leurs troupes, n'ont point perdu courage; sans doute, le Danube et l'argent, dont ils ne manquent pas, leur inspirent cette confiance. Mais que pensez-vous de la suspension d'armes? Croyez-vous,« fuhr er laut lachend fort, »que le prince Kaunitz, s'il occupait à Pétersbourg la place qu'il occupe à Vienne, l'eût proposée?«

Ich konnte dieses nicht anders auslegen, als dass der König etwa vermeinte, Russland habe durch einen solchen Vorschlag seine Schwäche zu viel bloss gegeben, und stellte eine nach dieser Idee abgemessene Frage an ihn, welche er aber nicht anders als mit einem wiederholten lautem Lachen beantwortete. Sodann erzählete er mir eine Anekdote von dem Gebrauche, welchen die Russen gesinnet seien, von der letzthin eroberten zahlreichen türkischen Artillerie zu machen:

»Ils veulent en faire de la monnaie de cuivre,«[2] sagte er immerfort lachend; welches mich in meiner obangeführten Muthmaassung bestärkete . . .

Er führte auch die Unterredung wieder auf die Entschädigungen, welche man Russland auf Unkosten Polens eingestehen könnte; »d'autant plus,« sagte er, »qu'il n'est question que de quelques portions de terrain par-ci par-là du côté de Smolensk.«

Ew. Fürstl. Gnaden gnädigen Vorschrift gemäss, mich in Ansehung eines polnischen Theilungsplans bloss passive zu halten, liesse ich mich

[1] Vergl. S. 647. — [2] Bericht von Solms, Petersburg 10. December.

in nichts ein, sondern bemerkte nur, dass die Vergrösserung Russlands von dieser Seite dem König besonders bedenklich fallen sollte; als er hierauf antwortete, dass es keine eigentliche Vergrösserung sein würde, dringete ich ferner in ihn, um die abgemessene Bestimmung dieser Entschädigung herauszubringen. Er brachte aber nichts weiter hervor als:

»Que sais-je, moi? 8 ou 10 lieux d'un côté, autant de l'autre, selon qu'il sera jugé utile ou nécessaire pour former une espèce de barrière et rassurer davantage les frontières; d'ailleurs, vous prendriez aussi votre part; vous avez déjà Zips et des prétentions sur d'autres starosties;« und ich beschränkte mich, ihm einsehen zu machen, dass es mit dem Zipser Land, als einem von der Kron Hungarn mit Vorbehaltung des Einlösungsrechtes verpfändeten Domaine, eine ganz besondere Bewandniss habe und übrigens man unsererseits nicht gesinnet sei, die auf einige Starostien habende Forderungen anders als durch gütige Unterhandlungen zu seiner Zeit zu berichtigen.

Am Ende gab mir der König folgenden Auftrag: Es würde ehestens ein französischer Minister hier anlangen, dessen Abschickung hätte gewiss keine andere Absicht, als die dermaligen Friedenshandlungen zu beobachten. Nun hätten Ew. Fürstl. Gnaden dem hiesigen Minister zu Wien zu erkennen gegeben, dass unsererseits dem französischen Hofe bishero von dem Friedensgeschäfte keine Mittheilung gemacht worden wäre;[1] er, der König, finde sich also einigermaassen in Verlegenheit, was er dem mit Anfang Februarii allschon erwartenden französischen Minister auf dessen diesentwegen sicher vorzusehenden Frage zu antworten hätte.

»Il faudra bien lui dire quelque chose,« waren seine Worte, »mais je ne voudrais pas en dire plus qu'il ne faut; demandez donc à votre cour ce qu'elle veut que je dise, pour que nous agissions de concert, et que nous tenions le même langage. Vous voyez que je sais bien mon catéchisme.«

Ich erwiderte hierauf mit freundschaftlich- und verbindlichen Ausdrücken und dass ich nicht ermangeln würde, des Königs Verlangen ohngesäumt einzuberichten, worauf er, mich verabschiedend, annoch zu wünschen bezeigte, dass ihm in Ansehung dieses letzteren Gegenstandes bald eine Antwort zukommen möge, oder, wie er scherzend sagte: »Venez bientôt m'apporter ma leçon!«"

Nach der Ausfertigung im K. und K. Haus-, Hof- und Staatsarchiv zu Wien.

20496. AN DEN GENERAL DER KAVALLERIE VON SEYDLITZ IN OHLAU.

Berlin, 29. December 1771.

Ich finde Euren Mir unter dem 24. dieses[2] überschriebenen Anschlag, den Pulawski anzukommen und aufzuheben, um so mehr gut

[1] Vergl. S. 629. — [2] Der Bericht liegt nicht vor.

ausgesonnen, da er solchergestalt fest- und bei die Ohren genommen wird, ohne selber einmal zu wissen, wie, und könnet Ihr dahero diesen Anschlag nur je eher je besser zur Ausführung bringen lassen.

Nach dem Concept. Friderich.

20497. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Berlin, 30 décembre 1771.

Votre dernier rapport du 19 de ce mois fait entrevoir encore différents changements à la cour où vous êtes. Il paraît par son contenu qu'on ne s'occupe que de former des projets, d'y renoncer, de les reprendre le lendemain ou d'y substituer d'autres. Un flux et reflux aussi sensible prouve bien qu'on n'y approfondit rien, et qu'on juge de tout à la légère. Je ne vois surtout pas le but du changement qu'on médite de faire dans les troupes, et pourquoi l'on veut former un corps de marine des 20000 hommes qu'on veut retrancher de l'armée de terre.[1] La seule conjecture raisonnable qu'on en puisse tirer, c'est que la France appréhende d'être attaquée par mer, et alors il est tout naturel qu'elle cultive son alliance avec l'Autriche, afin de n'avoir au moins rien à craindre du côté du Continent. Quoi qu'il en soit, sa marine ne se fera cependant guère respecter. Les arrangements qu'elle y a faits jusques ici, ont été tous vicieux, et il n'y a guère à présumer que par leur moyen elle deviendra très formidable.

Au reste, je ne puis qu'approuver la réponse que vous avez rendue au duc d'Aiguillon au sujet des Confédérés;[2] mais il paraît qu'on ignore à la cour où vous êtes, que le plan de ces derniers était de déclarer le trône de Pologne vacant, même avant de passer à l'attentat horrible contre la vie de leur roi et de leur maître.

Nach dem Concept. Federic.

20498. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A COPENHAGUE.

Berlin, 30 décembre 1771.

Votre dépêche du 21 de ce mois qui m'est bien parvenue, me fournit plusieurs éclaircissements au sujet de la cour où vous êtes, que

[1] Sandoz berichtete: „L'exécution de ce nouveau projet est l'ouvrage du duc d'Aiguillon." — [2] Sandoz berichtete, Aiguillon habe ihn gefragt: „»Quel autre intérêt peut-on attribuer à la France en favorisant les Confédérés ... sinon celui de secourir une nation opprimée par une nation étrangère?« »L'intérêt qu'on aperçoit,« ai-je répondu, »c'est que la France serait bien aise de se procurer dans ce royaume cette même influence qu'elle reproche aujourd'hui à la Russie.« »Mais enfin, que deviendront les Confédérés, s'ils sont ainsi livrés à la Russie?« »Ils seront moins séditieux«, ai-je repris, »et plus tranquilles dans la suite.«"

j'ai entièrement ignorés jusqu'à présent; je vous sais donc gré des particularités[1] que vous venez de me mander à cet égard. Elles me font supposer cependant que le roi de Danemark ne doit pas avoir été proprement empoisonné, comme on a voulu me le dire,[2] puisque, si cela était, il faudrait vraisemblablement qu'il fût mort déjà, il y a longtemps; mais il est à présumer qu'il aura essuyé quelque grande maladie qui l'a mis dans l'état où il se trouve présentement.[3] Toutefois et quoi qu'il en puisse être, il est toujours sûr que, dans une pareille situation, la place de son médecin, quelque riante qu'elle puisse paraître dans ce moment à celui qui l'occupe, n'est guère à convoiter par des gens sensés, puisque, selon toutes les apparences, il ne saura manquer de prendre, avec le temps, une mauvaise fin.

Nach dem Concept. Federic.

20499. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Berlin, 30 décembre 1771.

Vos deux rapports du 17 et du 20 de ce mois viennent de m'être fidèlement rendus, et je continue à m'embarrasser fort peu des dispositions de la cour britannique à mon égard.[4] Dans l'état de faiblesse de son administration actuelle ses sentiments ne m'affectent point, et il me sera fort indifférent quel ministre elle substituera au sieur Gunning qu'elle avait destiné à ma cour.[5] Quel qu'il soit cependant, vous n'oublierez pas de m'en faire le portrait que vous me promettez,[6] et d'y ajouter également quelques nouvelles sur l'état actuel de la santé de la princesse douairière de Galles.[7]

En attendant, j'ai reçu différents avis qui font soupçonner quelque aliénation d'esprit dans le roi de Danemark,[8] et vous tâcherez de pénétrer

[1] Ueber Struensees Aufkommen und allmächtigen Einfluss, den von ihm herbeigeführten Sturz Bernstorffs und seine Beziehungen zur Königin Caroline Mathilde. — [2] Vergl. S. 573. — [3] Arnim berichtete über eine Veränderung in dem Wesen Christians VII., die nach einem Sturz auf einem anlässlich seines Geburtstags am 29. Januar 1771 veranstalteten Hofball eingetreten war: „De très gai et beaucoup parlant qu'il était, il devint sombre et taciturne. Il ne parle presque jamais." Alle seine Günstlinge seien vom Hofe entfernt worden. „Le Roi qui ne pouvait être sans société nombreuse, et qui aimait beaucoup celle des femmes, ne voit d'autres que le sieur de Struensee, le chambellan de Brandt et trois petits nègres avec lesquels il s'amuse toute la journée à des bagatelles, à casser dans ses appartements les miroirs, les fenêtres et les statues dans le jardin." — [4] Maltzan äusserte, London 17. December, die Vermuthung, „que le principal but de la mission du sieur Gunning à Pétersbourg est de porter la Russie à ne pas consentir que Votre Majesté Se rende maître de Danzig" (vergl. S. 602). — [5] Vergl. S. 609. — [6] Auf den Bericht vom 24., dass nach Yorkes Mittheilung vielleicht der englische Gesandte in Brüssel, Gordon, für den Berliner Gesandtschaftsposten bestimmt würde, beauftragt der König am 30. December Thulemeier, ihm eine Charakteristik Gordons zu geben. — [7] Vergl. S. 623. — [8] Vergl. Nr. 20498.

ce que l'on en pense à la cour où vous êtes, et quelle idée l'on se fait de son favori le médecin Struensee qui gouverne seul cette cour à sa fantaisie.

Federic.

Nach dem Concept.

---

20 500. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 1er janvier 1772.

Votre rapport du 17 de décembre dernier m'a trouvé occupé à la réponse ultérieure et formelle que je dois aux derniers mémoires importants de la cour où vous êtes.[1] Je compte de vous l'adresser samedi ou dimanche prochain[2] par un courrier exprès, et, en attendant, je me borne aujourd'hui à vous faire observer de nouveau que la Russie fait très bien de ne point se ralentir dans ses apprêts pour la campagne prochaine. Ils ne se feront sûrement point en vain; bien au contraire, les deux rapports que je vous ai communiqués successivement de mon major de Zegelin à Constantinople,[3] indiquent assez que les Turcs ne veulent pas entendre parler de cession quelconque, et qu'ainsi il faudra bien encore une campagne pour s'arranger avec eux sur l'indépendance des Tartares.

Au reste, le ministère de France commence de nouveau à s'entendre avec la cour de Vienne.[4] Le duc d'Aiguillon, après avoir montré, dès son entrée dans ce ministère, beaucoup d'indifférence à cette cour, manifeste, à l'heure qu'il est, plus de disposition pour elle. Il a plus d'égards pour la Dauphine et témoigne plus d'amitié au comte de Mercy. Ses conférences avec cet ambassadeur sont fréquentes et longues, et on prétend qu'elles ont pour objet d'intéresser l'Empereur dans la cause des Confédérés: tout des marques bien évidentes du désir qu'il a de se rapprocher davantage de cette cour, dans les conjonctures présentes, et de s'immiscer, par son moyen, dans les affaires de Pologne aussi bien que dans la pacification entre la Russie et la Porte.

Federic.

Nach dem Concept.

---

20 501. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Berlin, 1er janvier 1772.

Si vous consultez mes ordres précédents, vous verrez que c'est de l'occupation de cette même île, en face de Belgrade, que vous nommez dans votre dernier rapport du 25 de décembre dernier, que j'ai désiré

[1] Vergl. S. 603. — [2] 4. und 5. Januar. — [3] Vergl. Nr. 20 446 und 20 471. — [4] Das folgende nach dem Berichte von Sandoz, Paris 19. December 1771.

de savoir au juste ce qui en était.[1] Ce que vous m'en dites,[2] me fait assez voir que les gazetiers ont grossi les objets et ont donné lieu, par leurs relations exagérées, aux soupçons équivoques qui en ont été répandus.

Quoi qu'il en soit, il s'agit principalement de ne pas perdre de vue toutes les démarches que la cour où vous êtes, fera dans son militaire, d'y prêter plutôt une attention sérieuse et suivie et d'avoir l'œil au guet partout, afin d'asseoir un jugement solide sur ce qu'on a à craindre ou à espérer de sa part dans les conjonctures présentes.

En attendant, j'ai dit également au baron Swieten que je ne savais pas trop comment m'expliquer vis-à-vis du nouveau ministre français que j'attends à ma cour;[3] de sorte que je serais bien aise de savoir le sentiment du prince de Kaunitz à ce sujet. Il l'a pris *ad referendum*,[3] et comme je ne doute pas qu'il ne rende compte à sa cour de notre entretien, je me flatte que cette déférence m'attirera quelque compliment poli de sa part.

Federic.

Nach dem Concept.

20502. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Berlin, 1er janvier 1772.

Ce n'est qu'afin de vous entretenir dans une connaissance suivie de mes ordres immédiats à mes ministres aux deux cours impériales, que je vous adresse ci-joint les copies de ceux que je viens de leur expédier aujourd'hui.[4] La plus grande et principale besogne reste encore à faire, et la première de ces copies vous apprendra que je compte de l'avoir achevée dans un couple de jours et de faire partir mon courrier vers le 4 ou 5 de ce mois.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

20503. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Berlin, 1er janvier 1772.

Votre sentiment à l'égard de la réforme que la cour où vous êtes, sera obligée d'entreprendre dans le nombre d'hommes de son armée, après celle qu'elle vient de faire parmi les chevaux de la cavalerie,[5] est

[1] Vergl. S. 584. — [2] Edelsheim berichtete, dass auf Veranlassung des Kaisers und nach Verständigung mit der Pforte der von den Türken verletzte neutrale Zustand auf der nach der Festung zu gelegenen Hälfte der Insel, die im Belgrader Frieden den Oesterreichern zugesprochen war, durch ein Bataillon österreichischer Infanterie wiederhergestellt worden war. — [3] Vergl. S. 631. — [4] Vergl. Nr. 20500 und 20501. — [5] Vergl. S. 619. Auf Borckes Bericht vom 3., dass gute sächsische Kavalleriepferde, das Stück für 4 und 5 Thaler, zu Verkauf ständen, fordert der König am 8. Januar Auskunft über die Möglichkeit ihres Ankaufs.

conforme au mien, et je suis confirmé de plus en plus, d'après toutes les particularités que votre dépêche du 28 de décembre dernier renferme à ce sujet, qu'elle est absolument inévitable. Vous n'oublierez donc pas, dès que vous apprendrez qu'on sera intentionné d'en venir à une réduction d'hommes, de m'informer si, dans ce cas, il n'y aurait pas moyen de nous procurer du monde par de l'argent, des troupes qu'on réformera. J'attends vos idées là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

20504. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Berlin, 2 janvier 1772.

L'intérêt que, selon votre rapport du 22 décembre dernier, l'Angleterre prend à des affaires qui ne la regardent point, telles que sont celles de Pologne,[1] me paraît tout aussi singulier que la défiance du duc d'Aiguillon pour la bonne harmonie entre moi et la cour de Vienne.[2] Comme cette dernière surtout n'aboutit qu'à rétablir et à assurer la tranquillité générale, ce ministre devrait plutôt en être charmé qu'inquiet, de crainte de voir, à la fin, enveloppée sa propre cour dans la guerre; mais, à en juger sur le contenu de votre susdit rapport, ce ministre est encore en général fort novice dans le maniement des affaires, et il ne sait pas encore les regarder dans leur véritable point de vue, et peut-être pourrait-on surtout le faire rentrer dans la bonne voie vis-à-vis des Confédérés, en lui faisant envisager leur système comme un projet formé par son prédécesseur, le duc de Choiseul, dans l'unique vue d'embarrasser et de chicaner la Russie.

Federic.

Nach dem Concept.

20505. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Berlin, 2 janvier 1772.

Voici un nouveau trait de l'étourderie du chargé d'affaires de France Saudray à ma cour. Sans lui contester les privilèges de son caractère public, je ne lui permettrai cependant jamais de favoriser la retraite des ouvriers engagés dans mon horlogerie et mes fabriques d'ici. Aussi aurez-vous soin de lui en parler vertement et de lui demander raison des deux passe-ports dont il s'est émancipé de munir les nommés Leuba et Fischer, en lui faisant observer toute l'incongruité de sa conduite et

[1] Sandoz berichtete, dass England die Besitznahme Danzigs durch Preussen befürchte und bei Russland dagegen Vorstellungen erheben wolle. — [2] Sandoz berichtete: „Les grands sujets de jalousie du Duc tombent toujours sur la crainte de quelques arrangements entre Votre Majesté et l'Empereur au sujet de la Pologne." Aiguillon wünsche, die Conföderirten zu unterstützen.

combien elle m'autorisait à en porter des plaintes à sa cour et à y insister à le condamner, en même temps, au remboursement des 150 écus que son protégé Leuba doit encore au directeur de mon horlogerie Truitte.[1]

Federic.

Nach der Ausfertigung.

20506. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Berlin, 2 janvier 1772.

Quand même les remises d'argent que, selon votre dépêche du 20 de décembre dernier, on suppose avoir été faites en Suède par la France,[2] auraient effectivement eu lieu, il est à croire cependant, à ce que je présume, que cette puissance, nonobstant cela, n'y effectuera pas grand' chose, dans le moment présent, en faveur de son parti.

Pour ce qui regarde l'arrangement du douaire de la Reine ma sœur, il faudra voir la tournure que cette affaire prendra, lorsque les assemblées de la Diète, qui se trouvent interrompues à l'heure qu'il est, reprendront leurs délibérations, et qu'elle y aura été entamée de nouveau. Les particularités que vous m'avez mandées successivement touchant la conduite du sénateur Sinclair à cet égard, prouvent en attendant assez clairement que c'est un homme d'un esprit malicieux, qui, bien loin d'avoir à cœur l'intérêt des affaires, ne vise uniquement qu'à les embrouiller davantage.

Nach dem Concept.

Federic.

20507. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Berlin] 2 janvier 1772.

Ma chère Nièce. En vous remerciant mille fois, ma chère enfant, de votre nouvel an, et vous souhaitant tout ce que vous désirez vous-même, je vous prie de recevoir du vieil oncle la bagatelle qu'il vous envoie; elle n'arrivera pas aussi tôt que ma lettre, parceque c'est une matière fragile.[3] Je vous embrasse mille fois, en vous assurant de la tendresse infinie avec laquelle je suis, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

---

[1] Truitte beschwerte sich, Berlin 31. December 1771, dass Saudray durch Ausstellung von Pässen zweien seiner Arbeiter die Möglichkeit gegeben habe, ungehindert fortzugehen. — [2] Dönhoff berichtete, anlässlich der Ankunft eines französischen Couriers: „La France ne laisse pas de fournir pour le soutien de son parti et de celui de la cour certaines sommes, dont le sénateur Sinclair (vergl. Bd. XXIII, 520; XXIV, 408; XXV, 377) a le maniement.“ Goodrick und Ostermann versicherten, darüber positive Nachrichten zu haben. — [3] Wahrscheinlich Porcellan.

20508. AN DEN GENERALLIEUTENANT VON WUNSCH.

Extract für die Cabinetsvorträge: Wunsch berichtet, „dass, wann in Zukunft bei zu errichtenden Freibataillons[1] 200 und mehrere in verschiedenen Diensten stehende tüchtige Officiers gebrauchet werden sollten, selbige nach seinen bisherigen Nachrichten zu allerhöchst Sr. Königl. Majestät Befehl stehen."

Berlin, 4. Januar 1772.

Lieb; wenn es wozu kommen sollte, werde ihn schon zu rechter Zeit avertiren, dass er sie kann kommen lassen.

Nach der Bleinotiz des Cabinetssecretärs für die (nicht vorliegende) Antwort auf dem „Extract".

20509. AU CONSEILLER DE LEGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Berlin, 4 janvier 1772.

La maladie du roi de Pologne dont vous faites mention,[2] dans votre dépêche du 18 décembre dernier que je viens de recevoir, est une nouvelle assez fâcheuse pour les circonstances présentes. Si malheureusement ce Prince venait à manquer, sa mort occasionnerait infailliblement un remue-ménage des plus terribles en Pologne. Je souhaite donc, pour cet effet, que cette indisposition soit sans aucunes suites, et qu'il se rétablisse bientôt parfaitement.

Quant à la déclaration de la cour de Vienne au sujet des Confédérés[3] que vous venez de me communiquer, elle est effectivement assez particulière;[4] mais la lettre imprimée qui circule, et qu'on attribue au prince de Kaunitz, où il est dit entre autres que l'Autriche était résolue encore jusqu'à présent d'observer la neutralité,[5] ne me paraît pas moins singulière. Aussi aurez-vous soin, lorsqu'elle tombera là où vous êtes, entre vos mains, comme cela arrivera vraisemblablement, de faire remarquer au sieur de Saldern les réflexions qu'elle ne saurait manquer de vous fournir.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. Nr. 20333. — [2] Nach ärztlichem Urtheil handelte es sich um die Folgen einer Indigestion. — [3] D. d. Wien 30. November 1771, vergl. S. 620 Anm. 4. — [4] Benoît berichtete: „En conformité de cette déclaration, ils [les Confédérés] ont déjà fait changer leur manifeste par rapport à la clause du régicide, mais pour ce qui est de celle qui concerne l'interrègne (die Absetzung von König Stanislaus), ils l'ont de nouveau répétée tout au long, prétendant que la déclaration susmentionnée les y autorise même." — [5] Gemeint ist die Antwort des Fürsten Kaunitz, Wien 12. December 1771, an den Grafen Pac, mit der Mittheilung, dass er das neue von Pac ihm übersandte Manifest mit dem Widerruf der Aufforderung zum Königsmord (vergl. Anm. 4) Maria Theresia und Joseph II. vorgelegt habe, und dass er von ihnen zu der Erklärung ermächtigt sei, „que dans tout ce qui pourra ne point être contraire au système de neutralité qu'Elles (Leurs Majestés) ont adopté au sujet des divisions de la Pologne, et sur lesquelles Elles ne jugent pas à propos de changer de résolution, vous pouvez compter, vous, Monsieur, et tous vos concitoyens, qui se conduiront en conséquence dans leurs États, de continuer à y jouir des effets de la même bienveillance".

20510. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 4 janvier 1772.

La dépêche ci-jointe[1] que je vous adresse par un courrier exprès et sous la contresignature de mes ministres du département des affaires étrangères, vous apprendra plus en détail que j'ai cédé, sur le nouveau projet de ma convention avec la Russie,[2] tout ce qu'il m'a été possible de lui accorder. En effet, vous observerez sans peine que, pour me conformer aux vues de cette cour, je me suis relâché sur bien des articles essentiels, et que ce n'est que par des motifs bien puissants que je me suis vu obligé de faire quelque changement aux autres. Tels sont surtout le terme de la prise de possession[3] et la manière de faire agir mon corps auxiliaire;[4] et comme ces changements reposent sur des raisons trop légitimes pour m'en écarter, je vous avertis d'avance que je ne m'en désisterai absolument point, et qu'aucune considération au monde [ne] sera capable de m'y faire renoncer. Ce sont plutôt les deux articles sur lesquels j'insisterai constamment, et sans lesquels je vous déclare formellement que je ne donnerai jamais les mains à cette convention. Aussi les regarderez-vous comme deux conditions *sine quibus non* et comme un arrêt irrévocable, auquel je n'admettrai jamais la moindre altération.

Pour ce qui est, au contraire, du projet de convention pour l'entretien du corps auxiliaire, qui se trouve également à la suite de la présente,[5] je n'y ai fait qu'une couple d'additions de trop peu de conséquence pour être relevées. Vous les remarquerez aisément, en le combinant avec le projet qui vous en a été délivré par la cour où vous êtes,[6] de sorte que, dès que cette dernière, ainsi que j'ose m'en flatter, aura accepté et approuvé cette convention dans toutes les conditions et avec toutes les pièces y appartenantes sur le pied que je l'ai fait rédiger, je vous permets, et jamais autrement, d'achever cet important ouvrage et de passer à sa signature.

D'ailleurs je continue à faire tous mes efforts et je ne néglige absolument rien pour engager la cour de Vienne à faire réussir à la Porte la négociation de l'armistice qu'elle a proposé elle-même, et à apporter

[1] Nr. 20511. — [2] Vergl. S. 603. — [3] Mai 1772, vergl. unten S. 644. — [4] Vergl. den „Article séparé et plus secret" (S. 645). — [5] Liegt nicht bei. — [6] Aus dem Vergleich des obigen russischen Entwurfes mit der endgültigen Fassung des Vertrages ergiebt sich, dass es sich um die Bestimmung handelt, den preussischen, bez. russischen Hülfstruppen im Nothfall statt des Fleisches in natura Geld zu liefern. Auf dem Rand des russischen Entwurfes hatte der König die eigenhändigen Bemerkungen gesetzt: „On donne des hordes aux régiments où ils ont des bestiaux, pour les nourrir un et deux mois, et je crois qu'avec tant soit peu de précautions la viande ne saurait jamais manquer en Pologne" und: „La viande ne manquera jamais". In der endgültigen Fassung des „Projet" hiess es demnach: man werde alle nöthigen Vorsichtsmaassregeln ergreifen, damit es an Fleisch nicht fehle, und nur im Falle gänzlicher Unmöglichkeit statt dessen Geld geben.

toutes les facilités possibles à celle de la paix en général. Pour cet effet je lui ai allégué tous les arguments qui m'ont paru propres pour l'y déterminer; mais, à vous dire vrai, je souhaite plus que je n'ose espérer, que mes représentations auront le succès désiré.

Mon ministre d'État de Rohd est de retour ici depuis un couple de jours. Il soupçonne fort, quoiqu'il prétende ne pouvoir pas l'assurer positivement et le garantir, qu'il ne subsiste une alliance secrète entre cette cour et la Porte,[1] et qu'elle ne tire même de gros subsides de cette dernière, de sorte qu'il regarde comme peine entièrement perdue tous les mouvements qu'on voudrait se donner pour faire réussir une négociation directe et immédiate entre la Russie et la Porte. Il prétend plutôt que cette cour a également pourvu déjà à faire avorter un pareil dessein, et que l'on ne parviendra jamais à faire entamer une pareille négociation à la Porte. Quoi qu'il en soit, vous savez que j'ai fait une tentative à Constantinople, pour voir quel accueil on y ferait à cette proposition,[2] et dès que le rapport de mon major de Zegelin à ce sujet me sera entré, je ne manquerai pas de vous faire part du succès.

En attendant, les dernières nouvelles de Varsovie ne laissent pas de me donner quelque nouvelle inquiétude. On me mande que le roi de Pologne est malade;[3] et si le malheur voulait que ce Prince vînt à mourir, sa mort donnerait sûrement une nouvelle secousse bien violente au théâtre politique et y ferait régner de nouvelles confusions bien plus affreuses peut-être que les précédentes. A cette occasion, il m'est venu dans l'esprit une observation sur la déclaration de la cour de Vienne et la lettre du prince Kaunitz au comte de Pac, que je vous ai communiquées à la suite de mes ordres du 25 de décembre dernier,[4] laquelle me paraît mériter quelque attention. Cette déclaration indique, à la vérité, que cette cour abhorre le dernier attentat contre la vie du roi de Pologne, mais l'idée de déclarer le trône de Pologne vacant, lui paraît, en même temps, être assez indifférente.[5]

Quoi qu'il en soit, et si malheureusement une guerre générale est inévitable, je crains bien que la plus grande difficulté pour la soutenir, sera la peine que toutes les puissances auront de former des magasins pour l'entretien des troupes avant la récolte prochaine. La famine se manifeste déjà dans différentes contrées, et, selon les avis de Saxe,[6] elle est montée au point qu'aux environs de Pirna le peuple a déterré un chien mort pour avoir au moins quelque nourriture.

A présent voilà les dernières conditions; ou il faut que la chose réussisse à présent, ou il n'en sera rien. Vous pouvez délivrer incessamment la lettre[7] pour l'impératrice de Russie.

Federic.

Nach dem Concept; der eigenhändige Zusatz nach der im übrigen chiffrirten Ausfertigung.

---

[1] Vergl. dazu S. 277. Anm. 2. — [2] Vergl. Nr. 20180 und S. 366. — [3] Vergl. S. 638. — [4] Nr. 20484. — [5] Vergl. S. 638. — [6] Bericht Borckes, Dresden 28. December 1771. — [7] Nr. 20513.

20511. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.[1]

Berlin, 4 janvier 1772.

Après avoir mûrement pesé et examiné le nouveau projet de la cour de Russie que vous m'avez envoyé, il y a quelques semaines,[2] je n'ai pas voulu différer à vous adresser mon contre-projet,[3] avec le mémoire qui sert de réponse à celui de la cour de Russie,[4] et que vous aurez soin de remettre au comte de Panin immédiatement après la réception de la présente dépêche. J'ai tâché de m'y expliquer avec netteté et précision et, en même temps, avec franchise sur tous les articles qui auraient pu faire un objet de difficulté, et je me flatte de m'être expliqué de manière que l'Impératrice et son ministère auront tout lieu d'en être satisfaits.

Je me suis relâché sur l'article de Danzig,[5] puisque la cour de Russie a déclaré si positivement qu'elle ne pouvait y acquiescer.

J'ai tâché de mettre dans l'assistance respective que les deux cours doivent se fournir, en cas de besoin, toute la réciprocité qu'elle a paru désirer,[6] et pour montrer que je ne voulais pas être un allié onéreux

[1] Das obige in Form eines Ministerialerlasses ausgefertigte Schriftstück geht auf unmittelbare Weisungen des Königs zurück (vergl. Nr. 20 510). Am 4. übersendet Finckenstein obigen Erlass zur Unterschrift, nebst dem „Contre-projet“ und der „Réponse“, mit dem Bericht, er habe die Aenderungen eingefügt, „que Votre Majesté m'a prescrits, tant au sujet de la cessation des subsides au moment que le corps auxiliaire aura joint l'armée russe, qu'à l'égard de la Netze qui doit faire la frontière des États de Votre Majesté et Lui appartenir en entier“. Der König bestätigt, Berlin 4. Januar, den Empfang der Schriftstücke, die mit Courier am 5. an Solms ergehen werden. „Je me réfère, quant à leur contenu, à ce que je vous ai dit, cet après-dîner, de bouche.“ Eine Abschrift des Cabinetserlasses (Nr. 20 510) wird zugleich an Finckenstein übersandt. — [2] Vergl. S. 603. — [3] Das erste preussische „Projet“ (vergl. oben S. 193. 194) umfasste 5 Artikel, das russische „Nouveau projet“ 6 (nach Einschiebung eines neuen Artikels II). Das mit dem Erlass vom 4. Januar übersandte preussische „Contre-projet de la convention secrète, en conséquence de la Réponse au dernier mémoire de la Russie“ enthält wiederum nur 5 Artikel, indem der eingeschobene Artikel II und der Artikel IV des russischen „Nouveau projet“ (Artikel III des ersten preussischen „Projet“) in einen einzigen Artikel II zusammengefasst worden sind. Die weiteren Veränderungen des preussischen Contre-projet gegen das russische „Nouveau projet“ ergeben sich aus den folgenden Anmerkungen. — [4] Vergl. Nr. 20 512. — [5] Artikel I: vergl. S. 643. Anm. 2. — [6] Vergl. den unten S. 644 in der russischen und der preussischen Fassung angehängten „Article séparé et plus secret“. Solms bemerkt in seinem Bericht vom 6. December (vergl. oben S. 603) zu der Fassung des russischen „Nouveau projet“: „Le changement le plus essentiel que Votre Majesté remarquera dans l'article séparé, c'est celui par lequel Sa Majesté l'impératrice de Russie demande que Votre Majesté ne pourra rappeler à Elle le corps auxiliaire de 20 000 hommes que dans le cas où toutes les forces autrichiennes, sans que partie d'elles agît directement contre les troupes de Russie, se porteraient contre Ses propres États. J'ai fait observer au comte de Panin que ce cas ne pourrait jamais exister; que la cour de Vienne, se trouvant en guerre contre Votre Majesté et la Russie ensemble, ne retirerait jamais ses troupes tellement en entier vis-à-vis de la dernière que celle-ci n'aurait toujours

pour l'Impératrice, tant qu'elle aurait à soutenir la guerre contre les Turcs, j'ai consenti à me contenter, dans le cas même où je me verrais obligé de prendre les armes contre la maison d'Autriche, du corps auxiliaire qui m'a été offert, en attendant que la paix avec la Porte mette cette Princesse en état de m'assister de toutes ses forces.

Après avoir ainsi satisfait à tout ce qu'on pouvait attendre de moi, et être entré dans presque toutes les vues de la cour de Russie, je me flatte qu'elle ne fera pas difficulté non plus de donner les mains aux articles sur lesquels je me vois obligé d'insister, et nommément à la prise de possession que j'ai cru devoir fixer au mois de mai de l'année courante,[1] comme au temps où toutes les troupes russes seront rassemblées en Pologne. J'ai été obligé de changer, pour cet effet, l'article II de la convention et de le combiner avec celui qui était le 4ième du projet russe,[2] et j'ai fait voir dans le mémoire ci-joint que ce n'est

droit d'exiger la conservation des 20 000 auxiliaires, et qu'ainsi Votre Majesté serait obligée de S'en passer toujours; ce qui rendait cette condition inacceptable. Le ministre m'a répliqué qu'il prenait sur lui de porter sa souveraine à modérer cet article; que le grand besoin qu'on aurait de l'assistance de Votre Majesté, au cas de guerre contre l'Autriche, dans le temps où l'on avait à se défendre en dehors contre les forces turques, et qu'on luttait en dedans contre le fléau de la peste, avait engagé le Conseil de Sa Majesté Impériale à stipuler la conservation de ce corps auxiliaire, dont on avait estimé que la privation ne pourrait pas diminuer considérablement les forces de Votre Majesté et La mettre hors d'état de faire tête aux attaques des Autrichiens; mais qu'on pourrait spécifier plus précisément le nombre des troupes autrichiennes qui autoriserait Votre Majesté de redemander Ses troupes, et celui où Elle les laisserait."

[1] Artikel I: nach dem ersten preussischen Gegenentwurf (vergl. oben S. 412. Anm. 1): „immédiatement après la signature de la présente convention"; nach dem russischen „Nouveau projet": „dans le temps et avec les précautions convenus par l'article II"; nach dem nunmehrigen preussischen Contre-projet: „dans le temps et de la manière convenue par l'article suivant". — [2] Vergl. Gegenüberstellung der russischen und der preussischen Fassung unten S. 644. Solms bemerkt in seinem Bericht vom 6. December zu der russischen Fassung: „Le second article, qui est tout nouveau, a été inséré dans l'intention de s'approcher de l'idée de Votre Majesté pour régler dans la convention même quelque chose de spécifié sur le temps de la prise de possession effective, qui ne doit être remise que jusqu'à l'ouverture de la campagne prochaine, et celui de la déclaration, qui doit être remise jusques à une époque sur laquelle les deux hautes parties contractantes se concerteront ultérieurement. A ce sujet, [Panin] m'a dit que les troupes russes destinées à composer le corps de 50 000 hommes en Pologne partiraient de leurs quartiers de Livonie et de Smolensk au 1er de décembre v. st. de cette année et entreraient en Lithuanie pour y former des magasins, et que, dans quelques mois d'ici, à peu près vers le commencement d'avril, les nouveaux petits corps, à qui on a voulu donner le nom de cohortes (vergl. S. 488. Anm. 1), seraient en état de se mettre en mouvement, qui entreraient alors aussi en Pologne et occuperaient les frontières des provinces que, suivant le contenu de la convention, la Russie s'était réservées pour sa part, sans cependant déclarer d'autre raison de cette occupation que celles qui étaient énoncées dans cet article II, et que, si Votre Majesté voulait avoir la bonté de Se conformer à cela et de faire occuper, sous ces mêmes prétextes ou sous d'autres, si Elle jugeait à propos de faire connaître là-dessus Ses intentions à la Russie, par Ses troupes les provinces

pas seulement pour la sûreté de mes possessions, mais surtout et principalement pour obvier aux soupçons et à la défiance des Turcs et des Autrichiens, qu'il nous importe de mettre fin à l'état d'incertitude où cette affaire se trouve jusqu'à présent. Je ne m'étends pas sur cette matière, puisque je l'ai amplement discutée dans le mémoire susmentionné; mais comme c'est un point essentiel et dont je ne saurais me départir, je vous recommande de l'appuyer de votre mieux et de vous servir pour cet effet de tous les arguments que je vous ai déjà fournis par mon ordre immédiat du 22 de décembre.[1]

Quant au rappel de mon corps auxiliaire de 20 000 hommes, dans le cas où les circonstances de la guerre m'obligeraient à le faire revenir, et à l'impossibilité de les faire agir en Moldavie et en Valachie, j'espère que l'Impératrice sentira d'elle-même que mes intérêts les plus essentiels et la nature même des choses m'obligent d'insister sur l'un et l'autre de ces articles, et qu'il n'en saurait résulter aucun préjudice pour la cour de Russie.

Je crois n'avoir rien proposé non plus qui ne soit conforme à l'équité naturelle, aussi bien qu'à la teneur de nos engagements en stipulant que le secours en argent que j'ai fourni jusqu'ici à la Russie, devait cesser du moment que mon corps auxiliaire de 20 000 hommes aurait joint l'armée russe.

Enfin, si j'ai fait quelques légers changements dans l'article I, qui fixe les possessions qui doivent me revenir,[2] ce n'a été que pour couper court à tout mésentendu et pour déterminer les limites avec la clarté et la précision que la cour de Russie a observée à l'égard des siennes. C'est ce qui m'a engagé à mettre la frontière de la Nouvelle-Marche

réservées pour Elle, Elle daignerait S'apercevoir qu'en suivant ces mesures, on pourvoyait en plein à la sûreté des possessions, et que les deux armées seraient en état, au commencement du mois de mai, à agir de concert suivant le plan d'opération qu'on pourrait apprécier alors par des généraux en conséquence des notions plus précises qu'on aurait acquises, dans ce temps, des intentions de la cour de Vienne."

[1] Nr. 20 472. In der Vorlage verschrieben: „21 de décembre". — [2] Nach dem russischen „Nouveau projet" sollte, unter Hinzufügung des ausdrücklichen Verzichtes von Preussen auf alle ferneren Ansprüche, Danzig mit seinem Territorium von der preussischen Besitznahme ausgeschlossen sein; die Stadt Elbing fehlte in der Aufzählung der preussischen Erwerbungen. In dem preussischen Contre-projet wird dem Verzicht auf alle ferneren Ansprüche an polnische Gebiete „limitrophes de la Silésie" hinzugefügt „et de la Prusse"; dagegen wird bei der Aufzählung der preussischen Erwerbungen in Polnisch-Preussen Elbing namentlich aufgeführt (vergl. S. 606); Danzig und Thorn mit ihren Territorien werden ausdrücklich ausgenommen, Danzig mit dem Zusatze: „laquelle ville sera entièrement libre et indépendante de la couronne de Pologne"; endlich sind in dem preussischen Contre-projet die Bestimmungen über die Erwerbungen in Polnisch-Preussen (ganz Pomerellen) und ebenso über die Begrenzung der Erwerbungen in Grosspolen diesseits der Netze schärfer gefasst: „en longeant cette rivière depuis la frontière de la Nouvelle-Marche jusqu'à la Vistule près de Fordon et Solitz, de sorte que la Netze fasse la frontière des États de Sa Majesté le roi de Prusse, et que cette rivière lui appartienne en entier." Vergl. dazu oben S. 194.

au lieu de Driesen, qui en est encore un peu éloigné. C'est aussi ce qui m'a fait nommer Fordon et [Solitz] [1] au lieu de Bedgosz, et qui m'a porté à comprendre nommément la ville d'Elbing dans le palatinat de Marienburg, dont elle fait partie. Ces additions m'ont paru nécessaires, et comme elles ne portent sur aucune nouvelle acquisition, mais qu'elles servent seulement à déterminer d'autant mieux les bornes de celles dont nous sommes déjà convenus, elles ne sauraient non plus rencontrer la moindre difficulté.

Et comme j'ai tâché, en général, de me rapprocher, le plus qu'il m'a été possible, des idées de la cour de Russie, et que j'ai même cédé sur plusieurs points essentiels, je me flatte que vous serez bientôt en état de mettre la dernière main à cette importante négociation et de m'annoncer la signature de la convention.

* * *

Russisches „Nouveau projet":

Artikel II:

„Vers le temps de l'ouverture de la campagne prochaine, les deux hautes parties contractantes feront entrer respectivement de leurs troupes en Pologne et feront garnir les lieux et districts que, par la présente convention, elles se proposent de réunir à leurs États; mais non seulement elles ne déclareront rien alors, mais même ne laisseront rien transpirer qui puisse déceler les vues et dessein d'une telle réunion, se contentant de couvrir leur démarche de la raison du voisinage pour les circonstances actuelles, à l'exemple de la cour de Vienne pour les lieux qu'elle a fait occuper; et, quant à la déclaration, négociation et consommation de ladite réunion, elles n'auront effectivement lieu qu'après que les deux hautes parties contractantes, selon l'état des affaires et surtout après une connaissance positive, acquise par elles des vues, intentions et mouvements de la cour de Vienne, en auront jugé et fixé d'un commun accord le moment."

Preussisches „Contre-projet":

Artikel II: [2]

„Les deux hautes parties contractantes feront entrer respectivement leurs troupes en Pologne dès le commencement du printemps prochain, et comme elles sont convenues d'occuper, dans un même temps, les lieux et districts que par la présente convention elles se proposent de réunir à leurs États, elles ont fixé pour cette prise de possession le mois de mai de l'année courante. Elles ne déclareront rien jusqu'alors de leurs vues et de leurs desseins; mais du moment que cette prise de possession aura lieu, elles en feront part conjointement à la cour de Vienne et lui offriront même de faire sa convenance, en la faisant entrer dans ce plan de partage; bien entendu cependant qu'il n'en aura pas moins son effet, dans le cas même où cette cour, contre toute attente, ne voudrait pas y donner les mains."

Article séparé et plus secret:

. . . „Mais si, au mépris de cette déclaration, [3] la cour de Vienne fait entrer ses troupes en Pologne ou dans

Article séparé et plus secret: [4]

. . . „Mais si, au mépris de cette déclaration, la cour de Vienne fait entrer ses troupes en Pologne ou dans les pro-

[1] Lücke in der Vorlage. Ergänzt nach der Ausfertigung. — [2] Vergl. S. 641. Anm. 3. — [3] Mittheilung an den wiener Hof, dass der König von Preussen jede Feindseligkeit gegen die russischen Truppen als Angriff auf ihn selbst betrachten und

les provinces conquises par les armes de Sa Majesté Impériale pour commettre des hostilités contre les troupes de Russie, alors Sa Majesté le roi de Prusse s'engage par la présente convention secrète qu'aussitôt après que la réquisition lui en sera faite, il enverra au secours de Sa Majesté Impériale un corps de 20 000 hommes de ses troupes, lequel, joint en Pologne à une armée de 50 000 hommes des troupes de Russie, agira et se portera de toutes les manières possibles et selon l'exigence des cas et des circonstances à repousser toute attaque de la part des Autrichiens contre les troupes de Sa Majesté Impériale, et aussi longtemps que ladite attaque durera; mais dans le cas où ledit corps de 20 000 hommes ne serait pas suffisant pour repousser ladite attaque, Sa Majesté le roi de Prusse s'engage, conformément à la déclaration à faire à la cour de Vienne selon le dispositif du présent article, de se déclarer ouvertement et d'agir avec toutes ses forces et par une puissante diversion dans les États de l'Impératrice-Reine; Sadite Majesté promettant et s'engageant de ne rappeler à elle le corps auxiliaire de 20 000 hommes ci-dessus spécifié que dans le cas où toutes les forces autrichiennes, sans que partie d'elles agit directement contre les troupes de Russie, se porteraient contre ses propres États.

Pareillement Sa Majesté Impériale de Toutes les Russies promet et s'engage que, si, par une suite des affaires actuelles de Pologne ou de Turquie ou en haine de la convention conclue aujourd'hui entre les deux alliés, la cour de Vienne attaque immédiatement Sa Majesté le roi

vinces conquises par les armes de Sa Majesté Impériale pour commettre des hostilités contre les troupes de Russie, alors Sa Majesté le roi de Prusse s'engage par la présente convention secrète qu'aussitôt après que la réquisition lui en sera faite, elle enverra au secours de Sa Majesté Impériale un corps de 20 000 hommes de ses troupes en Pologne pour être employées par elle, conjointement avec les troupes qu'elle tiendra également en Pologne au nombre de 50 000 hommes, à repousser toute attaque de la part des Autrichiens dans ce royaume et à faire, selon l'exigence du cas, une diversion en Hongrie par le chemin dont les deux puissances sont convenues; bien entendu cependant que le susdit corps de 20 000 hommes ne pourra pas être employé hors de la Pologne et de la Hongrie; mais, dans le cas où ce corps auxiliaire ne serait pas suffisant pour repousser ladite attaque, Sa Majesté le roi de Prusse s'engage, conformément à la déclaration à faire à la cour de Vienne selon le dispositif du présent article, de se déclarer ouvertement et d'agir avec toutes ses forces et par une puissante diversion dans les États de l'Impératrice-Reine, à condition cependant que le secours en argent que Sa Majesté le roi de Prusse a fourni jusqu'ici à Sa Majesté Impériale de Toutes les Russies, cessera entièrement, dès que le corps auxiliaire de 20 000 hommes aura joint l'armée russe, et que Sadite Majesté pourra également faire revenir ce corps de 20 000 hommes du moment qu'elle sera en guerre ouverte avec les Autrichiens, à moins que l'armée alliée ne fût alors en pleine opération en Hongrie.

Pareillement Sa Majesté Impériale de Toutes les Russies promet et s'engage que, si, par une suite des affaires actuelles de Pologne ou de Turquie ou en haine de la convention conclue aujourd'hui entre les deux alliés, la cour de Vienne attaque Sa Majesté le roi de Prusse,

sogleich Partei für Russland ergreifen werde (vergl. S. 413). Die Fassung des russischen „Nouveau projet“ lehnt sich an die des ersten russischen Projet (vergl. S. 413. Anm. 7) an. — [4] Theilweise nach dem ersten preussischen Gegenentwurf (vergl. S. 413. 414) wiederhergestellt.

de Prusse; dans ce cas, si ladite attaque se fait de toutes les forces de la maison d'Autriche, de sorte que Sa Majesté Impériale de Toutes les Russies n'ait pas de sa part à résister personnellement auxdites forces, Sa Majesté Impériale s'engage d'envoyer d'abord un corps de 6000 hommes d'infanterie et de 4000 cosaques au secours de Sa Majesté Prussienne, ainsi que de doubler ce secours, aussitôt que ses propres affaires pourront le permettre; et si, sur ces entrefaites, elle fait sa paix avec les Turcs, alors, outre ledit secours de 20 000 hommes, Sa Majesté Impériale de Toutes les Russies assistera Sa Majesté le roi de Prusse de toutes ses forces et nommément par une diversion avec une armée de 50 000 hommes en Hongrie, laquelle diversion elle soutiendra aussi longtemps qu'il en sera besoin pour forcer la cour de Vienne à une paix juste et raisonnable et même à un dédommagement suffisant envers Sa Majesté Prussienne pour les frais de la guerre." [1]

dans ce cas Sadite Majesté l'impératrice de Toutes les Russies enverra d'abord un corps de 6000 hommes d'infanterie et de 4000 cosaques pour joindre l'armée de Sa Majesté le roi de Prusse, et doublera même ce secours aussitôt que ses propres affaires pourront le permettre; promettant en même temps de ne pas retirer ni diminuer son armée de 50 000 hommes en Pologne, mais de la faire rester dans la position la plus propre à en imposer aux Autrichiens, et si, dans ces entrefaites, elle fait sa paix avec les Turcs, alors, outre ledit secours de 20 000 hommes, Sa Majesté Impériale de Toutes les Russies assistera Sa Majesté le roi de Prusse de toutes ses forces et nommément par la diversion projetée avec une armée de 50 000 hommes en Hongrie, laquelle diversion elle soutiendra aussi longtemps qu'il en sera besoin pour forcer la cour de Vienne à une paix juste et raisonnable et même à un dédommagement tel que Sa Majesté Prussienne serait en droit de le demander dans le cas d'une guerre avec la maison d'Autriche."

Der Erlass nach dem von Finckenstein gezeichneten Concept.

20512. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Réponse au mémoire de la cour de Berlin. [2] Sa Majesté Impériale reconnaît évidemment dans toutes les ouvertures et propositions du mémoire [3] remis par M. le comte de Solms à son ministère, en réponse à son contre-projet, [4] le caractère d'un intérêt aussi vif qu'éclairé que prend Sa Majesté Prussienne à sa situation présente. Plus le Roi s'est porté à apprécier avec soin cette situation et ses suites possibles, plus l'Impératrice croit devoir, de son côté, d'égards et d'attention aux conclusions qui résultent des considérations de son allié. Elle le doit, et elle s'y détermine d'autant plus naturellement qu'elle a à répondre aux témoignages les plus marqués d'amitié, de sincérité et de bonne foi. Tels sont les sentiments dont la cour de Berlin suit l'impression dans ses efforts à aider celle de Russie à sortir

[1] Zu den letzten Worten findet sich in dem von russischer Seite übergebenen Schriftstück die Anmerkung: „NB. Il reste au bon plaisir de Sa Majesté le roi de Prusse d'apprécier plus particulièrement par un article séparé ledit dédommagement." — [2] Von Solms mit dem Bericht vom 6. December (vergl. oben S. 603) übersandt. Finckenstein überreicht, Berlin 19. December, eine auf Befehl des Königs angefertigte stilistische Ueberarbeitung der obigen Denkschrift, mit der Meldung, er habe sich bemüht, „de refondre les endroits inintelligibles du mémoire ci-joint, en conservant ceux qui m'ont paru plus clairs". Der obige Text ist der urschriftliche; von den Finckenstein'schen Umschreibungen wird die wichtigste S. 648. Anm. 5 mitgetheilt. — [3] Vergl. S. 414—418. — [4] Vergl. S. 337.

avec honneur et avantage de la guerre où elle est engagée, et à parer aux aspects qui en indiquent une autre comme prochaine. Tels sont surtout ceux qu'elle met dans le plus grand jour par la concession et la fixation d'un terme auquel elle partagerait les inconvénients et les hasards d'une telle position de son alliée: objet qui, en méritant toute la reconnaissance de l'Impératrice et justifiant à un degré éminent la confiance qu'elle a toujours mise dans l'intimité de l'amitié et de l'union qui subsiste entre elle et le Roi, ne lui inspire pas moins d'empressement à confirmer son allié dans la justice qu'il rend à sa façon élevée de penser et à sa modération.

Sur ces principes, la cour de Russie va s'expliquer confidemment et avec autant de cordialité que de franchise sur les différents articles du mémoire auquel elle répond.

Ce mémoire a pour but:

1° de déterminer la cour de Russie à renoncer à l'aliénation de la Moldavie et de la Valachie;

2° de convenir des arrangements des alliés pour résister, en cas d'attaque, à la cour de Vienne;

3° d'arrêter pour le cas effectif d'une guerre à soutenir un dédommagement plus considérable pour Sa Majesté Prussienne.

Sur le premier objet: L'Impératrice n'a pas besoin de dire au Roi combien il lui répugne de laisser retourner sous le joug des Mahométans deux provinces chrétiennes. Sa dignité, son honneur et sa religion lui ont fait sur cette condition une loi plus forte que tout autre intérêt, et, mise à l'épreuve, elle lui aurait sacrifié toute considération qui ne tiendrait qu'à des avantages politiques. Il n'en est pas ainsi de la position où l'on la met. La restitution de la Moldavie et de la Valachie à leur ancien état de misère et d'avilissement est la condition *sine qua non* du maintien de la paix entre de grandes puissances chrétiennes. Si la cause de l'humanité est défendue plus longtemps d'une part, elle va être trahie de l'autre par une nouvelle effusion de sang et de nouveaux malheurs. Ce sont-là les alternatives cruelles entre lesquelles Sa Majesté Impériale doit opter. Elle ne saurait prendre de meilleur guide de ses sentiments que les sentiments de son allié, et elle ne veut point d'autre certitude que la conviction dont lui-même il se montre pénétré. Sa Majesté Impériale se détermine donc à cet effort et à ce sacrifice, puisque tel est le seul moyen de parer à de plus grands maux.

Mais quand elle confie au Roi cet acquiescement de sa part sur l'aliénation de ces deux provinces, elle prie Sa Majesté Prussienne de veiller avec l'œil de cette amitié attentive qu'elle connaît en elle, qu'il ne lui soit point arraché par la cour de Vienne cet acquiescement où elle montre à son allié l'état de ses pensées les plus secrètes et sa déférence à son sentiment, si malheureusement après il doit encore exister que cette cour reste pleine de la même passion et de la même animosité contre ses affaires, qu'elle intrigue à la Porte pour la continuation de la guerre, dans l'attente que, déjà sûre de cette concession importante, elle pourra fatiguer la Russie, l'entraîner à la longue à se relâcher sur d'autres points et réduire ses avantages ou à rien du tout ou au plus bas pied possible; et, à plus forte raison, si même après ce sacrifice la guerre n'en est pas moins inévitable. Voilà ce que Sa Majesté Impériale remet en entier à la pénétration et à la prévoyance de Sa Majesté Prussienne.

Dans ces circonstances, elle remet pareillement à la prudence du Roi s'il ne serait pas à propos dès à présent de faire des tentatives de paix à la Porte, sur la base de cette concession, contre un dédommagement et une certaine somme d'argent. Et voici ce que l'Impératrice entend par ces deux propositions.

Quand Sa Majesté se relâche sur la Moldavie et la Valachie, il serait contre toute justice de comprendre dans cette restitution la ville de Bender. Cette ville n'appartient en rien à ces deux provinces, mais à la Bessarabie, et on n'exigera sans doute pas que, dans une guerre telle que celle qu'elle soutient, elle rende, uniquement pour le plaisir de rendre, un objet acquis par des dépenses énormes, qui a

coûté tant de sang à ses sujets, et qui n'a cédé qu'à leur courage, leur opiniâtreté et leur désespoir. Sa Majesté Impériale propose qu'il lui soit cédé, en échange de cette ville, une autre ville située à l'embouchure du Nieper, Oczakow ou au moins Kinburn, si la cession de la première rencontre de trop grands obstacles dans la négociation. Rien de plus naturel que le motif qui fait insister l'Impératrice sur cet échange. On en sentira toute la force, dès qu'on voudra juger sa position après la paix vis-à-vis des Tartares rétablis dans leur souveraineté. Les Turcs au congrès de Nimirow[1] n'insistèrent sur la restitution d'Oczakow, conquise alors par la Russie, que par le besoin de tenir en bride les Tartares, quoique alors leurs sujets. Combien à plus forte raison la Russie, qui n'assujettit pas les Tartares, qui, au contraire, se lie les mains par rapport à leur indépendance, et qui actuellement va avoir ce nouvel État comme voisin immédiat de ses frontières, n'a-t-elle pas besoin d'une telle place pour les tenir en respect et prévenir leurs excursions dans ses États!

L'Impératrice y ajoute une somme d'argent et que, dans son temps, on pourrait appliquer, en partie, à faciliter la paix à la Porte, à y échauffer ceux qui la désirent déjà, à gagner de nouvelles créatures, en un mot, au succès de cet ouvrage. La quotité en reste naturellement fixée au besoin de l'objet, et il est visible qu'elle ne saurait être excessive. L'Impératrice attend de l'amitié du Roi qu'il voudra bien instruire et faire agir son ministre à Constantinople conséquemment à ces concessions et à ces vues, afin que l'on parvienne à mettre, le plus tôt que possible, les Turcs hors de jeu, et qu'après on puisse repousser plus vigoureusement la mauvaise volonté des Autrichiens, quand ceux-ci n'auront plus que leurs propres raisons et leurs armes.

Sur le second objet: La cour de Russie dans l'article séparé et plus secret de la convention actuellement en négociation n'a pas cité le traité et les conventions déjà subsistants entre elle et celle de Berlin[2] comme d'une obligation déterminée au casus de la guerre que les conditions présentes de la paix avec les Turcs peuvent occasionner entre la Russie et la cour de Vienne. Elles sont directes aux affaires de Pologne. Mais, en suivant la gradation des évènements, c'est des affaires de Pologne qu'est née la guerre avec les Turcs, et celle avec la cour de Vienne ne menace que comme une conséquence de celle-ci. C'est par cette approximation qu'on a cru trouver dans ces conventions au moins une base et des guides sur les arrangements à prendre dans ces[3] circonstances entre les alliés, et on a pris pour règle dans ces arrangements l'esprit de tout traité portant avec soi l'addition ultérieure d'engagements extensifs, propres aux évènements, et surtout l'esprit d'une alliance qui, comme celle des deux cours, porte l'union la plus intime de tous les intérêts des deux monarchies, intérêts que favorisent les dispositions propres des deux souverains, et parmi lesquels l'objet de contenir la maison d'Autriche fut mis de part et d'autre au premier rang. La cour de Russie n'en est pas moins disposée à admettre l'omission demandée par le Roi.[4]

Mais en venant à la spécification même des engagements de la convention, Sa Majesté Impériale prie Sa Majesté Prussienne de vouloir bien entrer avec elle dans l'appréciation des principes sur lesquels il lui paraît d'une justice essentielle de statuer. L'Impératrice ne veut point, comme il a déjà été dit, regarder la défense de ses conditions de paix, plus ou moins avantageuses, comme un *casus fœderis*. Elle[5] ne veut pas non plus que la considération que c'est bien moins au progrès de ses armes qu'au désavantage de ne pas l'avoir pour alliée que la cour de Vienne

[1] 1737. — [2] Vergl. S. 413. Anm. 4. 7 und 414. Anm. 3. — [3] Vorlage: „les“. — [4] Vergl. S. 412. — [5] Der folgende Satz bis zu den Worten: „la force et la nature d'un engagement“ lautet in der von Finckenstein gegebenen Fassung (vergl. S. 646. Anm. 2): „Elle ne veut pas non plus se prévaloir de la considération que ce n'est pas tant la jalousie du progrès de ses armes que le déplaisir de se voir privée de son alliance qui cause l'humeur de la cour de Vienne, et qui lui fait donner des entraves à sa politique la plus naturelle.“

sent émouvoir cette humeur qui lui fait donner des entraves si violentes à sa politique la plus naturelle, prenne la force et la nature d'un engagement; mais l'objet même de la convention que les deux cours vont signer, ne semble pas pouvoir permettre de regarder la conduite à venir de la cour de Vienne comme purement et simplement relative à la Russie. On ne saurait naturellement supposer que le but de cette convention ou peut-être même son effet ne soit connu à Vienne avant toute démarche hostile de la part de cette cour contre la Russie, et peut-être sera-t-elle bien moins un accessoire qu'un principal déterminant à tout ce qu'elle pourra entreprendre. Dans ce cas, Sa Majesté Impériale, qui, dans la position simple d'une attaque de la cour de Vienne pour sa seule et unique cause, se contentant du secours de 20 000 hommes de son allié, verrait dans cet effort l'acte d'amitié et de générosité le plus frappant, a droit de réclamer et de solliciter la propre équité du Roi de considérer si ce même secours, ainsi limité, peut remplir tout ce que la réciprocité et l'égalité demande de deux alliés aussi intimement unis, quand il s'agit de garantie et de secours qui ne tombent plus sur un objet personnel à l'un, mais sur un objet, et un objet d'acquisition commun à tous les deux.

Sa Majesté suivra d'aussi près qu'il sera possible, cette réciprocité, en proposant les mesures et les engagements à prendre par les alliés, tels qu'elle croit qu'avec la plus grande justesse les unes peuvent être combinées et les autres rédigés d'après l'indication vraie de leurs intérêts et de leur position.

La cour de Russie fera entrer, cet hiver même, en Pologne le nombre suffisant de troupes pour porter à 50 000 hommes celles qu'elle y a déjà, conformément aux assurances données à ce sujet, et elle sera toujours disposée à combiner les opérations de cette armée, conjointe avec le corps auxiliaire de 20 000 hommes des troupes du Roi, de la façon la plus avantageuse aux deux alliés; mais elle observera que, sans voir clair encore aux intentions et aux mesures de la cour de Vienne, il n'est pas possible de faire de ces opérations un article déterminé d'une convention. D'après les notions sûres qu'on acquerra pendant l'hiver, elles pourront être réglées dans le plan de la campagne prochaine, et ainsi successivement selon les évènements et le sort des armes.

La diversion en Hongrie peut être considérée comme une des mesures les plus efficaces, et la cour de Russie y donnera les mains toutes les fois qu'elle sera praticable; mais elle ne pourrait être arrêtée dès à présent que dans le cas où les deux alliés voudraient se déclarer les premiers et agir offensivement; ce qui s'éloignerait des mesures de conciliation dont ils s'occupent encore.

Quant à l'emploi de la totalité des 50 000 hommes des troupes de Russie à cette diversion, la position de cette couronne en Pologne est trop bien connue du Roi pour que Sa Majesté y insiste. C'est en Pologne que l'on formera les magasins, et il leur faut une garde suffisante. Il n'y faut pas moins laisser un corps considérable pour contenir toutes ces bandes de Confédérés polonais, dont le nombre probablement grossira à l'éclat d'une nouvelle guerre. La cour de Russie fait tout ce qui est humainement en son pouvoir de promettre, en assurant que, pour concourir avec vigueur à cette diversion, dans le cas où elle devra avoir lieu, elle ne retiendra en Pologne de son armée de 50 000 hommes que ce qu'il en faudra pour les deux objets ci-dessus spécifiés.

Mais en toutes choses, c'est sur les mouvements des Autrichiens qu'il faudra nécessairement se régler, tant pour les opérations du tout que de partie de l'armée combinée; et il ne sera pas moins sensible que le renvoi du corps auxiliaire de Sa Majesté Prussienne doit être dépendant du même principe; Sa Majesté Impériale au reste attendant de la justice et de l'amitié du Roi qu'il n'exigera ce renvoi que dans le cas où toutes les forces de la maison d'Autriche, abandonnant les opérations contre les armées de Russie, se porteraient en entier contre les États du Roi.

Et pour rendre la justice de cette demande d'autant plus évidente, les alliés peuvent calculer trois positions possibles.

Ou la cour de Vienne se bornera, la campagne prochaine, à marquer son

humeur et sa mauvaise volonté sans aucune démarche hostile; alors les alliés restent eux-mêmes dans leur situation présente, l'armée de Russie en Pologne seulement augmentée jusqu'à 50000 hommes.

Ou bien la cour de Vienne portera le fort de ses armes vers les provinces turques contre les troupes de Russie; alors il sera de toute nécessité que l'armée combinée — c'est-à-dire des 50000 hommes en Pologne, auxquels, dans cette hypothèse, se joindront les 20000 hommes de troupes prussiennes — se porte de toutes les manières possibles, suivant l'exigence des cas et des circonstances, à agir contre cette entreprise des Autrichiens.

Ou bien, enfin, la cour de Vienne fera entrer son armée par la Pologne, et alors l'armée combinée se portera à sa rencontre, la combattra et poussera, si elle peut, jusqu'en Hongrie.

Mais dans l'un et l'autre de ces deux derniers cas, le secours ne suffisant point, il en résulte nécessairement et conformément à la déclaration préalablement à faire à la cour de Vienne, que Sa Majesté Prussienne prendra fait et cause pour la cour de Russie et l'assistera de toutes ses forces et par une puissante diversion dans les États de la maison d'Autriche, puisque, dans une autre hypothèse, laquelle n'est pas d'une moindre probabilité, si la cour de Vienne, mûe et déterminée à une levée de bouclier par les acquisitions en Pologne plus que par aucun autre motif, attaque directement Sa Majesté Prussienne, ou si, par la progression de la guerre, de quelque côté qu'ait commencé son attaque, laissant les Turcs et les Polonais seuls aux prises avec la Russie, elle se portait en entier contre les États du roi de Prusse, Sa Majesté Impériale non seulement s'oblige, pour le dernier de ces deux cas, à renvoyer aussitôt au Roi, son allié, son corps de 20000 hommes et à le faire suivre immédiatement par un corps de ses troupes de 6000 hommes d'infanterie et de 4000 cosaques, lequel corps elle promet de doubler aussitôt seulement que ses affaires pourront le permettre, mais encore elle s'engage, pour l'un et l'autre cas d'attaque, que, si, dans ces entrefaites, elle fait la paix avec les Turcs, outre ces 20000 hommes de ses troupes qu'elle donnera au Roi, elle l'assistera de toutes ses forces et nommément par une diversion avec une armée de 50000 hommes en Hongrie, laquelle diversion elle soutiendra aussi longtemps que durera la guerre.

Il se présente ici une mesure accessoire qui ne peut être passée sous silence et conséquemment à laquelle Sa Majesté Impériale est d'avis que l'occupation des acquisitions que les deux alliés stipulent, ne doit absolument pas avoir lieu immédiatement après la signature. C'est que les alliés, toujours déterminés par leur amour pour la paix, ont arrêté d'employer l'hiver aux soins immédiats de cet objet. Or ce serait d'une main renverser ce qu'on bâtirait de l'autre, tant contre les Turcs que contre les Autrichiens, que de brusquer la prise de possession des districts revendiqués en Pologne. Surtout vis-à-vis des derniers ce serait leur fermer toute porte à entrer dans l'arrangement des alliés, puisque, au lieu de pourparlers et de négociations amiables par lesquels on pourrait peut-être les apprivoiser, on ne leur laisserait plus qu'une loi de force ou de nécessité, si peu admissible pour un caractère aussi tranchant. Toutes les lois de la prudence, les dispositions propres des alliés paraissent donc réclamer que cette prise de possession ne s'effectue qu'après que l'inutilité des efforts pour la paix sera démontrée, et qu'on aura déjà procédé à l'ouverture de la campagne prochaine.

Tels sont les engagements et les mesures qu'en général Sa Majesté croit s'approcher aussi près que possible de la position absolue et respective de chacun des alliés et de la nature des circonstances sur lesquelles ils ont à se déterminer et à agir dans l'objet de résister aux démonstrations ou aux efforts effectifs de la cour de Vienne.

Sur le troisième objet: Il est naturel et conforme à toute équité que, dans une guerre telle que celle qui serait suscitée à l'Impératrice pour couvrir contre sa vengeance l'injustice et la perfidie de la Porte Ottomane, sans égard pour la raison, l'honneur et la religion, le Roi, qui viendra avec tant de générosité et de fidélité

au secours de son alliée, se procure à toute rigueur un dédommagement complet des frais de cette guerre. Sa Majesté Impériale se montrera en tout temps et dans tous les cas aussi décidée sur ce point que sur son propre intérêt; mais quelle que[1] soit la force dont cette considération agit sur elle, il s'offre des obstacles insurmontables qui l'empêchent de condescendre à la détermination de l'indemnité de Sa Majesté Prussienne dans l'occupation de la ville de Danzig. Comme souveraine de l'empire de Russie, Sa Majesté Impériale ne saurait fermer les yeux sur tous les intérêts et les liaisons relatives à la Russie qui attachent toutes les puissances maritimes à la conservation de cette ville dans son état actuel, et les blesser dans une partie aussi délicate, c'est exposer à la merci de leur ressentiment et de tant de combinaisons préjudiciables le commerce même de ses États, dont l'activité est le fruit de la bonne harmonie qui subsiste entre elle et ces puissances et suivrait nécessairement toutes les vicissitudes d'un refroidissement ou d'une haine ouverte avec elles. Au même titre encore et par les soins qu'elle doit au sentiment de sa bonne foi dans la moindre de ses actions, elle ne peut abroger la loi des engagements de sa couronne, contractés et répétés tant de fois par ses prédécesseurs et confirmés par elle-même, par lesquels son empire a reconnu et garanti à la ville de Danzig son état de ville indépendante dans ses droits et prérogatives et se gouvernant par elle-même, séparée conséquemment de la cause de la Pologne et ne pouvant en aucun égard entrer dans les arrangements à la charge de ce royaume.

Sa Majesté Impériale, en se refusant malgré elle et uniquement par la nécessité de sa position à l'accord demandé sur cet article, est prête à stipuler ce dédommagement aux dépens de la cour de Vienne et à s'engager de ne pas mettre bas les armes jusqu'à ce que cette cour y soit forcée par quelque cession ou équivalent convenable et à la bienséance du Roi, dans le cas où cette cour, en haine de ce présent concert, attaquera Sa Majesté Prussienne.

[Berlin, 4 janvier 1772.]

Réponse au dernier mémoire de la cour de Russie.[2]

C'est avec la satisfaction la plus vive que le Roi a vu par le mémoire que Sa Majesté l'Impératrice lui a fait parvenir, la justice qu'elle rend à ses sentiments, et la confiance avec laquelle elle a bien voulu lui communiquer ses idées sur la situation présente de ses affaires et sur la convention qui se négocie entre les deux cours. Sa Majesté y a reconnu la façon de penser d'un allié fidèle et sincère, et elle s'empresse d'y répondre avec la franchise et la candeur qu'elle doit à l'amitié de Sa Majesté Impériale.

Le sacrifice que Sa Majesté l'Impératrice est disposée à faire en promettant de restituer, à la paix, la Moldavie et la Valachie à la Porte, fournira à l'Europe entière une preuve éclatante de sa modération et de son désintéressement et lève, en même temps, une des principales difficultés qui s'opposaient au rétablissement de la paix. Le Roi ne peut qu'applaudir aux conditions qu'elle a jugé à propos d'attacher à cette concession, et, pour entrer dans toutes les vues de Sa Majesté Impériale à cet égard, son premier soin a été d'instruire son ministre à Constantinople conformément à ses désirs, en lui ordonnant de faire valoir cette condescendance à la Porte et de se servir de ce moyen pour jeter les

[1] Vorlage: „quelque". — [2] Vergl. Nr. 20 511.

fondements d'une négociation qui puisse rétablir la paix entre les deux empires.[1]

Le Roi est charmé de pouvoir donner à Sa Majesté Impériale une preuve encore plus évidente de sa déférence pour ses désirs en se relâchant sur la prétention qu'il avait formée sur la ville de Danzig. Si Sa Majesté a insisté sur cette acquisition, ce n'a été que parceque, cette ville faisant partie de la Pomérellie, elle a cru qu'elle devait être comprise dans la cession de cette province; mais il lui suffit d'apprendre que Sa Majesté l'Impératrice regarde cet article comme contraire à ses intérêts et à ses engagements, pour y renoncer. Sa Majesté a donc admis dans son contre-projet l'exception que la cour de Russie a paru souhaiter à cet égard; mais elle demande, en même temps, que la ville de Danzig soit déclarée république libre et entièrement indépendante de la couronne de Pologne,[2] et elle ne veut pas cacher à Sa Majesté Impériale les raisons qui fondent cette demande.

C'est, premièrement, parceque la ville de Danzig a été, de tout temps, une dépendance de la Pomérellie et de la Prusse polonaise, et que le seul lien qui l'attachait à la couronne de Pologne, ne subsiste plus du moment que ces provinces passent sous la domination du Roi.

Mais c'est surtout et en second lieu parceque, cette ville étant tout-à-fait isolée et séparée de la Pologne par le partage qui doit se faire, la protection de ce royaume ne servirait qu'à faire naître des discussions désagréables, et deviendrait une source éternelle de disputes et de chicanes entre les deux États.

En faisant ce sacrifice de la ville de Danzig en considération de Sa Majesté Impériale, le Roi se flatte qu'elle ne fera pas difficulté non plus de lui procurer les sûretés nécessaires pour les provinces qui doivent lui tomber en partage, et qu'elle sentira d'elle-même le danger qu'il y aurait à renvoyer la prise de possession de ces provinces à un temps indéterminé et éloigné. Sa Majesté se serait fait un plaisir d'entrer dans les vues de Sa Majesté Impériale sur ce sujet, si les desseins des deux cours n'étaient connus que d'elles seules; mais aujourd'hui que ce secret s'est éventé en Pologne, qu'il a percé jusques à Vienne et à Constantinople, que le ministère ottoman a demandé des explications sur le démembrement de la Pologne,[3] et que le prince Kaunitz en a parlé au ministre de Sa Majesté Impériale,[4] il importe de prendre d'autres mesures et de se déclarer sur une affaire qu'il n'est plus question de vouloir cacher, et sur laquelle on ne saurait cependant s'expliquer qu'après que la prise de possession aura eu lieu.

Ce n'est pas seulement l'intérêt des deux cours relativement à ces acquisitions, c'est encore la nécessité de prévenir à temps les inconvénients qui pourront résulter d'un plus long mystère, qui doit les engager

[1] Vergl. Nr. 20466. — [2] Vergl. S. 643. Anm. 2. — [3] Vergl. S. 541. — [4] Vergl. S. 579. 580.

à faire cesser l'état d'incertitude où cette affaire se trouve, et à s'ouvrir confidemment aux parties intéressées sur le dessein qu'elles ont formé. Ce sera sûrement un des premiers points qui seront discutés dans la négociation avec la Porte. Si l'on voulait continuer alors à en faire un mystère et se mettre en possession après la paix, ce serait lui fournir un prétexte fondé pour commencer une nouvelle guerre, au lieu qu'il ne sera pas difficile de faire goûter ce plan de partage aux Turcs, en le leur faisant envisager comme le moyen le plus propre pour terminer les troubles de Pologne et pour assurer la durée de la paix.

Il en est de même de la cour de Vienne; un plus long silence sur cette matière augmenterait l'ombrage et le soupçon qu'elle a déjà paru en prendre, et lui ferait naître l'envie de traverser les desseins des deux cours. Mais en commençant par la prise de possession, en lui parlant de cet arrangement comme d'une affaire arrêtée et en lui offrant, en même temps, de faire sa convenance, on pourra être à peu près sûr qu'elle y donnera les mains, et qu'elle préférera un avantage réel au danger d'une guerre incertaine et hasardeuse.

Enfin, rien ne sera plus propre à faire cesser les clameurs de la nation polonaise que lorsqu'elle verra ce partage consolidé, pour ainsi dire, par le consentement des Turcs et par la concurrence des Autrichiens.

C'est d'après ces considérations que Sa Majesté a cru devoir changer l'article second du nouveau projet envoyé par la cour de Russie et y fixer le terme de cette prise de possession au mois de mai prochain,[1] comme à l'époque où toutes les troupes de Sa Majesté Impériale doivent être rassemblées en Pologne, et elle espère que Sa Majesté l'Impératrice ne fera aucune difficulté de se prêter à une mesure que l'intérêt et la dignité des deux cours semblent demander également.

Sa Majesté passe à l'article séparé et plus secret,[2] et comme les matières qui y sont contenues, se réduisent 1° à la destination des troupes, 2° à leur rappel, lorsque les circonstances l'exigeront, et 3° à la réciprocité qui doit avoir lieu dans l'assistance respective des deux cours, elle traitera ces différents articles séparément et tâchera d'en écarter tout ce qui pourrait y laisser du doute et de l'ambiguïté.

Au premier égard, l'intention de Sa Majesté a toujours été que son corps auxiliaire soit employé, conjointement avec l'armée russe, à combattre les Autrichiens en Pologne et même en Hongrie, si les circonstances l'exigent; mais cette diversion en Hongrie n'a jamais été proposée comme une mesure offensive, elle suppose nécessairement que la cour de Vienne commence les premières hostilités. Sa Majesté a demandé que l'armée russe s'assemblât entre Cracovie et Sandomir,[3] parceque cette position lui a paru la plus avantageuse pour en imposer aux Autrichiens, pour les empêcher de pénétrer dans les provinces turques,

[1] Vergl. S. 644. — [2] Vergl. S. 644—646. — [3] Vergl. S. 417.

conquises par les armées de Sa Majesté Impériale, aussi bien que dans le royaume de Pologne, pour prévenir, en un mot, la guerre dont on est menacé. Jusques là, il ne saurait être question d'aucune diversion, qui ne peut avoir lieu qu'après que la cour de Vienne y aura donné lieu par une première agression. Mais, dans tous les cas, Sa Majesté ne saurait consentir à envoyer ses troupes en Moldavie et en Valachie,[1] à cause du prodigieux éloignement où elles serai[en]t de ses États, qui mettrait le Roi dans l'impossibilité de les pouvoir fournir d'argent, d'habit et de tout ce qui est nécessaire pour le vêtement du soldat, et qui exigerait le corps de quelques mille hommes pour protéger les convois qu'il faudrait leur envoyer au delà de 180 milles, de sorte que les troupes se fondraient et dépériraient, sans que l'armée russe en pût tirer aucun usage. Il faudrait d'ailleurs au delà de trois mois pour retirer ces troupes, comme Sa Majesté serait obligée de le faire, si les Autrichiens venaient l'attaquer avec toutes leurs forces, sans compter les auxiliaires français et les troupes des Princes de l'Empire qu'ils pourraient rassembler. Ce sont-là tout autant de raisons qui ne permettent pas à Sa Majesté d'éloigner son secours de 20000 hommes au delà de 60 à 70 milles; elle ne saurait les envoyer plus loin, sans manquer à ses devoirs les plus essentiels, et elle aime mieux en prévenir d'avance Sa Majesté Impériale que de contracter un engagement qu'il lui serait impossible de remplir.

En second lieu, et pour ce qui est du rappel de ses troupes, Sa Majesté Impériale peut être assurée que le Roi ne les fera certainement pas revenir, à moins que la nécessité des circonstances ne lui en impose la loi, et dans le seul cas où Sa Majesté se verrait engagée dans une guerre avec la cour de Vienne, soit par une attaque de la part des Autrichiens, soit qu'elle se vît obligée de les prévenir par une diversion pour favoriser les armes de Sa Majesté Impériale; mais alors elle ne pourra pas non plus se dispenser de les rappeler, et l'armée de Sa Majesté Impériale ne perdra rien par la privation de ce secours auxiliaire, puisque la cour de Vienne, tournant toutes ses forces contre le Roi, ne sera pas en état de lui opposer un corps tant soit peu considérable.

Tertio, et quant à la réciprocité qui doit avoir lieu dans l'assistance respective des deux cours alliées, Sa Majesté n'a jamais eu dessein de s'en écarter, elle ne prétend pas borner cette assistance au simple secours d'un corps auxiliaire, au cas que les entreprises de la cour de Vienne exigeassent des mesures plus vigoureuses, et elle est déterminée d'agir alors et s'il en est besoin, avec toutes ses forces et d'assister son allié par une puissante diversion dans les États de l'Impératrice-Reine.

Enfin, et pour donner à Sa Majesté Impériale une preuve non équivoque de l'équité de ses principes, Sa Majesté veut bien, en considération des embarras que lui donne[nt] encore la guerre avec les Turcs et les

[1] Vergl. Nr. 20491.

troubles de Pologne, se contenter dans le cas même d'une guerre avec la maison d'Autriche du secours auxiliaire que Sa Majesté Impériale lui a offert, pourvu que l'armée russe de 50000 hommes reste en Pologne, et qu'elle y garde la position convenue entre les deux cours, pour donner de la jalousie aux Autrichiens; et le Roi attendra la paix avec la Porte pour réclamer l'assistance formelle de la cour de Russie et la diversion projetée en Hongrie, bien entendu que le secours en argent qu'elle a fourni jusqu'ici à Sa Majesté Impériale, vienne à cesser au moment que le corps auxiliaire de 20000 hommes aura joint l'armée russe.

Le Roi ne doute pas que Sa Majesté Impériale n'ait tout lieu d'être satisfaite de ces éclaircissements, et après avoir ainsi épuisé tout ce qu'on peut exiger de sa part, Sa Majesté se flatte que rien n'arrêtera désormais la conclusion de la convention d'après le contre-projet [1] qui se trouve à la suite de ce mémoire, et qui ne contient d'ailleurs aucun changement essentiel.

Nach der Ausfertigung.

20513. A L'IMPÉRATRICE DE RUSSIE A SAINT-PÉTERSBOURG.

Eigenhändiges Schreiben der Kaiserin Katharina II., 25 November / 6. December 1771 (ohne Ortsdatum): „Monsieur mon Frère. En répondant à la lettre de Votre Majesté du 30 septembre, [2] remplie des témoignages les plus flatteurs de Son amitié, je ne puis que Lui exprimer ma plus vive reconnaissance et mes remercîments très sincères. Je n'y ajouterai ici que les sentiments qui ne sont point de nature à être traités par nos ministres. Mon attachement au système de l'intimité de mon union avec Votre Majesté est aussi vrai que mon amitié pour Sa personne est invariable. Je sens une joie sensible toutes les fois que j'ai l'occasion d'en rendre les intérêts plus importants, plus favorables et plus avantageux à nos deux États. C'est avec ces sentiments que je fais remettre aujourd'hui au comte de Solms les réponses et les éclaircissements nécessaires pour la négociation qui existe actuellement entre nous; [3] persuadée, comme je le suis, de la bonté de la chose, avec satisfaction je regarde déjà cette affaire comme réglée. Votre Majesté doit être persuadée qu'il n'y a qu'une nécessité absolue, en conséquence des intérêts fondamentaux de mon empire, qui m'ait empêchée de répondre aux désirs de Votre Majesté. C'est au temps et aux évènements à m'en dédommager, en me mettant en état de prouver à Votre Majesté que c'est autant sans réserve que sincèrement et avec la plus haute considération que je suis etc."

[Berlin] 4 janvier 1772.

Madame ma Sœur. Votre Majesté Impériale sait que les bonnes choses demandent de la réflexion, Elle sera ainsi moins étonnée qu'un autre que ma réponse [4] ait différé [5] quelque temps; mais je me flatte qu'Elle en sera contente. Il est impossible, lorsqu'il se trouve divers intérêts à combiner, qu'il ne se rencontre quelques obstacles. La crise où l'Europe se trouve, est violente, il fallait donc, Madame, tout éplucher, tout peser et calculer; cela a demandé quelque temps; à tout prendre, il vaut mieux tout examiner et parvenir à quelque chose de solide qu'en

[1] Vergl. S. 641. — [2] Nr. 20225. — [3] Vergl. S. 603. — [4] Vergl. Nr. 20511. 20512. — [5] Vorlage: „déféré".

se hâtant trop ébaucher sa besogne. Il s'agit, Madame, d'un traité important dans la situation présente des conjonctures, et ma maxime principale est de ne prendre des engagements qu'autant que je me crois en état de les remplir; en agir autrement, c'est se tromper soi-même et ses alliés en même temps. Je crois que Votre Majesté Impériale approuvera ma façon de penser sur ce sujet, et qu'Elle jugera comme moi qu'on ne saurait mettre assez de probité et de cordialité entre les liens qui doivent unir les nations; tout ce qui donne lieu à un sens louche ou bien à une interprétation équivoque, doit en être rayé, et il semble qu'on manque quelquefois de termes assez clairs pour s'exprimer, car un engagement une fois pris doit être soutenu avec toute la droiture et la fermeté qui constitue la vraie gloire des souverains. Je demande pardon à Votre Majesté Impériale, si j'entre avec Elle dans un détail qui Lui est plus connu qu'à moi, vous aurez la bonté, Madame, de l'attribuer à la matière qui m'a conduit naturellement sur ce sujet, et je me flatte que Votre Majesté Impériale verra par ma réponse combien je m'intéresse à Sa gloire, au bien de Sa monarchie, et comme je suis avec les sentiments d'admiration et de la considération la plus haute, Madame ma Sœur, de Votre Majesté Impériale le bon frère et fidele allie

Federic.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Kaiserl. Ministeriums der Auswärtigen Angelegenheiten zu St. Petersburg. Eigenhändig.

20514. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Berlin, 5 janvier 1772.

. . .[1] Il n'y a aucun doute que le ministre que le roi de Pologne va envoyer à Vienne,[2] sera accepté et reçu de la cour impériale. Pour moi, je m'attends de voir arriver celui qui est destiné à la mienne,[3] chargé et farci, pour ainsi dire, de plaintes et de représentations. Mais je m'y prépare et ne suis nullement embarrassé de lui répondre. Le temps et les circonstances m'en fourniront matière, et c'est sur celles-ci que je compte de régler mes discours avec lui.

Je ne veux pas vous cacher en attendant que les idées du roi de Pologne de vouloir s'accrocher à la maison d'Autriche, me paraissent tout-à-fait surprenantes. La Russie est son seul et unique appui. S'il se détache de cette puissance, il est perdu sans ressource. On peut donc bien dire avec raison que ce Prince est mal conseillé, et qu'il ne connaît entièrement ses véritables intérêts.

Au reste, jusqu'à présent il n'y a encore rien d'arrêté et de régle touchant un corps de troupes auxiliaires entre moi et la Russie; mais

[1] Die Eingangsworte betreffen einen ausgebliebenen Bericht. — [2] Graf Oginski, Grosssecretär von Litauen. — [3] Graf Kwilecki, Starost von Fraustadt.

si la chose a lieu, je me ferai un plaisir de contribuer à faire réussir les désirs du prince de Repnin à cet égard[1] auprès de sa cour, de sorte que vous pouvez le lui insinuer de ma part.

Nach dem Concept. Federic.

20515. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Berlin, 5 janvier 1772.

Les nouvelles des magasins de la cour où vous êtes, que renferme votre rapport du 28 de décembre dernier,[2] fournissent un motif de plus d'approfondir ses véritables vues, soit pour la conservation de la paix soit pour une levée de bouclier, et vous ferez très bien de redoubler votre attention à un objet de cette importance, afin de vous mettre à même de former, à cet égard, un pronostic sur lequel je puisse tabler. En attendant, vous avez bien raison de dire que le parti qu'on prendra après le retour du courrier de Pétersbourg, décidera un point si important, et il est très certain que la réplique que la cour où vous êtes, fera à la réponse de la Russie,[3] nous fera voir plus clair dans son système politique. Ce courrier étant déjà rendu, à l'heure qu'il est, à Vienne, nous ne tarderons guère de savoir à quoi nous avons à nous attendre de sa part; et si elle soutient ses premiers principes avec trop de fermeté, et qu'elle chicane trop sur certaines prétentions que la Russie a formées, il est très possible que les affaires s'embrouillent au point que d'un mot à l'autre les esprits s'aigrissent toujours davantage, et qu'il n'y ait plus moyen de prévenir la guerre.

La suspension d'armes qu'elle a proposée,[4] aura peut-être lieu, je le crois; mais, malgré cela, je doute fort que le prince de Kaunitz réussisse dans son dessein de se rendre maître de la négociation de paix entre les puissances belligérantes.[5]

Mon ministre d'État de Rohd est arrivé ici[6] et m'a, à la vérité, informé de différents détails relativement à la position présente des affaires, autant qu'il a su la pénétrer, et que ses lumières lui ont permis d'en juger. Mais plus j'y réfléchis et plus ai-je de la peine à présumer que le prince de Kaunitz, à qui on ne saurait refuser la justice d'avoir conduit jusques ici les affaires de sa cour avec beaucoup de prudence et de sagesse, veuille risquer d'envelopper ses États héréditaires, de gaieté de cœur, dans une guerre dont l'issue reste pourtant toujours

[1] Repnin wünschte, nach Benoîts Bericht, Warschau 18. December 1771, den Befehl über das russische Hülfscorps bei der preussischen Armee zu erhalten. — [2] Nach Edelsheims Bericht sollten die ungarischen Kriegsmagazine durch die Getreideabgaben an Böhmen und an die übrigen Provinzen zur Hälfte geleert und die böhmischen Magazine bereits ganz erschöpft sein. — [3] Vergl. S. 625. — [4] Vergl. S. 580. — [5] Vergl. S. 581. — [6] Vergl. S. 640.

quelque effet sur son esprit. Dans ce cas, et si ce Prince retourne un jour en santé, ceci peut encore très bien fournir une circonstance pour diminuer ou faire perdre même entièrement la faveur de ce favori.

Nach dem Concept. Federic.

20519. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Berlin, 7 janvier 1772.

Les notions contenues dans votre dernière dépêche du 31 de décembre relativement aux négociations d'emprunt de la cour de Vienne en Hollande me donnent effectivement quelques idées de l'étendue de son crédit, et la facilité avec laquelle elle y a fait réussir celle dont vous faites mention,[1] prouve clairement qu'il est beaucoup plus considérable que celui dont la Russie jouit dans cette république.

Une indisposition qui m'est survenue, m'empêche de m'étendre davantage; elle ne me permet pas non plus de répondre aujourd'hui à la lettre que je viens de recevoir de la part de ma nièce la princesse d'Orange. Vous aurez soin, pour cet effet, de lui communiquer la cause de mon silence, et ne discontinuerez en attendant pas à me rendre compte de tout ce que vous apprendrez ultérieurement d'intéressant là où vous êtes.

Nach dem Concept. Federic.

20520. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Berlin, 8 janvier 1772.

Votre rapport du 1er de ce mois m'est très bien parvenu, avec la dépêche de mon major de Zegelin qui s'y trouvait jointe.[2] Celle-ci porte en termes exprès que la cour où vous êtes, a touché de sommes très considérables de la part de la Porte, de sorte qu'on doit bien s'attendre qu'elle ne manquera pas de s'intéresser en sa faveur. L'on ne donne pas de subsides pour rien, et il est tout naturel que la puissance qui les reçoit, fasse au moins quelque chose en revanche.

Quoi qu'il en soit, je n'ai pas négligé la proposition que vous me faites dans votre susdit rapport au sujet du parfait concert qui doit régner entre vous et le ministre de Russie dans les conjonctures pré-

[1] Eine Anleihe im Betrage von einer Million Florins zu 3½ Procent. Thulemeier berichtete: „Le payement exact des intérêts dans des temps même critiques, les arrangements économiques, les retranchements dans l'intérieur sont autant de motifs pour inspirer de la confiance aux Hollandais." — [2] Vergl. Nr. 20522.

sentes.[1] J'ai plutôt ordonné à mon ministre à Pétersbourg d'en glisser quelque chose au comte de Panin,[2] afin de l'engager à donner les ordres nécessaires au prince de Golizyn d'observer moins de réserve à votre égard et de n'avoir pour vous rien de caché de tout ce qui peut regarder nos intérêts communs.

Au reste, je verrai comment faire pour établir mon secrétaire d'ambassade Jacobi comme résident à la cour où vous êtes, conformément à ce que vous m'avez proposé dans votre précédent rapport.[3] Je n'attends, pour cet effet, que certains éclaircissements que j'ai demandés à mon ministère,[4] et, dès qu'ils me seront entrés, je vous ferai savoir mes volontés ultérieures. En attendant, un accès de fièvre ne me permet pas de vous dire davantage aujourd'hui.

Nach dem Concept. Federic.

20521. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 8 janvier 1772.

J'ai reçu votre rapport du 24 de décembre dernier, et je m'empresse de vous communiquer ci-joint *in extenso* une apostille de mon major de Zegelin à Constantinople, en date du 3 de décembre,[5] qui vient de m'entrer dans ce moment. Son contenu est bien le commentaire complet de ce que nous n'avons fait que présumer, jusques ici, des subsides que la Porte payait à la cour de Vienne, et des difficultés qu'elle faisait d'entrer en négociation avec la Russie.

Vous aurez soin de la communiquer confidemment au comte de Panin, et vous profiterez, en même temps, de cette occasion pour lui faire observer combien il était nécessaire pour l'avancement de nos intérêts communs, dans les conjonctures présentes, qu'il régnât un parfait concert entre mon ministre et celui de Russie à Vienne, et que toute réserve fût bannie pour jamais de leur commerce. Cette observation me paraît d'autant plus nécessaire que, selon mes dernières lettres

[1] Edelsheim begründete seinen Vorschlag mit dem Hinweis darauf, dass ihm der König ein enges Einvernehmen mit Golizyn empfohlen, dieser selbst aber ihm von seinen Verhandlungen mit Kaunitz über den Waffenstillstand nichts gesagt hatte. — [2] Vergl. Nr. 20521. — [3] Edelsheim hatte, Wien 18. December, seinen Vorschlag damit begründet: „Dans la place de résident, il acquerrait encore plus de connaissances intéressantes et serait mieux à même de se ménager des canaux qui ne sont pas à sa portée, tant qu'il est revêtu du titre de secrétaire de légation." — [4] Am 5. Januar hatte der König Finckenstein beauftragt, ihm Vorschläge für die anderweite Verwendung des bisherigen Residenten Böhmer zu machen. Auf Finckensteins Bericht vom 9., dass allein die Residentenstellen in Cöln und Hamburg in Frage kämen, antwortet der König am 10. Januar: „Je ne trouve point les services que ce résident m'a rendus jusqu'ici, de cette importance qu'ils pourraient mériter une récompense aussi considérable que celle de l'une et de l'autre de ces deux places." — [5] Vergl. Nr. 20520 und 20522.

de Vienne,[1] le prince de Golizyn ne montre pas au baron Edelsheim toute la confidence qui conviendrait entre les ministres de deux cours qui sont si intimement unies que les nôtres. Mais vous aurez soin d'écarter de vos insinuations à cet égard tout ce qui pourrait sentir le reproche, et vous vous bornerez simplement d'engager le comte de Panin à ordonner à ce ministre d'agir avec moins de réserve vis-à-vis du baron Edelsheim et d'observer, au contraire, une parfaite confidence réciproque à son égard, en ne lui laissant absolument rien ignorer de tout ce qui a rapport à nos intérêts communs.

Quant à l'article de Danzig, au sujet duquel vos insinuations ont fait tant de peine au comte de Panin,[2] je me persuade de plus en plus que ce n'est qu'à l'Angleterre que je dois toutes les difficultés que j'ai rencontrées pour le faire réussir. Ce qu'il y a de certain, c'est que je ne vois absolument point ce que la Russie aurait perdu, si j'avais fait l'acquisition de cette ville, tandis que je ne saurais qu'être surpris de la grande complaisance qu'elle a manifestée, dans cette occasion, pour l'Angleterre, qui cependant, jusques ici, n'a encore rien fait en sa faveur, bien loin de lui avoir accordé encore quelque assistance.

Pour l'Autriche, elle continue d'établir de nouveaux magasins tant à Deutsch-Brod et Kolin en Bohême qu'à Alt- et Neu-Schanz en Pologne, dans le voisinage de Zips, et ces nouvelles, en les combinant avec celles de l'apostille susmentionnée de mon major de Zegelin, et les autres amas de grains qu'elle a déjà faits, ne déposent pas trop en faveur des dispositions pacifiques dont cette cour prétend se parer.

Le temps nous développera tout, et, en attendant, il est fort à souhaiter que les arrangements que, selon votre rapport, l'on a pris contre la peste, aient tout le succès qu'on a lieu d'en attendre, et que, par leur moyen, on parvienne enfin à étouffer ce fléau entièrement. Je le souhaite avec d'autant plus d'ardeur que, si malheureusement il devait percer jusques à Pétersbourg, il n'y aurait point de temps à perdre pour prendre également mes précautions contre ses progrès ultérieurs.

Enfin, le contenu de votre lettre particulière du 24 de décembre, au sujet de ma maison de commerce à Pétersbourg,[3] ne laisse pas de m'embarrasser. Clement m'a trompé, et je n'ai pu lui continuer la

[1] Vergl. Nr. 20520. — [2] Panin hatte Solms dringend gebeten, von allen weiteren Vorschlägen für die Erwerbung Danzigs abzustehen. Solms erblickte die Gründe für Panins Haltung in der von Russland gegebenen Garantie und in der Rücksicht auf die Fremdmächte, zumal auf England, das die bindende Erklärung von Russland gefordert habe, „que son état ne soit pas changé". — [3] Solms, der mit einem Capital an den Geschäften des preussischen Comptoirs in Petersburg betheiligt war, beklagte sich, dass von einer Dividende nicht mehr die Rede sei, da alle Ueberschüsse zur Rückzahlung des von der Königlichen Bank in Berlin hergegebenen Capitals verwendet würden. Er bat den König, seinen Antheil zu übernehmen.

direction de cette maison. Il a fallu, de toute nécessité, le renvoyer[1] et faire ensuite les arrangements dont vous vous plaignez, mais auxquels je ne saurais apporter le moindre changement.[2]

Nach dem Concept. Federic.

20522. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Zegelin berichtet, Konstantinopel 3. December 1771, über die ablehnende Haltung, welche die Türkei gegenüber seinem Vorschlag annehme, einen russischen Emissär an die türkische Grenze oder nach Konstantinopel zur Einleitung der Verhandlungen zu entsenden.[3] Er führt ihren Widerstand auf den wiener Hof zurück, der auf Theilnahme an der Friedensverhandlung bestehe und nach Erklärung der türkischen Minister die „positive Versicherung" gegeben habe, „dass der Kaiser die Pforte nicht im Stiche lassen, sondern ihr einen honorablen Frieden ohne den geringsten Verlust ihrer Provinzien verschaffen würde; sie müsste aber absolut ohne Zutritt seines Hofes sich in keine Friedensnegociation einlassen."

Die Türken haben gefordert, der König solle den wiener Hof bewegen, „dass sich solcher der Mediation begebe und es der Pforte declariren liesse; alsdann sie bereit wäre, alles zu thun, was Ew. Königl. Majestät verlangen würden. Bei so bewandten Umständen aber wären ihr die Hände gebunden, wenn sie sich nicht mit Oesterreich brouilliren wollte. Auch wiederholen sie nochmals ihre Bitte bei Ew. Königl. Majestät, den russischen Hof dahin zu disponiren, damit solcher durch Höchstdieselben der Pforte die Versicherung geben liesse, dass sie nichts von ihren Provinzien verlieren sollte;[4] alsdann wollte sie ohne Verzug ihre Minister zum Congrès abgehen lassen oder einen Emissär von Seiten Russlands hier zu Konstantinopel annehmen, sich auch ferner nicht um der österreichischen Mediation bemühen, sondern sich allein auf Ew. Königl. Majestät bona officia verlassen." Habe die Pforte diese Versicherung von dem Könige erhalten, werde sie „sogleich ihre Minister zum Congrès abgehen lassen, und alsdenn wäre es nicht einmal nöthig, einen Emissär anhero zu schicken."

In einem Postscript berichtet Zegelin, dass der Reis-Effendi ihm die Antwort der Pforte schriftlich übergeben habe. „Inzwischen hat bei solcher Gelegenheit der Reis-Effendi, vielleicht ohne darauf zu gedenken, sich entfallen lassen, dass, nachdem die Pforte bereits so grosse Summen Geldes an Oesterreich bezahlet, so wäre es nicht möglich, dass dieser Hof sie im Stiche lassen und zugeben könnte, dass sie von ihren Provinzien das geringste verlieren, und deswegen könnte die Pforte sich auch noch nicht entschliessen, mit Russland in einer Negociation zu treten, bis Ew. Königl. Majestät ihr erst die Versicherung gegeben, dass sie nichts von ihren Ländern verlieren sollte; alsdann wollten sie sogleich nach Ew. Königl. Majestät Verlangen in alles einwilligen."

Berlin, 9. Januar 1772.

So entscheidend der Entschluss der Pforte nach Eurem Bericht vom 3. Decembris vorigen Jahres ist, ohne vorherige Versicherung, nichts von ihren Ländern zu verlieren, sich durchaus in keine Friedensnegociation einzulassen, und so wahrscheinlich es nach Eurem Postscriptum wird, dass sie davon nicht abgehen werde, so wenig kann

[1] 1769. An Clements Stelle war Bachmann Geschäftsführer geworden, vergl. Bd. XXVIII, 219. — [2] Am 8. Januar übersendet der König obigen Erlass, sowie den an Edelsheim (Nr. 20520) abschriftlich dem Grafen Finckenstein. — [3] Vergl. Nr. 20274. — [4] Vergl. S. 594. 609.

Ich Euch doch darauf mit näheren Verhaltungsbefehlen versehen, weil alles darauf ankommt, wozu Russland sich darauf entschliessen und was es der Pforte etwa darauf antworten zu lassen gut finden möchte. Bis dahin setze Ich denn auch diesen Articul gänzlich aus.

Dahingegen will Ich Euch in Ansehung des Kriegs zur See nicht verhalten, dass, wenn der Krieg noch länger dauren sollte, Ich Ursach zu glauben habe, dass die russische Operationen zur See eben nicht viel zu sagen haben dürften; wenigstens will man solches daher behaupten, weil die englische und dänische Officiers die russische Flotte verlassen und der Graf Orlow die Stärke, in dieser Art Krieg zu führen, nicht besitzen soll, welche zu Ausführung grosser Unternehmungen erforderlich ist.

Friderich.

Nach dem Concept.

20523. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 9 janvier 1772.

Voici la copie de mes dernières lettres de Constantinople du 3 de décembre dernier,[1] dont je vous ai communiqué l'apostille à la suite de mes ordres d'hier,[2] puisqu'elle m'était parvenue plus tôt et par une autre voie.[3] L'une et l'autre feront voir à la cour où vous êtes, que jusques ici la Porte ne veut s'entendre à rien. Ce qui me surprend surtout le plus, c'est qu'il est à présent constaté et avéré qu'il subsiste effectivement un traité de subsides entre la cour de Vienne et la Porte.[4] Jusques ici je ne l'ai fait que soupçonner par les différents avis qui m'en étaient revenus; mais j'avais, en même temps, une peine infinie d'y ajouter une foi entière. A présent, j'en ai des preuves en main qui ne permettent plus d'en douter, et je vous avoue franchement que les assurances que la cour de Vienne a données à la Porte de ne rien perdre de ses provinces, me paraissent bien hardies. En effet, comment peut-elle remplir cet engagement dans le temps que nombre de ces mêmes provinces sont effectivement déjà perdues et entre les mains de la Russie! De telles promesses sentent bien le ton de dictateur qui perce presque dans toutes ses déclarations, et qu'on pourrait encore lui passer, si la Porte était encore, à l'heure qu'il est, dans la possession des conquêtes que la Russie a faites sur elle.

Mais, quoi qu'il en soit, j'attends d'apprendre ce que le comte de Panin dira à tout ceci, et je reviens à ce que je vous ai dit, dans mes ordres d'hier, sur les exclamations de ce ministre au sujet de vos insinuations sur l'article de Danzig.[5] Plus j'y réfléchis, et plus je me confirme que c'est aux suggestions seules de l'Angleterre que je dois

[1] Vergl. Nr. 20 522. — [2] Nr. 20 521. — [3] Durch Edelsheim, vergl. S. 660. — [4] Vergl. S. 640. — [5] Vergl. S. 662. Anm. 2.

attribuer les difficultés que j'ai rencontrées pour faire comprendre cette ville dans ma portion de la Pologne. Le commerce de la Russie et des autres puissances n'est sûrement qu'un prétexte spécieux, et je ne vois pas ce qui les aurait empêchées de continuer à Danzig leur commerce avec la même facilité qu'elles le font actuellement à Königsberg en Prusse. Que Danzig reste une ville libre ou qu'elle ait passé sous ma domination, son commerce serait resté toujours le même. Mais je ne m'arrêterai plus à discuter cet article avec la Russie. Elle verra, dans la suite, si l'Angleterre est effectivement aussi disposée à l'assister contre la maison d'Autriche qu'elle s'en flatte. Mais, en temps et lieu, je tiendrai bon compte à l'Angleterre de ses entraves secrètes; et, si la cour où vous êtes, continue à chicaner et à faire la difficile sur les autres conditions de notre nouveau traité, et qu'elle n'acquiesce pas à mon dernier contre-projet,[1] que je vous ai adressé par le chasseur Bartenfelder, et où j'ai cédé tout ce que j'ai pu accorder, je vous le répète encore une fois que je regarderai alors la négociation de notre nouvelle convention comme entièrement rompue et finie.[2]

Federic.

Nach dem Concept; die Ausfertigung ist vom 8. Januar datirt.

20524. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Berlin, 9 janvier 1772.

Ma fièvre commençant à me quitter, je retourne au contenu de votre rapport du 26 de décembre dernier.[3] Il faut bien qu'on m'ait supposé bien des projets ambitieux auprès du duc d'Aiguillon. Tel est, entre autres, celui d'acquérir la Poméranie suédoise par quelque échange ou achat.[4] Je n'y ai cependant jamais pensé, et l'idée d'en faire la proposition à la Suède, ne m'est jamais venue dans l'esprit. Il est bien vrai que, si cette couronne en avait eu le dessein, j'aurais été son plus proche voisin pour accepter son offre.[5] Mais ç'aurait été aussi le premier exemple où une puissance ait mis, en temps de paix, ses provinces en vente; de sorte que je ne comprends pas comment on a pu forger de pareilles sottes nouvelles, et encore moins comment elles ont pu

[1] Vergl. Nr. 20511. — [2] Am 9. Januar übersendet der König abschriftlich obigen Erlass, sowie den an Zegelin (Nr. 20522) dem Grafen Finckenstein. — [3] Wegen eines Anfalles von Flussfieber hatte der König am 7. Januar die Beantwortung des obigen Berichts verschoben. — [4] Nach Sandoz' Bericht hatte Aiguillon ihm erklärt: „Il paraît que le roi de Prusse ... a dessein d'acquérir une grande partie de la Poméranie suédoise par échange ou par achat. Je l'ai cru d'abord occupé sérieusement de réunir Danzig à ses États. Cette ville était propre par sa situation à lui procurer un débouché considérable, mais d'autres raisons ont sans doute produit d'autres résolutions. Si Sa Majesté Prussienne était disposée de s'expliquer plus clairement avec nous, l'on ne serait peut-être pas si éloigné de s'entendre." — [5] Vergl. dazu Bd. XXIV, 194. 218.

trouver la moindre croyance. Vous aurez donc soin d'en désabuser entièrement le duc d'Aiguillon et de lui faire sentir tout le ridicule de ces chimères.

Quant aux affaires de Pologne, leur pacification dépend du succès de la négociation de paix entre la Russie et la Porte, et celle-ci rencontre encore de très grandes difficultés. La dernière ne veut absolument rien perdre de ses provinces, et la première insiste fort et ferme sur l'indépendance des Tartares, dont elle fait une condition *sine qua non*. C'est donc une difficulté très difficile à surmonter, et jusques ici je ne vois absolument point comment l'écarter ou concilier les deux puissances sur un article aussi capital. C'est la plus grande corde qu'il faut accorder avant tout, et dès que cette besogne est faite, et qu'on passe alors à pacifier la Pologne, la sortie des troupes russiennes[1] fera bien l'article le moins sujet à des difficultés. Vous pouvez également insinuer ceci au duc d'Aiguillon, si l'occasion s'en présente.

Nach dem Concept. Federic.

20525. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Berlin, 10 janvier 1772.

Votre rapport du 29 de décembre dernier ne me fournit presque rien à ajouter à mes ordres d'hier.[2] Le baron de Wreech[3] dont vous y faites mention, est un très mauvais sujet; c'est un grand biberon. Je le connais depuis bien des années. Il a été à mon service, d'où on l'a presque chassé pour sa mauvaise conduite. Depuis il est entré au service du landgrave de Hesse-Cassel, et les dettes considérables qu'il doit avoir faites en France, dans l'espérance peut-être que le Landgrave les acquitterait, sont sûrement une suite de la vie dissolue qu'il y a menée. Il ne mérite donc pas qu'on s'intéresse à son sort, et nous verrons quel succès l'intercession du corps diplomatique aura.[4]

En attendant, l'on m'a voulu assurer que les finances domestiques de Sa Majesté Très-Chrétienne sont si délabrées que sa maison ne reçoit plus sa paye régulièrement. J'ai de la peine à m'en persuader. Jusques ici l'on a toujours évité avec un soin extrême de laisser manquer les domestiques du Roi de leur paye, de crainte que cela ne vienne aux oreilles de Sa Majesté Très-Chrétienne et ne lui fasse de la peine.

Marquez-moi donc ce qui en est; et, au reste, après tout ce que

[1] Sandoz berichtete: „Le grand but politique de cette cour . . . serait d'obtenir l'éloignement des troupes russes de la Pologne." — [2] Nr. 20524. — [3] Vergl. S. 147. — [4] Das diplomatische Corps hatte auf Bitte Wreechs, der zurückberufen worden war, und mit Hinweis auf die Unverletzlichkeit der Person der Gesandten, Protest eingelegt gegen die Erklärung Aiguillons, jenem nicht eher einen Reisepass auszustellen, als bis er seine Schulden bezahlt habe.

vous venez de me mander de l'attachement de la comtesse du Barry[1] pour le duc d'Aiguillon, je ne doute point que ce ministre ne parvienne, à la fin, à supplanter le ministre de guerre et à réunir cette place à son département.

Federic.

Nach dem Concept.

20526. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Berlin, 10 janvier 1772.

Malgré le désir que, selon votre rapport du 27 de décembre dernier, le sieur Gunning vous a témoigné de me faire sa cour,[2] je n'ai aucune envie de le voir. Cette indifférence s'étend même sur tous les Anglais qui passent ici, et leur conduite ne mérite pas que je leur fasse le moindre accueil. Bien au contraire, toutes leurs démarches ne respirent que la haine et la jalousie qu'ils me portent. Je ne vous en donne aujourd'hui pour preuve que l'insinuation que le ministère britannique vient de faire faire au duc d'Aiguillon par le chargé d'affaires d'Angleterre à Paris.[3] Il a témoigné[4] verbalement à ce ministre et par manière d'explication que le peu d'attention que l'on avait prêté jusques ici aux craintes et aux représentations du magistrat de Danzig, laissait croire ou qu'on regardait le sort de ce territoire avec indifférence, ou que l'on n'était point éloigné de se prêter à mes vues; que la réunion de cette ville à mes États causerait un préjudice considérable au commerce des deux nations, et que c'était cependant un article très essentiel pour mériter l'attention de la France.

Le sieur Gunning sera, sans doute, également chargé de travailler contre moi à Pétersbourg; et aussi longtemps que l'esprit de Bute régnera dans le ministère britannique, je ne dois pas m'attendre à des procédés plus honnêtes de la part de la cour où vous êtes, ni n'aurai pas non plus aucune envie de voir de ses créatures. Tout ce manège durera apparemment jusques au temps où le lord Bute recevra la corde pour récompense de ses fourberies, nouvelle que j'attends avec beaucoup d'empressement, et qui, si elle arrive un jour, me fera un plaisir infini.

En attendant marquez-moi s'il est vrai que la Compagnie des Indes Orientales baisse beaucoup à l'heure qu'il est, et que l'on commence de nouveau d'armer dans les ports britanniques. Cette dernière nouvelle me paraît d'autant plus apocryphe qu'après s'être accommodé avec l'Espagne,[5] je ne vois pas quel pût être le but de ces armements. Mais j'attends sur l'un et sur l'autre de ces deux avis votre rapport.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Die Gräfin du Barry hatte kniefällig Ludwig XV. um die Entfernung Monteynards gebeten, um dem Herzog von Aiguillon den von ihm begehrten Ministerposten zu verschaffen. — [2] Auf der Durchreise nach Petersburg. — [3] Blaquiere. — [4] Das folgende nach dem Bericht von Sandoz, Paris 29. December. — [5] Vergl. S. 622.

20527. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Berlin, 10 janvier 1772.

Je comprends présentement, par les détails renfermés dans votre dépêche du 3 de ce mois, l'atteinte que le refus des Zélandais à accepter la décision du Stathouder dans leurs différends avec les autres provinces de la République, apporte aux droits de ce Prince, et le tort qu'ils y font de vouloir l'envisager comme incompatible avec leurs privilèges.[1] Vous avez bien fait, par conséquent, de me rendre compte de ces notions dont jusqu'ici je n'avais pas des idées suffisantes.

Je suis bien aise d'ailleurs d'apprendre, par le contenu de cette même dépêche, l'espérance où l'on est chez vous, d'avoir contrecarré l'élection de l'électeur de Trèves à l'évêché de Liège, et qu'on a tout lieu de se flatter de la voir tomber sur quelqu'un des tréfonciers de ce chapitre;[2] ce qui me fait beaucoup de plaisir.

Au reste, je suis persuadé que l'affaire de la République avec le Portugal se terminera, sans autres suites, à l'amiable, et que cette dernière puissance ne refusera aucunement, tout comme son ministre le comte d'Acunha l'assure, de donner une satisfaction convenable pour l'insulte faite par son gouverneur à l'Isle du Prince en Afrique au pavillon hollandais.[3]

Federic.

Nach dem Concept.

20528. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 12 janvier[4] 1772.

L'aspect de la négociation de la Russie avec la Porte ne me paraît pas encore aussi favorable que l'on s'en flatte à Pétersbourg, selon votre dépêche du 27 décembre dernier.[5] Vous aurez vu, au contraire, par mes derniers ordres[6] qu'il existe effectivement un traité entre la cour

[1] Thulemeier berichtete: La province de Zélande „a porté atteinte aux droits les plus éminents du Stathouder, l'arbitrage des différends qui pourraient s'élever entre les provinces, ayant été accordé par le pacte d'Union à Guillaume Ier et à ses successeurs." Vergl. Nr. 20480. — [2] Vergl. S. 616. — [3] Der Gouverneur hatte auf ein holländisches Kriegsschiff, das unter Segel ging, scharf schiessen lassen. Auf seine Vorstellung erhielt der holländische Capitän zur Antwort: „qu'il avait mis en mer, sans avoir demandé préalablement permission du commandant". — [4] Vom 12. Januar ein Schreiben an die Prinzessin Sophie Albertine von Schweden in den Œuvres, Bd. 27, Th. 2, S. 93; an Voltaire ebenda, Bd. 23, S. 207. — [5] Solms berichtete über den Eindruck einer Meldung Zegelins: „La nouvelle du consentement du Sultan à un congrès particulier et de sa disposition pour une prompte paix ont transporté de joie la cour et le ministère de Russie." Die Beratung im Conseil über die Antwort an Zegelin stehe bevor; Gregor Orlow und Obreskow seien als Bevollmächtigte für den Congress in Aussicht genommen. — [6] Vergl. S. 661. 664.

de Vienne et la Porte. Je sais même qu'en vertu de ce traité la première ne tire non seulement un million pour assembler ses troupes et les tenir prêtes à marcher, mais qu'encore elle s'est stipulé une portion des provinces ottomanes, au cas que ses troupes soient obligées d'agir, et il est à présumer que cette portion sera ou la Servie entière ou au moins Belgrade avec ses dépendances.

Tout ce qui me donne quelque espérance que, malgré tout cela, la Russie pourrait pourtant encore réussir dans sa négociation, c'est le nouveau grand-vizir Mussu Oglu,[1] dont les sentiments pacifiques sont connus, et il faudra voir s'il les a conservés ou s'il [en] a adopté de contraires. Mais, d'ailleurs, toutes mes lettres de Constantinople et en particulier celles que je vous ai communiquées à la suite de mes ordres du 9,[2] ne permettent guère de se promettre beaucoup de succès de cette négociation; et quoique mon major de Zegelin fera tous ses efforts pour surmonter les obstacles qu'elle pourrait rencontrer, je crains cependant qu'ils surpasseront ses forces, surtout si effectivement la cour de Vienne a donné à la Porte la garantie dont je vous ai parlé dans les mêmes ordres, mais que je regarde comme très difficile dans l'exécution, par les considérations que je vous y ai déjà alléguées.

Nach dem Concept. Federic.

20529. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Berlin, 12 janvier 1772.

Votre rapport du 4 de ce mois m'a été fidèlement rendu, et je ne saurais vous dissimuler que les affaires me paraissent s'embrouiller toujours davantage. Je sais à présent, à n'en pouvoir pas douter, qu'il existe réellement un traité de subsides entre la cour où vous êtes, et la Porte, en vertu duquel la première tire un million de subsides pour assembler ses troupes et les tenir prêtes à marcher, et s'est stipulé, en outre, une portion des provinces ottomanes, qui sera apparemment, sinon toute la Servie, du moins Belgrade avec ses dépendances.[3] Il est donc de la dernière importance que vous ne perdiez point de vue les arrangements que cette cour fait, tant pour ses magasins que pour son militaire en général, et que vous ayez l'œil ouvert sur toutes ses démarches. Tâchez surtout de pénétrer les ordres qu'elle pourrait donner à ses troupes, soit en Italie et en Brabant ou ailleurs, et n'oubliez rien de tout ce qui pourrait dévoiler ses vues et ses desseins. Il est bien vrai, et je ne saurais disconvenir que, malgré tout cela, j'ai encore de la peine à me persuader qu'elle pense effectivement à abandonner son système pacifique. Elle s'embarquerait par là dans des difficultés qui me paraissent

[1] Vergl. S. 612. — [2] Nr. 20523. — [3] Vergl. Nr. 20528.

très embarrassantes pour elle. Mais comme les avis susmentionnés ne laissent pas de faire soupçonner le contraire, il faut faire agir tous vos ressorts pour approfondir ce qui en est. La résolution qu'elle prendra en conséquence de la dernière réponse de la Russie,[1] nous pourra peut-être éclaircir davantage ce mystère, et vous n'oublierez pas d'y prêter toute votre attention pour m'en rendre compte.

Nach dem Concept. Federic.

20530. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 11. Januar, van Swieten habe ihm den Dank des wiener Hofes für die Mittheilung von der Ernennung eines französischen Gesandten in Berlin übermittelt und hinzugefügt, dass Kaunitz der Auffassung des Königs zustimme: „que le but de la cour de France était de se procurer par là le moyen de participer à l'ouvrage de la pacification entre la Russie, la Porte et la Pologne;[2] qu'il se pourrait aussi qu'elle se flattât d'être mieux instruite de tout ce qui serait relatif à cet objet, puisqu'il était obligé d'avouer que, quoiqu'il ne lui eût pas caché les choses dont une cour alliée était en droit de demander la communication, il y en avait cependant plusieurs autres qui ne lui avaient pas paru de la même nature, et dont il n'avait pas cru devoir lui faire part; mais que la circonstance qui, selon lui, paraissait avoir fait le plus d'impression sur la cour de Versailles, et qui pouvait du moins avoir contribué à lui faire précipiter cette mission, était une dépêche que Votre Majesté avait adressée, il y a quelque temps, au sieur de Sandoz,[3] et que celui-ci avait lue *in extenso* au duc d'Aiguillon.

J'ai lieu de croire que le prince Kaunitz n'a ajouté cette dernière réflexion, qui m'a paru assez singulière, que pour faire sentir que le ministère français ne lui avait pas fait mystère de cette mission, et qu'il était instruit de tout ce qui s'était passé entre Votre Majesté et la France sur ce sujet."

Berlin, 12 janvier 1772.

Vous avez bien raison, dans votre rapport d'hier, de regarder comme assez singulière la réflexion du prince de Kaunitz sur la nomination d'un nouveau ministre français à ma cour; mais vous n'avez qu'à dire au baron de Swieten que je n'avais jamais douté que le prince de Kaunitz n'en ait été déjà informé immédiatement, ainsi que de tout ce qui se passait à la cour de Versailles, mais que je m'étais flatté que, nonobstant cela, cette confidence ne laisserait pas de lui être agréable, et que, si je savais qu'elle ne l'eût pas été, je ne continuerais plus de lui en faire de pareilles.[4]

Abschriften der Erlasse an Solms und Edelsheim (vergl. Nr. 20528 und 20529) werden übersandt.

Nach der Ausfertigung. Federic.

---

[1] Vergl. S. 625. — [2] Vergl. S. 589. 596. — [3] Vergl. Nr. 20157. — [4] Am 14. Januar spricht sich der König befriedigt über die Erledigung des obigen Auftrags aus und dankt für die Mittheilung der Antwort Swietens.

20531. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Berlin, 14 janvier 1772.

Je suis bien aise d'apprendre enfin par votre rapport du 3 de ce mois, qui m'est parvenu en même temps que celui du 31 de décembre dernier, le nom du ministre que la cour où vous êtes, me destine. Quoiqu'il n'y ait guère apparence qu'il soit chargé d'une négociation particulière, il sera cependant toujours bon de connaître de plus près le caractère de ce sieur Harris, de sorte que vous ferez votre possible pour l'approfondir et pour vous mettre en état de m'en faire un juste tableau. Il s'agit surtout de savoir si c'est un homme intrigant et remuant, et dans quelles dispositions il est à mon égard; s'il est une créature du lord Bute et fauteur et promoteur de ses principes etc. Car, pour ce qui est en général des mauvaises dispositions des Anglais envers moi, je crois les pouvoir comparer à celles d'un voleur qui, après avoir escamoté bien des choses précieuses dans une maison, craint d'y reparaître, sentant bien que ses fourberies mériteraient la corde. Telles sont en effet les perfidies dont l'Angleterre s'est rendue coupable, à la dernière paix, envers moi. Il est impossible de les effacer de ma mémoire, et tout ce que je puis vous dire de bien décidé et positif, c'est qu'aussi longtemps que l'esprit du lord Bute et de sa faction présidera dans le ministère britannique, il n'y aura jamais moyen de m'attirer dans de nouveaux engagements avec cette couronne. L'on n'est guère qu'une fois la dupe des personnes doubles et sans foi, et il faudrait être bien stupide pour se laisser envelopper, une seconde fois, dans les mêmes filets.

Au reste, le retour du comte de Guines à Londres étant décidé,[1] il faut voir quel pli les affaires entre l'Angleterre et l'Espagne prendront ultérieurement. Je crois toujours que, pour cette fois-ci au moins, on peut les regarder comme entièrement apaisées ou prêtes à l'être; mais comme le moindre accident peut rallumer un feu qui couve sous les cendres, vous n'oublierez pas d'y avoir constamment l'œil et de m'informer du moindre nuage qui pourrait obscurcir de nouveau la sérénité actuelle entre ces deux puissances.

Nach dem Concept. Federic.

20532. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Berlin, 14 janvier 1772.

Tout ce que vous me marquez dans vos rapports, dont le dernier est du 2 de ce mois, ne me donne pas une grande idée du ministère français actuel et de ses opérations,[2] et je vous avoue que leurs petites

[1] Berichte von Sandoz, Paris 22. December und 2. Januar. In dem zweiten führte Sandoz die Rückkehr von Guines auf dringende Vorstellungen Rochfords zurück. — [2] Sandoz berichtete über Intriguen der Minister gegen einander.

tracasseries me font hausser les épaules chaque fois que vous m'en rendez compte. Le principal objet de votre attention dans des circonstances aussi singulières ne saurait donc être que de suivre le succès des différentes opérations qu'on fait pour rétablir les finances et relever le crédit public. Des lettres particulières que j'ai vues, prétendent, ainsi que je vous l'ai déjà marqué l'ordinaire dernier,[1] que ces finances sont si fort à sec que les domestiques même du Roi ne reçoivent plus leur paye aux termes ordinaires. Si cela est, ce serait une marque bien frappante du délabrement total des finances; mais j'ai encore de la peine à me persuader qu'il soit effectivement parvenu à cette extrémité.

Nach dem Concept. Federic.

---

20 533. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Berlin, 14 janvier 1772.

Je suis bien aise de voir, par votre dépêche du 7 de ce mois, que la prépondérance pour l'élection d'un tréfoncier au siège vacant de Liège devienne de jour en jour plus vraisemblable, et que les capitulaires de cet évêché renoncent insensiblement à l'idée d'y élever l'électeur de Trèves.[2] En effet, le choix d'un pareil sujet sera non seulement beaucoup plus profitable aux intérêts de la République, mais même avantageux à ceux de tous les États voisins.

Pour ce qui regarde les troubles dans les possessions portugaises aux Indes Orientales, dont vous faites mention,[3] il faudra voir de quelle manière ils se termineront; mais quelle qu'en soit la tournure, je suis persuadé qu'ils n'intéresseront guère les puissances de l'Europe.

Nach dem Concept. Federic.

---

20 534. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Berlin, 15 janvier 1772.

Il est surprenant, je vous avoue, que la disette soit parvenue en Saxe au point que vous le mandez par votre dépêche du 10 de ce mois. Le ministre de Suède baron de Friesendorff, qui vient d'arriver ici,[4] confirme à cet égard toutes les particularités dont vous rendez compte, de sorte que cette affreuse misère donne lieu d'appréhender qu'il en

[1] Vergl. S. 666. — [2] Vergl. S. 668. Am 16. Januar wurde der Dom- und Capitularherr Franz Karl Graf Vellbrück zum Fürstbischof gewählt. — [3] Die portugiesischen Besitzungen waren von den Mahratten angegriffen worden; der Gouverneur hatte sich an die ostindische Compagnie um Hülfe gewandt. — [4] Zur Begrüssung der Königin-Wittwe Ulrike.

résultera, avec le temps, des maladies épidémiques et peut-être même contagieuses.

Je ne saurais, pour le présent, prendre aucunes mesures pour l'enrôlement des soldats réformés de l'armée saxonne, elles viendraient après coup;[1] mais, au cas qu'on dût vouloir procéder à quelque nouvelle réduction parmi ces troupes, vous aurez grand soin de m'en avertir d'avance, afin que je puisse prendre à temps des précautions propres à nous procurer de ces congédiés ceux qui conviendront à mon service.

Au reste, les affaires générales devenant de jour en jour plus compliquées,[2] vous tâcherez, par le moyen des gens là où vous êtes, de savoir ce qui se passe en Bohême, et principalement ce qui peut avoir du rapport aux magasins, pour apprendre si ceux qu'on y amasse, sont des magasins militaires ou s'ils n'ont pour objet que de subvenir à la misère publique. Par tout ce qui me revient là-dessus, j'ai lieu de soupçonner que la mauvaise récolte de l'année passée ne sert que de prétexte pour former là-bas d'autant plus clandestinement des magasins de guerre. Vous ferez donc votre possible d'approfondir si je me trompe ou non dans ce jugement, mais vous observerez, en même temps, en prenant des informations à cet égard, de ne pas donner à connaître qu'il vous importe beaucoup d'en être instruit au juste, ou de paraître, le moins du monde, embarrassé à ce sujet.

Nach dem Concept. Federic.

20535. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Berlin, 15 janvier 1772.

Votre dernier rapport[3] me fait juger que le prince de Kaunitz ne s'est pas donné le temps de bien réfléchir sur la réponse de la Russie[4] que le dernier courrier lui a apportée. Quel que soit cependant le résultat de ses réflexions, je ne doute pas qu'il ne fasse aux Turcs la proposition d'un armistice. Cette idée est son propre ouvrage, et comme l'alliance qui subsiste entre sa cour et la Porte,[5] lui donne une influence décidée sur les délibérations de cette dernière, il est bien le maître de dicter au ministère ottoman la réponse qu'il doit faire à la Russie.

En attendant, il est clair qu'il vise à s'emparer de la médiation et à devenir l'arbitre de la paix, et je ne crois pas me tromper en lui supposant le dessein de traîner la guerre en longueur, jusques à ce que les deux parties belligérantes soient si bien épuisées et affaiblies qu'elles se verront obligées de souscrire à sa décision. Mais vous sentirez bien

[1] Borcke empfahl, gewandte Officiere nach denjenigen preussischen Grenzorten zu senden, die den sächsischen Garnisonen zunächst lagen. Vergl. Nr. 20503. — [2] Vergl. Nr. 20535. — [3] D. d. Wien 8. Januar. Vergl. S. 675. — [4] Vergl. S. 625. — [5] Vergl. S. 668. 669.

vous-même tout ce qu'il y a de gênant et d'inquiétant dans ce plan pour les autres puissances. Plus qu'on recule l'époque de la paix, et plus est-il à appréhender que la guerre devienne générale. Ce n'est pas un pronostic formé à la légère. Plus j'y réfléchis, et plus je trouve des motifs à me confirmer dans cette appréhension. Aussi ferai-je, de mon côté, tout ce qui me sera possible, pour prévenir cet embrasement général. Je compte d'en parler de nouveau au baron Swieten avant mon départ d'ici,[1] et je verrai quel effet cela produira; mais si le prince de Kaunitz veut absolument se raidir et éloigner le rétablissement de la paix, au lieu d'avancer, il peut compter que la guerre générale est inévitable, et qu'il n'aura qu'à s'en prendre à soi-même de ne l'avoir pas prévenue dans le temps qu'il en était le maître. Car il ne faut pas qu'il s'imagine que la Russie soit d'humeur de céder à tous ses caprices; bien au contraire, je ne veux pas vous dissimuler que, nonobstant toute la douceur qu'elle met dans ses réponses à la cour où vous êtes, elle n'est pas moins fort piquée contre elle et ne demande pas mieux que de trouver des raisons légitimes pour rompre avec elle.

Nach dem Concept. Federic.

20536. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Berlin, 15 janvier 1772.

Après avoir réfléchi sur le dernier rapport du baron Edelsheim,[2] il me paraît que le prince de Kaunitz n'a nulle envie d'avancer la négociation de la paix entre la Russie et la Porte; il me semble plutôt qu'il a dessein de traîner la guerre encore à longueur, afin qu'elle énerve et affaiblisse enfin ces deux puissances au point de se trouver dans la nécessité de le rendre arbitre de leur accommodement, et de souscrire à sa décision. La copie ci-jointe[3] vous apprendra ce que j'ai trouvé bon d'écrire, à ce sujet, au baron Edelsheim.

Nach der Ausfertigung. Federic.

20537. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 16 janvier 1772.

Je consens qu'en conséquence de la réquisition de la cour où vous êtes, mon major de Zegelin cherche à préparer les voies à la négociation de la paix avec la Porte. Mes ordres précédents et surtout ceux du 22 de décembre dernier et du 4 de ce mois[4] vous auront déjà appris que j'ai

[1] Nach Potsdam. — [2] Vergl. Nr. 20535 und 20537. — [3] Nr. 20535. — [4] Vergl. Nr. 20472. 20510 und S. 651. 652.

prévenu, en quelque façon, les instructions que, selon votre rapport du 31 de décembre, vouz avez fait passer à ce ministre par un courrier,[1] et je viens de les lui renouveler encore aujourd'hui,[2] afin de ne rien négliger de tout ce qui dépend de moi, pour avancer un ouvrage aussi salutaire. Mais vous vous rappellerez, en même temps, tout ce que je vous ai dit, dans ces mêmes ordres, sur les motifs, qui me font douter beaucoup du succès de ces nouvelles démarches, et tout ce qui m'est entré depuis, ne fait que me confirmer dans le soupçon qu'elles resteront sans effet.

Je ne vous alléguerai pour preuve que quelques propos que le prince de Kaunitz a lâchés à mon ministre à Vienne, à l'occasion de l'arrivée du dernier courrier russe, qui était chargé de la réponse de l'impératrice de Russie au mémoire autrichien. Le baron Edelsheim ayant été curieux de pénétrer l'impression que cette réponse avait faite à Vienne, a profité d'un entretien qu'il a eu avec le prince de Kaunitz, pour faire tomber la conversation sur ce sujet.[3] Ce ministre ne lui a point dissimulé là-dessus qu'il serait bien difficile de tirer, jusques à présent, un horoscope assuré de toute cette négociation; qu'il ne voyait même pas qu'on pût seulement supposer la possibilité que la Porte voulût s'y prêter, et qu'au cas que les affaires ne prissent point une autre tournure, il prévoyait assez qu'il faudrait bien, à la fin, prendre un parti décisif; que l'idée d'un armistice lui était venue plutôt par un principe d'humanité que par tout autre motif; qu'il ne l'avait avancée que sur ce pied-là dans une conversation familière avec le prince Golizyn;[4] que cependant on en ferait l'ouverture à la Porte, mais que, la situation des affaires n'étant souvent plus la même d'un moment à l'autre, il était fort incertain si on y donnerait la main actuellement à Constantinople; que, d'ailleurs, l'éloignement des lieux portait un très grand préjudice à toute cette affaire, et qu'il en résultait des inconvénients de la plus grande importance.

Ce revirement me paraît de mauvais augure, et comme il indique assez clairement combien peu la cour de Vienne est disposée de travailler effectivement au rétablissement de la paix, je me propose, dimanche prochain,[5] jour de cour ordinaire du corps diplomatique, d'adresser de nouveau au baron Swieten une exhortation très pathétique et motivée pour tâcher d'inspirer à sa cour plus d'ardeur et de sincérité pour le

[1] Die Erklärungen, zu denen Zegelin ermächtigt wurde, betrafen die Bereitwilligkeit Katharinas II. zur Rückgabe der Donaufürstenthümer und ihr Verlangen, die Unabhängigkeit der Krim zu erhalten. Mit der Rückgabe der ersteren sei die von der Pforte aufgestellte Präliminarforderung für die Abhaltung des Congresses (vergl. S. 594) erfüllt. Die Feststellung der Bedingungen für ihre Rückgabe werde den Verhandlungen des Congresses vorbehalten bleiben und dieser selbst in Ismaïl stattfinden. Endlich hatte Zegelin die Pforte vor den Oesterreichern zu warnen (vergl. dafür Nr. 20 493). — [2] Vergl. Nr. 20 538. — [3] Das folgende bis zum Schluss des Absatzes nach dem Bericht von Edelsheim, Wien 8. Januar. — [4] Vergl. S. 580. — [5] 19. Januar.

rétablissement de cette paix. C'est tout ce que je puis faire, et nous verrons si je serai assez heureux de la faire changer d'idées et de sentiments à cet égard.

En attendant, la nouvelle de son alliance avec la Porte se confirme de tout côté. Elle a été signée le 7 de juin de l'année dernière,[1] et tout ce que j'ai d'ailleurs appris des engagements qu'on y a contractés, se réduit à ce que je vous en ai déjà dit dans mes ordres précédents,[2] sans qu'il m'en soit revenu davantage jusques ici.

L'Impératrice-Reine, il est vrai, a un grand penchant à la conservation de la tranquillité, pourvu qu'elle puisse être obtenue à certaines conditions. Pour l'Empereur son fils, au contraire, il pourrait peut-être plutôt se prêter à une rupture. Mais les plus grands obstacles à la négociation de la paix viendront toujours de la part du prince de Kaunitz. Il n'y a pas moyen de se figurer un homme plus prévenu de ses lumières, plus fier et plus superbe. Il est unique dans ce genre. Mais, malgré toute sa présomption, et dès que notre convention sera signée, sous les conditions que j'ai proposées,[3] et dont je ne saurais assez vous répéter que je ne me départirai jamais, et que le prince Kaunitz verra qu'on est tout disposé à lui montrer les dents, je suis persuadé qu'il commencera à filer plus doux et à s'employer tout de bon au rétablissement de la paix.

Vous pouvez faire de tout ce que dessus une ouverture confidente au comte de Panin; mais vous lui ferez observer, en même temps, combien il importe que rien n'en transpire, et que surtout on n'en fasse absolument rien remarquer à Vienne comme partout ailleurs. Il suffit que sa cour et lui en soit informé pour sa direction, et vous n'oublierez pas de le conjurer de m'en garder un secret aussi absolu qu'impénétrable.

Nach dem Concept. Federic.

---

20 538. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Berlin, 16. Januar 1772.

Nach Meinen letzteren Briefen von Petersburg[4] hat Euch der dasige kaiserliche Hof durch den Graf Solms nähere Aufträge zur Beförderung einer unmittelbaren Friedensnegociation thun lassen, und eben derjenige Courier und Bedienter des von Obreskow, welchen Ihr hiebevor mit der Nachricht von der Arretirung dieses letzteren nach Russland abgefertiget, wird Euch, wenn anders der Grossvizir ihm den erforderlichen Pass ertheilen will, das hierüber von dem Grafen von Solms an Euch erlassene Schreiben selbst einhändigen; sollte er aber den Pass zur Fortsetzung seiner Reise nicht erhalten, so wird der Marschall Rumänzow den Gross-

[1] Die Unterzeichnung erfolgte in der Nacht vom 6. zum 7. Juli 1771 (vergl. S. 277. Anm. 2). — [2] Vergl. Nr. 20 528. — [3] Vergl. Nr. 20 511. — [4] Vergl. Nr. 20 537.

vizir requiriren, Euch solches sicher zukommen zu lassen. Diese Aufträge stimmen überhaupt mit denenjenigen überein, welche Ich Euch bereits auf gleichmässiges Verlangen dieses Hofs hiebevor habe thun lassen,[1] und Ich bin dahero zufrieden und autorisire Euch hiermit nochmals, dieselbe, jedoch nur einzig und allein in Russlands, durchaus aber nicht in Meinem Namen auszurichten. Diese letztere Vorsichtigkeit ist Mir von der äussersten Wichtigkeit, und Ihr werdet demnach solche mit der grössten Pünktlichkeit beobachten müssen.

Nach dem Concept. Friderich.

20539. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Berlin, 16 janvier 1772.

Quoique j'aie déjà quelques notions du traité conclu, l'été dernier, entre la cour de Vienne et la Porte, je vous sais cependant gré des particularités que votre rapport d'hier m'en a apprises ultérieurement.[2] Tout me confirme le dessein du prince de Kaunitz de prolonger la guerre entre la Russie et la Porte, et son peu de sincérité de travailler à l'avancement de la négociation de paix. J'en avertis la première, ainsi que vous verrez plus amplement par la copie ci-jointe de mes ordres d'aujourd'hui au comte de Solms,[3] et je compte de faire, dimanche prochain,[4] une nouvelle tentative auprès du baron de Swieten pour inspirer d'autres sentiments à sa cour et éloigner ou prévenir au moins une guerre générale. La nouvelle de l'entrée de quelques nouveaux corps russes en Pologne[5] me fournit l'occasion la plus favorable de m'entretenir avec ce ministre sur la situation actuelle des affaires, et le prétexte le plus spécieux de sonder les dispositions de sa cour, pour empêcher que le feu de la guerre présente n'éclate point dans un embrasement général. Mais à vous dire vrai, je ne me promets pas un grand succès de cette nouvelle tentative. Le prince de Kaunitz veut une fois tout diriger, et il est trop imbu de l'excellence de sa politique pour se laisser déranger par des représentations. Peut-être aussi que sa cour s'est trop avancée dans son dernier traité avec la Porte pour pouvoir reculer, et que c'est dans l'opposition que ses idées trouvent, à

[1] Vergl. Nr. 20493. — [2] Finckenstein berichtete nach Mittheilungen des Fürsten Dolgoruki, dass der holländische Gesandte in Konstantinopel, Weyler, die Nachricht von dem Vertrage an die Republik gesandt habe, und dass man an dem französischen Hof aus dem Vertrag kein Geheimniss mache und behaupte, über seine Bedingungen unterrichtet zu sein: „que ce traité avait été conclu au mois de juillet dernier, et que la Porte devait s'être engagé à payer un certain nombre de bourses par mois, pour tout le temps que la cour de Vienne tiendrait une armée d'observation sur ses frontières, et à céder une certaine étendue de pays dans le cas où elle serait obligée de prendre part à la guerre." — [3] Vergl. Nr. 20537. — [4] 19. Januar. — [5] Bericht Benoîts, Warschau 4. Januar.

l'heure qu'il est, qu'il faut chercher le motif de la mauvaise humeur de ce ministre. Quoi qu'il en soit, nous verrons comment le baron de Swieten s'expliquera.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

20540. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Berlin, 16 janvier 1772.

Je viens de recevoir, à la fin, vos dépêches du 28 décembre dernier et 4 de ce mois, avec les pièces jointes à l'une et à l'autre, et comme j'ignore entièrement tout ce qui concerne les plaintes que le sieur de Saldern vous a remises,[1] vous pourrez dire à cet ambassadeur que je venais de donner des ordres au lieutenant-général de Stutterheim d'en prendre connaissance et de punir sévèrement, selon l'exigence du cas, l'officier qui y a donné lieu.

Pour ce qui regarde le ministre que le roi de Pologne me destine, peu importe de quelque parti qu'il soit.[2] Sa mauvaise volonté ne pourra préjudicier en rien à ma cour. L'unique chose qui est à craindre, c'est, s'il est attaché aux Confédérés, qu'il ne trouve occasion de donner de fausses impressions à l'envoyé de France qui doit venir ici.[3] Mais comme la cour de Versailles ne manquera pas de recevoir de pareilles sinistres insinuations de la part de ces gens-là, il est indifférent, à ce qu'il me semble, de quel endroit elles lui parviennent, et que ce soit par un canal d'ici ou directement en France même qu'elles lui soient faites.

En attendant, si cet envoyé polonais s'avise de vouloir me faire des représentations,[4] vous pouvez compter que je ne resterai pas en arrière à lui répondre, et que mes répliques sont déjà toutes prêtes à ce qu'il pourra me dire.

Au reste, la conduite des Czartoryski prouve évidemment que leur but n'est autre que celui de vouloir se mettre sous la protection de l'Autriche;[5] mais bien loin de l'obtenir et de réussir, par conséquent,

[1] Lieutenant von Bandemer vom Dragonerregiment Meier wurde, nach Benoîts Bericht, Warschau 4. Januar, beschuldigt, die Festnahme eines polnischen Rebellenführers verhindert zu haben. — [2] Benoît berichtete, Warschau 28. December, dass Kwilecki (vergl. S. 656) Anhänger der Conföderirten sei. — [3] Marquis Pons. — [4] Benoît hatte mit seinem Berichte, Warschau 28. December, eine Abschrift der Instruction für Kwilecki übersandt. Dieser wurde beauftragt, die Zurückziehung der preussischen Truppen aus Polen, sowie Entschädigungen zu fordern. — [5] Benoît berichtete, Warschau 4. Januar, Saldern habe dem König Stanislaus die bevorstehende Ankunft russischer Verstärkungen angezeigt und hinzugefügt: „que, comme les seigneurs polonais, et nommément les princes Czartoryski lui avaient constamment reproché, à lui, ambassadeur, que la Russie avait trop peu de troupes en Pologne, et que, par cette raison, on ne saurait encore travailler avec vigueur à faire cesser les troubles qui agitaient ce royaume, faute d'un soutien suffisant, ce nouvel envoi ne devait étonner personne“.

dans les vues qu'ils peuvent avoir à ce sujet, il y a apparence que la conclusion prochaine d'un traité entre moi et la Russie anéantira leurs projets à cet égard et mettra fin à toutes leurs chipoteries.

Nach dem Concept. Federic.

20541. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Berlin, 17 janvier 1772.

Pour tirer un juste horoscope sur la jalousie et l'indifférence entre l'Espagne et la France que vous observez dans votre rapport du 5 de ce mois,[1] il faut savoir si c'est effectivement le roi d'Espagne qui est piqué contre cette dernière couronne, ou bien si ce n'est qu'un mécontentement personnel de son ambassadeur à Versailles; et c'est ce que vous aurez soin d'approfondir.

Quant à la médiation entre la Russie et la Porte, il est impossible d'y faire participer la France.[2] Je n'y prête moi-même, conjointement avec l'Autriche, que nos bons offices, afin d'en éloigner l'Angleterre, et si l'on voulait y admettre, à l'heure qu'il est, la France, la cour britannique y renouvellerait également ses prétentions, et le nombre des entremetteurs serait, à la fin, si grand qu'il ne saurait qu'embarrasser la négociation.

Der Schluss betrifft die Erstattung von Auslagen.

Nach dem Concept. Federic.

20542. AN DEN GENERALMAJOR VON DALWIG.[3]

Berlin, 19. Januar 1772.

Ich habe aus Eurem Grenzrapport vom 13. dieses die Veränderung im Wiener Ministerio[4] und dass der Fürst von Hatzfeldt einen sehr vortheilhaften Finanzplan entworfen habe, zwar ersehen, kann Euch indessen in Ansehung des letztern schon sagen, wie gedachter Fürst Hatzfeldt von dem Credit eben nicht ist, dass dessen Plans viel Ingress finden dürften.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Nach Sandoz hatte sich der spanische Hof auf Rath seines Gesandten in Paris bei Oesterreich über die gleichgültige und nachgiebige Haltung beschwert, die Frankreich den Engländern gegenüber einnehme. — [2] Sandoz berichtete, dass Aiguillon eine Zeit lang den Congress gewünscht habe. „Il aurait désiré d'y intervenir comme puissance médiatrice. Il a cru pouvoir y réussir par le moyen de Votre Majesté, mais il a eu tout lieu de s'apercevoir qu'il avait mal entendu, et qu'on ne voulait faire usage que de ses représentations." — [3] Auf Dalwigs „Grenzrapport" vom 9. antwortet der König am 15. Januar, Dalwig könne „schon versichert sein, dass alle die auf der Grenze sich aufhaltende Polen schlechtes intrigantes Krop ist, denen auch nicht im allermindesten zu trauen stehet". — [4] Vergl. S. 621.

20 543. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Berlin, 19 janvier 1772.

C'est avec bien de la peine que j'ai appris, par votre rapport du 11 de ce mois, que Sa Majesté l'Impératrice-Reine se trouve indisposée d'un rhume qui l'a obligée de garder la chambre. Dans une saison aussi inconstante que l'est celle de cet hiver, il n'est pas étonnant que des personnes d'un certain âge s'en ressentent plus qu'à l'ordinaire, et mes précédents ordres vous auront déjà appris que j'y ai eu également ma part. En attendant, j'espère qu'il en sera de l'indisposition de cette Princesse comme de la mienne, et que Sa Majesté Impériale et Royale ne tardera pas d'en être rétablie bientôt.

C'est tout ce que j'ai à répondre aujourd'hui à votre susdit rapport, et, au reste, je compte, en conséquence de ce que je vous ai mandé l'ordinaire dernier,[1] de m'entretenir encore aujourd'hui avec le baron Swieten sur les conjonctures présentes. Je lui ferai des réflexions bien sérieuses sur la situation critique où les affaires de l'Europe se trouvent à l'heure qu'il est, et je lui en parlerai avec toute la franchise et candeur nécessaires pour en attendre un bon succès. Mais je ne saurais répondre de l'impression qu'elles feront, et il reste toujours à savoir comment sa cour les accueillira.

Federic.

Nach dem Concept.

---

20 544. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Berlin, 19. Januar 1772.

Euer Bericht vom 17. Decembris vorigen Jahres giebt gar keine günstige Aussicht zu baldiger Wiederherstellung des Friedens, und Ich gestehe Euch aufrichtig, dass es Mir bei denen angezeigten Umständen unmöglich scheinet, denselben zu Stand zu bringen.[2] Russland bestehet unbeweglich auf der Independenz der Tartarn und wird von solcher nimmermehr abstehen; es bleibt also nichts weiter übrig, als einen neuen Versuch zu machen, ob die Pforte nicht durch vernünftige Vorstellungen zu mehrerem Nachgeben in diesem Stück zu bewegen sein möchte. Stellet demnach ihren Ministern vor:

1° dass alles, was sie bei Verlängerung des Kriegs gewinnen könnte, würde sein, dass sie sich in ihrer Position jenseit der Donau souteniren würde; die Walachei und Moldau hingegen würden nur noch weit mehr, als sie bereits sind, durch die Folgen des Kriegs verheeret und verwüstet werden;

[1] Vergl. S. 674. — [2] Zegelin berichtete: „Alles wird nunmehro darauf ankommen, ob Russland die Indépendance derer Tartarn fallen lassen wird, sowie es, nach Ew. Königl. Majestät vorhergehenden Ordres (vergl. Nr. 20 274. 20 347), in Ansehung der Moldau und Walachei bereits geschehen, und dass ich solches der Pforte bekannt zu machen die Ordre erhalte."

2° dass die russische Flotte ihr das ganze Commerce mit Egypten, wo ohnedem schon eine Rebellion ausgebrochen, benehmen und Griechenland und sämmtliche Insuln des Archipels gleichmässigen Verheerungen ausgesetzt werden würden;

3° dass es gar leicht geschehen könnte, dass Russland sein Armement auf dem Schwarzem Meere vollführte und damit wohl gar eine Descente auf Konstantinopel vornähme, wodurch die Pforte in weit grösserem Embarras, als ihr gegenwärtiger ist, gestürzt werden dürfte; und dass endlich

4° alles, was sie von der Assistance des wienerschen Hofs zu erwarten hätte, dieses sei, dass, wenn die Oesterreicher in ihren Operationen glücklich, sie vielleicht die Russen aus der Walachei und Moldau, als zwei Provinzien, welche ihr Russland ohnehin bei dem Frieden herausgeben will, vertreiben möchten, sie aber zugleich aus der Krim zu delogiren, die österreichische Assistance nimmermehr hinlänglich sein und die Pforte also mit allem vorauszusetzendem Glück durch Verlängerung des Kriegs doch niemals zum Besitz der Tartarei gelangen dürfte.

Ihr könnet gedachten Ministern der Pforte zugleich hierbei eröffnen, dass, wenn sie auch hierunter die Proposition der Russen annähmen und in die Independenz der Tartarn willigten, so wäre gar nicht abzusehen, was für ein grosser Nachtheil für die Pforte daraus entstehen sollte; es wäre ja bekannt genug, dass solche eine unruhige und widerspenstige Nation sind und sich insgesammt zur mahomedanischen Kirche bekennen; es seie also wohl nichts gewissers zu vermuthen, als dass sie bei dem erstem Missvergnügen, wozu ihnen Russland Gelegenheit geben möchte, und welches allem Anschein nach nicht lange unterbleiben dürfte, sich wieder von freien Stücken unter türkische Botmässigkeit geben würden.

Endlich, so müsset Ihr ihnen auch nur ganz deutlich heraussagen, dass, wenn die Pforte durchaus nicht denen Friedensvorschlägen von Russland Gehör geben wollte, dasselbe von der gethanen Offerte, die Walachei und Moldau zurückzugeben, nicht weniger abspringen und es hiernächst unmöglich sein werde, dasselbe zu dieser Rückgabe von neuem zu bewegen. Ich erwarte mit dem grössestem Verlangen, wie sich die türkschen Minister hierauf vernehmen lassen werden.

Nach dem Concept. Friderich.

20545. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 19 janvier 1772.

Votre rapport du 3 de ce mois me confirme toutes les difficultés que la proposition de comprendre la ville de Danzig dans mes acqui-

sitions, continue à rencontrer à la cour où vous êtes.[1] Aussi n'en ai-je plus fait mention dans le contre-projet de ma convention que le chasseur Bartenfelder vous a porté; et comme ce courrier vous sera déjà parvenu, à l'heure qu'il est, je me réfère aux dépêches[2] dont il a été le porteur, et j'attends avec impatience d'apprendre si vous avez signé ou non cette convention sur le pied que je vous l'ai ordonné. Mais, si l'acquisition de Danzig a été impossible d'obtenir dans le moment présent, je trouverai peut-être moyen dans la suite de l'ajouter à mes autres acquisitions, et c'est pourquoi je ne renonce pas encore pour toujours à l'idée de m'en rendre maître, et j'y pourrais bien revenir, dès que les conjonctures y seront plus favorables.

En attendant, je suis charmé de savoir le comte Orlow dans des dispositions si favorables à mon égard,[3] et vous ne négligerez rien pour les cultiver et fortifier, autant qu'il vous sera possible, et que vous jugerez convenable à mes intérêts.

Quant à la négociation de la paix avec la Porte, mes dernières lettres de Constantinople,[4] dont je vous adresse ci-joint une copie, n'y sont pas aussi favorables qu'il serait à désirer, et elles vous feront voir que la Porte ne veut absolument pas encore s'entendre à l'indépendance des Tartares. Afin donc de ne rien négliger de tout ce qui peut lui inspirer des sentiments plus pacifiques, je n'ai pas tardé d'ordonner à mon major de Zegelin de représenter à la Porte, d'un côté, le peu d'avantages qu'elle a à se promettre, et, de l'autre, tous les risques qu'elle a à appréhender de la prolongation de la guerre.

Der König unterrichtet Solms von den vier Punkten, die Zegelin den türkischen Ministern vorstellen soll (vergl. Nr. 20 544).

Mais je ne me bornerai point à ces seules représentations. Je vous ai déjà averti par mes derniers ordres que je me proposais d'en adresser également au baron Swieten,[5] et je suis sur le point de l'effectuer. Je verrai s'il n'y a pas moyen d'inspirer également à sa cour des dispositions plus pacifiques et de l'engager à ne pas tant s'éloigner des propositions de la Russie ou du moins à ne les pas traverser, au cas qu'elle ne veuille point coopérer à les faire accepter. Enfin, je ferai tout mon possible pour la rendre plus traitable; mais voilà aussi tout ce que je pourrai faire, et n'ayant rien à lui prescrire, je ne saurais dire jusques à quel point elle fera attention à mes représentations. Tout

[1] Solms berichtete, dass Panin auch seinen Vorschlag, dem König von Preussen das Territorialrecht über Danzig einzuräumen (vergl. S. 592), als unannehmbar bezeichnet habe. — [2] Vergl. Nr. 20510—20512. — [3] Solms wollte aus zuverlässiger Quelle wissen, „que, lorsqu'il a été question dans le Conseil de régler le secours que la Russie devait fournir à Votre Majesté, au cas qu'après la paix avec la Porte Votre Majesté restât embarrassée dans une guerre avec l'Autriche, ce comte avec son ton naïf a crié tout haut qu'à ce vieux bon Roi, qui faisait présentement tant pour la Russie, il fallait envoyer toutes les forces de l'empire pour son secours". — [4] Vergl. Nr. 20544. — [5] Vergl. S. 675.

ce qu'il y a, c'est qu'il ne faut pas se flatter de réussir d'abord et de prévenir par là une nouvelle campagne; il y a plutôt toute apparence qu'avant qu'on parvienne à la conclusion de la paix, celle de l'année présente s'ouvrira et apportera plus ou moins de facilités à la consommation d'un ouvrage aussi salutaire.

Der Schluss betrifft die Erstattung von Auslagen und die Zustellung einer Abschrift des Berichtes Zegelins, Konstantinopel 17. December 1771.

J'attends que notre convention soit signée, pour m'acquitter envers vous.

Federic.

Nach dem Concept. Der eigenhändige Zusatz nach der im übrigen chiffrirten Ausfertigung.

20546. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Berlin, 19 janvier 1772.

Les dernières lettres de Constantinople, en date du 17 de décembre dernier,[1] ne sont rien moins que de bon augure pour le succès de la négociation de la paix. La Porte ne paraît nullement vouloir se contenter de la restitution de la Valachie et de la Moldavie; elle continue d'insister également sur la Crimée, dont la Russie persiste de soutenir l'indépendance. Dans un tel conflit de sentiments opposés, j'ai cru devoir faire faire encore une tentative auprès de la Porte pour la rendre plus traitable, et je viens d'ordonner à mon major de Zegelin de faire à ses ministres certaines représentations qui m'ont paru propres à l'y déterminer.[2] Vous en verrez le précis dans la copie de mes ordres d'aujourd'hui à ce ministre, que je vous adresse à la suite de la présente, et, afin de ne vous laisser rien ignorer de tout ce qui a rapport à cet important ouvrage de la paix, j'y joins encore en copie ceux du 16 de ce mois à ce même ministre, ainsi que ceux que j'ai fait expédier aujourd'hui au comte de Solms à Pétersbourg et au baron Edelsheim à Vienne.[3]

Federic.

Nach der Ausfertigung.

20547. UNTERREDUNG DES KÖNIGS MIT DEM ÖSTERREICHISCHEN GESANDTEN VAN SWIETEN.

[Berlin, 19. Januar 1772.]

Van Swieten berichtet an Kaunitz, Berlin 21. Januar, über eine Audienz beim Könige: „Vorgestern Morgens nach der gewöhnlichen Aufwartung, bei welcher der König seit seiner letzten Unpässlichkeit

[1] Vergl. S. 680. — [2] Vergl. Nr. 20544. — [3] Vergl. Nr. 20538. 20543. 20545.

das erste Mal wieder erschienen, liess er mich in das Cabinet rufen[1] und redete mich folgendermaassen an:

»La situation actuelle des affaires est si critique et si importante qu'elle doit donner lieu à de fréquentes et sérieuses réflexions; j'en ai fait beaucoup, et je suis bien aise de vous les communiquer pour les soumettre aux lumières de votre cour. Les évènements futurs se présentent sous deux points de vue: ou la pacification ou la continuation de la guerre. Examinons chacun de ces deux objets en détail, et comme j'aime sincèrement la paix, je commencerai par vous dire comment on peut espérer de l'obtenir, et si les moyens que je vais vous proposer pour cela, sont bons, il ne faudra qu'envisager les suites incertaines et dangereuses de la continuation de la guerre pour se porter avec d'autant plus de zèle au rétablissement de la tranquillité. Dès que les premières propositions de la Russie m'ont été connues, j'ai bien prévu qu'elles ne pourraient être admises par votre cour. Le démembrement de la Moldavie et de la Valachie était trop directement contraire à vos intérêts pour que vous pussiez jamais y donner les mains; je vous l'ai dit dans le temps,[2] et je n'ai pas manqué, comme vous le savez, de le faire connaître à la cour de Pétersbourg. Quelque lent qu'ait été le succès de mes efforts à cet égard, je crois pouvoir me flatter cependant qu'on y doit la condescendance de cette cour sur un point aussi essentiel, sans quoi j'avais senti qu'il était impossible d'entamer seulement l'ouvrage de la pacification. Mais aujourd'hui que la Russie s'est formellement désistée de ses prétentions sur ces deux provinces,[3] il ne reste plus qu'à examiner les autres conditions principales et les difficultés qu'il pourrait y avoir à les proposer à la Porte ou à l'y faire consentir. Ces conditions sont au nombre de deux: la cession d'Oczakow ou de Kinburn, en échange de la restitution de Bender, et l'indépendance des Tartares.[4] C'est-là vraiment le nœud de la difficulté; car c'est à ce point que l'impératrice de Russie attache une idée de gloire à laquelle il sera extrêmement difficile de la faire renoncer. Victorieuse et triomphante de tous côtés, elle n'exige de son ennemi humilié que la délivrance d'un peuple esclave, et, ne voyant en cela que le bien de l'humanité, elle ne conçoit pas qu'on puisse ou veuille mettre obstacle à l'exécution d'un dessein aussi généreux. C'est ainsi que son imagination échauffée lui fera envisager la chose. Mais discutons-la entre nous de sang-froid, et nous trouverons que cette indépendance prétendue n'est qu'une chimère et un vain nom dont il ne peut résulter aucun effet désavantageux. D'abord il n'est pas question que les Russes occupent des places parmi ces Tartares, et dès lors ce peuple reste tel qu'il a été jusqu'ici, c'est-à-dire une bande de voleurs guidés par l'appas du pillage et retenus par la crainte du châtiment qu'on peut rarement leur faire éprouver. Et supposons que

[1] Vergl. S. 680. 682. — [2] Vergl. Bd. XXX, Nr. 19571. — [3] Vergl. S. 647. — [4] Vergl. S. 647. 648.

ces Tartares soient déclarés indépendants, la Russie, peut-elle espérer de se les attacher? et quand même elle parviendrait à les subjuguer, peut-elle jamais se flatter de détruire en eux cette connexion naturelle qu'établit entre ce peuple et les Turcs la conformité de religion et la succession éventuelle des kans au trône des sultans? Je ne puis le croire, et, d'ailleurs, on ne peut pas même supposer que ce peuple soit engagé à quelque reconnaissance envers la Russie pour avoir été délivré du joug des Turcs, car ce joug n'existe pas; la Porte, à la vérité, dépose à son gré les kans et en établit d'autres, mais un kan n'a d'autorité que celle de mener ses sujets à la guerre, il n'a de revenus qu'une pension de 100 000 ou 150 000 ducats qui lui est payée à Constantinople. Chaque horde est une espèce de petite république à part que le besoin rassemble et gouverne, et il doit peu importer à ces peuples qui leur donne un chef, et qui lui donne de quoi s'entretenir. Je puis vous parler de cela avec certitude d'après des informations exactes et détaillées que m'en ont données les émissaires que j'y ai entretenus pendant la dernière guerre.[1] Pensez-vous actuellement que cette indépendance des Tartares doive encore être aussi alarmante?«

Bis hieher hatte der König immer allein fortgeredet, bei Gelegenheit dieser Frage aber legte ich ihm nachstehende Anmerkung vor:

»Les réflexions que Votre Majesté vient de faire, sont très justes, et elles me paraissent si évidentes qu'il est impossible qu'elles puissent échapper à quiconque examinera ce point, et, par conséquent, elles n'ont point échappé à la cour de Russie; mais si effectivement par là cet objet se réduisait à une chimère, à une vaine gloire, il en résulterait aussi qu'il n'en devrait guère coûter à Pétersbourg pour y renoncer. Cependant, lorsque je vois, tout au contraire, qu'on y insiste jusques à faire croire qu'on pourrait y sacrifier la pacification, je suis forcé de conclure que cet objet n'est rien moins qu'une chimère, qu'il renferme des vues très alarmantes, et que cette indépendance n'est qu'un mot dont on se sert pour voiler les desseins futurs d'une vraie domination.«

»Mais,« erwiderte der König, »au cas que la Russie voulût, par la suite, subjuguer les Tartares, il serait toujours temps pour la Porte de s'y opposer.«

»Il n'en serait plus temps, Sire, et la Porte sera pendant longtemps hors d'état de faire aucune opposition. C'est pourquoi il est essentiel de faire la paix de manière que l'équilibre soit rétabli et maintenu en Orient, et que l'empire ottoman ne soit point réduit à une existence précaire. Toute autre paix serait pernicieuse plus que la guerre même. Votre Majesté connaît à cet égard notre système fondé sur des motifs si pressants et si importants qu'on n'hésiterait pas plutôt de tout risquer pour le présent que de se préparer des dangers futurs, qu'il serait infiniment plus difficile ou peut-être impossible d'écarter alors.«

[1] Boscamp und Lieutenant Karl Alexander von der Goltz, vergl. Bd. XXI, 598; XXII, 636.

Die gelinde und nachgiebige Sprache des Königs, welche ganz sicher nach russischen Saiten gestimmet sein muss, bestärkte mich in der Vermuthung, welche annebst verschiedene Nachrichten bereits in mir erwecket hatten, dass der Geldmangel zu Petersburg das Verlangen zu dem Frieden immer dringender mache, und habe ich dahero geglaubet, dass hier eine erwünschte Gelegenheit sich ergebe, die standhaften Entschliessungen unseres allerhöchsten Hofes mit Nachdruck zu wiederholen. Es ware dieses auch von der Wirkung, dass, ohne dagegen etwas einzuwenden, der König vielmehr, wie Ew. Fürstl. Gnaden aus seinen ferneren Reden entnehmen werden, Mittel vorschlug, um Russland auch von diesem Punkt der Ohnabhängigkeit der Tartaren abzubringen.

»Enfin,« sagte er nach einem kleinen Stillschweigen, »il faut saisir cette occasion qui me paraît très favorable, pour apaiser les troubles. J'espère que les Turcs accepteront l'armistice; ils doivent y trouver leur compte, et alors il faudrait d'abord indiquer un endroit pour le congrès; il ne serait pas nécessaire d'y mettre beaucoup de cérémonie, cela ne fait que perdre du temps. Qu'un émissaire, qu'un homme obscur de la part des Turcs, qu'un sujet pareil de la part de la Russie s'y rendent, qu'il y ait des ministres de votre part et de la mienne, et qu'on s'abouche. Je me flatte que tout s'aplanira. Quand les Russes connaîtront par eux-mêmes l'obstination des Turcs, il se pourrait qu'ils se prêtassent encore à se relâcher sur cette indépendance. On désire beaucoup à Pétersbourg de traiter directement avec la Porte, parcequ'on croit en tirer meilleur parti, et l'on m'avait même chargé de faire accepter à Constantinople l'envoi d'un émissaire chargé de négocier les préliminaires,[1] mais il m'a été répondu que, si cette négociation devait être fondée sur une cession quelconque, la Porte ne voulait point en entendre parler.[2] Voilà à quoi en sont les choses; je le répète, l'occasion est favorable, il ne faut point la négliger, c'est un beau moment pour votre cour, et elle doit en profiter, d'autant plus que la continuation de la guerre ne présente qu'un avenir fâcheux.«

Da der König allhier einige Aeusserungen von mir zu erwarten schien, so gab ich ihm zu erkennen, dass mein allerhöchster Hof seine, des Königs, erlauchte Betrachtungen und freundschaftliche Vorschläge mit desto mehr Zufriedenheit und Erkenntlichkeit vernehmen würde, als unsere reine Absichten bloss nach der Wiederherstellung des Friedens und eines dauerhaften Friedens gerichtet wären. Beide Kaiserl. Majestäten würden mit Vergnügen erfahren, dass seine eifrigen Bearbeitungen auf den russischen Hof die Wirkung gehabt hätten, dass dieser nunmehro so viele Leichtigkeit bezeige, und es wäre nicht zu zweifeln, dass seine kräftige Verwendung ebenfalls die annoch übrigen Anstände und Schwierigkeiten aus dem Weg räumen würde. Dieses seien die vor-

[1] Vergl. Nr. 20260. — [2] Vergl. S. 594 und 663.

gesehene gute Früchten unserer beiderseitigen Einverständniss, welche nicht ermangeln könnten, auch zu ihrer vollkommenen Reife zu gelangen.

»Mais,« wiederholte der König, »il faut profiter du moment et entamer les négociations, car, je vous l'avoue, je ne prévois rien de bon de la continuation de la guerre. Les Turcs, d'après les nouvelles que je viens de recevoir,[1] malgré tout le danger qui les environne, n'ont pas pensé encore aux préparatifs de la campagne prochaine; de l'autre côté, les Russes vont faire marcher 40 000 hommes en Pologne pour écraser les Confédérés,[2] et je ne voudrais pas que cela arrivât, car, voyez-vous, on n'aime pas de voir ruiner ses voisins, quand ce ne serait que par un intérêt de commerce. Je crains que ce ne soient vos démonstrations en Hongrie, que je ne puis cependant pas désapprouver, qui portent la Russie à cette démarche; d'un autre côté, elle prépare des bâteaux plats sur la Mer Noire qui peuvent aller bombarder et insulter Constantinople. Il faut si peu de chose pour exciter une révolution, et une telle révolution pourrait entraîner une paix faite à la hâte et très contraire à vos vues. Cela pourrait arriver encore, si les Turcs pendant la campagne prochaine recevaient quelque échec considérable. Cette flotte dans l'Archipel ne peut, à la vérité, rien opérer d'essentiel, mais elle ne laisse pas que d'inquiéter et de faire de tort. Toutes ces considérations, que j'ai souvent et bien examinées, me font souhaiter de plus en plus que nous puissions prévenir l'ouverture de la campagne par l'ouverture d'un congrès.«

Hiermit war die Audienz geendiget."

Nach der Ausfertigung im K. und K. Haus-, Hof- und Staatsarchiv zu Wien.

---

20 548. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Berlin, 20 janvier 1772.

Votre rapport d'hier m'a appris la mort de la Landgrave de Hesse-Cassel,[3] et vous aurez soin de témoigner au comte de Oeynhausen toute la part que j'ai prise à ce triste évènement, et de présenter à ma signature la réponse à la lettre de notification du Landgrave son maître.[4]

En attendant, je ne veux pas vous laisser ignorer le succès de mon entretien d'hier avec le baron de Swieten.[5] J'ai fait à ce ministre un tableau complet de tous les avantages qui résulteraient du prompt rétablissement de la paix entre la Russie et la Porte, ainsi que de tout ce qu'il y avait à appréhender de la continuation de la guerre. Je n'ai pas négligé non plus de lui parler du nouveau corps de 40 000 Russes

[1] Bericht Zegelins, Konstantinopel 17. December 1771. — [2] Vergl. Nr. 20 539. — [3] Am 13. Januar. — [4] Das Schreiben des Landgrafen und die Antwort des Königs liegen nicht vor. — [5] Vergl. Nr. 20 547.

qui entrait en Pologne, et j'ai employé toute mon éloquence pour lui faire sentir tous les malheurs qui menaçaient l'Europe, si l'on ne mettait bientôt fin aux troubles actuels. Enfin, j'ai tâché de lui rendre l'aspect actuel des affaires aussi alarmant et calamiteux qu'il m'a paru en être touché et ému, et que je me flatte que mes représentations ont fait quelque impression sur son esprit. Mais comme cela ne suffit pas pour faire prendre des dispositions plus pacifiques à sa cour, il faut attendre maintenant l'effet que produira chez le prince Kaunitz le compte que ce ministre ne tardera point de lui rendre de cet entretien.

Nach der Ausfertigung. Federic.

20549. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Berlin, 20 janvier 1772.

Tout ce qui se traite, dans le moment présent, là où vous êtes, et dont vous venez de me rendre compte par votre dépêche du 7 de ce mois,[1] n'aboutira vraisemblablement à rien d'essentiel. Aussi je ne m'en embarrasse guère, et l'unique chose qui m'intéresse et me tient beaucoup à cœur, c'est l'arrangement du douaire de la Reine ma sœur. Comme je désire ardemment de voir terminer cette affaire le plus favorablement que possible, je vous réitère de faire tous vos efforts pour qu'elle soit réglée au plus grand avantage des intérêts de cette Princesse. Tous les autres objets me paraissent de si peu d'importance qu'il est à croire qu'il ne résultera que de pures misères des délibérations de cette Diète.

Nach dem Concept. Federic.

20550. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Berlin, 21 janvier 1772.

Votre rapport du 9 de ce mois m'a été fidèlement rendu, mais je n'ai rien de nouveau à vous dire sur son contenu. Ayant faire représenter au duc d'Aiguillon les affaires de la médiation entre la Russie et la Porte dans leur vrai jour et avec toute la vérité possible, je n'ai rien à y ajouter. Il est impossible, dans ces conjonctures, de changer le système de l'Europe et encore plus impossible d'admettre la France à la médiation susmentionnée.[2] Je vous en ai déjà allégué quelques raisons

[1] Dönhoff berichtete über die Umtriebe des französischen und russischen Gesandten, um ihrer Partei die Majorität zu sichern. — [2] Sandoz berichtete über eine neue Unterredung mit Aiguillon betreffend die Wiederherstellung des Friedens. Seinen Eindruck fasste Sandoz dahin zusammen: „Le retour de la paix l'intéresse moins encore que l'ambition de pouvoir intervenir dans cette affaire."

dans mes derniers ordres,[1] et je suis bien aise de vous répéter que la cour de Vienne même n'y témoigne pas la moindre inclination; que la Russie ne sera jamais à persuader de la faire passer par les mains de la France; que, d'ailleurs, dès ce qu'elle voudrait y consentir, l'Angleterre ferait la même demande, et qu'enfin l'arrangement de cette médiation susciterait bien plus de cris et d'embarras que la négociation même de la paix.

Quant aux intrigues intérieures de la cour où vous êtes,[2] il est bien humiliant pour cette dernière que de pareilles misères éclipsent l'attention aux affaires plus sérieuses et plus importantes, et cette époque, bien loin de briller dans les annales de France, ne tournera sûrement qu'à sa honte dans l'esprit de la postérité. En attendant, comme elles ont tant d'influence sur votre théâtre, vous ne discontinuerez point de m'en rendre compte.

Federic.

Nach dem Concept.

20551. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Maltzan berichtet, London 7. Januar, über Harris:[3] „C'est un jeune homme de mérite, doux et uni, qui s'est conduit avec beaucoup de circonspection et de prudence en Espagne.“[4] Harris sei ein Schützling des Herzogs von Grafton und bei mehrmonatlichem Aufenthalt in Berlin vor vier Jahren dem Könige vorgestellt worden.

„Depuis peu de jours j'eus plusieurs entretiens avec le sieur Gunning qui me parurent recherchés par ordre des ministres. Il me témoigna voir avec regret la froideur qui subsistait entre les deux cours, qu'il prétendait être une suite de l'ouvrage des personnes malintentionnées qui se donnaient toutes les peines de faire paraître l'alliance de l'Angleterre en temps de paix comme peu importante et cherchaient à mal représenter les choses et grossir les objets; qu'en effet il était plutôt porté à croire qu'à l'égard de la dernière paix ils étaient dans le tort vis-à-vis de Votre Majesté, mais enfin qu'il fallait l'attribuer à de malheureuses circonstances de ce temps; que le Roi avait été jeune, que le mal était une fois fait, il fallait songer à l'adoucir, et non à l'empirer . . .

Un sujet de mécontentement de cette cour contre Votre Majesté est, selon ce que je viens d'apprendre, que l'on s'imagine que Votre Majesté contrecarrait la conclusion de leur traité avec la Russie, malgré que le ministre de Russie les ait assurés que c'était la nature des propositions qui seule faisait l'obstacle, et que, tant qu'ils négocieraient sur l'ancien plan de croire de pouvoir s'assurer de la Russie par 100 000 livres sterling de subsides, ils n'y parviendraient jamais. Selon ce qui m'est parvenu, le sieur Gunning ne sera guère chargé de conditions plus avantageuses. L'Angleterre voudrait se borner à donner de simples subsides, au lieu que la Russie insiste sur une assistance plus réelle et demande des vaisseaux, point qui doit faire échouer la négociation, étant convaincu que ce ministère ne risquera jamais d'accorder une pareille condition, de crainte de s'attirer des affaires à elle-même.“

[1] Vergl. Nr. 20 541. — [2] Sandoz berichtete über die Umtriebe von Maupeou und der Gräfin du Barry gegen einander und über ihr Bemühen, ihren Einfluss auf Ludwig XV. zu behaupten und zu erhöhen. — [3] Vergl. S. 671. — [4] Harris war zur Zeit des Streites über die Falklandinsel der englische Vertreter in Madrid gewesen.

Berlin, 21 janvier 1772.

Le sieur Gunning n'a pas tort de dériver, selon votre rapport du 7 de ce mois, le refroidissiment entre moi et sa cour de la dernière paix. Je vous ai déjà fait observer plus d'une fois, dans mes ordres précédents,[1] qu'à cette occasion l'Angleterre a agi en traître vis-à-vis de moi, et il faut être bien simple pour s'imaginer qu'il soit possible de mettre en oubli une trahison de cette nature. D'ailleurs, je ne comprends point quelle alliance je pourrais faire avec cette couronne. L'on n'en conclut ordinairement que lorsqu'on y trouve son compte, et pour avancer des intérêts réciproques. A l'un et à l'autre égard, je ne vois pas que je me trouve dans le cas vis-à-vis de l'Angleterre. Dans la position où je me trouve actuellement, je puis plutôt me passer entièrement de son alliance. Bien plus, je vous ai déjà insinué à différentes reprises, et je vous le répète encore qu'aussi longtemps que l'esprit de Bute présidera au Conseil britannique, je n'entrerai absolument en aucune liaison avec elle. Ces gens-là s'imaginent que, pourvu qu'ils donnent des subsides à une puissance, ils sont par là les maîtres d'en disposer à leur gré et de faire la guerre à leur fantaisie. Or, tel n'étant pas mon sentiment, et ne me trouvant, d'ailleurs, pas le moindre désir d'être lié avec l'Angleterre, je ne sais quel pourrait être l'objet de la négociation du nouveau ministre qu'on me destine. C'est aussi la raison pourquoi j'ai témoigné tant d'indifférence pour cette nomination, quoique je ne saurais vous dissimuler, à l'heure qu'il est, que je préfère le sieur Harris à l'autre qu'on m'avait destiné d'abord,[2] et que, selon le portrait que vous m'en faites, il me paraît bien plus convenable pour remplir le poste qu'on vient de lui confier.

Au reste, l'Angleterre a tout aussi mauvaise grâce de mettre à ma charge d'avoir contrecarré la conclusion de son traité avec la Russie. Bien au contraire, je ne m'en suis point du tout mêlé. J'ai laissé plutôt, à cet égard, les mains entièrement libres à la dernière, et tout ce que j'ai fait, c'est d'avoir déclaré que je n'accéderais jamais aux liaisons qu'elle pourrait contracter avec l'Angleterre.[3]

En effet, après tous les propos indécents de son ambassadeur à Constantinople[4] et après toutes les entraves qu'elle a mises dans l'affaire de Danzig,[5] le bon sens permettrait-il bien de se lier avec une telle puissance? Aussi, au cas qu'on vous en parlât de nouveau, vous n'avez qu'à répondre tout uniment, sans y faire intervenir cependant la moindre aigreur, que des insultes et des trahisons de la part d'une puissance n'invitaient ni ne disposaient jamais à l'amitié.

Quant à la situation actuelle des affaires entre la Russie et la Porte, dont, selon votre rapport du 10 de ce mois, vous désirez d'être instruit,

[1] Vergl. Nr. 20531. — [2] Gunning, vergl. S. 609. — [3] Vergl. Bd. XXIV, 428; XXV, 397; XXVI, 398; XXVII, 471. 479; XXVIII, 503. — [4] Vergl. S. 49. 50 und Bd. XXX, 537. — [5] Vergl. S. 662 und 667.

je veux bien vous confier pour votre direction qu'il y a, à la vérité, quelque apparence qu'on en viendra peut-être à une suspension d'armes; mais comme la Russie demande beaucoup, et que la Porte ne veut rien céder, il restera toujours encore bien du chemin à faire, avant de parvenir à la paix.

Der Schluss betrifft die Erstattung von Auslagen.

Nach dem Concept. Federic.

20552. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Berlin, 21 janvier 1772.

Votre dépêche du 14 de ce mois m'a été fidèlement rendue. Les nouvelles qu'elle renferme par rapport à l'état où se trouve la flotte russe dans la Méditerranée,[1] sont assez justes et pour la plupart très fondées; aussi est-il à croire que les expéditions de mer de cette puissance ne pourront guère être brillantes la campagne prochaine, mais je suis persuadé, d'un autre côté, que celles qu'elle entreprendra, par contre, par terre, seront d'autant plus grandes et couronnées d'un succès d'autant moins équivoque. C'est tout ce que j'ai à vous dire aujourd'hui.

Nach dem Concept. Federic.

20553. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 22 janvier 1772.

J'ai reçu votre rapport du 7 de ce mois, et je ne doute point que mon chasseur Bartenfelder ne vous ait déjà rendu, à l'heure qu'il est, ma réponse aux dernières propositions de la Russie pour notre convention secrète. Je vous ai indiqué, en même temps, dans les ordres[2] dont j'ai accompagné cette réponse, ceux des articles dont je ne me départirai jamais, et je me flatte d'autant plus de les obtenir, que la cour où vous êtes, ne risque absolument rien de me les accorder. La prise de possession en Pologne ne rencontrera apparemment point de difficultés à Pétersbourg; mais ce qui mettra une grande pierre d'achoppement à la conclusion de sa paix avec la Porte, c'est l'indépendance des Tartares. Jusques ici cette dernière n'y veut point consentir, et, pour l'obtenir, il faudra bien encore faire deux campagnes.

En attendant, j'ai adressé, dans mon dernier entretien de dimanche, les exhortations les plus pathétiques au baron Swieten pour inspirer à sa

[1] Thulemeier berichtete, dass die griechische Mannschaft, die man des Klimas wegen habe anwerben müssen, nicht zuverlässig sei; dass Ausrüstung, Verpflegung und Besoldung grosse Schwierigkeiten mache. — [2] Nr. 20510 und 20511.

cour des dispositions plus pacifiques.[1] Je lui ai fait, pour cet effet, un tableau aussi exact que fidèle de tout ce qu'il y avait à appréhender d'une plus longue continuation de la guerre, ainsi que de tous les avantages que sa cour pourrait retirer de la conservation de la tranquillité. Enfin, j'y ai ajouté tout ce qui peut animer une puissance à préférer la paix à la guerre, et, afin de donner encore plus de force à mes représentations, je ne lui ai pas dissimulé l'entrée du nouveau corps russe en Pologne. Ce ministre a tout pris *ad referendum*, et il en a rendu compte à sa cour par un courrier exprès. Mais comme le prince de Kaunitz n'est pas un ministre fort expéditif, et qu'il aime à faire des pas extrêmement lents et mesurés dans toutes ses affaires, il ne faut pas s'attendre non plus à une si prompte réponse de sa part.

Au reste, et pour justifier la liste des magasins autrichiens que je vous ai adressée,[2] il faut savoir que ce ne sont point des provisions destinées simplement à l'armée, mais qu'elles ont servi, en même temps, à l'approvisionnement de la Bohême et de la Moravie, où la disette était montée au point que le peuple se voyait réduit à se nourrir de glands et autres fruits chétifs et malsains.

Nach dem Concept. Federic.

20554. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Berlin, 22 janvier 1772.

Votre rapport du 15 de ce mois m'a été fidèlement rendu, et comme je vous ai déjà prévenu par mes ordres de la même date sur l'entretien que je comptais d'avoir avec le baron Swieten,[3] je veux bien entrer avec vous aujourd'hui dans quelque détail sur ce qui en a fait le sujet.[4] J'y ai employé toute mon éloquence pour inspirer en général à sa cour des dispositions plus pacifiques, et j'y ai ajouté les exhortations les plus pathétiques pour l'engager à faire de sérieuses réflexions sur les conjonctures présentes. Je lui ai fait sentir d'abord tout ce que la situation actuelle de sa cour a de brillant et de glorieux, et je l'ai félicité sur l'honneur dont elle jouissait d'être, pour ainsi dire, l'arbitre de la guerre et de la paix. La confiance de toute l'Europe dans la sagesse et la prudence de sa cour n'y a pas été oubliée, et je lui ai fait remarquer combien elle faisait espérer que sa cour s'emploierait avec toute l'ardeur imaginable à rétablir la paix et à prévenir que les troubles actuels n'éclatassent point dans un embrasement général. Je ne lui ai pas dissimulé ensuite qu'au cas que la guerre dût continuer, et qu'on ne voulût point prêter l'oreille aux propositions de la Russie,

[1] Vergl. Nr. 20547. 20548. — [2] Vergl. S. 662. — [3] Vergl. S. 674. — [4] Vergl. Nr. 20547. 20548. 20553.

celle-ci regarderait l'offre de la restitution de la Valachie et de la Moldavie comme non avenue et ne se croirait plus obligée à un tel sacrifice.[1] Les nouveaux arrangements militaires de la Russie m'ont servi de nouveau motif pour appuyer mes représentations. Je lui ai dit qu'elle faisait effectivement entrer, à l'heure qu'il est, en Pologne un nouveau corps de 40 000 hommes, tant pour y assurer sa supériorité que pour agir avec plus de force contre les Confédérés et contre l'Autriche même, si elle voulait lever le bouclier contre elle; que, d'ailleurs, la Russie ferait construire bon nombre de bâtiments plats pour favoriser un débarquement aux environs de Constantinople même, afin d'y jeter l'alarme et donner lieu peut-être à une révolte, qui pourrait bien mettre le Sultan dans la nécessité de faire une paix encore plus désavantageuse que celle que la Russie lui offre à présent; qu'enfin, et supposé que la cour de Vienne voulût même se mêler de la présente guerre, il n'était que trop à présumer que l'embrasement ne devînt général, ce qui n'aboutirait qu'à augmenter les malheurs, et était surtout à prévenir dans le moment présent.

Après lui avoir fait ainsi une esquisse de tous les désavantages qui étaient à redouter d'une plus longue continuation des troubles, je lui ai fait observer encore que le seul avantage que sa cour pourrait en attendre, serait de rendre la saignée des deux puissances belligérantes plus forte et de les mener à un plus grand épuisement; mais que, dans ce cas même, la Porte s'en ressentirait infiniment plus que la Russie, et que, dans quelque temps que la paix se rétablirait, ni l'Autriche ni la Porte ne seraient cependant jamais capables de chasser la Russie par force de la Crimée. A cette occasion, je n'ai pu m'empêcher de lui donner à connaître ma surprise de ce que l'indépendance des Tartares portait un si grand obstacle au rétablissement de la paix. Je ne lui ai pas dissimulé, pour cet effet, que j'avais tout autant de peine de comprendre comment la Russie y insistait avec tant de force, que j'en avais de comprendre le motif qui engageait la Porte à s'y refuser avec autant de fermeté; qu'il était assez connu que les Tartares étaient une nation extrêmement inquiète, qui ne souffrirait jamais la moindre oppression des Russes, que même leur religion et le parentage de leur prince avec le Sultan fournissaient un nouveau motif de présumer qu'au moindre sujet de mécontentement que la Russie leur donnerait, ils se jetteraient de nouveau entre les bras de la Porte, de sorte qu'à tout bien considérer, l'indépendance de ces peuples ne saurait fournir un prétexte solide et valable d'éloigner ou de différer la conclusion de la paix.

Tel est à peu près le précis de mon entretien avec le baron Swieten. Il en a rendu compte à sa cour par un courrier exprès, et je vous en fais part, afin que vous sachiez de quoi il a été question, au cas que le prince Kaunitz dût vous en parler.

[1] Vergl. S. 630 und 647.

Au reste, et pour ce qui est de la réserve que le prince Golizyn continue à observer vis-à-vis de vous, mes ordres du 8[1] vous auront déjà appris que j'en ai fait toucher quelque chose au comte Panin, de sorte qu'il faut en attendre l'effet.[2]

Nach dem Concept. Federic.

20555. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Berlin, 22 janvier 1772.

C'est sans raison que vous paraissez craindre, par votre dépêche du 8 de ce mois, que l'entrée des différentes troupes légères de Russie en Pologne n'apporte la peste jusques dans la capitale même de ce royaume. L'histoire ne fournit jusqu'à présent aucun exemple encore que des comtes de Toulouse[3] ou des Benoîts aient péri par ce fléau, et j'espère que vous en serez également préservé. Le trajet que ces troupes ont à faire, est si long que ceux d'entre eux qui se trouvent atteints de la contagion, auront tout le temps qu'il faudra pour mourir, avant que d'arriver jusques là où vous êtes, de sorte qu'il n'y a absolument aucun risque qu'elles puissent vous la communiquer. Quoi qu'il en soit cependant, vous me ferez plaisir de vous informer sous main et sans affectation auprès du sieur de Saldern à combien peut aller à peu près le nombre des personnes que ce fléau a emportées en Russie, et de me rendre compte de ce que vous apprendrez à ce sujet.

Au reste, je suis bien aise de savoir que le roi de Pologne soit rétabli des blessures reçues à l'occasion de l'attentat commis contre sa personne.[4] Cependant, comme ce Prince paraît en avoir gardé une espèce de faiblesse, il se pourrait que celle-ci sera cause de le faire tomber constamment d'un préjugé dans l'autre.[5]

Nach dem Concept. Federic.

20556. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Berlin, 22 janvier 1772.

Il faut avouer que la prudence du ministère saxon, tant par rapport aux affaires politiques que des finances et de la guerre,[6] est en tout

[1] Nr. 20520. — [2] Am 22. Januar übersendet der König abschriftlich den obigen Erlass, wie den an Solms (Nr. 20553) dem Grafen Finckenstein. — [3] Die Beziehung ist nicht erkennbar. — [4] Vergl. S. 524. — [5] Benoît berichtete: „Il me paraît que peu à peu l'illusion que ce monarque s'était faite sur une liaison éventuelle entre lui et la cour de Vienne (vergl. S. 656), pourrait bien se dissiper, et qu'il ne lui en restera plus que l'espérance." Benoît führte diesen Stimmungswechsel auf das Schreiben von Kaunitz (vergl. S. 638) zurück. — [6] Nach Borcke lauteten die Nachrichten aus Oesterreich kriegerischer: „Ces nouvelles tiennent l'Électeur dans l'irrésolution au sujet des réformes ultérieures à faire aussi bien pour les hommes

et partout admirable. Je ne regrette aucunement de ne pouvoir avoir des chevaux qui ont été compris jusqu'ici dans la réforme qu'il vient de faire dans la cavalerie.[1] Je n'en ai nullement besoin, devant recevoir, dans peu, 7000 chevaux de remonte qui me viennent de l'Ukraine. Mais comme je ne serais pas fâché de faire l'acquisition des 1200 grands chevaux polonais qui servent de monture aux dragons, dont vous faites mention dans votre dépêche du 18 de ce mois, s'il était possible de les avoir à un prix passable, vous continuerez à me communiquer ultérieurement votre sentiment à ce sujet.

Nach dem Concept. Federic.

20557. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Berlin, 22 janvier 1772.

A en juger par tout ce que votre dernière dépêche du 10 de ce mois renferme, il paraît qu'il y a beaucoup d'humeur dans les délibérations des Suédois à la présente Diète, et je ne comprends pas le tort que le gouvernement leur fait pour les autoriser à en agir de cette manière.[2] Le Roi, au contraire, a tout fait au monde pour concilier les intérêts des différents partis, et je ne sache pas qu'on puisse lui soupçonner le moindre projet qui pût être préjudiciable à l'un ou à l'autre.

Pour ce qui regarde les cavaliers qui sont ici à la suite de la Reine douairière ma sœur,[3] ils se trouvent déjà depuis longtemps à son service, de sorte que je ne vois pas qu'on puisse également lui reprocher avec fondement la moindre chose à cet égard. Mais peu importe, pourvu qu'on arrange convenablement et à son avantage l'affaire du douaire; c'est tout ce que je souhaite. Je veux cependant vous faire observer, à cette occasion, que depuis le mois de juin de l'année passée cette Princesse n'a absolument touché le moindre revenu.[4] Il est vrai qu'on lui a fait une avance de 30000 écus; mais comme ce n'est qu'une simple avance, on peut dire par là même avec vérité qu'elle n'a encore rien reçu jusqu'ici à titre de douaire. C'est une chose dont vous ne manquerez pas d'informer le comte Ostermann, ainsi que de l'assurer que, dès que cette affaire se trouverait en règle, j'étais persuadé

que pour les chevaux de son armée, puisque le comte de Sacken lui persuade que, s'il conserve une vingtaine de mille hommes en état d'agir, il pourra faire respecter sa neutralité en cas de guerre."

[1] Nur fehlerhafte Pferde waren ausgeschieden worden. — [2] Dönhoff berichtete: „Le parti de Russie est peu satisfait de la conduite de la cour." — [3] Die russische Partei erhob den Vorwurf, „que cette Princesse n'a mis de son voyage que des gens qui sont tous adonnés à la France". — [4] Nach Dönhoff hatte die Königin-Wittwe bis zum 1. October 1771 dieselben Einkünfte wie zu Lebzeiten Adolf Friedrichs bezogen und hernach eine Summe in Abschlag auf ihr Witthum erhalten. Vergl. S. 608.

que ma sœur ne se mêlerait certainement plus en rien des affaires de Suède. D'ailleurs vous remarquerez que, comme la pension dont le Roi d'aujourd'hui jouissait en qualité de Prince Royal, se trouve vacante, à l'heure qu'il est, par son avènement au trône, il n'en coûtera rien de plus à la Suède, s'ils font tant que de l'assigner présentement pour le douaire.[1]

Federic.

Nach dem Concept.

20558. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A BERLIN.

[Berlin, janvier 1772.]

Mon cher Frère. Je reconnais, sans doute, les attentions que vous voulez bien avoir pour moi,[2] avec bien de la reconnaissance, mais je crois, mon cher frère, que vous pourriez vous épargner une fête pour une occasion qui n'en vaut pas la peine, et dans un temps où partout l'on abroge pareilles fêtes. Nous sommes, d'ailleurs, dans des circonstances où il me semble qu'il ne faut pas insulter à la misère publique par une dépense qu'en conscience on peut s'épargner. Je pourrais ajouter que le chaos de la politique nous fait prévoir, quoique confusément, la possibilité de quelques fêtes sanguinaires pour la fin de cette année, de sorte que j'ose vous prier de vous borner à un simple dîner[3] qui, m'étant donné par un frère que j'aime avec raison, me fera plus de plaisir que le nectar dont on régale les convives à la table des Dieux. Je suis avec toute la tendresse imaginable, mon très cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

20559. AU COLONEL BARON DE GOLTZ.

Berlin, 23 janvier 1772.

Je ne trouve, pour répondre à votre lettre en date de ce jour d'hui,[4] que vous rappeler ici la conduite singulière que vous avez tenue

[1] Auf Dönhoffs ausführlichen Bericht vom 17. über den Stand der Witthumsfrage antwortet der König am 30. Januar: „Il y a grande apparence que la conclusion finale de l'affaire du douaire sera arrangée d'une manière favorable aux intérêts de cette Princesse et conforme à ses désirs." Ferner lehnt er den Ankauf zweier in Stockholm zum Verkauf stehender Gemälde von Wouwerman und van Dyck ab, „n'ayant aucun dessein de faire de nouvelles acquisitions en tableaux". An demselben Tage übersendet er der Königin Ulrike eine Abschrift des Dönhoff'schen Berichts, mit dem eigenhändigen Zusatz zu dem Begleitschreiben: „Pardon, chère sœur, je ne saurais écrire moi-même." — [2] Es handelt sich um Festlichkeiten, die Prinz Heinrich am 24. Januar, dem Geburtstag des Königs, zu veranstalten plante. Der Besuch der Königin von Schweden gab während dieses Winters zur Steigerung der üblichen Hoffeste Veranlassung. — [3] Nach den Zeitungen beschränkte sich die Feier auf dieses Mahl. — [4] Liegt nicht vor.

dans toutes les missions où je vous ai employé. En Russie vous avez mangé les argents destinés aux corruptions,[1] en France, au lieu de vous occuper de mes affaires, vous n'avez pensé qu'à la figure que vous pourriez bien y jouer;[2] manquant donc et de cette solidité et de l'application que les affaires demandent, à quelle espèce d'emploi voulez-vous que je vous mette?

Federic.

Nach dem Concept.

20560. AU COLONEL BARON DE GOLTZ.

Berlin, 24 janvier 1772.

J'ai une entière satisfaction du repentir que vous me faites voir, dans votre lettre de ce jour d'hui,[3] de toutes les fautes commises dans le cours des missions où je vous ai employé;[4] et pouvant ainsi espérer que vous éviterez soigneusement d'y retomber par la suite, vous pouvez aussi compter sur le retour de ma bienveillance, de laquelle vous assurant, au surplus, ici d'avance je prie Dieu etc.

Federic.

Nach dem Concept.

20561. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Berlin, 24 janvier 1772.

J'ai reçu votre dépêche du 17 de ce mois, et tout ce que j'ai à vous dire sur les particularités qu'elle renferme,[5] c'est que je suis tout-à-fait de votre sentiment que, quelque accroissement que les revenus de la France puissent gagner, et malgré tout ce qu'on pourra faire pour augmenter le prix des effets de cette couronne, on ne parviendra cependant jamais à rétablir, comme il faut, dans l'étranger le crédit de cette nation.

Federic.

Nach dem Concept.

20562. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A COPENHAGUE.

Berlin, 24 janvier 1772.

On ne pouvait que s'attendre en quelque façon à l'évènement qui vient d'arriver à la cour où vous êtes.[6] Les choses y étaient parvenues

[1] Vergl. Bd. XXIII, 42. Goltz war von Februar 1762 bis Januar 1763 Gesandter in Petersburg gewesen (vergl. Bd. XXI, 595; XXII, 630). — [2] Vergl. Nr. 20322. 20327. — [3] Liegt nicht vor. — [4] Vergl. Nr. 20559. — [5] Ueber französische Finanzprojecte. — [6] In der Frühe des 18. Januar waren die Königin Caroline Mathilde, Struensee und seine Anhänger verhaftet worden. Die Königin-Wittwe Juliane Marie hatte, wie Arnim, Kopenhagen 18. Januar, berichtete, Christian VII. zur Unterzeichnung des Haftbefehls durch die Mittheilung bewogen, dass Caroline Mathilde plane, „de se déclarer régente du royaume, après l'avoir fait déclarer incapable de régner".

à un point qu'il était impossible qu'elles y restassent longtemps sur ce pied. Il faudra voir maintenant, après le changement qui y a eu lieu, qui sera la personne à qui les rênes du gouvernement tomberont en partage. Par tout ce qui m'en est revenu jusqu'ici, il n'est pas possible d'y voir assez clair encore pour en pouvoir juger d'avance. Tout ce que j'en dois conclure, c'est que l'esprit du roi de Danemark doit, de nécessité, avoir souffert tant soit peu, puisqu'il est si facile à émouvoir, et que le premier qui lui parle, est capable d'opérer les plus grandes révolutions. C'est tout ce que j'ai à vous dire présentement au contenu de vos deux dépêches du 14 et 18 de ce mois, qui viennent de m'entrer par cet ordinaire.

Continuez à m'instruire de la suite de cette révolution.

Federic.

Nach dem Concept; der eigenhändige Zusatz nach der im übrigen chiffrirten Ausfertigung.

---

20 563. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam][1] 25 [janvier 1772].

Ma chère Nièce. Je vous suis très obligé, ma chère enfant, de tout ce que vous voulez bien me dire d'obligeant au sujet de mon vieux jour de naissance. Mes beaux jours sont finis; il me reste à voir écrouler petit à petit les morceaux d'un bâtiment ruineux qui ne vaut plus qu'on se donne la peine de le réparer.

Vous saurez, sans doute, ce qui vient de se passer en Danemark;[2] c'est une consolation pour nous de n'être pas la seule famille où de pareils scandales sont devenus publics.[3]

J'ai pris encore une nouvelle tumeur à la jambe, ma chère enfant, qui m'empêche pour cette fois de prolonger ma lettre. Je ne finirai pourtant pas, sans vous assurer de la tendresse infinie avec laquelle je suis, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

---

20 564. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 26 janvier[4] 1772.

Je crois comme vous, dans votre rapport du 18 de ce mois, que le prince de Kaunitz attend le retour de son courrier de Constantinople

[1] Der König war Tags zuvor, nach Aufhebung der Tafel bei dem Prinzen Heinrich (vergl. Nr. 20 558), nach Potsdam übergesiedelt. — [2] Vergl. Nr. 20 562. — [3] Vergl. Bd. XXVIII, 502. — [4] Vom 26. Januar ein Schreiben an d'Alembert in den Œuvres, Bd. 24, S. 556.

pour donner une réponse formelle au dernier mémoire de la Russie, et les raisons sur lesquelles vous appuyez ce jugement,[1] me paraissent très justes et solides.[2]

Au reste, un nouvel accès de maladie[3] m'empêche aujourd'hui de vous dire davantage. J'espère d'être mieux l'ordinaire prochain, et je ne manquerai alors pas d'y suppléer.

Nach dem Concept. Federic.

20565. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE DANEMARK A CHRISTIANSBURG.[4]

Die Königin-Wittwe Juliane Marie schreibt, Christiansburg 17. Januar: „Je n'entre pas dans le détail d'un évènement que je suis sûre que Votre Majesté ne désapprouvera pas, quand Elle connaîtra les motifs qui ont obligé le Roi mon fils à éloigner de sa cour et de sa personne la Reine son épouse.[5] L'amitié sincère qui m'attache à Votre Majesté, m'engage à L'en informer particulièrement, en La priant d'être persuadée des sentiments d'estime et d'amitié les plus sincères etc."

Berlin, 27 janvier 1772.

J'ai été très sensible à la marque de confiance que Votre Majesté a bien voulu me donner par Sa lettre du 17, en me faisant part des mesures que le Roi Son fils s'est vu obligé de prendre relativement à la Reine son épouse. Je me flatte que Votre Majesté ne doute pas de l'intérêt sincère que je prendrai toujours à tout ce qui pourra contribuer à la satisfaction de ce Prince, ainsi qu'à celle de Votre Majesté en particulier. Cet intérêt est une suite bien naturelle des sentiments d'estime et d'amitié avec lesquels je suis etc.

Nach dem Concept. Federic.

20566. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A COPENHAGUE.

Potsdam, 27 janvier 1772.

J'ai reçu votre rapport du 21 de ce mois renfermant quelques particularités ultérieures par rapport à la révolution arrivée à la cour où vous êtes, dont vous m'avez informé par votre dépêche précédente.[6]

On m'a voulu dire que l'on avait fait prendre, il y a quelque temps, avant le repas de l'opium au roi de Danemark, qui avait tellement assoupi ce Prince qu'il avait fallu le porter au lit; qu'après son réveil on

[1] Edelsheim berief sich auf das völlige Stillschweigen, welches Kaunitz Golizyn gegenüber, nach dessen Versicherung, bewahrte. — [2] Auf Solms' Bericht vom 10. antwortet der König am 26. Januar: „Autant que j'en puis juger par mes lettres de Vienne, cette cour a déjà fait passer à la Porte la proposition d'un armistice et ne manquera pas de l'appuyer." — [3] Vergl. Nr. 20563. — [4] Das obige Schreiben ist im Ministerium in Form eines Handschreibens aufgesetzt worden. — [5] Vergl. Nr. 20562. — [6] Vergl. Nr. 20562.

lui avait fait accroire que l'état où il se voyait, était l'effet de la trop grande quantité de nourriture qu'il avait prise, et que, s'il continuait à vivre sur ce pied, il se rendrait, avec le temps, entièrement invalide. Comme je suis curieux de savoir si cette anecdote est fondée, vous ne manquerez pas de me marquer ce que vous en savez. Mais, quoi qu'il en puisse être, toujours est-il certain que ce Prince a été traité effectivement comme hébété, et que l'on a eu dessein de le donner pour tel dans le public.

Je ne comprends pas, je vous avoue, comment, après ceci, la Reine son épouse pourra se disculper de n'y avoir pas trempé.[1] Elle ne devait point ignorer que la régence lui était destinée,[2] et, par là même, je crois qu'il lui sera difficile de se justifier entièrement. Si on la traite avec quelque ménagement, je suis persuadé que ce n'est uniquement qu'en considération du roi d'Angleterre son frère, et nullement à cause de son innocence.

Il s'agit présentement de voir le sort qui attend Struensee, et ce qu'on jugera à propos de faire de lui. Vous aurez soin de m'en avertir, et m'informerez également si à présent, que le Roi est revenu à lui, on remarque une parfaite connexion dans ses idées et si ses discours sont sensés et raisonnables. On ne saurait disconvenir que, pendant un temps, ce Prince n'ait montré quelque aliénation d'esprit; car comment aurait-il été possible, sans cela, qu'un caractère aussi jeune et vif que le sien ait pu endurer tous les traitements qu'on lui a faits, s'il n'y eût eu de l'égarement dans sa tête?

Federic.

Nach dem Concept.

20567. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 28 janvier 1772.

Un nouvel accès de goutte au genou et aux pieds ayant succédé à une érysipèle assez forte, je ne saurais que répondre fort succinctement à vos dépêches du 12 et du 17 de ce mois, qui me sont entrées par le même courrier.

Ces indispositions successives m'ont empêché également jusques ici à fixer mon choix pour le nouveau ministre à nommer à la cour où vous êtes,[3] et m'obligent encore à le différer jusques à mon parfait rétablissement.

En attendent, la somme à laquelle un négociant français, arrivé tout récemment de Constantinople, a évalué les subsides que la Porte s'est

[1] Arnim berichtete: „On ignore encore si elle est coupable, et jusqu'ici on n'a rien trouvé qui la rende criminelle, puisqu'on agit vis-à-vis d'elle avec beaucoup d'égards." Caroline Mathilde befand sich auf Schloss Kronborg in Haft. — [2] Vergl. S. 697. Anm. 6. — [3] Sandoz berichtete, Paris 17. Januar, Aiguillon habe ihm den Wunsch zu verstehen gegeben, „que cette nomination fût déclarée".

engagée à payer à l'Autriche,[1] me paraît exorbitante, et je suis fort tenté de regarder comme un mensonge grossier les 18 millions que, selon ces mêmes avis, elle se prépare d'acquitter. Cette somme excéderait infiniment le total d'une année entière qu'on m'a assuré avoir été stipulé, et qu'on n'a fait monter qu'à 4 millions. Mais cela ne vous empêchera point de continuer à approfondir ce qui en est, pour m'en rendre compte.

Au reste, j'attends avec beaucoup de tranquillité les révolutions qui, selon vos rapports susmentionnés, sont prêtes à éclore dans le ministère français.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

20568. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 28 janvier 1772.

Malgré les nouvelles au sujet de la conclusion d'un traité entre la Porte et la cour de Vienne, dont, selon votre dépêche du 21 de ce mois, les États-Généraux viennent de recevoir la confirmation par leur ministre à Constantinople, le sieur de Weyler,[3] et qui semblent reculer les espérances conçues du prochain rétablissement de la paix entre les Russes et les Turcs, je crois qu'il y a cependant tout lieu de pouvoir se flatter encore que les choses n'en deviendront pas, pour cela, ni plus embrouillées ni plus générales.

Un nouvel accès de goutte qui m'a repris depuis quelques jours, ne me permet pas de vous en dire davantage aujourd'hui; peut-être y suppléerai-je une autre fois.

Federic.

Nach dem Concept.

20569. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A BERLIN.

[Potsdam] 28 janvier 1772.

Je vois, par votre lettre du 27 de ce mois, que vous voulez vous en retourner en Prusse. Comme je serais bien aise de vous voir et vous parler encore, avant que vous vous mettiez en chemin, vous me ferez plaisir, si vous voulez, pour cet effet, vous rendre ici à Potsdam. Pour ce qui est des affaires de votre poste en Prusse,[4] je veux bien, connaissant votre zèle et votre exactitude pour mon service, vous en dis-

[1] Nach Sandoz' Bericht vom 17. Januar 36 Millionen. — [2] Sandoz berichtete, Paris 12. Januar, ausführlich über die Anhänger von Aiguillon und den voraussichtlichen Sturz von Maupeou. — [3] Thulemeier berichtete: „Il ajoute que le Grand-Seigneur réclame le secours stipulé en sa faveur, en alléguant qu'il se trouvait hors d'état de résister plus longtemps aux armes victorieuses de la Russie." — [4] Rohd war Oberburggraf im Königreich Preussen und Präsident des Königsberger Tribunals.

penser en autant que l'état de votre santé le pourrait demander, et vous accorder préalablement tout le temps qu'il vous faudra pour régler vos affaires.

Federic.

Nach dem Concept.

20570. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 10. Januar: „Pour ce qui regarde le terme de la prise de possession que Votre Majesté trouve bon de fixer au mois de mai,[1] le comte Panin trouve en gros les intentions de Votre Majesté d'accord avec celles de sa cour; on est ici aussi de l'opinion que cette possession pourra être déclarée environ vers ce temps-là, peut-être un peu plus tôt ou un peu plus tard. On ne voudrait seulement pas fixer encore un terme si précis que cela deviendrait une obligation de s'y tenir exactement. On aimerait mieux régler cette époque précisément suivant les mouvements qu'on verrait prendre à la cour de Vienne, du moins prie-t-on très-humblement Votre Majesté de vouloir le différer jusqu'à la réplique que cette cour fera à la réponse qu'on lui a faite sur la proposition secrète du prince Kaunitz touchant la revendication du Zips.[2] On désirerait aussi de savoir auparavant la résolution de la Porte sur l'assemblée du congrès,[3] qui pourra être ici à la fin de février, parceque les lettres vont par courrier. Quelle que soit cette résolution, favorable ou non, on ne craindra plus, après cela, que la Porte soit instruite du dessein; si elle rejette la négociation, on ne s'embarrassera plus de son mécontentement contre le démembrement, puisque, indépendamment de cela, il faudra continuer la guerre, et si elle a envie et besoin de la paix, on ne croit pas qu'elle rompra la négociation pour l'amour des Polonais, surtout quand on lui fera voir alors qu'on ne fait que suivre l'exemple de la cour de Vienne, et à tout cela le comte Panin ajouta expressément que les intérêts de Votre Majesté ne seraient exposés à aucun risque et la sûreté de Ses possessions pour Elle ne courrait aucun danger. Qu'il me priait de vous assurer très-humblement, Sire, que la Russie ne changerait ni d'opinion ni de plan sur ce qui avait été concerté là-dessus, et que Votre Majesté devait Se tenir persuadée que ces nouveaux pays Lui seraient aussi assurés que Ses États héréditaires."

Solms berichtet, Petersburg 14. Januar, er habe Panin von der Erklärung des wiener Hofes an den Grafen Pac[4] unterrichtet. „Il m'a parlé même de la pièce que les Confédérés ont fait paraître depuis pour révoquer le passage du premier manifeste qui invite au régicide, mais où ils ont laissé subsister d'ailleurs tout ce qu'ils ont dit auparavant contre la personne du roi de Pologne, qu'ils regardent toujours comme déchu et dépossédé.[5] Or, comme la cour de Vienne n'a pas trouvé à redire à ce second manifeste, et que dans sa déclaration elle n'a non plus exigé la conservation de ce Prince,[6] on trouve ici que, de cette façon-là, elle se déclare ouvertement pour les Confédérés, et c'est ce qui anime tous les jours davantage cette cour-ci contre elle. Le comte Panin a comparé ce dernier trait avec la promesse qu'elle a faite au roi de Pologne de vouloir recevoir un ministre de sa part,[7] en lui déclarant, en même temps, qu'elle faisait ses efforts auprès de la cour de Russie pour l'engager à pacifier les troubles, et avec les insinuations qu'elle fait faire sous main à Votre Majesté pour un partage de la Pologne; et il en conclut ou que son dessein est d'embrouiller les affaires davantage, parcequ'elle s'est fait sur cela un plan avec lequel elle croit gagner quelque chose, ou bien que le prince Kaunitz, à force de

[1] Vergl. S. 610. 611. — [2] Vergl. S. 625. — [3] Vergl. S. 675. — [4] Vergl. S. 620. — [5] Vergl. S. 638. — [6] Vergl. S. 638. — [7] Vergl. S. 599.

finesses, s'est tellement embrouillé lui-même qu'il a perdu le fil, qu'il ne suit plus de système, et qu'il n'agit que selon les évènements accidentels.

Il ne voit que fausseté et duplicité dans cette conduite, et il est impatient de voir la réponse qu'il recevra sur les insinuations qu'il a fait faire au prince Kaunitz au sujet du démembrement de la Pologne.[1]

Comme il regarde les instructions données au prince Golizyn que j'ai eu l'honneur d'envoyer à Votre Majesté en date du 16 décembre,[2] comme un ouvrage réfléchi et pesé, il souhaiterait beaucoup que je puisse l'assurer qu'elles ont eu l'approbation de Votre Majesté; la certitude de cela le flatterait extraordinairement.

J'agirais contre ma conviction, et je serais condamnable, si je ne laissais remarquer, en cette occasion, très-humblement à Votre Majesté que Son approbation qui a toujours été d'un très grand poids pour la cour d'ici, y est actuellement d'un prix infini, et qu'elle est désirée pour toutes choses. On peut dire avec vérité et sans flatterie que c'est à présent le siècle prussien en Russie; cela provient de la conviction où l'on est de l'amitié de Votre Majesté pour cet empire, et comme on se flatte qu'Elle n'aura rien d'essentiel à excepter contre les conditions proposées ici pour la convention secrète, on compte aussi qu'après sa conclusion la Russie pourra s'assurer de Son assistance pour tous les cas qu'on serait obligé encore de continuer la guerre . . .

Cette faveur pour le nom prussien s'étend jusques sur ma personne. Sa Majesté Impériale se plaît à me faire depuis quelque temps des distinctions très marquées à sa cour en me prenant souvent et seul d'entre les ministres étrangers pour son jeu et en s'entretenant beaucoup avec moi." Die Kaiserin hat Solms Tags zuvor an ihre Tafel gezogen und aufgefordert, sie zum Besuch eines Klosters zu begleiten. „Il est aisé à reconnaître que ces distinctions ne m'arrivent que pour faire saillir aux yeux du public l'intimité parfaite qui existe entre nos deux cours, et pour donner occasion aux autres ministres étrangers, surtout à celui d'Autriche, de la faire remarquer à la sienne. Mais comme cela conduit enfin au but que Votre Majesté S'est proposé dans Son alliance avec la Russie, l'attachement sincère et le zèle pour Son service m'emporte pour oser dire à Votre Majesté que, pour conserver et augmenter ce commencement d'heureux enthousiasme, je ne désire rien au monde tant sinon que Votre Majesté puisse n'avoir pas trouvé dans le projet qui Lui a été proposé d'ici pour la convention, des articles qui Lui aient paru trop difficiles à accepter, et que la conclusion de cette affaire puisse mettre le dernier sceau à Son union avec la Russie.

Comme, avant de finir ce rapport, je viens de recevoir Ses ordres du 29 décembre,[3] j'ai été instruit par là des raisons qui vous engagent, Sire, à ne pas vouloir envoyer des auxiliaires jusqu'en Moldavie; je crois, à la vérité, que cela fera quelque peine à la cour d'ici de devoir se passer, dans une telle occasion, de ces troupes sur lesquelles elle compte tant."

Potsdam, 29 janvier 1772.

Je souffre encore de ma goutte et de la fièvre dont elle est accompagnée, et c'est ce qui m'empêche de m'étendre aujourd'hui beaucoup sur le contenu de votre rapport du 14 de ce mois.

Je ne saurais cependant assez vous répéter, sur l'article de notre convention, que j'ai cédé tout ce qu'il m'a été possible, et qu'après avoir renoncé, par exemple, à l'acquisition de Danzig, pour complaire à la Russie, je ne saurais plus me relâcher en rien sur les autres articles. Celui de l'emploi de mes troupes, dont vous appréhendez qu'il fera de la peine, n'en arrêtera cependant point la conclusion. Dans le fond, cela revient toujours au même, vu qu'au cas même que je voulusse en-

[1] Vergl. S. 625. — [2] Vergl. S. 625. — [3] Nr. 20491. 20492.

voyer mes auxiliaires jusques en Moldavie, la Russie ne saurait pourtant pas se dispenser de laisser une partie de ses troupes en Pologne. Il en est de même du terme de la prise de possession. Il faut pourtant que le comte de Panin se décide une fois à ce sujet, et s'il veut différer jusques à l'arrivée de la réponse de l'Autriche, je puis l'en prévenir en quelque façon et l'avertir que le prince de Kaunitz a envoyé un courrier à Constantinople, ainsi que je vous l'ai déjà marqué,[1] pour engager la Porte à consentir à la suspension d'armes.[2] Pour moi, je n'ai pas manqué de faire représenter, dans la même vue, à Constantinople tout le mal qui résulterait d'une plus longue continuation de la guerre,[3] et je m'en promets un très bon effet.

En attendant, nos acquisitions en Pologne ne rencontreront pas tant de difficultés à la négociation de la paix, puisque la cour de Vienne y aura également sa part. Ce qui l'arrêtera le plus, c'est l'indépendance des Tartares que la Porte aura toujours une peine infinie de digérer, ainsi que vous aurez eu occasion de vous en convaincre par les différents rapports du major de Zegelin que je vous ai communiqués successivement.[4]

Mais pour ce qui est des insinuations que le comte de Panin prétend m'avoir été faites, pour un partage de la Pologne, de la part de la cour de Vienne, vous pouvez l'assurer qu'il n'en a jamais été question, et que l'avis qui lui en est revenu, ne peut qu'être destitué de tout fondement.

La lettre, au contraire, que le prince de Kaunitz a écrite aux Confédérés,[5] m'a paru également très singulière, et tout le monde en a été surpris. On n'y souffle ni le froid ni le chaud pour le roi de Pologne, et, abstraction faite de cette lettre, je ne saurais même vous dissimuler que j'observe, en général, beaucoup d'artifice et de ruse dans toute la conduite du prince de Kaunitz. Sans parler d'autres indices, je viens d'apprendre que la cour de Vienne fait transporter, à l'heure qu'il est, à Vienne une grande quantité d'armes qu'elle a fait fabriquer à Liège, Suhl, Mecheln et Zell, et dont on fait monter le nombre à 80000 fusils, avec leurs baïonnettes, 20000 carabines et autant de canons de pistolets, avec 6000 lames de sabre; et cet avis est d'autant plus fondé qu'elle a déjà requis le cercle du Haut-Rhin de laisser passer ce transport librement et sûrement par ses États.

Quoi qu'il en soit, pourvu que la Porte agrée la négociation, et qu'on en vienne aux conférences, je me flatte de trouver bien des occasions à lui faire faire des représentations dont je me promets des effets très salutaires pour le rétablissement de la paix, et, en attendant, je ne

[1] Vergl. S. 699. Anm. 2. — [2] Auf den Bericht Edelsheims vom 22. antwortet der König am 29. Januar: „Que, pour former un pronostic solide sur les véritables desseins de la cour où vous êtes, il faut attendre la réponse de la Porte aux dernières insinuations du prince de Kaunitz et voir quel usage il en fera vis-à-vis de la Russie." — [3] Vergl. Nr. 20544. — [4] Vergl. Nr. 20446 und 20522. — [5] Vergl. S. 638. Anm. 5.

saurais qu'applaudir beaucoup aux instructions que le comte de Panin a données au prince de Golizyn, et que vous m'avez communiquées à la suite de votre rapport du 16 de décembre dernier. En effet, je les ai trouvé très bien réfléchies et compassées aux circonstances, et vous ne manquerez pas d'en donner à ce ministre les assurances les plus fortes et les plus positives.

Enfin, et pour ce qui regarde les distinctions que vous éprouvez présentement à la cour où vous êtes, je les trouve extrêmement flatteuses pour votre personnel, et elles me paraissent un indice assuré combien on est satisfait de votre conduite. Mais prenez garde qu'elles ne vous éblouissent point. Elles n'auront jamais aucune influence sur notre convention, et souvenez-vous toujours que celle-ci ne saurait se conclure que sous les conditions que je vous ai prescrites par les ordres [1] que je vous ai adressés par Bartenfelder, et que ce n'est qu'en vous y conformant scrupuleusement que je vous permets de la signer.

Nach dem Concept. Federic.

20571. AN DEN GENERALMAJOR VON DALWIG.

Potsdam, 29. Januar 1772.

Ich habe Euren Grenzrapport vom 23. dieses erhalten, und kommen Meine sonstige Nachrichten mit denen Mir darin mitgetheilten dahin völlig überein, dass vor der Hand etwas bedeutendes wohl eben nicht zu besorgen stehet.

Friderich.

Nach dem Concept.

20572. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 29 janvier 1772.

Plus je réfléchis sur la conduite du roi de Pologne, [2] et plus je trouve que vous avez raison de dire que ce Prince est sans le moindre

[1] Nr. 20511. — [2] Finckenstein schreibt, Berlin 27. Januar, an den Cabinetsrath Cöper: „J'ai reçu, Monsieur, hier au soir, une lettre du roi de Pologne au Roi sous un simple couvert et sans aucun ordre de Sa Majesté. J'ignore également et par quel canal cette lettre est parvenue au Roi, puisqu'il n'est point arrivé de dépêche de M. Benoît par la dernière poste, et si l'intention du Roi est que le Département y réponde et dans quel sens on doit le faire. Cette lettre n'est d'ailleurs elle-même qu'une réponse à la dernière lettre du Roi (vergl. S. 476. Anm. 4), et elle roule sur des matières très délicates et auxquelles on ne pourrait guère répondre que par un verbiage. Tout cela nous jette dans l'embarras, et j'ai cru ne pouvoir mieux en sortir qu'en vous priant, Monsieur, de vouloir bien me dire votre sentiment sur ce qu'il y a à faire, pour nous conformer d'autant mieux aux intentions du Roi. Je me flatte, Monsieur, que vous voudrez bien me faire ce plaisir et être persuadé que je n'en ferai aucun usage qui puisse vous compromettre le moins du monde.“ König Stanislaus wiederholte, Warschau 15. Januar, seine Beschwerden über die Naturallieferungen an die preussischen Truppen in Polen, mit der Bitte um ihre Ab-

système, et que la plupart de ses actions se ressentent de l'inconséquence. En effet, ses ménagements déplacés l'embrouilleront vraisemblablement, avec le temps, de façon qu'il lui sera difficile de trouver, à la fin, une issue pour en sortir convenablement.

Un nouvel accès de goutte m'empêche de vous dire aujourd'hui davantage en réponse à votre dépêche du 13 de ce mois, et je ne fais qu'ajouter simplement ici la copie du rapport que je viens de recevoir du lieutenant-général de Stutterheim touchant les plaintes que vous m'avez adressées, il y a quelque temps, de la part du sieur de Saldern contre le lieutenant de Bandemer du régiment dragons de Meier,[1] pour que vous puissiez en communiquer le contenu tant audit ambassadeur qu'au général Bibikow.

Federic.

Nach dem Concept.

20573. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 29 janvier 1772.

La faim qui, selon votre dépêche du 25 de ce mois, enlève, au pied de la lettre, grand nombre de personnes dans plusieurs districts de la Saxe, équivaut, en quelque façon, à la contagion, dont ce pays a eu le bonheur d'être épargné jusqu'ici. Elle est au moins une terrible maladie à laquelle les médecins avec tout leur savoir ne sauraient porter remède. C'est uniquement au manque de mesures convenables, prises à temps, pour prévenir la disette, que l'on doit attribuer la grande misère qui se manifeste dans plusieurs de ces contrées, et qui rendra également insuffisantes celles qu'on pourra prendre présentement pour arrêter le mal, de sorte qu'il y a tout sujet, comme vous dites, d'appréhender pour les suites qui en pourront résulter.

Un accès de goutte qui m'a repris de nouveau, m'empêche de vous rien mander aujourd'hui.

Federic.

Nach dem Concept.

20574. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A BERLIN.

Potsdam, 30 janvier 1772.

Connaissant toutes les attentions que vous voulez bien avoir pour moi, je vous dirai, mon cher Frère, que je suis venu ici vendredi,[2] mais

stellung. Am 29. dankt Finckenstein Cöper für seine (nicht vorliegende) Antwort, „dont le contenu a achevé de me confirmer dans l'idée que la lettre du roi de Pologne n'avait pas besoin de réponse".

[1] Stutterheim berichtete, Königsberg i. Pr. 23. Januar, er werde den Vorfall (vergl. S. 678) untersuchen und den Officier bestrafen lassen. Er fügte hinzu, dass nach vorläufiger Meldung die Aufhebung eines Rebellenführers nur den Vorwand zum Plündern für die Russen gegeben und Bandemer dieses durch seine Vorstellungen verhindert habe. — [2] 24. Januar. Vergl. S. 698. Anm. 1.

samedi j'ai pris une grosse fièvre avec la goutte au genou droit et au pied gauche et, selon toutes les apparences, c'est une affaire de trois semaines, avant que je m'en relève. J'ai encore tous les jours la fièvre, qui, selon le train ordinaire, ne me quittera que lundi prochain. Ces infirmités sont des suites naturelles de l'âge et qui augmentent à mesure que la vieillesse avance; le temps et la patience d'une manière ou de l'autre mettent ordinairement fin à tous ces maux. Je vous embrasse, mon cher Frère, et vous prie de me croire avec toute la tendresse imaginable etc.

Federic.

Nach dem Concept.

20575. AN DEN GENERALMAJOR VON LENGEFELD.

Potsdam, 30. Januar 1772.

Ich habe aus Eurem Schreiben vom 29. dieses die Nachricht von dem Mohren[1] und das türkische Pferd, welche der Feldmarschall Graf von Rumänzow dem Lieutenant Lindener[2] für mich mitgegeben hat, ersehen und Euch zugleich hierdurch auftragen wollen, gedachtem Feldmarschall Grafen von Rumänzow unter Vermeldung Meines grossen Compliments vor dies Merkmal seiner besondern Attention vor Mich recht sehr zu danken.

Friderich.

Nach dem Concept.

20576. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 31 janvier 1772.

La dernière dépêche du comte de Solms, à laquelle j'ai répondu avant-hier, me fut rendue dans un paroxysme où je n'étais guère en état d'y faire une réponse comme il faut. Aussi l'aurez-vous bien observé par les ordres que je lui ai fait expédier,[3] et dont je vous ai fait parvenir une copie. Mais, Dieu merci, je compte que dans peu de jours le gros de ma maladie sera passé, et alors je pense de donner à ce ministre des instructions plus suivies et détaillées sur les différents sujets de ses dépêches.

En attendant je suis fort de votre sentiment que je ne tarderai pas de parvenir à la conclusion de ma convention avec la Russie.[4]

Mais pour ce qui regarde la cour de Vienne, je ne saurais vous

[1] Said Ali. — [2] Führer eines Remontecommandos. — [3] Vergl. Nr. 20570. — [4] Finckenstein berichtete, Berlin 30. Januar: „Je m'attends, à la vérité, que la cour de Russie fera encore quelques petites difficultés sur l'article de la prise de possession (vergl. oben S. 702), mais je ne doute pas qu'elle ne cède, lorsqu'elle verra que c'est l'ultimatum de Votre Majesté, et je crois que l'ombrage que la conduite de la cour de Vienne doit naturellement lui donner, lui fera sentir la nécessité de ne pas différer la conclusion de la convention."

dissimuler qu'après avoir bien réfléchi sur son prétendu traité avec la Porte, je suis fort tenté de douter de sa conclusion et de regarder le bruit qu'elle en a fait courir, comme un stratagème dont elle a fait usage pour intimider la Russie et l'engager à des conditions plus modérées de paix. Il y a surtout deux raisons qui me le font présumer, et je veux bien vous les confier. La première, c'est la grande méfiance du prince de Kaunitz et le soin extrême qu'il a pris de ne rien laisser pénétrer à la France de la négociation de cette paix,[1] et que je ne saurais attribuer qu'à l'appréhension qu'il a eue que cette couronne ne pénètre et n'ébruite la non-existence de ce prétendu traité avec la Porte et ne rende par là inutile cet épouvantail de sa politique vis-à-vis de la Russie. Une seconde raison plus forte encore qui me confirme dans mon jugement, ce sont les propres propos que l'Impératrice-Reine a tenus dernièrement à mon ministre d'État de Rohd, et dont celui-ci a rendu compte avant son départ de Vienne.[2] Jugez vous-même s'il est possible que cette Princesse se fût avancée si loin, si elle avait effectivement l'intention de prendre fait et cause en faveur de la Porte et de la soutenir en tout contre la Russie. Non, il n'y a pas moyen de le supposer, et j'en reviens toujours à ce que j'ai déjà observé plus haut: tout ce prétendu traité n'est qu'une machine politique du prince de Kaunitz qu'il a mise en avant pour épouvanter la Russie et obtenir d'elle de meilleures conditions pour la Porte; et nous verrons par les évènements si je me suis trompé ou non dans mon jugement.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

20 577. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 31 janvier 1772.

Les particularités que votre rapport du 19 de ce mois renferme sur les finances de la cour où vous êtes, me paraissent tout autant de signes d'une banqueroute prochaine. En effet, je ne conçois point d'autre moyen de sauver la France du naufrage. Toute la quantité d'impôts auxquels elle a recours, ne sont que des ressources momentanées qui ne sauraient durer à la longue. Il faut pourtant, à la fin, en venir à une diminution, et tous les autres moyens qu'elle voudrait y substituer, ne seront que des remèdes palliatifs, qui ne guériront jamais le mal. Quoi qu'il en soit, dites-moi si Sa Majesté Très-Chrétienne, ainsi qu'on le prétend, a fait une réforme fort considérable dans ses dépenses domestiques. Je suis fort curieux de savoir ce qui en est, et il ne vous sera pas difficile de l'approfondir.

Ma fièvre m'empêche aujourd'hui de donner plus d'étendue à mes ordres, mais j'espère d'en être bientôt entièrement quitte.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 629. 631. — [2] Vergl. S. 590.

20578. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 31 janvier 1772.

J'ai vu, par votre dépêche du 24 de ce mois qui m'est bien parvenue, que la pétition de guerre pour l'année 1772 vient d'être remise aux États-Généraux, et je suis persuadé, tout comme vous, que l'augmentation de la marine et des troupes de terre qui y est fortement recommandée par le prince d'Orange, de concert avec le Conseil d'État, à l'attention sérieuse desdits États, rencontrera, malgré l'importance de la vérité qui en est reconnue, des obstacles qui en empêcheront l'exécution; je présume même que les Provinces Unies auront, sans cela, assez de peine à lever les subsides nécessaires pour faire face aux payements de la dépense courante.

Nach dem Concept. Federic.

20579. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 31 janvier 1772.

Que le ministère britannique, selon votre rapport du 14 de ce mois, abandonne l'île de Falkland et en fasse un sacrifice ou non à l'Espagne,[1] cela m'est fort indifférent. Il en fera ce qu'il jugera à propos, je m'en embarrasserai fort peu; cet objet n'aura aucune influence sur les affaires.

Le bruit d'une aliénation d'esprit du roi de Danemark, au contraire, n'est pas tout-à-fait destitué de fondement.[2] La grande révolution qui est arrivée, le 18 de ce mois, à Copenhague,[3] et dont toutes les gazettes vous auront déjà appris le détail, paraît le confirmer. On met beaucoup à la charge de la Reine, ainsi que du comte de Struensee et de sa clique, et l'éloignement de la première et l'emprisonnement du dernier et de ses complices lui donne un air de vraisemblance, que la poursuite de leur procès mettra apparemment plus au jour. En attendant, je serais bien aise de savoir ce que pense de toute cette scène Sa Majesté Britannique et la princesse de Galles, de sorte que vous ne négligerez rien pour le pénétrer, afin de m'en rendre un compte exact et détaillé.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Als Beweis für die Absicht des Ministeriums, die Falklandinsel allmälig aufzugeben, führte Maltzan an, „que l'on n'y a laissé pour tout établissement que 17 hommes". — [2] Maltzan berichtete, London 17. Januar, er habe über das Gerücht nichts näheres in Erfahrung bringen können (vergl. Nr. 20499 und 20580). — [3] Vergl. Nr. 20562. 20566.

20580. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A COPENHAGUE.

Potsdam, 1er février 1772.

J'ai reçu votre dépêche du 25 de janvier dernier, et comme mes dernières lettres d'Angleterre[1] mandent qu'il s'y était répandu le bruit, quoique avec peu de circonstances à la vérité, mais sur lequel on gardait néanmoins un grand silence à la cour, d'une aliénation d'esprit survenue au roi de Danemark, cela me fait soupçonner en quelque sorte, soit dit à vous, que la Reine pourrait bien avoir trempé pour quelque chose dans le projet dont on accuse les personnes arrêtées là où vous êtes, et n'être pas tout-à-fait innocente à cet égard.[2] Mais, quoi qu'il en puisse être, vous n'oublierez pas de continuer à me mander régulièrement, dans les conjonctures présentes, tout ce qui se passera ultérieurement de nouveau à votre cour.

Federic.

Nach dem Concept.

20581. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE SUÈDE A BERLIN.

Potsdam, 1er février 1772.

Ma très chère Sœur. Vous me ferez bien du plaisir de vouloir faire instruire le comte Finck de toutes les choses qui ont rapport avec votre douaire;[3] cela sera une règle pour moi, afin de pousser en Suède ces esprits si peu d'accord à la Diète et arranger les affaires au gré de vos désirs. Si mes vœux avaient quelque puissance, vous auriez lieu d'être entièrement satisfaite.

La fièvre et la goutte, ma chère sœur, m'empêche de répondre, comme je le devrais, à tout ce que vous avez daigné me dire avec tant de bonté et tant d'indulgence. Je me trouverai toujours heureux, si le peu de santé que je pourrai regagner, peut me donner encore les occasions de vous prouver dans toutes les rencontres le dévoûment, la considération et toute la tendresse avec laquelle je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Bericht Maltzans, London 17. Januar. — [2] Arnim berichtete: „Le bruit se répand que le dessein du favori était de faire mourir le Roi à petit feu, par le moyen d'une certaine quantité d'opium, qu'il doit en avoir déjà reçu à deux ou trois reprises . . . On apprendra bientôt si tout ce qui se débite, est vrai ou faux, et surtout si la Reine est entrée pour quelque chose dans cet affreux projet." — [3] Die Königin Ulrike schrieb (ohne Datum): „Cette note qu'on a remise au comte Dönhoff (vergl. S. 696. Anm. 1), est un vrai compte d'apothicaire. Si vous agréez, je donnerai ordre au comte Schwerin de remettre un détail au comte Finck de tout ce qui s'est passé eu égard à mon douaire, puisque la différence des monnaies de ce pays et de la Suède me met dans l'impossibilité de le faire moi-même, et après le comte Finck sera en état de vous en faire un juste rapport."

20582. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 31. Januar: „Le baron de Swieten vient de recevoir un courrier qui lui a apporté la réponse de sa cour aux dernières ouvertures de celle de Russie,[1] avec ordre de la communiquer, avant toutes choses, à Votre Majesté, de s'acquitter, en même temps, de quelques autres commissions importantes dont il est chargé, et de demander des ordres pour savoir quand il pourrait avoir l'honneur de Lui en rendre compte." Swieten hat eine Abschrift der „Réponse de l'Empereur et de l'Impératrice-Reine à la réponse personnelle de l'impératrice de Toutes les Russies" für den König überreicht und gefragt, ob er einen Erlass an Solms dem Courier mitzugeben habe.

„Votre Majesté verra par le contenu de cette pièce qu'on y a pris un ton honnête et amical; que la cour de Vienne y paraît disposée à jeter les fondements de la paix; que, quoique l'article de la Crimée lui paraisse toujours d'une nature à devoir rencontrer les plus grands obstacles de la part de la Porte, et que, par cette raison, elle n'ait pas voulu communiquer encore les conditions de paix au ministère ottoman, elle n'a cependant pas balancé à charger son ministre à Constantinople d'y proposer l'armistice et la fixation du congrès, en faisant passer cette négociation préalable par le maréchal comte de Rumänzow et par les ministres des deux cours qui se sont chargées des bons offices; circonstance qui lui a paru essentielle pour ne pas effaroucher la Porte par l'idée d'une négociation directe, mais qui n'empêchera cependant pas que, le congrès étant une fois établi, on ne puisse commencer les pourparlers de la paix.

Quant aux autres commissions dont le baron de Swieten est chargé, ce ministre m'a dit que, comme elles ne pressaient pas autant que celle-ci, il attendrait que Votre Majesté lui fixât un jour selon Sa commodité pour s'en acquitter, et que, si Elle jugeait même à propos qu'il me les détaillât pour Lui en faire mon très-humble rapport, il y acquiescerait tout de suite. Il n'a pas fait difficulté non plus de m'en communiquer déjà le précis, et comme cette ouverture m'a paru des plus intéressantes, je n'ai pas voulu perdre un moment à en rendre compte à Votre Majesté.

Elle porte en substance qu'après avoir répondu à la cour de Russie d'une manière dont on se flattait que Votre Majesté serait satisfaite, la cour de Vienne croyait qu'il était nécessaire de s'entendre sur un objet non moins important, qui était le démembrement de la Pologne; que Leurs Majestés Impériales souhaiteraient de se concerter d'abord là-dessus avec Votre Majesté, avant que de répondre aux insinuations que la cour de Russie leur a fait faire sur le même sujet;[2] qu'elles pensaient qu'avant toutes choses il faudrait établir pour première mesure une parfaite égalité pour les acquisitions que les deux cours voudraient faire, et se donner sur cela une promesse par écrit; que, si Votre Majesté voulait agréer cette proposition, on pourrait immédiatement après entrer en matière et s'arranger sur les portions qui devraient revenir à chacune des deux puissances; que, si celle de Votre Majesté devait être considérable, il faudrait que celle de la cour de Vienne le fût aussi; que, dans le cas où elle serait petite, Leurs Majestés Impériales se contenteraient de peu, mais qu'il importait que le tout fût réglé de manière que la balance entre les deux puissances restât toujours la même; que lui, baron de Swieten, serait autorisé à entrer d'abord en négociation sur cette matière, et que, selon les idées de sa cour, cette façon d'agir franche, amicale et conforme aux principes établis dans l'entrevue de Neustadt[3] était, en même temps, la plus propre à écarter tout soupçon et défiance et à faire quelque chose de solide et de grand.

Telle est, en peu de mots, l'insinuation que le baron de Swieten m'a faite, et

[1] Vergl. S. 625. — [2] Vergl. S. 625. — [3] In dem „Catéchisme politique" (vergl. Bd. XXX, 106).

qui me paraît si conforme, à tous égards, aux vues et aux intérêts de Votre Majesté et d'un si bon augure pour le maintien de la paix que je ne doute pas qu'elle ne Lui soit agréable. Il en résulte en effet assez clairement que la cour de Vienne a pris son parti, qu'elle préfère le partage d'une partie de la Pologne aux hasards d'une guerre incertaine; qu'elle sent la nécessité de se concerter sur ce sujet avec Votre Majesté, et qu'elle n'attend qu'une explication également confidente de Sa part pour en venir à un arrangement définitif."

Potsdam, 1er février 1772.

C'est bien avec un plaisir infini que j'ai lu votre rapport d'hier. Il m'ouvre la plus belle perspective, tant sur le rétablissement de la paix entre la Russie et la Porte que sur la conservation de la tranquillité générale, et vous n'aurez nulle peine de vous représenter toute la vivacité de ma joie d'y avoir préparé les voies.

N'oubliez pas de remercier toujours d'avance le baron Swieten de la communication de la réponse de sa cour à celle de Pétersbourg, et recommandez-lui, en même temps, la dépêche ci-jointe au comte de Solms,[1] pour la faire passer sûrement par son courrier à ce ministre. Dites-lui, à cette occasion, que dans cette rencontre, comme dans bien d'autres, je ne pouvais qu'admirer les sages mesures de Sa Majesté l'Impératrice-Reine et y applaudir, et que je m'en promettais les suites les plus avantageuses.

En attendant, voici la copie de mes susdits ordres au comte de Solms, et, quant aux autres commissions de ce ministre, je serais, malgré mon indisposition, bien aise de m'en expliquer avec lui, et, pour cet effet, vous n'avez qu'à lui dire que, s'il voulait se rendre avec vous ici, mardi prochain, 4 de ce mois, à l'heure ordinaire, nous pourrions nous expliquer et entendre sur tous ces différents articles, sur lesquels il pouvait être persuadé que nos principes s'accorderaient parfaitement.

Tout ce qui m'embarrasse, au reste, dans cette conjoncture, c'est que ma convention avec la Russie n'est pas encore conclue et signée, et il me tarde d'autant plus à la voir parvenue à ce point de consistance qu'aussi longtemps qu'elle ne l'est pas, je ne vois pas trop que je puisse m'arranger avec la cour de Vienne, sur les autres articles, avec toute l'assurance et toute la fermeté nécessaire pour un ouvrage de cette importance. Je vous en dirai davantage, lorsque j'aurai le plaisir de vous voir ici avec le baron de Swieten.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

20583. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 1er février 1772.

Je profite du passage d'un courrier de la cour de Vienne qui va porter la réponse au dernier mémoire de celle où vous êtes, relativement

[1] Nr. 20583.

à la négociation de la paix,[1] pour vous faire parvenir une copie de cette même réponse à la suite de la présente.

Cette réponse m'a fait beaucoup de plaisir par le ton honnête et amical que la cour de Vienne y a pris, et je me félicite véritablement de ce que les représentations vives et pressantes que je lui ai fait passer par le canal du baron Swieten,[2] l'ont enfin engagée à se relâcher sur bien des articles.

Il est vrai qu'il reste encore à s'entendre sur quelques formalités qui pourraient survenir; mais il ne faut pas que la Russie s'y arrête. Elles seront de facile composition, et ce qu'il importe, à mon avis, le plus, c'est qu'elle profite de ce premier moment et adresse, sans le moindre délai, les instructions et ordres nécessaires au maréchal de Rumänzow pour s'arranger tout de suite avec les ministres de la Porte sur cette négociation. Il faudra pourtant toujours commencer par l'armistice. C'est un préliminaire très nécessaire à tous égards et qui pourra faciliter la fixation du congrès. J'espère même qu'il ne sera pas difficile d'écarter toutes les formalités qui pourraient en arrêter le succès, et je me flatte, au reste, que toute cette négociation tournera à la satisfaction de Sa Majesté l'impératrice de Russie. C'est une vraie fatalité que ma goutte ne me permette pas d'entrer avec vous dans un plus grand détail sur cette importante négociation. Mais, en attendant, vous pouvez assurer le comte de Panin que j'emploierai tout mon savoir-faire pour porter la cour de Vienne à désirer elle-même le rétablissement de la paix et à y travailler par un principe de son propre intérêt.

D'ailleurs, si la Russie veut s'entendre tout de suite avec la cour de Vienne sur la prise de possession de nos acquisitions réciproques en Pologne, je n'ai absolument rien à y opposer; bien au contraire, j'en serai charmé, puisque ni plus ni moins il faut pourtant en venir une fois à en fixer le terme, que la Russie ait ensuite besoin ou non de mon corps auxiliaire. Que ce soit, après cela, au mois de mai ou de juin, cela me sera égal, pourvu qu'il soit une fois concerté et déterminé et que je sache à quoi m'en tenir.

Au reste, vous sentirez bien vous-même que, dans ces conjonctures, la signature de notre convention presse plus que jamais, de sorte que je me flatte que vous ne tarderez pas de la signer sur le pied que je vous l'ai ordonné,[3] et de me l'adresser.

Federic.

Nach dem Concept.

20584. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 17. Januar, auf den Erlass vom 4.,[4] er habe dem Grafen Panin die auf die Convention bezüglichen Beilagen übergeben. „Nous n'avons

[1] Vergl. Nr. 20582. — [2] Vergl. Nr. 20547. 20553. — [3] Vergl. Nr. 20510. 20511. — [4] Nr. 20510—20512.

eu qu'un entretien préalable pour concerter les moyens de conduire le plus tôt possible cette importante négociation à sa fin.

Il a été charmé d'apprendre que Votre Majesté a bien voulu renoncer à la possession de Danzig. Il me dit que Sa Majesté l'Impératrice vous devait, Sire, des remercîments d'avoir fait cesser pour elle l'embarras où elle s'était trouvée entre le penchant de vous satisfaire et l'observation de ses obligations envers son propre empire.

La déclaration de cette ville en État libre n'aurait rien de contraire aux intérêts de la Russie ni d'aucune autre puissance; cependant comme c'est une affaire qui intéresse la république de Pologne, le comte Panin prend la liberté de représenter à Votre Majesté si Elle ne trouverait pas à propos de remettre cette affaire jusqu'à l'arrangement définitif qui sera fait avec cette République à l'exécution de notre convention; que d'ailleurs on ignorait encore si la ville même demanderait ce changement de son état et si elle serait contente d'être regardée comme entièrement libre.

Pour ce qui regarde les deux articles sur lesquels Votre Majesté m'a fait connaître Ses intentions qu'Elle n'y admettrait aucun changement, j'espère de pouvoir Lui annoncer bientôt qu'ils auront été réglés selon Ses ordres. Le comte Panin excuse les délais qu'il a demandés dernièrement pour la prise de possession, par la mortalité qui a été à Moscou et dans ses environs, ce qui a fait appréhender qu'on n'achèverait pas à temps les choses nécessaires pour l'habillement et le reste de la fourniture des troupes destinées pour la Pologne. Tout le sera cependant à présent, et il supplie seulement Votre Majesté de permettre qu'on change le terme du mois de mai en celui de juin de cette année, étant sûr positivement que tout sera prêt pour ce temps-là.

La réservation de n'employer les troupes de Votre Majesté qu'en Pologne et en Hongrie, et sous aucun prétexte en Moldavie et Valachie, a fait un peu de peine, et ce n'est en vérité, j'ose l'assurer, que par la conviction de la supériorité de ces troupes dont on serait bien aise de profiter dans toutes les occasions, surtout où l'on aurait à faire aux Autrichiens. Le comte Panin a voulu me prouver par beaucoup d'arguments que la politique même demandait que les auxiliaires restassent toujours combinées avec l'armée principale; mais enfin, je puis espérer que les arguments qui m'ont été fournis par Votre Majesté, l'ont emporté, et quoique je n'ai pu exiger qu'il me donne une réponse décisive, avant de n'en avoir fait son rapport à Sa Majesté Impériale, je n'ai pourtant plus lieu de douter que cet article ne soit réglé selon les désirs de Votre Majesté.

Dans la détermination des nouvelles limites dans la Grande-Pologne il a observé que Votre Majesté Se réservait la propriété de la rivière de la Netze en entier, au lieu que dans le premier projet, envoyé ici par Elle pour la convention, Elle a demandé seulement que cette rivière servirait de limite entre les deux États,[1] ce qui en aurait partagé la propriété au milieu du courant. Comme cela devient ainsi une nouvelle proposition, il attendra de savoir si Votre Majesté trouvera à propos d'y insister ou si Elle voudra bien le laisser sur l'ancien pied.

L'expression d'Elbing dans l'instrument du traité ne rencontrera pas le moindre obstacle, de même que [celle] de la cessation du payement des subsides dès le moment que les 20 000 auxiliaires auront joint l'armée russe.

Il n'y a, Sire, que deux points très essentiels sur lesquels le comte Panin est resté dans un grand embarras, ne sachant que proposer ni résoudre. Le premier celui du retour des 20 000 Prussiens stipulés pour le moment où Votre Majesté serait en guerre ouverte avec les Autrichiens. Il reconnaît la demande en elle-même très juste et entièrement d'accord avec les sentiments de sa cour. Il ne prétend pas pour le secours qu'elle recevra, exposer Votre Majesté Elle-même aux dangers d'une guerre dans Ses propres États, mais il désirerait que la signification du mot de guerre ouverte fût un peu plus déterminée, pour qu'une démonstration guerrière simplement

[1] Vergl. S. 194.

ou une invasion d'un petit corps autrichien dans les États prussiens ne fut pas d'abord regardée comme une guerre ouverte qui donnerait droit de retirer le corps auxiliaire et de réclamer le secours des 10 000 Russes et d'affaiblir par là les forces de la Russie, qui se trouveraient à 30 000 hommes, vis-à-vis peut-être de trois ennemis. Cette inquiétude, Sire, vient encore de la haute et juste opinion qu'on a de vos troupes, dont on craint de se séparer trop tôt; mais je suis persuadé que le comte Panin recevra volontiers pour guide, en cette occasion épineuse, le tempérament que les lumières supérieures de Votre Majesté dans l'article de la guerre, Son équité et Son amitié pour l'Impératrice Lui voudront indiquer.

Le second point embarrassant est l'obligation que Votre Majesté impose à la Russie de laisser en entier une armée de 50 000 hommes en Pologne, lorsque vous-même vous vous trouverez engagé dans une guerre avec la maison d'Autriche. Il regarde cet engagement comme impossible de prendre, ces 50 000 hommes étant destinés non seulement à resserrer les Confédérés et à imposer aux Autrichiens, mais à agir aussi contre ces derniers, ensemble avec les troupes auxiliaires de Votre Majesté aussi longtemps qu'elles pourront rester en Pologne et en Hongrie, ou seuls en Moldavie, pour porter du secours au comte Rumänzow, s'il en aura besoin. La nature des choses, suivant ce ministre, ne supporte pas qu'on puisse fixer d'avance pour la Pologne seulement leur destination, qui doit se régler plutôt selon les circonstances et suivre les évènements de la guerre. Il prie très-humblement Votre Majesté de modifier cet article et de ne point exiger d'eux une chose dont ils ne sauraient répondre de pouvoir la remplir, et de vouloir cependant être assurée que non seulement la sûreté de Votre Majesté, mais leur propre intérêt les engagera d'employer ces 50 000 hommes à l'usage le plus convenable pour les intérêts et la sûreté des deux cours contractantes.

J'ose espérer, Sire, que ce présent rapport aura l'honneur de vous prouver que je me suis tenu exactement à vos ordres, que les deux articles essentiels peuvent être regardés comme réglés selon vos gracieuses intentions, et que toute cette négociation s'approche de sa conclusion, si Votre Majesté, à l'égard de ces deux points qui embarrassent tant le comte Panin, daigne accorder quelque modification; mais, afin de ne pas être obligé de L'importuner souvent avec des représentations de cette cour-ci pour chaque évènement, permettez, Sire, que j'ose vous supplier de m'honorer de vos ordres pour les cas suivants:

1° Pourrai-je à l'égard de Danzig omettre la clause qui la déclare république indépendante, ou au moins la modifier dans l'instrument du traité à peu près de cette manière: qu'à la réquisition de Danzig on tâchera, à l'arrangement définitif avec la république de Pologne, de porter le Roi et la République à reconnaître cette ville pour libre et indépendante?

2° Me sera-t-il permis d'accepter le commencement de juin, au lieu du mois de mai, comme le terme inaltérable de la prise de possession, et d'accorder

3° le changement pour la rivière de la Netze sur le pied que cela a été dans le premier contre-projet?

Pour ce qui regarde le rappel des auxiliaires de Votre Majesté et la conservation en entier des 50 000 Russes en Pologne, comme cela entre trop dans les discussions militaires, je m'abstiens de tout ce qui pourrait avoir la moindre apparence de proposition, et j'attends là-dessus aveuglément les ordres de Votre Majesté."

Potsdam, 2 février 1772.

Je suis encore malade, j'ai la goutte et la fièvre, et c'est ce qui m'empêche d'entrer avec vous dans de grandes discussions sur le contenu de votre rapport du 17 de janvier dernier. Mais comme je désire fort la conclusion de ma convention avec la Russie,[1] qui peut servir de

[1] Vergl. Nr. 20 582.

base pour resserrer à jamais les nœuds de l'union entre moi et la Russie, je vous envoie ce courrier pour vous dire tous les points sur lesquels je puis encore me relâcher, afin de hâter, autant qu'il dépend de moi, la conclusion de cette convention et vous mettre à même de la signer tout de suite.

Et d'abord, pour ce qui regarde la déclaration de la ville de Danzig en État libre, si l'on trouve trop de difficultés à y consentir d'abord, il ne sera pas nécessaire que cet article entre dans notre convention actuelle, et je m'en désisterai plutôt encore, afin de n'y pas arrêter la signature de ce traité.

Quant à la prise de possession, je vous ai déjà informé par mes ordres d'hier[1] qu'il me sera indifférent que le terme en soit fixé au mois de mai ou de juin. Ce changement de mai en juin ne rencontrera donc aucune difficulté. Vous pourrez plutôt signer hardiment à ce prix-là, et je vous dirai même que, si, par la suspension d'armes proposée à la Porte, la Russie jugeait à propos de différer cette prise de possession encore pendant quelque temps, je ne ferai nulle difficulté de m'y prêter également.

Au reste, si, dans le dernier projet, je me suis stipulé la propriété de la rivière de la Netze entière, je ne l'ai fait que par l'unique raison d'éviter toute sorte de chicanes avec les Polonais. En effet, quand les rivières servent de limites avec la Pologne, on ne manque jamais de disputes avec eux pour les ponts et passages, d'où il résulte que, quand l'un en établit, l'autre les détruit, et, par conséquent, les chemins et les communications sont entièrement interrompus. En stipulant, au contraire, la propriété de cette rivière en entier, je suis en droit d'établir les ponts et les communications, sans craindre de les voir détruits. Cela me charge, à la vérité, aussi seul de la dépense, mais je puis, en revanche, entretenir et favoriser davantage le commerce, et j'évite, en même temps, une infinité de chicanes désagréables que les Polonais, avec leur inquiétude naturelle, savent faire naître à tout bout de champ et à toute occasion. Ce n'est pas par un principe d'intérêt que je désire cette propriété, mais uniquement pour éviter tous les différends qui pourraient en survenir avec les Polonais. J'en ai fait déjà plus d'une expérience combien ils y sont portés, tant sur le chemin de Tuchel en Prusse que du côté de Ratzeburg en Poméranie, où le pont a toujours été rompu, à cause du milieu de la rivière, qui faisait la limite de nos deux États et séparait notre frontière. Si donc vous pouvez me faire obtenir cet article, vous me rendrez un service très essentiel et me ferez un plaisir infini.

Quant aux deux points essentiels, au contraire, qui paraissent embarrasser le plus le comte de Panin, je vous dirai que, pour ce qui est, primo, du retour des 20 000 Prussiens auxiliaires, vous n'avez qu'à le rendre plus déterminé, en stipulant qu'au cas que la guerre fût formelle-

[1] Vergl. Nr. 20 583.

ment et entièrement déclarée entre moi et l'Autriche, et que cette dernière tournât la plus grande partie de ses forces contre moi, qu'en ce cas-là je serai en droit de retirer mes auxiliaires, qui resteraient cependant jointes aux Russes, si elles étaient engagées dans une diversion en Hongrie contre la maison d'Autriche. Dans ce dernier cas, je veux même renoncer au secours des 10000 Russes, de sorte que la Russie sera convaincue par là combien je désire d'apporter à cet article toutes les facilités imaginables.

Il en est à peu près de même du second point, qui regarde l'obligation de laisser les 50000 Russes en Pologne. Cet article peut encore se modifier de la manière suivante. Si les Autrichiens attaquent les Russes dans la Moldavie et Valachie, alors il est très sûr que les Russes ont besoin de toutes leurs forces de ce côté-là, s'ils ne veulent faire aucune diversion en Hongrie, ce qui serait cependant le plus sûr moyen de prendre les Autrichiens dans le flanc et de les engager à retirer leurs troupes de ces deux provinces. Supposé donc que les Autrichiens attaquassent effectivement les Russes dans la Moldavie et la Valachie, je ne serai sûrement pas assez déraisonnable de prétendre qu'ils laissassent alors ces 50000 hommes en Pologne, de sorte qu'il faut que le comte de Panin n'ait pas bien compris le vrai sens de cet article, et qu'il n'a qu'à le rédiger sur le pied que je viens de vous expliquer mes idées, comme il le jugera à propos.

Voilà, à peu près, toutes les modifications dans lesquelles je puis entrer, et dont je suis bien aise de vous répéter le précis:

1° Pour la ville de Danzig, vous pouvez signer sur le pied que vous proposez dans votre dépêche.

2° Le terme de juin pour la prise de possession ne rencontre pas la moindre difficulté.

3° Si l'article de la Netze peut rester comme je l'ai fait rédiger, cela me ferait plaisir, par les raisons que je vous ai alléguées plus haut; si, au contraire, vous voyez qu'il rencontre trop de difficulté, il faut signer autrement.

4° Pour le rappel des auxiliaires, il n'aura lieu, ainsi que je vous l'ai dit plus haut, que lorsque la guerre sera formellement déclarée, et que la plus grande partie des forces autrichiennes se tournera contre moi; et, enfin

5° Pour les 50000 Russes en Pologne, mon intention n'est point d'en priver la Russie, mais qu'elle sente seulement toute la force de la diversion en Hongrie et tout l'effet qu'elle peut produire.

D'ailleurs, je puis encore ajouter à tout ceci que la cour de Vienne a fait presser la Porte de consentir à la suspension d'armes, et qu'elle tâchera même de la prolonger jusques à un an, vu la grande séparation des puissances qui sont obligées de coopérer au rétablissement de la paix.[1]

[1] Vergl. Nr. 20586.

Enfin, je me flatte que la cour où vous êtes, sera contente et satisfaite de mes démarches auprès de celle de Vienne et qui ont eu tant de succès, ainsi que vous aurez vu par mes ordres d'hier.[1] Mais elle peut être persuadée encore que je ne m'arrêterai pas là, et que je continuerai plutôt à parler fortement à cette cour et à lui faire faire les plus sérieuses réflexions, afin qu'elle désire elle-même le rétablissement de la paix, et que, par la considération de son propre intérêt, elle agisse de bonne foi à Constantinople pour en faciliter la conclusion.

Nach dem Concept. Federic.

20585. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 2 février 1772.

Votre rapport d'hier m'a été fidèlement rendu, et j'ai reçu, en même temps, une dépêche très importante du comte de Solms, en date du 17 de janvier dernier,[2] par laquelle ce ministre m'a annoncé l'arrivée du courrier qui lui a porté le dernier projet de ma convention secrète avec la Russie. Comme je ne doute pas que le double de cette dépêche ne vous soit également parvenu, vous y aurez vu les petits points d'achoppement que la signature de cette convention pourrait rencontrer encore. Si les affaires étaient restées aussi critiques et sérieuses qu'elles nous ont paru en quelques occasions, il m'aurait été impossible d'admettre quelque modification; mais, dans la situation où elles se trouvent actuellement, et vu surtout les sentiments de la cour de Vienne, qui me sont, à l'heure qu'il est, mieux connus,[3] je n'ai point fait de difficultés de me relâcher sur bien des articles, qui auraient été importants, si les choses étaient devenues sérieuses, mais qui ne deviennent que des formalités dans un traité dont il y a tout lieu d'espérer que l'exécution n'aura jamais lieu. Or, comme je crois qu'il faut battre le fer pendant qu'il est chaud, et ne pas hésiter un moment de mettre le comte de Solms en état de pouvoir signer tout de suite et, s'il est possible, à la mi de ce mois, je n'ai pas tardé de lui adresser par un courrier exprès l'instruction ci-jointe en copie.[4] Je crois que vous approuverez toutes mes modifications et les raisons qui m'y ont déterminé, et que vous conviendrez que c'était-là le meilleur parti qui me restait à prendre.

Federic.

P. S

Voici aussi pour votre information une copie de ma réponse à la dernière dépêche du baron Edelsheim à Vienne.[5]

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Vergl. Nr. 20583. — [2] Vergl. Nr. 20584. — [3] Vergl. Nr. 20582. — [4] Vergl. Nr. 20584. — [5] Vergl. Nr. 20586.

20586. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 2 février 1772.

L'idée du prince de Kaunitz de fixer l'armistice entre les deux puissances belligérantes à une année entière est très sensée. Les mêmes raisons que vous alléguez dans votre rapport du 25 de janvier, en démontrent la nécessité indispensable, et vu la distance des lieux, il ne serait presque pas possible de s'entendre dans un plus court espace de temps et de donner une certaine substance à la négociation de la paix. Après la réponse de la cour où vous êtes, au dernier mémoire de la Russie que le baron Swieten vient de me communiquer,[1] et dans laquelle il règne un ton très honnête et amical, j'ai tout lieu d'espérer un bon succès de cette négociation.

Ce ministre a eu, en même temps, ordre de s'expliquer sur d'autres articles qui s'y rapportent.[2] Il s'en acquittera ici après-demain, et comme je suis déjà au fait de tout ce qu'il a à me dire, j'augure très bien du dénoûment de la crise présente des affaires en Europe.

La goutte qui continue à me tracasser, m'empêche de m'étendre davantage aujourd'hui sur ce sujet. Tout ce que je puis vous dire, c'est que je me flatte, plus que jamais, que l'orage qui paraissait menacer, depuis quelque temps, la tranquillité générale, sera conjuré, et que la paix entre la Russie et la Porte ne manquera pas d'être rétablie.

Au reste, j'ai de la peine à me persuader que le prince de Kaunitz soit mécontent du baron Swieten.[3] Je n'ai jamais regardé ce dernier que comme l'organe du premier et l'interprète fidèle et exact de ses instructions. Je serai même bien fâché, si vos soupçons étaient fondés, et qu'il fût rappelé de ma cour. C'est un homme d'un assez bon caractère et qui me convient très bien. Tout ce qu'il y a, c'est que j'ai entendu une fois que le prince de Kaunitz le destinait à succéder au baron de Binder,[4] sans que je puisse dire jusques à quel point ce bruit peut être fondé.

Federic.

Nach dem Concept.

20587. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 2 février 1772.

Je vous adresse, en vous accusant l'entrée de votre dépêche du 18 de janvier dernier, la copie ci-jointe d'un rapport que je viens de

[1] Vergl. Nr. 20582. — [2] Vergl. S. 711. — [3] Edelsheim berichtete: „On m'a voulu assurer que le prince Kaunitz devait s'être dégoûté du sieur de Swieten pour quelques réflexions ou des conseils que celui-ci avait hasardés peut-être sur les affaires présentes, et qui n'avaient pas été de son goût, mais que l'embarras de trouver dans le moment un prétexte convenable pour le rappeler et un sujet plus propre à remplir son poste, pourrait bien faire traîner ce changement jusqu'à l'été prochain.“ — [4] Vergl. S. 621.

recevoir par le même ordinaire de la part du lieutenant-général de Stutterheim. On m'y mande, ainsi que vous le verrez plus amplement, le départ clandestin du primat de Pologne de la ville d'Elbing.[1] Mon intention est que vous informiez de ce départ l'ambassadeur de Russie, le sieur de Saldern, et que vous lui déclariez à cette occasion que, comme il n'y avait pas de mes troupes en garnison dans cette ville, il n'y avait pas eu moyen d'y mettre aucun empêchement. Mais puisqu'on prétendait qu'il s'était rendu à Danzig, je croyais que cela ne différerait guère, et qu'il serait peut-être indifférent que ce prélat séjournât ou dans cet endroit ou dans l'autre. Qu'en attendant je m'étais prêté à cet égard à ce qui avait dépendu de moi,[2] et qu'à moins que la Russie ne voulût le faire arrêter elle-même, il m'était impossible d'en faire davantage.

Au reste et pour ce qui regarde le roi de Pologne, vous n'avez qu'à le laisser bouder aussi longtemps qu'il voudra, sans vous en mettre beaucoup en peine.[3] Sa mauvaise humeur ne m'embarrasse point, et je m'en soucie tout aussi peu.

Federic.

Nach dem Concept.

20588. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 3 février 1772.

Vous avez bien raison de supposer, dans votre rapport du 23 de janvier dernier, que le ministère français actuel a très peu de connaissances dans la situation présente des affaires étrangères. Tout absorbé dans la conduite de leurs intrigues et affaires intérieures, il n'y fait pas tant d'attention qu'il devrait, et c'est un vrai bonheur pour lui que l'assiette des affaires de l'Europe est maintenant assez tranquille et paisible. La variation dans ses résolutions[4] n'a donc rien qui me surprenne. Peu fixe dans ses principes, il est tout naturel que ses démarches soient sujettes à une variation continuelle, tant dans son militaire et que dans son civil, et je doute fort qu'on puisse s'attendre sitôt à un changement à cet égard.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 433. 490. Auf Stutterheims Bericht, Königsberg i. Pr. 28. Januar, antwortet der König am 2. Februar, dass dem Primas die Abreise hätte „um so weniger verwehret werden mögen, da Ich einestheils keine Truppen in Elbing habe, anderntheils aber derselbe hierunter füglich nicht geniret werden können". Auf den Bericht von Tietz vom 1., dass der Primas wieder von Danzig nach Elbing zurückgehen wolle, äussert der König am 5. die Besorgniss, „dass er sich bald wieder von dort entfernen und vielleicht, ehe man es sich versiehet, zu die Conföderirte gehen dürfte". — [2] Vergl. S. 433. — [3] Benoît berichtete: „Il a des moments de hauteur et d'orgueil." — [4] Sandoz berichtete: „On vient d'abandonner, à ce qu'on m'a assuré, la réforme de 20000 hommes projetée" (vergl. S. 632).

20589. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 3 février 1772.

Il est naturel, ainsi qu'il paraît par votre dépêche du 28 de janvier dernier, que le ministère britannique tâche d'accélérer le plus tôt possible l'arrivée du sieur Harris à ma cour. Ce poste est resté assez longtemps vacant, tandis qu'il a constamment subsisté de ma part un ministre à Londres. D'ailleurs, il n'est pas étonnant que ce ministère ait préféré le sieur Harris à son compétiteur pour cette mission.[1] C'est un sujet qui y est bien plus convenable à toutes sortes d'égards. Le sieur Gordon, à ce qu'on prétend, est créature des Bedfords, et son caractère est en très mauvaise réputation; celui du sieur Harris, au contraire, étant très estimable, parle naturellement pour lui et fait présumer par là même qu'il n'apportera rien d'odieux dans ses négociations.[2]

Mandez-moi ce qu'on dit là où vous êtes, au sujet de la révolution arrivée en Danemark[3] et si le prince d'Orange ne paraît pas être intérieurement bien aise de n'avoir pas pris la Princesse que sa défunte mère[4] lui destinait pour épouse.[5]

Au reste, désirant d'être informé aussi du prix des grains en Hollande, vous aurez soin de me marquer également à combien ils se vendent présentement et ce qu'ils coûtaient autrefois, pour que je puisse juger par là de la différence [du prix] qu'il y a de cette denrée cette année-ci d'avec les passées.

Federic.

Nach dem Concept.

20590. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 3 février 1772.

Mes ordres d'hier[6] vous auront déjà appris la conformité de mes idées avec celles que vous venez de m'exposer, dans votre rapport d'hier, sur les facilités à apporter pour obtenir une prompte conclusion de ma convention secrète avec la Russie, et que, pour accélérer cette négociation, autant qu'il dépend de moi, j'ai fait porter mon ultimatum par un courrier exprès au comte de Solms.[7]

[1] Thulemeier berichtete: „On n'est pas trop d'accord sur les motifs qui ont porté les ministres à revenir de la nomination du sieur Gordon (vergl. S. 633) et à se déterminer en faveur de son compétiteur, qui était destiné alors à le remplacer à Bruxelles." — [2] Auf den Bericht Thulemeiers vom 31. Januar, dass wegen Wetterunbilden die Reise von Harris sich verzögere, antwortet der König am 7. Februar: „L'arrivée du sieur Harris m'est d'ailleurs très indifférente, de sorte qu'il m'est égal qu'elle ait lieu promptement ou un peu plus tard. Il viendra toujours assez à temps pour moi et pour ce que j'ai à lui dire, soit qu'il accélère son voyage ou qu'il s'arrête en route." — [3] Vergl. Nr. 20562. — [4] Die 1759 gestorbene Prinzessin Anna von Oranien. — [5] Vergl. Bd. XXV, 251. — [6] Nr. 20585. — [7] Vergl. Nr. 20584.

En attendant et quoique je vous attende pour demain ici, avec le baron Swieten,[1] je suis cependant bien aise de vous prévenir sur ce que je lui dirai. Je commencerai d'abord par un compliment convenable sur la tournure favorable que sa cour avait su donner aux affaires entre la Russie et la Porte, et je ne lui dissimulerai point combien j'en étais charmé, par l'espérance fondée qu'elle me donnait pour le rétablissement de la paix. Je lui parlerai ensuite de nos acquisitions à faire en Pologne. Je lui dirai que je ne saurais qu'applaudir infiniment au principe juste et équitable que sa cour venait de proposer pour procéder à ce partage; que j'y acquiesçais parfaitement, et que je me flattais que, sous de tels auspices, tout s'arrangerait sans difficulté.

Mais je me bornerai à ces insinuations dans cette première audience, et j'attendrai que ma convention avec la Russie soit signée, pour lui communiquer le reste. C'est aussi à cette époque que je renvoie les insinuations à faire à sa cour pour l'engager à agir, dans la poursuite de cette affaire, d'un parfait concert avec moi et la Russie, d'où il résultera apparemment ensuite une garantie mutuelle de nos nouvelles acquisitions. Tout cela nous mènera jusques à la fin de ce mois, où je compte que ma susdite convention sera signée, et que nous pourrons mettre toute cette négociation mieux en train; et, en attendant, l'idée que, de cette façon, toutes ces importantes affaires s'arrangeront fort tranquillement et sans la moindre effusion du sang humain, a trop de charmes pour moi pour ne pas m'y abandonner entièrement et m'en féliciter d'avance.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

20591. UNTERREDUNG DES KÖNIGS MIT DEM ÖSTERREICHISCHEN GESANDTEN VAN SWIETEN.

[Potsdam, 4. Februar 1772.]

Van Swieten berichtet an Kaunitz, Berlin 5. Februar, über die Audienz vom 4.:[3] „Gleich anfangs bezeigte der König in lebhaften Ausdrücken seine Zufriedenheit über unsere an den Petersburger Hof erlassene Antwort[4] und seine Erkenntlichkeit, dass ihm solche vorläufig zur Einsicht sei mitgetheilet worden. Er versprach sich davon die gedeihlichste Wirkung zur Herstellung und Beförderung des Friedens, und müsse er überhaupt die unsererseits eingeschlagene Maassnehmungen als höchst bescheiden und fürträglich bewundern und gut heissen, besonders aber wäre ihm angenehm zu vernehmen gewesen, dass man sich unsererseits entschlossen hätte, ohne für dermalen in einige Eröffnung deren Bedingnissen gegen die Türken sich einzulassen, den Waffenstillstand und

[1] Vergl. S. 712. — [2] Vergl. S. 711. — [3] Vergl. Nr. 20582 und 20590. — [4] Vergl. S. 711.

sonach die Versammlung eines Congresses zu betreiben, und er begnehmige vollkommen, dass diese Handlung durch die gemeinschaftliche Vermittlung beiderseitiger Minister zu Konstantinopel und derenselben Correspondenz mit dem commandirenden russischen Generalen eingeleitet und berichtiget werde; Zegelin würde um so weniger anstehen, hierunter mit unserem Internuntio in vollkommener Einverständniss zu Werk zu gehen, als dieser bereits seit langer Zeit und wiederholter Malen angewiesen sei, alle zu Beförderung des Friedens abzielende Vorschläge und besonders die Versammlung eines Congresses eifrigst stets zu unterstützen und zu betreiben; annebst hätte er, der König, um auch seinerseits zur Beschleunigung der Sache alles beizutragen, dem Grafen von Solms aufgegeben, zu Petersburg darauf zu dringen, damit an den Grafen Rumänzow die nöthige Vollmacht und Anweisung zur Schliessung des Waffenstillstandes und Annehmung des Congresses, wenn solche noch nicht ergangen sein sollten, des ehestens abgeschicket werden mögen.[1]

Nachdem dieser Punkt beschlossen war, verlangte der König zu vernehmen, worinnen der Auftrag bestünde, welchen ich ihm zu machen, wie ich es vorläufig dem Minister angekündiget hatte,[2] angewiesen sei . . .

Mein Vortrag war demnach folgender:

»Leurs Majestés Impériales apprendront avec beaucoup de satisfaction que vous approuvez, Sire, les mesures qu'elles ont adoptées pour accélérer le rétablissement de la paix, et l'on peut se promettre qu'avec le concours de Votre Majesté ces mesures produiront l'effet désiré. Ce sera l'heureux fruit de la bonne intelligence qui règne entre Votre Majesté et mes augustes maîtres. Mais le seul objet de la pacification future n'est point la fin de la guerre entre les Russes et les Turcs, il y en a d'autres non moins importants à régler et sur lesquels il est nécessaire de s'entendre.

Votre Majesté, en me parlant, l'année dernière, de nos prétentions sur quelques parties de la Pologne, m'a fait connaître qu'Elle en avait de pareilles sur ce même pays, et qu'Elle était d'intention de les faire valoir.[3] La cour de Russie s'en est expliquée envers nous sur le même ton et a témoigné désirer qu'on prît à cet égard des arrangements qui prévinssent de nouveaux troubles.[4] Cette affaire est de la nature de celles qui pourraient occasionner une rupture entre nous et entraîner une guerre générale. C'est ce qu'il faut empêcher, et, heureusement, il se présente pour cela un moyen qui est aussi naturel et simple qu'il est conforme à l'intérêt commun de toutes les parties. Ce moyen est de se communiquer franchement et sans réserve les vues que chacun peut avoir. A l'égard de la Russie, ma cour s'est bornée, pour le présent, à faire connaître ses bonnes dispositions pour s'arranger, et à préparer ainsi les choses pour un concert général. Mais, quant à vous, Sire, Leurs Majestés

[1] Vergl. S. 713. — [2] Vergl. S. 711. — [3] Vergl. S. 116. 117. — [4] Vergl. S. 625.

Impériales souhaitent d'entrer d'abord en matière et de traiter les choses à fond. Les principes dont on est convenu à Neustadt, les avantages communs, la confiance dans les sentiments et les lumières de Votre Majesté, l'amitié réciproque et le désir de la conserver et de la resserrer, tout les convie à établir avec Votre Majesté un concert préalable et particulier qui ne doit nuire en rien à Ses engagements avec la Russie, et qui seul peut écarter les fâcheuses suites et les grands maux que la jalousie, la méfiance et le choc dans les mesures feraient naître immanquablement; on pourra [y] arriver sans danger et sans risque, mais il faudra y aller par un même chemin droit et uni. Le moment est venu de se parler à cœur ouvert, et la solidité de l'arrangement dépendra de la franchise avec laquelle on y procédera. Mais il doit avoir pour base une égalité parfaite dans les acquisitions dont il pourra être question pour Votre Majesté et pour nous. En suite de quoi il faudra se confier incessamment ce que l'on désirerait de part et d'autre. Je suis donc chargé de vous demander si vous seriez disposé à convenir de ce principe de parfaite égalité et de [l']établir par une promesse par écrit et réciproque et de me faire connaître sans réserve et comme votre dernier mot les objets d'acquisitions auxquels vous comptez vous borner.«

Der König, welcher, ohne mich zu unterbrechen, mit vieler Aufmerksamkeit zugehöret hatte, erwiderte hierauf:

»Ce que vous faites aujourd'hui à mon égard, je l'ai fait, il y a quelque temps, à l'égard de la Russie; j'adopte bien volontiers le principe d'une parfaite égalité, il est juste, et j'ai toujours compté que cela serait ainsi. La portion de la Russie sera un peu forte, mais je ne puis pas vous dire exactement en quoi elle consistera; c'est un bout de terrain par-ici, un autre par-là, selon le cours des différentes rivières qui doivent servir de limites fixes et certaines. Mais quelles sont les vues que vous avez pour les acquisitions à faire?«

»Sire,« war meine Antwort, »nos vues ne sont pas encore déterminées, puisque nous voulons régler nos demandes sur celles de Votre Majesté. Nous n'aurions cependant aucune difficulté de Lui les communiquer et, en parlant les premiers, de donner l'exemple de cette franchise que nous attendrons d'Elle, si notre idée était une certitude: au lieu qu'elle n'est qu'une supposition qui ne peut se réaliser que d'après les vues de Votre Majesté, que je La prie donc de vouloir bien me faire connaître dans toute leur étendue.«

»Eh bien, Monsieur,« sagte der König, »je m'en vais vous parler avec toute la franchise que vous pouvez désirer. La part qui m'est destinée, est toute la Pomérellie et[1] la Prusse polonaise jusqu'à la Netze, excepté la ville de Thorn et la ville de Danzig avec son territoire; mais le pays de Varmie, qui est un évêché, est compris dans ce qui doit me revenir.[2] Je veux aussi vous conter comment cette affaire s'est arrangée.

[1] Vorlage: „ou". — [2] Vergl. S. 194.

Lorsque mon frère était à Pétersbourg, se trouvant un jour avec l'Impératrice et quelques messieurs des intimes de la cour, on vint à parler de la starostie de Zips, dont vous aviez pris possession, et quelqu'un fit cette réflexion que, puisque vous vous étiez emparés de ce pays, qui était à votre convenance, l'Impératrice pourrait bien aussi prendre quelque chose sur la Pologne pour mieux arrondir ses frontières; qu'on pourrait en donner une part aussi au roi de Prusse; que le pays était assez grand pour fournir à ses petites écornures, et que certainement il en resterait toujours assez pour Stanislas, qui n'en aurait ni plus ni moins toujours son titre de roi. Chacun dit son mot là-dessus, et l'on commença enfin à arranger les portions; on proposa la Prusse polonaise pour moi à mon frère, et il se chargea de m'en écrire. Ce fut au mois d'octobre de l'année 1770 [1] que je reçus cette ouverture. Je fus surpris, parceque je ne m'y attendais pas du tout, mais agréablement, comme vous pouvez le penser, et vous jugez bien que, sans hésiter, je topai à un projet aussi avantageux. [2] De ce moment, l'affaire a été mise en négociation, mais avec des progrès assez lents, jusqu'à ce que, la Russie ayant vu qu'elle ne pourrait point réussir à arracher la Moldavie et la Valachie aux Turcs, elle s'est rejetée du côté de la Pologne pour y trouver la compensation de ce qu'elle était forcée de sacrifier de l'autre côté. Alors les choses ont été reprises avec plus de suite, et nous avons dressé une convention qui n'est pas encore signée, mais qui doit l'être vers la fin de ce mois, [3] et que je vous communiquerai alors. Je vous ai donc dit ma part, qui est la Pomérellie et la Prusse polonaise jusqu'à la Netze; voyons à présent la vôtre. Vous pourriez la prendre du côté de la Hongrie, le pays y est bon, et, en exceptant seulement Cracovie, rien n'empêchera de vous y étendre, autant qu'il le faudra pour établir l'égalité.«

Nachdem ich dem König wegen dieser umständlichen Erklärung in behörigen Ausdrücken gedanket hatte, schritte ich für, den Vorschlag wegen Vertauschung des für uns zu bestimmenden polnischen Antheils gegen die Grafschaft Glatz und einen Theil deren schlesischen Landen auf das Tapet zu bringen, welches ich in nachstehenden Worten bewerkstelligte.

»La portion que Votre Majesté S'est destinée, est admirablement bien située pour l'arrondissement de Ses États, et l'on pouvait facilement prévoir que Son choix tomberait sur cette partie; une telle acquisition est si importante qu'on n'aurait jamais pu croire l'acheter trop cher par les risques d'une longue guerre. Votre Majesté compte l'obtenir sans coup férir. Je suis persuadé, d'après les sentiments de ma cour qui me sont connus, que Leurs Majestés Impériales se feront un plaisir de

[1] Januar 1771, vergl. Bd. XXX, 406. 407. — [2] Nach anfänglicher Ablehnung (vergl. Bd. XXX, 407. 418) erfolgte die Entscheidung für Aufnahme der Verhandlung nach der Rückkehr des Prinzen Heinrich im Februar 1771 (vergl. Bd. XXX, 526). — [3] Vergl. Nr. 20584.

contribuer aux avantages que Votre Majesté pourra Se procurer, et à tout ce qui peut être de Sa convenance, mais nous devons compter aussi sur pareille complaisance et sur une parfaite réciprocité de votre part. Si la portion que Votre Majesté Se destine, doit être la Sienne, il s'ensuit que la nôtre y doit être égale, non seulement par l'étendue du terrain ou par sa valeur interne, mais aussi par son importance et sa valeur politique. Il serait difficile de trouver quelque chose en Pologne qui puisse nous donner les mêmes avantages que vous donnera à vous, Sire, la possession de la Prusse polonaise, mais il ne le serait pas du tout d'augmenter encore votre part de toute celle qui devrait nous revenir, et de les joindre toutes deux dans une continuité de terrain qui formerait un arrondissement très considérable et solide. Cet arrangement serait aussi aisé qu'il serait utile par la situation de vos États, dont la plaine s'étend de ce côté par delà de vos frontières, tandis que les nôtres sont bornés du côté de la Hongrie par une haute chaîne de montagnes au delà desquelles toute acquisition ne pourrait que perdre de sa valeur.«

»Mais,« fragte der König, »pourquoi voulez-vous que je prenne votre portion? je n'entends pas cela.«

»Parcequ'alors, Sire, il y aurait moyen d'observer l'égalité pour nous en nous assignant notre part d'un autre côté.«

»Comment cela, s'il vous plaît?«

»Votre Majesté pourrait nous céder la comté de Glatz et une partie de la Silésie, le tout proportionné à la valeur réelle de notre part en Pologne.«

»Comment! comment!« rief der König mit Lebhaftigkeit.

Ich wiederholte nochmalen deutlich den Antrag.

»Non, Monsieur,« war die Antwort des Königs; »cela ne se peut pas; je ne demande et ne veux rien de plus que la Prusse polonaise, prenez votre part là où cela vous conviendra le mieux, mais que ce ne soit à mes dépens!«

»Ce ne serait pas à vos dépens, Sire; vous y trouveriez une parfaite compensation, et il n'est question que d'un échange où la convenance mutuelle se trouverait.«

»Mais la mienne ne se trouverait pas; je ne puis rien céder de votre côté, et je ne demande rien de plus du côté de la Pologne.«

»Votre Majesté, me permettrait-Elle de Lui observer qu'il pourrait Lui être égal d'avoir un peu moins de Silésie du côté du Midi et du Couchant, quand on y ajoute autant du côté du Nord et du Levant: ce serait toujours la même étendue du terrain, et je crois que, loin d'y perdre, Votre Majesté y gagnerait peut-être encore; d'ailleurs, nos vues sont bien droites en ceci. Nous ne demandons la comté de Glatz que parceque c'est pour nous un objet d'une bien plus grande utilité qu'il ne l'est pour vous, Sire. Ce petit pays est la clef de la Bohême entre vos mains et ne donne point l'entrée de la Silésie, il ne vous est donc point nécessaire pour votre défense, et il l'est pour la nôtre; d'ailleurs

c'est une pierre d'achoppement qu'il faudrait ôter, et il me paraît que l'occasion en est belle.«

»Mais l'Empereur m'a promis lui-même que jamais il ne songerait à ravoir la Silésie ni Glatz, et le prince de Kaunitz me l'a bien formellement et solennellement répété.« [1]

»Ma cour, Sire, a certainement renoncé à toute idée de conquête sur la Silésie et Glatz. Les assurances que vous avez reçues à cet égard, étaient bien sincères, bien conformes à nos principes, et Votre Majesté peut et doit S'y fier entièrement; mais il n'est question dans ce que je Lui propose, que d'un échange, et, s'il m'est permis de parler ainsi, il ne s'agit que de reculer un peu la Silésie, sans la diminuer, et de consentir pour le bien général à nous faire trouver d'un côté cette même convenance que Votre Majesté a trouvé pour Elle-même en Pologne, et qui ne saurait se rencontrer pour nous dans aucune partie de ce pays.«

»J'aurais cru,« versetzte der König, »et je crois encore que vous pourriez trouver votre convenance en Pologne, soit en étendant votre portion le long de vos frontières jusqu'à Teschen, ce qui vous donnerait une nouvelle communication avec la Hongrie, soit en avançant dans le pays dont la fertilité de ce côté est généralement reconnue; mais, quant à moi, je dois vous déclarer net que je ne puis ni ne veux consentir à aucun démembrement de ce que je possède actuellement, et je vous prie de vous arranger là-dessus.«

Ich ersuchte den König, die Sache noch ferners zu erörteren und zu überlegen, allein er unterbrach mich mit einiger Ungeduld und wiederholte nochmalen die obige Erklärung.

Als mir nun hierdurch alle Mittel abgeschnitten waren, mit diesem Vorschlag weiters fortzudringen, und ich auch keine weitere Beweggründe anzuführen wusste, so erachtete ich, nach Ew. Fürstl. Gnaden gnädiger Weisung, welche ich in diesem so häcklich- als wichtigsten Geschäfte mir nicht verfehlet zu haben wünsche, den Augenblick da zu sein, um mit dem zweiten Vorschlag hervorzukommen, und suchte nur das Gespräch dahin zu leiten, damit ich Gelegenheit erhalten könnte, erwähnten Vorschlag als meinen eigenen zufälligen Gedanken hervorzubringen.

Diese Gelegenheit verschaffte mir der König bald selbsten; denn nachdem er mir die deutliche Aussage, dass er von keiner Verkürzung seiner dermaligen Besitzungen jemals etwas hören wollte, wiederholet hatte, fuhr er also fort zu reden:

»Mais, s'il n'y a rien absolument qui puisse vous convenir en Pologne, il faut donc voir si l'on peut vous arranger ailleurs.«

»Où donc, Sire?«

»Voyons, par exemple, du côté de Trieste; vous pourriez vous

[1] Vergl. Bd. XXIX, 42. 53; XXX, 127.

donner une communication avec la Hongrie, mais cela ne se pourrait faire qu'aux dépens des Vénitiens.«

»Cela ne serait pas juste, Sire.«

»Cela ne serait peut-être pas praticable non plus.«

»Je le crois de même,« versetzte ich, und nach einem kleinen Nachdenken fing ich also an: »En parlant de ce qui pourrait nous convenir de ce côté-là, Votre Majesté me fait naître une idée qui me paraîtrait plus praticable, mais l'arrangement ne pourrait se faire qu'aux dépens des Turcs.«

»Voyons,« sagte der König, und ich machte sonach den in Ew. Fürstl. Gnaden gnädigem Postscripto enthaltenen Vorschlag wegen Servien nebst Belgrad und einem Theil von Bosnien.[1]

»Cela me paraît faisable,« war des Königs Aeusserung hierauf, »et cela serait fort avantageux pour vous. Mais comment ferez-vous avec les Turcs?«

Ich eilte nicht, diesen Einwurf zu beantworten, damit der gemachte Vorschlag den Schein eines meinigen Gedankens nicht verlieren sollte, sondern fragte vielmehr den König um Rath, welcher sich vernehmen liesse:

»Si vous aviez demandé cela, il y a un an, vous l'auriez obtenu sans peine, on s'y serait prêté bien volontiers en Russie; pour le présent, on n'y a pas encore bien digéré le refus absolu de leurs premières conditions,[2] il reste encore un peu d'aigreur, que j'espère cependant voir se dissiper successivement, et à quoi votre dernière réponse[3] ne contribuera pas peu.«

Weilen der König auf solche Art von selbsten von dem russischen Hofe Meldung machte, so konnte ich ganz natürlich dasjenige anbringen, was diesentwegen ebenfalls in Ew. Fürstl. Gnaden obangeführtem gnädigen Postscripto enthalten ist, und machte den Anwurf, dass bei Eröffnung des Congresses Russland zu seinen ersteren Friedenspropositionen wieder zurücktreten und die Pforte vermögen könnte, gegen Wiedererhaltung der Moldau, Walachei und Bessarabien den für uns bestimmten Antheil abzutreten.[4]

»Cela est bon,« sagte der König, »d'autant plus qu'on est d'ailleurs décidé en Russie de ne point faire, à l'ouverture du congrès, d'autres propositions que celles que vous avez rejetées. Mais il ne faut point perdre de temps, il faut faire tout de suite les demandes nécessaires; c'est demain jour de poste pour Pétersbourg, voulez-vous que j'en écrive, pouvez-vous le prendre sur vous?«

[1] Kaunitz hatte in dem Postscript zu dem Erlasse, Wien 25. Januar, Swieten angewiesen, vorzuschlagen, dass die Pforte „gegen Wiedererhaltung der Moldau, Walachei und Bessarabien einen Theil von Bosnien und Servien nebst Belgrad" an Oesterreich abtreten solle. [Wien. Haus-, Hof- und Staatsarchiv.] — [2] Vergl. Nr. 20023. — [3] Vergl. S. 711. — [4] Vergl. Anm. 1.

»Je n'oserais prendre sur moi, Sire,« war meine Antwort, »d'engager Votre Majesté à faire des démarches ouvertes pour une chose qui n'est en effet que mon idée particulière et un projet que j'ignore encore si ma cour voudra l'adopter. Mais si Votre Majesté trouvait bon que j'en écrive comme d'une chose qu'Elle approuve, je ne doute pas que cela n'y donne tout le poids nécessaire, et que je ne reçoive incessamment des ordres à cet égard. En même temps je crois, Sire, qu'il n'y aurait rien à risquer que Votre Majesté sondât la cour de Pétersbourg là-dessus comme sur une idée à Elle; cela servira toujours à préparer les voies, au cas que ma cour donnât les mains à cet arrangement, et à avoir fait gagner du temps, tandis que, d'un autre côté, une telle démarche de votre part, Sire, et en votre nom ne peut, en tout cas, produire aucun mauvais effet.« . . .

»C'est fort bien,« erwiderte der König, »je le ferai comme cela, et ne soyez pas inquiet de la manière, je ne vous exposerai pas; j'écrirai demain,[1] et j'écrirai encore dimanche,[2] pour donner une suite à la chose; mais si votre cour adopte notre projet, il faudra un peu suivre mes conseils et se laisser guider par moi; cette cour de là-bas m'est connue, et il y a une manière de s'y prendre qu'il ne faut pas manquer, sans quoi nous ne réussirons pas.«

Ich ermangelte nicht, in anständigen Ausdrücken hierauf zu bezeigen, dass mein Hof jederzeit den erlauchten Rath des Königs als ein Zeichen seiner Freundschaft aufnehmen und demselben gerne, wo es immer thunlich, folgen würde.

Am Ende empfahl mir der König, besonders zu betreiben, damit ich bald mit den nöthigen Anweisungen versehen werden möchte, um sonach die an den russischen Hof zu machenden Aeusserungen vollständig verabreden zu können.

Da nun der König in den zweiten Vorschlag so vollkommen hineingegangen ist, so soll ich nur gehorsamst erinnern, dass ich von dem dritten[3] gar keinen Gebrauch noch Meldung gemacht habe, und als ich sahe, dass die Audienz sich bald endigen sollte, ersuchte ich den König, in Ansehung der Wichtigkeit deren Gegenständen mir zu erlauben, dieselben zu recapituliren, wobei ich die positive Versicherung von ihm erhielte, dass er keinen Anstand haben würde, wegen der vollkommenen Gleichhaltung derer beiderseitigen Antheile ein schriftliches Versprechen mit uns auszuwechseln."

Nach der Ausfertigung im K. und K. Haus-, Hof- und Staatsarchiv zu Wien.

---

[1] Vergl. Nr. 20592. — [2] 9. Februar. — [3] „Austausch gegen die Markgrafenthümer Baireuth und Ansbach, entweder ganz oder zum Theil, nach Maass als die unserem Hof in Polen zu bestimmende Lande an Werth ertrügen."

20592. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 5 février 1772.

Quoique je n'aie rien reçu de votre part par le dernier ordinaire, je vous dirai cependant, en guise de supplément à mes derniers ordres,[1] que, le sieur van Swieten m'ayant demandé audience, quoique très incommodé encore, je la lui ai accordée, et il est venu hier chez moi pour s'acquitter de sa commission.[2] Vous communiquerez ceci au comte Panin sous le sceau du plus inviolable secret.

Il a débuté par me dire qu'il espérait que j'approuverais la dernière dépêche que sa cour avait fait passer à Pétersbourg.[3] Je lui ai répondu que je préférais, sans doute, des réponses modérées, comme celle-là, à d'autres que sa cour avait faites précédemment, et, comme je ne désirais que le rétablissement de la paix, je serais toujours porté aux moyens doux qui pourraient l'acheminer; que ces moyens étaient conformes aux véritables intérêts de sa cour, et que, si elle y pensait bien, elle n'en choisirait pas d'autres dans les conjonctures présentes. Il répondit que c'était l'intention de l'Impératrice-Reine, et que, pour prévenir tout mésentendu, il serait bon encore de s'expliquer sur les prétentions que l'on formait sur la Pologne, et sur le partage qu'on en prétendait faire. Je lui répondis que cela serait difficile, parcequ'il n'y avait encore rien de statué, mais que cela se pourrait faire. Sur quoi il reprit qu'au moins on pourrait se donner des assurances par écrit, pour qu'il y eût une égalité entière dans la part des trois puissances. Je lui dis que ce serait une chose faisable et à laquelle je croyais que la Russie ne se refuserait pas.

Ensuite[4] il me dit qu'il y aurait peut-être un troc à faire entre les Autrichiens et moi: qu'ils me céderaient leur morceau de la Pologne en faveur que je leur cédasse la comté de Glatz.[5] Je repartis que je n'avais la goutte que dans les pieds, et que ce serait une proposition à me faire, si je l'avais dans la tête; qu'il s'agissait de la Pologne[6] et non pas de mes États; que d'ailleurs je m'en tenais au traité de paix et à toutes les assurances que l'Empereur m'avait données de ne plus penser à la Silésie. »Mais,« dit-il, »le mont Carpathe sépare la Hongrie de la Pologne, et toutes les acquisitions que nous pouvons faire au delà, ne nous sont aucunement avantageuses.« »Mais,« dis-je, »les Alpes vous séparent de l'Italie, et vous ne regardez cependant pas le Milanais et le Mantouan comme des possessions indifférentes.« Cela l'embarrassa un peu; après quoi il reprit ainsi: »Il y aurait un moyen de nous faire un

[1] Nr. 20584. — [2] Vergl. Nr. 20591. — [3] Vergl. S. 711. — [4] In der Mittheilung über die Audienz an Edelsheim (Nr. 20593) findet sich der Zusatz: „Jusques ici tout allait bien." — [5] In der Mittheilung an Edelsheim (Nr. 20593) ist der Satz eingeschoben: „Cette ouverture me parut trop singulière pour ne pas lui faire sentir combien j'avais lieu d'en être surpris." — [6] In der Mittheilung an Edelsheim (Nr. 20593): „du partage de la Pologne".

partage plus avantageux, en nous faisant obtenir des Turcs Belgrade et la Servie.«

Je crus tomber de mon haut à ces paroles, auxquelles je ne pouvais m'attendre d'un allié des Turcs et de cette cour dont la phrase favorite était celle de la balance de l'Orient. Je lui dis en badinant que j'étais bien aise d'apprendre, par ce qu'il venait de me dire, que les Autrichiens n'étaient pas encore circoncis, comme on les avait accusés de l'être,[1] et que c'était aux dépens de leurs bons amis les Turcs qu'ils voulaient prendre leur portion. Il me demanda ce que je pensais de cette idée. Je répondis[2] que je ne croyais pas qu'il fût impossible de la faire réussir. Sur quoi il dit qu'il l'écrirait à sa cour, et que cela lui ferait plaisir.

Vous ne devez pas manquer d'observer, par toutes ces ouvertures, une révolution entière qui s'est faite dans la façon de penser du Conseil de Vienne. Je l'attribue en partie à l'entrée des 40000 Russes en Pologne[3] et en partie à la dernière audience que van Swieten eut à Berlin,[4] où je lui montrai toutes les forces russes et toutes les forces prussiennes prêtes à fondre sur l'Autriche, si elle attaquait le corps de Rumänzow, et où je lui fis sentir que, pour éviter une guerre funeste à la cour impériale, il faillait travailler à rétablir la paix.

Quant aux propositions de troc qu'il m'a faites, je les regarde comme une lourde faute qui décèle leur mauvaise volonté impuissante. Quant à la répugnance que cette cour témoigne de partager avec nous la Pologne, c'est pour ménager les Polonais, sur lesquels ils ont un œil, et pour que toute la haine de cette nation se tourne contre les Russes et nous.

Quant à cette acquisition de Belgrade et de la Servie, je dis à van Swieten qu'il devait se souvenir qu'il y a plus de deux ans que les Russes leur ont offert toutes sortes d'avantages aux dépens des Turcs, qu'ils ont refusés.[5]

J'avoue qu'après toute la conduite que la cour de Vienne a tenue, elle ne mérite pas trop qu'on travaille en sa faveur, et mon sentiment serait de les réduire à un morceau de la Pologne, pour les punir de leur conduite passée. Vous communiquerez toute cette dépêche au comte Panin, et vous me marquerez, en même temps, ce que l'on pense sur ces divers sujets. J'espère de recevoir en peu notre traité signé.

Tout ce que je viens de vous écrire, fait voir clairement que, si la

[1] Der Anfang des Satzes lautet in der Mittheilung an Edelsheim (Nr. 20593): „Je lui répondis que j'étais bien aise d'apprendre par là que les différents bruits qu'on avait répandus sur les étroites liaisons de sa cour avec la Porte, n'étaient point fondés." — [2] In der Mittheilung an Edelsheim (Nr. 20593) ist an dieser Stelle der unten erwähnte Hinweis auf die Ablehnung eines früheren russischen Angebotes eingeschoben. — [3] Vergl. S. 687. — [4] Vergl. Nr. 20547. — [5] Gemeint ist die Anfrage der Russen in Wien betreffend die Leistung der vertragsmässigen Hülfe gegen die Türkei im Frühjahr 1769, vergl. Bd. XXVIII, 505.

Russie et moi, nous tenons fermement ensemble, nous ferons la paix, comme nous la voudrons.

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept: „Au comte Solms"; das Datum und die beiden ersten Zeilen bis zu den Worten „le sieur van Swieten" sind von der Cabinetskanzlei hinzugefügt.

---

20 593. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 5 février 1772.

Votre rapport du 29 de janvier dernier m'a été fidèlement rendu, et mes derniers ordres du 2 de ce mois [1] vous auront déjà appris que j'ai lieu d'être assez satisfait de la réponse de la cour où vous êtes, au dernier mémoire russe. Quoique ne décidant encore rien d'essentiel pour la paix, elle ne laisse cependant pas d'ouvrir la voie à la négociation, et elle est d'ailleurs conçue avec tant de modération que je me promets un assez bon succès de cette dernière.

Mais, le baron Swieten ayant ajouté à la communication de cette réponse qu'il était chargé encore d'autres commissions dont il désirait de s'acquitter dans une audience, [2] je l'ai fait venir ici hier, quoique encore très incommodé de ma goutte, et je veux bien vous confier, sous le sceau du plus inviolable secret, tout ce qui s'est passé dans cette audience. [3]

Die Angaben über die Audienz Swietens stimmen bis auf die in den Anmerkungen 4. 5. 6 (S. 730) und 1. 2 (S. 731) verzeichneten Abweichungen mit der Mittheilung an Solms (Nr. 20 592) überein.

Ce précis de mon entretien avec Swieten vous fera connaître la duplicité extrême de la cour où vous êtes, et combien elle se tourne et retourne de tous côtés pour parvenir à son but. Sa conduite actuelle est diamétralement opposée à celle qu'elle a tenue, lorsqu'on lui a fait les premières ouvertures sur cette négociation, [4] et je vous avoue que je ne me serai jamais attendu à un pareil langage de sa part.

Quoi qu'il en soit, tout ce qui me semble en pouvoir inférer avec certitude, c'est qu'elle ne veut plus la guerre, mais qu'elle se contentera d'un dédommagement proportionné à celui que moi et la Russie, nous prendrons en Pologne, et qu'elle ne cherchera plus de mettre, à l'avenir, de nouvelles entraves à la négociation de la paix entre la Russie et la Porte.

En attendant, je vous recommande fort, et je vous le répète encore une fois, de me garder sur tout ce que je viens de vous confier ci-dessus, le secret le plus absolu et le plus sacré, sans en dire le moindre mot à qui que ce soit, ni même faire seulement semblant, au cas qu'on vous en parle, que vous en êtes informé.

Nach dem Concept.

Federic.

---

[1] Nr. 20 586. — [2] Vergl. S. 711. — [3] Vergl. Nr. 20 591. — [4] Vergl. Nr. 20 111. 20 112.

20594. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 5 février 1772.

Quoique l'ordinaire d'hier ne m'ait apporté aucune dépêche du comte de Solms, je viens cependant de lui faire le supplément ci-joint en copie aux derniers ordres que je lui ai adressés par un courrier, afin d'informer la Russie en détail des propositions singulières que la cour de Vienne m'a fait faire par le baron de Swieten.[1]

La dépêche que je viens de recevoir du baron Edelsheim, m'a même engagé à en faire également confidence à ce ministre par les ordres ci-joints en copie,[2] et il sera tout autant surpris de dévoiler dans ces mêmes propositions les vues de cette cour sur Belgrade et la Servie, dont le prince de Kaunitz a prétendu se défendre à cor et à cri vis-à-vis du ministre de Russie.[3]

Federic.

Nach der Ausfertigung.

20595. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 5 février 1772.

J'ai reçu, avec votre dépêche du 22 de janvier, la copie de celle du 14 de décembre de l'année passée, qui effectivement ne m'était pas parvenue. Je vous ai déjà donné à connaître ci-devant, à ce qu'il me semble, au sujet des plaintes que l'on fait là où vous êtes, à l'égard des livraisons des fourrages pour mes troupes,[4] que je n'y saurais apporter aucun changement. Le général Belling a sous ses ordres une nombreuse cavalerie qui a besoin de subsistance. Dès qu'on fait tant que de rassembler des troupes quelque part, on ne peut s'empêcher également à leur procurer des vivres. D'ailleurs c'est pour argent comptant que se font de notre part ces achats, et vous savez que je suis en quelque façon nécessité de les tirer de ces contrées pour l'approvisionnement de mes provinces qui se trouvent dans la disette. En attendant je veux bien condescendre que le général Belling s'arrange là-dessus, s'il est possible, avec le général Bibikow, en conséquence de la proposition que ce dernier vous a faite à cet égard,[5] et je viens de lui donner des ordres en conséquence. Mais vous n'ignorez pas que les Polonais

[1] Vergl. Nr. 20592. — [2] Vergl. Nr. 20593. — [3] Wie Edelsheim, Wien 29. Januar, berichtete, hatte Kaunitz einer Anspielung Golizyns auf den österreichisch-türkischen Subsidienvertrag entgegengehalten, „qu'il pouvait l'assurer qu'il n'existait rien de tout cela, et que nommément on n'avait aucune vue sur la Servie, comme le public le soupçonnait peut-être". — [4] Benoît berichtete, Warschau 14. December, dass sich die Russen über die preussischen Getreideforderungen in den Woiwodschaften Lencicz und Kujavien, als den einzigen Vorrathskammern für Warschau, beschwerten. — [5] Nach Benoîts Bericht, Warschau 14. December, schlug Bibikow vor, dass Preussen und Russen die Vertheilung der Districte auf ihre Truppen gemeinschaftlich regeln sollten.

sont accoutumés à jeter des cris de tout, et qu'ainsi on doit s'attendre à de tout autre encore, lorsque le corps d'armée qui doit entrer en Pologne, se trouvera ensemble, et que la consommation par là même deviendra bien plus considérable que n'est celle dont ils se plaignent présentement. Outre cela, les Russes n'ayant tout au plus que 1200 hommes de cavalerie aux environs de Varsovie, tandis que mes troupes font un corps approchant de 4000 chevaux qu'on ne saurait laisser manquer de vivres, je ne vois qu'on puisse prétendre avec raison que je change de mesures à cet égard.

Federic.

Nach dem Concept.

20596. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 5 février 1772.

J'ai reçu votre dépêche du 31 de janvier dernier, et je crois vous avoir déjà donné à connaître par mes précédentes que toutes les mesures que l'on prend là où vous êtes, tant pour arrêter les progrès de la disette, que par rapport aux affaires politiques, militaires et autres, sont fausses et tout-à-fait insuffisantes au but proposé. L'argent surtout que l'on ne cesse de prodiguer aux Polonais,[1] est tout-à-fait ridicule. Ce sont des sommes que l'on jette à pure perte dans la rivière, et dont il ne reviendra jamais un sol à l'avantage de la Saxe.

En attendant je suis bien aise que le prince Beloselski ait mande ces particularités à sa cour. Elles ne manqueront pas d'entretenir l'aigreur de la Russie contre la maison électorale, ce qui est un point très essentiel et, par conséquent, nullement à négliger.

Der König verzichtet auf den Ankauf der sächsischen Dragonerpferde (vergl. S. 695) im Hinblick auf deren Alter und die Vollzähligkeit seiner Remonte.

Nach dem Concept.

Federic.

20597. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Potsdam, 5 février 1772.

Il m'est impossible de vous dire autre chose, sur le contenu de votre dépêche du 24 de janvier dernier, sinon qu'il faudra voir de quelle manière les choses se débrouilleront là où vous êtes.[2] En attendant, continuez à être attentif à tout ce qui s'y passera d'intéressant et n'oubliez pas de m'en rendre compte fidèlement. Il se peut que la Diète traînera, à la vérité, quelque temps, mais je suis persuadé qu'elle

[1] 20 Rekruten waren eingekleidet und nach Polen zu den Conföderirten gesandt worden. — [2] Dönhoff berichtete über die von dem französischen und dem russischen Gesandten begünstigten Streitigkeiten zwischen den Parteien im Reichstag. vornehmlich um die Fassung der Versicherungsacte, die Gustav III. vor der Krönung zu unterzeichnen und zu beschwören hatte.

n'apportera guère de changement essentiel à la forme présente du gouvernement, et que peut-être même elle se terminera tout d'un coup, lorsqu'on y pensera le moins. C'est tout ce que j'ai à vous dire.

Nach dem Concept. Federic.

20598. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE SUÈDE A BERLIN.

[Potsdam] 6 février 1772.

Ma très chère Sœur. Délivré de mes maux et de la fièvre, dont il ne me reste que la faiblesse, je fais le premier usage de ma convalescence pour vous remercier, ma chère sœur, de la part que vous avez daigné prendre à l'existence d'un vieux corps cacochyme et qui menace ruine depuis quelque temps. Je souhaiterais que mon individu pût au moins vous être utile pour contribuer en quelque chose aux desseins d'établissement que votre viduité vous oblige de faire,[1] et je crains encore que mon peu de crédit ne sera pas suffisant pour vous rendre tous les services que je désirerais. On m'écrit de Suède que la Diète devient un chaos[2] dont on aura bien de la peine à débrouiller la confusion. Je crois que mon destin a voulu que je fusse toute ma vie en opposition contre de mauvaises têtes, dont je ne saurais venir à bout; tous les obstacles qui se sont présentés dans ma vie politique, ne sont venus que de là. On viendrait plutôt à bout des travaux d'Hercule, je nettoierais plutôt les étables du roi Augie que de faire entendre raison à des Suédois et principalement à une Diète. Cependant il n'est rien que je n'entreprenne pour vous, ma chère sœur, et quand même je ne réussirais pas entièrement, vous ne pourrez au moins jamais me reprocher d'avoir manqué de vigilance, d'activité et de zèle pour vos intérêts. Je suis avec la plus haute considération et la tendresse la plus parfaite, ma très chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

20599. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 6. Februar 1772.

Nach Eurem Bericht vom 3. Januarii führet die Pforte immer die alte Sprache in Ansehung der mit Russland einzugehenden Friedensnegociation,[3] und Ich beziehe Mich hierunter auf Meine Ordre vom

[1] Vergl. Nr. 20581. — [2] Vergl. Nr. 20597. — [3] Zegelin berichtete, dass die Pforte bei ihrem „Ultimatum" beharre, keinerlei Landabtretung zu machen; die Friedensverhandlung würde nur in dem Fall „noch diesen Winter" zu Stande kommen, „dass Russland von dem Démembrement abgehet, oder dass der wiener Hof seine Gedanken ändert und den Türken endlich declariren lässt, dass sie ihren Frieden mit Russland [schlössen], so gut als sie machen könnten".

19. ejusdem.[1] Seit Erlassung dieses Euren Berichts aber werden Euch verschiedene nähere Ordres zugekommen sein, aus welchen Ihr des mehreren ersehen haben werdet, was wegen eben dieser Negociation für Veränderungen vorgefallen sind. Insbesondere wird Euch die vom 29. Decembris vorigen Jahrs[2] belehrt haben, dass es vor der Hand zu Beförderung dieses Friedensgeschäfts auf einen zu schliessenden Waffenstillstand ankommet, und es ist nunmehro damit sogar so weit gekommen, dass Oesterreich selbst sich bei der Pforte dahin bearbeiten will, um solchen zu Stand zu bringen.[3] Ich will dahero auch, dass Ihr in diesem Punkt mit dessen dortigem Minister nur immer de concert gehen möget; jedoch will Ich Euch dabei zugleich nicht verhalten, dass eben dieser Hof sehr grosse Lust hat, bei dieser Friedensunterhandlung Belgrad und die ganze ottomannsche Provinz Servien der Pforte abzuzwacken und an sich zu bringen.[4] So gewiss diese Absicht des wienerschen Hofs ist, so wenig müsst Ihr doch selbst der Pforte davon Eröffnung thun; könntet Ihr aber dagegen bei derselben unter der Hand durch andere sichere Leute und ohne dass Ihr hierbei im geringstem erscheinet, darüber einigen Verdacht gegen Oesterreich erwecken, so würde dies gewiss so übel nicht sein und dieselbe vielleicht bewegen, den russischen Friedensvorschlägen unmittelbar Gehör zu geben.

Uebrigens wird nunmehro bald zu erfahren sein, wozu sich die Pforte in Ansehung dieses Friedensgeschäfts entschliessen wird, und da Ich für Mein Theil es gar zu gerne sehen werde, dass solches, es sei durch einen förmlichen Congress oder auf eine sonst gefällige Art, je eher je lieber zu Stand komme, so werdet Ihr Euch dahin nach Eurem bestem Vermögen bearbeiten und keine Mühe sparen, um die Ruhe wiederherzustellen.

Friderich.

Nach dem Concept.

20600. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 6 février 1772.

A peine avais-je écrit mes ordres d'hier[5] que je reçus des lettres de Constantinople en date du 3 de janvier dernier.[6] Je vous en adresse ci-joint une copie pour en faire l'usage ordinaire. Ne soyez cependant pas surpris de ce que la Porte continue à tenir le même langage. Au départ de ce rapport elle n'était pas encore instruite des modifications que la Russie a admises dans ses conditions de paix;[7] elle l'aura été depuis, et c'est ce qui me fait espérer que, malgré toutes ces difficultés, elle ne tardera pas de prendre d'autres sentiments et de consentir, sans

[1] Nr. 20544. — [2] Nr. 20493. — [3] Vergl. S. 711. — [4] Vergl. S. 728. — [5] Nr. 20592. — [6] Vergl. Nr. 20599. — [7] Vergl. S. 647.

plus demander délai, à la négociation de paix. Je crois même que, si la Russie avait un homme adroit et entendu à Constantinople, ses intrigues secrètes ne manqueraient pas de réussir et d'engager même la Porte à s'arranger avec elle sans le concours de la cour de Vienne.

Nach der Ausfertigung. **Federic.**

20601. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Sandoz berichtet, Paris 26. Januar: „L'harmonie qui subsiste entre ces deux cours,[1] est singulière; elle est établie sur la crainte réciproque d'une guerre. L'Espagne est, dans ce moment, le mobile de leurs alarmes, elle ne cesse de les harceler et de leur faire avouer continuellement leurs dispositions pacifiques. Ainsi le système du pacte de famille, considéré autrefois, dans sa naissance, comme très formidable, se réduit aujourd'hui à l'union des cours de Vienne et de Madrid. Celle de Versailles, qui semblait en être la première base et le premier fondement, est en froideur avec l'une et en mésintelligence avec l'autre. C'est de ce délabrement même des parties contractantes que j'estime pouvoir conclure que la France n'est point en état de pouvoir former aucun nouveau système politique; elle est dans la nécessité de rester attachée à la cour de Vienne pour n'être point abandonnée par l'Espagne, et de même de rester attachée à l'Espagne pour n'être point abandonnée par la cour de Vienne."

Potsdam, 7 février 1772.

J'ai reçu votre dépêche du 26 de janvier dernier, et la France et l'Angleterre n'ont qu'à se consoler mutuellement d'être déchues du crédit dont elles jouissaient autrefois dans les affaires générales de l'Europe. Il ne leur en reste absolument que le souvenir, et elles n'y ont plus la moindre influence. C'est un effet naturel de leur faiblesse et qui, surtout quant à la France, ne saurait aller qu'en augmentant par l'épuisement total de ses finances. En effet, tout ce qui m'en revient, indique assez leur dérangement complet, et il ne reste à cette couronne que des palliatifs pour se traîner tellement quellement jusques à ce qu'enfin la dernière planche pour se sauver du naufrage, lui manque également, et qu'elle se voie forcée de faire banqueroute.

Pour ce qui est de l'harmonie entre la cour où vous êtes, et celle de Madrid, je ne suis nullement surpris de l'altération qu'on y remarque. Si l'Espagne est de mauvaise humeur contre la France, elle en a assurément grand sujet. Celle-ci l'a non seulement engagée à céder en tout aux prétentions de l'Angleterre, mais tout le reste de sa conduite a dû la révolter, et je n'y vois au moins rien qui eût pu réchauffer la bonne harmonie entre ces deux cours.

Au reste, les gazettes parlent beaucoup des réformes de Sa Majesté Très-Chrétienne dans ses dépenses. Elles ne les renferment pas seulement dans son domestique,[2] mais leur donnent une bien plus grande étendue. J'ai d'autant plus de peine à y ajouter foi que le goût de

[1] England und Frankreich. — [2] Vergl. S. 708.

Sa Majesté Très-Chrétienne pour la dépense m'est connu, tout comme les grands ménagements qu'on doit, à cet égard, à ceux qui entourent ce Prince. Marquez-moi donc ce qu'il y a de vrai dans tous ces différents avis, et, au cas qu'on vous demande des nouvelles de ma santé, bornez-vous à répondre que je ne discontinuais point d'être tourmenté de la goutte.

Federic.

Nach dem Concept.

20602. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 7 février 1772.

Vos dépêches du 21 et du 24 de janvier dernier me sont entrées à la fois, et la cour où vous êtes, n'a qu'à rester inébranlablement attachée à son système pacifique, sans prendre la moindre part aux affaires du Continent.[1] Je lui suis garant qu'on n'y remarquera pas seulement qu'elle manque au gouvernail, et que même les affaires politiques s'en ressentiront plutôt en bien qu'en mal.

Quant à la princesse douairière de Galles, il faut voir quelle impression fera sur son état la grande révolution qui est arrivée, en dernier lieu, à la cour de Copenhague,[2] et si, après une humiliation aussi éclatante de sa vanité, elle ne se dégoûtera pas de se mêler des grandes affaires de l'Europe.

Federic.

Nach dem Concept.

20603. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 7 février 1772.

Les plaintes que les évêques de Warmie et de Culm,[3] les palatins de Culm et de Marienburg[4] et le castellan de Danzig[5] m'ont adressées, sous le 31 janvier dernier, contre mes généraux de Thadden et de Belling, étant, pour la plus grande partie, relatives aux livraisons que mesdits généraux sont autorisés d'exiger, tant pour faire subsister les troupes sous leurs ordres, que pour faire quelques amas de seigle pour les besoins de mes provinces, ceux-ci cependant contre de l'argent comptant, vous jugez bien que je ne saurais y porter beaucoup d'attention. En vous faisant donc tenir ici la lettre qu'ils m'ont écrite à ce sujet,

[1] Maltzan berichtete, London 24. Januar, über die Thronrede Georgs III. nach Wiedereröffnung des Parlaments: „Ce discours semble devoir ouvrir les yeux à la cour de Pétersbourg, qui doit voir clair sur ce qu'elle peut attendre de la part de celle-ci, après les assurances si positives qu'elle a données du trône de ne point être enveloppée dans la guerre. Le ministre de Russie en a été peu édifié." — [2] Vergl. S. 697. — [3] Krasicki und Baier. — [4] Die Grafen Franz und Michael Czapski. — [5] Pruszak.

mon intention est que vous fassiez expédier à ma signature une réponse en termes très vagues où on leur dira que je ferais examiner leurs plaintes et tâcherais d'y remédier, en autant que la subsistance de mes troupes en Pologne ne rendait pas ces livraisons nécessaires.[1]

Nach der Ausfertigung. Federic.

20604. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 6. Februar, auf den Erlass vom 5.[2]: „Si j'ai été surpris de tout ce que Votre Majesté m'a fait l'honneur de me dire Elle-même des ouvertures du baron de Swieten, je l'ai été encore davantage en apprenant par la dernière dépêche du baron d'Edelsheim le langage tout opposé que le prince Kaunitz a tenu au ministre de Russie au sujet de la Servie.[3] Ces variations et ces contradictions continuelles prouvent bien que la cour de Vienne se trouve dans une situation fort embarrassante, et que le prince Kaunitz ne sait comment se retourner pour l'en faire sortir avec honneur et avec avantage et pour amener les choses au point où il les désire."

Potsdam, 7 février 1772.

Je pense à peu près comme vous dans votre rapport d'hier sur les dispositions de la cour de Vienne et sur la conduite de son premier ministre, le prince de Kaunitz. Je sens combien ce dernier doit être embarrassé de voir son plan dérangé et de se trouver obligé de céder aux circonstances. Mais quels que puissent être les projets qu'il roule dans sa tête, je crois cependant entrevoir assez qu'il n'en veut point découdre, et cette persuasion me suffit pour me tranquilliser et pour bien espérer de la tournure que nos affaires prendront. En effet, pourvu que nous tenions ferme, la Russie et moi, et que mon traité avec cette dernière soit signé, il faudra bien que la cour de Vienne s'accommode, et qu'elle se contente, à la fin, bon gré mal gré de la portion qui lui sera assignée de la Pologne.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

20605. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 7. Februar, auf einen nicht vorliegenden Erlass vom 6., mit Abschriften der Erlasse an Zegelin und Solms vom gleichen Tage:[4] „Je ne puis que souscrire au jugement que [Votre Majesté] y porte sur la façon de penser du ministère ottoman relativement à la négociation de la paix. Les difficultés que la Porte fait jusqu'ici, et

Potsdam, 8 février 1772.

Votre rapport d'hier est une nouvelle preuve que nous nous rencontrons très bien dans nos jugements sur la négociation de la paix entre la Russie et la Porte. En effet, après la renonciation de la Russie sur la Moldavie et la

[1] Die demgemäss im Ministerium in Form eines Handschreibens aufgesetzte Antwort ist Berlin 9. Februar datirt. — [2] Vergl. Nr. 20 594. — [3] Vergl. S. 733. Anm. 3. — [4] Nr. 20 599 und 20 600.

qui sont, en grande partie, l'effet des insinuations des Autrichiens, disparaîtront insensiblement, lorsqu'on aura appris à Constantinople que la cour de Russie se désiste de ses prétentions sur la Moldavie et la Valachie, et que l'internonce de la cour de Vienne commencera lui-même à changer de langage et à insister sérieusement sur l'armistice et sur le congrès. Je ne vois pas comment les Turcs pourraient, dans ces circonstances, se refuser à une négociation que leur situation actuelle doit leur faire désirer, et je m'attends, par conséquent, que le mois prochain ne se passera pas, sans que Votre Majesté reçoive des nouvelles toutes différentes et qui annonceront des dispositions plus pacifiques."

Nach der Ausfertigung.

Valachie les plus grandes difficultés qui s'opposaient au succès de cet important ouvrage, me paraissent entièrement écartées, et il ne nous reste qu'à le polir pour le porter à sa perfection.

Tout ce que je souhaite, dans le moment présent, c'est la prompte signature de ma convention secrète avec la Russie. Je l'attends dans peu, et les facilités que j'y ai apportées,[1] me font présumer qu'elle ne saurait plus rencontrer de grandes difficultés. Peut-être en saurons-nous davantage à la fin de ce mois ou au commencement de mars au plus tard.

Federic.

20606. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A BERLIN.

[Potsdam] 8 février [1772].

Mon cher Frère. Je viens de recevoir votre lettre[2] avec bien du plaisir, mais je crois, mon cher frère, que vous serez peut-être surpris, autant que je l'ai été, en entendant la commission dont van Swieten était chargé.[3] Les compliments à part, il débuta par me dire que, pour éviter toute mésintelligence qui pourrait naître par des mésentendus, il serait bon de se concerter sur ce qu'on voulait démembrer de la Pologne, et qu'il fallait surtout convenir d'une égalité, pour qu'aucune des puissances n'eût de l'avantage sur l'autre. Je lui répondis que j'acquiescerais volontiers à cette loi, et que la cour de Vienne trouverait de quoi l'accommoder, dans les palatinats de Léopol[4] et dans le voisinage de la Hongrie. Sur quoi il me fit une grande dissertation sur le mont Carpathe, qui les empêchait d'avoir des possessions au delà. Je repartis que je croyais qu'ils seraient très fâchés qu'on voulût leur ôter le Milanais, quoiqu'il était séparé d'eux par les Alpes. Sur quoi il reprit qu'il y aurait peut-être un autre moyen d'accommoder sa cour, qui serait par un troc. »Et comment?« dis-je. »Nous vous céderions«, dit-il, »toute notre possession de la Pologne contre la comté de Glatz.« Je repartis que j'avais peine à croire que ce fût un ministre autrichien qui tînt de tels propos après la paix de Hubertusburg et

[1] Vergl. Nr. 20584. — [2] Liegt nicht vor. — [3] Vergl. Nr. 20591. — [4] Lemberg. In der Vorlage verschrieben: „Léopont".

toutes les assurances que l'Empereur lui-même m'avait données d'oublier à jamais toutes les cessions qu'il m'avait faites; que ce serait des propositions à me faire, si j'avais la goutte à la cervelle, mais que, ne l'ayant qu'aux jambes, il fallait briser là-dessus. Enfin, sa dernière proposition fut donc que, pour faire avoir à sa cour une portion dont elle fût contente, il fallait lui procurer des Turcs la cession de Belgrade et de la Servie. Je lui répondis qu'il y avait longtemps que l'impératrice de Russie leur avait offert un tel dédommagement,[1] et que je ne savais pas si à présent elle serait encore d'humeur d'y acquiescer; cependant, que je sonderais le terrain pour savoir ce qui pourrait en résulter, mais, cependant, que je croyais la chose faisable.

Vous voyez par là, mon cher frère, que le projet du prince Kaunitz est dérangé, et que, ne pouvant l'exécuter, il se tourne à présent de tous côtés pour procurer à sa cour ce qu'il pourra attraper; mais j'avoue qu'il y a de la perfidie de sa part d'arracher à ceux qui s'étaient confiés en lui, qui avaient choisi l'Empereur pour médiateur, un morceau qui les dépouille autant en Hongrie que les Russes les affaiblissent en Tartarie. Cette mauvaise foi doit faire que jamais personne ne [se] fie à cette cour, tant que cet homme la gouvernera. Je passe tout cela, et, quant à nous, ce qui me console de tout, c'est que je suis à présent sûr que ces gens craignent la guerre et passeront par tout ce qu'on voudra, pour l'éviter.

Voilà, mon cher frère, de la politique à la Kaunitz; pour moi, je suis bien aise que ces négociations ne soient plus fréquentes, car à force de négocier avec des fripons, je craindrais de le devenir moi-même. Je suis avec toute la tendresse possible, mon très cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

20607. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE SUÈDE A BERLIN.

Königin Ulrike schreibt, [Berlin] 7. Februar: „Je vois que le comte Dönhoff vous a instruit des troubles et de la confusion qui règne en Suède;[2] mes lettres me font un tableau effrayant de la situation des affaires, et je ne puis nier que celle du Roi mon fils ne me paraisse des plus critiques. Il n'y a que trois choses, à vue de pays, que je prévois [qui] puisse[nt] arriver: la première que la Diète se rompe, sans que le Roi ait signé l'acte de l'assurance[3] et sans couronnement; l'autre que les ordres se réunissent, ce qui ne paraît pas vraisemblable, et la troisième une révolution dont l'incertitude de l'évènement est toujours douteuse et dangereuse.

Pour ce qui regarde mes affaires, je ne puis m'attendre à aucune résolution aussi longtemps que les esprits sont dans cette agitation; mais si vous daignez, mon très cher frère, approuver le mémoire que Schwerin a remis au comte Finck,[4] et ordonner au comte Dönhoff d'en faire usage, dans votre nom, au moment qu'il jugera

[1] Vergl. S. 731. Anm. 5. — [2] Vergl. S. 734. 735. — [3] Vergl. S. 734. — [4] Vergl. Nr. 20581 und 20608.

le plus convenable; si vous me permettez d'oser ajouter s'il pouvait consulter sur cette affaire le sénateur Ulrich Scheffer, qui est de mes amis, et qui pourrait l'avertir du moment favorable où il pourrait agir, j'ai lieu d'espérer que ce qui me regarde, pourrait prendre une meilleure tournure. Je remets cependant tout ce qui me regarde, entièrement à votre décision, comme l'arbitre de mon sort."

Königin Ulrike schreibt über die Akademiesitzung vom 27. Januar, der sie beigewohnt hat, „comme une profane indigne de ce sanctuaire": „M. Formey ouvrit la séance par un petit »discours«, qui aurait été très bien, s'il en avait retranché tout ce qui me regarde. Il fut suivi par un autre sur l'utilité des sciences et des arts.[1] J'y prêtai toute mon attention, et à la beauté du style, à la force de la raison, aux connaissances infinies et surtout à ce génie supérieur qui embrasse tout à la fois, je crus y reconnaître l'auteur. J'en fus convaincu, lorsque, parlant de mon fils, il daigne honorer la mère; je me dis: Ce ne peut être qu'un tendre frère."

[Potsdam] 8 février [1772].

Ma très chère Sœur. Vous pouvez compter, ma chère sœur, que votre volonté sera accomplie de ma part,[2] et qu'il ne tiendra pas à moi que les choses ne soient réglées en Suède à votre plus grand avantage.

Pour moi, qui ne connais pas les chefs de parti, les têtes les plus remuantes, les plus cabalantes de la Suède, je ne puis juger de vos Diètes que selon l'ancien train qu'elles ont pris depuis longtemps, et si vous me permettez, ma chère sœur, de vous dire ce que j'en pense, je crois que la montagne en enfantement accouchera d'une souris; beaucoup de bruit, peu de besogne; à la fin on s'accommodera tellement quellement. Le Roi sera couronné; les trois ordres obtiendront quelque chose, et chacun s'en retournera chez soi, et [à] la Diète qui suivra celle-ci, ce sera la puissance qui voudra bien jeter de l'argent par la fenêtre et en répandre en Suède, qui aura le plus gros parti, et qui placera le plus qu'elle pourra, de ceux de sa faction dans le Sénat. C'est-là le train ordinaire, et avant qu'il n'arrive pas quelque révolution politique dans le monde, ou bien à moins qu'un esprit inquiet, entreprenant, audacieux ne s'élève en Suède, les choses iront à peu près de même.

Vous avez, ma chère sœur, bien de l'indulgence pour votre patrie; vous entendez[3] d'assez mauvais discours académiques — peut-être aussi ennuyeux que des sermons — avec une patience angélique, et vous pardonnez aux auteurs l'ennui qu'ils vous causent, en faveur de l'admiration qu'ils ont pour votre personne. Votre modestie les a retenus dans des bornes qu'ils auraient franchies hors de votre présence.

Ma santé à laquelle vous daignez vous intéresser, reprend un peu, et il est assez plaisant qu'un vieillard de 60 ans vous marque qu'il commence à marcher à la lisière; peut-être serai-je obligé de rapprendre l'abc, d'aller à l'école; quant au maître de danse, j'en aurais besoin,

[1] Der von dem König verfasste „Discours de l'utilité des sciences et des arts dans un État" ist abgedruckt in den Œuvres, Bd. 9, S. 169—180. — [2] Vergl. Nr. 20608. — [3] Vorlage: „attendez".

cependant difficilement me rapprendrait-il à faire la révérence. Voilà, ma chère sœur, les nouvelles de mon infirmerie; mais sain ou malade, rien que la mort ne m'empêchera d'être avec toute la considération et le plus tendre attachement, ma très chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung im Klinckowström'schen Familienarchiv zu Stafsund. Eigenhändig.

20608. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

Finckenstein und Hertzberg berichten, Berlin 7. Februar: „Le sénateur comte de Schwerin vient de nous fournir par ordre de Sa Majesté la reine de Suède divers éclaircissements sur l'affaire de son douaire.[1] Comme il a fallu entrer en discussion de plusieurs choses qu'on a avancées en Suède pour justifier le projet du douaire, formé par le parti qui domine à la Diète, nous avons fait usage de ces éclaircissements dans un mémoire dont le comte de Dönhoff aurait à se servir pour sa seule direction. Nous y avons joint une dépêche [d. d. Berlin 8. Februar] qui contient plusieurs points d'instruction relatifs à la même affaire."

[Potsdam, février 1772.]

Ma sœur voudrait que Dönhoff consultât Ulrich Scheffer, pour qu'il prenne bien son moment et ne présente pas son mémoire à contre-temps.[2] Ajoutez ceci en apostille.

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung auf dem Berichte der Minister.

20609. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Potsdam, 9 février 1772.

Malgré toutes les agitations qui, selon le contenu de votre dépêche du 28 de janvier dernier, ne cessent de se manifester là où vous êtes, entre les états de la Diète,[3] je crois néanmoins ne pas me tromper en persévérant dans l'idée que je vous ai constamment donnée à connaître sur ce sujet, qu'il ne résultera vraisemblablement rien d'essentiel de tous leurs débats, mais qu'ils s'accommoderont insensiblement d'une manière pacifique, et qu'à la fin les choses y resteront, sans subir la moindre innovation, sur l'ancien et même pied où elles se trouvent actuellement. C'est tout ce que j'ai à vous dire.

Federic.

Nach dem Concept.

---

1 Vergl. Nr. 20581 und 20607. — 2 Vergl. Nr. 20607. — 3 Vergl. S. 734.

20610. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A COPENHAGUE.

Potsdam, 9 février 1772.

Après m'avoir rendu compte des évènements qui ont eu lieu depuis la révolution arrivée là où vous êtes,[1] que votre dernière dépêche du 1er de ce mois renferme, je m'attends d'apprendre, dans peu, de vous le sort que l'on prépare à Struensee. Marquez-moi si c'est l'échafaud, la roue ou tel autre traitement qu'on lui destine. Et, en attendant que vous soyez en état de dire quelque chose avec précision à cet égard, n'oubliez pas de me mander également si on ne parle pas de vouloir rappeler le comte de Bernstorff. Je doute fort que cela arrive; le comte de Rantzau[2] n'étant nullement de ses amis,[3] il n'y a pas d'apparence que l'on voie reparaître cet ancien ministre danois sur la scène.

Federic.

Nach dem Concept.

20611. AN DEN GENERALMAJOR VON BELLING.

Potsdam, 9. Februar 1772.

Mein Resident in Danzig, der Geheime Rath Tietz, hat Mir angezeiget, wie die Hemmung der Getreidezufuhren zur Stadt, die Ihr selbst im Danziger Territorio zu verfügen Euch beigehen lassen, einen Aufruhr in der Stadt verursachet habe, der leicht zu Excessen und Thätlichkeiten ausbrechen dürfte. Mein Euch geschehener Auftrag, die Ausfuhre des Getreides aus dem polnischen Preussen nach Danzig zu behindern, ausser dass solches auf das Danziger Stadtterritorium gar nicht zu ziehen ist, verstehet sich nur in der Maasse, so viel nämlich solches auf einer guten Art, nämlich durch Vorkauf, Erschwerung sothaner Ausfuhre und überhaupt insoweit es ohne Aufsehen unter der Hand geschehen kann, keinesweges aber mittelst Anwendung ausdrücklicher Verbote und öffentlicher Gegenveranstaltungen. Ich will also, dass Ihr gedachten Meinen Auftrag auch nur in jetzt gedachter Art zur Ausführung zu bringen suchen, alle andere dagegen genommene Maassregeln aber sofort wieder abstellen und aufheben, auch die desfalls ausgestellte Husarenposten und Patrouilles ohne allen Zeitverlust einziehen und abgehen lassen sollet.

Friderich.

Nach dem Concept.

---

[1] Arnim berichtete über die Wiederherstellung des Geheimen Raths, die Neubesetzung des Kriegsdirectoriums und die Behandlung Struensees und seiner Mitschuldigen. — [2] Graf Rantzau war sofort nach der Revolution zum Mitglied des Geheimen Raths und zum General der Infanterie ernannt worden. — [3] Vergl. Bd. XXV, 243.

20612. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 9 février 1772.

Je vois, par votre rapport du 24 de janvier dernier, que nous sommes presque d'accord sur tous les points de notre négociation.[1] Je vous ai dépêché un courrier d'ici, il y a quelques jours, et je ne doute pas que vous ne l'ayez reçu, avant que mes présents ordres vous parviennent. Vous aurez vu par les ordres dont je l'ai chargé,[2] que je cède sur tous les points où l'on peut céder, et que, par conséquent, il ne se rencontre plus de difficultés, mais que plutôt notre convention secrète pourra se signer tout de suite.

En attendant, je m'étonne qu'en Russie l'on ne comprenne point du tout mes idées sur l'armée d'observation.[3] Celle-ci se trouvant assemblée en Pologne sur le chemin de la Hongrie que j'ai indiqué,[4] il est impossible aux Autrichiens de pénétrer dans la Valachie et Moldavie. Ils agiraient effectivement avec la plus grande imprudence du monde, s'ils ne faisaient pas attention à un corps qui pourrait, tout de suite, les prendre à dos, et c'est ce qu'un général sensé ne doit jamais hasarder. La position de ce corps rendra, tout de même, impossible toute diversion des Autrichiens en Valachie et Moldavie. Elle les forcera même de défendre leur frontière vers la Pologne, et vous comprenez que, si néanmoins ils voulaient envoyer dans ces deux provinces un corps de 20000 hommes, l'armée d'observation serait toujours à portée d'en détacher un nombre pareil pour le joindre au maréchal comte de Rumänzow. Telle est mon idée relativement à ce corps d'observation, et je suis fâché qu'on ne l'ait pas bien comprise à la cour où vous êtes. Si la chose vient à l'exécution, et si la Russie m'envoie alors un général pour se concerter avec moi à ce sujet, pour peu qu'il soit intelligent, il la comprendra facilement et la trouvera très conforme aux intérêts de sa cour.

D'ailleurs, je ne vous répète point ici ce que je vous ai déjà marqué par mon dernier courrier, et je suis plutôt assuré qu'à son arrivée le traité aura pu être signé.

Enfin, je me réfère également, pour le reste, à mes autres ordres que je vous ai adressés. Ils vous auront appris, entre autres, l'étrange

[1] Solms berichtete auf Grund eingehender Mittheilungen Panins: „Les sentiments du Conseil reviennent presque en entier à ce qu'il m'a dit comme son opinion personnelle" (vergl. Nr. 20584). — [2] Vergl. Nr. 20584. — [3] Solms berichtete, Panin und der Conseil seien der Ansicht, „que, quoiqu'on ferait son possible pour conserver en entier ce corps en Pologne, cependant les circonstances pourraient demander qu'on fût obligé d'en détacher une partie, surtout après la séparation des auxiliaires de Votre Majesté, pour agir en Hongrie ou en Moldavie . . ., de sorte qu'il paraissait impossible que sa destination fût terminée aussi positivement que Votre Majesté l'exigeait dans Son projet pour l'article secret (vergl. S. 646), et qu'on espérait à cause de cela qu'Elle aurait la grâce de le modérer". — [4] Zwischen Krakau und Sandomir, vergl. S. 417.

révolution qui s'est faite dans la façon de penser du prince de Kaunitz,[1] de sorte qu'à présent vous pouvez compter que les négociations de paix iront tout de suite, et que l'Autriche même sera obligée de coopérer à la pacification de la Pologne, si nous l'exigeons.

Quant à vos affaires particulières,[2] je prendrai soin qu'il ne vous arrive aucun dommage de la part de ma banque.[3] Vous savez, d'ailleurs, que je vous ai promis une gratification,[4] dont je m'acquitterai envers vous, dès que notre traité sera en règle, et vous n'avez qu'à me dire où vous voulez que l'argent vous soit assigné.

Nach dem Concept.

Federic.

20613. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 9 février 1772.

Votre rapport du 1er de ce mois m'est bien parvenu, et comme mes derniers ordres[5] vous ont déjà mis au fait de la façon de penser actuelle de la cour où vous êtes, je n'ai aujourd'hui rien à y ajouter. Sans doute que vous aurez été tout aussi surpris que moi de sa perfidie insigne envers les Turcs. Pour moi, j'ai cru tomber de mon haut de voir une puissance que la Porte avait appelée à être médiatrice, et qui, en cette qualité, aurait dû prendre ses intérêts à cœur, être la première à vouloir la dépouiller d'une partie de ses provinces et l'incorporer à ses domaines. C'est un échantillon dont on peut inférer le peu de fond qu'il y a à faire sur cette cour, et dont vous pouvez, à la vérité, faire confidence sous le sceau du plus grand secret au ministre de Russie, mais dont vous vous garderez bien de parler à toute autre personne.

Quoi qu'il en soit, je me flatte qu'elle sera au moins satisfaite de la dernière audience que j'ai donnée à son ministre le baron de Swieten,[6] et de la manière dont je me suis expliqué sur ses différentes propositions.

Pour mon particulier, je suis très charmé de la tournure pacifique et favorable que les affaires ont prise. Les négociations de paix iront par là grand train, et vous verrez que l'Autriche sera obligée, en cas de nécessité, de coopérer même à pacifier la Pologne et à contraindre

[1] Vergl. Nr. 20 592. — [2] Solms beschwerte sich über das Vorgehen der Bank gegen ihn und erneuerte seine Bitte an den König um Uebernahme seines Capitals (vergl. S. 662). — [3] Am 13. übersendet der König den Bericht des Ministers von der Schulenburg, d. d. Berlin 11. Februar, in welchem das Verfahren der Bank gerechtfertigt wird, an Solms abschriftlich mit dem Zusatz: „Selon toutes les lois et usances de commerce, vous ne sauriez jamais pousser vos prétentions aussi loin que vous faites. En y réfléchissant donc de sang froid, vous serez obligé de convenir qu'on ne vous fait aucun tort, et que la procédure qu'on a observée envers vous, est en tout exactement conforme à la justice et à l'équité." — [4] Vergl. Bd. XXX, 469. — [5] Nr. 20 593. — [6] Vergl. Nr. 20 591.

les Confédérés. Tout repose, à l'heure qu'il est, sur l'accueil que la Russie fera aux propositions autrichiennes, et sur le parti qu'elle prendra en conséquence. Dès que je l'apprendrai, je vous en ferai part, et, en attendant, donnez-moi une idée plus nette du *Kammerfest* auquel vous avez assisté, et que je crois analogue à ce qui se nomme, à ma cour, appartement.[1]

Federic.

Nach dem Concept.

20614. AN DEN GENERALMAJOR VON DALWIG.

Potsdam, 9. Februar 1772.

Ich habe Euren Grenzrapport vom 3. dieses erhalten, und so viel die Mir darin gemeldeten Nachrichten von dem Eifer, womit österreichscher Seits die Füllung der Magazine, auch die Werbung betrieben wird, auch Aufmerksamkeit zu verdienen scheinen, so unbedeutender werdet Ihr alle diese Anstalten verhoffentlich bald gewahr werden.

Friderich.

Nach dem Concept.

20615. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 9 février 1772.

La dernière dépêche que je viens de recevoir du comte de Solms en date du 24 de janvier,[2] ne me laisse plus aucun doute sur la prompte signature de notre convention secrète, et après les derniers ordres que je lui ai adressés par un courrier,[3] je ne vois absolument pas ce qui pourrait en retarder la conclusion. En attendant, on n'a pas bien compris mes idées sur le corps d'observation en Pologne, et c'est ce qui m'a engagé à les mieux expliquer dans les nouveaux ordres ci-joints en copie, auxquels j'ajoute encore ceux que je viens d'adresser au baron Edelsheim à Vienne,[4] afin de vous entretenir dans une connaissance suivie de ma correspondance avec ces deux ministres.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Wie Edelsheim, Wien 19. Februar, antwortete, waren im Gegensatz zu den officiellen, wöchentlich einmal im Carneval stattfindenden Hofbällen die „Kammerfeste" besondere Tanzfestlichkeiten, „où Leurs Majestés Impériales se sont réservé de n'admettre, sans égard à aucune étiquette, que ceux qu'elles jugeront à propos de nommer". — [2] Vergl. Nr. 20612. — [3] Vergl. Nr. 20584. — [4] Vergl. Nr. 20612 und 20613.

20616. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 10 février 1772.

Mes ordres d'hier[1] vous auront déjà appris que je suis dans la même attente favorable que vous, dans votre rapport du même jour, au sujet de ma convention secrète avec la Russie. Les dépêches de mon dernier courrier[2] ne laissant plus rien à désirer à cette dernière à cet égard, la signature de cette convention ne rencontrera plus le moindre délai, et comme ce courrier a suivi immédiatement celui du baron de Swieten,[3] il se pourrait peut-être bien qu'elle ait eu lieu encore, avant que cette cour soit instruite de la révolution arrivée dans la façon de penser du prince de Kaunitz.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

20617. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 11 février 1772.

Je ne connais rien de plus analogue que nos sentiments réciproques tant sur ma convention secrète avec la Russie que sur le changement total des principes et du langage du prince de Kaunitz.[4] Peu de semaines nous éclairciront ce phénomène politique, et si, comme j'ai tout lieu de m'y attendre, ma convention se signe dans cet intervalle, je regarderai le dénoûment du reste avec beaucoup de tranquillité.

Nach der Ausfertigung.

Federic.

20618. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A BERLIN.

[Potsdam] 11 février 1772.

Mon cher Frère. J'ai bien cru que vous seriez étonné, mon cher frère, des changements arrivés dans le système du prince Kaunitz;[5] ce qu'il y a d'heureux, c'est que ces changements sont avantageux pour nous. Je suis aussi entièrement de votre avis que le projet des Autrichiens ne rencontrera pas de grandes difficultés à Pétersbourg, pourvu que ces Autrichiens obligent la Porte à faire la paix comme les Russes le désirent.

[1] Nr. 20615. — [2] Nr. 20584. — [3] Vergl. S. 712. — [4] Finckenstein berichtete, Berlin 10. Februar, auf den Erlass vom 9. (vergl. Nr. 20615): „Il n'y a plus rien qui puisse arrêter la conclusion du traité. Je regarde donc cette importante négociation comme terminée, et il ne reste qu'à voir de quelle manière se débrouillera le nouveau système du prince Kaunitz et ce qu'on dira à Pétersbourg en y apprenant ce revirement total de principes et de langage." — [5] Vergl. Nr. 20606. Das Schreiben des Prinzen liegt nicht vor.

Vous me marquez, mon cher frère, que vous avez fait un changement dans votre maison; je crois que vous vous en trouverez bien, car j'ai trouvé par expérience que les personnes de condition s'acquittent rarement bien de comptes et d'économie. J'ai un homme qui tient mes comptes; la cuisine a une somme fixée pour chaque jour qu'elle n'ose point passer; je revois les comptes tous les mois, et les fêtes et les extraordinaires, je les paie à part à raison de deux écus par plat. Voilà, mon cher frère, le détail de ma petite économie, qui demande pourtant qu'on y ait l'œil, parcequ'il est désagréable de devoir, et qu'il vaut mieux à tout égard d'être rangé dans ses affaires.

Je recommence à marcher sans lisière, et dans une huitaine de jours j'espère d'avoir autant de forces que pendant mon séjour de Berlin.

On m'écrit d'Angleterre que le Roi a été consterné du sort de sa sœur, la reine de Danemark.[1] On a défendu au gazetier de n'en rien marquer dans les papiers publics; cela n'empêchera pas les Anglais de savoir toute cette aventure, dont le bruit est répandu dans toute l'Europe. Je vous embrasse, mon cher frère, en vous assurant de la tendresse infinie avec laquelle je suis, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

20619. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 11 février 1772.

Dans un État comme la Grande-Bretagne les sentiments des particuliers n'influent en rien sur le système politique; le gouvernement seul dirige tout, et tout dépend de sa façon de penser. Qu'il y ait donc, selon votre rapport du 28 de janvier, nombre de personnes parmi la nation qui pensent favorablement à mon égard,[2] il ne m'en reviendra jamais aucun avantage, dès que ceux qui ont quelque part à l'administration, sont d'un sentiment opposé.

Au reste, ce n'est qu'avec quelque étonnement que j'apprends, par votre dépêche du 31 du même mois, la grande consternation que l'éloignement de la reine de Danemark a répandue à la cour où vous êtes. Informée comme elle a été d'avance de la conduite singulière de cette Princesse, elle n'en pouvait attendre que des suites aussi fâcheuses. Passe encore que cet évènement ait fait une forte impression sur la

[1] Vergl. Nr. 20619. — [2] Maltzan berichtete: „En condamnant la mauvaise foi et l'imprudente conduite du ministère britannique, j'ose plaider en faveur de la nation anglaise, qui certainement rend justice à Votre Majesté, et parmi laquelle il ne se trouve non seulement des admirateurs de Votre Majesté, mais des enthousiasmés qui, tandis que le ministère se récrie sur l'apparence que Votre Majesté pût joindre la ville de Danzig à Ses États, souhaitent que vous vous rendiez, Sire, non seulement maître de cette ville, mais même de toute la Prusse polonaise, comme un juste prix dû à la sage politique de Votre Majesté."

princesse de Galles. C'est la mère, et il faut accorder quelque chose à sa tendresse maternelle. N'oubliez cependant point à continuer votre attention au parti que la cour où vous êtes, prendra ultérieurement à l'égard de cet évènement, pour m'en rendre compte; et, en attendant, quand même la princesse de Galles viendrait à succomber à sa maladie actuelle,[1] les affaires de votre île n'en souffriront aucune altération, aussi longtemps que Bute reste en vie, et qu'il conserve la même influence qu'il a dans l'administration actuelle.

Nach dem Concept. Federic.

20620. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 11 février 1772.

Votre rapport du 30 de janvier dernier me fournit de nouvelles preuves du peu de connaissance que la cour où vous êtes, a de la situation actuelle des affaires en Europe et de leurs différentes combinaisons. En attendant, elle prendra toujours le parti le plus sage en rappellant ses officiers des Confédérés. Ces derniers ne méritent assurément point la moindre assistance, et ils ne seront, d'ailleurs, jamais en état de résister aux forces supérieures que la Russie rassemble actuellement en Pologne.

Quant à la réforme de 15000 hommes que la France veut faire dans ses troupes[2] pour en former un corps de marine, je suis curieux d'apprendre sa véritable destination. Est-ce pour envoyer ce corps dans ses îles, ou pense-t-elle l'employer ailleurs? C'est sur quoi vous tâcherez de me procurer quelques avis ultérieurs et certains.

Nach dem Concept. Federic.

20621. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 11 février 1772.

La nouvelle qui, selon le post-scriptum de votre dépêche du 4 de ce mois, vous est entrée par la voie d'Amsterdam, touchant le mariage projeté du roi de France avec la princesse de Carignan,[3] aussi bien que celle de la prochaine disgrâce de la comtesse du Barry, exige grande confirmation, avant d'y pouvoir ajouter foi, et je crois, avec vous, que jusques là on a tout sujet de douter de l'authenticité de l'une et de l'autre.

[1] Vergl. S. 437. — [2] Der Plan war wieder aufgenommen worden (vergl S. 720). — [3] Maria Theresia Luise von Savoyen, Wittwe des 1768 gestorbenen Prinzen von Lamballe und Tochter des Fürsten von Carignan.

Si le départ du marquis de Noailles de La Haye, dont il doit être question,[1] comme vous dites, a effectivement lieu, n'oubliez pas de me marquer si, dans ce cas, celui qui pourrait le remplacer, sera également revêtu du caractère d'ambassadeur ou si, par ce rappel, la France ne cache peut-être pas le dessein de n'entretenir dorénavant auprès de la République qu'un ministre du second rang.

Nach dem Concept.

Federic.

20622. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 12 février 1772.

Votre rapport du 28 de janvier dernier m'est bien parvenu; mais comme le système de la cour de Vienne par rapport à la paix entre la Russie et la Porte a entièrement changé, je n'entrerai point dans un grand détail sur son contenu.[2] Je me réfère plutôt aux ordres que je vous ai adressés, depuis une couple de semaines, et surtout aux derniers, par lesquels vous aurez vu que la cour de Vienne commence à se rapprocher et à s'accommoder au temps et aux circonstances.[3] En effet, elle paraît avoir pris de tout autres idées sur le rétablissement de la paix, et il me semble que le premier principe de cette révolution est l'acquisition de la Servie et de Belgrade, qui lui tient extrêmement à cœur, et qu'on peut regarder, par conséquent, comme le premier mobile du revirement du prince de Kaunitz. Il est vrai que cette acquisition est plus importante que celle que la Russie et moi, nous comptons de faire en Pologne; mais je ne suis pas moins persuadé que, si la Russie y consent, les Autrichiens seront les premiers à presser la Porte à ne pas différer le rétablissement de la paix, et que nos acquisitions n'y apporteront pas la moindre difficulté. Bien au contraire, l'Autriche s'emploiera alors avec empressement à faire entendre raison là-dessus aux Polonais et à les obliger à y acquiescer.

Quoi qu'il en soit, ce que je désire le plus dans le moment présent, c'est la prompte signature de notre convention secrète. Celle-ci une fois faite, tout le reste ira grand train, de sorte que j'attends avec impatience le courrier qui en sera le porteur, et qui, à ce que je me flatte, ne tardera pas d'arriver.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Die Abreise wurde im Haag für den Mai erwartet. — [2] Solms berichtete über den Eindruck, den die Bestätigung der Nachricht des österreichisch-türkischen Subsidienvertrages (vergl. Nr. 20 528) in Petersburg machte. Panins Ansicht sei, „qu'il faut s'attendre et se préparer à tout". Auch Katharina II. habe erklärt, „qu'il fallait voir à quoi cela aboutirait". — [3] Vergl. Nr. 20 583 und 20 592.

20623. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 12 février 1772.

Toutes les nouvelles que nous avons reçues de Constantinople depuis quelque temps, me paraissent s'originer d'un concert avec le prince de Kaunitz, tendant à faire accroire qu'il existe effectivement une alliance entre l'Autriche et la Porte, et je crois avec vous, selon votre dernier rapport du 5 de ce mois, que tout ce que ce ministre en a dit en dernier lieu à celui de Russie,[1] est plus conforme à la vérité. C'est tout ce que j'ai à vous dire aujourd'hui.[2]

Nach dem Concept. Federic.

20624. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 12 février 1772.

Votre dépêche du 1er de ce mois m'est bien parvenue, de même que son duplicata. Le sieur de Saldern n'a nullement sujet de s'inquiéter beaucoup à l'égard des manigances de la cour de Varsovie dont il vient de faire la découverte, ni de ce qu'elle médite d'effectuer auprès de celle d'Autriche.[3] Il s'en faut de beaucoup que les sentiments de cette dernière soient encore les mêmes. Ils ont changé, ainsi que vous pouvez le dire à cet ambassadeur, du tout au tout relativement aux affaires actuelles,[4] de sorte que cette cour se prêtera vraisemblablement dorénavant, sans plus d'opposition, aux vues de la Russie. Ceci ne promet donc guère de réussite aux desseins du roi de Pologne, et le sieur de Saldern peut par là même se tranquilliser parfaitement sur les suites qu'il semble appréhender de la conduite de ce Prince à Vienne. Il est d'ailleurs fort à croire qu'un pareil changement influera également sur la façon de penser de la Porte, et qu'[il] l'engagera, à ce que je présume, à ne plus se refuser avec tant de raideur aux propositions de la Russie, mais de souscrire avec plus de facilité à ses désirs.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] „Qu'il n'avait jamais été question d'aucun traité d'alliance ou de subsides avec la Porte." — [2] Der König übersendet am 12. Februar den obigen Erlass, wie den an Solms (Nr. 20 622) abschriftlich an Finckenstein. — [3] Der polnische Hof beabsichtigte durch Vermittlung Oesterreichs zu erlangen: den Einschluss Polens in den Frieden zwischen Russland und der Pforte, die Zulassung eines polnischen Gesandten zu den Friedensverhandlungen, die Berufung eines senatus consilium (vergl. S. 599), die türkische Garantie für alle auf Polen bezüglichen Festsetzungen. — [4] Vergl. Nr. 20 591.

20625. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 12 février 1772.

La vivacité avec laquelle le prince Beloselski a parlé, selon votre dépêche du 7 de ce mois, au comte Marcolini à l'égard de la collusion de la cour où vous êtes, pour les enrôlements des Confédérés de Pologne,[1] est très à sa place. Bien loin de nuire, elle entretiendra un germe d'aigreur entre la Russie et la Saxe, auquel il ne faut mettre aucun obstacle.

L'administration de cette cour électorale prouve, au reste, clairement que personne ne prend à cœur d'y maintenir les choses en ordre, mais que tout s'y trouve dans un dérangement et une confusion totale.

Pour ce qui regarde celle de Vienne, il semble qu'elle commence à se radoucir et s'accommoder davantage aux vues des autres, de sorte qu'il y a grande apparence que les troubles qui agitent une partie de l'Europe, pourront peut-être s'apaiser bien plus vite qu'on ne le pense.

Nach dem Concept. Federic.

20626. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 12 février 1772.

Ma chère Enfant. Ma goutte vient de me quitter; je l'attribue à l'intérêt que vous prenez au vieil oncle, et je vous en remercie, ma bonne enfant.

Vous avez bien raison de dire qu'il n'y a point de siècle qui ait fourni autant de princesses vicieuses que le nôtre.[2] C'est, ma chère enfant, pour que votre vertu en brille davantage; on dira: dans ce temps que l'Europe produisit tant de Messalines, tant de Médées, il était une princesse d'Orange qui faisait honneur aux mœurs, et qui soutenait avec gloire les grâces, les charmes, la gloire et la dignité de son sexe. Embrassez, ma chère enfant, bien tendrement de ma part notre cher prince d'Orange. Je suis encore trop faible pour continuer ma lettre, mais non pas pour vous assurer de la tendre estime avec laquelle je suis, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

---

[1] Vergl. S. 734. — [2] Die Prinzessin Wilhelmine schrieb, Haag 2. Februar: „Il me semble que dans ce siècle si policé on n'apprend que des horreurs de tous les côtés" (vergl. Nr. 20563). [Charlottenburg. Hausarchiv.]

20627. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 13 février 1772.

J'ai bien cru que la nouvelle qui vous était entrée au sujet du mariage du roi de France,[1] méritait confirmation, et je vois que je ne me suis nullement trompé à cet égard, puisque, selon votre dépêche du 7 de ce mois, elle ne s'est point vérifiée, non plus que les autres[2] renfermées dans votre post-scriptum de l'ordinaire dernier. En effet, je doute fort que Sa Majesté Très-Chrétienne puisse jamais être persuadée à pareille démarche. L'âge des princes ses petits-fils, savoir du Dauphin, des comtes de Provence et d'Artois, lui promet nombreuse postérité; ils sont jeunes encore tous les trois, et quand même il arriverait que l'un d'eux se verrait sans lignée, il est à croire qu'elle ne manquera pas d'être remplacée par les autres.

Au reste, je vous ai déjà donné à connaître précédemment que je souhaiterais de savoir en combien les prix des grains diffèrent présentement là où vous êtes, de ceux de l'année passée,[3] et comme ma curiosité à cet égard augmente par les particularités relatives à cet objet dont vous faites mention,[4] n'oubliez pas de la contenter là-dessus le plus tôt possible.

Federic.

Nach dem Concept.

20628. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 13 février 1772.

Vous avez grande raison, dans votre rapport du 2 de ce mois, de mettre le prétendu traité de la cour de Vienne avec la Porte au rang des nouvelles sujettes à caution, et il se pourrait très bien qu'il n'y ait pas un mot de vrai à tout ce qu'on en débite. Les détails surtout qu'on en prétend savoir en France, indiquent au moins assez clairement que le duc d'Aiguillon, aussi bien que l'ambassadeur d'Angleterre sont très mal au fait de ce qui se passe dans l'étranger,[5] et j'en suis d'autant moins surpris que ces deux puissances n'ont effectivement plus dans les affaires cette influence prépondérante dont elles jouissaient autrefois.

Le seul objet qui occupe actuellement, selon ce même rapport, le ministère de France,[6] se ressentira également, dans l'exécution, de sa

[1] Vergl. Nr. 20621. — [2] Der Sturz von Aiguillon, Maupeou und der Gräfin du Barry (vergl. S. 750) sollte bevorstehen. — [3] Vergl. S. 721. — [4] Infolge bedeutender Ausfuhr stiegen die Getreidepreise im Inland (vergl. S. 756). — [5] Harcourt hatte Sandoz, nach dessen Bericht, mitgetheilt, „qu'il tenait du duc d'Aiguillon que la cour de Vienne avait reçu dans le courant du mois de janvier dernier une somme de 15 millions, faisant la moitié des subsides stipulés entre elle et la Porte". — [6] Die Hebung des französischen Handels.

faiblesse. Je regarde même l'argent qu'il veut y employer, comme jeté dans la mer, et, dès que sa marine essuie le moindre échec dans une guerre avec l'Angleterre, sa flotte et son commerce retourneront dans la même léthargie d'où il prétend les tirer par ses nouveaux arrangements.

Nach dem Concept. Federic.

20629. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 13. Februar, auf den Erlass vom 12.[1]: „Je ne puis que souscrire au jugement de Votre Majesté sur le prétendu traité entre la Porte et la cour de Vienne.[2] Les Turcs ne sont pas assez dupes en fait d'argent pour avoir fait des payements aussi considérables qu'on l'a dit, sans s'être assurés d'une assistance réelle de la part des Autrichiens, et le prince Kaunitz est trop bon politique pour avoir pris des engagements qui auraient pu le mener beaucoup plus loin qu'il n'aurait voulu. S'il existait d'ailleurs un traité pareil, la Porte n'aurait pas pu promettre, comme elle l'a cependant fait, de conclure la paix sans la participation des Autrichiens, si la Russie se désistait de tout démembrement de son empire,[3] et la cour de Vienne, d'un autre côté, ne pourrait pas non plus se retourner au point qu'elle le fait aujourd'hui. Il me paraît donc presque démontré que tout ce qui se débite sur ce sujet, est sans fondement, et que ce n'a été, ainsi que Votre Majesté l'observe, qu'un jeu concerté entre le prince Kaunitz et le ministère ottoman pour rendre la cour de Russie plus traitable sur les conditions de la paix."

Potsdam, 14 février 1772.

Vos observations d'hier sur le prétendu traité de la cour de Vienne avec la Porte me paraissent très justes. Ce sont tout autant de motifs de plus de douter de son existence, et l'évènement ne tardera pas de confirmer notre jugement.

En attendant, je ne m'occupe que de l'idée de la signature de ma convention secrète avec la Russie. C'est à présent l'objet principal de mon attente, et, après toutes les facilités que j'y ai apportées, je me flatte de le voir rempli dans peu.

Nach der Ausfertigung. Federic.

20630. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A BERLIN.

[Potsdam] 14 février [1772].

Mon cher Frère. Voici ce discours[4] que vous avez désiré pour l'envoyer en Russie. S'il peut faire plaisir à l'Impératrice, il aura toujours son mérite.

Je vous prie en même temps, mon cher frère, de me dire votre

[1] Vergl. S. 752. Anm. 2. — [2] Vergl. Nr. 20623. — [3] Vergl. S. 663. — [4] Der „Discours de l'utilité des sciences et des arts dans un État" (vergl. S. 742); das Begleitschreiben des Prinzen an Katharina II. vom 29. Januar ist abgedruckt bei Krauel, a. a. O., S. 84. 85.

avis sur une chose. J'envoie un service de porcelaine à l'Impératrice;[1] croyez-vous qu'il faut ajouter un présent pour le Grand-Duc, ou que cela n'est pas nécessaire? Quelquefois ces bagatelles font plaisir et une certaine impression favorable dans l'esprit d'un jeune prince. J'attendrai sur cela votre avis pour me régler là-dessus.

Je commence à présent à marcher un peu, mais le soir les jambes me sont si enflées que je ne saurais me mouvoir. Tout cela sont des galanteries que le temps prodigue à la vieillesse, et dont je ne devrais pas même vous entretenir.

On dit le roi d'Angleterre consterné de l'aventure de sa sœur,[2] comme si une princesse anglaise ne pouvait pas être une catin comme une autre. Peut-être le roi d'Angleterre aurait-il mérité un sort pareil à celui du roi de Danemark; mais le destin, qui aime à varier les événements, n'a pas voulu qu'il y eût en Europe deux rois cocus de la même manière.

On meurt de faim en Saxe; une loge des francs-maçons s'est cotisée et assiste les habitants les plus pauvres des montagnes pour leur conserver la vie.[3] Il en est à peu près de même en Bohême; il y a actuellement plus de 16 000 manants de ce pays qui se sont réfugiés en Silésie pour ne pas périr de misère. Dans l'Empire la cherté est excessive; en Hollande même ces bons Républicains, à force de vendre aux étrangers leurs amas considérables de blé, s'en trouvent à présent dépourvus eux-mêmes.[4] Nous ne sommes donc pas les seuls qui souffrons, et de ceux que presse la famine, nous sommes encore les mieux pourvus. La consolation n'est pas grande, toutefois c'est quelque chose que de n'être pas les plus à plaindre.

Je vous envoie, mon cher frère, quelques bouteilles de vin de Hongrie en lait.[5] C'est du nectar; je souhaite qu'il vous soit agréable, et que vous ajoutiez foi à la tendresse infinie et tous les sentiments avec lesquels je suis, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

20631. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A COPENHAGUE.

Potsdam, 15 février 1772.

Quoique vous ne soyez pas en état de rien dire de précis au sujet de l'anecdote de l'opium donné au roi de Danemark et de la conduite tenue, après cela, avec lui, dont je vous ai demandé des éclaircissements, toujours est-il probable que la quantité avérée de cet émétique, que, selon le contenu de votre dépêche du 8 de ce mois, on a fait prendre

[1] Vergl. Bd. XXIX, 303. 355. — [2] Vergl. S. 749. — [3] Bericht Borckes, Dresden 7. Februar. — [4] Bericht Thulemeiers, Haag 7. Februar. — [5] Vergl. Nr. 20641.

à ce Prince,[1] doit avoir affaibli son esprit et être cause, en partie, du dérangement qui se remarque en lui.

Je suis donc curieux maintenant d'apprendre les changements ultérieurs qui se feront à la cour où vous êtes, et vous n'oublierez pas, pour cet effet, de me mander soigneusement tous ceux qui auront lieu par la suite. Je doute fort, en attendant, que le gouvernement d'aujourd'hui soit de beaucoup plus stable que n'a été celui qui vient de subir la révolution. Il se peut que de nouvelles intrigues renversent tout aussi facilement celui d'à présent que cela s'est exécuté à l'égard du précédent. Mais quoi qu'il en soit, j'ai bien de la peine à m'imaginer que ce gouvernement, tel qu'il est composé présentement, puisse être aussi affectionné et porté pour le système russien qu'il l'était du temps que le baron de Bernstorff en conduisait les rênes.

Nach dem Concept. Federic.

20632. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 16 février 1772.

Les différents ordres que je vous ai adressés depuis une quinzaine de jours, tant par le dernier courrier que je vous ai dépêché,[2] que par la poste ordinaire, ont déjà pleinement satisfait à tout ce que, selon votre rapport du 31 de janvier, la cour où vous êtes, exige de moi, et je suis charmé d'avoir ainsi prévenu ses désirs.[3] En effet, je puis me flatter, sans trop présumer, que mes derniers entretiens avec le baron Swieten, les exhortations pathétiques que j'ai fait adresser, par son canal, à sa cour, et les discours sérieux que je lui ai tenus et où je ne lui ai pas fait mystère des secours que j'étais obligé de prêter à la Russie, ont fait une très forte impression à Vienne et ont le plus contribué à faire adopter à cette cour des sentiments plus modérés et plus pacifiques et à l'engager à renoncer à son ancien système. Mes représentations à cet égard ont été des plus nerveuses, et je ne suis nullement surpris de l'effet qu'elles ont produit. Il est tout naturel que la considération de

[1] Arnim wiederholte, es bestehe kein Zweifel, dass König Christian VII. zu verschiedenen Malen Opium erhalten habe. „Sans un changement extraordinaire de la nature il deviendra incapable de régner lui-même." Vergl. S. 699. 700 und 710. — [2] Vergl. Nr. 20584. — [3] Solms berichtete, man erwarte in Russland, „qu'après la conclusion de la convention, qui n'attend plus qu'une déclaration amiable de Votre Majesté sur deux articles (vergl. Nr. 20584), vous voudrez bien, Sire, après cela aussi par vos démonstrations et par quelque démarche imposante faire sentir à la cour de Vienne que la conduite qu'elle suivra à l'occasion de la négociation pour la paix ou dans le cas de la nécessité de la continuation de la guerre entre la Russie et la Porte, ne vous serait pas indifférente, et que vous vouliez bien lui faire craindre que vous prendriez ouvertement parti pour la Russie, au cas que la cour de Vienne voulût agir le moins du monde en faveur de la Porte".

se commettre, à la fois, avec moi et avec la Russie, a donné à penser à cette cour et lui a fait voir bien clairement qu'elle ne trouverait jamais son compte en continuant à regimber et à ne pas s'accommoder au temps et aux circonstances.

Pour tout le reste des désirs de la cour où vous êtes, c'est notre convention secrète qui lui en sera le meilleur garant. Dès que celle-ci est signée, et j'espère qu'elle le sera après toutes les facilités que mon dernier courrier y a apportées, je me sentirai obligé à tout ce qu'elle demande selon votre rapport susmentionné. Il ne lui restera alors rien à désirer à cet égard, ni aucun doute sur la fidélité avec laquelle je remplirai mes nouveaux engagements; de sorte qu'il ne dépend que d'elle-même de se rendre, par une prompte signature de cette convention, entièrement tranquille et satisfaite.

En attendant, après que ses affaires avec la cour de Vienne ont pris une tout autre face, il me semble qu'elle[1] ne pourrait mieux se venger de la partialité qu'elle[2] a manifestée ci-devant pour la Porte, qu'en tournant les choses de façon qu'elle fût obligée de faire ses acquisitions du côté de la Pologne, et non pas, comme elle le désire, du côté de la Hongrie.[3] Il est bien vrai qu'il m'a d'abord paru, selon mes ordres précédents, que la condescendance à ses vues sur la Servie et sur Belgrade pourrait peut-être l'aiguillonner à presser la Porte de faire sa paix, et la rendre moins jalouse de nos acquisitions; mais il y a une raison de politique de plus, qui est de grand poids, qui me confirme dans l'idée qu'il conviendrait infiniment mieux de lui faire prendre ses acquisitions plutôt en Pologne qu'en Hongrie. Je vous en ai déjà touché quelque chose dans un de mes ordres précédents, et je suis bien aise de vous rappeler cette idée encore une fois. C'est que, si l'Autriche n'obtient rien de la Pologne, et que nous soyons les seuls qui lui enlèvent quelques districts, toute la haine des Polonais se tournera contre nous;[4] ils regarderont alors les Autrichiens comme leurs uniques protecteurs, et ces derniers y gagneront tant de crédit et d'influence qu'ils auront mille et mille occasions d'y faire jouer toutes sortes d'intrigues. Tout cela arrivera sûrement, si leurs acquisitions se font du côté de la Hongrie, sans toucher à la Pologne, au lieu que, s'ils ont également leur portion du démembrement de ce dernier royaume, il n'y a aucune apparence qu'ils s'y fassent plus de partisans que la Russie et moi.

Au reste, il y a encore un évènement qui m'embarrasse, et dont je ne veux pas différer de vous prévenir. Vous avez déjà été informé, en son temps, de la résolution que la cour de Versailles a prise de nommer de nouveau un ministre à ma cour.[5] Elle l'a fait depuis, et comme les équipages de ce ministre sont déjà arrivés à Berlin, je dois m'attendre

[1] La Russie. — [2] La cour de Vienne. — [3] Vergl. Nr. 20 592. — [4] Vergl. S. 731. — [5] Vergl. S. 565.

à le voir arriver encore dans le courant de ce mois. La bienséance m'obligera donc de répondre à cette attention et de nommer, à mon tour, un nouveau ministre à la cour de France. J'ai différé jusques ici à le faire, mais comme je ne puis pas m'y refuser à la longue, je me flatte que la Russie n'en prendra aucun soupçon, et qu'elle regardera plutôt cette nomination comme une suite toute simple et naturelle de celle que la France a faite la première, et dont je n'ai pu me dispenser sans blesser les égards que des souverains se doivent réciproquement.

Enfin, et comme je m'attends actuellement à recevoir, dans quelques jours, la nouvelle de la signature de ma convention secrète avec la cour où vous êtes, je serais bien aise de savoir si vous croyez que ce serait le moment de faire présenter aux comtes de Panin et d'Orlow les marques de mon ordre de l'aigle noir que mon cher frère le prince Henri a laissées entre vos mains, à son départ de Pétersbourg,[1] et dont mon chiffre est garni de brillants, ou si vous pensez que je ferais mieux de le différer encore. Vous n'oublierez donc pas de me dire ce que vous en pensez.

Federic.

Nach dem Concept.

20633. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 16 février 1772.

Ce n'est pas seulement la réponse de la Russie qui, selon votre rapport du 8 de ce mois, nous tient dans une espèce d'inaction, mais encore celle de la Porte aux dernières ouvertures de la cour où vous êtes. Je me flatte cependant que la première sera très favorable, et que l'impératrice de Russie ne fera nulle difficulté d'accepter ces dernières propositions, tout comme j'espère que la cour où vous êtes, aura mis tant de nerf dans ses représentations à la Porte que celle-ci ne tardera pas non plus de consentir tant à la suspension d'armes qu'au congrès. Dans quelques semaines d'ici nous en saurons sûrement davantage.

Federic.

Nach dem Concept.

20634. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 16 février 1772.

Ayant déjà prévenu, quant à l'essentiel, tous les désirs de la Russie dont le comte de Solms fait mention dans son rapport du 31 de janvier dernier,[2] et mes représentations sérieuses au baron de Swieten ayant produit un changement très favorable dans le système de la cour de

[1] Vergl. Bd. XXX, 326. — [2] Vergl. Nr. 20632.

Vienne, je n'ai pas manqué de le faire observer à ce ministre dans les nouveaux ordres que je viens de lui adresser aujourd'hui,[1] et de revenir en même temps à ma première idée relativement aux acquisitions à procurer à l'Autriche en Pologne, préférablement à celles qu'elle médite de faire du côté de la Hongrie. Vous en jugerez par la copie ci-jointe de ces mêmes ordres, qui est accompagnée encore de celle de mes ordres au baron d'Edelsheim.[2]

Federic.

Nach der Ausfertigung.

20635. AU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Potsdam, 16 février 1772.

Le rapport ci-joint en original de mon lieutenant-général de Stutterheim l'aîné, en date du 10 de ce mois, justifie pleinement le lieutenant de Bandemer de mon régiment de dragons de Meier contre les imputations du lieutenant des cosaques Danskoy dont le sieur de Saldern a fait tant de bruit, selon le rapport du sieur Benoît du 4 de janvier;[3] et comme le ministre de Russie à ma cour pourrait peut-être toucher cette corde dans ses conversations avec vous, je suis bien aise de vous mettre par là à même de lui exposer le fait tel qu'il est, et de lui faire observer, en même temps, qu'il ne reste absolument rien à la charge de mon susdit officier.

Die Antwort des Churfürsten von Bayern vom 30. Januar auf ein Vorschreiben des Königs vom 14. December, privatrechtliche Forderungen eines schlesischen Edelmanns betreffend, wird übersandt.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

20636. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 16 février 1772.

Votre dépêche du 29 de janvier dernier, ayant été arrêtée par les Confédérés, ne vient que de m'entrer aujourd'hui. Je suis à attendre l'arrivée du staroste Kwilecki dont vous m'annoncez le départ, et peu importe qu'il se rende ici en habit polonais ou allemand, cela me sera, comme vous pouvez vous l'imaginer, très égal. Je me prépare à toutes ses jérémiades et lamentations,[4] mais certainement elles feront tout aussi peu d'impression qu'elles aboutiront à quelque chose.

La lettre des chefs des Confédérés à Teschen à leurs partisans en Pologne dont vous faites mention, accuse très juste, en prétendant qu'il

[1] Nr. 20632. — [2] Vergl. Nr. 20633. — [3] Vergl. S. 678. 706. Die Untersuchung hatte ergeben, dass die angebliche Verhaftung des Rebellenführers, der thatsächlich nicht zugegen gewesen war, nur „zum blossen Vorwand" für Plünderung gedient hatte. — [4] Vergl. S. 678.

y a toute apparence pour le prochain rétablissement de la paix; mais la supposition d'y jouer un rôle pour les affaires de Pologne, est peu vraisemblable et un compte fait sans son hôte. Il n'y a aucun doute cependant que le roi d'aujourd'hui sera maintenu sur le trône, et qu'on ne condescendra absolument au moindre changement à cet égard. Le reste de cette lettre [1] ne renferme que pures fanfaronnades qui ne méritent aucune attention.

En attendant j'ai tout lieu de présumer, d'après certaines nouvelles reçues, qu'il ne sera peut-être pas difficile d'engager la cour de Vienne de concourir avec les autres puissances voisines à mettre les Confédérés à la raison. Vous pouvez avertir le sieur de Saldern de cette conjecture de ma part, dont probablement sa cour ne tardera pas de l'informer également, et sur laquelle, comme les nouvelles m'en sont venues plus tôt qu'elles ne pourront entrer à Pétersbourg, je veux bien le prévenir d'avance.

Federic.

Nach dem Concept.

20637. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A BERLIN.

[Potsdam] 17 février [1772].

Mon cher Frère. Pour me régler sur vos avis, [2] j'ai déjà tout commandé à la fabrique de porcelaine pour que les paquets puissent partir ensemble pour Pétersbourg, et j'ai précisément arrangé le choix des pièces, selon que vous l'avez indiqué.

Mes nouvelles de Pétersbourg sont telles que je m'attends à recevoir le traité la fin de ce mois, au plus tard au commencement de l'autre. Il s'agit à présent de la réponse des Turcs, qui, je crois, consentiront à la suspension d'armes, en sorte que le congrès pourra s'ouvrir dans peu.

Les nouvelles de France que vous me mandez, [3] ont, mon cher frère, quelque fondement, mais c'est une intrigue de Choiseul pour écarter la maîtresse qui lui a manqué. On a voulu persuader au Roi que le mariage de ses petits-fils serait stérile, et que, par conséquent, il lui convenait de se marier pour donner des successeurs au royaume.

[1] Der Schluss lautete, nach Benoîts Bericht: „que cependant il y aurait des changements considérables d'établis, en refondant entièrement la constitution faite à la dernière Diète (vergl. Bd. XXVII, 589) et en remettant les affaires sur l'ancien pied républicain, tel que la nation le désirait." — [2] Prinz Heinrich schrieb, Berlin 15. Februar: „L'intention ... d'un présent au Grand-Duc (vergl. S. 756) fera un très grand effet sur l'esprit de ce jeune Prince, mais surtout sur celui du comte Panin. Un dessus de cheminée, quelques figures et un service à café sera tout ce qu'il faudrait." — [3] Prinz Heinrich hatte, Berlin 14. Februar, das Gerücht erwähnt, „comme quoi le roi de France épouserait la princesse de Lamballe; on ajoute que c'est une intrigue du duc de Choiseul et un des ressorts par lequel, après avoir renversé le ministère d'à présent, il recouvrerait son pouvoir."

Ces discours n'ont rien produit,[1] et la Barry triomphe de la faiblesse de ce vieil impudique, comme toujours.

Ce sera, mon cher frère, le mois de mars qui décidera du sort de la disette ou de l'abondance. Si nous avons des neiges tardives, comme le mois passé, nous serons dans une cruelle situation, et je ne saurai alors à quel Saint me vouer; cependant, j'espère qu'un malheur si général pour l'humanité n'arrivera pas, au moins on ne trouve aucun exemple de trois années consécutivement mauvaises.

Je suis charmé que le vin de Hongrie[2] ait été de votre goût. Pour ma santé, si elle revient, elle vous conservera un frère qui vous aime tendrement, et qui se fera un plaisir de vous marquer, dans toutes les occasions, combien il est, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

20638. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 17 février 1772.

Votre rapport du 6 de ce mois indique bien qu'on aime à se repaître, à la cour où vous êtes, de mille nouvelles apocryphes, les unes plus chimériques que les autres.[3] Le temps ne manquera pas d'en détromper le ministère français et de le faire revenir de sa trop grande crédulité.

En attendant, l'idée de relever le commerce, dont il doit s'occuper maintenant,[4] me paraît tout aussi chimérique. Elle est au moins fort prématurée. Ce commerce est trop délabré, et ce n'est qu'après avoir fait banqueroute et avisé ensuite aux moyens de se remettre un peu en crédit, qu'il pourra penser, avec quelque espérance de succès, à son rétablissement. D'ailleurs, ce n'est qu'en Europe que ce commerce est de quelque importance, par les vins, étoffes et autres articles qui y trouvent un grand débit. Aux Indes, au contraire, il est fort précaire, et la première guerre avec l'Angleterre est capable de ruiner sa flotte et son commerce, et les frais que leur rétablissement exigerait, absorberaient sûrement tout le profit que la France en aurait retiré en temps de paix.

Au reste, le duc d'Aiguillon juge très bien des affaires d'Espagne. Mais je doute fort qu'il pousse son mécontentement jusques à vouloir rompre le pacte de famille et s'unir à l'Angleterre.[5] Ce pacte est, à

[1] Vergl. S. 750 und 754. — [2] Vergl. S. 756. — [3] Aiguillon hatte nach Privatbriefen Sandoz von dem Inhalt des österreichisch-türkischen Vertrages unterrichtet, der lediglich auf einen Subsidienvertrag hinauslaufe. — [4] Vergl. S. 754. — [5] Sandoz berichtete über die Erneuerung eines alten Handelsverbots, das für die spanischen Colonieen in Amerika erlassen war, und das besonders den französischen

divers égards, trop avantageux à la France pour y renoncer, et, selon toutes les apparences, le duc d'Aiguillon sacrifiera son ressentiment à ces avantages.

Enfin, il y a longtemps que je n'ai rien entendu du duc de Choiseul, et je serais bien curieux de savoir s'il continue à se tenir tranquille dans son exil, ou si sa tranquillité n'est qu'apparente et que ses intrigues sous main vont toujours le même train. N'oubliez pas de m'en informer.

Federic.

Nach dem Concept.

20639. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 17 février 1772.

Je n'ai nulle peine d'ajouter foi aux difficultés que, selon votre dépêche du 11 de ce mois, les émissaires français doivent éprouver en Hollande à trouver de l'argent pour les coffres de Sa Majesté Très-Chrétienne, et aux tentatives infructueuses qu'ils font à cet effet. La situation délabrée et la rareté extrême des espèces qui règne dans les finances de ce Prince, est trop bien connue au dehors pour ne pas retenir chacun à risquer ses capitaux. Une banqueroute de la part de cette puissance est, à mon avis, le seul moyen qui pourrait redresser ses affaires et lui procurer peut-être de nouveau le crédit qu'elle a totalement perdu dans l'étranger.

Pour ce qui regarde la façon de penser du général Yorke sur l'évènement arrivé en Danemark, dont vous faites mention,[1] je suis persuadé qu'elle est intérieurement la même et conforme à celle de tout le monde, et qu'il n'affecte de l'envisager extérieurement d'une autre manière que parceque la conduite de la Reine n'est certainement pas irréprochable et ne fait aucun honneur à cette Princesse.

Au reste, vous pouvez dire au duc Louis de Brunswick et au Prince-Stathouder que tout paraît s'acheminer à présent à un prochain rétablissement de la paix entre la Russie et la Porte, et les assurer l'un et l'autre que, malgré tous les desseins et vues que l'on attribuait, dans le public, à la cour de Vienne, il n'y avait néanmoins rien à appréhender de sa part pour la prolongation de ces troubles.

Federic.

Nach dem Concept.

Handel traf. „Le duc d'Aiguillon a été bien affecté de cette défense... Il regarde son ministère comme la première cause de tout le mécontentement que la cour de Madrid ne cesse de montrer. Il voudrait pouvoir le mépriser, et il ne sait y remédier qu'en faisant cause commune avec l'Angleterre."

[1] Thulemeier berichtete: „Il prétend que la catastrophe en question n'est que la suite d'une clabauderie de femmes."

20640. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 17 février 1772.

Pour vous entretenir dans une connaissance suivie de la situation actuelle des affaires entre la Russie et la Porte, je veux bien vous dire, pour votre direction, que j'ai tout lieu de m'attendre à les voir pacifiées encore cette année. Toutes les apparences y sont au moins, de sorte que la crainte d'une guerre avec l'Autriche se dissipe également, et qu'on peut se flatter de la continuation de la tranquillité publique.

Quant aux débats dans le nouveau Parlement, il me semble que l'opposition n'y jouera point un rôle bien bruyant et distingué,[1] et, pour ce qui est de la scène en Danemark, je doute que Sa Majesté Britannique, après tout ce qu'on met à la charge de la Reine sa sœur, puisse s'intéresser publiquement en faveur de cette Princesse.[2]

Nach dem Concept. Federic.

20641. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE SUÈDE A BERLIN.

[Potsdam] 17 février 1772.

Ma très chère Sœur. Vous avez eu la bonté de me demander si je faisais encore des vers.[3] Ceux que je prends la liberté de vous envoyer,[4] sont des productions de ma dernière goutte. Je ne vous les donne pas pour bons, vous vous apercevrez au moins, ma chère sœur, en les lisant, que, sain ou malade, mes pensées ne s'occupent que de vous. Si je n'ai point été le panégyriste de la nation suédoise, elle n'a qu'à s'en prendre à elle-même. Pour faire un tableau ressemblant, il faut peindre les personnes telles qu'elles sont. Si les Suédois vous honorent, s'ils se conduisent bien, si la nation cesse d'être vénale, je serai le premier à la louer, et je leur applaudirai d'aussi bon cœur que je les ai blâmés à présent; et s'ils s'y fâchent, ma chère sœur, je les renvoie à ma goutte; ce n'est pas une maladie qui égaie, ils n'ont qu'à répandre leur bile contre ses accès.

Je commence à présent à marcher seul, ce qui est beaucoup pour mon âge, et j'espère dans une quinzaine de jours d'être à peu près tel que je vous ai rendu mes devoirs à Berlin.

En attendant, pour contre-balancer l'envoi de mauvais vers que vous recevrez, je prends la liberté d'y ajouter un nectar de Hongrie; c'est du jeune vin en lait et tel qu'il sort du pressoir. Le goût m'en paraît supérieur à tout, il n'est ni fort ni malsain; quand on en boit quelques bouteilles, il fait l'effet de la manne ou de la rhubarbe. Je

[1] Maltzan berichtete, London 4. Februar, über Angriffe der Opposition auf die Friedenspolitik der Regierung. — [2] Vergl. Nr. 20619. — [3] Das Schreiben der Königin Ulrike liegt nicht vor. — [4] Die Ode „A la Reine de Suède" ist abgedruckt in den Œuvres, Bd. 13, S. 79—84.

souhaite, ma chère sœur, qu'il puisse vous flatter le palais agréablement et vous faire souvenir d'un frère qui vous chérit et vous adore, et qui sera, jusqu'au dernier moment de sa vie, ma chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

20642. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE SUÈDE A BERLIN.

[Potsdam] 18 février 1772.

Ma très chère Sœur. Je voudrais, ma chère sœur, pouvoir vous consoler de vos revers, et j'essaie d'y parvenir en prose et en mauvais vers,[1] trop heureux, si je pouvais bannir pour jamais de votre esprit toutes les causes de chagrin que vous avez eu à supporter. Les Suédois, ma chère sœur, si vous me permettez de le dire, n'ont pas des têtes organisées pour la liberté,[2] ils veulent être contenus, et il leur faudrait la subordination d'un gouvernement monarchique exercé chez eux pendant une génération, avant que ce pays produise des hommes semblables à ceux qu'il porta autrefois; mais ce sont des vérités qu'il n'est pas convenable de leur dire à présent, fiers des rapines qu'ils exercent sur les fonds de l'État, et dégradés par cet esprit de corruption qui les domine.

Je n'ai pu m'empêcher de rire des lettres que j'ai reçues de Vienne. On me mande que la cour a ordonné des jeûnes et des prières de 72 heures contre la famine et la mortalité;[3] il est plaisant de faire jeûner des gens qui meurent de faim, et de faire des prières pour ce que Dieu ne saurait opérer; car il ne peut leur procurer du blé qu'après la récolte prochaine, et dans l'espérance que ceux qui meurent de faim, seront sauvés par l'efficace des prières qu'on fait pour eux, on les laisse crever tranquillement, sans s'en plus embarrasser.

J'ai pris le parti, ma chère sœur, de m'amuser de tout, le ridicule est pour nos menus plaisirs, et on en trouve, grâce à l'inconséquence humaine, suffisamment. C'était le rôle que Démocrite avait pris; il avait raison, la joie est le lait des vieillards, et après tout il vaut mieux rire que de se chagriner. Je vous prêche d'exemple, ma chère sœur, cela rend la vie plus agréable et les contre-temps plus faciles à soutenir; je voudrais au moins adoucir le temps que vous daignez passer chez nous. Quand je serai un peu mieux, je vous prierai d'honorer les lieux que j'habite, de votre présence; je tâcherai de varier, autant que cela se pourra, ce que la vie d'un vieil anachorète a de trop uniforme,

[1] Vergl. Nr. 20641. — [2] Königin Ulrike schrieb, Berlin 17. Februar: „Ce poëme (vergl. Nr. 20641) est bien véritablement l'histoire de ma vie et le tableau fidèle de la triste situation de la Suède; malgré toutes ces horreurs, cette nation a encore des germes de vertus et capables de recouvrer son ancienne gloire, si elle pouvait un jour ouvrir les yeux." — [3] Vergl. Nr. 20646.

pour que vous ne trouviez pas l'ennui, ma chère sœur, où l'on ne vous souhaite [que] de la joie.

Je suis avec tous les sentiments de considération et de tendresse possible, ma très chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Dans ce moment, ma chère Sœur, je viens de recevoir pour vous une lettre de Voltaire; je prends la liberté de vous l'envoyer ci-joint.

Nach der Ausfertigung im Klinckowström'schen Familienarchiv zu Stafsund. Eigenhändig.

20643. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 18 [février 1772].[1]

Ma chère Nièce. Il ne faut pas vous étonner, ma chère enfant, si j'ai repris la goutte; je suis sorti trop tôt la première fois, pour recevoir ma sœur de Suède.[2] J'ai été obligé d'en faire une rude pénitence, mais à présent le mal est passé. Dans votre jeunesse florissante vous ne pouvez et ne devez pas connaître les infirmités: ce sont des pompons, ma chère enfant, dont l'âge orne la vieillesse.

J'aurai ici dans peu ma sœur de Suède, et celle de Brunswick viendra la voir ici,[3] ce qui me fera un grand plaisir de voir une partie de la famille rassemblée. Vous y manquer[ez], ma chère enfant, mais selon les espérances que vous m'avez données, j'espère que ce sera pour une autre fois; il faut cependant que vous me marquiez le temps où cela vous sera convenable. Je vous embrasse de tout mon cœur, en vous assurant de la tendresse bien sincère avec laquelle je suis, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

20644. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 18 février 1772.

Je ne puis qu'approuver votre idée sur l'audience à accorder au baron de Schwachheim. La commission dont il est chargé,[4] selon votre

[1] Von der Prinzessin ist irrthümlich die Jahreszahl 1771 beigesetzt. Die Antwort ist vom 25. Februar 1772. — [2] Vergl. S. 560. — [3] Vergl. S. 482. 765. Die Königin Ulrike traf am 15., die Herzogin von Braunschweig am 20. März in Potsdam ein. — [4] Der Churfürst von Bayern hatte den Freiherrn von Schwachheim zu einer Rundreise an die churfürstlichen Höfe entsandt, „pour les mettre au fait de ses démêlés avec la ville de Ratisbonne (vergl. S. 524. Anm. 8) et le Conseil Aulique et pour les engager à interposer leurs bons offices en sa faveur à la cour impériale". Der Reichshofrath hatte dem Churfürsten das Recht zur Erhebung von Zöllen und Auflagen völlig abgesprochen.

rapport d'hier, ne presse nullement, et comme vous attendez les ministres d'Angleterre et de Pologne vers la semaine prochaine, je pourrai les admettre tous les trois le même jour. N'oubliez pas d'en prévenir celui de Bavière, et faites-lui valoir le motif de ce petit délai.

Nach der Ausfertigung. Federic.

20645. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 19 février 1772.

Je ne vous réponds pas directement à votre lettre,[1] parceque vous aurez reçu depuis des nouvelles qui ont éclairci ces brouillards politiques qui nous offusquaient les yeux. Sans doute que le dernier entretien que j'ai eu à Berlin avec van Swieten,[2] a obligé sa cour de changer de système. Je lui ai dit, mais poliment et sans affecter le ton menaçant, que, s'ils attaquaient les Russes dont j'étais l'allié, et auxquels je devais des secours, que, sans doute, la guerre deviendrait générale. Je lui ai dit que de nouvelles troupes russes entraient en Pologne, que l'impératrice de Russie ne voudrait pas se donner un démenti de sa conduite précédente. J'ai fait voir comme en perspective le corps que j'assemble en Posnanie, et j'ai fort exhorté sa cour par la sincère amitié que j'avais pour l'Empereur, de préférer les moyens doux aux moyens violents et de travailler plutôt à rétablir la paix qu'à augmenter les troubles.

Cela fit impression sur van Swieten, je pus m'en apercevoir; et cela en a fait encore davantage à Vienne. Vous le voyez par un revirement de système et d'autres principes que le prince Kaunitz a été obligé d'adopter.[3] Laissez-moi continuer à négocier avec eux, et vous verrez que ce grand étalage d'ostentations et de mauvaise humeur finira par nous laisser faire ce que nous voudrons, et par tâcher pour eux d'en tirer leur part.

J'espère de recevoir bientôt votre traité, car, après avoir levé toutes les difficultés, je ne doute plus qu'il ne soit déjà signé à présent.

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept: „Au comte Solms"; das Datum von der Cabinetskanzlei hinzugefügt.

---

[1] Panin dankte, wie Solms, Petersburg 4. Februar, berichtete, für die Vorstellungen im Interesse des Friedens, die der König durch Swieten an den wiener Hof gelangen lassen wollte (vergl. S. 675. 682), und bat um weitere Unterstützung des Königs (vergl. S. 757). — [2] 19. Januar. Vergl. Nr. 20547. — [3] Vergl. Nr. 20591.

20646. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 19 février 1772.

Vous avez très bien fait, selon votre rapport du 12 de ce mois, de faire au prince de Kaunitz l'éloge du baron Swieten.[1] C'est un sujet très propre pour le poste qu'il occupe, et un interprète exact et fidèle des rapports dont on le charge. Je désire donc fort de le conserver à ma cour, et vous me rendrez un service très agréable de profiter de toutes les occasions qui se présenteront, pour y coopérer.

En attendant, la surprise de Cracovie est très fondée, et il en est de la manœuvre du sieur Choisy à peu près comme vous venez de le mander.[2]

Mais les nouvelles que vous m'annoncez des maladies, tant en Bohême qu'à Vienne et dans les environs, sont encore plus fâcheuses. J'ai cependant lieu de douter que les prières publiques de 72 heures soient suffisantes pour éloigner ce fléau, si l'on n'y ajoute pas, en même temps, les arrangements nécessaires pour en arrêter les progrès.

Quant aux affaires politiques, elles reposent sur la réponse de la Porte. Je l'attends avec impatience, et comme il est à présumer que cette dernière ne fera point de difficultés de consentir à la suspension d'armes, je me flatte toujours qu'il y aura moyen de pacifier les troubles actuels et d'empêcher qu'ils n'éclatent dans un embrasement général.[3]

Nach dem Concept. Federic.

20647. AN DEN GENERALMAJOR VON DALWIG.

Potsdam, 19. Februar 1772.

Ich habe aus Eurem Bericht vom 9. dieses,[4] dass die Conföderirte Krakau überrumpelt und das Schloss weggenommen haben,[5] mit vieler Verwunderung ersehen; da indessen die Russen nunmehro en force in Polen zusammenkommen, so dürfte diese Freude derer Conföderirten allem Vermuthen nach von kurzer Dauer sein und ihnen am Ende gewiss theuer genung zu stehen kommen.

Nach dem Concept. Friderich.

---

[1] Vergl. S. 719. — [2] Nach Edelsheims Bericht hatte Choisy, ein französischer Officier, ein Haus in Krakau gemiethet und von dort aus unterirdische Gänge anlegen lassen, in denen die Conföderirten in die Stadt eindrangen. Vergl. Nr. 20647 und 20648. — [3] Am 19. Februar sendet der König den obigen Erlass, sowie den an Solms (Nr. 20645) abschriftlich an Finckenstein. — [4] Liegt nicht vor. — [5] Vergl. Nr. 20646 und 20648.

20648. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 19 février 1772.

Le bruit qui est parvenu là où vous êtes, selon votre dépêche du 5 de ce mois, de la prise de Cracovie par les Confédérés, n'est que trop fondé.[1] Ils se sont rendus maîtres de cette ville par surprise, et cela, ainsi qu'on le mande, uniquement par la faute de l'officier russe qui y commandait, lequel n'a pas pris la moindre précaution pour sa sûreté, jusqu'à négliger même de faire faire patrouiller convenablement aux environs de la place. Aussi prétend-on que les Confédérés ont fait une ouverture à la muraille de la ville, sans que les Russes s'en soient aperçus, par où ils doivent avoir introduit leur monde. Si cela est effectivement ainsi, cela prouverait évidemment que la négligence du commandant a été extrême. Ils doivent y avoir trouvé 12 pièces de canons, un magasin considérable et grand nombre d'uniformes, de sorte que, pour redresser ce fâcheux incident, il faudra reprendre cette place à l'aide d'une bonne artillerie et d'un corps considérable de troupes. Les Confédérés, à ce qu'on assure, y ont mis une garnison de 600 hommes, et vous pouvez dire tout ce que dessus au sieur de Saldern, de même que, selon mes nouvelles, ils doivent présentement se rassembler en force près de Landskron et y attirer tout ce qu'il leur est possible de monde.

Federic.

Nach dem Concept.

20649. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Potsdam, 19. Februar 1772.

Die Conföderirte unter dem Marschall Mazowiecki haben sich erdreistet, Meinen Postirungscordon in Polen unter dem Generalmajor von Belling zu attaquiren. Wie selbige empfangen und zurückgewiesen worden,[2] solches werdet Ihr aus hierbeigehendem Extract des Mir von gedachtem Meinem Generalmajor von Belling dieserhalb erstatteten Berichts mit mehrern ersehen, und habe Ich Euch diesen Extract in der Absicht zufertigen wollen, dass Ihr daraus einen Zeitungsarticul sollet formiren und solchen denen wöchentlichen Blättern gehörig mit einrücken lassen.[3]

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

[1] Vergl. Nr. 20646 und 20647. — [2] Nachdem die Polen 30 Mann verloren hatten, ergriffen sie die Flucht. — [3] Die demgemäss nach dem Bericht von Belling, Schocken 13. Februar, aufgesetzte Mittheilung ist unter der Ueberschrift „Schocken in Grosspolen" in der „Berlinischen privilegirten Zeitung" vom 22. Februar abgedruckt.

20650. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 19 février 1772.

Les arrangements que, selon votre dépêche du 15 de ce mois, l'on a pris là où vous êtes, contre la disette,[1] me paraissent très insuffisants pour procurer la subsistance nécessaire au pays, et si l'on n'en prend pas de plus efficaces, il sera bien difficile de prévenir la mortalité parmi les habitants, dont les provinces ne pourront manquer de se ressentir infiniment.

Ce qui, je vous avoue, me surprend le plus, c'est d'apprendre que madame l'Électrice douairière, sans faire considération à ce temps de calamité, veuille encore exiger de l'Électeur son fils l'avance d'une année entière de son apanage et douaire pour entreprendre le voyage[2] dont vous faites mention. Les revenus de ce Prince, ainsi que les miens propres et ceux de tous les autres souverains qui se trouvent dans le même cas, doivent nécessairement avoir souffert, cette année, un déchet considérable, qui rend, par conséquent, la prétention de cette Princesse hors de saison et tout-à-fait impossible à y condescendre.

En attendant et, quoi qu'il en soit, ne pourrait-on pas, dans les conjonctures présentes de la Saxe, attirer chez nous des manufacturiers de ce pays-là? Je souhaiterais de savoir votre sentiment là-dessus. N'oubliez donc pas de me mander ce que vous en pensez, pour qu'en cas que cela puisse se faire, je sois à même de prendre des mesures convenables à cet égard.

Federic.

Nach dem Concept.

20651. A L'ÉLECTRICE DOUAIRIÈRE DE SAXE A DRESDE.

[Potsdam, 20 février 1772.][3]

Madame ma Sœur. Combien de personnes n'envient pas mon sort d'être en correspondance avec une princesse dont les lettres sont aussi agréables qu'instructives, dont l'esprit orné — —, mais je n'ose poursuivre. Enfin, quand on jouit du bonheur d'être dans un commerce aussi flatteur, rien ne pourrait être plus déplacé de ma part que la paresse, et Votre Altesse Royale Se plaindra plutôt de l'importunité de mes lettres que de ma négligence. Outre cela, j'ai des avis particuliers, et rien ne m'intéresse des nouvelles de Dresde que d'apprendre que Madame l'Électrice douairière jouit d'une parfaite santé.

Votre Altesse Royale daigne prendre une part aussi obligeante à la visite que j'ai reçue de la reine de Suède. Je l'ai vue comme res-

[1] Der Churfürst wies monatlich 2000 Thaler aus seiner Kasse zum Ankauf von Getreide für die Bedürftigsten an. — [2] Nach Bayern zum Besuch ihres Bruders, des Churfürsten Maximilian Joseph. — [3] Die Vorlage ist undatirt. Das Datum ergiebt sich aus Nr. 20654.

suscitée des morts pour moi, car une absence de 28 ans, pour le court espace de notre durée, est presque équivalente à la mort. Elle est arrivée ici très touchée encore de la perte qu'elle avait faite du Roi, et j'ai essayé de la distraire par toutes les dissipations possibles. Ce n'est qu'à force de diversions qu'on oblige l'esprit de s'écarter de l'idée funeste où sa douleur le fixe. Ce n'est pas l'ouvrage d'un jour, mais du temps qui à la fin vient à bout de tout.

Je félicite Votre Altesse Royale sur Son voyage de Bavière,[1] où Elle Se trouvera dans le sein d'une famille qui L'adore. Je La félicite également du voyage qu'Elle entreprendra en Italie. Ce pays est bien digne d'être visité par une Princesse éclairée qui en connaît le lustre ancien, et qui trouvera, dans la décadence de ce beau pays, bien des personnes qui pourront Lui en rappeler l'ancienne urbanité. J'avoue que j'aime mieux savoir Votre Altesse Royale à Rome ou à Venise qu'à Aix ou bien à Spa.[2] Votre santé, Madame, se fortifiera par l'exercice, et votre esprit se complaira à considérer les ruines et les monuments de grandeur de ce peuple Roi, maître du monde alors connu. Ce qui compose les plus grandes monarchies de notre Europe, faisait du temps des Romains des provinces proconsulaires; nous sommes en tout si petits envers eux que ce que le laps des temps et la barbarie ont épargné de leurs ouvrages, nous ravit encore en admiration.

J'espère que Votre Altesse Royale apprendra pendant Son voyage la nouvelle de la paix conclue et de la tranquillité rétablie dans le Nord et l'Orient. Il semble que les esprits commencent à se rapprocher, et que l'accès de fièvre chaude dont ils étaient atteints, diminue à vue d'œil. Je me sentirai très flatté, si mes soins m'attirent l'approbation de Votre Altesse Royale; que pourrais-je désirer de plus, Madame, que de m'être rencontré avec les vues d'une Princesse aussi éclairée?

Connaissant la façon de penser de Votre Altesse Royale, j'ai jugé d'abord qu'Elle aurait en horreur l'horrible attentat qu'on a voulu commettre contre le roi de Pologne.[3] Je n'ai pas l'honneur d'être fort en commerce avec Madame la vierge de Czenstochow, mais je présume, selon ce que le douanier Mathieu rapporte d'elle, que le serment qu'on lui a fait de massacrer un roi, n'a pas été de son goût. Il est affreux qu'on ne commette aucun régicide, sans y mêler la religion; mais il faut s'attendre à tout d'une nation aussi barbare et aussi peu policée que la polonaise.

Un fort accès de goutte m'a empêché jusqu'ici, Madame, de voir

[1] Maria Antonia unterrichtete, Dresden 15. Februar, den König von ihrer Absicht, in einem Monat nach Bayern zu reisen (vergl. Nr. 20650). „Peut-être pousserai-je de là jusqu'en Italie, laquelle, comme Votre Majesté ne l'ignore pas, intéresse depuis longtemps ma curiosité." — [2] Vergl. S. 342. 526. — [3] Die Churfürstin-Wittwe schrieb: „La guerre, dit-on, est du droit des gens; mais la funeste aventure du roi de Pologne (vergl. S. 520) n'en était pas. L'humanité gémit de tant de scènes d'horreur."

l'envoyé de Bavière[1] qui vient d'arriver; mais j'espère de le voir la semaine qui vient. Je fais en attendant mille vœux pour la conservation de Votre Altesse Royale, La priant de ne point oublier durant Ses voyages Son vieil adorateur, qui ne cessera d'être avec les sentiments de la plus haute estime, Madame ma Sœur, de Votre Altesse Royale le bon frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hauptstaatsarchiv zu Dresden. Eigenhändig.

20652. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Zegelin berichtet, Konstantinopel 17. Januar, „dass die Indépendance derer Tartarn, worauf Russland noch immer bestehet, hier die grössesten Schwierigkeiten findet. Sollte endlich Russland ... in diesem Punkt nachgeben, so würden die grössesten Schwierigkeiten von Seiten der Pforte überwunden seind ...

Aus einigen dem Osman Effendi entfallenen Worten habe bemerken können, dass die Pforte sich vielleicht zu viel Hoffnung auf Oesterreichs Hülfe gemacht und dass nunmehro sie mit demjenigen, so der österreichische Minister ihr insinuiret, nicht sonderlich zufrieden ist; denn der Osman Effendi hat dieser Tagen den Propos wegen Garantirung des Friedens und einer zu schliessenden Alliance zwischen Ew. Königl. Majestät und der Pforte, wovon ich in meinem Postscripto vom 18. Novembris berichtet,[2] wieder auf die Bahn gebracht und gefragt, ob ich deshalb noch keine Antwort erhalten ...

Inzwischen, nachdem man dieser Tagen verschiedene Berathschlagungen in Gegenwart des Sultans bei dem Mufti gehalten, so hat Osman Effendi mir wieder gestern sagen lassen, wie der österreichische Minister nach Ankunft der letzteren Post ihm zu erkennen gegeben, dass der russische Hof an Oesterreich die Moldau und Walachei abzutreten offeriret, dass aber derselbe aus Freundschaft für die Pforte diese Anerbietung nicht angenommen. Der österreichische Dolmetscher[3] hat hinzugefüget, dass nächstens ein russischer Emissär sich einfinden würde, um der Pforte einige Friedenspropositions zu machen. Der Osman Effendi hat ihm darauf seine Verwunderung zu erkennen gegeben, dass der österreichische Minister nunmehro eben die Proposition wegen einen Emissär unterstützen wollte, welche er für einen Monat, da ich eben diesen Antrag der Pforte gethan und [er] von dem Reis-Effendi ihm communiciret worden, gänzlich verworfen und er selbst dem Reis-Effendi angerathen, sich darüber gar nicht einzulassen, es sei dann, dass die Pforte versichert wäre, dass Russland von dem Démembrement der ottomannischen Provinzien abstehe. Er hätte ihn zugleich gefragt, ob dann der Emissär nunmehro hierzu das nöthige Pleinpouvoir mitbringen würde; worauf der Dolmetscher ihm geantwortet, dass er solches nicht wüsste; die Pforte möchte ihn nur kommen lassen und seinen Antrag selbst anhören ... Osman Effendi hat bei dieser Gelegenheit abermals die in diesem Bericht bereits oberwähnte Alliance auf den Tapis gebracht und ein grosses Verlangen bezeiget, was für eine Antwort Ew. Königl. Majestät darauf ertheilen würden."

[1] Schwachheim, vergl. Nr. 20 644. — [2] Zegelin hatte, Konstantinopel 18. November 1771, berichtet, dass Osman Effendi zu Frangopulo gesagt habe, „er hoffe, Ew. Königl. Majestät würde den mit Russland zu schliessenden Friedenstractat garantiren, mit dem Beifügen, dass er alsdann wünschte, dass zwischen Ew. Königl. Majestät, Russland und der Pforte eine Alliance geschlossen werden könnte". Eine Antwort des Königs auf diese Eröffnung Osman Effendis ist nicht erfolgt (vergl. Nr. 20471). — [3] Testa.

Potsdam, 20. Februar 1772.

Ich weiss zwar auf Euren Bericht vom 17. Januarii in Ansehung der Friedensunterhandlung mit Russland Meinen verschiedenen vorhergehenden Ordres nichts hinzuzufügen, sondern beziehe Mich auf solche lediglich.

Indessen erhellet doch aus allem demjenigen, was Ihr Mir in diesem Bericht angezeiget, so viel, dass die verschiedenen Gerüchte von einem zwischen Oesterreich und der Pforte geschlossenem Bündniss, welche sich seit einiger Zeit beinahe an allen europäischen Höfen verbreitet und mit welchen man sich noch an verschiedenen Orten herumträget, gar keinen Grund haben und demnach vielmehr die Mir von guter Hand zugekommene Nachricht weit zuverlässiger sei, nach welcher die Oesterreicher die Türken nur zu betrügen und ihnen Servien nebst Belgrad abzuzwingen suchen.[1]

Indessen mag dem sein, wie es immer will, so ist Mir dermalen an Wiederherstellung des Friedens am meisten gelegen, und müsset Ihr Euch dahero alle nur ersinnliche Mühe geben, um es zu einem Waffenstillstand und Friedenscongress je eher je lieber zu bringen. Sind wir nur erst so weit, so wird sich das übrige schon finden. Beides, dünkt Mich, kann bei der Pforte keine so grosse Schwierigkeit finden, weil es ja allenfalls bei ihr stehet, hiernächst und wenn derselben solches nicht weiter anstehet, davon wieder abzuspringen. Es ist wenigstens dergleichen von ihr mehr als einmal geschehen, und könntet Ihr sie allenfalls auch durch diese Betrachtung unvermerkt zu Annehmung dieser beiden Anträge aufzumuntern suchen. Jedoch muss dieses auf eine sehr feine Art geschehen, damit Ich nicht dabei compromittiret werde.

So viel aber das abermals geäusserte Verlangen des Osman Effendi zu einer Allianz zwischen Mir und der Pforte betrifft, so ist Mein Wille, dass Ihr ihm auf eine sehr höfliche Art zu erkennen geben lassen sollet, wie Meine Umstände Mir gar nicht zuliessen, zu dergleichen Allianz anjetzo die Hände zu bieten, und Ich Mich dahero genöthiget sähe, ihm für seine gute Anerbietungen hierunter zu danken.

Nach dem Concept. Friderich.

20653. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 20 février 1772.

Je vous ai déjà fait remarquer dans différents ordres précédents, et je vous le répète encore aujourd'hui, que j'ai tout lieu d'espérer qu'il y aura moyen d'établir une suspension d'armes et un congrès entre la Russie et la Porte, et que l'Autriche même s'emploiera de bonne foi à y faire consentir la dernière. Le refroidissement qui, selon mes dernières

[1] Vergl. S. 728.

lettres ci-jointes de Constantinople du 17 de janvier,[1] commence à se manifester entre l'Autriche et la Porte, indique au moins déjà quelque pressentiment de cette dernière sur les dispositions actuelles de la cour de Vienne dont elle aura été informée plus particulièrement depuis, et je crois qu'un habile négociateur de la part de la Russie pourrait en tirer grand profit à la prochaine négociation de paix. Pour moi, j'ai cru ne pouvoir mieux faire que d'encourager mon ministre à Constantinople de redoubler ses soins et ses efforts, afin de pousser les Turcs à l'ouverture de ce congrès,[2] et je me flatte toujours que, pourvu que la négociation soit une fois entamée, elle ne manquera pas de prendre couleur et d'avoir un bon succès.

Voici la copie de mes dernières lettres de Constantinople, en date du 17 de janvier, que vous n'oublierez pas de communiquer au comte de Panin.

Federic.

Nach dem Concept.

20654. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 20 février 1772.

La dernière dépêche du sieur de Zegelin, en date du 17 de janvier, fournit bien de nouveaux motifs de douter de l'existence d'un traité entre l'Autriche et la Porte, dont on s'est amusé depuis quelque temps à presque toutes les cours de l'Europe. Je l'ai fait observer à ce ministre dans mes ordres d'aujourd'hui,[3] dont je joins ici copie; et comme j'ai coutume de communiquer toujours un extrait de ses dépêches au comte de Solms, je n'ai pas manqué de relever dans les ordres dont j'ai accompagné l'extrait d'aujourd'hui, ce refroidissement qui se manifeste entre la Porte et l'Autriche, comme un pressentiment de la première sur les dispositions actuelles de la cour de Vienne.[4] Vous le verrez par la seconde copie ci-jointe, et après avoir recommandé à vos soins ma réponse à l'électrice douairière de Saxe,[5] que je vous adresse également à la suite de la présente, pour la remettre au sieur de Stutterheim, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

20655. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 20 février 1772.

Votre rapport du 9 de ce mois indique beaucoup de désunion dans le Conseil de Sa Majesté Très-Chrétienne,[6] et ce que le duc d'Aiguillon

[1] Vergl. Nr. 20652. — [2] Vergl. Nr. 20652. — [3] Vergl. Nr. 20652. — [4] Vergl. Nr. 20653. — [5] Nr. 20651. — [6] Sandoz berichtete über die Gegnerschaft zwischen Aiguillon und Maupeou.

et la comtesse du Barry ont le plus à redouter, c'est que la dévotion ne prenne le dessus dans l'esprit du Roi.[1] Si la mort ne surprend point ce Prince, il s'y abandonnera sûrement tôt ou tard. Ses craintes et ses scrupules s'empareront entièrement de son esprit, et il ne faut qu'un prêtre habile et rusé pour le rendre plus craintif et timoré encore et le mettre ainsi entièrement dans sa dépendance. Au reste, je n'ai rien à ajouter aujourd'hui.

Federic.

Nach dem Concept.

20656. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 20 février 1772.

Vous avez bien raison, dans votre rapport du 7 de ce mois. La déclaration que la cour où vous êtes, vient de faire par son ambassadeur en France au sujet des 6 vaisseaux qu'on soupçonnait la première de vouloir fournir à la Russie,[2] ne saurait manquer d'indisposer cette dernière. Elle marque au moins bien peu de ménagement pour la Russie et trop de déférence pour la France, et je ne doute pas que vous ne l'ayez également fait observer à son ministre à Londres.

Au reste, vous pouvez être très tranquille sur les bruits guerriers qu'on continue à débiter chez vous.[3] Il n'y a effectivement plus rien à craindre pour une guerre générale; bien au contraire, vous pouvez être persuadé que la paix se fera, et qu'elle parviendra à sa conclusion, sans qu'on ait besoin d'y faire intervenir l'Angleterre.

Nach dem Concept.

Federic.

20657. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 20 février 1772.

La conduite de la reine de Danemark a fait tant d'éclat dans le monde et elle a été si publique qu'il est impossible qu'elle ait été ignorée du Roi son frère. Il n'est donc pas étonnant qu'on en ait été depuis longtemps très mécontent en Angleterre, ainsi que le général de Yorke s'en est expliqué vis-à-vis de ses amis, selon le contenu de votre dernière dépêche du 14 de ce mois, et qu'on en ait appréhendé des suites funestes. Je doute cependant qu'on ait lieu de craindre qu'on

[1] Vergl. dafür S. 788. — [2] „Que cette dernière [la Russie] ne les avait pas demandé et probablement ne ferait pas une pareille réquisition, vu le système de neutralité lequel le ministère était déterminé de poursuivre." Bericht Maltzans. — [3] Maltzan berichtete, es habe sich das Gerücht von der Auszahlung eines Theiles der im Vertrage ausbedungenen türkischen Subsidien an Oesterreich verbreitet, „ce qui fait croire qu'une guerre entre Votre Majesté et la cour de Vienne fût inévitable".

en agisse avec trop de rigueur à l'égard de cette Princesse, je suis persuadé plutôt qu'on la traitera toujours avec toute la douceur et les ménagements possibles.

Je suis bien aise en attendant d'apprendre que cet évènement ait fait naître au prince d'Orange la réflexion dont vous faites mention, et qu'il reconnaît la différence du sort dont il jouit actuellement, de celui auquel il aurait peut-être pu se trouver exposé.[1]

Je m'imagine d'ailleurs que ce qui s'est passé avec la défunte landgrave de Hesse-Cassel,[2] aussi bien que ce qui vient d'arriver présentement en Danemark avec la Reine régnante, fournira matière à bien des réflexions et fera revenir l'Europe de l'empressement qu'on témoignait ci-devant pour des mariages avec des princesses d'Angleterre.

Nach dem Concept. Federic.

20658. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Potsdam, 21 février 1772.

Votre dépêche du 7 de ce mois m'a été bien rendue. Tout ce qu'elle renferme au sujet du douaire de la Reine ma sœur[3] et des dispositions du comte d'Ostermann pour appuyer, à cet égard, ses intérêts au possible, me fait espérer que cette affaire s'arrangera favorablement et d'une façon que cette Princesse aura lieu d'en être satisfaite. C'est tout ce que j'ai à vous dire là-dessus.[4]

Nach dem Concept. Federic.

20659. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A BERLIN.

[Potsdam] 22 [février 1772].

Mon cher Frère. En vous remerciant de la lettre de l'Impératrice,[5] que je vous renvoie incluse dans la mienne, je vous avouerai, mon cher frère, que je suis charmé de cette correspondance que je vous prie

[1] Vergl. S. 721. — [2] Die Landgräfin Maria, Tochter König Georgs II., hatte von 1754 bis zu ihrem Tode am 13. Januar 1772 (vergl. S. 687) von ihrem Gemahle, dem Landgrafen Friedrich II., getrennt gelebt. — [3] Dönhoff legte eingehend dar, dass die Angaben in seinem Berichte vom 17. Januar über den Stand der Witthumsfrage (vergl. S. 696. Anm. 1) authentisch seien. — [4] Am 21. Februar sendet der König den obigen Bericht Dönhoffs abschriftlich an Finckenstein, mit dem Befehl, ihn der Königin Ulrike in extenso vorzulesen. — [5] Das Schreiben der Kaiserin Katharina II. vom 20. Januar (a. St.) ist abgedruckt bei Krauel, a. a. O., S. 82—84. Prinz Heinrich begleitete, Berlin 20. Februar, die Uebersendung dieses Schreibens mit der Bemerkung: „Comme c'est à la suite de plusieurs autres lettres que j'ai reçues ici, et que vous n'avez pas désiré de lire, il faudrait y mettre des explications.“

d'entretenir avec soin. Je vois que l'Impératrice vous aime, et, sans être curieux des anecdotes qu'elle vous mande, il me suffit, mon cher frère, d'être convaincu que vos lettres lui font plaisir; car, quoique tout ne roule que sur des bagatelles, en temps et lieu cela peut mener plus loin.

J'ai remarqué, mon cher frère, que le parallèle que vous faites de Louis XV avec mon individu,[1] est parti de la main d'un frère indulgent. Vous tâchez de me le rendre favorable, mais je sens que je n'ai que trop de faiblesses, et je dois bien m'attendre que l'âge les augmentera encore

Ma santé, dont vous avez la bonté de me demander des nouvelles, commence à se remettre; il n'y a que l'enflure des jambes qui m'incommode encore le soir.

Je crois que, vers la fin de ce mois, mon dernier courrier sera de retour de Pétersbourg avec le traité. Solms m'écrit qu'on n'attendait que ma réponse pour signer.[2] Selon mes nouvelles de Turquie,[3] les Turcs sont encore récalcitrants et ne veulent point entendre parler de cessions, ils se doutent cependant de la mauvaise foi des Autrichiens. J'avoue, quoique la conduite de [la] cour de Vienne nous est avantageuse, que je suis indigné de la duplicité avec laquelle le prince Kaunitz en agit avec la Porte; la trahison est grossière et doit le couvrir de honte.

L'envoyé d'Angleterre[4] vient d'arriver, nous attendons tous les jours celui de Pologne,[5] et alors je les expédierai tous deux.[6] Je vous embrasse, mon cher frère, en vous priant d'être persuadé de la haute estime et de la tendresse avec laquelle je suis, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

20660. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 22 février 1772.

Je ne sais pas si la Porte sera d'aussi facile composition que vous paraissez le présumer dans votre rapport d'hier;[7] j'ai plutôt lieu d'en

[1] Prinz Heinrich schrieb: „Si vous écriviez, mon très cher frère, votre vie à côté de celle de Louis XV, on y verrait cette dissemblance si marquée de ce qu'un homme peut faire par lui-même, tandis que l'autre se laisse conduire comme une feuille sur l'arbre par le moindre souffle qui l'agite." — [2] Vergl. Nr. 20584. — [3] Vergl. Nr. 20652. — [4] Harris. — [5] Kwilecki. — [6] Am 25. beauftragt der König den Grafen Finckenstein, ihm am 27. Februar Harris, Kwilecki und Schwachheim (vergl. Nr. 20644) in Potsdam vorzustellen. — [7] Finckenstein berichtete: „Le langage que la cour de Vienne commence à tenir à Constantinople (vergl. Nr. 20654), . . . obligera les Turcs à se prêter à la proposition du congrès et de la suspension d'armes; il ne leur reste d'autre parti à prendre que d'accepter l'un et l'autre." Noch vor Ausgang des März werde der König davon Nachricht erhalten.

douter. Selon les dernières dépêches du major de Zegelin, l'indépendance des Tartares lui sera toujours de dure digestion,[1] et vous verrez qu'il y aura encore bien des anicroches qui embarrasseront la négociation de sa paix. Elle regardera toujours le démembrement de cette province comme une condition trop humiliante, et ce ne sera sûrement qu'après se voir poussée à bout, qu'elle y condescendra; pourvu cependant qu'elle se prête à la négociation, ce sera toujours un grand point de gagné. Son succès dépendra des évènements.

Nach der Ausfertigung. Federic.

20661. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 23 février 1772.

J'ai lieu de douter que ma dernière réponse au baron Swieten[2] ait rendu le prince de Kaunitz de mauvaise humeur. L'air pensif que vous lui avez trouvé, selon votre rapport du 15 de ce mois, peut avoir d'autres motifs. Dans ce concours immense d'affaires qui passent par ses mains, il n'est pas étonnant qu'il n'y en ait, de temps à autre, qui ne vont pas à sa fantaisie. C'est l'apanage assez ordinaire de ceux qui se trouvent à la tête d'un gouvernement aussi étendu que celui de la cour où vous êtes. Je n'y fais donc pas grande attention. La réponse que l'on attend de la Porte sur la suspension d'armes et le congrès, est plutôt ce qui m'intéresse le plus dans le moment présent. Elle décidera du plus ou moins d'espérance qu'on aura de la persuader à la paix.

En attendant, la conduite que la cour où vous êtes, a tenue dans ces conjonctures vis-à-vis de la Porte, est une bonne leçon pour les autres puissances sur la fidélité de ses engagements. Elle montre assez clairement tout ce qu'elle est capable de faire pour favoriser ses propres intérêts. Sa paix de Belgrade, la qualité de médiatrice que la Porte lui a confiée, tout cela n'a pas été assez fort pour l'empêcher de la trahir et de demander l'acquisition des mêmes provinces qu'elle lui a cédées par la susdite paix. Une pareille conduite est bien inouïe; elle doit au moins apprendre aux autres puissances qu'on ne saurait faire aucun fonds ni sur la parole ni sur ses traités. Rien ne lui est sacré pour avancer ses intérêts et assouvir ses passions; observation cependant qui, toute fondée qu'elle est, n'est pourtant que pour votre seule direction, et sur laquelle vous me garderez le secret le plus absolu.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. S. 772. — [2] Vergl. Nr. 20 591.

20662. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

[Potsdam, 23 février 1772.][1]

L'air rêveur que le baron Edelsheim, selon son rapport du 15 de ce mois, a observé au prince de Kaunitz,[2] ne saurait être l'effet de ma dernière réponse au baron de Swieten;[3] une autre nouvelle désagréable peut l'avoir produit, et j'ai cru devoir le faire remarquer à ce ministre dans les ordres ci-joints en copie, en y ajoutant, en même temps, une réflexion sur la duplicité de la cour où il réside, que sa conduite actuelle envers la Porte amène naturellement.

Au reste, je suis très satisfait de la manière dont, selon votre rapport d'hier, vous vous êtes acquitté de mes ordres auprès de ma chère sœur, la reine douairière de Suède,[4] et j'approuve également l'instruction que vous voulez donner en conséquence au comte de Dönhoff.

Nach der Ausfertigung. Federic.

20663. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 23 février 1772.

Votre dépêche du 8 de ce mois qui m'annonce la confirmation de la prise du château de Cracovie par les Confédérés, m'est bien parvenue. Vous aurez déjà vu, probablement à la réception de la présente, par mes ordres précédents[5] que, selon mes avis, cette surprise ne s'est faite que par la faute de l'officier commandant, et que tout le mal qui peut en résulter, doit lui être uniquement imputé. Bien loin d'avoir été tant soit peu sur ses gardes, il doit même avoir négligé de prendre les précautions les plus usitées pour sa sûreté. Ne croyez cependant pas que cette place puisse être reprise avec cette facilité que vous paraissez vous imaginer.[6] Si les Russes jugent nécessaire de la retirer des mains des Confédérés, ce ne pourra être qu'à l'aide d'une bonne artillerie, et difficilement pourront-ils s'en rendre maîtres d'une autre manière.

[1] Auf dem Erlass findet sich der Eingangsvermerk von Finckensteins Hand: „praesentatum 23 février". — [2] Vergl. Nr. 20661. — [3] Vergl. Nr. 20591. — [4] Finckenstein berichtete, dass auf die Mittheilung des Berichtes von Dönhoff (vergl. S. 776. Anm. 4) die Königin Ulrike sich in ähnlicher Weise, wie Schwerin in dem in Berlin übergebenen und an Dönhoff übersandten Mémoire (vergl. Nr. 20607 und 20608), über die Witthumsfrage ausgesprochen und erklärt habe, „qu'étant instruit par le contenu de cette pièce du véritable état des choses, elle espérait que ce ministre pourrait rectifier ceux qui lui avaient donné de fausses notions, et conduire ainsi cette affaire à une heureuse fin". Finckenstein will Dönhoff von neuem auf das Mémoire verweisen. — [5] Nr. 20648. — [6] Benoît berichtete: „Tout cet exploit des Confédérés n'aboutira qu'à les faire prendre à leur tour comme des souris, vu qu'ils ne peuvent obtenir aucun secours." Dazu fänden sich in Krakau nur geringe Mundvorräthe.

En attendant et quoi qu'il en puisse être, n'oubliez pas de m'informer si des 40 000 Russes, destinés à agir cette année en Pologne, on n'y voit pas déjà défiler insensiblement quelque corps qui en doive faire partie; sinon, vous aurez soin de me mander les endroits où ces troupes se trouvent actuellement, et ce qui les arrête d'avancer plus en avant.

Federic.

Nach dem Concept.

---

20 664. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A COPENHAGUE.

Potsdam, 23 février 1772.

J'ai vu les particularités que votre dépêche du 15 de ce mois, qui m'est bien parvenue, renferme. Vous vous serez aperçu par tout ce que je vous ai déjà dit précédemment,[1] que j'ai toujours auguré qu'il fallait, de nécessité, qu'il y eût du dérangement, soit de corps ou d'esprit, chez le roi de Danemark.[2] Mais je suis surpris de ne pas entendre que, dans ces circonstances, l'on a recours à des médecins habiles et expérimentés pour les consulter sur l'état de ce Prince. Peut-être qu'avec des bains ou au moyen d'autres cures il serait faisable de l'aider encore pour rétablir, sinon en tout, du moins en bonne partie sa santé si fort affaiblie.

Pour ce qui regarde ma nièce, la princesse Philippine de Schwedt, et les questions que vous me faites à son sujet,[3] je dois vous dire qu'elle est, en quelque sorte, déjà comme engagée à son cousin le prince Charles de Suède.[4]

Au reste, vous ne m'écrirez, suivant la permission que vous en avez déjà, que lorsque des nouvelles assez intéressantes pour mériter mon attention vous en fourniront le sujet, et vous vous en dispenserez aussi souvent que vous n'aurez rien d'important à mander.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 573. 633. — [2] Arnim berichtete: „L'état du roi de Danemark est plutôt un dérangement de corps que d'esprit: effet d'un affaiblissement total de ses nerfs, causé par les traitements indignes et surtout les doses d'opium (vergl. S. 757) avec des bains froids qu'on lui a fait prendre dans de méchants desseins, si ce n'était pour le tuer, du moins pour le mettre hors d'état de gouverner lui-même son royaume." — [3] Arnim berichtete, dass die Königin-Wittwe Juliane Marie verschiedentlich an ihn Fragen über Gesundheit und Charakter der Prinzessin Philippine gerichtet habe, „qui m'ont fait soupçonner que peut-être la Reine douairière a des vues de mariage avec le roi de Danemark même ou avec le prince Frédéric (Stiefbruder Christians VII). Je suis d'autant plus confirmé dans cette idée en considérant combien la Douairière me marque, à toutes les occasions, son estime et sa vénération pour Votre Majesté, son désir de lier l'amitié et les intérêts du Danemark avec Votre Majesté le plus étroitement qu'elle le pourrait, et que Votre Majesté le voudrait." Arnim bat um Verhaltungsbefehle. — [4] Vergl. S. 481. 482.

20665. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 24 février 1772.

J'ai reçu votre dépêche et post-scriptum du 18 de ce mois[1] et vous sais gré des détails renfermés dans ce dernier. Ils me mettent à même de juger de la différence qu'il y a entre le prix des grains en Hollande et celui auquel ils se vendent en Allemagne et dans d'autres pays; ce que je suis bien aise de savoir.

Vous m'avez fait plaisir également de me communiquer les nouvelles de France que l'on a là où vous êtes. Elles ne s'accordent néanmoins pas en tout aux avis directs que j'en ai reçus. Selon ceux-ci, la réforme projetée par la cour de Versailles dans son infanterie n'est pas une réduction réelle dans le militaire français faite dans le dessein de sublever les finances du royaume; elle doit n'être proprement qu'un transport des troupes de terre dans celles de la marine,[2] qui a pour objet de renforcer ces dernières par le monde qu'on prétend tirer des autres. C'est tout ce que j'ai à vous dire.

Nach dem Concept.

Federic.

20666. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 24 février 1772.

Autant que je connais la carte de votre île, je ne crois pas que la mort de la princesse de Galles[3] que vous m'annoncez dans votre rapport du 11 de ce mois, influera beaucoup sur le gouvernement et le système politique de la cour où vous êtes.

L'entretien, au contraire, que le ministre de Russie a eu avec le lord Suffolk au sujet de la déclaration verbale du lord Harcourt au ministère de Versailles,[4] est un incident qui vient très à propos. Il ne manquera pas de causer quelque embarras au ministère britannique et de traverser ses mesures; ce qui est toujours un grand point de gagné dans un ministère de sa faiblesse. Le mécontentement des ministres de Bourbon sur l'augmentation de la marine[5] ne me paraît pas non plus qu'à vous un objet de conséquence, et je suis également persuadé que, de quelque œil que leurs cours regarderont aussi cette augmentation, le ministère britannique ne continuera pas moins de rester tranquille, et se gardera bien de passer à des mesures plus vigoureuses et capables à faire éclater une guerre.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Das Postscript liegt nicht bei. — [2] Vergl. S. 750. — [3] Am 8. Februar. — [4] Vergl. Nr. 20656 und 20667. — [5] Vergl. Nr. 20667.

20667. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 24 février 1772.

J'ai reçu votre rapport du 13 de ce mois, et j'aurai soin, dans peu, de vous informer plus en détail des conditions que je compte de faire à un sculpteur habile, pour le mettre à la tête de mon académie de sculpture à Berlin.[1]

Les insinuations que la cour de Vienne a fait faire, selon ce même rapport, à celle où vous êtes,[2] ont lieu de me surprendre. Tout ce qui vous en est revenu, ainsi que ce que le duc d'Aiguillon vous a dit,[3] ne se combine absolument point avec ce qui m'est connu des dispositions actuelles de l'Autriche. Bien au contraire, je voudrais presque parier, selon les avis que j'en ai reçus, que, pour cette année-ci au moins, il n'y a point de guerre à appréhender.

Au reste,[4] le ministre de Russie à Londres a eu une conférence avec le lord Suffolk au sujet de la déclaration verbale du duc de Harcourt au ministère français,[5] où le lord Suffolk a assuré le premier qu'il ne savait rien de cette déclaration, et qu'il n'avait pas même reçu des lettres de ce dernier.

En attendant, les deux ambassadeurs de la maison de Bourbon témoignent du mécontentement sur l'établissement de la marine considérable que le Parlement britannique vient d'accorder, et ils prétendent qu'à cet exemple, leurs cours seraient obligées d'en faire autant; qu'ayant fait une fois cette dépense, il serait très facile que, pour ne l'avoir fait inutilement, on en viendrait à une rupture, et que ce n'était pas là une preuve des dispositions pacifiques de la cour britannique; que ce serait plutôt un système tout nouveau qu'elle adopterait, si, au lieu d'employer, comme elle avait fait jusques ici, de vieux vaisseaux pour gardes-côtes, elle y destinait à présent les plus neufs et les meilleurs de toute sa marine.

[1] Sandoz war durch Erlass vom 24. Januar angewiesen worden, einen geeigneten Bildhauer ausfindig zu machen. Mit Erlass vom 27. Februar übersendet der König die Bedingungen für dessen Anstellung. Gleichzeitig billigt er den Vorschlag von Sandoz, den Bankier Rougemont zum Nachfolger des bankrott gewordenen Agenten Mettra zu ernennen, „comme il me faut un homme à Paris pour exécuter mes commissions et achats". — [2] Vergl. dafür Nr. 20668. — [3] Aiguillon hatte zu Sandoz, nach dessen Bericht, geäussert: „Les affaires du Nord ... deviennent tous les jours plus sérieuses. Mes lettres de Vienne ne parlent que d'officiers chargés de joindre leurs régiments, de magasins, de munitions et d'appareil de guerre. La jalousie et la défiance que le roi de Prusse inspire à l'Autriche, seront peut-être autant la cause d'une nouvelle guerre que les refus de la Russie aux propositions de la Porte ... Je crois remarquer, a ajouté le Duc, que la cour de Vienne a quelque envie de guerroyer, sans pouvoir en expliquer le motif ni la politique. Les suites de la guerre sont toujours imprévues. Elles gagnent et entraînent bientôt les puissances les plus éloignées." — [4] Dieser und der folgende Absatz nach dem Bericht von Maltzan, London 11. Februar (vergl. Nr. 20666). — [5] Vergl. S. 775.

Je ne vous fais cependant part de toutes ces réflexions des ministres d'Espagne et de France que pour vous mettre sur les voies de pénétrer d'autant mieux les sentiments de leurs cours respectives; et vous n'oublierez pas d'y prêter toute votre attention.

En attendant, l'irrésolution de Sa Majesté Très-Chrétienne entre ses habitudes et inclinations et sa dévotion, que vous remarquez à la fin de votre susdit rapport,[1] me fait désirer de savoir votre sentiment si vous croyez que la dernière l'emportera, à la fin, dans l'esprit de ce Prince, ou s'il tâchera de la rendre assez indulgente pour continuer le même train de vie.

Der Schluss betrifft ein (nicht vorliegendes) Schreiben des Königs an die Herzogin von Ollonne.

Nach dem Concept. Federic.

20668. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 24 février 1772.

Selon mes dernières lettres de France,[2] il y est arrivé un courrier de Vienne, chargé de dépêches fort importantes. En effet, on prétend savoir que le prince de Kaunitz a fait insinuer au duc d'Aiguillon que le refus obstiné de la Russie à se désister de la Crimée et de la navigation sur la Mer Noire, mettrait son maître dans la nécessité de se déclarer et de prendre un parti dans cette guerre, et qu'en ce cas, il avait lieu de compter sur les engagements de la France et sur les secours stipulés par le traité. Mais le duc d'Aiguillon, selon ces mêmes avis, doit s'être borné à répondre à cette insinuation que Sa Majesté Très-Chrétienne resterait fidèlement attachée aux conditions du traité.

Quoique je n'aie aucun sujet de me défier du canal par lequel ces avis me sont parvenus, je vous avoue cependant que j'ai de la peine à me persuader que l'Autriche puisse pousser la duplicité si loin que de former effectivement de pareils desseins, dans le temps qu'elle ne parle que de ses dispositions pacifiques, et je suis plutôt tenté de présumer que les insinuations susmentionnées, supposé qu'elles se soient effectivement faites, n'ont d'autre but que d'en imposer à la France. Ce qui me paraît de bien décidé, en attendant, c'est que la cour de Vienne cherche, par ce moyen, à masquer ses vues et à duper les autres puissances; mais contre laquelle elle pense proprement tourner ses ruses et ses manigances, c'est ce que je ne saurais vous dire encore.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Sandoz berichtete: „La crainte d'une nouvelle guerre, les tracasseries intérieures de son ministère, l'irrésolution de son esprit, celles entre ses habitudes et sa dévotion sont les tourments ordinaires de son règne." — [2] Vergl. Nr. 20 667.

20669. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 24 février 1772.

Je vous avoue que je ne comprends rien aux insinuations que, selon la dernière dépêche du sieur de Sandoz Rollin, le prince de Kaunitz doit avoir fait faire au duc d'Aiguillon relativement à la guerre entre la Russie et la Porte.[1] Elles seraient en contradiction manifeste avec les dispositions pacifiques que cette cour a manifestées depuis peu, et dont elle m'a fait donner, encore en dernier lieu, les assurances les plus positives.[2] Ce serait pousser sa duplicité à son comble et servirait de commentaire complet à ce que j'en ai fait observer dans mes derniers ordres au baron Edelsheim.[3] Quoi qu'il en soit, il me paraît bien décidé qu'elle cherche à masquer ses vrais desseins et à duper les autres; et c'est ce qui m'a engagé à donner de ces avis connaissance à la cour de Pétersbourg.[4] La copie ci-jointe vous apprendra ce que j'en ai écrit au comte de Solms, et ce n'est que pour vous entretenir dans une connaissance suivie de ma correspondance avec ce ministre, que je vous fais part de ces ordres.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

20670. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE SUÈDE A BERLIN.

[Potsdam] 24 [février 1772].

Ma très chère Sœur. J'ai reçu votre lettre avec bien de la satisfaction, et je voudrais, ma chère sœur, vous rendre aussi heureuse qu'une mortelle puisse l'être, si cela dépendait de moi. Ce n'est pas moi qu'il vous faut persuader, ma chère sœur, pour soutenir vos intérêts, mais ce sont des Suédois qui jusqu'ici me semblent peu traitables;[5] il faut s'attendre qu'ils allègueront que les temps de Charles XI et ceux-ci sont bien différents, ils feront valoir les provinces qu'ils ont perdues, la Norwège, la Livonie, une partie de la Poméranie, Brême et Verden, et ils s'excuseront sur leur pauvreté. Il y a d'ailleurs les deux princes à pourvoir dont il faut régler l'apanage; ce sont les difficultés que nous aurons à combattre. Le comte Dönhoff fera ce qui dépendra de lui, pour les vaincre,[6] et pour moi, ma chère sœur, je ne négligerai rien de ce qui sera possible d'entreprendre pour attraper ce que nous pourrons, de mauvais et chiches payeurs qui jusqu'ici se sont tenus bien boutonnés.

[1] Vergl. Nr. 20667 und 20668. — [2] Vergl. Nr. 20591. — [3] Vergl. Nr. 20661. — [4] Vergl. Nr. 20668. — [5] Königin Ulrike schrieb, 23. Februar, über die Witthumsfrage: „Il n'y a guère d'apparence de réussir. Il est cependant singulier et fâcheux pour moi d'être la première reine douairière à qui on a retranché la troisième partie des revenus; la mère de Charles XI (Hedwig Eleonore) avait 8 tonnes d'or de Suède, je me contenterai de 4, qui sont les revenus que mon fils comme Prince Royal avait eus, et cet état ayant une fois été fixé, il n'y avait aucun changement survenu aux dépenses de l'État." — [6] Vergl. S. 779.

J'apprends avec plaisir, ma chère sœur, que vous tâchez de vous amuser de votre mieux.[1] Les fabriques se glorifieront de ce qu'une reine a daigné les visiter, et le vieux baron rajeunira de ce que vous avez célébré son jubilé, vous l'en ferez vivre plus longtemps.

Je prends la liberté de vous offrir encore de ce vin de Hongrie en mue, souhaitant, ma chère sœur, qu'il vous soit agréable, et vous priant de me croire avec autant de tendresse que de considération, ma très chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

---

20 671. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 26 février 1772.

Après avoir réfléchi plus mûrement sur les insinuations du prince de Kaunitz à la cour de Versailles, dont je vous ai fait part par mes ordres du dernier ordinaire,[2] j'ai tout lieu de présumer qu'elles sont proprement destinées à en imposer à cette cour[3] et à lui cacher d'autant mieux les vues de celle de Vienne. Si elles portaient à me duper, il en pourrait résulter des suites trop sérieuses, et je crois le prince de Kaunitz trop sensé pour courir de tels hasards dans les conjonctures présentes. Il peut les risquer plutôt vis-à-vis de la France, qui se trouve actuellement dans une situation où il n'en a rien à appréhender.

Quoi qu'il en soit, je suis persuadé que, si la Russie avait, à présent, à la main un habile négociateur, qui pût faire des ouvertures confidentes à la Porte sur la cupidité de l'Autriche relativement à la Servie et à Belgrade, dont elle prétend faire l'acquisition, elle pourrait faciliter infiniment la négociation de sa paix. En effet, tout ce que la Russie demande, n'est que des conquêtes qu'elle a faites dans la guerre, au lieu que c'est la plus noire perfidie qu'on découvre dans la conduite de l'Autriche, en aspirant à l'acquisition de la Servie et de Belgrade. Ce n'est pas seulement la qualité de médiatrice qui rend cette demande des plus odieuses, mais sa paix de Belgrade y imprime le caractère d'une trahison si noire qu'elle doit révolter infiniment la Porte et lui faire sentir qu'on ne saurait faire le moindre fond sur les promesses et engagements solennels de cette cour.

[1] Königin Ulrike schrieb: „J'ai été voir les fabriques d'étoffes . . . Mardi (25. Februar) nous célébrerons le jubilé de la naissance de Pöllnitz chez mon frère Henri; il s'en manque de si peu qu'il n'ait cent ans, que je crois pouvoir me servir du terme de jubilé.“ Nach einem Schreiben von Pöllnitz an den König vom 22. Januar 1773 wurde er erst in diesem Jahre 83 Jahre alt und war also 1690 (nicht, wie herkömmlich angegeben wird, 1692) geboren. Am 25. Februar 1772 richtete der König ein Glückwunschschreiben an Pöllnitz mit einem Geschenk (ungedruckt). — [2] Nr. 20 668. — [3] Vergl. Nr. 20 673.

Au reste, votre rapport du 11 de ce mois me fait juger qu'on n'est pas bien instruit à la cour où vous êtes, des circonstances de la dernière révolution en Danemark.[1] Sans parler de la quantité d'opium et des bains froids qu'on a fait prendre au Roi pour ruiner sa santé et le rendre imbécile,[2] il est assez avéré que la Reine son épouse n'a eu recours à ces horreurs que dans la vue de le rendre entièrement incapable de régner, et qu'elle a même eu dessein de le faire enfermer pour s'emparer des rênes du gouvernement. Je ne vous dis, d'ailleurs, rien des familiarités qu'on a observées entre elle et Struensee, et qui ont même rendu très équivoque le sang de la princesse[3] dont elle est accouchée l'année passée. La cour où vous êtes, en sera informée à temps, mais, en attendant, vous ne ferez pas mal de faire part au comte de Panin de toutes ces noires intrigues, qui font frémir l'humanité.

Nach dem Concept. Federic.

20672. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 26 février 1772.

Je doute fort que la cour où vous êtes, puisse pousser sa pointe aussi loin que l'ambassadeur de Russie le présume,[4] selon votre rapport du 19 de ce mois. J'ai plutôt lieu de présumer qu'elle se contentera de la Servie et de Belgrade, et si elle l'obtient, elle aura grand sujet d'être contente. Mais mes dernières lettres de France m'annoncent une autre anecdote bien plus singulière.

Auszug aus dem Bericht von Sandoz, Paris 13. Februar, über die Anfrage des Fürsten Kaunitz bei Aiguillon und über dessen Antwort, wie in dem Erlass an Solms (Nr. 20 668).

Je me trompe fort, ou cette insinuation n'a pour but que de duper la France et de lui cacher d'autant plus ses dispositions actuelles. En attendant, je suis le prince de Kaunitz de plus près dans toutes ses démarches pour approfondir foncièrement son caractère et sa façon d'agir, et vous ferez également bien de vous y appliquer pour me rendre un compte fidèle et exact de toutes les découvertes que vous pourriez faire, de votre côté. Dans cette vue, comme à bien d'autres égards, vous ne négligerez nullement l'ambassadeur de France. Vous cultiverez

[1] Solms berichtete: „L'évènement extraordinaire arrivé à la cour de Danemark (vergl. S. 697) ne paraît avoir causé une grande sensation à celle-ci, d'autant plus qu'on savait que dans chacun des deux partis qui la partageaient, il se préparaient des choses qui ne pouvaient finir que par un coup d'éclat." Katharina II. wolle an Christian VII. schreiben, „uniquement pour le prier d'user de clémence et de ne point faire verser de sang". — [2] Vergl. S. 780. — [3] Luise Auguste, geboren am 7. Juli 1771. — [4] „Qu'on portera encore de ce côté-ci ses vues sur la Moldavie et la Valachie." Bericht Edelsheims.

plutôt son amitié, puisqu'elle pourra peut-être vous servir à pénétrer bien des choses qui d'ailleurs resteraient cachées à vos yeux.

Tout dépendra de la réponse de la cour de Constantinople sur l'armistice et le congrès, et je l'attends avec d'autant plus d'impatience qu'elle nous fera voir plus clair dans l'avenir.

Nach dem Concept. Federic.

20673. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 25. Februar, auf den Erlass vom 24.[1]: „Il faut convenir que le plan du prince Kaunitz est très compliqué, et qu'il est difficile jusqu'ici de s'en faire une juste idée. Je crois cependant que, malgré les insinuations qu'il vient de faire à la cour de France,[2] on ne risquera pas de se tromper en partant d'un premier principe, qui est que la cour de Vienne n'a aucune envie de commencer la guerre, et que l'idée qui lui tient aujourd'hui le plus à cœur, et à laquelle toutes les autres sont subordonnées, est celle de participer aux acquisitions que Votre Majesté et la Russie se proposent de faire. On ne se découvre sur un objet de cette nature, comme le baron de Swieten a été chargé de le faire,[3] qu'autant qu'on en a formé le dessein, et qu'on est résolu de l'exécuter. Mais il se pourrait peut-être bien que le prince Kaunitz ne se fût pas cru tout-à-fait sûr de faire entrer Votre Majesté et la Russie dans ses vues, et que, dans cette incertitude, il ait voulu, en même temps, se ménager d'autres ressources, afin de pouvoir en imposer d'autant mieux et se retourner de nouveau, en cas de besoin, si Votre Majesté et la cour de Russie ne voulaient pas faire la convenance de sa cour et lui procurer un agrandissement proportionné à celui dont elles sont convenues pour elles-mêmes."

Potsdam, 26 février 1772.

Je me réserve à demain[4] de vous parler sur le contenu de votre rapport d'hier, et, en attendant, je vous fais part, par les deux copies ci-jointes, de mes ordres d'aujourd'hui aux dernières dépêches de mes ministres à Pétersbourg et à Vienne.[5]

Nach der Ausfertigung. Federic.

20674. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A BERLIN.

[Potsdam] 26 février 1772.

Mon cher Frère. Je voudrais que ma santé pût vous être bonne à quelque chose, et par là, mon cher frère, elle pourrait m'être précieuse; je commence pourtant à reprendre des forces, quoique je ne sorte pas encore, à cause du mauvais temps.

Tous ces ministres qui arrivent à Berlin,[6] sont envoyés pour nous examiner et voir de quoi il est question, car le prince Kaunitz dupe si bien les Français par ses négociations qu'on m'écrit de Paris qu'il y a

[1] Vergl. Nr. 20669. — [2] Vergl. Nr. 20668. — [3] Vergl. Nr. 20591. — [4] Vergl. S. 777. Anm. 6. — [5] Vergl. Nr. 20671 und 20672. — [6] Vergl. S. 777.

envoyé un courrier pour demander à la France [si] en cas de guerre, à laquelle tout s'acheminât, il pourrait compter sur les secours du Très Chrétien. On lui a répondu que oui.[1] Il fait toutes ces démonstrations pour cacher aux Français les vues qu'il a sur Belgrade et la Servie, parceque, si elles étaient connues des Français, ces derniers, comme alliés des Turcs, s'opposeraient à ce démembrement. Je suis en attendant bien aise de suivre cet homme dans toutes ses allures pour découvrir le genre de ses fourberies et connaître à quel point il est faux et perfide. Depuis ce que j'ai vu à présent de sa conduite envers les Turcs et les Français, je renonce à jamais prendre des engagements solides avec lui.

On m'écrit de France[2] que le Très-Chrétien a une peur inexprimable de l'année climatérique dans laquelle il entre.[3] Avec cela des coliques d'indigestion lui ont rappelé les idées du diable et de Jésus-Christ, de sorte qu'il est à présent indécis entre . . . la vierge Marie et la Barry; les maquereaux et les confesseurs sont à ses trousses, voir qui des deux l'emportera.

Sa Majesté Britannique regrette beaucoup sa chère mère, l'aimable princesse de Galles;[4] on dit qu'il enverra un duc de Northumberland en Danemark pour intimider les chefs de la révolution. La reine Julie en a peur; elle m'a écrit sur ce sujet, et j'ai fait ce que j'ai pu pour la rassurer.[5]

Pour moi, mon cher frère, qui ne prends pas toutes les choses au tragique, j'aime quelquefois à m'égayer aux dépens des sots et des méchants dont ce malheureux monde abonde, et, pour m'amuser, j'ai fait un dialogue des morts entre Socrate, Choiseul et Struensee.[6] Si Choiseul était encore ministre, je ne l'aurais pas composé. Vous avez bien raison de dire que des misères influent souvent dans les grandes choses;[7] c'est que les hommes, rois, princes, ministres, demeurent hommes, et que des petites choses se trouvent dans la composition des meilleures têtes; les passions et des bagatelles de la vie privée se mêlent souvent dans les cours aux affaires les plus sérieuses, et quand trop de personnes s'en mêlent, alors les petitesses prévalent. Il n'y a qu'à lire l'histoire pour s'en convaincre, et il n'y a qu'à réfléchir sur ce qu'on voit arriver tous les jours, pour en avoir la preuve en main. C'est pourquoi, mon cher frère, quand on regarde la politique avec des yeux

[1] Vergl. Nr. 20667 und 20668. — [2] Bericht von Sandoz, Paris 9. Februar. — [3] Ludwig XV. war am 15. Februar 1710 geboren. — [4] Vergl. S. 781. — [5] Vergl. Nr. 20675. — [6] Der „Dialogue des morts entre le duc de Choiseul, le comte de Struensee et Socrate" ist abgedruckt in den Œuvres, Bd. 14, S. 237—246. — [7] Prinz Heinrich hatte, Berlin 20. Februar, geschrieben: „On ne dirait pas qu'une fille de joie pût être si utile à tant de puissances; c'est madame du Barry pourtant, qui tient le Roi enchaîné, et qui, pour le bonheur actuel de tant d'États, l'entretient dans l'oisiveté et la mollesse. Cela prouve bien les grands effets par les petites causes."

philosophiques, on prend en pitié ce que le vulgaire, qui ne réfléchit pas, admire, et l'on voit que la différence qu'il y a du plus fin au plus sot des hommes, n'est que du plus au moins.

Le général Rumänzow m'a envoyé un cheval tartare et un nègre.[1] Ce nègre a été chiaoux des janissaires et a commandé à 300 hommes; je renvoie ce pauvre malheureux en Turquie, où il a du bien, de l'emploi et femme et enfants. Pour le cheval, il faudra voir ce qu'il sera; je n'en ai pas trop bonne opinion. Je vous embrasse, mon cher frère, bien tendrement, en vous assurant de la haute estime avec laquelle je suis, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

Federic.

20675. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE DANEMARK A CHRISTIANSBURG.

Die Königin-Wittwe Juliane Marie schreibt, Christiansburg 18. Februar: „Le suffrage de Votre Majesté est un bien que je désire avec trop de sincérité pour Lui cacher le plaisir que j'ai senti en recevant Sa réponse à ma lettre du 17[2] janvier. L'évènement de la veille, fondé sur la justice et produit par la nécessité, devrait rencontrer l'approbation à tous ceux qui n'ont pas un intérêt particulier à le regarder autrement. Votre Majesté est juge compétent des droits des souverains; personne ne les connaît mieux, et personne ne les a mieux suivis et observés qu'Elle durant tout le cours de Son glorieux règne. C'est à Elle et à Sa grande amie l'impératrice de Russie, qui, comme Votre Majesté, juge des évènements par leurs causes autant que par leurs effets, que j'en appelle pour attirer sur le Roi mon fils l'acclamation de deux souverains qui ont toujours été l'objet de son admiration et de son estime. Si les ministres de Votre Majesté Lui ont rendu un compte fidèle de tout ce qui avait précédé et amené cet évènement, Elle conviendra que la sûreté de la personne du Roi, son honneur, celui de sa maison royale et, enfin, les cris et les vœux unanimes de tous ses sujets l'ont obligé à cet éclat devenu indispensablement nécessaire. J'atteste Dieu, qui connaît mon âme et la pureté de mes sentiments, que le bien-être du Roi, de sa maison et de son royaume est le seul motif qui a guidé mes pas et dirigé mes actions. Si ce but est obtenu, tous mes vœux sont remplis, et je ne saurais me dissuader qu'un monarque aussi équitable et aussi vertueux que l'est le roi d'Angleterre, après avoir écouté, pour un moment, sa tendresse fraternelle, n'envisage, à la fin, l'affaire avec les yeux d'un souverain éclairé et ne reconnaisse, à la fin, que ceux qui ont succombé, se sont attirés eux-mêmes leur disgrâce. Pour arriver à ce but salutaire, je voudrais, je l'avoue, être guidée par les conseils de Votre Majesté; j'ose les Lui demander."

[Potsdam] 26 février 1772.

Madame ma Sœur. Je croirais abuser de la confiance que Votre Majesté me témoigne, si je ne Lui répondais pas avec toute la sincérité possible sur ce qu'Elle a la bonté de me marquer. Elle saura donc qu'aussitôt que j'ai reçu la nouvelle de la révolution arrivée en Danemark, j'ai été le premier à applaudir, Madame, au parti que Votre Majesté avait pris. Votre Majesté n'a non seulement agi en bonne mère, en sauvant la couronne et la vie au Roi Son beau-fils, mais Elle

[1] Vergl. S. 707. — [2] Vergl. Nr. 20565. In der Vorlage verschrieben: „18".

doit S'attirer, de plus, les bénédictions de tout le royaume de Danemark pour avoir arrêté des scandales publics et mis les premiers emplois de l'État dans des mains plus dignes de les régir que celles qui les occupaient.

Une grande naissance n'efface point les crimes, au contraire, elle les aggrave, et les princes en cela n'ont point de privilèges d'impunité. S'ils sont vertueux, on les estime; s'ils s'abandonnent aux vices, on les méprise, de quelque sang qu'ils soient nés. Il n'y a, Madame, que l'ignorance qui puisse excuser des parents trop prévenus en faveur de leurs proches, mais qu'il est facile de désabuser par des faits. La flétrissure tombe sur le coupable seul, et non sur ceux qui ont le malheur de le compter de leur famille.

Je crois, Madame, que Votre Majesté n'a qu'à continuer d'agir comme Elle a commencé, pour mériter à juste titre les applaudissements de toute l'Europe. Et puisqu'Elle veut que je Lui parle avec franchise, j'ajouterai que la seule chose à désirer serait qu'on tâchât, par le moyen d'habiles médecins, de guérir le Roi de cette extrême faiblesse de nerfs qui lui reste après les abominables cures qu'on lui a fait prendre.[1] Et comme en ce moment je parle plutôt à ma belle-sœur qu'à la reine de Danemark, je crois qu'il serait prudent d'éloigner un peu plus la jeune Reine du voisinage de Copenhague. Je ne sais, Madame, si ce n'est pas trop m'émanciper, mais comme Votre Majesté m'a demandé ce que je pense, je prends la liberté de la Lui dire tout naturellement, m'en remettant à Sa prudence qui saura prendre le meilleur parti et Se déterminer sur les circonstances, qui Lui sont mieux connues qu'à moi. Il n'y a aucun doute que l'impératrice de Russie ne soit à peu près du même sentiment que le mien.

Au reste, je fais des vœux pour que tout tourne en Danemark selon la satisfaction de Votre Majesté pour le plus grand bien de ce royaume, étant avec toute la considération et la plus parfaite estime, Madame ma Sœur, de Votre Majesté le bon frère

Federic.

Nach der Abschrift der Cabinetskanzlei; die (nicht vorliegende) Ausfertigung war eigenhändig.

20676. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 26 février 1772.

Le contenu de votre dernière dépêche du 21 de ce mois me donne, de plus en plus, à connaître qu'on ne s'amuse à la cour où vous êtes, qu'avec force intrigues pour des bagatelles et choses de néant dont il ne résultera certainement jamais rien de réel. En effet, quel tort feront

[1] Vergl. S. 780.

quelques centaines de recrues qu'on envoie aux Confédérés de Pologne,[1] à un corps de 40 000 Russes, prêt à entrer en Pologne pour y rétablir le calme?

J'ai également reçu votre lettre particulière[2] et post-scriptum de la même date. Il est impossible que le prix des grains ait baissé dans la Basse-Lusace par ceux qu'on y aurait apportés de mes États héréditaires. Je suis convaincu que cela ne peut avoir eu lieu; ce n'est, en tout cas, que du côté de la Silésie qu'on pourrait en avoir tiré, et mes ordres d'aujourd'hui, pour prévenir pareil abus, y mettront obstacle pour l'avenir.

Au reste, vous savez que mon grand ordre de l'aigle noir ne se donne qu'à des princes et comtes de l'Empire, ainsi qu'à des particuliers qui se distinguent à mon service, mais jamais à des ministres de princes subalternes, de sorte que, par cette raison, je ne saurais condescendre non plus à l'accorder au comte de Valotti, grand-maître du prince héréditaire de Modène, en faveur de qui vous le demandez à la réquisition de madame l'Électrice douairière.

Nach dem Concept. Federic.

20677. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 27 février 1772.

La défense qui vient d'être renouvelée en Espagne aux étrangers d'y faire aucun commerce ou aux Indes, à moins d'être naturalisés,[3] dont vous faites mention dans votre dépêche du 21 de ce mois, n'est pas ce qui seul portera atteinte au commerce des puissances maritimes. Les nouvelles que l'on prétend avoir des grandes banqueroutes qui doivent s'être faites depuis peu dans ce royaume, et que l'on évalue à 8 millions environ, leur en feront essuyer probablement maintes autres encore, si elles se trouvent fondées. De tels évènements se bornent rarement aux États seuls où ils éclatent; ils en entraînent, pour l'ordinaire, de pareils dans ceux avec qui ils sont en connexion. Ne pourraient-elles donc pas, au cas qu'elles se vérifient, occasionner également des faillites en Hollande? Je souhaiterais d'être éclairci là-dessus, et, pour cet effet, vous aurez soin de me dire, en son temps, ce que vous en pensez.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Borcke berichtete, dass die Beschwerden Beloselskis über die Werbungen für Polen (vergl. S. 753) und die daraufhin erlassenen Verbote des Churfürsten lediglich den Erfolg hätten, „que le siège de ces enrôlements est un peu éloigné de la capitale et se trouve maintenant établi à Pirna". — [2] D. d. Dresden 20. Februar. — [3] Vergl. S. 762.

20678. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Maltzan berichtet, London 14. Februar: „La mort de la princesse douairière de Galles[1] semble avoir bien humilié les créatures du lord Bute, et je ne désespérerais pas, pour le présent, de voir arriver un moment favorable pour leur tordre le col par les entremises de la Reine.[2] Cette Princesse ne laissera certainement pas de prendre une part très essentielle dans les affaires du gouvernement, et si jamais l'Angleterre devient un objet intéressant pour les vues de Votre Majesté, j'oserais très-humblement recommander cette voie comme la plus sûre. Il m'a même paru comme si cette Princesse aurait désiré plusieurs fois que je lui parle d'affaires. Un jour, lui ayant demandé audience pour lui remettre une lettre de la part de Votre Majesté, au lieu de me recevoir accompagnée par toute sa cour, Sa Majesté me reçut seule dans son cabinet, où, après avoir répondu à mon compliment, elle me dit d'un air de bonté et en riant: »Eh bien, à présent confiez-moi vos secrets!« Étonné de ce début et n'étant chargé de rien de la part de Votre Majesté, je voulus cependant me conserver la porte ouverte pour une autre fois. Je lui répondis que je serais glorieux de lui confier mes secrets, sachant que je ne saurais les mettre entre des mains plus sûres que les siennes."

Potsdam, 27 février 1772.

La permission que vous venez de me demander, dans votre rapport du 14 de ce mois, pour vous rendre, après la dissolution du Parlement, pour quelque temps sur vos terres en Silésie, ne rencontre pas la moindre difficulté. Comme je n'ai rien à négocier à la cour où vous êtes, je vous accorde plutôt une absence de cinq mois pour ce voyage, et je ne doute point que vous n'ayez soin d'instruire mon secrétaire d'ambassade,[3] avant votre départ, de me rendre compte de tout ce qui lui paraîtra mériter mon attention.

Quant à la reine d'Angleterre, il est toujours bon de la ménager et de lui témoigner, dans toutes les occasions qui se présenteront, le cas que l'on fait de son mérite. Mais aussi longtemps que les créatures du lord Bute, et surtout un Mackenzie,[4] auront quelque influence sur les affaires, il n'y aura rien à faire avec l'Angleterre. Dans la situation actuelle des affaires de l'Europe, il serait même imprudent de contracter des liaisons avec cette cour, aussi bien qu'avec la France.

Nach dem Concept. Federic.

20679. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Potsdam, 28 février 1772.

Comme il n'est pas possible, ainsi que vous le remarquez, de prévoir avec certitude comment les débats que l'affaire concernant l'acte d'assurance occasionne là où vous êtes, se termineront,[5] je me contente,

[1] Vergl. S. 781. — [2] Sophie Charlotte. — [3] Jeanneret de Dunilac. — [4] Butes Bruder, Stuart Mackenzie. — [5] Dönhoff berichtete, dass eine Einigung über die Acte zwischen den vier Ständen sich nicht erzielen lasse (vergl. S. 734), und dass Fersen aus dem Munde Gustavs III. wissen wolle, „que Sa Majesté ne signerait pas cet acte

par cette raison, à vous accuser simplement aujourd'hui l'entrée de votre dépêche du 14 de ce mois, et attendrai d'apprendre l'issue que cette affaire pourra avoir.[1]

Federic.

Nach dem Concept.

20680. UNTERREDUNG DES KÖNIGS MIT DEM ÖSTERREICHISCHEN GESANDTEN VAN SWIETEN.

[Potsdam, 28. Februar 1772.]

Van Swieten berichtet an Kaunitz, Berlin 5. März, über seine Audienz vom 28. Februar[2]: „Alsbald der König aus meiner Anrede, welche nach Hochdero gnädigen Anweisung auf das verbindlichste eingerichtet war, vernommen hatte, wohin unsere dermaligen Absichten zielen,[3] und die Versicherung, wovon ich ihm eine Abschrift übergab, mit Aufmerksamkeit durchgelesen hatte, erklärte er sich allsogleich, dass er nicht den mindesten Anstand finde, eine gleichlautende schriftliche Versicherung von sich zu geben, und bezeigte anbei seine vollkommene Zufriedenheit über den so vorsichtig als klar abgefassten Inhalt dieser Pièce sowohl als seine Erkenntlichkeit über die aufrichtige und freundschaftliche Art, nach welcher unser Hof in einem so häcklichen und zu den grössten Weiterungen Anlass geben könnenden Geschäft zu Werk ginge.

à la réquisition des trois ordres inférieurs". Ostermann erkläre, „que le tout ne tend qu'au bouleversement de la forme de gouvernement"; dass bereits für den November 1771 ein Staatsstreich geplant gewesen sei.

[1] Am 28. Februar übersendet der König an Finckenstein abschriftlich den obigen Bericht Dönhoffs, mit dem Befehl, ihn der Königin Ulrike vorzulesen. — [2] Finckenstein hatte, Berlin 25. Februar, dem Könige berichtet, dass Swieten ihm die Ankunft neuer Instructionen angezeigt und um Audienz gebeten habe. — [3] Kaunitz hatte, Wien 19. Februar, Swieten beauftragt, dem König für seine freie Aussprache (vergl. Nr. 20591) zu danken und die schriftliche Versicherung, dass bei den beiderseitigen Erwerbungen in Polen vollkommene Gleichheit beobachtet werden solle, gegen eine gleichlautende von preussischer Seite auszuwechseln. [Wien, Haus-, Hof- und Staatsarchiv.] Die Versicherung lautet: „Sa Majesté le roi de Prusse et Sa Majesté l'impératrice de Toutes les Russies ayant des droits et prétentions sur quelques palatinats et districts de la Pologne, ainsi que nous en avons, de notre côté, pour obvier à tout ce qui pourrait faire naître des difficultés à cet égard et altérer l'amitié et la bonne harmonie qui subsiste heureusement entre nous, nous nous promettons, foi et parole de souverain, par le présent acte signé de notre main: que, quelles que puissent être l'étendue ou les bornes de nos prétentions respectives, les acquisitions qui pourraient en résulter, devront être parfaitement égales; que la portion de l'un ne pourra pas excéder la portion de l'autre, et que, bien loin de mettre des obstacles aux mesures que chacun de nous pourrait juger devoir prendre pour réaliser ses prétentions, nous nous entr'aiderons au besoin mutuellement et de bonne foi pour nous en faciliter le succès, nous promettant, en même temps, le plus parfait secret sur le présent engagement réciproque. En foi de quoi, nous l'avons signé de notre main. Fait à Vienne, le 19 février 1772. Joseph Auguste. Marie Thérèse."

»Je ne puis qu'approuver,« waren seine Worte, »et admirer la sagesse de vos mesures.«

Hiernach befragte er mich gleich, auf was für einer Seite wir unseren Antheil zu nehmen gedächten, und ob Ihre Kaiserl. Königl. Majestäten meinen Vorschlag[1] wegen Austauschung der Moldau, Walachei und Bessarabien gegen einen Theil von Bosnien und Servien nebst der Festung Belgrad begnehmiget hätten.

Ich antwortete nach Ew. Fürstl. Gnaden gnädiger Vorschrift, dass dieser Vorschlag von meinem Hofe sei verworfen worden, und zwar aus der Ursache, weilen selber mit der Gedenkensart beider Kaiserl. Königl. Majestäten und denen der Pforte versprochenen bonis officiis niemals übereinstimmen könnte; ich erkennete auch dermalen selbsten und nicht ohne Bereuung, dass mich der Eifer zu weit verleitet habe, und obwohlen mein Hof auf die gnädigste Art meiner guten Meinung nachgesehen habe, so könnte ich mir doch nicht bergen, dass ein solcher Schritt vermögend gewesen wäre, dem König einen billigen Zweifel von unseren redlichen Grundsätzen beizubringen, und ich würde nur alsdann einigermaassen beruhiget sein, wenn ich sicher wissen könnte, dass dieser von mir nicht genugsam überlegte Vorschlag weder bei ihm noch zu Petersburg einen widrigen Eindruck gemacht habe und keine üble Folgen, so mir zur Last fallen müssten und ich nunmehro vollkommen einsehete, davon zu besorgen seien.

Der König schien an meiner Verlegenheit Antheil zu nehmen, und suchte mich auf die beste Art zu beruhigen:

»Vous pouvez être tranquille,« sagte er, »je ne vous ai compromis, ni vous ni votre cour, en aucune manière, et je n'ai fait qu'insinuer votre proposition en Russie comme une idée à moi sur laquelle je voulais consulter l'Impératrice, et que j'imaginais pouvoir vous convenir à présent;[2] je laisserai tomber la chose, et il n'en sera plus question.«

Um den König von meiner Verlegenheit noch mehr zu überzeugen und zugleich seine eigene Gedenkensart herauszubringen, nahm ich den Schein jenes ohnbeschränkten Vertrauens an, wodurch ein unruhiges Gemüth sich des erkannten Fehlers zu entledigen suchet, und äusserte mich ferner also:

»Je l'avouerai à Votre Majesté que, du moment où j'ai pu réfléchir sur mon idée, j'ai senti quelque chose qui m'inquiétait; je voyais bien l'avantage qu'il pouvait y avoir pour ma cour à l'acquisition de la Servie et de la Bosnie, mais je ne pouvais concilier cet avantage avec la bonne foi que nous devons aux Turcs, que par des moyens bien éloignés à nos principes. Cependant, l'approbation que Votre Majeste avait donnée à ce projet, me tranquillisait au point que j'attribuais à mon défaut de lumières cette inquiétude que, malgré cela, je ne pouvais bannir de mon esprit, et qui aujourd'hui n'est que trop justifiée.«

[1] Vergl. S. 728. — [2] Vergl. Nr. 20 592.

»A vous dire le vrai,« antwortete der König, »je fus d'abord étonné aussi de la proposition que vous me fîtes, mais pourtant, comme elle ne me paraissait pas impraticable, je me suis prêté volontiers à la mettre en avant, d'autant plus qu'il n'y avait aucun danger à la faire connaître en Russie de la manière dont je l'ai fait, et dont il ne résultera aucune mauvaise suite.«

»En tout cas,« versetzte ich, »je prie instamment Votre Majesté de me désavouer entièrement, s'il est nécessaire.«

»Cela n'est point nécessaire,« erwiderte der König, »car, comme je vous l'ai dit, je ne vous ai point nommé, ni vous ni votre cour; j'attends les réponses à ce que j'ai écrit sur ce sujet, et je vous en instruirai« . . .

Die Erörterung meines verworfenen Vorschlags brachte den König auf die Frage, worauf denn dermalen unsererseits angetragen werde. Meine Antwort war diejenige, so mir Ew. Fürstl. Gnaden gnädige Anweisung an Hand gegeben;[1] mit welcher der König sich vollkommen begnügte und gar wohl einsah, dass es vor allem nothwendig seie, sichere Nachrichten einzuholen, dabei aber viele Vorsicht gebraucht werden müsse und es auch dermalen keine so grosse Eilfertigkeit brauche.

Sonach liess er sich vernehmen, was er vermeinete, dass uns in Polen am anständigsten sein dörfte, und schlug vor, uns einerseits in Schwarz-Reussen bis nach Lemberg zu erstrecken und auf der andern Seiten uns von Teschen eine neue Communication mit Hungarn, nur Krakau ausgenommen, zu eröffnen.[2] Er wollte hierüber meine Meinung wissen; als ich mich aber entschuldigte, mich in das geringste deswegen einzulassen, da mein Hof selbsten hierinnen annoch keinen Entschluss habe fassen können, versetzte er:

»Eh bien, quelles que puissent être les vues de votre cour, je vous promets que je les seconderai de la meilleure foi du monde; vous ne trouverez pas plus de difficultés en Russie. Mais si, contre mon attente, il s'y en rencontrait, vous pouvez compter que je vous soutiendrai avec chaleur; je ne dois pas moins à la manière amicale et franche dont votre cour agit avec moi, et vous me rendez bien content par tout ce que vous m'avez dit aujourd'hui.«

Diese freundschaftliche Ausdrücke, welche ich nicht ohnerwidert vorbeigehen liesse, gaben mir Gelegenheit, dem König vorzutragen, dass der Herr Fürst von Lobkowitz ebenmässig angewiesen werde, eine

[1] Kaunitz hatte Swieten beauftragt, zu erklären, dass eine Entscheidung über die Auswahl der Erwerbungen in Polen „wegen Abgang der erforderlichen Nachrichten“ noch nicht habe erfolgen können, „dass wir uns zwar um diese Nachrichten besten Fleisses bewerben, jedoch hiebei mit aller Vorsicht zu Werke gehen werden, um nicht vor der Zeit ein gemeinschädliches Aufsehen zu verursachen“. — [2] Vergl. S. 725. 727.

schriftliche Versicherung von dem russischen Hofe zu erhalten; wobei er sonder Zweifel desto weniger Anstand finden würde, als ich, wenn Ihro Majestät es erlaubten, ihm allschon melden könnte, dass Höchstsie hierein bereits gewilliget hätten und die Auswechslung ehester Tagen geschehen solle. Der König gab hierzu seine Einstimmung und billigte auch vollkommen den Antrag einer vorläufigen Zusammentretung zwischen die Minister deren dreien Höfen zu Petersburg, um den Grund zu einer förmlichen Convention legen zu können, worüber er mir versprach, die nöthigen Befehle an den Herrn Grafen von Solms durch meinen Courier, welchem eine königliche Dépêche mitgegeben worden ist, zu erlassen.[1]

»Les mesures,« fuhr der König fort, »que vous prenez dans cette affaire, sont très sages, et je prévois avec la plus grande satisfaction qu'elles ne peuvent manquer de réussir; mais, après cela, il faudra nous garantir réciproquement nos nouvelles acquisitions, et savez-vous que nous deviendrons presque alliés?«

Ohne der Garantie zu erwähnen, antwortete ich:

»Nous sommes bons amis, et j'espère que nous le resterons longtemps. Votre Majesté voit les premiers fruits que la bonne intelligence entre les deux cours a fait naître; l'avantage commun qui en est la base, en doit aussi resserrer les liens, et Leurs Majestés Impériales y concourront toujours avec cette droiture et cette franchise qui les guide dans leurs démarches, et avec l'amitié sincère qu'elles ont vouée à la personne de Votre Majesté.«

»Elles peuvent bien compter aussi sur la mienne, et je désire bien vivement de pouvoir les en convaincre; en attendant j'admire la sagesse de leurs mesures, et je ne puis assez vous dire combien je suis content de la tournure que votre cour a donnée à une affaire qui aurait pu devenir la source des plus grands maux.«

Der König setzte seine Freundschaftsbetheuerungen noch eine Weile fort, und gleichsam als ob ein gerührtes Herz ihn zur Bezeugung eines gänzlichen Vertrauens verleitete, verfiel er von selbsten auf den für Russland in Polen bestimmten Antheil, und, um mir denselben recht einsehen zu machen, ging er in sein innerstes Cabinet, eine Landcharte zu holen, worauf er alles mit eigener Hand angemerket hatte. Er kam mit einer Charte zurück, welche nicht die rechte war, und sagte mir daher nur, dass der russische Antheil, oben mit dem noch zu Polen gehörigen Stücke von Livland anzufangen, sich längst der Dwina, sodann längst einem anderen kleinen Fluss, den er nicht zu nennen wusste, bis an den Nieper und so fort längst des Niepers, so weit dieser Fluss Polen durchströmet, zu erstrecken hätte, dass also diese Flüsse künftighin die Grenzen zwischen beide Reiche, jene Districte ausgenommen, welche Russland schon dermalen über den Nieper in Polen besitzet, bestimmen würden.

[1] Vergl. Nr. 20681.

Ich dankete dem König für diese vertrauliche Oeffnung, und weilen er mir die Geheimhaltung davon anempfohlen, welche ich ihm ohnverletzlich zusagte, so stellte ich ihm ferner vor, wie viel überhaupt daran liege, dass von unseren gemeinschaftlichen Absichten vor der Zeit nichts kundbar werde, damit deren Erreichung durch die ohnfehlbar vorzusehende Eifersucht fast aller Höfe nicht erschweret werden möge. Der König erkennete dieses ganz wohl und sagte:

»Vous pouvez être sûr de moi, et je ne doute pas qu'à Pétersbourg on ne porte également la plus grande attention à observer un secret aussi important; jusqu'ici rien n'a transpiré, et la France même, à qui vous avez fort bien fait de n'en rien dire, l'ignore absolument; car, en dernier lieu, le duc d'Aiguillon a témoigné à mon chargé d'affaires[1] qu'il était inquiet de ce qui se passait dans le Nord où les affaires paraissaient s'embrouiller; que la Russie insistait toujours sur des conditions de paix que la Porte ne pourrait accepter, et que votre cour ne voudrait pas proposer; qu'il craignait que les choses ne vinssent à une rupture, dont il serait fâché, parcequ'il faudrait donner les secours stipulés par les traités.«

Bei dieser Gelegenheit meldete mir der König auch, dass er nunmehro nicht länger anstehen könne, einen Minister an den französischen Hof zu ernennen, und dass er hierzu eben den Obristen von Goltz, welcher letzthin diesen Charakter allda bekleidet hat, gewählet habe. Der König erwartet, dass der Marquis de Pons noch vor Ende dieses laufenden Monats[2] hier eintreffen werde, und betheurete mir übrigens nochmalen, dass er zu dieser Abschickung keinen Anlass gegeben,[3] sich aber auch nicht habe weigern können, einen Gesandten von einem so ansehnlichen Hofe, wie der französische ist, anzunehmen, wobei ich mich doch sicher verlassen könnte, dass er mir von allem, was ihm von daher vorgetragen werden sollte, getreue und offenherzige Mittheilung machen würde.

Es hatte nun die Audienz allschon eine gute Weile gedauret, ehe der König von denen Türken eine Meldung machte. Endlich fragte er mich, ob wir von Konstantinopel einige Nachrichten hätten, und da ich hierauf erwiderte, dass wir sie mit ehestem und zu Beförderung des Friedens vergnüglich erwarteten, gab er mir zu erkennen, dass er es fast nicht hoffen könnte, weilen die von Zegelin vor wenig Tagen eingeloffene Berichte andeuteten, dass die Pforte sich zu nichts einlassen wollte, ehe sie nicht versicheret wäre, dass es auf keine Zergliederung des Reiches ankommen werde,[4] wohingegen andererseits Russland auf die Ohnabhängigkeit deren Tartarn fest bestehe, und es wohl nicht möglich sein dörfte, den Petersburger Hof in Ansehung dieses Punkts, womit er seine Ehre verknüpfet zu sein glaubet, nachgeben zu machen.

[1] Vergl. Nr. 20667. — [2] März. — [3] Vergl. Nr. 20405. — [4] Vergl. S. 772.

Ueberhaupt aber bezeigte der König in seinen Reden viele Gleichgültigkeit gegen das Friedensgeschäft und schiene nur allein davon eingenommen zu sein, dass er nunmehro auf die sich zugedachte Vortheile, die er indessen allschon vollkommen geniesset, sicher zählen könne, welches seine sichtbare Freude und Zufriedenheit, die er fast alle Augenblicke bezeigte, mir klar anzudeuten schiene."

Nach der Ausfertigung im K. und K. Haus-, Hof- und Staatsarchiv zu Wien.

20681. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 29 février 1772.

Vous et le comte Panin, vous serez, sans doute, étonnés de toutes les différentes variations que je vous mande des vues [de] la cour de Vienne. Mais ce n'est pas à moi qu'il faut l'attribuer, plutôt à l'humeur du prince Kaunitz et au gouvernement de deux personnes impériales et d'un ministre dont tantôt les sentiments de l'un, tantôt [ceux] d'un autre prévalent.

Pour en venir au fait, vous saurez que van Swieten, ayant reçu un courrier de Vienne, me demanda audience, qu'il a été hier chez moi,[1] et qu'il m'exposa ce qui suit: Que sa cour, après avoir mûrement réfléchi à la situation des affaires générales, s'était déterminée à renoncer à l'acquisition de Belgrade et de la Servie, mais que, pour soutenir la balance du Nord, ils voulaient avoir leur part de la Pologne et voulaient que les portions fussent égales. Pour cet effet, van Swieten m'a montré la pièce ci-jointe[2] et m'a demandé si je voudrais en donner une pareille à sa cour. J'ai pris le temps de délibérer pour examiner si cette démarche pourrait être utile ou faite mal à propos; mais, après qu'il m'ajouta que sa cour avait donné ordre au prince Lobkowitz de proposer à Pétersbourg de faire un accord entre nous trois pour le partage — il ne s'agit donc que de celui que la cour de Vienne désire, car nous sommes d'accord entre nous —, [que,] cette assurance signée, ils travailleraient de toutes leurs forces à Constantinople pour accélérer la paix selon l'intention de la Russie, et qu'ils donneraient des garanties qui seraient réciproques de notre part pour les acquisitions à faire, j'ai donc regardé cet acte qu'ils prétendent de moi, comme une chose au fond superflue, parceque les possessions et prétentions des Autrichiens doivent se régler à Pétersbourg; mais j'ai cru que je ferais bien de signer un acte, pareil au leur,

1° pour les fixer par là et empêcher qu'ils ne changent de dessein;

2° pour que la France ne puisse renverser par ses intrigues une chose arrêtée et convenue;

[1] Vergl. Nr. 20680. — [2] Vergl. S. 793. Anm. 3.

3° j'ai cru cet acte d'autant plus nécessaire qu'il oblige la cour de Vienne, selon la parole qu'elle m'a donnée, et que le comte Panin peut se faire réitérer par le prince Lobkowitz, de travailler de bonne foi à la paix des Turcs, d'en accélérer la conclusion et d'agir de même en tout de concert avec la cour de Russie pour mettre les Confédérés à la raison et étouffer jusqu'aux germes des rébellions qui désolent la Pologne.

J'envoie cette dépêche par le courrier autrichien,[1] pour qu'aussitôt qu'il arrivera là-bas, vous soyez en état d'informer le comte Panin de tout ceci et de le préparer au changement de scène qui vient de se faire à cette cour. Il est sûr qu'il est plus avantageux aux Russes comme à moi que les Autrichiens fassent cette acquisition en Pologne qu'en Hongrie, car par là ils sont dans le même cas que nous; il en résulte des garanties avantageuses, et les Polonais ne sauront contre qui crier, parceque les Autrichiens auront pris leur part comme nous la nôtre. Il est toujours bien glorieux pour l'impératrice de Russie de voir que ces fiers Autrichiens, qui les bravaient dans le commencement de ces troubles, sollicitent à présent chez elle à Pétersbourg et font amende honorable aux yeux de toute l'Europe.

J'attends votre courrier[2] qui doit à présent arriver ici dans peu.

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept: „Au comte Solms"; das Datum von der Cabinetskanzlei hinzugefügt.

20682. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A POTSDAM.

Potsdam, 29 février 1772.

Comme je vous ai déjà prévenu sur le sujet de l'audience du baron de Swieten,[3] il ne me reste qu'à vous adresser ci-joint en original les ordres immédiats que j'ai donnés en conséquence au comte de Solms,[4] afin que vous puissiez les envoyer, sans le moindre délai, au susdit baron et le requérir de les faire remettre à ce ministre par le même courrier qu'il se propose d'expédier au prince de Lobkowitz à Pétersbourg.[5] Les deux copies ci-jointes vous apprendront, en même temps, le contenu de ces ordres, ainsi que de la déclaration de l'Empereur et de l'Impératrice-Reine sur nos acquisitions réciproques à faire en Pologne,[6] qui en fait le principal objet, et je n'ai pas besoin de vous répéter que ce n'est que pour votre seule information et direction que je vous fais part de ces deux pièces importantes.

[1] Vergl. S. 796. — [2] Mit dem unterzeichneten Theilungsvertrag. — [3] Vergl. Nr. 20680. Die Mittheilungen sind wahrscheinlich mündlich erfolgt, da Finckenstein seit dem 27. Februar sich in Potsdam befand (vergl. S. 777. Anm. 6). — [4] Nr. 20681. — [5] Vergl. S. 796. — [6] Vergl. S. 793. Anm. 3.

Au reste, il y a encore deux commissions que je veux bien confier à vos soins. La première vous est déjà connue; elle regarde le fameux différend entre l'électeur de Bavière et la ville impériale de Ratisbonne, au sujet de l'exportation des grains que ce Prince a défendue dans ses États, et qui rend l'approvisionnement de cette ville extrêmement difficile. Vous savez que Son Altesse Électorale a fait demander par le baron de Schwachheim mon intercession auprès de la cour de Vienne contre les arrêts du Conseil Aulique,[1] et vous n'ignorez pas non plus que ce n'est que par manière d'acquit et sans en faire un objet formel de négociation, que j'ai dessein de la lui accorder. Vous aurez donc soin d'instruire en conséquence le baron Edelsheim à Vienne,[2] et je me bornerai à me référer à ces instructions dans mes ordres immédiats[3] sur cette affaire.

L'autre commission a rapport à un de mes ordres que je vous ai adressé de Neustadt, et elle concerne l'admission du prince de Ligne à l'assemblée du cercle du Bas-Rhin.[4] Le baron de Swieten m'en a parlé également, et comme je n'y vois la moindre difficulté, je veux bien accorder à ce Prince mon suffrage, de sorte que vous n'oublierez pas de donner, pour cet effet, les instructions nécessaires au sieur Emminghaus.[5]

Federic.

Nach der Ausfertigung.

20683. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A BERLIN.

[Potsdam] 29 [février 1772].

Mon cher Frère. Je souhaite de tout mon cœur que l'air de Rheinsberg vous soit favorable, mon cher frère. Je prierai ma sœur de Suède de vouloir m'honorer de sa présence le 12 ou 13 du mois prochain,[6] ma sœur de Brunswick viendra aussi, le 20, pour la voir,[7] et je les logerai dans ma nouvelle maison.[8]

Ce dialogue, mon cher frère, dont je vous ai parlé,[9] n'est qu'une polissonnerie faite uniquement dans le dessein de m'amuser.

Mais voici encore du nouveau. Hier Swieten est venu chez moi[10] pour m'annoncer que sa cour avait encore changé d'avis, et qu'ayant bien examiné cette acquisition de Belgrade et de la Servie, elle y avait renoncé et se bornait à faire une acquisition en Pologne proportionnelle à la nôtre. Il m'a présenté un acte de l'Empereur, signé de sa main,[11] et m'en a demandé un pareil pour s'assurer la réciprocité et l'égalité des possessions, et une promesse de ne se point contrecarrer dans ses vues. J'y ai consenti tout de suite. A présent van Swieten fait partir

[1] Vergl. Nr. 20 644. — [2] Demgemäss Ministerialerlass an Edelsheim, Berlin 2. März. — [3] Nr. 20 684. — [4] Vergl. Bd. XXX, 285. — [5] Liegen nicht vor. — [6] Vergl. S. 765. 766. — [7] Vergl. S. 766. — [8] Das „Neue Palais". — [9] Vergl. S. 788. — [10] Vergl. Nr. 20 680. — [11] Vergl. S. 793. Anm. 3.

un courrier pour Pétersbourg où le prince Lobkowitz doit solliciter la même chose en Russie, en promettant de la part de l'Empereur qu'il travaillera de toutes ses forces à accélérer la paix avec les Turcs selon les vues de l'impératrice de Russie, la garantie réciproque des acquisitions et une promesse d'obliger, de son côté, les Polonais rebelles à se soumettre.[1]

Quoique vous ayez, mon cher frère, prophétisé que les choses tourneraient ainsi,[2] je crois cependant que vous ne laisserez pas d'être étonné de la marche que cette négociation a prise, et de toutes les variations de la cour de Vienne. Je suis charmé que tout ait tourné de la façon dont je vous le marque, parceque de toutes les différentes combinaisons c'est la meilleure pour nous. Enfin, mon cher frère, voilà une affaire presque terminée qui m'a coûté une terrible écriture et des pourparlers sans fin.

Je vais essayer aujourd'hui d'aller à cheval. Je vous embrasse, mon cher frère, en vous assurant de la tendresse infinie avec laquelle je suis, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

---

20 684. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 1er mars 1772.

Sans m'arrêter au contenu de votre rapport du 22 de février, j'ai la satisfaction de vous avertir qu'il est arrivé un changement très remarquable dans les dispositions de la cour où vous êtes. Elle a renoncé à l'acquisition de la Servie et de Belgrade et ne demande d'en faire qu'en Pologne.[3] Une telle conformité de sentiments avec les nôtres me fait espérer que les affaires iront à présent à plein pied, et qu'elle agira sérieusement et de bonne foi à Constantinople pour engager la Porte à la paix avec la Russie. Je ne sais pas même si ce changement ne pourra pas être un acheminement à celui de son système, et peut-être en résultera-t-il, avec le temps, une triple alliance entre moi et les deux cours impériales, ce qui, sans doute, serait ce qu'il pourrait arriver de plus avantageux pour l'affermissement inaltérable de la tranquillité de l'Europe.

Au reste, le fameux différend entre l'électeur de Bavière et la ville impériale de Ratisbonne a engagé ce Prince à me dépêcher tout exprès le sieur de Schwachheim pour demander mon intercession auprès de la cour où vous êtes, contre les arrêts du Conseil Aulique.[4] Les dépêches de mon département des affaires étrangères[5] vous apprendront plus

[1] Vergl. S. 799. — [2] Vergl. S. 209. Anm. 2. 245. 391. Anm. 2. — [3] Vergl. Nr. 20 680. — [4] Vergl. Nr. 20 644 und S. 800. — [5] Vergl. S. 800. Anm. 2.

amplement de quoi il s'agit; je m'y réfère, et je n'en fais mention ici que pour vous recommander de nouveau de ne point faire de cette intercession un objet formel de négociation, mais de l'interposer plutôt fort superficiellement et par manière d'acquit.

J'ai ici un Turc nègre,[1] qui a été sous-pacha des janissaires; il a commandé 300 janissaires. Il a la réputation d'être très brave; je voudrais le renvoyer chez lui. Mandez-moi si, en vous l'adressant à Vienne, vous pouvez le faire passer chez ce pacha qui fait quarantaine,[2] et qui peut-être n'arrivera pas à Vienne. Vous pourrez demander pour cela l'avis du prince Kaunitz et le munir de passe-ports. Mais comme il n'entend pas la langue, il faudra le faire conduire jusques à ce pacha, s'il se peut, par occasion, sinon, il faut lui donner quelqu'un pour l'y mener.

Federic.

Nach dem Concept; der in der Ausfertigung eigenhändige Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

20685. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A POTSDAM.

Potsdam, 1er mars 1772.

J'aurais bien de la peine à vous exprimer toute ma satisfaction sur l'heureux pli que les affaires viennent de prendre en général; mais ce qui met le comble à ma joie, c'est la signature de ma convention secrète avec la Russie. Le comte de Solms vient de m'en adresser l'exemplaire qu'il a signé avec les plénipotentiaires de Sa Majesté l'impératrice de Russie; et comme il est, quant à l'essentiel, conforme à mon contre-projet, je me réfère, pour les ratifications, aux ordres que je vous ai déjà fait parvenir.[3] En attendant, voici les copies de mes ordres d'aujourd'hui au comte de Solms à ce sujet, ainsi que de ceux que je viens de faire expédier au baron Edelsheim[4] sur la tournure favorable des affaires générales.

Nach der Ausfertigung.

Federic.

20686. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 14. Februar: „Le comte Panin me fit inviter de venir chez lui, pour me communiquer les bonnes nouvelles qu'il venait de recevoir par un courrier du prince Golizyn de Vienne, sur l'heureux et inattendu changement

[1] Vergl. S. 789. — [2] Edelsheim hatte in seinem Bericht, Wien 5. Februar, einen Capigi Pascha erwähnt, der, auf dem Wege nach Wien, sich mit Begleitung in Quarantäne an der ungarischen Grenze befinden sollte. — [3] Wie es scheint, mündlich. — [4] Vergl. Nr. 20684 und 20686.

de la façon de penser de cette cour tant au sujet de la négociation de la paix entre la Russie et la Porte que par rapport au désir qu'elle déclare positivement de s'entendre avec Votre Majesté et la Russie sur les arrangements de leur convenance mutuelle en Pologne et d'établir sur cela la conservation de la tranquillité de l'Europe indépendamment des influences de l'Angleterre et de la France.[1] . . . Il me dit que ce changement dans la cour de Vienne ne pouvait être regardé que comme l'effet de la fermeté avec laquelle Votre Majesté avait soutenu jusqu'à présent et témoigné de vouloir encore à l'avenir soutenir les intérêts de la Russie, de sorte que c'était à Elle seule que la Russie en avait l'obligation; mais comme la suite de ces affaires entraînerait une plus grande liaison avec la cour de Vienne, il osait, Sire, vous prier d'avance d'être persuadé que cela ne serait point capable d'affaiblir en rien ni de diminuer la solidité des liens qui attachaient la Russie au système prussien; qu'il serait considéré en tout temps comme le premier, le seul et celui après lequel toutes les autres liaisons et alliances seraient obligées de s'accommoder et de se plier comme accessoires.

Au reste, ce changement dans la façon de penser de la cour de Vienne a causé ici beaucoup de joie, parcequ'il promet de sortir tout d'un coup d'un grand embarras, lorsqu'on s'est cru à la veille de se voir plongé dans un nouveau beaucoup plus considérable. On regarde la conduite des Autrichiens comme sincère, parcequ'elle paraît conforme à la raison et à la vraie politique. En attendant, on attend avec empressement de savoir les sentiments de Votre Majesté à ce sujet."

In einem Postscript bestätigt Solms den Empfang der Immediaterlasse vom 1. und 2. Februar.[2] „Ce que je trouve d'extraordinaire dans la manière de traiter du prince Kaunitz, c'est qu'il a remis au prince Golizyn à Vienne un mémoire de plus qu'il n'a pas communiqué à Votre Majesté,[3] et dont il n'a pas donné aucune connaissance à son propre ministre ici, le prince Lobkowitz. Dans ce mémoire il approuve tout le raisonnement que le comte Panin, à l'occasion de l'envoi de la réponse personnelle de l'impératrice de Russie au mois de décembre dernier,[4] a fait dans sa lettre particulière au prince Golizyn pour préparer la cour de Vienne sur le partage résolu entre Votre Majesté et la Russie de la Pologne.[5] Le prince Kaunitz promet l'accession de sa cour à un tel concert. Il fait envisager que la convenance des trois cours pouvait non seulement se prendre sur la Pologne, mais même sur les États de la Turquie, et il désire que le comte Panin lui fasse connaître les intentions de l'impératrice de Russie et de Votre Majesté sur cet objet, le priant, en même temps, de traiter cette affaire avec le plus grand secret, afin de ne point être contrecarré par l'Angleterre et la France, qu'il croit même qui pourraient se joindre ensemble pour cet effet."

Solms berichtet, Petersburg 18. Februar: „J'ai pressé, autant que j'ai pu, pour terminer avec le comte de Panin l'arrangement final de la convention secrète. Il a été très content d'apprendre que Votre Majesté avait daigné recevoir gracieusement les dernières observations qu'il avait pris la liberté de Lui faire parvenir à ce sujet,[6] et reconnaissant dans les résolutions qu'Elle a données là-dessus,[7] les marques les plus éclatantes de Son amitié sincère pour la Russie, il a concouru lui-même à achever promptement ce dernier complément pour l'établissement d'un système inaltérable entre la Prusse et la Russie.

L'article de Danzig a été conservé tel qu'il a été proposé dans le projet russien, sans y ajouter quelque réserve au sujet de son indépendance.[8]

Pour ce qui est de la détermination de la frontière par la rivière de Netze, le comte de Panin a senti la force des raisons qui faisaient désirer à Votre Majesté d'en obtenir la propriété. Je lui ai fait remarquer, outre cela, que, nous occupant ici

[1] Vergl. Nr. 20582 und 20591. — [2] Nr. 20583 und 20584. — [3] Vergl. S. 711. — [4] Vergl. S. 625. — [5] Vergl. S. 625. — [6] Vergl. Nr. 20584. — [7] Vergl. Nr. 20584. — [8] Vergl. S. 643. Anm. 2.

seulement en général de convenir de la part de chacune des puissances contractantes, nous ne pouvions pas entrer dans le détail des frontières proprement; de sorte que cet article a été réglé absolument selon les intentions de Votre Majesté, et que la propriété de la rivière de Netze Lui a été assurée en entier.[1]

On a changé[2] le terme du mois de mai pour la prise de possession en celui de juin, puisque Votre Majesté a bien voulu l'approuver ainsi. Je n'ai pas fait usage de l'offre que Votre Majesté a faite, à cette occasion, de consentir à différer cette prise de possession encore pendant quelque temps, si la cour de Russie le jugerait convenable pour ses intérêts. Je l'ai simplement jeté en avant comme une proposition hasardée de ma part pour sonder là-dessus les intentions du comte de Panin, mais il m'a témoigné qu'il ne croyait pas que cela fût nécessaire. Son opinion est que, si la cour de Vienne est sincère et qu'elle s'entend avec nous de bonne foi sur ce partage, le terme pour la prise de possession pourra être changé et, en ce cas-là, peut-être devancé plus tôt par un commun accord; mais si on découvrait qu'elle ne charriât pas droit, il ne faudrait pas se laisser empêcher par là de poursuivre son plan et procéder à la prise de possession comme nous venions d'en convenir.

Quant au rappel des auxiliaires, le comte de Panin espère que Votre Majesté approuvera la manière dont il est convenu avec moi de changer ce passage, en employant pour cela, autant qu'il a été possible, les propres termes de Votre Majesté pour déterminer le cas de ce rappel et pour l'appliquer à celui d'une guerre ouverte avec les Autrichiens.[3] Il a insisté sur la nécessité d'omettre, à la fin de ce passage, le mot de *Hongrie*, pour ne pas donner lieu de croire que les auxiliaires resteraient joints avec les Russes alors seulement, quand ils se trouveraient avec ces derniers employés en Hongrie, et que ce ne serait pas la même chose, quand ils agiraient ensemble contre les Autrichiens en Pologne. J'ai combattu cette idée pendant quelque temps; mais considérant, à la fin, que l'intention de Votre Majesté était de laisser Son corps d'auxiliaires joint aux Russes aussi longtemps qu'Elle n'en aurait pas absolument besoin Elle-même, il m'a paru aussi s'ensuivre qu'Elle entendait qu'il fût employé contre les Autrichiens en Pologne aussi bien qu'en Hongrie, pourvu seulement que ce ne fût pas hors de ces deux pays-là, comme en Moldavie et Valachie, ce dont on est entièrement d'accord ici, et ce qui a été prévenu aussi par les paroles précédentes de cet article secret où il est dit »que ce corps de 20 000 hommes ne pourra pas être employé hors de la Pologne et de la Hongrie«.[4]

Mais, en revanche, j'ai épargné à Votre Majesté la renonciation au secours des 10 000 Russes qu'Elle m'a permis si généreusement d'offrir de Sa part pour ce cas où Elle Se trouverait obligée de rappeler Ses troupes; je n'en ai rien dit, et j'ai conservé par là cette obligation à la Russie envers Votre Majesté.

Pour ce qui regarde la conservation des 50 000 Russes en Pologne, cet article a été rédigé aussi, suivant qu'il nous a paru approcher le plus des intentions de Votre Majesté. Celle de la cour de Russie est certainement d'employer ce corps d'armée, ou en entier ou en partie, de la manière qui paraîtra en tout temps la plus conforme à ses propres intérêts et à ceux de Votre Majesté, soit qu'on en ait besoin en Pologne contre les Polonais et contre les Autrichiens, soit en Moldavie ou en Hongrie contre ces derniers seuls; de sorte que ce corps sera toujours employé au but pour lequel il a été formé, savoir celui de contribuer à faciliter les opérations contre les ennemis et à augmenter les succès possibles sur eux. C'est pour cette

[1] Vergl. S. 643. Anm. 2. — [2] Im Artikel II. — [3] Die neue Fassung im „Article séparé et plus secret" lautet: „que Sadite Majesté pourra également faire revenir ce corps de 20 000 hommes, lorsqu'elle se trouvera en guerre ouverte avec les Autrichiens, et que la plus grande partie de leurs forces se tournera contre elle ou contre ses États, à moins que ces auxiliaires ne fussent alors en pleine opération contre les forces autrichiennes". Vergl. S. 645 und 716. 717. — [4] Vergl. S. 645.

raison-là que le comte de Panin a estimé qu'il suffirait de le réduire en des termes généraux, quoique pas moins obligatoires.[1]

Pour ne laisser, enfin, rien en arrière de ce qui m'a paru avoir attiré quelque attention de la part de Votre Majesté, j'ai fait renforcer, dans la convention particulière pour les troupes auxiliaires, l'obligation de leur fournir de la viande en nature;[2] et quoiqu'il a fallu admettre pour cela la réciprocité, je n'ai pourtant pas voulu l'omettre, parcequ'il m'a semblé par les remarques que Votre Majesté avait trouvé bon d'ajouter au premier projet de cette convention,[3] qu'Elle ne regardait pas cette promesse comme une charge difficile pour Elle à remplir.

C'est de cette façon, Sire, que cette convention est parvenue à sa perfection, qu'elle a été signée hier au soir dans le cabinet du comte de Panin, et que je puis avoir le bonheur maintenant de vous la présenter. On est convenu de l'antidater de tout un mois,[4] espérant que Votre Majesté daignerait agréer ce changement, sur lequel il n'a pas été possible de La prévenir. La raison qui y a engagé, vient de l'altération dans la façon d'agir de la cour de Vienne. Comme on est intentionné ici d'agir de bonne foi avec elle, et qu'on ne croit pas se compromettre vis-à-vis d'elle en lui communiquant cette convention pour lui faire connaître la qualité des engagements entre Votre Majesté et la Russie, on a cru que, lorsqu'on comparerait à Vienne la date de l'arrivée de la dernière réponse de l'Empereur et de l'Impératrice-Reine à Pétersbourg avec celle de la signature de cette convention, et qu'on trouverait cette dernière postérieure à l'autre, on pourrait peut-être s'imaginer que la crainte ou quelque motif de défiance contre la cour de Vienne eût produit, à la hâte, ce traité qui n'avait pas été arrangé auparavant. Ainsi, pour prévenir ces jugements et pour éviter tout soupçon contre la bonne foi, il a paru que le meilleur serait de reculer la date de cette convention, d'autant plus que cela ne change rien aux obligations réciproques contractées par elle, et qu'en effet on peut se dire qu'elle était aussi bien que réglée au terme qu'on suppose où elle a été signée."

Potsdam, 1er mars 1772.

J'ai reçu par l'ordinaire dernier vos dépêches du 14 et, en même temps, par un courrier exprès, ceux du 18 de février, avec l'exemplaire signé de notre convention, une lettre de main propre de Sa Majesté l'impératrice de Russie[5] et les copies d'une lettre[6] du prince Golizyn à Vienne et de l'exposé de son entrevue avec le prince de Kaunitz.[7]

La signature de notre convention m'a fait un plaisir infini. Je l'ai toujours regardée comme un nouveau lien de rendre indissoluble l'amitié et la bonne intelligence entre les deux cours, et j'aurais bien de la peine à vous exprimer ma satisfaction sur la conclusion d'un ouvrage aussi salutaire aux deux empires.

Les motifs qui ont engagé le comte de Panin à l'antidater, trouvent également mon approbation, et, en général, je suis très content de la manière dont elle a été rédigée. Je me réserve de vous en dire

[1] Nach der neuen Fassung des „Article séparé et plus secret" versprach Katharina II., „de conserver son armée en Pologne dans un état de force capable à tenir en respect les Confédérés et à prendre les positions les plus propres à en imposer aux Autrichiens ou à favoriser une diversion en Hongrie". Vergl. S. 646. — [2] Nach der neuen Fassung sollte die Geldlieferung nur eintreten „dans le cas d'une impossibilité absolue de fournir une telle portion de viande en nature". Vergl. S. 639. — [3] Vergl. S. 639. Anm. 6. — [4] Auf den 4. Januar (a. St.). — [5] Vergl. Nr. 20689. — [6] D. d. Wien 18./29. Januar. — [7] Am 28. Januar.

davantage par mes dépêches du département des affaires étrangères,[1] et je ne tarderai pas de vous faire adresser les ratifications, afin que vous puissiez passer à l'échange dans le terme dont vous êtes convenu,[2] et de répondre, en même temps, à la lettre obligeante que l'impératrice de Russie m'a adressée à cette occasion.[3]

En attendant, je ne saurais qu'applaudir au zèle que vous avez manifesté de nouveau dans toute cette négociation pour mes intérêts, et, pour vous donner une marque convaincante de ma reconnaissance, je vous destine une gratification de 20 000 écus que je compte de vous faire payer vers la fin du mois de mai prochain, et, pour cet effet, vous n'avez qu'à m'informer de quelle manière vous trouverez bon d'en disposer, afin que je puisse la faire délivrer à celui que vous nommerez pour la recevoir.

Au reste, mes ordres d'hier[4] vous auront déjà appris l'heureux changement qui est arrivé dans les dispositions de la cour de Vienne, et je me flatte, par les motifs que j'y ai allégués, que l'impératrice de Russie trouvera très conforme à ses intentions tout ce que j'ai fait pour le mettre à profit. Il est d'ailleurs bien vrai, ainsi que vous l'observez dans votre dépêche du 14 de février, que le prince Kaunitz ne m'a pas donné pleine connaissance de tout ce qu'il a dit au prince Golizyn, et mes ordres précédents vous auront déjà fait voir que je pense comme le comte Panin sur la conduite de cette cour. Mais ce qui me confirme qu'elle agit à présent de bonne foi, c'est le risque qu'elle courrait, si elle voulait nous tromper. Il en est tout autrement avec la France. Dans la situation où se trouve actuellement cette puissance, elle peut se jouer d'elle et la duper impunément, et je me trompe fort, ainsi que je vous l'ai fait déjà observer dans mes ordres du 26 de février dernier,[5] ou les insinuations que le prince Kaunitz a fait faire, en dernier lieu, au duc d'Aiguillon,[6] ont eu effectivement cette intention pour base. Tout ce sur quoi l'on peut compter sûrement, selon la dernière déclaration,[7] tant à la Russie qu'à moi, c'est la mutuelle garantie de nos acquisitions en Pologne qu'elle y a promise solennellement, et il est possible qu'il en résulte, avec le temps, une alliance entre les trois cours, à laquelle je n'aurai certainement rien à redire. Bien au contraire, j'en serai d'autant plus charmé que rien ne sera plus propre à affermir pour toujours la tranquillité de l'Europe. En effet, aussi longtemps que trois cours, aussi puissantes que les nôtres, seront bien unies et alliées, aucune des autres n'osera entreprendre quelque chose qui puisse la troubler, de sorte qu'à tous égards je ne puis assez vous exprimer la joie que je ressens actuellement du pli avantageux et favorable que les affaires ont pris.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] D. d. Berlin 3. März. — [2] Nach Artikel V des Vertrages sollte die Ratification binnen sechs Wochen erfolgen. — [3] Vergl. Nr. 20 689. — [4] Nr. 20 681. — [5] Nr. 20 671. — [6] Vergl. Nr. 20 668. — [7] Vergl. S. 793. Anm. 3.

20687. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 1er mars 1772.

La prise du château de Cracovie est un tour joué par les officiers français qui se trouvent avec les Confédérés,[1] et par là même elle ne doit nullement causer un aussi grand étonnement qu'elle paraît le faire, selon votre dépêche du 14 de février dernier, là où vous êtes. Ces officiers passent en général pour adroits dans de pareilles manœuvres et les exécutent aussi pour l'ordinaire avec assez de bonheur.

Vous m'avez fait plaisir de me communiquer les plans[2] que j'ai trouvés à la suite de votre susdit rapport. Ils me mettent à même de me faire en quelque sorte une idée plus nette des dernières expéditions des Russes au-delà du Danube, et je vous en sais par conséquent bien du gré.

Pour ce qui regarde les commissions données pour des achats de grains en Pologne, je veux bien vous dire naturellement que la disette qui se trouve dans quelques-unes de mes provinces, m'a forcé de recourir au parti que j'ai pris à cet égard. Sans les 15000 winspels que je tire de la Pologne, il me serait impossible de fournir à la subsistance des contrées qui sont dépourvues de nourriture. Mais je ne suis point surpris d'entendre qu'on se lamente là où vous êtes, de mes arrangements à ce sujet. Vous connaissez trop bien vos gens pour que cela doive vous paraître étrange, et pour ne pas savoir qu'ils sont accoutumés à crier sur tout, même pour les plus grandes vétilles.

Au reste, je puis vous annoncer aujourd'hui la conclusion de ma convention avec la cour de Russie.[3] Vous pouvez le dire au sieur de Saldern et l'informer aussi que celle de Vienne a baissé de beaucoup son ton de ci-devant, qu'elle se conforme présentement avec facilité à nos désirs et semble vouloir contribuer de son mieux à la prompte pacification de la Russie avec les Turcs. Qu'on se tranquillise donc à l'égard de ceux-ci, puisqu'il y a tout lieu de présumer que de pareilles dispositions en inspireront vraisemblablement de plus pacifiques à la Porte, et que les choses s'arrangeront également avec cette dernière.

Vous préviendrez de tout ceci l'ambassadeur de Russie et l'assurerez qu'au cas qu'il n'en ait encore aucune connaissance, que sa cour ne tardera pas de l'en instruire probablement au premier jour.

Nach dem Concept. Federic.

20688. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A COPENHAGUE.

Potsdam, 2 mars 1772.

Quoique l'on ignore encore précisément, selon votre dépêche du 22 du mois passé, la manière dont la cour de Londres envisage la

[1] Vergl. S. 768. 769. — [2] Von Giurgewo und dem Zuge des Generals Weissmann (vergl. S. 553). — [3] Vergl. Nr. 20686.

révolution arrivée là où vous êtes, et comment elle s'explique là-dessus vis-à-vis de celle de Copenhague, cependant il est bien à croire qu'elle fera tout son possible pour intimider le roi de Danemark sur le poids du gouvernement et le dégoûter du maniement des affaires. Mais voilà aussi à quoi vraisemblablement elle se bornera; car, si l'on a soin en Danemark d'instruire au juste Sa Majesté Britannique de toute la conduite de la Reine régnante sa sœur, elle n'aura certainement pas le mot à dire aux procédés dont on a usé à son égard.

Il se peut, en attendant, très bien que le bruit qui s'est répandu au sujet de l'arrivée du duc Ferdinand de Brunswick en Danemark,[1] soit fondé. Mais au cas que ce Prince soit réellement intentionné de s'y rendre, il y a toute apparence qu'il n'entreprendra ce voyage qu'après que tout ce qui concerne la Reine régnante, ne soit entièrement arrangé et terminé.

Vous jugez, d'ailleurs, sainement de la lettre écrite par le conseiller de conférence Suhm,[2] que j'ai trouvée à la suite de votre susdit rapport. Son contenu est très impertinent, mais fait preuve, en même temps, de la faiblesse d'esprit de celui à qui elle est adressée, puisque, sans cela, on se serait probablement donné de garde de l'écrire.

Au reste, si la nouvelle qui est entrée ici de la mort du comte de Bernstorff,[3] se trouve fondée, elle mettra fin aux vues qu'on peut avoir eu sur lui à la cour où vous êtes, de sorte que vous ferez bien de me dire ce qui en est de cette mort.

Nach dem Concept. Federic.

---

20 689. A L'IMPÉRATRICE DE RUSSIE A SAINT-PÉTERSBOURG.[4]

Eigenhändiges Schreiben der Kaiserin Katharina II., 8. Februar (a. St.):[5] „Après la signature des engagements qui mettent le dernier sceau à l'intimité et l'étroite connexion des intérêts de nos deux monarchies,[6] je ne puis laisser retourner le courrier chargé d'en porter les instruments à Votre Majesté, sans Lui témoigner toute la satisfaction que me donne le succès d'une négociation aussi importante. L'Europe va voir combien deux puissances aussi étroitement unies peuvent marcher avec confiance dans les mesures que la prévoyance et l'avantage de leurs États leur dictent, et que, si la prudence les a dirigées, la bonne foi et la fermeté sont prêtes à les soutenir. Aussi ne citera-t-on guère d'exemple d'une alliance dont la durée égale celle qui subsiste heureusement entre Votre Majesté et moi; malgré l'im-

[1] Dem Gerücht zufolge sollte Prinz Ferdinand von seiner Schwester, der Königin-Wittwe Juliane Marie von Dänemark, gerufen sein, „pour l'aider de ses conseils dans le gouvernement de ce royaume". — [2] Arnim bemerkte zu dem (nicht vorliegenden) Schreiben Suhms über die Revolution, auf das eine öffentliche Entgegnung erschienen war: „Un petit sujet a l'effronterie de traiter publiquement son souverain en enfant, en blâmant ses actions passées et en lui prescrivant des leçons pour sa conduite future." — [3] Am 19. Februar. — [4] Obiges Schreiben wird mit einem Begleiterlass, Potsdam 3. März, an Solms übersandt. „Vous aurez soin de remettre la première à Sa Majesté Impériale avec un compliment des plus polis et des plus affectueux de ma part." — [5] Ohne Ortsdatum. — [6] Vergl. Nr. 20 686.

portance et la variété des évènements, ni les liens entre les deux États n'ont jamais subi la moindre altération ni, j'ose le dire avec confiance — l'expérience m'y autorise —, les sentiments personnels entre Votre Majesté et moi n'ont jamais différé; tout a contribué à fortifier les uns et à affermir les autres et, enfin, les a conduits au degré de perfection où je me réjouis de les voir en ce jour. Après avoir dit tout ceci à Votre Majesté, je n'ai pas besoin, je crois, de La prier d'être persuadée de la parfaite conformité de mes sentiments et opinions à ceux de Votre Majesté, exprimés dans Sa lettre du 4 janvier de cette année.[1]

Votre Majesté a été informée du changement arrivé dans la politique ou dans le langage de la cour de Vienne relativement à la bonne cause.[2] J'attribue avec justice cette révolution à la fermeté et à la droiture avec laquelle Votre Majesté a soutenu mes intérêts; Elle a montré que rien ne La déterminait de [quitter] Son alliée. Je me retrace avec contentement tous les traits qui me caractérisent le plus les obligations que je me sens envers Votre Majesté. Je souhaite ardemment que de ce retour de la cour de Vienne il puisse naître cet effet que j'ai toujours eu à cœur et en vue, qui est d'établir dans un système d'union entre les trois puissances qui devient probable aujourd'hui, un intérêt tel que son importance pût à jamais absorber tout souvenir et toute vue politique quelconque de cette cour sur la Silésie. Tels sont mes désirs, parceque mes sentiments embrassent sans réserve tout ce qui tend à assurer de plus en plus la prospérité et l'avantage de la monarchie prussienne. A ces vues et à ces intérêts d'État se joignent l'amitié la plus inviolable et la considération la plus parfaite, avec laquelle je ne cesserai d'être" etc.

[Potsdam] 2 mars 1772.

Madame ma Sœur. J'ai été doublement réjoui en recevant la lettre de Votre Majesté Impériale et la convention qui vient d'être signée; je regarde, Madame, tout ce qui peut resserrer l'union des deux États, comme tout ce qu'il y a de plus avantageux au système politique de ma nation, et je me trouve heureux d'avoir contribué à mettre les choses sur le pied où elles sont actuellement. Mon amour propre s'applaudit d'avoir une alliée telle que l'impératrice de Russie d'aujourd'hui dont les sages mesures fixent l'inconstance de la victoire et de la fortune; c'est bien vous, Madame, qui avez su fléchir la hauteur de la cour de Vienne; les nouveaux renforts que Votre Majesté Impériale destine à la Pologne,[3] m'ont fourni de si bons arguments que la cour de Vienne s'est vu forcée d'étouffer l'envie impuissante que lui inspirait le rapide succès des armes russes. Enfin cette cour va faire amende honorable et solliciter, Madame, aux pieds de votre trône l'indulgence pour le passé et la participation aux avantages que Votre Majesté Impériale lui avait offerts, il y a longtemps,[4] et qu'elle dédaignait alors. J'ai fort exhorté cette cour de se prêter de bonne foi à l'accélération de la paix avec la Porte, et elle m'a fait sur ce sujet des promesses que je crois sincères, parcequ'après la résolution qu'elle vient de prendre, son propre intérêt l'y engage; enfin rien n'empêche plus à présent que Votre Majesté Impériale ne termine le plus glorieusement du monde cette guerre avec l'empire ottoman, et que la Pologne ne soit pacifiée selon Ses désirs, parceque la cour de Vienne ne saurait s'empêcher de

[1] Nr. 20 513. — [2] Vergl. Nr. 20 591 und 20 680. — [3] Vergl. S. 687. 780. — [4] Vergl. S. 731. Anm. 5.

coopérer elle-même aux vues de Votre Majesté Impériale. Je me trouve très flatté, si, dans le cours de cette guerre et de ces négociations, j'ai pu donner à Votre Majesté Impériale des preuves de mon attachement et de ma fidélité inviolable à maintenir les engagements des traités. Votre Majesté Impériale peut être persuadée qu'Elle me trouvera en toutes les occasions le même pour Sa personne et pour les intérêts de la monarchie qu'Elle gouverne avec tant de gloire, trop heureux, Madame, si je puis vous convaincre de l'admiration, de la haute considération et de tous les sentiments avec lesquels je fais gloire d'être, Madame ma Sœur, de Votre Majesté Impériale le bon frère, fidèle allié et ami

Federic.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Kaiserl. Ministeriums der Auswärtigen Angelegenheiten zu St. Petersburg. Eigenhändig.

PERSONENVERZEICHNISS.[1]

Für die mit * bezeichneten Namen vergl. auch S. 829 ff.

A.

Abot, engl. Kaufmann in Konstantinopel: 199.
d'Acunha, Don Joseph Vasco, portugies. bevollm. Minister im Haag: 668.
Adolf Friedrich, König von Schweden, Herzog von Holstein-Gottorp († 12. Februar 1771): 19. 21. 34. 50. 68—70. 86. 121. 158. 207. 215. 221. 617. 695. 771.
Agricola, Johann Friedrich, Componist, Director der Hofkapelle in Berlin: 619.
Aiguillon, Herzog, Armand Vignerot Duplessis Richelieu, seit 6. Juni 1771 franz. Staatssecretär und Chef des Departements der Auswärtigen Angelegenheiten: 125. 178. 198. 202. 208. 209. 219—221. 230. 231. 243. 248. 249. 275. 276. 288. 292. 297. 316. 319. 334. 343—346. 360. 368. 385. 395. 404. 419. 428. 435. 436. 445. 449. 459. 492. 504. 505. 516. 527. 534. 542. 543. 556—560. 567. 568. 572. 577. 578. 584. 585. 601. 615. 622. 632. 634. 636. 665—667. 679. 688. 700. 701. 754. 762. 763. 774. 775. 782—784. 786. 797. 806.
Alberoni, Giulio, Cardinal und span. Premierminister († 1752): 29.
Albert, Herzog von Sachsen-Teschen, chursächs. Prinz, vierter Sohn Churfürst Augusts III., österr. Generalfeldmarschall, Reichsfeldmarschall, Generalcapitän und Statthalter von Ungarn: 41. 73. 133.
Alexej Petrowitsch, russ. Grossfürst, ältester Sohn Peters des Grossen († 1718): 387.
Algarotti, Graf, Franz, preuss. Kammerherr († 1764): 322.
Ali Bey, Pascha von Egypten: 44. 356.
Alvensleben, Achaz Heinrich von, preuss. Generalmajor, Chef eines Dragonerregiments: 96.
Amalia (Maria Amalia), reg. Herzogin von Parma, Gemahlin Herzog Ferdinands I., geb. österr. Erzherzogin: 312.
Amalie, preuss. Prinzessin, Schwester des Königs, Aebtissin von Quedlinburg: 66. 85. 107. 108. 159. 210. 242. 258. 270. 587.
Ambrosius, Erzbischof von Moskau († 29. September 1771): 474.
Anna, Prinzessin von Oranien, Gemahlin des Prinzen Wilhelm IV., geb. Prinzessin von England, Regentin der Vereinigten Provinzen († 1759): 721.
Anna Elisabeth Luise, preuss. Prinzessin, Gemahlin des Prinzen Ferdinand, Bruders König Friedrichs II., geb. Prinzessin von Schwedt: 20. 107. 392. 482. 555.

[1] Die Schreibung der Namen erfolgt, soweit möglich, nach den eigenhändigen Unterschriften.

Anton Peter, Graf Przichowski, Erzbischof von Prag: 529. 549.
von Arf, russ. Contre-Admiral: 570.
*Arnim, Baron, Joachim Erdmann, preuss. Kammerherr, seit Mai 1771 Gesandter in Kopenhagen: 143. 155. 172. 200. 227. 250. 260. 282. 329. 330. 349. 353. 421. 479. 480. 519. 573. 598. 632. 633. 659. 660. 697—700. 710. 744. 756. 757. 780. 789. 807. 808.
Arnstedt, preuss. Garnisonregiment: 513.
Artois: siehe Karl Philipp.
Asseburg, Freiherr, Achaz Ferdinand von der: 502.
Astrua, Giovanna, Opernsängerin († 1757): 270. 619.
Auban, Gräfin: 387.
August II., Churfürst von Sachsen, König von Polen († 1733): 225.
August III., Churfürst von Sachsen, König von Polen, Sohn des voranstehenden († 1763): 225. 585.
August Wilhelm, Prinz von Preussen, Bruder König Friedrichs II. († 1758): 114.
Augusta, Prinzessin von Wales, Wittwe des Prinzen Friedrich Ludwig von Wales, geb. Prinzessin von Sachsen-Gotha, Mutter König Georgs III. von England († 8. Februar 1772): 93. 437. 588. 623. 633. 709. 738. 750. 781. 788. 792.
Augusta, Erbprinzessin von Braunschweig-Wolfenbüttel, Gemahlin des Erbprinzen Karl Wilhelm Ferdinand, geb. Prinzessin von England, Schwester König Georgs III.: 588.

B.

Bachmann, Kaufmann, Geschäftsführer im preuss. Comptoir in Petersburg: 663.
Baier, Andreas, Bischof von Culm: 738. 739.
Baireuth: siehe Wilhelmine.
Bandemer, Wilhelm von, Lieutenant im preuss. Dragonerregiment Meier: 678. 706. 760.
du Barry, Graf, Jean: 202. 343.
du Barry, Gräfin, Marie-Jeanne Gomarde de Vaubernier: 202. 275. 276. 311. 319. 325. 343. 367. 368. 404. 445. 667. 689. 750. 754. 761. 762. 775. 788.
Bartenfelder, preuss. Courier: 603. 665. 682. 691. 705. 718.
Bauer, Friedrich Wilhelm von, russ. Generalmajor: 327. 336.
Bayern: siehe Maximilian Joseph.
Bedford, Herzog, John Russell, engl. Staatsmann († 14. Januar 1771): 137.
*Behnisch, Christian Friedrich Gottlieb, preuss. Legationssecretär und Geschäftsträger in Stockholm: 6. 13. 34. 50. 71. 87. 91. 92. 108. 127. 128. 136. 145. 146. 158. 171—173. 201.
*Belling, Wilhelm Sebastian von, preuss. Generalmajor, Chef eines Husarenregiments: 281. 317. 431. 433. 438. 513. 604. 605. 733. 738. 744. 769.
Beloselski, Fürst, Andreas, russ. Kammerherr und Brigadier, bevollm. Minister in Dresden: 127. 734. 753. 791.
*Benoît, Gideon, preuss. Legationsrath, Ministerresident in Warschau: 3. 4. 9. 10. 18. 24. 28. 29. 42. 64. 65. 80. 81. 96. 99. 105. 122. 131. 142. 150. 167—169. 175. 176. 184—187. 194. 195. 197. 198. 212. 229. 230. 241. 242. 246. 247. 252. 253. 263. 266. 267. 280. 281. 294. 295. 308. 309. 313. 317. 340. 349. 350. 358. 382. 383. 394. 407. 408. 433. 434. 449. 453. 474—476. 491. 500. 501. 520. 521. 538. 539. 541. 553. 554. 561. 571. 599. 604. 613. 638. 656. 657. 677—679. 694. 705. 706. 719. 720. 733. 734. 752. 760. 761. 769. 779. 780. 807.
Bernstorff, Graf, Johann Hartwig Ernst, dän. Wirkl. Geh. Rath, bis 1770 Dirigent der deutschen Kanzlei und des Departements der Auswärtigen Angelegenheiten († 19. Februar 1772): 2. 349. 633. 744. 757. 808.
Bibikow, Ilia Alexandrowitsch von, russ. Generalmajor und Generalingenieur, seit Ende October 1771 Commandeur der russ. Truppen in Polen und Litauen: 40. 706. 733.
Binder, Freiherr, Friedrich, österr. Geh. Staatsrath in der Hof- und Staatskanzlei: 621. 719.
*Blanchot, preuss. Legationssecretär

und Geschäftsträger in Dresden: 1. 12. 26. 37. 38.
Blaquiere, engl. Oberstlieutenant und Geschäftsträger in Paris: 667.
Blonay Montfaucon, Baron, in Amsterdam: 569.
Böhmer, Georg Friedrich, preuss. Legationsrath und Resident in Wien: 661.
Bohucz, Ignaz, Secretär der litauischen Conföderation: 620.
*Borcke, Adrian Heinrich von, preuss. Geh. Legationsrath, Gesandter in Dresden (bis April 1771 beurlaubt): 61. 74. 76—78. 94. 106. 107. 109. 110. 126. 127. 138. 139. 148. 161. 162. 171. 178. 179. 185. 186. 200. 201. 211. 225. 239. 250. 263. 264. 271. 282. 298. 299. 321. 357. 358. 369. 370. 395. 396. 420. 428. 429. 438. 439. 452. 453. 470. 471. 484. 485. 508. 509. 529. 547. 561. 576. 586. 587. 607. 619. 635. 636. 640. 672. 673. 694. 695. 706. 734. 753. 756. 770. 790. 791.
Boscamp, Karl Adolf, früherer preuss. Resident beim Tartarenchan: 685.
Boufflers, Chevalier, Stanislaus: 41. 130.
Boynes, Bourgeois de, franz. Staatssecretär und Chef des Departements der Marine und der Colonieen (seit April 1771): 106.
Braamcamp, Geraldo, Kaufmann in Amsterdam: 551.
Brandt, Graf, Enewold, dän. Kammerherr, Intendant der Schauspiele und Director der Gemäldegalerie und der Kunstkammer: 633.
Branicki, Graf, Franz Xaver, poln. Kron-Oberjägermeister, Feldzeugmeister von Litauen: 212.
Branicki, Graf, Johann Clemens, poln. Kronfeldherr, Castellan von Krakau († 9. October 1771): 242.
Braunschweig-Wolfenbüttel: siehe Augusta; Charlotte; Ferdinand; Karl; Karl Wilhelm Ferdinand; Ludwig Ernst.
Brenckenhoff, Franz Balthasar Schönbergk von, preuss. Wirkl. Geh. Finanz-, Kriegs- und Domänenrath: 187. 317.
Breteuil, Baron, Ludwig August Le Tonnelier de, design. franz. Botschafter in Wien: 56. 84. 217. 241. 264. 288. 395.
Brezestowska (Brzostowska), Gräfin: 12.
Broglie, Graf, Karl Franz, Leiter des Geh. Cabinets König Ludwigs XV.: 37. 230.
Bruno, Abbé, franz. Schriftsteller: 477.
Burnet, engl. Legationssecretär und Geschäftsträger in Berlin: 609. 611.
Bute, Lord, John Stuart, früherer engl. Erster Lord des Schatzes: 93. 154. 161. 178. 187. 199. 219. 437. 528. 568. 602. 667. 671. 690. 750. 792.

C.

Carignan, Fürst, Ludwig Victor, Prinz von Savoyen, sardin. Generallieutenant: 750.
*Caroline, reg. Landgräfin von Hessen-Darmstadt, Gemahlin des Landgrafen Ludwig IX., geb. Prinzessin von Zweibrücken-Birkenfeld: 222. 223. 456.
Caroline Luise, reg. Herzogin von Curland, Gemahlin des Herzogs Peter Biron, geb. Prinzessin von Waldeck: 222. 456. 659.
Caroline Mathilde Posthuma, Königin von Dänemark, Gemahlin König Christians VII., geb. engl. Prinzessin, Schwester König Georgs III.: 143. 633. 697. 699. 700. 709. 710. 721. 749. 756. 763. 764. 775. 776. 786. 790. 808.
Castillon (Castiglione), Johann de, Professor, Mitglied der Berliner Akademie: 322.
Cataneo, Graf, Johann, preuss. Rath und Resident in Venedig: 40.
Cathcart, Baron, Karl, engl. bevollm. Gesandter in Petersburg: 598. 599. 605. 606. 611.
Chabannes, Rochon de, franz. Geschäftsträger in Dresden: 110.
Charlotte (Philippine Charlotte), reg. Herzogin von Braunschweig-Wolfenbüttel, geb. Prinzessin von Preussen, Schwester König Friedrichs II.: 177. 182. 481. 482. 588. 766. 800.
Charlotte, russ. Grossfürstin, Gemahlin des Grossfürsten Alexej Petrowitsch, geb. Prinzessin von Braunschweig-Wolfenbüttel († 1715): 387.
Choiseul d'Amboise, Herzog, Stephan Franz, Graf von Stainville, bis Dec. 1770 franz. Staatssecretär und Chef des

Departements der Auswärtigen Angelegenheiten: 5. 11. 29. 31. 37. 60. 66. 67. 76. 82. 84. 87. 91. 99. 126. 155. 202. 203. 208. 209. 220. 226. 231. 244. 275. 276. 284. 288. 297. 319. 344. 360. 368. 477. 558. 622. 636. 761. 763. 788.

Choisy, franz. Officier, zu den Conföderirten nach Polen gesandt: 768.

Chotinski, Nikolaus Constantinowitsch, russ. Legationssecretär und Geschäftsträger in Paris: 37. 125. 138. 249. 572.

Christian VII., König von Dänemark: 2. 143. 200. 227. 260. 353. 519. 573. 598. 633. 634. 659. 660. 697—700. 709. 710. 756. 757. 780. 786. 789. 790. 808.

Christiane, Fürstin von Waldeck, Wittwe des 1763 gestorbenen Fürsten Karl August Friedrich, geb. Prinzessin von Zweibrücken-Birkenfeld: 222. 456. 659.

Ciofani, Matthäus, Abbé, preuss. Agent in Rom: 516.

Clemens XIV., Ganganelli, Römischer Papst: 11. 297. 534.

Clemens, chursächs. Prinz, fünfter Sohn Churfürst Augusts III., Churfürst und Erzbischof von Trier: 555. 616. 668. 672.

Clement, Philipp, ehemal. preuss. Hofbankier und Director der preuss. Levante-Compagnie: 662. 663.

Cocceji, Freiherr, Johann Friedrich, preuss. Oberst von der Armee, Flügeladjutant des Königs, bis September 1770 Gesandter in Stockholm: 101. 185.

Cocceji, Freiherr, Johann Friedrich Ernst, poln. Generalmajor, Bruder des voranstehenden: 561.

Cöper, Ludwig Ernst Heinrich, preuss. Kriegs- und Cabinetsrath, Geh. Rath: 705. 706.

Corry, Trevor, engl. Consul in Danzig: 576.

Crébillon, Prosper Jolyot de, franz. Dramatiker († 1762): 258.

Curland: siehe Caroline Luise; Peter Biron; sowie auch Karl.

Czapski, Graf, Franz, Woywode von Culm: 738. 739.

Czapski, Graf, Michael, Woywode von Marienburg: 738. 739.

Czartoryski, Fürsten, poln. Magnatenfamilie: 10. 24. 96. 168. 197. 220. 599. 678. 679.

Czartoryski, Fürst, Michael, Grosskanzler von Litauen, Oheim des Königs von Polen: 197.

D.

Dänemark: siehe Caroline Mathilde Posthuma; Christian VII.; Friedrich; Juliane Marie; Luise Auguste.

*Dalwig, Georg Ludwig von, preuss. Generalmajor und Chef eines Kürassierregiments: 10. 73. 104. 212. 213. 230. 347. 467. 540. 601. 679. 705. 747. 768.

Danckelman, Baronin, Sophie, ehemal. Erzieherin der Prinzessin Wilhelmine von Oranien, im Hofstaat der Prinzessin im Haag: 298. 335.

Danskoy, russ. Kosakenlieutenant: 760.

Democrit: 765.

von Diede, in dän. Diensten: 619.

Dietrichstein, Graf, Johann Karl, österr. Wirkl. Geh. Rath, Oberstallmeister des Kaisers: 262.

Dittmer, Georg Friedrich, churbayr. Wirkl. Hofkammerrath und Hofbankier (August 1771 mit besonderem Auftrage des Churfürsten in Berlin): 286.

*Dönhoff, Reichsgraf, Christian Ludwig August Karl, preuss. Kammerherr, zum Gesandten in Stockholm designirt, seit Ende Mai 1771 in Stockholm: 6. 13. 35. 65. 128. 185. 196. 201. 206. 214. 221. 222. 239. 240. 247. 250. 264. 273. 281. 282. 298. 313. 329. 350. 353. 386. 389. 406. 407. 421. 422. 429. 430. 450. 461. 462. 470. 478—481. 491. 506. 516. 534. 546. 547. 551. 552. 578. 608. 623. 637. 688. 695. 696. 710. 734. 735. 741—743. 776. 779. 784. 792. 793.

Dolgoruki, Fürst, Georg, russ. Generalmajor, Adjutant des Grafen Alexej Orlow: 101. 103.

Dolgoruki, Fürst, Wassilij Michailowitsch, russ. General en chef, Führer der zweiten Armee: 89. 262. 355.

Dolgoruki, Fürst, Wladimir Michailowitsch, Bruder des voranstehenden, russ. Gesandter in Berlin: 677. 760.

*Domhardt, Johann Friedrich von, Präsident der Kriegs- und Domänenkammer in Königsberg: 9. 370.

Dorothea (Friederike Dorothea Sophie), württemberg. Prinzessin, Gemahlin des Prinzen Friedrich Eugen, geb. Prinzessin von Schwedt: 20.
Drewitz, russ. Oberst: 212. 267. 358. 383.
Dufour, Graf: 619.
Dumouriez, Charles François, franz. Oberst, Agent in Polen: 133. 204. 571.
Durand, Franz Michael de Distroff, franz. Geschäftsträger in Wien: 110. 217. 256. 261. 262. 268.
van Dyck, Anton, niederländ. Maler († 1641): 696.
von Dzierzbicki (so), Agent der Conföderirten in Dresden: 110.

E.

*Edelsheim, Freiherr, Georg Ludwig, preuss. Legationsrath und Kammerherr, August 1771 zum Gesandten in Wien designirt, seit Ende October 1771 in Wien: 278. 284. 286. 312. 401. 503. 513. 524. 533. 536. 539. 548. 549. 552. 553. 562. 563. 570. 573. 574. 582—584. 589—591. 593. 600. 604. 612. 621. 622. 628. 629. 631. 634. 635. 657. 658. 660—664. 669. 670. 673—675. 680. 683. 692—694. 698. 699. 704. 718. 719. 730—733. 739. 746. 747. 752. 759. 760. 768. 778. 779. 784. 786. 787. 800—802.
Egypten: siehe Ali Bey.
Ehnich, preuss. Feldjäger: 52. 295. 301. 424. 425. 486.
Elisabeth, Römische Kaiserin, Gemahlin Kaiser Karls VI., geb. Prinzessin von Braunschweig-Wolfenbüttel († 1750): 387.
Elisabeth Christine, Königin von Preussen, geb. Prinzessin von Braunschweig-Bevern: 118.
Elisabeth Friederike Sophie, Herzogin von Württemberg, Gemahlin des Herzogs Karl Eugen, Tochter des Markgrafen Friedrich von Baireuth aus seiner ersten Ehe mit Wilhelmine, geb. Prinzessin von Preussen: 100. 101.
van der Elm, Vertreter der Provinz Seeland in den Generalstaaten: 616. 617.
Emminghaus, Theodor, preuss. Resident beim niederrhein. und westphäl. Kreise in Cöln: 800.
England: siehe Augusta; Georg II.; Georg III.; Sophie Charlotte.
d'Éon de Beaumont, Ritter, Karl Genoveva Luise August Andreas Timotheus, franz. Legationssecretär in London: 155.
Essen, Christoph Friedrich von, russ. Generalmajor: 575.
Essen, Franz August von, chursächs. Geh. Legationsrath und Resident in Warschau: 509.
Essen, Karl Philipp von, holländ. Capitän (früher in preuss. Diensten): 577.

F.

Falkenskjold, Seneca Otto, dän. Kammerherr, Oberst und Generaladjutant (August 1771 in besonderer Sendung in Petersburg): 349.
Favrat, Franz Andreas Jaquin de Berney von, ehemal. preuss. Hauptmann und Chef und Commandeur eines Freibataillons: 41. 64. 205. 284.
Ferdinand, preuss. Prinz, dritter Bruder des Königs, General der Infanterie, Chef eines Infanterieregiments, Herrenmeister des Johanniterordens: 20. 59. 66. 85. 107. 108. 135. 146. 392. 482. 555.
Ferdinand, Prinz von Braunschweig-Wolfenbüttel: 808.
Ferraris, Graf, Joseph Johann, kaiserl. Oberst: 459. 460.
Fersen, Graf, Axel, schwed. Feldmarschall: 470. 792.
Fierville, Leiter des französischen Schauspiels in Berlin: 258.
*Finckenstein, Graf, Finck von, Karl Wilhelm, preuss. Etats- und Cabinetsminister: 3. 4. 6. 8. 9. 13—16. 18. 21. 26. 35. 40. 41. 45. 47. 54. 56. 57. 71. 73. 100. 101. 115. 118. 128. 136. 140. 141. 143. 144. 148. 149. 153. 154. 193—196. 227. 231. 261. 275. 276. 286. 339. 356. 360. 361. 367. 382. 383. 388. 389. 391. 393. 394. 401—403. 409. 433. 437. 441. 443—446. 448. 452. 453. 456. 458. 460—462. 467. 468. 471. 472. 475. 476. 478. 491. 493. 494. 498. 499. 502. 507. 508. 511. 515—517. 523—525. 529. 530. 532. 536—538. 543—545. 550. 558—560. 566. 567. 569.

570. 578. 579. 583. 588. 589. 593. 596. 597. 608. 609. 611. 613. 614. 621. 624. 635—637. 639. 641. 646. 648. 658. 659. 661. 663. 665. 670. 674. 677. 678. 683. 687. 688. 694. 705—708. 710—712. 718. 721—723. 733. 738—741. 743. 747. 748. 752. 755. 759. 760. 766—769. 774. 776—779. 784. 787. 793. 799. 800. 802.

Fischer, Arbeiter: 636. 637. 658.

Flemming, Graf, Georg, Woywode von Pomerellen: 281.

Flesch, Georg Daniel, preuss. Geh. Finanz-, Kriegs- und Domänenrath: 440.

Formey, Samuel, Professor der Philosophie und ständiger Secretär der Akademie in Berlin: 742.

Frangopulo, Jhannaki, Dolmetscher des preuss. Gesandten von Zegelin in Konstantinopel: 276. 392. 772.

Frankreich: siehe Karl Philipp; Ludwig XIV.; Ludwig XV.; Ludwig; Ludwig Stanislaus Xaver; Maria Antoinette; Maria Josepha; die französischen Prinzen: 209. 221.

Franz I., Römischer Kaiser († 1765): 327.

Friedrich I., König von Preussen († 1713): 12.

Friedrich, reg. Herzog von Mecklenburg-Schwerin: 197.

Friedrich III., reg. Herzog von Sachsen-Gotha: 405.

Friedrich, reg. Fürst von Waldeck, holländ. Generalmajor: 352. 369.

*Friedrich II., reg. Landgraf von Hessen-Cassel: 4. 5. 147. 163. 330. 333. 391. 405. 446. 517—519. 523. 524. 608. 609. 666. 687. 776.

Friedrich, Prinz von Hessen-Cassel, Sohn des voranstehenden, holländ. Generalmajor: 20.

Friedrich, dän. Prinz, Sohn König Friedrichs V. aus seiner zweiten Ehe mit Juliane Marie, Stiefbruder König Christians VII., Coadjutor des Bisthums Lübeck: 780.

Friedrich (Friedrich Adolf), schwed. Prinz, Sohn König Adolf Friedrichs: 69. 70. 100. 107—109. 112—114. 123. 146. 159. 160. 207. 216. 470. 481. 546. 623. 784.

Friedrich August, Churfürst von Sachsen: 12. 37. 161. 162. 196. 197. 211. 225. 244. 250. 263. 264. 271. 282. 321. 405. 509. 547. 576. 609. 619. 694. 695. 770. 791.

Friedrich Eugen, Prinz von Württemberg: 20. 101.

Friedrich Wilhelm, Markgraf von Schwedt, preuss. Prinz († 5. März 1771): 12. 20. 71.

Friesendorff, Baron, Friedrich Ulrich, schwed. Kammerherr und ausserordentl. Gesandter in Dresden (seit October 1771): 401. 406. 672.

Fritsch, Freiherr, Thomas, chursächs. Geh. Rath und Conferenzminister: 211. 239. 263. 282. 429. 438. 439.

Fuentes, Graf, Joachim, span. Gesandter in Paris: 68. 99. 297. 452. 516. 679.

G.

Gagarin, Fürst, russ. Capitän, Adjutant Salderns: 293. 294. 309.

Gaullard de Saudray, Karl Emil, franz. Legationssecretär und Geschäftsträger in Berlin: 99. 557. 568. 636. 637. 658.

Generaldirectorium, in Berlin: 172.

Georg II., König von Grossbritannien, Churfürst von Hannover († 1760): 776.

Georg III., König von Grossbritannien, Churfürst von Hannover, Enkel des voranstehenden: 93. 94. 219. 269. 270. 328. 460. 609. 611. 622. 689. 700. 709. 738. 749. 756. 764. 775. 788. 789. 808.

Georgien, Fürsten von: 564.

Gérard, Joseph, de Rayneval, franz. Resident in Danzig: 520.

*Giedroyé, Graf, Ignaz, Starost von Osiek, Quartiermeister von Litauen: 330. 333.

Golizyn (Galizin), Fürst, Alexander, russ. Vicekanzler: 655. 802.

Golizyn (Galizin), Fürst, Alexander, russ. General en chef, 1769 Führer der Hauptarmee gegen die Türken: 89.

Golizyn (Galizin), Fürst, Dmitrij Michailowitsch, russ. Generallieutenant und Wirkl. Kammerherr, bevollm. Minister in Wien: 6—8. 13. 15. 28. 32. 62. 72. 80. 217. 218. 223. 234. 256. 257. 305. 356. 374. 454. 520. 521. 523. 536. 539. 550. 562. 563. 579. 580. 583. 588. 610. 625. 626.

628. 652. 660—662. 675. 694. 699. 703. 705. 733. 739. 746. 786. 802. 803. 805. 806.
*Goltz, Freiherr, Bernhard Wilhelm, preuss. Oberst, Flügeladjutant und Wirkl. Kammerherr: 493. 500. 558. 696. 697. 797.
Goltz, Freiherr, Georg Konrad, preuss. Generalmajor († 1747): 34.
Goltz, Freiherr, Karl Alexander, preuss. Oberst (1761/62 zum Tartarenchan entsandt): 685.
Goodrick, John, engl. Gesandter in Stockholm: 637.
Gordon, Wilhelm, engl. bevollm. Minister in Brüssel: 633. 721.
Gotzkowski, Johann Ernst, Kaufmann in Berlin: 348.
Grafton, Herzog, Augustus Heinrich, Lord Fitzroy, bis 1770 engl. Erster Lord des Schatzes, seit Juni 1771 Geheimer Siegelbewahrer: 213. 214. 259. 689.
Graun, Karl Heinrich, Componist und Hofkapellmeister in Berlin († 1759): 618.
Gregory, Karl Wilhelm, preuss. Legationssecretär und Geschäftsträger in Kopenhagen (bis Juli 1771): 100. 227. 231.
Grimaldi, Marquis, Hieronymus, span. Premierminister: 404.
Guines, Graf, Adrien-Louis Bonnières de Souastre, franz. Brigadier, Gesandter in London (bis August 1771 und seit Mitte Januar 1772): 82. 83. 99. 112. 155. 264. 269. 274. 287. 288. 328. 333. 395. 557—560. 671. 781—783.
Gunning, Robert, engl. Gesandter in Kopenhagen, zum Gesandten in Berlin, December 1771 zum Gesandten in Petersburg designirt: 4. 528. 609. 611. 633. 667. 689. 690.
*Gustav III., König von Schweden: 13. 19. 20. 24. 25. 30. 31. 35. 37. 48. 55. 56. 59—61. 65. 67. 69. 70. 81. 84—87. 90—100. 103. 107—109. 112—114. 121—124. 127—131. 134—136. 145. 146. 156—160. 164. 171—174. 206—209. 214—216. 221. 222. 240. 282. 298. 322. 350. 470. 479. 506. 516. 534. 545. 546. 552. 578. 608. 623. 695. 696. 734. 741. 742. 784. 792.
Gyllenstolpe, Graf, Niels Philipp, Hofmarschall und Oberkammerherr der Königin-Wittwe Ulrike von Schweden: 281.

H.

Hadik, Graf, Andreas, österr. General der Kavallerie: 73.
Halifax, Graf, Georg Montagu Dunk, engl. Staatssecretär der nördl. Angelegenheiten († 8. Juni 1771): 11. 67. 165. 209. 248.
Harcourt, Graf, Franz, Pair von England, Gesandter in Paris: 754. 775. 781. 782.
Harris, James, seit Februar 1772 engl. bevollm. Minister in Berlin: 671. 689. 690. 721. 767. 777. 787.
Hasse, Johann Adolf, Componist: 270.
Hatzfeldt, Graf, Karl Friedrich, österr. Wirkl. Geh. Rath, seit December 1771 dirigirender erster Minister in den inländischen Geschäften: 679.
Hedwig Eleonore, schwed. Königin, Gemahlin des Königs Karl X. Gustav, geb. Prinzessin von Holstein-Gottorp († 1715): 784.
*Heinrich (Friedrich Heinrich Ludwig), preuss. Prinz, Bruder des Königs, General der Infanterie, Chef eines Infanterieregiments: 2. 9. 12. 29. 30. 32. 34. 35. 40. 41. 44. 59. 65. 66. 81. 82. 84. 86. 87. 93. 94. 98. 99. 109. 113. 134. 135. 146. 152. 153. 172. 182. 188. 195. 196. 209. 210. 220. 221. 232. 233. 245. 246. 258. 259. 268. 279. 280. 285. 309. 310. 313—315. 335. 336. 359. 361. 362. 384. 391. 392. 404—406. 425. 426. 439. 440. 485. 486. 500. 511. 512. 524. 525. 540. 541. 554. 555. 696. 698. 706. 707. 725. 740. 741. 748. 749. 755. 756. 759. 761. 762. 776. 777. 785. 787—789. 800. 801; sein Regiment: 65. 152. 153.
Heinrich, preuss. Prinz, zweiter Sohn des Prinzen August Wilhelm, Oberst und Chef eines Kürassierregiments († 1767): 114.
Heinrich, preuss. Prinz, Sohn des Prinzen Ferdinand (geb. 11. November 1771): 555.
Heinrich, Markgraf von Schwedt, preuss. Prinz, Generalmajor, Chef eines Infanterieregiments, Dompropst zu Halberstadt: 12. 20.

Henckel, Graf, Leo Maximilian, preuss. Oberschenk († 25. August 1771): 352.
Henseler, russ. Major, Commandant des Schlosses von Giurgewo: 247. 258.
Hercules Rainaldus, Erbprinz von Modena: 791.
Herreira, Vicomte, Don Alvarez de Navia, span. Gesandter in Petersburg, seit November 1771 im Haag: 508. 512.
*Hertzberg, Ewald Friedrich von, preuss. Etats- und Cabinetsminister: 6. 8. 9. 26. 35. 47. 100. 101. 194—196. 227. 231—233. 274. 275. 286. 296. 299. 300. 304. 308. 743. 760.
Hessen-Cassel: siehe Friedrich II.; Friedrich; Maria.
Hessen-Darmstadt: siehe Caroline.
Hoditz, Graf, Albert Joseph, Herr von Rosswalde: 29.
Hohenzollern-Hechingen, Graf, Johann Karl, franz. Oberst: 59.
Holland: siehe Anna; Wilhelm I.; Wilhelm V.; Wilhelmine; sowie Ludwig Ernst.
Horaz: 482.
Hordt, Graf, Johann Ludwig, preuss. Generalmajor: 21. 197.
Horn, Graf von Ekebyholm, Arvid Bernhard, schwed. Geh. Rath und Präsident des Kanzleikollegiums († 1742): 128.
Horst, Freiherr, Julius August Friedrich von der, preuss. Etatsminister und Chef des vierten Departements des Generaldirectoriums: 200.
*Hoym, Graf, Karl Georg Ernst, preuss. Etatsminister und dirigirender Minister von Schlesien: 73. 211. 613. 614.
Hüttel, Karl Ludwig, preuss. Legationssecretär in Petersburg: 474.

I. (J.)

Jacobi, Constans Philipp Wilhelm, preuss. Legationssecretär in Wien: 661.
Jeanneret le Blanc, April 1771 zum preuss. Legationssecretär in Kopenhagen ernannt: 100. 227. 231.
Jeanneret de Dunilac, preuss. Legationssecretär in London: 792.
Jordan, Karl Stephan, Vicepräsident der Berliner Akademie († 1745): 34.
Joseph II., Römischer Kaiser: 1. 4. 14. 31. 37. 40. 41. 54. 58. 59. 62. 71. 77. 82. 86—88. 106. 116. 117. 125. 138. 148. 149. 154. 180—183. 197. 229. 231. 232. 235. 247. 253. 272. 276—280. 301. 320. 327. 344. 374. 386. 394. 428. 435. 439. 452. 461. 471. 472. 495. 499. 503. 529. 533. 547—549. 553. 563. 570. 579. 589. 590. 592. 593. 596. 599. 600. 625. 634—636. 638. 663. 676. 686. 711. 723—725. 727. 730. 741. 747. 767. 783. 793. 794. 796. 798—801. 805.
Ismail Raif, türk. Reis-Effendi: 11. 136. 139. 140. 179. 181. 199. 204. 289. 392. 463. 464. 593. 594. 663. 772.
*Juliane Marie, Königin-Wittwe von Dänemark, Gemahlin des 1766 gestorbenen Königs Friedrich V., geb. Prinzessin von Braunschweig-Wolfenbüttel: 697. 699. 780. 788—790. 808.

K.

Kaponski, Kaufmann in Berlin: 176.
Karl der Grosse, Deutscher Kaiser († 814): 342. 526.
Karl VI., Römischer Kaiser († 1740): 387.
Karl III., König von Spanien: 49. 83. 91. 99. 125. 386. 404. 420. 484. 506. 516. 544. 622. 679.
Karl XI., König von Schweden († 1697): 784.
Karl, reg. Herzog von Braunschweig-Wolfenbüttel: 405.
Karl, Fürst von Nassau-Weilburg, holländ. General der Infanterie: 19. 20.
Karl, chursächs. Prinz, dritter Sohn des Churfürsten August III., früher Herzog von Curland: 133. 134. 196. 577.
Karl, schwed. Prinz, Sohn König Adolf Friedrichs: 69. 70. 113. 207. 470. 481. 482. 546. 623. 780. 784.
Karl Eduard (Stuart), engl. Kronprätendent: 460. 477. 518.
Karl Eugen, reg. Herzog von Württemberg: 26. 27. 101. 391.
Karl Nikolaus Alexander, Graf Oultremont (so), Bischof von Lüttich († 22. October 1771): 544.
Karl Philipp, Graf von Artois, franz. Prinz, Enkel König Ludwigs XV.: 754. 761.
Karl Wilhelm Ferdinand, Erbprinz von Braunschweig-Wolfenbüttel: 352. 369.

*Katharina II., Kaiserin von Russland: 1. 2. 13. 17. 32. 40. 41. 46. 52. 55. 58. 65. 77. 81. 86. 89. 93. 105. 108. 109. 119—122. 156. 166. 168. 173. 180. 187—195. 210. 214. 215. 220. 224. 232—234. 238—240. 243—246. 255. 258. 261. 262. 265. 268. 272. 278. 279. 283—285. 290—295. 306—308. 314. 318. 322. 326. 330. 331. 337—339. 345. 346. 348. 349. 353. 354. 356. 363. 365. 366. 379. 380. 382. 384. 387. 391. 398. 401. 409—419. 424. 430. 436. 443. 446. 447. 450. 465. 473—476. 488. 490. 495. 497. 499—501. 509. 510. 522. 530. 532. 535. 540. 549. 551. 564. 566. 574. 575. 579. 580. 591. 603. 607. 611. 625. 640—643. 645—656. 675. 684. 703. 711. 713—715. 725. 741. 751. 755. 756. 759. 767. 776. 777. 786. 789. 790. 793. 794. 799. 801—803. 805. 806. 808—810.

*Katt, Albrecht Ludwig von, preuss. Oberstlieutenant und Commandeur des Dragonerregiments Czettritz: 226.

Kaunitz-Rittberg, Fürst, Wenzel, österr. Hof- und Staatskanzler: 2. 3. 13. 15—18. 28. 41. 54. 55. 77. 79. 84. 86—89. 93. 111. 115—119. 148. 149. 156. 170. 181. 182. 184. 189. 192. 193. 202. 209. 212. 217. 218. 220. 223. 228. 232—237. 241. 245. 251. 256—258. 261. 262. 265. 266. 268. 284—286. 289. 290. 300. 301. 304—306. 316. 355. 356. 363. 364. 370—372. 377. 388. 391. 392. 398. 431. 432. 441. 442. 445. 447. 454—456. 472. 494. 496—499. 503. 520. 521. 523. 528. 530. 531. 533. 535. 537. 540. 552. 553. 562. 563. 565. 570. 573. 579—583. 588—593. 600. 610. 612. 620. 621. 625. 626. 628—631. 635. 638. 640. 652. 657. 658. 670. 673—678. 683. 686. 688. 692—694. 698. 699. 702—704. 708. 719. 722. 727. 728. 733. 739. 741. 746. 748. 751. 752. 755. 767. 768. 777—779. 783—788. 793—795. 798. 802. 803. 805. 806.

Kaunitz, Graf, Joseph, Sohn des voranstehenden, österr. Hofrath in der Hof- und Staatskanzlei: 621.

Keoszegy, Franz Karl von, Major im preuss. Husarenregiment Czettritz: 68.

Keyserlingk, Dietrich von, preuss. Oberst und Generaladjutant († 1745): 34.

Keyserling, Graf, Hermann Karl, russ. Botschafter in Warschau († 1764): 198. 356.

Kosinski, Pole: 561.

Krasicki, Fürst, Ingnatius, Bischof von Ermland: 47. 738. 739.

Kunigunde, chursächs. Prinzessin, Tochter Churfürst Augusts III.: 335.

Kurow, preuss. Hofpostmeister zu Königsberg i. Pr.: 295. 358. 453.

Kwilecki, Graf, Franz, Starost von Fraustadt, December 1771 zum poln. Gesandten in Berlin ernannt, seit Februar 1772 in Berlin: 656. 678. 760. 767. 777. 787.

L.

Lacy, Graf, Franz Moritz, österr. Generalfeldmarschall, Präsident des Hofkriegsraths, Chef eines Infanterieregiments: 31. 41. 59. 77. 87. 178. 182. 197. 364. 553. 586.

Lamballe, Prinz, Ludwig Alexander Joseph Stanislaus de Bourbon, Oberjägermeister von Frankreich († 1768): 750.

Lamballe, Prinzessin, Maria Theresia Luise, Wittwe des voranstehenden, geb. Prinzessin von Savoyen, Tochter des Fürsten von Carignan: 750. 761.

Laudon, Freiherr, Gideon Ernst, österr. Generalfeldzeugmeister: 41.

*Lengefeld, Christian August von, preuss. Generalmajor: 597. 707.

*Lentulus, Freiherr, Rupert Scipio, preuss. Generallieutenant der Kavallerie, Flügeladjutant, Gouverneur von Neuchâtel: 227. 383. 401. 508. 517.

Leuba, Arbeiter: 636. 637. 658.

Leyonhufvud, Freiherr, Axel Gabriel, schwed. Reichstagsmarschall: 222. 233. 350.

Lichnowsky, Graf, Johann Karl, in Wien: 104.

Lichnowsky, Graf, Wilhelm, Sohn des voranstehenden: 104.

Lichtenstein, Fürst, Joseph Wenzeslaus, österr. Generalfeldmarschall († 10. Februar 1772): 308.

Ligne, Fürst, Karl Joseph, österr. Generalmajor: 800.

Lindener, Ferdinand Friedrich von, Premierlieutenant im preuss. Husarenregiment Bohlen: 707.
Livron, Sylvester de, preuss. Consul in Cadix: 227.
Lobkowitz, Prinz, August Anton Joseph, Kaiserl. Wirkl. Kämmerer und Generalfeldwachtmeister: 265. 266. 268. 270.
Lobkowitz, Prinz, Joseph Maria August Anton, österr. Generalfeldmarschalllieutenant, bevollm. Minister in Petersburg: 15. 23. 32. 64. 83. 90. 102. 104—106. 115. 119. 121. 123. 129. 133. 134. 140. 144. 151. 152. 156. 162. 163. 166. 170. 173. 179. 181—184. 186. 188. 189. 196. 197. 206. 211. 223. 233. 235—238. 240. 243. 244. 283. 337. 416. 494. 499. 520. 579. 580. 625. 629. 703. 795. 796. 798. 799. 801. 803.
Löwenstein, Prinz: 297.
Lossow, Daniel Friedrich von, preuss. Generalmajor, Chef eines Husarenregiments: 63.
*Luck, Caspar Fabian Gottlob von, preuss. Oberst und Commandeur des Infanterieregiments de La Motte Fouqué: 453. 454.
Ludwig XIV., König von Frankreich († 1715): 488.
Ludwig XV., König von Frankreich: 5. 11. 26. 31. 37. 49. 60. 65. 66. 68. 82. 87. 90. 93. 99. 109. 112. 124. 125. 132. 148. 156. 174. 176. 180. 213. 226. 248. 249. 254. 309. 319. 320. 325. 326. 336. 344. 345. 428. 431. 445. 449. 450. 477. 528. 534. 571. 584. 622. 666. 667. 672. 689. 708. 737. 738. 750. 754. 761—763. 774. 775. 777. 783. 788.
Ludwig, Dauphin von Frankreich, Enkel des voranstehenden: 163. 170. 754. 761.
Ludwig Ernst, Prinz von Braunschweig-Wolfenbüttel, holländ. Generalfeldmarschall, früherer Vormund des Erbstatthalters: 138. 420. 421. 427. 468. 763.
Ludwig Stanislaus Xaver, Graf von Provence, franz. Prinz, Enkel König Ludwigs XV.: 155. 754. 761.
Lüttich: siehe Karl Nikolaus Alexander; sowie Vellbrück.
Luise Auguste, dän. Prinzessin, Tochter König Christians VII. (geb. 7. Juli 1771): 786.

M.

Mackenzie, Jakob Stuart, engl. Geh. Rath, Bruder Lord Butes: 792.
Mackenzie, engl. Schiffscapitän, Commodore: 556.
Malczewski, Ignatius von, poln. Starost, ehemal. Conföderationsmarschall von Grosspolen: 176.
*Maltzan, Graf, Joachim Karl, preuss. Kammerherr, bevollm. Minister in London: 4. 11. 12. 24. 25. 30. 36. 49. 50. 55. 56. 60. 61. 67. 68. 76. 82. 83. 91. 93. 97. 98. 106. 125. 126. 131. 132. 137. 147. 154. 155. 161. 165. 171. 177. 178. 187. 199. 208. 209. 213. 214. 219. 230. 243. 248. 254. 259. 264. 269. 270. 274. 287. 288. 296. 312. 313. 328. 333. 340. 341. 351. 368. 385. 386. 395. 420. 437. 450. 451. 469. 470. 477. 478. 484. 492. 505. 506. 528. 544. 545. 556. 568. 569. 572. 585. 598. 602. 605. 616. 622. 623. 633. 634. 667. 671. 689—691. 709. 710. 738. 749. 750. 764. 775. 781. 782. 792.
Manteuffel, Otto Jakob Zöge von, schwed. Oberst, Gesandter in Berlin: 98. 481. 482. 507. 508. 515. 560.
Marc Aurel: 22.
Marcolini, Graf, Camillo, chursächs. Kämmerer: 753.
Maria, reg. Landgräfin von Hessen-Cassel, Gemahlin des Landgrafen Friedrich II., geb. Prinzessin von England († 13. Januar 1772): 687. 776.
Maria Antoinette, Dauphine von Frankreich, Gemahlin des Dauphins Ludwig, geb. österr. Erzherzogin: 163. 170. 276. 368. 528. 634.
*Maria Antonia, Wittwe des Churfürsten Friedrich Christian von Sachsen, geb. Prinzessin von Bayern: 161. 171. 178. 196. 197. 298. 335. 342. 343. 352. 359. 360. 369. 370. 396. 397. 444. 484. 526. 527. 608. 617—619. 770—772. 774. 791.
Maria Josepha, Dauphine von Frankreich, Wittwe des am 20. December 1765 gestorbenen Dauphins Ludwig,

geb. Prinzessin von Sachsen († 1767): 528.
Maria Theresia, Römische Kaiserin, Königin von Ungarn und Böhmen, seit 18. August 1765 Wittwe: 7. 14. 16. 77. 86. 87. 89. 93. 94. 117. 122. 130. 132. 148. 149. 154. 181—183. 197. 223. 231. 232. 235. 243—247. 274. 291. 301. 314. 336. 344. 348. 349. 362—364. 368. 371. 373—376. 378. 387. 388. 391. 392. 408. 415. 425. 432. 441—443. 445. 472. 495. 499. 513. 521. 523. 579. 580. 589—593. 596. 599. 621. 625. 629. 638. 645. 654. 676. 680. 686. 708. 711. 712. 723—725. 730. 747. 793. 794. 796. 798. 799. 805.
Masserano, Fürst, Victor Amadeus, span. Botschafter in London: 82. 83. 132. 155. 274. 333. 492. 781—783.
Maupeou, René Nicolas Charles Augustin de, franz. Kanzler und Grosssiegelbewahrer: 5. 11. 99. 132. 178. 557. 558. 615. 689. 701. 754. 774.
Maximilian Joseph, Churfürst von Bayern: 286. 524. 760. 766. 770. 800. 801.
Mazowiecki, poln. Conföderationsmarschall: 769.
Mecklenburg-Schwerin: siehe Friedrich.
Mehmed Pascha (Melek Mehmed), Schwager des Sultans Mustapha III., Caïmacam in Abwesenheit des Grossveziers: 3. 15. 18. 41. 136. 504.
Mercy d'Argenteau, Graf, Florimund Claudius, österr. Wirkl. Kämmerer, Botschafter in Paris: 66. 74. 202. 319. 323. 325. 334. 336. 344. 420. 428. 527. 577. 634.
*Mettra, Ludwig Franz, Kaufmann in Paris, preuss. Agent (August 1771 in Potsdam): 202. 249. 272. 275. 276. 278. 279. 283. 285. 287. 339. 343. 385. 782.
Michelessi, Domenico, Abbé und Schriftsteller: 322.
Mirsasade Effendi, türk. Mufti: 594. 772.
Misbach, Magnus von, Lieutenant im preuss. Infanterieregiment Bevern: 168.
Mitchell, Andrew, ehemal. engl. bevollm. Minister in Berlin († 28. Januar 1771): 4.
Mlodzieiowski, Andreas, Bischof von Posen, poln. Krongrosskanzler: 33. 184. 263.
Mniszech, Graf, Georg Vandalin, Starost von Grosspolen: 10. 42.
Modena: siehe Hercules Rainaldus.
Mohammed Pascha (Silihdar), türk. Grossvezier (abgesetzt 11. December 1771): 57. 199. 320. 322. 327. 455. 537. 553. 554. 612.
*Monod, J. Alphonse, preuss. Legationssecretär und Geschäftsträger im Haag: 138.
Monteynard, Marquis, Ludwig Franz, franz. Staatssecretär und Kriegsminister: 5. 19. 67. 315. 534. 667.
Mostowski, Graf, Michael, Woywode von Masovien: 4. 5. 518. 608.
Müller, Ignaz, Stiftspropst in Wien: Beichtvater der Kaiserin-Königin: 392.
Muhsin Sade (Mussu Oglu), türk. Seraskier, seit 11. December 1771 Grossvezier: 612. 627. 669. 676. 677.
Murray, Ritter, John, engl. Botschafter in Konstantinopel: 11. 43. 49. 50. 165. 180. 183. 184. 187. 199. 248. 312. 313. 385. 690.
Mussin Puschkin, Alexius von, russ. bevollm. Minister in London: 248. 312. 341. 506. 528. 556. 605. 689. 738. 775. 781. 782.
Mussu Oglu: siehe Muhsin Sade.
Mustapha III., türk. Sultan: 181. 304. 338. 339. 362. 371. 430. 448. 453. 455. 457. 463. 531. 564. 566. 594. 668. 693. 701. 772.

N.

Nadasdy, Graf, Franz, österr. Generalfeldmarschall: 73.
Nassau-Oranien: siehe Anna; Wilhelm I.; Wilhelm V.; Wilhelmine; die Oranier: 668.
Nassau-Weilburg: siehe Karl.
Neipperg, Graf, Leopold, österr. Wirkl. Geh. Rath und bevollm. Minister bei den vorliegenden Reichskreisen: 446.
Neubusch, russ. Oberst: 401.
Noailles, Marquis, Emanuel Marie Louis, franz. Gesandter im Haag: 48. 50. 85. 123. 146. 177. 617. 751.
Noailles, Marquise, Gemahlin des voranstehenden: 48. 85.
Nolcken, Baron, Johann Friedrich, schwed. Kammerherr (März 1771 in

besonderem Auftrage der Königin-Wittwe Ulrike in Berlin): 21. 35.
North, Lord, Friedrich, engl. Erster Schatzcommissar: 132. 137.
Northumberland, Herzog, Hugh Percy: 788.
Northumberland, Herzogin, Elisabeth, Gemahlin des voranstehenden, geb. Lady Algernon Seymour: 146. 177.
Nostitz, Graf, Friedrich Moritz, österr. Feldmarschalllieutenant: 553.

O.

Obreskow, Alexej, russ. Wirkl. Staatsrath, Gesandter in Konstantinopel (in türkischer Haft, April 1771 freigelassen): 13—15. 129. 133. 134. 136. 137. 139. 140. 142. 144. 162. 166. 167. 171. 174. 177. 179—181. 183. 187. 188. 199. 204. 248. 254. 277. 290. 312. 582. 668. 676; seine Kinder: 180. 183. 199.
Oesterreich: siehe Elisabeth; Franz I.; Joseph II.; Karl VI.; Maria Theresia.
*Oeynhausen, Graf, Karl August, hessen-cassel. Oberst, Gesandter in Berlin (bis October 1771 im besonderen Auftrage des Landgrafen Friedrich II. in Wien): 163. 446. 508. 517—519. 524. 608. 609. 687.
Oginski, Graf, Andreas, Grosssecretär von Litauen, December 1771 zum poln. Gesandten in Wien designirt: 656.
Oginski, Graf, Michael, Grossfeldherr von Litauen: 295. 358. 399. 407. 410. 448. 449. 452. 453. 474—476. 480. 498. 518. 539.
Olitz, Peter von, russ. General en chef: 80.
Ollonne, Herzogin von: 783.
della Orcasitas, Graf, Guemes: 206.
Orléans: siehe Philipp.
Orlow, Grafen: 101.
Orlow, Graf, Alexej, russ. Generallieutenant, Obercommandirender der Flotte: 81. 101. 103. 118. 245—247. 554. 627. 664.
Orlow, Graf, Gregor, Bruder des voranstehenden, russ. Kammerherr, Generalfeldzeugmeister und Generaladjutant der Kaiserin: 44. 101. 210. 220. 322. 521—523. 540. 578. 592. 668. 682. 759.
Osman Effendi, türk. Nischandschi: 78. 79. 139. 140. 179. 181. 204. 276. 277. 392. 463. 541. 564. 566. 580. 593. 594. 627. 772. 773.
Osten, Graf, Adolf Siegfried, dän. Geh. Rath und Minister der Ausländischen Affairen: 155.
Osten-Sacken, Graf, Karl von der, chursächs. Wirkl. Geh. Rath und Premierminister: 126. 211. 321. 529. 586. 695.
Ostermann, Graf, Johann, russ. Brigadier, Gesandter in Stockholm: 65. 136. 215. 216. 221. 298. 386. 389. 407. 480. 481. 552. 608. 637. 688. 695. 734. 776. 793.
Ovid: 216.

P.

Pac, Graf, Johann Michael, Marschall der litauischen Conföderation: 620. 638. 640. 702.
Panin, Graf, Nikita, russ. Wirkl. Geh. Rath und Senator, Oberhofmeister des Grossfürsten Paul, Leiter der Auswärtigen Angelegenheiten Russlands: 1. 2. 17. 23. 32. 38. 47. 51—53. 57. 62. 65. 66. 88. 89. 93. 96. 102—105. 108—110. 115. 119—122. 129. 130. 133. 134. 140. 141. 144. 145. 151. 152. 156. 157. 163. 166. 167. 169. 170. 173. 174. 179—182. 184. 188—191. 193. 194. 196. 202. 203. 214. 215. 219. 224. 235. 238. 240. 243. 244. 252. 255. 256. 260. 261. 265. 268. 285. 289—291. 301. 306. 310. 318. 319. 326. 330—333. 337—340. 353—355. 367. 378—381. 390. 394. 398—400. 411. 412. 443. 446—448. 454—456. 458. 463. 465. 473. 474. 486—488. 499. 500. 509. 510. 521. 522. 530—532. 536. 537. 542. 544. 545. 549. 550. 564. 565. 574. 578—582. 589. 592. 603. 606. 610. 611. 620. 625. 626. 641. 642. 655. 661. 662. 664. 676. 682. 694. 702—705. 713—717. 730. 731. 745. 751. 759. 761. 767. 774. 786. 796. 798. 799. 802—806.
Parma: siehe Amalia.
Paul, russ. Grossfürst-Thronfolger, Herzog von Holstein-Gottorp: 261. 265. 268. 271. 272. 278. 279. 283. 285. 291. 292. 308. 318. 326. 331. 353. 384. 756. 761.
Pelilcancyk, Starost von Novitarg: 28.

Percy, Lord, Algernon, zweiter Sohn des Herzogs Hugh Percy von Northumberland: 146. 177.
Peter I., der Grosse, Kaiser von Russland († 1725): 387. 487.
Peter III., Kaiser von Russland († 1762): 101.
Peter Biron, reg. Herzog von Curland: 222. 456. 659.
Philipp, Herzog von Orléans: 209. 584.
Philipp, Markgraf von Schwedt, preuss. Prinz († 1711): 12.
Philippine Augusta Amalie, preuss. Prinzessin, jüngste Tochter des Markgrafen Friedrich Wilhelm von Schwedt: 20. 107. 481. 482. 780.
Philosophow, Michael von, russ. Generalmajor, ausserordentl. Gesandter in Kopenhagen (bis December 1770): 200.
Pieverling, Abraham Friedrich von, ehemal. preuss. Capitän: 598.
Podoski, Graf, Gabriel Johann, Erzbischof von Gnesen und Primas von Polen: 225. 267. 340. 431. 433. 490. 491. 720.
*Pöllnitz, Baron, Karl Ludwig, preuss. Oberceremonienmeister: 483. 785.
Polen: siehe August II.; August III.; Stanislaus I. Leszczynski; Stanislaus II. August Poniatowski; die polnischen Könige: 487. 592.
Pombal, Marquis, Don Sebastian Joseph de Caravalho (bis 1770 Graf Oeyras), portugies. Premierminister: 460.
Pompadour, Marquise, Jeanne († 1764): 368.
Poniatowski, Fürst, Stanislaus August: siehe Stanislaus II. August Poniatowski, König von Polen.
Poniatowski, Fürst, Andreas, österr. Generalfeldmarschalllieutenant, Bruder des voranstehenden: 317. 320.
Pons, Louis Marie de, de Saint-Maurice, franz. maréchal de camp, December 1771 zum Gesandten in Berlin designirt: 578. 584. 591. 596. 602. 605. 612. 629. 631. 635. 670. 678. 758. 759. 797.
*Poser, Johann Gottlieb Sylvius von, preuss. Major: 357. 439.
Prag: siehe Anton Peter.
Preussen: siehe Amalie; Anna Elisabeth Luise; August Wilhelm; Charlotte; Dorothea; Elisabeth Christine; Ferdinand; Friedrich I.; Friedrich Wilhelm; Heinrich; Heinrich; Heinrich; Heinrich; Philipp; Philippine Augusta Amalie; Sophie Dorothea; Wilhelmine; Wilhelmine.
Primas von Polen: siehe Podoski.
Provence: siehe Ludwig Stanislaus Xaver.
Pruszak, Joseph, Castellan von Danzig: 738. 739.
Pulawski, Kasimir, poln. Conföderationsmarschall: 109. 213. 520. 527. 577. 578. 620. 631. 632.

R.

Racine, Jean, franz. Dramatiker († 1699): 525. 618.
Ragnina, Graf, von der Republik Ragusa in besonderem Auftrag nach Petersburg gesandt: 346. 383.
Rantzau zu Ascheberg, Graf, Schack Karl, seit Ende Januar 1772 dän. General der Infanterie und Mitglied des Geheimen Raths: 744.
Redern, Graf, Sigismund Ehrentreich, preuss. Kammerherr, Curator der Akademie der Wissenschaften in Berlin: 250. 282.
Reggio, Don Karl, span. Generallieutenant, Gouverneur von Carthagena: 545. 556. 557. 568. 615. 616.
Rehbinder, Johann von, russ. Oberst, Resident in Danzig: 576.
Repnin, Fürst, Nikolaus, russ. Generallieutenant, bis 1769 Gesandter in Polen: 24. 105. 198. 246. 258. 296. 323. 327. 336. 350. 407. 604. 657.
Rheims: siehe La Roche-Aymon.
Ribbing, Baron, Karl, schwed. ausserordentl. Gesandter in Petersburg: 121. 214.
Richter, preuss. Feldjäger: 129. 134.
Riedesel, Freiherr, Johann Hermann, seit December 1771 preuss. Kammerherr: 619.
La Roche-Aymon, Karl Anton de, Erzbischof von Rheims: 534.
Rochford, Graf, Wilhelm Heinrich, engl. Staatssecretär der südlichen Angelegenheiten: 132. 254. 287. 351. 395. 506. 671.
Rodney, George Bridges, engl. Contre-Admiral, Vice-Admiral der weissen Flagge: 545.

Röder, Friedrich Wilhelm von, preuss. Generalmajor, Chef eines Kürassierregiments: 188.
Römischer Kaiser: siehe Franz I.; Joseph II.; Karl VI.
Römischer Papst: siehe Clemens XIV.
von Rönne, russ. Oberst: 28. 96. 186. 187.
Rohan, Prinz, Ludwig René Eduard, Coadjutor des Bisthums Strassburg, Juni 1771 zum ausserordentl. Botschafter in Wien designirt, seit Januar 1772 in Wien: 176. 180. 198. 241. 243. 253. 557. 559. 621. 622. 786. 787.
*Rohd, Jakob Friedrich von, preuss. Etatsminister, Oberburggraf im Königreich Preussen, Präsident des Königsberger Tribunals, bis Ende December 1771 bevollm. Gesandter in Wien: 3. 6. 7. 16. 17. 23. 24. 28. 31—33. 41. 54. 55. 57. 58. 63. 64. 71—73. 79. 88. 89. 94. 95. 103. 104. 110. 111. 121—123. 129. 130. 133. 134. 141. 142. 145. 151. 156. 157. 163. 167. 169. 170. 174. 175. 180—183. 186. 196. 197. 201. 204. 206. 212. 217. 218. 223. 228. 229. 238. 241. 246. 247. 251. 256—258. 262. 263. 266. 272. 273. 277. 278. 284—286. 289. 292. 295. 305. 308. 311. 312. 316. 317. 320. 322—326. 341. 342. 346. 347. 356. 357. 362—364. 367. 371—373. 376. 378. 388—390. 397. 398. 402. 408. 409. 411. 425. 432. 433. 441. 442. 444. 448. 454—456. 466. 467. 471. 472. 476. 480. 490. 491. 503. 512. 513. 520. 521. 523. 524. 530. 533. 547. 548. 550. 562. 565. 582. 584. 589. 590. 592. 593. 600. 603. 604. 612. 621. 640. 657. 658. 701. 702. 708.
von Rosenberg, curländ. Edelmann, ehemal. franz. Major: 222.
Rossignan, Marquis, Grisella de, aus Piemont: 210. 242.
Rostworowski, Agent der Conföderirten in Dresden: 424.
Rougemont, Bankier in Paris: 782.
Rumänzow (Romanzoff), Graf, Peter, russ. Generalfeldmarschall, Führer der Hauptarmee gegen die Türken: 89. 253. 258. 313. 320. 327. 336. 350. 354. 355. 382—384. 388. 399. 458. 489. 537. 539. 548. 582. 597. 604. 626. 676. 707. 711. 713. 715. 723. 731. 745. 789.
Russland: siehe Alexej Petrowitsch; Charlotte; Katharina II.; Paul; Peter I.; Peter III.; die russischen Kaiser: 487. 510. 651.
Rzewuski, Graf, poln. Magnat: 552. 553.

S.

Sabatier de Cabré, Honoré August, franz. Legationssecretär und Geschäftsträger in Petersburg: 610.
Chur-Sachsen: siehe Albert; August II.; August III.; Clemens; Friedrich August; Karl; Kunigunde; Maria Antonia; Xaver; die sächsischen Prinzen: 585.
Sachsen-Gotha: siehe Friedrich III.
Sacken: siehe Osten-Sacken.
Said Ali, türk. Janitscharenaga: 707. 789. 802.
Saint-Germain, Graf, Louis, dän. Generalfeldmarschall: 598.
Saint-Pierre, Karl Irenäus Castel, Abbé, franz. Publicist († 1743): 343. 445.
Saldern, Friedrich Christoph von, preuss. Generallieutenant, Gouverneur von Magdeburg: 99.
*Saldern, Kaspar von, holstein-gottorp. Conferenzrath, russ. Gesandter in Polen (seit April 1771): 24. 29. 80. 81. 95. 96. 99. 131. 150. 168. 175. 194. 195. 197. 198. 212. 218. 220. 221. 225. 229. 239. 242. 245. 246. 252. 253. 266. 267. 271. 280. 281. 293—295. 309. 317. 340. 349. 356. 358. 383. 394. 399. 407. 408. 431. 433. 449. 453. 474. 475. 491. 501. 502. 509. 539—541. 550. 554. 571. 599. 604. 613. 638. 678. 694. 706. 720. 752. 760. 761. 769. 807.
Salzburg: siehe Sigismund Christophorus.
*Sandoz Rollin, Daniel Alfons von, preuss. Legationssecretär und Geschäftsträger in Paris: 5. 6. 10. 11. 19. 25. 30. 31. 37. 48. 49. 55. 56. 60. 66—68. 75. 82. 91. 97. 105. 106. 112. 124. 125. 132. 137. 138. 143. 147. 148. 155. 161. 163. 164. 176. 178. 187. 198. 205. 208. 209. 213. 217. 219. 220. 225. 226. 230. 231. 241. 243. 244. 248. 249. 253. 254. 264. 269. 273. 274. 276. 287. 292. 297. 311. 315. 316. 318. 319. 325. 334. 343—346. 350. 351. 360. 367. 368. 385.

386. 394. 395. 404. 419. 420. 428. 435. 436. 444. 445. 449. 450. 459. 460. 469. 477. 492. 504. 505. 515. 516. 527. 528. 534. 542—544. 551. 556—560. 562. 567. 568. 571. 572. 577. 578. 582. 584. 585. 591. 601. 615. 616. 622. 632. 634. 636. 665—667. 671. 672. 679. 688. 689. 700. 701. 708. 720. 737. 738. 750. 754. 755. 762. 763. 774. 775. 782—784. 786. 788. 797.

Sapieha, Fürst, Peter, Woywode von Smolensk († 24. Januar 1771): 142. 168.

Sapieha, Fürstin, Johanna, Wittwe des voranstehenden, geb. Prinzessin Sulkowska: 142.

Saudray: siehe Gaullard de Saudray.

Sboinski: siehe Zboinski.

Scheffer, Graf, Ulrich, schwed. Reichsrath und Mitglied des Kanzleikollegiums, Leiter der Auswärtigen Angelegenheiten: 109. 174. 491. 506. 742. 743.

Scheiter, Oberstlieutenant in Diensten der ostindischen Compagnie: 30.

Schmeling, Elisabeth, Sängerin an der Oper in Berlin: 270. 619.

Schulenburg-Kehnert, Freiherr, Friedrich Wilhelm von der, preuss. Etatsminister und Chef des dritten Departements im Generaldirectorium: 200. 746.

*Schulenburg, Graf, Gebhard Werner, preuss. Hofmarschall, Gesandter in Stuttgart: 26. 27. 100. 101.

Schwachheim, Freiherr, Franz Rudolf, churbayr. Hofrath und Resident bei der Schweizer Eidgenossenschaft, in besonderem Auftrag Februar 1772 in Berlin: 766. 767. 772. 777. 800. 801.

Schweden: siehe Adolf Friedrich; Friedrich; Gustav III.; Hedwig Eleonore; Karl XI.; Karl; Sophie Albertine; Sophia Magdalena; Ulrike.

Schwedt: siehe Anna Elisabeth Luise; Dorothea; Friedrich Wilhelm; Heinrich; Philipp; Philippine Augusta Amalie.

Schwerin, Graf, Jakob Philipp, schwed. Reichsrath, Oberhofmarschall der Königin-Wittwe Ulrike: 546. 710. 741. 743. 779.

*Seydlitz, Friedrich Wilhelm von, preuss. General der Kavallerie, Chef eines Kürassierregiments, Generalinspecteur der schlesischen Kavallerie: 29. 104. 188. 267. 309. 631. 632.

von Sieroszewski, Rath und Regimentarius der grosspoln. Conföderation: 513.

Sigismund Christophorus, Graf Schrottenbach, Erzbischof von Salzburg, Primas von Deutschland: 524. 525.

Simolin, Johann von, russ. Etatsrath und bevollm. Minister am Reichstag in Regensburg: 447.

Sinclair, Graf, Friedrich Karl, schwed. Reichsrath: 637.

Skorzewski, Graf, Stanislaus, poln. General: 36. 43.

*Skorzewska, Gräfin, geb. von Ciecierska, Gemahlin des voranstehenden: 36. 42. 43. 483. 519.

Socrates: 788.

*Solms, Graf, Victor Friedrich, preuss. Geh. Legationsrath und Kammerherr, bevollm. Minister in Petersburg: 1. 2. 7—9. 16. 17. 19. 23. 27. 29. 32. 33. 38—40. 44—47. 49—54. 57. 58. 61—65. 74. 75. 79—81. 88—90. 95. 96. 102. 103. 108—111. 119—122. 124. 129. 130. 133. 134. 137. 139—141. 144. 145. 151. 152. 156—158. 162. 166. 169. 170. 173. 174. 179—181. 183. 184. 188—196. 202—204. 210. 218. 219. 223—225. 229. 237. 238. 240. 243—245. 252. 255. 256. 258—262. 265. 271. 272. 278. 279. 283—285. 289—292. 295. 296. 301. 305—307. 314. 318—321. 326. 327. 330—333. 337—340. 348. 349. 353—356. 365—367. 373. 376. 378—383. 390. 391. 393. 394. 398—402. 410—418. 423. 424. 430. 431. 433. 440—444. 446—448. 454—458. 462—467. 473. 474. 476. 486—491. 499—502. 509. 511. 514. 515. 521—524. 530—532. 535—538. 542—545. 549. 550. 564—567. 574. 575. 578—583. 591—593. 595—597. 599. 600. 603. 605. 606. 608. 610—613. 620. 621. 624—626. 630. 634. 635. 639—655. 661—665. 668—670. 674—677. 681—683. 691. 692. 694. 699. 702—705. 707. 711—718. 721. 723. 730—733. 736. 737. 739. 745—747. 751. 752. 757—760. 767. 768. 773. 774. 777. 783—787. 796. 798. 799. 802—806. 808.

Sophie Albertine, schwed. Prinzessin, Tochter König Adolf Friedrichs

und der Königin Ulrike, Coadjutorin von Quedlinburg: 69. 70. 386. 422. 461.
Sophie Charlotte, Königin von Grossbritannien, Gemahlin König Georgs III., geb. Prinzessin von Mecklenburg-Strelitz: 792.
Sophie Dorothea, Königin-Mutter von Preussen, geb. Prinzessin von Hannover († 1757): 34. 107.
Sophia Magdalena, Königin von Schweden, Gemahlin König Gustavs III., geb. Prinzessin von Dänemark, Schwester König Christians VII.: 113.
Soubise, franz. Adelsfamilie: 622.
Spanien: siehe Karl III.
Splitgerber & Daum, Bankhaus in Berlin: 348.
Stanislaus I. Leszczynski, König von Polen (bis 1735), Herzog von Lothringen († 1766): 518.
Stanislaus II. August Poniatowski, König von Polen: 5. 18. 24. 27. 36. 46. 51. 110. 120. 142. 168. 185. 197. 220. 239. 252. 256. 281. 293. 294. 303. 307. 317. 320. 330. 339. 345. 379—381. 415. 416. 419. 452. 469. 474—476. 483. 509. 517. 518. 520. 521. 523. 524. 527. 528. 530. 538. 540. 543. 551. 553. 554. 557. 561. 565. 566. 570—572. 577. 582. 584. 586. 599—601. 614. 615. 618. 620. 632. 638. 640. 656. 678. 694. 702. 704—706. 715. 720. 725. 752. 761. 771.
Stormont, Viscount, David, engl. ausserordentl. Gesandter und bevollm. Minister in Wien: 257.
Stroganow, Graf, russ. Kammerherr: 401.
Struensee, Johann Friedrich, Leibarzt König Christians VII. von Dänemark, seit Juli 1771 Graf und Geh. Cabinetsminister, am 18. Januar 1772 verhaftet: 172. 260. 479. 519. 598. 633. 634. 659. 660. 697. 700. 709. 710. 744. 786. 788.
Stutterheim, Heinrich Gottlob von, chursächs. Generalmajor, Gesandter in Berlin: 774.
Alt-Stutterheim, Joachim Friedrich von, preuss. Generallieutenant, Chef eines Infanterieregiments und Gouverneur von Ostpreussen: 10. 168. 229. 431. 433. 490. 678. 706. 720. 760.
Suffolk, Lord, Heinrich, seit Juni 1771 engl. Staatssecretär der nördlichen Angelegenheiten: 248. 556. 605. 781. 782.
Suhm, dän. Conferenzrath: 808.
*Sulkowski, Fürst, August, reg. Herzog zu Bielitz, Kaiserl. Wirkl. Geh. Rath und Kämmerer, Woywode von Gnesen, Starost von Nowodwor, poln. Generallieutenant: 68. 150. 437.
*Sulkowski, Fürst, Anton, reg. Graf zu Lissa, Bruder des voranstehenden, Starost von Sokolnik, poln. Generallieutenant: 27. 68. 429.
Sulkowska, Fürstin, Maria, Gemahlin des voranstehenden, geb. Gräfin Dzialynska: 27.
Sulkowski, Graf, Vetter der voranstehenden: 68.
Suworow, Graf, Alexander Wassiljewitsch, russ. Generalmajor: 449. 452. 621.
*van Swieten, Freiherr, Gottfried, österr. Gesandter in Berlin: 2. 13—16. 21. 54—58. 62. 71. 106. 115—120. 140. 141. 143. 144. 148. 149. 153. 154. 169. 196. 217. 218. 223. 231—238. 240. 241. 272. 274. 275. 283. 286. 296. 299—306. 308. 309. 311. 313. 314. 341. 364. 366. 367. 370—380. 382. 390. 397. 400. 432. 461. 467. 468. 471. 472. 493—499. 503. 565. 589. 591. 596. 629—631. 635. 670. 674. 675. 677. 678. 680. 682—688. 691—693. 711—713. 719. 722—733. 739—741. 746. 748. 757. 759. 767. 768. 778. 779. 787. 793—800.
von Szaniecki, poln. Edelmann: 168.
Szembeck, Graf, preuss. Major (1771 verabschiedet): 571.

T.

Tauentzien, Bogislav Friedrich von, preuss. Generallieutenant, Commandant von Breslau, Generalinspecteur der schles. Infanterie: 188. 267. 383.
Terray, Joseph Marie, Abbé, franz. Generalcontroleur der Finanzen: 48. 56. 60. 65. 109. 205. 226. 351. 360. 445. 492.
Teschen: siehe Albert.
Testa, Dolmetscher des österr. Internuntius Thugut in Konstantinopel: 772.
Thadden, Georg Reinhold von, preuss.

Generalmajor, Chef eines Infanterieregiments: 738.
Thugut, Franz Maria von, österr. Hofrath, Internuntius in Konstantinopel: 15. 136. 139. 140. 179. 237. 304. 392. 443. 464. 625—628. 711. 723. 736. 740. 772.
*Thulemeier, Friedrich Wilhelm von, preuss. Geh. Legationsrath, bevollm. Minister im Haag (von Mai bis August 1771 beurlaubt): 20. 21. 25. 26. 44. 48. 56. 59. 60. 75. 76. 83. 84. 90. 97. 106. 112. 124. 132. 138. 226. 286. 287. 297. 310. 329. 334. 351. 352. 359. 360. 394. 403. 420. 421. 427. 439. 445. 451. 458. 459. 468. 476. 477. 483. 484. 493. 505. 512. 533. 544. 551. 555. 556. 569. 576. 577. 586. 602. 607. 608. 616. 622. 623. 633. 660. 668. 672. 691. 697. 701. 709. 721. 750. 751. 754. 756. 763. 775. 776. 781. 791.
*Tietz, Johann Gottlieb, preuss. Commerzienrath, seit Mai 1771 Resident in Danzig: 520. 569. 575. 576. 578. 614. 615. 720. 744.
du Tillot, Marquis de Felino, Premierminister des Herzogs von Parma: 312.
Török von Szendrö, Joseph, ungar. Hofrath, Administrator der besetzten polnischen Grenzstarosteien: 28. 33. 103.
Tottleben, Graf, Gottlob Kurt Heinrich, russ. Generallieutenant: 348. 349.
Toulouse, Grafen: 694.
Trier: siehe Clemens.
Truitte, Fabrikant in Berlin: 637.
Tschernyschew, Graf, Zacharias, russ. General en chef und Kriegsminister: 44. 423. 424. 426. 486.
Türkei: Sultan: siehe Mustapha III.; Grossvezier: siehe Mohammed Pascha (Silihdar); Muhsin Sade (Mussu Oglu); Caïmacam: siehe Mehmed Pascha; Mufti: siehe Mirsasade Effendi; Reis-Effendi: siehe Ismail Raif; Nischandschi: siehe Osman Effendi.

U.

*Ulrike (Luise Ulrike), Wittwe König Adolf Friedrichs von Schweden, geb. Prinzessin von Preussen, Schwester König Friedrichs II.: 6. 13. 21. 22. 24. 30. 34. 35. 50. 65. 68—71. 86. 87. 92. 100. 107. 108. 113. 114. 158—161. 164. 165. 174. 185. 201. 206—209. 215—217. 221. 240. 250. 281. 298. 322. 329. 350. 353. 369. 386. 387. 406. 407. 421—423. 429. 450. 461. 462. 470. 478—483. 485. 486. 491. 506. 507. 512. 515. 516. 525. 529. 534. 540. 545—547. 552. 554. 555. 560. 561. 573. 575. 587. 588. 608. 611. 617. 621. 623. 637. 672. 688. 695. 696. 710. 735. 741—743. 764—766. 770. 771. 776. 779. 784. 785. 793. 800.

V.

Valotti, Graf, Oberhofmeister des Erbprinzen von Modena: 791.
Vellbrück, Graf, Franz Karl, Dom- und Capitularherr in Lüttich, am 16. Januar 1772 zum Bischof gewählt: 672.
Vergennes, Graf, Karl Gravier de, seit Juni 1771 franz. ausserordentl. Gesandter und bevollm. Minister in Stockholm: 174. 175. 221. 387. 688. 734.
Virgil: 482.
Voltaire, Franz Arouet de, franz. Schriftsteller: 766.
La Vrillière, Herzog, Ludwig Phelipeaux, franz. Staatssecretär und Minister des Königl. Hauses und der geistlichen Angelegenheiten: 138. 147. 243. 244.

W.

Waldeck: siehe Christiane; Friedrich.
Weissmann, Otto von, russ. Generalmajor: 553. 571. 575. 807.
Werff, Adrian van der, holländ. Maler († 1722): 195. 209. 220.
Werthern, Graf, Johann Georg Heinrich, chursächs. Wirkl. Geh. Rath und bevollm. Minister in Paris: 452.
von Weyler, holländ. bevollm. Minister in Konstantinopel: 677. 701.
Weymarn, Johann von, russ. Generallieutenant und Commandeur der russ. Truppen in Polen und Litauen (bis Ende October 1771): 150.
Widmann, Freiherr, Johann Wenzel, Kais. Wirkl. Geh. Rath, seit Juli 1771 ausserordentl. Gesandter in Stockholm: 174. 175.

Wielhorski, Graf, Michael, Grossküchenmeister von Litauen, Agent der Conföderirten in Paris: 243. 244. 292. 295. 358. 386. 394. 577. 615.
Wilhelm I., der Schweiger, Prinz von Oranien, Graf von Holland († 1584): 668.
* Wilhelm V., Prinz von Oranien, Erbstatthalter der Niederlande: 20. 50. 51. 85. 123. 146. 177. 210. 271. 298. 310. 335. 352. 397. 420. 421. 423. 444. 493. 525. 533. 555. 576. 577. 587. 616. 617. 668. 709. 721. 753. 763. 776.
* Wilhelmine, Prinzessin von Oranien, Gemahlin des voranstehenden, geb. Prinzessin von Preussen, Tochter des Prinzen August Wilhelm: 19—21. 48. 50. 51. 85. 123. 146. 147. 177. 210. 211. 242. 270. 271. 297. 298. 310. 334. 335. 342. 343. 351. 352. 359. 360. 369. 396. 397. 422. 423. 444. 451. 452. 485. 525. 526. 555. 587. 588. 617. 637. 660. 698. 753. 766.
Wilhelmine, Markgräfin von Baireuth, geb. Prinzessin von Preussen, Schwester König Friedrichs II. († 1758): 34.
Wilkes, John, früheres Mitglied des engl. Unterhauses und Herausgeber der Wochenschrift North Briton, Sheriff von London: 243. 248.
* Winning (so), Joachim Sigismund von, Lieutenant im preuss. Husarenregiment Ziethen: 96.
Wolkonski (Wolkonskoi), Fürst, Michael, russ. General en chef, Gesandter in Polen (bis Mitte April 1771): 3. 4. 10. 24. 42. 64. 65. 95. 96. 105. 198. 218. 407. 599.
Wouwerman, Philipp, niederländ. Maler († 1698): 696.
Wreech, Baron, Karl Albrecht, hessencassel. Gesandter in Paris: 147. 666.
Württemberg: siehe Dorothea; Elisabeth Friederike Sophie; Friedrich Eugen; Karl Eugen.
* Wunsch, Johann Jakob von, preuss. Generallieutenant: 504. 638.

X.

Xaver, chursächs. Prinz, zweiter Sohn Churfürst Augusts III., früherer Vormund des Churfürsten Friedrich August und Administrator des Churfürstenthums: 298. 321. 335. 547.

Y.

Yorke, Joseph, engl. Generallieutenant, ausserordentl. Gesandter und bevollm. Minister im Haag: 633. 763. 775.

Z.

Zaremba, Joseph von, Marschall der Conföderirten von Grosspolen: 613. 614.
Zboinski, Starost von Neuburg: 281. 317.
Zboinski, Gräfin, Gemahlin des Castellans von Plocko, Ignatius Zboinski, geb. Gräfin Oginska: 358.
Zee, Nikolaus von der, ehemal. preuss. Consul in Smyrna: 137.
* Zegelin, Johann Christoph von, preuss. Major, Gesandter in Konstantinopel: 3. 15. 18. 41. 43. 44. 62. 78. 79. 101. 102. 133. 136. 137. 139—142. 162. 179. 180. 183. 204. 205. 228. 229. 237. 238. 259. 276. 277. 288—291. 293. 304. 323. 324. 338. 339. 364—367. 372. 376. 392—394. 398. 400. 402. 403. 432. 434. 435. 437. 441. 443. 447. 448. 455—458. 462—464. 467. 497. 513—515. 537. 541—545. 549. 564—566. 569. 574. 580. 593—595. 597. 606—609. 612. 613. 625—628. 634. 640. 648. 651. 660—665. 668. 669. 674—677. 680—683. 687. 704. 711. 723. 735. 736. 739. 772—774. 778. 797.
Zöge: siehe Manteuffel.
von Zychlinski, poln. Edelmann: 613. 614.

VERZEICHNISS DER CORRESPONDENTEN.[1]

A.

Arnim: Nr. 19903. 19921. 19943. 19977. 20015. 20044. 20057. 20087. 20142. 20167. 20229. 20304. 20355. 20424. 20451. 20498. 20518. 20562. 20566. 20580. 20610. 20631. 20664. 20688.

B.

Behnisch: Nr. 19725. 19736. 19765. 19785. 19831. 19837. 19861. 19878. 19890. 19906. 19924. 19942. 19945.

Belling: Nr. 20248. 20346. 20463. 20611.

Benoît: Nr. 19721. 19730. 19741. 19751. 19759. 19776. 19802. 19822. 19856. 19870. 19882. 19901. 19912. 19937. 19948. 19961. 19965. 19974. 19995. 20019. 20032. 20038. 20049. 20061. 20067. 20085. 20102. 20116. 20125. 20129. 20153. 20161. 20173. 20191. 20220. 20243. 20262. 20270. 20297. 20317. 20328. 20356. 20377. 20400. 20421. 20453. 20462. 20474. 20509. 20514. 20540. 20555. 20572. 20587. 20595. 20624. 20636. 20648. 20663. 20687.

Blanchot: Nr. 19718. 19735. 19755. 19771.

Borcke: Nr. 19799. 19818. 19840. 19859. 19877. 19896. 19910. 19928. 19940. 19954. 19963. 19978. 19992. 20011. 20028. 20046. 20062. 20073. 20088. 20110. 20132. 20172. 20186. 20209. 20238. 20249. 20268. 20293. 20312. 20340. 20365. 20390. 20410. 20428. 20439. 20467. 20483. 20503. 20534. 20556. 20573. 20596. 20625. 20650. 20676.

C.

Caroline, reg. Landgräfin von Hessen-Darmstadt: Nr. 20008.

D.

Dalwig: Nr. 19731. 19813. 19996. 20159. 20287. 20379. 20456. 20542. 20571. 20614. 20647.

Dönhoff: Nr. 19962. 19979. 19985. 19999. 20007. 20029. 20040. 20045. 20064. 20076. 20086. 20109. 20124. 20141. 20162. 20168. 20197. 20201. 20219. 20230. 20240. 20264. 20280. 20292. 20303. 20306. 20318. 20337. 20351. 20372. 20389. 20397. 20398. 20469. 20490. 20506. 20549. 20557. 20597. 20609. 20658. 20679.

Domhardt: Nr. 19729. 20187.

E.

Edelsheim: Nr. 20332. 20345. 20378. 20392. 20399. 20412. 20420. 20425. 20433. 20435. 20443. 20455. 20473. 20485. 20486. 20494. 20501. 20515. 20520. 20529. 20535. 20543. 20554. 20564. 20586. 20593. 20613. 20623. 20633. 20646. 20661. 20672. 20684.

F.

Finckenstein: Nr. 19722. 19728. 19737. 19738. 19747. 19756. 19773. 19780. 19788. 19792. 19809. 19811. 19849. 19851. 19879. 19899. 19904.

[1] Vornamen und Titel der mit Familiennamen hier angeführten Correspondenten vergl. im Personenverzeichniss.

19911. 19916—19918. 19970. 20014. 20022. 20080. 20092. 20177. 20182. 20192. 20199. 20200. 20206. 20213. 20222. 20252. 20255. 20258. 20259. 20269. 20278. 20279. 20282. 20288. 20294. 20298. 20302. 20323. 20330. 20339. 20342. 20349. 20352. 20359. 20366. 20368. 20374. 20376. 20384. 20387. 20394. 20406. 20407. 20415. 20419. 20431. 20434. 20442. 20445. 20448. 20449. 20470. 20475. 20476. 20502. 20505. 20516. 20517. 20530. 20536. 20539. 20546. 20548. 20576. 20582. 20585. 20590. 20594. 20603—20605. 20608. 20615—20617. 20629. 20634. 20635. 20644. 20649. 20654. 20660. 20662. 20669. 20673. 20682. 20685.

Friedrich II., reg. Landgraf von Hessen-Cassel: Nr. 19723.

G.

Giedroyé: Nr. 20143.

Goltz, Freiherr, Bernhard Wilhelm: Nr. 20322. 20327. 20559. 20560.

Gustav III., König von Schweden: Nr. 19829. 19838. 19889. 19987. 20000. 20388.

H.

Heinrich, preuss. Prinz, Bruder des Königs: Nr. 19734. 19760. 19767. 19774. 19795. 19803. 19823. 19827. 19830. 19839. 19847. 19868. 19915. 19944. 19957. 19971. 19990. 20006. 20024. 20037. 20054. 20069. 20084. 20091. 20118. 20126. 20149. 20174. 20178. 20193. 20204. 20217. 20235. 20250. 20314. 20326. 20343. 20360. 20380. 20401. 20558. 20574. 20606. 20618. 20630. 20637. 20659. 20674. 20683.

Hertzberg: Nr. 19728. 19756. 19849. 19972. 20014. 20022. 20023. 20079. 20092. 20093. 20104. 20111. 20608. 20635.

Hoym: Nr. 19812. 19993.

J.

Juliane Marie, Königin-Wittwe von Dänemark: Nr. 20565. 20675.

K.

Katharina II., Kaiserin von Russland: Nr. 20114. 20225. 20513. 20689.

Katt: Nr. 20013.

L.

Lengefeld: Nr. 20450. 20575.

Lentulus: Nr. 20016.

Luck: Nr. 20271.

M.

Maltzan: Nr. 19733. 19752. 19761. 19769. 19784. 19790. 19798. 19805. 19817. 19825. 19835. 19846. 19858. 19876. 19883. 19893. 19908. 19919. 19926. 19934. 19941. 19950. 19952. 19967. 19976. 19989. 19998. 20004. 20020. 20034. 20041. 20051. 20056. 20071. 20078. 20096. 20105. 20123. 20139. 20145. 20154. 20164. 20184. 20196. 20208. 20227. 20246. 20265. 20291. 20301. 20311. 20319. 20336. 20364. 20386. 20404. 20417. 20423. 20437. 20452. 20458. 20464. 20479. 20488. 20499. 20526. 20531. 20551. 20579. 20602. 20619. 20640. 20656. 20666. 20678.

Maria Antonia, Churfürstin-Wittwe von Sachsen: Nr. 20156. 20362. 20482. 20651.

Mettra: Nr. 19980. 20043. 20194.

Monod: Nr. 19895.

O.

Oeynhausen: Nr. 20353.

P.

Pöllnitz: Nr. 20308.

Poser: Nr. 20171.

R.

Rohd: Nr. 19720. 19726. 19739. 19750. 19758. 19763. 19775. 19789. 19793. 19801. 19810. 19820. 19832. 19841. 19854. 19863. 19871. 19880. 19886. 19900. 19913. 19922. 19931. 19936. 19939. 19947. 19956. 19958. 19964. 19973. 19982. 19986. 19994. 20002. 20009. 20018. 20031. 20039. 20047. 20053. 20060. 20066. 20075. 20082. 20090. 20098. 20100. 20115. 20121. 20122. 20128. 20134. 20136. 20155. 20158. 20170. 20179. 20189. 20202. 20211. 20221. 20234. 20242. 20253. 20261. 20272. 20286. 20295. 20305. 20316. 20331. 20344. 20357. 20369. 20391. 20411. 20461. 20569.

S.

Saldern, Kaspar von: Nr. 20101.
Sandoz Rollin: Nr. 19724. 19732. 19744. 19753. 19762. 19770. 19783. 19791. 19797. 19804. 19815. 19824. 19836. 19844. 19857. 19865. 19875. 19884. 19894. 19902. 19909. 19920. 19927. 19932. 19949. 19953. 19966. 19975. 19984. 19988. 19997. 20005. 20012. 20021. 20035. 20042. 20050. 20063. 20070. 20077. 20095. 20106. 20120. 20127. 20130. 20137. 20146. 20157. 20163. 20176. 20183. 20195. 20207. 20216. 20226. 20237. 20245. 20257. 20263. 20277. 20290. 20300. 20320. 20334. 20350. 20363. 20371. 20383. 20396. 20405. 20408. 20416. 20422. 20430. 20436. 20457. 20478. 20487. 20497. 20504. 20524. 20525. 20532. 20541. 20550. 20567. 20577. 20588. 20601. 20620. 20628. 20638. 20655. 20667.
Schulenburg, Graf, Gebhard Werner: Nr. 19850.
Seydlitz: Nr. 19855. 19968. 20068. 20117. 20496.
Skorzewska, Gräfin: Nr. 19768. 19777. 20309. 20354.
Solms: Nr. 19719. 19727. 19740. 19743. 19749. 19757. 19764. 19772. 19779. 19781. 19787. 19794. 19800. 19814. 19821. 19833. 19842. 19853. 19862. 19869. 19873. 19881. 19887. 19892. 19898. 19905. 19914. 19923. 19930. 19935. 19938. 19946. 19955. 19960. 19969. 19981. 20003. 20010. 20026. 20030. 20036. 20048. 20052. 20058. 20059. 20065. 20074. 20083. 20089. 20099. 20103. 20113. 20131. 20138. 20144. 20150. 20152. 20160. 20169. 20181. 20190. 20203. 20212. 20223. 20224. 20233. 20241. 20251. 20254. 20260. 20273. 20275. 20283. 20285. 20296. 20315. 20325. 20329. 20341. 20348. 20358. 20367. 20373. 20375. 20382. 20393. 20413. 20426. 20432. 20444. 20447. 20454. 20460. 20465. 20472. 20484. 20491. 20492. 20500. 20510—20512. 20521. 20523. 20528. 20537. 20545. 20553. 20570. 20583. 20584. 20592. 20600. 20612. 20622. 20632. 20645. 20653. 20668. 20671. 20681. 20686.
Sulkowski, Fürst, Anton: Nr. 19806. 20239.
Sulkowski, Fürst, August: Nr. 20247.
van Swieten: Nr. 19868. 20025. 20112. 20188. 20324. 20495. 20547. 20591. 20680.

T.

Thulemeier: Nr. 19746. 19754. 19782. 19796. 19816. 19826. 19834. 19845. 19864. 19874. 19885. 20094. 20107. 20140. 20147. 20165. 20175. 20215. 20228. 20236. 20266. 20276. 20289. 20299. 20310. 20321. 20335. 20370. 20385. 20395. 20403. 20418. 20429. 20438. 20459. 20468. 20480. 20489. 20519. 20527. 20533. 20552. 20561. 20568. 20578. 20589. 20621. 20627. 20639. 20657. 20665. 20677.
Tietz: Nr. 20427. 20477.

U.

Ulrike, Königin-Wittwe von Schweden: Nr. 19748. 19766. 19807. 19808. 19848. 19860. 19866. 19867. 19925. 19933. 20001. 20133. 20198. 20218. 20231. 20281. 20307. 20338. 20409. 20441. 20581. 20598. 20607. 20641. 20642. 20670.

W.

Wilhelm V., Prinz von Oranien: Nr. 20119.
Wilhelmine, Prinzessin von Oranien: Nr. 19745. 19786. 19828. 19872. 19907. 19951. 19991. 20033. 20072. 20108. 20148. 20166. 20185. 20210. 20232. 20256. 20267. 20313. 20361. 20402. 20440. 20481. 20507. 20563. 20626. 20643.
Winning (so): Nr. 19843.
Wunsch: Nr. 20333. 20508.

Z.

Zegelin: Nr. 19742. 19778. 19819. 19852. 19891. 19897. 19929. 19959. 19983. 20017. 20027. 20055. 20081. 20097. 20135. 20151. 20180. 20205. 20214. 20244. 20274. 20284. 20347. 20381. 20414. 20446. 20466. 20471. 20493. 20522. 20538. 20544. 20599. 20652.

SACHREGISTER.

BAYERN. Streit des Churfürsten Maximilian Joseph mit der Stadt Regensburg wegen Auflegung von Zöllen und Sperrung der Getreidezufuhr 524. 525, — durch Vergleich beigelegt 525. — Die Reichsexecution dem Erzbischof von Salzburg übertragen 524. 525. — Der Reichshofrath spricht dem Churfürsten das Recht zur Erhebung von Zöllen ab 766. — Der Churfürst entsendet Schwachheim an die churfürstlichen Höfe, um sie zur Fürsprache bei dem Reichshofrath zu bestimmen 766.

Der bayrische Gesandte von Schwachheim in Berlin 766. 767. 771. 772. 777. 800. 801. — Der König verschiebt seinen Empfang 766. 767. 771. 772. — Audienz (27. Februar 1772) 777. — Der König will nicht formelle und nachdrückliche Vorstellungen am wiener Hofe erheben 800. 802.

Der König lehnt den Abschluss eines Handelsvertrages ab, den der Churfürst durch den Hofkammerrath Dittmer nachsuchen lässt 286.

Das Gerücht von Subsidienzahlungen Oesterreichs an Bayern unbegründet 73.

BRAUNSCHWEIG. Einschränkung des herzoglichen Hofhalts 182. — Der König gedenkt, für den Ausbruch des Krieges mit Oesterreich die braunschweigischen Truppen in seinen Sold zu nehmen 405. 406. 431.

Besuch des Königs in Salzdahlum (Juni 1771) 177. 182, — des Erbprinzen in Potsdam 352. 369. — Herzogin Charlotte beabsichtigt, König Friedrich und ihre Schwester, die Königin Ulrike von Schweden, in Potsdam zu besuchen 482. 766. 800. — Gespannte Beziehungen zwischen Charlotte und Ulrike 481. 482. — Prinz Friedrich von Schweden wünscht, sich mit einer braunschweigischen Prinzessin zu vermählen 481. — Reise der Erbprinzessin nach London 588.

CURLAND. Scheidung des Herzogs Peter von seiner Gemahlin Caroline Luise 456. 659. — Die Landgräfin Caroline von Hessen-Darmstadt ruft den Schutz des Königs für die Herzogin, ihre Nichte, gegen den Herzog an 222. — Der König räth zur Rückkehr der Herzogin nach Curland 222, — empfiehlt, ihr eine erfahrene Begleiterin zu geben 222, — befürwortet bei Russland die Zahlung einer Pension an die Herzogin 456. 659, — will nicht in Curland compromittirt werden 222.

DÄNEMARK. Christian VII.: „dérangement d'esprit" 573. 633. 660. 698. 700. 709. 710. 757. 780, — angeblich die Folge eines vergifteten Trunkes 573. 633, — wahrscheinlich die Folge einer Krankheit 633. — Man hat ihm Opium gegeben 699. 700. 710. 756. 757. 780. 786. — König Friedrich dringt auf ärztliche

Behandlung 790; vergl. 780. — „Conduite singulière“ der Königin Caroline Mathilde 749. 763. 775. 776. 786. 808. — Ihre Beziehungen zu Struensee 633. 786.

Veränderungen im Innern stehen zu erwarten 329. 330, — beeinflussen nicht die europäischen Angelegenheiten 330, — ohne Interesse für das Ausland 330. — Struensee besitzt allmächtigen Einfluss 479. 633. 634. — Seine Stellung ist nicht gesichert 519. 633. 659. 660. 698; vergl. 598. — Allgemeine Unzufriedenheit des Adels gegen Hof und Regierung 479. 519. — Schmähschriften 479. 808. — Der Unwille richtet sich gegen Struensee 519. — König Friedrich glaubt nicht an den Ausbruch einer Revolution 479.

Auf Anstiften der Königin-Wittwe Juliane Marie werden die Königin Caroline Mathilde, Struensee und seine Anhänger verhaftet (18. Januar 1772) 697—700. 709. 738. 744. 749. 750. 753. 756. 763. 764. 786. 807. 808. — Struensee hat geplant, Christian VII. für regierungsunfähig erklären zu lassen 700. 710. 780. 786. — Caroline Mathilde war Mitschuldige 697. 700. 709. 710. 786. — Ihr Benehmen liess die Katastrophe voraussehen 749. 775. — Sie erfährt schonende Behandlung 700, — hat keine allzu strenge Strafe zu erwarten 775. 776. — König Friedrich dringt auf ihre weitere Entfernung von Kopenhagen 790, — fordert Auskunft über Struensees Schicksal 744. — Auch die Stellung der neuen Regierung ist nicht gesichert 757. — Angebliche Berufung des Prinzen Ferdinand von Braunschweig 808. — Rantzau zurückberufen 744, — Gegner Bernstorffs 744. — König Friedrich zweifelt an Bernstorffs Wiedereintritt in die Regierung 744; vergl. 808.

Dänemark und Preussen: Briefwechsel König Friedrichs mit der Königin-Wittwe Juliane Marie 699. 789. 790. — Sie plant eine Familienverbindung mit dem preussischen Königshause 780, — rechtfertigt die Verhaftung der Königin Caroline Mathilde 699. 789, — ihr eigenes Verhalten 789, — bittet König Friedrich um Rath 789. — Er billigt ihr Vorgehen 789. 790.

König Friedrich antwortet auf dänische Bündnissanträge ausweichend 172. 200. 260, — schlägt den Dänen ihre Bitte um Abkürzung der Quarantäne in Polen ab 155. — Ankunft des Gesandten Arnim 143. — Er soll lediglich über auswärtige Nachrichten und beachtenswerthe Veränderungen im Innern berichten 200, — sich in seinen Berichten kurz fassen 143. 155, — sich nicht mit Dänen in politische Erörterungen einlassen 421, — keine preussischen Unterthanen ohne Weisung bei Hofe vorstellen oder unterstützen 282. 598, — Holzausfuhr vermitteln 172. 200. 598, — desgleichen Tabaksausfuhr 200. 598. — Zufriedenheit des Königs mit dem Legationssecretär Gregory 231. — Er wird durch Jeanneret le Blanc abgelöst 100. 227. 231. — Graf Redern besucht ohne Erlaubniss des Königs Kopenhagen 250, — macht Vorschläge für die Eroberung von Konstantinopel 282.

Dänemark und Russland: Katharina II. schreibt über Bernstorffs Sturz an Christian VII. 2. — Sendung des Obersten Falkenskjold nach Petersburg 349. — Verstimmung beider Höfe 200, — führt nicht zum offenen Bruch 200. — Russland hat auf dänische Unterstützung nicht zu rechnen 349. — Plan Christians VII., im Fall des Todes des Grossfürsten Paul Kiel und Holstein zu erobern 353. — Die Revolution von den Russen vorhergesehen 786; vergl. 790. — Katharina II. will an Christian VII. schreiben, um ihn vor Blutvergiessen zu warnen 786. — Der König zweifelt, dass die neue dänische Regierung zum russischen System neigt 757. — Bernstorff russenfreundlich 757.

Dänemark und England: Bestürzung Georgs III. über die Verhaftung seiner Schwester, der Königin Caroline Mathilde 749. 756. — Er wird, nach Ansicht König Friedrichs, nicht öffentlich für sie eintreten 764. 808, — wird sich darauf beschränken, Christian VII. die Führung der Geschäfte zu verleiden 808. — Juliane Marie befürchtet die Einmischung Englands 788. 789. — Angebliche Absicht zur Entsendung Northumberlands nach Kopenhagen 788.

ENGLAND-HANNOVER. Georg III. friedliebend 328, — wird vom Pöbel insultirt 93. 94. — Seine Entthronung steht nicht zu erwarten 460; vergl. 269. 270. — König Friedrich möchte nicht mit ihm tauschen 93. 94. — Voraussichtlicher Einfluss seiner Gemahlin, der Königin Sophie Charlotte, auf die Politik 792. — Erkrankung und Tod der Prinzessin Augusta von Wales (8. Februar 1772) 437. 588. 750. 781. 788; vergl. 623. 633, — wird nichts am englischen System ändern 437. 750. 781, — demüthigt die Anhänger Butes 792. — Caricatur auf die Prinzessin von Wales und Bute 93. — Englische Prinzessinnen sind für fürstliche Eheschliessungen bevorzugt worden 776.

„Faiblesse naturelle" des britischen Ministeriums 36. 230. 296. 469. 556. 572. 585. 616. 633. 737. 781, — zeigt sich in allen seinen Schritten 572. — „Indolence impardonnable" 395. 469. 477. 616. — Politische Kurzsichtigkeit 328. 351. 395. — Das Ministerium wird zu spät seine Fehler erkennen 395. — Abneigung gegen Krieg 97. 98. 105. 131. 296. 328. 470. 737. 738. 764. 781. 782. — Das Ministerium schädigt das Ansehen der Krone 36, — vernachlässigt die Interessen der Nation 230. 328. — Hass der Nation gegen das Ministerium 30. 49. 93. 230. — „La nation reste toujours la dupe" 178. — Veränderungen im Ministerium stehen bevor 137. 165. 209, — vermehren Uneinigkeit 209, — ohne Einfluss auf das politische System 209, — für die europäischen Verhältnisse gleichgültig 165. 177.

Bute kehrt nach England zurück 154. 161. 178, — hat vom Volksunwillen nichts zu befürchten 154. — Die Opposition bewahrt ihm gegenüber Zurückhaltung 219. — „C'est lui qui tient le gouvernail de la barque" 187. 199. 437. 602. 750; vergl. 219. — Fromme Wünsche für Bute 178. 667. — Lord Halifax, Staatssecretär der nördlichen Angelegenheiten, stirbt (8. Juni 1771) 209. — Hass der Nation gegen Suffolk, seinen Nachfolger 248. — Grafton wird Geheimsiegelbewahrer 213, — gilt als der einzige fähige Staatsmann Englands 214. — Sein Eintritt in das Ministerium zieht ihm allgemeine Verachtung zu 213. 214. 259. — „Jalousie" der Bedford'schen Partei gegen Lord North 137.

Verwirrte Lage im Innern 460. — Ausbruch von Unruhen steht zu befürchten 93. — Jede Partei will herrschen 460. — Die Lage ist für den Prätendenten (Karl Eduard Stuart) nicht günstig 460. — König Friedrich hält dessen Rolle für ausgespielt 460. — Wahl Wilkes' zum Sheriff von London 243. 248.

Nach Zusammentritt des Parlaments sind neue Angriffe der Opposition zu erwarten 368. — Das Parlament ist bestochen 36. 83. 91. 98. 154. 254. 270. — Die Regierung besitzt das unbedingte Uebergewicht 36. 91. 98. 154. 219. 254. 270, — hat die Angriffe der Opposition nicht zu befürchten 36. 83. 91. 106. 154. 254, — wird durch ihr Verhalten Anlass zu neuen Angriffen geben 585. — Thronrede Georgs III. 738. — Die Opposition greift die Friedenspolitik an 764, — wird keine glänzende Rolle spielen 764.

Englands Neutralitätssystem 738. — England will sich dem drohenden Kriege zwischen Russland und Oesterreich fernhalten 328. 348. 349, — wird bei Ausbruch eines allgemeinen Krieges hineingezogen werden 274, — wird Krieg nur zur See zu führen haben 506. 528, — hat keine Aussicht auf Unterstützung seitens der Landmächte 470. 506. 528. — Das Vertrauen der Engländer auf ihr Geld ist nicht berechtigt 690. — Sie wollen ihren Verbündeten nur Subsidien bewilligen 689. — England hat sein Ansehen in Europa eingebüsst 165. 177. 469. 470. 602. 737. 738. 754. — Die englischen Angelegenheiten haben kein Interesse für die Fremdmächte 171. — Das System der Whigs schädigt England 470. — „Esprit dominant pour le commerce" 341.

Schlechter Zustand der Flotte 93. 99. — Die für die Flotte bestimmten Gelder sind zu Bestechungen im Parlament ausgegeben 93. — Rüstungen 667. — Kurssturz 450. 459. 505, — ist auf französisches Börsenmanöver zurückzuführen 459. 505.

König Friedrich hält den Plan der Indischen Compagnie zur Vermehrung

ihrer Truppen für aussichtslos 30. — Werbungen in Deutschland sind ausgeschlossen 30.

Günstiges Urtheil König Friedrichs über Lord Algernon Percy 146. 177. — Sein Spott über reisende Engländer 146. 177.

England und Preussen: Der König verweigert, im Hinblick auf seine Erfahrungen, den Abschluss eines neuen Bündnisses 528. 671. 690. 792, — solange Bute Einfluss besitzt 667. 671. 690. 792, — hat nichts mit England zu verhandeln 690. 792. — England kommt für seine Berechnungen nicht in Betracht 477. 478. 602. — Er kann die englische Allianz entbehren 690. — Kennzeichnung der englischen „perfidies“ 671. — Maltzan räth, bei Wiederanknüpfung die Vermittlung der Königin Sophie Charlotte zu gebrauchen 792. — Der König befiehlt ihm, sie rücksichtsvoll zu behandeln 792. — Abneigung gegen Georg III. 756. — Eifersucht der Engländer auf Preussen 602. 605. 667. 671, — tritt bei jeder Gelegenheit zu Tage 605. 667, — ist dem König gleichgültig 602. 633. — Sie geben ihm Schuld am Scheitern ihrer Allianzverhandlungen mit Russland 689. — Der Vorwurf ist unberechtigt 690. — Die Entfremdung datirt vom letzten Friedensschluss 689. 690. — Sie suchen die Erwerbung Danzigs durch Preussen zu verhindern 591—593. 602. 605. 610. 633. 636. 662. 664. 665. 667. 749. — Der König hat England mehr gute als schlechte Dienste geleistet 605, — droht mit Vergeltung 605. 665, — will keinen durchreisenden Engländer mehr empfangen 667. — Günstige Stimmung der englischen Nation 749, — bleibt für die Politik ohne Bedeutung 749.

Gunning zum Gesandten in Berlin designirt 4. — Charakteristik durch Finckenstein 4. — Seine angebliche Instruction 528. — Anzeige seiner Berufung nach Petersburg 609. 611. — Die Wahl des Nachfolgers dem König gleichgültig 609. 633. 690. — Er wünscht dessen Charakteristik 633. 671. — Gordon zunächst in Aussicht genommen 633, — ist „Creatur“ der Bedford'schen Partei 721. — Harris wird ernannt 671, — erhält keinen besonderen Auftrag 671. — Seine Charakteristik 689. — Der König mit der Wahl zufrieden 721, — giebt ihm vor Gunning und Gordon den Vorzug 690. 721, — erklärt die Zeit seiner Ankunft für gleichgültig 721. — Antrittsaudienz (27. Februar 1772) 777.

Der König billigt Maltzans festes Auftreten gegenüber der englischen Regierung 254, — wünscht Aufklärung über die Aufnahme eines an Guines gerichteten Compliments 269; vergl. 328, — über die Bedford'sche Partei 137, — über den Eindruck des Falkland-Abkommens auf die Nation 147, — über den Eindruck der österreichischen Rüstungen 67, — der Ereignisse in Dänemark 634. 709. 750, — unterrichtet ihn von den Aussichten der türkisch-russischen Friedensverhandlungen 11. 30. 60. 131. 132. 254. 259. 274. 333. 341. 690. 691. 764, — von den Umtrieben Murrays an der Pforte 11. 49. 50. 187. 199. 248. — Maltzan soll sich nicht formell beschweren 11. 385, — sich nicht darüber äussern 312. 313, — den russischen Gesandten von den englischen Befürchtungen wegen ihres Levantehandels in Kenntniss setzen 341, — warnt diesen vor England 528, — soll Holzverkauf vermitteln 60. 76. 83. 132, — Badereise nach Spaa aufschieben 126. — Der König verbietet ihm Reise nach Frankreich 341, — bewilligt ihm fünfmonatlichen Urlaub auf seine Güter 792, — ermahnt ihn zur Sparsamkeit 154. — Maltzan hat nicht zu repräsentiren 154.

England und Frankreich: „Harmonie“ beider Mächte 737, — beruht auf der beiderseitigen Neigung zum Frieden 737. — Gedanke an Allianz 762. 763. — Frankreich nachgiebig gegen England 679, — hat von England nichts zu befürchten 344. — Um geringen Anlasses willen ist Bruch nicht zu erwarten 269. — Eine Verletzung des Hausrechts von Guines wird gütlich beigelegt 269. 287. — Die Flucht des Legationssecretärs d'Éon bereitet ihm Unannehmlichkeiten 155. — Guines wird abberufen 99. — Breteuil zu seinem Nachfolger designirt 264. 288. 395. — Die Engländer wünschen, dass Guines bleibt 264, — aus Abneigung gegen Breteuil 264. 395. — Ihre Fürsprache bleibt unbeachtet 288. 395. — Sie fühlen

sich verstimmt 395. — König Friedrich sieht voraus, dass Breteuil beide Mächte entzweien wird 288. 395. — Guines kehrt nach London zurück (Januar 1772) 671. — Der Prätendent kommt nach Frankreich 460. 477, — nach Italien zurückgeschickt 460. 477.

England erhebt bei Frankreich Vorstellungen gegen die Erwerbung Danzigs durch Preussen 667, — erklärt, Russland nicht mit Schiffen unterstützen zu wollen 775; vergl. 781. 782.

England und Spanien: Spanien sucht England von der Südsee auszuschliessen 49. — Beilegung des Streits um die Falklandinsel durch einen Vertrag 11. 24. 25. 36. 49. — Spanien mit dem Abkommen unzufrieden 83, — behält sich sein Recht auf die Insel vor 11, — verbietet den Engländern die Vornahme von Veränderungen 11. — Die Opposition im Parlament protestirt gegen das Abkommen 25. — Der Protest bleibt ohne Wirkung 25. 91. 106. — In geheimer Abmachung wird die Neutralität der Insel ausbedungen 36. 49. — Das Ergebniss für Spanien günstig 49. — Die englischen Minister gehen jede Bedingung ein 36. 105. 106. 131; vergl. 616. — Voraussichtlich wird die Nation gegen die Räumung der Insel Einspruch erheben 30. 49. — Rückgabe der Insel an die Engländer 492. — Sie geben die Insel auf 709. — Die fremden Mächte haben an der Regelung der Streitfrage kein Interesse 24. 178. — König Friedrich betrachtet den Streit gleichgültig 76. 709.

Geheimes Einverständniss zwischen England und Frankreich in der Falklandfrage 49. — Frankreich hat Spanien zur Annahme des Vertrages gezwungen 83, — nimmt vermittelnde Stellung ein 87. 99. 118, — fordert von England und Spanien Abrüstung 68, — droht, vor Regelung der Streitfrage selbst nicht abzurüsten 112. — Der König erwartet den Ausbruch eines englisch-spanischen Krieges 82—84. 99; vergl. 91. 93. — Krisis und Ungewissheit 97. 105. 106. — Kriegerische Stimmung Karls III. 83. 125, — von Choiseul geschürt 87. 91. 99. — Spanien schlägt ohne die Hülfe der Franzosen nicht los 83. 105. 344. 484, — kann ohne Bundesgenossen den Krieg nicht lange aushalten 484. — Frankreich gegen Krieg 125. 147. 737, — wird vielleicht wider Willen hineingezogen werden 125, — ist ausser Stande, Spanien zu unterstützen 192. 203. 213. — Die Entscheidung steht bei den Spaniern 91. 124. — Sie zeigen den Engländern Entgegenkommen 147. 148, — aus Verstimmung gegen Frankreich 147. 148. — Frankreich lässt sie im Stich 163. 176. 737; vergl. 679, — unzufrieden mit Spanien 148. — England unterzeichnet das Abkommen über die Abrüstung 131. 132. 135. 147. 148.

Der Friede ohne Aussicht auf lange Dauer 11. 12. 49. 55. 56. 83. 126. 143. 328. 451. 470. 492. 506. 544. 545. 622. 623. 671. — Karl III. sucht Anlass, um mit den Engländern zu brechen 396. 404. 420. 484. 506. 544. 622. 737, — glaubt, ihnen auch ohne Frankreichs Hülfe gewachsen zu sein 404. — Sie werden den Krieg auf die Dauer nicht vermeiden können 328. — Ihre Nachgiebigkeit macht Spanien kühner 616. — Neue Differenzen 230. 516. — Beschlagnahme der Corvette „Le Hawke" durch den Gouverneur von Carthagena 544. 545. 556. 557. 568. 569. 572. 585. 602. 615. 616. 622. — Die Engländer fordern Genugthuung 545. — Der König glaubt nicht, dass sie Krieg erklären werden 556. — Drohender Bruch 556. 568. 569. 572. 602. — Die Kriegsgefahr schwindet 585. 615. 622. — Schwächliches Benehmen der englischen Regierung 572. 585. 616; vergl. 602. — Frankreich übernimmt Vermittlung 556. 572. 616, — bleibt voraussichtlich dem Krieg fern 557; vergl. 568. 569. — Durch die Erklärungen der Spanier wird der Streit beigelegt 616. 622. 667. 671. — Der König hat kein Interesse an dem Ausgang 568. — Europa bleibt Zuschauer 545. 568. — Der spanische und französische Gesandte bezeichnen den Parlamentsbeschluss zur Vermehrung der Marine als eine feindselige Maassregel 781. 782. — Die Besorgniss vor einem Bruch ist unbegründet 782. — Die Entdeckung von Neu-Seeland und Neu-Holland durch englische Schiffe giebt voraussichtlich Anlass zu Streit zwischen den Seemächten 451.

England und Russland: England eifersüchtig auf die preussisch-russische

Allianz 8, — sucht Preussen und Russland zu entzweien 8. 605. 606, — bestärkt Russland in seinem Widerstand gegen preussische Absichten auf Danzig 591—593. 605. 610. 633. 636. 662. 664. 665. 667, — ist auf die russischen Erfolge eifersüchtig 341, — fürchtet Störung seines Levantehandels 341. 377, — zeigt den Russen wenig Entgegenkommen 775. — Sie haben auf Englands Unterstützung im Kriege nicht zu rechnen 348. 349. 351. 506. 665. 738. 775; vergl. 781. 782. — Die englische Nation wird für sie eintreten 437; vergl. 506. — Russland zeigt sich den Engländern gegenüber gefällig 506, — mit Rücksicht auf seinen Handel 505. — Der Vortheil im beiderseitigen Handelsverkehr auf russischer Seite 505. 506. — Die Bündnissverhandlungen sind an der russischen Forderung von Kriegsschiffen gescheitert 689. — Die Engländer wollen nur Subsidien bewilligen 689. — Das englische Ministerium mit Cathcart unzufrieden 598. 599, — beruft ihn ab 598. 599. 605, — infolge der Sendung von Pons nach Berlin 605. — Gunning zu seinem Nachfolger ernannt 609. 611, — überbringt keine besseren Vertragsbedingungen 689. — Seine Instruction 605. 606. 633. 636. 667. — Der König lehnt ab, Gunning auf der Durchreise zu empfangen 667.

Beunruhigung der Engländer um das Schicksal von Polen 98. 106. 126. 568. 569. — Es entscheidet sich ohne Englands Betheiligung 98. — Englische Interessen werden nicht betroffen 126. 568. 636. — Die Pläne des stuartischen Prätendenten auf den polnischen Thron sind „chimärisch" 460. 518.

England und Dänemark: siehe unter Dänemark; England und Schweden: siehe unter Schweden; England und die Pforte: siehe unter Türkei.

FRANKREICH. Plan der Vermählung Ludwigs XV. mit der Prinzessin Lamballe 750. 754. 761, — um die Thronfolge zu sichern 754. 761, — gilt als Intrigue Choiseuls gegen die Gräfin du Barry 761, — von König Friedrich bezweifelt 750. 754, — scheitert 762. — Ludwigs XV. „irrésolution entre ses habitudes et inclinations et sa dévotion" 783. 788. — Die letztere wird wahrscheinlich siegen 775; vergl. 783. — Ludwig XV. dem Krieg abgeneigt 248. 249. 319. 320. 325. 326. 344. 428. 783, — gegen Staatsbankrott 176. 249, — will Finanzen ordnen 319. 320. 344. — Goût „pour la dépense" 737. 738. — Der König wünscht Aufklärung über Ludwigs Stellung zur Dauphine 528, — über das Verhältniss zwischen Dauphin und Dauphine 163. — Zerwürfniss Ludwigs XV. mit dem Herzog von Orléans 584. — Charakteristik der Regierung durch Sandoz 783. — Vergleich des Prinzen Heinrich zwischen Ludwig XV. und König Friedrich 777. — Schmähschrift über den französischen Hof 359.

Die Ernennung eines Leiters der Auswärtigen Angelegenheiten verzögert sich 5. 25. 31. 187. — Möglichkeit einer Selbstregierung 60. — Die Geschäfte leiden 5. 10. 11. 25. 31. — Ministercandidaten: Aiguillon 125. 178, — Maupeou 178, — Broglie 37. — Von dem Credit Maupeous hängt der Wiedereintritt Choiseuls ins Ministerium ab 5. 11. — Aiguillon wird ernannt (6. Juni 1771) 198. 209. — Charakteristik durch Sandoz 219. — König Friedrich hat an Besetzung der leitenden Stelle kein Interesse 155. 178.

„Faiblesse actuelle" der Regierung 112. 186. 192. 280. 515. 737. 754. 755. — Allgemeine Verwirrung 75. 76. 97. 203. — „On y vit du jour au lendemain" 11. 75. — Aiguillon befolgt friedliches System 248. 249. 344. 350. 351. 367. 404. 428. 435. 436. 439. 445. 449. 492. 515. 737. — König Friedrich erklärt die Ausführung des Plans einer Friedensallianz für unmöglich 445, — das Project einer europäischen Allianz gegen Russland und England für „rêveries d'un imbécile subalterne" 469. — Aiguillon voraussichtlich ausser Stande, die französischen Angelegenheiten wiederherzustellen 220, — schlägt entgegengesetzte Politik, wie Choiseul, ein 275. 288, — ist über die europäische Politik schlecht unterrichtet 367. 720. 750. 754. — „Novice dans les affaires" 601. 636. — „Crédulité" 762. — Höfliches Auftreten 219—221. — Er rächt sich an Choiseul 208. 209, — strebt nach dem Posten des Kriegsministers 667. — Uneinigkeit im Ministerium 25. 534. 615. 671. 672. 689. 774, —

beeinflusst nicht das politische System 25, — führt wahrscheinlich zum Sturz 615. — „L'intérêt personnel y domine“ 534. — Die französischen Minister üben scharfe Kritik an ihren Vorgängern 208.

Vergleich Choiseuls mit Cardinal Alberoni 29. — Choiseul sucht die französische Politik in äussere Streitigkeiten zu verwickeln, um sich unentbehrlich zu machen 82. 84. 87. — Umtriebe zum Zweck seiner Rückberufung 29. 82. 84. 87. 761; vergl. 763. — Geringe Aussicht auf Erfolg 82. 87. — Alle seine Anhänger werden entfernt 60. 67. 99. — Er erhält den Abschied als Oberst des Schweizerregiments 209. 477. 622. — Damit ist sein Sturz besiegelt 60. 67. 622. — Maupeou Gegner Aiguillons 615. 774, — im Volk verhasst 11. 99, — als Nachfolger Terrays bezeichnet 557. 558, — wird voraussichtlich gestürzt 701. — Feindschaft der Gräfin du Barry gegen die Dauphine 276, — gegen Maupeou 689. — Sie unterstützt Aiguillon 276. 667, — hat die „dévotion“ Ludwigs XV. zu fürchten 775. — Ihr angeblich bevorstehender Sturz 750. — Sie behauptet sich 762. — Gerücht der Absetzung Terrays 56. 350. 351. 360. — Der Sturz des Kriegsministers Montmartin steht zu erwarten 534. 667. — Charakteristik des Marineministers Boynes durch Sandoz 106. — Ungünstiges Urtheil König Friedrichs über Broglie 37.

Frankreich derzeit zu schwach, um einen Krieg führen zu können 20. 192. 203. 213. 439. 445. 483. 492. 515, — um Subsidien zu bezahlen 127. — „Disette d'argent“, wachsende Zerrüttung der Finanzen 20. 25. 26. 48. 56. 109. 127. 149. 157. 175. 192. 203. 213. 269. 309. 316. 439. 445. 468. 477. 483. 492. 505. 515. 551. 572. 672. 737. 763. — Schlechte Finanzwirthschaft 26. 444. 445. 477. 492. — Terray befriedigt lediglich die Forderungen Ludwigs XV. und der Favoritin 445. — Die Regierung kann die laufenden Ausgaben nicht bestreiten 203, — hat Credit im Ausland eingebüsst 26. 254. 505. 551. 697. 762. 763. — Der Hofstaat wird angeblich nicht mehr bezahlt 666. 672. — Ludwig XV. schränkt Ausgaben für den Hofstaat ein 708. 737. — Finanzedicte 209. 226. — Die Minister wollen sparen 334. — Keine Aussicht auf Wiederherstellung der Finanzen 213. 445. 505. — Alle Mittel sind nur „remèdes palliatifs“ 708. 737. — Letzte Hülfsmittel ist Bankrott 708. 737. 762. 763. — Die Regierung erklärt sich dagegen 176. 249. — Steigender Luxus im Adel, zunehmende Armut im Volk 125.

Frankreich hat sein Ansehen eingebüsst 468. 737. 754. — Seine Allianz ist an Werth gesunken 449. — Sein Einfluss in der europäischen Politik nimmt ab 248. — Die inneren Angelegenheiten nehmen Frankreich ganz in Anspruch 143. 720, — zum Glück für Europa 143. 404. — Intriguen lenken von wichtigen Fragen ab 689. — Die Franzosen kümmern sich um Dinge, die ihre Interessen nicht schädigen 137. 138. — Frankreich das Beispiel für den Verfall eines mächtigen Staates 477; vergl. 689.

Einsetzung und Eröffnung des neuen Parlaments durch Ludwig XV. 5. 11. 112. 124. 132. 161. 225. 226. — Frage der Rückberufung der Jesuiten interessirt nicht die fremden Mächte 273. — Angeblicher Reichtum des Ordens 274.

„Léthargie“ des französischen Handels 755. — Alle Bemühungen zur Hebung des ausländischen Handels sind nach Ansicht des Königs umsonst 754. 755. 762. — Der erste Krieg mit England würde ihn wieder vernichten 755. 762. — Nur der europäische Handel Frankreichs ist von Bedeutung 762.

Militärische Reformen 5. 67. 315. — Plan, die Marine mit 20000 Mann entlassener Landtruppen zu verstärken 632. 750. 754. 781; vergl. 720. — Die Marine taugt wenig 632. — Truppenlager in Flandern und Artois geplant 60. 61. — Sendung von Truppen an die niederländische Grenze 82. 84. — Ausrüstung einer Flotte in Toulon 451. — Die französischen Officiere tüchtige Ingenieure 807.

„Les Français prennent tard la raison“ 123. — „On juge de tout à la légère“ 632. — „Variation des résolutions“ 720. — „Légèreté“ 138. — „Vivacité ordinaire“ 350. — „Vanité“ 445. — Vorurtheil der Franzosen gegen die Fremden 85.

Frankreich und Preussen: Der König hat mit Frankreich nichts zu verhandeln 249, — will sich mit Frankreich nicht einlassen 280. 792. — Eröffnungen

des Grafen du Barry an den Agenten Mettra 202. 343; vergl. 275. 276. — Der König beauftragt Mettra, sie lediglich anzuhören 202, — will nicht, dass dieser nach Preussen kommt 249. — Mettra in Potsdam (August 1771) 272. 275. 276. 278. 283. 285. 287. 339. — Seine Eröffnungen an den König 278. 279. 283. 285. 287, — an Finckenstein 275. 276, — über den angeblichen Wunsch Aiguillons und des Grafen du Barry, Frankreich und Preussen zu versöhnen 275. 276. 278. 279. — Mettra „sondirt“ den König wegen einer Allianz; ihre Ablehnung 278. 279. 283. 287. 339. — Mettra ist ohne Auftrag gekommen 275, — wird von Aiguillon desavouirt 343. 344.

Aiguillon soll sich mit etwaigen Eröffnungen an Sandoz wenden 249. 385, — sagt sein Entgegenkommen bei Verhandlungen zu 220. — Der König ermächtigt Sandoz im Voraus zu der Erklärung, dass Preussen und Oesterreich auf Wunsch der Pforte „gute Dienste“ bei den Friedensverhandlungen übernommen haben 220. — Aiguillon regt den Abschluss eines Handelsvertrages an 344, — stellt engere Verbindung in Aussicht 344. 360. 385, — bezeichnet Preussen als „allié naturel“ Frankreichs 504, — erklärt, dass Frankreich nur bei einem preussischen Angriff, aber nicht für den Fall der Theilung Polens, zur Unterstützung Oesterreichs verpflichtet sei 344. — Die Antwort des Königs erfolgt in einer ostensiblen Depesche an Sandoz 345. 346. — Antwort Ludwigs XV. 449. 450. — Aiguillon zweifelt an den friedlichen Absichten des Königs 367. 368. 492. 543. 567. 601, — sucht ihn für den Ausbruch des Krieges zwischen Russland und Oesterreich zur Neutralität zu bestimmen 435. 436. 557. 559. 563. 565, — bringt den Theilungsvertrag zwischen Preussen und Russland zur Sprache 542. 543, — äussert Sandoz gegenüber seine Befürchtungen über den Ausbruch eines allgemeinen Krieges 782. 797. — Der König unterrichtet Aiguillon von der Unmöglichkeit, Verpflichtungen gegen Frankreich einzugehen 345. 360; vergl. 543, — von seinen Verbindlichkeiten gegen Russland 345. 368. 419. 435. 436. 557. 559. 567. 568. 601; vergl. 577, — von seiner Verpflichtung, König Stanislaus auf dem polnischen Thron zu erhalten und auf Erfordern Russlands ein Hülfscorps zu stellen 345. 527. 528. 543. 557. 567. 571. 573, — von seinen Ansprüchen an Polen 345. 346, — von dem Stand der Friedensverhandlungen mit der Pforte 345. 436. 450. 504. 505. 528. 567. 601. 615. 666, — fordert ihn auf, für die Erhaltung des Friedens zu wirken 345, — die Türken zur Eröffnung des Congresses zu bestimmen 436. 459. 504. 505. 615, — sucht ihn von der Unterstützung der Conföderirten in Polen zurückzubringen 584. 585. 636, — seinen Argwohn über preussisch-österreichische Abmachungen betreffend Polen zu zerstreuen 636, — befiehlt Sandoz, Aiguillon in seiner günstigen Stimmung zu erhalten 419. — Aiguillon misst dem König Absichten auf Schwedisch-Pommern bei 665. — Der König erklärt sie für unbegründet 665. 666.

Aiguillon mit dem Legationssecretär Saudray unzufrieden 557. 568, — beabsichtigt die Wiederbesetzung des französischen Gesandtschaftspostens in Berlin 556—560. 563. 565. 567—569. 589. 591. 596. 758. 759. 797; vergl. 534, — unter der Begründung, dass Guines sein Abberufungsschreiben nicht überreicht habe 557—560. — Der Vorschlag setzt den König in Verlegenheit 556—560. — Er nimmt ihn auf Finckensteins Rath an 559. 560. 568. — Die Beweggründe Aiguillons sind, nach Ansicht des Königs, der Wunsch, die österreichisch-preussischen Beziehungen aufzuklären 589. 591, — an den Verhandlungen in Polen und an der Pforte theilzunehmen 558. 589. 591. 629. 631. 670; vergl. 634. — Die Rückkehr von Guines nicht wahrscheinlich 558. — Guines Anhänger Choiseuls 558. — Pons wird ernannt 578. 584. 591. 612. — Der König erwartet seine Ankunft 758. 759. 797, — verschiebt seinerseits die Ernennung eines Gesandten 700. 759; vergl. 596, — nimmt Goltz in Aussicht 558. 797, — wünscht an seinem Hofe keinen Gesandten ersten Ranges zu haben, „les choses n'en vont que mieux“ 123. 617.

Sandoz soll das Gerücht über Parteinahme Preussens gegen Russland dementiren 37. 138, — Chotinski über alle Verleumdungen gegen Preussen aufklären 37. 125; vergl. 572, — bei seinen Verhandlungen mit Aiguillon nicht den Argwohn

Mercys wachrufen 420. 428. 527. 577, — und erklären, dass sie Polen betreffen 527; vergl. 577, — soll sich vorsichtig über Kaunitz äussern 528, — die Verhandlungen zwischen Oesterreich und Frankreich verfolgen 49. 66. 75. 82. 318. 334. 350. 394. 428, — feststellen, ob die französische Regierung im Stande und geneigt ist, für den Fall des Krieges mit Russland die Oesterreicher zu unterstützen 198. 226. 249. 254. 269. 315. 318; vergl. 251, — und welche Haltung sie gegenüber den Friedensverhandlungen an der Pforte einnimmt 198. 208. 231. 249. — Der König fordert Auskunft über das Verhältniss zwischen Oesterreich und Frankreich 56. 226. 287. 315, — zwischen Frankreich und Spanien 163. 176. 512, — über die Instruction für Rohan 198. 243, — über den Charakter Aiguillons 198, — über dessen politisches System 198. 208. 230. 231. 297; vergl. 288, — über Aiguillons Politik in Polen 208. 231. 243. 297; vergl. 288, — über den Stand der Finanzen 205. 213. 254. 672, — über Veränderungen im Militär 5. 6. 19. 67. — „Bagatelles intérieures“ interessiren den König nicht 230. 311. 477. — Er lehnt das Anerbieten des Abbé Bruno ab, die Geschichte seiner Regierung zu schreiben 477, — ernennt Rougemont an Stelle des bankrott gewordenen Mettra zu seinem Agenten in Paris 782.

Geringe Meinung des Königs von Saudray 99. 568. — „Il n'a ni les talents ni l'expérience de gérer des affaires“ 568. — „C'est un benêt 568. — Neue „étourderie“ 636. 637. — Der König macht ihm Vorhaltungen 636. 637. 658, — droht mit Beschwerde in Paris 637. 658.

Frankreich und Oesterreich: Die Allianz ist unlöslich 170. — Frankreich ist auf Oesterreich angewiesen 632. 737. — Die Verbindung mit Oesterreich deckt Frankreich den Rücken 632. — König Friedrich hält Bruch mit Oesterreich und Spanien für ausgeschlossen 367. 737. 762. 763. — Frankreich ist nicht mehr die Seele des Familienpactes 737. — Fürsprache Oesterreichs für Choiseul 30. 31. — Seit Choiseuls Sturz erkaltet das Verhältniss 275. 284. 287. 288. 634; vergl. 315. — Misshelligkeiten 56. 280. 283—285. 287. 344. 534. 737, — sind nur vorübergehend 287. 534. — Aiguillon traut nicht dem wiener Hofe 275. 276, — misst dem Kaiser Eroberungsabsichten bei 275. 276. 278—280, — nähert sich Oesterreich 634. — Mercy Anhänger Choiseuls 319, — nähert sich Aiguillon 319, — gewinnt die Gräfin du Barry 325. — Der wiener Hof ändert seine Haltung ihr gegenüber 368, — verhindert die Verleihung des Cardinalshuts an den Erzbischof von Rheims 534, — macht den Franzosen keine Mittheilung von seinen Verhandlungen mit Russland über den Frieden 15. 629. 631. 670. 708; vergl. 176, — sucht Frankreich über die Ziele seiner Politik zu täuschen 785—788. 806. — Frankreich kann nichts dagegen thun 785. 806, — unterrichtet Oesterreich von seinen Verhandlungen mit Preussen 670, — betrachtet die österreichischen Rüstungen mit Sorge 137. 138. — Für die Verhandlungen wegen einer Theilnahme Frankreichs am Kriege gegen Russland: vergl. unter Oesterreich.

Frankreich und Spanien: Erkaltung der Beziehungen 386. 515. 516. 679. 737. 763; vergl. unter England, — seit Aiguillons Ernennung zum Minister 763. — Fürsprache Spaniens für Choiseul 30. 31. — Fuentes sein Anhänger 297, — gegen Aiguillon aufgebracht 297; vergl. 679. — Folgen sind nicht zu erwarten 297. — Grimaldi Anhänger Frankreichs 404. — Spanien schädigt den französischen Handel 762. 763, — führt in Wien Beschwerde über Frankreich 679. — Geminderte Bedeutung des bourbonischen Familienpacts 737. — Ein Systemwechsel Frankreichs erscheint ausgeschlossen 367. 737. 762. 763.

Der Landgraf von Hessen-Cassel sondirt Frankreich wegen eines Subsidienvertrags 147. 163. — Aiguillon verweigert dem hessischen Gesandten Wreech vor Bezahlung seiner Schulden den Reisepass 666. — Fürsprache des diplomatischen Corps für Wreech 666. — Der Plan eines Subsidienvertrags, durch den sich Chur-Sachsen zur Stellung eines Hülfscorps an Spanien verpflichtet, ist aussichtslos, da Spanien Subsidien nicht zahlt 126. 127. — Frankreich unterstützt die Bewerbung des Churfürsten von Trier um das Bisthum Lüttich 544. 555; vergl. unter Lüttich.

Gerücht der bevorstehenden Zurückerstattung von Avignon an den Papst 11; vergl. 488.

Frankreich und England: siehe unter England; Frankreich und Holland: siehe unter Holland; Frankreich und Polen: siehe unter Polen; Frankreich und Russland: siehe unter Russland; Frankreich und Schweden: siehe unter Schweden; Frankreich und die Pforte: siehe unter Türkei.

HESSEN-CASSEL. Die Landgräfin Maria lebt getrennt von dem Landgrafen 776. — Ihr Tod (13. Januar 1772) 687.

Die polnischen Conföderirten bieten dem Landgrafen Friedrich II. die Krone an 4. 5. 330. 517. 518. 608. 609, — fordern Unterstützung mit Geld und Truppen 608. 609, — drohen mit Antrag an den Churfürsten von Sachsen 609. — Der Landgraf lehnt das Angebot ab 517. 609, — bittet den König um seinen Rath 4. 517. 518. 608. 609; vergl. 446. — Der König räth ihm ab 518. 519, — erklärt, ihm nicht helfen zu können 517. 518, — verheisst seine Unterstützung, sobald König Stanislaus stirbt 518. 609, — empfiehlt, die Polen in ihrer freundlichen Stimmung zu erhalten 4. 5.

Der König beabsichtigt, den Landgrafen zum Carneval einzuladen 446, — sieht davon ab 523, — plant, für den Ausbruch des Krieges mit Oesterreich die hessischen Truppen in seinen Dienst zu nehmen 405. 406. 431. — Audienz Oeynhausens (8. November 1771) 517—519; vergl. 446. 508. — Oeynhausen wünscht, in preussische Dienste zu treten 163.

Oesterreich verhandelt mit dem Landgrafen über seine Theilnahme im Falle eines Krieges gegen Preussen 391. — Rundreise Neippergs 446. — Er reist ohne besondere Aufträge 446.

Ungünstiges Urtheil des Königs über den hessischen Gesandten Wreech 666.

Hessen-Cassel und Frankreich: siehe unter Frankreich.

HOLLAND. Schwangerschaft der Prinzessin von Oranien und Fehlgeburt 298. 310. 334. 343. — Nach Ansicht des Königs hat der Statthalter Anlass, mit der Wahl der Prinzessin zufrieden zu sein 721. 776. — Prinz Ludwig Ernst zieht sich allmählig von den Geschäften zurück 420. 421. — Der König spendet ihm Beifall 420.

Die Nation hat sich zu ihrem Nachtheil verändert 616. — Uneinigkeit unter den Regenten 20. — Schlechte Finanzwirthschaft 20. 334. — Die laufenden Ausgaben werden nur mit Mühe bestritten 709. — Streit der Generalstaaten mit der Provinz Seeland über die Verweigerung ihres Beitrags 334. 458. 459. 477. 493. 533. 576. 577. 616. 668; vergl. 421, — bereitet ihnen Verlegenheit 458. 477, — wird durch Vermittlung des Statthalters beigelegt 533. 576. 577. 668. — Er zeigt feste Haltung 493. — Seine Vermittlung erregt Missstimmung 616. 617. 668; vergl. 576. — van der Elm das Haupt der statthalterfeindlichen Partei in Seeland 617. — Die Zwietracht wird gefährliche Folgen zeitigen 533, — von Frankreich geschürt 533. — Infolge Getreideausfuhr steigen die Preise im Inland 754. 756.

Der Plan einer Vermehrung von Heer und Marine begegnet voraussichtlich unübersteiglichen Schwierigkeiten 709. — Manöver 444. — Die Prinzessin wohnt ihnen bei 444.

Holland und Preussen: Theilnahme des Königs an dem Ergehen der Prinzessin von Oranien 298. 310. 334. 352. 617. — Er erwartet von ihr zahlreiche Nachkommenschaft 423, — wünscht ihr baldige Geburt eines Sohnes 335. 352, — rühmt ihre Tugend 753, — verschiebt, im Hinblick auf die politische Lage, seinen Besuch auf 1772: 123. 146. 177, — wünscht sie wiederzusehen 210. 270. 335. 369. 423. 444. 451. 452. 485. 525. 555. 587. 766, — beabsichtigt, auf ihren Wunsch, sie und den Prinzen zu den Herbstmanövern 1772 einzuladen 444. 525, — spricht scherzhaft die Befürchtung aus, dass die Holländer sie nicht fortlassen werden 422. 423, — veranlasst dadurch ein Missverständniss der Prinzessin 451.

452. 485. 525. — Austausch von Geschenken 270. 637. — Die Königin Ulrike von Schweden erkundigt sich nach der Prinzessin 587. 588.

Der König unterrichtet den Prinzen Ludwig Ernst von Braunschweig von dem Stand der Friedensverhandlungen 138. 427. 763; vergl. 468, — beauftragt Thulemeier, auf die Truppenbewegungen in den österreichischen Niederlanden zu achten 48. 60. 84. 90, — fordert Aufklärung über die Errichtung der wallonischen Legion 586. 623, — über den Eindruck der Rüstung auf die Holländer 75; vergl. 90. 97. — Thulemeier soll mit Herreira Bekanntschaft anknüpfen 512, — über Getreidepreise berichten 721. 754. 781, — Absatz für den preussischen Holzhandel vermitteln 20. 21. 84, — den ihm bewilligten Urlaub erst nach Klärung der politischen Lage antreten 48. 83. 84. — Thulemeier auf Urlaub 138. — Der König beruft ihn nach Potsdam 226. — Rückkehr 286.

Holland und Frankreich: Furcht der Holländer vor Krieg mit Frankreich 20, — vor Truppenlagern in Artois und Flandern 59. 60. — Anleihen der Franzosen misslingen in Holland 26. 254. 763. — Ihr Credit ist gesunken 254. 505. 551. 697. 763. — Etikettenstreit zwischen dem Statthalterpaar und dem neuen Gesandten Noailles 48. 50. 85. 123. 146. 177. 617, — dem sein Auftreten in der Instruction vorgeschrieben ist 146. — Der König ermahnt die Prinzessin, nicht nachzugeben 50. — Geschicktes Verhalten des Statthalterpaares 617. — Noailles wird voraussichtlich nachgeben 177. — „Les ambassadeurs français sont de grands insolents“ 50. — Die Streitigkeiten mit den französischen Gesandten werden vor vertragsmässiger Regelung des Ceremoniells nicht aufhören 146. — Die Abreise von Noailles steht bevor 751. — Der König wünscht Aufklärung, ob sie den Vorwand für seine Ersetzung durch Gesandten zweiten Ranges bildet 751.

Besuch der Churfürstin-Wittwe von Sachsen, Maria Antonia, bei dem Statthalterpaar in Loo 298. 335. 342. 343. 352. 369. 396. 444. 526; vergl. 359. 360. — Für 1772 wird ihr Besuch im Haag geplant 397.

Die Holländer haben Interesse an der Bischofswahl in Lüttich 544. 672. — Der König mahnt sie zu dessen Wahrnehmung 555. 616. — Vergl. unter Lüttich.

Oesterreich hat höheren Credit in Holland als Russland 660. — Anleihe von Oesterreich 326. 607. 660, — von Russland 28. 403. 468; vergl. 421.

Portugal beleidigt die holländische Flagge 668, — giebt voraussichtlich Genugthuung 668.

LÜTTICH. Tod des Bischofs Karl Nikolaus Alexander (22. October 1771) und Wahl des Nachfolgers 544. 555. 556. 616. 668. 672; vergl. 623. — Die Wahl eines Domherrn liegt im Interesse der Wähler 544. 555. 556, — wird erfolgen 668. — Bewerbung des Churfürsten Clemens von Trier 555. 616, — von Frankreich begünstigt 555, — dem König von Preussen unerwünscht 555. 616. 672, — scheitert 668. 672. — Der Domherr Franz Karl Graf Vellbrück wird gewählt (16. Januar 1772) 672. — Vergl. unter Frankreich und Holland.

OESTERREICH. „L'Impératrice-Reine devient commère“ 391. 392. — Theilnahme des Königs an ihrem Gesundheitszustand 680. — Joseph II.: „prince fort actif“ 277, — vermeidet politische Gespräche 229, — reist nach Böhmen 452. 503. 529. 533. 547—549, — tadelt die ungenügenden Maassnahmen gegen die Hungersnoth 529. 547—549. — Kaunitz behauptet maassgebenden Einfluss 629. — „L'Impératrice-Reine se fait conduire par lui“ 86. — Ihr Eingreifen in die politischen Verhandlungen verstimmt ihn 432. — Er hält sich mit Rücksicht auf Joseph zurück 77. 87, — sucht seine Stellung zu sichern 621, — ist den übrigen Ministern überlegen 621, — „veut tout diriger“ 677. — Staatsmännische Geschicklichkeit 657. — Hochmuth und Selbstgefühl 266. 442. 531. 535. 581. 676. 677. — „Le plus haut, le plus entier et le plus impérieux de l'Europe“ 531. 676. — „Il n'est pas homme à se donner démenti“ 232. 266. 314. 316. 388, — nicht leicht zu durchschauen 265. — „Humeur“ 41. 798. — „Lenteur ordinaire“ 41. 692. — Er erzieht angeblich seinen

Sohn Joseph zu seinem Nachfolger 621. — Hatzfeldts „Credit" gering 679. — Allgemeine Verstimmung gegen Lacy 553, — bleibt voraussichtlich ohne Folgen 553. — Veränderungen in der inneren Staatsverwaltung 621. 679. — „Fierté autrichienne" 314. — „Le ton de dictateur . . . perce presque dans toutes ses déclarations" 664. — Der wiener Hof „l'asile de la bigoterie" 622.

„Mauvais état des finances" 77. 157. — Finanzmaassnahmen 340. 346. — Sie vermehren die Schulden 346. — Anleihen im Ausland 326. 327. 607. 660. — Guter Credit in Holland 660. — Hatzfeldts „Finanzplan" hat keine Aussicht auf Verwirklichung 679. — Finanzielle Rücksichten nach Ansicht des Königs für die österreichische Politik nicht entscheidend 341. 342.

Missernte und Hungersnoth in Böhmen 63. 314. 320. 347. 409. 438. 439. 461. 466. 470. 471. 480. 484. 489. 508. 540. 547. 548. 673. 692. 756. 765. 768. — Schlechte Ernteaussichten in Ungarn und Siebenbürgen 425. 438. 439. — Ausbruch der Pest befürchtet 471. 570. — Flucht österreichischer Unterthanen nach Schlesien 756. — Gebete und Fasten zur Abwendung der Hungersnoth angeordnet 765. 768. — Die ungarischen Magazine angegriffen 539. 657.

Heeresreform 77. 228, — wird durch Krieg gestört werden 77. — Kavallerielager in Laxenburg 201. 204. 228. — Bestimmung, der Kavallerie Geschütze beizugeben 239. 264. — Rekrutenaushebungen 94. 95. 141; vergl. 127.

Militärische Maassnahmen und Rüstungen 1. 7. 15. 31. 32. 40. 41. 53—55. 57—59. 62. 71—73. 76. — Errichtung eines Lagers in Ungarn angeordnet 1. 7. 31. 32. 41. 53—55. 57—59. 66. 67. 71—73. — Die Maassnahmen sind ostentativ 1. 15. 24. 31. 54. 58. 59, — um den Frieden zu bewahren 24. 31. 120, — um Russland von der Einverleibung der Donaufürstenthümer abzuhalten 58. 78. 122. — Marschbereitschaftsordres ergehen an die zur Bildung des Lagers in Ungarn bestimmten Regimenter 31. 53. 73, — an die Regimenter in den Niederlanden 44. 48. 53. 55. 59. 60. 62. 64. 67. 72. 73. 75. 76, — in Italien 53. 55. 58. 62. 64. 67. 72. 73. 76. — Truppen aus Oesterreich werden an die böhmische Grenze verlegt 53. 61. 62. 66. 72. 76. 83. — Der König glaubt, dass die Oesterreicher sich auf Demonstrationen beschränken werden 24. 25. 31. 32. 54. 57. 59. 60. 95. 98. 106. 110. 111. 122. 123, — bewaffnete Vermittlung planen 76. 78. 79. 82. 83. 120, — fürchtet den Ausbruch eines Krieges 62—64. 66. 72—74. 79—81. 84. 88. 89, — im August 72. 81, — wofern die Russen nicht ihre Friedensbedingungen ermässigen 72. 76. 79. 111. 122. 129. 130, — oder die Donau überschreiten 111. — Die Entscheidung ist von Maria Theresia ausgegangen 77. 87. — Kaunitz erklärt, keine Erklärung für die Rüstungen schuldig zu sein 89. — Die Krise lässt nach 93—95. 98. 122. 123. 142. 151. — Nur ein Theil der niederländischen Regimenter wird marschiren 90. 93. 111. 112. 124. — Ihr Aufbruch aufgeschoben 90. 94, — erfolgt 130. 132. — Die Italiener marschiren nicht 93. — Das Lager nach Pest verlegt und beschränkt 110. 118. 120. 122. 151. 173. 224. 225. 251. 272. 279. 323. 327, — findet erst im August 1771 statt 122. 173. 272. 347. 357. — Die Rüstungen lassen nach 151—153. 162. 166. 171. 173. 185. — Der Friede bleibt voraussichtlich 1771 erhalten 98. 105. 106. 110. — Der König billigt die Demonstration 104. 118. 129. 687. — Die Kosten der Rüstung betragen 8 Millionen 157, — von den Türken bezahlt 104. 157. 627; vergl. unter Türkei.

Die österreichischen Rüstungen dauern fort 320. 323. 327. 332. 335. 347. 441, — sind demonstrativ 225. 251. — Oesterreich wünscht, Krieg mit Russland zu vermeiden 111. 157. 197. 235, — kann nach Ansicht des Königs ohne französische Unterstützung nicht losschlagen 149. 186. 192. 245. 249. 251. 256. 274. 283. 285. 333. 336, — hat diese nicht zu erwarten 149. 186. 192. 193. 195. 203. 245. 258. 266. 277. 283. 285. 297. 316. 445. — „Mauvaise humeur" von Kaunitz, die Forderungen der Russen und die politische Lage verstimmen ihn 212. 220. 228. 232. 256. 258. 266. 268. 279. 286. 441. 442. 445. 454. 677. 678; vergl. 767. 778. 779 und unter Türkei. — Der König glaubt nicht, dass Kaunitz sich leichtfertig in neuen Krieg stürzt 251. 657. 658, — dass der wiener Hof wegen der Theilung Polens Krieg

beginnt 149. 174. 192. 193. 195. 224. 245. 283. 581. 600, — oder wegen der russischen Friedensbedingungen 186. 197. 203. 212. 351. 366, — sieht die Sachlage ernster an 244. 251. 257. 258. 272, — fürchtet, dass es um der Donaufürstenthümer willen zum Bruch zwischen Russland und Oesterreich kommt 274. 279. 283. 291. 306. 311. 312. 314. 325. 342. 383, — sobald Oesterreich von Frankreich oder Spanien unterstützt wird 251. 279. 333. 336. 428. 445; vergl. 257. 266. 315, — oder die Türken Subsidien zahlen 279. 316. 333. 336; vergl. 315, — glaubt, dass der Krieg dann allgemein wird 274. 306. 320. 325. 416. 417. — Oesterreich ist zum Krieg entschlossen, wenn Russland auf seinen Bedingungen besteht 299. 300. 302. 306. 311. 312. 314. 320. 323—326. 338. 340. 342. 343. 345—347. 351. 359. 361. 362. 375. 389. 391. 392. 408. 411. 416. 427. 547. 548. 562. 565. 582. 604. 685. — Der „kritische Moment" der Entscheidung über das Schicksal beider Reiche ist gekommen 299. 300. 306. 314. 324. — Eine Niederlage der Türken wird Oesterreich in seinem Entschluss bestärken 314. 336. 342, — ein Sieg der Türken dagegen den Kriegsausbruch verhindern 336. 342; vergl. 312. 531. 532. — Der wiener Hof kann 1771 den Krieg nicht mehr eröffnen 251. 314. 320. 324. 332. 335. 336. 347. 357. 434, — wegen mangelnden Vorwandes 347. — Der König befürchtet für 1772 den Ausbruch 268. 272. 292. 306. 308. 309. 311. 312. 314. 317. 320. 324—327. 342. 347. 357. 359. 361. 384. 391. 435. 436. 658. 696, — nicht vor August 336. 359. 400. 489. — Die Entscheidung wird im Frühjahr 1772 fallen 279. 305. 314. 332. 333. 335. 336, — im Verlauf des Winters 359. 378. 389. 391. 395. — Sie ist abhängig von dem Verzicht der Russen auf die Donaufürstenthümer 351. 355. 366. 372. 383. 416. 417.

Einlenkende Erklärung Maria Theresias (in Unterredung mit Rohd vom 5. September 1771: 362. 363), nach dem russischen Verzicht auf die Donauländer die Befreiung der Tartaren nicht hindern zu wollen 362. 363. 371. 376. 384. 388. 404. 432. 433. 439. 590. 600. — Die Kaiserin-Königin gegen den Krieg 362. 371. 375. 388. 389. 472. 590. 621. 658. 676. 708; vergl. 392. 397. 601, — fürchtet die Unterstützung Russlands durch Preussen 368. — Nach Ansicht des Königs muss sich Oesterreich mit dem russischen Verzicht auf die Moldau und Walachei begnügen 372. 427. 495. 499, — behält nach erfolgtem Verzicht keinen Vorwand zum Krieg 173. 600. — Die Erklärung Maria Theresias wegen Befreiung der Tartaren eröffnet Aussicht auf friedlichen Ausgleich 371. 376, — erregt Kaunitzens Unwillen als zu weitgehend 432. — Unentschiedenheit der Lage 350. 360. 361. 368. 378. 383. 384. 387—389. 391. 427. 432. 445. 482. 489—491. 515. 523. 526. 529. 640. 657. 658. — Die Rüstungen werden fortgesetzt 438. 489. 511. 553. 562. 565. 582. 604. 704. 747, — Magazine angelegt 521. 523. 582—584. 603. 604. 662. 673. 692. 747. — Marsch der niederländischen Regimenter 553. 565; vergl. 669. — Das Gerücht von der Versammlung eines Corps von 20000 Mann bei Teschen unbegründet 454. — Missernte und Hungersnoth „le meilleur négociateur et promoteur de paix" 472. — Die Oesterreicher nach Ansicht des Königs gezwungen, die Ernte von 1772 abzuwarten 400. 425. 438. 439. 489. 508. 548. 640, — auf Krieg für 1772 zu verzichten 396. 425. 471. 472. 480. 484. 508. 509. 573; vergl. 512, — den Angriff auf 1773 zu verschieben 480. — Der wiener Hof wird 1772 seine Demonstrationen fortsetzen 521. 565. 573. 687, — wird in Verlegenheit gerathen, sobald er seine Drohungen verwirklichen soll 562, — sobald der Krieg beginnt 669. 670, — wird schliesslich nachgeben, um den Krieg zu vermeiden 442—445. 459. 472. 478. 657. 658. 676, — sobald das neue russische Observationscorps in Polen einrückt 418. 425. 426. 443. 478. 489. 536. 606, — sobald der Abschluss des neuen preussisch-russischen Vertrags erfolgt 460. 461. 532. 676. — Aussicht auf Vermeidung eines allgemeinen Krieges 364. 367. 409. 428. 432. 433. 442. 450. 453. 470. 478. 600. 701, — sobald der russisch-türkische Friedenscongress zu Stande kommt 409. 433. 435. 436. 459. 468. 514. 615. 658. 674. 693.

Neue Krisis (Januar 1772) 669. 670. 673. 675. 677. 684. 685. 687. 692. 693. 696. 702—704. — Oesterreich „l'arbitre de la guerre et de la paix" 692. — Der

König misst dem wiener Hofe kriegerische Absichten bei 582. 584. 662. 669. 670. 673, — beschliesst, durch Swieten Vorstellungen in Wien zu erheben 674. 675. 677. 680. 682, — befürchtet Kriegsausbruch, wenn Kaunitz nicht nachgiebt 674, — fürchtet, dass die österreichischen Demonstrationen zum Kriege führen 687, — glaubt, dass Oesterreich sich zu weit mit der Türkei eingelassen hat 677. 678; vergl. unter Türkei. — „Kaunitz, à force de finesses, s'est tellement embrouillé lui-même qu'il a perdu le fil" 702. 703, — befolgt kein System 703, — Gegner des Friedens 431. 621. 673. 674. 676.

Die Oesterreicher geben nach 711. 712. 718. 719. 722. 723. 731. 732. 739. 741. 745. 746. 748. 751—753. 757—759. 764. 767. 802. 803. 807. 809; vergl. 747. 771. — Die Wendung erfolgt mit den Eröffnungen Swietens an den König (4. Februar 1772) 722—729. — Der wiener Hof will keinen Krieg 732. 739. 741. 787, — zieht Erwerbungen dem Kriege vor 711. 712. 732. 741. 751. 767. 787. — „Le premier principe de cette révolution est l'acquisition de la Servie et de Belgrade" 751. 787; vergl. unter Türkei, — „le premier mobile du revirement du prince de Kaunitz" 751. — Der König schreibt den Umschlag seinen Vorstellungen zu 713. 731. 757—760. 767. 803. 809, — sowie dem bevorstehenden Einmarsch des russischen Observationscorps in Polen 731. 767. 809. — Kaunitz zum Verzichte auf seine ursprünglichen Pläne genöthigt 739. 741. — „Mauvaise volonté impuissante" 731. — Die Haltung des wiener Hofes überrascht den König 732. 746. — Er verurtheilt sie 731. 732. 741. 746. 777—779. 783—785. 788; vergl. 588. 589. — „Rien ne lui est sacré pour avancer ses intérêts et assouvir ses passions" 778. — „Duplicité extrême" 732. 777—779. 783. 784; vergl. 170. 703. 704. — „Perfidie" 741. 746. 785. 788. — Er erklärt, Oesterreich sei nicht zu trauen 741. 746. 778. 785, — solange Kaunitz Einfluss habe 741. — „Politique à la Kaunitz" 741. — Der wiener Hof sucht, „à masquer ses vues" 783—785. 787. 788. — Der Friede bleibt voraussichtlich erhalten 712. 719. 722. 739. 746. 748. 753. 764. 768. 775.

Oesterreich und Preussen: Joseph II. meint, dass Oesterreich und Preussen sich gegenseitig Vortheile verschaffen können 563. 590, — spricht von der Eventualität neuer Zusammenkünfte mit dem König 563. — Sein Rückblick auf die Begegnungen von Neisse und Neustadt 590. — Oesterreich besteht auf Erhaltung des Gleichgewichts 711, — auf Vergrösserung Preussens eifersüchtig 149. 588. — Die Heeresreform richtet sich gegen Preussen 228. — Die Erbitterung der Oesterreicher gegen Russland lässt sie Preussen vergessen 314. — Der König bezeichnet sie als „mes ennemis fonciers" 2. 192, — erklärt, ihnen nicht trauen zu können 2. 361, — will keine Allianz mit ihnen eingehen 788, — spricht von „engerem Verständniss auf künftige Zeiten" 375. 376, — ist auf Erhaltung des Gleichgewichts der Kräfte bedacht 38. 523, — hat nur beschränkten Credit in Oesterreich 192. 449. 531, — muss auf den wiener Hof Rücksicht nehmen 600, — will ihm nicht lästig fallen 197. 800. 802, — sich nicht mit ihm „compromittiren" 628. — „Honnette" Antwort auf das Gesuch des Kaisers, ihm Pässe für Getreidetransporte durch Schlesien zu bewilligen 461. — Der König wünscht Kaunitz nicht zu verstimmen 629. — Dieser lässt den König bitten, sich an ihn zu wenden, sobald er einer Auskunft bedarf 503. — Die Oesterreicher planen, Ansbach und Baireuth einzutauschen 729, — Glatz und einen Theil von Schlesien zurückzuerwerben 725—727. 730. 740. 741. — Glatz der Schlüssel zu Böhmen 726. — Glatz „pierre d'achoppement" der preussisch-österreichischen Beziehungen 727. — Oesterreich sieht das preussische Vorgehen in Polen nicht gleichgültig an 253. 280. 296. 442. 465. 468. 472. 552. 553; vergl. 521, — hat dem König den Anlass zum Einmarsch der preussischen Truppen selbst gegeben 442. — Gespannte Beziehungen zwischen Oesterreich und Frankreich sind für Preussen vortheilhaft 280

Joseph II. gegen Krieg mit Preussen 77. 87. 590. — Der König glaubt nicht, dass die Oesterreicher ihn angreifen wollen 76, — sucht, jeden Anlass zu vermeiden 41. 280. 296, — befürchtet ihren Angriff 40. 41. 53. 72, — sobald er die Russen unterstützt 72. 416. 417, — sieht voraus, dass er in den Krieg zwischen Russland und

Oesterreich hineingezogen werden wird 84. 310. 314, — dass der wiener Hof das Reich gegen ihn aufbietet 316. — Bei einem allgemeinen Krieg hat der König es mit der Hauptmasse der Oesterreicher und mit den Franzosen zu thun 202. 307. 316. 354. 390. 416. 417. 431. 624. 654. — Er will dem Kriege 1771 fernbleiben 81, — desgleichen 1772: 314. — Prinz Heinrich räth zur sofortigen Theilnahme 335. — Verpflegungsschwierigkeiten wegen der Getreidenoth 66. 81. 98. 268. 315. 354. 362. 400. 489. 640. — Der König kann zur Zeit nicht 10000 Mann marschiren lassen 354, — nimmt abwartende Haltung an 259. 268. 335. — Die drohende Kriegsgefahr setzt ihn in „Verlegenheit“ 303. 310. 315. 338. 363. 364. 374. 375. — „Je me prépare à tous les rôles“ 392. — Rüstungen 310. 314. 359. 361. 362. 391. 400. 404—406. 430. 431. 440. 445. — Ankauf der Remonte 314. 321. 332. 400. 431. 492. 695. — Füllung der Magazine 314. 489. — Der König plant Augmentationen 400. 406. 440, — Errichtung von Freicorps 406. 504. 638, — Anwerbung von Hülfstruppen im Reich 405. 406. 410. 431; vergl. unter Braunschweig, Hessen-Cassel und Sachsen-Gotha. — Mit Ausführung der Maassnahmen soll nach Abschluss des neuen Vertrages mit Russland begonnen werden 405. — Genugthuung des Königs über den endgültigen Verzicht Oesterreichs auf den Krieg mit Russland 748. 801.

Der König räth den Oesterreichern zum Entgegenkommen gegen Russland bei ihren Verhandlungen wegen Uebernahme der Friedensvermittlung an der Pforte 15. 17. 28. 115. 234. 427. 511; vergl. 23. 119. 499. 713, — warnt vor Ueberstürzung 57. 314, — übergiebt Swieten, zur Vereinbarung der weiteren Schritte mit dem wiener Hof, die russischen Denkschriften betreffend den Frieden mit der Pforte 196. — Kaunitz und Swieten geben keine Antwort 217. 218. 220. 223. 228. 256. 257. — Der König plant, Kaunitz zur Sprache zu bringen 218. 229. — Kaunitz unterlässt, mit Rücksicht auf Russland, die vorherige Rücksprache mit dem König über die Antwort an den Petersburger Hof 232. 235; vergl. 272. 333. 345. — Der König mahnt zur friedlichen Verständigung mit den Russen 232. 234. 240. 241. 283. 301. 305. 314. 325. 361. 363. 364. 366. 373—375. 381. 382. 427; vergl. 93. 183. 343. 345, — verspricht sich keinen Erfolg von seiner Mahnung 232. 240, — fordert die Oesterreicher auf, in den Verhandlungen mit Russland einen weniger „dictatorischen“ Ton anzuschlagen 363. 364. 373. 374. 380. 442; vergl. 381. 398. 511, — erhebt Vorstellungen gegen den Beginn des Kriegs mit Russland und zu Gunsten der Herstellung des allgemeinen Friedens 545. 674. 675. 677. 680. 682. 684—688. 691—693. 713. 718. 731; vergl. 757. 767. 809, — mit Hinweis auf den bevorstehenden Einmarsch des neuen russischen Observationscorps in Polen 677. 687. 692. 693, — unterrichtet den wiener Hof von der unter Ausschluss Oesterreichs erfolgten Mittheilung Russlands an die Pforte über die Bedingungen für die Wiederherstellung des Friedens 289. 305, — von dem Verzicht Russlands auf die Donaufürstenthümer 495. 498. 590, — von der Annahme des Waffenstillstandes durch die Russen 590. 591, — von ihren neuen Friedensvorschlägen 629. 630.

Die Oesterreicher setzen den König in Kenntniss von ihren Verhandlungen mit Russland über die Friedensvermittlung 13—15. 231—237. 493—499. 711. 712; vergl. 590, — bitten ihn um seine Unterstützung bei den Russen 140. 141. 235. 237. 362. 363. 371. 494—496, — fordern ihn auf, im Einvernehmen mit ihnen zu handeln 304, — wollen ihn den Russen nicht abspenstig machen 304. 724. — Maria Theresia erklärt, nur nach Rücksprache mit Preussen den Krieg gegen Russland zu beginnen 362. 363, — rechnet darauf, dass der König nicht daran theilnehmen wird 363; vergl. 392. — Daraufhin eröffnet er den Oesterreichern, dass er, im Fall ihres Angriffes auf die Russen, zu deren Unterstützung verpflichtet ist 374. 375. 380. 400; vergl. 361. 362. 366. 757. 767. — Sie warnen ihn vor dem Uebergewicht der Russen 117. 234. 300. 304. 375. 631, — suchen ihm Misstrauen gegen Russland einzuflössen 562. 563.

Maria Theresia bittet den König um seine Vermittlung bei den Türken 362. 363. 371. 372. — Er schlägt vor, die Vermittlung auf die Theilnahme am Friedenscongress zu beschränken 497. — Kaunitz verzögert die Absendung des Couriers mit

der preussischen Antwort an den Caïmacam nach Konstantinopel 3. 41. — Der König misst ihm geheime Absichten bei 3, — klagt über dessen „lenteur“ und „humeur“ 41.

Der König schlägt den Oesterreichern vor, dass die Donaufürstenthümer ihnen übergeben und von ihnen gegen Abtretung von Belgrad an die Pforte ausgeliefert werden sollen 236—238. 240. — Sie lehnen den Vorschlag ab 299. 300. 305. 306.

Der König glaubt nicht, dass die Oesterreicher sich der Theilung Polens widersetzen werden 53. 110. 121. 145. 283, — sobald Russland auf die Donaufürstenthümer verzichtet 176, — hat gegen österreichische Erwerbungen in Polen nichts einzuwenden 111, — verschiebt die nach Wien zu richtende Aufforderung zu weiteren Occupationen in Polen bis zur Ankunft der russischen Antwort auf seine Theilungsvorschläge 16. 21. 46. — Die Verständigung mit dem wiener Hofe ist seiner Ansicht nach leicht zu erzielen 46. — Auf Wunsch Russlands fordert er von den Oesterreichern Aufklärung über die Beweggründe für die Besetzung der polnischen Grenzgebiete 54. 56. 57. 71; vergl. 52. 53. 55. 58. 95. 96. 110; vergl. unter **Russland**, — glaubt, dass sie sich für die Zips auf Rechtsgründe, für die übrigen Gebiete auf Entschädigungsansprüche beziehen werden 53, — räth ihnen, sich auf alte Besitztitel zu berufen 54, — ihre Erwerbungen auszudehnen 54. 116. 117, — lässt an Swieten sagen, er sei erfreut, „de pouvoir faire ce cadeau à l'Empereur“ 54, — erklärt, dass ihr Beispiel von Russland und Preussen befolgt werden würde 54. 116. — Swieten nimmt die Eröffnungen ad referendum 56. 57. — Der König meint, dass sie Kaunitz verstimmen werden 55. — Der wiener Hof erklärt in seiner Antwort die Gründe für die Besetzung der polnischen Gebiete und seine Absicht, sich mit Polen gütlich über seine Ansprüche zu einigen 71. 116. 120. 148. 149. — Der König unterrichtet Oesterreich von seinen Ansprüchen, bezw. seinen Erwerbungen in Polen 117. 724. 725; vergl. 723, — von der Absicht der Russen, sich für die Kriegskosten in Polen zu entschädigen 498, — von ihrem Antheil in Polen 117. 630. 631. 724. 796. — Die Oesterreicher warnen ihn vor Vergrösserung Russlands 117. 631, — vor der Theilung Polens 149, — aus Furcht vor politischen Verwicklungen 149, — erklären sich bereit, von ihren Ansprüchen zurückzutreten, wofern die Theilung unterbleibt 149. 442. — Ihre Eifersucht gegen Preussen und Russland 149. — Der König bezeichnet ihre Haltung als „anticatéchismatique“ 149, — führt ihren Widerstand auf Frankreich zurück 153, — lässt ihnen eröffnen, dass die Theilungsvorschläge von Russland stammen 153, — hofft, dass sie willfähriger sein werden 153, — will bis zum Abschluss mit Russland die Verhandlungen mit Oesterreich ruhen lassen 154.

Kaunitz Gegner der Theilung 193. 445, — lässt sich nicht in Erörterungen darüber mit Preussen ein 498. 630. 631. — Angebliche Eröffnungen der Oesterreicher an den König 702. 704. — Maria Theresia für Theilnahme Oesterreichs und gegenseitige Verständigung der Mächte 442. 590. 591. — Aeusserung Josephs II. über die Theilung 600. — Der König glaubt, dass Oesterreich die Theilung dem Kriege vorziehen wird 443—445. 653, — dass diese allen Unruhen ein Ende setzt 444. 704, — dass sie die einzige Schwierigkeit für die Wiederherstellung des Friedens bildet 600; vergl. 704.

Der wiener Hof entschliesst sich zur Theilnahme an der Theilung Polens, beauftragt Swieten mit dieser Eröffnung an den König 711. 712. 723. 724. 730. 740, — fordert den Austausch schriftlicher Versicherungen wegen Beobachtung vollkommener Gleichheit bei den beiderseitigen Erwerbungen 711. 724. 730. 740. — Der König in Verlegenheit, da der Abschluss des Vertrages mit Russland noch aussteht 712, — beschränkt sich auf die Zusage des Austausches der Versicherung 722. 724. 729. 740, — verschiebt die Herbeiführung der Verständigung der drei Mächte über die Theilung bis nach dem Abschluss 722, — fasst die gegenseitige Garantirung der Erwerbungen ins Auge 722. 796. 798. 806. — Die Oesterreicher erklären, ihren Antheil noch nicht gewählt zu haben 724. 795, — ihren Vortheil nicht in Polen finden zu können 725. 726. 730. 740. — Vermuthung des Königs

über ihre Beweggründe 731. 758. — Er schlägt ihnen Erwerbungen in Polen nach der ungarischen Seite vor, unter Vorbehalt von Krakau 725. 795, — oder an der schlesischen Grenze bis Teschen 727. 795, — oder Erwerbungen auf der Seite von Triest 727. 728; vergl. 192, — verwirft ihren Vorschlag, ihren polnischen Antheil gegen die Grafschaft Glatz und ein Stück von Schlesien auszutauschen 725—727. 730. 740. 741. — Darauf beantragen sie, dass die Pforte für die Donaufürstenthümer und Bessarabien „einen Theil von Bosnien und Serbien nebst Belgrad" ihnen abtreten soll 728. 729. 731. 741. — Dieser bereits früher von Russland gemachte Vorschlag ist seinerzeit von ihnen zurückgewiesen worden 728. 731. 741. 809. — Der König erklärt sich bereit, die Russen wegen dieser Forderung zu „sondiren" 728. 729, — glaubt, dass der wiener Hof mit seiner Antwort zufrieden ist 746. — Swieten überbringt die von Maria Theresia und Joseph gezeichnete Versicherungsacte 793. 798—800. — Der König erklärt sich bereit, die gleichlautende Versicherung zu geben 793. 798—800, — betrachtet sie, nach Herstellung des Einvernehmens mit den Russen, als überflüssig 798, — sagt ihnen seine Unterstützung bei diesen zu 795. — Die Oesterreicher verzichten auf Bosnien, Serbien und Belgrad 794. 798. 800. 801, — wünschen die Geheimhaltung der Verhandlung über die Theilung, da sie den Widerstand Englands und Frankreichs befürchten 797. 803. — Vergl. unter Russland.

Der König erläutert vor den Oesterreichern die preussische Besetzung von Posen 467. 468. 471. 472. 498. 499. 533, — bezeichnet sie als vorübergehend 468. 472. 498, — als Schutzmaassnahme gegen die Conföderirten 471. 472, — unterrichtet Kaunitz von der Sendung des französischen Gesandten Pons und deren Beweggründen 589. 591. 596. 612. 797; vergl. 670, — verheisst die Mittheilung der Vorschläge, die Frankreich ihm machen wird 596. 670. 797, — ersucht Kaunitz um Rathschläge für Mittheilungen an Pons über die Friedensverhandlungen 629. 631. 635, — erwartet daraufhin ein „Compliment" von Kaunitz 635.

Der preussische Gesandte Rohd bittet, mit Rücksicht auf sein Alter und seine häuslichen Verhältnisse, um seine Abberufung aus Wien 272. — Der König verschiebt sie wegen der kritischen Zeitlage 273. 278. 284. 312. — Rohd verzögert die Abreise auf Wunsch Maria Theresias 533. 590. — Sie sieht ihn ungern gehen 432. — Abschiedsaudienz bei dem Kaiser 589. 590, — bei der Kaiserin-Königin 590. 591. — Rohd in Berlin erwartet 603. 612, — trifft ein 640. 657. — Der König spricht ihn vor der Rückkehr in die ostpreussische Heimath 273. 701, — schätzt ihn hoch 273. 533, — ernennt Edelsheim zu seinem Nachfolger 278. 312, — lässt Kaunitz davon unterrichten 284. 286, — spricht Edelsheim vor dem Abgang nach Wien 401. — Dessen Ankunft in Wien 503. — Antrittsaudienz bei dem Kaiser 563. — bei der Kaiserin-Königin 513. — Empfang bei Kaunitz 503. — Der König hat ihm empfohlen, in Kaunitz seinen Lehrer zu sehen 503. — Edelsheim soll sich bei allen Eröffnungen, die ihm aufgetragen werden, an Kaunitz wenden 629. — Die Ernennung des Legationssecretärs Jacobi zum Residenten in Aussicht genommen 661. — Der König misst den Diensten des Residenten Böhmer keine Bedeutung bei 661.

Der König beauftragt seine Vertreter, die österreichischen Rüstungen zu beobachten 64. 72. 88. 95. 257. 272. 311. 347. 635. 669, — fordert Bericht über den Stand des Getreides und die Magazine 175. 257. 409. 466. 467. 512. 539. 583. 603. 604. 657. 669, — über die Finanzen 251, — über die Aussicht auf Unterstützung der Oesterreicher durch Frankreich 251. 257, — über ihre Schlagfertigkeit 257. 316, — über die Lage 316. 317, — über die Absichten von Kaunitz 266, — über die Aufnahme der russischen Bedingungen in Wien 186. 197. 198. 204. 206. 356, — sendet Kundschafter nach Oesterreich 357. 439. 467, — wünscht Abschriften österreichischer Reglements zu erhalten 77. 106. 107. 138. 139. 178. 262. 448. 503. 548, — desgleichen Nachträge zu der Finanztabelle von 1768: 548. 658; vergl. 503. — Rohd wird angewiesen, ostensiblen Bericht über die Besetzung der polnischen Grenzgebiete durch Oesterreich zu senden 28. — Rohd und Edelsheim sollen mit

Golizyn sich ins Einvernehmen setzen 257. 583. 660—662, — ihn über die österreichischen Rüstungen in Unruhe bringen 539. 562. 563. — Golizyn hält sich verschlossen 661. 662. 694. — Edelsheim soll sich mit Rohan befreunden 786. 787. — Unterredungen Rohds mit Maria Theresia 223. 362. 363. 432. 442. 590. 591; vergl. 371, — mit Joseph 589. 590. 600.

Unterredungen des Königs mit Swieten 115—118. 233—237. 300—305. 370—377. 494—499. 629—631. 683—688. 722—729. 793—798; vergl. 120. 240. 241. 296. 299. 308. 309. 364. 366. 367. 378. 382. 400. 503. 691—693. 711. 712. 719. 730—732. 740. 741. 746. 757. 798—801. — Kaunitz angeblich mit Swieten unzufrieden 719. 768. — Der König wünscht Swietens Verbleiben 719. 768. — „C'est un homme d'un assez bon caractère et qui me convient très bien" 719. — Er erweist ihm Gefälligkeiten 144, — ist bereit, die Bewerbung des Fürsten von Ligne um die Kreisstandschaft im niederrheinisch-westphälischen Kreise zu unterstützen 800. — Theilnahme an Lichtensteins Erkrankung 308.

Oesterreich und Russland: Erbitterung der Oesterreicher gegen Russland 314. 535. 648—650. — Sie misstrauen den russischen Absichten 14. 300. 562, — eifersüchtig auf die preussisch-russische Allianz 413. 648. 649, — suchen Preussen und Russland zu entzweien 1—3. 156. 157. 169. 170. 240; vergl. 173. 181, — erklären die Erhaltung des Gleichgewichts zwischen Oesterreich, Preussen und Russland für nothwendig 442. 444. — Frankreich schürt in Wien gegen Russland 63. 76. 77. 88. 89. 157. 548; vergl. 166. 257. — Beide Höfe darin einverstanden, die Russen in Polen zu beschäftigen 88. 294. 323. 394. 610. — Angebliche Aufforderung Oesterreichs an Russland zur Räumung Polens 105. — Der wiener Hof auf die Erfolge der Russen eifersüchtig 76. 77. 79. 120. 262. 284. 286. 325. 336. 362. 574. 601. 809; vergl. 590. 648. 649, — duldet nicht ihren Uebergang über die Donau 111. 144. 202. 235. 240. 496. — Oesterreichs Eifersucht auf Russland grösser als sein Misstrauen gegen die Türken 121. — Oesterreich der Vermehrung der russischen Macht entgegen 300. 304. 317. 342. 441. 442. 520. 521. 562. 579, — fürchtet die russische Nachbarschaft 120. 122. 202. 203. 389. 390. 408. 579, — erklärt sich gegen die Festsetzung Russlands am Schwarzen Meer 377. 417. 562; vergl. 579, — gegen die Befreiung der Tartaren von der türkischen Oberhoheit 231. 236. 299. 300. 302. 342. 432. 454. 495. 562. 563. 579. 589. 684. 685. 693, — kann die Lostrennung der Moldau und Walachei von der Türkei und die Störung des Gleichgewichts der Levante nicht erlauben 7. 58. 62. 63. 76. 88. 120. 121. 130. 144. 173. 202. 203. 224. 231. 232. 234. 238. 240. 256. 274. 279. 283. 291. 299—302. 306. 316. 325. 332. 342. 355. 363. 371—375. 381. 388—390. 408. 416. 427. 454. 473. 520. 521. 579. 684. 685. — Die Erhaltung des orientalischen Gleichgewichts „phrase favorite" der Oesterreicher 731. — Umfang ihrer Zugeständnisse an Russland: Schiffahrt auf dem Schwarzen Meer, Geldentschädigung, die Kabardieen 120. 579. 581. 590, — und Azow 111. 115. 120. 122. 521. 579. 581. — Kaunitz sucht die Erwerbungen der Russen möglichst zu beschränken 537. 581. 626. 647, — will aus persönlicher Abneigung Russland demüthigen 446. 447. 535, — leugnet Golizyn gegenüber den Vertrag mit der Pforte 733. 752, — desgleichen österreichische Absichten auf Serbien 733. 739. — Unterredungen zwischen Kaunitz und Golizyn 520. 521. 579. 580. 733. — Die Oesterreicher sehen die Lage der Russen als ungünstig an 548. 582. — Alexej Orlow in Wien 245—247. — Maria Theresia schenkt ihm angeblich ihr Porträt 245—247.

Oesterreich und Polen: Besitzergreifung der Grenzgebiete durch Oesterreich 33. 71. 103. 110. 346. — Ursprung und Beweggründe der Besetzung 116. 120. 148. — Der wiener Hof dementirt deren Einverleibung 71. 148; vergl. 103. 110, — erklärt sich bereit, nach Wiederherstellung der Ruhe über die Rechtsfrage mit den Polen zu verhandeln 33. 71. 116. 120. 148. 442. 535. 631, — ebenso über die Wiedereinlösung der Zips 33. 442. 631, — besteht auf der Rückerwerbung der Zips 33. 116. 120. 442. 580. 588. — Maria Theresia will nur diejenigen Gebiete erwerben, auf die sie Anspruch hat 243. 244. 442. — Das Vorgehen der Oesterreicher in Polen eine Aufforderung an die Nachbarn, dem Beispiel zu folgen

16. 31. 46. 52. 110. 120. 121. 145. 173. 192. 346. 488. — Für den Beitritt Oesterreichs zu dem preussisch-russischen Vertrage über die Theilung Polens: siehe oben und unter Russland. — Der Pestcordon wird aufgehoben 167. 274. 275, — bleibt allein in der Zips bestehen 274. 275. 280.

Die Oesterreicher suchen nach einer Handhabe für künftige Einmischung in die polnischen Verhältnisse 581. 599. 600, — suchen sich die Sympathieen der Polen zu erwerben 731. 758, — König Stanislaus zu gewinnen 599. 600, — beantragen die Sendung eines polnischen Gesandten nach Wien 599; vergl. 702. — Oginski wird ernannt 656. — König Stanislaus beabsichtigt Annäherung an Oesterreich 656. 694. — Die Czartoryski suchen österreichischen Schutz nach 678. — Der polnische Hof sucht durch österreichische Vermittlung in den Frieden zwischen Russland und der Pforte eingeschlossen zu werden 752, — hat auf Oesterreich nicht zu rechnen 752.

Das Attentat auf König Stanislaus von den Oesterreichern als „Fabel" betrachtet 565, — von dem Kaiser verurtheilt 570. 640. — Antwort des wiener Hofes an Stanislaus auf dessen Anzeige 599. 600; vergl. 702. — Es steht nicht zu erwarten, dass er gegen Stanislaus etwas unternimmt 120; vergl. 133. 394. — Er fordert den Widerruf des Königsmordes in dem Manifest der litauischen Conföderation 620. 638. 702. — Die Conföderirten wiederholen in ihrem Widerruf die Proclamation des „Interregnums" 638. 702. — Der wiener Hof gegen Stanislaus' Absetzung gleichgültig 638. 640. 702. 704, — erklärt in seiner Antwort, seine neutrale Haltung bewahren zu wollen 638. 702. — Die Russen erblicken darin eine Erklärung zu Gunsten der Conföderirten 702. — Die Conföderirten haben keinen Beistand von Oesterreich gegen Russland zu erwarten 65, — werden heimlich unterstützt 230. 244, — aber nicht mit Geld 281, — ziehen sich auf den österreichischen Cordon zurück 206.

Oesterreich und Frankreich: Abneigung Josephs gegen Frankreich 77. — Kaunitz der Anwalt der Allianz 77. — Oesterreichs Stellung im System des bourbonischen Familienpactes 737. — Die Sendung von Ferraris nach Paris bezweckt lediglich, die Grundrisse der französischen Festungen zu prüfen 459. 460. — Breteuil zum Gesandten in Wien designirt 56. 84. 217. — Seine Abreise verzögert sich 56. 84. — Charakter Breteuils 217. 264. 288. 395. — „Esprit brouillon et hautain" 395. — Kaunitz dringt auf Beglaubigung eines Gesandten 84. 187. 217. — An Stelle von Breteuil wird Rohan bestimmt 176. 180. 241. — Die Ernennung ist interimistisch 176. 180, — geht von Aiguillon aus 622. — Abreise 621. 622. — „Esprit agréable" 622. — „Libertinage" 622. — „Novice dans les affaires" 241. — Er ist angeblich beauftragt, die Ziele der österreichischen Politik festzustellen 176. 180, — Josephs II. Ansichten über die russischen Friedensbedingungen auszuforschen 253, — Frankreich die Theilnahme an den Verhandlungen mit Russland und in Polen zu verschaffen 176. 180, — Oesterreich davon zu überzeugen, dass man Preussen neutral erhalten müsse 557. — Vergl. unter Frankreich.

Verhandlungen Oesterreichs mit dem französischen Hofe über seine etwaige Theilnahme am Kriege gegen Russland 74. 75. 81. 319. 320. 323. 325. 326. 334. 342. 344. 346. 347. 394. 428. 431; vergl. 44. 49. 66. 404. — Das vertragsmässige Hülfscorps der Franzosen soll die österreichischen Niederlande besetzen 74. 75. 84. 98; vergl. 320. 325. — Ludwig XV. antwortet abschlägig 93. 97. 98. 111. 126. 138, — verhält sich ablehnend 319. 320. 325. 326. 328. 344. 405. 428, — wird sich auf die Stellung des ausbedungenen Hülfscorps beschränken 320. 334. 336. 339. 340. 342. 344. 384, — bevorzugt Zahlung der Subsidien 350, — wird Truppen stellen 562. 563. 565. 624. — König Friedrich fürchtet, dass die Oesterreicher Frankreich allmählig in den Krieg hineinziehen 325. — Sie fordern 20000 Mann für sich und 16000 Mann für Polen 394, — bieten türkische Subsidien an 428; vergl. 431. — Unterredungen zwischen Kaunitz und Durand 256. 261. 262. 268, — betreffen vielleicht spanische Subsidien 261. 262. — Anfrage von Kaunitz, ob Oesterreich auf die vertragsmässige Hülfe rechnen darf 782—784. 786—788, — von Aiguillon

bejaht 783. 788, — läuft, nach Ansicht König Friedrichs, darauf hinaus, Frankreich über die Anknüpfung Oesterrreichs mit Preussen und Russland zu täuschen 785—788. 806; vergl. 797. — Frankreich muss es sich gefallen lassen 785. 806. — Die friedliche französische Stimmung sichert den europäischen Frieden 404. 428. — Solange Choiseul am Ruder war, war Oesterreich der französischen Hülfe sicher 202. 203.

Oesterreich und Spanien: Absicht zur Entsendung des Prinzen August Lobkowitz nach Madrid 265. 266. 268. 270, — zum Abschluss eines Subsidienvertrages 265. 266. 268. 274. 328. — Misstrauen Spaniens gegen Oesterreich 276.

Der König hält das Gerücht von Subsidienzahlungen Oesterreichs an Bayern und Sachsen für unbegründet 73. — Verhältniss des wiener Hofes zu Sachsen: „ni bien ni mal" 405. — Widmann geht als Gesandter nach Schweden 174. 175.

Oesterreich und die Pforte: siehe unter Türkei.

Vergl. auch unter Römisches Reich.

PARMA. Kampf der Herzogin gegen den Premierminister du Tillot 312; vergl. 315, — ohne Einfluss auf die europäischen Angelegenheiten 312.

POLEN. Absetzung des Königs Stanislaus von den Conföderirten geplant 4. 5. 133. 134. 303. 330. 394. 476. 483. 498. 517. 518. 543. 577. 578. 582. 586. 608. 609. 632. 702. 761; vergl. 354. — Er findet Rückhalt nur an Russland 168. 520. 656, — schlecht berathen 656, — ganz abhängig von seinen Oheimen, den Czartoryski 24. 197. — „Idée romanesque de se rendre indépendant" 197. — „Inconséquence" 694. 705. 706. — „Patriotisme" 142. — Zarte Gesundheit 518. 638. 640; vergl. 694. — Sein Tod würde Anlass zu neuen Unruhen geben 638. 640. — „Mauvaise humeur" 720. — Hass der Nation gegen ihn 517. 528. 543. — Seine Entführung durch die Conföderirten und Befreiung (in der Nacht vom 3. zum 4. November 1771) 520. 521. 523. 524. 527. 528. 540. 543. 561. 577. 578. 618. 771. — Der Anschlag geht von Pulawski aus 520. 527. 577. 578, — von den Conföderirten in Teschen 554. — Die Russen trifft keine Schuld 561. — Wielhorski leugnet die Theilnahme der Conföderirten 577. — Stanislaus hat noch schlimmeres von ihnen zu erwarten 520, — von seinen Verwundungen wiederhergestellt 694. — Karl Eduard Stuart Throncandidat 460. 518. — Die Conföderirten bieten dem Landgrafen Friedrich II. von Hessen-Cassel die Krone an 4. 5. 330. 517. 518. 608. 609; vergl. unter Hessen-Cassel. — Prinz Anton Sulkowski „anti-royaliste" 27, — fordert Stanislaus' Absetzung 27, — „grand bavard" 27. — Die Skorzewski gehören nicht zu den Conföderirten 42. 43; vergl. 36. — Die Polen wollen einen reichen Fürsten zum König 460. — Schwierigkeit einer Verhandlung mit ihnen 221. 356. — „On est accoutumé en Pologne de jeter de grands cris sur la moindre bagatelle" 42. 734. 807. — „Cette nation vaine et insolente crie de tout" 536. — „Inquiétude naturelle" 716. — „Esprit de vertige" 42. — „Inconstance" 218. 267. 518. 540.

„Labyrinthe des affaires de Pologne" 601. — Berufung eines senatus consilium von Stanislaus geplant 599; vergl. 752, — durch Benoît und Saldern verhindert 599. — Aufbietung des Heerbanns (pospolite ruszenie) in Aussicht genommen 501. 538. 541. — Der warschauer Hof wünscht Einschluss Polens in den türkisch-russischen Frieden 752, — Zulassung eines Gesandten zu den Verhandlungen 752; vergl. 761.

Conföderationskrieg: „Ravages des Confédérés" 18. 28. 584. 585. — „Tout le royaume se trouve dans une entière anarchie" 242. — Polen hat seinen unglücklichen Zustand lediglich den Conföderirten zuzuschreiben 28. 483. 519. — Die Polen an ihrem Unglück selbst schuld 212. — „Animosité" gegen Stanislaus 476. 517. 528. 582. — Kritik der Beschwerden gegen ihn 585. — König Friedrich warnt vor seiner Absetzung 483. — Die Conföderirten planen die Berufung eines Reichstags nach Landskron zur Wahl eines neuen Königs 133. 134, — haben über die Krone nicht zu verfügen 609, — entfremden sich durch das Attentat auf Stanislaus die europäischen Mächte 540. 571. 615, — verdienen keine Unterstützung 615. 750. — Branicki fordert die polnischen Edelleute zum Beitritt zur Conföderation auf

242. — Oginski bildet litauische Generalconföderation 358. — Ausbruch und Beilegung der Unruhen in Litauen 293—295. 303. 310. 313. 358. 400. 407. 410. 489. 498. 518. — Sie sind von Oesterreich und Frankreich angestiftet 294. — Verwüstung Litauens 453. — Die Conföderirten sammeln sich um Landskron 769. — Nach Ausbruch des russisch-österreichischen Krieges steht die Bildung einer Generalconföderation zu erwarten 354. 417. — Vor Zusammentritt des russisch-türkischen Friedenscongresses ist an Berufung eines Pacificationsreichstags nicht zu denken 218. — Der russisch-türkische Friedensschluss wird die Conföderirten friedlicher stimmen 142. — Ihre Mitwirkung dabei ausgeschlossen 761. — Erst nach dem Frieden zwischen Russland und der Pforte ist die Wiederherstellung der Ruhe in Polen zu erwarten 10. 131. 230. 245. 293. 294. 666. — Die Conföderirten „gens insensés" 225. — „Ce sont des misérables" 615. — „Chaque partisan a ses projets particuliers" 585.

Die Pest in Polen erlischt 131, — tritt stellenweise wieder auf 150. 155. 167. 349. 350; vergl. 65. 308.

Polen und Preussen: Correspondenz des Königs mit Stanislaus 476. 553. 705. 706. — Er beglückwünscht Stanislaus zu seiner Errettung aus den Händen der Conföderirten 553, — verurtheilt das Attentat 520. 540. 570. 571. 771, — empfiehlt ihm grössere Sorge für seine Sicherheit 520. 540. 554. 570, — will sich für die Verleihung einer Starostei an Skorzewski bei Stanislaus nicht verwenden 36. 43, — auf Correspondenz mit den Conföderirten sich nicht einlassen 475. 476. 613. 614, — weist die Anträge von Giedroyé zurück 330, — lehnt ab, Oginskis Güter zu schützen 475. 476, — kann gegen die Conföderirten in Teschen nichts unternehmen 554, — will Forderungen seiner Unterthanen nicht mit Gewalt durchsetzen 96. 168, — sich in Streitigkeiten polnischer Privatleute nicht mischen 142, — tritt für Ansprüche der in Preussen eingewanderten Polen ein 263, — nimmt flüchtige Polen auf 266. 613. 614, — wenn sie ruhig bleiben 266. — Das schlesische Incolat einem polnischen Edelmann beanstandet: „An die Polen ist mir eben nicht viel gelegen" 613.

König Friedrich beabsichtigt, den Schutzcordon nach Erlöschen der Pest aufzuheben 10. 150. 167, — will ihn nicht vorrücken lassen 104; vergl. 226, — verkürzt die Quarantäne 229, — hebt den Cordon auf 188. 267. 275. 280. 286. 293—296. 309. 437. — Der Cordon in Oberschlesien „gegen Krakau zu" bleibt bestehen 188, — desgleichen der Cordon von der Neumark bis Culm 267. 280. — Der König richtet sich nach dem Vorbild Oesterreichs 10. 229. 267. 275. 280. 286. 296. 309. 442, — fordert die Naturalverpflegung für seine Truppen von den Polen 10. 28. 29. 68. 185, — plant, von Juni ab sie aus Schlesien zu verpflegen 104, — lässt für seine Provinzen · Getreide in Polen ankaufen 28. 396. 440. 461. 468 474. 489. 491. 511. 513. 733. 738. 807. — Abweisung polnischer Beschwerden über den Cordon und die Lieferungen an die preussischen Truppen 3. 9. 18. 42. 68. 184. 185. 246. 358. 429. 437. 476. 614. 705. 706. 738. 739; vergl. 280. — Der König verbietet Entgegenkommen gegen die Conföderirten 438, — befiehlt, ihre Angriffe auf Posen energisch abzuweisen 513. 604. 605. — Zusammenstösse mit dem Cordon 309. 769, — werden auf seinen Befehl in der Zeitung veröffentlicht 769. — Plan zur Aufhebung Pulawskis 631. 632. — Gerüchte über den Einmarsch preussischer Truppen in Polen 498. 499. 542. 543. 551. 569.

Stanislaus zeigt die bevorstehende Ernennung eines Gesandten in Berlin an 553. — Kwilecki wird ernannt 656. 760. 767, — Anhänger der Conföderirten 678, — soll Klagen über Cordon und Lieferungen überbringen 656. 678. 760. — Instruction 678. — Der König wird um seine Antwort nicht verlegen sein 656. 678. 760. — Kwileckis Parteistellung ist ihm gleichgültig 678. — Antrittsaudienz (27. Februar 1772) 777.

Der König hat kein Interesse an den inneren Verhältnissen in Polen 186. 204, — ist verpflichtet, Stanislaus auf dem Thron zu erhalten 120. 303. 330. 339. 476. 483. 498. 517. 518. 521. 523. 527. 543. 551. 557. 572, — kann für Polen nichts thun 519, — wünscht nicht die völlige Vernichtung Polens 687.

Der König unzufrieden mit Benoît 294, — verspottet dessen Furcht vor der Pest 694, — billigt, dass er der Berufung des senatus consilium sich widersetzt 599. — Benoît soll auf Verstimmung von Stanislaus nicht Rücksicht nehmen 720. — Der König fordert von Tietz Bericht über die Aussichten für die Bildung einer preussischen Partei in Danzig 575. 576, — ist bereit, Geld für Bestechungen zu geben 575, — verschiebt die Ausführung des Plans 614, — verlangt Auskunft über den auswärtigen Handel von Danzig 614. 615.

Benoît erhält Befehl, Wolkonski in seinen Ansichten über die Theilung Polens zu bestärken 3. 4. — Günstige Antwort Wolkonskis 64. 65. — Der König weist Benoît an, dessen Nachfolger Saldern für den Gedanken der Theilung Polens zu gewinnen 29. 80. 81. 99. 131. 150, — eventuell mit Geld 81. 99. 253, — verheisst ein Porcellanservice 253. — Saldern wünscht die Uebereinkunft Preussens mit Russland und Oesterreich 168. 175. 252. 449, — empfiehlt sofortige Besitznahme der Erwerbungen nach Abschluss des Theilungsvertrages 252. 253. — Der König sagt ihm Mittheilung des Abschlusses zu 212. 246; vergl. 349, — benachrichtigt ihn 807; vergl. unter Russland, — erklärt Bestechungen der Polen für überflüssig 434. — Ihr Widerstand ist nicht zu befürchten 8. 51. 252. 536; vergl. 653. — Den Mächten ist gleichgültig, welche Haltung Stanislaus einnimmt 142.

Der König lehnt Salderns Vorschlag ab, den Cordon auszudehnen und Posen nach Räumung durch die russische Garnison zu besetzen 253. 280. 293—295. 309. 310. 318. 433. 434, — mit Rücksicht auf Oesterreich 253. 280. 296, — mit Berufung auf die Aufhebung seines Cordons 293—296. 309. 310. 318, — missbilligt die Besetzung Posens durch Belling 438, — besetzt auf ausdrücklichen Wunsch des Petersburger Hofes Posen 465. 467. 468. 471. 472. 475. 476. 498. 499. 501. 513. 551. 552. 604; vergl. 767. — Die Besetzung erfolgt nur „ad interim" 468. 472. 475. 498. 513. 551. 552. 567. — Die Rücksicht auf die Erleichterung des Getreideankaufs ist maassgebend 468. 474. — Er will, im Hinblick auf die Folgen, den Oesterreichern die Einbeziehung Krakaus in ihren Cordon nicht vorschlagen 293. 294, — nicht vor Abschluss des Vertrags mit den Russen sich in Polen einmischen 501.

Beschwerden der Russen über die unterschiedslose Behandlung der Polen durch Preussen 501, — über das Verhalten eines preussischen Officiers in Polen 678. 706. 760, — über die preussischen Getreideforderungen 28. 150. 186. 187. 491. 571. 733. 734. — Der König sucht ihre Klagen abzustellen 28. 29. 150, — erklärt sie für unberechtigt 491. 571. 733. 734, — sagt Abgrenzung der Bereiche der beiderseitigen Truppen zu 733, — lehnt die Bewilligung von Geschützen ab 383. 474. 475; vergl. 501, — lässt auf Wunsch Salderns die Correspondenz Oginskis nach Paris überwachen 294. 295. 358, — lässt den Primas in Elbing beobachten 431. 433. 490. 491. — Dessen Flucht nach Danzig 720.

Der König räth den Russen, nach Friedensschluss mit der Pforte die Ruhe in Polen mit Waffengewalt herzustellen 280. 281. 536, — dringt auf Niederwerfung der Conföderirten 399. 400. 410. 465. 489, — auf Verstärkung der russischen Truppen in Polen 242. 281. 321. 327. 340. 355. 356. 465. 489. 524, — fordert vor allem Schutz für Warschau und Stanislaus 293. 294.

Briefwechsel König Friedrichs mit Saldern 293. 294. — Verletzendes Benehmen Salderns 501. 571. 613. — Der König droht mit Beschwerde in Petersburg 501, — lässt Saldern versichern, dass er sein Auftreten in Polen billige 453, — warnt ihn vor den Czartoryski 96, — vor den Oesterreichern 599. 638, — beruhigt ihn über diese 752. 761.

Die Polen suchen Russland gegen Preussen einzunehmen 121. 122. 266. 267. 394. — Der König lässt durch Benoît die von den Polen ausgestreuten Gerüchte dementiren 122. — Der von den Conföderirten gefälschte Bericht Salderns 394.

Polen und Russland: Die Conföderirten sind den Russen überall unterlegen 197. 204. 213. 518. 750, — halten niemals Stand 585. — An den bisherigen Misserfolgen der Russen ist nur die allzu geringe Zahl ihrer Truppen schuld 219.

241. 281; vergl. 678. — Saldern erklärt alle Ruhestörer für „Briganten" 242. — Dumouriez bei Landskron geschlagen 204. — Oginski nimmt bei Redczyce 500 Russen gefangen (5. September 1771) 407. 448. 449, — von Suworow bei Stolowice überrascht (22. September 1771) 448. 449. 452. 480. 498. 518, — rettet sich durch die Flucht 448. 452. 453. 518. 539. — Der König hält den Anschlag von Drewitz auf Czenstochow für aussichtslos 358. 383, — räth, die geplante Belagerung zweier Forts bei Krakau und die Offensive bis zum Eintreffen der Verstärkungen zu verschieben 474. 475; vergl. 554. — Erschöpfung der russischen Truppen 539. — Die Conföderirten überrumpeln Krakau (2. Februar 1772) 768. 769. 779. 807. — Die Schuld trifft den russischen Commandanten 769. 779. — Die Wiedereinnahme erfordert gute Artillerie 769. 779, — ist nicht so bald zu erwarten 779. — Nach Einmarsch des neuen russischen Observationscorps werden die Conföderirten nichts mehr unternehmen 434. 449. 453. 474. 475. 536. — Nach dem Attentat stehen für Russland noch grössere Verwicklungen in Polen zu befürchten 520. 524. 530. 540.

Russland plant die Aufstellung von Grenzcorps („Cohorten") zum Schutz der russischen Grenzen gegen Polen 423. 488, — für Anfang April 1772: 642. — Der Einmarsch des Observationscorps steht bevor 407. 677. 678. 687. 688. 692. 693. 731. 734. 750. 767. 791. 809; vergl. 599. 780.

Die Ankunft Salderns ändert nichts an dem Pacificationsplan der Russen 24. — Seine Durchführung erscheint, bei Nachgiebigkeit in der Dissidentenfrage, nicht schwer 120. — Russland plant, zur Wiederherstellung der Ruhe, die Bildung einer neuen Partei 10. — Mniszech als Haupt in Aussicht genommen 10. 42. — König Friedrich lehnt seine Mitwirkung ab 42, — hält den Plan für aussichtslos 10. 175. — Die Schwierigkeiten werden in Petersburg unterschätzt 198. — Solange die Conföderirten von den fremden Mächten unterstützt werden, steht Erfolg nicht zu erwarten 95. 96. 131. 150. 244. 281; vergl. 110. — „Pour les faire revenir à la raison, il n'y a que la force" 218. 219. 221. — Die Wiederherstellung der Ruhe erscheint ohne die Mitwirkung Preussens und Oesterreichs aussichtslos 24. 96. 175. 230. — König Friedrich erklärt sich bereit 27, — beauftragt Benoît, im Einverständniss mit Saldern zu handeln 29. — Russland hält die Oesterreicher für Gegner seines Pacificationsplans 42, — wünscht, über dessen Aufnahme in Wien aufgeklärt zu werden 27. — Nach Ansicht des Königs ist Oesterreich leicht für die Theilnahme zu gewinnen 120. 761. — Die Oesterreicher halten den russischen Plan für maassvoll 27, — wünschen, den Erfolg der Verhandlungen über die Uebernahme der Vermittlung an der Pforte abzuwarten 27. — Kaunitz bietet den Russen seine Vermittlung in Polen an 580. 581. 799. 801, — kann sich der Mitwirkung nicht entziehen 746. 751. 809. 810.

Stanislaus schuldet den Russen seine Erhebung auf den Thron 46. 330. 517. — Sie haben ihm den Thron garantirt 120. 330. 476. 483. 517. 521. 557. — Stanislaus zeigt sich undankbar 46, — erklärt sich für Russland 168, — findet nur an Russland Rückhalt 168. 520. 656, — mit Saldern gespannt 197. — Saldern traut ihm und den Czartoryski nicht 599. — Der Plan Repnins, Stanislaus von den Czartoryski zu trennen, erscheint aussichtslos 24. — Saldern verzichtet auf Anknüpfung mit ihnen 197. — Der preussisch-russische Vertrag wird ihren Umtrieben ein Ende setzen 679. — Saldern entzweit sich mit dem Primas 225. 267.

Wolkonski wünscht die Räumung Polens, um, sobald die Polen die Verfassung brechen, die Theilung Polens in die Wege zu leiten 105. — Ankunft Salderns 99. — Instruction 95. 96. — Er soll nichts übereilen 212, — wird nicht mehr ausrichten als seine Vorgänger 95. 175. 198. 218. 317, — sieht sich in seinen Erwartungen getäuscht 221. 245, — klagt, dass mit den Polen nichts auszurichten sei 218. 220, — entfremdet sich diese durch sein Auftreten 317. 356. 358. 407. 613, — entzweit alle Welt 509. — Seine Abberufung liegt im Interesse Russlands 613. — „Mauvaise humeur" 539. 571. — „Vivacité inouïe" 501. 502. 509. 539. 613. — „Indiscrétion" 541. 550. — Eigennutz von Rönne 186. 187. — Die Russen sind gewohnt, „de changer de système à chaque nouvelle ambassade" 407.

Polen und Frankreich: Frankreich gegen Theilung Polens 153. 276. 360, — wünscht die Räumung Polens durch Russland 666. — Ludwig XV. will die Polen von dem russischen Joch befreien 571. 632. — Aiguillon verurtheilt das Attentat gegen Stanislaus 584. 615; vergl. 570, — über die polnischen Angelegenheiten schlecht unterrichtet 584. 585. 632. — Die Confőderirten werden von Frankreich unterstützt 25. 88. 95. 96. 109. 110. 130. 133. 243. 244. 571. 572. 632. 636, — durch Sendung von Officieren und Truppen 2. 41. 122. 130. 292. 620. 750, — mit Subsidien 109. 130. 316. 322. 323; vergl. 281, — haben nur wenig Nutzen davon 41. 572, — werden nur tiefer ins Unglück gestürzt 41. 133. — Denkschriften Dumouriez' über Polen 571.

Polen und Spanien: Die Conföderirten suchen von Spanien Geldhülfe zu erlangen 386, — unter Fürsprache der Franzosen 386. — Fuentes' Plan, die polnische Nation zum Kampf gegen Russland zu vereinigen 452. 453, — Frankreich zu ihrer offenen Unterstützung zu bestimmen 452. — König Friedrich über diese Umtriebe beunruhigt 453.

Polen und Sachsen: Der sächsische Hof bewahrt die Hoffnung auf Wiedererlangung der polnischen Krone 12. 37. 196. 197. 211. 225. 239. 244. 250. 271. 561. 586. 619; vergl. 321. 518, — hält die Pacificirung Polens unter Stanislaus für ausgeschlossen 110, — glaubt nicht, dass Russland Stanislaus wird halten können 239. — „La couronne de Pologne éblouit toujours l'Électeur" 37. — Die Bestrebungen sind aussichtslos 12. 37. 185. 186. 197. 225. 271. 369. 370. 561. 586. 609. 619. 734, — führen Sachsen zum Bankrott 239. — Der Churfürst hat auf den Beistand fremder Mächte nicht zu rechnen 271, — unterstützt die Conföderirten 12. 37. 96. 110. 201. 244. 264. 281. 424. 428. 466. 734. 791. — Die Polen bitten um Geld 161. 162, — bestärken den sächsischen Hof in seinen Hoffnungen 586. — Die Geldnoth wird diesen zwingen, seine Unterstützung einzustellen 369. — Saldern fordert von dem Churfürsten die Erklärung, dass er sich zu Stanislaus' Lebzeiten in Polen nicht einmischen wird 509. — Prinz Karl Throncandidat 133. 134. 196. — Umtriebe der Polen in Dresden 267.

Polen und Oesterreich: siehe unter Oesterreich; Polen und England: siehe unter England.

PORTUGAL. Attentat auf Pombal 460, — ist die Folge der „animosité" des Adels gegen ihn 460. — Portugal beleidigt die holländische Flagge 668. — Angriff der Mahratten auf die portugiesischen Colonieen in Indien 672, — ist für die europäischen Mächte gleichgültig 672.

PREUSSEN. Reisen des Königs: nach Pommern (Mai 1771) 165—168. 170, — nach Magdeburg (Juni 1771) 175—181, — nach Schlesien (August/September 1771) 270. 280. 282. 297. 310—338. — Besuch in Salzdahlum 177. 182. — Gesundheit des Königs, Gichtanfälle 445—452. 462. 482. 484. 485. 494. 500. 507. 511. 512. 524—526. 540. 554. 561. 589. 617. 660. 665. 680. 683. 684. 698—701. 703. 706—708. 710. 712. 713. 715. 719. 735. 742. 743. 749. 753. 756. 764. 766. 771. 777. 787. 801. — Scherzhafte Erklärung des „illustre origine" der Gicht 541. — Aderlass 588. — Der König ist gealtert 172. 397. 507. 525. 560. 561. 698. 707. 756. 766, — führt zurückgezogenes Leben 423. 765, — giebt ärztliche Rathschläge 264. — Sein Leben: „tissu d'adversités, de chagrins, de misères" 69. — „Stoïcisme" 69. — „Délices de l'amitié" 525. — Seine Erholung bildet die Beschäftigung mit Wissenschaft, Kunst und Literatur 160. — Bewunderung des Alterthums 771. — Schriftstellerische Thätigkeit 86. 93. 742. 755. 764. 765. 788. 800. — „Productions de ma dernière goutte" 764. — Auffassung der Geschichtschreibung: „l'histoire dépend de la vérité" 477. — „Détail de ma petite économie" 749.

Berufung auf historische Beispiele 488. 518. — Nachtheile einer republikanischen Regierung 20. 159. — Jeder neue Minister wird gerühmt 221. — Die Staatsmänner sind nicht Herren der Ereignisse 84. — „L'occasion décide de tout, il faut

l'attendre" 160. — Politische Maxime: „de ne jamais abuser de sa fortune" 292, — „il ne faut jamais faire les choses à demi" 488. — „Il ne faut pas désespérer trop tôt, se préparer à tout et obvier au malheur, s'il arrive" 221. — „Des misères influent souvent dans les grandes choses" 788. — „La guerre n'est qu'un grand jeu de hasard" 98. 99. — Krieg leichter zu entfachen als zu endigen 526. — Geldmangel führt zum Frieden 526. — Zur Beurtheilung kriegerischer Absichten die Finanzen „la meilleure boussole" 251. — Vortheile bei Allianzen müssen beiderseitig sein 690. — „Il est affreux qu'on ne commette aucun régicide, sans y mêler la religion" 771. — „Une grande naissance n'efface point les crimes" 790.

„L'homme est né pour travailler" 362. 406. — „Nous ne trouvons le repos parfait qu'en cessant d'être" 392. — „Il faut réparer les malheurs et les oublier" 268. — Der Mensch: „méchant animal qui veut être contenu" 159. — „Il vaut mieux faire des jaloux que de s'attirer la compassion" 203. — „L'ambition n'a jamais rendu personne heureux" 160. — „Toutes les choses humaines sont un mélange de bons et de mauvais évènements" 343. — „Nécessité de souffrir imposée à tout le genre humain" 588. — Das Schlechte im Leben überwiegt 68. 159. — „C'est le moins bon des mondes possibles" 68. 69. — Menschenverachtung 159. — Metaphysische Betrachtungen über die „causes secondes" 159. 160. — Es ziemt allein die philosophische Auffassung des Lebens 160. 165. — „La joie est le lait des vieillards" 765. — „Le ridicule est pour nos menus plaisirs" 765. — Betrachtung über den Einfluss der kleinen Ursachen 788. 789. — „On aime à trouver à l'abri des reproches ceux qu'on estime" 43.

Prinz Heinrich prophezeit dem König eine für Preussen vortheilhafte Wendung der europäischen Politik 209. 245. 391. — Die Voraussage erfüllt sich 801. — Der König erklärt, ihm die Erwerbung der polnischen Provinzen zu schulden 29. 59. 245. 285. 426. — Der Prinz hat ihn über die günstige Stimmung Russlands aufgeklärt 426, — befürwortet den baldigen Abschluss des Vertrages mit Russland 425, — ist den Oesterreichern und Kaunitz abgeneigt 391. — Der König besucht den Prinzen in Spandau 152. 153, — beschränkt die von Heinrich geplanten Festlichkeiten zur Feier seines Geburtstags 696, — ladet ihn anlässlich des Besuches Gustavs III. nach Potsdam 59. 82. 99, — entsendet ihn zur Begrüssung der Königin-Wittwe Ulrike nach Prenzlau 485. 486. 512, — macht ihm Geschenke 134. 152. 426. 756. 762, — erhöht seine Einkünfte 12. 172. 182. — Austausch von Wetternachrichten 29. 59. 94. 99. 135. 221. 233. 246; vergl. 50. 63. 85. 242. — Der Prinz in finanziellen Nöthen 309, — ändert seinen Haushalt 749. — Prinz Ferdinand erleidet einen Unfall 59. 66. 85. 107. 108, — erkrankt 135. 146. 392, — wiederhergestellt 482. — Genesung der Prinzessin Ferdinand 392. — Geburt des Prinzen Heinrich, Sohn des Prinzen Ferdinand (11. November 1771) 482. 555. — Die Prinzessin Amalie unpässlich 66. 85. 107. 108, — in Potsdam 210. 242. 258. 270. — Tod des Markgrafen Friedrich Wilhelm von Schwedt (5. März 1771) 12. 20. — Er wird von niemand betrauert 20. — Verlobung der Prinzessin Philippine von Schwedt mit Prinz Karl von Schweden geplant 481. 482. 780. — Besuch König Gustavs III. und des Prinzen Friedrich von Schweden, sowie der Königin-Wittwe Ulrike: siehe unter Schweden, — des Fürsten von Waldeck 352. 369, — des Erbprinzen von Braunschweig 352. 369, — des Grafen Hoditz 29. — Fremde in Berlin 146. 177. 210. 242. 297. 619.

Besprechungen des Königs mit Finckenstein 73. 339. 389. 391. 401. 409. 494. 641. 712. 722. 787. 799. — Finckenstein in Potsdam zu Gaste 193, — schreibt an Hertzberg über den Entwurf des Vertrages mit Russland 194. 195, — fragt Cöper vertraulich um Rath 705. 706. — Der König im einzelnen Falle mit den Cabinetsministern unzufrieden 227, — spricht Goltz seine Unzufriedenheit über dessen Verhalten bei den früheren Gesandtschaften aus 493. 500. 696. 697. — Ministerrevue: „sabbat du grand-directoire" 172. — Mangel an tüchtigen Legationssecretären 100. 227. — Bewerbung des Grafen Hohenzollern um eine Domherrnstelle in Breslau 59. — Urtheil des Königs über ihn 59, — über Riedesel 619, — über Michelessi 322.

Dem König werden Absichten auf Schwedisch-Pommern beigemessen 665. 666. — Für die geplanten Erwerbungen in Polen vergl. unter Russland.

Das Jahr 1771 „année calamiteuse" 268. 307. 380. — Ueberschwemmungen 268. — Missernte und Theuerung 28. 50. 63. 98. 195. 307. 352. 354. 382. 400. 429. 461. 489. 640. 696. 733. 756. 762. 807; vergl. 135. 182. — Der König befürchtet Hungersnoth 50. 221. — Infolgedessen Ausfall an Einnahmen 268. 770. — Die Kriegsmagazine sind erschöpft 268. 315. — „Nous sommes encore les mieux pourvus" 756. — Der Ausbruch eines Krieges würde die Pläne für das Retablissement stören 81, — hätte 1771 den Ruin des Staates herbeigeführt 99; vergl. 307.

Der König berechnet die Kosten für einen Feldzug auf 11 Millionen 430, — die Hülfstruppen inbegriffen, auf 13700000 Thaler 431. — Kosten der Mobilmachung 440. — Im Krieg darf man Geld nicht sparen 406. — Verpflegung die Grundlage der Kriegführung 539. — Revuen und Manöver 149. 152. 352. 369. 397. — Die Truppen sind in gutem Zustand 315. — Die schlesischen Festungsbauten 315. — Der Angriff im Carré taugt nicht für die europäischen Truppen 152, — mit Rücksicht auf die Artillerie 152. — Die Vermehrung der Artillerie in den europäischen Heeren grenzt an Missbrauch 152. — Der König wünscht, die Grundrisse der Festungen nach französischem Muster aufnehmen zu lassen 460, — will einem Officier in französischen Diensten nicht den Charakter als Oberstlieutenant geben 222, — verleiht Compagnieen nicht an fremde Officiere 577, — will keine dänischen Officiere in preussischen Dienst nehmen 329, — duldet keinen Missbrauch der Uniform 598, — plant Anwerbung dänischer Rekruten 260, — sächsischer Rekruten 370. 636. 673; vergl. 428, — den Ankauf sächsischer Militärpferde 635; vergl. 695. 734.

Die Verleihung des Schwarzen Adlerordens erfolgt nur an Fürsten, Reichsgrafen und verdiente Unterthanen 791.

Der König verschreibt sich einen Bildhauer für die Leitung des Berliner Ateliers aus Frankreich 782, — lehnt Bilderkäufe ab 282. 696, — desgleichen den Ankauf von Kunstwerken 516. — Theateraufführungen am Hofe 258. 270. 618. 619. — Urtheil des Königs über Elisabeth Schmeling 270. 619. — Er zählt die Musik zum „Britannicus" zu Grauns besten Schöpfungen 618.

RAGUSA. Der König bewilligt der Republik seine Fürsprache bei Russland 346. 383. — Audienz des Grafen Ragnina 383.

ROM. „Les négociations en cour de Rome . . . ne finissent jamais" 618. — Gerücht der bevorstehenden Rückgabe von Avignon an den Papst durch Frankreich 11; vergl. 488.

RÖMISCHES REICH. Oesterreich sucht für den Fall des Krieges mit Russland deutsche Fürsten als Bundesgenossen zu gewinnen 349. 354. 391. 405. 489. 624. 654, — kann auf den Herzog von Württemberg und die geistlichen Fürsten rechnen 391.

RUSSLAND. Russland und Preussen: Panin betrachtet die Allianz mit Preussen als Grundlage des russischen Systems 169. 803. — „C'est à présent le siècle prussien en Russie" 703. — Ueber die Entstehung der Allianz 303. — Sie ist gegen Oesterreich gerichtet 2, — deckt Preussen den Rücken 2. — Der König ist entschlossen, an dem Bündniss festzuhalten 172. 278. 280. 339. 360. 393. 557, — es zu festigen 220, — seine Verpflichtungen genau zu erfüllen 338. 345. 408. 416. 557. 568. 624. 656. 758, — alles zu vermeiden, was ihn mit Russland entzweien kann 156. 261. 361. 473. 572. 759, — was Russland verstimmen kann 156. 341. 559, — hat Rücksichten zu nehmen 304. 362, — macht seine Gefälligkeiten geltend 96. — Ein Bruch steht unter der gegenwärtigen Regierung nicht zu befürchten 156. — Preussen kann bei Verschärfung des Gegensatzes zwischen Russland und Oesterreich nur

gewinnen 7. 245. — Dem König ist die Entfremdung zwischen Russland und Sachsen erwünscht 561. 734. 753. — Der russische Machtzuwachs bedroht auch Preussen 304. 375.

Basis der Allianz ist die Wahl von Stanislaus 291. 292. 303. 307. 379. 415. 416. 517. 648. — Die in den Verträgen übernommenen Verpflichtungen des Königs erstrecken sich nur auf Polen 345. 363. 380. 415. 416, — auf die Erhaltung von Stanislaus 380. 381. 415. 416. 517. 518. 521. 523. 527. 543. 557, — nicht auf die Unterstützung der russischen Eroberungsabsichten 303. 375. 380. — Durch den Angriff der Türken ist der König zur Unterstützung Russlands verpflichtet 303. 345. 379. 380. 416. 648. — Die Absetzung von Stanislaus würde ihn zur Theilnahme am Kriege zwingen 303. 339. 345. 498.

Der König stellt den Russen die Unmöglichkeit vor, Oesterreich von Frankreich zu trennen 166. 169. 170. 174. 184. — Die Russen über den Courierverkehr zwischen Berlin und Wien beunruhigt 2, — argwöhnen geheimes Einvernehmen zwischen Preussen und Oesterreich 1. 2. 7. 8. 23. 39. 40. 272; vergl. 3. 61. 62. — Der König verwahrt sich, mit Berufung auf seine Jahre und seine Interessen, gegen diesen Vorwurf 2. 7. 8. 23. 39. 40. 62, — theilt mit, dass die Verhandlungen lediglich die Friedensvermittlung betreffen 2. 23; vergl. 333.

Der König warnt Russland vor überstürzten Schritten gegen Oesterreich 53. 291. 292. 306; vergl. 93. 183. 343, — vor Sorglosigkeit 62. 66. 79. 80. 89. 90. 320. 327. 565. 581. 582. 592, — vor Krieg mit Oesterreich 53. 332. 348. 354. 355. 366. 381. 390. 416. 417. 500. 545, — räth zur Verhandlung 110. 120. 332. 354. 355. 366. 381. 390, — dringt auf Mässigung für die Friedensbedingungen 63. 74. 80. 291. 292. 295. 306. 332. 345. 408. 411. 424. 549, — empfiehlt den Verzicht auf die Donaufürstenthümer 152. 173. 174. 240. 279. 283. 291. 295. 332. 348. 355. 361. 366. 373. 381. 383. 408. 409. 411. 416. 417. 424. 427. 428. 430. 455. 600. 647; vergl. 363. 364. 433. 441. — Der Verzicht das einzige Mittel, den Krieg zu vermeiden 348. 351. 363. 381. 389. 416. 417. 424. 547. 548. 647. 651. 684; vergl. unter Oesterreich und Türkei. — Der König dringt auf Verstärkung der Truppen in der Walachei 321. 327. 355. 384. 390. 399. 423. 424. 455. 465. 489. 515. 565. 634. — Der König Nachfolger von Saint-Pierre als Friedensapostel 343. — „Il faut donc porter, pour ainsi dire, trois têtes sous le même chapeau" 387. 567; vergl. 152. — Er warnt die Russen vor Kaunitz 537. 581—583. 626.

Mittheilungen an Solms und Panin über die Verhältnisse in der Türkei 19. 44. 80. 102. 134. 137. 139. 140. 162. 183. 184. 204. 229. 279. 327. 339. 399. 441. 465. 489. 514. 542. 595. 611. 661. 664. 736. 773. 774, — über die österreichischen Rüstungen 7. 32. 44. 53. 58. 62. 74. 80. 110. 111. 120. 122. 130. 151. 166. 173. 224. 225. 272. 320. 332. 367. 441. 523. 565. 606. 662. 692. 704, — über die österreichischen Finanzen 340. 348, — über die Ansichten des wiener Hofes 390. 411. 442. 443. 455. 456. 523. 550. 565. 592. 675. 676, — über die österreichischen Absichten in Polen 599. 600. 620, — über Unterredungen des Königs mit Swieten 120. 237. 238. 240. 305. 306. 382. 400. 499. 691. 692. 730. 731. 798, — über die Verhandlungen zwischen Oesterreich und Frankreich 74. 256. 261. 319. 320. 326. 339. 340. 431. 634. 783, — über die Zahlung türkischer Subsidien an Oesterreich 121. 279, — über französische Umtriebe in Wien gegen Russland 89. 157, — in Polen 109. 110. 130. 133. 244. 292. 575. 620, — über sächsische Umtriebe in Polen 110. 244. 424. 466, — über Murrays Haltung in Konstantinopel 180. 183. 184, — über die Sendung Rohans nach Wien 180, — über den Aufenthalt und die Eröffnungen Mettras in Potsdam 272. 278. 279. 283. 339, — über die Sendung eines französischen Gesandten nach Berlin 565. 567. 758. 759; vergl. 559, — über den Besuch König Gustavs III. von Schweden 90. 103. 130, — über die dänische Revolution 786. — Mittheilung des ostensiblen Berichts Rohds über die österreichische Besitzergreifung in Polen 32. 33, — der Denkschrift Giedroyés 333, — des gefälschten Berichts Salderns 394. 399. — Der König befürwortet das Einvernehmen zwischen den beiderseitigen Gesandten in Wien 661. 662. 694, — sucht

die Besorgnisse der Russen wegen franzosenfreundlicher Gesinnung Gustavs III. zu zerstreuen 90. 109. 121. 122. 130. 131. 157. 158. 173. 174; vergl. 107. 214—216. — Fürsprache für die Republik Ragusa 383; vergl. 346, — für die Herzogin von Curland 456. 659, — für Tottleben 348. — Verzicht auf den Ankauf von Getreide in Russland 474. 511. 532. 606; vergl. 382. 411.

Immediat-Correspondenz des Königs mit Katharina II. 308. 384. 418. 419. 655. 656. 808—810. — Eindruck der Schreiben des Königs auf die Kaiserin 285. — Er zieht ein Schreiben hinaus 173. 224. 244. 265. 278. 279. 284. 285. 382, — beglückwünscht die Kaiserin zu den russischen Siegen 308. 418. 419. 424. 575, — vermeidet, auf Politik einzugehen 307, — tadelt die vorzeitige Zustellung eines Schreibens 490. 574, — sendet der Kaiserin ein Porcellanservice 756. — Gleiches Geschenk an den Grossfürsten Paul auf Rath des Prinzen Heinrich 755. 756. 761. — Correspondenz des Prinzen Heinrich mit Katharina II. 40. 86. 195. 246. 285. 384. 500. 776. — Der König begünstigt diesen Briefwechsel 40. 86. 246. 384. 500. 776. 777, — verspricht sich davon Vortheile für die Zukunft 246. 777, — versorgt den Prinzen mit Nachrichtenstoff 41. 86. 93. 755, — sendet ihm ein Gemälde als Geschenk für Gregor Orlow 195. 209. 210. 220. — Panin preussenfreundlich gesinnt 51. 169. 522, — „homme d'expérience et muni de connaissances“ 2, — kennt nicht die Systeme der europäischen Höfe 545. — Panin „la lenteur personnifiée“ 134. — Langsamkeit sein Hauptfehler 103. 115. 134. 145. — „Politique timide“ 193. — Er allein hält Gregor Orlow das Widerspiel 522. — Orlow äussert sich dem Könige günstig 682, — befolgt kein politisches System 522, — hat grossen Einfluss auf die Geschäfte 210. 522. — Die Kaiserin hört ihn in allen Fragen 522. — Sie ist für alle ihm erwiesenen Aufmerksamkeiten sehr empfänglich 220. 322. — Der König beabsichtigt die Verleihung des Schwarzen Adlerordens an Panin und Gregor Orlow 759. — Alexej Orlow Gegner des Friedens 81. — Seine Audienz bei dem König 101. 103. 118. — Abneigung des Königs gegen die Familie Orlow 101. — Er beglückwünscht Rumänzow zu seinen Erfolgen 597, — lässt ihm für Geschenke danken 707. 789, — will den ihm geschenkten Mohren heimsenden 789. 802, — ertheilt Neubusch und Stroganow Audienz 401, — desgleichen Arf 570.

Russland ist den vereinten Kräften der Oesterreicher und Türken nicht gewachsen 89. 384, — auf die Hülfe Preussens gegen Oesterreich angewiesen 245. 291. 486. 488. 508. 540. 642. — Russisches Interesse an der Unterstützung Preussens 245. 291. 508. 532. 538—541. 578. — Der König verheisst den Russen seinen Beistand 173. 174. 224. 256, — gegen Entschädigung 336. 359. 391. 392, — erst nach Abschluss des Vertrages 224. 256. 361. 400, — erklärt, dass er am Kriege theilnehmen muss, sobald Oesterreich die Russen angreift 361. 368. 375. 378. 419. 557. 568, — auf Grund der Allianz 338. 345. 368. 393. 408. 557. 568, — um künftig selbst von Russland unterstützt zu werden 408. 409, — um nicht, wenn Russland siegt, das Opfer einer russisch-österreichischen Verständigung zu werden 361, — um nicht, wenn die Oesterreicher siegen, ihrer „discrétion“ preisgegeben zu sein 361. — Katharina II. zählt auf seinen Beistand 306. 307. — Der König erörtert den Fall einer preussischen Diversion nach Böhmen und Mähren 399. 486. 487. 489, — kann nicht vor Juli oder August 1772 ins Feld rücken 400. 486. — Panin bezeichnet diesen Termin als zu spät 486, — wünscht, den gemeinsamen Feldzug Mai 1772 eröffnet zu sehen 643. — Das Attentat der Conföderirten auf Stanislaus als brauchbarer casus foederis 521. 523. 527. 528. 557. — Iwan Tschernyschew will zur Besprechung des Feldzugsplans nach Berlin kommen 424. 426. — Repnin begehrt den Oberbefehl über das russische Hülfscorps bei der preussischen Armee 657. — Russland wünscht, dem Abschluss des Vertrages preussische Demonstrationen gegen Oesterreich wegen dessen türkenfreundlicher Haltung folgen zu sehen 757. 759. 767.

Verhandlungen über die Theilung Polens: Der König beschliesst, nach dem österreichischen Vorgange Ansprüche auf Theile von Polen geltend zu machen 8. 9. 27. 29. 32. 38—40. 45—47. 53. 346, — fordert Auskunft über den Ertrag der Starosteien Marienburg und Culm 9, — von Pomerellen ohne Danzig 9,

— über die Seelenzahl von Pomerellen, Ermland, der Starosteien Culm und Marienburg 370, — will unter den Ansprüchen eine Auswahl treffen 53, — bevorzugt Pomerellen und Gross-Polen bis zur Netze 39. 45. 47. 53. 117. 191. — In zweiter Linie stehen die Starosteien Culm oder Marienburg und das Bisthum Ermland 39. 45. 47. 191. — Pomerellen ist im Tauschweg zu erlangen 8. — Objecte an der Grenze von Schlesien 8.

Der König will nur im Einverständniss mit Russland handeln 53. 110. — Solms soll die Zustimmung Russlands zu preussischen Erwerbungen gewinnen 32. 38. 46. 121. 145. 180, — als Entschädigung für die Subsidienzahlungen an Russland 40. 258. 404, — zum Lohn für die Unterstützung Russlands 46. — Solms soll sich an Panins Vertraute halten 47, — Gregor Orlow günstig stimmen 523. 592. 682. — Denkschrift über die preussischen Ansprüche zur Mittheilung an Russland 8. 9. 192. 195. — Der König lässt entsprechende Instruction für Solms entwerfen 9, — will vor deren Uebersendung die Antwort der Russen auf die ersten Eröffnungen abwarten 9, — macht von der Antwort sein weiteres Vorgehen abhängig 29. — Solms „l'instrument . . . de l'agrandissement“ 32. — Der König verspricht ihm Belohnung 39. 47. 191. 193. 284. 410. 431. 683. 746. 806, — mit ihm unzufrieden 103. 145. 490. — Katharina II. zeichnet Solms aus 703. — Der König mahnt ihn zur Vorsicht 705.

Stimmung in Petersburg für Erwerbungen Russlands in Polen 38. 52. 109. — Rückblick auf den Aufenthalt des Prinzen Heinrich in Petersburg 44. 725. — Eine entscheidende Antwort der Russen steht so bald nicht zu erwarten 38. 58. — Katharina II. und ihr Conseil geneigt, auf die Eröffnungen des Königs einzugehen 52. 65. — Panin erklärt sich anfänglich gegen die Theilung 38. 51. 52. 119, — mit Hinweis auf die den Polen gegebene Garantie 38. 39. 45. 46. 51; vergl. 8, — und auf die schädlichen Folgen für die Friedensverhandlungen mit der Pforte 51; vergl. 46, — räth, die Verhandlungen zu vertagen 51, — macht den Eintritt in die Verhandlung abhängig von einer Erklärung der Oesterreicher über die Beweggründe der Besetzung der polnischen Grenzstarosteien 52. 102. 103. 108. 109. 119. 130; vergl. unter Oesterreich, — äussert sich dann entgegenkommend 169, — wünscht der Theilung das Ansehen eines „arrangement de convenance“ zu geben 255, — übernimmt die Verantwortung für den Vertrag 255. 256, — erklärt, dass das Verhalten der Polen ihm als „cheval de bataille“ dienen soll 509. 510. — Der König will die Erwerbungen als Geschenk aus Russlands Hand nehmen 39, — räth, die Forderung an Polen in Form alter Ansprüche geltend zu machen 174. 192, — dringt auf den Abschluss des Abkommens mit Russland 121. 130. 140. 145. 284. — Aussicht auf Erfolg 40. 44. 45. 52. 54. 57—59. 65. 99. 169. 173. 180. 233. 244. 245. — Das Abkommen erscheint gesichert 173. 268, — durch die allgemeinen politischen Verhältnisse 245, — durch die feindliche Haltung Oesterreichs gegen Russland 245. 384. 426. 500. 540, — durch die den Russen von dem König geleisteten Dienste 452. 453. 466. — Die Haltung der Oesterreicher wird den Abschluss beschleunigen 261. 285. 707, — ihn für Preussen günstiger gestalten 405. 425. 777.

Verhandlungen über die geheime Convention zwischen Russland und Preussen betreffend die Theilung Polens 38. 39. 45—47. 51—53. 108—110. 119—121. 189—194. 243. 244. 255. 256. 260. 261. 330. 331. 337. 378—381. 409—418. 440. 441. 443. 486—490. 502. 509—511. 521. 522. 530—532. 574. 592. 603. 625. 639—655. 662. 664. 665. 681. 682. 702—704. 713—717. 745. 803—806. — Briefwechsel des Königs mit Prinz Heinrich über die Convention 29. 40. 152. 195. 245. 258. 359. 405. 425. 426. 439. 486. 500. 512. 524. 540. 761. 777, — mit Finckenstein 8. 9. 40. 45. 149. 153. 193. 401. 441. 502. 508. 511. 516. 517. 529. 530. 532. 536—538. 569. 570. 578. 579. 593. 597. 635. 641. 707. 718. 721. 722. 747. 748. 755. 802. — Instructionen an Solms 38. 39. 45—47. 191—193. 256. 260. 261. 410—412. 440. 535—536. 610. 611. 624. 639—644. 715—717. — Die Denkschrift über die preussischen Ansprüche wird an Solms übersandt 38. 45—47, — soll nur im Nothfall übergeben werden 47. — Solms eröffnet formell die Verhand-

lung; seine Darlegung der preussischen Ansprüche 189—191. — Panin erhebt Einspruch gegen die Forderung von Danzig 190, — gegen Pomerellen 190, — empfiehlt als Aequivalent für Pomerellen und den Netzedistrict die Erwerbung von Ermland, der Starosteien Culm und Marienburg, Thorn inbegriffen 190, — beantragt die Aufsetzung eines Entwurfs 191, — billigt die Aufnahme eines auf den etwaigen Widerspruch Oesterreichs bezüglichen Artikels 191; vergl. 193. 194.

Preussisches „Projet d'une convention secrète" 193. 194. — Der König verzichtet auf Danzig 191. 194; vergl. 117. 255, — fordert auf Solms' Vorschlag Pomerellen, den Netzedistrict und, als Ersatz für Danzig und sonstige Ansprüche, die Starosteien Culm und Marienburg 191. 194. 255; vergl. 190, — fordert als Ersatz für Pomerellen und Danzig: das Bisthum Ermland, die Starosteien Culm und Marienburg und Elbing 191, — behält sich den Verzicht auf die Starosteien Culm und Marienburg vor 194. 195, — überlässt den Russen die Bestimmung ihrer Erwerbungen 191, — erklärt sich bereit, deren Garantie zu übernehmen 121. 124. 192—194. 307. 381. 399. 400. 415. 417, — fordert seinerseits die Garantie der Russen 145. 194. 415. 417. 522, — erwartet sofortigen Abschluss 193. 195. — „Il convient de prendre des morceaux qui en vaillent la peine" 229; vergl. 16. — Panin stimmt dem Entwurf vorläufig zu 243—245. 255, — verheisst die Zustellung des russischen Contre-Projet 243. 330. 331. — Auf Panins Wunsch wird die allgemeine Erläuterung im Eingang des Vertrages erweitert 255. 256. 330. 337, — und auf die Erwerbung von Thorn Verzicht geleistet 255. 256. 331. — Der König fordert für Thorn die Zusicherung von Elbing 256. 331. 412, — die Entschädigung von Stanislaus für den Ausfall seiner Einkünfte 256, — lehnt hingegen die von Panin verlangte Aufnahme eines Artikels, der die Freiheit des russischen Handels in Polen gewährleisten soll, als überflüssig ab 255. 256. 260. 261. 331, — desgleichen die Garantirung der in dem Pacificationsplan enthaltenen russischen Friedensbedingungen 306. 307. 310. 380. 381. 408. 419; vergl. 331. 400, — mit Rücksicht auf die Interessen Preussens 307. — Verzögerung der Verhandlungen infolge der Erkrankung des Grossfürsten Paul 261. 265. 268. 326.

Das russische Contre-Projet 337, — enthält die Festsetzung der russischen Erwerbungen 337. — Sie umfassen Livland 52. 117. 191. 194. 630. 631. 796. — Dem Contre-Projet ist ein „article séparé et plus secret" hinzugefügt, in welchem wegen der feindlichen Haltung Oesterreichs die gegenseitige Unterstützung, erforderlichen Falls mit allen Kräften, ausbedungen wird 291. 331. 337. 413. 414; vergl. 354. 374. 379. — Der „article séparé" ist günstiger für Russland als für Preussen 337. 359. 411. 415. 641. — Der König besteht auf Gegenseitigkeit der Vortheile 411. 415. 641. 654, — fordert Frist für die Beantwortung 327. 338. 349. 356. 382. 400, — erklärt, dass der Abschluss bis zum Frühjahr 1772 Zeit hat 326. 331. 336. 338. 356. 522. 578.

Das preussische Contre-Projet (September 1772) 412, — von einer Denkschrift („Mémoire pour servir de réponse au contre-projet de la cour de Russie") begleitet 414—418. — Preussische Redaction des „article séparé" 413. 414. — Als Entschädigung für seine Waffenhülfe fordert der König Danzig 359. 391. 399. 404. 405. 410. 412. 418. 425. 431. 488. 489. 502. 510. 511. 516. 523. 524. 531. 532. 536. 574, — zur Abrundung seines Gebietes 488. 652, — zur Abschneidung polnischer Umtriebe 410. 510. 652, — ist bereit, auch den Russen einen grösseren Antheil zu verschaffen 400. 418, — wünscht, sich die Entschädigung im Voraus auszubedingen 426. 431. 511, — ermächtigt Solms zur sofortigen Zeichnung 410. 412, — dringt auf sofortigen Abschluss 405. 425. 431, — bezieht sich in dem Begleitschreiben an Katharina II. auf den Abschluss 418. 490, — erbietet sich, auf den Rath des Prinzen Heinrich, zu Abmachungen im Interesse des russischen Handels in Danzig 439—441. 489. 490. 510. — Aufnahme der preussischen Antwort im russischen Conseil 502. — Nur die Forderung der Erwerbung Danzigs und der sofortigen Besitznahme der Erwerbungen findet Widerspruch 487. 502. 509. 524. 530. 532. 538. — Panin erhebt Einspruch wegen Danzig 486. 487. 502. 508. 510.

522. 530. 574. 591—593. 643. 651. 662. 664. 665. 681. 682; vergl. 190, — mit Rücksicht auf den russischen Handel 651. 665; vergl. 439. 487, — auf die Seemächte 591. 651. 662. 665; vergl. 190 und unter England, — auf die den Polen gegebene Garantie 487. 510. 521. 574. 591. 651. 662. — „Délicatesse" der Russen für Danzig 511. 574. — Der König sucht sie umzustimmen: durch das Gleichniss vom Kaufmann 531, — durch den Vorschlag einer freiwilligen Unterwerfung Danzigs 574; vergl. 575, — durch den Vorschlag, ihm nur das Territorialrecht über Danzig einzuräumen 592. 593; vergl. 682, — hofft, dass die Russen nachgeben, da sie seiner bedürfen 508. 512. 517. 523. 524. 530. 532. 538. 541. 567. 578. 579, — überlässt ihnen, sich zu entscheiden 502. 511. 512. 515. 517. 539. 550. — „Je les vois venir" 512. — Die Haltung der Russen verstimmt ihn 488. 502. 510. 662. 665. — Sie sind einseitig auf ihren Vortheil bedacht 510. 530. 641. — Der Abschluss wird verzögert durch ihre Langsamkeit 486. 500. 512. 516. 524. 565, — durch die Abwesenheit Gregor Orlows in Moskau 521. 540. 578. 592, — durch die Bedenken Russlands über die Theilung 530. 610. 611. 643. 653. 704. — Der Erfolg wird dem König „problematisch" 574. 578. 579. — Er plant, den Abschluss zu beschleunigen 567. 569. 570, — sobald der russisch-türkische Friede zu Stande kommt 597. — Die Russen bewahren nicht das Geheimniss der Verhandlungen 349. 542—544. 550. 610.

Der König will seinen Antheil sofort in Besitz nehmen 39. 252, — fordert Russland auf, zur Besitznahme des eigenen Antheils zu schreiten 140. — Panin wünscht, dass die Besitzergreifung der Erwerbungen in Polen erst nach der Pacification erfolgt 224. 252, — schlägt dem König vor, nach Zeichnung der Convention seine Erwerbungen in den preussischen Cordon einzubeziehen, seine Ansprüche aber erst nach Eröffnung der Verhandlungen über die Pacification Polens geltend zu machen 319. 487. — Der König fordert Besitzergreifung unmittelbar nach Zeichnung des Vertrages 412. 425. 443. 487. 535. 536. 542—544. 574. 652. 653, — unter Hinweis auf den Vorgang Oesterreichs 32. 46. 110. 121. 145. 173. 174. 488. 502. 530. 535. 536. 611. 626, — sobald das russische Observationscorps in Polen einrückt 488. 489. 530. 531. 536. 653, — setzt den Besetzungstermin auf Mai 1772 fest 611. 642. 644. 653. 702. — Denkschrift des Königs: „Réflexions sur le moment le plus convenable pour la prise de possession" 535. 536. — Aufschub bis zum Friedensschluss wird zu neuen Unruhen führen 488. 489. 535. 536. 611. — Die sofortige Besitznahme sichert die Erwerbung 426. 652. — Panin beharrt bei dem Wunsche, die Besitznahme aufzuschieben 487. 502. 509. 524. 530. 535. 574. 650, — bis zur Klarstellung der Pläne des wiener Hofes 487. 509. 530. 650. 702. 704, — bis zur Eröffnung der directen Verhandlungen mit der Pforte 487. 509. 530. 535. 574. 650. 702. 704, — bis zur Eröffnung des Feldzugs 1772: 642—644. 650, — bis Juni 1772: 714. 715. 804, — wegen Mangels an Truppen 487. 509. 574, — wegen der Verzögerung der Rüstungen 714. — Der König erklärt sich einverstanden, die Besetzung bis zum Juni 1772 hinauszuschieben 713. 716. 717. 804, — eintretenden Falls noch länger 716. — Die Russen sind bereit, auch ohne Theilnahme Oesterreichs zur Besitznahme zu schreiten 804. — Den Polen soll bei der Besetzung eine Denkschrift über die preussischen und russischen Rechte übergeben und sie auf den Vorgang Oesterreichs verwiesen werden 488.

Panin macht die Theilung Polens von preussischer Unterstützung Russlands gegen Oesterreich abhängig 379. 398, — beruft sich für die Forderung des preussischen Beistandes auf die früheren Verträge 379. 411. 413—415, — will den darin festgesetzten casus foederis auf den Krieg mit Oesterreich anwenden 379. 380. 411. 415. — Der König erklärt diese Anwendung der früheren Verträge nicht für zulässig 411. 412. 415. 416. — Die Russen wollen die Durchführung ihrer Friedensbedingungen nicht als casus foederis bezeichnen 648, — begründen ihre Forderung der preussischen Hülfeleistung mit ihrer Bereitwilligkeit zur Theilung Polens 649. — Der König ist bereit, den casus foederis anzuerkennen, sobald Oesterreich sich weigert, mit Russland in Verhandlungen über die Friedensbedingungen zu treten

381. 417; vergl. 348. 355, — sagt seine Hülfe zu 412. — Sobald die Oesterreicher sich Polen oder den Donaufürstenthümern nähern, werden beide Höfe erklären, dass Preussen für Russland Partei ergreift 413. 644. 645. — Sobald die Oesterreicher die Russen angreifen, verpflichtet sich der König, ein Hülfscorps zu schicken 413. 417. 644. 645. — Das preussische Hülfscorps soll nur in Polen oder Ungarn Verwendung finden 413. 414. 624. 645. 653. 714. 804, — aber nicht in der Moldau und Walachei 390. 624. 643. 654. 703. 704. 714. 804. — Der König legt im Vertrage die Höhe der gegenseitigen Hülfeleistung fest 412—418. 487. 641. 642. 645. 646. 649. 650. 654. 655, — bedingt sich die Rückberufung seines Hülfscorps aus, sobald die Oesterreicher die preussischen Staaten angreifen 414. 417. 418. 487. 641—643. 645. 649. 650. 654. 714—717. 804, — macht seine Hülfeleistung abhängig von dem Abschluss des Vertrages 501. 502. 515. 550. 565, — von der vorhergehenden Besitznahme der Entschädigungsgebiete 489. 510. — „Point de possession, point de troupes“ 510. — Auf seinen Vorschlag wird eine besondere Convention über die Verpflegung der Hülfstruppen geschlossen 409. 412. 414. 502. 603. 625. 639. 805.

Russland beschliesst die Aufstellung einer dritten Armee in Polen für Januar 1772: 398—400. 405. 407. 410. 423. 440. 465. — Ihr Aufbruch nach Polen auf den 1. December (a. St.) festgesetzt 642. — Der König räth, sie als Observationscorps zwischen Sandomir und Krakau aufzustellen 399. 400. 405. 410. 417. 488. 489. 624. 649. 653—655. 715. 745; vergl. 440, — um eine Diversion nach Ungarn zu erleichtern und die Oesterreicher im Schach zu halten 399. 405. 410. 414. 417. 440. 488. 489. 624. 646. 653—655. 693. 717. 745. 804. 805, — bedingt sich im Vertrage die Aufstellung der dritten Armee in Polen und ihre Postirung aus 412—414. 417. 645. 646. 649. 653—655. 715. 717. 745. 804. — Panin wünscht, die Truppen zur Niederwerfung der Conföderirten zu verwenden 486. 509, — ihre weitere Verwendung von den Maassnahmen der Oesterreicher abhängig zu machen 643. 649. 650. 715. 745. 804. 805. — Der König damit einverstanden 717. 745.

Katharina II. beabsichtigt, über die Erwerbungen und die gegenseitige Hülfeleistung in einer sofort zu schliessenden, geheimen Convention sich in allgemeiner Form zu einigen, dagegen die Bestimmungen über Besitznahme der Erwerbungen und Art der Hülfeleistung einer zweiten militärischen Convention vorzubehalten 510. 522. — Die neuen Entwürfe entsprechen inhaltlich im Wesentlichen den alten 522. — Solms empfiehlt, im Interesse eines baldigen Abschlusses, deren Annahme 522. — Der König äussert sich ablehnend 522, — macht den Abschluss von der Erfüllung seiner Bedingungen abhängig 550. — Die Russen empfehlen dem König, als Entschädigung für seinen Beistand im Fall eines Krieges mit Oesterreich, Gebietserweiterung auf österreichische Kosten 487. 510. 521. 522. 530. 646. 651; vergl. 380, — wollen ihm dazu behülflich sein 487. 510. 522. 530. 646. 651, — die neuen Erwerbungen ihm garantiren 522. 530. — Einwendungen des Königs: „C'est partager la peau de l'ours, avant de l'avoir prise“ 511.

Das russische „Nouveau projet“ (December 1771) 603. 641. 643. — Ein neuer auf die Besitzergreifung bezüglicher Artikel II ist eingefügt 641. 642. 644. — Begleitende russische Denkschrift: „Réponse au mémoire de la cour de Berlin“ 646—651. — Katharina II. erklärt in ihrem Begleitschreiben, sie betrachte den Vertrag als gezeichnet 655. — Der König fordert Frist für die Beantwortung 603. 605. 620. 634. 635. 655, — erklärt, keine Verpflichtungen eingehen zu können, die das preussische Interesse schädigen 624.

Das neue preussische „Contre-projet“ (4. Januar 1772) 641—646. — Artikel II wird neu gefasst 642. 644. 653. — Die preussische „Réponse au dernier mémoire de la cour de Russie“ 651—655. — Der König verzichtet auf Danzig 611. 641. 643. 652. 682. 703. 714. 717, — behält sich die spätere Erwerbung vor 682; vergl. 425. 522, — verlangt in einer Klausel die Erhebung Danzigs zur freien Stadt 643. 652; vergl. 508, — lässt auf Wunsch Russlands diese Klausel fallen 714—716. 803, — fordert die namentliche Aufführung von Elbing unter seinen

Erwerbungen 606. 643. 644. 714, — die Einbeziehung des ganzen Netzestroms in das preussische Gebiet 641. 643. 644. 714—717. 803. 804, — eine Aenderung der Grenzregulirung 643. 644, — die Einstellung der Subsidienzahlungen, sobald das preussische Hülfscorps zu den Russen stösst 641. 643. 645. 655. 714, — bezeichnet die Bestimmungen über die Besitzergreifung in Polen und über die Verwendung des preussischen Hülfscorps als conditiones sine quibus non 639. 643. 691. 714, — befiehlt Solms, erst nach deren Bewilligung zu zeichnen 644. 655. 676. 705. — „Ou il faut que la chose réussisse à présent, ou il n'en sera rien" 640. 665. — Der König erwartet die Zeichnung des Vertrages 682. 691. 703. 707.

Die Meinungsverschiedenheiten über die Abberufung des preussischen Hülfscorps und die Verwendung des russischen Observationscorps verzögern den Abschluss 714—718. 757. 777. — Der Antrag der Oesterreicher auf Theilnahme an der Theilung Polens ermöglicht preussische Zugeständnisse 718; vergl. unter Oesterreich. — Der König setzt seine Forderungen herab 716—718. 745, — ist zum Verzicht auf das russische Hülfscorps bereit 717; vergl. 804, — in der Erwartung, dass die ausbedungene Hülfeleistung Preussens nicht mehr in Kraft treten wird 718, — drängt nunmehr auf Abschluss 712. 713. 715. 716. 718. 721. 740. 745. 751. 755. 758, — betrachtet das Zustandekommen als gesichert 718. 745. 747. 748, — erwartet die Unterzeichnung Ende Februar 1772: 722. 725. 740. 755. 759. 761. 767. 777. 799. — Unterzeichnung (am 6./17. Februar 1772) 802. 805. 807—809. — Mit Rücksicht auf die Mittheilung des Vertrags an Oesterreich wird er auf den 4./15. Januar 1772 zurückdatirt 805. — Er entspricht im ganzen dem preussischen Contre-Projet 802. — Ratification 806. — Genugthuung des Königs über den Abschluss 802. 805. 806. — Die Erwerbungen sind mit dem Risiko eines Krieges nicht zu theuer erkauft 725, — erfolgen ohne Schwertstreich 405. 439. 722.

Vorschlag des Königs, Polen mit den Donaufürstenthümern zu entschädigen 39. 58. 203. 224, — von Oesterreich verworfen 235. 388, — von Panin aufgenommen 235. 379. 381. 384. — Die Pacificirung Polens und die Abtretung der Donaufürstenthümer sollen gleichzeitig erfolgen 224. — Der König modificirt seinen Vorschlag 388. 390, — schlägt vor, Chozim an Polen zu geben 381, — erklärt, dass die Polen keinen Anspruch auf Entschädigung haben 381. — Die Ansprüche werden auf dem Pacificationsreichstag geregelt werden 346; vergl. 218. — Russland will die Donaufürstenthümer unter polnische Oberhoheit stellen 63. 116.

Die Russen fürchten den Widerstand der Oesterreicher gegen die Theilung Polens 51. 447. — Der König hält deren Zustimmung nicht für erforderlich 175. 176. 184. 581. 626, — glaubt nicht, dass Russland und Preussen ihren Angriff wegen der Theilung Polens zu erwarten haben 149. 174. 192. 193. 195. 224. 245. 283. 581. 600. — Sobald Russland und Preussen einig sind, werden sie ihren Widerspruch aufgeben 121. 149. 153. 175. 192. 193. 195. 229. 536. 574. 575. 581. 653. 732. 739, — und gleichfalls ihren Antheil nehmen 149. 209. 229. 443—445. 536. 575. 600. 653. 767. — Eventuell ist ihnen gegenüber drohender Ton anzuschlagen 174. 581. — Panin bittet den König, von dem wiener Hofe Aufklärung über seine Beweggründe für die Besetzung der polnischen Grenzstarosteien zu fordern 52—55. 58; vergl. unter Oesterreich, — will Kaunitz selbst interpelliren 184. — Der Konig billigt diese Absicht nicht 184. 535. 581. 626, — verspricht sich keinen Erfolg 626, — wünscht, dass der Versuch einer Verständigung mit Oesterreich bis zur Pacificirung Polens aufgeschoben wird 130. 184, — bis zur Antwort des wiener Hofes über die Herstellung des Friedens mit der Pforte 191. 192.

Der Beitritt Oesterreichs zu dem Vertrage zwischen Russland und Preussen in Aussicht genommen 95. 154. 229. — Es kommt darauf an, dass die Kaiserhöfe sich verständigen können 168. — Nach Ansicht des Königs ist auf die Theilnahme Oesterreichs nicht zu rechnen 244. — Er will versuchen, Kaunitz umzustimmen 192. — In dem Vertrage wird die Mittheilung von der Besetzung der polnischen Gebietstheile und die Aufforderung zum Beitritt an den wiener Hof in Aussicht genommen 194; vergl. 456. 488. 536. 574. — Den Zeitpunkt der Mittheilung wünscht Panin

einer späteren Vereinbarung vorzubehalten 642. 644. — Der König fordert, dass sie sofort nach der Besitzergreifung erfolgt 644. 652. 653, — im Mai 1772: 611. 644.

Panin beabsichtigt, eine Verständigung Russlands und Preussens mit Oesterreich über die Theilung Polens herbeizuführen 189. 337. 530. 580. 625, — um dem Ausbruch des Krieges mit Oesterreich vorzubeugen 530. 803, — macht Lobkowitz dahingehende Eröffnungen 189, — widersetzt sich nicht österreichischen Erwerbungen in Polen 111, — ist bereit, dem wiener Hof ferner einen Theil der Walachei zu überlassen 244. — Kaunitz fordert, dass Oesterreich und Preussen Erwerbungen von derselben Grösse, wie Russland, machen 442. — Maria Theresia erklärt, dass sie nicht zurückstehen wolle, sobald Russland und Preussen Ansprüche an Polen erheben 442. — Panin billigt den Grundsatz des gleichen Umfangs der Erwerbungen 530. 625. — Kaunitz fordert von Russland den Verzicht auf die Theilung Polens 579—581. 588. 629. — Geringe Aussicht auf Erfolg 629. — Er behält für Oesterreich die Rückerwerbung der Zips vor 580. 588. — Panin empfiehlt daraufhin dem wiener Hofe, sich mit Russland und Preussen über Polen zu verständigen 580. 625. 723. 803. — Weisungen an Golizyn 625. 628; vergl. 703. 705. 711. 803. — Oesterreich geht auf die Vorschläge Panins ein 723. — Der König hat, nach dieser Erklärung, gegen die sofortige Verständigung Russlands mit dem wiener Hofe über die Besitzergreifung der Erwerbungen in Polen nichts einzuwenden 713.

Der König „sondirt" den Petersburger Hof über den Antrag der Oesterreicher, ihren Antheil in Polen gegen Bosnien, Serbien und Belgrad einzutauschen 731. 741; vergl. 794. 795, — glaubt, dass Russland zustimmen wird 748. 759, — räth, ihnen den Antheil in Polen anzuweisen 731. 758. 760. 799, — um zu verhindern, dass sie in Polen „Credit" gewinnen 758, — unterrichtet Russland von dem Verzicht des wiener Hofes auf den Austausch 798. 799. 806. — Vergl. unter Oesterreich.

Kaunitz beauftragt Lobkowitz, mit Panin die Versicherung über die Gleichheit der Erwerbungen in Polen auszutauschen 795. 796. 798. 801, — enthält den Auftrag an Lobkowitz dem König vor 803. 806, — verheisst den Beitritt Oesterreichs zu dem preussisch-russischen Vertrage 803. — Die Verhandlungen sollen in Petersburg zwischen den Vertretern der drei Mächte geführt werden 796. 798. — Die Regelung des österreichischen Antheils wird in Petersburg stattfinden 798. — Rückblick des Königs auf die Haltung Oesterreichs 799. 809.

Der König glaubt, an der Aufrichtigkeit des wiener Hofes gegen ihn nicht zweifeln zu sollen 783. 785. 806. 809; vergl. 787. — Auch die Russen glauben an dessen Aufrichtigkeit 803. — Katharina II. plant die Erweiterung der Allianz mit Preussen durch Beitritt Oesterreichs zu einem Dreibund 803. 809. — Der König erklärt sich damit einverstanden 806. — Der Dreibund würde dauernd den europäischen Frieden sichern 801. 806.

Russland und Oesterreich: Die Russen gegen Oesterreich voreingenommen 15. 16, — auf dessen steigenden Einfluss an der Pforte eifersüchtig 497, — misstrauen den Absichten des wiener Hofes und Kaunitzens 119. 702. 703. 707, — wollen das Einvernehmen zwischen Oesterreich und Preussen stören 14, — sehen in der Niederwerfung der Türken ein Interesse Oesterreichs 103, — desgleichen in der Abtretung der Donaufürstenthümer 88. 89, — glauben, dass der wiener Hof Anlass hat, Russland zu schonen 89, — wollen Oesterreich gewinnen 14. 169. 354, — durch das Angebot der Donaufürstenthümer 772; vergl. 728. 731. 741. 809, — durch anderweite Entschädigung 354, — haben sich die österreichische Gegnerschaft selbst zuzuschreiben 90. 102. 325. — Das einzige Mittel, Oesterreich 1770 vom Kriege abzuhalten, war die Uebertragung der Vermittlung zwischen Russland und der Pforte 202. 203. — Rückkehr von Lobkowitz nach Petersburg 15. 23. 32. 90. 123. 133. — Panin interpellirt ihn wegen der österreichischen Rüstungen 189; vergl. 235. 238. — Vergl. unter Oesterreich und Türkei.

Russland und Frankreich: Frankreich sucht Preussen und Russland zu entzweien 1. 8, — beabsichtigt, Russland seine Allianz anzutragen 283. 285. 367, — wünscht Bruch zwischen Russland und Oesterreich 403. — Russland duldet nicht

Frankreichs Zulassung zur Friedensvermittlung 689. — Urtheil des Königs über Sabatier: „garçon très adroit et très délié" 610.

Russland und Spanien haben keinerlei Streitigkeiten mit einander 459. — Falsches Gerücht der Vernichtung russischer Schiffe durch die Spanier 459; vergl. 451.

Innere Zustände: Erkrankung und Genesung des Grossfürsten Paul 261. 262. 265. 268. 271. 283. 285. 291. 318. 326. 331. 353. 384. — Theilnahme des Königs 261. 265. 272. 278. 279. 283. 292. 308. 318. 331. — Volksunruhen 326. — Katharina II. wird beschuldigt, dass sie den Grossfürsten habe beseitigen wollen 326. — Der König befürchtet von dem Tod Pauls Ungelegenheiten für die Kaiserin 261. 262. 268. 331, — einen Systemwechsel 268, — wünscht seine baldige Heirath, um die Thronfolge zu sichern 326. — Geschichte der Grossfürstin Charlotte, Gemahlin des Grossfürsten Alexej Petrowitsch 387.

„Vues d'agrandissement" 14. 300. 304. 345. — Die russischen Erfolge bedrohen das europäische Gleichgewicht 104. 300.

„Manque d'hommes et d'argent" 384. 408. 435. 514. 539. 541. — Geldnoth 466. 497. 541. 550. 551. 686; vergl. 377. 618. 620. — Herstellung von Kupfergeld 630. — Anleihen in Holland 28. 403. 468; vergl. 421. — Geringer Credit im Ausland 548. 660, — kann nur durch pünktliche Zinszahlung gehoben werden 468. — Die Kaiserin kauft die Braamcamp'sche Galerie an 551.

Langsamkeit des russischen Ministeriums 38. 102. 103. 115. 145. 245. 373. 462. 463. 486. 516. 565. 573. — Langsamer Geschäftsgang 245. — „Indolence ordinaire" 317. — Man muss mit Russland verhandeln, „en lui répétant souvent les mêmes arguments" 363. 373. 495. 524. 529. 530.

Brandstiftungen in Petersburg 203. 204. 210. — Pest in Moskau 465. 474. 481. 482. 496. 497. 538. 569. 570. 593. 596. 597. 614. 642. 662. 694. 714, — lenkt die Aufmerksamkeit der Regierung von der Politik ab 465, — stört die russischen Rüstungen 596. 597. 714, — beunruhigt den König 593. 614. 662. — Ermordung des Erzbischofs Ambrosius 474. — Gregor Orlow in Moskau 521. 540. 578.

Russland und Dänemark: siehe unter Dänemark; Russland und England: siehe unter England; Russland und Polen: siehe unter Polen; Russland und Sachsen: siehe unter Chur-Sachsen; Russland und Schweden: siehe unter Schweden; Russland und Türkei: siehe unter Türkei und Tartarei.

CHUR-SACHSEN. Churfürst Friedrich August lässt seine Minister „schalten und walten" 211. — „Vanité" 225. 561; vergl. unter Polen. — Die Churfürstin-Wittwe Maria Antonia sucht ihm die polnische Krone zu verschaffen 196. 197, — leidend 161, — unternimmt Badereise nach Aachen und Spaa 171. 178. 298. 342. 526, — besucht das Statthalterpaar in Holland 298. 335. 342. 343. 352. 369. 396. 444. 526, — plant für 1772 den Besuch vom Haag 397, — kehrt nach Dresden zurück 370. 484, — plant Reise nach Bayern 770. 771; vergl. 370, — nach Italien 771. — Theilnahme des Königs an ihrer Gesundheit 171. 178. 342. 343. 484. 526. 770. 771. — Sein Urtheil über ihre Persönlichkeit: „en Allemagne elle n'a pas sa pareille" 298. 335. 352. 369. 397. 527. — Der Churfürst beruft den Prinzen Xaver zurück 547. — Dessen Fähigkeiten werden überschätzt 547; vergl. 335. — Prinz Karl als polnischer Throncandidat 133. 134. 196.

Innere Zerrüttung des Landes, schlechte Wirthschaft 179. 201. 211. 225. 250. 321. 396. 619. 694. 695. 734. 753. — Unter den Ministern ist keiner, „der bei einer guten p. Kammer meritirte, Kriegs- und Domänenrath zu sein" 211. — „On ne s'amuse . . . qu'avec des bagatelles et pauvretés" 1. 790. — Man darf alles von der sächsischen Regierung erwarten 225. — Schuldenlast 321. — Steigende Geldnoth 12. 148. 225. 369. 370. 396. 576. 586. 770; vergl. 357. — Finanzpläne 576. 607. — Die Leipziger Messe fällt schlecht aus 148. — Die Heeresvermehrung hat das Land nur in Schulden gestürzt 298. 299. 321. — Entlassungen im Heere 282. 298. 321. 405. 619. — Der Churfürst will das Heer auf dem derzeitigen Fuss erhalten 148. 201. 211. 250. 271. 282. 576. 607. 694. 695, — bis zur Pacificirung

Polens 250, — um die Neutralität Sachsens im Kriege zwischen Oesterreich und Preussen zu sichern 695. — Die Geldnoth wird ihn zu noch umfassenderen Entlassungen zwingen 148. 370. 607. 619. — Sie sind unvermeidlich 186. 201. 370. 405. 547. 576. 586. 587. 607. 619. 635. 636. — Das Heer bringt dem Lande keinen Nutzen 148. 201. 619, — erhöht nur die Schuldenlast 201. 211. — Desertion und Pferdesterben 263. — Sachsen kann nur 25000 Mann aufstellen 64, — behält nicht mehr als 16000, bez. 12000 Mann 321. 405. — Diese reichen aus 547.

Für die Getreidenoth sind keine Maassnahmen getroffen 179. 529. 706. 770. — Hungersnoth 395. 396. 429. 529. 640. 672. 673. 706. 734. 756. 770. 791. — Getreideausfuhrverbot bleibt unbeachtet 201.

Sachsen hat in den europäischen Angelegenheiten keinen Einfluss 127. — Bei einem Krieg zwischen Preussen und Oesterreich ist Sachsen gezwungen, „de servir la nappe aux parties belligérantes“ 405; vergl. 695. — Seine traurigste Zeit unter August II. und August III. 225.

Sachsen und Preussen: Sachsen sucht Preussen für die Wahl des Churfürsten zum König von Polen günstig zu stimmen 586. — Der König billigt, dass Borke Sacken kurz abfertigt 586, — dementirt das Gerücht von Abmachungen zwischen Preussen und Oesterreich über Polen 1, — und von einem bevorstehenden Kriege zwischen Preussen und den Kaiserhöfen 26, — wünscht, sächsische Handwerker nach Preussen zu ziehen 770, — verweigert Durchgangspässe für polnisches Getreide 395. 396. 429. — Der Besuch von Fritsch bei dem König für Juli 1771 geplant 211, — in Folge der politischen Verhältnisse aufgeschoben 239. 263, — für Ende September in Aussicht genommen 282. — Fritsch in Potsdam (September 1771) 429. 438. 439. — Rückkehr Borkes nach Dresden 61. — Der König befiehlt seinen dortigen Vertretern, die Rüstungen der Oesterreicher zu beobachten 26. 61. 77. 94. 127. 148. 171. 225. 271. 299. 673.

Sachsen und Russland: Russland kümmert sich nicht um die sächsischen Angelegenheiten 127, — ist über das zweideutige Verhalten des Churfürsten in Polen verstimmt 200. 201. 263. 264. 561. 734. 753. 791. — Sacken leugnet sächsische Absichten auf Polen 321. — Saldern fordert die Erklärung, dass der Churfürst sich zu Stanislaus' Lebzeiten nicht in Polen einmischen wird 509. — Seine Unterstützung der Polen wird Sachsen mit Russland entzweien 561. 734. 753.

Der König hält die Nachricht eines Subsidienvertrags zwischen Sachsen und Spanien nicht für glaubwürdig 64; vergl. 126. 127. — Spanien hat keinen Vortheil davon 64. — Das Gerücht von Subsidienzahlungen Oesterreichs an Sachsen unbegründet 73. — Verhältniss des wiener Hofes zu Sachsen: „ni bien ni mal“ 405.

Sachsen und Polen: siehe unter Polen.

SACHSEN-GOTHA. Der König beabsichtigt, für den Ausbruch des Krieges mit Oesterreich die Truppen des Herzogs in seinen Dienst zu nehmen 405. 406. 431.

SARDINIEN (SAVOYEN). Marquis Rossignan in Potsdam 210. 242. — Günstiges Urtheil des Königs über ihn 210.

SCHWEDEN. Tod des Königs Adolf Friedrich 21. — „Mariage mal assorti“ Gustavs III. 113. — Streit mit seiner Mutter, der Königin-Wittwe Ulrike 206. 207. 209. 215. 221. 233. 546; vergl. 239. 240, — mit seinen Brüdern 470. — König Friedrich mahnt die Königliche Familie zur Eintracht 113. 207. 209. 470. 546, — entwirft Charakteristik Gustavs III. 107. 123. 146. 164, — des Prinzen Friedrich 107. 146, — giebt Gustav vor diesem den Vorzug 146. — Die Augen Gustavs gleichen denen seiner Mutter 114. — Prinz Friedrich ähnelt dem verstorbenen Prinzen Heinrich 114. — Die Stände „sondiren“ König Friedrich wegen der Verlobung des Prinzen Karl mit der Prinzessin Philippine von Schwedt 481. — Er verheisst seine Zustimmung 482, — betrachtet die Verlobung als abgemacht 780. — Prinz Friedrich plant Verlobung mit einer braunschweigischen Prinzessin 481. —

Ulrike wegen der Zustimmung der Herzogin Charlotte von Braunschweig in Sorge 481. 482.

Schwierige Lage Gustavs III. zu Beginn seiner Regierung 69. 135. 158. 160. 164. — König Friedrich wünscht, dass Gustav sich Mässigung auferlegt 35. 59. 69. 90. 136, — sich mit Wiedererlangung der 1755 verlorenen Vorrechte der Krone begnügt 69. 128, — auf Russland Rücksicht nimmt 69. 107. — Gustav will die Parteien in Schweden versöhnen 214—216. 221. 222. 695. — Der „Compositionsplan“ ist ohne Aussicht auf Erfolg 214. 216; vergl. 250. — Die russische Partei misstraut ihm 695. — Verschärfung der Lage 741. — Vorliebe Gustavs für die Franzosen 109. 174. 578; vergl. 90, — wird übertrieben 121. 173. 174.

Gustav III. mit Prinz Friedrich in Paris 19. 25. 31. 37. 56. 65. 69. 81. 85, — macht günstigen Eindruck auf die Franzosen 85, — fordert die Zahlung der rückständigen Subsidien 31. 37; vergl. 19. 25. — Uebereinkunft ihrer Tilgung in 7 Jahren 67. 90. 109. 125. 156, — vom 1. Januar 1772 ab 157. 158. 171, — vom 1. April 1772 ab 578. — Gustav III. erhält sofort Abschlagszahlung 48. 56. 60. 65. 69. 90. 108. 131. 136. 145. 156, — erklärt, dass er keinen Vertrag mit Frankreich geschlossen habe 109. 125. 127. 130. 158; vergl. 67, — dass er keinerlei Verbindlichkeiten eingegangen sei 127. 131. 136. 215. 216, — beabsichtigt Rückreise über Berlin 13. 20. 30. 48. 56. 59. 65. 81. 84—87. 92—100. 103. — Der Senat giebt die Zustimmung 85—87. 91—93. — Besuch in Potsdam und Berlin (22.—29. April 1771) 107—109. 112—114. 121—124. 128—131. 134—136. 146, — in Rheinsberg 146. — Gustav III. reist incognito 92. 100. — König Friedrich sucht seine Gäste zu unterhalten 114, — spricht mit Gustav III. über die schwedischen Verhältnisse 107. 128. 135. 136. — Gustav äussert sich gemässigt 107. 109, — unterrichtet ihn von seinen Absichten in Schweden 214. — Seine Ankunft in Stockholm verzögert sich 145. 146. 173.

Ulrike von der Theilnahme an der bis zu Gustavs Rückkehr eingesetzten Regentschaft ausgeschlossen 24, — beschliesst, sich vom politischen Leben zurückzuziehen 158. 164. 174. 221. 575. 695. 696; vergl. 70. 113. 160, — dem Reichstag fernzubleiben 158. 160. 221. — Schwierigkeiten ihrer Stellung 113. — Beschränkter Einfluss 482. — Die Stände umgehen ihre Zustimmung zu der Verlobung des Prinzen Karl 481. — Die russische Partei wirft ihr vor, dass sie sich nur mit Franzosenfreunden umgiebt 695. — Ulrike traut zu sehr der französischen Partei 387. 470. — König Friedrich warnt sie vor Fersen 470. — Ulrich Scheffer ist ihr ergeben 742. — Die Frage ihres Witthums 6. 13. 21. 22. 34. 35. 65. 69. 206. 216. 250. 281. 298. 322. 329. 350. 353. 386. 387. 406. 407. 421. 422. 429. 430. 450. 461. 462. 470. 478—481. 491. 506—508. 515. 534. 546. 547. 552. 560. 561. 608. 611. 623. 637. 688. 695. 696. 710. 735. 741—743. 776. 779. 784. — Seit Juni 1771 ist ihr weder Geld noch eine Entschädigung ausbezahlt worden 608. 611; vergl. 695.

Berufung eines ausserordentlichen Reichstags 50. — Die Vorbereitungen erfordern die Gegenwart Gustavs 86. — Die Parteien suchen sich zu verstärken 87. — Die Wahlen fallen für die russische Partei günstig aus 127; vergl. 173. — Gustav plant Verfassungsänderungen 128, — erwartet nicht einen ihm günstigen Reichstag 158. — Eröffnung des Reichstags (25. Juni 1771) 239. 264. — Leyonhufvud zum Reichstagsmarschall gewählt, Anhänger des Hofes 222. 233. — Die Ergebnisse sind voraussichtlich unbedeutend 214. 233. 239. 247. 389. 688. 734. 735. 742. 743. — Die Hüte haben keine Aussicht auf Erfolg 214. — Friedlicher Verlauf steht zu erwarten 247. 273. 742. 743; vergl. 239. — Bestechungen werden über den Ausgang entscheiden 313. 322. — König Friedrich wünscht baldigen Schluss 282. — Streit über die Privilegien der Stände 389. — Streit wegen des Witthums der Königin-Mutter 298. 329. 350. 387. 470. 481. 507. 552. 608. 611. 623. 637. 741. 742. 784. — Veranschlagung der Summe auf 90000 Thaler 386. 422. 429. 461. 534. — Aussicht auf ihre Bewilligung 479. 696. — König Friedrich hält die Summe für hinreichend 422. 461. 462. — Die Nation ist zu arm, um mehr zu

geben 422. 461. 784. — Streit um die Krönung 608. 734. 735; vergl. 479. 534, — um die Fassung der Versicherungsacte 734. 735. 792. 793. — Gustav fordert das Einverständniss aller Stände 792. 793. — Die Krönung wird 1771 nicht mehr stattfinden 516. — Der Reichstag wird sich vorher nicht trennen 506. 742. — Schuld an der Verzögerung Gustav III. beigemessen 608. — Erbitterung der Parteien 450. 695. 743. — „La diète devient un chaos" 735. 741. — Der Schluss verzögert sich 547. 734. 735. — Ulrike erörtert die Möglichkeiten des Ausgangs 741. — Nach Ansicht König Friedrichs wird auf dem nächsten Reichstag die Macht, die am meisten Gelder für Bestechungen ausgiebt, den grössten Anhang gewinnen, und wird vor einer „Revolution" keine Besserung eintreten 742.

Geringschätziges Urtheil des Königs über die Schweden 207. 560. 561. 764. 765. — Sie sind entartet 207. 561. 765, — käuflich 207. 215. 239. 742. 764. 765. — Ohne Bestechungen ist nichts auszurichten 175. — „Esprit de corruption" 765. — „Esprit de parti" 561. — „Les Suédois ne paient qu'en cuivre" 483, — „nation sur laquelle on ne peut faire aucun compte" 207. 209. 387, — bedürfen des starken monarchischen Regiments 765. — „Le gouvernement est presque entièrement républicain" 546. — „C'est une terrible affaire que celle d'une Diète; j'aimerais autant une synagogue de juifs" 322. — „C'est dans la Suède le tocsin des factions, des querelles et des excès" 216. — Sinclair: „homme d'un esprit malicieux" 637.

Schweden und Preussen: Theilnahme König Friedrichs an der Gesundheit seiner Schwester, der Königin-Wittwe Ulrike 6. 13. 34. 50. 71. 87. 92. 185. 201. — Er tröstet sie über den Verlust ihres Gatten, Adolf Friedrich 22. 30. 34. 35. 68—71. 100. 113. 159. 160. 165. 588. 617. 765. 771, — sendet ihr Geschenke 165. 216. 588. 764. 785, — begrüsst ihren Wunsch nach einem Wiedersehen mit Freude 158. 160. 164. 216. 217. 322, — erwartet ihren Besuch 369. 423. 462. 481. 482. 507. 512. 525. 540. 545—547. 552. 554. 555. 560. 561. — Vorbereitungen für den Empfang 483. 485. 486. 507. 515. 525. — Der König geht ihr bis Oranienburg entgegen 486. 525. 540. 554. 560; vergl. 766. — Ankunft (3. December 1771) und Aufenthalt in Berlin 573. 575. 587. 588. 617. 742. 764—766. 770. 771. 785. — Der König speist bei ihr 588. — Ode „A la Reine de Suède" 764. 765. — Er beabsichtigt, sie im März 1772 nach Potsdam einzuladen 765. 766. 800. — Ulrike wohnt einer Akademiesitzung bei 742, — feiert Pöllnitz' „Jubiläum" 785, — besucht Berliner Fabriken 785.

König Friedrich verheisst der Königin Ulrike seinen Beistand in der Witthumsfrage 13. 21. 22. 34. 35. 560. 561. 710. 735. 742. 743. 784, — verwendet sich zu ihren Gunsten bei Russland 22. 35. 69. 611. 695, — legt auf ihre Bitte durch Zöge seine Fürsprache ein 507. 508. 515, — befiehlt Dönhoff, die Angelegenheit ihres Witthums zu fördern 281. 329. 422. 470. 552. 623. 688. 695. 696. 784, — zu interveniren, sobald Ulrike es wünscht 34. 35. 206, — ermächtigt ihn auf ihren Wunsch zur Abgabe einer Erklärung über das Witthum an die Stände 406. 407. 421. 422. 429. 430. 478—480. — Dönhoff überreicht sie Scheffer 491. 506. — König Friedrich erklärt sich zu Bestechungen bereit 329. 353. 623, — unterrichtet Ulrike über den Stand ihres Witthums 696. 776. 779. — In ihrem Auftrag überreicht Schwerin an Finckenstein eine Denkschrift 710. 741. 742; vergl. 779. — Deren Uebersendung an Dönhoff 741—743, — zur Berichtigung seiner Anschauungen 779, — mit dem Befehl, auf Grund der Denkschrift, sobald Scheffer es für richtig hält, Vorstellungen zu erheben 742. 743. — Der König hofft auf Erfolg 322. 450. 491. 506. 776; vergl. 735, — will Ulrike persönlich zur Annahme des Reichstagsbeschlusses über das Witthum bestimmen 546. 547, — unterrichtet sie von der Lage in Schweden 735. 793.

Die schwedischen Parteikämpfe sind König Friedrich gleichgültig 34. 688. — Ihn interessirt nur die Witthumsfrage 34. 688. — Dönhoff soll lediglich diese betreiben 206, — sich in nichts einmischen 206, — allen Verfassungsänderungen zu Gunsten der Krone zustimmen, solange sie auf die Horn'sche Verfassung von 1719 sich beschränken 128. — Instruction 128. — Günstige Meinung Finckensteins über

Dönhoff 128. — Der König spricht ihn vor seiner Abreise 13. 128. — Dönhoffs Ankunft in Stockholm 185. — Dönhoff begleicht den Etikettenstreit zwischen dem Hof und dem diplomatischen Corps 552. — „Timidité" 480. — König Friedrich lässt Ostermann über angebliche russenfeindliche Aeusserungen Josephs II. unterrichten 386, — über die Erklärung Dönhoffs zu Gunsten des Witthums 407, — über die Verweigerung von Zahlungen an Ulrike 608. 695, — lässt ihn auffordern, für das Witthum einzutreten 480. 481. — Zufriedenheit des Königs mit Behnisch 201. — Audienz Friesendorffs 401. 406.

Schweden und Russland: Gustav III. giebt den Besuch von Petersburg auf 109. 215. — Katharina II. fühlt sich vernachlässigt 173, — schlägt freundlichen Ton an 214. 215. — Der König räth, Gregor Orlow, den Ueberbringer ihrer Glückwünsche zu Gustavs Thronbesteigung, gut zu empfangen 322. — Die Russen fürchten den Bruch der Verfassung durch König Gustav 215. 216. 221. 793, — sowie seine Vorliebe für Frankreich 156. 157. 173. 174. 215. 216. 221. — Ostermann befürchtet Verfassungsänderungen 389, — erwartet bereits für November 1771 einen Staatsstreich 793. — Die Schweden werden nichts gegen Russland unternehmen, solange nicht ein allgemeiner Krieg ausbricht 450. — Dann werden Frankreich und Oesterreich sie zu einer Diversion anstacheln 390. — Gustav nimmt Rücksprache mit Ostermann 552. — Ulrike klagt über Ostermanns Benehmen 216. 221. — Russland sagt ihr für das Witthum Unterstützung zu 65. 216. 480. 481. 776. — Weisungen an Ostermann 65. — Seine Umtriebe am Reichstag 688. 734.

Schweden und Frankreich: Die französische Partei hofft auf Geldunterstützung 108, — hat sie nicht zu erwarten 157. — Unbegründetes Gerücht, dass Frankreich während des Reichstags eine Flotte nach der Ostsee senden wird 156. 157. — Die Franzosen werfen Gustav III. russenfreundliche Gesinnung vor 578, — um die Zahlung der rückständigen Subsidien zu verzögern 578. — Sendung von Vergennes 174. 175. — Seine Umtriebe am Reichstag 688. 734. — Bestechungen 221. 578. 637. — Frankreich hat sich von allen Zahlungen einen Erfolg nicht zu versprechen 48. 637.

Oesterreich sendet Widmann 174. 175, — mit dem Auftrag, Vergennes zu unterstützen 174. 175. — Nach Ansicht König Friedrichs steht von ihm nichts zu befürchten 175.

England will keine Verfassungsänderung dulden 55, — betrachtet die Subsidienzahlungen Frankreichs nicht gleichgültig 55. 61. 125.

SPANIEN. Günstige Finanzlage 328. 420. — Die Rüstungen gegen England von den Geldern der Jesuiten bezahlt 420. — Bankrotte 791. — Erneuerung eines alten Handelsverbots für alle Ausländer 762. 791, — schädigt den Handel der Seemächte 791.

Spanien und Preussen: König Friedrich bezeichnet die Wiederaufnahme der Verhandlungen über einen Handelsvertrag als aussichtslos 227, — wünscht Nachrichten über Spanien 112. 445. 512, — gewährt Herreira auf der Durchreise Audienz 508. 512. — Orcasitas besorgt ihm Tabak 206.

Herreira geht als Gesandter nach Holland 508.

Spanien und England: siehe unter England; Spanien und Frankreich: siehe unter England und Frankreich; Spanien und Oesterreich: siehe unter Oesterreich; Spanien und Polen: siehe unter Polen; Spanien und Russland: siehe unter Russland; Spanien und Sachsen: siehe unter Chur-Sachsen.

TARTAREI. Russland plant die Eroberung der Krim 142. 144. — Dolgoruki mit der zweiten Armee stürmt die Linien von Perecop (25. Juni 1771) 262. 308. — Die Tartaren senden eine Gesandtschaft nach Petersburg, bitten um den Schutz Russlands und ihre Befreiung 44. 55, — sind von Russland dazu gezwungen worden 376. — Die Russen nehmen die Forderung der Unabhängigkeit der Tartaren unter die Bedingungen ihres Friedens mit der Türkei auf und bestehen auf dieser Forde-

rung: siehe unter Türkei. — Die Unabhängigkeit der Tartaren eine „Chimäre" 684. 685. — Bei dem ersten Anlass werden sie unter die Herrschaft der Türken zurückkehren 376. 681. 693. — „Connexion naturelle" mit den Türken 685. 693. — Der Chan bezieht von der Pforte Pension 542. 685. — Seine „Autorität" beschränkt sich auf die Führerschaft im Krieg 685. — „Chaque horde est une espèce de petite république à part" 685. — Die Tartaren eine „unruhige und widerspenstige Nation" 681. 693, — „bande de voleurs" 684.

TRIER. Vergl. unter Lüttich.

TÜRKEI. Der Sultan hat bei Abtretungen an Russland Aufruhr und Tod zu befürchten 362. 371. 430. 455. 590. — „Il faut si peu de chose pour exciter une révolution" 687. 693. — Absetzung des Grossveziers Mohammed Pascha (11. December 1771) 612. — Zu seinem Nachfolger wird Muhsin Sade (Mussu Oglu) ernannt 612. 669, — gilt als friedliebend 669. — „Il ne respire que la guerre" 612. —Aufstand des Pascha von Egypten Ali Bey 44. 356. 681. — Feuersbrunst in Konstantinopel 180. 181. 183. — „Gouvernement faible et lâche" 90. — „Les corruptions sont assez à la mode à la Porte" 549. — Die Türken „hauts et fiers" 362.

Die Pforte und Preussen: „Zutrauen" der Türken gegen den König 403. — Angebot einer Allianz gegen Oesterreich 276. — Der Antrag kommt „zu spät" 276. 277. — Sie bieten ihm eine Allianz gegen Russland an 338. 339, — fragen, ob sie auf seine Unterstützung gegen Russland rechnen können 392. — Die Anfrage erfolgt auf österreichische Veranlassung 392. 393. — Sie schlagen ihm eine Tripelallianz zwischen Preussen, Russland und der Pforte vor 772. — Der König antwortet auf alle Anträge ablehnend 338. 339. 393. 773, — lässt erklären, dass er bei ihrer Weigerung, Frieden zu schliessen, als Alliirter Russlands am allgemeinen Kriege werde theilnehmen müssen 365. 593. 594, — unterrichtet Osman Effendi auf seine Bitte vertraulich von dem Stand der Friedensverhandlungen 78. 79, — lässt die Türken wegen des Zustandekommens des Friedens beruhigen 137, — will sich nicht mit der Pforte überwerfen 773; vergl. 362. 372. — Osman Effendi preussenfreundlich 78. — Zegelin soll für die Herstellung des Friedens thätig sein 364. 435. 458. 514. 680. 681. 736. 773; vergl. 545. 682. 683. 704. — Der König erklärt die Zusendung einer neuen Vollmacht für überflüssig 323. — unterrichtet ihn von dem Stand der Verhandlungen zwischen Russland und Oesterreich 43. 102. 183. 205. 228. 238. 259. 277. 434, — von den russischen Friedensbedingungen 434. 435. 606. 607, — von der bevorstehenden Theilung Polens 541. 542, — beauftragt ihn, die Türken auf ungünstige Bedingungen vorzubereiten 204. 228, — ihren Argwohn gegen Oesterreich zu wecken 736, — mahnt ihn zur Vorsicht bei Ausführung der russischen Aufträge betreffend die Bestechung der Unterhändler 566. 569, — betreffend die Warnung der Pforte vor Oesterreich 627. 628. 677. — Zegelin soll mit Thugut „immer eine Sprache führen" 237, — im Einverständniss mit ihm handeln 627. 723. 736. — Finckenstein misstraut Thugut 443.

Aussichten auf Zustandekommen des Friedens 11. 15—17. 23. 24. 26. 28—30. 32. 43. 58. 60. 78. 102. 111. 115. 117. 118. 126. 131. 132. 137. 139. 141. 142. 144. 151—153. 162. 165. 180. 195. 285. 332. 403. 426. 450. 468. 483. 484. 514. 686. 711—713. 719. 736. 737. 740. 746. 752. 761. 763. 764. 771. 773—775. 807. 809, — noch vor Ablauf des Jahres 1771: 142. 165, — nicht vor Ende des Feldzugs 1771: 240. 241. 254. 259. 268, — im Laufe des Jahres 1772: 426, — nicht vor 1773: 521. 526. 531. 573. 574. 578. 582. 595. 597. 634. 683. — Die Aussichten nehmen ab 62—64. 67. 88. — Der Friede ist nicht sobald zu erwarten 541. 556. 565. 596. 597. 618. 620. 630. 640. 666. 668. 669. 680. 691. 701. 797.

„Dispositions pacifiques" der Pforte 19. 67. 101. 102. 204. 426. — Die Türken zeigen wenig Neigung zum Frieden 511. 514. 531. 540. 565. 630. 658. 686. — Baldiger Friedensschluss liegt in ihrem Interesse 365. 430. 435. 458. 740. — Die Pforte hat bei Fortsetzung des Krieges nichts zu gewinnen 245. 365. 680—682.

687. 693, — nicht mehr zu verlieren 234. 496, — nach ihren Niederlagen auf keine „sonderlich angenehmen" Bedingungen zu rechnen 204. 228. 393. 428. 436. 590, — bei sofortiger Eröffnung der Verhandlungen vielleicht günstigere Bedingungen zu erwarten 364. 365. 402. 403. — Ihre Niederlagen werden sie friedfertig stimmen 553. 573. 595. 601; vergl. 604. 610. — Vielleicht zwingt Aufruhr den Sultan zum Friedensschluss 687. 693.

Die Pforte hat Oesterreich und Preussen um Uebernahme der Friedensvermittlung angegangen 2. 202. 325. 427. — Antwort Kaunitz' an den Caïmacam 15. 18. — Sie enthält die Mittheilung von der Annahme der „guten Dienste" durch Oesterreich und die Forderung der Freilassung Obreskows 15. 18. — Der König denkt an Rücktritt von der Vermittlung 2. 102. — Russland besteht auf seiner Theilnahme 32. 290. — Die Pforte besteht auf der Theilnahme Oesterreichs und Preussens an den Friedensverhandlungen 101. 464; vergl. 356, — erklärt sich bereit, Obreskow freizulassen 133. 134. 136. 137. 139. 140. 142. 144, — und statt der „Vermittlung" die „guten Dienste" beider Mächte anzunehmen 133. 134. 139. 140. 144; vergl. 54, — fordert die Entsendung eines russischen „Emissärs" zu einem Congress 139, — die Gewährung eines Waffenstillstandes bei Eröffnung der Verhandlungen 139; vergl. 179. 180. — Der wiener Hof übermittelt die Antwort der Pforte nach Petersburg und unterstützt ihre Forderungen 140. 141. — Desgleichen der König 134. 137. 139. 140. — Vorschläge Russlands für die Antwort beider Höfe an die Türken 188. — Die Pforte dringt auf Beginn der Verhandlungen 204. — Die Eröffnung des Congresses hängt davon ab, ob Russland und Oesterreich sich verständigen werden 205, — wird im August 1771 erfolgen können 205. — Oesterreich beschränkt sich auf die Mittheilung an die Türken, dass es von Russland andere Friedensbedingungen fordere 237. 238.

Friedensverhandlung zwischen der Pforte und Russland: Die Russen wenig dem Frieden geneigt 67. — Ihre Langsamkeit verzögert den Friedensschluss 102. 115. 134. — Baldiger Friedensschluss liegt in ihrem Interesse 28. 388. 458. 514, — im Hinblick auf ihre Finanzen 28. 435. 466. 597. 686, — auf den Zustand von Flotte und Heer 28. 388, — auf die Pest 596. 597. — Ihre Erfolge machen sie stolz 104. 234. 246. 285. 301. 512. 684. — Sie werden „anfangs die Saiten etwas hoch spannen" 43. 115. 498. 505, — voraussichtlich im Laufe der Verhandlungen von ihren Forderungen nachlassen 15. 17. 23. 43. 115. 234. 290. 345. 436. 498. 505, — werden entgegenkommender sein 393. 402. 403, — sobald die Türken von den Oesterreichern sich trennen 398, — sobald die directe Verhandlung zu Stande kommt 450, — wollen die Türken auf Kosten Oesterreichs entschädigen 398. 402. 405; vergl. 400.

Russland fordert als Präliminarbedingung für Eröffnung der Verhandlungen die Freilassung Obreskows 13. 14. 136. 140. 141. — Er wird freigelassen 162. 183. 187. — Auf Wunsch Russlands theilt der König den Türken die Bedingungen im allgemeinen mit 288. 289; vergl. 290. 293. 305. — Die Russen überlassen ihnen, die „Formalitäten" der Verhandlungen zu bestimmen 288—290, — schliessen Konstantinopel als Congressort aus 288. 290; vergl. 139. 152. 180. — Der König befiehlt Zegelin, sich lediglich auf die Mittheilung zu beschränken 289, — erwartet keinen Erfolg 289. 291. 305. 307. 356, — da Oesterreich die Türken in ihrem Widerstand bestärken wird 307. 356. 455. — Ablehnende Antwort der Pforte 463. 464. 467. — Die Türken sind von den Bedingungen bereits unterrichtet 537, — wahrscheinlich durch Oesterreich 537. 545.

Katharina II. will keine Erwerbungen machen 88. 141. 234. 290. 366. 378. 417, — will Russland nur gegen künftige Angriffe der Türken sicherstellen 288. 290. 302. 338. 365. 380. — Die Friedensbedingungen: Abtretung von Azow 111. 115. 120. 130. 236. 312. 427. 521. 564. 579. — Unabhängigkeit der Tartaren 103. 115. 120. 141. 142. 152. 188. 223. 231. 235. 236. 290. 295. 299. 300. 302. 312. 324. 338. 342. 363. 366. 376. 378. 398. 417. 427. 432. 436. 448. 463. 495. 496. 498. 513. 514. 542. 549. 562—564. 566. 579. 580. 589. 595—597. 606. 607. 611. 620. 634. 648. 666. 675.

680—686. 691. 693. 704. 711. 772. 778. 783. 797. — Die Russen wollen keine Festungen in der Tartarei anlegen 562. 684, — beanspruchen nur Handelsplätze 302. 366. 376. 377. 434. 435, — haben sich keinerlei Vortheil von der Befreiung der Tartaren zu versprechen 363. 376. 542. 681. 684. 685. 693. — Abtretung der Moldau und Walachei 7. 62. 63. 88. 89. 111. 115. 116. 121. 130. 141. 144. 152. 188. 189. 203. 223. 224. 236. 240. 241. 256. 274. 279. 280. 283. 290. 291. 295. 301. 310. 324. 332. 338. 365. 366. 372. 378. 408. 417. 427. 436. 495. — Handelsfreiheit auf dem Schwarzen Meer 130. 366. 417. 427. 579. 581. 783; vergl. 376. 377. 434. 521. 564. — Die Russen verzichten auf die Erwerbung der beiden Kabardieen und der Insel im Archipel 188, — beschränken ihre Forderungen bezüglich der Unabhängigkeit der Tartaren 188, — behalten die Entscheidung über die Zukunft der Donaufürstenthümer künftiger Verständigung mit den Oesterreichern vor 188. 189; vergl. 141, — wollen ihnen die Entscheidung anheimstellen 365. — Der König hält den Pacificationsplan für gemässigt 192. 195. 197. 203. 212. 217.

Der Verzicht Katharinas auf die Abtretung der Moldau und Walachei steht zu erwarten 365. 378. 398. 402. 405. 411. 434. 436. 443. 446. 447. 450. 456. 457. 495. 498. 513. 514. 541. 542. 549. 595. — Sie stellt einen neuen modificirten Pacificationsplan auf 549. 564. 580. 606. 607. 625. 629. 630. 647. 648, — erklärt sich bereit zum Verzicht auf die Donaufürstenthümer 564. 580. 606. 625. 629. 647. 651. 675. 680. 681. 683. 684. 693. 736, — auf die Vorstellungen des Königs 495. 684; vergl. unter Russland, — fordert als Aequivalent dafür und für Bender: Oczakow oder Kinburn 549. 564. 580. 606. 629. 630. 647. 648. 684, — ihre Amnestie 564; vergl. 398, — und eine Geldsumme 549. 564. 606. 630. 647; vergl. 120. 398. 402. 417. 435. 463. 498. 581. 590, — will auf die übrigen Bedingungen während der Verhandlungen verzichten 564; vergl. 728, — besteht auf der Unabhängigkeit der Tartaren als conditio sine qua non 448. 564. 580. 595. 596. 666. — Die Russen theilen dem König die Bedingungen mit 549. 564. 647. 648, — wollen an sie nicht gebunden sein, wenn Oesterreich sie nicht annimmt 630. 647. 681. 692. 693, — haben Anspruch auf Entschädigung für die Kriegskosten 89. 121. 234. 414. 417. 567, — erhalten die Entschädigung durch Erwerbungen in Polen 116. 120. 121. 140. 291. 295. 301. 379. 435. 498. 535. 541. 630. 725; vergl. 134. 495 und unter Russland.

Der Verzicht Russlands auf die Donaufürstenthümer legt, nach Ansicht des Königs, den Grund zum Frieden 651. 652. 736. 737. 739. 740. — Die Pforte begnügt sich nicht damit 680. 683. — Die Forderung der Unabhängigkeit der Tartaren: „c'est-là le vrai nœud de la difficulté“ 436. 448. 595. 684. 691. 693. 704. 778. — Russland wird sich voraussichtlich nicht zum Verzicht verstehen 115. 302. 498. 628. 684. 797; vergl. 142. 495. 496. 563. 566. 686. — Der König glaubt nicht, dass die Pforte die russischen Bedingungen annehmen wird 67. 78. 130. 289. 291. 307. 376. — Die Türken erklären sich gegen jede Abtretung 304. 362. 371. 426. 430. 455. 463. 494. 513. 514. 520. 540. 563. 590. 594—596. 609. 611—613. 634. 663. 666. 686. 735. 736. 772. 778. 797, — gegen die Befreiung der Tartaren 436. 448. 463. 563. 595. 611. 620. 634. 666. 680—683. 686. 691. 704. 711. 772. 778, — werden nur schwer nachgeben 448. 595. 777. 778, — erst nach weiteren zwei Feldzügen 595. 611. 634. 691.

Der König beauftragt Zegelin, die Pforte zur Annahme und Eröffnung des Congresses zu bewegen 364. 365. 393. 402. 403. 435. 566. 773; vergl. 362. 372. 400. 401. 426. 774, — auf Wunsch Maria Theresias 362. 372; vergl. unter Oesterreich, — auf Wunsch Russlands 398; vergl. 400. 452. 453. 455. — Auf Zegelins Eröffnung fordern die Türken als „Präliminärartikel“ und „Ultimatum“ die Versicherung, dass Russland keinerlei Abtretung verlangt 593. 594. 609. 663. 666. 675. 680. 686. 735. 736. 797, — auf Anstiften der Oesterreicher 594, — wollen alsdann sofort Bevollmächtigte zum Congress, nach Jassy, senden 594. 609. 663, — bestehen auf den „guten Diensten“ Preussens 594. 609, — werden von denen der Oesterreicher abstehen 609. 663, — sobald der König diese zum Verzicht bewegt 663; vergl. 755. — Der König weigert sich, die Versicherung zu geben 609.

613, — beschränkt sich darauf, die türkische Forderung den Russen mitzutheilen 594. 595. 597. 663. 664.

Russland wünscht in directe Verhandlung mit der Pforte zu treten 398. 446. 447. 454. 457. 458. 463. 464. 473. 537. 549. 564. 566. 580. 686. 772, — mit Ausschluss Oesterreichs 286. 290. 446. 447. 473. 564. 628. 737, — beabsichtigt die Entsendung eines „Emissärs" nach Konstantinopel oder an die türkische Grenze 447. 457. 458. 464. 537. 549. 564. 686. 772, — zum Abschluss der Präliminarien 447. 457. 458. 497. 498. 564. 686. 772. — Simolin dafür in Aussicht genommen 447. — Der König, von Panin um Rath gefragt, billigt den Entschluss 447. 457. 458. 463. 473. 478. 497. 498. 686, — befürwortet geheime Eröffnungen an Grossvezier durch Mittelsperson 455, — dringt auf geschickte Wahl des Unterhändlers 473. 474. 737. 774. 785. — Die Verhandlung wird zum Congress führen 447. 448, — den Friedensschluss beschleunigen 447. 457. 468. 473. 478. — Panin bittet den König, durch Zegelin die Pforte vorzubereiten 447. 537. 549. 564. 580; vergl. 686. — Weisungen an Zegelin 457. 458. 464. 514. 566; vergl. 549. 640. — Zegelin soll, wenn die Pforte es wünscht, den Verhandlungen beiwohnen 457. 464. — Der König empfiehlt, dass der Zeitersparniss halber der Grossvezier direct Rumänzow von dem Entschluss der Pforte unterrichtet 458, — dass die Instructionen für den russischen Emissär sofort aufgesetzt werden 462. 463. — Die Russen planen, die türkischen Unterhändler zu bestechen 549. 564. 566. 607. 609. 610. 648. — Zweifel des Königs an dem Erfolg 549. 550. — Weisungen an Zegelin 566. 607. — Auf Wunsch der Russen wird er ermächtigt, in ihrem Namen die Pforte vor Oesterreich zu warnen 627. 628. 675. 677; vergl. 785, — die Pforte zum Ausschluss Oesterreichs von den Verhandlungen aufzufordern 628. — Der König fürchtet, dass die Oesterreicher die Verhandlungen kreuzen werden 291. 499. 531. 537. 592. 593, — ermahnt die Russen, die Türken nicht im Anfang durch zu hohe Forderungen abzuschrecken 430. 465. 467. 473, — durch Entgegenkommen die Einmischung der Oesterreicher und Franzosen zu verhindern 465. 473. 478, — glaubt, dass Russland nachgeben wird, sobald es in directer Verhandlung sich von dem Widerstand der Türken überzeugt 514. 566. 686, — sobald es Türken und Oesterreicher einig sieht 393, — hat nur geringe Hoffnung auf Erfolg 531. 537. 549. 565. 570. 582. 610—612. 640. 675. — Die grosse Entfernung verschleppt den Gang der Verhandlungen 455. 478. 595. 601. 618. 675. — Die Russen bitten den König, die Verhandlungen mit der Pforte einzuleiten 647. 648. 674. 675. — Weisungen an Zegelin 606. 607; vergl. 612. 651. 652. — Gegenüber den Eröffnungen Zegelins von der Sendung des russischen Emissärs nimmt die Pforte eine ablehnende Haltung ein 663; vergl. 464. 494. 497. 711. — Der König verspricht sich guten Erfolg, sobald die Verhandlungen zu Stande kommen 468. 704.

Auf die angebliche Zustimmung des Sultans zum Congress wird die Ernennung von Gregor Orlow und Obreskow zu Bevollmächtigten in Aussicht genommen 668, — Ismaïl zum Congressort bestimmt 675, — wird Zegelin von den Russen zur Abgabe von Erklärungen über ihre Bedingungen ermächtigt 675. 676. — Nach Ansicht des Königs fassen diese die Lage zu günstig auf 668.

Kaunitz regt den Abschluss eines Waffenstillstandes an 580. 583. 590—592, — äussert sich zweifelhaft über den Erfolg 675. — Russland nimmt seinen Vorschlag an, bittet Oesterreich und Preussen um ihre „guten Dienste" an der Pforte 580. 625. 628. 629. 673. — Diese Aufforderung ist ein Zeichen der „Schwäche" 630. — Weisungen an Zegelin 626. 627. 773. — Oesterreichischerseits wird Thugut mit der Eröffnung an die Pforte beauftragt 699. 704. 711. 713. 736. 740. 759. — Oesterreich wird ihr die Antwort dictiren 626. 673, — schlägt vor, den Waffenstillstand auf ein Jahr auszudehnen 717. 719. — Der Vortheil ist ganz auf türkischer Seite 592. 627. 686; vergl. 596. — Panin hofft, dass der Waffenstillstand zu directen Verhandlungen mit der Pforte führt 580. 610. — Der König zweifelt, dass er zum Friedensschluss führt 582. 592. 595—597. 626, — erwartet sein Zustandekommen 585. 591. 601. 615. 657. 691. 711. 713, — drängt auf den Abschluss 713. 736, — erwartet die Zustimmung der Pforte 628. 686. 704. 759. 761. 768. 773, — baldige

Eröffnung des Friedenscongresses 761. — Alles kommt auf die Antwort der Türken an 768. 778. 787. — Schon das Zustandekommen der Verhandlungen ist als Erfolg zu betrachten 778.

Panin fürchtet den Widerspruch der Türken gegen die Theilung Polens 487. 535. 574; vergl. 702. — Voraussichtlich kommt diese bei den Friedensverhandlungen sofort zur Sprache 610. 653. — Nach Ansicht des Königs werden die Türken ihren Widerstand aufgeben, sobald sie dafür die Donaufürstenthümer zurückerhalten 488. 536. 541. 542, — sobald die Theilung ihnen als Mittel für die Pacificirung Polens bezeichnet wird 653. — Der König befürchtet als Folge der Theilung einen neuen Krieg mit den Türken, wenn die Theilung erst nach dem Friedensschluss mit der Pforte erfolgt 610. 611. 653. — Die Türken sind von dem russisch-preussischen Theilungsvertrage unterrichtet 541—544. 550, — wahrscheinlich durch Oesterreich und Frankreich 610.

Verhandlungen zwischen Russland und Oesterreich betreffend die Uebernahme der Vermittlung durch Oesterreich 13. 14. 151. 166. 188. 189. 233. 337. 338. 494. 579. 580. 625. 711. 802. 803. — Die Verständigung zwischen den Kaiserhöfen wird den Friedensschluss erleichtern 110. — Russland will keine „Vermittlung“ 323. 427. — Die Oesterreicher darüber verstimmt 119, — verzichten auf deren Uebernahme, da Russland sie darum nicht angeht 2, — glauben, dass Russland sie mit den Verhandlungen nur hinhalten will 14, — den Krieg fortzusetzen beabsichtigt 14. 16. 17. — Der König lässt daraufhin den Oesterreichern den sofortigen Abschluss eines Waffenstillstandes vorschlagen 16. 17.

Oesterreich verzögert seine Antwort auf die Bitte der Russen, die „guten Dienste“ zu übernehmen 6. 8; vergl. 7, — erklärt sich zur Uebernahme der „guten Dienste“ bereit 13. 14. 17. 18. 29. 32. 43. 78. 427, — macht die detaillirte Mittheilung der Friedensbedingungen zur Vorbedingung 14. 18. 39. 66. — „Réponse verbale du prince de Kaunitz-Rittberg sur les ouvertures qui lui ont été faites par M. le prince Golizyn le 16 février 1771“: 13. — Der Erfolg der Verhandlungen hängt von der Antwort der Russen ab 28. 41. 43. 53. 54. 143. 144. — Die Hauptschwierigkeiten stehen bei der Erörterung der Friedensbedingungen zu erwarten 17. 62. 151. 152. 156. 157. 166. 169. 179; vergl. 2. 40. — „On commence à croire qu'il faut un peu ménager les Autrichiens“ 35. — Panin verschiebt die Eröffnungen bis zur Ankunft von Lobkowitz 64. 66. 104. 115, — wünscht, sich zuvor über Oesterreichs Absichten zu vergewissern 102. 103, — will Obreskows Freilassung abwarten 129. 134. 167; vergl. 133, — schiebt die Mittheilung der Bedingungen noch weiter hinaus 133. 134. 141. 144. 163. 166. 167; vergl. 174. 181. 183. — Der König misst den Russen die geheime Absicht bei, zuvor die Unterwerfung der Tartaren zu beenden 64. 103. 141. 144. 163. 167. 301, — fürchtet, dass der Aufschub die Oesterreicher verstimmt 102. 103, — dringt in Petersburg auf Beginn der Unterhandlungen 74. 120. 129. 133. 134. 140. 141. 144. 162. 166, — auf Wahrung des „juste milieu“ in der Haltung 143, — fürchtet, dass der wiener Hof nach Aufstellung der Observationsarmee in Ungarn herrischen Ton anschlägt 74. 76. 77. 88, — dass die Verhandlungen zum Bruch führen 88. 89, — hofft auf Verständigung der Kaiserhöfe 111. 115. 142. 151. 152. 157. 186. 203. 209. 263. 332. — Die ersten Unterredungen zwischen Panin und Lobkowitz sind verheissungsvoll 151. 152. 156. 157. — „Douceur“ von Lobkowitz 156. 170. 179. 181. 183. — Er soll die russischen Vorschläge lediglich ad referendum nehmen 133. 134. 179. 181. 182. 184.

Die Verhandlungen erfordern „Zeit und Geduld“ 183. — Russland muss sich auf den Widerstand der Oesterreicher gefasst machen 120. 121. 166. 169. 179. 183. 184. 186. 209. 224. — Die Hauptschwierigkeiten liegen in der Forderung der Abtretung der Donaufürstenthümer 62. 63. 88. 111. 121. 130. 144. 152. 188. 189. 223. 224. 236. 240. 241. 256. 274. 279. 280. 283. 295. 310. 324. 332. 351. 372. 383. 436. 495, — und in der Frage der Unabhängigkeit der Tartaren 142. 151. 152. 188. 223. 295. 312. 324. 684—686; vergl. unter Oesterreich. — Der König räth Panin, die Bedingung der Abtretung der Donaufürstenthümer vorzubringen und

dann fallen zu lassen, um die übrigen Forderungen durchzusetzen 174. — Russland wird voraussichtlich zufrieden gestellt werden 157. 179. 186. 192. 212. 224. 238. 295, — nach dem Verzicht auf die Moldau und Walachei 224. 283. 295. — Oesterreich wird voraussichtlich schliesslich nachgeben 209. 212. 223. 224. 240—242.

Katharina II. theilt den Oesterreichern schriftlich ihre Friedensbedingungen mit 184. 186. 188. 189. 195. 205. 228. — „Exposé confidentiel des intentions de l'Impératrice de Toutes les Russies sur la pacification avec les Turcs" 188. — Die Forderungen setzen Kaunitz in Verlegenheit 217. 223. 228. — Der wiener Hof bezeichnet sie als unannehmbar, lehnt deren Mittheilung an die Pforte ab und fordert neue, leichtere Bedingungen 231—235. 237. 241. 242. 259. 277. 291. 293. 295. 333. 341. 345. 362. 371. 374. 381. 427. 441. 504. 505. 520. 521. 579. — „Réponse verbale à l'exposé confidentiel des intentions de l'impératrice de Russie sur sa pacification avec les Turcs" 233. — Der König bezeichnet die Antwort der Oesterreicher als formelle Ablehnung der „guten Dienste" 232. 234. 237. 259. 374, — befürchtet neue Verstimmung zwischen den Kaiserhöfen 232. 238. 247. 251. 258. 262. 263. 286. 293. 295. 314. 333. — Die Haltung des wiener Hofes verzögert den Friedensschluss 238. 240. 241. 245. 251. 254. 259. 263. 274. — Auch nach weiteren Feldzügen wird der Friede unter ähnlichen Bedingungen geschlossen werden 232. 241. — Der König betrachtet die Vermittlung als gescheitert 259. 277, — befürchtet einen Bruch 266. 279. 291, — glaubt nicht, dass die Russen neue Vorschläge machen 238. — Von ihnen hängt der Ausgang der Verhandlungen ab 241. 244. 258. 259. 261. 263. 273. — Die Antwort der Russen: „la pierre de touche de la tournure que les affaires prendront" 273. — Sie beabsichtigen, ihre Bedingungen zu rechtfertigen 290—293. 301. 310. 338, — lehnen ab, sie zu ermässigen 290. — Der König sieht Misserfolg voraus 291. 302. 332. 416. — Die russische Entgegnung: „Précis d'un raisonnement propre de Sa Majesté Impériale pour être communiqué à M. le prince de Lobkowitz" 337. 338.

Kaunitz bezeichnet die Bedingungen Russlands als für die Pforte unannehmbar 231. 234. 362. 371. 520. 521. 523, — erklärt, dass Oesterreich die Vernichtung der Pforte nicht zulassen könne 299. 300. 306. 312—314. 324. 345. 427. 494. 495. 500. 579. — Der König glaubt nicht, dass die Oesterreicher nachgeben werden 314. 454. — „Animosité" der Russen gegen den wiener Hof, Katharina II. über den von ihm angeschlagenen „dictatorischen" Ton verstimmt 314. 345. 391. 398. 402. 405. 413. 424. 436. 497. 540. 674. — Der König fürchtet, dass die Russen im gleichen Ton antworten 398. — Katharina will nicht Krieg gegen Oesterreich führen 354. 378. 380, — fürchtet, dass Oesterreich nach ihrem Verzicht auf die Donaufürstenthümer weitere Forderungen erheben wird 353. 354. 447. 647; vergl. 361. 417. 630, — glaubt, dass Oesterreich den Krieg will und dass alle seine Forderungen nur als Vorwand dienen 353. 354. 379. 446. 447; vergl. 361, — will nicht nachgeben 361. 383. 388. 389. 391, — sich den Forderungen Oesterreichs nicht unterwerfen 436. 497. 498, — selbst den Anschein vermeiden 443. 447. 498, — nicht mit den Oesterreichern direct darüber verhandeln 455. 498. — Vergl. unter Oesterreich und Russland.

Die Erwiderung Oesterreichs auf den „Précis d'un raisonnement" wird über Krieg und Frieden entscheiden 378, — bietet Anlass zum Einlenken 364. 376. 388, — von Kaunitz hinausgeschoben 430. 432. 454—456. 489—491. — Der König wünscht, dass Kaunitz lieber garnicht als hochmüthig antwortet 454. — Die Antwort: „Exposé des sentiments de Leurs Majestés Impériales et Royales sur l'objet du précis du raisonnement propre" etc. 494. 499. — Der wiener Hof erhebt darin Einspruch gegen die Zertrümmerung der Türkei 494. 495. 500, — kündet an, dass die Pforte auf seiner Theilnahme an den Friedensverhandlungen besteht 494. 497. 499. 520. 523; vergl. 663, — erhält den wesentlichen Inhalt der „Réponse verbale" aufrecht 494. 499. 503. 512. — Nur die Form ist gemildert 494. 499. 503. 510—512. 515. 547. — Der König billigt die Antwort 494. 498. — Sie lässt die Möglichkeit zur Fortsetzung der Verhandlungen offen 547, — befriedigt die Russen voraussichtlich

nicht 499; vergl. 547. — Kaunitz erwartet ihre Entgegnung mit Ungeduld 573. 574. 590. 628, — macht, unter der Bedingung der Geheimhaltung, ihnen Vorschläge für einen neuen beschränkten Pacificationsplan, der den Verzicht auf die Donaufürstenthümer und auf die Unabhängigkeit der Tartaren enthält 579. 581; vergl. 588. 590, — bietet seine „guten Dienste" bei der Pforte an, gegen den Verzicht auf die Theilung Polens 579. 580; vergl. 520 und unter Russland, — desgleichen seine „guten Dienste" für den Abschluss eines Waffenstillstandes mit der Pforte 580. — Der König glaubt, dass die Oesterreicher sich zum Meister der Verhandlungen machen wollen 74. 76. 77. 521. 523. 528. 531. 535. 537. 581—583. 600. 621. 626. 657. 673, — indem sie die Pforte bestimmen, auf der Theilnahme des wiener Hofes an den Verhandlungen zu bestehen 521. 528. 531. 532. 626, — indem sie Russland zwingen, sich ihrer Vermittlung zu bedienen 537. 592. 593, — durch Vorschlag des Waffenstillstandes 580. 583, — indem sie den Krieg zwischen Russland und der Pforte bis zur Erschöpfung beider Parteien hinziehen 628. 673. 674. 677. — Sie suchen „auf Unkosten anderer Mächte Vortheil zu ziehen" 628, — werden voraussichtlich ihr Ziel nicht erreichen 589. 657.

Panin beschliesst, den neuen modificirten Pacificationsplan den Oesterreichern mitzutheilen 580. — Die Antwort („Réponse personnelle de Sa Majesté Impériale de Toutes les Russies à l'exposé des sentiments personnels de Leurs Majestés Impériales et Royales") enthält den Verzicht auf die Donaufürstenthümer, sowie die neuen russischen Friedensbedingungen 625. — Gleichzeitig nehmen die Russen den Waffenstillstand an und ersuchen Oesterreich um die erforderlichen Eröffnungen in Konstantinopel 625. — Kaunitz bezweifelt, dass die Türken auf den Waffenstillstand eingehen 675; vergl. 674, — ist nicht geneigt, den Frieden zu befördern 620. 674—677. 682, — verschiebt die Antwort an Russland 698. 699; vergl. 704. — Die Antwort: „Réponse de l'Empereur et de l'Impératrice-Reine à la réponse personnelle de l'impératrice de Toutes les Russies" 711. — „On y a pris un ton honnête et amical" 711. 713. 719. 732; vergl. 730. — Die Oesterreicher lehnen die Mittheilung der russischen Bedingungen an die Pforte ab 711. 722, — erklären sich bereit, ihr den Waffenstillstand vorzuschlagen 711. 717. 719. 722. 723. 736, — durch die gemeinschaftliche Vermittlung von Zegelin und Thugut 711. 723. — Der Waffenstillstand soll zwischen der Pforte und Rumänzow geschlossen werden 711. 713 723. — Die Erklärungen der Oesterreicher lassen den Weg für die Fortsetzung der Verhandlungen offen 732. — Der König erwartet günstige russische Antwort 759. — Die Oesterreicher verzichten darauf, die Verhandlungen Russlands mit der Pforte zu kreuzen 732. 746. 751. 763. 772. 773. 798. 803. 807. 809; vergl. 758. 799. 801.

Verlauf des russisch-türkischen Krieges: Die Russen können 1771 den Feldzug nicht vor Juni eröffnen 118, — wollen die Donau nicht überschreiten 118. 144. 305. 312. 314. 496, — mit Rücksicht auf Oesterreich 144. 314. 496, — werden sich auf die Einnahme von Oczakow und der festen Plätze am linken Donauufer beschränken 118, — auf die Unterwerfung der Tartaren 263, — planen die Eroberung der Krim 142 144. — Vorstoss des Grossveziers über die Donau 57. — Giurgewo von den Russen erobert (7. März 1771) 80, — von den Türken wiedergenommen (14. April 1771) 246. 247. 251. 258. — Sie schlagen angeblich Repnin zurück 246. 258. 296. — Angeblicher Sieg Rumänzows über die Türken 251. 253. 258. — Der König glaubt nicht, dass die Türken die Offensive ergreifen 305 — Sie gehen abermals zum Angriff auf Rumänzow über die Donau vor 312—314. 320. 322. 327. 336; vergl. 317. 358, — bringen den Russen unter Repnin und Bauer Verluste bei 323. 327. 336. 350. — Rumänzow weicht zurück 336. — Der König sieht die Niederlage der Türken voraus 313. 322; vergl. 251. — Ihre defensive Haltung ist Glück für die Russen 382. 383. — General Weissmann überschreitet die Donau 553. 554. 571. 575; vergl. 807. — Der Grossvezier ergreift die Flucht 553. 554. 571. — Die Russen erleiden Verluste vor Giurgewo 397. 432, — erobern es zurück (30. October 1771) 553. 554. 575; vergl. 807. —

Dolgoruki stürmt die Linien von Perecop (25. Juni 1771) 262. 308. — Geringe Erfolge in Georgien 496. — Die Russen haben alles eingenommen, „was ihnen zu erobern möglich und thunlich" ist 496, — haben künftig die gemachten Eroberungen nur zu behaupten 496, — können sich, nach Ansicht der Oesterreicher, wegen Mangels an Unterhalt in der Krim nicht halten 496. — Die Türken werden den Uebergang über die Donau und die Offensive nicht wagen 592.

Die russische Flotte muss sich darauf beschränken, die Zufuhr von Konstantinopel abzuschneiden 118, — erleidet Verluste in Morea 163. 174, — bei Negroponte 548. 554, — erringt angeblich Sieg bei Lepanto 418. 424. 433, — erobert zwei Dardanellenforts (24. Juli 1771) 430. 433; vergl. 424, — wird 1771 keine grossen Fortschritte mehr machen 466. — Die Mittelmeerexpedition ist nur „piraterie" 496, — hat den Türken nicht viel Abbruch gethan 496. — Gregor Orlow „le grand vainqueur des Grecs" 118, — besitzt nicht „die Stärke, in dieser Art Krieg zu führen" 664. — Die Russen mit den Leistungen der Flotte unzufrieden 541, — haben zur See keine grossen Erfolge zu erwarten 664. 687. 691.

Schlechter Zustand der russischen Armee 548. 582. 604, — der Flotte 28. 548. 691. — Dolgoruki verfügt nur über 16000 Mann 384, — Rumänzow nur über 24000 Mann 382—384, — kann nichts detachiren 383. — Die fremden Officiere verlassen die Flotte 664. — Die Türken sind den Russen unterlegen 251, — haben auf keine Erfolge zu hoffen 118. 313. 322; vergl. 691. — Führer und Truppen halten sich schlecht 630. — Ihr Heer: „multitude de lâches" 426. — Die Fortsetzung des Krieges schwächt die Russen weniger als die Türken 693. — Die Türken sind nach Ansicht der Oesterreicher im Stande, noch mehrere Feldzüge auszuhalten 234. 299. 496. 618. 630, — leiden nicht Mangel an Geld und Truppen 496. 618. 630. — Sie beginnen ihre Operationen nicht vor August 336. 400.

Die Pforte und Oesterreich: Die Türken haben von den Oesterreichern keinen Angriff zu befürchten 277. — „Les Autrichiens les regardent comme des voisins assez faibles, dont ils n'ont rien à craindre" 90. 119. 121. — Sie müssen auf die Türken Rücksichten nehmen 236. 238. 299. 306. 372. 384, — wegen Frankreich 183. 184; vergl. 788, — sind allein im Stande, sie zu schützen 249, — wollen die Vernichtung der Pforte nicht zulassen 16. 240. 299. 300. 306. 312—314. 324. 332. 345. 361. 371. 381. 408. 416. 427. 579. 685. — Defensivbündniss mit Oesterreich (in der Nacht vom 6. zum 7. Juli 1771 geschlossen) 277. 279. 304. 464. 489. 570. 640. 664. 668. 669. 673. 676. 677. 701. 708. 752. 754. 755. 762. 773. 774; vergl. 491. 751, — von den Türken angetragen 304. — Angeblich haben die Oesterreicher darauf „dilatorische Antwort" ertheilt 304. — Die Türken verpflichten sich zu Abtretungen 523. 531. 669; vergl. 291. 341. 677, — zu Subsidienzahlungen 103. 104. 121. 157. 277. 304. 385. 489. 640. 660. 661. 663. 669. 677, — durch Vermittlung Frankreichs 104. 157. 277. 304. 385; vergl. 315. — Ihre Höhe wird übertrieben 700. 701. — Auszahlung von Subsidien an Oesterreich 660. 661. 663. 754. 775. — — Der König hält die Nachricht von Subsidienzahlungen nicht für unglaubwürdig 104. 121. 385; vergl. 277. 279. 304, — erwartet den Abschluss des Vertrages 306. 314. 324. 325. 338. 347. 355. 385; vergl. 333 336, — glaubt, dass geheime Abmachungen bestehen 523. 531; vergl. 464, — dass eine geheime Allianz geschlossen ist 570. 640. 664. 668. 669. 673. 676. 677. 701, — zweifelt dann an dem Abschluss 708. 752. 754. 755. 762. 773. 774, — wegen der friedlichen Erklärungen Maria Theresias 708, — wegen der Haltung von Kaunitz gegenüber Frankreich 708. — Seiner Ansicht nach ist das Gerücht von einem Vertrag nur ein Pressionsmittel gegen Russland, um mässigere Friedensbedingungen zu erhalten 708. 752. 755, — „machine politique" von Kaunitz 708.

Der Vormarsch der Türken über die Donau ist auf den wiener Hof zurückzuführen 312; vergl. 320. — Oesterreich will Rumänzow durch die Türken aufreiben lassen 539. — Steigen des österreichischen Einflusses an der Pforte 497. 564. 565. 673. — Die Oesterreicher bestärken die Türken in ihrem Widerstand gegen Russland 398. 400. 464. 467. 514. 531. 535. 545. 612. 613. 620. 663, — unter

der Hand 620, — versprechen, den Krieg zu erklären, wenn der Friede während des Winters 1771/72 nicht zu Stande kommt 541, — garantiren ihnen Friedensschluss ohne Abtretung an Russland 594. 663. 664. 669, — bedingen sich aus, dass die Pforte ohne ihre Theilnahme, bezw. ohne ihre Zustimmung nicht Frieden mit Russland eingeht 570. 582. 612. 626. 663; vergl. 677. — Die Türken zählen auf die Hülfe des wiener Hofes gegen Russland 514. 542. 565. 596. 612. 663. 701, — können nur auf die Rückeroberung der Donaufürstenthümer rechnen 681, — aber nicht auf die Vertreibung der Russen aus der Krim 681. 693, — sehen sich in ihren Erwartungen getäuscht 772. — Die Oesterreicher rathen ihnen zur Eröffnung directer Verhandlungen mit Russland 772. 773; vergl. 740. — Die Türken fassen Misstrauen gegen sie 772—774. 777; vergl. 277.

Die Oesterreicher erklären, dass der Verlust der Donaufürstenthümer für die Pforte weniger schmerzlich sei als der von Belgrad 300; vergl. 236, — planen die Erwerbung von Serbien, Bosnien und Belgrad 182. 183. 531. 575. 669. 727—729. 731. 733. 736. 739. 741. 746. 751. 758. 773. 785. 786. 788; vergl. 73. 291. 341. 523. 803 und unter Oesterreich, — aber nicht der Donaufürstenthümer 786; vergl. 772. — Der König bezeichnet ihr Verhalten gegen die Pforte als „perfidie“ 741. 746. 777—779. 785; vergl. 794. — „La trahison est grossière“ 777. 785. — Sie stellen den von den Türken verletzten neutralen Zustand auf einer Insel vor Belgrad wieder her 634. 635; vergl. 584.

Die Pforte und Frankreich: Die Franzosen wünschen die unversehrte Erhaltung der Türkei 183. 184. 788, — günstigen Friedensschluss für die Pforte 249, — intriguiren in Wien gegen den Friedensschluss zwischen Russland und der Pforte 434, — in Konstantinopel 67. 291. 456, — suchen durch Hülfe Preussens an der Friedensvermittlung theilzunehmen 679. 688; vergl. 248. — König Friedrich erklärt ihr Bemühen für aussichtslos 679. 688. 689, — glaubt nicht an das Gerücht eines französisch-spanischen Abkommens mit der Pforte zum Angriff auf die russische Flotte 451.

Die Pforte und England: Die Engländer wünschen an der Friedensvermittlung zwischen Russland und der Pforte theilzunehmen 67. — Damit diese nicht zugelassen werden, begnügen sich Oesterreich und Preussen mit den „guten Diensten“ 679. — Sobald Frankreich an der Vermittlung theilnimmt, fordert England Zulassung 679. 689. — England wird am Friedensschluss unbetheiligt bleiben 30. 43. 165. 177. 470. 775. — Murray sucht die Abreise der Kinder und des Gesindes von Obreskow zu verhindern 180. 183. 184. 187. 199. 248. — Seine Umtriebe gegen Preussen an der Pforte 43. 49. 50; vergl. 11. 690. — „Conduite très singulière et indécente“ 180. — Er „verdirbt“ Englands Angelegenheiten 43. — Abfälliges Urtheil des Königs über ihn 43.

Vergl. unter Tartarei.

WÜRTTEMBERG. Der König übernimmt auf Bitte des Prinzen Friedrich Eugen die Garantie der zwischen dem Prinzen und den Ständen über die protestantische Erziehung seiner Kinder, sowie der zwischen Herzog Karl Eugen und den Ständen geschlossenen Convention 101. — Schulenburg erhebt bei dem württembergischen Ministerium Vorstellungen zu Gunsten der Finanzen der Herzogin 100. 101. — Der König dringt auf Schulenburgs Rückkehr aus Stuttgart 26. 27.

Oesterreich sucht Herzog Karl Eugen, für den Fall des Krieges mit Russland, als Bundesgenossen zu gewinnen 391, — kann auf den Herzog rechnen 391.

Pierer'sche Hofbuchdruckerei Stephan Geibel & Co. in Altenburg.

